



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
FRENCH HISTORY

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790.

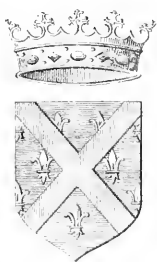
HAUTE-MARNE

SÉRIE G, TOME PREMIER (ÉVÊCHÉ DE LANGRES).

RÉDIGÉ PAR

MM. ROSEROT, NICOLLE, PATRY & GAUTIER

ARCHIVISTES



CHAUMONT

Imprimerie Typographique et Lithographique R. CAVANIOL

1, RUE DECRÈS, 1

—
1909

CD
125
A. 7
7.1



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés; Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

ÉVÊCHÉ DE LANGRES

DIPLÔMES, LETTRES PATENTES, BULLES, etc., POUR LES PRIVILÈGES ET POSSESSIONS DE L'ÉVÊCHÉ ET DU CHAPITRE DE LANGRES.

G. 1. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 6 sceaux.

814-885. — Diplômes d'empereurs et de rois qui confirment les possessions de l'évêché et du chapitre épiscopal de Langres (1). — *Louis-le-Débonnaire*, sur la demande de Betton, évêque de Langres, considérant la destruction des archives de cet évêché par les Sarrasins, et les déprédations commises depuis par diverses personnes, lui délivre une confirmation des biens de cet évêché, savoir: la cité de Langres, avec une église en l'honneur de saint Mammès; le *castrum* de Dijon, où il y a une église dédiée à saint Étienne, et près des murs, le monastère de Saint-Bénigne; au *pagus* de Tonnerre: le monastère de Molôme (Yonne), le *castrum* de Saint-Symphorien de « Ladiniacum » (Ligny-la-Ville, com-

mune de Ligny-le-Châtel, Yonne); sous les murs de Langres, l'abbaye de Saint-Pierre, et près de cette ville le monastère des Saints-Jumeaux ou Saint-Geômes; au comté de Port-sur-Saône (Haute-Saône), l'église de Saint-Gengoulf et ses dépendances, que des seigneurs avaient usurpées et qu'il vient de faire restituer; au *pagus* des Attouars, le monastère de Bèze (Côte-d'Or). Chancelier: Helisiakar. « Data V idus sectembris, anno primo, Xpisto propitio, imperii nostri, indictione VIII. Actum Aquisgrani palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen. » Aix-la-Chapelle, 9 septembre 814. (*Original*. Trace de sceau plaqué. — Bréquigny, *Tab. chr.*, I, 148.) — *Louis-le-Débonnaire*, sur la demande d'Albéric, évêque de Langres, confirme les droits, possessions et privilèges de son évêché, et notamment: au *pagus* de Langres, Marcilly, Orbigny[au-Mont], Rolampout, « Curtis Gregorii, » Chaudenay, Peigney (?) (Primiacum); au *pagus* de Bologne (Haute-Marne), « Helnane, » aux *pagus* des Attouars et de Dijon, Saequenay (Côte-d'Or), Brognon (idem), et Saulx[le-Duc (?)] (id.), et ce que le chapitre de Saint-Mammès pouvait avoir sur le ruisseau du Colonge (?) (Colonus); au *pagus* de Beaune (Côte d'Or), Gevrey et Corgoloin (id.); à la *centena* d'Ouche, Fixin et Épernay (id.). Notaire, Hirminmar; chancelier, Hugue. « Data XIII kalendas septembris, anno Xpisto

(1) On n'a généralement indiqué les départements que pour les localités qui ne sont pas de la Haute-Marne.

propitio XXI imperii domni Hludouici piissimi, augusti, indictione XII. Actum Lingonis civitate, in Dei nomine feliciter. Amen. » 831, 19 août, Langres. (*Original* Sceau ovale, plaqué, cire blanche, de 40 mill.; tête laurée, de profil, tournée à droite : type romain. *Légende* : ✠ XRE PROTEGE HLYDOVICVM IMP. — Bréquin-gny. *Tab. chr.* I, 186.) — L'empereur *Lothaire I^{er}*, sur la demande de son fidèle Suger, lui donne en propre certains biens situés à Bourbonne (Borbona), au *pagus* de Port-sur-Saône (Haute-Saône), que le même Suger avait tenus jusque-là en *bénéfice*. Notaire, « Hrodmundus » ; chancelier, Hilduin. « Data XII kalendas novembris, anno Xpisto propitio imperii domni Hlotharii pii imperatoris, in Italia XXVII et in Francia VII, indictione IX (I). Actum Wadimias, palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen. » 846, 21 octobre, « Wadimias. » (*Original*. Trace de sceau plaqué, détruit.) — *Charles-le-Chaure*, sur la demande de Louis-le-Débonnaire, aux termes duquel certains biens avaient été attribués aux chanoines de Langres par l'évêque Albéric. Ces biens étaient, au comté de Langres : à Langres et à Courcelle[en-Montagne] (Curlicella) ; au comté de Port[ur-sur-Saône] (Haute-Saône) : à « Mons Giblenus » ; au comté d'Allouar : à Saquenay (Côte-d'Or), et à Arcelot (commune d'Arceau, ibid.) ; au même comté d'Allouar dans la *centena* d'Ouche, à « Cortis Agonis » et à Couchey (Côte-d'Or) ; et encore à Pont-de-Marne (commune de Langres), et à « Pratella, » (Presles). Notaire, Gislebert ; chancelier, Louis. « Data XV kalendas octobris, indictione II, anno XIII regnante Karolo serenissimo rege. Actum Verno palatio, in Dei nomine feliciter. Amen. » 854, 17 septembre, Verneuil (Eure). (*Original*.) — *Lothaire, roi de Lorraine*, à la demande des évêques réunis en concile dans la ville de Toul, et notamment d'Isaac, évêque de Langres, restitué à cet évêché la *villa* « Ambiliacus » (Ampilly-le-Sec ? canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or), sise au comté « Jannensis. » Chancelier, Ambold. « Data XV^o kalendas julii, anno Xpisto propitio regni domni Hlotharii gloriosi regis III^o, indictione VII^o. Actum Gundulfi villam, palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen. » 859, 17 juin, Gondreville-sur-Moselle (Meurthe). (Copie du XI^e

(1) M. Sichel a rétabli, d'après des diplômes contemporains, le chiffre IX (probablement écrit VIII), qui est aujourd'hui détruit par une déchirure : « Unleserlich und von mir nach den gleichzeitigen diplomn ergänzt. » (*Forschungen zur Deutschen geschichte*, IX, p. 109 ; Diplome des 8, 9 und 10 Jahrhunderts, n^o 1V.)

siècle) — Bréquin-gny. *Tab. chr.*, I, 252.) — *Charles-le-Chaure*, à la demande d'Isaac, évêque de Langres, confirme aux chanoines de cette ville la possession de divers biens que ledit Isaac avait achetés, et qu'il leur avait domés pour leur entretien. Ces biens étaient situés : au *pagus* de Langres, à « Secutia, Stabula » (Étaules, Côte-d'Or), Noidant[le-Rocheux], aux *finis* de Vieux-Moulin, « Puteolensis » (Poiseul ?) et de Courcelle[en-Montagne], à Pierrefontaine et dans les *finis* de Vesvres (Gibricensis, commune de Prangey) et de Perrancey ; au *pagus* de Chalou[ur-sur-Saône], à « Marnacum » (Marnay) et à « Buseidum » (Bussy). Il ajoute au don qu'il leur avait déjà fait à « Aculiaei villa » (Éguilly), celui de la *villula* d'Étaules (Stabula, Côte-d'Or). Notaire, Adalgar ; chancelier, Gozlin. « Data nonas octobris, indictione IIII, anno XXXII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Lingonis civitate, in Dei nomine feliciter. Amen. » 871, 7 octobre, Langres. (*Original*). — Le roi *Karloman*, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, approuve la convention suivante : un clerc, nommé Obert, a donné ses biens au prévôt de Saint-Mammès de Langres, pour l'église de Langres, et l'évêque les lui a rendus, mais à titre de précaire, avec certains biens appartenant à cette église, sous la condition qu'il en jouira, ainsi que son neveu Gauscelin, leur vie durant, et qu'après leur mort ces biens reviendront à l'église de Langres. « Norbertus notarius, post obitum magistri sui Vulfardi, jussione regis Karlomanni, subscripsit. Datum VI idus augusti, anno quarto regnante Karlomanno gloriosissimo rege, indictione XV. Actum apud Vienne in Dei nomine feliciter. Amen. Amen. » 882, 8 août, Vienne. (*Original*, sceau ovale, plaqué, cire brune, 45 mill.; tête laurée, tournée à droite, type romain. *Légende* : ✠ KARLÖMANNVS GRA DI REX. *Musée des Archives départementales*, p. 22, n^o 10, et *Atlas*, planche VIII.) — L'empereur *Charles-le-Gros* confirme une précaire conclue entre le comte Wido et le chanoine Obert, sur les biens du monastère de Faverney (Haute-Saône). Notaire, « Walto » ; archevêque, Lituard. « Data pridie nonarum novembrium, anno incarnationis Domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXII, indictione XV, anno vero imperii predicti regis III. Actum Warmasia. » 882, 4 novembre, Worms. (*Original*. Fragment de sceau plaqué, placé au milieu du diplôme, après les mots : « manu propria firmavimus », tête tournée à gauche. *Légende* : ✠ KA....) — L'empereur d'Allemagne, *Charles-le-Gros*, sur la demande de l'évêque Anseric, du comte Raoul et de Pépin, donne à son fidèle Dodou deux domaines sis

au comté de Lasçois, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), l'un appelé Gevrolles (id.), et l'autre « Vitriacus » lieu détruit, commune de Veuxhaulles, Côte-d'Or). Chancelier, Amalbert; archichancelier, Liutward. « Data XIII kalendas junii, anno incarnationis Domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXV, indictione IIII, anno imperii Karoli imperatoris, in Italia regnantis V, in orientali Francia IIII, in Gallia I. Actum Granias villa, in Dei nomine. » 885, 20 mai, « Granias villa. » (*Original.*) — L'empereur d'Allemagne, *Charles-le-Gros*, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, et aussi sur les instances de Liuthard, évêque de Verceil (Itahe), tendant à faire restituer audit Geilon les églises, abbayes et autres possessions de son évêché, qui lui avaient été enlevées par divers seigneurs, lui rend l'abbaye de Notre-Dame et Saint-Jean, sise à « Reumau » (Réome ou Moutier Saint-Jean, Côte-d'Or), au *pagus* de Tonnerre (Yonne), sur le ruisseau de « Gorzia » (aujourd'hui ruisseau de Réome). Cette restitution est faite sous condition d'un anniversaire, qui sera célébré à l'abbaye. « manu propria firmavimus et *bullâ* nostra subter sigillare jussimus. » Notaire, Inquirinus; archichancelier, Liutward. « Data V kalendas septembris, anno incarnationis Domini DCCCXXXV, indictione IIII, anno vero regni domni Karoli VIII, imperii autem V. Actum monasterio quad dicitur Lauresam, in Dei nomine feliciter. Amen. » 885, 28 août, monastère de Lauresheim (Hesse-Darmstadt). (*Original.* Au milieu du rebord, incision faite pour suspendre la bulle, qui a disparu. — Bréquigny, *Tab. chr.* I, p. 335.)

G. 2. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 4 pièces, papier;
8 sceaux.

886-967. — Diplômes d'empereurs et de rois confirmant les possessions et privilèges de l'évêché et du chapitre cathédral de Langres. — L'empereur *Charles-le-Gros*, sur la demande du comte Raoul, père de Pépin, donne à son fidèle Jacob des biens situés au comté de Bar-sur-Aube, à Autreville (Altera villa), sur la rivière de la Renne (Aderen) et à « Grinaldicurtis. » Chancelier: Amalbert; archi-chancelier: Liuthard. « Datum III kalendas augustas, anno incarnationis domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXVI, indictione IV, anno imperii domni Karoli imperatoris in Italia VI, in Gallia II. Actum Mettis civitate, in Dei nomine feliciter. Amen. » Metz, 886, 30 juillet. (*Original.* — Sceau rond, plaqué, cire blanche, 33 mill. Buste, profil à droite; bouclier et lance. *Légende:* KAROLVS IMPERATOR.) — Le même,

sur la proposition de Geilon, évêque de Langres, restituée à cette église la *villa* « Ulmus, » qui lui avait été enlevée, sise au *pagus* ou comté de Troyes, sur la Seine, où il y a une église dédiée à Saint-Mammès et dont dépendent trente manuses (L'Orneau, commune de la Motte-Tilly, Aube). Il fait ce don pour subvenir aux frais de nourriture et autres besoins des chanoines, à charge d'un anniversaire. Chancelier: Amalbert; archi-chancelier: Liuthard. « Data IV kalendas novembris, anno incarnationis domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXVII, indictione IV, anno imperii domni Karoli in Italia regnantis VI, in orientali Francia V, in Gallia II. Actum Parisii civitate, feliciter. Amen. » 886, 29 octobre, Paris. (*Original.* — Sceau; même type, même légende, mais 37 mill. haut. et 34 mill. larg., tête regardant moins haut et lettres plus grandes.) — Le même, à la demande du dit évêque Geilon, et du consentement de sa femme Rigarde, confirme une précaire conclue par le chapitre de Saint-Mammès de Langres avec un certain Dodon, et Wandelmoide sa femme, sur des biens situés: au *pagus* de Bar, à « Bagedo villa, Jamblenocurtis, Calgiaco » (Saulcy ? Aube), Colombé (villa Columbarensi); au comté d'Ouche, à Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or) (« Rewaldinco, » villa Uscarensis); à « Sollerchiis; » sur les possessions de l'église de « Idrii; » au *pagus* de Port-sur-Saône (Portensis), à « Urtis villa » (Orville ? canton de Selongey, Côte-d'Or); au *pagus* d'Atours, à Saulx-le-Duc (Côte-d'Or) (« Salis villa »), et Prantigny, commune de Montureux-lès-Gray, Haute-Saône, (« Parentiniaco villa; ») au *pagus* de Lasçois, à Montigny-sur-Aube (de Montigniac, Côte-d'Or), « Midriaco (Merrey ? Aube), Anavencis et Buris. » Notaire: Amalbert; (chancelier: Liuthard. « Datum XVIII kalendas februarii, anno incarnationis domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXVII, indictione IIII, anno quoque imperii domni Karoli in Gallia II. Actum Sceletistat palatio, feliciter. Amen. » 887, 15 janvier, Sceletistat. (*Original.* — Même sceau que le précédent.) — Vidimus de l'official de Langres, 1282. (Scellé.) — Le même empereur, avec l'assentiment des comtes Milon et Ancher, donne à Oubert, prévôt de l'église de Langres, des biens situés à Bourg (Burgo), comté de Langres (Lingonico), et à Fixin (Fiscinis, Côte-d'Or), comté d'Ouche (Oscarensis). Notaire: Amalbert; archi-chancelier, Liuthard. « Datum XVIII kalendas februarii anno incarnationis domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXXVII, indictione IIII, anno vero domni Karoli imperatoris in Gallia imperantis II. Actum Sceletistat palacio, feliciter. Amen. »

887, 15 janvier, Schelestat. (*Original.*) — Le même, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, lui donne le mur de la ville, alors presque reconstruite, avec une largeur de quinze pieds en deçà et de soixante au delà, le tout dépendant du fisc ; plus, ce que le fisc avait en un lieu appelé Champbeau (in Campo Bello), touchant à la ville (juxta). Il confirme le privilège par lequel son oncle Charles[-le-Chauve] a donné au dit évêque le droit de frapper monnaie à Langres et au *castrum* de Dijon, et en outre la totalité du revenu des marchés annuels et la moitié de celui des marchés hebdomadaires tenus dans ces deux endroits. Chancelier : Amalbert ; archi-chancelier : Liuthward. « Datum XVIII kalendas febroarias, anno incarnationis domini ihesu Xpisti DCCCLXXXVII, indictione IIII, anno imperii Karoli imperatoris in Italia VI, in orientali Francia V, in Gallia II. Actum Sceletistat palacio, feliciter. Amen. » 887, 15 janvier, Schelestat. (*Original.* Partie du sceau ci-dessus décrit. — Bréquigny, *Tab. chr.* I, p. 338.) — Les évêques réunis en concile sous les murs de Chalon-sur-Saône (in suburbio Cavillonensi), dans l'église de Saint-Marcel, « anno Dominicæ incarnationis DCCCLXXXVII, anno quoque domni et serenissimi Karoli imperatoris, augusti, in Gallia imperantis II, indictione V, XV kalendas junii, » sur la demande de Geilon, évêque de Langres, confirment les possessions de cet évêché, savoir : le *castrum* de Dijon, dans lequel se trouve l'église de Saint-Étienne, et sous les murs de ce *castrum* le monastère de Saint-Bénigne ; au *pagus* de Tonnerre (Tornodorensis) le monastère de Saint-Pierre de Molôme (Melundensis), le *castrum* de Tonnerre, où se trouve l'église de Saint-Aman, le monastère de Saint-Symphorien de Ligny[-la-Ville], commune de Ligny-le-Châtel, Yonne (Ladiniacus) ; dans les murs de la cité de Langres le monastère de Saint-Pierre, et sous les murs les monastères de Saint-Amâtre (Sancti-Amatoris) et de Saint-Ferjeux (Sancti-Ferjeoli), et le monastère des Saints-Jumeaux (Sanctorum-Geminorum, aujourd'hui Saint-Geômes) ; au *pagus* des Atouars, le monastère de Saint-Pierre, de Bèze (Côte-d'Or) . Et encore : au *pagus* de Tonnerre, l'abbaye de Saint-Jean-le-Confesseur (Rôme, et depuis Montier-Saint-Jean, Côte-d'Or) ; au *pagus* de Mémontois (Magnimontensis), l'abbaye de Saint-Seine (Côte-d'Or) ; au *pagus* des Atouars, Gray-la-Ville (Haute-Saône) (Gradiacum), Pontailleur (Côte-d'Or) (Pontiliacum), Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) (Montaniacum), La Rochette (Roennacum) ; au *pagus* de Lasçois et dans le *castrum* même de Laticum (Latescimo) le monastère de Saint-

Marcel ; au *pagus* de Troyes (Trecasinensi) l'Ormeau (Ulmos, commune de La Motte-Tilly, Aube). Souscriptions autographes de Geilon, évêque de Langres ; Aurélien, archevêque de Lyon ; Bernoin, archevêque de Vienne ; Adalgaire, évêque d'Autun ; Adalbald, évêque de Belley ; Gérald, évêque de Mâcon ; Isaac, évêque de Valence ; Étienne, évêque de Chalon[-sur-Saône]. 887, 18 mai, Chalon-sur-Saône. (*Original.* — Bréquigny, *Tab. chr.* I, p. 309, ad. an. 877, et p. 338, ad. an. 887.) — Le roi *Eude*, sur la demande d'Argrim, évêque de Langres, renouvelle les confirmations données à cette église par ses prédécesseurs, l'empereur Louis[-le-Débonnaire], son fils l'empereur Charles[-le-Chauve], et le neveu de celui-ci, l'empereur Charles[-le-Gros], et les autres rois, qui ont fait restituer à cette église les possessions qu'on lui avait enlevées. Ce sont : les revenus (munitionem) de Langres, où il y a une église dédiée à Saint-Mammès ; le *castrum* de Dijon, où se trouve l'église de Saint-Étienne, et tout près de là le monastère de Saint-Bénigne ; au *pagus* de Tonnerre (Tornodorensis), le monastère de Molôme (Melundense), le *castrum* de Tonnerre, qui est chef-lieu du comté, le monastère de Saint-Symphorien « in Ladiniaco » (Ligny-la-Ville, commune de Ligny-le-Châtel, Côte-d'Or) ; à l'intérieur de la cité de Langres, l'abbaye de Saint-Pierre, et touchant la ville le monastère des Saints-Jumeaux (Saint-Geômes) ; au *pagus* des Atouars, le monastère de Bèze, et toutes les autres possessions et abbayes de l'église de Langres. Il confirme les immunités et droits de seigneurie lui appartenant à cause des châteaux de Bar et de Mémont, et ceux qui sont relatifs aux marchés et monnaies. Notaire : « Throannus » ; (chancelier) : Eble. « Datum XVIII kalendas januarii, indictione VII, anno incarnationis Dominicæ DCCCLXXXVIII, anno II regnante domno Odone gloriosissimo rege. Actum Lucludo Clavato, in Dei nomine feliciter. Amen. » 889, 14 décembre, Laon. (*Original.* — Bréquigny, *Tab. chr.* I, p. 344.) — Vidimus de l'évêque Gui de Genève, de Girard abbé de Saint-Étienne de Dijon, et de l'officiel de Langres, 1284. (Deux fragments de sceaux de l'officiel et de l'abbé Girard.) — *Charles-le-Simple*, sur la demande du comte Richard, donne à son fidèle Manassès la villa « Ermenciacum, » au *pagus* d'Atouars (Hatuarensis.) Notaire : Herluin ; (chancelier) : Haskerie. « Datum VIII kalendas augusti, indictione V, anno X regni domni regis Karoli, redintegrationis V. Actum villa Rivoli feliciter. Amen. » 902, 25 juillet, Rueil. (*Original.*) — Le roi *Lothaire*, sur la demande d'Archard, évêque de Langres, confirme la donation que ses prédé-

cesseurs avaient faite à cette église du marché et de la monnaie de Langres. En outre, sur les instances de sa femme Emma, et de Gibuin, évêque de Chalons-sur-Marne, il ajoute à ces donations celle du comté de Langres et de certains droits de tonlieu. Archi-chancelier : Girard. « Datum III kalendas septembris, anno incarnationis Domini nostri Ihesu Xpisti DCCCLXXVII (sic), indictione X, anno quoque XIII regnante Lotthario rege. Actum Divionis castri feliciter. Amen. » 967, 30 août, Dijon. (*Original*. — Sceau plaqué, rond, cire blanche, haut. 53 mill., larg. 57 mill. Buste de face, à longs cheveux, vêtu d'une tunique. Dans le champ, à droite, une flèche empennée, la pointe en bas. *Légende* : ✠ LOTHARIUS DEI GRACIA REX. — *Musée des Archives départementales*, p. 32, n° 15, et *Atlas*, planche XII.)

G. 3. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 3 sceaux.

1059-1319 (v. st.). — Lettres de rois de France donnant et confirmant des privilèges et possessions de l'évêché et du chapitre cathédral de Langres. — Le roi Henri I^{er}, sur la demande de l'évêque de Langres Hardouin, confirme les droits et prérogatives que ledit Hardouin avait restitués à la prévôté du chapitre de Saint-Mammès de Langres, 1059, Melun. (Sceau plaqué, aujourd'hui détaché. Légende détruite.) — Louis VII, à la demande de Gauthier (de Bourgogne), évêque de Langres, et de l'assentiment de son fils Philippe, s'engage pour lui et pour ses successeurs à ne pas laisser sortir de sa main la cité de Langres et en général tout ce que ledit évêque tient de lui, et à n'en transmettre à qui que ce soit la propriété, 1179, Sens. (Partie de sceau en cire verte, pendant sur double queue de peau blanche.) — Philippe-Auguste autorise les chanoines de Langres à percevoir les revenus de l'évêché pendant tout le temps que durera chaque vacance du siège épiscopal. Attendu que cet évêché est éloigné et situé sur les confins du royaume, le chapitre aura le droit de procéder à l'élection des évêques sans avoir besoin d'y être autorisé par le roi, 1203, Paci. (Lacs de soie rouge et verte.) — Mandement de Philippe-le-Hardi, enjoignant au bailli de Sens de faire procéder, de concert avec le bailli de Mâcon, à la réparation des dommages causés à l'évêque et au chapitre de Langres, par Jacques d'Ervy, prévôt du roi à Villeneuve, 1281 (v. st.) 17 février, « apud Anecum. » — Philippe-le-Bel, en considération de l'aide que le diocèse de Langres lui a promise pour la guerre de Flandre,

s'engage à faire frapper avant la Toussaint des monnaies de mêmes poids et titre que celles du temps de son aïeul le roi Louis IX et à fixer un seul cours dans le délai de la Toussaint au jour de Pâques suivant. Il accorde, pour la même cause, divers privilèges et exemptions aux détenteurs de biens ecclésiastiques, 1304, 15 juin, Paris. (Scellé.) — Mandement du même, à Guillaume dit de Roquemont, l'un de ses officiers en la baillie de Sens, de maintenir le chapitre de Langres dans sa sauvegarde, 1310, 14 décembre, Fontainebleau. — Lettres de non-préjudice données par le même, au sujet de Renaud de La Felie, ancien templier, qui, étant poursuivi par Renaud et Jean Parceval frères, s'était réfugié dans un hôpital que le chapitre de Langres avait dans cette ville, 1312, novembre, Paris. — Mandement de Louis-le-Hutin au bailli de Sens, lui enjoignant d'avoir à maintenir dans sa sauvegarde le chapitre de Langres, à l'encontre de l'évêque dudit Langres, 1315, 16 octobre, Poissy. — Philippe-le-Long déclare, par arrêt rendu en parlement, que le chapitre de Langres ne sera pas tenu de répondre à la demande de l'évêque dudit Langres, lequel prétendait avoir droit de garde sur les biens du chapitre, 1319 (v. st.), 30 janvier, Paris.

G. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 sceaux.

1340-1482. — Lettres de rois de France qui accordent ou confirment des privilèges et possessions de l'évêché et du chapitre de Langres. — Philippe-de-Valois, en considération des services que lui a rendus le chapitre de Langres et du paiement qu'il lui a fait d'une somme de quatorze cents livres tournois, déclare que les possessions du chapitre sises dans le Dijonnais, à Fixey (Côte-d'Or), Fixin (id.), Noiron-lès-Cîteaux (id.) et à Gevrey-en-Montagne (id.), et dans le bailliage de Chaumont, à Lavernoy (Haute-Marne), Charmoilles (id.), Faverolles (id.) et « Vesinottes, » et en outre à Chevigny (c^{te} Fenay) et Corgoloin (Côte-d'Or) seront rattachées au bailliage de Sens, malgré les prétentions du bailli de Mâcon, qui entendait comprendre dans le ressort de son bailliage Fixey, Fixin, Noiron, Gevrey, Chevigny et Corgoloin, 1340, juillet, Paris. (Fragment de grand sceau.) — Jean-le-Bon confirme les lettres ci-dessus, à l'encontre des prétentions du bailli de Dijon, 1363, juin, Dijon. (Fragment de grand sceau.) — Charles V rappelle que sa chère parente Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, dame de Salins, avait donné aux chanoines de Langres, pour leur usage, dix charges (sarcinatas de

sel à prendre chaque année dans ce qui lui appartenait de la saline de Salins, à la condition d'une messe annuelle sa vie durant, et d'un anniversaire après sa mort; sur la demande de ladite comtesse, le roi accorde le libre transport de ce sel du lieu de Salins à la ville de Langres, et l'exemption de tout droit de gabelle, pourvu qu'il ne soit pas vendu ni livré à qui que ce soit, mais employé à l'usage du chapitre, 1374 (v. st.), 4 février, Melun. (Partie de grand sceau.) — Louis XI autorise le chapitre de Langres à convertir en abonnements les tailles, corvées de bêtes et autres droits qu'il levait deux fois par an sur divers villages des environs de Langres, « qui à cause des guerres qui ont eu cours en nostre royaume, et par espécial ès mectes et environ ledit Lengres, ont esté gastez, brullez et destruis. . . . ; pour lesquelz droiz, qui emportent quasi nature et condition de servitude, plusieurs des habitants desdiz villaiges laissent à eulx y tenir et demourer, et se transportent ès lieux et villes qui sont de franche condition, qui est en diminucion de noz droiz, par quoy ne sont pas lesdiz villaiges si peuplez qu'ilz seroient si lesdiz droiz de tailles et corvées estoient commuez en autres droiz d'abonnaige par mariaige ou autrement, et que chacun sceust qu'il pourroit devoir par chacun an, » 1482, mai, Belleville en Beaujolais. (Lacs de soie rouge et verte.)

G. 5 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 fragment de sceau.

1550-1554. — Lettres patentes d'Henri II données à l'effet d'empêcher que les détenteurs de biens soumis aux dîmes envers le chapitre de Langres continuent de se soustraire à ces redevances. Ils ne devront enlever les fruits des héritages qu'après avoir payé préalablement la dime au représentant du chapitre indiqué pour chaque paroisse, et qui sera proclamé au prône. S'il n'y a pas de mandataire du chapitre présent à l'enlèvement des fruits, la part représentant la dime devra être laissée sur l'héritage, 1550, 7 octobre, Rouen. — Arrêt du parlement de Paris, rendu en exécution de ces lettres, 1550 (v. st.). (Fragment de sceau, pendant sur simple queue.) — Commission de Jean Lausserrois, bailli de Bar-sur-Seine, au premier sergent royal du bailliage, de publier ces lettres patentes et arrêt dans tous les villages, bourgs, paroisses et hameaux du ressort où il en sera requis par le chapitre, 1554.

G. 6. (Liasse.) — 5 pièces, p. rebrein ; 1 pièce, papier ; 5 sceaux.

1142-1284. — *Comtes de Bar.* — Henri I^{er}, comte de Bar (-le-Duc), donne à Gautier (de Bourgogne), évêque de Langres, pour lui et pour ses successeurs, le comté de Langres qu'il avait reçu en fief de son parent Hugues, duc de Bourgogne, 1179. (Fragment de sceau équestre, pendant sur cordelettes de chanvre.) — *Ducs de Bourgogne.* — Hugues II, duc de Bourgogne, rappelle que son père Eudes, sur le point de partir pour Jérusalem, a fait la paix avec les chanoines de Langres, au sujet des dommages que ses officiers avaient causés au chapitre dans ses terres du Dijonnais, à Gevrey, Fixin, Couchey et Chevigny (commune de Fenay, Côte-d'Or), sur lesquelles terres ledit Eudes a reconnu n'avoir aucun droit. Quant à Noiron (-lès-Cîteaux), Eude ne s'y est rien réservé si ce n'est « marischalciam et brenneriam, » et aussi la justice, si le maire du chapitre renonçait à l'exercer. Comme cette charte n'a pas été observée par les officiers du duc Hugues, celui-ci, à la demande des chanoines et de l'assentiment de sa femme Mathilde, déclare à l'évêque Joceran qu'il la confirme. Enfin, en 1142, ledit Hugues et son fils Eudes reconnaissent la même charte, en présence notamment de Gautier et Hugues, autres enfants de Hugues. Pareille confirmation est donnée par Godefroi, évêque de Langres, 1142. (Trois lacs de soie rouge et jaune, à l'un desquels pend un fragment de sceau équestre.) — Charte semblable donnée par le duc de Bourgogne Hugues III, avec l'assentiment de sa femme Aalide et de son fils Eudes. Parmi les témoins : Gui, comte de Saulx (*Saz*), 1170. — Robert II duc de Bourgogne, et sa femme Agnès de France, fille du roi Louis IX, sur la demande des évêques d'Autun, Langres et Chalon-sur-Saône, de leurs chapitres, d'un certain nombre d'abbés, prieurs et autres ecclésiastiques, s'engagent pour eux et pour leurs successeurs à faire frapper des monnaies de poids, loi et coin invariables, en échange de quoi la dime des revenus ecclésiastiques de leur duché leur appartiendra pendant deux ans. Il en sera de même pour les revenus des nobles et non nobles. Les taillables donneront cinq sous pendant chacune de ces deux années, mais le tout sauf assentiment du Souverain Pontife. Comme poids, dix-neuf sous et huit deniers de Dijon devront équivaloir à un marc de Troyes ; comme loi, ce marc équivaldra à deux onces d'argent pur de Montpellier ou six onces de métal sortant des mains du monnayer, et comme valeur quinze deniers de Dijon équivaldront à

douze petits tournois, de ceux qui ont communément cours. Tous les deux ans, cette monnaie sera contrôlée, à la sortie de l'atelier, par les évêques d'Autun et de Chalons, en présence de deux chatelains du duc, etc., 1284, Paris. (Seeaux du duc et de la duchesse.) — *Comtes de Champagne*. — Thibaud IV, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, cède à Robert (de Torote), évêque de Langres, tout ce qu'il avait à Cohons, acheté par lui de son fidèle Gautier de Nogent; l'évêque lui donne en échange la moitié qu'il avait à Montigny-en-Bassigny, et en outre divers droits à Bonnecourt, Frécourt, Lavernoy et Choignes; et encore, avec l'assentiment du chapitre de Langres, tout ce que ledit chapitre avait à Mandres, 1239. Vidimus de cette chartre par Louis IX, 1239, Paris. (Copie du temps.) — Marguerite de Bourbon, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, et son fils Thibaud V déclarent qu'ils ne pourront pas retenir les hommes de l'évêque et du chapitre à Vieq et à Coiffy, et que l'évêque et le chapitre ne pourront pas retenir les hommes de Marguerite et de Thibaud dans les mêmes lieux, sauf le droit des religieux de Molême, 1255, juillet. (En français. — Fragment de seeau équestre de Thibaud V.)

G. 7. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 7 bulles.

1095-1181. — *Bulles pontificales*. — *Urbain II*, sur la demande de Robert, abbé de Molême (Côte-d'Or), et de Robert (de Bourgogne), évêque de Langres, prend le monastère de Molême sous sa protection et confirme tout ce que ledit évêque Robert et son prédécesseur Rainard (de Bar) ont accordé à cette abbaye. L'abbé devra être élu par les religieux et confirmé par l'évêque. « Datum apud Clarum Montem Arvernien, per manum Johannis S.R.E. diaconi cardinalis, III, kalend. dec. indictione III, anno Dominice incarnationis M^oC^oXC^oVI^o, pontificatus autem domni Urbani secundi pape VIII^o. » Daté de 1096, mais en réalité du 29 nov. 1095. (Indiction III. Calcul pisan. — Jaffé-Lœwenfeld, n^o 5596 (4190). — Copie du temps.) — *Pascal II*, s'adressant à Robert (de Bourgogne), évêque de Langres, confirme la juridiction spirituelle de cette église sur les abbayes de Bèze, Saint-Bénigne et Saint-Étienne de Dijon (Côte-d'Or), Molême, Saint-Seine, Châtillon-s-Seine, Rougemont (idem), Molême et Saint-Michel de Tonnerre (Yonne), Saint-Jean-du-Pré, Saints-Jumeaux ou Saint-Geosme et Poulangy. Il confirme aussi ses possessions, savoir : les châteaux de Gurgy, Châtillon-sur-Seine, Grancey, Saulx, Til-Châ-

tel (Côte-d'Or), Conflans, Fouvent (Haute-Saône), Bars-sur-Aube, Bars-sur-Seine (Aube), Tonnerre (Yonne), Montsaugéon, Choiseul, Chassigny (1), Sexfontaine, Aigremont, Bourbonne, ces deux derniers du diocèse de Besançon, et celui de Blaisy; les châteaux de Duesme et de Grignon, dans l'évêché d'Autun. Vézelay, 1106, 3 non., mars, indict. 15, an 8 (5 mars 1107) Analyse du xviii^e siècle. — *Innocent II* confirme la règle suivie par les chanoines réguliers des Saints-Jumeaux (Saint-Geosme) et fait diverses prescriptions pour l'élection du prévôt et la réception des chanoines. Pise, 3 non., nov., ind. 13, an 1136 et du pontificat 6, (3 novembre 1135. *Original*. — Jaffé-Lœwenfeld, n^o 7728.) — *Eugène III* déclare à Hubert, doyen, et aux chanoines de Langres, qu'il confirme l'accord fait par eux avec Hugues II, duc de Bourgogne, et son fils Eudes (cf. G. 6). Auxerre, 7 kal. oct., an 3. (*Original*. — Bulle.) Daté de 1147 par Jaffé-Lœwenfeld, n^o 9140 (6358). — *Alexandre III*, sur la demande de Gautier (de Bourgogne), évêque de Langres, prend cette église sous sa protection et confirme ses possessions, savoir, la cité et le comté de Langres; les abbayes de Saint-Étienne et Saint-Bénigne de Dijon (Côte-d'Or), Bèze, Molême (id.), Saint-Michel (de Tonnerre, Yonne), Saint-Jean « de Prato, » Châtillon-sur-Seine, N.-D. de Rougemont (Côte-d'Or), Saints-Jumeaux (auj. Saint-Geosme), Saint-Pierre de Poulangy; les châteaux de Gurgy, Châtillon-sur-Seine, Til-Châtel, Grancey, Saulx (Côte-d'Or); Conflans, Fouvent (Haute-Saône), Tonnerre, où il y a deux châteaux (Yonne), Bars-sur-Aube, Bars-sur-Seine, Chacenay (Aube), Blaisy (Blaise), Montsaugéon pour moitié, Choiseul, Aigremont et Bourbonne, ces deux derniers dans l'évêché de Besançon; Duesme et Grignon dans l'évêché d'Autun; l'abbaye de Molême (Yonne). « Datum Verulis (Veroli) 3 kal., aprilis, indict. 3, an 1170, pontific. 11. » 30 mars 1170. (*Original*. — Bulle. — Jaffé-Lœwenfeld, n^o 11756). — Le même confirme au chapitre de Langres la possession de l'église de Dommarien, avec ses dîmes, qui lui avait été donnée par l'évêque. « Datum Tusculani, 6 idus januarii. » (*Original*. — Bulle.) Frascati, 8 janvier 1171-1181, suiv. Jaffé-Lœwenfeld, n^o 14242. — Le même confirme au chapitre la possession de l'église de Saint-Christophe de Noidant-Châtenoy, avec la chapelle de Palaiseul. « Datum Tusculani, 6 idus martii. » (*Original*. — Bulle.) Frascati, 10 mars 1171-1178, suivant Jaffé-

(1) Probablement Chacenay (Aube). Voir plus loin, date de 1170.

Lœwenfeld, n° 12995. — Le même confirme audit chapitre la possession d'une maison qu'un certain Buidant lui avait donnée, et d'un moulin donné par Gui d'Aprey. « Datum Venetiis, in Rivo Alto, 5 kalendas junii » Venise, 28 mai ; 29 mai 1177, suivant Jaffé-Lœwenfeld, n° 12850. (*Original.* — Bulle.) — Le même confirme audit chapitre avec l'assentiment de l'évêque Gautier (de Bourgogne), la possession de l'église de Praslay et de Vivey, de celle de Ville-sur-Arce (Aube), Bissey (-la-Côte), Noiron (-lès-Cîteaux) et Fixin (Côte-d'Or), la moitié d'un moulin, sis près de Fenay (Ibidem). « Datum Beneventi, 7 idus octobris. » Bénévent, 9 octobre 1167-1169, suivant Jaffé-Lœwenfeld, n° 11439. (*Original.* — Bulle.) — Le même défend à Gautier (de Bourgogne), évêque de Langres, de conférer le titre d'archidiaque à des clercs qui n'auraient pas reçu le diaconat, ou qui ne devraient pas le recevoir aux Quatre-Temps veuant immédiatement après leur nomination. « Datum Beneventi, 5 kalendas novembri. » Bénévent, 28 octobre 1167-1169, suivant Jaffé-Lœwenfeld, n° 11444. (*Original.* — Bulle.)

G. 8. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin : 1 pièce, papier ;
17 bulles.

1185-1254. — *Bulles pontificales.* — *Lucius III*, s'adressant au doyen et au chapitre de Langres, confirme le don du comte Henri (de Champagne), ratifié après son décès par la comtesse sa femme, de trente livres pour les clercs qui assisteront aux matines. « Verone, VIII idus februarii. » Vérone, 6 février [1185, suiv. Jaffé-Lœwenfeld, n° 15362]. (*Original.* — Bulle.) — *Clément III* confirme au chapitre de Langres la possession de l'abbaye de Saint-Pierre. « Datum Laterani, III kalendas maii, pontificalus nostri anno secundo » Latran, 29 avril 1189 (*Original.* — Bulle. — Jaffé-Lœwenfeld, n° 16410.) — *Innocent III* autorise le chapitre de Langres à se faire restituer celles de ses possessions que les évêques de Langres ont aliénées sans son autorisation. « Datum Laterani, VII kal. martii, pontific. nostri an. 15. » Latran, 23 février 1212. (*Original.* — Bulle.) — [Potthast, n° 4386.] — Le même prend sous sa protection la léproserie de « Salza », diocèse de Langres, et ses possessions. « Datum Laterani, VII id. oct. pontific. an. 15. » Latran, 9 octobre 1212. (*Original.* — Bulle.) — *Grégoire IX* confirme au chapitre de Langres ses possessions et privilèges. « Datum Perusii, XVII kal. sept. pontific. an. 3. » Pérouse, 16 août 1229. (*Original.* —

Bulle.) — Le même autorise l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, à cause des bruits scandaleux qu'occasionnait le voisinage du prieuré de femmes de Larrey (commune de Dijon), situé à proximité de la dite abbaye de Saint-Bénigne, dont il dépendait, à n'y plus nommer de nouvelles religieuses et à les remplacer par des religieuses. « Datum Laterani, VI kal. dec. pontific. an. 13. » Latran, 26 novembre 1239. (*Original.* — Bulle.) — *Innocent IV* déclare que le chapitre de Langres ne sera tenu de recevoir aucun chanoine, ni aucune provision émanée du Saint-Siège ou de ses légats, sans un mandement spécial relatant le présent titre. « Datum Lugduni, XV kal. nov. pontific. an. 3. » Lyon, 18 octobre 1245. (*Original.* — Bulle.) — Le même autorise le chapitre de Langres à ne délivrer les revenus des canonicats et des prébendes qu'à ceux de ses membres qui résideront, et ce notwithstanding toutes lettres apostoliques. « Datum Lugduni, XV kal. nov. pontific. an. 3. » Lyon, 18 octobre 1245. (*Original.* — Bulle.) — Le même, à la demande du chapitre de Langres, lui accorde que les délégués ou sub-délégués du Saint-Siège ne pourront prononcer aucune sentence d'interdit, suspense ou excommunication, à moins de bulles spéciales et dérogoires. « Datum Lugduni, VI non. julii, pontific. an. 4. » Lyon, 2 juillet 1246. (*Original.* — Bulle.) — Le même dispense le chapitre de Langres de se rendre à des citations devant des juridictions éloignées de cette ville, citations que des plaideurs faisaient prononcer par le Saint-Siège afin de lasser le chapitre en lui imposant de coûteux déplacements. « Datum Lugduni, V non. julii, pontific. an. 4. » Lyon, 3 juillet 1246. (*Original.* — Bulle.) — Le même dispense le chapitre de Langres de recevoir aucun ecclésiastique pour les bénéfices qui sont à sa nomination dans la province de Lyon, malgré toutes provisions reçues ou à recevoir en cour de Rome, à moins d'un mandement spécial et à ce dérogeant. « Datum Lugduni, VI id. oct. pontific. an. 4. » Lyon, 10 octobre 1246. (*Original.* — Bulle.) — Le même dispense le chapitre de Langres de recevoir à aucun bénéfice et de délivrer aucun revenu, pension ou prébende, à tout ecclésiastique qui aurait même charge d'âmes et des lettres apostoliques, reçues ou à recevoir. « Datum Lugduni, XII kal. julii, pontific. an. 4. » Lyon, 20 juin 1247. (*Original.* — Bulle.) — Le même déclare que ledit chapitre ne sera tenu de recevoir à aucun bénéfice, sauf le cas de vacance d'une de ses prébendes, si les lettres apostoliques ne font mention expresse d'une dérogação à ce droit. « Datum Lugduni, XVII kal. junii, pontific. an. 5. » Lyon, 16 mai 1248.

(*Original.* — Bulle.) — Le même déclare que le chapitre de Langres, à moins de lettres apostoliques faisant mention expresse d'une dérogation, ne pourra être forcé de recevoir à aucun canonical, pension ou autre bénéfice, ni même à aucune des cures dont il a le patronage, les ecclésiastiques qui auront obtenu des lettres du Saint-Siège. « Datum Lugduni, VII kal. dec. pontific. an. 6. » Lyon, 25 novembre 1248. (*Original.* — Bulle.) — Le même invite le chapitre de Langres à surseoir à l'élection d'un nouvel évêque jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles certaines du dernier, que l'on dit être mort dans un voyage d'outre-mer. « Datum Lugduni, idus sept. pontific. an. 8. » Lyon, 13 septembre 1250. (*Original.* — Bulle.) — Le même dispense ledit chapitre de recevoir à aucun bénéfice, quand bien même des lettres auraient été délivrées en cour de Rome, à moins qu'elles ne fassent mention expresse de dérogation. « Datum Perusii, XV kal. oct. pontific. an. 10. » Pérouse, 17 septembre 1252. (*Original.* — Bulle.) — Le même, sur la demande du chapitre de Langres, ordonne à l'abbé de Clairvaux (Aube), d'empêcher que ledit chapitre ne soit contraint de recevoir aucune personne à un canonical ou à un bénéfice de sa nomination, jusqu'à ce que huit prébendes soient venues à vaquer et que le chapitre en ait disposé. « Datum Laterani, XII kal. maii, pontific. an. 11. » Latran, 20 avril 1254. (*Original.* — Bulle.)

G. 9. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 14 bulles.

1259-1344. — *Bulles pontificales.* — *Alexandre IV*, s'adressant au doyen et au chapitre de Langres, nomme Paul, fils d'Ange de Saint-Eustache, noble citoyen romain, à l'un des trois canonics de ce chapitre qui étaient alors vacants. « Datum Anagnie, V kal. junii, pontific. an. 5. » Anagni, 28 mai 1259. (*Original.* — Bulle.) — Le même déclare qu'après la réception à deux de ces trois canonics, de Paul de Saint-Eustache, ci-dessus, et de Déodat, frère d'Ange, chanoine de Châlons-sur-Marne et avocat en cour de Rome, ledit chapitre ne sera pas tenu d'en recevoir d'autres. « Datum Laterani, II id. februarii, pontific. an. 7. » Latran, 12 février 1261. (*Original.* — Bulle.) — Le même déclare que la nomination des deux chanoines ci-dessus ne portera pas préjudice aux droits du chapitre, en conformité de la bulle de son prédécesseur (de 1254, Cf. G. 8, in fine). « Datum Laterani, XV kal. martii, pontific. an. 7. » Latran, 15 février 1261. (*Original.* — Bulle.) — *Urbain IV* dé-

clare que le chapitre de Langres ne sera tenu de recevoir à aucun canonical ou bénéfice ecclésiastique en vertu de lettres du Saint-Siège, à moins qu'elles ne fassent mention expresse de dérogation aux droits dudit chapitre. « Datum Viterbii, XV kal. maii, pontific. an. 1. » Viterbe, 17 avril 1262. (*Original.* — Bulle.) — Le même nomme à un canonical de Langres, Jean archidiaire de Troyes, son chapelain, et ce avec clause dérogatoire. Il déclare que les nominations par lui faites précédemment, de Geoffroi de « Sallenay, » Gobert de Passavant, Gérard de Grançon, et Énard archidiaire de Sézanne (Marne), en l'église de Troyes, ne sauraient porter préjudice aux droits du chapitre. « Datum apud Urbemveterem XVII kal. junii, pontific. an. 2. » Orvieto, 16 mai 1263. (*Original.* — Bulle.) — Le même déclare au chapitre de Langres que nonobstant toute lettres obtenues par qui que ce soit, la dignité de doyen ne peut être conférée que par l'élection du chapitre. « Datum apud Urbemveterem XIII kal. aprilis, pontificatus an. 2. » Orvieto, 20 mars 1263. (*Original.* — Bulle.) — *Martin IV*, s'adressant à Robert, duc de Bourgogne, rappelle qu'il a reçu de lui une demande rapportant que par lettres passées entre lui et les évêques de Clermont et d'Auxerre il s'est engagé envers les évêques, chapitres, églises, et même les séculiers de son duché, à faire frapper des monnaies de poids et de valeurs immuables, à la condition que le pape et le roi de France lui garantiraient pendant deux ans la perception des dîmes des biens ecclésiastiques de son duché, au taux de celle qu'on avait établie pour l'expédition de Terre-Sainte, et de même pour les personnes séculières de condition libre, et quant aux gens taillables cinq sous pour chaque année. Le pape, attendu l'assentiment donné par les parties intéressées, sur ce consultées, donne également le sien, à condition que la levée de cette dime ne préjudiciera pas à celle qu'il a consentie au roi de France pour l'affaire du royaume d'Aragon. « Datum Perusii, III nonas januarii, pontific. an. 4. » Pérouse, 3 janvier 1285. (*Original.* — Bulle.) Pollhast, n° 22 195. — *Jean XXII* fait savoir au doyen et au chapitre de Langres qu'il a chargé les abbés de Chny et de Baume[les-Moines], diocèses de Mâcon et de Besançon, de trancher les différends survenus entre ledit chapitre et Louis de Poitiers évêque de Langres. « Datum Avinionii V id. januarii, pontific. an. 5. » Avignon, 9 janvier 1321. (Vidimus de l'official de l'archidiaire de Langres, de 1325.) — Le même, s'adressant au doyen de Saint-Symphorien et à Jean de « Escans, » chanoine et official de Reims, leur ordonne

d'apprécier le refus du chapitre de Langres de payer à Louis de Poitiers, évêque de Metz, ancien évêque de Langres, une contribution que ce dernier s'était fait autoriser, par lettres apostoliques, à lever pour faire face aux charges de son évêché de Langres. « Datum Avinionis, III kal. nov. pontific. an. 10. » Avignon, 30 octobre 1325. (*Original. — Bulle.*) — *Benoît XII*, s'adressant au doyen de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, et aux prieurs de Saint-Didier et des Frères-Prêcheurs de Langres, leur prescrit de maintenir le chapitre de Langres dans le droit qu'il avait de convoquer tous les ans, à la fête de Saint-Mammès, à Langres, les abbés de Saint-Bénigne, de Dijon, Bèze, Molême, Réôme (Moutier-Saint-Jean), Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Seine, Saint-Étienne de Dijon, Châtillon-sur-Seine et Molême (Côte-d'Or et Yonne), lesquels devaient assister en habits pontificaux à la procession et à la grand-messe qui suivait. Ces abbés, sauf celui de Bèze, tentaient de se soustraire à cette obligation en prétextant des empêchements qui n'étaient pas réels. « Datum Avinionis VI kal. decembris, pontific. an. 3. » Avignon, 26 novembre 1337. (*Original. — Bulle.*) — *Clément VI*, s'adressant à l'archevêque de Lyon, à l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre et au doyen du chapitre de Besançon, les informe qu'il a commis Bernard, cardinal-prêtre du titre de Saint-Cyrique « in Termis, » pour s'enquérir auprès d'eux des violences et dommages causés au chapitre de Langres par Jean d'Igny, Philippe de Beaujeu, chanoine de Besançon, lequel s'était fait élire à l'évêché de Langres, et dont l'élection avait été cassée par le pape Benoît XII, Geoffroi, seigneur de Beaujeu, son frère, Thibaud, seigneur de Neuchâtel, et Perrin de Rosières, damoiseau, tous du diocèse de Besançon. « Datum Avinionis, XV kal. februarii, pontific. an. 1. » Avignon, 18 janvier 1343. (*Original. — Bulle.*) — Le même, s'adressant à l'archevêque de Lyon, à l'évêque de Troyes et à l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre, leur fait une semblable signification concernant les faits et gestes de leurs complices, dont il donne la longue nomenclature. « Datum Avinionis, XII kal. augusti, pontific. an. 2. » Avignon, 21 juillet 1343. (*Original. — Bulle.*) — Le même ordonne aux mêmes de citer à nouveau lesdits complices, qui avaient fait défaut. « Datum Avinionis, XII kal. nov. pontific. an. 3. » Avignon, 21 octobre 1343. (*Original. — Bulle.*) — Le même ordonne aux mêmes de citer les complices. « Datum Avinionis, idus januarii, pontific. an. 2. » Avignon, 13 janvier 1344. (*Original. — Bulle.*) — Le même prescrit aux mêmes de faire une nouvelle citation.

« Datum Avinionis, VI kal. februarii, pontific. an. 2. » Avignon, 27 janvier 1344. (*Original. — Bulle.*)

G. 10. (Liasse.) — 27 pièces. parchemin ; 10 bulles ; 1 sceau.

1368-1463. — *Bulles pontificales.* — *Urbain V* concède à tous les fidèles des indulgences qu'ils pourront gagner à l'autel de saint Mammès, dans la cathédrale de Langres. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, X kal. dec. pontific. an. 7. » Rome, église de Saint-Pierre, 22 novembre 1368. (Vidimus de l'official de Langres, de 1368 v. st., donné sur la demande d'un mandataire du chapitre, qui a déclaré n'avoir pu les publier, à cause de l'insécurité des chemins causée par la guerre.) — *Grégoire XI*, s'adressant aux doyens des chapitres de Maçon, Nevers et Châlons-sur-Marne, les établit juges des usurpations des biens du chapitre de Langres. « Datum apud Villamovam, Avinionensis diocesis, kal. septembris, pontific. an. 1. » Villeneuve, diocèse d'Avignon, 1^{er} septembre 1371. (Fulmination du doyen de Nevers, 1371.) — *Clément VII*, s'adressant aux évêques d'Autun, Châlons-sur-Marne et Chalons-sur-Saône, les établit pour cinq ans conservateurs des droits et des biens du chapitre de Langres qui avaient été usurpés. « Datum Avinionis Vidus sept. pontific. an. 3. » Avignon, 9 septembre 1381. (*Original. — Bulle.*) — Le même unit à la mense capitulaire de Langres la cure de Saint-Pierre (anciennement Sainte-Croix) de Langres, et les chapelles de Brevoine et de la Sainte-Trinité de Langres. « Datum Avinionis, II kal. dec. pontific. an. 4. » Avignon, 30 novembre 1381. (*Original. — Bulle.*) — Le même, s'adressant aux évêques d'Autun, Châlons-sur-Marne et Nevers, les établit conservateurs des droits et biens du chapitre de Langres. « Datum Avinionis, X kal. marcii, pontific. an. 9. » Avignon, 20 février 1387. (Fulmination d'Archambaud, évêque de Châlons-sur-Marne, de son château de Sarrey, 29 octobre 1387.) — Le même transfère à l'évêque de Langres la juridiction de l'archidiacre, à la condition qu'il paiera au dit archidiacre quatre cents florins d'or chaque année, savoir, deux cents à la Saint-Jean et deux cents à la Nativité de Notre-Seigneur. « Datum Avinionis, III non. junii, pontific. an. 9. » Avignon, 3 juin 1387. (*Original. — Bulle.*) — Le même dispense de la résidence, sans perdre autre chose de leurs bénéfices que les distributions quotidiennes, les chanoines et douze autres bénéfices ou même curés de la ville et du diocèse de Langres, que le chapitre aura choisis pour vaquer à ses affaires spirituelles et temporelles. « Da-

tum Avinionis, XIII kal. martii, pontific. an. 10. » Avignon, 17 février 1388. (*Original. — Bulle.*) — Le même charge les doyens des chapitres de Troyes, Chalon-sur-Saône et Mâcon, de l'exécution de la dispense qui précède. « Datum Avinionis, XIII kal. martii, pontific. an. 10. » Avignon, 17 février 1388. (*Original. — Bulle.*) — Fulmination de ces deux bulles par Martin Héliot, doyen de Troyes, 28 octobre 1388. (Sceau.) — *Martin V.* s'adressant au doyen de l'église Notre-Dame de Dole, diocèse de Besançon, et aux officiaux de Besançon et de Chalon-sur-Saône, déclare confirmer la bulle ci-dessus de Clément VII. « Datum Rome, apud Sanctos Apostolos, non. maii, pontific. an. 10. » Rome, 7 mai 1427. (*Original. — Bulle.*) — Le même accorde des indulgences à gagner le jour de la fête du Saint-Sacrement et dans l'octave. « Datum Rome, apud Sanctos Apostolos, VII kal. junii, pontific. an. 12. » Rome, 26 mai 1429. (*Original. — Bulle.*) — Décision du Concile de Bâle, le Saint-Siège vacant, adressée à l'abbé de Bèze, au prieur de Saint-Geômes et à l'officiel de Langres, portant union à la messe des huit chanoines prébendiers de Langres de la chapelle de Saint-Bénigne, située près de la salle du Chapitre. « Datum Basilee, VI kal. octobris, anno a Nativitate Domini 1439, Apostolica Sede vacante. » Bâle, 26 septembre 1439. (*Original. — Bulle.*) — *Eugène IV* accorde des indulgences à tous les fidèles qui visiteront, à certains certaines fêtes, l'église de Celsoy et contribueront à sa restauration. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1443, XII kal. decembris, pontific. an. 13. » Rome, 20 novembre 1443. (*Original. — Bulle.*) — *Pie II*, s'adressant aux abbés de Saint-Germain d'Auxerre et de Saint-Martin-hors-les-murs d'Autun, et au doyen du chapitre de Saint-Urbain de Troyes, les établit conservateurs des droits et biens du chapitre de Langres, et juges des usurpations. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1463, IV kal. julii, pontific. an. 5. » Rome, 28 juin 1463. (*Original. — Bulle.*)

G. 11. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 Bulle.

1485-1619. — *Bulles pontificales.* — *Innocent VIII* donne les provisions d'un canonical de Langres à Jean de Bueil, « de nobili et baronum genere ex utroque parente procreatus. » « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1485, VI id. maii, pontific. an. 1. » Rome, 10 mai 1485. (*Original. — Bulle.*) — *Alexandre VI*, s'adressant à Jean de Beaumont, cha-

noine de Langres, lui confère un canonical de Langres. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1497, VI kal. aprilis, pontific. an. 5. » Rome, 27 mars 1497. (*Original. — Bulle.*) — *Clément VII*, s'adressant à l'abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine et au prieur du Val-des-Écoliers, leur ordonne de faire restituer, par ceux qui les avaient dérobés et cachés, divers documents importants des archives du chapitre. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1526, id. maii, pontific. an. 3. » Rome, 15 mai 1526. (Fulmination par Eustache de Sautes, abbé de Châtillon, 1526.) — Le même, donne des provisions de grand archidiacre de Langres à François Bégat, le dit bénéfice vacant par la résignation de Jean Thibault. « Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice 1530, VII id. sept., pontific. an. 7. » Rome, 7 septembre 1530. (*Original.*) — *Paul III* donne des provisions de grand archidiacre de Langres et de maître de l'hôpital de Sussy (commune de Saint-Broingt-les-Fosses) à Jean d'Amoncourt. « Datum Civitatis Vulture, Viterbiensis diocesis, anno Incarnationis Dominice 1535, XI kal. maii, pontific. an. 1. », 21 avril 1535. (*Original.*) — *Clément VIII*, s'adressant aux officiaux de Langres, d'Autun et de Troyes, leur donne les pouvoirs nécessaires pour faire restituer au chapitre de Langres des rentes, maisons, vases et ornements sacrés, pierres précieuses et documents manuscrits, qui lui avaient été enlevés. « Datum Rome apud Sanctum Marcum, anno Incarnationis Dominice 1599, id. sept., pontific. an. 8. » Rome, 13 septembre 1599. (*Original. — Bulle.*) — *Paul V* donne à René Gillot, licencié ès-droit, des provisions de la dignité de doyen du chapitre de Langres, vacante par la résignation de Jacques Gillot. « Datum Rome, apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominice 1618 (sic), VI idus januarii, pontific. an. 14. » Rome, 8 janvier 1619. (*Original. — Bulle.*)

ÉLECTIONS ET NOMINATIONS D'ÉVÊQUES. — PRESTATIONS DE SERMENT ET PRISES DE POSSESSION. — TESTAMENTS.

G. 12. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1290-1338. — *Évêques*; élections, prestations de serment, prises de possession, testaments, etc. — *Gui de Genève.* — Testament de Gui de Genève, évêque de Langres. En outre de ce qu'il a donné précédemment à l'église de Langres pour son anniversaire, il y ajoute,

pour la même cause, dix livres de revenu annuel à prendre sur la vente de Langres ; il demande à ses neveux l'évêque de Valence (Jean de Genève) et Gui, archidiacre de Dijon, de conserver en leurs mains, comme il l'avait fait lui-même à titre de tuteur ou curateur, la terre de son frère Henri de Genève, jusqu'à ce que les dots des filles dudit feu Henri, Bl[éatrix] dame de Lunel (Hérault) et Éléonore, princesse d'Orange, aient été réglées ; il ordonne que Guillaume d'Avallon (?), chevalier, chatelain de « Anasiaci, » conservera comme garantie ses châteaux et revenus de « Terniaci » et de Vuache (de Vaichio, en Gênois), jusqu'à parfait paiement de ce qu'il lui doit ; il nomme pour exécuteurs testamentaires G. doyen de Langres, P. archidiacre (de Langres), L. archidiacre de Lasçois, l'official et son chapelain Guillaume, « apud Calmam » (La Chaume), 2 mai 1290. (Fragment de sceau de l'un des témoins.) — *Bertrand [de Gol]* prête serment, 1305 (v. st.). — Prestation de serment par l'évêque *Guillaume [de Durfort]*, en présence de Pierre, archidiacre de Langres, Simon, archidiacre de Dijon, Othon, archidiacre du Bassigny et autres chanoines, 1307. — Prestation de serment par l'évêque *Pierre [de Rochefort]*, en présence notamment de Raymond « de Judico, » archidiacre du Tonnerrois, Jean prieur de Saint-Geômes, Humbert seigneur de Rougemont, Endes, seigneur de « Sivoel, » 1305 (v. st.). — Testament du même. Il veut être enterré aux pieds de Gui de Genève, l'un de ses prédécesseurs ; institue pour exécuteurs testamentaires Jean de Saffres, chanoine de Langres, son parent, Dreux de Montmédy « de Montemedio, » chevalier, et sa chère sœur Agnès, dame de Tanlay (Yonne), 1328. (Fragment de son sceau.) — *Jean de Chalon* prête serment en présence de Jean d'Argillières, archidiacre de Dijon, l'évêque de Tabarca (Algérie), Raoul, seigneur de Neufchâteau ou Neuchâtel « Novi Castri, » Guillaume de Vergy, Gérard de Vaites, chevaliers, et autres, 1328. — Jean de « Erquiriaco, » doyen du chapitre de Noyon, vicaire général, pour le spirituel et le temporel, de *Jean [des Prés]*, évêque élu de Langres, présente au chapitre de Langres copies de deux bulles du pape Benoît XII, données à Avignon le 12 des calendes de mai, au 4 du pontifical (20 avril 1338), certifiées par notaires apostoliques, adressées, la première au chapitre de Langres, la seconde à Jean [des Prés], doyen du chapitre de Beauvais, docteur ès-lois, par lesquelles il déclare l'avoir désigné pour évêque de Langres ; puis le lit vicaire général s'étant transporté dans le chœur de l'église cathédrale, y fait lire et pu-

blier deux autres bulles, de même date, adressées, l'une aux vassaux de l'évêché, et l'autre au peuple de la ville et du diocèse, 29 mai 1338. — Prestation de serment par *Jean des Prés*, en présence de Raymond « de Judico, » archidiacre de Tonnerre, Évard de Tonnerre, archidiacre de Bassigny, etc., 1338.

G. 13. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1344-1374. — *Evêques* ; élections, prestations de serment, prises de possession, testaments, etc. — *Jean d'Arcis* prête serment en présence de Jean de Saffres, doyen du chapitre de Langres, Raymond « de Judico, » archidiacre de Tonnerre, Léonard de Plaisance, archidiacre de Bar, Évard de Tonnerre, archidiacre de Bassigny, Jean et Guillaume de Châteauvillain, Guillaume Verdet et Geoffroi de Blaisy, chevaliers, Jean de Montbéliard, chanoine de Troyes, et autres 1344. — Testament du même évêque : il fonde des anniversaires à Langres, Autun, aux abbayes de Saint-Bénigne et Saint-Étienne de Dijon, au couvent du Val-des-Écoliers, au chapitre Notre-Dame de Mussy (Aube), aux abbayes de Bèze (Côte-d'Or), Molême (ibid.), Molême (Yonne), Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Seine (Côte-d'Or), Réomé (auj. Moutier-Saint-Jean, Côte-d'Or), Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, aux couvents du Val-des-Choux (Côte-d'Or) et de Saint-Geômes (Haute-Marne). Les rentes léguées par lui seront prélevées sur les revenus de son château d'Ancy-le-Franc (Yonne) et de sa maison de Chassignelles (ibid.). Il fonde également des anniversaires aux couvents des Frères-Prêcheurs de Troyes, Auxerre et Dijon, des Frères-Mineurs de Châteauvillain, Bar-sur-Aube, Troyes, Auxerre, Vézelay, Dijon et Beaune. Ses exécuteurs délivreront cent livres tournois aux chapitres de Langres, Beaune et Saint-Étienne de Troyes dont il a été chanoine ; il fait divers legs à Robert d'Ancy, son parent, Jean de Montbéliard, chanoine de Troyes « socio nostro carissimo, » Regnaud de Frettoy, abbé séculier de Châtel-Censoir (Yonne) ; à tous les hôpitaux et léproseries de la ville et du diocèse d'Autun, où il y aura des pauvres et des lépreux ; à l'église de Mende quatre cents livres de tournois petits, dont quinze sous devront valoir un florin de Florence, pour son anniversaire, plus un vase de cristal, monté sur pieds d'argent, contenant des reliques de plusieurs saints, un collectaire écrit en grosses lettres, un livre intitulé « Pontificale, » un autre contenant les offices des morts et un autre contenant les heures de la Sainte Croix et

celles de la Sainte Vierge; il donne aux pauvres une certaine somme à prendre sur les biens lui provenant de la succession de son frère Guillaume d'Arcis; à Jean de Chacenay, quarante livres tournois; à Olbon de Dampierre, « socio meo carissimo », soixante livres tournois; au curé de Veuxhailles (Côte-d'Or), vingt livres tournois qu'il lui devait lorsqu'il était archidiacre du Lasçois; cent livres tournois à Pierre, curé de Cussy en Morvand (de Cuceyo en Morvendô); à Jean de Tonnerre, archidiacre de Troyes, cent livres tournois qu'il lui doit, etc., etc. Tout ce qui restera de ses biens meubles, après ces divers legs et paiements, sera donné aux pauvres. Quant à ses biens immeubles, on en distraira sa maison de Paris, qui sera vendue et dont le prix sera employé à l'exécution du testament; pour le surplus, il institue ses héritiers, ses nièces Jeanne d'Arcis, fille de feu Érarid d'Arcis, son frère, seigneur de Chacenay (Aube) et de Pisy (Yonne), dame de Larrey (Côte-d'Or) et de Chacenay, et Alix, fille de feu Guillaume d'Arcis, son frère, dame de Cussy-en-Morvand. Ses héritiers devront jurer de respecter les dispositions de ce testament, faute de quoi il institue à leur place, à la même condition, la comtesse de Tonnerre, ou son héritier comme comte de Tonnerre. Il institue pour exécuteurs testamentaires: Jacques, seigneur de Pacy (Yonne) et Gaucher de Pacy, son frère, Jean de Roussillon, N. de Cussy, chevaliers, Robert d'Ancy, damoiseau, ses parents; Jacques d'Andelancourt, docteur ès-lois à Langres, et divers ecclésiastiques, 1344. — Le doyen et le chapitre de Langres donnent assignation à divers chanoines pour procéder le quatre octobre à l'élection d'un évêque en remplacement de Jean d'Arcis, décédé le 13 août 1344 et inhumé le 22; 1344, 30 août. — *Guillaume de Poitiers* prête serment en présence de Jean de Saffres, doyen du chapitre de Langres, Léonard de Plaisance, archidiacre de Bar, Érarid de Tonnerre, archidiacre de Bassigny, et autres, 1346. — Testament du même évêque. Il veut être enterré dans son église cathédrale, hors du chœur, près de l'autel de Tous les Saints, fondé et doté par lui, et donne quinze livres de terre de revenu pour y faire célébrer une messe chaque semaine. Il institue pour exécuteurs testamentaires: Aubry, primicier de Verdun et chanoine de Langres, Aymon « de Avoto, » chanoine régulier de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine et chapelain de l'église du château, et Jacques Paris de la Jaisse, son bailli d'Outre-Aube. Fait en présence notamment du curé de Ville-sous-Laferté (Aube), son maître d'hôtel, Érarid de Ge-

vrolles, capitaine du château de Châtillon et Perrot, son fauconnier, 1374. — Assignations données à Pierre Chambon, doyen du chapitre de Langres, François, cardinal de Saint-Pierre, trésorier dudit chapitre, Guillaume de Chaumont, archidiacre de Lasçois, et à divers autres chanoines par Pierre de Saint-Amour, archidiacre de Tonnerre, Simon de Bordon, archidiacre de Bar, Vivien d'Isle, archidiacre de Bassigny, et autres chanoines, de se trouver audit chapitre le 21 août, pour procéder à l'élection d'un évêque, en remplacement de Guillaume de Poitiers, inhumé le vendredi précédent, 1374. Au bas sont les accusés de réception donnés par Guillaume de Fouvent, chanoine, le 14 juillet, et Pierre Chambon, doyen, le 19 du même mois.

G. 14. Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau

1374-1497. — *Evêques*; élections, prestations de serment, prises de possession, testaments, etc. — *Bernard de La Tour* prête serment en présence de Pierre de Saint-Amour, archidiacre de Tonnerre, Aubry, primicier de Verdun, et autres chanoines de Langres, Jean Garnier, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, grand prieur de Champagne, Gui, seigneur de Choiseul, et autres, 1374. — Sentence de commissaires délégués par le concile de Bâle, maintenant la validité de l'élection de *Jean Gobillon* comme évêque de Langres, à l'encontre de Philippe de Vienne, 1435. — Procès-verbal de la prise de possession de l'évêché et prestation de serment par le mandataire de Philippe de Vienne, évêque élu, 1436. — Procès-verbal de l'élection de l'évêque *Gui Bernard*, chanoine prébendé de Langres, licencié en droit civil, conseiller du Roi et maître des requêtes de l'hôtel, 1451. L'élection avait lieu à cause du décès de Jean d'Auxi, dernier évêque, mort « in partibus Aquitanie; » la nouvelle certaine en était parvenue à Langres le 10 novembre 1453, et il avait été inhumé le 12. Des chapitres avaient été tenus les 14 et 28 janvier 1454 sans aucun résultat: l'élection n'eut lieu que le 30; elle fut faite notamment par Simon de Brouille, doyen, Michel Leloup, trésorier, Gérard Traveillot, archidiacre de Dijon, Gilles d'Argentolles, archidiacre de Bar, Jean Robert, archidiacre de Lasçois, Odard Hennequin et autres chanoines prébendés. Parmi ceux qui avaient envoyé leurs procurations, on remarque Simon de Bergères, archidiacre de Bassigny. — Plusieurs lettres missives de Charles VII, relatives à cette élection, signées: Charles, 1453-1454. Le 12 novembre, de Lézignan, il leur recommande Gui Bernard, et il leur fera

connaître les motifs sérieux qui motivent cette recommandation « par aucuns de ceux de notre conseil que brief enverrons par devers vous pour ceste cause. » Le 23 décembre, des Montils-lès-Tours, il leur envoie l'abbé de Saint-Denis, « Janiet du Tillay, » bailli de Vermandois, Gui de Versailles, Jean « Herbergt, » maître des requêtes, et ordonne au bailli de Chaumont de se joindre à eux : les chanoines doivent comprendre l'importance qu'il y a pour lui de voir nommer à cet évêché une personne qui a son entière confiance, « considero la situation de ladite ville et cité de Langres et des places et forteresses appartenant audit éveschié, qui sont assises es fins et extrémités de notre royaume. » Le 5 janvier, des Montils-lès-Tours, il confirme ses précédentes lettres, attendu que « aucuns on dit et publié que lesdites lettres que vous avons envoiees touchant ceste matière ne procédent pas de nostre sceu et vouldenté. » Le 21 janvier, des Montils-lès-Tours, il a appris que le chapitre a sursis à l'élection parce qu'on lui a présenté des bulles obtenues en cour de Rome par Ambroise de Cambrai, or ces bulles « sont directement contre les saints canons et décrez anciens, libertez de l'église de France et notre Pragmatique sanction ; » que le chapitre passe outre : il lui envoie Jean Dauvet, son procureur général, et Jean Haberge, son conseiller, pour lui notifier ses intentions. — Le pape Nicolas V lève la sentence d'excommunication et d'interdit qu'il avait lancée contre les chanoines de Langres, qui avaient procédé à l'élection de Gui Bernard, comme évêque, malgré la nomination faite par le pape d'Ambroise de Cambrai, chanoine. Rome, 17 kal. oct. 1454 (16 septembre). (Procès-verbal de l'exécution de cette bulle par Louis Raguier, évêque de Troyes, qui avait été commis avec les évêques de Nevers et de Paris, 11 décembre 1454. — Sceau de Louis Raguier.) — Testament de Gui Bernard. Il veut être inhumé dans le chœur de l'église de Langres, devant le maître-autel, près de la tombe de Bernard de La Tour, à main droite ; confirme le don des dimes de vin et de blé de Grenant qu'il a fait au chapitre ; lui donne ses ouvrages de Nicolas de Lyre, en sept volumes, qui seront placés dans la librairie du chapitre, à l'usage des chanoines, qui pourront même les emprunter ; plus les livres des Morales de Saint-Grégoire, en quatre volumes, ayant appartenu à l'hôpital de « Suxy » (Sussy, commune de Saint-Broingt-les-Fosses, Haute-Marne), lequel recevra en échange un grand missel acheté de ses deniers. Il donne : à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, son psautier glosé, une bible en un volume « in papiro impressum, »

etc. Comme il a reçu des habitants de Langres, en échange de sa renonciation au droit qu'il prétendait avoir dans la vente de Langres, trois mille livres tournois à employer au profit de son évêché, il donne audit évêché les acquisitions ci-après, faites par lui, savoir : la terre de Grenant, sauf les dimes données au chapitre, les moulins de Mussy (Aube) et la terre de Gorgiron (Haute-Marne), achetée de la veuve du bâtard de Saulxurre et de la veuve de Jean d'Igny, chevalier. Il a fait entretenir et réparer les châteaux et maisons de l'évêché, qui ont été malheureusement démolis et entièrement brûlés par les Bourguignons, ce pourquoi son successeur ne devra pas inquiéter ses héritiers ; il a d'ailleurs fait élever « magnis sumptibus » la maison épiscopale de Langres, dans laquelle il convient que l'évêque demeure de préférence à ses châteaux et forteresses. Il fait divers dons aux églises dans lesquelles il a été bénéficiaire, savoir, Saint-Maurice d'Angers, « in qua fui primo beneficiatus, » Saint-Gratien et Saint-Martin de Tours, Saint-Martin de « Canda » et l'église de Saint-Maximin de « Corynone, » diocèse de Tours, dont il a été chanoine ; à plusieurs maisons religieuses, notamment à l'église des Frères-Mineurs d'Angers, dans laquelle sa mère est inhumée, à l'église Sainte-Croix d'Angers, dans laquelle il a été baptisé. Aussitôt après son décès on enverra au roi, par un messager spécial, le sceau de l'Ordre du Roi dont il était dépositaire en qualité de chancelier du dit ordre. Il nomme pour exécuteurs testamentaires son frère Étienne Bernard, seigneur d'« Escueilley, » son neveu Jacques Thoreau (« Thauri »), trésorier de l'église de Langres, et Pierre Robert, son secrétaire, 1480 (v. st.). (Copie du temps). — Assignations données par Nicolas « de Foro, » doyen, et le chapitre de Langres, aux chanoines absents de Langres, pour procéder le 28 mai à l'élection d'un évêque en remplacement de Gui Bernard, 1481. Au dos sont les accusés de réception, signes des chanoines convoqués, et notamment : Martin Ruzé, conseiller au Parlement de Paris, archidiacre de Tonnerre, Simon Dorigny, conseiller audit Parlement, Antoine de Rye, doyen de la chapelle des ducs de Bourgogne. Avaient encore été convoqués Barthélemy de Bocoracourt, archidiacre de Langres, et Pierre Guillier, archidiacre de Lasçois. — Le chapitre de Langres, sur la demande de Jean I d'Amboise, évêque, accepte la résignation de cet évêché par lui faite sous réserve de certains revenus de l'évêché, sa vie durant, en faveur de Jean d'Amboise, bachelier en décrets, 28 décembre 1496. — Prestation de serment par l'évêque Jean II d'Amboise, 3 décembre 1497.

G. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1510-1555. — *Evêques* : élections, prestations de serment, prises de possession, testaments, etc. — Lettre missive du roi Louis XII aux chanoines de Langres, répondant à une lettre que ces derniers lui avaient écrite, les priant de retarder le plus possible la date de l'élection de leur nouvel évêque et d'attendre qu'il leur fasse savoir ses intentions. Blois, 21 novembre [1510]. (*Original.*) — Procès-verbal de l'élection de *Michel Boudet*, en remplacement de Jean (II) d'Amboise décédé en son palais épiscopal de Langres le 26 septembre 1510, inhumé le 28 dans le chœur, à droite du maître-autel, près de la tombe de son oncle et prédécesseur immédiat Jean (I) d'Amboise, 1510. La notification du décès et l'assignation au 2 décembre, jour fixé pour l'élection, avaient été faites par Bertrand Riboteau, trésorier, Jean Jouart, archidiacre de Barrois, Pierre Charlet, archidiacre de Bassigny, et autres chanoines présents, aux divers chanoines absents et notamment : Michel Boudet, doyen, conseiller au Parlement de Paris et président en la chambre des Enquêtes, alors « apud locum de Blesis, » diocèse de Chartres, François de Dinteville, évêque de Sisteron, logé chez Robert Baalard, prévôt du même lieu et « de Blesis, » chanoine, Jean de Beaumont, archidiacre de Langres, Pierre de Sacierges, évêque de Luçon, archidiacre de Dijon, Pierre Couette, archidiacre du Basçois, Prudence Récourt, chantre, etc. — Des délégués du chapitre notifient cette élection à Michel Boudet qui se trouvait à ce moment dans la chapelle du nouvel autel Notre-Dame, à la cathédrale (appelé Neuf Autel). Michel Boudet demande délai jusqu'au 16 décembre pour déclarer s'il accepte (10 décembre 1510). Au jour dit, il déclare accepter. (Copie du temps, non signée.) — Prestation de de serment et prise de possession par le même évêque en présence notamment de Jean Jouart, doyen, Bertrand Riboteau, trésorier, Jean Guillot, chantre, Jacques, évêque d'Autun, Edmond, abbé de Clairvaux, Bernard, abbé de Longuay, Guillaume, abbé de La Croix, Jean de Dommarin et Christophe de Rochefort, chevaliers, Gui Pignard, secrétaire du roi et bailli de Langres, et autres, 1512. — Le même évêque, empêché par d'importantes fonctions, de continuer la visite des paroisses de son diocèse, délègue à cet effet, mais pour un an au plus, à titre de vicaire général, Jean évêque d'Hébron, qui pourra conférer les ordres sacrés et remplir les divers actes d'administration du diocèse, 1514. — Lettres missives du roi François 1^{er} aux chanoines de Langres, les priant de

nommer pour évêque *Claude de Langry*, évêque de Mecon. Paris, 13 septembre 1529. (*Original.* — *Claude de Langry*, évêque de Langres, cardinal du titre de Sainte-Agnès « in Agone, » appelé communément le *cardinal de Givry*, nommé pour son vicaire général François Mangeard, docteur en théologie de l'Université de Paris, avec pouvoir de présider les synodes, visiter les paroisses et monastères du diocèse, à Mussy (Aube) 1555. (Sceau et contre-sceau, sur cire, entre deux feuilles de papier.)

G. 16. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1561-1655. — *Evêques* : nominations, prestations de serment, prises de possession, etc. — *Jacques de La Roche-sur-Yon*. — Lettre de Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, au chapitre de Langres, pour lui recommander un candidat à l'évêché de Langres, vacant par le décès du cardinal de Givry, 25 août 1561, de Saint-Germain-en-Laye. (Copie du xviii^e siècle.) « Messieurs, aiant élevé et nourry ung personnage qui m'appartient (*Jacques de La Roche-sur-Yon*), ... » — Lettres missives du roi Charles IX au chapitre de Langres, par lesquelles il le prie de procéder le plus tôt possible à l'élection d'un nouvel évêque, conformément à ce qui a été décidé aux États d'Orléans. Saint-Germain-en-Laye, 19 décembre 1561. (*Original.*) — Le procureur et les échevins de Langres convoquent les habitants à une réunion qui se tiendra le 29 janvier en l'hôtel de ladite ville pour élire douze notables bourgeois, lesquels se rendront le 1^{er} février à l'assemblée des archevêques, évêques et nobles de la province, qui se tiendra au Chapitre de Langres, à l'effet de nommer « trois personnaiges de suffisance et qualitez requises par les saintz décretz et concilles, » parmi lesquelles le roi choisira le futur évêque, 1561 (v. st.). — Prestation de serment et prise de possession de l'évêché, faites par procureur, au nom de Jacques de La Roche-sur-Yon, dont la nomination avait été approuvée par bulles des ides (15) d'octobre 1563, en présence d'Anne du Châtelet, abbé de Flabémont (commune Tignécourt, Vosges), archidiacre de Langres, Anselme Petit, archidiacre de Dijon et chambrier du chapitre, René d'Amoncourt, archidiacre de Tonnerre, Maximilien de Gasse, archidiacre de Basçois, François « Comestor, » évêque de Négrepont, archidiacre de Bassigny, 1563 (v. st.). (Copie, xviii^e siècle.) — Lettres missives du roi Charles IX au chapitre de Langres par lesquelles il lui mande de procéder sans retard à l'elec-

tion d'un nouvel évêque en remplacement de feu messire de La Roche-sur-Yon. Tours, 4 avril 1564. (*Original.*) — *Pierre de Gondî.* — Prestation de serment et prise de possession de l'évêché de Langres, par Jacques de Maury, docteur en droit canonique, prieur commendataire de N. D. « de Pinello, » ordre de Grandmont, commandeur de Saint-Antoine « de Pargismicis ? » diocèse de Toulouse, mandataire de Pierre de Gondî, prêtre du diocèse de Lyon, docteur en l'un et l'autre droit, nommé audit évêché et pourvu de bulles des 15 et 19 mai 1566, et de lettres données à Moulins le 20 janvier « anno juxta edictum recens a Nativitate Domini computando » 1566, contenant sa nomination faite par le Roi, « non expectata electione que juxta ordinationes suas, in convocacione trium statuum seu ordinum regni sui apud Aurelias habita, fieri poterat, id exigente gravitate negotii ; » en présence de Anne du Châtelet, archidiacre de Langres, Anselme Petit, archidiacre de Dijon, René d'Amoncourt, archidiacre de Tonnerre, François Legoux, archidiacre de Barrois, François « Comestor, vulgo Mangeard nuncupatus, » docteur en théologie, archidiacre de Bassigny, évêque de Négrepont et suffragant de Langres, Simon de Saint-Belin, chantre, Thomas Pitois, chambrier, et autres chanoines, 1566. — Prise de possession réelle, par M^r de Gondî, 1567. — *Charles Pérusse des Cars.* — Prise de possession de l'évêché par Anne du Châtelet, abbé de Bonsonville et de Flébémont, archidiacre de Langres, mandataire de Charles des Cars, prêtre du diocèse de Langres, évêque de Poitiers, en présence notamment de Jean Desbarres, chambrier et syndic du chapitre, René d'Amoncourt, archidiacre de Tonnerre, François Mangeard, évêque de Négrepont et archidiacre de Bassigny, Jean Tabourot, chantre et officiel de Langres, Jean de Fayl, évêque de Poitiers, 1572. (Copie.) M. des Cars était pourvu de bulles du 19 des calendes de janvier (14 décembre) 1569 ; il avait prêté serment au Roi le 2 février 1570, et le 17 février 1572, entre les mains de Claude de Bauffremont, évêque de Troyes. — *Sébastien Zamet.* — Bulles du pape Paul V, nommant à l'évêché de Langres Sébastien Zamet, clerc du diocèse de Paris, licencié en théologie, 8 des ides (6) d'avril 1615. (Copie.) — Deux bulles du même, adressées l'une au chapitre de Langres, et l'autre aux clergé et habitants du diocèse de Langres, même date. (Copies.) — Prise de possession par Noël Facenet, docteur en théologie, archidiacre de Langres, mandataire de Sébastien Zamet, en présence notamment de Jean Jobelin, chambrier et syndic du chapitre, Geoffroi de Saint-Belin, trésorier, Maximilien Hubert, archidia-

cre de Dijon, Antoine Piètrequin, archidiacre de Tonnerre, Charles Magnan, archidiacre de Bar, Jacques Boubillon, archidiacre de Lasçois, François Legros, doyen d'Is-en-Bassigny, Pierre de La Fontaine, lieutenant du bailli à Langres, Claude Humbelot, bailli de Langres, Gilles Petit, seigneur de Frettes (Haute-Marne), 1615. Sébastien Zamet avait prêté serment au Roi le 21 juin. — Testament de Sébastien Zamet, en date à Mussy-l'Évêque du 5 décembre 1654. Il eût sa sépulture en son église cathédrale, dans la nef, près de la tombe de l'évêque Brunon, « sur lequel tombeau y a une crose gravée ; » sa tombe aura une crose semblable et les mêmes dimensions. Il donne à l'église cathédrale sa crose et son anneau épiscopal, outre sa chapelle et les ornements qu'il a fait faire lorsqu'il a fondé l'office de Saint Sébastien ; à l'église de Mussy, une croix d'argent blanc, avec les deux chandeliers, le calice et la patène, et les deux burettes dont il se sert journellement ; aux Ursulines « qui s'establissent nouvellement à Mussy, » la somme de cent livres. Il lègue divers objets au comte et à la comtesse de Brienne, à M. Baudot, son grand vicaire à Langres, à l'archidiacre Cordier, à M. Piètrequin, prieur de Saint-Geosme, son promoteur à Langres, etc., etc. A la suite est le procès-verbal de la lecture du testament faite au chapitre, à la requête des exécuteurs testamentaires, Pierre Baudot, chanoine, grand vicaire et officiel, archidiacre du Bassigny, et Jean Piètrequin, chantre en l'église de Langres, prieur et seigneur de Saint-Geosme, 24 février 1655.

G. 17. (Liasse) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1669-1770. — *Evêques :* nominations, prestations de serment, prises de possession, etc. — *Louis Barbier de La Rivière.* — Testament de Louis Barbier de La Rivière, évêque de Langres, à Petit-Bourg, 22 mai 1669. Son épitaphe sera gravée sur marbre blanc ou noir, « avec une énumération modeste des principales actions de ma vie, » et l'on donnera cent écus à celui qui la composera en langue latine ou française. Il lègue trente mille livres à partager entre les habitants pauvres de ses abbayes de « La Grasse » et de La Sauve, près Bordeaux (Gironde) ; six mille aux pauvres de son abbaye de Lyre (Eure) ; à cet effet, l'on vendra sa maison de Petit-Bourg, et au besoin les meubles qui la garnissent. Il donne à Notre-Dame de Liesse la lampe d'argent qui est dans sa chapelle de Petit-Bourg ; à l'église cathédrale de Langres, dix mille livres pour acheter une tapisserie

qui sera toujours tenue dans le chœur et autour du maître autel, et dans laquelle figureront ses armoiries ; même somme au chapitre, à placer en rentes, à la condition d'un service solennel au jour anniversaire de son décès ; douze mille livres pour « l'établissement et augmentation » du séminaire « déjà fondé aux Pères de l'Oratoire ; » divers legs à M. de Grammont, baron de « Lenta, » à M. le duc de Roquelaure, à Mademoiselle Le Gendre, etc. Copies. — *Pierre de Parlaillon de Gondrin*. — Indult du pape Benoît XIII, donnant pouvoir pour cinq ans, à Pierre de Parlaillon de Gondrin, évêque de Langres, abbé commendataire de Montliaraméy (Aube) et de Notre-Dame de Lyre (Eure), de conférer en commendé les bénéfices dépendants de ces abbayes, à la réserve des prieurés conventuels, offices claustraux etc. 1725. — Indult semblable accordé par le pape Clément XII, 1732. — *Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem*. — Louis XV confirme la bulle du pape Benoît XIV, des calendes d'avril 1741, qui a conféré à Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, toute autorité et juridiction, tant au spirituel qu'au temporel, sur tous les religieux de l'ordre du Val-des-Choux et les maisons qui en dépendent, 1750. — *César-Guillaume de La Luzerne*. — Prise de possession de l'évêché de Langres par François-Antoine Nérét, licencié en théologie de la maison de Navarre, doyen du chapitre de Langres, mandataire de César-Guillaume de La Luzerne, évêque de Langres, en présence notamment de Gilles-Marie Populus de Sainte-Marie, promoteur du chapitre, Nicolas Ouda, docteur en théologie, chambrier, archidiacre du Tonnerrois, 1770.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

G. 18. (Registre.) — In-folio, 236 pages, papier.

1616-1741. — *Statuts et ordonnances synodaux.* — Statuts et ordonnances rendus en synode, savoir : par l'évêque *Sébastien Zamet*, en 1616 (p. 2), 1622 (p. 12), 1628 (p. 23), notamment sur les cas réservés à l'évêque (p. 30), l'ordre qui se doit observer en la célébration du synode (p. 32), l'ordre qui doit être suivi dans la visite épiscopale (p. 41) ; en 1645, sur les peines ecclésiastiques contre le duel, avec lettre du roi à l'évêque sur ce sujet (p. 45) ; par l'évêque *Barbier de La Rivière*, en 1656 (p. 59), 1657 (p. 66) ; par l'évêque *de Simiane de Gordes*, en 1679 (p. 71), 1683 sur les conférences ecclésiastiques (p. 90), 1691 sur

l'argenterie des églises (p. 101), 1694 sur divers points de discipline (p. 104) ; par l'évêque François de *Clermont-Tonnerre*, en 1697, au sujet des prêtres étrangers, pour la célébration de la messe (p. 107), sur l'interdiction aux femmes d'entrer dans les ermitages (p. 108) ; en 1698 pour permettre l'usage du lait, du beurre, du fromage et des œufs pendant le carême (p. 110), pour servir de règle aux cures du diocèse (p. 112), concernant les catéchismes employés dans les écoles (p. 114), et enseignés par les curés (p. 115) ; en 1702 pour ordonner aux ecclésiastiques de porter l'habit long dans le lieu de leur résidence (p. 116) ; en 1722 concernant les emplacements destinés aux sépultures des fidèles (p. 130) ; par l'évêque *Pierre de Parlaillon de Gondrin d'Antin*, en 1725 et 1728 sur les conférences ecclésiastiques (pp. 142 et 156) ; en 1726 sur les séminaires (p. 152), en 1733 pour l'établissement dans chaque doyenné de calendes devant servir de préparation aux synodes diocésains (p. 167), par l'évêque *Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem*, en 1735 pour régler les honoraires et rétributions des curés et vicaires (p. 184), sur le nouveau bréviaire (p. 189), en 1736 concernant les maîtres et maîtresses d'écoles (p. 200), etc.

G. 19. (Registre.) — In-folio, 201 pages, papier.

1783. — *Synodes.* — Actes du Synode du diocèse de Langres tenu en 1783. — Discours prononcé à l'ouverture du synode, le 27 août 1783, par M. Masson, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres (p. 1). — Mandement de Mgr de La Luzerne, pour la convocation du synode (p. 1). — Ordre et cérémonial du synode (p. 7). — Procès verbaux des séances, dont le premier renferme la liste des ecclésiastiques présents, classés par archidiaconés et doyennés, avec les noms des paroisses du diocèse (p. 12) et a trait aux questions de préséance (p. 27). — Principales questions traitées : nécessité de l'examen des sages-femmes par les curés (p. 45), acquit des fondations et taxe des honoraires dus à cet effet (p. 49), le binage (p. 61), administration de la maison de Saint-Geosmes, servant alors de séminaire (p. 71), portion congrue (p. 72), dépôt des livres des bénéfices ou de leurs copies collationnées aux archives du diocèse (p. 87), second rapport sur les portions congrues, qu'il s'agissait d'augmenter, avec tableau gradué des suppléments, suivant le nombre de feux des paroisses (p. 90), confection d'un nouveau bréviaire, d'un missel et d'autres livres liturgiques propres au diocèse (p. 109), troisième

rapport sur les portions congrues (p. 114), avec un état, par archidiaconés et doyennés, des cures à portion congrue que l'assemblée présente au Roi comme méritant une augmentation, et le nombre des feux de chacune d'elles (p. 117), l'augmentation de la portion congrue des cures dépendant de l'ordre de Malte (p. 122), le paiement de la portion congrue des vicaires par tous les décimateurs à proportion des parties de dîmes dont ils jouissent (p. 123), les moyens d'améliorer le sort des curés décimateurs dont les revenus sont moindres que ceux des congruistes (p. 124), l'abus des sonneries en temps d'orages (p. 125), les secours à procurer aux curés âgés ou infirmes (p. 127). — Discours de clôture prononcé par M. Babouot, curé de Chaumont (p. 142).

G. 20. (Registre.) — In-quarto, 238 pages; papier.

1783. — *Synodes.* — Synode de 1783. Copie de la plus grande partie du registre précédent.

G. 21. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1681-1682. — *Mandements épiscopaux.* — Bulle du pape Innocent XI instituant un Jubilé, 1681. (Imprimé.) — Mandement de l'évêque de Simiane de Gordes, ordonnant la publication de cette bulle, avec instruction des conditions requises pour gagner le jubilé, 1682. (Imprimé.)

G. 22. (Registre.) — In-folio, 370 pages; papier.

1773-1778. — *Permissions particulières* accordées par M. de La Luzerne, évêque de Langres, pour les paroisses, chapelles castrales et chapelles séparées de l'archidiaconé de Bassigny. — Ces permissions concernent les expositions et bénédictions du Saint-Sacrement, exercices de congrégations pieuses. — Règlements pour les offices, les expositions et bénédictions. — Concessions d'indulgences. — Autorisation de célébrer la messe et autres offices aux chapelles castrales de Clémont, pour le vicomte de Laval, seigneur (p. 311); de Louvières, pour la comtesse de Compiègne (p. 313); de Raucourt, paroisse de Roche-sur-Salon (Haute-Saône), séparée mais voisine du château, dont elle dépendait, pour MM. Pomelin et Frémy, seigneurs (p. 315); d'« Acheville » paroisse de Varenne-lès-Coiffy, à M. le chevalier d'« Ascourt, » (p. 317); de Biesle, à M. le comte de Messey de Biesle (p. 319).

G. 23. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1699-1722. — Dispenses de consanguinité, pour mariages, accordées en 1699, 1710, 1712 et 1722. — Informations faites : en 1699 par François Oudeau, docteur en théologie, chanoine de Champlitte (Haute-Saône), établi audit lieu en qualité d'official de l'évêque de Langres pour la partie du comté de Bourgogne dépendant de cet évêché; Charles Bordes, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Tonnerre (Yonne); en 1710, Jean-Hyacinthe Heudelot, chanoine régulier et curé de Saint-Geosme; Pierre de Courcelle, curé-doyen de Ragny et Thorey, son secours; Étienne Prodhon, ancien gradué de l'Université de Paris, curé de Bourguignon (Aube) et doyen rural de Bar-sur-Seine; en 1722, Gaspard Blugot, curé des Riceys (Aube); Pierre Cheré, chanoine faisant les fonctions curiales en l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; Edme Brusley, chanoine et curé de Saint-Pierre de Mussy (Aube).

G. 24. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets; papier.

1644-1670. — Dispenses de bans pour mariages, accordées : en 1644, à Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Barolle, et Péronne de Changy (fol. 2 r°), Pierre Massole, président en la Chambre des Comptes de Dijon, et Marie Languet (fol. 2 v°), Abel de Buffenant (?), président en la Chambre des Comptes de Grenoble, et Marie-Angélique Midier (ibid.); en 1645, George Joly, président au parlement de Bourgogne, et Elisabeth Bernardon (fol. 3 bis r°), Jacques Morin, conseiller audit parlement, et Françoise de Royer (fol. 4 r°), Lazare de La Fond, musicien de la Sainte-Chapelle du Roi, à Dijon, et Anne Parigot, dispensés de tous les bans « pour de certaines causes et considérations, et notamment ne dicta Parigot difformata remaneat » (fol. 6 r°); en 1646, Bénigne Joly, seigneur d'Escutigny, greffier du Parlement et des États de Bourgogne, et Catherine Bouhier (fol. 10 r°); en 1647, François Garnier, avocat général du Roi en la Chambre des comptes de Dijon, et Jeanne Farcy (fol. 11 v°); en 1648, Jean-Baptiste Folet, maître potier à Dijon, paroisse Saint-Philibert, et Perrenette Durand (fol. 15 v°), Michel Baron, maître potier d'étain audit Dijon, et Reine Bisot (fol. 17 r°); en 1650, A. de Nogent, seigneur de Brion, premier capitaine au régiment d'infanterie de la Reine (fol. 22 v°), Claude-Martin de Choisey, écuyer, seigneur de Barjon, Avot et Panthénay, et Françoise de Rousseau (fol. 23 r°); en 1651, Bénigne Bouhier, avocat au Parlement, et Marguerite de

Frasans (fol. 24 v°), Pierre Baillet, conseiller au parlement de Bourgogne, et Marguerite Bouhier (26 r°); en 1652, Henri-François Garnier, conseiller audit parlement, et Odette Le Goux (fol. 27 r°), François Bouhot, « maître-monnoieur » et Jeanne Goïsselin (fol. 28 r°), Jean Carner, potier d'étain, et Anne Bernix (fol. 28 v°); en 1653, Pierre du May, conseiller au parlement de Dijon, et Jeanne Le Compasseur (fol. 34 v°); en 1655, Georges Berbisey, conseiller au parlement de Bourgogne, et Christine Fyot (fol. 43 r°), Antoine-Bernard de Massol, président en la Chambre des Comptes à Dijon, et Catherine Cœquet (fol. 44 v°); etc.

G. 25. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1762-1775. — Dispenses de bans accordées par des évêques autres que ceux de Langres, à des futurs mariés dont l'un appartenait au diocèse de Langres. — En 1762, Louis-Sixte de la Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, pour Joseph-Pierre-Salomon Gravet et Angélique-Françoise Jacobé d'Ablancourt, fille de Louis Jacobé et de Louise-Dorothee Collin de Morambert; en 1765, Antoine-Éléonor-Léon Le Clerc de Juigné, évêque comte de Châlons-sur-Marne, pair de France; en 1766, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France; en 1770, Claude Drouas, évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire; en 1775, Raymond de Durfort, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire.

JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

G. 26. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1695-1785. — Paroisses. — Documents relatifs à l'administration de leurs biens, aux visites, etc. — Extrait de l'édit de 1695, relatif aux droits des officiers de justice concernant les comptes des fabriques, 1695. — Arrêt du parlement de Paris, servant de règlement pour l'administration de la fabrique de Montfermeil (Seine-et-Oise), 1745. — Arrêt du parlement de Paris portant règlement pour l'administration des fabriques et celle des biens et revenus des charités des paroisses situées dans le diocèse de Reims, 1785. (Imprimé.) — Manière d'entendre et d'arrêter les comptes des fabriques, XVIII^e siècle. (Imprimé.) — Instructions données par l'évêque de Langres pour les visites des paroisses et églises de son diocèse, XVIII^e siècle. (Imprimé.)

G. 27. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1737-1743. — Abbayes et prieurés. — *Quincy* (Abbaye de) — Déclaration que donnent à monseigneur l'évêque de Langres, duc et pair de France, et autres messieurs tenants la chambre ecclésiastique de cette ville, les prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Quincy (commune de Commissey, Yonne), ordre de Cîteaux, audit diocèse de Langres, tant du revenu de leur tiers lot que des deux autres tiers appartenants à Monsieur de Bastide, leur abbé commendataire, dont ils sont fermiers suivant la transaction passée entre eux, du 17^e juillet 1736, par laquelle les-dits religieux se sont obligés de payer par chacun an audit sieur abbé la somme de quatorze cent livres de pension, exempte de toutes charges. » 1741. Parmi les biens on remarque : la terre et seigneurie de Balnot-Vaudron (Balnot-la-Grange, Aube), et Vaudron, même commune, consistant en tierces et en la moitié des dîmes, l'autre moitié au curé; la totalité des tierces et moitié des dîmes de Charme (commune de Balnot), dépendant de ladite seigneurie de Balnot; les terres et seigneuries de Chaserey (Aube), Quincerot (Yonne), Massoult (commune de Nesle, Côte-d'Or), Le Breuil, Le Petit Quincy, près Epéneuil (Yonne), etc. Les revenus s'élevaient à 3.991 livres 11 sous, les charges à 3,195 livres 12 sous 6 deniers, en sorte qu'il restait net 795 livres, 18 sous, 6 deniers. Signé par Petitjean, prieur, Cottet, cellérier, et Hébert, religieux. — *Val des Choux*. (Prieuré du). — Arrêt du Conseil d'État, commettant l'évêque de Langres pour visiter la maison et prieuré du Val-des-Choux (commune de Villiers-le-Duc, Côte-d'Or), et toutes celles qui en dépendent, attendu les « divisions et abus qui s'y sont glissés depuis la prétendue réforme qui a été faite dans cet ordre, » 1737. État des recettes et dépenses des revenus du prieuré du Val-des-Choux, 1738-1742. — Compte des dépenses faites par dom Victor Lenormant, coadjuteur du Val-des-Choux, procureur chargé de poursuivre au parlement de Dijon contre M. Cœurderoy, maître de la chambre des Comptes de Dijon, M. Garnier, lieutenant de la chancellerie de Châtillon-sur-Seine, engagé de Brion, et dix autres particuliers, pour les droits seigneuriaux perdus et recouvrés à Brion-sur-Oource (Côte-d'Or), 1738-1743. — *Vauclair* (Prieuré de), commune de Giey, dépendant du Val-des-Choux. — Compte des recettes et dépenses du prieuré de Vauclair, 1738-1742. Recettes : en 1738, 99 livres pour prix de vente de quarante-quatre bichets, moitié froment et moitié avoine, de redevance

due par le marquisat d'Arc; 330 livres, pour fermage du tiers des dîmes de Marnesse; 20 livres, pour un arpent de bois que le prieuré avait droit de prendre dans la forêt d'Arc; en 1739, 210 livres pour dîmes à Blessenville, Créancy et sur la seigneurie de Semoutier, etc. Dépenses: en 1738, 6 livres au barbier qui a rasé frère Simon pendant ladite année; 2 livres dix sous pour une paire de bas, pour dom Pierre; 1 livre pour un mouchoir, pour le comptable; en 1739, 6 livres, 16 sous, 6 deniers pour un quart de sel, etc. Totaux des recettes: en 1738, 961 livres 10 sous; en 1739, 1,268 livres 10 sous; en 1740, 1,258 livres 10 sous; en 1741, 1,585 livres; en 1742, 1,065 livres 10 sous. Totaux des dépenses de 1738 à 1742, 6,249 livres 4 sous 5 deniers.

SEIGNEURIES DE L'ÉVÊQUE.

G. 28. (Registre.) — Petit in-folio, 598 feuillets, papier.

XVII^e Siècle. — Inventaire des titres de l'évêché de Langres, fait sous l'épiscopat de monseigneur des Cars. — Les titres analysés sont des années 1060 à 1607. Quelques pièces, d'une autre écriture, sont datées de 1616 à 1631. — Au commencement, table sommaire foliotée séparément 1 à 76. — Autre table à la fin, folio 488 et suivants. — Folio 1, Langres, Mormont et Bligny (1221-1527); Fol. 19 v°, Montsaugéon (1215-1631); Fol. 39 r°, Chatillon-sur-Seine (1168-1420); Fol. 55 r°, « Fiez de Champagne » (1200-1336); Fol. 59 v°, Châtillon-sur-Seine (1217-1483); Fol. 62 v°, Montsaugéon (1188-1621); Fol. 69 v°, Bourg, Verseilles et Baissey (1202-1621); Fol. 76 v°, Coublant et Grenant (1272-1621); Fol. 86 r°, Ormancey (1259-1482); Fol. 96 r°, Langres (juridiction temporelle et ecclésiastique de l'évêque, 1204-1480); Fol. 108 r°, Humes (1285-1621); Fol. 110 r°, Cohons (1217-1619); Fol. 113 r°, Montigny-sur-Vingeanne (1203-1476); Fol. 117 r°, Lusy (1200-1448); Fol. 123 r°, Talmay (1234-1284); Fol. 125 r°, Gurgy-le-Château (1190-1563); Fol. 147 r°, Fouvent (1187-1455); Fol. 153 r°, Grancey (1208-1356); Fol. 156 r°, Fontaines (1233-1463); Fol. 158 r°, Til-Châtel (1206-1538); Fol. 162 r°, Beaune (1224-1331); Fol. 165 r°, Tonnerre (1217-1559); Fol. 173 r°, La Chaume (1207-1329); Fol. 176 r°, Mussy-l'Évêque (1215-1622); Fol. 183 r°, abbés (1214-1498); Fol. 192 v°, quittances (1189-1549); Fol. 211 r°, Lucy (1283-1401); Fol. 212 v°, Prangey (1218-1455); Fol. 465 r°, Lusy (1371-1577); Fol. 478 r°, Choiseul, Aigremont, Champigny, Jorquenay (1188-1614).

G. 29. (Registre.) — In-folio, 431 pages; papier.

1710. — Second inventaire des seigneuries de l'évêque: « Inventaire des titres qui ont été trouvés dans l'armoire des archives de l'évêché et duché de Langres, pairie de France, en l'année 1710, et mis en ordre dans les liettes qui ont été faites à cet effet... Comme le terrier divise toutes les terres et seigneuries de l'évêché en quatre parties principales, qui sont *Langres, Baissey, Montsauljon* et *Châtillon-sur-Seine*, j'ay jugé à propos de suivre le mesme ordre... La copie du terrier susdit, qui est en quatre tomes et traduit en françois, et tout le présent travail, ont été faits par les ordres de très-illustre, très-haut et très-puissant seigneur Messire François de Clermont-Tonnerre, évêque-duc de Langres, pair de France, par Maître Pierre-Bernard Charlot, prestre du diocèse de Langres, depuis le premier may 1708 jusqu'au » (date restée en blanc). — Tome I. LANGRES. *Première partie.* — P. 3-366, Liette I, contenant partie en copie et traduction, partie en analyse, des titres des années 887 à 1400, cotés 1 à 296. Ces cotes, comme celles des trois autres volumes de ce même inventaire, se retrouvent sur les pièces elles-mêmes, concurremment avec les cotes du dernier inventaire, de 1741, suivant lequel elles sont classées plus loin. — P. 367, Liette VII, contenant l'analyse des « titres de la Trésorerie qui n'ont rien de commun avec le seigneur Evêque, » cotés 1 à 64, des années 1237 à 1468. — P. 380, « Inventaire des livres qui sont à la porte de Langres, dans les armoires des archives de l'évêché. » On remarque plusieurs terriers, dont le plus ancien (1334) existe encore, comptes du droit du sceau (1456 et 1465), collations de bénéfices (1522-1524, 1529, 1533, 1539, 1544, 1547, 1549, 1555, 1560-64), comptes des recettes et dépenses de l'évêché (1401 et suiv.).

G. 30. (Registre.) — In-folio, 324 pages; papier.

1710. — Second inventaire des seigneuries de l'évêque, tome II. LANGRES. *Seconde partie.* Liettes II à VI et IX à XI. — P. 1 à 169, liettes II à VI, Langres (1400-xviii^e s.). — P. 170: « Les VII et VIII liettes de Langres sont vuides. Ce sera pour mettre les titres que l'on trouvera ou que l'on fera de nouveau. » — P. 171, liette IX, Balême (1260-1577), Brevoinne (1624-1635), Corlée (1439-1624), Perrogney (1575-1635). — P. 203, liette X, Bourg (1258-1625), Champigny (1293-1634), Humes (1285-1690). — P. 251, liette XI, Cohons (1209-1695), Lanne (1237-1724).

G. 31. (Registre.) — In-folio, 400 pages; papier.

1710. — Second inventaire des seigneuries de l'évêque, tome III. CHATILLON-SUR-SEINE. Liettes I à II, IV à V, XI. — P. 1, liettes I et II, Châtillon (1129-1691). — P. 110, liette III. « Il n'y a rien dans cette liette. Elle servira pour mettre les titres que l'on pourra reconvenir, ou ceux qui se feront dans la suite. » — P. 111, liette IV, Mussy-l'Évêque (Aube), Plaine (idem), Saint-Lange (1115-1714). — P. 202, « Il n'y a rien dans la VI liette de Châtillon souscrite Mussy, Plaine et Saint-Langis. Ce sera pour mettre les titres qui se retrouveront ou ceux que l'on fera de nouveau. » — P. 203, liette VII. Pruilly (aujourd'hui Prusly-sur-Ource) (1255-1689), Margigny et Massingy (1257-1690), La Chassaingne (1250-1696), Faverolles (Côte-d'Or) (1347-1658). — P. 235, liette VIII, La Chaume (1255-1688), Arisoles (1371-1487), Lucey (1224-1680). — P. 258, liette IX, Gevoles (1180-1688), Vexhaulles (1387-1683), Aubepierre (1332), Lanty (1200-1609). — P. 293 et 349, liette X, Gurgy-le-Château, Buxerolles, Chambein (1177-1709). — P. 323, liette XI, Rouvre-sur-Aube, Arbot, Aunoy et Montigny-sur-Aube (1190-1688). — P. 343, liette XII, Germaines, Monceon, Leuglay (1281-1647). — P. 349, « Inventaire des livres tant de communautés que autres concernans les droits et revenus de l'Évêché de Langres, d'us à Châtillon-sur-Seine et autres lieux situés au-delà de la rivière d'Aube, au respect de la ville de Langres. »

G. 32. (Registre.) — In-folio, 421 pages; papier.

1710. — Second inventaire des seigneuries de l'évêque, tome IV. BAISSÉY ET MONTSAUGEON. — *Première partie, Baissey.* P. 1, liette I, Baissey (1235-1710). — P. 23, liette II, Leuchey (1170-1702). — P. 33, liette III, Aujœuvre, les Verseille, Dampierre (1225-1702). — P. 61, liette IV, Neuilly-l'Évêque (1182-1690). — P. 80, liette V, Neuilly-l'Évêque. « Il n'y a rien dans cette liette. Ce sera pour mettre les titres de Neuilly que l'on recouvrera, ou ceux que l'on fera dans la suite. » — P. 81, liette VI, Hortes, Rozoy, Arbigny et Champigny-sous-Varennes (1274-1700). — P. 97, liette VII, Ormancey (1221-1665). — P. 121, liette VIII, Mardot (1564-1618). — P. 125, liettes IX et X, Lusy, Verbiesles, Foulain (1214-1689). — P. 165, liette XI, Coublant (1329-1683). — P. 175, Frécourt, Grenant, Grandchamp (1227-1683). — *Deuxième partie, Montsaugéon.* — P. 1, liette I, Montsaugéon (1212-1600). — P. 21, liette II, idem (1601-1693). — P. 31, liette III, Montigny et Villeneuve-sur-Vingeanne (1236-

1672). — P. 57, liette IV, Esnoims, Courcelles et Châtillonot (1323-1677). — P. 75, liette V, Saquenay, Percy-le-Grand, Percy-le-Petit (1241-1666). — P. 89, liette VI, Rivière-les-Fosses, Saint-Broingt-les-Fosses, Saint-Michel (1224-1572). — P. 113, liette VII, Aubigny, Vaux, Prauthoy (1235-1673). — P. 133, liette VIII, Isômes, Courzon, Oecy (1249-1673). — P. 143, liette IX, Dommarion, Choilloy, Dardenay (1238-1672).

G. 33. (Registre.) — In-folio, 900 pages; papier.

1741. — Dernier inventaire des seigneuries de l'évêque. — Tome I^r, DUCHÉ ET PAIRIE DE LANGRES. — P. 37 préliminaire : « Observations sur la nécessité de ce nouvel inventaire. » — P. 2-210, LANGRES. — *Liette 1.* — P. 2, liasse 1, « droits et privilèges honorifiques » (1190-1671); p. 8, liasse 2, « biens fonds » (1161-1699). — *Liette 2.* — P. 22, liasse 3, « droits de justice et de police » (1214-1621). — *Liette 3.* — P. 66, liasse 3, idem 1621-1740). — *Liette 4.* — P. 108, liasse 4, « droits de vente, pertuisage, rouage, poids seigneurial, chasses, mines de fer et autres droits seigneuriaux » (1264-1690); p. 122, liasse 5, « cens et relevances annuelles » (1166-1740); p. 138, liasse 6, « fiefs » (1223-1725); p. 160, liasse 7, « juridiction spirituelle » (1356-1736); p. 176, liasse 8, « charges passives » (1264-1626); p. 186, liasse 9, « pièces curieuses » (1331-1628); p. 192, liasse 10, « droits en général » (887-1633). — *Liette 5.* — ANGOULEVANT. — P. 228, liasse 1, « fiefs » (1692). — BALÈME. — P. 232, liasse 1, « biens fonds » (1260); p. 234, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1572-1693); p. 246, liasse 3, « tailles » (1260-1486); p. 248, liasse 4, « droit de corverie ou corvée » (1573-1584); p. 252, liasse 5, « droit de perrières » (1587-1598); p. 254, liasse 6, « communaux des habitants » (1337-1588). — BOURG. — P. 262, liasse 1, « biens fonds » (1373-1625); p. 266, liasse 2, « droits de justice » (1598); p. 268, liasse 3, « cens » (1545-1579); p. 271, liasse 4, « juridiction spirituelle » (1526). — BREVOINES. — P. 276, liasse 1, « droits de justice » (1626-1635); p. 279, liasse 2, « droit sur chaque feu » (1624-1634). — *Liette 6.* — COHONS. — P. 283, liasse 1, « biens fonds » (1540-1678); p. 289, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1530-1679); p. 292, liasse 3, « taille » (1569); p. 294, liasse 4, « cens » (1480); p. 296, liasse 5, « tierces de grains » (1259); p. 299, liasse 6, « four bannal » (1500-1528); p. 302, liasse 7, « fief de la mairie » (1521-1695); p. 305, liasse 8, « droits en général » (1296-1685). — CORLÉE. — P. 313, liasse 1, « droits de justice et de seigneurie » (1430-1624); p. 316, liasse 2, « cens » (1573-1616); p. 319, liasse 3,

- « droits en général » (1624). — CHAMPIGNY-LÈS-LANGRES. — P. 323, liasse 1, « droits de justice et de mairie » (1341-1558); p. 327, liasse 2, « dixmes » (1263); p. 329, liasse 3, « droits en général » (1577). — HUMES et CHANOY. — P. 334, liasse 1, « biens fonds » (1325-1625); p. 339, liasse 2, « droits de justice » (1463-1687); p. 343, liasse 3, « taille » (1690); p. 345, liasse 4, « droits de ventes » (1581); p. 347, liasse 5, « cens » (1325-1676); p. 354, liasse 6, « droit de sauvement » (1720); p. 356, liasse 7, « fiefs » (1331-1528); p. 360, liasse 8, « droits de chasses » (1336-1627); p. 363, liasse 9, « droits en général » (1284-1595). — *Liette 7.* — JORQUENAY. — P. 368, liasse, « biens fonds » (1246); p. 370, liasse 2, « droits de justice » (1568); p. 372, liasse 3, « fiefs » (1324-1629). — LANNES. — P. 379, liasse 1, « biens fonds » (1255-1724); p. 382, liasse 2, « droits de justice » (1620); p. 384, liasse 3, « cens et redevances » (1520-1639); p. 388, liasse 4, « droits en général » (1255-1633). — TRONCHOU, paroisse de Lannes. — P. 391, liasse 1, « droits de garde » (1236-1250); p. 392, liasse 2, « charges passives » (1621-1675). — PERROGNEY. — P. 396, liasse 1, « droits de justice » (1614); p. 398, liasse 2, « taille » (1578); p. 400, liasse 3, « droits en général » (1624-1635). — PEIGNÉY. — P. 404, liasse 1, « biens fonds » (1583). — SAINT-GÉOMES. — P. 407, liasse 1, « fiefs » (1490). — CHALINDREY. — P. 410, liasse 1, « fiefs » (1280). — CLEMONT. — P. 413, liasse 1, « fiefs »; p. 415, liasse 2, « droits en général » (1182). — CULMONT. — P. 417, liasse 1, « cens » (1445). — AIGREMONT. — P. 420, liasse 1, « biens fonds » (1264); p. 422, liasse 2, « fiefs » (1529-1640). — LA BORDE, commune d'Heuilley-le-Grand. — P. 427, liasse 1, « biens fonds » (1331-1332); p. 430, liasse 2, « fiefs » (1336-1461). — PRANGEY. — P. 433, liasse 1, « foires et marchés » (1455); p. 435, liasse 2, « fiefs » (1227-1322). — PRESSIGNY. — P. 439, liasse 1, « fiefs » (1273-1630); p. 441, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1602). — CROISEUL. — P. 444, liasse 1, « fiefs » (1221-1502). — FRAIGNOT (Côte-d'Or). — P. 447, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1297). — LONGEAU. — P. 449, liasse 1, « fiefs » (1258). — PIÉPAPE. — P. 451, liasse 1, « fiefs » (1329). — PERRANCEY. — P. 453, liasse 1, « dixmes de grains » (1275). — PETASSE, commune de Villegusien. — P. 455, liasse 1, « droits en général » (1226). — PARNOT. — P. 457, liasse 1, « fiefs » (1271). — SAINT-SAUVÉUR, prieuré (Côte-d'Or). — P. 459, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1462). — VESVRE, commune de Prangey. — P. 461, liasse 1, « biens fonds » (1549). — VESAINES (-sur-Marne). — P. 463, liasse 1, « fiefs » (1444-1457). — CHAMEROY. — P. 465, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1559). — *Liette 8.* — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 480, liasse 1, « biens fonds » (1576-1697); p. 485, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1555-1686); p. 491, liasse 3, « droits de corvées »; p. 493, liasse 4, « guet et garde des châteaux de Bourg et Cohons » (1467); p. 495, liasse 5, « cens » (1269-1510); p. 502, liasse 6, « fiefs » (1206-1675); p. 521, liasse 7, « juridiction spirituelle » (1334-1379); p. 524, liasse 8, « charges passives » (1443-1474); p. 529, liasse 9, « communaux des habitans » (1332-1624). — *Liette 9.* — P. 538, liasse 10, « droits en général » (1209-1735). — *Liette 10.* — VILLES, BOURGS ET VILLAGES INDÉPENDANTS DES CHEFS-LIEUX. — DIJON. — P. 582, liasse 1, « droits honorifiques » (1672); p. 585, liasse 2, « biens fonds » (1497-1630); p. 588, liasse 3, « droits de justice » (1476-1488); p. 591, liasse 4, « juridiction spirituelle » (1246-1692); p. 598, liasse 5, « droits en général » (1715). — CHAUMONT-EN-BASSIGNY. — P. 600, liasse 1, « droits de justice » (1333-1335); p. 602, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1212-1728). — COIFFY et VIC. — P. 605, liasse 1, « fiefs » (1255); p. 606, liasse 2, « droits en général » (1682). — LE FAYL (-Billot). — P. 608, liasse 1, « fiefs » (1218). — GRANDVAUX (commune d'Épinant). — P. 610, liasse 1, « droits en général » (1214-1227). — BEAUNE (Côte-d'Or). — P. 613, liasse 1, « biens fonds » (1535-1628). — « BROCHONNE (?) ». — P. 617, liasse 1, « fiefs » (1257). — BROCHON (Côte-d'Or). — P. 619, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1300). — CHATEAUVILLAIN. — P. 621, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1260-1559). — CITEAUX (Côte-d'Or). — P. 623, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1489). — « CHAVANNAY ». — P. 625, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1382). — CLAIRVAUX, abbaye, commune de Ville-sous-La Ferté (Aube). — P. 627, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1628). — « COUCLOYES ». — P. 629, liasse 1, « fiefs » (1288). — CHARGEY-LÈS-AUTREY (Haute-Saône). — P. 631, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1559). — CHATILLON-SUR-SAONE (Vosges). — P. 633, liasse 1, « fiefs » (1224). — CHOIGNES. — P. 635, liasse 1, « fiefs » (1226-1227). — CHAMPLITTE (Haute-Saône). — P. 637, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1597). — COURT (commune de Noyers), et MAISY. — P. 639, liasse 1, « fiefs » (1247). (Cl. G. 35, p. 669). — CHAMESSON (Côte-d'Or). — P. 647, liasse 1, « droits en général. » — FOUCANGES, commune d'Arceau (Côte-d'Or). — P. 649, liasse 1, « fiefs » (1281-1283). — JUNAY (Yonne). — P. 653, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1698). — LANDRE-

VILLE (Aube). — P. 655, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1673). — LE PAILLY. — P. 657, liasse 1, « fiefs » (1300). — MONTGERGE, commune de Percy-le-Grand (Haute-Saône). — P. 659, liasse 1, « juridiction temporelle » (1233-1257). — MELAY et VIGNORY. — P. 661, liasse 1, « fiefs » (1246). — MORIMOND, commune de Fresnoy (Haute-Marne). — P. 665, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1577). — THORS (Aube). — P. 667, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1319). — MONTOT. — P. 669, liasse 1, « fiefs » (1235). — NOGENT-LE-ROI et CUVES. — P. 671, liasse 1, « fiefs » (1328-1336). — NOYERS (Yonne) et MAISY. — P. 673, liasse 1, « fiefs » (1247). — PIERREFAITE. — P. 675, liasse 1, « fiefs » (1246-1672). — RICHEBOURG. — P. 679, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1638). — REIMS (Marne). — P. 681, liasse 1, « fondation pieuse » (1258). — « RAVENETTES. » — P. 683, liasse 1, « fiefs » (1214). — SEPTFONTAINES, abbaye, commune de Blancheville. — P. 685, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1459-1535). — L'ISLE, Chartreuse, commune de Villy-le-Bois (Aube). — P. 687, liasse 1, « fondation pieuse » (1331). — VARENNES. — P. 689, liasse 1, « fiefs » (1283). — Is. — P. 691, liasse 1, « fiefs » (1313). — PONTAILLER, SAIXONS, LAVERNOIS, MONTMANGON (Côte-d'Or). — P. 693, liasse 1, « fiefs » (1274).

G. 34. (Registre.) — In-folio, 521 pages : papier.

1741. — Dernier inventaire des seigneuries de l'Èvêque. — Tome II. COMTÈ DE MONTSAUGEON. — *Liette 13.* — MONTSAUGEON. — P. 5, liasse 1, « biens fonds » (1251-1631) ; p. 11, liasse 2, « droits de justice et mairie » (1481-1672) ; p. 17, liasse 3, « dixmes de vins » (1658-1659) ; p. 21, liasse 4, « droit de bannalité de four » (1512) ; p. 23, liasse 5, « fiefs » (1188-1672) ; p. 25, liasse 6, « juridiction spirituelle » (1588) ; p. 27, liasse 7, « droits en général » (1214-1743). — *Liette 14.* — AUBIGNY. — P. 37, liasse 1, « biens fonds » (1570-1678) ; p. 41, liasse 2, « cens » (1249). — COUZON. — P. 45, liasse 1, « cens » (1568-1586) ; p. 49, liasse 2, « droits en général » (1675). — PRACTHOV. — P. 53, liasse 1, « droits de justice » (1442-1634) ; p. 57, liasse 2, « dixmes » (1235-1567) ; p. 61, liasse 3, « cens » (1516-1572). — CUSEY. — P. 67, liasse 1, « droits de justice » (1255-1335) ; p. 69, liasse 2, « fiefs » (1271-1476) ; p. 73, liasse 3, « juridiction spirituelle » (1597) ; p. 75, liasse 4, « droits en général » (1314). — CHOUILLEY et DARDENAY. — P. 79, liasse 1, « biens fonds » (1688) ; p. 81, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1563) ; p. 83, liasse 3, « tierces » (1513) ; p. 85, liasse 4, « cens » (1572) ; p. 87, liasse 5, « bois communaux des habitants » (1414-1511). — CHATOLLENOT. — P. 91,

liasse 1, « biens fonds » (1334) ; p. 93, liasse 2, « taille seigneuriale » (1524-1544) ; p. 95, liasse 3, « cens » (1456-1573).

ESNOMS. — P. 101, liasse 1, « biens fonds » (1625) ; p. 103, liasse 2, « droits de justice » (1635) ; p. 105, liasse 3, « corvées de charries » (1564) ; p. 109, liasse 4, « cens » (1533-1613) ; p. 115, liasse 5, « droits en général » (1623-1632). — *Liette 15.* — « COURCELLES AU VAL-D'ESNOMS. » — P. 121, liasse 1, « droits de justice » (1465-1617) ; p. 123, liasse 2, « droits de tierces » (1517) ; p. 125, liasse 3, « droits de cens » (1476-1518). — DOMMARIEN. — P. 131, liasse 1, « biens fonds » (1252-1574) ; p. 135, liasse 2, « droits de mairie » (1490-1567) ; p. 139, liasse 3, « taille seigneuriale » (1554) ; p. 141, liasse 4, « droit de tierces » ; p. 143, liasse 5, « cens » (1572) ; p. 147, liasse 6, « fiefs » (1328-1672). — MONTIGNY-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or). — P. 153, liasse 1, « biens fonds » (1330-1679) ; p. 167, liasse 2, « droits de justice » (1542-1627) ; p. 171, liasse 3, « droits de corvées » (1606) ; p. 173, liasse 4, « cens et relevances en grains » (1476-1605) ; p. 177, liasse 5, « fiefs » (1503-1700) ; p. 179, liasse 6, « droits en général » (1313-1736). — VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or). — P. 191, liasse 1, « droits d'chiefs » ; p. 193, liasse 2, « cens emphytéotes » (1454-1456) ; p. 197, liasse 3, « droits en général » (1278). — *Liette 16.* — SACQUENAY (Côte-d'Or). — P. 201, liasse 1, « biens fonds » (1251-1565) ; p. 205, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1567-1666) ; p. 209, liasse 3, « droit de tierces » (1251) ; p. 211, liasse 4, « cens » (1456-1457) ; p. 215, liasse 5, « fiefs » (1333-1567) ; p. 219, liasse 6, « droits de pâturages des habitants » (1489) ; p. 221, liasse 7, « droits en général » (1251-1467). — RIVIÈRE-LES-FOSSES. — P. 229, liasse 1, « biens fonds » (1253-1725) ; p. 235, liasse 2, « droits de tierces » (1528) ; p. 237, liasse 3, « cens » (1482-1572) ; p. 241, liasse 4, « fiefs » (1613) ; p. 243, liasse 5, « droits en général » (1478-1724). — SAINT-BROINGT-LES-FOSSES. — P. 249, liasse 1, « biens fonds » (1293-1577) ; p. 253, liasse 2, « droits de justice » (1676) ; p. 255, liasse 3, « dixmes de grains » (1569-1599) ; p. 257, liasse 4, « cens emphytéote » (1487-1499) ; p. 261, liasse 5, « fiefs » (1329-1398) ; p. 263, liasse 6, « revenus de la cure et portion congrue » (1668) ; p. 265, liasse 7, « droits en général » (1225-1701). — ISOMES. — P. 271, liasse 1, « droits de justice » (1531-1613) ; p. 275, liasse 2, « dixmes et portion congrue » (1632-1702) ; p. 279, liasse 3, « cens emphytéote » (1671) ; p. 283, liasse 4, « fiefs » (1328-1528) ; p. 287, liasse 5, « droits en général » (1673). — OCCHEY. — P. 293, liasse 1, « droits de justice » ; p. 295, liasse 2, « droits de pâturages » (1249) ; p. 297, liasse 3, « relevances en grains » (1596) ; p. 299, liasse 4, « fiefs » (1482-1672). — SAINT-MI-

CHEL. — P. 303, liasse 1, « biens fonds » (1574) ; p. 305, liasse 2, « dixmes de grains et de vins » (1598) ; p. 307, liasse 3, « cens emphytéotes » (1459-1483) ; p. 311, liasse 4, « bois communaux et usages des habitans » (1298-1678) ; p. 315, liasse 5, « droits en général » (1238-1672). — *Liette 17*. — BÈZE (Côte-d'Or), ancienne abbaye. — P. 319, liasse 1, « droits de justice et de garde » (1204-1236) ; p. 323, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1223-1464) ; p. 325, liasse 3, « bois communaux des habitans » (1626-1698). — TIL-CHA-TTEL (Côte-d'Or). — P. 331, liasse 1, « fiefs » (1275-1644) ; p. 335, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1301). — MARCILLY-SUR-TILLE (Côte-d'Or). — P. 339, liasse 1, « fiefs » (1457-1693). — CHAMPY (commune de Montigny-sur-Vingeanne, Côte-d'Or). — P. 345, liasse 1, « fiefs » (1606). — CUSSEY-LES-FORGES (Côte-d'Or). — P. 347, liasse 1, « fiefs » (1341-1356). — FONTAINE-FRANÇAISE (Côte-d'Or). — P. 349, liasse 1, « fiefs » (1236-1679). — FOUVENT (Haute-Saône). — P. 355, liasse 1, « fiefs » (1228-1464). — TORNAY. — P. 358, liasse 1, « fiefs » (1617). — FRETTES. — P. 358, liasse 1, « fiefs » (1617). — GISSEY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or). — P. 361, liasse 1, « juridiction spirituelle ». — MORNAY (Côte-d'Or). — P. 363, liasse 1, « fiefs » (1673-1725). — PERCEY-LE-GRAND (Haute-Saône) et PERCEY-LE-PETIT (Haute-Marne). — P. 365, liasse 1, « fiefs » (1262-1337). — TALMAY (Côte-d'Or). — P. 369, liasse 1, « fiefs » (1234-1674). — VAUX-SOUS-AUBIGNY. — P. 373, liasse 1, « fiefs » (1277-1328). — COURCHAMP (Côte-d'Or). — P. 375, liasse 1, « fiefs » (1462-1579). — FAYE. — P. 379, liasse 1, « droits de justice et de garde » (1236-1270). — LEFFONDS. — P. 381, liasse 1, « bois du Fay » (1453). — LA ROMAIGNE, commanderie de Malte, commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — P. 383, liasse 1, « droit de visite » (1337). — AGRAIN OU AURIEY. — P. 385, liasse 1, « fiefs » (1301). — ORVILLE (Côte-d'Or), hôpital. — P. 387, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1595). — ARCELOR, commune d'Arceau (Côte-d'Or). — P. 389, liasse 1, « fiefs » (1203-1473). — *Liette 18*. — PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. — P. 394, liasse 1, « biens fonds » (1528-1707) ; p. 399, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1389-1630) ; p. 403, liasse 3, « tailles seigneuriales » (1527) ; p. 407, liasse 4, « dixmes » (1277-1526) ; p. 411, liasse 5, « cens » (1482-1651) ; p. 419, liasse 6, « fiefs » (1260-1672). — *Liette 19*. — P. 449, liasse 7, « guet et garde des châteaux » (1507) ; p. 451, liasse 8, « droits de mines » (1645) ; p. 453, liasse 9, « charges passives » (1321) ; p. 455, liasse 10, « communaux des habitans » (1462-1471) ; p. 463, liasse 11, « droits en général » (1224-1673).

G. 35. (Registre.) — In-folio, 690 pages ; papier.

1741. — Dernier inventaire des seigneuries de l'évêque. — Tome III. — BARONNIES DE GURGY-LE-CHATEAU et de LUSY ; BAILLIAGE DE CHATILLON. — *Barronnie de Gurgy-le-Château*. — *Liette 21*. — GURGY-LE-CHATEAU (Côte-d'Or). — P. 5, liasse 1, « biens fonds » (1253-1723). — P. 9, liasse 2, « droits de justice » (1517-1708) ; p. 15, liasse 3, « dixmes et portion congrue » (1689) ; p. 19, liasse 4, « droits de chasses » (1706) ; p. 21, liasse 5, « cens » (1278-1672) ; p. 25, liasse 6, « fiefs » (1248-1482) ; p. 29, liasse 7, « bois communaux des habitans (1572-1685) ; p. 33, liasse 8, « droits en général » (1574-1614). — BUXEROLLES (Côte-d'Or). — P. 41, liasse 1, « cens » (1641-1683). — CHAMBAIN (Côte-d'Or). — P. 43, liasse 1, « taille seigneuriale » (1602) ; p. 45, liasse 2, « droits de garde » (1271) ; p. 47, liasse 3, « bois communaux des habitans » (1656) ; p. 49, liasse 4, « droits en général. » — AULNOY. — P. 51, liasse 1, « droits de justice » (1320) ; p. 53, liasse 2, « fiefs » (1300-1481) ; p. 57, liasse 3, « droits en général » (1330). — ARBOLES, adj. ERIZEUL. — P. 61, liasse 1, « bois communaux » (1371) ; p. 63, liasse 2, « droits en général » (1484-1487). — GERMAINES. — P. 65, liasse 1, « droits de justice » (1464) ; p. 67, liasse 2, « banalité de four » (1410-1514) ; p. 69, liasse 3, « cens » (1640) ; p. 71, liasse 4, « droits en général » (1341). — LEUGLAY (Côte-d'Or). — P. 73, liasse 1, « biens fonds » (1546-1597) ; p. 75, liasse 2, « cens » (1499-1613) ; p. 77, liasse 3, « droits en général » (1634-1682). — ROUVRE-SUR-AUBE. — P. 81, liasse 1, « biens fonds » (1333) ; p. 83, liasse 2, « droits de justice » (1513-1686) ; p. 89, liasse 3, « dixmes et portion congrue » (1266-1580) ; p. 93, liasse 4, « cens » (1565) ; p. 95, liasse 5, « fiefs » (1190-1455) ; p. 99, liasse 6, « droits en général » (1262). — *Liette 22*. — VILLERS-LES-MONT-ROYER, adj. VILLARS-MONTROYER. — P. 101, liasse 1, « cens ou rente » ; p. 103, liasse 2, « fiefs » (1459-1533). — AUBERIVE, abbaye. — P. 107, liasse 1, « droits de garde » (1240) ; p. 109, liasse 2, « fiefs » (1278). — GURGY-LA-VILLE (Côte-d'Or). — P. 111, liasse 1, « fiefs » (1236-1737). — GRANCEY-LE-CHATEAU (Côte-d'Or). — P. 117, liasse 1, « fiefs » (1288-1561). — LUGNY, chartreuse, commune de Leuglay (Côte-d'Or). — P. 120, liasse 1, « fondations pieuses » (1177-1480). — RECEY-SUR-OURCE (Côte-d'Or). — P. 122, liasse 1, « fiefs » (1270-1682). — SANTENOGE. — P. 125, liasse 1, « fiefs » (1224). — SAINT-LOUP. — P. 137, liasse 1, « droits de justice » (1317). — COURCELOTTE, adj. COURCELLES-SUR-AÏJON. — P. 129, liasse 1, « fiefs » (1245-

1246). — **QUELCE-DE-MOXTON**, auj. **LACUDE**, commune de Bay. — P. 131, liasse 1, « fiefs » (1455-1463). — **COLMIERLE-BAS** et **COLMIERLE-HAUT**. — P. 133, liasse 1, « droits en général » (4586). — **ARBOT**. — P. 135, liasse 1, « fiefs » (1273-1456). — **CHALANCEY**. — P. 137, liasse 1, « fiefs » (1336-1642). — *Liette* 23. — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 143, liasse 1, « biens fonds » (1596-1673) ; p. 149, liasse 2, « droits de justice et de grurie » (1617-1678) ; p. 153, liasse 3, « taille seigneuriale » (1539-1574) ; p. 161, liasse 5, « fiefs » (1217-1713) ; p. 173, liasse 6, « communaux des habitants » (1452-1686) ; p. 199, liasse 7, « droits en général » (1228-1682). — *Liette* 25. — *Baronnie de Lusq.* — **LUSY**. — P. 227, liasse 1, « biens fonds » (1219-1675) ; p. 243, liasse 2, « droits de justice » (1542-1662) ; p. 249, liasse 3, « droits de chasse » (1632) ; p. 251, liasse 4, « banalité de four » (1640) ; p. 255, liasse 5, « tierces de grains » (1579) ; p. 257, liasse 6, « cens et relevances » (1226-1586) ; p. 261, liasse 7, « fiefs » (1236-1448) ; p. 267, liasse 8, « droits en général » (1256-1640). — **MOIRON**, prieuré, finage de Lusy. — P. 273, liasse 1, « droits de collation » (1595-1596) ; p. 277, liasse 2, « droits en général » (1212-1587). — **VERBIEULE**. — P. 281, liasse 1, « bois communaux des habitants » (1628). — **FOLLAINE**. — P. 283, liasse 1, « four et moulins bannaux » (1552-1631). — *Liette* 26. — **VAL-DES-ÉCOLIERS**, abbaye, commune de Verbieule. — P. 287, liasse 1, « juridiction spirituelle et droits de garde » (1463-1553) ; p. 291, liasse 2, « droits en général » (1212-1621). — **SARCEY**. — P. 297, liasse 1, « fiefs » (1342-1691). — **NEULLY-SUR-SUIZE**. — P. 305, liasse 1, « droits de charrie » (1649) ; p. 307, liasse 2, « fiefs » (1399). — **LA VILLE-AU-BOIS**. — P. 309, liasse 1, « droit de terrage, communiqué en redevance en grains » (1598). — **POULANGY**, abbaye. — P. 311, liasse 1, « juridiction spirituelle et temporelle » (1296-1537). — **VOISINES**. — P. 315, liasse 1, « fiefs » (1328). — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 321, liasse 1, « biens fonds » (1582-1587) ; p. 325, liasse 2, « droits de chasse et de pesche » (1630) ; p. 327, liasse 3, « tierces de grains » (1640-1672) ; p. 331, liasse 4, « fiefs » (1240-1532) ; p. 335, liasse 5, « communaux des habitants » (1265) ; p. 339, liasse 6, « droits en général » (1214-1631). — *Bailiage ducal de Châtillon*. — *Liette* 27. — **CHATILLON-SUR-SEINE** (Côte-d'Or). — P. 367, liasse 1, « biens fonds » (1272-1651) ; p. 371, liasse 2, « droits de justice, police et mairie » (1168-1727) ; p. 383, liasse 3, « monnoyes » (1185-1282) ; p. 387, liasse 4, « taille seigneuriale » (1489-1622) ; p. 389, liasse 5, « tierces de grains » (1538-1639) ; p. 403,

liasse 6, « droits de vente » (1264) ; p. 405, liasse 7, « droits de banvin » (1677-1687). — *Liette* 28. — P. 411, liasse 8, « cens, lofs et ventes » (1291-1742). — *Liette* 29. — P. 457, liasse 9, « fiefs et autres droits seigneuriaux et honorifiques » (1168-1420) ; p. 463, liasse 10, « juridiction spirituelle » (1460-1642) ; p. 465, liasse 11, « charges passives » (1438-1490) ; p. 471, liasse 12, « droits en général » (1296-1672). — **COUCHELLES-PRÉVOIRES**, commune de Châtillon (Côte-d'Or). — P. 483, liasse 1, « tierces de grains » (1540-1598). — *Liette* 30. — *Mariigny*, commune de Châtillon (Côte-d'Or). — P. 487, liasse 1, « biens fonds » (1605-1644) ; p. 491, liasse 2, « droits de justice » (1646-1649) ; p. 493, liasse 3, « taille seigneuriale » (1676) ; p. 495, liasse 4, « tierces de grains » (1562-1690) ; p. 519, liasse 5, « cens en mosaïges » (1562-1650). — *Liette* 31. — **LA CHASSAIGNE**, ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — P. 527, liasse 1, « biens fonds » (1595-1723) ; p. 533, liasse 2, « droits de justice et grurie » (1617-1691) ; p. 533, liasse 3, « dixmes de vins » ; p. 541, liasse 4, « droits de cens » (1564-1568) ; p. 545, liasse 5, « droits en général » (1250-1270). — **PRUSLY-SUR-OURCE** (Côte-d'Or). — P. 549, liasse 1, « biens fonds » (1255-1645) ; p. 553, liasse 2, « tierces de grains » (1562-1591) ; p. 557, liasse 3, « cens » (1269-1568) ; p. 559, liasse 4, « dettes actives » (1669). — **MASSINGY-LÈS-CHATILLON** (Côte-d'Or). — P. 561, liasse 1, « taille seigneuriale » (1484-1651) ; p. 563, liasse 2, « tierces de grains » (1562-1569) ; p. 567, liasse 3, « cens » (1562-1569). — **VANNAIRE** (Côte-d'Or). — P. 573, liasse 1, « tierces de grains » (1564-1566). — **CRÉPAN**, château et ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — P. 575, liasse 1, « biens fonds » (1258) ; p. 577, liasse 2, « fiefs » (1250-1689) — **Mosson** (Côte-d'Or). — P. 583, liasse 1, « droits de justice » (1627) ; p. 585, liasse 2, « fiefs » (1281) ; p. 587, liasse 3, « droits en général » (1515). — **BRION-SUR-OURCE** (Côte-d'Or). — P. 589, liasse 1, « fiefs » (1316). — **SAINTE-SEINE-L'ABBAYE** (Côte-d'Or). — P. 591, liasse 1, « bois » (1679) ; p. 593, liasse 2, « droits de justice » (1685). — **BOUX** (Côte-d'Or). — P. 595, liasse 1, « fiefs » (1216). — **GRISOLLES**. — P. 597, liasse 1, « droits de seigneurie » (1212-1217). — **MOLLOY** (Côte-d'Or). — P. 599, liasse 1, « bois communaux. » — *Liette* 32. — « PLUSIEURS SEIGNEURIES confondues en chaque titre. » — P. 605, liasse 1, « biens fonds » (1649-1678) ; p. 611, liasse 2, « droits de justice » (1727) ; p. 615, liasse 3, « dixmes de grains » (1260) ; p. 619, liasse 4, « cens » (1257-1693) ; p. 623, liasse 5, « fiefs » (1228-1342) ; p. 627, liasse 6, « taille seigneuriale » (1515) ; p. 629, liasse 7, « charges passives »

(1115-1512) ; p. 635, liasse 8, « droits en général » (1330-1725). — « VILLES, BOURGS ET VILLAGES INDÉPENDANTS DES CHEFS-LIEUX ». — MOUTIER-SAINT-JEAN, abbaye (Côte-d'Or). — P. 663, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1251) ; p. 665, liasse 2, « droits en général » (1459). — MONTIARD (Côte-d'Or). — P. 667, liasse 1, « droits de justice. » — « COURT. » — P. 669, liasse 1, « fiefs » (1247). (Cf. G. 33, p. 639.)

G. 36. (Registre.) — In-folio, 620 pages ; papier.

1741. — Dernier inventaire des seigneuries de l'évêque. — Tome IV. — MARQUISATS DE COUBLANT ET DE MUSSY-L'ÉVÊQUE ; CHATELLENIES DE LA CHAUME ET DE GEVROUX. — *Marquisat de Coublant.* — *Liette 31.* — COUBLANT. — P. 5, liasse 1, « biens fonds » (1330-1740) ; p. 9, liasse 2, « droits de justice » (1616-1631) ; p. 13, liasse 3, « taille seigneuriale » ; p. 15, liasse 4, « cens emphytéote » (1515-1578) ; p. 19, liasse 5, « fiefs » (1329-1461) ; p. 23, liasse 6, « communaux des habitants et revenus de la cure » (1510-1686) ; p. 27, liasse 7, « droits en général » (1334-1739) — GRENANT. — P. 37, liasse 1, « biens fonds » (1555-1596) ; p. 41, liasse 2, « droits de justice » (1551-1626) ; p. 45, liasse 3, « taille seigneuriale » (1572-1576) ; p. 49, liasse 4, « cens » (1576-1577) ; p. 51, liasse 5, « fiefs » (1501). — GRANDCHAMP. — P. 55, liasse 1, « loïs » (1602-1626) ; — MAATZ. — P. 59, liasse 1, « cens » (1330). — SAINT-BROINGT-LE-BOIS. — P. 61, liasse 1, « droits de justice » (1741) ; p. 63, liasse 2, « fiefs » (1404) ; p. 65, liasse 3, « droits en général » (1224). — RIVIÈRE-LE-BOIS. — P. 67, liasse 1, « biens fonds » (1334). — *Liette 35.* — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre ». — P. 73, liasse 1, « droits de justice » (1499-1695) ; p. 79, liasse 2, « dixmes et portion congrue » (1673) ; p. 81, liasse 3, « fiefs » (1329-1683) ; p. 89, liasse 4, « droits en général » (1331-1677). — *Liette 36.* — *Marquisat de Mussy-l'Evêque.* — MUSSY-L'ÉVÊQUE (Aube). — P. 115, liasse 1, « biens fonds » (1252-1740) ; p. 129, liasse 2, « droits de justice et de police » (1340-1734) ; p. 141, liasse 3, « taille seigneuriale » (1552-1663) ; p. 145, liasse 4, « dixmes » (1230-1685) ; p. 149, liasse 5, « cens » (1488-1681) ; p. 153, liasse 6, « fiefs » (1387-1404) ; p. 157, liasse 7, « droit de chasse » (1679) ; p. 159, liasse 8, « juridiction spirituelle » (1510-1680) ; p. 165, liasse 9, « charges passives » (1459-1699) ; p. 169, liasse 10, « communaux des habitants » (1681-1701) ; p. 175, liasse 11, « droits en général » (1251-1736). — *Liette 37.* — PLAINES (Aube). — P. 185, liasse 1, « droit de pesche » (1735) ; p. 187, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1573) ;

p. 189, liasse 3, « droits en général » (1736). — GOMMEVILLE (Côte-d'Or). — P. 191, liasse 1, « droits en général » (1736). — LISIÈRE, commune de Mussy-l'Évêque (Aube). — P. 193, liasse 1, « biens fonds » (1699). — TONNERRE (Yonne). — P. 195, liasse 1, 1275-1686) ; p. 205, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1228-1526). — LIGNY-LE-CHATTEL (Yonne). — P. 211, liasse 1, « fiefs » (1556-1694). — BEUNON (Aube). — P. 215, liasse 1, « fiefs » (1642-1689). — ÉPINEUIL (Yonne ?). — P. 217, liasse 1, « fiefs » (1644-1738). — LA CHAPELLE. — P. 219, liasse 1, « fiefs » (216-1248). — POILLY-SUR-SERAIN (Yonne). — P. 221, liasse 1, « fiefs » (1540). — BLIGNY (Aube). — P. 223, liasse 1, « fiefs » (1688-1714). — METREVILLE (Aube). — P. 225, liasse 1, « fiefs » (1366). — CHACENAY (Aube). — P. 227, liasse 1, « fiefs » (1287-1541). — LES MALLETTS, commune de Noé-les-Malletts (Aube). — P. 231, liasse 1, « fiefs » (1628). — GOMRAULT-FONTAINE. — P. 233, liasse 1, « fiefs » (1193). — AGEVILLE. — P. 235, liasse 1, « fiefs » (1285). — MOLÈME, abbaye (Côte-d'Or). — P. 237, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1215-1488). — POTIMÈRES, abbaye (Côte-d'Or). — P. 241, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1516). — ROCOURT-LA-COTE. — P. 243, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1578). — FONTETTE (Aube). — P. 245, liasse 1, « droits en général » (1459). — *Liette 38.* — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 253, liasse 1, « biens fonds » (1228-1538) ; p. 255, liasse 2, « droits de justice » (1330-1552) ; p. 257, liasse 3, « dixmes et portions canoniales » (1250-1686) ; p. 265, liasse 4, « fiefs » (1216-1685) ; p. 283, liasse 5, « juridiction spirituelle » (1469-1626) ; p. 291, liasse 6, « droits en général » (1228-1737). — « VILLES, BOURGS ET VILLAGES INDÉPENDANTS DES CHEFS-LIEUX. » — Prieurés situés sur l'Aube et dépendant de l'abbaye de Saint-Claude (Jura), savoir : Saint-Pierre et Sainte-Germaine de Bar-sur-Aube (Aube), La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), et Saint-Léger-sur-Aube (lieu détruit, commune de Dinteville, ibidem). P. 309, liasse 1, « juridiction spirituelle » (vers 1450). — BAR-SUR-AYRE (Aube). — P. 313, liasse 1, « fiefs » (1190) ; p. 315, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1230-1584). — LA FERTÉ-SUR-AUBE. — P. 319, liasse 1, « droits de justice » (1696-1694) — MAGNY DE POUANS. — P. 321, liasse 1, « cens » (1246). — SAINT-MICHEL L'HERMITAGE, commune de Trancrainville (Eure-et-Loir). — P. 323, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1254) — VENDEUVRE (Aube). — P. 325, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1522). — *Liette 10.* — *Châtellenie de La Chaume.* — LA CHAUME (Côte-d'Or). — P. 339, liasse 1, « biens fonds » (1255-1689) ; p. 351, liasse 2, « droits de justice et de main-morte »

(1487-1688) ; p. 359, liasse 3, « cens » (1585-1673) ; p. 363, liasse 4, « fiefs » (1329-1348) ; p. 367, liasse 5, « communaux des habitans » (1573-1684) ; p. 371, liasse 6, « droits en général » (1278-1672). — **LUCREY** (Côte-d'Or). — P. 387, liasse 1, « droits honorifiques » (1588) ; p. 389, liasse 2, « biens fonds » (1577) ; p. 391, liasse 3, « taille seigneuriale » (1574) ; p. 393, liasse 4, « dixmes » (1231-1237) ; p. 395, liasse 5, « fiefs » (1252-1400) ; p. 399, liasse 6, « bois communaux des habitans » (1684-1686) ; p. 401, liasse 7, « droits en général » (1235-1577). — **VEUXHAULES** (Côte-d'Or). — P. 407, liasse 1, « biens fonds » (1388-1685) ; p. 415, liasse 2, « droits de justice et de police » (1392-1631) ; p. 421, liasse 3, « taille seigneuriale » (1393-1602) ; p. 423, liasse 4, « droits de vente et d'inspection sur les mesures » (1389-1398) ; p. 427, liasse 5, « droits de mines et de furtraites » (1540) ; p. 429, liasse 6, « communaux des habitans » (1556-1605) ; p. 433, liasse 7, « droits en général » (1680-1683). — *Liette 41*. — **FAVEROLLES** (Côte-d'Or). — P. 439, liasse 1, « biens fonds » (1550-1668) ; p. 443, liasse 2, « droits de justice » (1626-1627) ; p. 445, liasse 3, « juridiction spirituelle » (1347). — **DANCEVOIR**. — P. 447, liasse 1, « droit de patronage » (1590). — **LONGUEY**, abbaye, commune d'Auberive. — P. 449, liasse 1, « bois » (1403-1500). — « **PLUSIEURS SEIGNEURIES** et domaines confondus en chaque titre. » — P. 453, liasse 1, « biens fonds » (1667-1724) ; p. 457, liasse 2, « droits de justice » (1614) ; p. 461, liasse 3, « fiefs » (1224-1689) ; p. 465, liasse 4, « bois communaux des habitans » (1685) ; p. 469, liasse 5, « droits en général » (1624-1687). — *Liette 42*. — **Châtellenie de Gevrolles**. — **GEVROLLES** (Côte-d'Or). — P. 481, liasse 1, « biens fonds » (1256-1738) ; p. 495, liasse 2, « droits de justice et de main-morte » (1250-1689) ; p. 499, liasse 3, « dixmes, novales et portions congrues » (1526-1738) ; p. 505, liasse 4, « cens » (1494) ; p. 507, liasse 5, « communaux des habitans » (1406-1737) ; p. 517, liasse 6, « droits en général » (1129-1728). — **BEAUREGARD**, commune de Gevrolles (Côte-d'Or). — P. 531, liasse 1, « fiefs » (1687) ; p. 533, liasse 2, « droits en général » (1577-1646). — **LANTY**. — P. 541, liasse 1, « biens fonds » (1286) ; p. 543, liasse 2, « taille seigneuriale » (1284) ; p. 545, liasse 3, « cens » (1624) ; p. 547, liasse 4, « fiefs » (1200-1689) ; p. 557, liasse 5, « droits en général » (1272-1689). — *Liette 43*. — **MONTIGNY-SUR-AUBE** (Côte-d'Or). — P. 563, liasse 1, « biens fonds » (1658-1688) ; p. 567, liasse 2, « droits de justice » (1611) ; p. 569, liasse 3, « dixmes » (1331) ; p. 571, liasse 4, « cens » (1619-1638) ; p. 573, liasse 5, « fiefs » (1314) ; p. 577, liasse 6, « juridiction spirituelle » (1567) ; p. 579, liasse 7, « droits en général » (1331). — **RIEL-LES-EAUX** (Côte-d'Or). — P.

583, liasse 1, « droits de paturage » (1526). — **PLUSIEURS SEIGNEURIES** et domaines confondus en chaque titre. — P. 587, liasse 1, « fiefs » (1514-1736) ; p. 591, liasse 2, « droits en général » (1254-1647).

G. 37. (Registre). — In-folio, 195 pages ; papier.

1741. — Dernier inventaire des seigneuries de l'évêque. — Tome V et dernier. — **PRÉVÔTÉS D'HORTES, NEULLY-L'ÉVÊQUE, BAISSY et OMBANCEY**. — *Liette 41*. — **HORTES**. — P. 5, liasse 1, « biens fonds » (1550-1675) ; p. 19, liasse 2, « droits de justice, police et chasses » (1274-1701) ; p. 29, liasse 3, « terres » (1389) ; p. 31, liasse 4, « cens, fods et ventes » (1602-1606) ; p. 35, liasse 5, « fiefs » (1246-1444) ; p. 39, liasse 6, « droits en général » (1449-1618). — **ROSOY**. — P. 47, liasse 1, « droits de justice » (1607) ; p. 49, liasse 2, « fiefs » (1583-1686). — *Liette 45*. — **CHATENAY-VAUDIN**. — P. 55, liasse 1, « fiefs » (1555-1674) ; p. 61, liasse 1, « dixmes de grains » (1521-1610). — **CHAMPIGNY-SOUS-VARENES**. — P. 67, liasse 1, « dixmes de grains » (1569-1587). — **COBRIGNON**. — P. 71, liasse 1, « fiefs » (1278). — **CHÉZEAUX**. — P. 73, liasse 1, « fiefs » (1305). — « **LA CHAPELLE-SOUS-BELLAON** (près Belan-sur-Ouche ? Côte-d'Or). — P. 75, liasse 1, « fiefs » (1400). — « **PLUSIEURS SEIGNEURIES** et domaines confondus en chaque titre. » — P. 81, liasse 1, « biens fonds » (1510) ; p. 83, liasse 2, « dixmes de grains » (1624-1634) ; p. 85, liasse 3, « redevances en grains » (1590) ; p. 87, liasse 4, « fiefs » (1445-1618) ; p. 91, liasse 5, « droits en général » (1227-1581). — *Liette 46*. — **Prévôté de Neully-l'Évêque**. — **NEULLY-L'ÉVÊQUE**. — P. 103, liasse 1, « biens fonds » (1256-1688) ; p. 111, liasse 2, « droits de justice » (1485-1637) ; p. 117, liasse 3, « taille seigneuriale » (1419-1444) ; p. 119, liasse 4, « dixmes et portion congrue » (1184-1678) ; p. 127, liasse 5, « droits de cens » (1258-1487) ; p. 131, liasse 6, « fiefs » (1252-1456) ; p. 135, liasse 7, « charges passives » (1527-1529) ; p. 137, liasse 8, « bois communaux » (1685) ; p. 141, liasse 9, « droits en général » (1257-1574). — *Liette 47*. — **FRÉCOURT**. — P. 151, liasse 1, « biens fonds » (1582) ; p. 153, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1571-1617) ; p. 157, liasse 3, « taille seigneuriale » (1546) ; p. 159, liasse 4, « cens » (1296) ; p. 161, liasse 5, « droits en général » (1580-1700). — **LAVIGNY**, commune de Frécourt. — P. 165, liasse 1, « biens fonds » (1624). — **CHARMES**. — P. 167, liasse 1, « redevances en grains » (1545-1637) ; p. 169, liasse 2, « cens » (1478) ; p. 171, liasse 3 « droits en général » (1624). — **DAMPIERRE**.

— P. 173, liasse 1, « droits de justice » (1558); p. 175, liasse 2, « fiefs » (1254-1328); p. 177, liasse 3, « droits en général » (1263). — ORRIGNY-AU-MONT. — P. 179, liasse 1, « fiefs »; p. 181, liasse 2, « juridiction spirituelle » (1583). — MONTIGNY-LE-ROI. — P. 183, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1277-1524); p. 185, liasse 2, « droits en général » (1217). — CHANGEY. — P. 187, liasse 1, « redevances en grains » (1573-1587). — CHAUFFOUR. — P. 191, liasse 1, « biens fonds » (1597-1598). — CHARMOILLES. — P. 193, liasse 1, « fiefs » (1228-1672). — BONNECOURT. — P. 197, liasse 1, « droits en général » (1182). — SARREY. — P. 199, liasse 1, « fiefs » (1336). — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 203, liasse 1, « biens fonds » (1588-1589); p. 205, liasse 2, « charges passives » (1576); p. 209, liasse 3, « droits en général » (1239-1648). — *Liette 48.* — *Prévôté de Baissey.* — BAISSÉY. — P. 225, liasse 1, « biens fonds » (1611-1709); p. 231, liasse 2, « droits de justice » (1577-1630); p. 235, liasse 3, « taille seigneuriale » (1496); p. 237, liasse 4, « dixmes de grains » (1626); p. 239, liasse 5, « cens et redevances en grains » (1256-1694); p. 243, liasse 6, « fiefs » (1235-1484); p. 247, liasse 7, « droit de chasses » (1692); p. 249, liasse 8, « juridiction spirituelle » (1630); p. 251, liasse 9, « charges passives » (1642); p. 253, liasse 10, « bois communaux des habitants » (1568-1677); p. 259, liasse 11, « droits en général » (1617-1643). — AULURRE. — P. 265, liasse 1, « biens fonds » (1537-1688); p. 269, liasse 2, « droits de justice et de mairie » (1598); p. 271, liasse 3, « redevance annuelle, sous le nom de taille abonnée » (1545-1551); p. 275, liasse 4, « dixmes de grains et portions congrues du curé » (1599-1688); p. 279, liasse 5, « corvées de charnues et de bras » (1731); p. 283, liasse 6, « cens, lods et ventes, et redevances en grains et poules » (1552-1630); p. 291, liasse 7, « fiefs » (1225-1378); p. 295, liasse 8, « droits en général » (1303); p. 303, liasse 2, « droits de justice et mairie » (1619-1634); p. 305, liasse 3, « taille seigneuriale »; p. 307, liasse 4, « droits de chasses » (1702); p. 309, liasse 5, « cens » (1261-1631); p. 313, liasse 6, « fiefs » (1303-1672); p. 315, liasse 7, « droits de la cure » (1614); p. 317, liasse 8, « droits en général » (1235-1554). — *Liette 49.* — VERSEILLES-LE-BAS et VERSEILLES-LE-HAUT. — P. 323, liasse 1, « biens fonds » (1273-1276); p. 327, liasse 2, « droits de justice et d'épaves » (1508-1549); p. 331, liasse 3, « dixmes de grains » (1556-1729); p. 335, liasse 4, « fiefs » (1280-1584). — MONTLONDON. — P. 341, liasse 1, « biens fonds » (1624-1634). — « COCHEL-

VRE » (Cochelle? commune de Montesson). — P. 343, liasse 1, « fiefs » (1216). — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 347, liasse 1, « biens fonds » (1276); p. 349, liasse 2, « dixmes et portion congrue » (1594-1639); p. 353, liasse 3, « fiefs » (1331-1710); p. 361, liasse 4, « droits en général » (1170-1638). — *Liette 50.* — *Prévôté d'Ormancey.* — ORMANCEY. — P. 381, liasse 1, « biens fonds » (1272-1622); p. 389, liasse 2, « droits de justice » (1575-1620); p. 391, liasse 3, « dixmes de grains » (1577-1647); p. 395, liasse 4, « fiefs » (1263); p. 397, liasse 5, « lois communaux des habitants » (1658-1665); p. 401, liasse 6, « droits en général » (1260-1655). — MARDOR. — P. 411, liasse 1, « biens fonds » (1577-1578); p. 413, liasse 2, « droits de justice et mairie » (1575-1618); p. 419, liasse 3, « droits en général » (1564-1614). — MARAC. — P. 425, liasse 1, « biens fonds » (1276); p. 427, liasse 2, « fiefs » (1400-1681). — MORMENT, commanderie du Temple, commune de Lefonds. — P. 431, liasse 1, « juridiction spirituelle » (1221-1412); p. 435, liasse 2, « droits en général » (1225). — « PLUSIEURS SEIGNEURIES et domaines confondus en chaque titre. » — P. 439, liasse 1, « biens fonds » (1264-1634); p. 445, liasse 2, « droits de justice » (1725-1731); p. 447, liasse 3, « fiefs » (1257-1550); p. 451, liasse 4, « communaux des habitants » (1496); p. 455, liasse 5, « droits en général » (1259-1614).

DUCHÉ-PAIRIE DE LANGRES.

G. 38. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1190-1671. — (Inventaire de 1741, *Liette 1, Langres*, liasse 1.) — Droits et privilèges de l'évêché de Langres. — Henri, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), accorde à l'évêque Manassés, pour lui et pour ses successeurs, le libre cours de la monnaie de Langres à Fouvent et dans toute sa terre; parmi les témoins, Frédéric, seigneur « de Conlento », 1190. — Robert, duc de Bourgogne, pour lui et pour ses successeurs, s'engage envers G. évêque de Langres ou ses successeurs, pour le cas où lui ou ses successeurs ducs de Bourgogne viendraient à frapper monnaie, à ne pas imposer de ce chef les ecclésiastiques ou laïques du diocèse de Langres, chez lesquels l'évêque prétendait que la monnaie ducal n'avait pas cours, et ce, jusqu'à ce que la question du différend ait été jugée par Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon et par Guillaume, seigneur de Grancey-le-Château (Côte-d'Or). De son côté l'évêque s'engage pour lui et pour

ses successeurs, à observer la sentence arbitrale qui sera prononcée, et s'interdit tout recours à cet égard, octobre 1282. — Philippe-le-Bel, après avoir constaté que l'évêque de Langres s'est opposé à la levée du cinquantième subsidé ordonné par lui, lui réitère ses ordres et commet les baillis de Sens et de Chaumont pour procéder à cette levée nonobstant toute opposition, 1295 (v. st.). — Mandement du roi Jean-le-Bon aux baillis de Sens, Troyes et Chaumont, d'avoir à signifier la défense qu'il fait à toutes personnes quelconques, d'attenter par voies de fait ou autrement aux biens et droits de l'évêché de Langres, 1360 (v. st.). — Le prévôt de Sens, en vertu de lettres royales obtenues par l'évêque de Langres, dresse procès-verbal de la suppression par lui faite d'écussons dans lesquels le chapitre Saint-Mammès avait écartelé ses armes de celles de l'évêque, savoir : « en une poultre faisant le travers du cuer de l'église de Saint-Memez de Langres, » en d'autres endroits de l'église et du cloître, et sur plusieurs maisons de chanoines; lesquelles armes du chapitre, étaient « une main ouverte et estandue, » 1469. — Lettres patentes de Charles VIII, maintenant l'évêque et le chapitre de Langres dans le droit de garder les clefs de cette ville, droit qui était alors prétendu par le seigneur de Baudricourt, lieutenant général et gouverneur pour le Roi, des pays de Bourgogne, Mâconnais, Charollais et Auxerrois, 1483. Ces lettres sont accordées à Jean d'Amboise, évêque-duc de Langres, « nostre lieutenant ès pays, duché et contez de Bourgogne, Masconnois, Charrolois et marches de pardelà. » Lettres patentes de Charles VIII donnant au même évêque la garde des sceaux de la chancellerie aux duché et comté de Bourgogne, avec six cents livres par an à prendre sur les revenus et émoluments, 1483. Signé : Charles. — Décision du prévôt de Sens admettant la dispense de l'évêque de Langres pour le service du ban et arrière-ban, auquel il avait été appelé comme seigneur de Prusly-sur-Ouce (Côte-d'Or) et Marigny (*ibidem*), 1635. — Arrêt de réception de duc et pair au parlement de Paris, pour Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, 1671.

G. 39. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 sceau.

1229-1633. — (Inventaire de 1741, liette 1, *Langres*, liasse 2.) — « Biens fonds. » — Abandon par Gui, archidiacre de Lasçois, avec l'assentiment de son frère Huon

de La Ferté, à l'évêque et au chapitre de Langres, de tout ce qu'il avait en cette ville et aux environs, sauf sa maison d'habitation, sise au Cloître, 1229 (v. st.). — Acquisition par G., évêque de Langres, du bois de Marne, près de Saint-Georges, 1255. (Partie du sceau de G., abbé de Bèze.) — Donation par Jean, abbé de Beaulieu (commune d'Hortès), et les religieux de cette abbaye, à Gui évêque de Langres, et ses successeurs, de leur maison de Langres, sise à la porte « Trumeau, » tenant d'une part à la maison de Cherbien et d'autre à celle de Chrétien de Vieux-Moulin, 1256. — Marché de Jean d'Armoncourt, docteur ès-droits, abbé de « Longuey, » archidiacre en l'église de Langres, seigneur de Saint-Georges, Grosse-Sauve (commune des Loges), Sussy (commune de Saint-Broingt-les-Fosses), avec Nicolas Guillemain, menuisier à Langres, pour faire vingt-six fenêtres à la maison de la prévôté de l'évêque, 1543. — Permission accordée à deux maîtres d'armes, de louer pour leurs exercices la salle de l'auditoire de l'évêque, sise à l'Apport-au-Pain, qui avait été gravement détériorée lors des derniers troubles, pendant lesquels elle avait servi de corps-de-garde, 1592. — Acquisitions par l'évêque de Langres de plusieurs maisons, sises rue Pot, 1625-1633.

G. 40. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1629-1746. — (Inventaire de 1741, liette 1, *Langres*, liasse 2, fin.) « Biens fonds. » — Procédures contre le propriétaire du moulin de Marne, situé en la prairie de Langres, à cause des dégâts causés dans les prés de l'évêque par des débordements, 1629-1630. — Acquisitions par l'évêque Zamet de maisons sises rue de la Trésorie (1642). — Résolution de la chambre de ville de Langres, autorisant ledit évêque à faire une ouverture « dans le parapet de la muraille d'icelle, vis-à-vis de l'une des allées de son jardin, comme il y en a jà une à l'autre allée par la permission de ladite ville, en laquelle il fera mettre de bons barreaux de fer pour qu'on n'y puisse monter depuis le fossé, » et ce « pour servir de bellevédère, comme celles qui y sont à présent, » 1646. — Devis de réparations de couverture et de vitres à faire au palais épiscopal, 1670 et 1671. — Quittances des maçon, charpentier, menuisier, serrurier, couvreur et vitrier qui avaient fait des réparations audit palais épiscopal, 1699.

G. H. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ;
4 sceaux.

1214-1387. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3.) — « Droits de justice, police, domaine et gruerie de la duché et pairie de Langres. » — Sentence arbitrale de R., archevêque de Lyon, déclarant que les officiers de l'évêque de Langres avaient sans droit prétendu exercer à l'intérieur du Cloître, dont la justice appartenait au Chapitre, 1214. — Jean de Vergy, sire de Fouvent (Haute-Saône), sénéchal de Bourgogne, se déclare garant, si le cas y échet, envers Gui[de-Genève], évêque de Langres, et Jean de Marac, chevalier, pour la réparation des dommages que Horri « Malferai », chevalier, et les siens, auraient faits en la prison de l'évêque, dans laquelle ils ont été détenus, 1281, scellé. (En français.) — Philippe-le-Bel confirme un arrêt du parlement de Paris déclarant que les habitants de Langres ne pourront se prevaloir de lettres qu'ils avaient obtenues, disait-on, et dont l'évêque demandait la restitution à la cour ; lesquelles lettres leur permettaient d'élire quatre d'entre eux pour les représenter, 1289. — Contestations et procédures relatives à la juridiction entre les officiers de l'évêque et ceux du bailliage de Sens, 1319-1337. Sceaux de : Jean « li Mitteers », bailli de Langres (1330) ; Étienne Jocelin, sergent au dit bailliage (1331). — Mandement du roi Jean-le-Bon aux baillis de Sens et de Chaumont, d'arrêter et emprisonner, après information, Thibaud de Chaufour, homme d'armes, et ses complices, accusés par l'évêque de Langres d'avoir, sous prétexte de guerre avec lui, pris Jean d'Auberive, chanoine de Langres et d'Autun, et plusieurs autres personnes, avec leurs biens, et enmené prisonniers hors du royaume ; envahi et saecagé plusieurs villages de l'évêque, et commis d'autres méfaits, 1352. — Main-levée, donnée par le roi Jean-le-Bon, de la saisie du temporel de l'évêché de Langres faite parce que Anseau de Salme, archidiaque, agissant au nom de l'évêque, avait pris sous sa sauvegarde Guillaume de Cuves, poursuivi par le bailli de Sens à Langres, pour plusieurs délits, et notamment pour avoir, sous le règne précédent, pris et détroussé plusieurs bourgeois de Langres, les avoir enmenés hors de France et ne leur avoir rendu la liberté qu'en levant sur eux de fortes rançons, 1353 (v. st.). Scellé. — Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, sur la demande qui lui en a été faite par les habitants de Langres, ayant autorisé la nomination par eux de plusieurs personnes chargées de les représenter pour la mise en état de défense de la

ville, ratifie l'élection de Guillaume de Villers, Étienne de Champlite, Jean de Maroilles et (déchirure), 1356.

G. I2. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets ; papier.

1380-1455. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3, suite...) — Sentences des baillis et prévôts de Langres portant réglemens pour la police des boulangers et talmetiers de cette ville, la garde et nourriture des porcs.

G. B3. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ;
1 sceau.

1403-1499. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3, suite...) « Droits de justice et de police, » etc...) — Mémoire pour l'évêque de Langres, contre les « bourgeois, manans et habitans » de cette ville, contenant notamment que les dits habitants ne peuvent « faire aucunes assemblées générales ne particulières sans le congédiement, licence ou permission dudit Révérend ou de son bailli audit Lengres, et veoir présent ledit bailli ou son lieutenant ; » ni « traictier par manière de communauté d'aucuns cas particuliers sans la licence et présence des gens et officiers dudit Révérend ; » ni posséder « aucune maison qui soit intitulée ou nommée la maison de la ville, ne aussi ne se peuvent ou doivent donner puissance à eux, ou à douze d'eux en l'absence des autres, de déterminer, conclure et délibérer et pourveoir de toutes les matières qui seraient mises en termes par devant eux tout ainsin que ilz eussent peu faire en assemblée générale, sans la licence et permission que dessus. » Ces protestations étaient motivées par le fait que dans une assemblée générale des habitants, tenue le 21 août 1463 « dernièrement passé, » ils avaient élu trente d'entre eux pour traiter en leur nom, voire même dix ou douze de ces trente, en l'absence des autres, différentes affaires « mises en termes par devant eux ; » et autorisé leur procureur à acheter une maison « pour la communauté de ladite ville, et des deniers d'icelle, laquelle serait intitulée et nommée la maison de la ville. » En conséquence assignation leur a été donnée au parlement, au 15 novembre 1463 « prochainement venant. » Deux nouveaux faits sont articulés, en fin de ce mémoire ; savoir : lorsque les habitants de Langres écrivaient au nom de la ville à des seigneurs, ils scellaient toujours leurs lettres du contre-sceau du bailliage, mais dix ou douze ans auparavant ils avaient fait graver « un seul armoier des armes du duché de Lengres, lesquelles

sont semblables à celle sestans oudit contreseel du bailliage, et en scellent de présent les lettres qu'ils envoient dehors. » En second lieu, si les habitants objectent qu'ils ont en autrefois une maison, qu'ils ont revendue, on leur répondra que sans doute ils y ont été contraints par les évêques de Langres, comme ayant outrepassé leurs droits, 1463. — Mémoire pour l'évêque de Langres contre les capitaines de cette ville qui avaient procédé à un exploit de justice, 1476. — Mandement des gens des comptes de l'évêque de Langres pour assigner devant eux divers officiers des seigneuries de l'évêque, à l'effet de rendre compte de leurs gestions, 1484 (v. st.). (Fragment du sceau de la chambre des comptes.) — Lettres patentes de Charles VIII autorisant une assemblée des habitants de Langres pour délibérer sur leurs affaires, 1491. — Procès-verbal du lieutenant du bailli de Chaumont, remplaçant pour la circonstance le bailli, qui avait été commis, constatant la réunion faite en conséquence, « ou chapitre du cloître des Frères Prêcheurs dudit Langres, où illec lesdicts habitans ont acoustumé tenir et faire leurs assemblées générales pour leurs affaires, » 1491. — Procès-verbal d'enquête du maire de Langres, dans lequel quarante-huit habitants déclarent à l'unanimité que dans l'étendue de la seigneurie du chapitre à Langres, savoir, aux grand et petit cloîtres, Sous-mur et « demy-Champeaulx, du costé desdiz cloîtres. » l'exercice de la justice est parfaitement distinct de celle de l'évêque, et que par suite les tanneurs des cloîtres et de Sous-mur ont le droit, comme ils en ont toujours joui, d'acheter, vendre et tuer porcs, boucs, chèvres, boeufs, vaches, veaux, moutons, sans le contrôle des officiers de l'évêque, étant seulement soumis à la visite des viandes par les officiers du chapitre, 1496.

G. 44. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1503-1529. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3, suite.) — Procès-verbal, dressé par le bailli de Langres, d'une assemblée des habitants tenue, sous sa présidence, dans la salle capitulaire des Frères Prêcheurs dudit Langres, sur certain compromis passé entre les habitants et le chapitre de Saint-Mammès, concernant le logement des gens de guerre « qui sont et seront envoyez en garnison audit Lengres; » et encore, sur ce que « audit Lengres n'a maison pour y tenir les ecoles; l'on ne treuve maistre d'escole que vueille venir illec demeurer, qui est ou grant dommaige desd. habitans, à cause qui leur est force envoyer leurs enfans à Chau-

mont et ailleurs. » Le compromis a été ratifié, quant aux ecoles, le procureur général de l'évêque, qui avait provoqué l'assemblée, a été chargé d'y pourvoir de concert avec « huit commis auxdielles communes affaires, » en achetant ou prenant à cens une maison, ou en restaurant celle dans laquelle se tenaient anciennement les ecoles, et en parleront à monseigneur le chaire, qui a dit et déclaré qu'il ayderoit à remaisonner icelle maison. » On a traité également des nominations, mutations et exercice des offices de la ville; les officiers qui étaient alors en fonctions ont été maintenus, pour ceste année et jusques à la prochaine assemblée, qui se tendra au moys de mars prochain, » etc. 1502 (v. st.). — Ordonnance du bailli de Langres, rendue sur les remontrances à lui faites par le procureur général et autres officiers de l'évêque, concernant le nombre des sergents des prévôtés du bailliage, les jours tenus par les prévôts et maiers; l'obligation pour eux de présenter au bailli leurs lieutenants et sergents, et aussi pour les prévôts d'avoir un clerc et greffier; les gages des sergents, le droit perçu à l'entrée de chaque prisonnier par le geolier des prisons du bailliage; les jeux, la qualité des viandes livrées à la consommation, l'infection causee par les animaux morts que l'on jetait dans les rivières, marécages et « pasquies, » les poids et mesures, etc. 1503. (Copie.) — Procès-verbal d'assemblée annuelle des habitants de Langres, relative aux fortifications de la ville, immondices qui causaient des épidémies, 1508 (v. st.). (Copie.) — Ordonnance de Marguerite archiduchesse d'Autriche et de Bourgogne, enjoignant aux habitants de son comté de Bourgogne de ne passer de contrats, et aux tabellions de ne les recevoir, que munis du sceau dudit comté et non d'autres, et non sous les sceaux des officialités de Besançon, Langres, Lyon et autres, ce qui était souvent pratiqué par d'anciens tabellions du comté, devenus depuis notaires et jurés desdites officialités, 1509 (v. st.). — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Langres, traitant de matières très diverses, 1509 (v. st.). — Arrêt du parlement de Paris homologuant une sentence arbitrale intervenue entre l'évêque et le chapitre de Langres, concernant leurs droits respectifs de juridiction dans cette ville, 1510. — « Memoires des entreprises faictes par les maons et habitans de la ville de Lengres à l'encontre des droiz seigneuriaux, auctorité et juridicion de monseigneur, afin d'y pourveoir en temps comode et selon que besoin sera. » (Sans date. Événements de septembre 1517).

G. 45. (Liasse.) — 9 pièces parchemin ; 18 pièces, papier :
1 sseau.

1531-1573. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3. Suite.) — Accord entre Claude de Longvy, évêque de Langres, et le chapitre de Saint-Mammès, concernant leurs droits respectifs de juridiction et autres dans cette ville, 1533. — Arrêt du parlement de Paris, déclarant nulle et attentatoire à la juridiction de l'évêque de Langres, une procédure du prévôt de Nogent-le-Roi, 1538. (Scellé.) — Procédures faites par le procureur fiscal au bailliage ducal de Langres, contre plusieurs ecclésiastiques accusés de contraventions au règlement de leur métier, 1555. A ces pièces est jointe l'expédition d'un jugement du lieutenant audit bailliage, du 29 novembre 1546, déclarant que désormais « le mestier de guesnier » sera « mestier jure, subject à visitacion, pugnition et correction, comme les autres mestiers jurez de ladite ville de Langres, » et établissant pour l'avenir les conditions de reception et d'exercice de cette profession. — Requête du procureur fiscal au bailli de Langres, demandant la convocation des ecclésiastiques et des habitants de la ville, pour trouver les ressources nécessaires aux pauvres dont le rôle venait d'être arrêté par ledit procureur, 1567. — Procédures et incidents divers, relatifs à cette affaire, entre le clergé et les habitants, 1567.

G. 46. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1571-1597. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3. Suite.) — Procuracion donnée par Charles de Verduisan, bailli de Langres, pour prendre possession de son état et office de bailli, vacant par le décès de Jean de Martigny, seigneur de La Villeneuve, 1572. — Consultation d'avocats au parlement de Paris, servant de règlement entre le bailli de Langres et son lieutenant, 1573. — Sentence du bailliage condamnant à être pendue sur la place au Pain, une fille convaincue d'avoir fait mourir de froid son enfant, en l'exposant dans le charnier de Saint-Pierre, 1578. — Règlement, en forme d'accord, arrêté entre les gens du conseil de l'évêque et ceux du conseil du chapitre, par lequel il est arrêté que dans le cas où des habitants d'une partie de la ville sise en la seigneurie de l'évêque, iraient demeurer dans la partie du chapitre, et à l'inverse, si ces habitants sont « de l'estat de chirurgien et des mestiers de boulanger, cordonnier, chapelier, coustelier, serrurier, tixier en toilles et autres sujetz à faire chef-d'œuvre, » et en outre « passez maistres et jurez, en justice, » ils ne

seront pas tenns de faire nouveau chef-d'œuvre et de prendre nouvelle maistrise, pour exercer leur profession. Comme conséquence, ils n'auront pas à payer de nouveaux droits aux officiers ; ils ne seront plus « contractez, par importunité, par les autres artisans, à faire banquetz, encorcs qu'il leur soit deffendu, avec une longue desbauche et délaissement de leur ouvrage. » Les deux conseils renouvellent à leurs officiers respectifs l'ordre d'empêcher les « buvettes » qui avaient lieu à cette occasion. Une addition porte que désormais les chefs-d'œuvre et maistrise auront lieu en présence des maîtres jurés des deux seigneuries, 21 décembre 1584. — Charles des Cars, évêque de Langres, révoque le règlement « provisionnel » intervenu entre ses officiers et ceux du chapitre, et remet en vigueur les anciens règlements obligeant tout artisan qui transférât son domicile d'une seigneurie dans l'autre à faire un nouveau chef-d'œuvre. Il défend également les banquetz et buvettes, 19 mars 1585. — Assemblée des grands vicaires de l'évêque, des représentants du chapitre et de ceux de la ville, contenant nomination d'un recteur des écoles, sur l'expose « qu'il est besoing et nécessaire, puisqu'il plaisait à Dieu de faire cesser la contagion qui a par cidevant esté cause de faire cesser les escolles, adviser et proceder à l'élection et nomination d'un recteur et principal desdictes escolles, » malgré l'opposition des représentants de la ville, qui le trouvaient trop peu instruit et lui préféraient M^r Lupin Demongéot, médecin. L'institution a été donnée à Jean Heudeley par M^r Jean Tabourot, chanoine, chantre et official de Langres, à qui appartenait « le droit d'institution des maistres d'escolles non seulement de ceste ville de Lengres, mais aussi de tout le diocèse, desquelles il est le recteur général et scolarche, à cause de sa dignité cantoriale et scolarchie, et avec droit de vesponsion et visitation, » 1588. — Extraits des registres du bailliage royal de Langres, indiquant les prix auxquels se sont vendues les principales denrées et marchandises au marché de Langres, pendant les années 1590, 1591 et 1592. — Ordonnance du juge de police de l'évêque de Langres, prescrivant à tous hôteliers et cabaretiers de « se fournir de mars et mesures à mesurer et vendre vin, suivant la nouvelle réformation ; comme encorcs, à représenter les pintes, chopines, tieres et

voir si elles sont justes, suivent le nouvel estalloy, ... » 1597.

G. 47. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1600-1609. — (Inventaire de 1741, liette 2, *Langres*, liasse 3, suite.) — Actes d'une procédure suivie par le procureur fiscal de Langres, contre Claude Bressenot, cordonnier au même lieu, accusé d'avoir blasphémé (« par la mort Dieu »), et sentence du bailliage, lui faisant seulement défense de blasphémer désormais le nom de Dieu, à peine de punition corporelle, mais le condamnant aux dépens, 1600. — Traité par lequel Jean Roussat, président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Langres, autorise Antoine Noirot, son beau-frère, lieutenant général audit bailliage, à jouir de partie des émoluments qui avaient été attribués audit Roussat en qualité de commissaire-examineur au siège royal de Langres, 1600. — Sentence du lieutenant-général au bailliage de Langres, rendue à la requête du procureur fiscal audit bailliage, contre François Bridel, coutelier à Langres, dit Le Maréchal, accusé de rébellion et excès contre un sergent dans l'exercice de ses fonctions, le condamnant à un bannissement de six ans, des terres et seigneuries de l'évêque de Langres, 1600.

G. 48. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1668-1704. — (Inventaire de 1741, liette 3, *Langres*, liasse 3, suite.) — Contestations de préséance entre les officiers du bailliage ducal de Langres et ceux de la maréchaussée de cette ville; mémoires à l'appui, 1668-1684. — Provisions de l'office de lieutenant-général audit bailliage ducal, pour Jean-Baptiste de Lecey, avec survivance pour Étienne de Lecey, son fils, avocat en parlement (1672); de procureur fiscal au même bailliage, pour Nicolas Lambert, l'ainé, alors procureur au bailliage et présidial (1672), et d'avocat fiscal en ce bailliage, pour Pierre Pechin, avocat en parlement aux bailliage et présidial, 1679. — Ordonnance de l'intendant de Champagne pour le contrôle des exploits, 1673. — Arrêt du parlement de Paris, maintenant les notaires de Langres, à l'encontre des officiers du bailliage ducal, dans le droit qu'ils avaient en vertu des édits et lettres patentes antérieurs, de rédiger les inventaires, partages et autres actes, 1690.

G. 49. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 189 pièces, papier.

XV^e siècle-1737. — (Inventaire de 1741, liette 3, *Langres*, liasse 3, suite.) — Procès soutenu en la Cour des Aides, au Parlement de Paris, puis au Grand Conseil, par l'évêque de Langres, ayant pris la cause du sieur Rouillant, juge de la pairie de Langres, contre le sieur Bondrot, président de l'Élection, qui avait pris rang, dans une cérémonie publique, avant le juge de la pairie, tandis que ce dernier prétendait avoir droit de prendre séance, en toutes circonstances semblables, immédiatement après le corps du présidial et avant les élus, 1702-1704. — Arrêts et réglemens présentés par les parties à l'appui de leurs prétentions respectives, 1683-1687. — Mémoire du procureur de l'évêché de Langres, tendant à prouver que plusieurs habitants de La Villeneuve-lès-Montigny-sur-Aube, y dénommés, se prétendaient sans raison bourgeois du Roi pour se soustraire à la juridiction de l'évêque. On y établit la différence qui existait entre les bourgeois du Roi et ceux de l'évêque, XV^e siècle.

G. 50. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1264-1468. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 4.) — « Droits de vente, pertuisage, rouage, poids seigneurial, chasses, mines de fer et autres droits seigneuriaux. » — Guillaume de Recey, dit d'Avrecourt, chevalier, et Guillaume, homme d'armes (*armiger*), frère du seigneur Jean de « Aiz, » reconnaissent avoir reçu de Gui évêque de Langres cent livres, monnaie de Langres, et quelques mines d'avoine, en garantie de quoi ils lui délèguent dix livres de rente, qu'ils percevaient sur la vente de Langres, 1264. — Guillaume de Recey, dit d'Avrecourt, chevalier, et Agnès sa femme, Jean de Haiz, chevalier, et Marguerite sa femme, Guillaume, frère dudit Jean, homme d'armes, et Elisabeth, sœur desdits Jean et Guillaume, confirment l'échange fait par eux avec l'évêque de Langres, de leur part ou le tiers du cinquième, dans la succession d'Horri, chevalier, seigneur d'Ormançey, et cèdent audit évêque la rente de dix livres qui leur appartenait sur la vente de Langres, 1265. — Renier de Bricon, homme d'armes, donne à titre de gage à G., évêque de Langres, pour trente livres de tournois qu'il en avait reçues à titre de prêt, quarante sous de rente qu'il prélevait sur la vente dudit Langres, 1265. — Le même lui vend sa part dans la succession d'Horri, seigneur d'Ormançey, et notamment sa part dans la rente assise sur la vente de Lan-

gres, 1265. — Contrats semblables passés entre Jean de Bricon, chevalier, et sa femme Jeanne, d'une part, et Gui évêque de Langres, d'autre part, 1264 et 1265 (v.st.). — Robert de Saulx, doyen de la chapelle des ducs de Bourgogne à Dijon, spécialement délégué par le Pape, déclare relever l'évêque de Langres, Philippe de Vienne, du serment qui lui avait été imposé, sous menaces, par les Langrois, et par lequel il s'était engagé à supprimer le droit de vente appartenant aux évêques sur toutes les marchandises vendues dans la ville, 1442. — Arrêt du parlement de Paris, maintenant l'évêque de Langres dans la possession de ce droit, 1468.

G. 51. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

XIII^e siècle-1690. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 4.) — Droits seigneuriaux de l'évêque. — Lettres patentes de Charles VII, rappelant divers incidents d'une procédure intentée par l'évêque de Langres, contre plusieurs habitants de cette ville qui avaient entré du sel sans lui payer le droit accoutumé, et prescrivant aux baillis de Sens et de Chaumont de faire une enquête sur le bien ou mal fondé des prétentions de l'évêque, 1461. — Adjudication de la ferme du droit de vente appartenant à l'évêque, en la ville de Langres, 1586. — Adjudication de la ferme du droit de pertuisage, 1586. — Amodiation du droit du poids, 1631. — Octroi, par le Roi, à l'évêque de Langres d'extraire les minerais de fer et de cuivre dans toute l'étendue des domaines de son évêché, « en considération des pertes qu'il a souffertes en Lorraine, depuis la guerre, » 1645. — Procédures de l'évêque contre des habitants de Langres qui avaient été trouvés porteurs d'armes de chasse aux environs de la ville, 1687-1690. — Instructions données au fermier du droit de vente, pour la levée de ce droit sur les habitants de Chalindrey qui avaient vendu des marchandises à Langres. Sans date (XIII^e siècle).

G. 52. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1166-1641. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 5.) — Cens et redevances annuelles. — Gautier, évêque de Langres, donne aux Templiers les églises de Bure (Côte-d'Or), Terrefondrée (id.), Saint-Mards (id.), et « Binglee, » (Buncey?) à charge par eux de payer au chapitre de Saint-Mammès quatre besans par an, 1166. Témoins : Anceau, albe de Châtillon, Hugue, doyen de Châtillon, etc. (Vidimus de 1376.) — Bail emphytéo-

gique fait par l'évêque à Raimbault de Rolampont, taillon et bourgeois de Langres, de la halle aux marchands, sise au marché de Langres, tenant d'un côté à la place commune, etc. 1422. (Vidimus de 1427.) — Bail à cens fait par l'évêque à Nicole Simony, licencié-ès-lois, son avocat fiscal, d'une place vague sise rue du « Biez, » près de la maison où se tenait l'exécuteur de la haute justice de Langres, tenant d'une part à la muraille de la ville et d'autre à la rue commune, d'un bout à une tour de ladite muraille « estant devant le puy d'icelle rue », 1576. — Permission accordée à un charpentier de construire un troisième moulin à vent à la porte de Bourgogne, dite la porte du Moulin-à-Vent, lieu dit les Ouches, moyennant un cens perpétuel de cinq sous tournois, 1578. — Vente d'une maison sise rue du Marché-au-Millet, à charge d'un cens envers l'évêque, 1607. — Permission de construire, à charge d'un cens envers l'évêque, un moulin sur la rivière de Bonnelle, finage de Langres, entre la chapelle Saint-Sauveur et le moulin Gaucher, 1620. — L'évêque autorise le propriétaire d'un moulin à vent, sis près de la Belle Chapelle, à le transporter auprès de trois autres qui étaient autrefois voisins du sien et avaient été reconstruits plus près de la ville, 1622. — Reconnaissance de cens grevant une maison, sise au bout du cimetière Saint-Grégoire, sur la rue qui conduisait à la porte des Moulins-à-Vent, 1641.

G. 53. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1629-1740. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 5.) — Cens et redevances annuelles. — Sentence du juge du domaine de l'évêché de Langres, condamnant les meuniers de trois des quatre moulins à vent situés hors de la porte de Bourgogne, lieu dit en Ouche, à payer à l'évêque les cens qui lui appartenaient sur ces moulins, 1630. — Sentence du même juge confirmant l'évêque dans la possession d'un droit de cens sur une maison, sise à Langres, « au devant et proche l'auditoire du siège royal, » tenant « par le devant à la rue du Marché-au-Millet, par derrière à maître Gabriel de Lecey, avocat, d'un bout audit de Lecey et d'autre à Laurent Boullérot, paticier, » 1633. — Les meuniers de trois moulins à vent précédemment situés hors de la porte de Bourgogne, lieu dit en Ouche, et dont un se trouvait encore en cet endroit, et dont les deux autres avaient été transportés sur les remparts, l'un entre la tour Saint-Ferjeux et ladite porte, et l'autre entre la tour « Callais » et la tour d'Orval, reconnaissent que ces

moulins, malgré leur changement de place, sont toujours grevés de cens envers l'évêque, 1643. — Accensivement d'une maison sise à Langres vis-à-vis l'église des Pères de l'Oratoire, entre les deux cimetières de Saint-Martin et de Saint-Grégoire, 1681. — Reconnaissance de cens grevant un moulin à vent situé hors de la porte de Bourgogne, et aussi le terrain sur lequel il était construit, car le moulin venait d'être vendu pour être démoli, 1740.

G. 54. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1214-1329. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 6.) — Fiefs. — Pierre de « Paluel, » maréchal de Bourgogne, et Guillaume « de Fritis » font hommage à l'évêque de Langres dont ils se constituent les hommes liges, moyennant une certaine rente que l'évêque promet de leur payer; un hommage semblable avait été fait par Guillaume de Vergy, aussi maréchal de Bourgogne, 1234. — André de Nogent, chevalier, approuve un engagement pris par son père Renier pour trente livres de rente tenues en fief de l'évêque, 1237. — Blanche de Navarre, comtesse de Troyes, fait savoir que Guillaume de Joinville, évêque de Langres, étant venu à Troyes, a consenti à y recevoir l'hommage de son fils le comte Thibaud IV, 1214. (Vidimus de 1407.) — Gui, comte de Forez, déclare avoir fait hommage à l'évêque de Langres alors qu'il se trouvait à Essoyes, bien que ce dernier eût le droit de ne le recevoir que dans l'une de ses maisons épiscopales, 1253. — Louis, comte de Champagne et Brie, roi de Navarre, présente ses foi et hommage à Guillaume de Durfort, évêque de Langres, pour ce qu'il tenait de lui en fief à cause de son comté de Champagne, 1309. (Vidimus de 1407.) — Procès-verbal, dressé par un notaire apostolique, de la présentation des fois et hommages dus à l'évêque de Langres et à lui faits le même jour, savoir : au château d'Ormançey, par « Maiz » de Mello, chevalier, et à Langres, dans la maison d'Henri de Tonnerre, archidiacre du Bassigny, par Girard d'Artaise, curé de Brion, 1328 (v. st.). — Hommage présenté au même, par Guillaume de Vergy, chevalier, Gille dame d'« Esclance, » veuve de Guillaume chevalier « de Arceois, » et le prieur de Saint-Geômes, 1328 (v. st.). — Hommages semblables par Isabelle de de Beaumont, veuve du seigneur de Grancey, tant comme douairière, que pour son fils mineur Eude, Elvide d'Arceaux, dame d'Arcelet, etc. 1328 (v. st.). — Autres hommages par Amédée d'Ocey, Renier de Choiseul, chevalier, Jean de Tanlay, damoiseau, au nom d'Odette

de Piépape, sa femme, etc. 1328 (v. st.). — Mandement de Philippe de Valois, à son bailli de Sens, de faire mainlevée de toutes saisies qui auraient pu être faites des biens de l'évêché de Langres, attendu qu'il a reçu le serment de fidélité et l'hommage qui lui étaient dus à cause de cette pairie, 1328. — Hommages rendus à l'évêque par divers chevaliers, entre autres Jean, seigneur de Choiseul, Alexandre de Blaizy, Simon d'Angoulevant, Aneau de Dommartin, etc. 1328. — Autres hommages rendus au même par Humbert de Rougemont, seigneur de Til-Chatel, agissant au nom de sa femme Isabelle; Thibaud de Rougemont, pour Jeanne de Til-Chatel, sa femme; Henri de Vergy, seigneur de Fouvent, etc. 1328. — Hommages rendus par diverses personnes, et notamment par Nicolas de Vaux, qui s'engage à mettre sa tour de Vaux à la disposition de l'évêque et de ses gens pour leur défense, car l'évêque affirmait que cette forteresse n'était tenue par lui, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, qu'à titre de précaire, 1328.

G. 55. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1336-1444. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 6.) — Fiefs. — Hommages rendus à l'évêque par Jean, seigneur de Choiseul, chevalier; Isabelle, dame de Prangey; Étienne, seigneur d'Angoulevant, chevalier; Renier, seigneur d'Aigremont; Poinçard, abbé de Saint-Étienne de Dijon, etc. 1336. — Mandement de Charles VI aux gens des Comptes, leur notifiant qu'il a accordé un nouveau délai à son cousin Louis, cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, pour lui présenter le dénombrement de son dit évêché, 1405. — Mainlevée de la saisie des biens de la Trésorerie du chapitre de Langres, qui avait été faite faute de foi et hommage, 1426.

G. 56. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 2 sceaux.

1444-1550 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 6.) — Fiefs. — Mandement de Jean Vignier, bailli du duché de Langres « deçà la rivière d'Aube, » à plusieurs sergents, leur enjoignant de saisir diverses terres y dénommées, pour faute de foi et hommage à l'évêque, 1444. — Approbation par Philippe de Vienne, évêque de Langres, en qualité de suzerain, d'une vente, non désignée, faite par Thibault de Poinçon, écuyer, 1449. (Fragment de sceau.) — Charles VIII fait

savoir aux cours de Parlement et des Comptes, aux baillis de Troyes, Chaumont, Vitry et Maçon, qu'il a reçu les foi et hommage de Jean d'Amboise, évêque de Langres, pour le temporel de son évêché, 1484. — Mandement des gens des comptes de l'évêque de Langres, prescrivant une information sur les agissements de certaines personnes qui détenaient sans titre et percevaient les revenus de terres saisies faute d'hommage rendu à l'évêque, 1492. (Scellé du contre-sceau de la chambre.) — Charles VIII déclare que Jean d'Amboise, évêque de Langres, lui a présenté ses foi et hommage pour le temporel de son évêché, 1497. — L'évêque de Langres Claude de Givry déclare avoir reçu les foi et hommage qui lui sont dus pour la Trésorerie du chapitre, 1540. — Mandement du bailli de Langres pour faire saisir les revenus de l'archidiaconé du Barrois faute d'hommage rendu à l'évêque, attendu « que les dignitez de trésorier, des six archidiaconez, et offices des chantre et chancelier de son esglise monsieur Saint Mammès de Langres, sont mouvans et tenez en plain fief de luy, » 1540.

G. 57. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ;
2 sceaux.

1284-1725. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 6.) — Fiefs. — François Mangeard, docteur en théologie, évêque de Négrepont, chanoine et suffragant en l'église de Langres, seigneur pensionnaire de la seigneurie de Saint-Martin-lès-Langres, présente ses foi et hommage à l'évêque pour ladite seigneurie, 1572. — Foi et hommage présentés au roi par Pierre de Pardaillan de Gondrin, évêque de Langres, pour le temporel de son dit évêché, 1725. — Enquête pour savoir si dans la coutume de Champagne la foi et hommage peut être valablement rendue ou reçue par une fille qui entre dans sa douzième année, ou qui a atteint cet âge, XIII^e siècle. — Philippe, archevêque d'Arles, déclare avoir reçu à Rome, au nom de l'évêque de Langres, les foi et hommage dus audit évêque par Pierre Varnier, pour son archidiaconé, et ce par dérogation aux usages, attendu que ledit Varnier était retenu à Rome comme camérier secret du pape, 1471. (Sceau de l'archevêque.) — L'évêque de Langres Gui Bernard, chancelier de France, reçoit les foi et hommage de Martin Ruzé, chanoine de Langres, conseiller au Parlement, pour son archidiaconé du Bassigny, 1473. (Fragment du sceau de la chambre de l'évêque.) — René d'Amoncourt présente à l'évêque, en la personne de Jean de Giey, archidiaconé du Barrois et son vicaire général, ses foi et hommage pour le grand archidiaconé,

1589 (Copie.) — Nouvelle présentation faite par le même à l'évêque, en la personne de Jean Tabourot, chantre et official, vicaire général. Il demande à être reçu, car depuis la première présentation « il ne s'estoyt présenté aucune commodité pour sortir de la ville de Lengres, tant pour aller au lieu de Mussy trouver ledict sieur évesque, que pour aller à Paris prendre un degrez en quelque faculté, pour la malice du temps et hostilité qui est par tout ce royaume de France, comme un chascun scait et congnoist, » 1592. (Copie.) — Philippe de France, roi de Navarre et comte de Champagne, déclare avoir fait à l'évêque de Langres ses foi et hommage pour tous les fiefs relevant dudit évêque et qui se trouvaient en Champagne. Cet hommage a été reçu à Paris, mais par dérogation à la règle, 1284.

G. 58. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1356-1566. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 7.) — Juridiction spirituelle. — Le Roi Jean-le-Bon ordonne aux baillis de la Montagne et d'Auxois, duché de Bourgogne, de cesser toute opposition à l'exercice de la juridiction spirituelle de l'évêque de Langres dans leurs bailliages, 1356. — Le roi Charles VI adresse un mandement semblable à ses baillis de Sens, Maçon, Troyes et Chaumont, 1398. — Accord entre Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, et le chapitre de Saint-Mammès, sur la juridiction spirituelle de l'évêque, reconnaissant l'exemption absolue du chapitre, sauf pour le trésorier, les archidiacones, le chantre et le chancelier, qui étaient tenus de prêter serment de fidélité à l'évêque, et en outre les chanoines curés, en ce qui concernait l'exercice de leurs fonctions curiales. Les personnes exemptes étaient : « canonicos prebendatos et non prebendatos in ecclesia tamen receptos, etiam si dignitatem, personatum aut officium exercent ; in eadem prebendarios capellanos, et clericos ipsius ecclesie beneficiatos et non beneficiatos, etiam si curati existant ; hospitale Beati Mammets, magistrum, fratres, sorores et conversos ejusdem hospitalis ; servientes ejusdem ecclesie videlicet sex matricularios vigilem [ad virgam] ecclesie ; furnerium capituli, custodem turris ejusdem, sex custodes portarum claustrii, duos servientes decani et unum servientem magni archidiaconi, necnon omnes servitores et familiares singularium canonicorum prebendariorum domesticos et octo servientes ad capram ipsius ecclesie... » 1361. (Copie.) — Le chapitre de Langres, le siège étant vacant, nomme des grands vicaires du diocèse, 1453. — Carnet de visite des paroisses de l'archidiaconé du Barrois, 1565.

G. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

1572-1581. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 7.) — Jurisdiction spirituelle. — Mandement de Charles des Cars, évêque de Langres, au doyen de la chrétienté de Châtillon-sur-Seine, de convoquer les curés de son doyenné au synode qui doit se tenir le 20 mai à Mussy, 1572. — Mandements semblables adressés aux doyens des chrétientés de Molême, Saint-Vinnemer, Bar-sur-Seine, Tonnerre, Réomé (Moulier-Saint-Jean), 1572. — États des curés et vicaires de ces doyennés [1572]. — Mandements semblables adressés aux doyens des chrétientés de Langres, Bar-sur-Aube, Le Moge, Fouvent, Chaumont, Pierrefaite, et Bassigny, pour le synode fixé à Langres, au 8 avril, en la chapelle du Cloître, 1573. — États des curés et vicaires de ces doyennés [1573]. — Mandements semblables adressés aux doyens des chrétientés de Saint-Seine, Bèze, Saint-Vinnemer, Dijon, Grancey, pour le synode convoqué à Selongey, au 16 avril, 1573. — États des curés et vicaires de ces doyennés [1573]. — Mandements semblables, pour le synode convoqué au 22 avril, à Mussy, adressés aux doyens des chrétientés de Saint-Vinnemer, Molême, Réomé ou Moulier-Saint-Jean, Tonnerre, Châtillon-sur-Seine, Bar-sur-Seine, 1573. — États des curés et vicaires de ces doyennés [1573]. — États des curés et vicaires qui ont fait défaut à plusieurs synodes, 1573-1577. — Résignation de la cure de Leffonds, 1581.

G. 60. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1582-1589. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 7.) — Jurisdiction spirituelle. — Mandement adressé par Charles des Cars, évêque de Langres, aux doyens de la chrétienté du Bassigny, pour convoquer les curés et vicaires de son doyenné au synode qui se tiendra à Langres le 2 mai, en la chapelle du Cloître, 1582. — État des curés et vicaires de ce doyenné, 1582. — Mandements semblables adressés au même doyen, pour les synodes convoqués à Langres, les 27 avril 1583 et 18 avril 1584, en la chapelle de Notre-Dame du Cloître, 1583 et 1584. — États des curés et vicaires de ce doyenné, 1583 et 1584. — Mandements adressés aux doyens des chrétientés du Moge, de Langres, Fouvent, Is-en-Bassigny, Bar-sur-Aube, Chaumont, et Pierrefaite, pour le synode convoqué à Langres, au 23 avril, en la chapelle du Cloître, 1586. — États des curés et vicaires de ces doyennés, 1586. — Mandements adressés aux doyens des chrétientés de Bassigny, Bar-sur-Aube, Chaumont,

Langres et Pierrefaite, pour le synode convoqué à Langres, au 15 avril, en la chapelle du Cloître, 1587. — États des curés et vicaires de ces doyennés, 1587. — Mandements adressés aux doyens des chrétientés de Langres, Bassigny, Chaumont, Fouvent, Bar-sur-Aube, Pierrefaite, pour le synode convoqué à Langres, au 4 mai, en la chapelle du Cloître, 1588. — États des curés et vicaires de ces doyennés, 1588. — Liste des curés et vicaires qui n'ont pas comparu à ce synode, 1588. — Mandements adressés aux doyens des chrétientés de Bar-sur-Aube et du Bassigny, pour le synode convoqué à Langres, au 19 avril, en la chapelle du Cloître, 1589. — États des curés et vicaires de ces doyennés, 1589.

G. 61. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier
(un imprimé).

1583-1714. — (Inventaire de 1741, liasse 4, *Langres*, liasse 7.) — Jurisdiction spirituelle. — Quittance de cinq écus d'or soleil, donnée aux maire et échevins de Langres, pour prédications de l'Avent et du Carême faites par Martin Boursier, docteur-régent en la faculté de théologie, université de Paris, prieur du collège de l'ordre de Prémontré établi en ladite université, 1583. — Autorisation donnée par l'évêque à M. de Grattedos, d'user d'œufs et de viande, attendu l'infirmité dont il est atteint; avec un certificat d'apothicaire, joint, 1596. — Original, sous seings privés, de la donation faite au séminaire de Langres, par Jacques Filzjean, docteur en théologie, chanoine et archidiacre de Langres: trois mille livres pour la pension d'un jeune clerc pauvre, plus sa bibliothèque, 1714. — Arrêt du Grand Conseil en faveur d'un indultaire du parlement de Paris, par lequel les évêques et les chapitres sont déclarés débiteurs solidaires des expectatives royales, quelqu'ancien que soit le partage de leurs menses et de leurs droits de collation, 1756. (Imprimé.) — Note sur les sceaux de l'officialité, sans date (XVII^e siècle).

G. 62. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1265-XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 8.) — « Charges passives. » — Quittance donnée par Milon, doyen de l'église de Lyon, pour des sommes à lui versées au nom du diocèse de Langres, pour la part de ce diocèse dans la contribution sur le clergé de France autorisée par le Saint-Siège en faveur de Charles, roi de Sicile, 1265. Les sommes payées sont en monnaie de Vienne, Clermont, Dijon, Le

Mans, Provins, Tours, Toulouse, Poitiers, Angers, Paris, estevénants et esterlins. — Jean seigneur de Châteauvillain déclare consentir à ce que G. évêque de Langres paie à Girard, fils de J. seigneur de Durnay, cinq cents livres tournois que le dit seigneur de Châteauvillain devait recevoir des exécuteurs testamentaires de G. évêque de Langres, prédécesseur de G. ci-dessus, « pro subsidio Terre Sancte, » 1267. — Gui, évêque de Langres déclare devoir à Hémon, seigneur de « Villariis, » chevalier, trois-cent-six livres tournois pour le service que ce dernier lui a fait « in transmarinis partibus, impensum in subsidio Terre Sancte, » payables aux prochaines foires de Bar-sur-Aube, 1270 (v. st.). — Convention entre Charles des Cars, évêque de Langres, et François Mangeard, évêque de Négrepont, son suffragant, relative au paiement et à l'assiette des cent écus d'or soleil que ce dernier recevait à titre de pension, 1574. — Le Pape Clément VI suspend jusqu'à la quinzaine de Pâques suivant, l'interdit prononcé contre Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, afin de lui faciliter le paiement de ses dettes, 1349. — « Le papier ordinaire de l'église Saint-Memer de Lengres touchant la déclaration du luminaire, ceux qui sont tenuz de le fournir; est tel que monseigneur de Lengres, chappistre, le sacriste et le trésorier sont tenuz de le fournir, » sans date (XV^e siècle). — « Mémoire des charges qu'il faut payer à l'acquit de monseigneur, » s'élevant à la somme totale de dix-sept cent-quatre-vingt-deux livres (XVIII^e siècle).

G. 63. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièces, papier; 3 sceaux.

1349-1591. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 9.) — « Pièces curieuses. » — Bulle du pape Clément VI qui suspend jusqu'à la Toussaint suivante l'exécution de la sentence de suspension et d'interdit prononcée contre Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, à l'occasion de diverses dettes non payées et notamment de 2000 florins d'or de Florence, dus à Auger d'Avignon, chevalier, 1349. — Quittance de Jean d'Avanches, pelletier du roi, à Jean de Chalon, évêque de Langres, de la somme de deux cent seize livres à lui payée, pour sûreté de laquelle dette il avait eu en gage « uns petis tableaux d'or et quatre agneaux d'or, un safir et deux petis chapeaux d'or à pierres et à pelles, et plusieurs petites pièces d'or esmaillées, » 1331 (v. st.). — Quittance donnée par Guillaume, évêque de Langres, à Aubry Raoul, chanoine de Langres, collecteur pour le

pape en la province de Lyon, pour cent francs d'or à lui versés par les mains de Guillaume bâtard de Poitiers, chevalier, 1369. (Scellé du sceau secret.) — Quittance donnée par Eude sire de Grancey, à l'évêque de Langres, pour cent francs d'or à valoir sur plus grande somme à lui due, 1369. (Scellé.) — Autre quittance du même au même, pour cent cinquante florins « appellés frans, » à valoir sur trois cents à lui dus par ledit évêque, « pour causes de services que nous ly feïsmes, avec nous grant foison de gens d'armes, quant li ennemis du Reaume prinrent sa ville de Montsaüjon, tant en gardant et faire garder son fort de Chastrollenot et autres; » données « en nostre chastel de Chalancey, » 1369. (Scellé du grand scel.) — Charles VII invite l'évêque de Langres à se trouver à Montargis, le premier juin, pour la réunion du conseil des pairs et princes du sang, concernant l'affaire du duc d'Alençon, 1457 (v. st.). — Lettres patentes du roi Louis XI rapportant et confirmant les articles accordés aux trois états du duché de Bourgogne par les officiers du Roi, à l'occasion du retour de ce duché à la couronne, 1476 (v. st.). (Vidimus de 1477 (v. st.). — Lettre missive de M. des Cars, évêque de Langres, datée de Paris, adressée à Collet, son aumônier, lui ordonnant de réunir des fonds pour payer diverses sommes dues, notamment à un argentier de Troyes, et lui « oster d'ores en avant de vexations. » Les affaires du diocèse ont été « accordées » avec le Roi; « nous ne paierons plus tant La compaignie se départira dimanche prochain, pour s'en retourner chacun en sa province, » 1580. — Lettre des cardinaux, prélats et députés des provinces ecclésiastiques, à l'évêque de Langres, l'informant de ce qui s'est passé à Paris, en l'assemblée de Saint Germain-des-Prés, concernant la demande de subsides faite par le Roi, 1584.

G. 64. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier (un rouleau).

887-1592. — (Inventaire de 1741, liette 4, *Langres*, liasse 10.) — « Droits en général. » — Privilège de l'empereur Charles-le-Gros pour l'église de Langres, 887. (Copies du XVIII^e siècle. Cf. l'original, ci-dessus G. 2.) — Hugue III, duc de Bourgogne, donne à son oncle Gauthier, évêque de Langres, le comté de Langres qu'il a acheté, par échange, de Gui de Saulx, 1179. (Original endommagé; la date n'est plus entière.) — Guillaume de Bricon, chevalier, renonce en faveur de l'évêque de Langres à tous droits qu'il pouvait avoir sur la sénéchaussée de Langres, en échange de quoi l'évêque lui aban-

donne sept livres de Langres, à prendre sur la vente de cette ville, 1228. — Traité, en forme d'accord, passé entre l'èvêque Guillaume de Poitiers, et les habitants de Langres, établissant les droits et privilèges de chacune des parties, 1358. (Rouleau de 1^{er} 70, en parchemin.) — Procuration donnée par Claude de Longvy, èvêque de Langres, pour présenter au chapitre de cette ville les pièces du procès et sentence rendue par le vicaire de l'archevêque de Lyon, le confirmant dans la possession de l'èvêché de Langres, 1529. — Mandement du Roi aux baillis et autres officiers du diocèse de Langres, leur notifiant qu'il a donné à Jacques de La Roche-sur-Yon, èvêque de Langres, l'autorisation de résider hors de son èvêché, pour cause de santé, et leur défendant de saisir le temporel de l'èvêque à l'occasion de sa non-résidence, 1564. — « Etat des affaires et procès que monseigneur de Lengres a tant au lieu de Paris que Lengres, et ès quelz il convient pourveoir, et ce, dez le deuxiesme aoust mil cinq cens soixante et douze, jusques au sixiesme febvrier mil V^e soixante et treize, » 1573. Signé : « Descars, E. Duc de Langres. » — Lettres patentes d'Henri IV, rétablissant dans tous ses droits, honneurs et prérogatives, avec mainlevée de la saisie du temporel de son èvêché, Charles des Cars, èvêque de Langres, qui avait été soupçonné sans fondement d'être des ennemis du Roi dans les guerres civiles, 1592.

G. 65. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1260-1693. — (Inventaire de 1741, liette 5.) — *Angoulevant* (commune de Peigney). — Droit de relief sur la terre d'Angoulevant, réclaté par l'èvêque de Langres, à Jean Andrieu, ècuyer, seigneur de Châtenay et d'Angoulevant, tuteur de Marie-Anne Andrieu, sa fille, née de son mariage avec feu Marie-Anne Sauvage, laquelle était héritière de Jean-Baptiste Sauvage, seigneur d'Angoulevant, conseiller au bailliage de Langres, 1692. — *Balesme*. — Dame Ameline renonce à tout droit de parcours prétendu par elle à Balesme, 1260. — Sentence du bailliage de Langres déterminant les seuls cas dans lesquels le maître de Balesme avait le droit de connaître, 1572. — Sentence du bailli de Langres condamnant, pour blasphèmes, un habitant de Balesme à deux ècus d'amende, 1584.

G. 66. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1260-1588. — (Inventaire de 1741, liette 5.) — *Balesme*. — Reconnaissance, par un habitant de Balesme, de la taille qu'il doit à l'èvêque de Langres, son seigneur,

tant pour lui et ses enfants alors existants, que pour ceux qu'il pourra avoir dans la suite ; la somme est de trente sous langrois et ne pourra être augmentée, 1260. — Jugement du bailli de Langres, exemptant un clere, habitant de Balesme, de la taille de cinq sous à laquelle il avait été taxé sur les quarante sous de taille allouée dus par les habitants de Balesme à l'èvêque ; mais s'il vient à cesser de demeurer chez son père et à faire ménage à part, il sera imposé, 1486. — Sommations faites à des habitants de Balesme, pour le paiement du droit de « corverie, » 1582-1584. — Baux à loyer de perrières ouvertes et non ouvertes, 1587-1598. — Sentence du prévôt de Langres maintenant les habitants de Balesme, à l'exclusion de ceux de Saint-Geomes, dans le droit de pâturage pour leurs grosses et menues lètes au lieu dit Mont de Marne, jusqu'à « Estinchepain, entre le chemin qui vaît de Langres à Noident, par devers Baloisme, et descent es fontaignes de Marne, de Lauveigne et de Nove-reul, » 1337. — Sentence du bailli de Langres qui recon-nait aux habitants de Balesme la propriété du bois de La Roche, sis au même finage, 1383 (v. st.). — Baux à cens de terres et prés appartenant à la fabrique, 1409-1456.

G. 67. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1373-1635. — (Inventaire de 1741, liette 5.) — *Bourg*. — Engagement par Guillaume, bâtard de Poitiers, chevalier, de fidèlement garder le château de Bourg dont il a été nommé précédemment capitaine par Guillaume de Poitiers, èvêque de Langres, pour le temps de la vie de ce dernier, et aussi d'observer les conditions de sa nomination, concernant l'entretien du château, la perception des revenus destinés à son traitement, etc. 1373. — Jugement des Requêtes du Palais, maintenant l'èvêque de Langres, à l'encontre de Jean de Giey et de Simon de Monléon, ècuyers, « eulx disans seigneurs de Ver-celles en partie, » dans la possession du bois du Parc de Bourg, 1550. — Procès criminel en la justice de Bourg, par lequel un habitant est condamné à trois livres d'amende envers le seigneur justicier, pour avoir grièvement maltraité son beau-frère, 1598. — Procura-tion donnée par frère Thibault, religieux du prieuré de Saint-Geomes, pour résigner la cure de Bourg, 1526. — *Brevoine* (commune de Langres). — Sentence du bail-liage de Langres, condamnant divers habitants de Bre-voine à des amendes, pour délits causés à des propriétés particulières, soit par eux-mêmes soit par leurs bestiaux, 1626-1627. — Adjudications, pour neuf années, du droit

dû par chaque feu à l'évêque, sans indication du chiffre, moyennant une redevance annuelle de quatre livres, 1624 et 1634.

G. 68. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1263-1678. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Champigny-lès-Langres.* — Contestations de juridiction entre les officiers de l'évêque, à Champigny, et ceux du chapitre à Peigney, 1341. — Sibille, veuve de Geoffroi de La Ferté-sur-Amance, chevalier, et ses enfants Étienne, Elisabeth, Jacques, Marguerite, Jean l'aîné (*magnus*), Pierre, Jean le jeune (*parvus*), Adelinette, Geoffroi, renoncent en faveur de Gui, évêque de Langres, et de ses successeurs, à tout ce qu'ils pouvaient avoir dans le tiers de la dime de Champigny, ledit tiers appartenant à l'évêque, 1263. — *Cohons.* — Bail de la perrière du bois de Marne, fait par Guillaume Collet, aumônier et receveur de l'évêque, à deux perriers de Noidant-Châtenoy, 1581. — Arpentage de la forêt du Val, au finage de Cohons, et adjudication de la coupe de ce bois, 1593.

G. 69. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1530-1679. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Cohons.* — Information faite à la requête du procureur de l'évêque, contre un sieur Raillard, qui se disait maître de Cohons, office auquel il avait été indument commis par le tuteur des enfants mineurs de Prudent Girardot, dernier maître pourvu, 1530. — Un sieur Félix André, qui avait été nommé lieutenant en la mairie par Étienne Voinchet, écuyer, seigneur de Rangecourt, ce dernier se disant maître héréditaire de Cohons, est reçu en ladite charge, à la condition de rendre la justice au nom de l'évêque, seigneur justicier dudit Cohons, 1679. — Rôle de la taille due à l'évêque, contenant les noms de cent-cinquante-huit taillables, 1569.

G. 70. (Liasse.) — 8 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

1259-1695. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Cohons.* — Bail à cens, au profit de l'évêque, à Étienne Mocart dit Varney, d'une place « où souloit d'ancienneté avoir ung moslin, en laquelle icelluy Mocart fait construire une maison et moslin, assize icelle place ou signaige dudit Cohon, ou lieu dit dessoubz l'estang dudit Révêrend, autrement appelle le moslin au Fouloutou, ledit estang estant de present en prey, » 1480 (v. st.). — Transaction entre l'évêque et les religieux d'Auberive, qui conviennent de prendre chacun moitié dans les tierces, 1259. — L'évê-

que de Langres, d'accord avec les habitants de Cohons, renonce à faire reconstruire par eux son four banal ; ils pourront établir chez eux des fours et y cuire, à charge de payer, en échange de la suppression de banalité, une redevance annuelle de 3 s. 4 den. tournois par feu ; quant aux bois de Sarrefoul et La Forêt, dans lesquels l'évêque devait prendre le chauffage du four banal, ils lui resteront banaux, 1500. Les habitants avaient demandé à ne payer que 2 sous 6 deniers. — Aveux et dénombremens de la mairie de Cohons, rendus à l'évêque par Prudent Girardot, maître héréditaire et perpétuel, 1521 ; Philippe Berbis, conseiller-clerc au Parlement de Dijon et chanoine-trésorier de la sainte chapelle, comme tuteur de Prudent Girardot, fils de Pierre Girardot, conseiller en ladite cour et maire héréditaire de Cohons, et de Jeanne Berbis, 1569 ; Robert Baillet, conseiller au Parlement de Bourgogne, comme tuteur de Marie Girardot, fille unique et héritière universelle de Prudent Girardot, écuyer, seigneur de Roches-lès-Fouvent, maire héréditaire, et de Françoise de Gondrecourt, 1580. — Foi et hommage présentés par Claude de Monny, conseiller au bailliage et président de Langres, seigneur de Percey-le-Pautel, pour ladite mairie qu'il avait acquise le 6 octobre 1693 de Charles Le Vacher, sieur de Rombuissol, grenetier en l'élection de Langres, 1695.

G. 71. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier ;
1 sceau.

1296-1685. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Cohons.* — Vente par Barthélemy de Tolaincourt, chevalier, dit « Chevrioz, » à « Kales, » seigneur de « Geveigney, » de tout ce qu'il tient à « Conz, » en hommes et femmes, justice, fours, moulins, etc. ayant appartenu à Marguerite sa femme, 1296. — Vente, sous le sceau de l'officialité de Besançon, par dame Mahaut de « Juvigneio » et son fils Kalon, au chapitre de Langres, de ce qu'ils avaient à Cohons, appelé l'héritage Saint-Julien, 1298. (Scellé.) — Transaction entre l'évêque de Langres et les habitants de Cohons, par laquelle Jean d'Amoucourt, évêque de Poitiers, agissant en qualité de vicaire général de l'évêque, transforme la plupart des redevances et obligations des habitants en une taille de quatre-vingts livres, 1553. — Sentences des juges du domaine de l'évêque de Langres déclarant que les habitants de Cohons sont tenus solidairement du paiement des quatre-vingts livres de taille, 1682-1685. — *Corlée.* — Sentences du bailliage de Langres relatives à des dégâts commis par des animaux appartenant à des habitants de Corlée,

1439-1624. — Autorisation donnée par le grand vicaire de l'évêque de Langres, à un habitant de Corlée, de construire un moulin à eau, moyennant un droit de cens, 1573. — Procès-verbal de mise aux enchères et d'adjudications des droits de l'évêque de Langres à Corlée, 1624. État des droits seigneuriaux appartenant à l'évêque, XVII^e siècle.

G. 72. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1325-1690. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Humes et Chanoy.* — Louis de Pottiers approuve, comme suzerain, les conventions suivantes : Fen Jean « de Altari, » maître de l'hôpital Saint-Mammès de Langres, avait acquis la grange de Beauvoir, finage d'Humes. Après sa mort, son frère Humbert « de Altari » et les héritiers dudit Jean l'ont donnée entre vifs à Thibaud de Beaujeu, chevalier, du diocèse de Besançon. Ce dernier desire la donner à ses filles Clémence et Alix, pour leurs vies; après leurs morts, elle reviendra à l'église de Langres, 1325. — Enquête faite au bailliage de Langres, en la cause pendante devant le bailli dudit Langres, entre l'évêque d'une part, et Hugues d'Arc, grand prieur de Champagne, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ayant pris fait et cause pour frère Demange Thierry, maître et gouverneur de l'hôpital et maison-Dieu de Beauchemin, membre de la commanderie de Morman, d'autre part. Il résulte des dépositions que l'hôpital de Beauchemin et presque toutes les dépendances étaient au finage et en la justice d'Humes, 1463. — Rôle des habitants d'Humes et de Chanoy qui doivent à l'évêque, leur seigneur, la taille s'élevant à vingt-quatre livres par an, 1690.

G. 73. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 3 sceaux.

1285-1720. — (Inventaire de 1741, liette 6.) — *Humes et Chanoy.* — Jean Perret prêtre, précepteur de la maison de Beauchemin, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reconnaît que la grange de Chanoy, dépendance de ladite maison de Beauchemin, est chargée de quinze sous tournois de cens envers l'évêque de Langres, 1391. — Sentence du bailliage de Langres condamnant un habitant de Humes à payer à l'évêque un droit de sauvement à raison de quatre bichets d'avoine et deux deniers par an, 1720. — Alix et Nicolette de Lanne, filles de feu Pierre de « Fonte, » en 1321; Étienne dit Thevenars, de Chaumont, en 1331; Thevenars dit Thevenars Martin, bourgeois de Chaumont, en 1336, reconnaissent

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

tenir en foi et hommage de l'évêque de Langres, divers biens et revenus à Humes. Sceaux de l'official de l'archidiacre de Langres 1331 et de la prévôté de Chaumont (1336). — Commission des gens des comptes de l'évêque pour saisir les biens de l'hôpital de Beauchemin, dépourvu d'administrateur par suite du décès de Jacques Aymier, grand prieur de Champagne « puis naguères décédé, » 1528. — Gui Baudet, évêque de Langres, permet à Léonard de Plaisance, archidiacre du Barrois, de chasser dans le bois appartenant à l'évêché, situé au-dessus de Humes, savoir, « venare seu fugare ad feram casse vel aliam retentam, dummodo non capiatur vel arrestetur nisi unicum bes biam duntaxat, » 1336. — Philippe-le-Bel, en considération des services que l'évêque de Langres, Gui de Genève, a rendus à son père en Aragon, lui donne tout ce qui peut lui appartenir à Humes, avec l'assentiment de sa femme Jeanne, à qui les biens et droits donnés appartenaient en propre, 1285 (scellé). — Bail à ferme de tous les droits de l'évêque à Humes et Chanoy, 1595.

G. 74. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1264-1640. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Aigremont.* — Jean, sire de Choiseul, déclare avoir mis à la merci de l'évêque de Langres son château d'Aigremont, mouvant de lui en fief, 1264. — Saisie féodale de la terre d'Aigremont, faite au nom de l'évêque, 1529. — Foi et hommage rendus par Claude du Vaudin, écuyer, seigneur d'Imécourt et des Hautes et Basses Loges, demeurant à Vaudin, près « Chêhéry, » pour la baronnie d'Aigremont et ses dépendances, qu'il avait acquise récemment par décret, 1610. — Saisie féodale de cette terre sur les héritiers d'Henri de Luxembourg, 1616. — Offre par Charles-Antoine de Luxembourg, comte de Rosnay (Aube) et d'Aigremont, qui avait acquis le 24 décembre 1639 la baronnie d'Aigremont, de Henri-Charles de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney (Aube), d'en présenter les foi et hommage à l'évêque de Langres, 1640.

G. 75. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1280-1559. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *La Borde* (commune d'Heuilly-le-Grand). — Vente par Fourcaud d'Artaise, et sa sœur Jeannette, femme de Jean d'Artaise, clerc du diocèse de Langres, à Jean de Chalon, évêque de Langres, du tiers leur appartenant, dans le domaine de La Borde, sis « prope Eulleyum Magnum, » 1331. — Foi et hommage rendus à l'évêque de Langres,

pour la grange de La Borde, par Marguerite, fille de feu Humbert de Romans, chevalier, 1336. — Catherine de Haraucourt, dame de « Demoingeville » et de « Cusey, » femme de Guillaume de « Chicous », seigneur de Demoingeville, agissant en son propre nom et comme tutrice de Jean, Isabelle et Guyonne de Vergy, enfants nés de son premier mariage avec Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Richecourt et de Cusey, présente ses aveu et dénombrement de la seigneurie de « la grant Borde, assise entre les villes du Pailley et de Eulley-le-Grant, et assez près dudit Eulley, » 1461 (v. st.). — *Chalindrey*. — Simon de Pressigny, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres plusieurs pièces de terre sises à « Chalendreio », lieu dit « Campus Genyns, subtus monasterium Sancti Martini, » 1280. — *Chameroy*. — Procuration donnée par le curé de « Chamerot » pour résigner sa cure, dont la présentation appartient au chapitre de Langres, 1559.

G. 76. (Liasse.) — 8 pièces parchemin ; 3 pièces, papier ;
1 fragment de sceau.

1182-1629. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Choiseul*. — Renard, seigneur de Choiseul, donne en douaire à sa femme Alaïde, dame de Salius, le château de Choiseul et la moitié de la terre ; l'évêque de Langres, qui est suzerain, a reçu ladite Alaïde comme vassale, 1221. — Gui de de Castelnau protonotaire apostolique, abbé de « Bonnevaux », Jacques de Castelnau, seigneur de Jalannes, et Jean de Castelnau, frères, seuls héritiers d'Anne de Beaujeu, leur grand-mère, dame de La Fauche et Choiseul pour moitié, donnent pouvoir à Antoine de Saint-Jean, seigneur de La Goutte et d'Écurey, de présenter à l'évêque de Langres leurs fois et hommages pour partie de la seigneurie de Choiseul, 1502. — *Clefmont*. — Don fait par Wischard de Clefmont à l'évêque de Langres Manassès. Parmi les témoins, Foulques de Choiseul, 1182. (Manque la moitié de la charte. Fragment de sceau) — *Fresnoy* (Côte-d'Or). — L'évêque de Langres ayant donné la présentation de la paroisse de Buxières-lès-Clefmont au chapitre de Langres, celui-ci lui donne l'église de « Fresnoy, sitam in decanatu de Granceyo Castro, » 1297. — *Jorquenay*. — André, curé de Humes, vend à Hugues de Rochecorbon, évêque de Langres, une pièce de terre sise à Jorquenay, moyennant soixante sous de Langres et un cens de six deniers à payer chaque année au curé d'Humes, 1246. — Jean, sire de Choiseul, en considération des services que Jean de Mareilles, chevalier, a rendus à ses parents et lui rend à lui-même, lui permet

de tenir la haute justice de Jorquenay en fief seulement de l'évêque de Langres, en sorte qu'il ne tiendra plus en fief de lui que la basse et la moyenne, arrière-fief de l'évêque, 1324. — Hommage de moitié de la seigneurie de Jorquenay, rendu à l'évêque par Jean de Chabul, écuyer, comme tuteur des enfants nés de son mariage avec feu Anne de Reynel, dame de ladite moitié, 1629.

G. 77. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1256-1633. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Lanne*. — Jean, chevalier, dit Le Nain, donne à l'évêque de Langres, une maison et ses dépendances, sise à Lanne, dans les prés, et tout ce qu'il acquerra par la suite dans le même lieu, 1255. — Marché pour « sombrer » et labourer les terres du gagnage de la Prudente, 1587. — Bail à ferme du même gagnage et de celui de la Sergenterie, 1603. — Autorisation donnée par le lieutenant-général du bailliage de Langres, à un habitant de Tronchoy, de construire un moulin, au territoire de Lanne, lieu dit Champ-de-Roi, moyennant une redevance de dix sous tournois envers l'évêque, 1531. — Gilbert dit « Mutex », chevalier, vend à l'évêque de Langres tout ce qu'il a et pourra avoir à Lanne dans le fief de Jean, dit Le Nain, chevalier ; approbation de ses fils Henri et Gui, 1255 (v. st.). — Renaud de « Fontoitis », chevalier, abandonne à l'évêque tous les droits qu'il peut avoir à Lanne comme héritier de Jean Le Nain, 1260. — Procès-verbaux d'adjudication des revenus et droits de l'évêque, 1624 et 1633.

G. 78. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1226-1635. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Longeau*. — Renaud de Longeau, damoiseau, déclare tenir en fief de l'évêque les trois mines de blé et quarante deniers qui lui sont dus chaque année par des hommes de Cothon et de Bourg, pour terrage et cens de prés et terres sises à Longeau, 1258. — *Parnot*. — Jean de Blondefontaine, homme d'armes, reconnaît que la moitié de la dime de Parnot, qui lui appartient par droit héréditaire, est du fief de l'évêque de Langres, 1271. — *Peigney*. — Bail à ferme du pré dit Pré-sous-Angoulevant, appartenant à l'évêque, 1583. — *Perroigny*. — Sentences du juge royal de Langres, condamnant un habitant de Perroigny à restituer à l'évêque les droits qu'il avait perçus sur les habitants dudit lieu, savoir : dix sous sur chaque homme sujet de l'évêque, et deux sous sur chaque homme des religieuses d'Auberive, 1578. — *Baux*

des droits et revenus de l'évêque, 1624 et 1635. — *Petaec* (commune de Villegosien). — Henri, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), donne à Hugue, évêque de Langres, tout ce qu'il avait à Petaec en fief et en domaine, 1226. — *Piépape*. — Mandement du roi Philippe de Valois, au bailli de Sens, pour faire oler les pannonceaux du roi, que Jean de Tanlay, chevalier, avait fait apposer sur sa maison-forte de Piépape, comme se prétendant en la garde du Roi et non vassal de l'évêque de Langres, 1329. (v. st.).

G. 79. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1273-1630. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Prangey*. — Mandement de Charles VII, roi de France, pour empêcher un marché que Nicolas de Baudricourt, seigneur de Prangey, avec l'appui du duc de Bourgogne, voulait établir audit lieu, mais sans préjudice d'un appel interjeté au parlement contre l'évêque de Langres, 1455 (v. st.). — Signification faite audit de Baudricourt, à Prangey, « en la fort maison d'ilec, » 1455 (v. st.). — Eude de Prangey promet à l'évêque de Langres de démolir un chaffaut (« chaafallum ») qu'il a construit à Prangey; il ne fera aucun ouvrage de fortification sans son assentiment. Suscriptions de Gui, archidiacre du Laçois, et de Simon, seigneur de Rochefort, 1227. — Mandement du bailli de Langres pour faire démolir un « chaafaul » que Guiart de St-Remy, chevalier, avait élevé au-dessus de la porte de son hôtel, à Prangey, « et le mur sus lequel il est édifié, ou grant préjudice dou dit monseigneur l'avesque, despit et mesprisement du roy, » 1322. (Vidimus de 1327.) — *Prauthoy*. — Oger, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en l'église de Langres, donne à l'évêché le tiers des dimes et de la grange aux dimes de Prauthoy, qu'il a achetés, mais pour en jouir seulement après sa mort. L'évêque lui donne vingt livres tournois par an, pendant sa vie, à prendre sur les produits du sceau de l'officialité, 1275 (v. st.). — *Pressigny*. — Guillaume de Pressigny, chevalier, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, les dimes de Pressigny, 1273. — Lettre missive par laquelle Guillaume de Ray, demande à l'évêque de Langres d'empêcher le sieur de de Vergy de lui réclamer l'hommage de Pressigny, attendu qu'il appartient à l'évêque, 20 juin. (XV^e siècle.) — Foi et hommage rendus à l'évêque, par Jules de Bologne, maître d'hôtel ordinaire du Roi, gouverneur du château de Nogent-le-Roi, seigneur de Bonnacourt, Andilly et Poiseul, pour la seigneurie de Pressigny qu'il venait d'acquérir par décret, 1630. — Consentement par

l'évêque de Langres à la réconciliation de l'église de Pressigny, pourvu que le corps de la dame dudit lieu, qui avait toujours vécu dans la religion prétendue réformée, fut enlevé de l'église, où il avait été enterré, 1602.

G. 80. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1236-1675. — (Inventaire de 1741, liette 7.) — *Saint-Sauveur (Prieuré de)* (Côte-d'Or). — Concordat entre l'évêque de Langres et le prieur de Saint-Sauveur, par lequel ce dernier reconnaît que son prieuré est soumis à la visite, juridiction et correction dudit évêque, pour les causes énumérées dans l'acte, 1462. Parmi les témoins: Ferry de Cusance, chevalier, seigneur de Belvoir (*Bello visu*); Gérard Travellot, archidiacre de Dijon, Gui Gardillet, doyen de la Chapelle-aux-Riches de Dijon. (Sceau de l'officialité de Langres.) — *Tronchoy*. — Le couvent de Tronchoy reconnaît qu'il est de la juridiction et garde temporelle de l'évêque de Langres, 1236. — Même reconnaissance faite par frère Aubry, maître de la maison de Tronchoy, 1250. — Sébastien Zamet, évêque de Langres, s'engage à payer six mille livres tournois à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, aux pères jésuites de Langres, pour l'achat d'une maison de cette ville destinée à leur servir de résidence, et à leur constituer une rente annuelle de huit cents livres, mais avec faculté de rachat de cette rente, soit en argent, soit par résignation ou collation de bénéfices, 1621. — Modification à cet acte. L'évêque s'engage à payer trois mille deux cents livres et donne aux jésuites le prieuré ou hôpital du Tronchoy, alors occupé par Gatien de La Rochelle, qui en a fait la résignation, 1623. — *Vesaignes-sur-Marne*. — Aveu et dénombrement donnés par Philippe Brabant, de Chammont, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Marne et de Vesaignes, pour divers biens et droits qu'il avait à Vesaignes, 1444. — Autre dénombrement du même, 1457. — *Vesvre (La)*, commune de Saint-Michel (?). — Bail, au profit de l'évêque de Langres, d'une pièce de terre appelée La Vesvre, sise le long du bois de ce nom, 1549.

G. 81. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

XV^e siècle-1686. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasses 1-3. — Seigneuries diverses. — Biens fonds, justice, corvées.) — « Advertissemens nécessaires sur la réformation des boys de monseigneur l'évesque duc de Langres, pair de France, en ses duchez de Langres, comté de Montsaujon et baronny de Lusy, » 1576. — Procès-verbal

de visite des terres et seigneuries de l'évêché de Langres, dont l'entree-tien était à la charge de feu monseigneur de Simiane de Gordes, 1696-1697. — Justice et mairie. — Arrêt du Conseil déclarant que le Roi, par l'érection, à Langres, d'un siège particulier du bailliage de Sens, n'a pas entendu préjudicier aux droits de juridiction et autres du duché-pairie de Langres, et, que par suite les appellations du bailli de Langres, des baronnies et terres de Mont-augeon, Lusy, Gurgy, Mussy et autres en dépendant, continueront à être portées au parlement ; et quant aux appellations des juges des vassaux de l'évêché, elles seront portées, comme précédemment, aux assises du bailli ou de ses lieutenants à Montsaugéon, Châtillon-sur-Seine et autres lieux accoutumés, 1569. La requête présentée par l'évêque, et sur laquelle a été rendu cet arrêt, porte que l'évêque de Langres « nous a fait dire que pendant que ledit évêché dudit Langres seroit demeuré vacant, par le décès du feu sieur cardinal de Givry, les habitans dudit Langres, pour entreprendre sur les droictz d'icelluy, lors destitué de defenses, auroient trouvé moyen y faire créer et ériger ung siège particulier du bailliage de Sens, composé d'un lieutenant de bailli et de quelque autre nombre d'officiers... » — Adjudication des greffes du duché de Langres, savoir : les prévôtés de Baissey, Neuilly, Ormancey, Hortes, Frocourt ; les mairies d'Aujeurre, Humes, Cohons, et mairies de Champigny et de Perrogney, 1566.

G. 82. (Liasse). — 13 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 sceau.

1206-XVII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasses 4-6. Seigneuries diverses. — Guet et garde, cens, fiefs.) — Mémoire pour l'évêque de Langres, tendant à prouver le droit qu'il prétendait contre les habitants de Cohons, de les obliger au guet et à la garde dans son château de Bourg ; les habitants de Cohons s'en disaient exempts, comme étant de la seigneurie de Cohons appelée Saint-Julien, mais l'évêque répondait qu'elle avait été réunie à l'autre, par ses prédécesseurs, trois cents ans auparavant, 1497. — Vente par Isabelle, demoiselle, fille de feu Gui de Pincourt, damoiseau, avec l'assentiment de sa mère Isabelle de Blaisy-le-Chatel, de qui ces biens provenaient, à Hugue archidiaque de Langres, d'un setier de vin à la mesure de Montsaugéon, et de divers autres cens et rentes à Leuchey, Villiers, Aujeurre, Banne, Courcelles, Saint-Broingt et autres lieux, 1269. — Baux à cens de diverses terres appartenant à l'évêque, à Cohons, Bourg, Baissey et Hortes, 1510. — « Observations

sur l'article cinquième de la coutume locale de Langres inséré en la coutume generale de Sens en 1555, » XVII^e siècle. — Renier, seigneur de Nogent, abandonne à Robert évêque de Langres dix livres « vel unum ostorium » qui lui étaient dus à Langres chaque fois qu'il y avait changement de prévôt, plus le droit de gîte qu'il prétendait avoir à Dampierre avec ses hommes d'armes et ses gens. Il reconnoit tenir en fief de l'évêque tout ce qu'il a à Sarrey, Charmes, Lanne et Balème, 1206. — Échange d'hommes et femmes de Peigney, Bonnecourt et Dampierre, fait entre Robert, évêque de Langres, et le trésorier du chapitre, 1239. — Alix, dame de Choiseul, et son fils Jean, renoucent aux prétentions qu'ils avaient élevées contre l'évêché de Langres, 1246. — La même reconnoit devoir cinq cents livres de Langres à l'évêque, pour prêt, et lui donne pour garantie tous ses biens meubles, avec la caution de Haymond'Arceaux, Urrie de Mairey, Haymon Chauderon, Jean « Vanum » et Pierre de Bourboone, chevaliers, 1246. (Fragment de sceau). — Jean, seigneur de Choiseul, et sa femme Alix, fille du feu seigneur d'Aigremont, déclarent tenir en fief de l'évêque de Langres, leurs châteaux de Choiseul et d'Aigremont, et le village de La Rivière, 1246. — Reconnaissance par ledit Jean et sa mère Alix, que l'évêque de Langres leur a prêté douze cents livres ; ils engagent leurs châteaux de Choiseul et d'Aigremont, 1246.

G. 83. Liasse. — 13 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 sceaux.

1272-1411. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 6 (suite). Seigneuries diverses. Fiefs.) — Henri de Piépape, damoiseau, reconnoit que l'évêque de Langres lui a permis de construire une maison forte à Piépape ou à Ysômes. Il declare que lui et ses successeurs, qui tiendront cette forteresse, seront hommes liges de l'évêque, 1273. — Gui de Genève, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, seigneur de Saulx, a reconnu tenir de lui en fief le village « de Poisat » -sous-Saulx, la moitié de Courtivron, sa maison forte de « Warno, » 1275. — Jean de Tanlay, sire de Piépape, tient en fief de l'évêque de Langres sa maison forte dudit Piépape, 1329. (Scellé.) — Étienne d'Angoulevant, chevalier, fait hommage à l'évêque pour sa maison forte d'Angoulevant, celle de Noisdant-le-Rocheux, etc., 1330. — Gui seigneur de Choiseul fait hommage au cardinal de Bar, administrateur de l'évêché, pour son château de Choiseul, et ce qu'il a à Jorquonay, 1403. (Fragment de sceau.) — Denombrement présenté au même par Jaquette, dame d'Angoulevant, pour la forte maison dudit Angoulevant, etc., 1411.

G. 84. (Liasse. — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1444-1672. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 6 (suite). Seigneuries diverses. Fiefs.) — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Pierre de Choiseul, seigneur d'Aigremont, pour ladite seigneurie, et celles de La Rivière et de Doncourt, et notamment « le donjon, fourleresse, fousés et cercuitute d'Aigremont; item les trois pars du bourg dudit Aigremont, que à présent est inutile et en dessert, c'est assavoir tout ce que je y tenoye premiers la désolacion d'icellui bourg, ensemble tout ce que ja acquis et acheté nouvellement de mon cousin messire Jehan de Choiseul, chevalier, jadis seigneur en partie dudit Aigremont, . . . ouquel bourg i a de present environ onze masnaiges, que hommes que femmes, tenans feu et lieu. . . ; item, toutefois que il me plait à maisonner à mon chastel, ou bourg dudit Aigremont et ou finaige, ou faire de neuf rapoiller aucuns edifices ou autres ouvraiges, lesdiz habitans dudit Aigremont me doivent joingnier une charrette et deux chevaux, et ung ouvrier de bois, trois jours la semaine, à leurs despans, tant comme il me plaira ouvrer, pour aidier à chairier ce qui sera besoing, en faisant lesdites réparacions et edifices. . . Item, doivent porter lesdiz habitans toutes manières de lectres que je veulx envoier quelque part qu'il me plait et toutefois qui me plaira, la lieue pour deux deniers tournois. Item, les trois pars de la ville de La Rivière, qui est dessoubz Aigremont. . . en laquelle ville i a de present cinq masnaiges que hommes que femmes. . . . Item, les trois pars d'environ mil arpans de boix és diz finaiges, esquelz boix mon cousin Jellequin de Choiseul a la carte partie. . . . Item, je tien de mondit seigneur la place de Doncourt, qui est en remast et dessert, » 1445. — Fois et hommages, aveux et dénombrements rendus à l'évêque par Jean de Carendefaix (Karendeffez), *allié* de Bretagne, seigneur de Saint-Martin-lès-Langres en partie, Saint-Ciergue, Humes et Beauchemin (1453 et 1470); vente de ladite seigneurie de Saint-Martin et de celle de Corgirnon, faite à Jean Travaiillot, trésorier et chanoine de Langres, et Jean Riboteau, écuyer, receveur général des finances pour le Roi en Bourgogne, par Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui les tenait par transport et cession des héritiers de Gui Bernard, son prédécesseur (1487); vente desdites terres faite au chapitre de Langres par lesdits Travaiillot et Riboteau (1488). (Cahier de copies.) — Aveu et dénombrement rendus à l'évêque par Pierre de Choiseul, pour sa terre d'Aigremont et partie de celle de Larrivière, 1454 (v. st.). — Aveux et dénombrements

rendus par Jean de Maligny, seigneur d'Angoulevant, pour sa dite seigneurie d'Angoulevant, et notamment « la forte maison » dudit lieu, 1466. — Foi et hommage présentés par le chapitre de Langres pour ses seigneuries de Saint-Martin-lès-Langres et de Corgirnon, 1527. — Aveu et dénombrement rendus par Nicolas Sauvage, écuyer, seigneur d'Angoulevant, pour ladite seigneurie, et notamment « la forte maison, » lui appartenant comme héritier de Nicolas Sauvage, son père, 1627. Aveu et dénombrement de la même seigneurie, données par Marie Coulomp, dame dudit lieu, 1672.

G. 85. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XV siècle-1675. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 6 (suite). Seigneuries diverses. Fiefs.) — État des fiefs du bailliage de Langres, dressé pour la levée du reste de l'arrière-ban qui avait été convoqué aux mois d'août et de septembre de l'année précédente, 1675. (Cahier. Ces seigneuries étaient : (Fol. 3.) Mardor, Humes, Chasnoy, Baissey (prévôté), Leulchy, Aujour, Verzeilles-Dessous, Perrogney en partie, Lanne, Neuilly-l'Évêque (prévôté), Colons, Corcée, Saint-Broingt-les-Fosses, Bourg, Saint-Michel, Choilley, Dardenay, Frécourt, Montsaugéon, la grange de La Chassaigne, Prauthoy, Auligny, Vaux, Couson, Esnoms, Courcelles-Val-d'Esnoms, Châtoulenot, Isome, Rivières-les-Fosses, Coulant en partie, Grenant en partie, Saulles en partie, Hottes (prévôté), Lusy, Foulain, Verbiesle, Ville-au Bois, Gevroilles, Prusly, Marigny, Gurgy-le-Chatel, Germaines en partie, Buxereuilles, Chambain en partie, Lucey, Faveroille, Leugley en partie, la Chaume, Montigny-sur-Vingeanne, Balesme, et Sacquenay, appartenant à l'évêque de Langres ;

Voisines-en-Montagne, Courcelles-en-Montagne, Vauxbons, Saint-Martin-les-Langres et la Papeterie, Vieux-Moulin, Noidant-le-Rocheux en partie, Banne, Vitry-en-Montagne, Chambois en partie, Brenne en partie, Pierrefontaine, Perrogney en partie, Perrancey, Saint-Ciergue, Villeloup, Heuilley-le-Grand, Saint-Broingt-le-Bois, Châtenay-Mâcheron, Heuilley-Cothon, Noidant-Châtenoy, Chalindrey, Chassigny et les Brossettes, Saint-Vallier en partie, Saint-Mauris en partie, Charmes, Marciilly-en-Bassigny, Plenoy, Troischamps, Montmont et Donmarien, Celles, Corgirnon, Villegusien, Péface, Montlandon, (Fol. 4.) Celsoy, Orbigny-au-Val, Orbigny-au-Mont, Lecy et la grange de Choudenot, Lavernoy et Rolampont, au chapitre de Langres ;

Saint-Geosmes, Orquevaux, Flagey, Noidant-le-Rochoux en partie, Brennes en partie, Saint-Vallier en partie, Saint-Mauris en partie et Longeau en partie, au prieuré de Saint-Geômes, alors représenté par le prieur François de Fontange de Maumont ;

Liznerolle, les Goules, Longuay et le fief des Granges de Villy, à l'abbaye de Longuay, alors représentée par M. Desmaretz, abbé ;

Auberive et les granges en dépendant, Saint-Loup en totalité, et partie du fief de Perrogney, aux religieux d'Auberive ;

Beauchemin et partie de Leuglay, au grand prieuré de Champagne ;

Varenne, partie de Coiffy-le-Châtel et de Coiffy-la-Ville, partie de Damarémont, Champigny sous-Varenne en totalité, et partie de Vicq, au prieur de Varenne ;

Saint-Maurice-sur-Vingeanne, Broncourt, Rougeux, Charmoy, Genrupt, Antonville, Barges, Montcharvot, Nouvelle-lès-Voisey, partie d'Arbigny-sous-Varenne, Valleroy en totalité, et le fief de la Tour de Maizière, au commandeur de La Romagne ; quant à la seigneurie et justice de Maizière, elle appartenait au prieur de Saint-Vivant ;

Soyers, au prieur du lieu ;

(Fol. 5.) Bourg-Sainte-Marie, au prieur du lieu ;

Enfonvelle, en partie, au prieur du lieu ;

Grossesauve, prieuré dont dépendaient les granges de Montfricon et Peuchey, et le village des Loges, appartenant à la maison de l'Oratoire de Langres ;

Le prieuré et territoire de Tronchoy, aux jésuites de Langres ;

Morimond et les granges de Belfays, Issonville et Chézeaux, aux religieux de Morimond ;

Lugny, Saint-Broingt-lès-Gurgy, partie de Leuglay et Chambain, aux chartreux de Lugny ;

Bèze, Chevigny, Pouilly-sur-Vingeanne, Liccy et Fley, aux religieux de Bèze ;

Beaulieu et partie de Charmoy et Rougeux, aux religieux de Beaulieu ;

Culmont, Peignoy et la grange de Montruchot, au trésorier du chapitre de Langres ;

Le franc-alleu de la Marnotte, au finage de Balesme, appartenant aux jacobins de Langres ;

Buxières-lès-Aumônières, Relmont et le fief d'Aumônières, aux religieux de Saint-Antoine de Viennois.

(Fol. 6.) *Fiefs possédés par les gentilshommes et autres* : Marac, à Henry de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France ;

Aigremont et La Rivière, à Henry de Montmorency, chevalier des ordres du Roi, duc de Luxembourg, lieutenant général des armées de Sa Majesté et l'un de ses quatre capitaines des gardes ;

Grancey, seigneurie et comté, avec Villemervy, Ville-moron, Chalmessin, Nouvelle-lès-Grancey, La Margelle ; les seigneuries de Vivey, Villars-Montroyer, Queussey, Santenoge, Colmier-le-Haut, Colmier-le-Bas, à François de Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, conseiller d'État ordinaire ;

Fouvent, seigneurie et baronnie, avec Laferté-sur-Amance, à Cléradius de Choiseul, chevalier, comte de Possesse ;

Choiseul, baronnie et terres en dépendant, à Nicolas d'Haussonville, comte de Vaubecourt ;

Bourbonne-les-Bains et Torcenay, à Charles Colbert, seigneur du Terron, marquis dudit Bourbonne, intendant général des armées navales, etc. ;

Tilchâtel et dépendances, avec la seigneurie de Bourberait, à Claude du Housset, secrétaire du Roi et chancelier de Monsieur frère unique de Sa Majesté ;

Isômes, pour partie, à Claude de Vallerot, chevalier, seigneur de Flamerant, Sennecey, Choffot et autres lieux, « qui a commandé l'arrière-ban de l'année dernière ; »

Verseille-Dessus, à François Voinchet, écuyer, seigneur dudit lieu, Rangecourt et Courcelles ;

Jorquenay, Percecy-le-Pautel et Avrecourt en partie, à Marguerite Piot, veuve de Gilles d'Hémery, écuyer, président et conseiller aux bailliage et présidial de Langres, Gilles et François d'Hémery, leurs enfants ;

(Fol. 7.) Leuchey, fief, à Claude Plusbel, avocat à Langres ;

Chalancey, Villiers-lès-Aprey, Vaillant, Vesvre-sous-Chalancey, Villers et Gratedos « en ce qui est de ce ressort, » à Claude Damas, marquis de Thianges ;

Rouvre-sur-Aube, Bay, Arbot, Aulnoy, Queue de Mouton, à Noël Renslart, chevalier ;

Gurgy-la-Ville, à François Garnier, conseiller au parlement de Dijon ;

La mairie de Perrogney, possédée par Antoine Perdriset ;

Ériseul, dépendance de la terre d'Arc, à M. le duc de Vitry ;

Bonnecourt, Andilly, Poiseul et partie de Vezaigne, à Claude de Bologne, chevalier ;

Le fief de Corgirmon, à Jean Bourcier, demeurant à Torcenay, et autres particuliers ;

Piépape, Coublant pour partie, Mâatz, partie de Lon-

geau, à Arnoul Saladin d'Anglure et Françoise du Châtelet, sa mère ;

Serqueux, Arnoncourt et partie de Saint-Michel, à Claude Humblot, écuyer des gardes du corps du Roi ;

La mairie de Balesme, possédée par Pierre Boequin, chanoine de Langres ;

Charmoilles, « en ce qui est de ce ressort, » à Jean-Baptiste Giraut, écuyer ;

(Fol. 8.) Les mairies de Choilley et Dardenay, possédées par Nicolas Diham, écuyer ;

Dommarien, à Claude Baillet, chevalier, président aux requêtes du palais, à Paris ;

Châtenay-Vaudin, « en litige entre les donataires du Roy ; »

Lanzigny (?), à François Bressenot, Didier Deschanet et autres particuliers habitants dudit lieu ;

Rivière-le-Bois, à Jacques de Merville ;

Palaiseul et Caqueray, au comte de Tavannes ;

Coulon, à Nicolas de Rafay, écuyer, Charles Antiguate, Françoise-Martine de Choisey, et François de Rafey ;

La mairie de Rivière-les-Fosses, possédée par François de Cussigny, écuyer ;

Gilley, la Borde et la mairie de Sacquenay, possédés par Philibert Piètrequin, écuyer, lieutenant particulier au bailliage et présidial ;

Saint-Broingt-les-Fosses, pour le fief de Clefmont possédé par Jean de Sercey, lieutenant-criminel au bailliage et présidial ;

La mairie de Cohons et fief dudit lieu, possédés par Gérard Touchet, écuyer ;

La mairie de Châtoillenot, possédée par les veuve et héritiers de Jean Chabut, écuyer ;

Mouillezon, à François de Régnier, écuyer ;

(Fol. 9.) Marcellay-les-Tilchâtel, à Bernard Millet, écuyer, N. de Bretagne, veuve du président Fremiot, M. Alvisenet, demeurant au duché de Bourgogne, et les veuve et héritiers de N. Petitjean, demeurant à Is-sur-Tille ;

Isômes, fief à Jean Simonnot, de Langres ;

Poinson-lès-Grancey, à Jean-Baptiste du Lion et Nicolas de Montarby, écuyer ;

Poinsenot, audit Nicolas de Montarby, capitaine au régiment de Grancey ;

La Grange-du-Fossé, partie de Villeneuve et d'Aisey, à demoiselle Marie de Rousseau ;

Cusey, la Nouvelle et le fief en dépendant, à Antoine de Ham ;

Marnay, à Pierre du Val, écuyer, et Pierre Baillot, président au parlement de Dijon ;

Sacquenay, pour un petit fief appartenant à Claude de Montigny, écuyer, et pour un autre, à Claude de Bauze, écuyer ;

Chazeul, à Jean Mariotte, avocat en parlement, à Paris ;

Percey-le-Petit, et Courechamp pour partie, à Georges-Bénigne de Trestondam, baron dudit Percey ;

Montormentier, à N. de Trepot (?), demeurant au comté de Bourgogne ;

Grandchamp, à Jean Heudelot, écuyer ;

(Fol. 10.) Grenant et Saulles, appartenant en partie à Pierre Bournot, président en l'élection, et à Henry Plubel, conseiller au bailliage et présidial ;

La grange de Montricourt ;

Courchamp, en partie, à Denise Mariotte, veuve du sieur Dubois ;

Voncourt, Savigny et Farincourt, à François Giraut, écuyer ;

Genevière et Belfond, à Antoine Giraut, écuyer ;

Pisseloup et Chaumondel à Claude et François de Pointe, écuyers, frères, pour partie, et l'autre partie ainsi que le fief d'Arney, sis au finage dudit Pisseloup, aux héritiers de Sébastienne Le Tondeur ;

Frettes, à Gilles Petit, écuyer ;

Pressigny, à Samuel Heudelot, écuyer ;

Pierrefaite, à Jacques de Minette, écuyer, pour partie, et l'autre à Richard Damoiseau, écuyer ;

Bize, à Charles-Luc de Froment, écuyer ;

Le fief de Rimaucourt, au finage de Varenne, appartenant à Jean-Baptiste Charlot, avocat en parlement, à Langres ;

Arbigny-sous-Varenne, en partie à Marie de Ronchant ;

Parnot et Chézeaux, saisis sur les héritiers du sieur Mauguin, de Bourbonne ;

Montesson, à François Hudelot, écuyer ;

(Fol. 11.) Des fiefs sis à Hortes, appartenant à Jean Le Tondeur, avocat en parlement à Langres, aux héritiers de Marguerite Monginot, en son vivant veuve de Nicolas Bourrelrier ;

Aisey et Richécourt, possédés en partie par François de Lambard, écuyer, et par Catherine de Sicon, veuve du comte de Mauléon ;

Anrozey, pour le fief de Chaudenay à mesdemoiselles de Pointes ;

Guyonville, en partie à Anne de Versaille, et partie au sieur Tureau de Vauplaine ;

Provençières, du domaine engagé du Roi, où il y a le fief de Torterelle, aux héritiers de Prionville ;

Dampfal et Lécourt, aux héritiers du sieur de Pibrac, demeurant en Languedoc ;

Épinant, à Claude de Choisy, écuyer, et la dame de Reame (?), pour partie ;

Avrecourt, pour moitié, au sieur de Baradas, un quart à Louis de Bauleur, et un quart au sieur Hemery, « cy-devant nommé ; »

Forfillières, Dammartin et Lénizeul, audit sieur de Baradas ;

Rançonnières, à Louis de La Baume, abbé (*sic*) de Montrevel ;

Pouilly-en-Bassigny, à Maximilien de Choiseul, marquis de Germy, en partie ; et encore la terre de Meuse et Brevanne, pour partie ;

L'autre moitié dudit Pouilly, à Jean du Bois, lieutenant en l'élection de Langres ;

Le fief de Mauvaissant (?), à Claude Aubertot ;

(Fol. 12.) Itavenfontaine, à Georges de Ham, écuyer, major de la ville et du château de Philisbourg ;

Maulain, à Marguerite Humblot, fille et héritière d'Étienne Humblot, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Michel ;

Fresnoy, à Jean-Baptiste de Tissac, écuyer ;

Thuillières, Valleroy-le-Sec, Montureux et Grésil, au comte de Port-sur-Seille, demeurant au pays messin, et à la veuve et héritiers du sieur François de Choiseul, dit de Pressigny ;

Vaugecourt, aux héritiers du sieur de Bèru ;

Grignoncourt, pour le tout ; Martinville, « en ce qui est de France, » possédé pour partie par Guillaume Bernard de Grignoncourt, écuyer ;

Les granges de Crespam, à Gabriel de Ballugeon (?), écuyer, seigneur de Villeneuve-en-Auxois, et dudit Crespam ;

Lanty, pour partie à Claude-Louis de Bussy, écuyer ;

Germaine, pour moitié, aux héritiers du sieur Fournier, à Paris ;

Veuxaullès, pour le fief de la Roule, assis audit lieu, saisi à la requête de Joachim de Verdin ;

Montigny-sur-Aube, à M. de Barrillon de Morangis, intendant de justice à Metz ;

Beauregard, fief, à Nicolas d'Aurillol, écuyer ;

Monts, à Jean Piètrequin, écuyer ;

Rigny, à Alexandre de Porcherot, écuyer ;

(Fol. 13.) Talmay, à Christophe de Mazancourt, vicomte de Courval ;

Montigny-sur-Vingeanne, pour moitié, à Denis Languet, procureur général au parlement de Bourgogne ;

Au même lieu, le fief de Champy, à Guillaume Gaucherot, avocat ;

Anselme Petit, écuyer, sieur de Bèez, demeurant à Langres ;

Richard Petit, écuyer, possédant le fief de la Traille, à Orcereaux (?) ;

Gabriel de La Tour, écuyer, seigneur de La Tour, demeurant à Villemervy ;

Pierre-Claude Antignate, écuyer, possédant un petit fief à Grancey ;

Pierre-Thomas du Val, écuyer, demeurant à Grancey, pour le fief de ;

Jacques de La Verne, écuyer, sieur de Courbeton ;

Jacques de Nogent, écuyer, sieur de La Colombière, demeurant à La Chaume ;

Gasparl de Veillart, écuyer, sieur de Sainte-Vertu, demeurant à Veuxaullès ;

Auguste Armynot, écuyer, sieur de Préfontaine, y demeurant ;

Jean de Villiers, écuyer, demeurant à Prully, où il possède une maison en franc alleu ;

Georges Martin de Choisey, chevalier, demeurant à Gevrolles ;

Charles de Mignot, écuyer, sieur de Houdam, possédant un franc alleu à Foulain ;

Charles de Fauge, écuyer, demeurant à Charmoy ;

(Fol. 14.) Claude-Antoine, Antoine, François et Joseph de Montarby, chevaliers, frères, seigneurs en partie de Charmoille, demeurant à Lanne, et en communauté de biens, sans être mariés, au service du Roi dans la compagnie de ses gardes commandés par M. de Luxembourg. — Requête adressée au bailli de Langres, sous forme de mémoire, concernant les loix et hommages dus par les seigneurs de Pressigny et de Pierrefaite, XVII^e siècle. — État des fiefs mouvant de l'évêque de Langres, XV^e siècle.

G. 86. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1334-1379. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 7. Seigneuries diverses : juridiction spirituelle.) — *Saint-Geômes et Thivét.* — Charte de frère Hugue, prieur de Saint-Geômes, relative à la nomination du curé de Thivét, dont la présentation lui appartenait à cause de son prieuré, 1334. (Scellée. — Pièce mutilée.) — *Grand Prieuré de Champagne*, ordre de Malte. — Accord entre l'évêque

de Langres et Jean Garnier « Dangeux, » prieur du prieuré de Champagne, par lequel il est arrêté que l'évêque aura droit, seulement au cours de ses visites, au gîte dans les maisons dudit prieuré dépendant de son diocèse, savoir : Mormont, Beauchemin, Esnouveau (Haute-Marne), La Romagne, « Septemfagi, » et Montmorot (Côte-d'Or), 1379.

G. 87. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1443-1474 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 8. Seigneuries diverses, etc. Charges passives.) — Accord par lequel Philippe de Vienne, évêque de Langres, reconnaît que le chapitre de Langres a le droit de percevoir diverses rentes spécifiées audit acte, sur les revenus de plusieurs seigneuries de l'évêché, savoir : Langres, Hûmes, Cohons, Montsaugéon, Baissey, Ormançey, Marcilly, Lanne, Montigny-sur-Vingeanne, Aubigny, Neuilly, 1443. — Arrêt du parlement de Paris, rapportant et ratifiant un concordat intervenu le 13 octobre 1469 entre le chapitre de Langres et l'évêque, reconnaissant les revenus qui appartenaient au chapitre sur les seigneurie de l'évêché, 1474 (v. st.).

G. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1332-1624. — (Inventaire de 1741, liette 8, liasse 9. Seigneuries diverses. Communaux des habitants.) — *Champigny-lès-Langres et Jorquenay.* — Transaction entre les habitants de Champigny-lès-Langres et ceux de Jorquenay, concernant les limites des finages et les pâturages, tant communs que séparés, 1332. — *Champigny-lès-Langres et Banne.* — Arrêt du parlement de Paris, homologuant une transaction intervenue entre l'évêque, le chapitre, et les habitants de Champigny, concernant le bois de Meneforest, sis audit Champigny. Il a été reconnu que ce bois était de la justice du chapitre, à cause de sa seigneurie de Banne, mais qu'il appartenait aux habitants, lesquels avaient le droit d'y établir des forestiers, 1379. — *Beauchemin, Hûmes et Chanoy.* — Sentence arbitrale rendue par Cluny d'Épinal, juge ordinaire en la justice de Beauchemin, entre les habitants dudit Beauchemin d'une part, et ceux de Hûmes et de Chanoy, d'autre part, portant délimitation de bois, et par laquelle les habitants de Hûmes et de Chanoy reçoivent de ceux de Beauchemin un bois sis audit finage de Beauchemin, lieu dit « ès bois de Champ Chemenev, » et leur cèdent en échange un bois au finage d'Hûmes, lieu dit « dessus le crou de Forneaux, » 1624.

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

G. 89. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1225-1524. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Renier, seigneur de Nogent, renonce à toutes les prétentions qu'il avait contre l'évêque de Langres, à Dampierre et à Neuilly « en Langone, » 1225. — Isambard, abbé, et le couvent de Molême, reconnaissent que Robert, évêque de Langres, moyennant quatre livres de revenu, monnaie de Langres, à prendre dans sa vente dudit Langres, et l'abandon de ses tierces, deniers, cens de « Borz, » a reçu d'eux en échange ce que le prieur de Saint-Didier de Langres avait à Montigny-sur-Vingeanne, ce qu'ils avaient à Lusv et dans la vallée de Musy, depuis Pothières jusqu'à « Angustines, » L'évêque s'est réservé ses vignes, son « torquaire, » ses bois, ses tailles, hommes, et sa justice dudit « Borz, » 1238. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne à l'évêque de Langres ce qu'il avait à Cohons ; l'évêque lui cède en échange, tout ce qu'il possède à Montigny-en-Bassigny, Bonnacourt ; ce que le chapitre avait à Mandres, etc. 1239. — Jean, trésorier de Langres, donne à l'évêque G. la maison de la Trésorerie et la rue de ladite Trésorerie, avec ses hommes de Sous-Mur, sauf le fourrier et le four, les « gastelis » et la « gastelaria » qui devaient des cens à ladite Trésorerie tant dans la ville qu'aux environs. L'évêque donne en échange à ladite Trésorerie une rente de froment et d'avoine à prendre dans ses revenus de Neuilly, et tout ce qu'il a acquis de Renier de Blondfontaine, chevalier, à..... (détérioré), 1264, novembre. — Charte semblable de l'évêque, 1264. — Eude IV, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, sire de Salins, pour mettre fin à des contestations, envers l'évêque de Langres, se reconnaît son homme lize pour la châtellenie de Saulx, et lui donne tout ce qu'il possède à Montigny-sur-Aube, tant en revenus que justice, plus trois mille livres tournois, 1331, 1^{er} août. — Transaction entre l'évêque de Langres et les religieux du prieuré de Saint-Geômes. Les religieux renoncent à leur droit prétendu de vendre du vin à la taverne de leur maison de Prauthoy, pendant le banvin de l'évêque ; ils auront droit de pâturage à Balesme, et pour leur maison de Moron le pâturage à Lusv et Verbiesle, de la Saint-Remi à la Saint-Jean-Baptiste ; ils pourront acquérir, sans payer de droit d'amortissement, la moitié du four de Prauthoy qu'ils n'avaient pas ; ils pourront faire administrer la paroisse de Balesme et les autres qui leur appartiennent, par des prêtres séculiers, tant au temporel qu'au spirituel, 1379, samedi après Saint-Luc évangeliste. — Compte des re-

celles des comtés de Langres et de Montsaigeon, pour l'année 1508 à 1509 (à la Saint-Jean-Baptiste), s'élevant pour Langres à 1164 livres 15 sous tournois, et pour Montsaigeon à 1233 livres 13 sous.

G. 90. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1526 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Arrêt du parlement de Paris rapportant et homologant un accord passé entre l'évêque et les représentants du chapitre de Langres; le chapitre, à cause de ses seigneuries de Saint-Martin-lès-Langres et de Corgirion, s'engage à fournir à l'évêque un homme vivant et mourant, et à chaque mutation dudit homme l'évêque recevra un marc d'argent ou sa valeur; l'évêque, sur le vu des titres d'union de cures au chapitre, devra les consentir, et il aura toute juridiction sur les vicaires perpétuels, sauf pour la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, dont le chapitre a promis de prouver son droit de juridiction; le serment du prévôt de Langres aura lieu dans la forme à déterminer dans un délai de trois mois; les curés, vicaires et chapelains de Saint-Martin de Langres assisteront aux processions de la cathédrale, qui se font depuis l'invention de la Sainte-Croix, en mai, jusqu'à l'Exaltation, en septembre; la publication des testaments des chapelains et habitués, mentionnés dans l'arrêt du 10 juillet 1525, appartiendra au chapitre, à moins de clause testamentaire qui l'attribue à l'officiel; la garde, les scellés et les inventaires seront régis par le dit arrêt de 1525; dans un délai de deux mois des experts seront chargés de borner les finages de Villegusien et de Saint-Michel; les fonts baptismaux de Varenne, secours de Ligny-le-Châtel, seront rétablis; les déclarations de pollution de l'église de Langres seront faites « communi consensu et auctoritate episcopi et capituli, » mais pour la réconciliation et autres actes et offices épiscopaux, ils seront faits de l'autorité du seul évêque; les répressions des délinquants à l'occasion de la pollution seront faites par chaque partie sur ses sujets; l'évêque et ses officiers pourront faire afficher les mandements épiscopaux aux portes de la cathédrale. Paris, 9 avril 1526 avant Pâques.

G. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1535 (v. st.)-**1601**. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Bail à ferme, pour trois ans, des revenus des duché de Langres, baronnie de Luzy et comté de Montsaigeon

« membres et appartenances d'icelluy deça la rivière d'Aulbe, » moyennant 5400 livres tournois par an, 1535 (v. st.). — États des tailles dues à l'évêque de Langres par les habitants de Baissey, Lenchev, Aujeurre, Neuilly, Frécourt, La Trésorerie de Langres, Brevoine, Balesme, Corlée, Lanne, Champigny, Humes, Cohons, Bourg, Perrogney, Foulain, pour les années 1570 à 1573. — État des amodiations de droits de justice, mairies et ventes, faites en 1571 pour Langres, Brevoines, Champigny-lès-Langres, Bourg, Cohons, Balesme, Corlée, Lanne, Humes, Perrogney, Dampierre, Changey, Frécourt, Banne, Poiseul, Montigny-le-Roi, Chauffourt, Neuilly-l'Évêque, Hortes, Rosoy, Montlandon, Champigny-sous-Varenne et Arbigny, 1571. — Bail par adjudication des revenus de l'évêché à Langres, Montsaigeon, Ysômes, Saquenay, Saint-Broingt, Saint-Michel, Coublant, Humes, Saulles, Grenant, Chasnoy et Fresnoy, 1592.

G. 92. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets; papier.

1613. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Plusieurs seigneuries, etc. Droits en général.) — Compte des recettes et dépenses de Christophe Delecey, adjudicataire du revenu du duché de Langres, pour l'année 1612-1613 (Saint-Jean-Baptiste). *Recettes* : à Langres, pour amodiation du Pré-au-Gibel, « assiz souz ceste ville, » pour cens sur quatre moulins à vent; à Brevoine, Champigny-sous-Langres, Bourg; à Cohons, pour cens sur le moulin des chapelains de Saint-Martin de Langres, sur le moulin de Sainte-Marie; à Balesme; à Corlée, sur quatre moulins à eau; à Lannes, sur un moulin; à Humes, Charmes, Perrogney, Changey, Frécourt, Bannes, Poiseul, Chaullourt; à Neuilly, cens sur le moulin « assiz souz l'église, » sur la tuilerie; à Orthes, fermage des moulins banaux; à Rozoy, Montlandon, Champigny-sous-Varenne, Ormancey, Baissey. — Fol. 15, r°. *Dépenses*. Sommes payées : à Noel Facenet, grand vicaire de l'évêque, pour la pension de son grand archidiaconé. Gages de M. Tabourot, officiel et chantre; Humbelot, bailli (de Langres); de Gilles Petit, lieutenant général au bailliage; de Jean Andrieu, juge du domaine de l'évêque; du sieur Andrieu, avocat fiscal; de Jean Billocard, procureur fiscal. — Sommes payées au serrurier qui a entretenu les portes de la ville; 200 livres pour le luminaire de cire de l'église de Langres, dont l'évêque était tenu. « A Jehan Millot, joueur d'instruments, pour ses gages de vigille en ladite esglise de Lengres, quarente solz et douze bichetz bled. » Cent sous pour les gages ordinaires d'Henry de la Croix « trompette faisant les criz et

publications nécessaires à faire au bailliage de Langres. » Seize livres pour le luminaire d'huile en l'église de Langres. « Soixante-deux livres pour la nourriture du père Épipliane, capucin, qui avoit presché et annoncé la parole de Dieu audict Langres pendant l'Advent de ladite année ; » cent-treize livres, pour la nourriture du prédicateur pendant le carême ; cent-cinquante-six livres au receveur des pauvres, etc.

G. 93. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1614-1635. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. — Seigneuries diverses. Droits en général.) — Sébastien Zamet, évêque de Langres, conseiller d'État et privé, grand aumônier de la Reine, donne à bail pour dix-huit ans, à Jean d'Hémery, grènetier au grenier à sel de Langres, et à Christophe Delecey, receveur des décimes au diocèse de Langres, tout le revenu temporel de l'évêché et duché de Langres, à l'exception du revenu de Gevrolles, Veuxhailles, Mussy, Châtillon-sur-Seine, La Chassaingne et dépendances ; et en outre le revenu de la mine de Couzon. L'évêque s'est encore réservé les quintes et requints, et profits de fiefs. Prix : 7233 livres 3 sous, 6 deniers, plus 60 émines d'avoine et 20 charriots de foin. Les charges devaient être supportées par les fermiers et s'élevaient à : 3408 livres 7 sous, 136 émines de blé et 55 émines d'avoine. Le prix total de ce bail était, par suite, de : 40,646 livres 10 sous 6 deniers, 136 émines de blé, 115 émines d'avoine et 20 charriots de foin, 1618. — Bail à ferme des revenus de l'évêque à Bourg et Cohons, 1624. — État du revenu temporel de l'évêché de Langres, s'élevant à 20,596 livres, avec des charges s'élevant à 7,140 livres 7 sous 6 deniers, 1624.

G. 94. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

XVI^e siècle-1680. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance. — Lettres non datées, adressées par Antoine de Rossillon aux officiers de l'évêque de Langres, à Langres ; écrites à Rochetaillée, relatives à des méfaits commis par des gens dudit Rossillon, et pour lesquels les officiers de l'évêque avaient fait des poursuites, XVI^e siècle. — Lettres de Jean Girardin, avocat de l'évêque de Langres, à Sens, adressées au procureur général de l'évêque, à Langres, et au lieutenant général du bailli dudit Langres, par lesquelles il rend compte de ses procédures dans des affaires d'intérêt concernant l'évêque, XVI^e s. — Lettres d'affaires adressées

à l'abbé du Val-des-Choux (Côte-d'Or) 1650-1680 ; à M. Tavernot, grand vicaire de l'évêque de Langres, 1669 ; M. Aubert, intendant de l'évêque à Langres, 1677-78 ; M. de Lille, maître de forges et fermier de l'évêque à Montigny, 1678 ; M. Profilet, receveur général de l'évêque, à Langres, 1680 ; à l'évêque de Langres, 1680. — M. Languet, procureur général à Dijon, à M. Senet, abbé du Val-des-Choux : « Je vois par votre lettre que vous me marquez vous devoir rendre à Mornai le lendemain de quasinolo ; comme je sçais que les moindres pluies font déborder la Vingenne, ce qui rend l'accès de Montigny dangereux et difficile, je ne crois pas que vous vous soiez hasardé en ce pays-là, » Dijon, 24 avril 1679. — Le même au même : « Je ne retournerai qu'il yser au soir de Montigny, où j'ay partagé le bois vulgairement appellé les Quatrevingts Arpens, qui nous appartient, à monsieur de Langres et à moy, en commun ; mais nous n'y avons pas trouvé la quantité desdits quatrevingts arpents, » Dijon, 12 mai 1679. — M. de Lisle, fermier de l'évêque pour le fourneau de Montigny, à M. Profilet, receveur général de l'évêque de Langres : « ... il y a plus à faire sur le boys de mesrain que sur le charbon, et qu'il n'y en auroit que pour une année pour le fourneau de monseigneur, et qu'on n'en peut pas trouver pour l'avenir, je prens la liberté d'escrive à mon dit sieur abbé (du Val-des-Choux) què j'ay bien du regret de luy dire que j'ay prins des bois ailleurs, ... » Montigny, 25 mars 1680.

G. 95. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1681-1682. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance. Lettres d'affaires adressées à l'abbé du Val-des-Choux, 1681-1683 ; à l'évêque de Langres, 1683. — M. de Lisle à l'abbé du Val-des-Choux : « Vous avés sçeu que les boys de Persey ont esté vendus à d'autres marchands qu'à ceux que vous aviez proposé. Vous me faisiez la grâce de me mander si je voulois achepter tout le boys qui seroit propre à charbonner, Il faut nécessairement que ce soit celuy qui fasse le boys de mesrain qui fasse charbonner. J'ai fait travailler le fourneau de monseigneur de Langres un peu de temps après la Saint-Remy, Présentement je fais travailler celuy de Monsieur Languet, mais nous avons peine à trouver des mines. » A la forge de Marey, 7 mars 1681. — Lettre de l'évêque de Langres (de Simiane de Gordes) à l'abbé du Val-des-Choux : « A mon retour de Versailles, qui fust hyer au soir, j'ay trouvé votre lettre, Ne

faudra-t-il plus songer à faire aller le fourneau de Montigny ? » Paris, 4 d'c. 1682. — Le même au même : « M. de Tavanes est arrivé icy avant hyer en bonne santé ; je ne l'ay pas vu encore, car je ne faisais que de retourner de Versailles ; il doit venir icy dans une heure, et M. le premier président de Dijon plus tost, pour une affaire qui ne plaira pas à M. de Rouvre et dont vous entendrés parler ; mais n'en dites rien encore à qui que ce soit.... » Paris, 18 décembre 1682. — Le même au même : « Je ne croy pas que la permutation de Molesme se fasse, mais il n'en faut pas parler, non plus que d'un ordre du Roy, pour retirer de chés M. de Rouvre ses deux filles et son fils pour estre emmenés icy, les filles dans un couvent et le fils au collège, avec ce qui sera jugé nécessaire par les parents pour leur éducation. Je ne doute pas que cela ne fasse grand bruit, mais n'en dites rien encore. On travaille au mariage de M. le marquis de Tavanes. Je vous suis acquis. » Paris, 25 déc. 1682.

G. 96. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1683. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance d'affaires. Lettres adressées à M. Lenet, abbé du Val-des-Choux, chargé des affaires de l'évêque de Langres. — L'évêque à l'abbé du Val-des-Choux : « Si toutes les pensions estoient aussi régulièrement payées que celles que je fais, on n'auroit aucun juste sujet de s'en plaindre, et je croy M. le président Bouhier trop raisonnable pour pouvoir trouver à redire d'estre payé six mois après l'eschéance ; mais comme c'est une personne que j'estime et que je considère, je fairay toujours jusques à l'impossible pour luy donner lieu de croire que ce qui le touche ne m'est pas indifférent. C'est pourquoy je consens que l'argent que vous devez tirer par le traité que vous avez à faire de la forge de Vezaulle, qui doit estre comptant pour les bois qui sont sur pied.... on luy paye les mil livres qui luy sont deüs..... J'oubliois de vous dire que j'ay donné lieu, à la personne qui m'a présenté une lettre de vostre part, de se loier de mes soins, car elle a esté fort honnestement reçüe du Roy, luy ayant présenté son présent. Le Roy même, qui ne mange point de confitures, a voulu qu'elle le présentast à la Reyne. Je luy en ay donné une occasion favorable, et elle m'en a paru satisfaite, en m'en faisant ses remerciemens. » Paris, 15 janvier. — Germain Giffart, religieux et procureur de l'abbaye de Saint-Seine, à l'évêque de Langres : « Monseigneur, comme on m'a donné soin

de ce qui regarde votre mense abbatiale de Saint-Seine, je lasche de m'aquitter.... Le nommé Condé, qui s'est tousjours monstré ennemy de ceste abbaye et qui nous a chicané par plusieurs procez, prend tousjours la qualité de capitaine de vos chasses, et chasse impunément, sous prétexte que votre grandeur luy a continué ce titre que M. de Choysi luy avoit donné.... » Saint-Seine, 29 janvier. — L'évêque à l'abbé du Val-des-Choux : « Je voys qu'il est nécessaire aussi que vous fassiez un petit voyage à Montigny, car il faut rechercher avec toute sorte de soin de ne laisser pas en chaumage ce fourneau.... Le marquis de Créqui espouse joudy prochain M^{lle} d'Aumont, et le marquis de Tavanes M^{lle} de Trichasteau.... Avertissez s'il vous plaist M. Le Sain que je n'ay pas pu refuser à M. le comte de Rochefort la permission qu'il me demande de tirer des mines sur mes terres de la Chassagne (1) ayant trouvé que sa demande estoit fondée. » Paris, 30 janvier. — Le même au même : « Je reçus hier au soir, en revenant de Versailles, vos deux dernières.... J'ai donné ordre qu'on dressast l'obédience pour la sœur de madame de Lanty ; je lui fairay response en vous l'envoyant au premier jour. M. de Rouvre est arrivé icy ; je ne l'ay pas encore veu, mais il a veu M. le premier président, son frère. Nous en parlames hier soir ensemble, nous trouvant en bonne compagnie, au festin des nopces de M. le marquis de Tavanes, qui sont enfin achevées, ainsi que celles du marquis de Créqui avec mademoiselle d'Aumont. On ne sçauroit vous apprendre rien d'asseuré touchant la guerre, car ce sont des secrets des dieux dans lesquels on ne peut point encore pénétrer.... Vous me ferez plaisir de m'envoyer ou me faire envoyer des bonnes truffes des lieux que vous jugerez à propos, car on m'en demande pour envoyer au loin, en plusieurs endroits.... » Paris, 5 février. — M. l'abbé R. Carteron à l'abbé du Val des choux : « Monseigneur suit la cour, qui part le jedy d'après les Cendres pour Villiers-Cotteretz et Compiègne ; ce sera un voyage de trois semaines.... » Paris, 17 février. — L'évêque à l'abbé du Val-des-Écoliers : « Je serois bien ayse quand l'occasion s'en présentera que vous m'envoyiez des truffes du costé de Richebourg ou autre part, car on m'en a demandé pour envoyer à la campagne. Je ne doute pas que l'on n'ayt le soin de faire remplir les glaciers de Langres et de Varennes, et de faire porter à Langres toutes les provisions nécessaires.... Le cardinal de

(1) Ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or).

Bouillon a eu l'abbaye de Cluny, avec la disposition de toutes les dépendances, ce qui est une d'autant plus grande distinction en sa faveur que le Roy s'est déclaré qu'il ne disposerait pas si tost des autres deux grandes abbayes. Le dessein du voyage de Compiègne et de Villiers-Cotteretz continue pour le lendemain des Cendres. Je voudrais bien m'en pouvoir exempter, mais je ne sçay comment. L'on présume qu'il y a quelque dessein d'un plus grand voyage : on ne sçait encore à quoy s'en tenir, non plus qu'au sujet de la guerre. » Paris, 19 février. — Le même au même : « Mon rume, dont je ne suis pas entièrement quitte, et beaucoup d'affaires de différente nature m'ont obligé à m'exempter du voyage de Compiègne et de Villiers-Cotteretz, pour lequel la cour partit avant-hier de Versailles, dans le dessein d'y estre de retour le 23 de ce mois. . . . Je souhaite que vostre passage à Chanite me soit avantageux pour mettre en estat de travailler le fourneau de Montigny, car, comme vous sçavez, c'est une diminution notable à mon revenu. . . . — L'abbaye de Montmartre a esté donnée à madame d'Harcourt, celle du Trésor à la sœur de madame Colbert de Croissy, et trois autres, d'hommes, l'une à un fils de Madame La Nourrice, à l'exclusion de M. de Metz, qui en avoit demandé l'eschange, estant dans Metz et à sa bien scéance; des deux autres, l'une à M. de Jonquières, et l'autre à M. l'abbé Le Cheron. L'abbaye de Prouille est encore vacante, depuis peu. . . . » Paris, 6 mars. — Le même au même : « Je veux, avant de monter en carrosse pour me trouver à Versailles à l'arrivée de la Cour, où je vais demeurer quelques jours, vous dire, Monsieur, que j'ay enfin trouvé votre dernière du 14^e de ce mois. . . . » Paris, 24 mars. — Le même au même : « J'espère que nous aurons le défilé de nos denrées, parce qu'il y doit avoir un camp d'infanterie considérable sur la Sar, que doit commander le duc de Villeroy, et un de cavalerie, sur la Saône, que M. de Boufflers doit commander sous monseigneur le Dauphin. La Cour doit partir le 24 ou 25 de may pour se rendre premièrement sur le camp de la Saône. . . . Je suis bien fâché de l'inutilité du fourneau de Montigny, car, à ce que je vois, voilà une diminution considérable à mon revenu; mais il n'y a rien à faire de plus à cet esgard que ce que vous pratiqués. . . . » Paris, 5 avril 1683. — Le même au même : « . . . Nous nous entretenons à loisir et en confiance quand nous nous reverrons; aussi bien, voyez mon temps qui approche, car vous croyez bien, Monsieur, que je ne serois pas d'humeur à demeurer en ce pays dans le temps que la Cour

en partira, quand ce ne seroit pas celui que je destine ordinairement en mon diocèse. . . . » Versailles, 12 avril. — Le même au même : « Je voudrais bien que l'on eust des cavaliers, tant pour le travail que pour porter; si j'en avois, j'en fairois venir presentement pour mener, pour mon équipage, au lieu d'acheter plusieurs chevaux qu'il me faudra encore, ce qui m'incommodera, car il n'y a plus guère de temps pour cela, la Cour devant arriver à Dijon le 5 du mois de juin, veille de la Pentecoste, pour y passer ce jour-là, où il faudra que je me trouve aussi, au lieu d'estre à Langres; peut-estre mesme me résoudray-je, ne trouvant tout porte sur les lieux, à y faire les ordres, puisque ce séjour me pourra servir aussi pour faire d'autres affaires, et pour cela je manderay à MM. Amat et Novilliers qu'ils consentent un peu ensemble, tant pour le logement que pour les provisions qu'on y pourroit faire porter. Je ne m'attendois pas à devoir faire quelque nouvelle despence à la forge de Vexaule. . . . Monsieur Amat m'éscrit, du 11 de ce mois, qu'il venoit d'apprendre que le chœur de l'église Saint-Broingt-les-Fosses, dont je suis seigneur et grand décimateur, menace ruine. . . . » Paris, 19 avril. — M. Amat, vicaire général, (à l'abbé du Val-des-Choux?): « Monseigneur est à Fontainebleau, où on ne parle que de la cérémonie de l'enterrement de la Reyne. . . . Nous serons à Langres pour l'ordination de septembre. . . . » Paris, 23 avril. — L'évêque à l'abbé du Val-des-Choux : « Mon dessein estant d'arriver à Dijon au plus tard le 4 du mois prochain, qui est un jour devant la Cour, vous pourrez prendre vos mesures de venir au moins au devant de moy à Saint-Seyne, et peut-être aurai-je besoin de quelques chevaux; en ce cas, je vous le fairay sçavoir par avance, car peut-estre fairai-je quelques journées avec la Cour, et me serviray ensuite d'une chaise que je fay faire, comme celle que vous avez veüe à M. d'Uteron. . . . » Paris, 14 mai. — Le même au même : « Je fais estat d'arriver à Dijon au moins un jour avant la Cour, qui y doit estre le 3^e du mois prochain, veille de la Pentecoste. Vous n'avez qu'à venir à Montbar et vous y trouver le premier du mois prochain. . . . Je prends le party de faire aller mon carroce devant, par la route que tient la cour; il y a un des aumoniers de la Reyne qui n'est pas encore en quartier, qui va dans mon carroce. . . . » Paris, 21 mai. — M. Amat à l'abbé du Val-des-Choux : « J'ai advis, Monsieur, que tout est à Dijon hors de prix; si cela est vray, quand Monseigneur n'y seroit que douze ou quinze jours (c'est le moins qu'il y puisse rester, y faisant les

ordres), il feroit une très grande despense s'il n'y avoit pas de provisions. . . . J'ay fait préparer icy l'évesché, Monsieur, par ordre de Monseigneur, à cause des personnes de qualité qui passeront par icy. . . . » Langres, 29 aout. — L'évêque à l'abbé du Val-des-Choux : « J'ay receu à mon retour de Fontainebleau, qui fust hier, vostre dernière lettre de Langres. Je m'en vais à Saint-Denys, répéter cette grande et lugubre cérémonie. . . . Mon dessaing est d'estre à Langres au plus tard le 16', puisque les ordres sont le 18'. » Paris, 30 aout. — M. Amat à l'abbé du Val-des-Choux : « Monseigneur se préparant pour aller aux vigiles, et demain au grand service, et estant toujours plus touché, le cœur luy ayant mesme fait mal hier approchant de St-Denys, me donne charge, Monsieur, de vous prier de vous trouver le 15 du mois de septembre prochain à Vaudremont, où Monseigneur arrivera le soir 15 pour arriver à Langres le 16 au soir. . . . » Paris, 31 aout. — L'évêque au même : « M^r Colbert mouruthier au soir, à ce qu'on dit ; avant hier au soir il reçut le bon Dieu, mais il n'est pas mort. . . . Je m'en va dans deux jours à Fontainebleau me mettre en estat de prendre congé, prenant mes mesures pour arriver à Langres le 16 de ce mois, afin de contéler les ordres selon ma coustume ; c'est pourquoi vous n'avez qu'à vous trouver le 15 à Vaudremont où j'iray coucher ce jour-là. J'ai donné ordre qu'on enmènera trois chevaux de carrosse de Varenne, ayant pris une résolution de mener un carrosse de deuil à Langres. » Paris, 3 septembre 1683.

G. 97. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1684. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses, Droits en général.) — Correspondance relative à l'administration du temporel de l'évêché de Langres ; lettres adressées à l'évêque et à M. Lenet, abbé du Val-des-Choux. — L'évêque à M. Lenet : « Enfy, après deux mois de surcéance et de mesnagement j'ay voulu sçavoir à quoy m'en tenir au sujet de l'unyon, pour y prendre mon party, et ne pas différer d'avantage à faire mes très humbles remerciements au Roy de ce qu'il a plu de faire à S. M. dans ces rencontres en ma faveur. Je m'en expliquay donq hier avec le collateur ; . . . avec beaucoup d'honnestetés il n'y voulut pas consentir. Je vous avoie que j'avois cette affaire fort à cœur et je l'auray longtemps sur le cœur. Je chercheray à le souslager en ne me refusant pas d'en parler dans l'occasion, snivant mes sentiments et ressentiments. » Paris, 7 mars.

L'évêque à M. Lenet : « Je fus hier à Versailles où j'avois donné rendé vous à M. Le Sain, pour présenter ses enfens, lui ayant pourtant dit par avance les difficulté qu'il pourroit rencontrer dans son dessein. . . . Il n'est pas mesme aisé de voir messieurs les ministres à toute heure. On voit icy les choses autrement qu'on ne les voit en province. . . . » Paris, 14 mars. — Le même au même : « Il y a quelques jours que je remerciay le Roy de la bonté qu'avoit eu S. M. de s'employer en faveur de l'unyon, lui demandant la continuation de ses bonnes intentions à cet esgard en quelqu'autre occasion. Je luy ay dit aussy un mot des conjonctures où je me treuvisois, pour avoir quelque pension, ce que j'aimerois mieux qu'un bénéfice, pour ayder à payer mes debtes. Je ne sçay pas ce que cela produira, car j'ay attendu bien tard. . . . » Paris, 14 mars. — M. Derosé à l'abbé du Val-des-Choux : « M. de Lengres veut bien que j'assiste au conseil de ses affaires, où l'on y lit de vos lettres et où l'on agit bien des choses. . . . » Paris, 15 mars. — L'évêque au même : « Le duc de Valentinois, fils de M. le prince Monaco, estant sur le point de se marier à Arras avec une fille qui ne lui convenoit point, non pas par la qualité, puisque c'estoit une ma lamoiselle de Montmorency, fut arresté e gardé par les soins du chevalier de Montchevreuil qui commande le régiment dans lequel il est ; de quoy ayant donné avis à la Cour, le Roy a eu la considération, pour le fils et pour le père qui est encore présentement à Monaco, d'envoyer un ordre pour le faire conduire avec seuretté dans la citadelle de Nanci. Le mariage de Madamoiselle se fera un jour ou deux après Pasques ; et partira en mesme temps pour le Piedmont. . . . » Paris, 16 mars. — M. Derosé à l'abbé du Val-des-Choux : « Nous avons ouy M. Le Sain nous entretenir en présence de Monseigneur de Lengres de la jurisdiction de Chastillon et des autres seigneuries de la duché Outre-Aube. On a parlé des dégradations des bois, on a parlé des tierces de Marigny, des bans vins de Chastillon et des bois de La Chassagne ; enfin de bien des chefs. Un seul me blesse l'imagination : c'est celuy des bois qu'on a couppez en la forest de La Chassaigne. En vérité celuy qui a donné conseil de faire cette dégradation est un véritable assassin, et je ne puis comprendre qu'on ait touché à ceste forest ny à la réserve qu'on devoit en faire. C'étoit un trésor qu'on devoit conserver. . . . D'un chesne qui devoit faire deux milliers on en a façonné sept cent, et le surplus a esté distribué à des paysans du voysinnage. Un autre article me choque l'entendement ; c'est qu'en la justice de Germy ou Gevrolles le bailly se donne le

pouvoir de recevoir des déclarations et reconnaissances de droits de censives, sans en advertir le seigneur; puis, qu'on adjuge sur une simple requête de vieilles escorces à Madame de Nogent pour bastir un moulin, une usine, une maison, et qu'on n'en sçache rien, le tout pour six vingt livres qui se donnent à l'église en ornemens! O Dieu quelle pitié! Tout cela n'est point à faire... Je cognois qu'avec justice Monseigneur se donne de l'application pour ses affaires, puisque s'il les avoit laissées à Pabandon encore quelques années, les revenus de son évesché se seroient réduits à rien... » Paris, 28 mars. — M. Derosé à l'abbé du Val-des-Choux: « Je vous accepterai des lunettes d'Angleterre, une demye douzaine, à ma façon. Vous en serez content... » Paris, 19 avril. — Le même au même: « Le Roy sortira demain pour la Flandre. On a pris l'argent que les Espagnols envoyaient sur un vaisseau... » Paris, 21 avril. — M. Condamine à l'abbé du Val-des-Choux: « Monseigneur m'a dit vous mander, ne le pouvant luy-mesme, parce qu'il a esté obligé de partir pour Versailles où il est allé pour prendre congé, le Roy partant demain sans faute... » Paris, 22 avril. — L'évêque au même abbé. Il envoie des papiers à M. Lorauchet, qui est à la campagne, « où il aura sans doute plus de loisir de les examiner et de faire les réflexions nécessaires à mettre ordre incessamment à tous les désordres et abus qui se commettent depuis longtems dans la gestion de nos affaires.... Nous devons nous assembler mercredi prochain à cinq heures... Nos conférences sont ordinairement de trois heures...; ceux qui souffrent pour ne recevoir pas la justice qui leur est due comme les sujets, en auront satisfaction; vous m'avez fait plaisir de les en assurer de ma part... M. Le Sain (bailli de Chatillon-sur-Seine) crie fort haut sur la résolution qui lui a semblé qu'on vouloit prendre de mettre un lieutenant général à Chastillon.... Il doit estre entendu mercredi sur ce qu'il prétend de prouver par les termes du terrier...; cependant il me semble que vous me marquez dans vostre lettre qu'il y en avoit un du temps de feu M. Zamet ou auparavant.... Nous n'avons que faire de signer nos lettres désormais; on s'en écrira plus librement... » Paris, 30 avril. — N. audit abbé: « M. Lorenchet m'a mandé de vous faire ses compliments et vous dire, Monsieur, qu'il faut dans chaque bailliage un registre particulier pour y mettre toutes les choses qui seront arrêtées au conseil de Monseigneur concernant chacun desdits bailliages.... » Paris, 10 mai. — L'évêque audit abbé: « ...dans le dessein d'exécuter mon projet ordinaire qui est, s'il plaist à Dieu, d'ar-

tiver à Langres l'avant-veille de la Pentecoste, et pour cela je vous prie de vous trouver à Vandremont le jedy 18^e de ce mois, où j'espère d'arriver de bonne heure, partant de Troyes. J'ai fait escrire à Madame de Poulangi dans le commencement que je me ressentois de mes douleurs, ne le pouvant pas faire de ma main, que si par hazard elle avoit une visite à faire à Madame de Vandremont dans ce temps-là, je serois bien aise de l'y rencontrer, mais que comme ce ne seroit que pour peu, et que cela pourroit l'incommoder, je croiois qu'elle aymeroit mieux prendre le parti de m'attendre à disner chez elle à Poulangi le vendredi 19. J'ay fait donner avis en mesme temps à Madame de Vandremont que j'esperois de la trouver chez elle le jedy 18.... » Paris, 10 mai. — Le même au même: « Je ne veux pas me coucher, quoy que je sois bien las de mille choses que j'ay faites aujourd'hui, parmy lesquelles j'ay esté prendre congé de Mademoiselle. à trois lieues d'icy, sans vous donner encore avis moy-mesme qu'il n'y a rien de changé à ma marche ordinaire, quoy que je ne me sente pas encore tout à fait libre dans ma taille... Vous n'aurez qu'à vous treuver à Vandremont, comme je vous l'ay déjà mandé, le jedy 19^e de ce mois. Je vais demain prendre congé de Monsieur et de Madame à Saint-Clou.... Les choses tendent à la paix. » Paris, vendredi soir 12 mai. — La Condamine, l'un des secrétaires de l'évêque, à M. l'abbé du Val-des-Choux: « Je vous prie aussy de dire à Monseigneur que Madame de Bouillon m'accorda de fort bonne grace les pigeon que je luy demandai de sa part... Il faut qu'on aist soing de retirer du coche un hallet et une caisse que j'ay fait partir jedy dernier pour Varenne, qui est un miroir et de la vaisselle d'estain... » Paris, 27 mai. — Le même au même: « Monseigneur veut bien.... comme je vois qu'il veut sçavoir sy je me suis acquitté des compliments qu'il m'a chargé de faire faire, ayez la bonté de luy dire, Monsieur, que j'ay esté chez Madame la princesse Pallatine, qui est hors de danger, et qu'on luy fera sçavoir le soing qu'il prend de s'en informer. La dame d'honneur à qui Monseigneur me mandoit de m'adresser est morte il y a quatre mois... Pour Madame la comtesse de Roë, voilà bien des fois que j'y suis allé sans luy pouvoir parler; elle est incon-sollable et ne voit personne, de la mort de monsieur son fils. J'y fusts encore hier, pendant que M. le cardinal de Bouillon y estoit.... J'iray aux autres endroits que Monseigneur me marque au dos de vostre lettre.... » Paris, 10 juin. — Clairambault, bailli de Mussy-l'Èvêque, à l'évêque de Langres: « Je ne sçay pas si ces misérables mal-

totiers me feront bien du mal, mais ils m'en menacent bien, et de me faire condamner à une amende et interdire par la Cour. J'escriroy demain à M. Lorenchet tous les désordres qu'ils font dans Mussy. Le jour d'hier, pour se railler des procès-verbaux que Votre Grandeur a fait faire contre eux, furent tirer par toute la ville plus de deux cent coups de fuzils, et après s'arrêtèrent devant le chasteau nuitamment, comme ils ont accoustumé de faire, criant autement : C'est à la santé des procès-verbaux de l'évesque de Langres. — J'en fait des mémoires, et Ton trouvera beaucoup de tesmoins. J'envoïray aussy un mémoire à Monsieur Lorenchet, du détail de leurs insolences... » Mussy, 30 juin. — Le même à l'abbé du Val-des-Choux : « Tout le monde appréhende ces coquins de maltotiers... L'on peut soutenir hardiment que tous les habitans ont payé les entrées de tous les vins, à la réserve de celui des vignes que fait faire Monseigneur... Voilà une copie d'une transaction que Monseigneur fit avec les habitans de son lieu de Gevrolle, auxquels il demanda le tiers de leurs bois, ce qu'il fait aujourd'huy à ceus de Mussy... Nos scindieqs, qui croyent estre plus que le juge de police, prétendent nous empescher de donner le taux au pain, à moins que ce ne soit de leur consentement, » Mussy, 29 juillet. — Le même, à l'évêque. Il signale les menaces et emportemens du sieur Viesse (Viesse de Marmont) contre les officiers et sergens de l'évêque à Mussy. Ceux-ci n'osent plus remplir leurs fonctions. Mussy, 3 décembre.

G. 98. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1685. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. — Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance. Lettres d'affaires adressées presque toutes à M. Lenet, abbé du Val-des-Choux. — Clairambault, bailli de Mussy, à M. l'abbé Lenet : « Le deuziesme de janvier dernier, à l'assemblée générale, deux muttins manquèrent à me faire insulte dans mon siège avec des invectives et les plus grandes insolences du monde, pour raison de quoy, après plusieurs récidives, sur les conclusions du procureur fiscal, j'en condamnay un en cent livres d'amande, et l'autre en cinquante livres. Demandés, s'il vous plaît, à M. Lorenchet si l'amande n'excede point mon pouvoir ; et comme je tient la minutte, je la peut modérer. » Mussy, 16 février. — L'évêque à M. Lenet : « Mon neveu n'ira point à Langres, et comme j'ay mandé à M. Amat, M. de Novellier et Blondeau, d'aller à Lyon le trouver, et qu'ils viendront dans

ces quartiers. Je suis en peine de la santé de M^r de Troyes, M. le premier président m'ayant appris sa maladie. M. le cardinal de Bouillon a demandé et obtenu la permission d'aller passer l'hiver à Hyères en Provence, à cause du mauvais air de Cluny. Le fils de M. de Mazarin doit épouser mademoiselle de Duras au mois de janvier. » Paris, 19 novembre. — Condamine à M. l'abbé Lenet : « La desmission du baillly de Mussy est enfin entre les mains de M. Lorenchet, comme on en estoit convenu, et de la manière qu'on l'a souhaitée, ne l'ayant point donnée la première fois dans les formes. C'est à vous, Monsieur, et à M. Fays, de concert, à chercher présentement un subject propre à remplir cette charge. » Paris, 28 novembre.

G. 99. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1686. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance. Lettres relatives à l'administration du temporel de l'évêché de Langres, adressées principalement à M. Lenet, abbé du Val-des-Choux. — L'évêque à M. Lenet : « Je n'ay pas médiocrement besoin présentement d'y estre soulagé par la mort du pauvre Condamine, que j'ay bien sujet de regretter, par son affection et sa fidélité, n'ayant rien espargné pour le sauver, mais inutilement. Ce sera toujours à mon ordinaire que j'arriveray, s'il plaist à Dieu, à Vaudremont le jedy trentième de may, et d'assez bonne heure pour vous pouvoir entretenir d'affaires avec M. Fays, que je seray bien ayse d'y trouver aussy bien que vous. Toutes nos dames du Bassigny sont icy, sçavoir, madame d'Escos, de Brielle et de Vaudremont. » 4 mai. — Le même au même : « Je vous supplie, que celle-cy serve aussi pour M. Fays, ne pouvant escrire séparément, et que tous deux vous ayiez la bonté de donner croyance désormais à ce qui vous sera escrit par M. Maray, que j'ay choisi pour mon soulagement dans mes affaires. Je ne fairay que disner à Poulangy le vendredy ; j'iray coucher à Langres, et par conséquent j'arriveray le jedy à Vaudremont, à mon accoustunée. » 13 mai. — Le même au même : « Je me scers de cette occasion pour vous envoyer cette lettre de M. de Troyes, que receus hier au soir ; il me mande qu'il vous convie de venir au devant de moy jusques à Troyes, si cela vous convient. J'en seray bien ayse, si non ne vous en donnez aucune incommodité, car toujours je vous verray le lendemain, et M. Fays, à Vaudremont. M. l'évesque de Troyes

se trouvera chez luy à mon passage, suivant le rendez-vous que nous nous y sommes donnés, qui doit estre le mercredi 29. . . . » 24 mai. — M. Cordon à M. Lenet : « Je viens de voier une de vos lettres entre les mens de madame l'abbesse, qui me fit connoitre que vous seré issi vendredi. . . . » Poulangy, 29 mai. — M. Marais à l'évêque : « Estant toujours esgalement incertain de vostre arrivée à Langres et de vostre convalescence. . . . Madame la marquise de Soulié vous escript : il y a deux lettres. . . . Madame la douairière de Lavardin est fort inquiétée de ce qu'il n'est point venu icy aucunes lettres depuis vostre départ qui nous ayent informé de vostre voyage. Elle m'a dit de vous mander que le Roy se portoit beaucoup mieux, avoit esté avant hier deux heures à cheval et avoit fait la cérémonie des chevaliers de l'Ordre en très bonne santé. M. le duc Cadrouse arriva icy en mesme estat samedi dernier. » Paris, 5 juin. — M. Fays à M. Lenet : « Je suis privé, Monsieur et honoré compère, d'avoir l'honneur de vous saluer en allant rendre mes très humbles respects à Monseigneur, auquel j'envoye une sommation que Clérembaut (ancien bailli) luy a fait faire de le rembourser de sa finance. Je fus hier à Mussy pour prévenir l'opposition qu'il veut faire au sieur Brusley (le nouveau bailli) qui fut receu jeudi dernier avec un applaudissement général de tous les habitans qui firent sonner les cloches au carillon, et qui en témoignèrent leurs resjouissances la plus grande partie de la nuit avec les hautbois. Clérembaut arriva quatre heures après la réception du sieur Brusley. . . . Messieurs de Mussy voullurent luy tesmoigner qu'ils le remercioient de son gouvernement; ils lui donnèrent les violons avec les tambours pour le délasser des fatigues de son voiage. Ne pouvant plus acter comme juge, il a eu recours à M. Rémond, qui a déclamé au prosne dimanche dernier contre cette joye publique, prenant le prétexte des rats et souris qui guastent les blés. J'ay disposé les praticiens à obéir au seigneur en la personne du s. Brusley. . . . » Châtillon (sur-Seine), 5 juin. — M. Marais à M. l'abbé Lenet : « Vous m'obligeriez, sensiblement, Monsieur, de m'apprendre continuellement l'estat de la santé de Monseigneur. . . . » Paris, 17 juin. — M. Fays à M. l'abbé Lenet : « Je croiois que vous m'envoieriez icy, puisque la maladie de Monseigneur ne vous permettoit pas d'y venir les traités. . . . » Dijon, 18 juin. — M. Marais à l'abbé Lenet : « M. Lorenchet n'entend point que le s^r Floriet, gruyer à Chastillon, fasse parler de luy à son advènement. Il m'a donné ordre de luy faire sçavoir les plaintes quy ont desjà esté

portées contre luy. . . . Faites moy la justice d'entrer en considération qu'ontre le soin des affaires de Monseigneur, j'ay encore celles de M. de Gordes, lesquelles m'occupent sans cesse. . . . » Paris, 19 juin. — Le même au même : « Je ne sçay pas sy le tiltre de supérieur, de monsieur l'abbé Annat, s'estend universellement sur tous les domestiques de Monseigneur; sa dernière lettre m'a autant surpris que les premières m'avoient satisfait. . . ; s'il me croit de la mesme étoffe que mon devancier. . . » Paris, 1^r juillet. — M. Fays à l'abbé Lenet : « Je ne vous ay envoyé copie de la lettre de M. Marais que pour vous faire connoistre son génie. Monseigneur nous a dit qu'il estoit gentilhomme, et moy je suis seur qu'il a esté au service de M. Laurenchet qui l'a donné à Monseigneur pour le récompenser de ses services. M. Laurenchet ne se sert pas de gentilhommes. » — M. Lorenchet, « avocat général de la defuncte reine, ancien avocat au parlement, » à M. l'abbé Lenet : « Je ne refuse point pour rendre à monseigneur de Langres le service que je luy destine, dans le voiage auquel je suis résolu. . . . Vous pourrés, s'il vous plaist, dès à présent prendre la peine d'en préparer les mémoires pour toutes les terres, parce que, s'il plaist à Dieu, je les visiteré toutes, sans en excepter une. Mais vous voulés bien qu'en vous remerciant des offres que vous me faites de m'accompagner, je vous dise que dans ces emplois, qui ne me sont point ordinaires, que je n'ay jamais accepté que pour Made-moiselle, et pour M. le duc de Richelieu, et qu'après Monsieur de Langre je n'accepterai pour personne. Je visite seul les terres, accompagné seulement de celui qui me sert de secrétaire. Je ne loge et je ne mange chez aucun officier ni fermier. Je choisi une des maisons du seigneur, la plus commode à tout le monde, où je loge et je tiens ma table de la manière que je tiens chez moi à Paris, sans embarrasser personne, où je reçois ceux qui me font l'honneur de venir me voir, et où j'écoute en liberté ceux que je mande, sans estre à charge et sans prédilection de personne. . . . N'ayant peu aujourd'hui avoir le loisir d'écrire à Monseigneur de Langres, je vous prie de luy dire avec certitude que les charges de procureur et de notaire sont compatibles, et qu'il peut pourvoir les sujets qu'il en juge dignes, par une même provision, des charges de procureur postulant dans son bailliage ducal et de notaire à Langre, avec pouvoir de postuler à l'officialité et à la chambre du clergé. . . Vous pouvés aussi, s'il vous plaist, assurer mondit seigneur que les notaires roiaux de Langre expliquent mal leur arrest et sont mal informé de leurs droits, et que bien

loing qu'ils puissent empêcher ni diminuer le nombre des notaires qu'il voudra pourvoir, nous les ferons réduire eux-mêmes, suivant les règlements du parlement... » Paris, 29 juillet. — M. Marais à l'abbé Lenet : « Je croyois qu'après les tesmoignages que monseigneur m'a fait l'honneur de donner à tout le monde de mon extraction que les messieurs qui ont l'avantage d'approcher de sa grandeur me distingueroient un peu et ne me traiteroient pas en mercenaire... » Paris, 29 juillet. — L'évêque à M. l'abbé Lenet : « Je fus avant hier faire ma cour à Mademoiselle, à Choisy... » Paris, 2 octobre. — Le même au même : « Je pars pour aller à la campagne et me rendre à Versailles, à l'arrivée de la Cour... » Samedi, 9 novembre.

G. 100. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1687-1688. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. — Seigneuries diverses. Droits en général.) — Correspondance relative à l'administration du temporel de l'évêché de Langres. — M. Amat, chantre de Langres et grand vicaire, à l'évêque : « J'arrivay hier au soir de Chaumont, Monseigneur : je parlay à M. l'intendant à mon arrivée (à Langres). Ayant eu l'honnesteté de sortir de la chambre où il travailloit avec les éleus, il commença par me dire qu'il avoit esté pressé bien des fois, l'espée aux reins, de faire exécuter la vente faite des bois de Mussy...; il avoit résisté et différé jusques à ce qu'estant arrivé icy nous parlâssions de cette affaire à cœur ouvert. Je crois, Monseigneur, que vous vous souvenés que quand vous avés connu la mauvaise foy du s^r Viesse, ... vous me permistes d'écrire à M. l'intendant ce que je sçavois là-dessus.... Il se donnera l'honneur de vous écrire de Chaalons ; les courses qu'on luy fait faire à tout moment sont si grandes qu'il ne luy reste point de temps.... M. Morinet vient de me demander si vous n'aviés pas permis à Messieurs les archidiacres de permettre de faire biner, dans leurs visites. Je luy ay répondu.... en ordonnant d'oster le binage partout où ils verroient qu'il estoit abusif et sans fondement, dans leurs visites, et que dans les endroits où ils le verroient établi avec des raisons ou du grand esloignement ou de l'eau à passer, ils feroient leur mémoire pour conférer avec vos grands vicaires, mais que vous n'aviés pas permis à M^{rs} les archidiacres de permettre de biner, cela n'estant pas de leur fonction. Voyés, Monseigneur, si c'est encore vostre sentiment.... Pour moy, je vous assure Monseigneur, que quelque conviction que j'aye de

l'abus du binage, par les belles autorités que le neveu de M. Lorenchet a exactement rapportées dans son play-doyé et par les raisons d'expérience, puisque je sçay qu'il y a des curés qui ne font point de scrupule de boire un coup avant d'aller dire une seconde messe, surtout pendant le froid, je permettray le binage de vostre part tant qu'il vous plaira... » Langres, 24 octobre 1687. — Plusieurs lettres de M. Lenet, abbé général du Val-des-Choux, à l'évêque de Langres, 1688.

G. 101. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1662-1694. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. — Seigneuries diverses. Droits en général.) — Mandement du Roi pour faire assigner au Grand Conseil les possesseurs et détenteurs de biens aliénés ou usurpés du domaine de l'évêque de Langres, donné à la requête de Louis Aubert, bourgeois de Paris, qui avoit été nommé, par lettres patentes du 16 janvier 1671, enregistrées au Grand Conseil le 25, administrateur des revenus de cet évêché, jusqu'à ce que Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, nommé audit évêché, eût obtenu ses bulles et provisions apostoliques, 1671. — Sentence arbitrale rendue par les évêques de Lectoure (Hugues) et du Mans (Louis) entre MM. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, et H. de Médavy, archevêque de Rouen, ancien évêque de Séez, réglant les droits respectifs de chacun sur les coupes de bois faites pour le compte de M. de Médavy pendant l'année 1670, alors qu'il étoit seulement évêque nommé de Langres, Paris, 18 mars 1673. — Mémoire sans date, relatif à cette affaire : « Monseigneur l'archevesque de Rouen ayant esté nommé à l'évesché de Langres en 1670, il en a jouy par oeconomat pendant une année, suivant les baux de son prédécesseur, à la réserve des bois taillis, qui n'estoient point en coupe... En 1671, Monseigneur l'évesque de Langres d'à présent a esté pourveu et en a jouy par oeconomat suivant les baux qui avoient esté faitz par oeconome de M. l'archevesque, pendant une année... En 1672, après que Monseigneur a eu ses bulles, il a pris possession dudit évêché. Voulat disposer des bois taillis il a trouvé que défunt M. de La Rivière, précédent évêque, y avoit fait quelques surcoupes, et que les chateaux et autres maisons dépendents dudit évêché estoient entièrement ruinés ; sur quoy, après plusieurs poursuites, il en a traité avec la succession de M. de La Rivière, et l'on y fait travailler incessamment... » XVII^e s. — Comptes de dépenses faites par M. Profillet, receveur du temporel de l'évê-

ché « au deçà de la rivière d'Aube, » 1675-1676 et 1685 à 1694. — Extraits des délibérations du conseil de l'évêque pour l'administration du temporel de l'évêché, 1683-1688.

G. 102. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1689. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Département de la Somme de cent-deux mille cent-vingt livres de tailles, formant la part contributive de l'élection de Langres, dressé par M. Hue de Miroménil, intendant de Champagne, et s'appliquant aux communautés ci-après. En marge se trouvent transcrites les sommes correspondantes à chaque communauté, qui avaient été imposées dans un département de 1640.

Doyenné de Langres : la ville de Langres, exempté par privilège ; Flagey, Orcevaux, Versailles-Dessus, Voisines, Courcelles-en-Montagne, Ormancey, Mardor, Marac (hors ce qui est du duché de Bourgogne), Vanxbons, Hûmes, Jorquenay, Chasnoy, Saint-Martin-lès-Langres, la grange de la papèterie du Val d'Osne, Noilant-le-Rochoux, Vieux-Moulin, Aubepierre, Lignerolles, Les Gouilles, Banne, Baissey, Leuchey et la grange de Baigneux, Aujeurre, Verseille-Dessous, Villers-lès-Grattedos, Villiers-lès-Aprey, Vinoy, Praslay (partie en Bourgogne), Vitry-en-Montagne et Chameroz (*idem*), Bay, Rouvresur-Aube, Gurgy-la-Ville, Brenne, Perrogney, Pierrefontaine, Saint-Loup, Rochetaillée (partie en Bourgogne), Velleporte, Erizeul, Perrancey, Villedouy et Saint-Ciergue, Saint-Geôme, Beauchemin, Queue-de-Mouton, Mormant ; total : 13,920 liv.

Doyenné du Moyé : Heuilley-le-Grand, la grange de La Borle, Palaiseul, Bonnefontaine et Caquerey, Saint-Broingt-le-Bois, la grange de Dreuille, Saint-Vallier, Saint-Maurice-lès-Langres, Châtenay-Mâcheron, Heuilley-Cothon, Noilant Châtenoy, Chalindrey, Grossesauve et Montfricon, Lanne, Tronchoy, Culmont, Neuilly-l'Évêque, Le Pailly, Les Loges, Chassigny et Brossolte, Cohons, Percey-le-Pautel, Corlée, Boncourt, Channes, Marcilly-en-Bassigny, Plenoy, Troischamps, Celles, Montmot et le moulin Dampaire, Andilly, Poiseul, Corgirnon, Chaudenay, Saint-Broingt-les-Fosses et Suxy, Bourg, Longeau, Villegusien, Piépape, Saint-Michel, la grange de Pétasse, Montlandon, Celsoy, Balesme, Charmoille, Changey, Dampierre, la grange du Chêne, Choilley et Fromentel, Dommarien, Dardenay, Champigny-sous-Langres, Peigney, Cordamble et Montruchot, Orbigny-au-Val, Orbigny-au-Mont, Torcenay, Lecey et la

grange de Charlenot, Châtenay-Vaudin, Frécourt, Lavrigny, Rivière-le-Bois, Viaulles, La Marnotte ; total : 22,615 livres.

Doyenné de Grancey : Moutsaugon, la grange de La Chassaigne, Grancey-le-Château, Villemerys, Courlon, Villenoron, Cussey-lès-Grancey, Prauthoy, Aubigny, Vaux, Couzon, Esnoms, Courcelles-au-Val-d'Esnoms, la grange de La Douy, Châtoillonot, Rivière-les-Fosses, Chalancey, Musseau (partie en Bourgogne), Chalmes-sin, Mouilleron, Vesvre-sous-Chalancey, Til-Châtel, Fontenotte, Marcilly-lès-Til-Châtel, Ocoy, Ysômes, la grange de La Vesvre, Neuville-lès-Grancey, Santenoge, Poinson (partie en Bourgogne), Poinson-lès-Grancey, La Margelle, Cressey et la grange d'Anzrenan, Eschavannes, la grange du Fossé, Ai-clot, la grange de Boursenaux, Vaillant, l'abbaye d'Auberive ; total : 10,360 livres.

Doyenné de Bèze : Bèze, Chevigny, Bourberain, Pouilly-sur-Vingeanne, Cusey, Mornay, Licy, Fley, Saint-Maurice-sur-Vingeanne, Saquenay, Montigny-sur-Vingeanne, Villeneuve-sur-Vingeanne, Clâseuil, Montormentier, Percey-le-Petit, Champy, Véronne, la grange de Tannais, Courchamp, Percey-le-Grand, la grange de Montlucy (?), Rigny-sur-Saône, Fontaine-Françoise, la grange d'Anthauze (?), total : 6,310 livres.

Doyenné de Foucent : Coublant, Grandchamp, Maatz et le Socq (?), Grenant, Seuchey, la grange de Montrecourt, Sanles, Fouvent-le-Châtel, Gilley, Farincourt, Germaine et Bellefont, Saint-Anloche et Trécourt, Roche, Valleroy, Poinsons, Argillier, Belmont-les-Nonnes, Busnières-lès-Aumonières, Ruaucourt, Suaucourt, Tornay, Avrecourt (?) ; total : 4,320 livres.

En regard des noms de Poinsons et d'Argillier se trouve la mention ci-après, extraite du département de 1640 : « Cy devant du comté de Bourgogne, et à présent les dites deux paroisses données en échange par Messieurs les conseillers députez par le Roy pour partager les terres de surcécance, au lieu des paroisses d'Arsault (Arceau), Gruier et Cohoy (?)... »

Doyenné de Pierrefaite : Velle-sur-Amance, l'abbaye de Vaux-la-Douce, Chaumondel et Pisseloup, Frettes, Coiffy-le-Châtel, Coiffy-la-Ville, Neuville-lès-Coiffy, Presigny, Pierrefaite, Anrosey, La Ferté-sur-Amance, Guyonville, Bize, Champigny-sous-Varenne, Maizières, Varennes, Darnémont, Vic, Lavernoy, Arbigny-sous-Varennes, Chesaulx, Broncourt, Hortes, Rougeux, Soyers, Savigny, Voucour, Montesson, Charmoy, Rosoy, l'abbaye de Beaulieu ; total : 12,380 livres.

Villes de la prévôté de Coiffy : Bourboune-les-Bains et Montbéliard, Genrup, Enfonvelle, Villiers-le-Pantel, Aisey et Riehecourt, Barge, Nouvelle-lès-Voisey, Villiers-Saint-Marcellin (quant aux hommes du Roy, inhabités), Montcharvot ; total : 3,610 livres.

Doyenné du Bassigny : Provenchères, Damfalle, Villeneuve-en-Angoulaincourt, Épinant, Avrecourt, Récourt, Forillières, Raconnières, Pouilly en-Bassigny, Parnot, Ravennefontaine, Choiseul, Léniseul, Breuvanne-sous-Choiseul, Dammartin, Meuse, Maulain, Lécourt, Ninville, Bussières-en-Bassigny, Perrusses, Cuves, Arcémont, Clefmont, Andeloncourt, Donnemarie, Essey-en-Bassigny, Nogent-en-Bassigny, Rangecourt, Daillecourt, Marnay, La Genevroie, Sarrey, Biesles, Mandres, Odival, Poulangy, Louvières, Nogent-le-Roi, Vitry-en-Bassigny, Is-en-Bassigny, Poinson-en-Bassigny, Thivet, Chaulfour, Rolampont, Villiers-sur-Suize (quant aux hommes du Roi), Foulain, Faverolles, Fresnoy, Sarcey, Montigny-le-Roi, « Thost, de la prévôté de Nogent, » Vessaignes, l'abbaye de Morimond granges et maisons, Belfays et Ysonville et Chesaulx, Prene (?) ; total : 18,955 livres.

Villes de la prévôté de Montigny : Serqueux, Armoncourt, Bourg-Sainte-Marie, Maisoncelle, Romain-sur-Meuse (quant aux hommes du Roi), Iche ; total : 140 livres.

Doyenné de Châtillon : Gevrolles, Prusly, Marigny, Mousson « hors ce qui est du duché de Bourgogne, » Massingy « hors ce qui est du duché de Bourgogne, » les granges de Crépan, Arbot, la grange de l'Herbue, Aulnoy, Riel-le-Grand « hors ce qui est du duché de Bourgogne, » Dancevoir, Colmier-le-Haut, Colmier-le-Bas, Gurgy-le-Châtel, Villars-Montroyer, Germaine, Buxerolles, Chambain, Lucey et Faverolles, St-Broingt-lès-Gurgy, Veuxaules, Montigny-sur-Aube, Boudreville, Leuglay, La Chaume, Aubetrey, l'abbaye de Longnay et ses granges et maisons, la chartreuse de Lugny-lès-Barbarans, les granges de Ville ; total : 7,910 livres.

G. 103. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1714-1735. — (Inventaire de 1741, liette 9, liasse 10. Seigneuries diverses. Droits en général.) — Bail à ferme, au profit de M. de Clermont-Tonnerre, évêque-duc de Langres, de tous les biens, droits et revenus dudit évêché et duché situés en deçà de la rivière d'Aube, moyennant 10,850 livres par an, 1714. — Mémoire concernant l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (Yonne), adressé à l'évê-

que de Langres par M. Michau (doyen) de Pouilly, 1735. Les villages composant la terre de cette abbaye étaient : Moutier-Saint-Jean, Albis, Thivanche, Cortin, Bard, Jeux, Menestreaux, Turley, Cuzé, Fains, Chevigny-le-désert, Saint-Juste, Thisy, Vignes, Cormarin en partie, Estivé, Villiers-les-hauts pour un quart. — « Etat des revenus de l'évêché de Langres comme ils étoient affermés lors du décès de M. d'Antin. » Sans date (1735). Les revenus sont évalués à 26,785 liv. 10 sous, les charges à 6,698 liv. 10 sous. A propos des réparations à faire aux bâtiments, l'auteur de ce mémoire donne quelques détails sur la distribution et la distinction des divers bâtiments du palais épiscopal, sur l'auditoire du duché-pairie, à Langres. Les constructions situées hors de la ville, qui réclamaient des réparations, étaient le château de Mussy et la grange aux dîmes de Gevrolles. Détails sur les charges vénales ; estimation des principaux meubles qui garnissaient le palais épiscopal, et qui avaient été achetés par M. d'Antin de la succession de M. Clermont-Tonnerre, pour une somme totale de 23,633 livres 15 sous. A la suite : « Mémoire concernant l'abbaye de Moustier-Saint-Jean, ordre de Saint-Benoît, réunie à l'évêché de Langres par brevet du Roy du 26 may 1731. » — Notes sur les sommes et les noms de ceux qui doivent à l'évêque pour la ferme de ses biens, XVI^e-XVII^e s. — Mémoire pour l'évêque contre le chapitre de Langres, concernant les droits de justice à Langres, Jorquenay, Humes et Charmoille, XV^e s. — « Etat des prérogatives de la seigneurie de Langres, consistant à la mouvance, le seel et la justice. Mouvances qui ne sont tenues que de la simple féodalité ; le seel ecclésiastique, seau civil ; la justice pour l'utile ; prérogatives : à Langres. Du domaine. Chastillon-sur-Seyne. Diminution des droits de supériorité de l'évêché à Chastillon. » XVII^e siècle.

G. 104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1535-1628. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Beaune* (Côte-d'Or). — Arpentage des vignes du cardinal de Givry, évêque-duc de Langres, sises près de Beaune. finage de Savigny, composées de six pièces de vignes, dont l'une appelée le Grand-Clos, de cent-trente sept ouvrées, et au total, trois cent-quinze ouvrées, 1535. — Vente par le mandataire de l'évêque de Langres, à Pierre Domino, marchand à Beaune, d'une maison dépendant du domaine de l'évêché, sise à Beaune, avec vigne à Savigny, de cent-quarante ouvrées environ ;

ladite maison appelée la maison de Langres, sise rue de l'école, avec pressoir et trois cuves ; moyennant neuf mille trois cents livres tournois qui devront être employées, savoir : six mille six cents livres pour remboursement d'un emprunt qui avait servi à racheter la terre et seigneurie d'Es-noms, vendue en 1577 par les commissaires députés pour l'aliénation du temporel des ecclésiastiques, et le surplus au rachat d'une pièce de pré sise au finage de Langres, près du moulin de Marne, appelé le petit pré de Monsieur, 1628.

G. 105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1300. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Brochon* (Côte-d'Or). — Hugue, abbé de Saint-Étienne de Dijon, rapporte une charte de Jean, évêque de Langres, du jour de Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre) 1300, par laquelle l'évêque, sur la demande des frères et sœurs de l'hôpital de Brochon, a uni cet hôpital à l'abbaye de Saint-Étienne tant pour le spirituel que pour le temporel, mais avec réserve des droits épiscopaux. L'évêque a stipulé que chaque abbé devra, dans les deux mois de son élection, aller recevoir de lui le gouvernement de cette union, faute de quoi l'évêque y pourvoira par la nomination d'un chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin. L'abbé sera tenu de rendre compte à l'évêque, à toute réquisition, 1300.

G. 106. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1653. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Chamesson* (Côte-d'Or). — Sébastien Zamet, évêque de Langres, déclare faire remise à Anne de Foissy, dame de Chamesson, de tous intérêts échus et à échoir de la somme de dix mille quinze livres, à laquelle il a été colloqué par arrêt du parlement de Paris, concernant ladite terre de Chamesson ; 1653, château de Mussy-l'Évêque (Aube).

G. 107. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1597. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Champlitte* (Haute-Saône). — Nicolas Damas, prieur de Champlitte, présente à l'évêque de Langres un prêtre pour la chapellenie de Saint-Nicolas en l'église dudit Champlitte, 1597.

G. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1559. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Chargey* (Haute-Saône). — Fragment d'une procuration donnée par Antoine N., chanoine de Gray et curé de Saint-Valère de Chargey, au comté de Bourgogne, diocèse de Langres, pour résigner sa cure de Chargey, 1559.

G. 109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1260-1559. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Châteauvillain* (Haute-Marne). — Jean, seigneur de Châteauvillain, pour le remède de son âme, de celle de son feu père Simon, et de ses prédécesseurs, fonde dix prébendes, avec treize livres de provinois forts, de rente, affectées à chaque prébende, dans sa chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, au château de Châteauvillain. Il réserve la collation pour lui et ses successeurs seigneurs de Châteauvillain. Le prieur de Marmesse, ordre de Cluny, aura les annales et les distributions quotidiennes des chanoines décédés. Comme les chanoines n'ont pas de cimetièrre, ils seront inhumés dans celui du prieur, à moins qu'ils n'aient indiqué leur sépulture ailleurs ; ils ne pourront pas obtenir d'autre cimetièrre, etc. Juillet 1260. Fragment de sceau du sire de Châteauvillain, en cire verte, pendant sur laes de soie verte. — Jean d'Ammoncourt, évêque de Poitiers, vicaire général de Claude cardinal de Sainte-Agnès « in Agone » dit de Givry, évêque-duc de Langres, autorise frère Flocel Blandin, franciscain du couvent de Châteauvillain, à prêcher, confesser et quêter dans toutes les paroisses du diocèse ; il accorde quarante jours d'indulgences aux fidèles qui entendront ses prédications, 1558. — Adrien Gaingnet, gardien du couvent des Frères-Mineurs de Châteauvillain, demande à l'évêque de Langres, tant pour lui que pour Bernard Colin, lecteur, Claude Monier, Nicolas Robert et Flocelle Blandin, prêtres et religieux dudit couvent, l'autorisation de prêcher et confesser par tout le diocèse, 1559. Empreinte, sur papier, du sceau du couvent.

G. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1224. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Châtillon-sur-Saône* (Vosges). — Henri

seigneur de Fouvent (Haute-Saône), fait savoir que Bonne-Fille, femme de « Counz, » a approuvé la reconnaissance faite par son dit mari, que sa maison de Châtillon-sur-Saône est jurable et rendable à l'évêque de Langres et à ses gens, 1224.

G. 111. (Liasse) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1212-1728. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Chaumont* (Haute-Marne). — Vidimus délivré le 17 avril 1387, par Jean Remandey, prévôt de Langres, de deux mandements adressés par le roi Philippe de Valois, au bailli de Chaumont, le premier du 22 décembre 1333, de Vincennes, et le second du 11 mai 1335, à Paris, lui ordonnant, le premier de cesser toute opposition à l'exercice des notaires de la cour de Langres, que l'évêque avait faite à Chaumont, et le second, de cesser également les empêchements mis par lui à l'exercice de la juridiction ecclésiastique audit Chaumont. — G. abbé, et les religieux de Molême (Côte-d'Or), déclarent que s'ils ont quelque droit de patronage sur les églises de Chaumont et d'Agneville (2) (Agnevilla), ils y renoncent au profit de Guillaume, évêque de Langres, 1212. — Arrêt du parlement de Paris, qui déclare commun avec les marguilliers, maire et échevins, et habitants de Chaumont, un arrêt rendu par le même parlement le 4 août 1694 en faveur de l'évêque de Langres, qui était alors monseigneur de Simiane de Gordes, et par suite ordonne que les marguilliers fabriciens des églises paroissiales et succursales de Chaumont-en-Bassigny seront tenus, conformément à l'édit de 1695, de rendre leurs comptes de ladite fabrique par-devant l'évêque ou son archidiacre, 1728.

G. 112. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets ; papier.

1476. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 2. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Chaumont* (Haute-Marne). — Recueil de bulles du pape Sixte IV et lettres patentes du roi Louis XI, portant érection d'un chapitre en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, concession de privilèges, indulgences, pardons, etc., pour ledit chapitre (copie du XV^e siècle. — Folio 1, v^o : Bulle « motu proprio » portant érection du chapitre, 18 décembre 1475 (Saint-Pierre, 15 kal. janv. 1475, an 5.) fulminée par Jean (de Montniré) évêque de Vaison, délégué du pape, qui met en possession de ladite collégiale et désigne, le doyen (Étienne de Clamanges), le trésorier

(Oger Colinet, le chantre (Simon Crolebois), et dix autres chanoines, Rome, 19 mars 1476. — Fol. 13, r^o : Bulle portant exemption de la juridiction de l'évêque, au profit du chapitre et des serviteurs des chanoines ou autres personnes dépendant du chapitre, et celles qui habiteraient dans le cloître ou les maisons canoniales, 21 janvier 1475 (Saint-Pierre, 12 kal. fév. 1475, an 5.) — Fol. 15, v^o : Bulle adressée à l'évêque de Vaison, à l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris et au doyen du chapitre de Langres, pour défendre les droits et biens du chapitre contre tous usurpateurs, 8 février 1475. (Saint-Pierre, 6 id. fév. 1475, an 5.) — Fol. 17, v^o : Bulle portant union au chapitre du prieuré de Buxereuilles, ordre de Saint-Benoît, des paroisses de Bologne, de Darmanne et de Condes, des chapelles de l'église Saint-Jean-Baptiste dudit Chaumont, et de la chapelle de Saint-Michel, dans la même ville. Saint-Pierre, 17 janvier 1475. (16 kal. fév. 1475, an 5.) — Fol. 20, v^o : Bulle accordant une indulgence plénière (Grand-Pardon) aux fidèles qui visiteront l'église Saint-Jean-Baptiste. Saint-Pierre, 8 février 1475 (6 ides fév. 1475, an 5.) — Fol. 22, r^o : autre bulle d'indulgences, transférant, pour cette année, au jour de Saint-François, le Grand-Pardon qui n'avait pu avoir lieu au jour de la Saint-Jean, 16 août 1476. (Saint-Pierre, 17 kal. sept. 1476, an 5.) — Fol. 23, v^o : Mandement du roi Louis XI à ses officiers, de reconnaître et protéger au besoin le chapitre nouvellement érigé à Chaumont ; à Vaux-en-Dauphiné, 23 avril 1476. — Fol. 24, v^o : Le roi Louis XI autorise les chanoines de Chaumont à faire publier dans tout le royaume les indulgences accordées en faveur de leur église ; à Vaux-en-Dauphiné, 23 avril 1476.

G. 113. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1382 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — « *Chavannay*. » — Accord en parlement, passé entre le procureur de l'évêque de Langres et Étienne de Flavigny, chevalier, ce dernier agissant tant en son nom qu'en celui de Béatrix de « Rux », sa femme, concernant le partage des biens de N. Faucourt, curé de « Chavannay », décédé ab intestat. L'évêque prendra avant tous autres les biens detenus par ledit curé à cause de sa cure ; les autres seront partagés par égales portions entre les parties, sauf ceux qui étaient en la juridiction et main-morte des lits sieur et dame de Flavigny. Les dettes seront supportées par égales portions, 1382 (v. st.) 5 mars. (Fragment.)

G. 114. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1217-1227 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Choignes* (Haute-Marne.) — Thibaud IV, comte de Champagne, et B. sa mère, font savoir qu'ils ont donné à W. évêque de Langres, tout ce qu'ils avaient à Aubepierre, en échange de ce que ledit évêque avait à Choignes, 1217, août. — Simon, archidiacre du Tonnerrois, et Gui, archidiacre du Lasçois, attestent que Renier, chevalier, dit « Poleins, » a repris en fief lige de Hugue, évêque de Langres, tout ce qu'il avait à « Choigne, » sauf la ligéité de S. seigneur de Clefmout, R. seigneur de Nogent, et S. seigneur de Châteauvillain, 1227 (v. st.) février. — Simon, seigneur de Châteauvillain, atteste qu'en sa présence Hue de Semoutiers (*Semosterio*) a reconnu que l'évêque de Langres avait acheté de lui tout ce qu'il tenait dudit évêque à Choignes, 1227 (v. st.) février.

G. 115. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1489. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Cîteaux* (Côte-d'Or). — Bulle du pape Innocent VIII, accordant à l'abbé de Cîteaux et aux abbés des quatre premières filles de son ordre le privilège de conférer les ordres mineurs, même le diaconat et le sous-diaconat aux religieux du même ordre ; de consacrer les autels et les calices dans l'ordre, et aussi les calices du dehors si on leur en apporte ; de bénir les abbés et abesses de l'ordre et toutes sortes d'ornements ; de réconcilier les églises, pourvu qu'elles n'aient pas été profanées par meurtres, etc. Saint-Pierre de Rome, 1489, 5 ides d'avril (9 avril), an 5. (Vidimus délivré par Jean, abbé de Cîteaux, sur l'original présenté par Jacques, abbé de Morimond, le 11 septembre 1489, à Dijon, certifié par notaire apostolique.)

G. 116. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1628. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Clairvaux* (Aube). — Lettre de Claude Bertin, prêtre de l'Oratoire, à l'évêque de Langres, en date à Rome du 22 février 1628 : « Je vous envoie deux lettres de la Congrégation du Concile, sous le nom et le sceau de Monseigneur le cardinal Ubaldin, qui en est le préfet, pour la dispense des mariages de Bourgogne... Samedy dernier, parlant à Monseigneur Fagnano, secrétaire de la Congrégation des réguliers, il me demanda mon avis sur une instance

que fait le procureur général de Cîteaux d'avoir licence pour les religieux de Clerveaux de confesser les séculiers le jour de la Saint-Bernard, et peut estre quelque autre jour, sans estre approuvez de vous ou de voz grands vicaires. Je luy représenté que cela ne leur devoit estre accordé, qui estoit au préjudice de vostre autorité et contre le droit commun... Sur cela Monseigneur Fagnano m'assura qu'on ne leur accorderoit pas... Je pense qu'à présent vous estes dans vostre diocèse, car il y a assez long temps que vous en estes absent... »

G. 117. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1255-1685. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasses 1 et 2. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Coiffy [le Haut]* et *Vic* (Haute-Marne). — Marguerite [de Bourbon], reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, et son fils Thibaud V, aussi roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, font un accord avec Jean seigneur de Choiseul, sur des faits relatifs à Vic et Coiffy, contenus dans les lettres dudit seigneur de Choiseul, scellées de son scel, et de ceux de Gui, évêque de Langres, et de Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins. Lesdites villes de Coiffy et de Vic appartiendront au comte de Champagne ; la moitié qu'il y avait déjà, et celle dont il devient propriétaire, seront tenues en fief de l'évêque de Langres, ainsi que les forteresses qu'ils y établiront, 1255, juillet. (Vidimus de 1407.) — Note des actes de transmission du domaine engagé de Coiffy, depuis le maréchal de l'Hospital (XVII^e s.). Le maréchal l'avait acquis par adjudication au conseil privé du roi, du 15 juin 1646 ; l'avait vendu à M. de Guénégaud, secrétaire d'État, qui en avait passé déclaration de commandement le 25 avril 1657 à M. Pierre Barbereaux. Ce dernier le vendit le 7 novembre 1664 à l'évêque de Châlons, qui le ceda à M. Laurent de Bergerat le 19 décembre 1662 (*sic*). Ce dernier le vendit à l'évêque de Langres le 15 mars 1682. — Déclaration faite au Bureau des finances de la généralité de Champagne, par M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, de l'acquisition du domaine de Coiffy et dépendances à lui vendu le 5 mars 1682 par M. Laurent de Bergerat, aumônier du Roi, abbé commendataire de Saint-Vincent de Senlis, sans date (1685, copie.)

G. 118. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1288. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — « *Cou-*

cloyes. » — Guillaume, seigneur de Grancey [le-Château] (Côte-d'Or), reprend en fief de l'évêque de Langres sa maison de « Coucloyes » et dépendances, que sa femme Isabelle a achetée des prieur et religieux de Larrey, 1288, novembre (copie signée, du XVI^e s.).

G. 119. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1470-1672. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasses 1 à 3. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Dijon* (Côte-d'Or). — « Droits honorifiques ». — Extrait des délibérations du parlement de Dijon, du 30 juillet 1672. Sur la nouvelle donnée par M. le premier président que M. l'évêque de Langres, duc et pair de France, devait venir dans peu de jours à Dijon pour la première fois, « a esté délibéré que le jour de l'arrivée dudict seigneur évesque de Langre en cette ville, deux de Messieurs les conseillers luy seront députez pour l'aller saluer à son logis de la part de la cour, et que lorsqu'il viendra au palais deux de Messieurs les conseillers iront le recevoir sur la porte de la grande salle des marchans, près le parquet de Messieurs les gens du Roy, et l'accompagneront jusques en la grand chambre, et que sortant du palais il sera reconduit de mesme jusques à ladite porte; le tout pour la première fois seulement qu'il viendra en cette ville et au palais. » — « Biens fonds. » — Jean d'Amboise, évêque-duc de Langres, pair de France, lieutenant général du Roi en ses pays de Bourgogne « et marches de pardeçà, » considérant « que la ville de Dijon, audict diocèse, est bonne et puissante, et mieulx dotée et aournée de abayes et aultres eglises collegialles et parrochialles que aultres d'icelluy diocèse, bien peuplée de gens de tous estaiz, située et assize en lieu et pays plain, fertile et habondant, circuyée et environnée de plusieurs bons lieux, pays et places, et où les ministres de justice, tant en spirituel et temporel, font grande et continue résidence, et où entre aultres se traictent chascun jour, mesmement en spirituel, plusieurs matières et affaires de nostredit spirituel ; et que par cy devant noz prédécesseurs évesques-ducs de Langres, fust pour affaires dudict diocèse ou leurs lieux particuliers, n'y ont fait aulecunqe ou très petite résidence, parce qu'ils n'y avoient ne ont en aulecunqe maison et demeure propre, ne propriétaire à cause dudict évesque, et tellement que leurs dites affaires et droitez en ont es-lez souventeloiz moings que souffisant poursuitz, conduitz, defenduz et traictez... », donne à l'évêché « et table épiscopalle » de Langres, ses maisons et hôtel situés à Dijon au lieu et place appelé le

Vieux-Château, en la paroisse Saint-Médard, « ensemble tous les pourpris, jardins, cours et aultres appartenances et appendences d'iceux. » Ils lui appartenait par don des hoirs et ayant cause de feu Richard Macé, maître d'hôtel du feu roi Louis, « lequel Macé en son vivant feist bastir, construire et édifier et ériger lesdiz hostel, maison, cours, jardins... en ladite place et viel chastel de Dijon, après don à luy fait, par ledit feu seigneur, d'icelle place, à la charge et devoir de randre et fournir à icelluy sieur ou ses successeurs, par chascun an, ung esparvier de devoir noble, le jour de la feste de la Magdelenne, » 1497, 31 octobre. (Copie du temps, non signée.) — « Droits de justice et d'epaves. » — Sentence du bailliage de Dijon, qui adjuge au duc de Bourgogne les biens immeubles, et à l'évêque de Langres les biens meubles laissés par feu Pierre de Vignault, curé d'Is-sur-Tille, bâtard, 1476, 3 octobre. A la suite est rapportée une sentence rendue en vertu des mêmes principes, entre les mêmes duc et évêque, en 1470, concernant la succession de Jean de Tard, prêtre demeurant à Dijon, qui passait pour être bâtard. — Désistement par le procureur général du domaine et des finances en Bourgogne, de l'inventaire qu'il avait fait des meubles de feu Pierre Chaney, vicair de « Coternoul, » parce que ce droit appartenait à l'évêque de Langres, 1487. — Sentence de la mairie de Dijon, faisant mainlevée, au profit de l'évêque de Langres, de la saisie des meubles de Dijon, appartenant à feu Jean de Vergy, curé de Sombernon, bâtard, saisie qui avait été faite par le procureur de la ville de Dijon, 1488.

G. 120. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 2 sceaux.

1246-1715. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasses 4 et 5. — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Dijon* (Côte-d'Or). — Juridiction spirituelle. — Raoul, prieur, et les religieux de Saint-Étienne de Dijon annoncent à Hugue, évêque de Langres, la mort de Gilbert, leur abbé, et lui demandent l'autorisation d'en nommer un autre, 1246. — Pierre, abbé, et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, déclarent qu'ils sont tenus de célébrer chaque année l'anniversaire de feu Barthélémi, évêque de Cinq-Églises (Fünfkirchen, Hongrie), au jour de son décès, et que l'abbé doit remettre ce jour-là, cent sous tournois, pour la pitance des religieux, 1255. — Hugue, prieur claustral de Saint-Étienne de Dijon, demande à Jean, évêque de Langres, l'autorisation de procéder à une élection d'abbé de Saint-Étienne, en remplacement

de frère Ponczarl, décédé, 24 octobre 1311. (Scellé du sceau de l'abbaye.) — Sentence des Requêtes du Palais rendue contre les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, Jean Sangnier, prieur de Larrey, et Thibaul de Noidant, prieur de Saint-Apollinaire, prieurs dépendant de la dite abbaye de Saint-Bénigne, qui maintient l'évêque de Langres dans le droit de visiter quand bon lui semble et au moins une fois par an, ladite abbaye et prieurés en dépendant, 1459. — Procès-verbal, dressé par notaires apostoliques, de la visite par Gui, évêque de Langres, de l'abbaye dudit Saint-Bénigne, faite en présence de Gille d'Argentolles, official de Langres, Girard Traveillet, archidiacre du Dijonnais, et autres, 12 mars 1459 (v. st.). — Commission des vicaires généraux de Langres, adressée au doyen du chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste de Grancey, pour informer des vie et mœurs de Gautier de Fallérans, élu abbé de Saint-Bénigne de Dijon, par suite du décès de frère Humbert Saubiez, 27 août 1474. — Procuration donnée par Simon de Plaisance, prieur claustral de Saint-Étienne de Dijon, pour demander à l'évêque de Langres la permission d'être un abbé en remplacement de Thibaud, abbé décédé, 13 juin 1477. (Sceau du prieur, en mauvais état.) — Supplique adressée à l'évêque, à cet effet, par les mandataires du prieur, 1477. (Même sceau.) — Correspondance, procès-verbaux d'enquête, relatifs à des désaccords et incidents survenus entre la population et le clergé de Dijon, concernant le pèlerinage à la chapelle Saint-Antide, et au prieuré de Larrey, 1692. — Brevet portant union de l'abbaye de St-Étienne de Dijon à la mense épiscopale de Langres ; Versailles, 12 avril 1715. (Copie non signée.)

G. 121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

1281-1288. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Fouchanges* (commune d'Arceau, Côte-d'Or). — Gui, sire de Til-Châtel, abandonne à Jean d'Aceaux (aujourd'hui Arceau, « de Acellis, » chanoine de Langres et à ses successeurs, le fief de Fouchanges et ses dépendances, qui était du propre aleu dudit Gui et de ses prédécesseurs seigneurs de Til-Châtel, juin 1281. (Scellé.) — Le même Gui, damoiseau, sire de Til-Châtel, reconnaît en faveur dudit Jean d'Aceaux, qu'il a prétendu sans raison avoir des droits dans la partie la plus grande du fief de Fouchanges, 1281 (v. st.) 1^{er} avril. (Scellé.) — Robert II, duc de Bourgogne, s'engage à faire hommage à l'évêque de Langres, lorsqu'il en sera requis, pour la maison-forle

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

de Fouchanges que Jean d'Aceaux, chanoine de Langres, a reprise de lui en fief, 1283.

G. 122. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1214-1227 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Grandvaux* (commune d'Épinant, Haute-Marne). — Simon, seigneur de Clefmont, déclare avoir vendu à Hugue, évêque de Langres, pour lui et pour ses successeurs, tout ce qu'il avait à Grandvaux et que ne possédaient pas l'évêque et ses hommes de Bonnecourt et de Frécourt, mars 1227 (v. st.). (Deux originaux.) — Le même, fait la convention suivante avec Guillaume, évêque de Langres : l'évêque fera à Grandvaux une ville neuve qui appartiendra par moitié à chacun d'eux ; les conditions faites par l'évêque aux hommes qui viendront y habiter, seront également faites par Simon. Tout ce que Simon aura dans cette ville neuve, sera tenu en fief de l'évêque. Les officiers de l'évêque lui jureront fidélité, et les siens jureront fidélité à l'évêque, 1214. — Simon, sire de Clefmont, engage à l'évêque de Langres, pour soixante-dix livres, monnaie de Langres, sa moitié de Grandvaux, 1227 novembre. — R. sire de Choiseul, se porte caution dudit Simon, 1227 novembre.

G. 123. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1313. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Is-en-Bassigny*. — Arrêt du parlement de Paris ordonnant qu'il sera sursis au jugement de la cause d'entre l'évêque de Langres et le bailli de Sens, concernant le droit de garde que ledit évêque prétendait avoir à Is ; et ce, jusqu'à ce que l'intervention du duc de Bourgogne et autres seigneurs d'Is eût été examinée, 1313.

G. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1331. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *L'Isle* (chartreuse de), commune de Villy-le-Bois (Aube). — Girard, prieur de la chartreuse de N.-D. de l'Isle, au diocèse de Troyes, promet à Jean de Chalons, évêque de Langres, qu'en reconnaissance de ses bienfaits pour ladite chartreuse, outre son association aux prières qui se font dans l'Ordre pour les bienfaiteurs, il sera célébré à son intention, chaque année, une messe du Saint-Esprit, pendant sa vie, et une messe de *Requiem*, à partir de son décès, 1331.

G. 125. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1698. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse I. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Junay* (Yonne). — Fragments d'une procédure intentée contre le curé de Junay, par le promoteur de l'officialité du diocèse de Langres, évoquée au parlement par l'intimé, comme appel d'abus; intervention, au parlement, de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, prenant fait et cause pour son promoteur; arrêté du parlement déclarant qu'il n'y a pas abus et que la procédure commencée contre le curé sera continuée par l'official jusqu'à sentence définitive, 1698.

G. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1246. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse I. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Melay*. — Gautier, sire de Vignory, déclare avoir reçu précédemment en augment de fief, de Hugue, évêque de Langres, le village et la forteresse de Melay, près de Bourbonne, à charge de ne pouvoir les aliéner ou engager, et de les tenir en fief de l'évêque de Langres, 1246, 29 juin. — Le même fait une déclaration semblable à H. évêque de Langres, 1246, août.

G. 127. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1688. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse I. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Mirbel* (Haute-Marne). — Requête, adressée pour la troisième fois, et signifiée à l'évêque de Langres, en son hôtel à Paris, rue Saint-Dominique, par les habitants de Mirbel, annexe de la paroisse de Marbéville, tendant à obtenir un prêtre pour desservir ledit village de Mirbel, 1688. Les habitants déclarent que « plusieurs d'entre eux sont décédés sans confession, et tous leurs enfans sont eslevez sans estre esclairez des principes de la religion.... La chose est importante par la considération du danger de leurs consciences qu'ils estiment plus précieuses que leurs vies et leurs biens.... Autrefois la paroisse de Mirbel estoit une cure deservie séparément et distinctement de celle de Marbéville, de laquelle elle est esloignée de près d'une lieue; mais comme par les malheurs de la guerre des Lorrains tout le pays a esté ruiné et les dixmes esclésiastiques ne se sont pas trouvé suffisantz pour entretenir un curé à Mirbel, cette cure a esté unie à celle de Marbéville... » Le curé de Marbéville « outre ceux de Marbéville, a encore ceux de La

Genevroye, qui est un autre village dépendant de sa paroisse; il n'a pas eue toutes les commodités possibles pour deservir laditte cure de Mirbel, qui par ce moyen a esté négligée. » Sur une demande adressée par les habitants à MM. Amat et Carteron, vicaires généraux de l'évêque, « ledit sieur Amat avoit, au mois d'octobre 1687, nommé M^{re} Survilliers, prestre, pour célébrer la sainte messe et administrer les sacrements dans ladite paroisse de Mirbel.... Cependant, depuis peu, à la sollicitation de la dame comtesse de Renel, qui est grosse décinatrice dans ladite paroisse de Mirbel, ledit sieur Amat a rappelé ledit sieur Survilliers. »

G. 128. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1233-1257. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse I. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Montcierge* (commune de Percay-le-Grand, Haute-Saône). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, promet à Robert, évêque de Langres, pour tout le temps qu'il sera évêque dudit Langres, de ne pas fortifier la montagne de Montcierge, 1233. — L'abbé et les religieux de Citeaux, réunis en chapitre général, déclarent annuler une vente de biens appartenant à la grange de Montcierge, dépendance de l'abbaye de Theulley, ordre de Citeaux, laquelle vente ne pouvait être faite sans l'assentiment de l'abbé de Theulley, et en vertu de laquelle Henri de Vergy avait bâti une forteresse sur le territoire de cette grange, 1246. — Hugue [de Chalon], comte palatin de Bourgogne, et Alix [de Méranie], sa femme, abandonnent à Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, sire de Mirebeau, tous les droits qu'ils pouvaient avoir au « puy » de Montcierge, 1256. (Sceaux du comte Hugue et de la comtesse Alix.) — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare que Gui, évêque de Langres, l'a traduit en justice pour avoir bâti la forteresse de Montcierge, qu'il prétendait élevée au préjudice de l'église de Langres. Ledit Henri reconnaît qu'il n'avait aucun droit d'élever cette forteresse, sans le consentement de l'évêque; il prie Hugue, duc de Bourgogne, présent à cette reconnaissance, de l'attester par l'apposition de son sceau, 1257 août.

G. 129. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1274. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse I. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Montmançon, Pontailler* (Côte-d'Or). — Guillaume, sire de Pontailler (Côte-d'Or), chevalier, avec l'assentiment de

sa femme Marguerite, reprend en fief de G. évêque de Langres, quatre familles à « Saixons », son four banal dudit « Saixons », ce qu'il a à Pontailler en justice et en domaine ; tout ce que Clémence, dame de Montmançon (Côte-d'Or) et de La Borde, et son fils Jean, tiennent de lui en fief à La Borde, Le Vernoy, Montmançon, etc. 1274, avril. — Clémence, dame de La Borde, fait hommage à Guillaume, sire de Pontailler, pour sa maison de Vernoy et tout ce qu'elle a audit lieu, ainsi qu'à Montmançon, lui appartenant à titre de douaire et par donation « *propter nuptias* », à elle faite par Guillaume, son défunt mari. Approbation de Jean, fils de ladite Clémence et dudit feu Guillaume. Témoins : Anédéc, abbé de Saint-Étienne de Dijon, Anséric, archidiacre du Dijonnais, et Lambert, archidiacre du Bassigny, 1274, avril.

G. 130. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1235. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Montot* (Haute-Marne). — Simon de Beaujeu, sire de « Sevois », reprend en fief de Robert, évêque de Langres, tout ce qu'il a à Montot (« Montaz »), tant en domaine qu'en arrière-fief dudit évêque, 1235, novembre.

G. 131. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1257-1524. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Morimond* (abbaye de), commune de Fresnoy (Haute-Marne). — Mandement de Michel (Boudet), évêque de Langres, adressé aux curés, prêtres et notaires du diocèse, pour citer devant lui, ou devant l'official, en son absence, dans la cour du palais épiscopal, à Langres, l'abbé de Morimond qui avait consacré et dédié des églises et des autels, pouvoirs exclusivement réservés aux évêques, 1524. — *Nevers*. — Eude, comte de Nevers et seigneur de Bourbonne, déclare qu'il a présenté ses foi et hommage à G. évêque de Langres, alors que ce dernier était à Beaune, mais que ce fait ne pourra porter préjudice aux droits de l'évêque et de ses successeurs, 1257, septembre.

G. 132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1328 (v. st.)-1336. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1.) — *Nogent-le-Roi* et *Cuves* (Haute-Marne). — Thibaud Rebillé, écuyer, déclare, en présence de Jacques de Lennoy, chevalier, garde du scel de la prévôté

de Nogent-en-Bassigny, qu'il tient en fief de l'évêque de Langres plusieurs pièces de terre au finage de Nogent, janvier 1328 (v. st.). — Thibaud Rebillé, de Nogent, déclare tenir en foi et hommage de l'évêque de Langres, diverses pièces de terre à Nogent ; toutes les grosses et menues dîmes de Cuves, sauf soixante bichets que prend le curé de Buxières, 1336.

G. 133. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1247. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Noyers* (Yonne), Cours (même commune) et « Mascium ». — Milon, sire de Noyers, fait hommage à Hugue, évêque de Langres, et reprend en fief de lui vingt livrées de terre, monnaie de Provins, qu'il lui a assises sur ses coutumes, péage et tierces de « Cort ». Il promet, pour lui et pour ses successeurs, que sa maison forte de « Mascia » sera tenue en fief de l'évêque de Langres, jurable et rendable à grande et à petite force contre toutes personnes, sauf contre le duc de Bourgogne, 1247. — Vidimus (1361) par un notaire apostolique, de l'hommage ci-dessus, et d'une charte d'Hugue, duc de Bourgogne, de la même année, qui constate et approuve cet hommage.

G. 134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1300 (v. st.) — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Pailly (Le)*. — Gautier du Pailly, chevalier, fait hommage à l'évêque de Langres pour une pièce de vigne située au finage du Pailly, lieudit « ou Quoigneol », 1300 (v. st.).

G. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1246-1672. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Pierrefaite*. — Simon, seigneur de Pierrefaite, déclare que son feu père, Arnould de Reynel, a construit sur un terrain mouvant en fief d'Hugue, évêque de Langres, une chapelle dont la chapellenie étant devenue vacante, ledit Simon a présenté un chapelain à l'évêque. Il déclare être homme de l'évêque de ce chef, 1246. — Procès-verbal d'adjudication de maisons, moulin et terres de roture, sis à Pierrefaite, et de la terre et seigneurie dudit Pierrefaite, appelée la seigneurie de Rey et de la Tour, faite au profit de Jacques de Minette, écuyer, sei-

gneur d'Arrentières (Aube) et de Jeanne Garnier, sa femme, sur André Garnier, seigneur de Ternant, et Pierrette Chevillot, sa femme, 1669. — Hommage de ladite seigneurie, rendu à l'évêque de Langres, par ledit Jacques de Minette, 1672.

G. 136. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1258. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Reims* (Marne). — Le chapitre des Saints-Apôtres et de Saint-Symphorien de Reims, en considération des bienfaits de G. évêque de Langres, s'engage à faire célébrer pour lui, chaque année, pendant sa vie, une grand-messe du Saint-Esprit, le lendemain de la Trinité, et après sa mort, au jour anniversaire de son décès, une messe des défunts, 1258 novembre.

G. 137. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1638. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Richebourg*. — Arrêt du parlement de Paris, rendu au profit de l'évêque de Langres contre Bénigne des Barres, prieur de Saint-Désir de Langres, qui défend à ce dernier de se qualifier curé primitif ni collateur de la cure da Richebourg, 1638.

G. 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1459. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Septfontaines* (Abbaye de), commune de Blancheville. — Guillaume d'Aubeville, élu abbé de Septfontaines, ordre de Saint-Augustin, prête serment de fidélité et d'obéissance à l'évêque de Langres, 1459, 10 juin. — Gui, évêque de Langres, assisté de Didier, abbé de « Rangievaulx », ordre de Saint-Augustin, diocèse de Toul, et de Simon, abbé de La Crête, ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, reçoit la profession de Guillaume d'Aubeville, abbé de Septfontaines, en présence de Gille d'Argentolle, official de Langres, de Nicolas Barbisy et Robert Loffat, chanoines de Langres, et de Jean de Vanlx, évêque dudit évêque, 1459, 10 juin.

G. 139. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1535. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Sexfontaines* (Prieuré de). — Arrêt du parlement de

Paris, rendu à la cause de trois religieux du prieuré de Sexfontaines, à la requête du frère Louis Le Maire, et de Guillaume Bessel, commis à l'administration des revenus du prieuré. La cour renvoie l'un d'eux devant l'official de Langres, mais l'affaire ne devra être jugée qu'après information faite par le bailli de Sens; elle ordonne que les témoins entendus dans l'information faite contre un autre, seront confrontés avec lui devant le bailli de Chaumont, 1535.

G. 140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1319. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Thoires* (Côte-d'Or). — Louis, évêque de Langres, autorise Gui de Thoires, chevalier, à établir une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Benoit de Thoires, sous le vocable de Sainte-Catherine, 1319.

G. 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1283. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1. Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.) — *Vareennes*. — Geoffroi d'Euffigneix, chevalier, reprend en fief de Gui, évêque de Langres, tout ce qu'il a acquis récemment de Jean de Vareennes, écuyer, et donne quittance de cinquante livres tournois qu'il a reçues de l'évêque à cet effet, 1283.

COMTÉ DE MONTSAUGEON.

G. 142. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1571-1634. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 1.) — *Montsaugéon*. — Biens-fonds. — Traité entre Charles Des Cars, évêque nommé de Langres, par le Roi et par le Pape, et Jean Bichard, écuyer, seigneur de Sacquenay, concernant les fonctions de ce dernier comme capitaine-gruyer de Montsaugéon, 1571. (Copie collationnée de 1577.) — Contestations entre les évêques Des Cars et Zamet, et les chapelains successifs de la chapelle Notre-Dame du château de Montsaugéon, concernant la jouissance des biens-fonds et revenus attachés à cette chapelle, 1585-1634. — Arrêt définitif du parlement de Paris, qui condamne l'évêque Des Cars à continuer à Gilles Carret, chapelain, le paiement de vingt muids de blé, moitié froment, moitié avoine, mesure de Montsaugéon, soixante sous tournois et douze chars de

bois, chaque année, et à le faire jouir d'une vigne, sise derrière le château, d'une place audit Montsaugéon, et de tous autres droits dépendant de ladite chapelle, 1589. — Transaction entre le chapelain Carret et l'évêque Des Cars, qui n'avait pas exécuté les prescriptions de l'arrêt de 1589, pour terminer de nouvelles contestations pendantes au parlement de Dôle, 1600.

G. 143. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 136 pièces, papier.

1481-1673. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 2.) — *Montsaugéon.* — Droits de justice et mairie. — Extraits des registres des assises de Montsaugéon, servant à prouver le droit de justice de l'évêque, lesdites assises tenues par Pierre de Giey, écuyer, licencié ès-lois, bailli de Langres, en 1481, 1486, 1488; Antoine Bonnot, docteur ès-droit, lieutenant-général au bailliage de Langres, en 1519. — Autres extraits des registres des jours tenus à Montsaugéon, par Antoine Bonnot, docteur ès-droit, seigneur de Rosoy, lieutenant-général au bailliage de Langres, en 1526, et années suivantes. — Arrêt du parlement de Paris, qui reçoit M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, appelant, comme de juge incompétent, d'une ordonnance du bailli de Langres, du 16 septembre 1672, laquelle portait permission d'assigner devant lui Agnus Louot, lieutenant en la justice de Prauthoy, qui s'opposait à la prise de possession par Edme Ruelle, de la charge de lieutenant au bailliage de Montsaugéon, 1672.

G. 144. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1668. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 3.) — *Montsaugéon.* — Dîmes de vins. — Réunion de pièces tendant à corroborer la prétention qu'avait l'évêque de Langres, de percevoir la dime de vin du finage de Montsaugéon à raison de seize pintes l'une, comme cela se pratiquait pour les dîmes de vin levées par le chapitre de Langres dans le territoire du Moge, tandis que de temps immémorial les dîmes ne s'étaient perçues dans le Montsaugéonnais qu'à raison d'un gaulon (quart d'une pinte), ou un sou par chaque ouvrée de vigne, au choix du seigneur évêque. Les principales pièces sont : copie d'un arrêt du Grand-Conseil, rendu en la cause d'entre Rémond Renouard, abbé de Montieramey (Aube), curé primitif de Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or), diocèse d'Autun, et les habitants dudit lieu, qui remet les parties en l'état de choses existant avant une transaction de 1399 (1658); copie d'un arrêt du parlement de Paris, condamnant les habitants de Dommarien à payer au

curé la dime de tous grains, vins et fruits, à raison du seizième (1658); copie d'un autre arrêt du même parlement condamnant les habitants des communautés du Moge, qui prétendaient avoir droit de payer la dime sur le même pied que dans le Montsaugéonnais, à la payer à raison de seize pintes l'une, 1668 (Imprimé).

G. 145. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1512. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 4.) — *Montsaugéon.* — Four banal. — Traité fait entre Michel Boudet, évêque-duc de Langres, comte de Montsaugéon, et Colin Bourgoing, écuyer, demeurant audit Montsaugéon. L'évêque consent à laisser subsister un four que ledit Bourgoing avait dans son hôtel audit Montsaugéon, et que l'évêque prétendait avoir été fait récemment; Bourgoing affirmant, au contraire, qu'il existait depuis longtemps et par autorisation de feus Jean d'Amboise, « le vielz, et premier de ce nom, » et Jean d'Amboise, son neveu, évêques de Langres. Il ajoutait que moyennant cette permission ses auteurs avaient fait remise définitive à l'évêque d'une rente leur appartenant sur les fours, mairie et seigneurie de Grenant, ce qu'il a prouvé par titre produit. L'évêque a renoncé à ses prétentions, mais en stipulant que Bourgoing pourrait faire cuire dans ce four « ses pastes et pastons, pour son usage tant seullement. » Il l'a en outre autorisé à réparer et reconstruire « ung volier sans pied » pour y « tenir pigeons, » sans préjudice des droits seigneuriaux, 1512. (Copie contemporaine.)

G. 146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1188-1672. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 5.) — *Montsaugéon.* — Fiefs. — Hugue, duc de Bourgogne, rapporte un accord intervenu en sa présence, entre Manassès, évêque de Langres, et Amédée d'Arceaux. Ce dernier a renoncé aux prétentions qu'il avait sur la forteresse de Montsaugéon. Il a reconnu à l'évêque le droit d'y établir une porte telle que bon lui semblerait. Le duc s'est porté garant du maintien de cet état de choses. Approbation de Hugue, frère d'Amédée, d'Agnès, femme d'Hugue, fille d'Eude, seigneur de Grancey, en la fête Saint-Mathieu, apôtre, 1188. — Anselme Médart, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Suize, de la Villeneuve-sur-Vingeanne, du Fossay et autres lieux, déclare s'être présenté à deux reprises à la porte du palais épiscopal, à Langres, pour y faire ses devoirs féodaux, à cause des terres (non désignées) qu'il peut tenir en la mouvance

de l'évêque, et qu'il n'a pu obtenir acte de ses présentations, de la part des officiers du seigneur. Langres, 2 septembre 1672. Signifié le 12.

G. 117. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 6.) — *Montsaugeon*. — Juridiction spirituelle. — Lettres de provisions pour Anselme Le Lièvre, clerk du diocèse de Langres, de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul en l'église de Montsaugeon, vacante par le décès de Jean Courriot, le jeune, 1588. — A la suite : Prise de possession de cette chapellenie, par Anselme Le Lièvre, 1588.

G. 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1214-1743. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 7.) — *Montsaugeon*. — Droits en général. — Les abbés de Saint-Bénigne (de Dijon) et d'Auberive, le doyen et H. trésorier de Langres, et M. prieur de Saint-Geômes, font savoir que Rainaud de « Coonz », chevalier, a donné à Guillaume, évêque de Langres, pour lui et ses successeurs tout ce qu'il a à Montsaugeon et dans la seigneurie, tant en fiefs, qu'en hommes et autres choses, 1214. — J. doyen, et H. trésorier de Langres, déclarent qu'en leur présence Isabelle, fille de R. seigneur de Nogent, a quitté à Guillaume, évêque de Langres, et à ses successeurs, tout ce qu'elle avait à titre de dot à Montsaugeon et entre les quatre chemins, savoir, moitié de ce que Renaud, seigneur de Cohons (« Coon »), son mari, tenait en son vivant, etc. décembre 1215. — Procès-verbal, en forme d'ordonnance, par le bailli de Montsaugeon, scéant en son audience dudit lieu, concernant la réforme des mesures qui avaient fini par s'éloigner du type légal, et interdiction de lever la taille seigneuriale autrement qu'en vertu d'un rôle de répartition déclaré exécutoire par le bailli, 1743.

G. 149. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1570-1684. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Aubigny*. — Biens-fonds. — Marché fait par deux maçons, avec les représentants de l'évêque de Langres, qui étaient Jean de Fay, « enfermier » de Bèze, Jean Boucher, « entremeteur », Jean d'Arminot, capitaine du château de Montsaugeon, et Pierre Cardinal, pour la construction d'un mur « et goutterot » et divers bâtiments au pressoir d'Aubigny, 1570. — Procédures faites par l'évêque de Langres, au Grand Conseil, contre Henry

Plusbel, conseiller au présidial de Langres, puis Henry Plusbel, son héritier, chanoine de Langres, Rémonde Esprit, puis Mammès Esprit, son héritier, Antoine Gousselin, conseiller au bailliage de Langres, Pierre Méat, avocat à Langres, Antoine Gérard, conseiller audit bailliage, Mammès Jourdeuil, avocat, Louis Boisselier, greffier au grenier à sel, Alexandre Lambert, procureur au bailliage, tendant à réunir au domaine de l'évêché deux pièces de vignes, une maison, pressoir et pourpris au finage d'Aubigny, 1678-1684.

G. 150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1269. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Aubigny*. — Cens. — Guillaume de « Channeuz », archidiacre du Bassigny, déclare qu'en sa présence Barthélemy d'Aubigny a pris à cens de G. évêque de Langres, pour lui et ses descendants, pendant tout le temps qu'ils demeureraient dans la seigneurie dudit évêque, une vigne située au finage d'Aubigny, lieudit « es tertres », moyennant deux deniers payables chaque année à Châtillonnot, 1269.

G. 151. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1568-1586. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Couzon*. — Cens. — Baux à cens, de biens situés au territoire de Couzon, faits au profit des évêques de Langres, savoir : quarante journaux de terre, en bois et broussailles, dans la contrée dite la Côte du puits, 1568 ; vingt journaux de terre, en buissons et broussailles, à prendre dans la forêt de Couzon, 1575.

G. 152. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1675. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Couzon*. — Droits en général. — Copie et signification faite à l'évêque de Langres, à la requête des habitants de Couzon, d'un relief d'appel par eux interjeté au parlement de Paris. d'une sentence du 26 février 1675 rendue contre eux au profit de l'évêque, sans explication du fait dont il s'agit, 1675.

G. 153. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1334. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Châtillonnot*. — Biens-fonds. — Vente par Henri, dit de Bourg, habitant de Châtillonnot, sa femme Isabelle, et la mère de la dite Isabelle, à Jean de Chalon, évêque de Langres, alors absent, de deux parts d'un cinquième

et du huitième d'un autre cinquième d'un moulin situé sur la rivière de « Archom, » près du bois de Champ-Roger, appelé vulgairement le moulin d'Anguyn, et ses dépendances, 1334. — Quittance du prix de cette vente, 1334.

G. 154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1452 (v. st.)-1454. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Châtoillenot.* — Taille seigneuriale. — Requête adressée à l'évêque de Langres par les habitants de Châtoillenot, qui lui demandent remise, ou au moins modération de la taille qu'ils lui devaient à raison de quarante-deux livres par an, pour charrue, pour les corvées des bêtes, seize « aminotes » parmoillié, mesure de Montsaujon, et trois boisseaux. Le village ne se composait plus que de douze ou treize ménages « qui sont tous comme mendians, et sont quatre ou cinq à une charrue ; » les habitants n'avaient pas une bête à eux appartenant, et ils étaient tenus de payer six « aminotes » par bœuf, et une par journal de terre, « car, par le chier temps et aussi pour les guerres, ilz ont tout vendu. » Antérieurement le village avait cent à cent-vingt feux. (Sans date.) — Remise, pour quatre ans, des tailles, à eux accordée par l'évêque Jean d'Auxy, 1452 (v. st.). — Gui Bernard, évêque de Langres, confirme les lettres de son prédécesseur, 1454.

G. 155. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1456-1573 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 3.) — *Châtoillenot.* — Cens. — Baux à cens, au profit des évêques de Langres, d'une grange « en emplâtre » située au château de Châtoillenot, 1456 ; d'une place en désert appelée le Sauveur de Châtoillenot, et du moulin dudit lieu, 1486 ; d'un climat de broussailles audit finage, lieu dit le Vesvrot de Charmont, 1573 (v. st.).

G. 156. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1688. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Choilley et Dardenay.* — Biens-fonds. — Requête adressée à l'évêque de Langres par Jacques Gy, marchand, demeurant à Prauthoy, qui avait acheté la coupe des bois de Choilley, dépendant du comté de Montsaujon, et se plaint de faits graves commis dans ces bois par Malhieu Bocquille, gruyer de l'évêque, 1688.

G. 157. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1563. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Choilley et Dardenay.* — Droits de justice et de mairie. — Lettres de provisions de l'office de lieutenant en la mairie de Choilley et Dardenay, données par Antoine Bonnot, écuyer, licencié ès lois, lieutenant-général au bailliage de Langres, à François Gevret, demeurant à Dardenay, sur la présentation du procureur de l'évêché de Langres, 1563.

G. 158. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1513. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 3.) — *Choilley et Dardenay.* — Tierces. — Mémoire produit devant le conseil des Comptes de l'évêque de Langres, par Claude Vyon et Colin Lescornet, amodiateurs des tierces de Choilley et Dardenay, appartenant à l'évêque, pour les moissons dernières ; ledit mémoire tendant à soumettre plusieurs pièces de terres, sises en la montagne vulgairement appelée Dessus Courcelles, appartenant à Hugue de Choilley, écuyer, au droit de tierces qui était de douze gerbes l'une, 1513.

G. 159. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1572. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 4.) — *Choilley et Dardenay.* — Cens. — Bail à cens, par Charles Des Cars, évêque de Langres, à plusieurs habitants de Choilley, de trois pièces de terre situées aux finages de Choilley et Dardenay, lieux dits Dessus la côte de Choilley, mesurées à la mesure de Montsaujon, qui était de cent cordes pour un journal, et dix-huit pieds pour la corde, 1572.

G. 160. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1414-1511 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 5.) — *Choilley et Dardenay.* — Bois communaux. — Guillaume Poitevin, gruyer de l'évêché, déclare qu'il a délivré aux habitants de Choilley et Dardenay « leur communauté de leurs bois, » qu'ils avaient dès les temps anciens, et comprenant le libre passage pour faire paître leurs animaux et le droit de mort-bois, 1414. (Copie.) — Robert de Pradines, gruyer de l'évêché, confirme les droits d'usages des habitants, 1487. (Copie.) — Sentence de Nicolas de Saucey, licencié ès lois et en décret, lieutenant-général du gruyer de Langres, rendue au profit des habitants de Choilley et Dardenay, contre le procureur de l'évêque, et les confirmant dans leurs droits d'usages, 1511 (v. st.). — *Couzon.* Voir G. 151 et 152.

G. 161. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1255-1335. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Cusey.* — Droits de justice. — Henri, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, déclare à Gui, évêque de Langres, qu'il ne prétend à aucun droit sur le village de Cusey (*de Cuyseio*), sauf au droit de garde, 1255. — Mandement du roi Philippe de Valois, adressé au bailli de Sens, délivré sur la demande des administrateurs de l'évêché de Langres, le siège vacant, et aussi du seigneur de Grancey, de Guillaume de Courchamps, chevalier, et de Jean de Merrey, écuyer; ledit mandement ordonnant que le prévôt de Sens soit assigné au parlement, vu la vacance du siège épiscopal, s'il ne fait pas mainlevée de la saisie qu'il a faite, au nom du Roi, des biens et droits des sus-nommés, audit lieu de Cusey, pour défaut d'avoir procédé à l'occasion d'un meurtre commis à Cusey, 1335.

G. 162. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 3 sceaux.

1271-1475 (v. st.). — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Cusey.* — Fiefs. — En présence et sur l'attestation de Hugue, maire, de Jean de « Tavelles, » archidiacre de Langres, Jacques de Noidant, chevalier, rend ses foi et hommage à G. évêque de Langres, pour toute la dime de vin de Cusey, et hommes, que tient audit lieu Hugue de Cusey, chevalier, 1271. — Henri de Vergy, sire de Fouvent, cède à Guillaume, évêque de Langres, tout le fief et droit que messire Guy de « Villers Moroier » (Villars-Montroier) tenait de lui à « Cusei ampres Montsaujon, » 1311. — Henri, abbé de Saint-Pierre de Bèze (Côte-d'Or), déclare qu'en sa présence noble homme Jean de Saint-Bénigne-au-Bois (aujourd'hui St-Broingt), homme d'armes, a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres, neuf pièces de terre au finage de Cusey, 1328. (Sceau de l'abbé de Bèze, très écrasé.) — L'official de la cour de l'archidiacre de Langres déclare qu'en sa présence Guiete de Cusey, damoiselle, fille de feu Robert, chevalier de Cusey, a reconnu tenir en fief lige de l'évêque de Langres, la maison dite de Champ-Giraud, au finage de Cusey, et quelques bois et terres arables au même finage, 1329. (Sceau de la cour de l'archidiacre, en mauvais état.) — Hugue de Montaigu, chevalier, seigneur de Couches, fait hommage lige à l'évêque de Langres, pour le fief de Cusey lui appartenant à cause de Jeanne de Saillenay, sa femme, 1341. — Procuration donnée par Érad de Dinteville, chevalier, et Guyonne

de Vergy, sa femme, seigneur et dame de Fougé... et de Cusey, pour fournir les dénombrements de leurs terres à ceux qu'il appartiendra, 1475 (v. st.). (Signature et sceau d'Érad.)

G. 163. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1597. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 3.) — *Cusey.* — Jurisdiction spirituelle. — Visa de lettres de provisions données en cour de Rome, à Nicolas Brochenet, cleric du diocèse de Langres, de la chapelle de Notre-Dame, en l'église de Cusey, vacante par le décès d'Antoine Brochenet, 1597.

G. 164. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1314. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 4.) — *Cusey.* — Droits en général. — Vente par Jeanne d'Occey, veuve de Gui, chevalier, seigneur de Villars-Montroier, à Guillaume, évêque de Langres, savoir : maisons, tours et forteresse audit lieu de Cusey, diverses pièces de terre, 1314. (Original, en très mauvais état; sceau de la cour de Pierre de Rochefort, archidiacre de Langres.) — Vidimus de cette chartre, 1462.

G. 165. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Esnoms.* — Biens-fonds. — Vente par Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, à Nicolas Boisselier, dit Robert, vigneron à Esnoms, de la coupe de deux cantons de bois taillis au finage dudit Esnoms, lieu dit en la Corre et Certenaille, 1625.

G. 166. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1626-1635. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Esnoms.* — Droits de justice. — Fragments d'une procédure intentée en la justice d'Esnoms, et en appel au siège royal de Langres, par le procureur fiscal dudit lieu d'Esnoms, le fermier des amendes et Sébastien Zamet, évêque de Langres, ayant pris fait et cause pour lesdits procureur et fermier des amendes, contre Louis Mielle, laboureur à Esnoms, qui avait encouru une amende pour avoir vendagé une vigne appartenant à son père, située au finage d'Esnoms, 1626-1635.

G. 167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1563-1564. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 3.) — *Esnoms.* — Corvées de charrues. — Continuation par

Jacques de La Roche-sur-Yon, évêque de Langres, de procédures faites par son prédécesseur, le cardinal de Givry, contre les habitants d'Esnoims, tendant à les contraindre au paiement du droit de corvées : 1563-1564. — Arrêt du parlement de Paris, confirmant un arrêt rendu le 7 septembre 1559 au profit du cardinal de Givry, ordonnant l'exécution dudit arrêt, et par suite le paiement des arrérages dus depuis le décès du cardinal, 1564. — Lettre signée : Louis Bartholomy, adressée au procureur fiscal de l'évêque, à Langres, disant que l'arrêt de 1559 avait condamné les habitants à payer chaque année huit éminottes, moitié froment et moitiéavoine, mesure de Montsaugeon, ceux de demi-charrue, la moitié de ces huit éminottes, 1564.

G. 168. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1534-1647. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 4.) — *Esnoims.* — Cens. — Bail à cens, par Claude de Longvy, cardinal de Givry, évêque de Langres, à Jean de Vayvre, écuyer, d'une grange et dépendances, alors en ruine, dite la grange Belier, pour lui, sa femme, s'il se marie, leurs enfants et petits-enfants, à charge, outre la rente annuelle, d'édifier une maison pour la demeure des grangiers et logement du bétail et des récoltes. Si Jean de Vayvre et sa femme ne laissent pas d'enfants, la grange sera détenue par son frère Charles de Vayvre, sa femme, s'il se marie, leurs enfants et petits-enfants. A défaut d'enfants, le survivant des deux époux aura le droit de transmettre le bail à son plus proche parent, pour trois vies, jusqu'à l'expiration de quatre-vingt-dix-neuf ans, 1533 (v. st.). — Marché pour les réparations de cette grange, fait entre Charles de Vayvre, écuyer, seigneur dudit lieu, panetier de la Reine, seigneur de Saint-Léonard, capitaine et châtelain de « Paigney », et un sieur Velle Jourdain, 1568. — Autre marché fait avec ledit Jourdain par Marguerite de « Hillion », veuve de Charles de Vayvre, 1571. — Baux de cette grange faits au profit de Jean de Vayvre, écuyer, seigneur de Marnay, et de Vayvre en partie, 1579 et 1583. — Vente et transport de cette grange par Jean de « Vesvre », écuyer, seigneur de Mornay, Recey, Menesble et autres lieux, à Richard Heudelot, sieur d'Esnoims, pour en jouir sa vie durant, 1586. — Permission par M. Des Cars, évêque de Langres, de construire un moulin à une roue, sur la rivière d'Esnoims, au-dessous du village, lieudit Sous la maison Guérin, 1576.

G. 169. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1628-1633. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 5.) — *Esnoims.* — Droits en général. — Vente, à titre de réméré, par Sébastien Zamet, évêque de Langres, à Jean Heudelot, avocat à Langres, de la seigneurie d'Esnoims, pour en jouir dès que l'évêque en sera rentré en possession à la suite d'une instance par lui intentée contre les héritiers du dernier détenteur, 1623. — Procédures et actes faits par ledit sieur Heudelot, comme mandataire de l'évêque, pour rembourser le prix de l'aliénation de cette seigneurie, qui avait été faite en 1577, et pour emprunter les sommes nécessaires à ce remboursement, 1624-1628.

G. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1442-1634. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 1.) — *Prauthoy.* — Droits de justice. — Vente par l'évêque de Langres à Huguenin Boichot, maieur de Prauthoy, d'un « plaistre, curtil et mès », situé audit Prauthoy, advenu à l'évêque à titre d'épaves par suite du décès, sans héritiers, d'un habitant de Prauthoy, 1442. — Mandement du lieutenant civil, et assignation donnée en conséquence au procureur fiscal de l'évêque, à Prauthoy, lequel s'était opposé au droit que Didier Raillard, maieur héréditaire de Prauthoy, prétendait avoir en sa dite qualité, de vendanger ses vignes la veille du jour indiqué par le ban pour le commencement des vendanges, 1634.

G. 171. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1236-1567. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 2.) — *Prauthoy.* — Dimes. — Guillaume, archidiacre de Langres, fait savoir qu'en sa présence Ponce d'Arnay, chevalier, a donné en gage à R. évêque de Langres, pour soixante livres de Langrois à lui payées, ce qu'il avait dans la dime de Prauthoy, 1235 (v. st.). — Acquisition par G. évêque de Langres, de partie des dimes de Prauthoy, appartenant à Oger, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste en l'église de Langres, 1275 (v. st.). — Nicolas de Vaux, près Montsaugeon, engagé à Jean de Chalon, évêque de Langres, en garantie d'un prêt de soixante livres de petits tournois forts, ce qu'il avait dans les dimes de vin de Prauthoy, 1333. — Vente par le même, à l'évêque de Langres, de sa part des dimes de vin, 1336 (v. st.).

G. 172. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1516-1572. — (Inventaire de 1741, liette 14, liasse 3.) — *Prauthoy.* — Cens. — Les gens du Conseil et des Comptes de l'évêque de Langres donnent par bail à cens, à Pierre Jobelin, notaire des cours de Langres, une place où était anciennement un four, située à Prauthoy, tenant d'un côté au grand chemin, et d'un autre côté aux chemins venant des rues haute et basse, 1516. — Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, abbé commendataire de Bèze (Côte-d'Or), donne par bail à cens, à Nicolas Louchet, Nicolas Marchand, Claude Louchet, le jeune, et Claude Gallemelet, habitants de Prauthoy, trente journaux d'une contrée de bois au territoire de Prauthoy, appelé le bois Montausson, 1572.

G. 173. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1466-1617. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 1.) — *Courcelles-Val d'Esnois.* — Droits de justice. — Information secrète faite par Nicolas Guynement, procureur de l'évêque de Langres, concernant des faits commis par Pierre de Gyé, habitant de Langres, lequel « mal mehu et de felon couraige, hosta et arrescha certaines bornes qui de son consentement et par preuzdommes sur ce par luy esleuz avoyent esté mises en certaine pièce de vigne assise au finaige de Courcelles ou Val des noms, ou lieu dit la Farinière, à l'encontre de venerable personne monseigneur maistre Giles d'Argentolles, oficial de Lengre », 1465 (v. st.). — Procédures faites en la justice de Courcelles, et par appel au siège royal de Langres, contre Pierre Saintot, accusé d'avoir volé un manteau sur la charrette d'un sieur Nicolas Cottenet, 1617.

G. 174. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 2.) — *Courcelles-Val d'Esnois.* — Droits de tierces. — Sentence des gens du Conseil et des Comptes de l'évêque de Langres, rendue entre les fermiers de l'évêque pour les tierces de grains de Courcelles, et les fermiers dudit évêque pour les tierces de grains d'Esnois, XVI^e siècle. (Incomplet.)

G. 175. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1476-1518. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 3.) — *Courcelles-Val d'Esnois.* — Cens. — Baux à cens de terres et prés, faits au profit de l'évêque de Langres, 1476-1500. — Antoine Bonnot, docteur ès-droit, lieute-

nant général au bailliage de Langres, au nom de l'évêque, autorise Pierre Sauvage, demeurant à Courcelles, à construire un moulin audit Courcelles, lieu dit La Rosselière, à charge de le tenir à titre de cens annuel et perpétuel, 1518.

G. 176. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1252-1574. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 1.) — *Dommarien.* — Biens fonds. — Garnier, archidiacre du Lasçois, atteste la vente faite par Reine, veuve de N. de Dommarien, chevalier, et Jean, leur fils, à G. évêque de Langres, de deux mines de froment, mesure de Montsaugéon, qu'ils prenaient chaque année sur le four de l'évêque à Dommarien. Approbation de Marguerite, femme dudit Jean, 1252. — Bail à ferme du moulin à eau, appartenant à l'évêque, 1556. — Autre bail à ferme du moulin à eau de l'évêque, appelé le moulin bas, 1574.

G. 177. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1460-1567. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 2.) — *Dommarien.* — Droits de mairie. — Adjudication de l'office de maire, appartenant à l'évêque, 1460. — Dénombrement des droits de la mairie de Dommarien, donné à l'évêque par François Mert, notaire à Dommarien, comme curateur de Gilles Tassin, fils de feu Jean Tassin, maire héréditaire ; au maire appartenait : le droit de présentation des officiers de la justice, un cinquième des amendes, douze deniers tournois à chaque désarmement des habitants, l'exemption pour ses biens de toutes redevances envers l'évêque et les habitants, 1567.

G. 178. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1554. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 3.) — *Dommarien.* — Taille seigneuriale. — Partie des pièces d'une procédure suivie par l'évêque de Langres contre les habitants de Dommarien, pour les contraindre à lui payer la taille à raison de cinquante livres et au-dessous par année : arrêt préparatoire du parlement rappelant que par arrêts de cette cour, du 1^{er} avril 1544 et du 3 juin 1546, les habitants avaient déjà été condamnés à payer cette taille, 1554.

G. 179. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 4.) — *Dommarien.* — Droit de tierces. — Mémoire sur la question de savoir si l'on peut contraindre les habitants

de Dommarien à payer le droit de tierces sur les terres qu'ils ont essartées depuis trente ans ; ces tierces, qui étaient tant de graines que de vins, se percevaient à Dommarien, pour les graines, à raison d'une gerbe sur douze. Elles s'étaient élevées à dix « émynes », moitié froment et moitié avoine, d'après le terrier de l'évêché, et n'étaient plus alors amodiées que pour quatre émynes, car, par suite des guerres « qui ont régné audict conté de Montsaujon, depuis LX ou quatre vingtz ans en çà, la plus grant partie des terres labourables sont demeurées en ruïne et desert, » XVI^e siècle.

G. 180. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1572. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 5.) — *Dommarien.* — Cens. — Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, donne à charge de cens, à divers habitants de Dommarien, une contrée de bois, en buissons, appelée le bois des Planches, au finage de Dommarien, 1572. — Le même évêque reconnaît n'avoir pas droit à trois « esminottes » de cens, moitié froment et moitié avoine, qu'il prétendait lui être dues sur trois journaux de terre appartenant à Claude Frérot et François Tassin, notaires à Dommarien, 1572.

G. 181. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

1328-1672. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 6.) — *Dommarien.* — Fiefs. — Devant l'official de la cour de l'archidiacre de Langres, Jean, dit Mairoz, de Prauthoy, reconnaît tenir en fief de Jean de Chalon, évêque de Langres, une pièce de terre arable située à Dommarien, lieudit « en la Corvée », 1328. (Fragment de sceau de l'official de l'archidiacre.) — Guillaume de Montigny, garde de la prévôté de « Monssaujon », atteste une reconnaissance semblable faite par ledit Jean Mairot, 1336. (Sceau de Guillaume de Montigny.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Claude Baillet, chevalier, seigneur de Vaugrenant, Dommarien et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé, président en la première chambre des requêtes à Paris, pour la seigneurie de Dommarien qu'il avait acquise de Louis de Lorraine, comte d'Avouergne, grand écuyer de France, et de Catherine de Neufville, sa femme, par contrat du 20 décembre 1671, devant Le Secq de Launay et Lemoyne, notaires à Paris, 1672.

G. 182. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1330-1679. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 4.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Rétrocession par Jean Poreolet, habitant de Besançon, agissant comme administrateur des biens de son fils mineur, à l'évêque de Langres, d'une maison sise à Montigny-sur-Vingeanne, 1330. — Saisie, faite au nom de l'évêque de Langres, de la grange de Provenchères, au territoire de Montigny, appartenant audit évêque, et sur laquelle Jean de Poilley et autres avaient usurpé diverses pièces de terre, 1528. — Compromis entre le cardinal de Givry, évêque de Langres, et Claude de Martigny, écuyer, se disant seigneur en partie de Montigny et de La Villeneuve-sur-Vingeanne, par lequel ils promettent de s'en rapporter au jugement d'arbitres pour trancher leurs difficultés relatives au bois de la Combe de Provenchères, au finage de Montigny, 1534. — Mémoire contenant les moyens fournis par le cardinal et Élion de Sautour, seigneur d'Yrouerre (Yonne) et de Montigny-sur-Vingeanne, en partie, contre Claude de Martigny, pour prouver que sa métairie de Provenchères est un bien de roture, qui ne lui donne aucun droit de seigneurie ni de justice, et que le bois en question ne fait point partie de cette métairie, XVI^e siècle. — Traité entre Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, conseiller d'État et Privé, comte de Montsaugeon, et Jean de Choiseul, chevalier, baron de Meuvy, capitaine et gouverneur de la ville de Langres, seigneurs par indivis de Montigny-sur-Vingeanne, d'une part, et les habitants dudit Montigny et de La Villeneuve, d'autre part, déterminant leurs droits respectifs quant aux bois banaux, vaine pâture, et par lequel les seigneurs abandonnent aux dits habitants deux cents arpents de bois au finage de Montigny, 1621.

G. 183. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1542-1627. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 2.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Inventaire des biens meubles et héritages échus à Michel Tarboichier et autres, tous frères et sœurs, enfants d'Henriot Tarboichier et de feu Catherine Chauderon, et élection de tuteur et curateur des mineurs, le tout fait à Montigny, sur les poursuites et diligences des procureurs fiscaux de l'évêque et de ses co-seigneurs qui étaient : Élion de Sautour, seigneur d'Yrouerre, et MM. d'Aumont et de Rimaucourt, 1542. — Bail à ferme du greffe de la prévôté de Montigny, 1627.

G. 184. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1606. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 3.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Droits de corvées. — Partage fait entre l'évêque de Langres et Madame de Rochefort, co-seigneur de Montigny, des habitants dudit lieu sujets aux corvées, pour les fenaisons de 1606. Ce partage résulte de deux listes d'habitants, chacune de vingt-six noms, attribuées par le sort à chaque seigneur.

G. 185. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1476-1605. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 4.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Cens et redevances en grains. — Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, conseiller d'État et Privé, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, cède à Jean de Rochefort, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, seigneur de Rochefort, La Croisette, « Yrouer » et en partie de Montigny-sur-Vingeanne, comme ayant acquis la partie de cette seigneurie qui appartenait à l'évêque, par adjudication du 26 janvier 1599, les droits qu'il avait, comme cessionnaire de Jean de Martigny, écuyer, seigneur en partie de la Villeneuve-sur-Vingeanne, par contrat du 18 décembre 1577, pour la levée d'une demi-émine de rente à lui due sur des terres de Montigny, et qu'il n'avait pu encore percevoir depuis ledit contrat, 1599.

G. 186. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1501-1700. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 5.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Huet Jobert, seigneur en partie de Montigny et de Villeneuve-sur-Vingeanne, vend à titre d'échange, à Regnaud Bourgoing, écuyer, seigneur en partie de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, la part qu'il avait dans la seigneurie, justice haute, moyenne et basse, et revenus seigneuriaux dudit Montigny, l'autre moitié à l'évêque de Langres. Quant à la moitié n'appartenant pas à l'évêque, elle se répartissait ainsi : un quart, ou moitié de cette moitié, à Louis de la Chaligneraye, qui était en outre seigneur suzerain de toute cette moitié, et la tenait lui-même de l'évêque de Langres, et l'autre quart divisé en quatre parties dont trois aux héritiers de Jean de Brion, élu de Langres, et la quatrième audit Huet Jobert, 1503 (v. st.).

G. 187. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1331-1743. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 6.) — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Vente par Girard, dit de Lannoy, de Nogent-en-Bassigny, à Jean, évêque de Langres, du droit de possession et perception des revenus, qui lui appartenait pour douze années, seulement, des biens d'Artand de Montigny, 1331. — État des droits et revenus en la seigneurie de Montigny, donnés à ferme chaque année, et appartenant, pour cette partie de seigneurie, savoir : trois quarts à Élion de Saultour, écuyer, seigneur d'Irouer, de Montigny et de Villeneuve-sur-Vingeanne, en partie, et pour un quart à François de Champluisant, écuyer, seigneur d'Aulmont et desdits Montigny et Villeneuve en partie, 1530. — Bail à ferme, pour l'évêque de Langres, de ce qui lui appartenait dans cette seigneurie, 1574. — Bail semblable, 1598. — Sentence des commissaires généraux délégués par le Pape et par le Roi pour la levée des deniers dont l'imposition avait été ordonnée être faite sur le temporel du clergé, laquelle casse l'adjudication de la moitié de la seigneurie de Montigny faite au sieur de Rochefort, 1599.

G. 188. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1279. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 7.) — *Villeneuve-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Girardin, damoiseau, de Montigny-sur-Vingeanne, fils de fen Henri, chevalier, dudit Montigny, déclare qu'il a acquis de Viénet, damoiseau, de Cusey, une redevance que ledit Viénet tenait de lui en fief à Villeneuve-sur-Vingeanne ; mais comme, d'après les conventions intervenues entre les évêques de Langres, seigneurs en partie de Montigny, et les autres seigneurs, aucun ne pouvait acquérir quoi que ce fût pour lui seul, il reconnaît à l'évêque le droit de lui racheter la moitié de cette redevance, ce qui eut lieu séance tenante, 1278 (v. st.).

G. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1531-1613. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Isomes*. — Droits de justice. — Information du prévôt de Montsaugéon sur le fait d'un homicide commis à Isomes, 1531. — Sentence de la prévôté qui condamne un habitant à dix livres d'amende pour avoir vendangé avant le temps prescrit par le ban, et avoir résisté aux officiers de l'évêque lors de la visite faite en sa maison, où fut trouvée sa vendange, 1601. — Sentence du prévôt

qui condamne à trois livres d'amende, un habitant qui avait blasphémé, avec défense de récidive, sous peine de dix livres et des dépens, 1608.

G. 190. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1632-1702. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Isomes.* — Dimes et portion congrue. — Sentence du lieutenant général enquêteur au bailliage établi par le Roi à Langres, qui condamne Jean Andriot, demeurant à Prauthoy, amodiateur du revenu du comté de Montsaugéon, à payer aux héritiers Piétrequin une certaine quantité de grains, pour le temps de son amodiation, à prendre sur la dime d'Isomes appelée *dime qui ne dit mot*, 1660. (Copie.) Ces héritiers Piétrequin étaient : Simon Parisot, chanoine et grand archidiacre en l'église de Langres, Claude Girard, élu en l'élection de Langres, à cause de Jacqueline Parisot, sa femme, et Guiette Valette, veuve de Girard Richard, avocat, tous héritiers de Jeanne Piétrequin, leur mère et aïeule, laquelle était héritière de Gabriel Piétrequin, élu à Langres. — Antoine Bizot, curé d'Isomes, renonce à sa portion congrue adjugée à son prédécesseur, et déclare à l'évêque qu'il s'en tient aux revenus de sa cure, 1673.

G. 191. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1671. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 3.) — *Isomes.* — Cens. — Fragments de procédures faites au parlement par Jean Andrien, conseiller au bailliage et présidial de Langres, et Jean Simonnet, maire de la dite ville, co-seigneurs d'Isomes, contre Jean Marinot, lieutenant et assesseur audit bailliage et présidial, qui refusait de leur payer certains droits de cens pour des pièces qu'il avait au territoire d'Isomes, et en outre contre l'économe de l'évêché de Langres, partie intervenante au procès, au nom de l'évêque, prétendant que ces droits de cens appartenaient à l'évêque en qualité de haut justicier, 1671.

G. 192. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1329-XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 4.) — *Isomes.* — Fiefs. — Jean, prévôt d'Isomes, damoiseau, reconnaît qu'il tient en fief de l'évêque la prévôté d'Isomes et les revenus y attachés, 1328 (v. st.). — Mandement du roi Philippe de Valois au bailli de Sens, pour lever la main mise qu'il avait faite sur la terre que Jeanne, damoiselle du Paillay, avait à Isomes, et ce, attendu que l'évêque de Langres, en sa qualité de haut

et bas justicier, avait seul le droit de faire cette saisie, Vincennes, 2 janvier 1329 (v. st.). — Aveux et dénombrements de la prévôté, présentés à l'évêque par Jean, prévôt (1336) et noble homme Jean de Saint-Seine-sur-Vingeanne, écuyer, prévôt, à cause de Jeannotte, sa femme, fille de feu Regnaud d'Isomes, 1400. (Sceau de la prévôté de Langres, 1400.)

G. 193. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 5.) — *Isomes.* — Droits de justice. — Bail à ferme, au profit de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, de tout le revenu qu'il avait à Isomes en qualité de seigneur haut et bas justicier, 1673.

G. 194. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XV^e Siècle. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Ocecy.* — Droits de justice. — « Mémoires pour revertent pere en Dieu et seigneur monseigneur Pevesque, duc de Langres, per de France, à l'encontre de nobles hommes messire Guillaume de Langet, chevalier, et Charles de Marnay, escuier, tuteurs et administrateurs legitimes de leurs femmes, tant ouudit nom comme autrement, seigneurs d'Ocecy, » XV^e siècle. Ces seigneurs avaient fait établir des fourches patibulaires au lieu d'Ocecy, « qui est fermé », au comté de Montsaugéon, sur un terrain dépendant d'une grange appartenant à l'évêque, appelée la grange de Septsoulz. D'ailleurs, les eussent-ils élevés autre part, l'évêque maintenait quand même pour lui seul le droit d'établir des fourches patibulaires au territoire d'Isomes, attendu sa qualité de seigneur haut justicier.

G. 195. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Ocecy.* — Droits de pâturage. — Ponce, abbé de Bèze, et Amé, abbé de Saint-Étienne de Dijon, déclarent qu'en leur présence Simon de Noidant, et Ferri de « Cisteals » ont été choisis pour arbitres pour trancher un désaccord existant entre Haymon d'Ocecy et Evrard de Piépape, devant le seigneur de Til-Châtel, concernant les pâtures du finage d'Ocecy, 1249. (En français.)

G. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1596. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 3.) — *Ocecy.* — Redevances en grains. — Procès-verbal d'enquête, dressé par le lieutenant en la justice d'Ocecy,

contenant les déclarations du curé et des habitants, desquelles il résulte que par suite des ravages causés par les passages et séjours des gens de guerre, tant de l'armée du Roi que des ennemis de Sa Majesté, pendant les années précédentes, la plupart des terres étaient demeurées incultes, à raison de quoi le curé n'avait pu lever les dîmes accoutumées, et par suite se trouvait dans l'impossibilité de payer à l'évêque la redevance de vingt-deux éminottes qu'il lui payait annuellement sur les dîmes d'Ocecy, 1596.

G. 197. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1483-1672. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 4.) — *Ocecy.* — Fiefs. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque, par Roland d'Orges, seigneur de Louvières et de Bricon en partie, à cause de ce qu'il tenait de lui en fief à Ocecy, commemari de Jeanne de Bricon, et notamment, partie du château d'Ocecy, le bois du Boulay, le bois de Louvières ; sa part du bois de La Chaut, avec M. d'Argillières, et sa part du bois du Débat et du bois de La Cornée, 1482 (v. st.). (Fragment du sceau dudit Roland d'Orges.) — Foi et hommage rendus à l'évêque de Langres par Françoise de Grand, veuve de Pierre Lenet, conseiller d'état ordinaire, marquis de Larrey, pour la terre et seigneurie d'Ocecy, que son défunt mari avait acquise, par contrat du 30 avril 1662 de François de Rochefort, marquis de La Boulaye, 1672.

G. 198. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1253-1725. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Rivières-les-Fosses.* — Biens fonds. — Jean, doyen de Grancey (Côte-d'Or), atteste qu'en sa présence le seigneur Gui de Châtillonot a reconnu n'avoir qu'un droit d'usufruit, sa vie durant, sur le forestage de Rivières, et qu'après son décès ce droit reviendrait à l'évêque, 1253. — Procès-verbal d'enquête faite par un délégué du bailli de Langres, de laquelle il résulte que le bois de Rouhey, appartenant à l'évêque de Langres, était banal, et que par suite les habitants de Rivières n'avaient pas le droit d'essarter ni d'extirper, 1520. — Sentence du bailliage de Langres qui maintient les religieux d'Auberive dans le droit de prendre du bois pour le chauffage de ceux d'entre eux, et de leurs serviteurs, qui habitent leur maison d'Enoms, dans le bois de Montmaisonnois, assis au finage de Rivières-les-Fosses, appartenant à l'évêque de Langres, 1588. — Ventes des coupes de ce bois, faites au profit de l'évêque, 1677, 1692, 1722 et 1725.

G. 199. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1528. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Rivières-les-Fosses.* — Tierces. — Procès-verbal d'enquête, sans indication de l'officier qui l'a dressé, constatant que l'évêque de Langres a le droit de tierces des vins à Rivières-les-Fosses, savoir : sur les vignes situées au climat appelé les Lores, à raison d'un septier sur seize, et aux climats dits Les Soillons, La Forêt, Les Portelles, à raison d'un septier sur douze, 1528. (Copie non signée, du XVI^e siècle). — « Déclaration des lieux où monseigneur de Lengres doit prendre, au lieu de Rivières-les-Fosses, le droit des tierces de vin, en plusieurs clymatz. » (Sans date) XVI^e siècle. (Copie non signée.)

G. 200. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1482-1572. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 3.) — *Rivières-les-Fosses.* — Cens. — Bail par les gens des comptes de l'évêque, à titre de cens annuel et perpétuel, d'un « emplastre » situé à Rivières-les-Fosses, devant la fontaine, tenant d'une part à la voie commune, etc. 1482. — Permission donnée par le cardinal de Givry, évêque de Langres, à un habitant de Rivières-les-Fosses, d'établir audit lieu un moulin à eau, sur un ruisseau coulant dans un pré de l'évêque, lieu dit « ès fontaines », à charge pour lui et ses successeurs d'un cens annuel et perpétuel de dix sous, 1551. — Bail à cens, par Charles Des Cars, évêque de Langres, à Jean Vichart, capitaine de son château de Montsaugéon, de cent arpents de bois faisant partie de son bois de « Rouey, » finage de Rivières-les-Fosses, 1572.

G. 201. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1616. — (Inventaire de 1841, liette 16, liasse 4.) — *Rivières-les-Fosses.* — Fiefs. — Procès-verbal dressé par un notaire au bailliage de Mussy-l'Évêque, de la présentation faite par Jacques du Val, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Praslay, Massart et Rivières-les-Fosses en partie, à l'évêque de Langres, alors en son château de Mussy, de ses foi et hommage, tant pour lui que pour Madeleine Contet, sa femme, de partie de la seigneurie de Rivières-les-Fosses ayant appartenu à Charles de Coligny, seigneur d'Andelot, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état et privé, lieutenant général de Sa Majesté au gouvernement de Champagne, à cause de sa femme, comme héritière de feu M. de Dinteville, et que ledit du Val avait acquise de lui à titre d'échange, 1616.

G. 202. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1478-1724. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 5.) — *Rivières-les-Fosses*. — Droits en général. — Par devant un notaire et tabellion juré au bailliage de Langres, Thierry Dargent et Jeanne du Chemin, sa femme, demeurant à Saint-Seine « en l'Auxoys, » vendent à Gui Bernard, évêque de Langres, une maison sise à Rivières-les-Fosses, rue des Charrières, diverses pièces de vignes et quelques autres biens, 1478. (Projet d'acte.) — État des charges et conditions auxquelles il sera fait bail et adjudication des revenus de la seigneurie de Rivières-les-Fosses, contenant le détail des droits de l'évêque, 1724.

G. 203. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1251-1565. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Émeline de Prauthoy, demoiselle, vend à l'évêque de Langres tout le droit qu'elle peut avoir dans le bois de Sacquenay appelé le Fay (*Fae*), sur le ruisseau dudit Sacquenay et sur tout le territoire, tenus en fief de ladite demoiselle. Approbation de son fils Gautier. Suscription de Haymon de Rochefort, archidiacre de Langres, mars 1251. — Sentence du lieutenant au siège particulier de Langres, bailliage de Sens, rendue entre les habitants de Sacquenay, demandeurs, et Guillaume de Richecourt, Jean de Sacquenay et Guillaume de Sacquenay, écuyers, demeurant audit lieu, ordonnant qu'une descente sera faite au bois des Bruyères, en présence des officiers de l'évêque, pour informer des dégâts commis par les habitants, 1565.

G. 204. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1567-1666. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Droits de justice et de mairie. — Requête adressée à l'évêque de Langres par Gui de Sacquenay, écuyer, mayeur de Sacquenay, tendant à se faire rembourser par l'évêque, des frais des procès par lui intentés en qualité de maire. A la suite est une ordonnance du procureur général de l'évêque, rejetant cette requête, attendu que la poursuite avait été faite de la propre initiative du maire, 1567. — Sentences incidentes rendues à propos de contestations survenues entre le greffier de la justice et l'amodiateur du greffe, le premier ayant été nommé par le mayeur Jean de Sacquenay, et l'autre ayant reçu l'amodiation des droits de Nicolas Fourcault, chanoine de Notre-Dame de Paris, qui s'était rendu adjudicataire des biens et droits de Jean de Sacquenay, 1666.

G. 205. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1251. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 3.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Droits de tierces. — Accord entre G., évêque de Langres, et Durand de Sacquenay, par lequel ce dernier, après avoir contesté le droit de tierce qui lui était réclamé par l'évêque sur toutes les terres qu'il tenait dudit évêque à Sacquenay, s'est engagé, avec son fils Adam, à payer de ce chef, jusqu'à leurs décès, un bichet moitié de froment et moitié d'avoine par an, à la mesure de Montsaugeon, 1251. Suscription de Jean de « *Tavellis*, » archidiacre du Bassigny.

G. 206. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1456-XVII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 4.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Cens. — Baux à cens faits au nom de l'évêque de Langres, d'un « amplastre, contenant quatre chas de maison », situé en la rue de la maladière (1456), etaux habitants de Sacquenay, avec droit de le partager entre eux comme bon leur semblerait, d'un emplacement appelé la Vesvre, moyennant un cens de six deniers tournois par homme, et celle de.... (déchirure) par femme, pouvant former au total soixante-dix sous tournois par an (1457). — État des cens dus par les habitants de Sacquenay, XVII^e siècle.

G. 207. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1330-1568. — Inventaire de 1741, liette 16, liasse 5.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Devant l'officiel de la cour de l'archidiacre de Langres, Henri de Mandres-en-Bassigny (*de Mandriis in Bassigneyo*), diocèse de Langres, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, au lieu de Sacquenay, diverses choses, entre autres une maignée (*maignians*) d'hommes, 1330. — Viennet de « *Ruffigneycourt* », écuyer, seigneur en partie de Belmont-lès-Vergeilles, déclare que comme mari de Jeanne de Sacquenay il tient fief de l'évêque de Langres, au territoire de Sacquenay, divers biens détaillés audit acte, 1457. — Semblable déclaration faite par Huart Jobert, écuyer, seigneur en partie de Montigny, comme mari de Guillemette de « *Buffinecourt* », fille de feu Viennet de Buffinecourt et Jeanne de Sacquenay, 1488 (v. st.). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, à ses auditeurs des comptes à Langres et à ses baillis deçà et delà la rivière d'Aube, les informant qu'il a reçu les foi et hommage d'Étienne de Sacquenay, écuyer, demeurant à Langres, pour le quart indivis des dîmes et le huitième des tierces de blé et de vin de

Sacquenay, 1491. — Mandement semblable de Jean d'Amboise, évêque de Langres, neveu et successeur du précédent, disant que ces parts de dîmes et tierces étaient partageables avec l'évêque (*partables avec nous*) et avec Huet Jobert, à cause de sa femme, 1502. — Foi et hommage rendus à l'évêque par Henri du Bois, écuyer, seigneur de la Rochette, comme tuteur de Jean, Didier, Guillemette et Antoinette du Bois, enfants nés de son mariage avec feu Guillemette de Sacquenay, pour un quart des dîmes de blé et vin, appelé le grand dime, et un huitième des tierces de blé et de vin, indivis, à partager avec l'évêque et les hoirs de Viennot de « Buffiercourt », 1519. — Aveu et dénombrement par Guy de Sacquenay, écuyer, licencié-ès-droits, pour la mairie de Sacquenay lui appartenant par suite du décès d'Henri de Sacquenay, son père, 1567 (v. st.).

G. 208. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

[1489]. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 6.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Droits de pâturage des habitants. — Mémoire pour les habitants de Sacquenay et l'évêque de Langres, contre Philippe Thierry, lieutenant du prévôt de Sens, et les habitants de Chazeul, tendant à prouver que le climat appelé la grange de Droiz, touchant à la forêt de « Velors », et sur lequel les habitants de Sacquenay ont droit de pâturage pour leurs bêtes grosses et menues, est tout entier sur le territoire de Sacquenay, et que par suite les habitants de Chazeul n'y ont aucun droit, 1489.

G. 209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 sceaux.

1251-1467. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 6.) — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Henri, dit de Vergy, seigneur de Mirebeau (Côte-d'Or), sénéchal de Bourgogne, consent que pour terminer ses différends avec l'évêque de Langres, concernant Sacquenay, la question soit tranchée par l'abbé de Bèze et l'archidiacre de Langres, avec l'avis du bailli ou du prévôt de « Channeta » ; il acceptera leurs décisions, 1251. — Vente par Regnaud dit de Prauthoy, et sa femme Jacquotte, à l'évêque de Langres, de tous leurs droits et biens à Sacquenay, et notamment au bois de « Faies », 1252, avril. Suscription et sceau d'Haymon, archidiacre de Langres. — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, vend à Simon Rebille, habitant de Langres, tout ce qu'il possède à Sacquenay, consistant en hommes, maisons, terres, cens, devoirs, droits de justice, sauf la garde de

l'hôpital, moyennant trois cents livres de viennois, 1273. (Scellé.) — Fromond, abbé, et les religieux de Theulley (Haute-Saône), vendent à Gui, évêque de Langres, leurs hommes et tous leurs autres biens et droits de Sacquenay, 1289. — Sentences des gens du conseil de l'évêque de Langres, ordonnant la mainlevée de la saisie qui avait été faite à la requête du procureur fiscal de l'évêque, du quart des dîmes et du huitième des tierces de vin et de blé de Sacquenay appartenant à Jean de Sacquenay, maître dudit lieu, 1461 et 1464. — Mandement de l'évêque à son bailli de Langres, lui notifiant qu'il a reçu les foi et hommage dudit Jean de Sacquenay, pour ces dîmes et tierces, 1467.

G. 210. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1293-1569. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Biens fonds. — Devant Pierre, doyen de la chrétienté de Dijon, mandataire de l'official du chapitre de Langres, Étienne de Dijon, dit de Bourg, et Jacquette, sa femme, veuve de Vion dit Vaucerel, habitant de Langres, ratifient la perception des revenus de divers biens situés à Saint-Broingt-les-Fosses (« de Sancto Benigno ad faveas ») qui avait été faite par les gardiens de l'évêché de Langres, pendant tout le temps qu'avait duré la saisie des dits biens, 1293. — Le cardinal de Givry, évêque de Langres, en considération des services que lui a rendus Henri de Sacquenay, écuyer, son maître d'hôtel, lui donne à cens pour vingt-neuf ans quarante ou cinquante ouvrées de vignes et « la place et lieu ou est de present nostre four bannal dudict saint Beroingt-les-Fosses, tout en ruïne et inutile », 1554. — Confirmation de ce bail par Pierre de Gondi, évêque de Langres, en faveur de Gui de Sacquenay, écuyer, fils et héritier d'Henri ci-dessus, 1569. (Scellé du contre-sceau, sur papier, pendant sur double queue de parchemin.)

G. 211. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Droits de justice. — Requête adressée au parlement de Paris par l'évêque de Langres, en qualité de seul seigneur haut, moyen et bas justicier de Saint-Broingt-les-Fosses, tendant à évoquer devant ses officiers une affaire d'homicide commis à Saint-Broingt, que le lieutenant-criminel de Langres prétendait s'attribuer, XVIII^e siècle.

G. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1485-1599. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasses 3 et 4.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Dîmes de grains et cens emphytéotique. — Bail à cens annuel et perpétuel, fait au profit de l'évêque, Jean d'Amboise, par les gens du Conseil et des Comptes dudit évêque, sur le rapport de maître Pierre Hardi, son secrétaire, et de Girardin de Sarrey, son procureur général, commis, par le mandement ci-après, à la visite du temporel de l'évêché, d'une place et « emplaistre » située à Saint-Broingt, près de l'église, en la rue au maire, 1487. A la suite est transcrit un mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, ordonnant à ses officiers de procéder à de nouveaux baux à ferme et à cens des biens de l'évêché, 1485. — Baux, au profit de l'évêque de Langres, des dîmes de grains de Saint-Broingt, 1569 et 1599.

G. 213. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1329-1399. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 5.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Fiefs. — L'official de la cour de l'archidiacre de Langres certifie qu'en présence d'un clerc juré et tabellion de l'officialité Jean de Saint-Broingt-les-Fosses (*de Sancto Benigno in Foveis*), chevalier, a déclaré tenir en fief de Jean, évêque de Langres, sa maison forte de Saint-Broingt, et divers biens au même finage, 1329.

G. 214. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 6.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Cure et portion congrue. — Transaction intervenue entre Louis de la Rivière, évêque-duc de Langres, ministre d'État, grand aumônier de la Reine, et Nicolas Desgrey, curé de Saint-Broingt-les-Fosses, concernant la portion congrue dudit curé et ce qui en restait dû à ce dernier, des années 1665 à 1667, 1668.

G. 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1225. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 7.) — *Saint-Broingt-les-Fosses*. — Droits en général. — Henri, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), atteste que Jean Postaus, chevalier, a vendu, en sa présence, à Hugue, évêque de Langres, le huitième qu'il avait à Saint-Broingt (*apud Sanctum Benignum de Foveis*), se partageant avec Hugue, chevalier de Saint-Broingt, et Ascher « escudero », ce qui fut approuvé par sa femme D. et son frère H. 1225.

HAUTE-MARNE. — SÈRIE G.

G. 216. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1574. — Inventaire de 1741, liette 16, liasse 1.) — *Saint-Michel*. — Biens fonds. — Procès-verbal dressé par devant Guillaume de Monfardet, licencié en droit, avocat au siège royal de Langres, bailli du comté de Montsaugéon, contenant partage du bois de Vesvre, de cent-un journaux, entre l'évêque de Langres, auquel il a été attribué les deux tiers, et les habitants de Saint-Michel, auxquels a été attribué l'autre tiers, 1574.

G. 217. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1598. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 2.) — *Saint-Michel*. — Dîmes de grains et de vins. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, des dîmes de grains de Saint-Michel, pour un an, moyennant six « esmines », dix boisseaux, mesure de Montsaugéon, moitié froment et moitié avoine, 1598. — Reconnaissance par un sieur Gentot que l'évêque de Langres lui a laissé à bail, pour trois ans, moyennant deux feuillettes de vin « bon, pur et loial », par année, ses dîmes de vignes du finage de Saint-Michel, 1598.

G. 218. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1459-1483. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 3.) — *Saint-Michel*. — Cens emphytéotique. — Bail à cens annuel et perpétuel, au profit de l'évêque, d'une pièce de vigne au finage de Saint-Michel, lieu dit En Boneton, 1459. — Bail semblable d'une maison située à Saint-Michel, paroisse de Villegusien, 1483.

G. 219. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1298-1678. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 4.) — *Saint-Michel*. — Bois communaux et usages des habitants. — Sentences du sénéchal de l'évêché de Langres (1298), et du bailli de Langres (1303, 1333 et 1338), qui maintiennent les habitants de Saint-Michel dans le droit d'usage du mort bois (1298, 1333, 1338) et païsson de leurs porcs (1303), au bois de Vaivre, territoire de Saint-Michel. (Vidimus de 1382.) — Acte d'assemblée des habitants, tenue devant le lieutenant de la justice, portant la déclaration, ordonnée par déclaration du Roi du 6 novembre 1677, des biens communaux vendus et engagés, 1678.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1239 - 1672. — (Inventaire de 1741, liette 16, liasse 5.) — *Saint-Michel*. — Droits en général. — Guil-

laume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, certifie que Guillaume « Sanz Manches », damoiseau de Champlitte (Haute-Saône), a vendu en sa présence à R. évêque de Langres, moyennant quarante livres d'estévenants, payées comptant, tout ce qu'il avait au finage de Saint-Michel. Cette vente a été approuvée par Ameline, femme dudit Guillaume, et Simonette, sa fille, 1238 (v. st.). — État des biens et revenus amodiés par l'évêque de Langres au lieu de Saint-Michel, consistant en prés, vignes, dimes, tailles, censés, défauts et amendes, en outre de quoi il est dû par l'amodiateur au curé deux émines de blé et deux émines d'avoine, mesure de Langres, en plus du prix de l'amodiation, 1672.

G. 221. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1203-1473. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Arcelot* (commune d'Arceaux, Côte-d'Or). — Fiefs. — Huguenin de « Aciax » déclare que Robert, évêque élu de Langres, prétendait, ainsi que ses prédécesseurs, que « Acelet » et ses fortifications étaient du fief lige de l'église de Langres. Cette contestation fut l'objet d'une longue guerre (*guerra*), et désaccord entre l'évêque et Huguenin. Enfin ce dernier reconnaît le mal fondé de ses prétentions, et s'avoue homme lige de l'évêque pour Arcelot, sauf la ligéité de Barthélemi, seigneur de la moitié de Montsaugéon, et de Guillaume de La Marche. Il ne pourra pas construire de forteresse qui ne soit du fief de l'évêché de Langres, au finage d'« Acelet » ni entre « Bere et Arc ». N'ayant pas de sceau, il a fait sceller cette charte par Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, son oncle, Ponce de Frolois, aussi son oncle, Eude, seigneur de Grancey, et Gui, seigneur de Saulx. Châtillon-sur-Seine, décembre 1203. — Elvis, dame d'« Aceaux et d'Acelloz », déclare qu'elle a repris en fief de l'évêque de Langres, à Coublant, la maison-forte et la ville d'Arcelot « dois le grant pont de Tile jusques à la forest de Maigney Saint Maart », d'une part, et « jusques es bones d'Arc suis Tile, d'autre », la garde de l'hôpital d'Arceaux « seant ou dit fié » et de la grange de Courbeton, qui appartenait aux religieux de Saint-Étienne de Dijon, 1330. — Extrait du registre des fiefs, de 1473 à 1474, contenant la liste des seigneurs et seigneuries d'Arceaux et Arcelot, Vesvrotte et Mirebeau, Talmay, Ville et Arc-sur-Tille, Lux, Mirebeau, etc. XVI^e siècle.

G. 222. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1205 - 1297. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Bèze* (Côte-d'Or). — Droits de justice et de

garde. — Copies de chartes faites au xv^e siècle : Eude III, duc de Bourgogne, déclare n'avoir aucun droit de garde ou autre à Bèze, si ce n'est avec l'assentiment de l'évêque de Langres, 1204 (v. st.) février ; Hugue IV, duc de Bourgogne, rapporte un mandement que le roi Louis IX lui a adressé pour défendre à Guillaume de Vergy et autres de soutenir les hommes de Bèze contre l'évêque de Langres, concervant les droits de justice que l'évêque avait sur les abbé, couvent et habitants dudit Bèze, droit reconnu à l'évêque par des lettres du roi Philippe Auguste, et confirmé depuis par arrêt de la cour du Roi, 1236 (v. st.) février ; Hugue, abbé de Bèze, alleste que les bourgeois dudit Bèze ont fait à l'évêque de Langres leurs féaultés, 1297 ; etc. — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, déclare se soumettre au jugement du Roi portant que ni lui ni tout autre n'avait droit à la garde et à la commandise de Bèze, et qu'elle appartenait à l'évêque de Langres, 1236 (v. st.), janvier.

G. 223. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1223 - 1465. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 2.) — *Bèze* (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — C. évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, légat du Saint-Siège, rapporte qu'ayant dû sévir contre les religieux de Bèze, à cause de leurs fautes, il avait confié l'administration de l'abbaye et de ses biens à l'évêque de Langres. Il déclare que les frais et dépenses occasionnés par cette administration seront payés sur les revenus de l'abbaye, de telle sorte que l'évêque et son évêché ne puissent en éprouver aucun dommage, 1223, ides d'octobre, à Vienne. — Arrêt incident du parlement de Paris rapportant que l'abbé de Bèze ne s'oppose pas au droit de visite de l'évêque de Langres sur son abbaye, 1464 (v. st.).

G. 224. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1624-1705. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 3.) — *Bèze* (Côte-d'Or). — Bois communaux. — Procédures faites dans deux instances, la première au parlement de Dijon, et la seconde au bailliage dudit lieu, par Jean de Ferrières de Sauvebeuf, abbé de Bèze, contre les habitants de Viévignes, tendant à faire maintenir l'abbé dans la possession de vingt-huit journaux de bois à prendre dans les bois communaux, 1624-1705.

G. 225. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier ;
1 sceau.

1606. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Champy*, près Sacquenay (Côte-d'Or). — Fiefs. — Charles des Cars, évêque de Langres, déclare que Claude Perrenelle, receveur au comté de Champlitte (Haute-Saône), et André Durand, procureur d'office à Genevrières, lui ont présenté leurs fois et hommages pour la grange de Champy, qu'ils ont acquise par décret du siège royal de Langres, 1606. (Sceau de la chambre de l'évêque, sur papier.) — Aveu et dénombrement, par les mêmes, de la dite grange, 1606.

G. 226. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ;
1 sceau.

1462-1579. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Courchamp* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Aveu et dénombrement donnés à l'évêque, à cause de son comté de Montsaugéon, par Jean de Charmes, seigneur de Foulain-lez-Vesoul, comme curateur de Jean, Isabelle et Guionne de Vergy, enfants de feu Jean, bâtard de Vergy, en son vivant seigneur de Richécourt, Cusey et Courchamp en partie, pour la moitié dudit Courchamp, indivise avec Simon de Grançon, seigneur du Puys, 1462. Le déclarant a fait réserve expresse à l'occasion de ce que la seigneurie de Courchamp avait été vendue par feu monseigneur de Varambon, avec Beaumont-sur-Vingeanne, qui était au duché de Bourgogne, et que ledit sieur de Varambon avait réservé pour lui et pour ses hoirs le droit de rachat des dites terres, de telle sorte que le présent aveu et dénombrement ne devait préjudicier ni aux héritiers de Varambon, ni à Catherine de Haracourt, dame de Demangevelle et douairière de Cusey, mère desdits enfants de Vergy, car les biens laissés par leur père étaient restés dans l'indivision. — Aveu et dénombrement de moitié de Courchamp donnés par Guillaume, seigneur de Cicon, de Demangevelle, comme mari de Catherine de Haracourt, 1486 (scellé). — Aveu et dénombrement de l'autre moitié donnés par Simon de Grantson, chevalier, seigneur de Poix, de Vaulx Saint-Julien et de Dume, 1486. — Foi et hommage de la moitié de Courchamp présentés, par-devant notaires à Langres, par Jean Tixerand, fils de feu noble homme Antoine Tixerand, en son vivant bourgeois de Dijon, et de Claudine de Monge, agissant au nom de cette dernière, qui avait acquis cette moitié peu auparavant, sur défunt Hugue Tisserand, 1579.

G. 227. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1341-1356. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) *Cussey-les-Forges* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres, par Hugue de Montagu, chevalier, sire de Couches, pour le fief de Cussey-les-Forges, lui appartenant à cause de la femme Jeanne de Saillenay (Seignelay), héritière de M. Le Roux « de Saly », 1341. — Philiberte de Montagny, dame de Rahon, autorisée de son mari Henri de Lonvy, chevalier, sire de Rahon, vend à Huguenin Davou, ecuyer, avec l'assentiment d'Eude, sire de Grancey, seigneur du fief, tout ce qu'elle a à Cussey, 1356.

G. 228. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1237-1270. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Fays*, grange de l'abbaye de Theulley. — Droits de justice et de garde. — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent (Haute-Saône), déclare qu'il a reconnu devant l'évêque de Langres avoir pris sans droit un homme dans la grange de « *Faia* » appartenant aux moines de « *Tulleio* », laquelle grange était de la garde de l'évêque, 1236 (v. st.). — Jean, abbé de Theulley (Haute-Saône) et le couvent déclarent avoir fait avec l'évêque de Langres, concernant la grange de « *Fayes* », un accord dont les termes ne sont pas indiqués, 1270. (Sceau de l'abbé.)

G. 229. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1236-1679. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Fontaine-Française* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), déclare qu'avec l'assentiment de sa femme Clémence, dame de Fouvent, il a reçu en fief de Robert, évêque de Langres, sa maison de Fontaine, jurable et rendable à grande et à petite force, avec le village de Fontaine, 1236, mars. — Le même donne quittance de sept cents livres que Robert, évêque de Langres, lui avait payées pour prix de sa reprise du fief de « *Fonteynes* », 1238. — Hugue IV, duc de Bourgogne, déclare qu'en sa présence son cher oncle et fidèle Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Fouvent, a repris en fief de l'évêque de Langres sa maison et le village de Fontaine, qui étaient jusqu'alors un alleu, 1238, novembre. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Mirebeau (Côte-d'Or), à l'exemple de son père G. et de sa mère, se déclare homme lige de l'évêque pour le fief de Fouvent, 1246. — Commission

pour l'exécution d'un arrêt du parlement, dans la cause d'entre l'évêque de Langres, d'une part, et Jean de Vienne, chevalier, seigneur de « Peigny » et de Fontaine-Française (*Fontibus gallicis*) et Henriette de Vergy, sa femme, d'autre part, 1390. — Jean de Longvy, seigneur de Gevrey, de Pagny et de Fontaine-Française, fait hommage à l'évêque pour son château de Fontaine, 1447. — Procès-verbal de remise des clefs du château de Fontaine, faite au nom de l'évêque, à Étienne du Bois, châtelain de Montsaugéon, formalité qui n'avait pas été observée lors des foi et hommage rendus au nom de Girard de Longvy, seigneur dudit Fontaine, enfants de feu Jean de Longvy, 1463. Était présent Olivier de Longvy, seigneur de Rahon, oncle dudit Girard. — Foi et hommage présentés par Jacques de Mazel, écuyer, capitaine d'une compagnie au régiment du prince de Turenne, comme mandataire d'Antoine Arnaud, secrétaire du Roi, qui avait acquis la seigneurie de Fontaine le 29 avril 1656 du duc et de la duchesse de La Rochefoucauld, 1656. — Foi et hommage semblables présentés par le mandataire de Catherine « d'Arnault », femme de Jacques de Mazel, chevalier, colonel de cavalerie, héritière universelle d'Antoine Arnault, 1679.

G. 230. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1228-1464. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Fouvent* (Haute-Saône). — Fiefs. — Guillaume de Vergy, seigneur de Fouvent, étant à Montbard, reprend en fief de l'évêque de Langres son fief de Fouvent, 1228. — Hugue IV, duc de Bourgogne, déclare que dans un délai de cinq ans, à partir de Pâques, il devra rendre le château de Fouvent à l'évêque de Langres, quel qu'il soit, 1256, avril. (En français.) — Jean de Vergy, sire de Fouvent et sénéchal de Bourgogne, déclare qu'ayant reçu en don de l'évêque de Langres cent livrées de terre tournois sur les héritages du fief dudit évêque, mouvant du château de Fouvent, aliénés sans l'autorisation de l'évêque ni de ses prédécesseurs, il paiera les frais des poursuites que fera l'évêque contre les détenteurs de ces biens, 1376. (Scellé.)

G. 231. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1617. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Frettes*. — Fiefs. — Foi et hommage, aveu et dénombrement, fournis à l'évêque de Langres par Pierre de Sacquenay, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Horraïn, pour les deux tiers de la seigneurie de Frettes anciennement appelée

de Vergy, dépendant de la baronnie de Fouvent, acquis par lui de Claude-Renée de Pontailier, femme de Cléradus de Marmier, chevalier, seigneur de Gâtey, 1617. Signés : « de Saqueney. »

G. 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Gissey[sur-Ouche]* (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — Le chapitre de Langres, patron de l'église de Gissey, présente au cardinal de Givry, évêque de Langres, N. Regnaudot comme curé de Gissey en remplacement de N. Charpy, décédé, XVI^e siècle. (Fragment.)

G. 233. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1453. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Leffonds*. — Bois du Fay. — Mémoire adressé aux gens des Requêtes du Palais, à Paris, pour frère Jean Guindo (?), chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Morment et seigneur de Leffonds, et les habitants dudit Leffonds, contre l'évêque de Langres et Antoine de Vaudrey, chevalier, seigneur de Marac, tendant à faire maintenir les premiers dans le droit d'usage et pâturage des bois du Fay d'Ormançey. Sans date, mais de 1453, ou peu après.

G. 234. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1457-1693. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Marcilly-sur-Tille* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Jean de « Lugney », écuyer, et Louise de Rye, sa femme, nomment pour leurs mandataires : Charles de Saulx, fils de la dite dame, né de son premier mariage avec Jean de Saulx, seigneur, du Mex, et d'autres personnes, à l'effet de notamment reprendre en fief, au nom de ladite dame, envers l'évêque de Langres, tout ce qu'elle avait à Marcilly-les-Thil Chastel, par acquisition faite de Jean de Roye, chevalier, seigneur dudit Thil, 1457. — Aveu et dénombrement donnés par les mêmes, 1463. — Reprise du fief par Antoine Juret, bourgeois de Dijon, et Louise Petet, sa femme, pour partie de la seigneurie de « Marcilly-lez-Yz-sur-Tille » acquise par eux le 18 juillet 1578 de Jean de Chauvierey, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Grattedos, Aprey et « Aunay-le-Meix », 1578. — Sébastien Zamet, évêque de Langres, déclare avoir reçu les foi et hommage de noble homme Guillaume Bernardon, conseiller au parlement de Bourgogne, pour la seigneurie de l'Étang de Marcilly-lès « Trichastel », qui lui appartenait pour avoir été donnée en mariage à

Charlotte de Cirey, sa femme, 1629. — Foi et hommage rendus par le mandataire de Jean Le Grand, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé, premier président en la Chambre des Comptes de Dijon, seigneur d'Alluze, Marnay et en partie d'Is-sur-Tille, qui avait acquis le 15 février 1645 les droits de Guillaume Bernardon, ci-dessus, seigneur de Grosbois, et de ses filles mineures Marie et Claude Bernardon. 1645.

G. 235. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1675-1723. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Mornay-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Dénombrement donné à l'évêque de Langres par Pierre Baillet, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, seigneur de Crecey, Selongey et de Mornay en partie, pour moitié de la seigneurie de Mornay qui lui avait été adjugée le 5 septembre 1675, au bailliage de Langres, sur les biens de Gabrielle de Saint-Aubin, veuve de Jean Duval, écuyer, seigneur de Praslay, 1675. — Dénombrement par Philibert-François de Cussigny, chevalier, seigneur de Viange et de Marnay, pour cette même moitié qu'il avait acquise, de Pierre Baillet ci-dessus, par droit de retrait lignager, car M. Baillet la tenait de Gabrielle de Saint-Aubin, sœur aînée de Renée de Saint-Aubin, belle-mère dudit sieur de Cussigny, 1687. — Marie-Gabrielle Andrieu, veuve de M. de Mony, procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Langres, seigneur de Percey-le-Pautel et de Mornay, agissant tant en son nom qu'en celui d'Étienne de Mony, son fils majeur, déclare que l'évêque de Langres a autorisé gracieusement son procureur au bailliage à occuper dans l'affaire pendante audit bailliage entre elle et Henri Fabry, chevalier, baron d'Autrey, colonel du régiment de la Sarre, au sujet des foi et hommage que le baron d'Autrey prétendait lui être dûs pour la seigneurie de Mornay ; elle indemniserà l'évêque de tous frais de l'instance, 1723.

G. 236. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1301. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Orrain* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, donne en amortissement de fief à Renaut, seigneur de Saint-Ciergue, chevalier, en considération des bons services qu'il en a reçus, tout ce que Jacques dit Courbez, chevalier, tenait dudit Renaut « am lai vile d'Orriem », mouvant en arrière-fief de Jean de Vergy, 1301.

G. 237. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1596. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Orville* (Côte-d'Or). — Juridiction spirituelle. — Aimée de Baissey, femme de Charles des Cars, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, baron d'« Aiz, » La Mothe, en Gascogne, Til-Châtel, Bourberain, Veronnes les Grandes et Petites, alors absent, en sa qualité de dame de Til-Châtel, nomme Prudent Marcenay, prêtre, natif de Bèze, comme recteur de l'hôpital d'Orville, en remplacement de frère Hugue Chaumonnet, religieux de l'abbaye de Bilhaine, ordre de Cîteaux, décédé, 1596.

G. 238. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1262-1337. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Percey-le-Grand* (Haute-Saône). — Fiefs. — Othon de Rosoy, chevalier, fils de feu Pierre de Saint-Michel, chevalier, reconnaît que tous les biens et droits possédés par lui et son feu père à Percey-le-Grand, sont du fief de l'évêque de Langres, 1262. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare qu'il tient en foi et hommage de l'évêque de Langres sa forte maison de Percey-le-Grand, 1337.

G. 239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1377. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *La Romagne* (Côte-d'Or). — Droit de visite. — Procès-verbal dressé par Jean Monraillet, de Montsaugeon, clerc et tabellion de la cour de Langres, d'une enquête faite à Percey-le-Petit (Haute-Marne), par Guillaume Basset, de Montsaugeon, procureur de l'évêque de Langres, au cours de laquelle Humblet, fils du feu maire de Courchamp, âgé de soixante-dix ans, a déclaré avoir vu Jean de Chalon, évêque de Langres, reçu dans la maison de La Romagne (commanderie) avec ses gens, à cause du droit de visite qu'il y avait ; un fait semblable, concernant l'évêque Jean des Près, est attesté par un habitant de Montsaugeon, 1377.

G. 240. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ;
11 sceau.

1234-XVII^e s. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Talmay* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Hugue IV, duc de Bourgogne, déclare qu'en sa présence, Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, s'est reconnu homme lige de l'évêque de Langres, sauf sa fidélité au duc de

Bourgogne, au comte de Champagne et à Étienne comte de Bourgogne. Le dit Guillaume a reconnu avoir reçu en fief de l'évêque de Langres tout ce qu'il avait à Talmay, et s'il y construisait quelque forteresse, elle serait du fief de l'évêque; enfin, il a promis de comprendre les dites ville et forteresse de Talmay dans son propre alleu, et s'il ne le faisait pas, il a engagé en garantie sa terre de Pontaillier (Pontoillier) et sa vicomté de Dijon, 1234, novembre. — Charte semblable émanée dudit Guillaume de Champlitte, 1234. — Henri dit Pictels, bourgeois d'Auxonne, déclare tenir en fief de Guillaume seigneur de Pontaillier tout ce qu'il possède à Talmay, janvier 1270 (v. st.). (Fragment du sceau d'Albéric, doyen de la chrétienté de Dijon.) — Gui, damoiseau, fils de feu Guillaume de Champlitte, déclare tenir en fief de l'évêque tout ce que lui et son père avaient à Talmay, 1274 avril. — Gui de Pontaillier (le même), homme d'armes, et Marie « de Bans, » sa femme, reconnaissent devoir aux gardiens de l'évêché de Langres soixante livres de petits tournois pour prêt de pareille somme qu'ils leur ont faite au nom de l'évêché, et affectent à la garantie leur fief de Talmay, 1295. — Notes diverses concernant le fief de Talmay, extraites d'un inventaire des titres de l'évêché de Langres, XVII^e siècle.

G. 241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1275-1644. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Til-Châtel* (Côte-d'Or). — Fiefs. — En l'église de Gurgy, Gui, seigneur de Til-Châtel, fait hommage à l'évêque de Langres pour ses château et seigneurie de Til-Châtel, 1274 (v. st.). — Procès-verbal dressé par deux notaires apostoliques et tabellions jurés des cours de Langres, constatant que Jean de Beaujeu, écuyer, capitaine de Til-Châtel pour Jean de Rye, chevalier, retenu par ses infirmités, s'est présenté devant l'évêque de Langres, alors à Til-Châtel, en l'hôtel d'Odot Le Jueret, bourgeois du lieu, au nom dudit seigneur de Thil-Châtel, accompagné de Girard de Marcilly, châtelain du dudit lieu de Til, Gautier de « Vaytes », Pierre de « Gemelz », écuyers, et autres, et lui a présenté les clefs du château, en jurant fidélité, 1454. — Claude de Baissey, écuyer, seigneur de Longecourt, curateur d'Anne de Baissey, fille unique de feu Jean de Baissey, chevalier, seigneur de Til-Châtel, agissant en outre au nom d'Anne de Marmier, mère de ladite Anne de Baissey, nommé pour son mandataire Simon de Chaulgy, sieur de Savigny-l'Étang, pour assister à l'entrée que doit faire à Langres le nouvel évêque et y remplir les

devoirs dus par le seigneur de Til-Châtel, auquel devait appartenir la monture de l'évêque, 1564. — Dénombrement de la seigneurie donné par Antoine du Châtelet, marquis de Til-Châtel, Senoncourt, Raumont, La Neufville, les Thons, Bourberain, Véronnes-les-Grandes et Petites, et autres lieux, 1644.

G. 242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1301. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 2.) — *Til-Châtel* (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — Jean [de Rochefort], évêque de Langres, sur la demande du recteur, des clercs, des convers, des sœurs et des converses de la Maison-Dieu de Til-Châtel, et avec l'assentiment du chapitre de Langres, unit la dite Maison-Dieu à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, en se réservant les droits de visite, réformation, collation et autres, 1301. (Vidimus de Hugue et des religieuses de Saint-Étienne de Dijon, 1301; sceau de l'abbaye.)

G. 243. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1617-XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Tornay*. — Fiefs. — Jean Dubois de Sacquenay, seigneur dudit Sacquenay (Côte-d'Or) et de Courchamp, achète du mandataire de Béatrix de Vergy, veuve de Vandelin-Simon de « Cuzans, » baron de « Belvoix, » tout ce qui appartenait à ladite dame dans la seigneurie de Tornay, et qui lui était advenu dans le partage de la baronnie de Fouvent (Haute-Saône), provenant de feu Antoinette de Vergy, dame de La Ferté et de Fouvent, fait le 8 août 1596 entre ladite Béatrix et feu Claude de Vergy, comte de Champlitte, lieutenant-général et gouverneur au comté de Bourgogne, Anne de Vergy, femme de Jean-Louis de Pontaillier, baron de Talmay (Côte-d'Or) et Dienville (Aube), 21 août 1617. — Foi et hommage présentés à l'évêque par M. Dubois de Sacquenay, 1617. — Mémoire sur la prétention qu'avait M. le marquis de Marmier-Ray, en sa qualité de seigneur fidé-commissaire de Ray, de faire rentrer dans la mouvance de cette baronnie la seigneurie de Tornay, XVIII^e siècle.

G. 244. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1278 - 1328. — (Inventaire de 1741, liette 17, liasse 1.) — *Vaux* (sous-Aubigny). — Fiefs. — Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon, atteste que Alard de Vaux, étant à Châtillonot, a reconnu en sa présence que sa maison-forte de Vaux était tenue en fief de

l'évêque de Langres, 1277 (v. st.) février, à Gevrolles. — Nicolas de Vaux, fils de feu Alard et frère de Jacques, doyen de Notre-Dame-du-Val, de Provins, confirme l'accord intervenu entre lui et le doyen Jacques, son frère, d'une part, et l'évêque Jean [de Rochefort], par une charte du lundi après la Madeleine 1300, qu'il rapporte, concernant la tour de Vaux, 1300 septembre. (Fragment du sceau de Simon de Buxières, archidiacre de Dijon.) — Nicolas de Vaux, damoiseau, fils de feu Nicolas de Vaux, reconnaît tenir en fief de Jean de Chalon, évêque de Langres, la tour de Vaux, la justice de Vaux, d'Aubigny et de Rivière (les-Fosses), le tiers de la grosse dime de vin de Prauthoy, et son fouage dans les bois de « Rouex, » 1328.

G. 245. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1528-1707. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Biens fonds. — Procès-verbal de délimitation entre les territoires de Dommarien, seigneurie de l'évêque, et de Chassigny, seigneurie du chapitre de Langres, 1528. — Sentence d'Antoine Bonnot, docteur ès droits, seigneur de Rosoy, lieutenant général au bailliage de Langres, rendue sur la requête de l'évêque de Langres et d'Élion de Sautour, coseigneurs de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), défendant aux habitants dudit Montigny et de Villeneuve-sur-Vingeanne de couper du bois dans les bois desdits seigneurs, et leur permettant d'en user seulement en bons pères de famille, 1554 (v. st.). — Amodiation du four banal de Montigny-sur-Vingeanne, Villeneuve-sur-Vingeanne et les Champis (commune de Montigny), appartenant à François de Sautour, chevalier, seigneur d'Yrouerre (Yonne), Monthureux-sur-Saône (Haute-Saône), et en partie desdits lieux de Montigny, Villeneuve et Champis, 1579. — Bail à vie, au profit de l'évêque de Langres, de la coupe et superficie du bois de Couzon, 1703.

G. 246. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1390-1690. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de justice et de mairie. — Mainlevée de la saisie de la mairie de Saint-Broingt-les-Fosses et de Saint-Michel, faite au nom de l'évêque de Langres, 1389 (v. st.). — Autres mainlevées ordonnées par Gautier Énard de Coify, lieutenant de Robert de Longchamp, écuyer, échanson du Roi et du duc de Bourgogne, bailli de Langres, 1419, et par sentence des gens

des comptes de l'évêque, 1501. — Résumé du dispositif d'un arrêt du parlement qui a maintenu l'évêque dans le droit de haute, moyenne et basse justice à Vaux (sous-Aubigny) et dans le droit d'instituer un lieutenant et autres officiers de justice audit lieu, et à Aubigny, Choilley et Dardenay, 1664. — Reçu, signé Profillet, constatant que le signataire a reçu de M. Marchand, secrétaire de l'évêque, l'arrêt du 21 juin 1664, ci-dessus rapporté, 1690.

G. 247. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1528. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines, confondus en chaque titre. » — Tailles seigneuriales. — État des tailles dues à l'évêque par les habitants de Coublant, Maatz, Grenan, Montsaugéon, Châtoillenot, Courcelles-Val-d'Esnoms, Esnoms, Rivière-les-Fosses, Couzon, Isôme, Vaux-sous-Aubigny, Aubigny, Sacquenay (Côte d'Or), Choilley et Dardenay, Dommarien, Prauthoy, Saint-Michel et Saint-Broingt-les-Fosses, dressé par les gens du Conseil de l'évêque, 1527 (v. st.).

G. 248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1379-1527. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dimes. — Autorisations de cultiver certaines terres alors incultes, et d'en couper les bois et broussailles, et d'y couper des pisseaux, à charge de payer les tierces desdites terres, autrefois perçues à raison de onze gerbes l'une; ces autorisations accordées : en 1379, par Bernard de La Tour, évêque de Langres, aux habitants de Rivière [les Fosses]; en 1399, par Louis, cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, aux habitants de Châtoillenot, Esnoms, Courcelles[-Val-d'Esnoms] et Rivière-les-Fosses, pour enlever des terres nécessaires à leurs vignes; en 1419, par l'évêque Charles de Poitiers, et en 1437 par l'évêque Philippe de Vienne, aux habitants de Rivière-les-Fosses, pour couper les bois inutiles, et ce, même en dehors des lieux anciennement spécifiés. — Accord entre Jean de Sautour, écuyer, Anne de La Chataigneraye, et Jean de La Chataigneraye, seigneurs et dame en partie de Villeneuve-sur-Vingeanne et Montigny[-sur-Vingeanne], d'une part, et Claude de Montigny, écuyer, et Isabelle de « Jobel », sa femme, aussi seigneur et dame en partie desdits lieux, d'autre part, concernant les dimes de vin, échoites et autres droits seigneuriaux, dans laquelle est fait réserve des droits de dimes de l'évêque de Langres, 1526 (v. st.).

G. 249. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1290-1651. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Cens. — Gui [de Genève], évêque de Langres, consent que Guillaume dit Peluchote, de Langres, possède divers biens à Corlée, en la châtellenie de Montsaugéon, et à Saint-Broingt-les-Fosses, à charge de cens envers lui et ses successeurs, 1289 (v. st.). — Jean d'Amboise, évêque de Langres, nomme pour son maître d'hôtel, Philibert de Bouton, écuyer, aux gages de cent livres tournois par an, 1482. — Ogier Plaon, dit Bourgogne, hérald d'armes du Roi, avec l'autorisation des gens du Conseil et des Comptes de l'évêque, prend à cens, par rétrocession d'un précédent fermier, la métairie des Groises, située au finage de Rivière-les-Fosses, grevée d'un cens au profit de l'évêque, 1486. — Baux à cens et rétrocessions de baux à cens, de terres situées aux territoires de Montigny et Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), 1490 (v. st.); Vaux et Aubigny, 1579; Esnoms et Courcelles-Val-d'Esnoms, 1620; Choilley et Dardenay, 1651.

G 250. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1260-1277. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Hugue, archidiacre de Langres, déclare qu'en sa présence Girard de « Viviers », chevalier, fils de feu Raymond chevalier de Villiers, a reconnu tenir en fief de Gui (de Rochefort), évêque de Langres, tout ce qu'il possède à Percey-le-Grand (Haute-Saône) et à Dommarien, 1260, avril, samedi avant Saint-Georges. — G. prieur de Saint-Geômes, déclare qu'en sa présence Guillaume de Vaux, fils de feu Bertin, a repris en fief de G. évêque de Langres, moitié de la dime des vignes de Vanx (sous-Aubigny), de « *Boqueleria* » et d'Aubigny, qui lui appartient avec son frère Alard de Vaux, 1264 (v. st.). — Hugue, archidiacre de Langres, et Jean de « Thaviaus », archidiacre du Lasçois, déclarent qu'en leur présence Évrard de Piépape, chevalier, a reconnu tenir en fief de Gui, évêque de Langres, sa maison de Piépape et tout ce qu'il a audit lieu et à Choilley, Dardenay et Ysômes, 1270, v. st. (en français). — Devant Robert, archidiacre du Tonnerrois, et Girard, prieur de Saint-Geômes, Guillaume, frère d'Alard de Vaux, reconnaît tenir en fief de Gui, évêque de Langres, le tiers des dîmes de blé de Prauthoy, et moitié des dîmes de vin aux finages d'Aubigny et de Vaux, 1272.

(Sceau du prieur Girard.) — Hugue, archidiacre de Langres, déclare tenir en fief de l'évêque de Langres le village de Cussey, 1275. — Testament de Hugue dit Chanton, archidiacre de Langres, par lequel il fait de nombreux legs, et notamment à l'évêché de Langres ce qu'il a en fief à Cussey et à Leuchey, tenu par lui en fief de l'évêché, mais avec réserve, pour le cas où il lui survivrait, en faveur de son neveu, Jean d'Arceaux, chanoine de Langres, et pour sa vie seulement, 1275. — Jean de Vergy, sire de Fouvent (Haute-Saône), sénéchal de Bourgogne, reprend en fief de l'évêque de Langres la maison-forte de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Champy, Thouars et Mornay (ibidem), 1277. (En français, en mauvais état.)

G. 251. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1297-1330. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Jean de Vergy, sire de Fouvent (Haute-Saône), sénéchal de Bourgogne, donne quittance à Jean, évêque de Langres, de deux cents livres de petits tournois à valoir sur les six cents livres moyennant lesquelles il lui avait vendu les fiefs de « Borberains » et de « Valort », 1297. (Fragment de sceau.) — Simon, dit Bignoz, de Cusey, homme d'armes, déclare tenir en fief de l'évêque de Langres divers biens à Montormantier, la grange de Champgiraut située au finage de Cusey, et d'autres biens à Sacquenay (Côte-d'Or), Rosoy et Percey, 1328. — Jean du Rup, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres le tiers de la dime des vins de « Preance » (Perrancey) et de la Corvée l'Évêque, territoire d'Ysôme, 1328. — Renier de Saint-Broingt (*de Sancto Benigno*), déclare tenir en fief de Jean de Chalon, évêque de Langres, divers biens situés à Montsaugéon et à Courcelles, 1328. — Simon de « Montremantier », écuyer, reconnaît tenir en fief dudit Jean de Chalon, le four de Châtouillenot, avec l'usage des bois de l'évêque et une rente en blé à Ysôme, 1328 (v. st.). (Fragment de sceau de l'official de Langres.) — Étienne de Dommarien, damoiseau, se reconnaît homme féal de l'évêque de Langres pour sa maison de Dommarien, située devant l'église paroissiale dudit lieu, un four situé devant cette maison, une rente en blé à Choilley, deux familles d'hommes à Cusey, autant à « Montremantier », etc. 1328. — Symonnette, demoiselle d'Autreville, reprend en fief de l'évêque de Langres ce qu'elle tient en douaire à Velles-au-Mont, Choilley et autres lieux, 1330.

G. 252. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1329-1336. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Jean de Couzon, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres divers biens et droits à Couzon et à Ysôme, 1329. — Jeanne, damoiselle de Montsaugéon, fille du feu prévôt Perrot, constitue son mandataire Girard de Montsaugéon, clerc de la cour de Langres, pour déclarer sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Langres qu'elle reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres la moitié des dîmes de blé de Vaux (sous-Aubigny), qu'elle tient avec les héritiers de Gilon de « *Haicheyo* », chevalier, des cens à Perrancey, etc. 1329. — Hugue d'Ysôme, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres sa maison d'Ysôme et d'autres biens, 1331. — Jeannette de Cusey, damoiselle, fille de feu Robert de Cusey, chevalier, déclare tenir en fief dudit évêque divers biens à Cusey et à Sacquenay (Côte-d'Or), 1331. — Déclaration semblable par Jaquot d'Acey, pour des biens à Percey-le-Petit et à Sacquenay, 1336. — Simonne d'Autreville, damoiselle, et Antoine, son neveu, fils de feu Hugue de Verceilles, homme d'armes, reconnaissent tenir en fief de l'évêque de Langres divers biens à Verceilles-Dessus, Verceilles-au-Mont et Montsaugéon, 1336.

G. 253. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1336-1352. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Jean de Couzon, damoiseau, reprend en fief de l'évêque de Langres sa maison de Couzon et diverses terres audit lieu et à Ysôme, 1336. — Reprise de fief par Jean d'Ysôme, pour le tiers de la grosse dime de Prauthoy, et d'autres dîmes à Ysôme, etc. 1336. — Synnnette d'Autreville, damoiselle, déclare tenir en fief de Jean d'Arcis, évêque de Langres, diverses terres à Verceilles et Montsaugéon, 1343. — Thibaud de « *Cees* », chevalier du diocèse de Besançon, reconnaît avoir reçu de Richard de Montferrand, chevalier, du même diocèse, alors qu'il vivait, et d'Agnès de Cusance, alors sa femme et maintenant sa veuve, trois cents florins d'or, valant alors neuf vingt livres de tournois petits, de forte monnaie, prix moyennant lequel feu Jean, seigneur de Montferrand, frère dudit feu Richard, lui avait vendu une grange appelée La Faisse, sise au territoire de Cusey, près Montsaugéon, et toutes ses dépendances, avec droits d'usages de bois et autres,

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

moitié de prés situés entre Percey-le-Petit et Cusey, un four à Cusey et une rente de dix livres de tournois petits à lever à titre de taille sur les hommes libres et sur les serfs de Cusey appartenant au vendeur, suivant les lettres de ladite vente, du 15 juillet 1345, rapportées en ladite reconnaissance, 1354. — En présence de divers témoins, parmi lesquels Charles de Poitiers, archidiacre de Langres, et en vertu de lettres de commission de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, Huguenin, châtelain de Montsaugéon, met Othon de Beaumont, chevalier, en possession de la maison de Richard de Montferrand, chevalier, alors occupée par Jean de Montferrand, et encore de tous les biens situés aux territoires de Cusey, Percey-le-Petit, et la grange de La Faisse, saisis sur Richard de Montferrand, 1352. — Mémoire concernant la grange de La Faisse, pour l'évêque de Langres, qui l'avait fait saisir, contre Guillaume de Bourbilly, chevalier, comme second mari d'Agnès de Cusance, veuve de Richard de Montferrand, et Jean de Montferrand, fils desdits Richard et Agnès, 1352.

G. 254. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1346-1400. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Gui, damoiseau, fils de Jacques dit de Lonney, chevalier de Nogent, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, des maisons et autres biens à Sacquenay (Côte-d'Or), Cusey et Lusy, 1346. — Guillaume, bâtard de Poitiers, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres sa maison-forte de Cusey, acquise d'Othenin et de Guillaume, dits les enfants de Behmont ; la justice haute, moyenne et basse, sauf la « *trayée* » du corps, le parcours et la solemnité des « *gaufes* » ; trente « *maigniés* » d'hommes et de femmes, qui doivent chacun par an deux sous tournois de taille ; quinze maignées d'hommes qui doivent deux fois par an la taille appelée la serve taille, (« *laquelle ne se pnest monster ne abaisser* »), seize livres dix sous tournois ; sur certaines maignées d'hommes et de femmes, estimés pour leur échief, chaque année trente sous tournois ; sur les hommes qui sont « *commans pour leurs commandelises* », quinze sous tournois par an, etc., 1399. — Jean, chevalier, seigneur de « *Giroles* » et de Cusey en partie, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, à cause de Clémence de Montferrand sa femme, une maison-forte et dépendances, à Cusey, tenant à une vigne de monseigneur Guillaume, bâtard de Poitiers, chevalier, seigneur en partie dudit Cusey ; la justice haute, moyenne et basse,

etc.; divers biens et droits à Percey-le-Grand et à Montigny-sur-Vingeanne, 1400. — Arrêt du parlement de Paris maintenant l'évêque de Langres dans le droit de saisie faite par lui, faute de foi et hommage, du château de Fouvent (Haute-Saône), appartenant à Jean de Vergy, chevalier, de partie des seigneuries de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Pressigny et autres lieux, appartenant à Jean de Vergy, écuyer, 1400.

G. 255. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièces, papier.

1400-1402 — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Fiefs. — Jean d' « Aichey », écuyer, reconnaît tenir en fief du cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, les dîmes de blé et de vin de Saint-Broingt-les-Fosses, etc., 1400. — Autres aveu et dénombrement donnés au même cardinal par Pierre de Malignecourt, écuyer, pour le tiers des grosses dîmes de vin de Pranthoy et des relevances à Ysôme et à Sacquenay (Côte-d'Or), 1400. — Thiébaud de Fontaines, alias de Dommarien, écuyer, donne aveu et dénombrement à l'évêque de Langres pour ce qu'il possède à Dommarien, Montsaugon, Ysôme et Cusey, 1400. — Margot de Malay (Yonne), damoiselle, femme de feu Jean de Bere, dame en partie de Soucy, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres le château et chatellenie de Châtoillenot, et des revenus à Isôme, 1400. — Guillette, dame de Montormentier et de Vantoux, donne à l'évêque de Langres ses aveu et dénombrement pour Montormentier, Sacquenay (Côte-d'Or), Cusey et Rosoy, 1400. — Perronelle, dame de Til-Châtel (Côte-d'Or) et de « Courcondre », donne aveu et dénombrement à l'évêque de Langres pour les château, donjon, forteresse, maison forte, ville, finage et dépendances de Til-Châtel, la justice, la taille, etc., et les seigneuries de Marcilly et Échevanne, et les fiefs ci-après : la maison-forte de Grenant, au sire de Crecé, et ce que ce dernier tenait à Crecé et à Chasent; la maison-forte du Fossé et la Grange-Noire, tenues par le sire du Fossé; la tour et le « maisonement » de Chasent, tenus par Jean de « Vaictes » ainsi que la moitié du péage de Til-Châtel et la moitié de la forêt de « Valoir »; ce que Henry de « Germiny » et son neveu Ferry tiennent à Échevannes, etc., 1401 (v. st.).

G. 256. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1411-1487. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en*

chaque titre. » — Fiefs. — Perrin de Frécourt, écuyer, agissant comme mari de Parise de Valingueval, veuve de Pierre de Malignecourt, écuyer, donne aveu et dénombrement à l'évêque de Langres pour ce qu'elle avait à Cusey, Ysôme, Vaux et Prauthoy, 1411. — Aveu et dénombrement d'Antoine Érard, écuyer, pour partie des seigneuries de Montigny et de Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), dont la moitié appartenait à l'évêque de Langres, ledit Érard tenant ces seigneuries comme héritier d'Henri de Saint-Broingt, écuyer, et par acquisition faite récemment de Charles de Vergy, chevalier, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), d'Aulnoy et de Champlitte (ibidem), sénéchal de Bourgogne, 1460. — Aveu et dénombrement donnés à l'évêque de Langres par Richard de Trestondam, écuyer, seigneur de Percey-le-Petit, pour ce qu'il avait audit lieu de Percey, 1462. — A la fin de cette pièce est une confirmation de ce dénombrement, signée de Guillaume de Trestondam, écuyer, seigneur dudit lieu de Percey, fils dudit feu Richard de Trestondam, 1487.

G. 257. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1469-1503. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Fiefs. — Copies de pièces relatives à l'hommage de la prévôté d'Ysôme, 1469-1508. — Guillaume de Hangeat, chevalier, comte de Dampierre (Marne), baron d'Arzillères (ibidem), seigneur de « Leheris » et d'Occy en partie, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, à cause de Marguerite de Torcenay, sa femme, le quart du château d'Occy et diverses autres choses audit lieu et à Vaux, 1493. — Pierre de Choiseul, écuyer, seigneur de Clémont-en-Bassigny, nommé pour son mandataire Jean de Dommarien, sieur du « Poulley » et de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), à l'effet de présenter à l'évêque de Langres les foi et hommage qu'il lui doit à cause de ce qu'il possède à Saint-Broingt-les-Fosses, Baissey, Courcelles-au-Val-d'Esnonis, Sussy, Montsaugon et autres lieux, 1499. (Signé.) — Guillaume de Trestondam, écuyer, seigneur en partie de Percey-le-Petit, donne aveu et dénombrement à l'évêque de Langres, pour ses droits, biens et revenus à Percey-le-Petit et à Cusey, 1503. (Signé.)

G. 258. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1491-1577. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en*

chaque titre. » — Fiefs. — François Le Clerc, chevalier, baron de La Forêt-le-Roi et de Givry, seigneur de Fleuryrigny (Yonne), et capitaine de Sens (fibidem), atteste que Élion de Saultour, écuyer, seigneur de Montigny et de La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) en partie, et du fief des Demoiselles, assis à « Poilly, » a baillé au cardinal de Givry, évêque de Langres, en vertu des lettres patentes du Roi sur le fait des déclarations des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Sens, la déclaration du revenu de ses fiefs de Montigny et La Villeneuve-sur-Vingeanne, relevant de l'évêque de Langres à cause de son comté de Montsaugéon, et du fief des Demoiselles relevant du comté de Tonnerre, 1540. — Mandements de Claude cardinal de Givry, évêque de Langres, à ses gens des Comptes, d'avoir à laisser Nicolas Noblet et Étienne Noblet, auditeurs ordinaires pour le Roi en sa Chambre des Comptes de Dijon, jouir paisiblement de leur fief de Dommarien, consistant en une grosse tour et « fort maison de pierres de taille », et biens en dépendant, situés aussi sur les territoires d'Ysôme, Choilley, Dardenay, Aubigny et Cusey, par eux acquis de Barthélemi et Guignard de Clugny, frères, seigneurs d'Aisey, de Conforgien et dudit fief de Dommarien, à eux advenu du chef de Jacqueline de Drée, leur mère, fille de feu Guyard de Drée, seigneur dudit fief, dont les dits Noblet ont présenté les foi et hommage à l'évêque, lequel a été empêché de les recevoir, 1542. Aveu et dénombremens, signés, rendus à l'évêque de Langres, par Claire de Saint-Andoxe, veuve de Martin de Sacquenay, écuyer, sieur de Mauroge, Monstallot, Champy, Sacquenay, et lieutenant au gouvernement de la ville de Gray (Haute-Saône), pour ce qu'elle avait en qualité d'usufruitière à Champy et Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), 1572; et par Jean de Saint-Andoxe, prêtre, protonotaire apostolique, prieur de Dampierre-sur-Salon, en qualité de tuteur de Martin de Sacquenay, écuyer, héritier testamentaire de Martin de Sacquenay, sus-nommé, pour ce que le dit mineur avait aux mêmes lieux, 1577. — Commission du bailli de Montsaugéon pour saisir, faute d'hommage fait à l'évêque de Langres, les biens situés aux finages de Saint-Broingt-les-Fosses, Saint-Michel et Courcelles-au-Val-d'Esnoims, acquis récemment du seigneur de Clémont ou de ses veuve et héritiers par Étienne Noblet, président en la Chambre des Comptes de Dijon, 1573. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Jean de Dommarien, chevalier, seigneur du Pailly, de Jusanvigny (Aube) et de « Savoyeux », pour ce qu'il possédait à Dommarien, Choilley, Dardenay,

Aubigny, Vaux, Ysôme et Cusey, et notamment « une grande et spacieuse tour, de l'espaisseur d'environ sept piedz, en laquelle a deux caves, six cheminées et plusieurs salles et chambres, et greniers au dessus, contenant quatre estages et mutares sur les portes devant et derrière, ensemble les faulces brays et petites tours à l'autour, . . . assize en la ville dudict Domarien, au plus prez de l'église », 1491.

G. 259. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1597-1618. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « Plusieurs seigneuries et domaines confonlus en chaque titre. » — Fiefs. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Savinien Grnault, licencié ès droits, avocat au siège royal de Langres, comme mari d'Edmée de Sacquenay, fille de Pierre de Sacquenay, écuyer, lieutenant pour le Roi au château de Montigny-le-Roi, et de Françoise de Maubuisson, sa femme, pour des biens et droits à Saint-Broingt-les-Fosses et à Prauthoy, 1597. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Claude Noiroi, juge en la mairie de Langres, et Antoine Noiroi, bourgeois de Langres, son frère, pour les terres et seigneuries de Gilley, Farincourt, Savigny et Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), par eux acquises de messire Jean de Bauffremont, chevalier de l'ordre d'Alcantara d'Espagne, baron et seigneur de Clervaux, Seey-sur-Saône, tant en son nom que comme aïeul et administrateur légitime des biens de Claude de Bauffremont, fils et héritier de feu messire Guillaume de Bauffremont, chevalier, baron de Somberton, et père de Joachim de Bauffremont, baron de Châteauneuf, et de Claude de Bauffremont, abbé de Balerue, prieur de Vaucluse, et autres de ses enfants, 1603. — Donation entre vifs par Anne de Baissey, comtesse des Cars, baronne de Til-Châtel, « Chevane et Barbarain », femme de Charles, comte des Cars, chevalier des Ordres du Roi, conseiller d'État et Privé, baron d'Aux, La Mothe, Til-Châtel, Chevane, etc., de lui autorisée par procuration, à messire Érad du Châtelet, chevalier, baron de Thours, Bulgnéville et autres lieux, conseiller d'État du duc de Lorraine, maréchal en Barrois, des terres et baronnies de Til-Châtel et Barberain, situées dans le ressort du siège royal de Langres, dépendant du bailliage de Sens, et certains membres situés au duché de Bourgogne, comprenant Til-Châtel, Barberain, Vérones les Grandes et Petites, à charge par le donataire de payer cent soixante mille livres, savoir : cinquante mille aux créan-

ciers desdits comte et comtesse des Cars; soixante mille à Lucrèce, femme dudit seigneur du Châtelet, et sœur utérine de la donatrice, mais avec réserve d'usufruit au profit des dits comte et comtesse des Cars, et les cinquante mille livres restant à Gabrielle du Châtelet, fille du donataire et nièce de la donatrice, pour lui constituer une dot, mais aussi avec réserve d'usufruit au profit des comte et comtesse des Cars, 1618. — Foi et hommage des dites seigneuries de Til-Châtel, Bourberain et dépendances, présentés à l'évêque de Langres par ledit Érad du Châtelet, 1618.

G. 260. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7 pièces, papier.

1622-1641. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. — Fiefs. — Claude de Bauffremont, chevalier, baron de Scey-sur-Saône (Haute-Saône), Fouvent et autres lieux, capitaine de deux cents chevaux légers pour le service du Roi, vend à Joachim de Vienne, dit de Bauffremont, marquis de Listenois, baron de Clervaux, bailli et colonel d'Aval, la terre et baronnie de Fouvent (Haute-Saône), Gilley, Farincourt, Savigny, Saulle et dépendances, comme en avaient joui feu Jean de Vienne, dit de Bauffremont, marquis de Listenois, et Béatrix de Pontailleur, sa femme, moyennant trente-six mille neuf cents livres tournois, 1622. — Hommage desdites terres présenté à l'évêque de Langres par le mandataire dudit Joachim de Vienne-Bauffremont, 1622. — Jean de Choiseul, chevalier, seigneur de Francières et « Troye », baron de Meuvy, seigneur en partie de Montigny-sur-Vingeanne, La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), de Champy, et pour le tout de Provenchères, capitaine et gouverneur pour le Roi de la ville de Langres, et Anne de Saultour sa femme, vendent à Charles de « Monrod de Brielle », chevalier, seigneur de La Vallée, Bussy, Lenoncourt, baron de Saint-Thiébauld, Sainte-Saline et Montormantier, et à Marguerite des Marins, sa femme, tout ce qu'ils avaient dans les seigneuries de Montigny, La Villeneuve, Provenchères et Mornay, 1622. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Étienne Louvet, chevalier, baron de Beller, de Luynes et de Fouvent en partie, seigneur de Gilley, Farincourt et Savigny, pour les seigneuries de Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), Gilley, Farincourt et Savigny qu'il possédait par don du Roi, du mois de novembre 1639, vérifié le 24 octobre 1640 en la Chambre des Comptes, 1641.

G. 261. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1329-1672. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Jean de Mesgrigny, chevalier, baron de Vendeuve (Aube), seigneur de Briel (ibidem) et de Champ-au-Roi (commune de Vendeuve), maître des requêtes de l'hôtel du Roi, présente à l'évêque de Langres ses foi et hommage pour la moitié par indivis des terres et seigneuries de Gilley, Farincourt, Savigny; le sixième de la seigneurie de Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), etc., lui appartenant par suite de l'acquisition qu'il en avait faite du baron de Suisnes, 1641. (Une partie de cette pièce a été rongée, ce qui empêche de lire notamment la date du contrat d'acquisition.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Anselme Médard, écuyer, sieur de Villiers, La Villeneuve-sur-Vingeanne et Touars en partie, et de Changey, pour lesdites seigneuries de La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) et Touars en partie, et celle de Changey, 1672. — Poncet de Collon, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, à cause de sa femme Catherine, fille de feu Huguenin dit « lou Combet » de Cresancey, damoiseau, tout ce qu'il possède en la maison de La « Charmoillie », près de Montsaigeon, et au finage de « Horrani », et aussi dans celui de Cusey, à cause d'un moulin situé au-dessous de Cusey, et dans le quart de la dime de Sacquenay (Côte-d'Or), 1329. (Sceau de Poincet de Collon.)

G. 262. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1507. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 7.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Guet et garde des habitants. — Ordonnance de Jean II d'Amboise, évêque de Langres, relative aux guet et garde des châteaux de Montsaigeon et de Châtillonot, 1507. Les habitants de Rivière-les-Fosses prétendaient ne pas être tenus à faire le guet au château de Montsaigeon, et ne le devoir que pour celui de Châtillonot « quant il estoit en estié et en estat de garde. » Sur une requête présentée par eux au gouverneur et lieutenant général du Roi en Champagne, Brie, Langres et lieux adjacents, ce dernier avait déclaré « que de la matière principale qu'est dudict guet, la cognoissance en appartenoit et appartient » à l'évêque, et l'avait renvoyée devant les officiers de celui-ci. Du consentement des parties il a été arrêté que les habitants de Rivière-

les-Fosses devront dorénavant le guet au château de Montsaugéon « en tous temps de éminent péril », mais ils ne seront pas tenus, « jusques à ce que autrement en soit ordonné par justice », de contribuer en argent audit guet. Quant au château de Châtoillenot, ils seront tenus d'y faire le guet en tout temps et de payer tous droits de guet, quand il plaira à l'évêque ou à ses successeurs de le rétablir et de le mettre en état de garde.

G. 263. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1645. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 8.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de mines. — Arrêt du Conseil Privé du Roi, rendu sur la requête de Charles Chouet, amodiateur d'Auberive et maître des forges et fourneaux en dépendant, tendant à être maintenu dans le droit de tirer et laver de la mine au territoire d'Ysôme, attendu que l'évêque de Langres n'y avait aucun fonds, mais seulement la justice, ne lui rapportant pas plus de vingt livres, et ce à charge seulement par ledit Chouet d'indemniser les propriétaires du dessus. Le Roi, par simple provision et sans préjudice du droit des parties au principal, a fait mainlevée de la saisie opérée par l'évêque de Langres, 29 août 1645, à Paris. — Procès-verbal de saisie, faite au nom de l'évêque, d'un chariot de mine tirée et lavée à Couzon, 1645.

G. 264. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1322. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 9.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Charges passives. — Louis de Poitiers, évêque de Langres, en considération des bons services qu'il en avait reçus, donne à Simon de Longchamp, chevalier, une rente annuelle de dix émines de blé, moitié froment et moitié avoine, à prendre pendant sa vie sur le moulin de l'évêque à Vaux, et dix émines dudit blé sur les autres rentes de l'évêque, à Vaux et à Aubigny, 1321 (v. st.).

G. 265. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1462-XVIII^e s. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 10.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Communaux des habitants. — Procédures entre les habitants de Courcelles-Val-d'Esnois, d'une part, et ceux de Châtoillenot d'autre part, relatives à la prétention des premiers d'avoir droit de bannie dans un pré situé au territoire de Châtoillenot,

appelé le Pré-Rond ; le tout terminé par un compromis du 2 août 1462 et une sentence arbitrale du 24 dudit mois d'août, rendue par Gui Bernard, évêque de Langres, déclarant que ce droit de bannie appartient aux habitants de Châtoillenot, et que pendant le temps de cette bannie ceux de Courcelles n'ont aucun droit de mener pâturer leurs bêtes au Pré-Rond, 1462. — Extrait des registres du parlement de Paris contenant arrêt rendu contre les habitants d'Esnois, confirmant une sentence qui avait reconnu à ceux de Rivière-les-Fosses le droit de couper du bois pour faire des païsceaux, en divers lieux de leur territoire et notamment au lieu dit la Cosme-des-Marais, 1471. — Mémoires et déclarations, non datés, de droits d'usages possédés ou prétendus par les habitants de Vaux et d'Aubigny, de Montigny et de La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), d'Esnois, Courcelles et Châtoillenot, XVI-XVII^e siècles.

G. 266. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1225-1238. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 11.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Gui, seigneur de La Roche, et sa femme Elisabeth, à laquelle les biens ci-après appartenaient en dot, vendent à l'évêque de Langres tout ce qu'ils ont à Saint-Bénigne, village situé près de Châtoillenot (aujourd'hui Saint-Broingt) et à Saint-Michel, moyennant quarante-cinq livres d'estévenins, et s'engagent à faire confirmer cette vente par l'archevêque de Besançon et le seigneur de Fouvent, janvier 1224 (v. st.). — Gérard (de Rougemont), archevêque de Besançon, atteste cette vente, même date. — Charte semblable émanée de Henri, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), même date. — Sentence arbitrale rendue par Lambert de Châtillon et Guillaume de Cusey, chevaliers, et Ponce de Saint-Seine, clerc, entre l'évêque de Langres, d'une part, et Gérard de Montigny, chevalier, d'autre part, concernant les villages de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), La Villeneuve-sur-Vingeanne (même commune) et Thouard (ibidem), de l'assentiment de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent (Haute-Saône), de qui Gérard de Montigny tenait en fief tout ce qu'il avait aux dits lieux, 1236 (v. st.). — G. doyen de Langres et Henri de Reims, archidiaque du Bassigny, certifient que Jacques de Dommarien, damoiseau, a vendu à Robert (de Tourote), évêque de Langres, sa sergenterie de Dommarien, mais avec réserve des biens qui pouvaient en dépendre, à charge de les tenir en fief de l'évêque ; et encore,

la dime que son oncle défunt, Huon, avait à Prauthoy, en blé et en vin, et les quatre fiefs des Chevaliers, savoir, d'Hugue de Sacquenay, de Pierre Gelinote, de Hue Laboche, chevaliers, et d'Alix de Cusey, 1238.

G. 267. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1257-1324. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 11.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Accord fait sous les sceaux de G. abbé de Bèze (Côte-d'Or) et de Theulley (Haute-Saône), entre Girard, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), et ses fils Henri, chevalier, et Jean, homme d'armes, d'une part, et l'évêque de Langres, à Saint-Didier, Champy, Montigny-sur-Vingeanne, La Villeneuve-sur-Vingeanne (même commune) et Thouard (ibidem), 1257. — Gautier, abbé de Cherlieu, et Jean, abbé de Beaulieu, ordre de Cîteaux, attestent que Girard de Molay, chevalier, et sa femme Luce, avec l'assentiment de leurs enfants Perrel, Jean, Jeannette et Guillemette, ont cédé à titre d'échange, à Gui (de Genève), évêque de Langres, la tour de Dommarrien et deux maisons contiguës, des terres, rentes, audit lieu, mouvant en fief de l'évêque, en échange de quoi l'évêque leur a cédé des terres au même finage, 1272. — Hugue, archidiacre de Langres, donne à l'évêque tout ce qu'il possède à Cusey, pour être tenu en fief de l'évêque tant par lui que par son neveu, Jean d'Arceaux, chanoine de Langres, s'il lui survit, et par ses autres héritiers. Témoins : Othon, doyen de Langres, et Lambert, archidiacre du Bassigny, 1275. (Copie certifiée, du XVI^e siècle.) — Sous les sceaux de Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et de Richard de Vaugrenant, archidiacre de Luxeuil (Haute-Saône), archevêché de Besançon, Étienne dit Le Roux, seigneur de Ruffey-sur-Loignon (Doubs), et Jean de Rigney, frères, présentent leurs foies et hommages à l'évêque de Langres, savoir : Étienne Le Roux, pour moitié du tiers de Cusey et de Leuchey, et son frère Jean, pour le quart d'un tiers des mêmes terres, ayant appartenu à leur oncle Hugue, archidiacre de Langres, 1276 (v. st.). (Copie certifiée, du XVI^e siècle.) — Guillaume, clerc, fils de feu Guillaume de Montigny-sur-Vingeanne, cède à Jean Aubriot, de Dijon, vicaire-général et mandataire de l'évêque de Langres, la prévôté ou sergenterie de Montigny, de La Villeneuve (même commune) et de Champy (ibidem); le mandataire de l'évêque lui donne en échange une vigne au finage d'Esnomes et vingt-cinq livres tournois, 1323 (v. st.).

G. 268. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1331-1359. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 11.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Jean, seigneur de Montferrand, et Richard, son frère, damoiseaux, du diocèse de Besançon, cèdent à Jean de Chalon, évêque de Langres, tout ce qui leur provenait de feu Eude de Montferrand, leur père, dans les villages de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), de Champy (même commune) et de La Villeneuve (ibidem), diocèse de Langres, acheté par ledit feu Eude de Montferrand de Jean de Coublant (*de Conulento*), écuyer, mais sauf le droit de douaire de Marie, veuve dudit Jean de Coublant, et alors femme de Simon, dit Mouchet, d'Arceaux, chevalier. L'évêque leur donne en échange sa maison-forte de Cusey, près Montsaugon, et tout ce qu'il avait audit lieu, à Percey-le-Grand et à Percey-le-Petit. Témoins : Aymon, abbé de Pothières, Raymond de « Judico », archidiacre du Tonnerrois, Érarid de Tonnerre, archidiacre du Bassigny, Raimbaud de « Scarampis », chancelier et chanoine de Langres, Étienne, prieur de Saint-Germain de Grancey, Guillaume Porcelet, de Besançon, vicaire de l'évêque de Langres, Jean de Pelongey et Jean de « Maireyo », officiaux de l'archidiacre de Langres, le premier « ad excessus », Eude de Châteauneuf, receveur, et Simon de Vaux, chapelain de l'évêque, 1331. — Guillaume de Poitiers reconnaît devoir à son cousin Jean de Ray, chevalier, deux mille sept cents florins de Florence, savoir : sept cents florins, parce que ledit Jean de Ray s'était avoué homme lige de l'évêque de Langres, et deux mille florins, pour les dépenses, services et pertes dudit Jean de Ray, faits et éprouvés par lui, pour le compte de l'évêque, tant dans les guerres du roi Jean, que dans celles de l'évêque, et notamment au siège de Brion. Il lui donne en gage le château de Châtouilnot et les villages en dépendant, Châtouilnot, Courcelles, Esnomes, Rivière, Couzon, Ysôme, Vaux, Aubigny, Prauthoy, Choilley, Dardenay, Dommarrien, Saint-Michel et Saint-Broingt, avec leurs revenus, 1359, à Langres, en la maison dite La Belle Bourgeoise.

G. 269. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1368-1542. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 11.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Simon de Coublant donne décharge de soixante livrées de terre, en la justice de Montigny-sur-Vingeanne, à Guillaume de Poi-

tiers, évêque de Langres, qui était tenu de les lui livrer, à cause de feu Jean de Coublant, damoiseau, père dudit Simon, et ce, moyennant quarante-cinq livres tournois à prendre sur les tailles d'Ysôme, 1368. — Guillemain de Coublant, écuyer, vend à Gui Bernard, évêque de Langres, dix livrées de terre à tournois, de rente, sur ce que ledit Guillemain prenait en la taille d'Ysôme, moyennant cent francs d'or, 1393 (v. st.). — Transaction entre Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, et Simon de Coublant, d'une part, et Guillaume de Flavigny, chevalier, mandataire de : 1° Guillaume de Bourbilly, chevalier, et d'Agnès, sa femme, veuve de Richard de Montferrand, chevalier ; 2° et de Jean de Montferrand, fils dudit feu Richard, pour le règlement d'assiette de soixante livrées de terre grevant les seigneuries de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Champy (même commune) et la Villeneuve (ibidem), qui avaient été vendues par les débiteurs de ces soixante livrées à feu Jean de Chalon, évêque de Langres, en échange de la terre de Cusey, 1368. — Élieu de Sautour, écuyer, seigneur d'Yrouère (Yonne), de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) et de Villeneuve (même commune) en partie, renonce à exiger la démolition d'un colombier à pied élevé audit lieu de Montigny par Claude de Martigny, écuyer, seigneur de Montigny et de Villeneuve en partie ; de son côté, Claude de Martigny renonce à prétendre un char de foin qu'il disait avoir droit de prendre chaque année sur les prés du Grand et du Petit Breuil dont les récoltes étaient partagées entre l'évêque de Langres et Élieu de Sautour. Témoins : Ambroise Le Beuf, curé de Jussey, Gui Le Beuf, commandeur de La Romagne et de Thors, et Pierre de Trestondam, écuyer, seigneur de Percy-le-Petit, 1542.

G. 270. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier.

1528-1673. — (Inventaire de 1741, liette 19, liasse 11.) — « Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Procès-verbaux d'enchères des dîmes et lierces de vins appartenant à l'évêque de Langres à Montsaugéon, Ysôme, Vaux, Aubigny, Sacquenay (Côte-d'Or), Rivière-les-Fosses, Esnoms, Courcelles-Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Saint-Michel, Prauthoy, Dommarien, Vauvoilles (finage de Montsaugéon), Choilley, Dardenay, Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Châtillonol, Couzon et Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), 1528-1579. — Bail à ferme des droits et revenus de l'évêque de Langres à Aubigny, Vaux, Rivière-les-Fosses, Courcelles-Val-

d'Esnoms, Ysôme et Couzon, 1569. — Procès-verbal de l'adjudication faite à Jean de Martigny, chevalier, seigneur en partie de La Villeneuve-sur-Vingeanne, des biens et droits de l'évêque de Langres à Montigny-sur-Vingeanne et à La Villeneuve, pour subvenir au paiement de la quote part dudit évêque dans les cinquante mille écus de rente accordés au Roi par bulles du 18 juillet 1577, du pape Grégoire XIII, 1578. — État des droits et revenus affermés au profit de l'évêque de Langres, en divers lieux du Montsaugéonnais, 1606. — Déclaration des revenus de la terre et seigneurie de Montigny et de Villeneuve-sur-Vingeanne, pour ce qui en appartenait aux héritiers de M. de Bersy, 1634. — Bail à ferme, du revenu des terres de Sacquenay (Côte-d'Or), Aubigny, Vaux et Couzon, appartenant à l'évêque de Langres, fait par son mandataire, M. Lenet, abbé du Grand-Val-des-Choux, 1673.

BARONNIE DE GURGY.

G. 271. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1253-1723. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Sous le sceau de Garnier, archidiacre du Lasçois, Simon, dit Fromont, et Aveline sa femme, vendent à G. évêque de Langres, le quart d'un pré situé au finage de Gurgy, moyennant sept livres langroises, 1253. — Sous les sceaux de Guillaume, abbé de Molême, et de Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, la dame Lore de Mussy, veuve de Barthélemi, dit Pignon, chevalier, Guillaume, Gui et Jean, leurs fils, vendent à Gui, évêque de Langres, la moitié d'un moulin appelé « Novium, » et d'un autre moulin, situés sur la rivière de Gurgy-le-Château, et une rente de deux émines de blé, de la mouture desdits moulins, moyennant cinquante livres langroises ; approbation de Kalon de « Luxeio », fils des dits Lore et Barthélemi, 1257. — Procès-verbal dressé par Mathias Grimault, écuyer, gruyer du duché de Langres « deçà la rivière d'Aulbe », de l'arpentage fait en sa présence, de cent-cinquante arpents de terre, lieudit les Ruppes, au finage de Gurgy, abandonnés par l'évêque aux habitants dudit lieu, en considération de leur pauvreté, mais avec réserve du droit de propriété, à charge par eux de les mettre en culture, pour en percevoir les fruits, et de payer en échange une rente de six gerbes l'une, 1572. — Plan et procès-verbal de mesurage d'un canton de bois taillis, vendu par l'évêque de Lan-

gres au sieur Failot, maître de forges à Aubepierre, contenant quatre-vingt-quinze arpents et demi, 1723.

G. 272. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1517-1709. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Information faite par un notaire au bailliage de (déchirure), deçà la rivière d'Aube, concernant un enlèvement de récoltes, fait pendant la nuit par plusieurs habitants, 1517. — Procès-verbaux des grands jours de gruerie tenus à Gurgy de 1516 à 1527. — Procès-verbaux de nominations à l'office de notaire-tabellion et garde-notes, et procureur postulant au duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, faites au nom de l'évêque, pour Clau-le Amyot, greffier au siège de Gurgy, nommé en 1659 par Bernard Le Sain, écuyer, avocat en parlement, bailli au duché de Langres, deçà la rivière d'Aube; Blaise Dufoullon, praticien au bailliage de Gurgy, nommé en 1670, par Antoine Bonnet, bailli; Claude-Louis Rogier, de Gurgy, et Sébastien Amyot, de Chambain, en 1672, nommés directement par l'évêque; Antoine Dormoy, praticien à Auberive, bailliage de Gurgy, nommé en 1680, par Alexandre Le Sain, écuyer, sieur de la Bergerie, bailli; Philippe Catherinet, greffier au bailliage d'Auberive, nommé en 1683, en remplacement de Noël Catherinet, son frère, décédé, nommé par ledit Le Sain, bailli. — Sentence du bailliage de Gurgy, condamnant à être pendu en effigie, un habitant de Gurgy, convaincu d'en avoir tué un autre à coups de fusil, et à cinq ans de bannissement son complice, 1701.

G. 273. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 194 pièces, papier.

1686-1689. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Dimes et portion congrue. — Procédures faites au bailliage de Langres, à celui de Chaumont et au parlement de Paris, entre Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, d'une part, et Claude Gelyot, curé de Gurgy-le-Château, d'autre part, concernant la portion congrue de trois cents livres par an, réclamée par ce dernier, sauf pour le cas où l'évêque aimerait mieux lui abandonner toutes les dimes de la paroisse et autres revenus attachés à la cure, 1686-1689. — Arrêt du parlement de Paris, rendu sur la déclaration faite par l'évêque que toutes les terres de la paroisse de Gurgy-le-Château, en général, paient la dime au curé, et que le droit de tierce ne se prend sur les héritages qui y sont sujets,

qu'après le paiement de la dime; par suite, l'évêque est déchargé de la demande en portion congrue à lui faite par le curé; ce dernier jouira de la totalité des dimes, et l'évêque continuera de lui payer un muids de blé par an, pour sa subsistance, 1689, 11 février. — Autre arrêt du même parlement, déclarant que l'évêque devra payer au curé un muids d'avoine au lieu d'un muids de blé, indiqué par erreur dans l'arrêt précédent, 1689, 24 mai.

G. 274. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1705-1706. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 4.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Chasse. — Procédures faites au bailliage de Langres, et par appel, à la Table de marbre, à Paris, pour M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, contre deux habitants de Gurgy, qui avaient chassé « journellement et publiquement, avec des chiens courans et armes à feu » sur des terres du bailliage de Gurgy, et qui y avaient tué une biche, 1705-1706. — Sentence du bailliage de Gurgy, qui condamne les délinquants solidairement à cent livres d'amende envers le seigneur, et aux dépens, 1706.

G. 275. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1278-1672. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 5.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Cens. — Sous le sceau de Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, Perceval de Leugley, damoiseau, vend à l'évêque de Langres divers cens qui lui étaient dus à Gurgy-le-Château, 1278. — Autorisation donnée par Sébastien Zamet, évêque de Langres, à Jean Richebois, gruyer des bois de la baronnie de Gurgy, à charge d'un droit de cens annuel, d'établir « quelques petites usines, soit pour huilerie, foullon ou martinet à assier et renardière, » sur « une place où anciennement étoit un moulin à moudre grains, linage dudict Gurgy, » éloignée du village, ce qui avait obligé de transporter le moulin à Gurgy même, 1620. — Bail emphytéotique, au profit de l'évêque de Langres, du moulin banal de Gurgy, et de l'étang situé au-dessus, servant de bief au dit moulin « de présent en ruine, » à charge de rétablir incessamment les dits moulin et étang, et sous d'autres conditions, 1672.

G. 276. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1248-1493. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 6.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Haymon de Rochefort, archidiacre de Langres, et Anséric, archi-

diacre de Dijon, déclarent que Pierre, vicomte de Ligny (Yonne), en leur présence et en plein chapitre de Langres, a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres les Quatre Fiefs des Chevaliers, savoir: le fief de dame Reine de Ligny, tenu dudit Pierre et consistant en dîmes de Ligny et de Maligny (Yonne), le fief de Pierre de Gurgy, chevalier, lequel tient du même Pierre ce qu'il a dans la dime de Souilly (Yonne), le fief de Guillaume, chevalier d'Étourvy (Aube), qui tient encore de lui, à cause de sa femme, ce qu'il a dans la dime de Souilly, et le fief du fils de feu Guillaume Bradeler, qui tient de lui ce qu'il a dans la dime de Souilly; enfin, la garde du prieuré de Ligny-la-Ville (Yonne), appartenant audit vicomte, 1248. (Fragment du sceau d'Haymon de Rochefort.) — Jean de Chalon, évêque de Langres, reçoit les fiefs et hommages des vassaux ci-après, savoir: en son hôtel de Châtillon-sur-Seine, Pierre « li Verdez, » chevalier; à Gevrolles Côte-d'Or, en la maison de l'évêque, Simon de « Creccio, » chevalier, à cause de sa femme Isabelle de « Banio, » pour ce qu'ils avaient anciennement et ce qu'ils avaient récemment acquis, 12 février 1328 (v. st.). Parmi les témoins: Guillaume de Crusy, bailli d'Auxerre. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Vincent Gorjot de « Rousoy, » seigneur de Menesbles (Côte-d'Or), en partie, tant en son nom qu'au nom de Marguerite de Charmoilles, sa femme, pour divers cens, rentes et possessions à Gurgy-le-Château, 1444 (v. st.). — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Marguerite de Chalonnilles, femme d'Huguenin Galandot, d'Orges, écuyer, pour un manoir, et ses dépendances, situé au dessous du château de Gurgy, 1482 (v. st.).

G. 277. (Liasse.) — 11 pièces, papier,

1572-1685. — (Inventaire de 1744, liette 21, liasse 7.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Bois communaux. — Requête des habitants de Gurgy-le-Château, Buxerolles et Chambain (Côte-d'Or), à l'évêque de Langres, leur seigneur, et autorisation dudit évêque, tendant à leur permettre de vendre la superficie de cinquante arpents de leurs bois, en la contrée de Vaux-Bertelin, et de les mettre en labour, pour réparer en partie les pertes qu'ils avaient éprouvées de la part des gens d'armes: « Comme soyt que en l'année mil cinq cens soixante et dix, à un jour de St Pierre, premier jour du mois d'aoust, leurs finaiges furent greslez, et tous leurs orges et avoynes ensemecez lors perduz. » Les habi-

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

tants ont été depuis et devant ruinez et obstruiz par les gens d'armes tant du camp de Menecefel, l'admiral, passant et repassant par ces pays et contrées, que autres gensd'armoyes de France, tant de cheval que de pied, et leurs grains et bestial emmenez par les pignieux, de sorte que lesdictz supplians sont tellement affligez et releuvables de grosses sommes de deniers, mesme ment envers le s^r de Vitry et autres, qui leur a esté besoing emprunter dès ledict temps pour survenir à leurs nécessitez, et tellement despolez de grains que maintenant la pluspart mandient leur vye à cause de la chairté et pénurye qui a couru et court de present audit pays; mesmes les sergens de jour en jour sont à leurs portes, poursuyvant le payement des deniers dudict s^r créditteur et autres. » Les habitants font remarquer que le seigneur a tout avantage à accorder ce qu'ils demandent, parce qu'il percevra les droits de tierces sur les terres mises en labour, 1572. (M. G. 278.) — Charles des Cars, évêque de Langres, propriétaire des deux cinquièmes, et Jean Brochon, chanoine de Poitiers, mandataire de Jacques Pinatel, marchand et bourgeois de Lyon, demeurant à Marcilly, qui avait acheté les trois autres cinquièmes des habitants de Gurgy, Buxerolles et Chambain, vendent à Antoine de Vienne, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de La Borde-lès-Reuillères, Sainte-Marie, Granges et Marchanges, Rouvres-sur-Aube et Montaillot, la coupe du bois taillis appelé bois de la Comtance, finage de Gurgy, 1589.

G. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7 pièces, papier.

1575-1614. — (Inventaire de 1744, liette 21, liasse 8.) — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Les habitants de Gurgy remontent à leur seigneur l'évêque de Langres « que depuis huit ou dix ans et pendant les troubles et guerres civiles qui ont régné au pays, le village dudict Gurgy, du moins la plus grande partye des maisons, manoirs, édifices et demeurances, auroient esté bruslez et mis en cendre par les gens de guerre et ceulx de la nouvelle oppinion, de sorte que par le moyen de telle combustion et bruslement la pluspart desdictz habitans dudict Gurgy auroient esté contrainctz habandonner le lieu et se retirer aultre part pour faire leurs demeurances et habitations, et pendant lesdictes guerres ils auroient eu, receu et souffert plusieurs pertes, infortunes et calamitez, pour raison de quoy ledict Gurgy estoit quasi demeure inaccessible,

faute de demeurances et habitations, et n'auroient peu les dietz habitans, par le moyen des dietes guerres et grandes pertes, réédifier et rebastir leurs maisons et granges, ce qu'ilz feroient néanmoins volontiers s'ilz avoient le pouvoire et moyen. Mais, pour ce que le finage dudict Gurgy est assis en ung pays montueux, maigre, pierreux et infertille, par la stérilité des terres labourables dudict finage, de grande distance dudict Gurgy, qui sont usées et ne peuvent estre améliorées à cause desdictes montaigne et distance dudict village, ils demandent à l'évêque, qui la leur accorde en propriété, une contrée de terre précédemment en bois et alors en coupe, vulgairement appelée les Rippes, pour la partager entre eux également, à charge de l'essarter, cultiver, labourer, ensemençer et mettre en nature de labour dans un délai de trois années, et de payer à l'évêque et à ses successeurs de douze gerbes l'une, pour toutes dimes et tierces, qui seront payées avant l'enlèvement des récoltes, et moyennant que les habitants « seront tenuz crier par trois fois à haulte voix le rentier, ainsin qu'ilz ont accoustumé faire en leurs autres héritages, à peine de l'amende. Les terres des Rippes seront déchargées, par le paiement de cette redevance, de dimes envers le curé, et des lods et ventes, « d'autant que le fond depend de ladicte seigneurie, » 1574 (v. st.). — Modification à la convention précédente : l'évêque ne garantira plus les habitants de toute dime due au curé, mais les habitants ne paieront désormais à l'évêque qu'une gerbe sur vingt au lieu d'une gerbe sur douze, 1575. — État du mobilier du château de Gurgy et réglemens divers concernant l'administration de la baronnie, le siège épiscopal vacant, faits par deux chanoines, délégués du chapitre de Langres, 1614.

G. 279. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 pièce, papier.

1320. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Aulnoy*. — Droits de justice. — Guillaume de Lusý, lieutenant du bailli de Chaumont, rapporte un mandement à lui adressé, alors qu'il était encore lieutenant du bailli de Sens, le vendredi après la quinzaine de Pâques 1320, par Pierre de Tiercelieu, bailli de Sens, pour l'exécution d'un mandement du roi Philippe le Long, y rapporté, donné à Paris le 23 mars 1319 (v. st.), adressé au bailli de Sens, lui ordonnant d'examiner s'il n'y a pas lieu de déférer à la demande des officiers de l'évêque de Langres. Ces derniers exerçaient des poursuites contre Guillaume de la Grange, seigneur d'Ocecy, sa femme, et Gui d'Ocecy, damoiseau, hommes liges et

justiciables de l'évêque, à l'occasion de divers méfaits et préjudices graves causés par eux à Ancel de Brion, damoiseau, et pour avoir fait évader de la terre de l'évêque et transporter hors du royaume Gui d'Arbot, écuyer, pris par lesdits officiers en la terre et justice de l'évêque ; mais des lettres obtenues subrepticement du parlement (par Ancel de Brion) avaient autorisé les officiers du roi à se saisir de l'affaire, ce qui était contesté par les officiers de l'évêque. Guillaume de Lusý fit comparaitre devant lui, à Langres, le mardi après les cinq semaines de Pâques, les sergents du roi qui avaient acté au préjudice de l'évêque, et Ancel de Brion et Guiot d'Arbot, écuyers. Ancel de Brion déclara n'avoir fait intenter aucun procès à l'évêque ou ses gens ; qu'il se reconnaissait son homme lige et justiciable. Guiot d'Arbot déclara que lui et son château avaient été pris par Guiot d'Ocecy et ses complices, en la seigneurie de l'évêque, sur le grand chemin commun entre Cusey et Isômes. Le procureur de l'évêque de Langres demanda à faire entendre des témoins, concernant les méfaits des défaillants Guillaume de la Grange, demoiselle Alez, sa femme, dame d'Ocecy, et Guiot d'Ocecy, « fil d'icelle », et leurs complices, notamment sur la « fraction » de la maison forte d'Aulnoy, la prise de plusieurs biens et de Guiot d'Arbot « et de plusours chatex, » etc., et en fin de compte, à faire ôter la main-mise du roi sur le bailli de Langres, en lui restituant la connaissance de la cause. A un nouvel ajournement, fait à Langres, au vendredi après la Pentecôte 1320, le procureur de l'évêque produisit des lettres du bailli de Sens adressées aux sergents du roi qui étaient compris dans l'enquête, et desquelles il résulte que Lambelletier de Piépape était un des complices de Guillaume la Grange et autres ci-dessus. Après cette enquête, Guillaume de Lusý ordonna la levée de la main-mise par les officiers du roi sur le temporel de l'évêque, et la restitution aux officiers de ce dernier de la connaissance de la cause, 1320.

G. 280. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1603-1604. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Chambain* (Côte-d'Or). — Taille seigneuriale. — Pièces incomplètes d'une procédure suivie au parlement entre Charles des Cars, évêque de Langres, et les habitants de Chambain. Ceux-ci prétendaient ne pas devoir à l'évêque la taille qu'il avait substituée à la mainmorte par contrat de 1574 (voir plus loin, liette 23, liasse 3), attendu qu'ils le désavouaient comme leur seigneur et se déclaraient sujets des religieux de Lugny, 1603-1604.

G. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1219. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Chambain* (Côte-d'Or). — Droit de garde. — Accord entre Guillaume de Joinville, évêque de Langres, et Gilles, prieur de Notre-Dame de Semur (Côte-d'Or). L'évêque, avec l'assentiment de son chapitre, accorde au prieur de Semur que désormais, lorsque des femmes de l'évêque, demeurant à Chambain (*apud Campum Abani*) se seront mariées à des hommes du prieur, au même lieu, elles et leurs enfants, après la mort du mari, appartiendront au prieuré, comme cela avait lieu pour l'évêque lorsque des femmes du prieur épousaient des hommes de l'évêque. Il a, en outre, autorisé le prieur à faire construire un four banal à Chambain, et à rendre banal son bois quand il le voudra, mais à la condition que les hommes de l'évêque y auront les mêmes droits d'usage que ceux du prieur. Ce dernier a mis à perpétuité sa seigneurie de Chambain en la garde et sauvement de l'évêque, et accordé qu'il serait payé de ce chef une redevance annuelle d'un demi-muids d'avoine, sans que la dite seigneurie pût être jamais placée en une autre garde, 1219. (Vidimus d'Eude, abbé de Reomé, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean, 1271.)

G. 282. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Chambain* (Côte-d'Or). — Bois communaux. — Les habitants de Chambain, parmi lesquels figure le procureur-syndic de la communauté, vendent à Antoine Perdriset, marchand à Gié-sur-Aujon, la coupe du sixième qu'ils avaient dans les bois communaux, dont le surplus appartenait aux habitants de Gurgy et à ceux de Buxerolles, ainsi qu'à l'évêque de Langres, 1656.

G. 283. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1575. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Ériscul*. — Tierces. — Charles des Cars, évêque de Langres, seigneur de « Hérizeulles » à cause de sa baronnie de Gurgy-le-Châtel, a reçu la supplication de ses hommes d'Ériscul, lesquels lui ont fait remarquer « qu'il avoit cy-devant levé sur eulx et chascun d'eulx, à cause d'ung droict par luy prétendu appellé les cornages, qui est de chascune beste trayant à la charrue une mesure froment, une mesure d'aveine et douze deniers tournois » payables chaque année à Gurgy ; « pour raison de laquelle redevance la plus grande et seine partye des habitans dudict lieu s'estoient retirez et

absentez et Enel leurs résidences es lieux et en artoz circonvoisins, frantz de tel droict et servitude, de maniere que le dict village estoit presque du tout demeuré sans habitans... » Ils demandent la suppression de ce droit et son remplacement par un droit de tierces, ce qui décidera les habitants à revenir au village et amènera une meilleure culture des terres, alors délaissées pour la plupart, et par suite l'augmentation du revenu du seigneur. L'évêque accepte leur proposition et supprime le droit de cornage qu'il remplace par une redevance de vingt gerbes l'une, de tierces des grains. Ceux qui ont cessé d'habiter le village et qui voudront y revenir devront payer, lors de leur retour, dix livres tournois pour la communauté, et il sera préalablement informé par les officiers de l'évêque « de leur bonne vie et conversation », 1574 (v. st.).

G. 284. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1371. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Ériscul*. — Bois communaux. — Jacques Paris de la Jaisse, bailli de l'évêque de Langres « en la terre deçà Aulbe », agissant en vertu d'un mandement en date au château de Gurgy du 5 octobre 1371, scellé du sceau secret et à lui adressé par Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, qui l'a commis pour juger si les habitants de « Harizelles » avaient, comme ils le prétendaient, le droit d'usage et « pasnage » des pores, dans les bois dudit lieu, et même la faculté de vendre la coupe de ces bois, déclare, après enquête, que les dits habitants sont fondés dans leurs prétentions, 1371. (Vidimus de l'official de Langres, de 1374.)

G. 285. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1484-1487. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Ériscul*. — Droits en général. — Procès-verbal d'enquête faite à « Arizoles », duquel il résulte que de tout temps les clercs tousurés y ont joui de l'exemption de la taille, 1484. — Copie et signification d'un relief d'appel donné par les gens des comptes de l'évêque de Langres, sur l'appel d'une sentence du bailli de la rivière d'Aube, qui avait condamné un clerc d'Ériscul à payer les droits de mairie, taille, échiefs, etc., 1487.

G. 286. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1464. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Germaines*. — Droits de justice. — Sentence du bailli de l'évêque de Langres « par deçà la rivière d'Aube, »

rendue entre le procureur de l'évêque d'une part, et messire Guillaume de « Saint Seizme, » chevalier, seigneur de Charmoilles et de Germaines, d'autre part, déclarant que ce dernier et ses successeurs, seigneurs dudit Germaines, ont et auront droit de lever les deux parts et la moitié d'un tiers de toutes les épaves sur le territoire de Germaines, 1461.

G. 287. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1411. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Germaines*. — Four banal. — Sentence du bailli de Langres deçà la rivière d'Aube, par laquelle, attendu que l'évêque de Langres et Huguenin de Quincy, seigneurs de Germaines, possédaient audit lieu un four banal à eux commun, et un autre four banal, appartenant exclusivement audit Huguenin, il est ordonné à un habitant de Germaines, qui avait établi un four depuis un an dans sa maison, de le démolir dans un délai de quinze jours, à peine d'amende, 1410 (v. st.). (Copie collationnée de 1518.) — Aveu et dénombrement donnés par Jean, seigneur de Lanques, de Rochetaillée et de Germaines en partie, à cause d'Isabelle de Baissey, sa femme, à Yolande de Bar, dame de Grancey, pour ce qu'il tient audit titre à Rochetaillée et à Germaines, et notamment la moitié du four de Germaines, dont l'autre moitié appartenait à l'évêque de Langres, 1514.

G. 288. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1640. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Germaines*. — Cens. — Sébastien Zamel, évêque de Langres, déclare qu'il a le droit de « mainmorte et servitude » sur les habitants de Germaines, tant sur leurs biens que sur leurs personnes, avec droit de suite aux cas échéants ; considérant que ce droit lui est peu avantageux, « le cas de mainmorte n'arrivant que peu souvent, et que d'ailleurs ledit droit estoit fort peu convenable à la condition de liberté et franchise qui doit être attribuée aux chrétiens et catholiques, principalement en ce royaume, où la liberté et franchise est plus grande qu'en aucun autre de la chrétienté ; » que d'ailleurs la suppression de ce droit pourrait amener l'augmentation de la population, alors réduite à dix familles, « plusieurs craignant d'y demeurer ou si retirer, » cause dudit droit de servitude, et y contracter mariage et alliance ; « sur la demande desdits habitants, il transforme ce droit en une redevance annuelle de huit sous par habitant tenant

feu, et de quatre sous tournois pour les veufs et les veuves, ainsi qu'ils s'y étaient obligés, par acte passé le 29 novembre 1640, devant Claude Hurdelot, notaire au bailliage de Langres, 1640. (Sceau sur cire, entre deux feuilles de papier, pendant sur double queue de parchemin.)

G. 289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1341-XVII s. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 4.) — *Germaines*. — Droits en général. — Convention entre Jean des Prés, évêque de Langres, et Guyot de Germaines, écuyer, par laquelle, pour terminer des différends qui avaient déjà été soulevés entre ledit Guyot et les prédécesseurs dudit évêque, il a été convenu ce qui suit : un tiers des épaves appartiendra désormais à l'évêque de Langres et aux hoirs Chaudenay, et les deux autres tiers audit Guyot et à ses successeurs ; les exécutions de justice seront faites par l'évêque, même sur les hommes dudit Guyot, etc. Parmi les témoins, Jacques le Bougreit, prieur de Saint-Martin de Langres, 1341. — Mémoire sur la seigneurie de Germaines, qui appartenait alors pour partie à l'évêque de Langres et pour partie à un sieur « Fouliner, » XVII^e s.

G. 290. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1546-1597. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Leuglay* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Partage, entre le cardinal de Givry, évêque de Langres, et frère Robert d'Achey, grand prieur de Champagne, du bois de la Forestelle, finage de Leuglay, de cent quatre-vingt-dix-huit arpents, qui leur appartenait à chacun pour moitié comme seigneurs de Leuglay, 1546. — Bail fait par Charles des Cars, évêque de Langres, à Philibert de Foissy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Champagne, agissant en son nom privé, de deux étangs situés au finage de Leuglay, du côté de La Chaume, 1597.

G. 291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1499-1614. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Leuglay* (Côte-d'Or). — Cens. — Jean II d'Amboise, évêque de Langres, en considération des bons services que lui a rendus Guynet Fèvre « en l'ouvrage de son mestier de landrois-erie, » au château de Gurgy, lui donne un pré sis à Leuglay, à charge d'un cens, 1499. (Vidimus de 1500.) — État fourni au chapitre de Langres, le siège épiscopal vacant, par Pierre Arminot, capitaine

et receveur en la baronnie de Gurgy, des cens qu'il a perçus « après la mort de heureux mémoire messire Charles Descars, évesque de Langres, qui trespassa en l'an 1613. » 1614.

G. 292. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1634-1682. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Leuglay* (Cole-d'Or). — Droits en général. — Baux à ferme, par adjudication et autrement, des revenus de la seigneurie de Leuglay, appartenant à l'évêque de Langres, sans aucun détail des dits revenus, 1634, 1641 et 1682.

G. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1333. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 1.) — *Rouvre-sur-Aube*. — Biens fonds. — Gui de Rouvre-sur-Aube, damoiseau, vend à Jean de Chalon, évêque de Langres, tous les bois et droits en dépendant qu'il a au finage de Rouvre, en exceptant les terres labourables qui se trouvent enclavées dans ces bois, et ce, moyennant trois cent quarante livres de tournois petits, forte monnaie. Langres, au cloître (*in galeria*) de l'église du prieuré de Saint-Gengoul, en présence de Jean de Haut-Gué (*de Alto Vado*), prieur, et autres témoins, 1333.

G. 294. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1513-1686. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 2.) — *Rouvre-sur-Aube*. — Droits de justice. — Fragments d'une procédure suivie par Barbe d'Estainville, dame d'Éguilly et de Rouvre, veuve de Claude d'Éguilly, chevalier, en son vivant seigneur des dits lieux, agissant comme ayant la garde noble de son fils mineur Gui d'Éguilly, contre les habitants de Rouvre, et aussi contre l'évêque de Langres, qui avait pris leur fait et cause, touchant ses prétendus droits seigneuriaux en général, et notamment le droit d'usage et pâturage qu'elle prétendait avoir avant tout autre dans les bois communaux de Rouvre, 1513-1517. — Sentence arbitrale rendue entre l'évêque de Langres, d'une part, et Claude d'Éguilly, chevalier, et Henri d'Éguilly, son frère, seigneurs de Rouvre, réglant les droits respectifs des parties pour l'exercice de la justice et ses émoluments, 1518. — Sentence préparatoire rendue par les juges du domaine du duché-pairie de Langres, deçà la rivière d'Aube, entre le procureur fiscal du bailliage de Gurgy, prétendant avoir droit d'instrumenter, comme officier du seigneur

suzerain, et le procureur fiscal de Rouvre, qui avait apposé les sceaux, de sa propre autorité, au châteaun de Rouvre, après le décès de la dame dudit lieu, 1686.

G. 295. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1262-1685. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 3.) — *Rouvre-sur-Aube*. — Dîmes et portion congrue. — Gui [de Rochefort], évêque de Langres, déclare qu'il a acheté la dime de Rouvre; comme le paiement a été fait, jusqu'à concurrence de deux cent soixante livres langroises, par Oger et Guillaume, prêtres, chapelains de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, en l'église de Saint-Mammès de Langres, il leur donne ainsi qu'à leurs successeurs douze livres langroises à prendre annuellement dans la vente de Langres. Si plus tard cette dime était rachetée, les dits chapelains et leurs successeurs n'en conserveraient pas moins la rente ci-dessus. Approbation d'Othon, doyen, et du chapitre de Langres, 1262. (Vidimus de 1360.) — Transaction entre l'évêque de Langres et Joseph Fèvre, curé de Rouvre, pour terminer un procès pendant en l'officialité. Le curé prétendait que l'évêque, en sa qualité de gros décimateur de Rouvre, devait compléter sa pension, en suppléant à l'insuffisance des revenus de sa cure; l'évêque soutenait qu'il ne percevait à Rouvre aucune redevance ecclésiastique, mais seulement des grains à titre de rente seigneuriale. Il a été convenu que le curé prendrait chaque année seize mesures de blé « coseau » et huit mesures d'orge, mesure de Rouvre, sur lesdits grains, moyennant quoi lui et ses successeurs n'auraient plus aucune réclamation à exercer, 1611. — Nouvelle convention en vertu de laquelle Edme Corserez, curé de Rouvre, abandonne à l'évêque les noyales ainsi que la rente stipulée dans la transaction de 1611, et l'évêque s'engage à lui payer ainsi qu'à ses successeurs une rente annuelle de cent soixante livres, 1642.

G. 296. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1565. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 4.) — *Rouvre-sur-Aube*. — Cens. — Sébastien Cornibert, maître de forges, demeurant à Dancevoir, et Anne Jacquinet, sa femme, vendent à haute et puissante dame Renée de Saint-Julien, dame de « Montaillot » et de Rouvre, des maisons, prés, terres et autres biens situés à Rouvre, et notamment la métairie des Vendues, chargée d'un cens envers l'évêque de Langres, 1565.

G. 297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1190-1455. — (Inventaire de 1741, liette 21, liasse 5.) — *Rouvres-sur-Aube.* — Fiefs. — Hugue, seigneur de Broyes (Marne), déclare que Haymon de Rouvre, chevalier, lui a donné en gage, pour cause de cent vingt livres, tout ce qu'il avait à Rouvre, avec l'assentiment de Manassès, évêque de Langres, de qui ces biens étaient tenus en fief. Témoins : R..., abbé de Longuay; Nicolas, maître de Mormont, et autres, 1190. — En présence de Ponce, prieur des Frères Prêcheurs de Langres, de Simon de Buxière, archidiacre de Dijon, et de l'official de l'archidiacre de Langres, Jean dit « Memioz, » de Rouvre, damoiseau, reconnaît tenir en fief de Jean de Rochefort, évêque de Langres, sa maison forte située au dessous de Rouvre, et tout ce qu'il a audit lieu, 1302 (v. st.). — Aven et dénombrement donnés à Gui (Bernard), évêque de Langres, par Gui Poinsot, chevalier, seigneur d'Éguilly et de la Mote de Rouvre-sur-Aube, pour tout ce qu'il tient audit lieu, et notamment « la forteresse de la dite mote de Rouvre, laquelle est close d'eau et de doubles fossez, » 1455.

G. 298. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1262. — Inventaire de 1741, liette 21, liasse 6.) — *Rouvres-sur-Aube.* — Droits en général. — (Hugue, archidiacre de Langres, et Jean de Tavaux, archidiacre du Lasçois, attestent qu'en leur présence, Hugue de Rouvre-sur-Aube, damoiseau, et Marguerite, sa femme, ont vendu à Gui, évêque de Langres, toute leur dime de Rouvre, plusieurs hommes et femmes, maisons et autres biens, mouvants en fiefs de l'évêque, et ce, moyennant trois cent vingt livres langroises, 1262.

G. 299. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1240. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Auberive.* — Droit de garde. — Eude, seigneur de Grancey, et Robert, évêque de Langres, pour terminer leurs différends concernant la garde de l'abbaye d'Auberive, s'en rapportent aux avis d'arbitres choisis, savoir: Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent (Haute-Saône), Jean (de Tourotte, frère de l'évêque), châtelain de Noyon et de Tourotte, et Jean de Châlons, chevaliers, pour l'évêque; et S..., sire de Châteauvillain, et Clarambaul, sire de Chappes (Aube), pour Eude de Grancey. Ces arbitres verront si réellement l'évêque de Langres a précédemment dessaisi Eude de Grancey de sa garde d'Auberive, et en cas

d'affirmative, ils lui restitueront ce droit. Les témoins cités par les parties ne devront pas dépasser le nombre de quinze; ils ne pourront être des paysans, mais des chevaliers, moines, prêtres ou clercs, 1240.

G. 300. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1279. — Inventaire de 1741, liette 23, liasse 2.) — *Auberive.* — Fiefs. — Nicolas, abbé d'Auberive, les religieux de cette abbaye, et G. évêque de Langres, terminent leurs différends. L'évêque abandonne toutes réclamations et lève toutes saisies relatives aux biens que les religieux avaient acquis, à son préjudice, dans l'étendue des villages, châteaux et autres lieux de sa juridiction temporelle, mais désormais les religieux ne pourront acquérir de biens immobiliers, dans cette juridiction, sans l'autorisation de l'évêque, à moins que ce ne soit par donation, et dans ce cas, les religieux devront mettre hors de leur main l'objet du don, dans le délai d'un an après la donation, et le transmettre dans des conditions telles que le droit de l'évêque reste intact, 1278 (v. st.).

G. 301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1246. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Courcelotte* (commune de Courcelles-sur-Aujon). — Fiefs. — Simon, seigneur de Châteauvillain, déclare avoir reçu en augment de fief, de Hugue, évêque de Langres, sa maison-forte de Courcelles avec quarante pieds de terre autour de la dite maison, jurable et rendable à grande et à petite force, dont il lui a présenté l'hommage et juré fidélité, etc, 1246.

G. 302. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

XV^e siècle-1561. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Grancey-le-Château* (Côte-d'Or). — Fiefs. — « Mémoires pour Révérend père en Dieu et seigneur, monseigneur l'evêque et duc de Lengres, per de France, a l'encontre de noble seigneur monseigneur Jehan, seigneur de Chastelvillain et de Grancey » (XV^e siècle). Relatif à la saisie, faite au nom de l'évêque Gui Bernard, de la terre de Grancey dont M. de Châteauvillain avait refusé de faire les foi et hommage lors de son avènement en 1454. Il est dit dans ce mémoire que M. de Châteauvillain avait appelé de la saisie féodale, au parlement de Paris, en 1468. — Procès-verbal de la saisie féodale, faite au nom de l'évêque de Langres, de la baronnie de Grancey, 1556. — Sentence du bail-

liage de Sens, rendue en faveur de Jean de Martigny, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) et de La Villeneuve (même commune), bailli de Langres, le maintenant, comme cessionnaire des droits utiles et profits résultant à l'égard dudit évêque de la saisie féodale de la terre de Grancey, dont moitié était « ouverte » par le décès de dame Dannebault, sans hoirs de son corps, 1561.

G. 303. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 4 sceaux.

1236-1737. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Gurgy-la-Ville* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Simon, seigneur de Châteauvillain, atteste que Guillaume de Gurgy-la-Ville, chevalier, a présenté son hommage à l'évêque de Langres pour tout ce que Huet et Simonet de Gurgy-le-Château, possèdent à Gurgy-la-Ville, 1236. — Arnould de Dampierre, écuyer, seigneur de Gurgy-la-Ville, à cause de Jeannette de Chauffour, sa femme, présente ses aveu et dénombrement à l'évêque de Langres pour tout ce qu'il tient audit lieu, et notamment « les basses maisons de la fort maison, » 1400. — Aveu et dénombrement présentés au même par Symonne de « Joy, femme de feu noble homme » Oudot de « Senoilly, » écuyer, notamment pour la maison forte, moitié de la justice, etc, 1400. — Autre dénombrement fourni par le même, 1415. — Dénombrement fourni par Jeanne de Chauffour, dame en partie de Poinson (Jès-Grancey ?) et dudit Gurgy, comme héritière de Simonne de Saint-Balo, sa mère, pour ce qu'elle tient audit Gurgy, séparément d'avec sa sœur Simonne de « Joy », 1416 (v. st.). (Sceau.) — Jean, seigneur de « Senailley, » donne son dénombrement, notamment pour la maison forte, 1440 (v. st.). (Fragment de sceau. Écu à deux chevrons.) — Jean de Senailly (Côte-d'Or), en considération des désastres causés dans sa seigneurie de Gurgy, par les dernières guerres, au cours desquelles le château avait été brûlé, accorde une taille abonnée aux habitants dudit lieu, pour les engager à revenir y demeurer, 1473. (Vidimus de 1485.) — Aveu et dénombrement donnés par Antoine de « Senailley, » seigneur de Rimaucourt, Colombey-les-deux-Églises, et de Gurgy-la-Ville, 1491. (Fragment de sceau. Écu à deux chevrons.) — Dénombrement par Antoine Febvre, écuyer, gendarme de la garde du Roi, et Jeanne Garnier, sa femme, seigneur de la totalité, savoir, pour un quart par acquisition faite le 18 janvier 1725 du sieur Fournier de Germaine, et pour

le surplus, à cause de ladite Jeanne, comme héritière d'Henri-François Garnier, écuyer, son père, 1737.

G. 304. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1177-1480. — Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1. — *Lugny*, chartreuse, commune de Leuglay (Côte-d'Or). — Gaubier, évêque de Langres, fait des donations à la chartreuse de Lugny, qu'il a fondée et exemptée de la juridiction de l'ordinaire, 1177. (Copie collationnée de 1487.) — Acte d'association de prières donné par Guillaume, prieur, et le chapitre général de la chartreuse, à Guillaume, évêque de Langres, 1369. — Etienne Sandellon, prieur, et les religieux de la chartreuse de Notre-Dame de Lugny, fondent un service religieux en reconnaissance des libéralités de Gui, évêque de Langres, 1480.

G. 305. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1455-1463. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Queue de Mouton*, aujourd'hui *La Cule*, écart, commune de Bay. — Fiefs. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque par Jeanne de Latrecey, dame d'Obtrée (Côte-d'Or), Queue de Mouton, Bay, Rouvre-sur-Aube et Latrecey, pour ce qu'elle possédait aux dits lieux, 1455. — Odot Davant, écuyer, échanson du roi, reconnaît que l'évêque de Langres, sur la demande que le roi lui en a faite par ses lettres closes, a renoncé en sa faveur au droit d'aubénage qui pouvait lui être dû sur la seigneurie de Queue de Mouton, que Louis XI avait donnée audit Odot, 1463. (Sceau.) — Lettres closes du roi à l'évêque de Langres, relatives à cette affaire, datées à Toulouse du 26 mai (1463).

G. 306. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1270-1444. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Recey-sur-Ource* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Sous les sceaux de Hugue, archidiacre de Langres, et de Jean, archidiacre du Lasçois, Jean de Recey, chevalier, et Guillaume, son frère, engagent à l'évêque de Langres, pour vingt-cinq livres, monnaie de Langres, les familles, revenus et droits qu'ils ont à Recey, mouvant en fief dudit évêque, 1270, février. — Aveu et dénombrement donnés à l'évêque par Jean de Dammartin, dit le Couperel, sire de Recey en partie, pour tout ce qu'il avait audit lieu, 1401. — Autres aveu et dénombrement par Marguerite de Bricon, dame en partie dudit Recey, mars 1444 (v. st.). Était scellé par Didier de Grimouville, prieur de la chartreuse de « Lugny-les-Barbarans. »

G. 307. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1317. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Saint-Loup-sur-Aujon*. — Droits de justice. — Approbation par Jean, abbé d'Auberive, d'un accord fait en 1316 entre l'évêque de Langres et le procureur des religieux d'Auberive, concernant la mouvance de Saint-Loup, la haute justice et en général les droits seigneuriaux. 1417. (Déterioré en partie.)

G. 308. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1224. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Santenoge*. — Fiefs. — A., dame de Villemoron, reprend en fief de l'évêque de Langres, la moitié de Santenoge et ses dépendances, 1224. (Copie du XVI^e siècle, signée : Girardol.)

G. 309. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 1.) — *Villars-Montroyer*. — Rente. — Mémoire, produit au cours d'un procès, concernant une rente constituée le 6 février 1426, par Richard de Villiers, décédé en 1433, laissant pour enfants Guillaume de Villiers, Guillemette, femme de Gillet Lesguis, de Troyes, et Jeanne, femme de Jean de la Perruse, XVI^e siècle.

G. 310. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 seaux.

1459-1533. — (Inventaire de 1741, liette 22, liasse 2.) — *Villars-Montroyer*. — Fiefs. — Nicolas Rolin, seigneur d'Authume (Saône-et-Loire), et de « Villers-le-Monnoyé, » chancelier du duc de Bourgogne, donne ses avenu et dénombrement à l'évêque de Langres pour la seigneurie dudit Villars-Montroyer, la forteresse, la forge, etc. 1459. — Gui Bernard, évêque de Langres, à la demande de Guigonne de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, empêchée de se rendre auprès dudit évêque pour lui présenter les foi et hommage à lui dus, délègue, à l'effet de les recevoir, le « cardinal d'Ostun, » 1463. (Seau de la chambre de l'évêque.) — Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun, reçoit les foi et hommage dus à l'évêque de Langres par ladite dame, pour ce qu'elle tient en fief à « Villers-le-Monnoyé, en Champagne, » en présence de l'évêque de Bethléem, suffragant d'Autun, Ferri de Clugny, docteur ès-lois et en décret, official, Jean de la Rochette, abbé de Chatelcensoir (« Chasteleensoy »), chanoine d'Autun, et autres. Couches, le 29 novembre 1463. (Fragment de seau.) —

Claude de Longvy, évêque de Langres, déclare avoir reçu le même jour les foi et hommage à lui dus par Guillaume de le Toux, dièc de Pradines, « écuyer, seigneur de Poinson et de Recey, pour la seigneurie de « Villers-Monnoyé, » par lui nouvellement acquise de dame Anne de Châteauvillain et de Joachim de Châteauvillain, son fils, 1563.

G. 311. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1596-1673. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 1.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. — Biens fonds. — Les habitants de Gurgy-le-Châtel (Côte-d'Or), Buxerolles (id.) et Chambain (id.), vendent à M. des Cars, évêque de Langres, leurs droits et portions dans une contrée de bois appelée La Coutance, d'environ cinq cent cinquante arpents, aux finages desdits lieux, 1596. — Les habitants de Buxerolles transportent à Bernard Le Goulx, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), les droits, noms, raisons et actions leur appartenant ainsi qu'aux habitants de Gurgy-le-Châtel et de Chambain, en vertu de lettres de rescision par eux obtenues contre le contrat de 1596 sus-énoncé, 1626. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, du moulin banal de Gurgy-le-Châtel et de moitié de la pêche de l'étang du moulin banal de Faverolles, 1614. — Cession par Noël Brulart, comte de Rouvre-sur-Aube, à Claude Becquet, veuve de Richard Febvre, amodiatrice de la forge et fourneau de Rouvre, d'une coupe de bois au finage de Gurgy-le-Châtel, 1671.

G. 312. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1615-1685. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de justice et de gruerie. — Lettres de provisions de l'office de capitaine des chasses, gruyer, greyer et garde-marteau des seigneuries de La Chaume, Gexrolles, La Chassigne, Gurgy et autres, situées au delà de la rivière d'Aube, et mandements relatifs à son exercice, adressés par l'évêque de Langres, à M. de Nogent, seigneur d'Obtrée et de La Ville-aux-Bois, en 1615; à François de Nogent, écuyer, sieur de La Colomnière, en 1672; à Jacques de Nogent, écuyer, fils dudit François, en 1678.

G. 313. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1539-1574. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Taille seigneuriale. — Etats des tailles dues à l'évêque de Langres par les habitants des prévôtés de Gurgy, La Chaume et Gevrolles, savoir: Gurgy-le-Châtel, Rouvre, Buxerolles, Chambain, Germaines, La Chaume, Lucey, Faverolles, Vauxaullés et Gevrolles, en 1539, 1550, 1554 et 1558. — Charles des Cars, évêque de Langres, affranchit de la mainmorte les habitants de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, à charge d'une taille abonnée, 1574.

G. 311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1608. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Cens. — Bail à cens, au profit de l'évêque de Langres, d'une pièce de pré, marais et pâquis située aux finages de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, 1608.

G. 315. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1217-1479. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Othon, comte de Bourgogne, déclare qu'après enquête il a reconnu être vassal de l'évêque de Langres pour Gray-la-Ville et Fraxin-Saint-Mammès, dont il lui a fait hommage, 1217. — Guillaume, sire de Grancey, reprend en fief de l'évêque de Langres ce qu'il tient à Villiers et à Colmier-le Grand, 1268. (Copie du XVI^e siècle.) — Procuracion donnée, devant notaires au tabellionage de Vitry, par Marguerite d'Argny, veuve de Robert de Salvenges, à Hector de Vésigneulles et Jean de Salvenges, ses fils, et autres, pour la représenter en justice, et faire les foies et hommages dus par elle à divers seigneurs, 1451. Au dos est la mention que le 17 septembre 1454, Hector de Vésigneulles, son fils, audit nom, a présenté à l'évêque de Langres les foies et hommages par elle dus pour la seigneurie de Queue-de-Mouton (auj. La Cude, commune de Bay) et partie de celle de Rouvre-sur-Aube. — Procuracion donnée par Jeanne de Latreecy, dame d'Obtrée et en partie de Latreecy, à Guillaume de Lavencourt, dit le Pourcelot, son fils, pour faire toutes reprises de fiefs à elle advenus par le décès de Jean de Guault, son frère, et notamment du château de Queue-de-Mouton, et de ce que son frère tenait à Bay et Rouvre-sur-Aube, 1454.

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

— Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Oudot, seigneur d'Avant, échançon du Roi, pour ses seigneuries de Queue-de-Mouton, Bay, Vitry-en-Montagne, Ronelle, Aulnoy et Rouvre-sur-Aube, 1470. — Aveu et dénombrement présentés au même par Claude Poinssot, écuyer, seigneur d'Éguilly et de Rouvre-sur-Aube, pour Rouvre, et partie de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, 1470.

G. 316. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1458-1601. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 5, suite.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Claude Poinssot, seigneur d'Éguilly et de Rouvre-sur-Aube en partie, pour ce qu'il avait à Rouvre, Aulnoy, Queue-de-Mouton, Bay, Vitry-en-Montagne et Ronelle, 1482. — Mandement du bailli de Langres pour la mainlevée provisoire de la saisie mise sur les fiefs que Guillaume de Saint-Seine, chevalier, tenait dans la mouvance de l'évêque de Langres, attendu que ledit évêque lui avait donné un certain répit pour présenter ses aveux et dénombrement, 1458. — Nouveau sursis donné par l'évêque audit Guillaume de Saint-Seine agissant en qualité d'administrateur des biens et droits des enfants nés de son mariage avec Claude d'Arbot, depuis peu décédée; il s'agit des devoirs féodaux dus par les villages de Saint-Broingt, Courcelles, Germaines, Arbot et Bay, 1459. — Étienne d'Arbot, écuyer, comme procureur de Marguerite de Saint-Seine, veuve d'Antoine de Rossillon, en son vivant chevalier, seigneur de Savigny et de Rochetaillée, offre de faire au nom de ladite dame les foies et hommages dus à l'évêque de Langres pour Arbot et partie de Germaines et de Bay, sous certaines réserves qui ne sont pas acceptées, mais une souffrance lui est accordée, 1500. — Jacques de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, comte de Commarin (Cote-d'Or), baron d'Antigny, Lusigny, La Borge, Grandmont, Saint-Aubin, Rouvre-sur-Aube, Bay et Queue-de-Mouton, fils et héritier universel d'Antoine de Vienne, seigneur des dits lieux, et de Claude d'Éguilly, vend à Louise Petit, veuve d'Antoine Juret, greffier héréditaire du bailliage de Dijon, seigneur d'Is-sur-Tille en partie et de Grosbois, la terre et seigneurie de Rouvre, Queue-de-Mouton et Bay, 1601. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par ladite Louise Petit, 1601.

G. 317. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1453-1686. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Communaux des habitants. — Procès-verbal d'une enquête faite par arbitres, concernant les droits respectifs des habitants de Germaines et de ceux de Colmier-le-Haut, sur un canton de bois appelé la Montagne-dessus-Germaines, 1452 (v. st.). Parmi les témoins qui ont déposé : Jean de Cusey, abbé de Beau-lieu, diocèse de Langres, âgé de soixante ans, ancien religieux d'Auberive, pendant vingt-huit ans. — Enquête établissant que le droit de pâturage, lieu dit les Clozets, en la forêt de La Chaume, contesté par les habitants de La Chaume à ceux de Gurgy-le-Châtel, appartenait réellement à ces derniers, 1469 (v. st.). — Sentence de la gruerie de Gurgy-le-Châtel, déterminant les limites séparatives de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, d'avec Germaines, 1526 (v. st.). — Permissions de faire des coupes de bois, accordées par M. des Cars, évêque de Langres, aux habitants de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles, Chambain, 1575-1599; par l'évêque Zamet, 1633. — Frère Philippe Lenet, grand prieur et général de l'ordre du Val-des-Choux, mandataire de l'évêque de Langres, vend à Eustache Marie, prieur de la chartreuse de Lugny, le tiers représentant soixante-dix arpents, appartenant audit évêque, dans les bois communaux de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, au lieu dit La Roche-de-Gurgy et du Marchot, dont le surplus avait déjà été acquis de ces communautés par ledit prieur de Lugny, 1672. (Copie, non signée.) — Procès-verbal d'arpentage, avec plans à l'appui, des cantons ou coupes de bois communaux des habitants de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, situés lieux dits : combe des Lamberts, Chaumont, coteau de Bottroy, le replat des Foullemières, la combe Guenin, les Vieilles-Loges, la coupe Bégat, le Creusol, les Lavières, la Pointe-du-Til, au dessous et au dessus du Pré-Richard, la combe Jeannot et la Rotaire, 1672.

G. 318. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1228-1580. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 7.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Gui, archidiaque du Lasçois, atteste que Henri, chevalier, de Nogent, a engagé à Hugue, évêque de Langres, tout ce qu'il avait en chevaux à Gurgy et dans la chatellenie, et à Gevrolles, avec l'assentiment de ses fils Renier et André, 1228. — Sous les

sceaux des abbés de Flavigny et de « *Ongnyaco* » (Ogny) diocèse d'Autun, dame Gille de « *Athees*, » veuve de Ponce de « *Chandoyseaul*, » vend à l'évêque de Langres la moitié qu'elle a dans tous les revenus de Saint-Broingt, et ce qu'elle a sur les limes et le four de Gurgy, moyennant cent quatre-vingt livres de langrois. Approbation de ses enfants : Guillaume, Ende, Baudouin, Perrenet, Alix, Damnoète, Adelinette et Agnès, 1252. — Charles le Bel, roi de France, approuve un échange fait en sa présence, par lequel Louis, évêque de Langres, a cédé le village de Villiers près Baissey (Côte-d'Or), avec le bois de Baugey, à Gérard de « *Mereyo*, » chevalier, qui lui a donné en échange sa terre d'Aubepierre, Paris, avril 1327. (Vidimus de 1347.) — État des officiers et des fermiers des droits seigneuriaux de l'évêque de Langres dans la chatellenie de Gurgy-le-Châtel, avec les sommes qu'ils doivent pour leurs offices et fermes : à Gurgy-le-Châtel, où il y a prévôt, avec son lieutenant, un sergent du bailliage de Langres, un franc sergent qui est en même temps forestier, quatre sergents forestiers et fermiers du moulin et du four banal; à Buxerolles, un maire et le fermier du four et du moulin « *construitz de nouvyau* ; » à Chambain, Germaines et Arisoles, où il y a maires ; à Rouvre, où il y a sergent du lieu et fermier de la grange des Vendues; à Louglay, maire, et fermiers des deux étangs et de la « *lo-me* » du vieux château; à La Chaume, où il y a un prévôt, son lieutenant et son greffier, franc sergent, deux sergents, six sergents forestiers, deux sergents du bailliage et les fermiers du moulin et du four banal; à Lucey, deux sergents de la prévôté de La Chaume, un sergent forestier et les fermiers du four et du moulin banal; à Favorolles, trois sergents de la dite prévôté, dont un en même temps sergent du lieu et les fermiers du four et du moulin banal; à Veuxailles, un maieur, son lieutenant et son greffier, deux sergents du bailliage « *deçà Aulle*, » et les fermiers du terrage et du four; à Montigny-sur-Aube, les fermiers du terrage et du bois appelé la « *Rieppe* » de monseigneur de Langres; à Gevrolles, un prévôt, son lieutenant et son greffier, sept sergents du bailliage, cinq sergents forestiers, les fermiers des foulons nouvellement construits, du four banal, des terrages et corvées, de la rivière banale et des grosses dimes; à « *Gorle Neesle*, » un sergent et le fermier des dimes de chanvre, 1529. — Baux à ferme des revenus de l'évêque de Langres dans la baronnie de Gurgy, 1556 et 1580.

G. 319. (Registre.) — Petit in-folio; 50 feuillets, papier.

1579. — Inventaire de 1741, liette 23, liasse 7, suite.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Compte des recettes et dépenses de la baronnie de Gurgy, rendu à l'évêque de Langres par François de Guerland, écuyer, capitaine du château de Gurgy-le-Châtel et receveur de la baronnie dudit lieu, pour l'année 1578 à 1579. Ce compte est incomplet de la fin; il n'y est question que de recettes.

G. 320. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

XIII-XVIII siècles. — (Inventaire de 1741, liette 23, liasse 7, suite.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Procès-verbaux de mises aux enchères des revenus de l'évêque de Langres dans la baronnie de Luzy, 1590, 1592 et 1599. — Baux à ferme de partie des revenus de cette baronnie, 1624, 1683 et 1685. — Mémoires divers sur les revenus et offices des villages de la baronnie, XVI-XVIII^e siècles. — Sous les sceaux de Pierre, abbé d'Auberive, et de Thierry, abbé de Longuay, Gui de Saint-Broingt-au-Bois et ses sœurs vendent à l'évêque de Langres tout ce qu'ils ont à Gurgy-le-Château, Buxerolles et Faverolles, XIII^e siècle. (Détruit en partie.)

BARONNIE DE LUZY.

G. 321. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1296-1735. — (Inventaire de 1741, liette 25¹, liasse 1.) — *Luzy.* — Biens fonds. — Jean, évêque de Langres, déclare que Geoffroi de Montigny-en-Bassigny, chevalier, en sa présence, et Adeline de Ville, sa femme, en présence de Pierre, curé de « *Lato Fonte* » (Lefonds), ont vendu à Milon de Vaux, damoiseau de l'évêque, douze émines (*aminas*) de blé, moitié froment et moitié avoine, à prendre chaque année sur la mouture du moulin de l'évêque à Luzy, tenues de lui en fief, et ce moyennant soixante livres de tournois petits, 1296. — Guillaume, évêque de Langres, après enquête, reconnaît que le curé de Luzy a le droit de bois mort dans le bois du Chesnoy, appartenant à l'évêque, 1353. (Copie colla-

tionnée de 1612. Ce droit a été reconnu encore en 1630.) — Requêt des religieux du Val des Écoliers, adressée à l'évêque de Langres, à qui ils demandent de leur abandonner en fiefs cinquante arpents de bois dans le petit bois, en nature de broussaille, appelé la Vendue, situé près de leur abbaye, en échange du droit qu'ils ont de prendre du bois pour leur chauffage dans tous les bois de la baronnie de Luzy, 1624. A la suite est la déclaration, signée de l'évêque Zamet, qu'il avisera si le droit prétendu par les religieux lui paraît prouvé. — Ordonnance de Jeannin de Castille, intendant de Champagne, prescrivant la démolition des ponts sur la Marne depuis Langres jusqu'à Saint-Dizier, et autres mesures destinées à arrêter les incursions de l'ennemi, 1663. (Copie collationnée de 1672.) — Procédures relatives à la question de savoir qui devra payer les frais de la reconstruction du pont du moulin de Luzy, détruit en vertu de cette ordonnance, 1672-1674. — Procès-verbal d'arpentage et plan d'un canton de bois appartenant à l'évêque de Langres, situé près du bois de la Vendue, au finage de Luzy, lieu dit Au-dessus du Sentier-aux-Moines, 1672. — État double de la forêt de la baronnie de Luzy, dépendant de l'évêché de Langres, suivant deux arpentages de 1669 et de 1733.

G. 322. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1542-1662. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 2.) — *Luzy.* — Droits de justice. — Contrat, servant de lettres de provisions, par lequel l'évêque de Langres ratifie la cession faite par Florimond de Dinton, écuyer, à Claude de Maizières, demeurant à Luzy, en faveur de ses deux fils Didier et Nicolas de Maizières, pour en jouir successivement, en survivance l'un de l'autre, de l'office de capitaine de Luzy, et gruyer de la baronnie, 1595. — Extrait d'un arrêt du parlement de Paris, chambre des vacations, amendant une sentence du lieutenant-criminel de robe courte au bailliage de Chaumont, et élargissant, en conséquence, Claude de Maizières, ancien capitaine de Luzy, qui avait été emprisonné pour avoir refusé l'entrée du château de Luzy à l'évêque des Cars, qui voulait s'y mettre en sûreté, 1599. — Procès-verbal d'enquête relative à des injures et coups d'épée faits à Claude Dimay, cloutier à Chaumont, par le fils de M. de Lavaux, lors d'une danse qui avait lieu à Luzy, devant la porte du château, 1629. — Provisions de l'office de capitaine, gruyer et grayer en la baronnie de Luzy, pour Antoine Varnerot, maître d'hôtel de l'évêque de Langres, 1630.

¹ La liette 24 n'existe pas; elle avait été réservée pour combler les lacunes qui pouvaient se présenter.

G. 323. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1640. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 4¹.) — *Luzy.* — Banalité du four. — Les habitants de Luzy ont remonté à l'évêque de Langres que le village est actuellement réduit à six ménages, tandis que cinq ans auparavant il y en avait quatre-vingts, et que par suite ils ne pouvaient lui payer le cens de trente-trois émines d'avoine, dû pour le droit de banalité du four. L'évêque leur en fait la remise définitive, mais est déchargé par contre de l'obligation qu'il avait de leur fournir chaque année « douze vingt » chariots de bois pour le chauffage du four; il leur abandonne les ruines et l'emplacement du four. Les habitants ne seront tenus désormais de payer qu'un bichet d'avoine, mesure de Langres, par feu, et trois quarts d'un bichet par veuve; moyennant quoi ils pourront bâtir des fours particuliers et y faire cuire ce que bon leur semblera, 1640.

G. 324. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1578-1579. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 5.) — *Luzy.* — Tierces de grains. — Procédures de l'évêque de Langres, contre plusieurs habitants de Luzy (1578-1579), terminées par une sentence définitive du siège royal de Langres, qui les condamne à payer à l'évêque le droit de tierces des grains croissants aux climats appelés les Montagnes de Luzy, à raison de treize gerbes l'une, 1579. Il y est dit que ces climats devaient la dime, avant le paiement des tierces, aux religieux de Saint-Geosimes, à raison de la quatorzième gerbe.

G. 325. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1226-1572. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 6.) — *Luzy.* — Cens et redevances. — Sous le sceau de Hugue, évêque de Langres, Bertrand de Luzy vend à Hugue de Luzy cinq années de blé, pour cinq ans, à prendre sur ses tierces, 1226. — Pierre, dit de la Chambre, prend à cens, de l'évêque de Langres « *in emphiteosin seu in perpetuum aisamentum*, » trente journaux de terre au finage de Luzy, 1283. — Bail à cens perpétuel, au profit de l'évêque des Cars, d'une contrée de bois appelée le Rond-Buisson, de quarante-quatre arpents environ, située partie au finage de Biesle et partie aux finages de Luzy et de La Ville-au-Bois, 1572.

¹ La liasse 3, qui se composait d'une seule pièce, relative au droit de chasse, ne se retrouve plus.

G. 326. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1236-1457. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 7.) — *Luzy.* — Fiefs. — Gérard, seigneur de Durnay, déclare qu'en sa présence chaque année à Guillaume de Vendeuvre et son fils Kalet ont reconnu que la maison-forte qu'ils construisaient auprès de Luzy était jurable et rendable à l'évêque de Langres à grande et à petite force, 1236. — Symonne de Nogent, veuve de Hutin d'Aunoy, secrétaire du Roi, avoue tenir en fief de Louis de Bar, cardinal et administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, à cause du château de « Lusey » quelques terres et revenus à Luzy, 1399. — Philippe de Brabant, de Chaumont, écuyer, seigneur de « Villiers-sur-Marne et de Veseignes-lez-Thivés » en partie, présente au nom de son fils mineur, Henri Brabant, les aveux et dénombrements dus à l'évêque de Langres, à cause de son château de Luzy, pour quelques prés et rentes à Luzy, appartenant audit mineur comme héritier, du côté maternel, de Simon de Bourmont, chevalier, 1444 et 1448 (v. st.). — Aveu et dénombrement des mêmes choses, donnés par ledit Henri Brabant, écuyer, seigneur de « Marault-en-Bouloigne, » en partie, 1457. (Sceau.)

G. 327. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1256-1640. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 8.) — *Luzy.* — Droits en général. — Gui, évêque de Langres, reconnaît devoir chaque année à Guillaume dit « Ailenart, » chevalier, douze mines d'avoine et de mouture à prendre sur ses tierces et sur son moulin de Luzy, 1256. (Vidimus de 1369.) — Jean Bourgeois, fils de Jean Bourgeois, de Luzy, déclare que, s'il devient clerc tonsuré de l'évêque de Langres, il ne veut être homme d'église, et il promet de payer à l'évêque les droits qui pourraient lui être dus s'il veut tenir franchise, à cause de cette cléricature, en demeurant sur les terres de l'évêque, et ce, tant pour lui que pour ses descendants, 1554.

G. 328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1552-1631. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 1.) — *Foulain.* — Four et moulin banaux. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, du moulin banal de Foulain, 1552. — Procès-verbal du juge en garde de Luzy, contenant les réquisitions à lui faites par Nicolas Jobelin, meunier du moulin banal de Foulain, et par Noël Raclot

et François Thiébaud, amodiateurs du four banal, de faire procéder à la visite des dits moulin et four pour constater les réparations urgentes qui étaient à y faire ; la visite faite par experts et leur rapport ; enfin les protestations des-dits meunier et amodiateurs, d'une part, et du procureur fiscal de ladite justice, d'autre part, concernant les bois nécessaires aux dites réparations, que les premiers disaient devoir être pris dans les bois de la garenne de Luzy, appartenant à l'évêque, ce qui leur était contesté par le procureur fiscal, 1631.

G. 329. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1553-1595. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 1.) — *Moiron*, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, commune de Luzy. — Droit de collation. — Provisions et prises de possession du prieuré pour Hilaire Emery (1582), Dominique Chaumont (1582), Laurent Oiselet (1582), Jean Séguin (1583), Jean Colin (1584) et arrêts rendus entre les compétiteurs, 1582-1595.

G. 330. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1212-1587. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 2.) — *Moiron*, prieuré, commune de Luzy. — Droits en général. — Guillaume, évêque de Langres, confirme une donation faite aux religieux de Moiron par Gautier, l'un de ses prédécesseurs, 1212. (Copie du XVII^e siècle d'un vidimus de 1376.) — Enquêtes relatives aux réparations que réclamait le prieuré, et aux ventes de biens nécessaires pour fournir les fonds, 1574-1577. — Compte des réparations faites au prieuré, 1578. — Visite et rapport d'autres réparations, 1584.

G. 331. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1628. — (Inventaire de 1741, liette 25, liasse 1.) — *Verbiesle*. — Bois communaux. — Requête adressée à l'évêque de Langres par les habitants de Verbiesle, pour obtenir l'autorisation de vendre seize arpents de leurs bois, afin de s'acquitter envers un particulier qui avait fait des avances de fonds à leur communauté, 1628.

G. 332. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1640. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 1.) — *Neuilly-sur-Suize*. — Droits de charrie. — Sentence provisoire de la grurie de Luzy, condamnant un habitant de Neuilly-sur-Suize à payer pour droit de charrie pendant une année, deux bichets, moitié blé et moitié

avoine, 1640. — Sentence de la même grurie, rendant définitive la précédente, 1640.

G. 333. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux.

1399. — Inventaire de 1741, liette 26, liasse 2.) — *Neuilly-sur-Suize*. — Fiefs. — Sous les sceaux de la prévôté de Chaumont et de deux tabellions jurés, Marie de La Ferté, dame de « Nulley-sur-Suize » en partie, avoue tenir en fief de l'évêque de Langres, tant comme douairière que comme ayant le bail de ses enfants mineurs Jean et Agnès, le tiers de divers héritages et cens, 1399. (Deux sceaux.)

G. 334. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1296-1523. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 1.) — *Poulangy*, abbaye de femmes. — Jurisdiction spirituelle et temporelle. — Mahaud, abbesse de Poulangy (*Pelongoii*), et le couvent du même lieu, reconnaissent qu'en vertu d'un usage ancien, qui n'a pas été contesté, chaque évêque de Langres a droit, lors de son avènement, de donner à une personne de son choix une prébende de leur monastère, et que, sur l'avis qui leur en a été donné par P. de Rochefort, archidiacre du Dijonnais, en l'église de Langres, elles ont reçu l'une des filles de Gui de Saffres, à l'occasion de l'avènement de Jean, évêque de Langres, 1296. — Arrêt du parlement de Paris, rendu sur un appel interjeté par Isabelle d'« Esgreville », abbesse, et les religieuses de Poulangy, maintenant l'évêque de Langres dans le droit de visite et juridiction de ladite abbaye, 1523. (Copie contemporaine, non signée.)

G. 335. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1362-1691. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 1.) — *Sarcey*. — Fiefs. — Aveu et dénombrement donnés à l'évêque de Langres par Jean Rebille, de Nogent, écuyer, pour tout ce qu'il tenait à Sarcey, acquis par Simon de Nogent, chevalier, son père, de feu Gui, seigneur de Clefmont-en-Bassigny, 1362. — Foi et hommage présentés à l'évêque par Françoise de La Rochette, fille de feu César de la Rochette, écuyer, seigneur de Sarcey, pour la dite terre mouvante du château de Luzy, 1657. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque par Anne de La Rochette, dame de Sarcey, Saint-Martin et autres lieux, fille de feu César de La Rochette, chevalier, seigneur de Sarcey, et de dame Marguerite de Beaujeu, pour la terre de Sarcey qui lui appartenait par rétrocession de Jean-

Baptiste Le Moine, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général au bailliage de Chaumont, qui l'avait acquise par échange fait avec ladite Marguerite de Beaujeu, et Françoise et Anne de La Rochette, ses filles, 1672. — Foi et hommage de ladite seigneurie, présentés par Jacques de Beaujeu de Minette, seigneur de Pierrefaite, demeurant à Langres, mandataire de Juste de Clermont d'Amboise, chevalier de Reynel, seigneur en partie du comté de Champlitte (Haute-Saône), ce dernier, demeurant à Blaise-le-Châtel, ayant agi comme représentant les enfants mineurs de feu Robert d'Anglebermer, comte de Lagny, et feu Anne de Clermont d'Amboise, sa femme, 1686. — Vente de la terre de Sarcey, par ledit Juste de Clermont d'Amboise, demeurant au convent des religieux mineurs de Brancourt, paroisse de Blaise, agissant comme tuteur des mineurs Jeanne-Angélique, Marie-Thérèse, Charles-Cléradius, Hélène-Felbrein (*sic*), Anne-Louise et Juste-Cléradius d'Anglebermer, à Jules de Bologne, abbé de Saint-Clément de Metz, demeurant ordinairement à Langres, et à Elisabeth de Bologne, sa sœur, 1689. Il est dit que cette terre avait été vendue le 21 janvier 1669 par Jean-Baptiste Le Moine, chevalier, seigneur de Bourceval, lieutenant général au bailliage de Chaumont, à François de Clermont d'Amboise, comte de Reynel, et Anne de La Rochette, sa femme; ces derniers l'avaient cédée, le 10 décembre 1682, en échange de la terre de Ceschères, audit Juste de Clermont d'Amboise, lequel l'avait vendue le 7 mai 1684, à Anne de Clermont d'Amboise, sa sœur, mère desdits mineurs, alors veuve de M. d'Anglebermer. — Dénombrement fourni par Jeanne de Saint-Belin, veuve de Claude de Bologne, seigneur de Thivet, Poinson, Bonnecourt, Vesaignes et autres lieux, demeurant au château de Thivet, pour la moitié de la seigneurie de Sarcey lui appartenant comme héritière bénéficiaire de Jules de Bologne, abbé de Saint-Clément de Metz, l'autre moitié appartenant à Elisabeth de Bologne, sœur dudit abbé, 1690. — Dénombrement de cette moitié, par Marie de Bologne, dame de Sarrey et de Sarcey, femme séparée de biens d'Alexandre, comte de Choiseul, laquelle l'avait acquis le 20 août 1691 de Jeanne de Saint-Belin, ci-dessus; l'autre moitié appartenant toujours à demoiselle Elisabeth de Bologne, 1691.

G. 336. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1463-1553. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 1.) — *Val-des-Écoliers*, prieuré, puis abbaye, chef d'ordre,

commune de Verbiesle. — Juridiction spirituelle et droit de garde. — Jean, grand prieur, et le chapitre général du Val-des-Écoliers, associé aux prières de l'Ordre, Gui, évêque de Langres, et ses successeurs, 1463. — Procès verbal constatant que le mandataire de Jean Thierry, religieux de l'ordre du Val-des-Écoliers, a présenté à Pierre Bertrand, prieur du Val-des-Écoliers, une sentence définitive du vicaire de l'évêque de Langres, condamnant ledit Thierry à la prison, sur les poursuites du promoteur, et lui a demandé de faire sortir ledit Thierry des prisons de Dijon. Le prieur a répondu qu'il ne croyait pas que Jean Thierry fut religieux de son prieuré, et même qu'il fut religieux, et que s'il l'était réellement, et avait l'habit de religieux du prieuré de « *Bonaecalis* », l'affaire regardait le prieur de ce dernier prieuré, 1517. — Frère Clément, prieur du Val-des-Écoliers, demande à l'évêque de Langres de recevoir de ses religieux à la tonsure, et deux autres aux ordres mineurs, s'il confère les ordres le samedi des Quatre-Temps, après les Brandons, 1528 (v. st.). (Sceau du prieur.) — Jean Reconvent, prieur, et dix religieux du Val-des-Écoliers, déclarent à Henri de Sacquenay, écuyer, seigneur dudit lieu, maître d'hôtel ordinaire de l'évêque de Langres, qu'ils ne s'opposent pas et ne se sont jamais opposés au droit de garde de leur abbaye qui appartient à l'évêque lors du décès de l'abbé, comportant la saisie et l'inventaire des meubles et fruits de l'abbaye, comme seigneur de Lusy, « *ès finaige et justice duquel lieu est assize ladite abbaye, et de présent décedé l'abbé d'icelle,* » 3 octobre 1553.

G. 337. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1212-1621. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 2.) — *Val-des-Écoliers*, prieuré, puis abbaye, chef d'ordre, commune de Verbiesle. — Droits en général. — Charte de fondation du prieuré par Guillaume, évêque de Langres, 1212. (Copie du XVII^e s.) — Chartes confirmatives, d'évêques de Langres, 1354, 1574, 1621. (Copies des XVI^e et XVII^e s.) — Michel Thibourel, abbé, et les religieux du Val-des-Écoliers, au nombre de six, savoir quatre prêtres, y compris le prieur, et deux novices, abandonnent à Hugues Bourrellet, religieux profès dudit prieuré, l'emplacement du Vieux Val, siège du monastère lors de sa fondation, « *auquel Viel Val y a encores marques et vestiges d'une chappelle et ancienne ruyne dudit monastère; deux places où y a apparence d'estang du tout en ruyne,* » et ce, attendu que les religieux du Val-des-Écoliers n'en tiraient aucun profit, et

afin aussi de favoriser la continuation des pèlerinages « qui se souloient faire en icelle chapelle et lieu dudict Viel Val, » et empêcher l'entière destruction du vieux monastère. Ledit Bourrelrier était autorisé à remettre le tout en bon état, s'il le voulait, avec droit d'usage pour son chauffage dans le Bois du Vieux Val ; il renouait de son côté à la pension qu'il avait à l'abbaye, où il ne devait plus demeurer, mais aller habiter soit le Vieux Val, soit la cure de Choignes, qui lui appartenait. S'il empoissonnait les étangs, il devrait, au moment de la pêche, donner six carpes à l'abbé et six aux religieux, 1580.

G. 338. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1328. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 4.) — *Voisines.* — Fiefs. — Geoffroi de Ville, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, tout ce qu'il possède à Voisines, et tout ce que tient de lui, audit lieu, Béatrix de Dampierre, damoiselle ; et ce qu'avait tenu de lui feu Isabelle, veuve de Geoffroi de Dampierre, chevalier, et alors saisi par ledit Geoffroi de Ville, à cause du décès, sans heirs, de ladite Isabelle, 1328.

G. 339. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 seceau.

1582-1587. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Biens fonds. — Charles des Cars, évêque de Langres, pour mettre fin à des abus que les habitants de Luzy et de Verbiesle commettaient dans ses bois à l'occasion de la délivrance qui leur était due du bois nécessaire au chauffage de leurs fours banaux, convient avec eux que désormais il sera arpenté chaque année, dans sa garenne de Luzy, un canton de bois de sept arpents qui sera destiné à cet usage, et dont il sera attribué quatre arpents à la communauté de Luzy et trois à celle de Verbiesle, avec abandon aux fourniers du droit de justice et de grurie, 1582. — Arpentage fait en conséquence de cette décision, 1583. — Lettres patentes du roi Henri IV, en forme de mandement adressé au Parlement de Paris, portant rescision du contrat ci-dessus, attendu que l'évêque a été lésé de plus de moitié, la quantité de bois abandonnée par lui dépassant de beaucoup ce qui était nécessaire au chauffage des fours, et la partie non employée à cet usage étant vendue par les fourniers à leur profit, enfin, l'abandon du droit de justice et de grurie, fait aux dits fourniers,

étant au préjudice du domaine de l'évêché, 1587. Se. le, sur simple queue, de cire jaune.)

G. 340. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1630. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de chasse et de pêche. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, du droit de chasse au merle et à la bécasse, dans l'étendue de la baronnie de Luzy, pour trois années, moyennant douze douzaines de merles et trois douzaines et demie de bécasses par an, 1630. — Bail pour deux ans, en continuation et remplacement du bail précédent, du droit de chasse au merle et à la bécasse, sur les territoires de Luzy, Verbiesle et La Ville-au-Bois, moyennant douze bécasses et deux douzaines de merles par an, et bail du droit de pêche dans la rivière banale de Luzy et Verbiesle, depuis le « voy » (gué) des Grands... autrement dit le « voy des Aulberain, » jusqu'au pont de Verbiesle, 1630.

G. 341. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1240-1532. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — [Guillaume] et Ernoul de Chaumont, frères, se reconnaissent hommes ligés de l'évêque de Langres, après le comte de Champagne, et reprennent de lui en fief, Guillaume, ce qu'il avait à Lusy et Verbiesle, et Ernoul, sept parts d'un moulin situé près de Langres appelé le moulin Chapez, 1240. — Simon, dit Pauvre Homme, chanoine de Langres, présente à l'évêque de Langres ses aven et dénombrement pour ce qu'il tient de lui en fief, comme Payant, acquis d'Anceau de Dommartin, situé à Sarcey et Nogent-en-Bassigny, 1329. — Aven et dénombrements présentes à l'évêque, par Guiot de Lusy, pour ses droits de forestier et usages, tierces, etc., aux bois, eaux et finages de Lusy et Verbiesle, rente appelée coulouge, au finage de Foulain, etc., 1401 et 1413 (v. st.). Le dernier dénombrement porte sur le repli la mention : refusé et non recevable. — Aven et dénombrement fournis au même par Pierre de Collogon, et « Colette » de Lusy, sa femme, pour les droits, terres, censés, rentes, maisons, manoirs, usages, etc., qu'il avait aux finages de Lusy, Foulain et Verbiesle, notamment droit d'établir un forestier pour garder les bois de Lusy avec le forestier de l'évêque, 1494. — Aven et dénombrement semblables fournis par Louis de Collogon, fils de Pierre ci-dessus, et de

« Nicole » de Lusy, laquelle était fille de Lancelot de Lusy, 1532. — Autres aveu et dénombrement fournis audit évêque par Mahaut de Grancey, dame de Rupt-sur-Saône et d'Iss-en-Bassigny en partie, comme tutrice de Jean, Gautier, Guillaume, Bernard, Simonne et Henriette de Rupt, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu Jean seigneur de Rupt, pour la justice et autres droits seigneuriaux à Acey et à Donnemarie, et arrière-fiefs tenus d'elle dans les dites seigneuries, et aussi à Biesle, 1401.

G. 342. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1265. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Communaux des habitants. — Sous les sceaux de Bérauld, curé de Luzy, et de Jean, prévôt dudit lieu, la communauté des habitants de Verbiesle donne à titre d'échange aux religieux du Val-des-Écoliers, en échange d'un pré, tout ce qu'elle possède dans le pâti dudit Verbiesle situé devant le Val-des-Écoliers, 1265. (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 343. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1214-1636. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Rénier, seigneur de Nogent, rapporte un accord fait entre lui et l'évêque de Langres concernant les hommes de Neuilly qui iront habiter à Lusy, les bois de Faverolles, etc. 1214. (Effacé en partie.) — Procès-verbal de la visite du château de Lusy faite par Jacques de Maury, prieur de Pinel, au nom de l'évêque de Langres, pour constater les réparations qui étaient nécessaires, 1566. — Procès-verbal de l'enquête faite par Guillaume Collet, prêtre, aumônier de l'évêque de Langres, concernant les pertes et dégâts causés au château et dans les églises de la baronnie de Lusy par les troupes des princes de Bourbon, qui avaient séjourné dans cette baronnie pendant quatorze jours et eu partèrent, savoir, les gens de guerre des princes, le mercredi précédent (13 septembre), et les reîtres le jeudi matin. Les habitants ont demandé une diminution de leurs charges, 1570. — États des revenus de la baronnie de Lusy donnés à ferme, par adjudications, pour les années 1576 à 1580. — Compte des recettes de cette baronnie, pour l'année 1575-1583. — Autre procès-verbal d'enchères des revenus de la baronnie, 1624.

BAILLIAGE DUCAL DE CHÂTILLON.

G. 344. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1272-1296. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 1.) — *Châtillon-sur-Seine* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Gui évêque de Langres, autorise Évrard, son clerc, à acheter pour le compte de l'Église de Langres des étaux situés à Châtillon-sur-Seine, appelés étaux de « l'asnerie, » ayant appartenu à feu Pierre, maire de l'évêque à Châtillon. L'évêque les donne audit Évrard, exempts de tous cens, coutume et autres charges, pour en jouir sa vie durant, en compensation des deniers qu'il a fournis pour leur achal, ainsi que les revenus de l'évêque sur les portes de Châtillon, 1272. — Attestation de la même acquisition, donnée par Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon, 1273. (En français.) — Approbation de cette vente, par Othon, doyen, et le chapitre de Langres, 1273. — Vidimus des deux premières chartes, délivré par l'official de Langres, 1296.

G. 345. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1168-1727. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 2.) — *Châtillon-sur-Seine*. — Droits de justice, police et mairie. — [Hugue III] duc de Bourgogne, rapporte un accord intervenu entre lui et l'évêque de Langres, son oncle, concernant les hommes de l'évêque à Châtillon. Il a promis de tenir son engagement, par un serment prêté sur l'autel de saint Nicolas, dans l'église de la maison-dieu de Châtillon, 1168. (Effacé en partie.) (Voir G. 351.) — Eude III, duc de Bourgogne, rapporte une transaction intervenue entre R. (Robert de Châtillon), évêque de Langres, d'une part, et Lambert de Châtillon et Pierre son père, d'autre part, concernant la mairie de Châtillon, que ces deux derniers disaient leur appartenir par droit d'hérédité, et aussi concernant d'autres droits. Pierre, maire de Châtillon, et son fils Lambert, ont abandonné la mairie à l'évêque, qui a donné en échange à Lambert dix livrées de terre à tenir de lui en fief lige ainsi que tous ses biens de fief et possessions à Châtillon et dans la châtellenie, etc. 1207. (En mauvais état.) — Sous les sceaux de Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon, et de Nicolas, abbé de Mores, Helvide de La Vacherie, noble dame, vend à l'évêque de Langres trente livres, monnaie de Vienne, de revenus sur la mairie de Châtillon, 1262. — Mandement du duc de Bour-

gogne Philippe de Rouvre, à tous ses officiers, de défendre à tous ses sujets de porter aucun préjudice à l'évêque et à l'évêché de Langres, 1360. — Sentence du bailli de la Montagne, pour le Roi, et du bailli ducal de Châtillon, pour l'évêque de Langres, portant règlement pour les maçons, blanchisseurs et « reconveurs de toits » de Châtillon, 1536. (Copie du XVII^e siècle.) — Statuts et règlements des tailleurs d'habits, établis en la même forme, 1574. (Copie du XVII^e siècle.) — Provisions données par Mgr de Pardailhan de Gondrin d'Antin, à Jean-François Morel, avocat au parlement de Paris, de l'office de bailli de Prully, Marigny, La Chassaigne et Châtillon, avec la qualité de lieutenant général ducal desdits lieux, 1727. Signé et scellé d'un cachet sur cire rouge.) — Mémoire donnant l'histoire des juridictions que l'évêque eut en divers temps à Châtillon, XVII^e siècle.

G. 346. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1185-1282. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 3.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Monnaie. — Hugue III, duc de Bourgogne, déclare être convenu avec Manassès, évêque de Langres, que la monnaie de Dijon et celle de Langres auront seules cours à Châtillon-sur-Seine; que ledit Hugue ne changera ni le titre, ni le poids de la monnaie de Dijon sans l'assentiment de l'évêque de Langres. Parmi les témoins: Guillaume de Lésignes et Simon de Bricon, 1185. — Hugue, abbé, et le couvent de Saint-Bénigne de Dijon, écrivent à G., évêque de Langres, pour lui rapporter des mesures prises par Robert II, duc de Bourgogne, concernant les monnaies, 1282. (Très détérioré et détruit en partie.)

G. 347. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1489-1622. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 4.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Taille seigneuriale. — Rôle de la taxe de deux cents livres tournois levée au nom de Jean I d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général du Roi en ses pays, duché et comté de Bourgogne, Charroillais, Maconnais, Auxerrois et « marches de pardeçà, » sur les habitants de Châtillon, « tant du Bourg que Chaumont, » pour rembourser aux religieux de Notre-Dame de Châtillon, la valeur de cloches de ladite abbaye, que les habitants avaient prises et vendues pour sauver, moyennant rançon, les maisons et habitants qui n'avaient pas encore péri, lors de la prise de leur ville, 1489. La commission donnée à cet effet par l'évêque de Langres, le 25 juillet de la même année, porte

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

que l'impôt sera réparti et levé « sur toutes manières de gens à ce contribuables, ... tant nobles, gens d'église que les retrayans en icelle ville, et qui ont en grefnet à certains sauf-fonduytz et seuretez pendant les guerres et divisions impétrez. » Il est fait mention de trente-six noms pour la rue du Bourg, quarante-cinq pour la rue de l'Isle, vingt-trois pour la rue du Receipt, quatre pour la Pidancee, trente-deux pour la rue de La Chapelle, quatre-vingt-onze pour Bourg-à-Mont, vingt-trois pour la rue Saint-Nicolas, deux pour Broviande, un pour La Borde-l'Abbe, ensemble deux cent cinquante-sept contribuables et une somme de cent-vingt-six livres, quinze sous, deux deniers pour le Bourg; cent quatre-vingt-sept contribuables et quatre-vingt-dix-neuf livres, quinze sous, dix deniers pour Chaumont; cinquante sous pour quatre forains, qui étaient: les religieux, prieur et couvent de « Lugny-les-Barbarens, » les religieux, prieur et couvent du Val-des-Choux; le prieur de Champagne et discrète personne messire Jean Paigeot, etc. Parmi les forains, dont la contribution totale était de soixante-deux livres, quatorze sous, on remarque Jean de Gand, seigneur de la Ronce, Jean Scille, curé de Bissey, Jean Perneau, curé d'Essarrois, Nicolas Frestel, curé de « Cerilly. » — Déclaration du procureur fiscal au duché-pairie de Langres, deçà l'Aube, portant exemption de la taille abonnée pour plusieurs habitants de Châtillon qui étaient clercs, mais sans tirer à conséquence ni préjudicier aux droits de l'évêque, 1622.

G. 348. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1538-1641. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 5.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Tierces de grains. — Copies de reconnaissances et déclarations de terres chargées de tierces envers l'évêque de Langres, 1538-1574. — Originaux et copies d'actes de ventes de terres grevées de tierces dues à l'évêque, 1546-1576.

G. 349. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1263-1264. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 6.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Droits de vente. — Deux chartes portant, l'une la suscription de Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine (1263), l'autre la suscription de Jean, abbé de Vézelay (1264), rapportant que Lambert, damoiseau, fils de feu Jean de Châtillon, chevalier, et sa femme Marguerite, ont vendu à G., évêque de Langres, moyennant trente livres de viennois, soixante sous de revenu annuel sur la vente de Châtillon.

G. 350. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1464-1687. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 7.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Droits de banvin. — Procès-verbal d'enquête relative aux droits de banvin qu'avaient le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres à Châtillon-sur-Seine, 1464 (Copie de 1678.) — Ordonnance de M. Bouchu, intendant de justice, police et finances en Bourgogne et Bresse, portant que le sieur Buisson, alors fermier du Domaine, jouira du droit de banvin appartenant au Roi dans la ville de Châtillon, conformément à ce qui a été établi par l'enquête ci-dessus, 1680.

G. 351. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 sceau.

1153-1364. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 91.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Fiefs et autres droits seigneuriaux et honorifiques. — Hugue III, duc de Bourgogne, rapporte que, quand son oncle Gautier, évêque de Langres, lui permit de fortifier Châtillon, il fut convenu entre eux que les hommes de l'évêque de Langres habitant soit dans les murs, soit au dehors, seraient ainsi que leurs biens à l'abri de toute atteinte, même en cas de guerre. Cet engagement a été pris solennellement par le duc sur l'autel de saint Nicolas, en la chapelle de la maison-dieu de Châtillon. Il ajoute que personne ne pourra tenir de l'évêque de Langres son fief de Châtillon, qui en est mouvant, s'il ne prête tout d'abord ce même serment ; il a fait jurer à ses vassaux et à ses hommes de Châtillon qu'ils contraindraient, par tous les moyens en leur pouvoir, le détenteur dudit fief à renouveler cet engagement, 1168. (Vidimus de 1320, par le prévôt de Langres. — Cf. l'original, G. 345 ci-dessus.) — Eude III, duc de Bourgogne, déclare que Robert, évêque de Langres, ayant excommunié des hommes du duc à Châtillon, au sujet de la commune établie audit lieu, le duc s'engage à porter l'affaire au tribunal de l'évêque si ce dernier consent à retirer l'excommunication lancée par lui, 1208. (Détérioré.) — Hugue IV, duc de Bourgogne, rapporte que Lambert de Chatillon, chevalier, en sa présence a engagé à l'évêque de Langres, pour cinq cents livres de proveniens, tout le fief qu'il tenait de lui à Châtillon, 1229. — Le même déclare que R. évêque de Langres, s'étant plaint d'un préjudice qu'il prétendait lui avoir été fait par le duc, à l'occasion de la commune qu'il avait établie à Châtillon, ce dernier a révoqué ladite commune.

¹ La liasse 8 ne s'est pas retrouvée.

1233. — Charte de R. archevêque de Lyon, oncle du duc Hugue IV, rapportant les griefs de l'évêque de Langres et la renonciation du duc de Bourgogne, 1233. — Eude IV, duc de Bourgogne, étant au château de Châtillon, dans l'endroit appelé le Perron de Mauconseil, lieu accoutumé des ducs de Bourgogne pour rendre leurs devoirs féodaux aux évêques de Langres, présente ses foi et hommage à Louis [de Poitiers], évêque de Langres, pour tout ce qu'il tenait de lui en fief. Le duc a refusé de prêter le serment que l'évêque affirmait lui être dû et auquel le duc prétendait n'être pas tenu. Parmi les témoins : Eude, seigneur de Grancey ; Guillaume de Mello, seigneur d'Époisse ; Hugue, seigneur de Montperreux ; Alexandre, seigneur de Blaisy ; Gautier de Frolois, seigneur de Rochefort ; Guillaume de Chaudenay, Pierre de « Tiercelie », bailli de Sens. Vers l'heure de vêpres le duc se décida enfin à prêter le serment requis, et le fit prêter par ses chevaliers et sergents. Parmi les témoins : Robert de Bourgogne, frère du duc, 1320. — Foi et hommage prêtés à l'évêque de Langres, par Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, dans la maison de feu Jean de Mussy, chevalier. L'évêque a protesté que la prestation ainsi faite ne pourrait préjudicier à l'usage qui était de la recevoir dans le château, au lieu dit « Au Perron. » Parmi les témoins : Jean de Boulogne, comte de Montfort ; Jean de Ray, maréchal de Bourgogne, 1360 (v. st.) 22 mars. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, étant en la garde-robe de sa chambre, au château de Châtillon, reprend en fief de l'évêque de Langres, après le Roi, tout ce qu'il tient à Châtillon et dans la châtellenie, sans préjudice du droit qu'avait l'évêque de recevoir ledit hommage à l'endroit du château appelé le Perron, 1364 (v. st.) 17 janvier. (Fragment de sceau.) — Louis VII rappelle les incidents d'un procès débattu en cour royale entre Geoffroi, évêque de Langres, et Eude, duc de Bourgogne, et ratifie l'arrêt qui déboute le duc de ses prétentions. Moret, 1153. (Original endommagé. Sceau détruit. Date restituée d'après Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 296.)

G. 352. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièces, papier.

1460-1642. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 10.) — *Châtillon-sur-Seine.* — Juridiction spirituelle. — Mandement de Louis XI pour l'exécution d'un arrêt du parlement de Paris, condamnant Pierre des Rousseaux, prieur de la Ferté-sur-Aube, Gautier de Roches, prieur de Sainte-Germaine, Nicolas Colart, prieur de Saint-

Pierre de Bar-sur-Aube, Guillaume de Suilly, prieur de Silvanouvre, Claude Venet, prieur de Cudlins (Aube), et Jean Gaillard, prieur de Saint-Léger, à payer au suppliant (*supplicanti*) dix-neuf livres neuf sous, 1463. — Le prieur et le couvent de Notre-Dame de Chatillon demandent à l'évêque de Langres la permission de procéder à l'élection d'un abbé en remplacement de l'abbé Gui, décédé à Paris, 1460 (v. st.). — Guillaume, abbé de Notre-Dame de Châtillon, jure obéissance et soumission à l'évêque de Langres, 1460 (v. st.). Signé : « G. de Bosco. » — Ordonnance de Sébastien Zamet, évêque de Langres, par laquelle, attendu le décès, arrivé depuis peu, de frère Denis Fretel, prieur des anciens (non réformés) religieux de Notre-Dame de Châtillon, ce qui devait entraîner la réunion des offices claustraux et de leurs revenus à la communauté des religieux réformés de la Congrégation de Sainte-Geneviève, établie en ladite abbaye par sentence épiscopale du 1^{er} avril 1631, et concordat du 6 mai 1636, l'évêque, que les religieux anciens avaient élu pour leur supérieur, par assemblée capitulaire du 5 août 1642, (ils étaient alors au nombre de huit), désigne pour le remplacer dans ces fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement, frère Edme Massua chantre, 1642.

G. 353. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1348-1490. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 11.) — *Châtillon-sur-Seine*. — Charges passives. — Par acte passé devant deux clercs, notaires jurés au Châtelet de Paris, Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, pour assurer le paiement de trois mille livres, restant dues sur les cinquante mille livres parisis que feu Louis de Poitiers, évêque de Langres, avait été condamné, par arrêt du parlement, à payer au Roi, « pour cause de certains excès faits au temps de lors par ledit son prédécesseur, » abandonne jusqu'à parfait paiement, la mairie de Châtillon-sur-Seine, avec tous ses profits et émoluments, et tout ce qu'il a à Mussy-l'Évêque (Aube), 1348. — Le même évêque, pour rembourser aux religieux de La Charité-sur-Loire mil sept cent douze florins d'or à eux dûs par les exécuteurs testamentaires de Hugue de Pommart, son prédécesseur, leur délégué, jusqu'à parfait paiement, partie des produits de la mairie et de la vente de Châtillon, « ung franc de bon or compté pour vinc soulz, » 1368. (Vidimus de 1369.)

G. 351. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1206-1672. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 12.) — *Châtillon-sur-Seine*. — Droits en general. — Charte des coutumes accordées aux habitants de Châtillon par Étude III, duc de Bourgogne, et l'évêque de Langres, 1206. (Vidimus de 1307.) En mauvais état. — Hugue IV, duc de Bourgogne, confirme cette charte, 1229 (v. st.). — Lettres d'affaires écrites par M. des Cars (1596) et Sébastien Zamet (1619-1637), évêques de Langres, et d'autres personnes, à des hommes d'affaires à Dijon et à Châtillon, 1596-1637. — Inventaire des terriers, registres de comptes, déclarations, reconnaissances et autres pièces concernant les droits et revenus de l'évêque de Langres, à Châtillon, remis entre les mains de l'évêque de Soissons, nommé le 28 septembre 1670 à l'évêché de Langres, 1672.

G. 355. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1540-1573. — (Inventaire de 1741, liette 29, liasse 1.) — *Courcelles-Precoire*, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Tierces de grains. — Contrats d'acquisitions et d'échanges de terres labourables sujettes aux droits de tierces envers l'évêque de Langres, 1540-1545. (Copies délivrées par notaires royaux à Châtillon, en 1619.)

G. 356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1605-1641. — Inventaire de 1741, liette 30, liasse 1.) — *Marigny*, hameau, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Biens-fonds. — Procédures faites au bailliage de Châtillon par Sébastien Zamet, évêque de Langres, contre Jean Marry, maître maçon à Châtillon, terminées par une sentence définitive dudit bailliage, condamnant ledit Marry à exécuter le marché par lui fait des réparations du four banal de Marigny, 1627. — Autre sentence, condamnant trois amodiateurs et sous-amodiateurs à contribuer chacun pour un tiers aux réparations dudit four, 1641.

G. 357. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1649. — (Inventaire de 1741, liette 30, liasse 2.) — *Marigny*, hameau, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Exploits d'assignation donnés contre deux habitants de Marigny accusés, l'un d'avoir fait champoyer ses vaches au milieu des blés, et l'autre d'avoir dérobé quelques grains, 1646. —

Commission du bailli ducal de Cladillon à fin de saisie, et exploit de saisie et mise en la main du Roi, à la conservation des droits des héritiers, des biens et effets délaissés par feu Jeanne Logerot, femme de Nicolas Sébille, de Marigny, 1649.

G. 358. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1676. — (Inventaire de 1741, liette 30, liasse 3.) — *Marigny*, hameau, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Taille seigneuriale. — Sentence (du bailliage ducal de Châtillon), qui condamne deux habitants de Marigny à payer trente-six livres de taille arriérée, à raison de douze livres par an, 1676. Les dits habitants soutenaient qu'ils n'étaient pas tenus de payer la taille tant que le four banal, alors détruit, n'aurait pas été rétabli et mis en exercice.

G. 359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 152 pièces, papier.

1569-1690. — (Inventaire de 1741, liette 30, liasse 4.) — *Marigny*, hameau, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Tierces de grains. — Minutes et copies de contrats d'acquisitions de terres grevées du droit des tierces au profit de l'évêque de Langres; procédures faites au nom dudit évêque pour contraindre les débiteurs de ce droit qui refusaient de le payer, 1569-1690.

G. 360. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1606-1650. — (Inventaire de 1741, liette 30, liasse 5.) — *Marigny*, hameau, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Cens en mesaiges ou cens consistant en argent, avoine et poules, assis sur des bâtiments et terres du linage de Marigny; reconnaissances de cens; sentences du bailliage de la Montagne, relatives à leur paiement, 1606-1650.

G. 361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1215. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — « *Bouis.* » — Fiefs. — Clarembaud, seigneur de Chappes (Aube), déclare être homme-lige de l'évêque de Langres, après le comte de Champagne, le duc de Bourgogne, le seigneur de Brienne, le comte de Bar-sur-Seine et l'abbé de, et tenir de lui tout ce qu'il possède à « *Bouis.* » Quiconque sera seigneur de Gré (-sur-Seine, Aube), tiendra ligement ce fief de l'évêque de Langres, après ses seigneurs, 1215. (Petit fragment de sceau.)

G. 362. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1316. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — *Brion-sur-Ource* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Alexandre, sire de Blaisy, chevalier, reprend en fief de G. évêque de Langres, en accroissement de ce qu'il tient de lui, tout ce que Drouin de Montmoyen tient dudit sire de Blaisy au lieu de Brion. A sa demande, Eude IV, duc de Bourgogne, fait apposer le sceau de sa chambre, à Aisey, le mercredi après la Toussaint, 1316.

G. 363. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1595-1723. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — *La Chassigne*, ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — Biens-fonds. — Charles des Cars, évêque de Langres, vend à François Loigerot, marchand à Châtillon, y demeurant paroisse Saint-Vorle, la coupe de vingt arpents de bois taillis à prendre dans le bois de La Chassigne, 1595. — Autres ventes de coupes à faire dans ce bois, 1630-1662. — Procès-verbaux d'arpentages de divers cantons faisant partie de ce bois, 1644-1647. — Procès-verbal d'un incendie arrivé à la grange de La Chassigne, 1686. — Procès-verbaux d'arpentages et plans de pièces de bois, du bois de La Chassigne, appartenant à l'évêque de Langres, 1722-1723.

G. 364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

1617-1691. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *La Chassigne*. — Droits de justice et de gruerie. — Compte des recettes, pour amendes, et des dépenses faites par Philibert Menuot, lieutenant du sieur de Nogent, gruyer, concernant la forêt de la baronnie de La Chassigne, 1618. — Ordonnance du bailli du duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, fixant les vendanges du Jumeau de La Chassigne au mardi suivant (14 octobre), 1643. — Procédures contre des particuliers qui avaient commis des dégâts dans le bois de La Chassigne, 1648-1691.

G. 365. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 3.) — *La Chassigne*. — Dimes de vins. — État des noms et surnoms de ceux qui possédaient des vignes aux Jumeaux de la Chassigne, pour lesquelles ils payaient annuellement six deniers par ouvrée, et la dime à raison de seize hottées l'une, XVIII^e siècle.

G. 366. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

125..-1270. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 5. — La liette 4 ne s'est pas retrouvée.) — *La Chassaigne.* — Droits en général. — Jean N^o, chevalier, donne en gage à l'évêque de Langres, tout ce qu'il possède à La Chassaigne, 125.. (Effacé en grande partie.) — G. prieur de Saint-Geômes, et Girard d'Autun, chanoine de Langres, mandataires de G. évêque de Langres, alors outre-mer (*agentis in partibus transmarinis*), donnent à bail, moyennant deux cents livres tournois par an, et d'autres conditions, la grange de La Chassaigne et ses dépendances, 1270.

G. 367. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1258. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — *Crépan*, ancien hameau, aujourd'hui château et ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — Biens-fonds. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon, et Simon, prieur dudit couvent, attestent que Jean de Martigny, et sa femme Elisabeth, ont vendu à Gui, évêque de Langres, les trois quarts d'une sée (*sicam*) de pré, lieu dit Brulé, au dessus de la maison de « Crespans, » moyennant douze livres de dijonnais et un bichet de froment. Cette sée était grevée d'un cens envers Jean de Crépan, chevalier, 1258.

G. 368. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1250-1391. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *Crépan.* — Fiefs. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon, rapporte que Jean de « Crespans, » chevalier, et sa femme Jeanne, devaient à l'évêque de Langres, cent quarante livres de pruvinois. Leur maison de Crépan, qui relevait en fief de l'évêque, avait été affectée en gage à cette créance. Enfin, Milon et Pierre de Saint-Hippolyte, chanoines de Langres, mandataires de l'évêque, ont réglé cette affaire en décidant, que désormais, les débiteurs paieraient chaque année, jusqu'à l'entier remboursement, vingt livres de pruvinois, 1250. — Jean de Crépan, chevalier, engage à l'évêque de Langres, pour trois cents livres à lui payées, le bois et les terrains entourant sa maison ; la forêt de La Chassaigne jusqu'au chemin allant de La Chassaigne à Prusly (*a Cassania versus Pruytleium.*) de ce chemin à celui qui conduisait à la bergerie dudit chevalier, de sa bergerie à sa bouverie, de sa bouverie jusqu'au moulin appelé de « Quatrepierres, » dudit moulin jusqu'au grand chemin en chaussée (*levatum*) qui conduisait au pont de « Troi-

che, » et de la jus-qu'au bois de la Chassaigne ; enfin, la moitié des prés environnant la maison et la terre dite des « Aloes. » Cette obligation a été garantie par Guillaume, damoiseau, frère dudit Jean de Crépan, et sa femme Jeanne, 1255. — Le même et sa dite femme engagent à l'évêque des terres labourables, pour cinquante livres de proveniens, 1258. — Jean, seigneur de « Crespens, » chevalier, et sa femme Ermengarde, reconnaissent tenir en fief de l'évêque de Langres leur maison-forte de Crépan, la vigne située devant et tout ce qu'ils ont à Prusly (*Prulleyo*) et Marigny, 1274. — Gaillard de Saint-Symphorien et demoiselle Jeanne de Vaux, sa femme, seigneur et dame de Crépan (*de Crapanto juxta Pruytleium*), présentent leurs foi et hommage à l'évêque de Langres, dans son château de Bourg, 1329. — Lorette de Rochefort, dame de « Crespens, » reconnaît tenir en fief de l'évêque-duc de Langres : la forteresse dudit Crépan, le four, le moulin, la bergerie, la rivière banale, et tout le territoire, avec toute justice, sauf l'exécution du corps d'un garron, maitrier ou autre qui pour ses démerites auroit desservi mort ; le four banal de Marigny, les terres de Mosson dépendant du domaine de Crépan ; une rente d'environ onze mesures d'avoine dues chaque année à Prusly (*Pruilley*) ; quelques cens au même lieu ; diverses pièces de terre et « sées » de prés, 1391.

G. 369. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1554-1781. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *Crépan.* — Fiefs (suite). — Mandement de l'évêque de Langres aux officiers de sa Chambre des comptes, de lever la saisie qui avait été faite en son nom de la terre de Crépan, attendu qu'il en avait reçu les foi et hommage d'Antoine de Chandyo, sieur d'Origny, héritier universel de François de Chandyo, son frère, en son vivant seigneur de Crépan, 1554. (Copie du temps, non signée.) — Sentence du bailliage de Sens, qui condamne Anne de Laval, veuve de Georges de Créqui, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Ricey (Aube), Bagneux (*idem*) et Beauvoir (*id.*), qui avait acheté la terre de Crépan, de Claude de Chandyo, par contrat du 24 juin 1598, passé aux Riceys, à en payer les droits de quint et requint à l'évêque de Langres, comme étant mouvante de lui à cause de sa baronnie de La Chassaigne, 1600. — Foi et hommage et aveu de dénombrement présentés à l'évêque de Langres pour la terre et baronnie de Crépan, par Claude Catin, trésorier et payeur des gages de messieurs de la cour du parlement de Bourgogne, seigneur de

Vernot en partie, et dudit Crépan comme seul héritier de Jean Catin, secrétaire de la Chambre du Roi, 1624. On y remarque notamment : « le chastel et maison forte dudit Crépan, entouré de murailles, tours, pons-levis, fossez, basse-cour, collombier... ; la rivière bannalle, à la prendre depuis ung endroit appellé les Escuses des Bandes, jusques à ung autre endroit appellé le Crot Rond... ; la mestairie communément appellée la Grange Thomelin, » au finage de Crépan, comprenant bâtiments entourés de murailles, tours, volier... ; les granges de Sèche-Bouteille, de Champeau et du sieur de Nogent. — Foi et hommage présentés à l'évêque par Daniel de Belluzon », baron de Coupet, pour la seigneurie de Crépan qu'il avait acquise par contrat sous seings privés, du 18 septembre 1650, de Nicolas de Chastenay, chevalier, baron de Lanty et dudit Crépan, et de Madeleine Boutton (?), sa femme, 1658. — Arrêt du parlement de Paris déboutant Louise de Refuge, veuve de Daniel de « Bullion, » dame de Crépan et autres lieux, appelante d'une ordonnance du bailli de Langres, du 20 mars 1686, qui avait autorisé l'évêque à saisir féodalement la terre de Crépan, faute de foi et hommage à lui faits, 1689. — Inventaire de titres produits devant ce bailli par l'évêque de Langres, contre François de « Chassenay » (Chastenay), comte de Rochefort, et Marie-Catherine de Fresnoy, sa femme, pour les faire condamner à lui payer les droits de quint et requint, XVII^e siècle. On y remarque entre autres : un acte de foi et hommage de Crépan, présenté par Daniel de « Belluzon, » le 13 janvier 1605 ; reprise féodale par Nicolas de « Chassenay » (Chastenay), baron de Lanty, à cause de l'acquisition qu'il avait faite de Claude « Colin, » du 6 septembre 1628. — Sentence arbitrale, rendue par Marc-Antoine Laget-Bardelin et Pierre Paul-Nicolas Henrion (de Pansey), anciens avocats au parlement de Paris qui se sont adjoint comme tiers arbitre François-Denis Trouchet, aussi ancien avocat audit parlement, déclarant que M^r et M^{me} de Maranville sont tenus de payer à l'évêque de Langres les droits de quint et de requint, à raison de l'acquisition qu'ils ont faite de la terre de Crépan, 1781.

G. 370. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1213-1217. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse I.) — *Griselles* (Côte-d'Or). — Droit de seigneurie. — Blanche, comtesse de Troyes, délivre à Guillaume, évêque de Langres, une charte relative au cas où il serait construit une forteresse à Griselles, 1212 (v. s. l.), février. (Effacée en partie.)

G. 371. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1484. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse I.) — *Massingy-lès-Châtillon* (Côte-d'Or). — Taille seigneuriale. — Sentence du lieutenant du bailli du duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, condamnant un habitant de Massingy, homme de l'évêque de Langres, à payer au lit évêque deux sous et six deniers tournois, pour sa part dans la taille abonnée de six livres et dix sous tournois due chaque année à l'évêque, 1484.

G. 372. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse I.) — *Moloy* (Côte-d'Or). — Bois communaux. — Mémoire relatif à des poursuites exercées par les habitants de Moloy contre un sieur Robelot, de Fresnois, qui avait coupé du bois dans les communaux de Moloy. Robelot prétendait que l'endroit où il se trouvait appartenait à l'évêque de Langres, comme abbé de Saint-Seine, dans le bois de laquelle abbaye les habitants de Fresnois avaient droit d'usage ; les habitants de Moloy disaient que le lieu du délit faisait partie du bois du Tillois et des usages de Moloy. Une sentence leur donna raison, mais l'appel de cette sentence fut reconnu valable par le bailli de la Montagne. Quelle que dût être la solution, le mémoire constate que d'ailleurs l'évêque était seigneur haut justicier des deux finages, de l'un comme abbé, de l'autre comme évêque, XVII^e siècle.

G. 373. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1627. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse I.) — *Mosson* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Bail à ferme, moyennant douze livres tournois par an et pour neuf années, des exploits, défauts et amendes de la justice de Mosson, pour ce qui en appartenait à l'évêque de Langres, 1627.

G. 374. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1281. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *Mosson*. — Fiefs. — Richard, chevalier, sire de Dampierre, reprend en fief de l'évêque de Langres, les choses ci-après, tenues en fief dudit Richard, à Mosson : la maison forte de Mosson, quarante maignées d'hommes, le four, moitié du moulin, etc., tenus par Richard, chevalier, sire de Mosson (*Moncoz*) ; cinq maignées, à messire Gui de Chaumes et messire Haimés, son frère, etc. Il reçoit, à cet effet, cent vingt livres tournois, 1281. (En français.)

G. 375. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1515. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 3.) — *Mosson.* — Droits en général. — Accord fait entre Michel Boudet, évêque de Langres, et Jean de Lantages, écuyer, tuteur des enfants de feu Girard de Lantages, en son vivant seigneur de Belan (*Belton*) et de Mosson (*Mousson*) en partie, par lequel l'évêque renonce pour une année à obliger les hommes du Roi, de Mosson, à cuire à son four banal, et consent qu'ils soient tenus de cuire au four des dits mineurs, 1515.

G. 376. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièces, papier.

1255-1645. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — *Prusly-sur-Ource* (Côte-d'Or). — Biens-fonds. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon, atteste que Costier, de Châtillon, et sa femme, ont vendu à l'évêque de Langres, pour quatre setiers de froment, une pièce de pré au territoire de Prusly, 1255. — Jacques Broycier, de Prusly (*de Pruhulleyo*), vend à Jean, évêque de Langres, une maison sise sur le chemin conduisant au moulin, 1334. — Bail à ferme, au profit de l'évêque, du moulin à blé de Prusly, 1573.

G. 377. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1591-1593. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *Prusly-sur-Ource.* — Tierces de grains. — Actes de procédure et sentences rendus contre des habitants de Prusly pour les contraindre à payer à l'évêque de Langres les droits de tierces à lui dus comme seigneur, 1591-1593.

G. 378. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1269-1286. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 3.) — *Prusly-sur-Ource.* — Cens. — Amaury, fils de feu Bonin de Crépan (*de Crespanto*), et sa femme Elvide, vendent à l'évêque de Langres, pour quarante-cinq sous de viennois, divers cens en argent, avoine et poules, dus à Prusly (*apud Pruylle*), 1269. — Guillaume, homme d'armes, de Saint-Léger [sous-Margerie], diocèse de Troyes (Aube), sa femme Isabelle, damoiselle, et sa sœur Jaquette, vendent à l'évêque de Langres tout ce qu'ils ont en cens et revenus à Prusly, 1286.

G. 379. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 4.) — *Prusly-sur-Ource.* — Dettes actives. — Deux habitants de Prusly (Preuilley), dont un sorti momentanément de

prison, à cet effet, reconnaissent, sans indication de cause, devoir solidairement à l'évêque de Langres la somme de deux cent cinquante livres, 1669.

G. 380. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1679. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 1.) — *Saint-Seine*, abbaye (Côte-d'Or). — Bois. — M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, abbé de Saint-Seine, donne pouvoir à Philippe Lesnet, grand prieur général de l'Ordre du Val-des-Choux, de vendre partout où il y aura lieu les coupes des bois taillis dépendant de la dite abbaye, conjointement avec les religieux ou séparément, et de procéder avec ces derniers au partage des dits bois, suivant la manière accoutumée, 1679.

G. 381. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — (Inventaire de 1741, liette 31, liasse 2.) — *Saint-Seine*, abbaye. — Droits de justice. — Provisions de la charge de capitaine du château de La Margelle (Côte-d'Or) et de capitaine des chasses de la terre de Saint-Seine, données par M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres et abbé de Saint-Seine, à André Bourget, qui exerçait déjà ces fonctions sous le précédent abbé ; il sera tenu de résider au château de La Margelle, et aura droit aux « honneurs, preeminences, dignités et franchises attribuées audit office, sans aucuns gages, » 1685.

G. 382. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1616-1698. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 1.) — *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. — Procès-verbal d'estimation des travaux de maçonnerie à faire au four banal de Marigny (Côte-d'Or, commune de Châtillon-sur-Seine), et à la grange de La Chassigne (*ibidem*, commune de Prusly-sur-Ource), appartenant à l'évêque, 1616. — Lettres patentes, rendues sur arrêt du Grand Conseil, autorisant l'évêque de Langres à faire couper le bois de la Chassigne, de soixante-dix-neuf arpents, à la réserve de six arbres « des plus sains et des plus entiers » par arpent, pour le produit en être employé à la construction d'une forge et d'un fourneau sur la rivière d'Ource, entre le château de Crépan (commune de Prusly-sur-Ource) et le village de Villotte, 1674. — Extrait d'un arrêt du Parlement qui a ordonné l'enregistrement de ces lettres, 1674. — Autre arrêt du Parlement, qui autorise le paiement du prix de la vente de bois entre

les mains des héritiers de Nicolas Le Chat, marchand à Châtillon, qui avait fait l'avance des frais de construction « de la forge et fonderie qu'il avait fait bastir au lieu où estoit anciennement la Forge Neuve, » 1676.

G. 383. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1727. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 2. — *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de justice. — Provisions de la charge de procureur fiscal de Châtillon-sur-Seine, données par M. de Pardaillan de Gondrin d'Antin, évêque-duc de Langres, au sieur Dumont, procureur et notaire à Châtillon, pour exercer autant de temps qu'il plaira audit évêque, 1727. (Grand cachet sur cire rouge.) — Requête du bailli ducal de Châtillon, qui prie l'évêque de Langres d'intervenir auprès du duc de Bourbon, gouverneur de la province, pour empêcher les maire et échevins dudit Châtillon de l'assujettir au logement des gens de guerre, dont il se prétend exempt en sa qualité de bailli. (XVIII^e s.). — Autre requête du même au même, relative à l'opposition du procureur du Roi au bailliage de Langres, qui voulait empêcher ledit bailli, comme ayant son siège à Châtillon, ressort du parlement de Dijon, d'exercer la justice sur les habitants de Prusly et Marigny, formant la baronnie de La Chassigne, située dans le bailliage de Langres, ressort du parlement de Paris. (XVIII^e s.).

G. 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1260. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dîmes de grains. — Gui de Rochefort, évêque de Langres, donne à Pierre, fils de feu Lambert de Châtillon, pour lui et ses héritiers à perpétuité, des terres aux finages de Châtillon et de Marigny (même commune), à charge d'une dime d'une gerbe de grains sur vingt-cinq, et exemption de toutes autres redevances, mais à la réserve des droits de lods et ventes, 1260.

G. 385. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1228-1342. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 5.)¹ — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Hugue IV, duc de Bourgogne, se reconnaît homme-lige de l'évêque de Langres et

déclare tenir de lui après le roi de France, tout ce qu'il possède à Châtillon, et le castrum de Montbard, sauf sa maison dudit lieu, qu'il déclare tenir de l'abbé de Montier-Saint-Jean. Il reconnaît aussi tenir de lui les fiefs de Grisolles et de Larrey, 1228 (v. st.). (Déchirure. Analyse complétée au moyen d'une copie du XVII^e s.). — Hommages pour les mêmes fiefs, et en outre pour la garde de Pothières, rendus par le duc Robert II, 1272 (v. st.), et le duc Eude IV (1338); ce dernier en français. — Le même Eude IV déclare que le lundi après Pâques Closes 1342, à Saint-Germain-en-Laye, il a repris en foi et hommage de Jean des Prés, évêque de Langres, ce qu'il tenait de lui tant à Châtillon-sur-Seine qu'à Saulx, et que cet hommage ainsi fait ne pourra préjudicier au droit qu'avait l'évêque de le recevoir à Châtillon « en certain lieu ordené, ou chastel. » (Fragment de petit sceau.)

G. 386. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1467-1515. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 6.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Taille seigneuriale. — Extrait des comptes des recettes du receveur des châtellenies de Mussy-l'Évêque (Aube) et Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) pour les années 1467-1468, 1479-1480, 1485-1486, 1486-1487, 1488-1489, 1496-1497, 1500-1501 et 1514-1515 (XVI^e s.). Il était dû chaque année, pour taille ordinaire et abonnée, cent cinquante livres tournois par les habitants laïcs de Mussy, Plaines, L'Isle (c^{de} de Mussy) et « Saint-Langis » (c^{de} de Plaines), et deux cent soixante livres par ceux de Châtillon et de Courcelles-Prévoires. Au cours de ces diverses années, la taille des habitants de la châtellenie de Mussy a été modérée à soixante et une, soixante-dix et soixante-quinze livres; celle des habitants de la châtellenie de Châtillon a été modérée à trente-trois, trente-cinq, quarante et cinquante-deux livres.

G. 387. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1195-XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 35, liasse 7.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Charges passives. — Copie collationnée par notaires de l'officialité de Langres, en 1512, des chartes ci-après: donation par Garnier de Rochefort, évêque de Langres, aux religieux du Val-des-Choux, d'un muids de froment à prendre sur les tierces de Châtillon, et de six muids de vin sur les dîmes de Mussy, 1195; le don fait aux mêmes, par l'évêque Robert de Châtillon, de quatre muids sur les

¹ La liasse 1 ne s'est pas retrouvée.

revenus de Mussy (1206) et de toutes les dîmes de vin des vignes qu'ils avaient à Mussy (1238, et chartes confirmatives. — Requête adressée à l'évêque par les religieux du Val-des-Choux, pour des paiements arriérés de ces redevances, XVI^e siècle.

G. 388. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 2 sceaux.

1330-1591. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 8.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Sentence du bailli de Langres, tenant les assises de La Chaume (Côte-d'Or), rendue entre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et l'évêque de Langres, concernant un cens sur deux maisons sises à Châtillon, et la dime d'une vigne de l'évêque, au finage de Leugley, 1330. — Le roi Charles VIII, sur la demande et en considération des services de son maître-d'hôtel ordinaire, Jean de Chandio, écuyer, seigneur de Vault, Crépan (Côte-d'Or, commune de Prusly-sur-Ource) et Massingy (près Châtillon-sur-Seine), « et principalement en ce présent voiage qu'avons fait pour la conquête et recouvrement de nostre royaume de Secille, où il nous est venu servir, » ratifie un échange (y annexé sous le contre-sceau du Roi, du 11 janvier 1494, v. st.), par lequel l'évêque de Langres a cédé audit Chandio, les droits seigneuriaux qu'il avait à Massingy, et ledit Chandio lui a donné le four banal et six fauchées de pré qu'il avait à Massingy (commune de Châtillon). En outre, le Roi amortit pour l'évêché de Langres, lesdits four et fauchées de pré. Naples, avril 1494 (v. st.). (Scellé du grand sceau.) — Jean II d'Amboise, évêque de Langres, donne commission à plusieurs personnes, et entre autres à Eustache Salomon, archidiaque du Barrois, et Jean Pesquet, son scelleur à Mussy, pour entendre les comptes des receveurs des deniers de ses villes et châteaux de Mussy-l'Évêque (Aube), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) et Montsaugéon (Haute-Marne); ces deniers devaient être employés aux réparations des fortifications desdits lieux, 1500 (v. st.). — Amodiation des revenus de Châtillon-sur-Seine et dépendances, 1591.

G. 389. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 1 sceau.

1626-1725. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 8. Suite.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. (Suite.) — Bail à ferme des revenus de la terre et seigneurie de

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

Marigny (commune de Châtillon-sur-Seine), du terrage et droits seigneuriaux de La Chassaigne (commune de Prusly-sur-Ource), et de la mairie de Mosson, au profit de l'évêque, 1626. — Sébastien Zamel, évêque de Langres, cède à titre d'échange à Jean-François-Rémond de Gand, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur de Mosson (Côte-d'Or) et de Thoires (id.), tous les droits qu'il pouvait prétendre en la dite seigneurie de Mosson, 1634. — M. de Gand ci-dessus vend à Louis Dauvet d'Ivry, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Provins (Seine-et-Marne), et à Alexandre Le Gastellier, chevalier, sieur d'Escourbonnes, la seigneurie de Mosson et le quart qu'il avait dans celle de Thoires, 1647. — Convention entre l'évêque de Langres et Jacques Tremisot, maître de la forge de Froidvent (Côte-d'Or), son locataire du revenu de la seigneurie de Prusly, concernant les four et moulin banaux dudit lieu, 1643. — Bail du revenu du domaine de l'évêque à Châtillon, 1643. — Lettres patentes autorisant l'évêque de Langres à faire confectionner un terrier de son domaine de Châtillon, qui comprenait : Châtillon, Prusly, Marigny, Mosson, Massingy, Courcelles-Prévoires, La Chassaigne et autres lieux, 1685. (Scellé.)

G. 390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1247. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 1.) — « *Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.* » — *Cours* (c^{de} de Noyers, Yonne) et *Maisey-le-Duc* (Côte-d'Or). — Hugue IV, duc de Bourgogne, déclare qu'en sa présence, Milon, seigneur de Noyers (Yonne), a fait hommage à Hugue, évêque de Langres, pour vingt livrées de terre, de son propre alleu, qu'il a assignées à « Cort. » Il a en outre juré, pour lui et ses successeurs, de tenir en fief de l'évêque de Langres sa maison-forte de « *Maseio* », jurable et rendable à grande et à petite force, 1247.

G. 391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

XV^e s. - 1740. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 1.) — « *Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux.* » — *Montbard* (Côte-d'Or). — Écritures produites dans un procès porté en appel devant le Parlement de Paris, entre les officiers du duc de Bourgogne à Montbard, et ceux de l'évêque de Langres au même lieu, concernant une procédure criminelle commencée par les officiers du duc, et interrompue par les officiers de l'évêque qui avaient fait élargir le prisonnier, XV^e s. (Rouleau de 1^{er} 10'). — Un sieur Rigollet donne de-

charge à un sieur Brion, avocat, de la remise qui lui a été faite de provisions de greffier en l'officialité, à Montbard, et promet de payer chaque année à l'évêque de Langres, pendant tout le temps qu'il jouira dudit office, la moitié des émoluments qu'il en aura retirés, 1740.

G. 392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1251. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 1) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — *Montier-Saint-Jean*, abbaye (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — H. prieur de Réomé (Montier-Saint-Jean), et les religieux de cette abbaye demandent à G, évêque de Langres, l'autorisation d'élire un abbé, 1251. (Fragment du sceau du prieur.)

G. 393. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1459. — (Inventaire de 1741, liette 32, liasse 2.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — *Montier-Saint-Jean* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Transaction par laquelle Jacques de Guilles, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, agissant en qualité de commandeur de « Belvoir-lès-Fontectes, » André de Ville, seigneur de Domjulien (Vosges) et de Fontette en partie, et Jean Gaultierain, dudit lieu de Fontette, renoncent au profit de l'évêque de Langres, moyennant deux cent quarante livres tournois, à leurs prétentions sur la succession de Jacques Pinol, doyen de Montier-Saint-Jean, curé de Corsaint (Côte-d'Or), 1459.

MARQUISAT DE COUBLANT.

G. 394. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1330-1740. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 1.) — *Coublant*. — Biens fonds. — Jean de Saint-Broingt-le-Bois (*de Sancto Benigno in Bosco*), damoiseau, et sa femme Moijnjarde, vendent à Jean de Chalou, évêque de Langres, un emplatre situé à Coublant (*in villa de Coublanto*), 1330 — Procès-verbal d'arpentage d'un canton de bois appelé La Revenue de Derrier, de quatre-vingt-un arpents trois quarts et neuf cordes, mesure de Champagne, l'arpent contenant cent cordes, la corde vingt-cinq pieds de long et le pied douze pouces, 1621. — Bail à ferme du moulin à eau de Moloisel, « la fouille » et foulon, au profit de la baronne de Vitteaux (Côte-d'Or), dame de Coublant, 1629. — Délimitation du bois

de l'évêque de Langres, appelé La Coupe de Devant, et du bois de La Route, appartenant à Charles-Henri de Cullez, comte de Deuilly, et Anne-Florence d'Anglure, sa femme, 1740.

G. 395. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1616-1631. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 2.) — *Coublant*. — Droits de justice. — Sentence de la prévôté de Coublant, rendue sur les poursuites intentées par les procureurs fiscaux des co-seigneurs de Coublant, condamnant un habitant dudit lieu à trois livres d'amende pour avoir cueilli des raves et navets dans le champ d'un autre habitant, 1616. — Requête adressée au lieutenant civil au siège de Langres, par René d'Anglure, chevalier, marquis de Coublant, baron et seigneur souverain de Saint-Loup (sur-Aujon) et Piépape, tendant à se faire adjoindre l'évêque de Langres, son co-seigneur à Coublant, pour se pourvoir contre les officiers de la justice de Violot, qui avaient fait lever le corps de maître Alain Dolle, vicaire desservant à Rivière-le-Bois, lequel avait été assassiné sur le territoire de Coublant, 1631.

G. 396. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 3.) — *Coublant*. — Taille seigneuriale. — Requête adressée par les habitants de Coublant à l'évêque de Langres, par laquelle ils demandent que la taille abonnée, s'élevant à vingt-et-une livres tournois, soit réduite à cinq sous par ménage, XVI^e siècle. Ils exposent que lors des guerres le village a été brûlé et mis en ruine « et de présent encorres n'est réparée; » ils font aussi remarquer que l'évêque a peu de sujets taillables audit Coublant, « parceque voz clerics tonsurez audit Coublans se dient frans et exemps de ladite taille, et les autres se dient desjà abornés, et les autres se avouent aux autres co-seigneurs dudit Coublans, » en sorte qu'il n'y en a que treize ou quatorze taillables envers l'évêque, et leurs enfants ne peuvent trouver à se marier, à cause de cette lourde charge; aussi ils sont obligés d'abandonner leur bien et d'aller se marier ailleurs. Si quelque étranger vient demeurer à Coublant, la somme élevée de cette taille le détermine à s'avouer « homme des autres seigneurs, voz vassaux audit Coublans. »

G. 397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1515-1578. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 4.) — *Coublant*. — Cens emphytéotiques. — Adjudications, à

charge de cens emphytéotiques, au profit de l'évêque de Langres, de terres arables et broussailles au finage de Coublant, 1515 et 1578.

G. 398. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1329-1461. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 5.) — *Coublant*. — Fiefs. — Gérard de Saint-Broingt (*de Sancto Benigno*), damoiseau, se reconnaît homme de fief de J. évêque de Langres, pour divers hommes, revenus et terres à Coublant (*de Conulento*), 1329. — Perrin Ythier, châtelain de Coublant, déclare au nom d'habitants de Violot, qu'ils sont venus au château dudit lieu pour y faire la garde et y passer la nuit pour veiller à sa sûreté, 1338. — Pierre de Beaujeu, écuyer, déclare tenir en fief de Philippe de Vienne, évêque et duc de Langres, pair de France, le quart de la justice dudit lieu, avec Fromont de Saint-Loup, écuyer; le huitième du four banal, etc 1444. — Étienne Bourgeois, de Besançon, écuyer, avoue tenir en fief de l'évêque, à cause de Charlotte de Vienne, sa femme, quatre « maignés » d'hommes, taillables une fois l'an, avec la connaissance sur eux, en tous cas, jusqu'à soixante sous tournois; le quart du moulin appelé le moulin du Chastel, le huitième du four banal, etc. 1454. — Catherine de Haraucourt, dame de Demangevelle (Haute-Saône), et de Cusey, femme de Guillaume de Cicon, seigneur de Demangevelle, déclare tenir en fief de l'évêque de Langres, comme ayant la garde-noble de Jean, Isabelle et Guyonne de Vergy, enfants nés de son mariage avec feu Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Richecourt et de Cusey, la seigneurie de Blaisy, où elle a trois « maignés », la seigneurie qui fut à feu Guillaume de Coublant, où elle a quatre « maignés » d'hommes, partie du moulin, etc. 1461.

G. 399. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1510-1628. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 6.) — *Coublant*. — Communaux des habitants. — Quelques habitants de Coublant ratifient un traité par lequel la plupart d'entre eux avaient loué pour vingt-et-un ans, à Simon Moytron, marchand à Langres, pour y faire une forge, moyennant dix livres de cire par an, certains communaux desdits habitants, et vendu au même, moyennant cent livres tournois payables en dix ans, un bois desdits habitants appelé le Fayl, 1510. — Sentences préparatoires de la prévôté de Coublant, sur des poursuites intentées par les procureurs fiscaux des sei-

gneurs de Coublant, contre plusieurs habitants dudit lieu qui avaient commis des dégradations dans les bois communaux, 1628.

G. 400. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1686. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 6.) — *Coublant*. — Revenus de la cure. — « État et mémoire fidèle des terres, preys et vignes, et revenus dépendants de la cure de Coublant, Maatz et Grandchamp ses secours, » dressé par Meschiné, curé de Coublant, 1686. La totalité des revenus n'est pas indiquée; le curé recevait vingt écus par an, de l'évêque de Langres, décimateur.

G. 401. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1334-1623. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 7.) — *Coublant*. — Droits en général. — Extraits, concernant Coublant, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334 (XVII^e et XVIII^e siècles). — Publications aux principales portes des églises de Saint-Mammès, Saint-Amâtre, Saint-Pierre et Saint-Martin de Langres, des revenus de l'évêque à Coublant, à mettre en vente pour le paiement de la somme à laquelle il avait été taxé, par permission du Pape et du Roi, pour les années 1586 et 1588. L'évêque avait le quart des terre et seigneurie, les trois autres quarts appartenant à MM. d'Anglure, de Dinteville et de Montigny; moitié des droits de vente, rouage, éminage et banvin, l'autre moitié à M. d'Anglure, etc., 1597. — Mémoires et requêtes présentés par l'évêque et par le chapitre de Langres, dans un procès pendant entre eux, au siège civil royal de Langres, concernant l'aliénation de la partie de la seigneurie de Coublant qui appartenait à l'évêque, 1598. Le Chapitre prétendait que l'évêque n'avait pas eu le droit de faire cette aliénation, attendu qu'il avait été entièrement remboursé, par le prix d'autres aliénations, des sommes par lui payées pour les taxes imposées sur le clergé. On y voit que cette partie de seigneurie avait été adjugée à M. d'Anglure, moyennant quatre mille cinq cents écus. — Bail à ferme, au profit de Chrétienne de Sayve, dame de Montculot (commune d'Urcy, Côte-d'Or), Urcy, Pichanges (Côte-d'Or), Fresnes-Saint-Mammès, Coublant et Maatz, veuve d'Antoine du Prat, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, baron de Vitteaux (Côte-d'Or), etc. de tout le revenu de sa portion de la seigneurie de Coublant et Maatz, lui appartenant par adjudication faite au siège royal de Langres, 1623.

G. 402. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1602-1630. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 1.) — *Grandchamp.* — Bois. — Arpentage des bois appartenant à l'évêque sur le territoire de Grandchamp, situés dans sept contrées, et d'une superficie totale de deux cent trente-sept arpents et demi, seize cordes, 1602. — Vente d'une coupe de deux cent cinquante arpents de bois, 1624. — Procès-verbal de reconnaissance des dégâts causés par une tempête dans les bois de l'évêque, 1626.

G. 403. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1330. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 1.) — *Maatz.* — Cens. — Acquisition par Jean de Chalon, évêque de Langres, de cinq deniers tournois de cens à Maatz (« Maat »), moyennant trente sous tournois, 1330.

G. 404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1334-XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 1.) — *Rivière-le-Bois.* — Biens fonds. — Acquisition par Jean de Chalon, évêque de Langres, d'un pré appelé le Pré Quelon, au finage de Rivière-le-Bois (*Riviera in bosco*), 1334. — Nicolas Varin, demeurant à « Quaquerey, près de la granche de Pelaseul, » qui avait pris à bail de l'évêque de Langres un terrain à Rivière-le-Bois, à charge d'une petite redevance et d'y établir un moulin le plus tôt possible, demande à l'évêque de le lui céder à perpétuité, « avec le fiz de l'eaue » de la rivière, ce qui serait au profit et utilité des villages voisins, XVI^e siècle.

G. 405. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1711-1742. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 1.) — *Saint Broingt-le-Bois.* — Droits de justice. — Inventaire de meubles, après le décès d'un habitant de Saint-Broingt, fait par les officiers des chartreux de Lugny (Côte-d'Or), seigneurs hauts justiciers dudit Saint-Broingt, 1711. — Signification dudit inventaire, faite par les chartreux à l'évêque de Langres, 1741. — Lettres de l'un desdits chartreux, adressées au secrétaire de l'évêque, dans l'une desquelles il déclare n'avoir pas l'intention de contester la haute justice à l'évêque, bien que ses prédécesseurs l'aient fait, 1741.

G. 406. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1404. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 2. — *Saint-Broingt-le-Bois.* — Fiefs. — Isabelle de « Savigney, »

demoiselle, dame de « Saint-Beroing-le-Bois » en partie, donne aveu et dénombrement à l'évêque de Langres pour ce qu'elle tient de lui en fief audit lieu, 1404.

G. 407. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1224. — (Inventaire de 1741, liette 34, liasse 3.) — *Saint-Broingt-le-Bois.* — Droits en général. — G. sire de La Roche, et sa femme E. déclarent approuver tout ce que Henri, sire de Fouvent (Haute-Saône), fera avec l'évêque de Langres, concernant ce qu'ils possèdent à Saint-Broingt-au-Bois (*apud Sanctum Benignum de nemore*), 1224.

G. 408. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1673. — (Inventaire de 1741, liette 35, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dîmes et portion congrue. — Requête adressée à l'évêque de Langres, par Guillaume Henry, bachelier de Sorbonne, curé de Coublant, Maatz et Grandchamp, qui demande une portion congrue, attendu l'insuffisance des revenus de sa cure et les lourdes charges qui y sont attachées. Il avait à célébrer deux messes tous les dimanches de l'année; les nombreux déplacements que nécessitaient les deux villages de Maatz et Grandchamp, et deux granges (Les Granges, commune de Maatz), l'obligeaient à avoir un cheval; il n'avait de dime dans aucun des trois lieux de sa paroisse; son revenu ne dépassait pas cent à cent vingt livres; c'était, depuis le passage de Galas, que les villages de Maatz et Grandchamp, presque entièrement abandonnés, étaient dépourvus de prêtres et à la charge du curé de Coublant. (Sans date.) — Transaction intervenue entre les sus-nommés, par laquelle, pour éviter un procès imminent, l'évêque a promis de payer, au lieu de la portion congrue prétendue par le curé, la somme de soixante livres par an, 1673.

G. 409. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1329-1494. — (Inventaire de 1741, liette 35, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Eude de Couzon, homme d'armes (*armiger*), reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres la moitié du four banal de Maatz et des terres aux finages de Couzon et de Coublant, 1329. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque par Girard, fils de Jean de Saint-Benoit, chevalier, pour des droits et revenus qu'il avait à « Saint-Benoit » (Saint-Broingt-le-Bois ?) et

« Coublenz-le-Chastel » (Coublant). Il fait sceller par son très cher et redouté seigneur Hugue de Vieme, archevêque de Besançon, 1336. — Autres aveux et dénombrements, rendus au même, par Fromont de Saint-Loup, écuyer, en 1444; Guillemette de Norroy, dame en partie de Coublant, pour ledit Coublant et aussi pour Dommarrien relevant de Montsaugeon, en 1444; par Pierre de Beaujeu, écuyer, pour Coublant, Balesmes, Grandchamp et Saint-Broingt-le-Bois, en 1455; par Arnoul d'Anglure, seigneur de Saint-Loup et Coublant en partie, pour Coublant, Maatz, Saulles, Grenant, Courchamp, etc., en 1494.

G. 410. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 148 pièces, papier; 1 sceau.

1331-1678. — (Inventaire de 1741, liette 35, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Clémence, veuve de Guillaume de Coublant (*de Coulento*), damoiseau, agissant en qualité de garde noble de Jean, l'aîné, et Jean, le jeune, ses enfants mineurs, vend à l'évêque de Langres moitié de la portion de la terre de Coublant qui avait appartenu à Jeanne de Coublant, sœur dudit Guillaume et de Jean de Coublant; l'évêque lui cède, en échange, le moulin Dangirart, situé à Dommarrien, et le four dudit lieu, à charge de les tenir en fief de l'évêque de Langres, 1331. — Permission donnée par l'évêque à un habitant de Langres d'établir sur la rivière de Grenant un fourneau à fondre le fer, et une forge sur la même rivière, au finage de Coublant, moyennant soixante-dix sous tournois par an, 1510. — Réparations au moulin de Coublant, appartenant à l'évêque, 1628. — Bail des revenus de la seigneurie de Coublant, Saulles et Grenant, fait à Jean Siredy, maître de la forge de Gurgy-la-Ville, par l'évêque, qui lui a en outre vendu la superficie de ses bois de Choilley, pour vingt-neuf ans, avec le droit de construire une forge sur la rivière de Coublant, 1673. — Lettres patentes autorisant l'évêque de Langres, qui s'était rendu adjudicataire le 4 septembre 1675, des terres et seigneuries de Coublant, Maatz et les Granges (commune de Maatz), saisies sur Françoise du Châtelet, veuve de Saladin d'Anglure, moyennant soixante mille, cent livres, à vendre d'autres terres de l'évêché jusqu'à concurrence de la même somme, 1676. (Scellé.)

MARQUISAT DE MUSSY-L'ÉVÊQUE.

G. 411. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1252-1735. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 1. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Biens-fonds. — N. et sa femme Nicholette vendent à G. évêque de Langres la part qu'il avaient dans le moulin du château de Mussy, 1252. (En mauvais état.) S. suscription de Garnier, archidiacre du Laçois. — Vente faite à l'évêque de Langres, par un habitant de Mussy et sa femme, d'un pré situé à Mussy, dans les Isles entre deux eaux, 1337. — Procès-verbal dressé par Jean de Bonnefons, écuyer, conseiller du Roi et lieutenant-général au bailliage de Bar-sur-Seine, sur la requête de M. Zamel, évêque de Langres, en présence de Jean de Lausserrois, procureur du Roi au dit bailliage, et M^e Guyon Bourbonne, procureur audit bailliage, commis du greffier, contenant les déclarations d'habitants de Mussy sur l'état dans lequel se trouvait le château de Mussy avant l'incendie arrivé dans la nuit, le 24 avril 1617, et les estimations par experts des dépenses qu'il y aurait lieu de faire pour le rendre de nouveau logeable et défendable. La dépense totale a été évaluée à 33321 livres, 1617. — Jugement des trésoriers généraux de Champagne, qui accordent à l'évêque, pour la cause ci-dessus, la remise pendant huit années de sa contribution aux décimes, laquelle était de treize cents livres par an, 1620. — Marchés et quittances de travaux de réparations faites au château, XVII^e s. — Procédures de l'évêque contre les fermiers de son moulin de Mussy, 1723. — Procès-verbal fait par le bailli de Mussy, contenant qu'à la requête du syndic et des échevins, les habitants de cette ville ont été convoqués en la salle de la confrérie Notre-Dame, lieu accoutumé pour les assemblées ordinaires, et ont délibéré de s'opposer aux prétentions de M. de « Turqueville » entrepreneur du flottage des bois, qui voulait rompre l'écluse servant à fournir l'eau aux moulins, pour y faire passer ses bois, lesquels avaient passé jusque-là par le canal du sieur Clairambault, 1729.

G. 412. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1340-1734. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 2.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Droits de justice et de police. — Arrêt du parlement de Paris, confirmant une sentence de tutelle rendue par le bailli de Mussy, 1340. — Arrêt du Conseil du Roi, en forme de mandement

adressé au premier huissier du parlement requis, lui enjoignant de citer aux jours ordinaires du parlement de Paris le juge-magistrat criminel ou bailli de Sens, qui avait reçu un appel, interjeté audit bailliage, d'une sentence du bailli de Mussy, 1554. — Inventaire des meubles après le décès de François de La Tour, habitant de Mussy, fait par le lieutenant du bailli de Langres, 1570. — Acte d'assemblée des habitants de Mussy, ratifié par M. Des Cars, évêque de Langres, présent, sur la convocation qui avait été faite par le procureur-syndic et les trois échevins; réunion tenue dans la grande salle de la confrérie, lieu accoutumé. Il a été décidé, pour rétablir l'ordre dans les finances de la ville, troublées pendant et à la suite des dernières guerres civiles (grandes dettes, la plupart des communaux vendus, les murailles entièrement ruinées, la ville partout dépourvue de pavés), que désormais le procureur et les échevins, élus en assemblée générale, seront natifs de Mussy ou bien y auront demeuré au moins trois ans; seront nommés pour trois années. Au lieu des assemblées générales, qui avaient lieu continuellement et entraînaient de grandes dépenses, en même temps qu'elles servaient de prétextes à des divertissements du peuple, une réunion de quinze habitants, élus également pour trois ans, délibérera sur les affaires de la ville, l'évêque averti, lorsqu'il se trouvera à Mussy; les officiers de l'évêque (bailli, procureur fiscal et greffier), seront convoqués, mais n'auront pas plus de pouvoirs que les autres élus (autrefois le bailli et son greffier signaient seuls les procès-verbaux); les comptes du procureur de ville seront examinés par lesdits échevinage et assemblée, en présence de l'évêque s'il est à Mussy, ou bien alors « en la maison de la Confrérie de ladite ville »; les membres desdites « assemblées particulières » prêteront serment de ne rien révéler de ce qui s'y fera; les officiers de l'évêque n'auront droit à aucun salaire, pas même le greffier, « sinon quelque honneste et modérée somme qui lui sera baillée pour son anere, papier et plume, » le tout conformément à ce qui avait lieu avant les guerres civiles « dans la tour Rouge, sur les murailles, où se faisoient les dites assemblées particulières ». On établira deux forestiers, à gages, pour la conservation des bois communs, 1612. A la suite: confirmation par l'évêque Zamet, 1615. (Copie non signée, XVII^e s.). — Requête des échevins de Mussy, adressée au bailli dudit lieu, et signifiée aux boulangers de cette ville, tendant à les contraindre à faire taxer le prix d'après le prix des grains, 1685. — Requête adressée à l'évêque de Langres, et si-

gnée par trente-quatre d'entre eux, tendant à le détourner de nommer pour bailli une personne désignée audit placet, 1734.

G. 413. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1552-1668. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 3.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Taille seigneuriale. — Sentence de la prévôté de Mussy, ordonnant de faire payer par un habitant dudit lieu la taille due à l'évêque de Langres, 1552. — Sentence du bailliage de La Montagne, par laquelle l'évêque de Langres, qui avait pris le fait et cause de Maurice Pillot, ancien fermier de ses revenus de Mussy, et alors grenetier au grenier à sel, est condamné à faire tenir compte par ledit Pillot, à Jean Barbier, nouveau fermier, de soixante-douze livres représentant la taille abonée de Mussy pour 1655, somme qui avait figuré au compte dudit Pillot pour ladite année, 1664.

G. 414. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1230-1685. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 4.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Dîmes. — Hugue, évêque de Langres, rapporte et approuve, en qualité de seigneur suzerain, la vente que Lambert de Châtillon a faite à Bertrand, clerc dudit évêque, chanoine de Mussy, de tout ce qu'il avait dans la dime de Mussy; ledit Bertrand en jouira sa vie durant, soit au nom du chapitre, soit au nom de l'évêché, suivant qu'il le jugera à propos, 1230 (v. st.). — Barthélemy, dit L'Évêque, de Saint-Langes (Aube, commune de Plaines), agent des affaires des Hospitaliers de Bures, diocèse de Langres, promet en leur nom, sous le seing d'un notaire impérial et en présence de témoins, dans la maison desdits Hospitaliers, et autrefois des Templiers, située en dehors des murs de Mussy, qu'il paiera, dans un délai de vingt jours à partir de la Nativité de N. S., les dîmes de vins dues par lesdits Hospitaliers, 1337. — Arrêt du parlement de Paris, qui condamne plusieurs habitants de Mussy à payer à l'évêque de Langres des dîmes des gros grains, à raison de dix gerbes l'une, 1685.

G. 415. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1681. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 5.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Cens. — L'évêque de Langres donne à cens, à Nicolas Viesse, contrôleur ordinaire de la Maison du Roi, demeurant à Mussy, un emplacement en ruines, situé derrière sa maison et au de-

vant du château, où se trouvait autrefois une chambre servant d'auditoire au bailliage dudit lieu, 1681.

G. 416. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1287-1399. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 6.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Fiefs. — Sous les sceaux de G. abbé de Saint-Étienne de Dijon, et de Pierre, archidiacre du Langrois, Guillaume de Mussy, chevalier, fait donation à N., de sa maison de Mussy, avec réserve des droits seigneuriaux de l'évêque de Langres, 1287. — Jean d'Auberive, écuyer, châtelain de Mussy, présente ses foi et hommage à l'évêque de Langres pour la part qu'il a, indivisément avec ledit évêque, dans le moulin de Mussy, 1399. — Foi et hommage présentés au même par Guillaume d'Auberive, chanoine de Saint-Marcel-lès-Paris, pour sa moitié dudit moulin, situé sur la Seine, « au desoubz et près du grant pont de la dite ville de Muxi, » 1403. (Fragment du sceau du bailliage de Langres.)

G. 417. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1679-1680. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 7.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Droit de chasse. — Pièces d'une procédure intentée par le substitut du procureur général en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Sens, ensuite portée, par appel, à la Table de Marbre, à Paris, contre Jacques Terrillon, receveur de l'évêque de Langres à Mussy, qui avait chassé sur les ordres et pour le compte dudit évêque, 1679-1680.

G. 418. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1510-1680. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 8.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Juridiction spirituelle. — Compte second de Pierre Le Pissot, scelleur ou garde des sceaux de l'officialité de Langres à Mussy, 1530-1531. — Arrêt du parlement de Paris, rendu à la demande de Jean des Barres, chanoine et official de Langres, et du chapitre dudit Langres, et déclarant ledit des Barres seul official, à l'encontre de l'évêque qui avait institué un official à Mussy, 1600. — Traité entre les habitants de Mussy et Jean Poncet, recteur des écoles dudit Mussy, par lequel ce dernier s'engage à continuer « l'instruction de la jeunesse de cette ville, tant de l'A. B. C. que grammériens, » pendant neuf années, moyennant les gages accoutumés, « outre la rétribution de chasques escoliers. » Cet enseignement devait com-

prendre la lecture, l'écriture, et la langue latine « à ceux qui la voudront apprendre. » Les gages étaient de soixante livres par an, prises moitié sur le revenu de l'hôpital et moitié sur celui de la confrérie Notre-Dame, établie en l'église Saint-Pierre dudit lieu; enfin, ledit recteur était logé, exempt de taille, gnet de porte et logement de gens de guerre. Aucune autre personne ne pouvait tenir école, « à la réserve des mères ursules, qui pourront enseigner à l'ordinaire les filles de ladite ville, » 1672. — Au dos de ce traité est l'autorisation d'enseigner la doctrine chrétienne donnée audit Poncet par M. Javernault, vicaire-général, qui nomme maître des écoles de Mussy, M. Oudinot, doyen de la cathédrale de Langres, 1673. — Établissement des religieuses Ursulines à Mussy, venues de la maison de Châtillon-sur-Seine, en 1654, savoir : acte capitulaire des religieuses de Châtillon décidant cet établissement, réclamé depuis longtemps par les habitants de Mussy, et approuvé par l'évêque, 19 septembre; acte d'as-emblée des habitants de Mussy, qui accordent leur consentement aux mêmes conditions que celles observées pour l'établissement de leur maison de Bar-sur-Seine, 4 octobre; approbation par l'évêque du choix fait par les religieuses de Châtillon, d'une prieure et de quatre religieuses, pour la nouvelle maison, 22 octobre; traité entre les habitants de Mussy et les Ursulines, 4 novembre.

G. 419. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1459-1699. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 9.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — « Charges passives. » — L'évêque de Langres donne à un habitant de Mussy la moitié lui appartenant dans une pièce de terre audit lieu, qui était échue audit évêque par la condamnation et exécution, faite vers 1437, à Châtillon, du propriétaire de cette moitié, 1459. — Mémoire d'un chanoine de Mussy, adressé à l'évêque, établissant, d'après les anciens comptes, que ce dernier devait chaque année au chapitre une somme de trente sous, à prendre sur son château de Mussy, 1688.

G. 420. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1681-1701. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 10.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — « Communaux des habitants. » — Transaction entre les habitants de Mussy, et le Directeur des Aides en l'élection de Bar-sur-Aube, mandataire du fermier des aides et droits joints en ladite élection; les habitants se soumettent à la visite des commis

après les vendanges, mais ils seront exempts de payer les droits de gros manquants, 1682. — Procès-verbaux de délits commis dans les bois communaux, 1684. — Jugement de la Table de Marbre qui reçoit l'appel fait par Clément de Gan, marchand à Ricey Haut (Aube), adjudicataire de coupes dans les bois communaux de Mussy, contre une sentence du bailliage de Mussy, obtenue par les habitants de Plaines (Aube), à raison de ce que l'adjudication avait été faite sans leur participation, 1686.

G. 421. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 sceau.

1217-1736. — (Inventaire de 1741, liette 36, liasse 11.) — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — « Droits en général. » — Eude III, duc de Bourgogne, se porte garant de conventions (qu'il ne rapporte pas) intervenues entre Guillaume (de Joinville), évêque de Langres, d'une part, Blanche, comtesse de Troyes, et son fils Thibaud, d'autre part, 1217. — Milon, sire de Noyers (Yonne), rapporte un accord qu'il a fait avec Guillaume, évêque de Langres, concernant la famille de Pierre de Maisey, 1218. — Adjudication, au profit de l'évêque de Langres, de biens ayant appartenu à feu Jean d'Auberive, châtelain de Mussy, saisis pour cause de non paiement de cent dix-huit livres, cinq sous, cinq deniers, formant le reliquat au profit de l'évêque, d'un compte dudit châtelain, 1401. — Vente des mêmes biens par ledit évêque, à Guillaume d'Auberive, clerc, 1401. — Échange, par lequel le chapitre de Mussy abandonne deux maisons canoniales pour l'agrandissement du parc de l'évêque; celui-ci leur cède diverses rentes, 1489. (Sceau du chapitre.) — Déclaration des droits et revenus de l'évêque de Langres à Mussy, Plaines (Aube), et Gomméville (Côte-d'Or), 1729.

G. 422. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1285. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Ageville* (?). — Fiefs. — Sous les sceaux de Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et de Lambert, archidiacre du Lasçois, Huon de Donnemarie reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres le sixième de la dime de « *Aggilla*, » 1285.

G. 423. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1642-1680. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Bernouil* (Yonne). — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Nicolas de Saint-Belin,

seigneur de « *Vaudrimont*, » capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, pour la seigneurie de « *Bernouil*, » appartenant à sa femme Marie Canelle, à qui elle était advenue par le décès de François Canelle, son père, écuyer, mort au mois d'octobre de la même année, 1642. — Aveu et dénombrement fournis audit évêque par Charles de Saint-Belin, chevalier, comte de « *Vaudremont*, Lignot, Rouécourt, Blézy, Saint-Martin, La Villeneuve, Flée, » etc. pour la seigneurie de « *Bernouil*, Cousture, Milloyes et les Souillats, » lui appartenant comme héritier de Marie de Canelle, sa mère, 1680.

G. 424. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1714. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Bligny* (Aube). — Fiefs. — Procuracion donnée par François Voisin, chevalier, marquis de Millars et de « *Blaigny*, » Cazillac, Cessac, Nouilles, Trémilly (Haute-Marne), Couvignons (Aube), et Urville (ibid.), pour présenter ses foi et hommage à l'évêque de Langres, à cause de sa terre et baronnie de Bligny, relevant de la terre et marquisat de Mussy, qu'il avait acquise par décret du parlement, du 22 juin 1688, rendu sur M. le marquis de Bligny, 1688. — Foi et hommage présentés à l'évêque par Guillaume Le Brun, chevalier, marquis de Dinteville, pour la terre et seigneurie de Bligny, par lui acquise, suivant décret des Requêtes de l'Hôtel, du 19 février 1714, rendu sur la succession de M. de Milars et Madame de Bligny-Cazillac-Cessac, sa veuve, 1714.

G. 425. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1287-1768. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Chacenay* (Aube). — Renaud de Fontlette (Aube), chevalier, demeurant à Noé (Aube, commune de Noé-les-Mallets), reconnaît tenir en arrière-fief de l'évêque de Langres, et en fief du seigneur de Chacenay, sa maison-forte de Noé; et Érarid de Chacenay déclare la tenir en fief dudit évêque, comme tout ce qu'il tient de lui en la terre de Chacenay, 1287. — Alix de Joinville, dame d'Arcis (Aube), veuve de Jean, sire d'Arcis et de Chacenay, donne pouvoir à Gauthier de Broutières (Haute-Marne), chevalier, de fournir à l'évêque de Langres les devoirs qu'elle est tenue de lui faire à cause de partie de la seigneurie de Chacenay qu'elle a reçue en douaire, 1307. — Michel, évêque de Langres, déclare que Jean de Sains, chevalier, bailli de Senlis, seigneur de Marigny et de Chacenay, lui a fait les foi et hommage qu'il lui devait pour Chacenay, à cause de Bernarde de Salazar,

sa femme, 1515. — Assignation, donnée à Jean de Sains, ci-dessus, de comparaître devant le bailli de Troyes, attendu que le procureur du Roi à Troyes prétendait la seigneurie de Chacenay être mouvante du Roi à cause de sa grosse tour de Troyes, 1541 (v. st.). — Lettre de Madame Arnault Poncher, dame de Chacenay, à l'évêque de Langres, concernant l'aveu et dénombrement qu'elle avait rendu au roi, 1768.

G. 426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *La Chapelle.* — Fiefs. — Gui de La Tour, damoiseau, déclare avoir fait hommage à Hugue, évêque de Langres, après ses seigneurs liges, et avoir repris de lui en fief, après lesdits seigneurs, tout ce qu'il a à La Chapelle, 1248 (?). (Partie de la date est effacée.)

G. 427. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1644-1738. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Épineuil* (Yonne). — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Paul-François de Beaujeu, chevalier, seigneur de Villiers-Vineux (Yonne), Percey (id.), Butteaux (id.), La Chau-sée (commune de Butteaux), les Croutes (Aube), et Épineuil, pour la liti seigneurie d'Épineuil lui appartenant à cause de Catherine Le Faclé, sa femme, qui en avait hérité comme petite-fille de Catherine de Longueil, 1644. — Foi et hommage semblables présentés à l'évêque par Jean-Louis Le Bascle, marquis d'Argenteuil, chevalier, comte d'Épineuil, conseiller d'État et privé, premier lieutenant général du Roi au gouvernement de Champagne et de Brie, gouverneur de Troyes, seigneur de Pouy (Aube), des Châteliers, de Flacy (Yonne), de Rigny, en partie, des Essarts, du Grand et du Petit-Mailly, de Louerneau, Replonge, Fouchère, Rosson, Chevrainvilliers, Langli, Baslin, Villeron et autres lieux, pour la terre et comté d'Épineuil, lui appartenant comme seul fils et unique héritier de François Le Bascle d'Argenteuil, comte d'Épineuil, etc., mestre de camp de cavalerie, qui était fils et héritier de Louis Le Bascle, chevalier, gentilhomme de la Chambre du Roi, comte dudit Épineuil, baron d'Argenteuil, etc., qui en avait fait hommage en 1652 à monseigneur Zamet, 1738.

G. 428. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1459. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Fontette.* — Droits en général. — André de Ville, HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

seigneur de Domjulien (Vosges) et de Fontette en partie, donne pouvoir à plusieurs personnes et notamment à frère Jacques de Guilles, gouverneur et administrateur de la terre et seigneurie de Belvoir, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et à Henri Guillot, bailli de Reynel, de traiter avec l'évêque de Langres concernant la succession de Jacques Pignot, doyen de Montier-Saint-Jean (Côte d'Or) et curé de Gossaint (id.), décédé *ab intestat*. Témoins : Jean de Luxembourg, écuyer, et Jean Hurroy, du Neufchâtel, 1459. — Quittance donnée audit nom par ledit frère de Guille, à l'évêque de Langres, pour deux cent quarante livres, prix de l'abandon, fait par M. de Ville, de ses prétentions, 1459.

G. 429. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1736-1737. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Gommerville* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Bail, fait au nom de l'évêque de Langres, de la ferme de Gommerville consistant en dîmes de grains, à raison de onze gerbes l'une (sauf pour le canton de Russie, où les dîmes se partageaient par moitié avec les religieux de Pothières) ; dîme de vins, à raison d'un muids sur quatorze (sans préjudice de la dîme des religieux de Pothières, sur les vignes des forains, c'est-à-dire de dix hottées l'une) ; et le pré Monsieur, sis aux finages de Gommerville et Noiron, le tout moyennant cinq cents livres, 1736. — Quittances délivrées au fermier, 1736-1737.

G. 430. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1293. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Gonbaut Fontaine.* — Fiefs. — Devant l'official de Besaçon, Étienne [l'Oiselet] se déclare homme lige de l'évêque de Langres, mais seulement après six autres seigneurs, dont le comte et le duc de Bourgogne, le duc de Lorraine, pour divers fiefs, et entre autres à « Gonbaut-Fontaine, » 1293. (En très mauvais état. Nombreux mots effacés.)

G. 431. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1669. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *L'Isle* (commune de Mussy-sur-Seine, Aube) — Biens fonds. — Procès-verbal d'experts, dressé par le bailli de Mussy, contenant examen et rapport sur l'état des ruines causées par les eaux au moulin appelé moulin de l'Isle, appartenant à l'évêque de Langres ; on a constaté la destruction du vannage et la nécessité d'obvier immédiatement à de plus grands dégâts, sans quoi le moulin

à papier de Nicolas Bernard, praticien à Bar-sur-Aube, serait obligé de cesser tout travail, les eaux n'étant plus retenues au moulin de l'Isle, 1669.

G. 42. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1694. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Ligny-le-Châtel* (Yonne). — Fiefs. — Requête adressée par l'évêque de Langres au juge du domaine de l'évêché et duché-pairie de Langres, pour confirmer la saisie qu'il avait faite de la terre de Ligny-le-Châtel pour cause de devoirs féodaux non rendus. A la suite est un modèle d'exploit de saisie daté de 1694.

G. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1628-1733. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Les Mallets* (commune de Noé-les-Mallets, Aube). — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres pour la terre et seigneurie « du Grand et Petit Maley, proche Essoye, » mouvante du château de Mussy, par Philippe de Fantrey, écuyer, seigneur desdits Mallets, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, tous enfants de feu Nicolas de Fantrey, écuyer, seigneur desdits lieux, 1628. — Requête adressée par l'évêque de Langres au bailli de Chacenay, contre Claude-François Poncher, chevalier, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, baron de Chacenay (Aube), Bertignolles (*ibid.*), Chervy (*ibid.*) et autres lieux, qui avait fait saisir féodalement les fruits de la seigneurie des Mallets, comme la prétendant de sa mouvance, XVIII^e siècle. — Consultation d'avocat sur les droits prétendus par l'évêque de Langres, XVIII^e siècle.

G. 434. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

1366-1692. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Meurville* (Aube). — Fiefs. — Jean, seigneur de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), de Moulinet et de Meurville, déclare tenir en fief de l'évêque de Langres, à cause de sa femme N. de « .. oulois » (déclirure) [Marguerite de Frolois], partie de la seigneurie de Meurville, une rente sur « une pièce de bique, » au finage de Bar-sur-Seine, des bois dans la forêt de « Bouciquan » (Bossican, Aube), 1366. (Sceau de Jean de Châtillon.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par François, comte d'Estaing, pour les seigneuries de Meurville et de la Grange-des-Prés relevant dudit évêque à cause du château de Mussy, et lui appartenant comme héritier béné-

ficiare de Joachim, comte d'Estaing, à cause de sa qualité de fils aîné ; le bailli de Mussy a soutenu que ces devoirs étaient également dus pour le fief de Spoy (Aube), comme étant aussi mouvant de Mussy, 1692.

G. 435. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

1215-1488. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Molême*, abbaye (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — G[irard], abbé de Cluny (Saône-et-Loire), déclare qu'ayant été appelé par l'élection, de l'abbaye de Molême, où il était abbé, à celle de Cluny, il a résigné entre les mains de Guillaume, évêque de Langres, son abbaye de Molême, comme c'était l'usage, et qu'aussitôt après cette résignation, il a demandé audit évêque, pour les religieux de Molême, l'autorisation d'élire un abbé, 1215. — L'abbé [Isambart] et les religieux de Molême déclarent à l'évêque de Langres qu'ils consentent à la demande des religieux de Saint-Michel de Tonnerre, lesquels ont élu pour leur abbé Barthélémi, prieur de Plancy (l'Abbaye-sous-Plancy, Aube), moine de Molême ; ils demandent à l'évêque de Langres de ratifier cette élection, 1234. — Le prieur et les religieux de Molême ; envoient à l'évêque de Langres le prieur de Saint-Quentin de Troyes, le cellier de Molême, et Guillaume d'Arc, moine de la dite abbaye, pour lui annoncer la mort de leur abbé Isambart, et lui demander l'autorisation de lui élire un successeur, 1238. (Fragment de sceau.) — Arrêt du parlement de Paris ordonnant que l'évêque de Langres et frère Gui de Montigny, jacobite, inquisiteur de la foi au diocèse de Langres, d'une part, et les religieux de Molême, d'autre part, feront respectivement leurs preuves sur le droit, prétendu par chaque partie, de juger et punir, s'il y a lieu, frère Laurent Quitard, moine de Molême, prieur de Saint-Broingt-aux-Moines (Côte-d'Or), accusé d'hérésie, et décidé, par provision, que ledit Quitard, alors prisonnier de l'évêque, sera remis en liberté et rendu aux religieux de Molême, 1407. — Jacques, élu abbé de Molême, jure obéissance à l'évêque de Langres, 1458. — Transaction entre l'évêque de Langres et les religieux de Molême, par laquelle les religieux accordent que l'évêque aura le droit de visite et de correction sur leur abbaye et leurs prieurés, et celui de procuration, mais seulement une fois par an ; la coercition et punition des crimes et délits des religieux seront exercées par l'évêque ou ses officiers ; le droit de procuration sera de vingt-cinq livres tournois, payables à Mussy le 15 août de chaque année, 1488. (Sceau de l'abbaye.)

G. 436. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1233-1457. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Molosme* (Yonne), abbaye. — Juridiction spirituelle. — Les religieux de Molosme demandent à l'évêque de Langres l'autorisation d'élire un abbé en remplacement de l'abbé Ilier, décédé, 1233. — Les mêmes religieux demandent la permission d'élire un successeur à l'abbé André, qui est mort le dimanche après la Saint-Barnabé, 1297. — Demande des mêmes religieux, pour la confirmation de l'élection de l'abbé Étienne de Nicey, qu'ils s'excusent d'avoir nommé avant d'avoir demandé l'autorisation, 1457. — Profession de l'abbé de Nicey ci-dessus, et serment d'obéissance prêté par lui à l'évêque, dans l'église de Mussy, le 23 octobre, en présence de frère Hugue, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine; Pierre, abbé de Quincy (Yonne), et autres, 1457.

G. 437. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Plaines* (Aube). — Droit de pêche. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de la pêche de la rivière, appelée La Garenne de Plaines, depuis le pont du dit Plaines jusqu'au rû de Grandval, avec les bois de « botture » (bordure ?) pendants sur la dite Garenne, le tout moyennant huit livres par an, 1735.

G. 438. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1573. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 2.) — *Plaines* (Aube). — Juridiction spirituelle. — Arrêt du parlement de Paris, rendu sur la requête de François Maistre, « pauvre homme de labour, » demeurant à Plaines, contre Claude Bidault, précédemment vicaire de Loches (Aube), et alors vicaire d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), accusé d'avoir enlevé la femme du dit Maistre, qui appelait comme d'abus d'une sentence criminelle de l'officialité de Langres. Le procureur général a déclaré qu'il avait bien consenti à faire bailler commission à l'appelant, « en cas de relief d'appel à luy refusé en chancellerie; » mais, attendu que les dires dudit Maistre étaient plutôt griefs que moyens d'abus, le parlement a mis les parties hors de cour et de procès, sans dépens, dommages et intérêts, et ordonné que l'évêque de Langres, diocésain, ferait faire à ses dépens, attendu la pauvreté de l'appelant, le procès à l'intimé, dans un délai d'un mois, 1573.

G. 439. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1736. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 3.) — *Plaines* (Aube). — Droits en général. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, moyennant six cent dix livres par an, pour trois, six ou neuf années, au choix réciproque des parties, des dîmes de grains et vins et de la taille de Plaines, 1736.

G. 440. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1540. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Poilly-sur-Sevain* (Yonne). — Fiefs. — Acte passé en parlement, par lequel Pierre « Dubreuil, » écuyer, seigneur en partie de « Poilly-en-Tonnerrois, » en vertu de lettres obtenues du parlement de Paris le douze janvier de la même année, dont l'évêque de Langres a consenti l'entérinement, a été reçu à faire la foi et hommage au Roi pour la partie lui appartenant dans ladite seigneurie de Poilly; la cour a fait mainlevée de la saisie du dit fief, 1540.

G. 441. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1516-1520. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Poithières* (Côte-d'Or), abbaye. — Juridiction spirituelle. — Informations, faites par un sergent à cheval du Roi, en vertu d'arrêts du parlement de Paris des 5 août et 22 septembre 1516, contre plusieurs religieux de l'abbaye de Poithières, et des habitants du dit lieu, leurs complices, qui avaient tenté d'y installer un abbé de leur choix, 1516. — Requête adressée au parlement, par l'évêque de Langres. Il y est dit que la commission décernée par le parlement n'avait pu être exécutée, parce que l'abbé de Poithières qui l'avait obtenue était décédé avant son exécution, et qu'il avait été remplacé par un partisan des intinés, 1520.

G. 442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1578. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Récourt-la-Côte* (Haute-Marne). — Juridiction spirituelle. — Procuration donnée par les habitants de Récourt-la-Côte, à l'effet de demander au Pape et à l'évêque de Langres d'établir un curé à Récourt, alors annexe et secours de Viéville, villages distants l'un de l'autre d'une grande lieue; le curé de Viéville avait donné son consentement; les habitants présentaient, comme « personne ydoine et capable, » messire Didier Joubard, prêtre du diocèse de Langres, et le certifiaient de bonne vie et mœurs. Ils rappelaient que le curé avait

droit au finage de Rôcourt, à la moitié des grosses dîmes de grains et de vins, et aussi des menues dîmes, ce à quoi le curé de Viéville renonçait dès lors, 1578.

G. 43. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 sceau; 1 bulle.

1272-1686. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 1.) — *Tonnerre* (Yonne). — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par les mandataires de Charles [d'Anjou], roi de Sicile, et sa femme, Marguerite [de Bourgogne], comtesse de Tonnerre, pour le dit comté de Tonnerre, 1274. (On y rapporte la procuration du roi et de la reine de Sicile, datée de Rome, 1272. — Effacé en très grande partie.) — Le pape Grégoire X prie l'évêque de Langres de dispenser le roi de Sicile et sa femme Marguerite d'aller lui rendre hommage en personne pour le comté de Tonnerre et autres biens advenus à la dite Marguerite, Lyon, 7 juillet (nones), 1274 (an III). Scellé. — Deux chartes, l'une de Charles d'Anjou, l'autre de Marguerite de Bourgogne, ci-dessus nommés, par lesquelles ils confirment la présentation de foi et hommage faite à l'évêque de Langres, pour le comté de Tonnerre, par leurs mandataires: Raoul de «Vemarçio», chanoine de Saint-Cloud, près Paris, et Henri de Saint-Memmie, chanoine de Châlons-sur-Marne. Rome, 25 juin 1276, indiction IIII. — Le mandataire de la reine de Jérusalem et de Sicile déclare aux procureurs de l'évêché de Langres, le siège étant vacant, qu'il a saisi du comté de Tonnerre, au nom de la dite reine, son neveu le comte d'Auxerre, 1293. — Chrétien, évêque de Malvoisie (ou Napoli de Malvoisie, Morée); Jean, doyen de Langres; Pierre, archidiacre de Langres; Lambert, archidiacre du Lasçois, attestent que Guillaume, comte de Tonnerre, a fait hommage et juré fidélité, en leur présence, à l'évêque de Langres, en son château de Châtillon-sur-Seine, pour son comté de Tonnerre, à la réserve de ce qu'il tenait en fief de l'évêque de Châlons-sur-Saône et du duc de Bourgogne, 1296. — Foi et hommage pour le dit comté, présentés à l'évêque de Langres par Aliénor, comtesse d'Auxerre et de Tonnerre, au nom des enfants mineurs nés de son mariage avec feu Guillaume, comte d'Auxerre et de Tonnerre, 1304 (v. st.). — Jean, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Rochefort, déclare que s'il a fait hommage à l'évêque de Langres, au prieuré de Saint-Agnan de Tonnerre, au nom et comme tuteur des enfants de feu Guillaume, comte d'Auxerre et de Tonnerre, son fils, au lieu de se rendre à Mussy, à cause de sa faible santé, cette dérogation aux

usages antérieurs ne pourra préjudicier aux droits de l'évêque de Langres, 1308. — Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, déclare tenir en fief de l'évêque de Langres, le comté de Tonnerre, sauf les terres, châteaux et villes relevant du duc de Bourgogne « et ce qui pourroit on devoit estre tenu » de l'évêque de Chalon [sur-Saône], « se aucune chose en devons tenir, » et aussi, avec exception pour certaines terres données en partage à sa sœur Mahaut de Chalon, bien qu'elles fussent enclavées dans le dit comté ou dans ses dépendances, parce que ces terres étaient tenues en fief de lui, et en arrière-fief de l'évêque de Langres, 1388 (v. st.). Scellé. — Antoinette de La Tremouille, comtesse de Tonnerre, dame de Saint-Aignan et de Celles-en-Berry, présente ses foi et hommage à l'évêque de Langres pour le comté de Tonnerre, comme bail de ses enfants; elle fait réserve pour ce qu'elle tient du Roi, à cause de son duché de Bourgogne, et aussi la ville de Ligny[le-Châtel, Yonne], donnée par partage en ressort et souveraineté à feu Jean de Chalon, oncle de ses enfants, tenue d'elle en fief à cause du dit comté de Tonnerre, et en arrière-fief de l'évêque de Langres, 1492 (v. st.). — Procuration donnée par Anne de Tonnerre (Anne de Husson, veuve de Bernardin de Clermont) pour présenter ses foi et hommage à l'évêque de Langres, à cause de son comté de Tonnerre, 1539. — Vente par MM. de Secrétain, héritiers de Louise d'Étampes, à Diane de La Marek, comtesse de Sagonne, mandataire de son fils Charles-Henri de Clermont, vicomte de Tallard, premier baron du Dauphiné, seigneur d'Ancy-le-Franc (Yonne), de tous leurs droits sur le comté de Tonnerre, 1598. (Copie du XVIII^e siècle, non signée.) — Foi et hommage présentés, pour le dit comté, par François, comte de Clermont et de Tonnerre, premier baron du Dauphiné, maréchal de camp des armées du Roi, donataire du comte de Tonnerre son père, par sa procuration du 19 mars, 1642.

G. 44. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1228-1526. — (Inventaire de 1741, liette 37, liasse 2.) — *Tonnerre* (Yonne). — Juridiction spirituelle. — Sentence arbitrale rendue par Durand, évêque de Chalon-sur-Saône, entre G. comte de Nevers et de Forez, agissant au nom de sa femme, comtesse de Tonnerre, et l'évêque de Langres. Les prébendes de la chapelle du château de Tonnerre seront à la nomination alternative des comtes de Tonnerre et des évêques de Langres, 1228. (En mauvais état.) — Étienne, abbé, et les religieux de

Saint-Michel de Tonnerre se désistent de l'opposition qu'ils avaient faite à l'exécution de monitoires obtenus de l'officialité de Langres par frère Denis Pousnot, religieux profès de leur abbaye, prieur de Jessaint (Aube), lequel n'avait pas jugé à propos de s'assurer du consentement de l'abbé de Saint-Michel avant de s'adresser à l'officialité, 1498 (Secau de l'abbaye). — Un notaire de l'official de Langres certifie que la comtesse de Tonnerre lui a fait défendre de publier au prône de l'église paroissiale Notre-Dame de Tonnerre une sentence d'excommunication portée par l'official contre un habitant dudit Tonnerre, 1517 (v. st.). — Pierre Pinot, prêtre, licencié ès-arts, curé de Saint-Pierre de Tonnerre, administrateur perpétuel de l'hôpital de « *Fontenilles* » de Tonnerre, et les frères dudit hôpital font savoir aux maîtres, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, de Troyes, ordre de Saint-Augustin, qu'ils ont reçu à l'hôpital de Tonnerre la sœur Guillemette Hurée, venant dudit hôpital de Troyes, 1519 (v. st.). (Copie certifiée, de 1526.) — Devant l'official de Paris, Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, déclare au promoteur de l'officialité de Langres que s'il a consacré deux autels et réconcilié un cimetière à l'hôpital de Fontenilles, de Tonnerre, ce n'est pas de sa propre autorité, mais du consentement et sur l'autorisation de l'évêque de Langres, quelles que pussent être les prétentions du maître et des religieux dudit hôpital, 1526.

G. 45. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1228-1538. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Biens fonds. — [Olivier de La Roche], précepteur du Temple en France, cède, à titre d'échange, un pré et un champ, dont la situation n'est pas indiquée, à l'évêque de Langres qui lui donne en retour deux mansees à Voullaines, « *Vullanas* », et six journaux de terre au Châtelet, 1228. — Assignation à comparaître devant le bailli du duché-pairie de Langres, deçà la rivière d'Aube, à son siège de Mussy, donnée à des habitants de Mussy et de Plaines qui avaient essarté et défriché des terrains appartenant à l'évêque, 1538.

G. 46. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1330-1555. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de justice. — Mainlevée, par le bailli de Sens, de la saisie qui avait été faite, au nom

du Roi, « *seuz cognoissance de cause*, » des villes de Mussy (Aube) et Gevrolles (Cote d'Or), « *pour plusieurs desobéissances, violences et injures faites et dites* » au prévôt de Sens, « *en faisant office es dites villes, au von et au seuz des gens et des officiers dou dit évêque, et pour deffaut de justice, si comme li diz prévôz disoit*, » 1330. — Bail à ferme, par adjudication, au profit de l'évêque de Langres, des exploites, defauts et amendes de la prévôté de Mussy, Plaines, L'Ile, et ressorts, ensemble le droit de rouage et autres dépendants de ladite prévôté, moyennant soixante sous tournois et à charge de lever pour le compte de l'évêque la taille qui lui était due à Mussy, 1552.

G. 47. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1259-1684. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dîmes. — Sous les sceaux de Jacques, abbé de Notre-Dame, et Jobert, doyen de Châtillon-sur-Seine, Jean de Châtillon, fils de feu Jean chevalier de Châtillon, vend à Gui, évêque de Langres, moyennant cent vingt livres de tournois, toutes ses dîmes de chanvre de Mussy, de la maison des lépreux dudit lieu, de Plaine, des deux Gomméville, et la moitié de la dime de chanvre de Saint-Lange et de l'Ile, 1259. — Gui Bernard, évêque de Langres, sur les réclamations du chapitre de Mussy à qui le procureur de l'évêque avait contesté le droit de lever la moitié des dîmes de vins et grains de l'Isle et Saint-Langis, sous prétexte que ces localités faisaient un seul corps avec Mussy, dont l'évêque était seul seigneur, reconnaît que l'Isle et Saint-Langis étant « *chappelles et secours d'icelle église* », les chanoines ont droit d'y prendre concurremment avec lui moitié des dîmes, et énumère les limites de leurs finages, 1661. (Copie du XVI^e s.) — Transaction entre l'évêque de Langres et le chapitre de Mussy, par laquelle ce dernier renonce à une partie de ses anciens droits de dîmes, 1617. — Manuel de la recette des dîmes de vins levées par le chapitre à Mussy, Plaine et Gomméville, 1652. — Traités faits par le chapitre de Mussy avec l'héritier de M. Barbier de la Rivière, évêque de Langres, par lesquels ils le déchargent des réparations que l'évêque, en sa qualité de gros décimateur, était tenu de faire au chœur de l'église de Mussy et à l'église succursale de Sainte-Croix de Plaine, à la condition que ledit héritier paiera aux ouvriers chargés de ces réparations, savoir, trois cents livres pour Mussy et deux cent cinquante livres pour Plaine, 1670.

G. 448. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1216-1495. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Foulque de Coublant se reconnaît homme lige de l'évêque de Langres, après le seigneur de Coublant, son frère, et Guillaume de Verzy, et tient en fief de l'évêque la chapelle située près de Senonon ; » il doit la garde à Mussy pendant six semaines. Assentiment de sa femme Agnès, du chef de laquelle cette terre lui appartenait, 1216. (Copie collationnée, de 1689.) — Devant Pierre, archidiacre du Laçois, Félicie de Mussy, avec l'autorisation de Hugue d'Autricourt, chevalier, son mari, reprend en fief de l'évêque de Langres tout ce qu'elle a et pourra avoir à Mussy, 1255. — Thibaud IV, comte de Champagne, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres : Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, La Ferté-sur-Aube, Chaumont, Nogent-en-Bassigny, Montigny-en-Bassigny et la garde de Molême, et tout ce qu'il possède dans ces châteaux et châtellenies, 1239. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque par Thibaud de Châtenay, écuyer, seigneur de Lanty (Haute-Marne) et en partie de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), pour la seigneurie de Lanty, où il a un donjon, et divers héritages à Montigny, 1444 (v. st.). — Procédures intentées contre les héritiers de Jacques Philippe, seigneur de Bligny (Aube), par l'évêque de Langres, qui prétendait avoir dans sa mouvance le fief de Bligny, comme relevant de Mussy, 1495. — Foi et hommage présentés par lesdits héritiers, 1495.

G. 449. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1504-1685. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 4. Suite.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Fiefs. (Suite.) — Attestation, par Jean d'Amboise, évêque de Langres, que Eustache Luillier, maître des Comptes, lui a présenté ses foi et hommage pour moitié de la seigneurie de Bligny et Meurville, et qu'il est autorisé à vendre cette partie de seigneurie, sans payer de quint et requints ni de reliefs seigneuriaux, 1503 (v. st.). (Copie du XVII^e siècle, non signée.) — François du Bellay et Louise de Clermont, sa femme, comte et comtesse de Tonnerre, vendent à Pierre Herard, marchand à Tonnerre, la terre et seigneurie de Bernonil (Yonne) et Millois (même commune), au comté de Tonnerre, moyennant douze cent dix livres tournois, 1545. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par René du Bellay, chevalier de l'ordre du Roi,

pour la châtellenie de la Vieille-Forêt, autrement appelée la Chapelle-lès-Flogny, et celle d'Épineuil ; la seigneurie de Forêt-Ferron, la prévôté et seigneurie de Chichée (Yonne), 1589. (Copie de 1796.) — René du Bellay, prince d'Yvetot, et Marie du Bellay, sa femme, vendent à Elme Le Boucher, seigneur de Flogny (Yonne), commissaire ordinaire des guerres, les seigneuries de La Chapelle ou La Forêt, près Flogny, la Forêt-Ferron, Saintes-Vertus et Chichée, 1603. — Commission du garde de la prévôté de Paris pour saisir la partie du comté de Tonnerre acquise par Charles, comte de Clermont, et provenant de Henri et Jacques de Senectère, à la conservation des quint et requints dus à l'évêque de Langres, 1598. — Accord entre l'évêque et Charles-Henri comte de Clermont et de Tonnerre, relatif à cette question, 1604. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque par Claude de Bussy, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, comme mari d'Antoinette de Dinteville, et Joachim de Bussy, baron de Brion, leur fils, pour la baronnie de Meurville, Spoy et Montmartin, appartenant à madame de Bussy comme héritière pour partie de Joachim de Dinteville, lieutenant général pour le Roi en Champagne et Brie, 1612. — Donation par Marguerite de Dinteville, veuve de François de Dommartin, chevalier des ordres du Roi, ladite dame demeurant à Dommartin, en Lorraine, à Marc de Coligny, chevalier, baron de Cressia, seigneur de Dommartin, son neveu, des terres et seigneuries de Buxeuil et Bertignolles, et de la part qu'elle avait dans celles de Polisy et Saint-Usage (Aube), 1622. — Foi et hommage présentés, par le mandataire de M. de Cressia, à l'évêque de Langres, 1622.

G. 450. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 2 sceaux.

1469-1627. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Juridiction spirituelle. — Jean de Rochefort, licencié en décret, commandeur de Saint-Antoine d'Aumonières (Haute Saône), diocèse de Langres, déclare que l'union de la paroisse de Pierre-court à la commanderie d'Aumonières, consentie par l'évêque de Langres, ne saurait porter préjudice à la juridiction spirituelle de ce dernier, 1469. (Scellé.) — Sentence des Requêtes du Palais à Paris rendue en faveur de l'évêque de Langres, contre frère Georges Pot, abbé de Saint-Michel-lez-Tonnerre, mandataire de Jean Comparol, prieur de Bar-sur-Seine ; de Mathieu Gariot, prieur

d'Ancy-le-Serveux; de Jean Vinot, prieur de Saint-Vin-
nemer, et d'Étienne [de] Nicey, prieur de Puis, prieur-
dépendant de ladite abbaye, déclarant, du consentement
dudit abbé, que l'évêque de Langres y a droit de visite
et de procuration, 1487. — Ratification de cet accord,
faite en justice, par les prieurs sus-nommés, 1488. (Seeau
des Requêtes.) — Procédures faites au bailliage de Gi-
sur-Seine (Aube), puis en l'officialité de Langres, contre
un curé d. Gié, Neuville et Courteron, accusé de désor-
dres et d'irrégularités dans les actes de son ministère,
1615-1627.

G. 61. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 11 pièces, papier;
1 seeau.

1228-1737. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 6.)
— « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en
chaque titre. » — « Droits en général. » — Contrat d'é-
change passé entre G. comte de Nevers et de Forez, et
M. sa femme, d'une part, et H. évêque de Langres,
d'autre part. Le comte et la comtesse ont abandonné tout
ce qu'ils avaient à Mussy (Aube); l'évêque leur a con-
cédé tout ce qu'ils avaient et pourraient avoir à Nicey
(Côte-d'Or) et le fief de la chapelle près Jully, tenu par la
dame de « Naelles; » il a renoncé à toutes contestations
concernant le château de Griselles (Côte-d'Or), avec
l'assentiment du chapitre de Langres. Les dits évêque et
chapitre ont abandonné cent sous de revenu à Tonnerre,
qui leur avaient été donnés par Pierre, comte de Nevers,
et sa femme Agnès, pour l'anniversaire de Mathilde,
comtesse de Tonnerre, et se sont engagés à les asséoir
ailleurs. L'évêque ne pourra retenir à Mussy quelqu'un
des hommes et femmes de l'église de Pothières, appar-
tenant au comte, ni lever à Mussy plus de cent sous
pour le droit de gîte ayant appartenu au dit comte, à
moins que les hommes du dit lieu ne préfèrent payer à
l'évêque le gîte qu'ils payaient au comte. Par l'arbitrage
de D. évêque de Chalon [-sur Saône], on réglera le diffé-
rend existant à propos de la collation des prébendes du
château de Tonnerre. Si l'évêque de Langres peut obte-
nir du duc de Bourgogne que le comte tiennne le château
de Griselles en fief de son évêché, le comte ne s'y oppo-
sera pas, juin 1228. (Rubans de soie rouge et verte.) —
G. comte de Nevers et de Forez, et M. sa femme, déclara-
rent qu'ils tenaient en fief de l'évêque de Langres ce
qu'ils avaient à Mussy et qu'ils lui ont cédé par échange,
1230. — Hugue IV, duc de Bourgogne, approuve l'acqui-
sition faite par Hugue, évêque de Langres, de ce que le
comte de Nevers avait à Mussy, et que le duc disait être

ni avant de son fief, 1231. — G. comte de Nevers, dé-
clare que l'évêque de Langres, se trouvant à Sens, y a
reçu son hommage qu'il avait le droit de ne recevoir que
sur son territoire, 1232. — Mathilde, comtesse de Nevers,
fait une déclaration semblable pour l'hommage qu'elle
avait présenté à l'évêque de Langres à Paris, 1245. — La
même déclare que l'évêque a bien voulu venir à Clamecy,
y recevoir son hommage, à cause de l'impossibilité
d'aller vers lui où la mettait l'état de sa santé, 1253. —
Vente par la dame Helie de La Vaeherie, à l'évêque de
Langres, de tout ce qu'elle pouvait posséder à Mussy et à
L'Île, 1255. (Seeau de l'official de Troyes.) — Guillaume
de Poitiers, évêque de Langres, désirant « acquitter luy
et son éveschié de certaines sommes de deniers en quoy
il estoit tenuz, tant à la court de Rome, pour son ser-
vice, comme à certains autres créanciers, pour le grant
besoing et nécessité de son dit éveschié, » donne à bail
pour trois ans, moyennant la somme totale de trois
mille livres tournois, le revenu de Mussy-l'Évêque, L'Isle,
Plaines, Saint-Langis et Gomméville, 1355. — Baux à
ferme des revenus du marquisat de Mussy, 1678, 1729. —
Comptes des receveurs, 1733, 1736. — Autre bail du mar-
quisat, 1737.

G. 452. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XV siècle. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.)
— « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-
lieux. » — *Aube* (Prieurés de Saint-Claude, situés sur l').
— Mémoire pour l'évêque de Langres, tendant à prouver
qu'il avait droit de visite et juridiction épiscopale sur les
prieurés de « Prieuré-sur-Aube, » le Mont-Sainte-Ger-
maine-lès-Bar-sur-Aube, Saint-Pierre du dit Bar, Sil-
varouvre, « Tassin- » lès-La Ferté-sur-Aube, et Saint-
Léger-sur-Aube, membres de l'abbaye de Saint-Claude,
XV^e siècle.

G. 453. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier;
2 seeaux.

1230-1584. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 2.)
— « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-
lieux. » — *Bar-sur-Aube.* — Juridiction spirituelle. —
Le chapitre de Bar-sur-Aube s'excuse auprès de l'évêque
de Langres d'avoir procédé sans son autorisation à
l'élection du doyen, et promet de ne plus procéder ainsi,
1230. (Effacé en partie.) — Traité entre Gui Bernard,
évêque de Langres, et le chapitre de Bar-sur-Aube, con-
cernant le droit de procuration payé à l'évêque. Ce droit,
qui avait été fixé à soixante sous de provinois par traité

fait avec Guillaume (de Poitiers ?), l'un de ses prédécesseurs, a été arrêté à quatre livres de monnaie du Roi, 1460. (Fragments de sceaux de l'évêque et du chapitre.)

G. 454. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1190. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — *Bar-sur-Seine* (Aube). — Fiefs. — Milon, comte de Bar, déclare que Manassés, évêque de Langres, son oncle, lui a donné deux cent livres qu'il avait à titre de gage sur Pothières; il s'oblige ainsi que ses successeurs à le tenir en fief de l'évêque de Langres, et abandonne les réclamations qu'il avait élevées jusque là contre l'évêché, 1190. (Déchirures; mots effacés.)

G. 455. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1666-1691. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — *La Ferté-sur-Aube* (Haute-Marne). — Droits de justice. — Extraits du registre des assises du bailliage de La Ferté-sur-Aube, tenues au nom du comte de Vertus (Marne), contenant les noms des officiers de justice de La Ferté-sur-Aube, Aubepierre, Dancevoir, Lignerolles et Les Goules, Boudreville, Villiers-les-Converts, le Petit-Fays, Fays-le-Châtelot, Pont-La-Ville, Essey-lès-Pont, Aizanville, Maranville, Rennepont, Juvancourt (Aube), Ville-sous-la-Ferté (idem), Braulx, Orge, Lanty, Villars (« en-Ezeris »), Cunlin (Aube), Riel-Dessus (Côte-d'Or), Aubetrée, « Seraigny. » Saint-Usage (Aube), Vaudremont, Saint-Martin, Ormoy, Silvarouvre, Grosnay, « Irseville, » et les noms des notaires et des sergents, 1666. (Copie certifiée, de 1691.) — Extraits semblables pour les années 1668 et 1691.

G. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1246. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — « *Masnillu de Pouans.* » — Fiefs. — Hugue, duc de Bourgogne, déclare qu'en sa présence son cher et fidèle le seigneur « Matellus de Maillevo » a repris en fief de Hugue, évêque de Langres, « *amico nostro karissimo.* » dix livrées de terre, monnaie de Dijon, situées « *apud Masnillum de Pouans.* » 1246.

G. 457. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1254. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-

lieux. » — *Saint-Michel de l'Ermitage* (commune de Trancrainville, Eure-et-Loir). — Frère Barthélemy, précepteur de l'Hôpital de Notre-Dame des Teutoniques, en France, avec l'assentiment de ses frères, donne à l'évêque de Langres l'ermitage de Saint-Michel et Neuvy (en-Beauce). L'évêque leur paiera seulement par an vingt livres parisis, au château de Mussy, dans les octaves de la Saint-Remi, et douze livres à la dame de Montaigu; après le décès de la dite dame, il leur paiera trente livres; enfin, après le décès de l'évêque, l'ermitage reviendra aux Teutoniques, 1254.

G. 458. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1522-1523. — (Inventaire de 1741, liette 38, liasse 1.) — « Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux. » — *Vendeuvre* (Aube). — Jurisdiction spirituelle. — Attestation par Jacques Jouard, curé de Vendeuvre, que le jour de Saint Luc précédent, Antoine Huyard, bailli de Vendeuvre, tenant ses plaids en la halle du dit lieu, lui défendit publiquement, parlant à sa personne, et à tous autres prêtres de Vendeuvre, d'exécuter aucune citation [de l'officialité] de Langres, ni d'y citer personne, à peine de cent livres d'amende; depuis, un habitant de Champ-au-Roi (commune de Vendeuvre) a été mis en prison pour avoir fait exécuter une citation en l'officialité faite par le curé à sa requête; le vicaire fut également emprisonné pour des faits semblables; enfin, lui-même a vu son mobilier pris, à titre de gage, par les sergents, et son temporel saisi, 1522 (v. st.). — Deux attestations, l'une de Nicole Hépard, prêtre, de Vitry-le-Croisé (Aube), notaire en l'officialité de Langres, l'autre de Nicolas Jorrand, Jean Jaquot et Nicolas Cuisons, prêtres, demeurant à Vendeuvre; ils déclarent que le dernier jour de janvier 1522 (v. st.) ils se trouvaient avec M^e Jean Maladière, prêtre, promoteur général en l'officialité de Langres, en la maison de Guillaume La Poule, tavernier audit Vendeuvre; le promoteur a demandé à Jean Auger, prévôt, des explications sur l'empêchement mis à l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Le prévôt a déclaré que c'était la volonté du seigneur de Vendeuvre qu'aucun homme de ses terres ne fût justiciable de l'officialité ni ne passât aucun contrat sous le scel de ses notaires, pour quelque « dette » que ce fut, et ne fut tenu à observer cette juridiction que pour les cas de mariage, divorce ou fait d'église, et ce, quand bien même ils seraient clercs et non du lieu de Vendeuvre, 1522 (v. st.).

CHATELLENIE DE LA CHAUME.

G. 459. (Liasse.) — 9 piéces, parchemin; 73 piéces, papier.

1255-1689. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 1.) — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Sous les sceaux de Jacques, abbé de Châtillon-sur-Seine, et Pierre de Flavigny, archidiacre du Lasçois, Dreux de La Chaume, chevalier, donne à G. évêque de Langres, et à ses successeurs, pour en jouir à partir du décès du dit Dreux, ce qu'il pouvait avoir dans les moulins de La Chaume; il reçoit douze livres de tournois, 1255. — Sous les sceaux de l'official de Langres et de Pierre, archidiacre du Tonnerrois, Simon de La Chaume, chevalier, renonce à ses prétentions contre l'évêque de Langres, concernant le moulin de La Chaume et deux journaux de terre arable, 1266. — Procédures entre les chevaliers de la Commanderie de Voulaïnes (Côte-d'Or) et les habitants de La Chaume, concernant la propriété d'une contrée de bois située entre les deux finages et des droits de pâturage sur les limites de ces finages, 1511-1532. — Ventes de coupes de bois de la forêt de La Chaume, faites au profit des évêques de Langres, 1538-1668.

G. 460. (Liasse.) — 3 piéces, parchemin; 70 piéces, papier.

1485-1688. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 2.) — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Extraits des registres de la gruerie du duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, prouvant qu'elle a tenu des assises à La Chaume en 1485 et 1487. — Extraits semblables prouvant que le bailli de l'évêché, deçà l'Aube, a tenu des assises à La Chaume en 1516 et 1518. — Provisions de l'office de notaire et sergent au bailliage et duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, données à Noël Amyot, praticien à Veuxhaules (Côte-d'Or), par Antoine Millot, seigneur de Fay-le-Châtel, lieutenant-général audit bailliage, 1629. — Provisions d'officiers au bailliage de La Chaume: un procureur fiscal (1674), un lieutenant particulier (1678) et un greffier (1684). — Procès-verbaux d'enquête relatant les excès et violences commis par un lieutenant en la justice de La Chaume contre diverses personnes, 1680-1685. — Bail du greffe de La Chaume et Leuglay, 1685. — Registre des causes du siège de La Chaume, 1680.

G. 461. (Liasse.) — 4 piéces, papier.

1585-1673. — Inventaire de 1741, liette 40, liasse 3. — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Cens. — Baux à cens, au profit de l'évêque de Langres, d'une place vague, à La Chaume, près du Moulin-Haut, tenant d'une part « à la muraille de la fermeture de ladite Chaume, » 1585; un pré qui avait déjà été donné à cens, en 1563, par le cardinal de Givry, et était à cette époque (1569) en nature d'étang, près de La Chaume, 1590; une place vague, à La Chaume, dite la Mothe de La Chaume, « située au milieu dudit lieu, ou estoient entienement le chauffant et maison forte dud. seigneur; ycelle place entourée de vieux fossez, » 1673.

G. 462. (Liasse.) — 5 piéces, parchemin; 3 sceaux.

1329-1348. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 4.) — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Baudouin de Bremur (Côte-d'Or), fils de feu Henri de Bremur, chevalier, reconnaît, sous le sceau de l'official de la cour de l'archidiacre de Langres, tenir en fief de l'évêque de Langres une maison sise derrière la tour de La Chaume, trois parts du four de La Chaume et divers revenus et terres au dit lieu, 1329. (Fragment de sceau de l'official de l'archidiacre.) — Jean de Bremur, damoiseau, se reconnaît homme de l'évêque de Langres pour le four de La Chaume, sauf un dix-huitième qui appartient à l'évêque; sa maison de La Chaume, sise au lieu dit Les Commes, avec sept journaux de terre derrière, diverses piéces de terres et divers revenus; son droit d'usage dans les bois communaux de La Chaume, pour l'approvisionnement de sa maison et du four, de vaine pâture pour ses bêtes et de pasnage pour ses pores, 1336. (Sceau de l'official de l'archidiacre de Langres.) — Aveu et dénombrement semblables données sous le sceau du prévôt de Langres par Baudouin de Bremur, écuyer, pour son « menoïr » de La Chaume « séant darrièrs le chastel; » le four banal, sauf la dix-huitième partie, à l'évêque, etc., 1348.

G. 463. (Liasse.) — 12 piéces, papier.

1573-1684. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 5.) — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Communaux des habitants. — Supplique adressée par les habitants de La Chaume à l'évêque de Paris (Pierre de Gondi, ancien évêque de Langres), « seigneur réservataire de la baronnie de Gurgy et La Chaume. » Ils remontent les grandes charges que leur a causées le passage et le logement des

gens de guerre, depuis trois ans, et une tempête de grêle survenue le 2 août 1572, qui a détruit leurs récoltes, ce qui les met dans l'impossibilité de faire face aux frais de rétablissement des cloches, qui sont tombées, et des autels et des fonts, qui sont rompus. Accédant à leur demande, l'évêque de Paris les autorise à vendre vingt-cinq arpents de leurs bois communaux, lieu dit le bois des Machères, mais ne consent pas à leur laisser prendre dans son bois pour la mettre en labour, la contree appelée la Coste Trésorière, 1573. (Copie du temps.) — Vente par les habitants de La Chaume, avec l'autorisation de l'évêque de Langres, de la coupe de quarante-cinq arpents de leurs bois communaux, 1607. — Sentence du Réformateur des Eaux-et-Forêts au ressort de Sens, portant confirmation, sur le vu des titres, des droits d'usage des habitants de La Chaume sur mil sept cent cinquante arpents et demi de bois et pâturages, de leur territoire, sur la vente desquels bois le seigneur prend un liers comme premier habitant, en vertu d'un accord du 8 février 1607, homologué en parlement le 18 avril 1608; droit d'usage en la forêt de La Chaume qui appartenait à l'évêque de Langres (vive et vaine pâture, pâturage et païsson), en payant deux deniers tournois par « pot » (Cf. G. 464); droit de bois mort en la dite forêt, pour leur usage; enfin, qu'ils ont mis en réserve pour le Roi cinq cents arpents de bois. La sentence les autorise à continuer d'en jouir, en bons pères de famille, à charge de conserver le tiers pour le Roi et de payer les deniers à quoi ils seront cotisés par le Conseil, s'ils se trouvent y être tenus, 1612. — L'évêque de Langres autorise les habitants à vendre une coupe de bois, aux fins de leur requête contenant que les murs du bourg sont écroulés sur une longueur de quarante toises, que les fondements de la porte d'entrée et le pont-levis menacent de s'écrouler, que la halle commune est découverte en grande partie, 1629.

G. 464. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1278-1672. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 6.) — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Hugue de Bourbonne, chevalier, engagé à G., évêque de Langres, pour six livres tournois, un revenu de six setiers d'avoine qu'il avait droit de prendre à La Chaume, en la grange de l'évêque, à cause de la garde qu'il était tenu de faire au dit lieu. Ces six setiers lui appartenaient du chef de sa mère; il les tiendra en fief de l'évêque et ne cessera pas d'être astreint au service de la garde, 1278. — Charles Des Cars, évêque de Langres, pour faciliter

le repeuplement de La Chaume, abandonné en grande partie par ses habitants, à la suite des ruines causées par les guerres civiles, passages et logements des troupes, et des grêles qui avaient eu lieu pendant trois années consécutives, accorde aux dits habitants, sur leur demande, quatre-vingts arpents de terre en friche, en la forêt de La Chaume, à mettre en culture, à charge de payer pour ces terres, comme pour les grains de leurs autres héritages, la dime d'une gerbe sur vingt et une, plus trois deniers tournois de cens par arpent, 1574. — Le même évêque, pour des raisons identiques (« guerres et troubles régnant depuis quinze ans ordinairement »), abandonne, dans les mêmes conditions, à ses vassaux de Lucey (Côte-d'Or), cent arpents de sa forêt de La Chaume, 1577. — Sentence de la gruerie de La Chaume, réglant les droits respectifs de l'évêque de Langres, seigneur, et des habitants de La Chaume, concernant l'usage, pâturage et païsson, du 13 décembre 1606, modifiée par transaction du 8 février 1607, ci-dessus rapportée (G. 463). — Sous-baux des revenus de l'évêque de Langres à La Chaume, moyennant cinq cent-vingt livres par an, 1664 et 1672.

G. 465. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1590. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 1.) — *Dancevoir*. — Droit de patronage. — Charles Des Cars, évêque de Langres, laisse à titre de ferme et amodiation, pour trois ans, à messire Martin Boullardet, curé de Dancevoir, moyennant trois écus soleil par an, le droit d'offrandes et oblations, appelé patronage, appartenant pour moitié au dit évêque en l'église Saint-Pierre de Dancevoir, 1590.

G. 466. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1551-1668. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 1.) — *Faverolles* (Côte-d'Or). — Biens-fonds. — Bail à cens, pour trois vies, au profit de l'évêque de Langres, du four banal de Faverolles, moyennant six livres tournois par an, 1550 (v. sl.). — Bail du moulin de Faverolles, 1550. (Incomplet.) — Vente, par les habitants de Faverolles, d'une coupe de bois communaux, avec réserve du tiers du prix, appartenant de droit à l'évêque, 1668.

G. 467. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1626-1627. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 2.) — *Faverolles* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Sentences de la prévôté de La Chaume, confirmées par

appel au siège royal de Langres, condamnant à l'amende de cinq sous, pour chacun, des habitants de Faveroles dont les bestiaux avaient causé des dégâts dans des prés du dit lieu, 1626-1627.

G. 468. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1347. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 3.) — *Faveroles* (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — Guillaume [de Poitiers], évêque de Langres, autorise Guyot, dit Le Gendre, de Faveroles, à faire construire, soit à l'intérieur de l'église du dit lieu, soit à l'extérieur, en abattant partie du mur de l'église, une chapelle qu'il se propose de doter de cinquante sous tournois de revenu annuel ; cette somme sera affectée à la rétribution du chapelain, qui sera à la nomination et présentation de l'évêque, 1347.

G. 469. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1403-1560. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 1.) — *Languay*, abbaye (Haute-Marne). — Bois. — Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, mande aux bailli et receveur de ses terres de Champagne que Guyot de « Saigney, » écuyer d'écurie de M. de Nevers, lui a fait les foi et hommage qu'il lui devait, à cause du château de La Ferté-sur-Aube, pour les « usages, chauffages, maisonnaiges, pennaiges et champoyai-ges » qu'il avait en la forêt de « Pèrey, » 1403. (Copie, non signée, du XVI^e siècle.) — Mémoire pour le cardinal de Givry, évêque de Langres, comme abbé commendataire de Languay, contenant que le dit cardinal, à ce titre est propriétaire des trois quarts de la forêt de Pèrey, située en la justice et seigneurie d'Aubepierre, l'autre quart appartenant au comte de Vertus (Marne), seigneur d'Aubepierre, à cause de la garde qu'il a de la dite forêt ; que ces deux propriétaires en ont joui indivisément dès les temps les plus anciens, sans ingérence de qui que ce fut ; cependant, le seigneur de « Montailleu » et de Rouvre a fait une demande en droit d'usage, chauffage et autres semblables, en se basant sur l'acte de foi et hommage ci dessus, de 1403, et l'aveu et dénombrement qui en a été fait l'année suivante. Ce mémoire est suivi d'un avis d'avocats, conforme aux prétentions du cardinal, signé : Montholon et Fyot, en date à Dijon du 23 août 1560.

G. 470. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588. — (Inventaire de 1741, liette, 40, liasse 1.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — « Droits honorifiques. » — Les ha-

bitants de Lucey, dont vingt huit sont nominativement désignés, « assemblés par permission de justice, » ratifient un contrat passé la veille, devant notaire, à Gurgy-le-Châtel, par lequel Antoine Hutinel et Nicolas Remond, échevins, leurs procureurs, ont emprunté à Regnault Chastron, greffier en chef de l'officiat de Langres, trois cents écus, pour être employés conformément à des lettres du Roi, que le dit Chastron leur a remises, autorisant les habitants à « clore et fermer le village du dit Lucey avec portes, pontz-levis, tours et forteresses qui sont requises à ladite fermeture, avec les lettres d'attache de Monseigneur le duc de Guise, gouverneur de la province, » à charge de faire vérifier ces travaux par les officiers du siège royal de Langres. Le dit Chastron s'est engagé à fournir l'autorisation de l'évêque de Langres, seigneur de Lucey, 1588. (Suivent vingt-quatre signatures.)

G. 471 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1577. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 2.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Procès-verbal d'arpentage et de bornage, fait par le lieutenant en la gruerie de La Chaume, en présence du procureur fiscal de la dite justice, à la requête de Michel Armynot, écuyer, capitaine du château de Gurgy, grayer et gruyer en la dite gruerie, concernant vingt arpents de terres en friches et broussailles, lieu dit La Comme, et cinq autres arpents, lieu dit Rupt de Valençon, au territoire de Lucey, que l'évêque de Langres avait donné à cens au dit sieur Armynot, 1577.

G. 472. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1574. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 3.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — Taille seigneuriale. — Affranchissement de la mainmorte accordé aux habitants de Lucey par Charles Des Cars, évêque de Langres, seigneur du dit Lucey, 1574. Plusieurs procès avaient eu lieu, à différentes époques, entre les évêques de Langres et les habitants de Lucey, qui se prétendaient de franche condition, et ces procès étaient encore sur le point de se renouveler ; l'évêque, « considérant que tout homme est franc et libre de nature, et la liberté devoir estre favorisée plutôt que la servitude, » accorde l'affranchissement et s'engage à le faire ratifier en parlement à ses frais et le plus tôt possible. Les habitants ont promis, de leur côté, de payer annuellement et à perpétuité soixante-deux sous tournois, redevance qui sera répartie sur la population, le fort portant le faible, sera payable à Gurgy et portera au

censier et terrier de l'évêque le nom de : taille de la franchise de Lucey. Dans ce contrat, Lucey est indiqué comme dépendant de la baronnie de Gurgy.

G. 473. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1231-1237. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 4.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — Dîmes. — Gui, archidiacre de Tonnerre, fait savoir que la dame « Hamur » de Lucey a fait abandon de toute l'avouerie de son fils Kalon ; que les dits « Hamur » et Kalon ont engagé aux religieux de Longuay la moitié de toute la dime de Lucey, moyennant cent-dix livres tournois, 1231. Approbation d'« Elvis, » femme du dit Kalon. (Copie du XVI^e siècle, non signée.) — Robert, évêque de Langres, atteste que Koliot de Lucey, homme d'armes, avec l'assentiment de sa mère Hawide et de sa femme Alvyde, a vendu à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame de Châtillon [sur-Seine] tout ce qu'il avait dans la dime de Lucey, moyennant cent-soixante (*octies viginti*) livres de proinois, 1237. (Copie du XVI^e siècle, non signée.)

G. 474. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ;
1 sceau.

1252-1401. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 5.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Jean, abbé de Flavigny, atteste qu'en sa présence Gautier, seigneur de La Roche « de Vannello, » a repris en fief de Gui, évêque de Langres, tout ce que lui et ses cohéritiers avaient à Lucey en hommes, terres, etc., 1252. — Perrot, de Châtillon, fils de Guillaume de Mussy, autrefois bailli de Troyes, et sa femme Guillemette, se déclarent hommes liges de Jean, évêque de Langres, pour la maison-forte de Lucey, qu'ils ont achetée, du consentement dudit évêque, d'Étienne de Lucey, écuyer, et tout ce qu'ils ont acheté au dit lieu. Perrot déclare sceller et avoir prié Nicolas, abbé de Notre-Dame de Châtillon et le dit « sire » Guillaume, son père, d'apposer leurs sceaux, 1299. (Sceau de Guillaume de Mussy) — Aveu et dénombrement présentés à Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, par Hugue de Bricon, écuyer, sire de « Monelaing » en partie, pour les biens et revenus qu'il avait à Lucey, et entre autres, la moitié du four, 1367. — Aveu et dénombrement fourni au dit évêque, à cause de son château de La Chaume, par Étienne de Bannes, écuyer, pour le quart du four de Lucey, et divers cens, 1400 (v. st.).

G. 475. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1684-1686. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 6.) — *Lucey* (Côte-d'Or) — Bois communaux. — Sentence de la gruerie de Langres, siège de La Chaume, condamnant à deux cents livres d'amende un habitant de Lucey, qui avait pris des chênes dans un bois sis au dit territoire appelé les Closeaux Boisselot, 1684. — Procès-verbal du juge-gruyer de La Chaume, portant adjudication de la coupe de bois des Closeaux Boisselot, dont le prix a été stipulé payable pour deux tiers aux habitants et un tiers à l'évêque, 1686.

G. 476. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1235-1577. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 7.) — *Lucey* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Gui, doyen du chapitre de Langres, abandonne à R. évêque de Langres, tout ce qu'il avait à Lucey en hommes, bois, terres, prés et autrement, 1235. — Charles Des Cars, sur la demande des habitants de Lucey, qui ont représenté leur pauvre condition résultant « des guerres et troubles régnaux depuis quinze ans ordinairement, » ce qui les avait obligés à laisser en friches la plupart de leurs terres et empêché de les amender, leur accorde l'autorisation d'essarter et mettre en culture trente-trois arpents de leurs bois communaux, à prendre au lieu dit les Closeaux Boisselot, à charge de payer une gerbe de seize, pour les grains qu'ils y récolteront, qui était le droit de tierces usité pour les autres terres, et en outre la dime d'usage, qui était de vingt gerbes l'une, 1577.

G. 477. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1389-1688. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 1.) — *Veuxhaules* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Sentence arbitrale rendue entre l'évêque de Langres et Jean de Neuilly, écuyer, concernant le droit de possession d'une grange située à Veuxhaules (*Vacua aula*), lieu dit Prés du Four; chacune des parties prétendait y avoir droit, comme seigneur de Nicolas dit Lameuroux, dernier possesseur, qui s'était enfui à la suite d'un homicide par lui commis. L'évêque affirmait son droit à titre de seigneur justicier, haut, moyen et bas de Veuxhaules; Jean de Neuilly arguait de son droit de justice sur les hommes qu'il avait à Veuxhaules : la sentence a donné gain de cause à l'évêque, 1388 (v. st.). — Baux, adjudications de réparations, procès-verbaux de visite, concernant la Forge neuve de Veuxhaules et son fourneau, 1658-1688.

G. 478. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1387-1631. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 2.) — *Veuxhaules* (Côte-d'Or). — Droits de justice et de police. — Procès-verbal d'un sergent du Roi, portant assignation donnée, à la requête de l'évêque de Langres, à Jean et Huguenin de La Mote, frères, écuyers, de se trouver à certain jour à Veuxhaules, et enquête faite par le dit sergent concernant les droits de justice au dit lieu de Veuxhaules respectivement prétendus par les dites parties, 1387. — Arrêt du Conseil, permettant d'assigner l'évêque de Langres devant le bailli de Sens, 1524. Cet arrêt est rendu à la requête de Marc de La Baume, comte de Montrevel, baron de Châteauvillain et de Grancey, se qualifiant seigneur en partie de Veuxhaules. — Dénombrement donné à Joachim de La Baume, baron de Châteauvillain, Grancey, Til, Marigny, Selongey, Gemeaux, La Roche, etc., par Jacques du Pont, écuyer, pour les seigneuries de la Tour de Veuxhaules et partie du dit Veuxhaules, relevant de Châteauvillain, 1538. — Provisions de l'office de procureur fiscal à Veuxhaules, émanées de l'évêque de Langres, 1623.

G. 479. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1339-1602. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 3.) *Veuxhaules* (Côte-d'Or). — Taille seigneuriale. — Saisie faite par un sergent de l'évêque de Langres et en son nom, en vertu de lettres royaux de 1389 y rapportées, de plusieurs pièces de vigne et une pièce de terre, au finage de Veuxhaules, appartenant à Jean de La Mote, écuyer, qui avait refusé de payer sa cote part de la taille, dite communément « taille du vaul », 1393. — Convention entre les habitants de Veuxhaules et les fermiers des métairies de Chantemerle, Fer-Haut, Fer-le-Châtel et Bonchemin, par laquelle, pour terminer un procès pendant entre les dites parties au siège de l'élection de Langres, il a été arrêté que les dits métayers paieront seulement leur part des tailles de Veuxhaules dues à la dame Fouret et autres ses ayants droit, de toutes tailles royales, et exempts de la contribution à toutes autres tailles et frais de communauté de Veuxhaules, 1602. (Revêtu de vingt-trois signatures, y compris celle de deux notaires.)

G. 480. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1389-1399. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 4.) — *Veuxhaules* (Côte-d'Or). — Droits de vente et de rouage, et de contrôle des mesures. — Mandement du

Roi, au premier sergent qui sera requis, de maintenir Éude de Recey, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Veuxhaules en partie, et ses consorts: Guillaume de Malay et Jeanne Durnay (de Durnay ?), sa femme, Jean de La Mote et Jean de Milly, écuyers, dans le droit par eux prétendu de percevoir à Veuxhaules le droit de vente et celui de rouage, qui étaient de quatre deniers pour livre, pour les denrees vendues au dit lieu, et quatre deniers par chariot, pour le rouage. En cas d'opposition maintenue par le maieur de l'évêque de Langres, les droits contestés seront mis en la main du Roi, attendu que pour les cas de nouveleté, et par prévention, à lui seul appartient la connaissance, et les parties seront ajournées aux jours du bailliage de Sens et de Champagne, du prochain parlement, 1389. — Lettres de sauvegarde pour l'évêque de Langres, 1398. Elles sont transcrites dans un exploit de sergent du parlement, donnant assignation à Jean de Thil, seigneur de Châteauvillain, de comparaître à Veuxhaules, pour y voir constater les droits de justice que l'évêque de Langres y avait sur les hommes et femmes du dit seigneur de Châteauvillain, et notamment le droit d'y avoir « toutes mesures tant de blefs comme de vins, . . . senz ce que icelli seigneur de Chastelvillain peust ou lui loisast de baillier aucunes mesures audit lieu de Veuxhaules, à son maieur d'illec ou autres ses officiers, pour en user entre eux audit lieu, » 1398 (v. st.).

G. 481. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1554-1605. — (Inventaire de 1741, liette 40, liasse 6.) — *Veuxhaules* (Côte-d'Or). — Communaux des habitants. — Enquête, faite par le prévôt de Mussy-l'Évêque (Aube), concernant des empiètements qui auraient été faits par un habitant de Veuxhaules sur les communaux du dit lieu, 1556. — Requête adressée à l'évêque de Langres par les habitants de Veuxhaules qui lui demandent l'autorisation de vendre la coupe d'une contrée de leurs bois communaux, appelée les Clairs Bois, ou autrement le Val de Boujon, d'environ deux cents arpents, commune avec les habitants de Boudreville, et en cas d'insuffisance du produit de cette vente pour satisfaire aux causes ci après énoncées, de s'imposer jusqu'à due concurrence. Sans date. Les habitants remontent « qu'ilz sont réduictz à telle extrémité et pauvreté, tant à cause des grandes debtes esquelles ilz ont esté contrainctz se plonger et constituer pendant les guerres civiles et dernières (*sic*) troubles qui naguères ont régné en ce royaume, que les pestes et famines dont ilz ont esté cruellement affligez,

que maintenant ilz ne peuvent plus subsister, estans journellement contrainctz par leurs créanciers au payement desditz debtz; et tellement obéré qu'ilz n'ont plus aucuns meubles et n'ont moyen de labourer ny ensemençer leurs terres; joint que les intèrèz desditz deniers les mangent et consomment, » et s'il n'y est promptement porté remède « ilz seront contrainctz la quitter et absenter le lieu et le pays. » — Ordonnance conforme de l'évêque, qui se réserve le quart des deniers de la vente et fait remise aux habitants du surplus de ce qui pourrait lui être dû, 1605.

G. 482. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1667-1724. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 1.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines* confondus en chaque titre. » — Biens fonds. — Procès-verbal d'arpentage, fait par un arpenteur-juré de Langres, de plusieurs cantons de bois en la forêt de La Chaume et d'un canton de bois appelé Vigne Boyer, dans les bois de Gevrolles, 1667. — Autre arpentage, avec plans y annexés, de cantons de la forêt de La Chaume, dont la superficie avait été vendue à Nicolas Vaillant, sieur des Aulnoys, maître des forges et fourneaux de Villotte (Côte-d'Or), demeurant à Villiers-le-Duc (*ibidem*), et d'une contrée de bois sise au territoire de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), appelée la forêt Buson, 1672. — Reconnaissance des réparations à faire au moulin banal de La Chaume et aux moulin et four banaux de Lucey, 1685. — Extrait du bail de la forge de Veuxhaules contenant autorisation pour le preneur de faire établir, s'il le juge à propos, un fourneau à Prusly (Prusly-sur-Oource, Côte-d'Or), avec faculté de ne plus exploiter celui de Veuxhaules, et à charge par l'évêque de fournir l'emplacement et les bois nécessaires, 1724.

G. 483. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1614. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines* confondus en chaque titre. » — Droits de justice. — Procès-verbal de bornage et établissement des lignes séparatives de Veuxhaules et de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fait entre Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, seigneur de Veuxhaules, et René d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube, Boudreville, Brion-sur-Oource et autres lieux, 1614.

G. 484. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1224-1689. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines* confondus en chaque titre. » — Fiefs. — II. seigneur de Fouvent (Haute-Saône) et S. seigneur de Rochefort, attestent que Barthélemi de Colons (*de Conz*) a déclaré, en leur présence, reprendre en fief de l'évêque de Langres tout ce que sa mère avait à Lucey, vers La Chaume, et tout ce qu'il devait y avoir, du don de son frère défunt, Renaud de Colons; il a reconnu s'être engagé par serment à recevoir les gens de l'évêque dans sa forteresse de Châtillon-sur-Seine, qu'il lui rendrait à grande et à petite force, contre tous sauf contre Barthélemi de Villars-Saint-Marcellin, de qui cette forteresse était mouvante, et aussi sauf contre le seigneur de Jonvelle-sur-Saône, etc., 1224. — L'official de l'archidiacre de Langres atteste que Jean de Cussigny a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres sa maison forte, « *clausam fossatis et muris ad crenallos*, » sise à Lucey, diverses pièces de terre à Lucey et à La Chaume, etc., 1328. — Dénombrement donné à l'évêque par Perrin de Changey, pour ce qu'il tenait de lui en fief, par suite d'échange fait avec le dit évêque, en redevances à lever sur les hommes de Lucey « qu'om dit la signorie mon seigneur Richart de Grantvillers » et sur d'autres à Recey, etc., 1336. (Fragment de sceau de l'official de l'archidiacre de Langres.) — Attestation par les officiers du comté de Châteauvillain que les fiefs et seigneuries d'Ormoy-sur-Aube et de Veuxhaules sont mouvants du dit comté, 1689.

G. 485. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1685. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines* confondus en chaque titre. » — Bois communaux. — Sentence de la gruerie de La Chaume, renvoyant Fal Marque, marchand à La Chassigne, des fins de la demande formée contre lui par l'évêque de Langres, qui lui réclamait le tiers du prix de la vente d'une coupe de bois communaux, territoires de Lucey et Faverolles, adjugée au dit Marque, attendu que le contrat de vente portait en addition quittance de cette somme, payée à M^r de Nogent, gruyer, 1685. — Sentence préparatoire à l'arpentage de cette coupe, que l'on prétendait avoir été mesurée d'une manière frauduleuse, 1685.

G. 16. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1624-1687. — (Inventaire de 1741, liette 41, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Procès-verbal de mise aux enchères et adjudication, pour neuf années, du revenu temporel du domaine de La Chaume et ses dépendances, avec réserve des deux étangs de Lenglay et des bois de La Chaume, 1624. — Bail à ferme, pour neuf années, des revenus de l'évêché à La Chaume, Lucey et Faverolles, 1650. — Autre bail semblable, pour La Chaume et Lucey, 1680. — Renouvellement du bail précédent, 1687.

CHATELLENIE DE GEVROLLES.

G. 487. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1256-1735. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 1.) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Donation faite à l'évêque de Langres, pour lui et pour ses successeurs, par Petite, veuve de Girard, pêcheur, et leurs enfants Pierre, Barthélemi, Horric et Odin, de Gevrolles, de trois fauchées de pré situées au dit finage, faisant partie du Pré Martin, 1256. Suscription de Pierre, archidiacre du Lascçois. — Acquisition de sept fauchées de pré, faite par l'évêque de Langres, 1331. — Contestations entre les évêques de Langres et les abbés de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, concernant leurs droits respectifs dans le bois de Faule, situé au finage de Gevrolles; transactions intervenues entre eux à différentes époques, 1558-1672. On y relève les noms ci-après d'abbés de Châtillon: en 1558, Antoine Prévost, commendataire, protonotaire apostolique, aussi abbé de « La Fontaine-le-Comte; » en 1671 et 1672, Henri Lenet, docteur en théologie. — Bornage entre le bois de Faule appartenant à l'évêque de Langres, et le bois de Riel-les-Eaux, qui était de Bourgogne, 1603. — Bornage entre le bois de l'évêque de Langres, à Gevrolles, et celui des habitants, 1622. — Marché par lequel un sieur Barthélemy s'engage envers l'évêque de Langres à faire un auditoire dans le vieux château de Gevrolles, 1675. — Bail du moulin de Gevrolles, fait au profit de l'évêque de Langres, 1726.

G. 488. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1251-1689. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 2.) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Droits de justice et de main-morte. — Le roi Charles V vidime et confirme les lettres

ci-après, de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres. Les lettres du dernier jour de février 1261 (v. st.) portant vidimus et confirmation de lettres de G. évêque de Langres, du 12 des kalendes d'avril 1250 (21 mars 1251), qui, sur la demande de Pierre, cardinal prêtre de Saint-Marcel, avait affranchi Regnaud de Gevrolles, s'expriment du dit car final, fils de Pierre, ancien maire de Gevrolles, et les enfants à naître de lui; en conséquence desquelles lettres, Guillaume de Poitiers a déclaré affranchi Érand, dit le Petit, descendant en ligne directe du dit Regnaud de Gevrolles; 2^e lettres du même jour, 28 février 1361 (v. st.), accordant au dit le Petit et à ses descendants de participer aux droits d'usages dans les bois de l'évêque, à Gevrolles, mai 1365, Paris. — Geoffroi de Lanty, doyen de Beaune (Côte-d'Or), déclare que l'évêque de Langres a toute justice, tant grande que petite, sur les hommes du chapitre qui demeurent à Gevrolles, 1254. — L'abbé Jean et les religieux de Clairvaux déclarent qu'ils ont fait un « estanchement » au-dessous de Gevrolles, mais qu'ils n'auraient pas pu le faire sans la permission de l'évêque de Langres, 1287. — Deux extraits des registres du bailliage et duché-pairie de Langres, deçà la rivière d'Aube, siège de Gevrolles, servant à prouver que les justices de Montigny-sur-Aube, Lanty, Villiers-les-Converts et Reauregard relevaient de celle de Gevrolles, 1616. — Registre des assises tenues à Gevrolles de 1663 à 1667. — Registres des causes ordinaires de la justice du dit lieu, 1670 et 1681. — Procès-verbal de réception et installation d'un procureur fiscal, 1678. — Bail du greffe, 1681. — Attestation par le greffier du bailliage de Gevrolles que les officiers de la justice de Lanty, savoir: le juge, le procureur d'office, le greffier et le notaire et les sergents, sont tenus de comparaître aux assises de mai, sous peine de trois livres cinq sous d'amende, 1680.

G. 489. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1526-1738. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 3.) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Dîmes. — Sentence du bailliage du duché de Langres, deçà la rivière d'Aube, rendue en faveur de l'évêque et du curé de Gevrolles, contre les religieux de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, maintenant les premiers dans le droit de percevoir sur celles des terres de la ferme de « Vul de Nayt, » qui étaient au territoire et en la justice de Gevrolles, les dîmes de grains et de chanvre, à raison de douze gerbes l'une, pour les dîmes de grains, et « de douze meneveaux ung, ou de douze maisses une, » à attribuer pour deux tiers à l'évêque et pour un tiers au curé, 1526. — Transaction entre Charles

Des Cars, évêque de Langres, et les habitants de Gevrolles, concernant les dîmes de vin, par laquelle il est convenu que ces dîmes seront perçues désormais à raison d'un muids sur vingt, au lieu d'un muids sur douze, que l'évêque prétendait lui être dû, 1585. — Signification, par un sous-fermier des revenus de Gevrolles, au fermier général, de faire les réparations nécessaires à la grange dimeresse de Gevrolles, 1738.

G. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1494. — (Inventaire de 1741, liette, 42, liasse 4) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Cens. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, des prés « que l'on disoit estre de la communauté dud. Gevrolles, assis ou finage d'illec, ou lieu dit Es Mares, » moyennant vingt deniers tournois de cens par fauchée; les dits cens ou rentes portant lods, ventes, amendes, retenue et seigneurie, à perpétuité, 1494.

G. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

XV^e siècle-1737. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 5) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Communaux. — Écritures pour les religieux de Clairvaux, contre les habitants de Gevrolles, tendant à prouver le droit de pâturage dans les bois communaux, droit que les dits religieux prétendaient leur avoir été accordé par les évêques de Langres, XV^e siècle. — Vente par l'évêque de la coupe de deux cents arpents de bois taillis, faisant partie des communaux de Gevrolles, avec réserve à son profit de la moitié du prix, 1601. — Plans des bois communaux de Gevrolles, certifiés par arpenteurs, 1671. — Procédures faites devant l'intendant de Champagne par les habitants de Gevrolles, contre l'évêque de Langres, auquel ils prétendaient ne plus devoir qu'un tiers, depuis une transaction intervenue en 1579, sur le produit des coupes de bois communaux, 1670. — Mise aux enchères de coupes de bois communaux; opposition par l'évêque de Langres qui prétend être admis pour moitié dans la répartition du produit de la vente, 1734-1737.

G. 492. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1129-1728. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 6.) — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Guilenc, évêque de Langres, atteste que sur la demande de religieuse personne Boson, il a confirmé le don que Joceran, son prédécesseur au dit évêché, avait fait au dit Boson du lieu appelé Val de Nuit. En outre, avec l'assentiment du seigneur Thomas de Bar, il confirme à

Boson le droit d'usage et pâturage dans les bois de Gevrolles. Ces abandons avaient été consentis par le dit Thomas de Bar, par la main d'Étienne, abbé de Cîteaux et de Bernard, abbé de Clairvaux. Témoins: Érand, doyen; Lambert, Gocelin, archidiacres, etc., 1129. (Copie signée, du XVI^e siècle.) — Hugue III, duc de Bourgogne, atteste que Simon de Bricon (*de Brecons, nobilis vir*) a donné à perpétuité aux évêques de Langres, la moitié des tierces de Gevrolles et le tiers des dîmes qu'il tenait en seigneurie; il leur a donné un autre tiers des dîmes, qui était tenu de lui en fief par Philippe « *de Chalota*, » chevalier. Le dit Philippe a fait le même abandon, avec l'approbation de sa femme et de toutes ses filles, de Mathilde, femme du dit Simon, et de Huon, Simon Hamille et de tous les autres enfants de ces derniers. Témoins: Mauassés, évêque de Troyes, Dreux de Chal... (déclirure); Pierre, maire de Châtillon, 1188. — Hugue III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, fait savoir que Calon de Saint-Julien a renoncé à ses réclamations contre l'église de Langres concernant la dime de Gevrolles, que Simon de Bricon tenait de lui en fief. Témoins: Oduin, doyen de Langres; Lambert, archidiacre du Barrois; Hugue, son chapelain; Jean, son notaire; Boyn, prévôt, et Pierre, maire de Châtillon, 1189. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, et Pierre, archidiacre du Lasçois, attestent qu'en leur présence Étienne de Bricon, damoiseau, a constitué en gage à G. évêque de Langres et à ses successeurs tout ce qu'il avait à Gevrolles en grandes tierces, cens, revenus et autres droits, pour vingt livres de provenios forts, 1255. — Extrait d'une déclaration de biens et droits de l'évêque de Langres à Gevrolles, où l'on voit figurer: « la maison seignioriale, sans faussé, » 1510. — Transaction entre l'évêque de Langres et les habitants de Gevrolles, portant affranchissement de la mainmorte, 1555. — Arrêt du parlement de Paris, du 14 juin 1574, portant homologation d'une transaction intervenue le 26 février 1574 entre Charles Des Cars, évêque de Langres, et les habitants de Gevrolles, concernant les droits prétendus par le dit évêque et s'élevant à quatre moitons de grains, moitié froment et avoine, et douze deniers tournois, sur les hommes ayant bêtes « trayans, » deux moitons et douze deniers sur les autres; trois moitons d'avoine par feu, quand le tenant était natif de Gevrolles, et deux moitons, dans le cas contraire. L'évêque a renoncé à ces redevances, et aussi aux relevances ci-après, qui n'étaient pas contestées: cinq deniers tournois par habitant (deux deniers sur chaque habitant tenant feu, qui avaient

remplacé le pain dû anciennement pour les chiens, un denier pour la pêche de la rivière commune, un denier pour la feuillée et un denier pour l'usage du brendi, une gerbe de froment et une gerbe d'avoine sur chaque habitant sujet dudit Gevrolles ayant terres, appelées la gerbe nesle ; les dîmes de légumes (?) et de chanvre et des mailles. L'évêque n'a réservé que le droit de poules. Les habitants ont promis, en échange des dîmes de grains, qui étaient de douze gerbes l'une, de les payer sur le pied de dix gerbes l'une, plus soixante-quinze livres, en ce compris les vingt-cinq livres tournois qu'ils devaient pour la franchise de la mainmorte. Cette taille devait être répartie également sur les habitants et sans aucune division, à leurs frais, par leurs élus. Ils ont en outre promis de continuer le paiement d'une autre taille de vingt-cinq livres tournois, levée de toute ancienneté, de faire à la maison seigneuriale toutes les réparations nécessaires, pour la rendre habitable dans un délai expirant à la Saint-Martin d'hiver, « comme elle estoit auparavant les ruines et démolitions qu'y sont advenues, » mais l'évêque devait leur fournir « bois trap-pans et solives, » sauf à eux à les aller prendre, et faire homologuer cette transaction en parlement, à ses frais. Il a été convenu que tous étrangers désirant devenir habitants de Gevrolles devraient payer dix livres tournois à la communauté, avant d'être reçus habitants et de jouir des droits de la dite communauté. Les habitants pourraient, sous l'autorité du seigneur, les y contraindre et au besoin les expulser. — Sentence arbitrale rendue par Jean Simony et Hilaire Legros, licenciés es-lois, avocats au siège royal de Langres, entre Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, seigneur de Gevrolles, demandeur, et Gaspard de Quincy, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Monseigneur de Lorraine, et Balthazar de Quincy, écuyer, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, seigneurs de la Motte de Gevrolles et de Latrecey (Haute-Marne) en partie, qui avaient repris la cause de feu demoiselle Jeanne du Chatel, défendeurs. Cette sentence déclare que les défendeurs ont le droit de faire couper du bois dans les forêts de l'évêque à Gevrolles pour l'usage de leurs maisons sises au dit Gevrolles ; de chasser et faire chasser dans les dits bois et au finage ; de pêcher, moudre et cuire, aux rivières, moulins et fours banaux de Gevrolles, pour le même usage, sans payer aucun droit ; de se dire seigneurs de la Motte de Gevrolles, mais sans prétendre à aucun droit de justice et seigneurie, 7 mai 1588. Suit un arrêt du parlement de Paris, du 3 décembre 1588, confirmant

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

cette sentence, dont l'évêque avait appelé. Copie signée, de 1627) — Bail, au profit de l'évêque de Langres, moyennant mille livres par an, et pour la vie du preneur, de tous les revenus de l'évêque en sa seigneurie de Gevrolles, 1728.

G. 49. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 1.) — *Beauregard*, commune de Gevrolles (Côte-d'Or). — Fiefs. — Procès-verbal du lieutenant particulier au bailliage de Gevrolles, contenant présentation de foi et hommage à l'évêque de Langres, par Gaspard d'Aurillot ou d'Aurillot, écuyer, seigneur de Santenoge (Haute-Marne) et de Beauregard, tant pour lui que pour demoiselles François et Pierrette d'Aurillot, ses sœurs, de la terre et seigneurie de Beauregard, à eux échue par le décès d'Edmonde Arminot, leur mère, en son vivant veuve de Nicolas d'Aurillot, écuyer, sieur de La Motte ; passé en présence de Georges Martin de Choisy, chevalier, seigneur de Barjon, Avot et Potenay, de François Arminot, sieur de Beauchemin, et d'autres personnes, 1687.

G. 491. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1577-1670. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 2.) — *Beauregard*, commune de Gevrolles (Côte-d'Or). — Droits en général. — Procès-verbal de publication de la mise aux enchères des droits de haute, moyenne et basse justice appartenant à l'évêque de Langres sur cent-douze arpents de terres labourables, prés et pâquis, au territoire de Gevrolles. Cette aliénation devait fournir, jusqu'à due concurrence, les cinquante écus de rente formant la part contributive de l'évêque dans les cinquante mille écus accordés au Roi sur les revenus du clergé, 1577. (Copie collationnée de 1646.) Il y est dit que cette partie de territoire renferme « les maisons, granges et dépendances de Beauregard, » appartenant à Claude Arminot, seigneur de Santenoge (Haute-Marne) en partie. — Procédures intentées contre l'évêque de Langres par Jean Arminot, sieur de Beauregard, qui prétendait avoir le droit de pêcher dans la rivière banale de l'évêque, dans la partie où étaient les droits de justice vendus en 1577 à son aïeul, Claude Arminot, 1621-1646.

G. 495. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1286. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 1.) — *Lanty*. — Biens fonds. — Guillaume de Lanty (*de Lantillo*,

chevalier, reconnaît avoir engagé à l'évêque de Langres, pour cause de prêt d'argent qu'il en avait reçu, le quart lui appartenant dans le four de Lanty ; ce qu'il avait dans le moulin et autres droits et biens qu'il tenait, d'ailleurs, au dit lieu de Lanty, en fief de l'évêque, 1286. (En mauvais état.)

G. 436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1284. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 2.) — *Lanty.* — Taille seigneuriale. — En présence et sous le sceau de Pierre, archidiaque de Langres, Garnier de Lanty, dit du Poncel, et sa femme Isabelle, se reconnaissent hommes taillables envers l'évêque de Langres, pour soixante sous tournois, dus à la Saint-Remi, 1284.

G. 497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1624. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 3.) — *Lanty.* — Cens. — Devant Michel Gravier, notaire et tabelion, juré au bailliage du duché de Langres, « deçà la rivière d'Aube, » demeurant à Lanty, plusieurs habitants de Lanty font entre eux un échange de terrains situés dans le village, et entre autres d'une partie de jardin située près du four banal, le tout chargé de cens envers le seigneur, 1624.

G. 498. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1222-1689. — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 4.) *Lanty.* — Fiefs. — M. comtesse de Nevers, déclare que Hugue, évêque de Langres, a reçu d'elle à Lagny (*apud Latigniacum*) l'hommage qu'elle lui devait, mais que cet hommage devait lui être fait sur ses terres, 1222. (A été classé par erreur, par l'auteur de l'inventaire de 1741, sous le nom de Lanty.) — Devant l'official de la cour de Lambert, archidiaque du Laçois, Hugue de « Seinte Praygne, » damoiseau, et sa femme Odette, déclarent avoir engagé à feu G. évêque de Langres, tout ce qu'ils avaient au finage de Lanty en terres, prés, maisons, hommes et femmes, bois, moulins, tailles, tierces, coutumes, raux, pêches, cours d'eau, droits, servitudes, etc., sauf une vigne au lieu dit Chaufour, et ce moyennant cinquante livres tournois ; ils reconnaissent que ces biens et droits sont du fief de l'évêché de Langres, 1292. — Vente par Pierre de Chastenay, écuyer, sieur de Lanty en partie, et Jeanne de Lux, sa femme, à Joachim de Chastenay, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui était seigneur de Lanty pour la plus grande partie, de Mauvilly et d'Es-

challot, du quart qu'ils avaient dans la dite terre et seigneurie de Lanty, tant par donation d'Hercule de Chastenay, écuyer, seigneur en partie de Lanty, père du dit Pierre, de l'assignat des deniers dotaux de feu Philiberte de « Helior, » femme dudit Hercule, que par acquets ; cette seigneurie tenue en fief pour partie du comte de Vertus (Marne), à cause de son château de la Ferté-sur-Aube, et l'autre partie mouvante de l'évêque de Langres, à cause de Mussy (Aube), 1575. Passé en présence de frère Philippe de Chastenay, prieur de « Syneurble, » curé de Lanty, frère du dit Pierre de Chastenay, et de Bonaventure Bretaigne, vicaire de Lanty, avec l'assentiment d'Hercule de Chastenay, sus-nommé. (Copie non signée, du XVIII^e siècle ; très défectueuse.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Guillaume Bedrey ou Berrey (lisez : de Béréy), écuyer, comme mari d'Anne de Chastenay, et Edme de Saint-Belin, écuyer, comme mari d'Agnès de Chastenay, qui étaient héritières chacune pour un sixième de Jean de Chastenay, seigneur en partie de Lanty, leur père, pour une maison seigneuriale située au dit lieu de Lanty, mouvant en fief de l'évêque à cause de son château de Mussy (Aube), 1582. (Plusieurs copies du XVII^e siècle.) — Foi et hommage présentés au dit évêque par Joachim de Chastenay, seigneur en partie de Lanty, leur père, pour une maison seigneuriale située au dit lieu de Lanty, qui pouvait mouvoir dudit évêque de Langres à cause de son château de Mussy, tant comme héritier de Guillaume de Chastenay, seigneur de Lanty, son père, que par acquisitions faites au profit du dit Joachim, des parties de cette seigneurie ayant appartenu à Hercule et Pierre de Chastenay, Simonne et Anne de Chastenay, et aux héritiers de Jacques de Chastenay et de Jean de Chastenay, son fils, 1584. — Aveu et dénombrement du même, signé mais non daté (1584). — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres, en la personne de son lieutenant général au bailliage ducal de Langres deçà la rivière d'Aube, et en présence d'Élion Viesse, procureur fiscal au dit bailliage et siège particulier de Gevrolles, par le mandataire de Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, Rochefort et autres lieux, pour la dite terre de Lanty, achetée par ledit Nicolas de Chastenay, de feu Charles de Coligny, marquis du dit lieu, d'Andelot (Andelot-lès-Saint-Amour, Jura), « Saint-Bois » et Dinteville, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'État et privé, maréchal de camp, et d'Humberte de Chastenay, son épouse, et de François de Chastenay, leur fils, suivant con-

trat passé le 26 octobre 1631 devant Poisson, notaire royal ; étant déclaré que la seigneurie de Lanty est mouvante de l'évêque de Langres à cause du château de Gevolles, pour la partie située dans le ressort du bailliage de Sens, et du comte de Vertus, pour la partie située dans le ressort de l'ancien bailliage de Chaumont. Le procureur fiscal a reçu la dite reprise de fief sous toutes réserves, maintenant que la totalité de la justice et seigneurie de Lanty était de la mouvance et ressort du bailliage de Gevolles, 1632. — Foi et hommage présentés au même par Marie de « Ruessau, » veuve de messire Antoine d'Argonges, chevalier, seigneur des Grèves, pour la dite terre, comme étant mouvante du château de Gurgy, 1671. — Foi et hommage, toujours pour la prétendue mouvance de Gurgy, par Claude-Louis de Bussy, chevalier, seigneur d'« Hérouville, » seigneur de Lanty à cause de Marie de « Ruellau, » sa femme, qui l'avait acquise avant leur mariage, 1675. — Saisie féodale, au nom de l'évêque de Langres, de la partie de la terre de Lanty située en deçà du ruisseau, pour faute de foi et hommage fournis au château de Mussy, par la marquise de Coligny, baronne du dit Lanty, née Louise-Françoise de Rabutin, 1682.

G. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1272 (?) - XIV^e siècle (?). — (Inventaire de 1741, liette 42, liasse 5.) — *Lanty*. — Droits en général. — Vente par Guillaume de *Vauris*, homme d'armes, à l'évêque de Langres, de droits et biens à Lanty, provenant de feu Joffroi de Lanty, doyen de Beaune (Côte-d'Or), 1272. (?) « *Anno Domini millesimo ducentesimo septimo secundo, mense junii.* » (Copie du XVII^e siècle.) — Extrait, concernant Lanty, du terrier de l'évêché de Langres, en latin, probablement celui du XIV^e siècle. (Copie du XVII^e siècle.)

G. 500. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1658-1688. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 1.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Biens fonds. — Pièces incomplètes de procédures poursuivies, en 1658, par l'évêque de Langres, contre Edme Le Sain, avocat en parlement, bailli de Mussy-l'Évêque (Aube), qui s'était approprié des terrages situés au territoire de Montigny et dépendant du domaine de l'évêché, et en 1688, par le procureur fiscal au bailliage du duché-pairie de Langres, deçà la rivière d'Aube, contre des particuliers de Montigny, accusés d'avoir coupé du bois dans la forêt Bason, pour en faire des pisseaux, 1658-1688.

G. 501. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1610-1611. — Inventaire de 1741, liette 43, liasse 2. — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Droits de justice. — Procédures, et notamment plusieurs sentences pré-judiciaires, sur la poursuite intentée par le procureur fiscal, en la justice de Montigny, contre des habitants dudit lieu accusés de divers méfaits, 1610-1611.

G. 502. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1331. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 3.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Dîmes. — Sentence du bailli de Langres, rendue contre le procureur de l'évêque de Langres, confirmant les religieux du Val-des-Écoliers dans le droit de lever, comme décimateurs de Montigny-sur-Aube, la dime de deux pièces de terre arable que l'évêque possédait au lieu dit Gillouault, territoire de Montigny, 1331. (Copie signée, de 1663.)

G. 503. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1619-1638. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 4.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Cens. — Ventes, à charge de cens, d'héritages situés au territoire de Montigny, passées devant notaires à Lanty et Montigny-sur-Aube, 1619-1638.

G. 504. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1314-1687. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 5.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Mandement du Roi au bailli de Sens, pour l'exécution d'un transport sur les lieux et enquête relative à la rue du Bourg, à Montigny-sur-Aube, dans la cause d'entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres. Paris, en parlement, 18 janvier 1313 (v. st.). (Vidimus de 1314.) — Procès-verbal de l'enquête faite par deux sergents du bailliage de Sens, 1314. — Guillaume de « Maley, » seigneur de « Monteigné-sur-Aube » en partie, à cause de Jeanne d'« Orteilon, » sa femme, comme douairière et Jean de Gevolles, son premier mari, reconnaît tenir en fief, de l'évêque de Langres, quatre ménages mainmortables et taillables à volonté, diverses corvées, des vignes, etc., 1398 (v. st.). — Mandement de Jean I d'Amboise, évêque de Langres, à ses auditeurs des comptes, à son bailli de Langres, deçà la rivière d'Aube, et autres officiers, leur notifiant que Jean de Villiers, écuyer, lui a présenté ses foi et hommage pour partie de la seigneurie de Montigny-sur-Aube, 1492. — Présentation de foi et hommage faite à l'évêque de Langres, en

la personne de son lieutenant au bailliage de Gevrolles, par le manlataire de Catherine de Boucheral, veuve d'Antoine de Barillon de Morangis, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube, châtelain de Loïans et autres lieux, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, intendant de justice, police et finances en la généralité de Paris, et ayant la garde noble des enfants mineurs nés de son mariage avec le dit défunt, 1687.

G. 505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1567. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse G.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Jurisdiction spirituelle. — Par-devant notaires royaux au siège particulier du bailliage de Sens, établi à Langres, Claude du Chatelet, veuve de Jean d'Amoncourt, en son vivant chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube, Cusey, Latrecey, Brion et Boudreville, capitaine de Saulx-le-Duc et grand-gruyer de Bourgogne, voulant exécuter les intentions de son dit défunt mari, et sur l'avis et conseil d'Anne du Châtelet, son frère, abbé commendataire de Flabémont (Vosges) et grand archidiacre de l'église de Langres, fonde et dote deux chapelains « en la chapelle que le dict sieur defunct a fait de son vivant construire en l'église parrochial dudict Montigny, à l'honneur de Monseigneur Saint Jehan-Baptiste. » Les messes fondées par cet acte seront sonnées « de la grosse cloche de la dicte église, par treize coups cliequelez, » 1567.

G. 506. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1331. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 7.) — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Droits en général. — Eude IV, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin et sire de Salins (Jura), mande à son châtelain d'Aisey (Côte-d'Or), que pour certaine cause il a abandonné à son ami cousin l'évêque de Langres tout ce qu'il a dans la ville de « Montigny-sur-Aube, » en fief, arrière-fief, domaine et autrement. Donné à Chatillon le jeudi, jour de la fête saint Pierre, « entrant haost, » 1331.

G. 507. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1525. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse J.) — *Ryé-les-Eaux* (Côte-d'Or). — Droit de paturage. — Sentence du gruyer du duché de Langres, au siège de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), renvoyant les habitants de « Ryé-les-Eaux, » défendeurs, quittes « pour ceste fois » de la demande en matière de prise (de bestiaux) formée contre eux par le procureur de l'évêque de Langres, 1525.

G. 508. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1514-1736. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse L.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Fiefs. — Jean de Saulx, chevalier, seigneur d'Orrain (Côte-d'Or), « du Pailly » (Le Pailly, Haute-Marne) et de Montigny-sur-Aube en partie, donne procuration à noble homme Jacques d'Anglure, écuyer, et à Mathieu Courcier, procureur, demeurant à Langres, pour requérir des officiers de l'évêque de Langres la mainlevée de sa seigneurie de Montigny et de Grandchamp, et leur présenter la reprise des dites seigneuries qu'il a faite dudit évêque, 1514. Signé : « De Saulx » et plus loin : « A la requeste de mondict seigneur d'Orrain. Brion. » — Foi et hommage, par acte passé devant notaires à Paris, présentés par René-Charles de Maupeou, chevalier, marquis de Morangle et de Montigny, vicomte de Brières, seigneur de Noisy, Baudreville et d'un fief à Gevrolles, président au parlement de Paris, à Monseigneur de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres, seigneur de Gevrolles et autres lieux, en son hôtel à Paris, rue Pol-de-Fer, paroisse Saint-Sulpice, pour le marquisat de Montigny et le fief de Gevrolles, lui appartenant par acquisition qu'il en avait faite le 22 mai 1724 de Jean-Baptiste de Gomont, conseiller en la Cour des Aides, et de Jeanne Amé, son épouse, 1736. — Aveu et dénombrement des mêmes fiefs, présentés audit évêque par le même, 1736.

G. 509. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1254-1647. — (Inventaire de 1741, liette 43, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Sous les sceaux de Garnier, archidiacre du Lasçois, et de frère Jacques, abbé de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Simon de Brion, chevalier, vend à l'évêque de Langres le droit de gîte, à sept chevaux, deux hommes de pied et deux chiens, qu'il avait chaque année à Gevrolles ; ses terres arables aux finages de Montigny et de Gevrolles, un cens à Montigny, et en général tout ce qu'il pouvait avoir aux dits lieux, moyennant trente livres de provinois, mars 1254. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, du revenu temporel de la terre et seigneurie de Gevrolles, Veuxhautes et dépendances, 1624. (Copie contemporaine, non signée.) — Adjudication, au profit du même, des défauts et amendes, du moulin banal de Gevrolles, du revenu de la terre de Veuxhautes et d'un terrage à Gevrolles, 1647.

PRÉVÔTÉ D'HORTES.

G. 510. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1551-1675. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 1.) — *Hortes.* — Biens fonds. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des moulins banaux d'Hortes, l'un assis sur la rivière du dit lieu, et l'autre, qui était moulin à cheval, situé dans le village, 1550 (v. st.). — Procédures faites au nom de l'évêque contre un habitant d'Hortes qui avait construit, sans autorisation, un petit moulin au-dessus du village, 1570-1576. — Adjudication de travaux de reconstruction aux moulins d'Hortes, 1576. — Bail à ferme du terrage d'Hortes appelé les Corvées, appartenant à l'évêque, 1577. — Procès-verbal d'arpentage des bois du finage d'Hortes, qui faisaient l'objet d'un litige entre l'évêque et la communauté des habitants, 1630. — M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, vend la coupe des bois de Montmoyen, finage d'Hortes, sauf réserve de soixante arpents, si bon lui semble; plus les bois de Mont Servigny, 1675.

G. 511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

1274-1701. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 2.) — *Hortes.* — Droits de justice, de chasse et de police. — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, promet au bailli de Langres de faire mettre dans les prisons de l'évêque, s'il vient à les prendre, deux malfaiteurs qui avaient causé des dégâts dans la terre de l'évêque à Hortes, 1274. — Girard, abbé de Beaulieu, diocèse de Langres, ordre de Cîteaux, reconnaît que l'évêque de Langres a seul toute juridiction en un lieu appelé « le Castel de Larreultz, assis ou finage d'Ortes, » 1380. — Sentence de la prévôté d'Hortes, rendue « en assemblée générale faite et convoquée de pot en pot par les sergens de la dicte prévosté, et au son de la cloche, » portant défense à toutes personnes de ce village de fréquenter les tavernes pendant les divins services, et aux hôteliers et taverniers de les y recevoir ni de permettre aucun jeu de hasard dans leurs logis, et aussi de vagabonder la nuit ni de porter des armes et de faire aucun scandale, de quelque manière que ce soit, le tout à peine de dix livres d'amende, 1619. — Procès-verbal de visite de la halle d'Hortes, pour les réparations que l'évêque était tenu d'y faire, 1626. — Bail du greffe d'Hortes, au profit de l'évêque, 1626. — Commission de la Table de Marbre à Paris,

donnée à l'évêque de Langres pour poursuivre des habitants d'Hortes qui avaient chassé dans ses bois, 1629.

G. 512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 sceaux.

1389. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 3.) — *Hortes.* — Tierces. — Transaction sur les droits de tierces du finage d'Hortes, passée entre Bernard de La Tour, évêque de Langres, et Jean, abbé de Beaulieu, commune d'Hortes, ordre de Cîteaux. L'évêque aura les deux tiers et l'abbé l'autre tiers, le partage se fera sur les champs, à la gerbe; il a été fait réserve expresse d'une redevance appartenant à l'évêque, appelée « la gerbe du lay, » 1389. (Fragments de sceaux de l'évêque et de l'abbé.)

G. 513. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1602-1606. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 4.) — *Hortes.* — Cens, lofs et ventes. — Déclarations, par des habitants d'Hortes, des bâtimens, terres, prés, vignes et autres biens qui leur appartiennent au finage d'Hortes, et reconnaissance par chacun des déclarans des cens, lofs et ventes dont ces immeubles sont grevés envers l'évêque de Langres, 1602-1606.

G. 514. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1247-1445. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 5.) — *Hortes.* — Fiefs. — Gui d'Hortes (*de Ortes*), chevalier, reconnaît que deux de ses enfants doivent être hommes liges de l'évêque de Langres, l'un pour une terre et un fief mouvant de l'évêque, l'autre pour une terre que ledit chevalier a achetée de Gérard Lebege, 1246 (v. st.). — Étienne de Thion, écuyer, seigneur de « Chaeul » en partie, donne à l'évêque de Langres l'aveu et dénombrement de ce qu'il possède sur le finage et territoire « d'Ortes, » une maison, des terres, prés, etc. 1444 (v. st.).

G. 515. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1325-1618. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 6.) — *Hortes.* — Droits en général. — Philippe de Vienne, évêque de Langres, donne à cens perpétuel l'emplacement du moulin banal d'Hortes, à charge par le preneur de le reconstruire, 1449. — Gui Bernard, évêque de Langres, approuve une vente d'une rente en blé de mouture sur le moulin d'Hortes (*Ourtes*), lequel était tenu de lui en fief par un censitaire, 1455. (Fragment du petit sceau de l'évêque.) — Rachat de la moitié du moulin banal d'Hortes, fait par l'évêque de Langres, 1480. —

Accord entre Charles Des Cars, évêque de Langres, et les habitants d'Hortes, concernant le bois d'Estenaillon, qui appartiendra désormais aux habitants d'une manière incontestée, etc. 1574. Copies non signées. — Bail à ferme, au profit de l'évêque, des revenus de la terre d'Hortes, 1618. — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, relatif à sa seigneurie d'Hortes, 1325.

G. 516. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1607. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 1.) — *Rosoy.* — Droits de justice. — Procédures criminelles faites, au nom des co-seigneurs de Rosoy, contre deux habitants dudit lieu accusés d'en avoir battu et grièvement blessé un autre, 1607.

G. 517. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1583-1686. — (Inventaire de 1741, liette 44, liasse 2.) — *Rosoy.* — Fiefs. — Jean Damisel, serviteur de M. de Meuse, reconnaît que le secrétaire de l'évêque de Langres lui a remis un dénombrement fourni à l'évêque en 1444 par Arnoult de Saint-Seine (Côte-d'Or), pour ce qu'il tenait en fief dudit évêque à Rosoy, à cause de Marguerite de Saint-Remy, sa femme, 1583. — Foi et hommage, rédigé en présence du greffier du bailliage de Langres, présenté à l'évêque de Langres par Lupy de « Carendellez, » écuyer, sieur de Chaudenay, Colombey-les-Fosses et Rosoy en partie, pour un quart de la seigneurie de Rosoy que feu Jean-Pierre de Carendellez, son père, avait acquis de Barbe de Chastenois, dame de Meuse, 1609. — Plusieurs contrats d'acquisitions de diverses parties de la seigneurie de Rosoy, faites par François du Molinet, écuyer, et Marie de Girardot, sa femme, 1616-1619. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par le dit sieur du Molinet, 1620. — Foi et hommage semblables présentés par François du Molinet, écuyer, seigneur de Rosoy pour le tout et en partie d'Hortes, Chaudenay, Roches et autres lieux, ancien président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Langres, qui était seigneur des dits lieux comme fils de feus François du Molinet, écuyer, seigneur de Rangecourt, Roches, Colons et autres lieux, procureur du Roi au siège royal de Langres, et de Marie Girardot, 1686.

G. 518. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1521-1612. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Arbigny.* — Dîmes de grains. — Transaction entre l'évêque de Langres et Pierre Javernaull, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, curé d'« Arbaigney-lez-Varennnes, » par laquelle il est convenu que les dîmes nouvelles seront partagées par portions égales entre l'évêque et le curé, 1521. — Adjudications des dîmes de grains de « Arbigny-soubz-Varennnes » appartenant à l'évêque de Langres, 1583-1608.

G. 519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1400. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Belaun-sur-Ource* (Côte-d'Or). — Fiefs. — Étienne de Brandon, écuyer, seigneur de Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or) en partie, présente à l'évêque de Langres l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient de lui en fief, comme mari d'Isabeau de « Soigney, » jadis femme de Guillaume de Belaun, écuyer, et à cause de son douaire: « les choses qui sensuivent, lesquelles choses sont assises au territoire et finage de Belaun; et premièrement, le quart de la demorance de la chapelle, ; item le quart de la grange de la dicte chapelle, , » etc. 1400.

G. 520. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1569-1594. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Champigny-sous-Varennnes.* — Dîmes de grains. — Amortissements et adjudications des dîmes de grains appartenant à l'évêque de Langres au territoire de Champigny-sous-Varennnes, 1569-1594.

G. 521. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1555-1674. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Châtenay-Vaudin.* — Fiefs. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Jacques d'Orges, écuyer, seigneur de Deffend et de Châtenay-Vaudin, pour le dit fief de Châtenay-Vaudin, 1555. — Par acte passé devant notaires royaux à Langres, Antoine de Marey, écuyer, seigneur dudit lieu, mandataire de Claude d'Orges, veuve de Thibault de Livron, en son vivant chevalier, seigneur de Troches, la Tour de Vere et « Desizes; » de Chrétienne de Montmoyen, veuve de Denis d'Orge, écuyer, seigneur de « Champeaul, » mère et tutrice d'Edmée d'Orge, fille d'elle et du dit défunt; de Charlotte-Françoise et Elisabeth d'Orge, filles d'Antoine d'Orge, chevalier, seigneur de « Villebarvy, » autorisées de Gaspard de Villers, écuyer, sieur du dit lieu, leur curateur,

présente les foi et hommage des personnes ci-dessus nommées, pour la moitié de la seigneurie de Chatenay-Vaudin, 1581. — Procédures faites par l'évêque de Langres pour entrer en possession de la terre et seigneurie de Chatenay-Vaudin ayant appartenu à François de Roche, dit aussi Damas, et encore de Châtenay, décédé sans hoirs, fils naturel du comte de Thianges; opposition de la marquise de Thianges, qui en avait obtenu le don du Roi, 1673-1674. (La solution de cette affaire n'apparaît pas dans les documents qui nous en sont parvenus.)

G. 522. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1305. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Châteaux*. — Fiefs. — Jean sire de Choiseul, chevalier, déclare que lui et ses successeurs seigneurs de « Chésaux, » doivent tenir en fief de l'évêque de Langres trente-cinq souldées de censives appartenant au dit seigneur à Châteaux et un muils de blé à la mesure de Langres, 1305.

G. 523. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1278. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 1.) — *Corgirnon*. — Fiefs. — Hugue, dit « Sanvagan de Chavagnes, » chevalier, mandataire de Joffroi de Fauconney (*de Fauconeyo*) et de sa femme Alix, reconnaît avoir reçu, au dit nom, trois cents livres de tournois, payées en l'acquit de l'évêque de Langres par Aymon de Champoux, bourgeois de Langres, et s'appliquant pour cent quarante livres à la reconnaissance du fief de « Corgeneron, » faite au dit évêque par Joffroi de Fauconney et Alix, sus-nommés, et pour cent soixante livres, à pareille somme que l'évêque leur devait pour le compte de Jean chevalier de Coublant (« de Coulanz »), 1278.

G. 524. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1624-1634. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dîmes de grains. — Procès-verbaux d'enchères et d'adjudications, au profit de l'évêque de Langres, de ce qui lui appartenait dans les dîmes de grains d'Arbigny et de Champigny-sous-Varennes, 1624 et 1634.

G. 525. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1590. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Redevances en grains. — Bail à ferme, au

profit de l'évêque de Langres, à Claude Grassot, curé de Varennes, d'une rente, non spécifiée, que l'évêque avait à Champigny-sous-Varennes, et en moyennant une redevance en grains, 1590. — Bail à ferme semblable, fait au même, pour une rente à Arbigny, 1590.

G. 526. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1445-1456. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Aveu et démembrement de partie des seigneuries de Rosoy, Corgirnon, Hortes et Torcenay, par Jean de Buillon, écuyer, présentés au bailli de l'évêque de Langres, 1445. (Le titre est détruit en grande partie; nous donnons cette analyse d'après l'inventaire de 1741.) — Girard de « Gevigny, » écuyer, seigneur en partie de Chatenay-Vaudin et de Lecey, donne à l'évêque de Langres le démembrement de ce qu'il possède aux dits finages, 1456.

G. 527. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1460. — (Inventaire de 1741, liette 45, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Mémoire pour la juridiction de l'évêque de Langres, contre les officiers de justice de Rosoy qui entreprenaient sur les droits seigneuriaux de l'évêque à Hortes, 1460.

PRÈVÔTÈ DE NEUILLY-L'ÈVÈQUE.

G. 528. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1256-1688. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 1.) — *Neuilly-l'Èvêque*. — Biens fonds. — Haymon, archidiacre de Langres, fait savoir que Bertrude de Colles, dite de Neuilly, femme de Pierre Routier, a vendu à l'évêque de Langres le quart d'une maison sise au castrum de Neuilly (*in castro de Neulleio*), et qu'Odéaple, leur fille, femme de Joffroi de Celles, a vendu au même le quart de la même maison, chacune pour soixante sous de langrois, 1256. — Geoffroi, abbé de Bêze (Côte-d'Or), atteste une acquisition par l'évêque de Langres de droits dans la moitié d'un moulin sis à Neuilly, appelé le moulin Moison, 1257. — Acquisition par l'évêque d'un amplastre (*amplastrum*) à Neuilly, en la rue du Breuil (*lou Bruil*), touchant d'une part à la grange de l'évêque, 1298. — Transaction entre l'évêque de Langres et les

héritiers du censitaire d'un moulin à eau, appelé le moulin du Vivier, situé à Neuilly-l'Évêque, 1545. — Adjudication du revenu du terrage des Corvées, à Neuilly, appartenant à l'évêque de Langres, 1624. — Déclaration des terres et prés appartenant à l'évêque de Langres, au finage de Neuilly, XVII^e siècle.

G. 529. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1486-1637. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 2.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Droits de justice. — Commission du bailli de Sens pour assigner le prévôt de Neuilly, par suite de l'appel d'une sentence rendue par lui contre un habitant de « Neuilly l'évesque, » 1485 (v. st.). — Jugement de la prévôté des maréchaux de France en Champagne et Brie, rendu par Jean Frémy, lieutenant à Langres, condamnant un habitant de Neuilly-l'Évêque, convaincu d'en avoir tué un autre à coups d'arquebuse sans aucune provocation, et commis un autre attentat, non consommé, « à estre pendu et estranglé, tant que mort s'en-suyve, à une potence qui pour ce sera dressée sur le hault cheymyn tyrant de ceste ville de Langres audit Neuilly, » déclare ses biens confisqués, avec attribution à l'évêque de Langres, seigneur temporel, et adjuge cent vingt livres tournois à la veuve et enfants de la victime, 1567. — Amodiation des exploits, défauts et amendes de la justice et prévôté de Neuilly, appartenant à l'évêque de Langres, 1607. — Adjudication du greffe de la prévôté de Neuilly, 1624.

G. 530. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1419-1444. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 3.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Taille seigneuriale. — Rôles des tailles que l'évêque de Langres levait à « Neuilly l'evêque » à la Saint-Remi et à Carême-Prenant, 1419, 1420 et 1444.

G. 531. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1184-1677. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 4.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Dîmes et portion congrue. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Renier de Nogent a délaissé, moyennant douze marcs d'argent fin, à Felix, chanoine de Langres, et à son défaut à l'abbé de Beaulieu (commune d'Hortès), le quart des dîmes de Neuilly (*de Nulleio*), relevant de son fief, pour en jouir jusqu'à ce que Jofroi de Raconnières,, 1184. (Titre effacé en partie.) — Transaction entre l'évêque de Langres et le curé de Neuilly-l'Évêque, concernant les dîmes tant anciennes que noyales; le curé aura désormais

vingt-deux émines, moitié blé et moitié avoine, 1612. — Autre accord fait avec le curé de Neuilly, 1634.

G. 532. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 seceau.

1259-1488. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 5.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Droits de cens. — Huguenet de Neuilly (*de Nuelleio*), clerc, et sa femme Arvisete, vendent à Sanson, fils de feu Gui de Champeaux, habitant de Langres, neuf sous de cens à Langres, deux journaux de terre et une maison à Neuilly, 1258 (v. st.). (Fragment de seceau de l'officialité de Langres.) — Aymon de Langres, fils de feu Gui de Champeaux, vend à l'évêque de Langres neuf sous de censive ayant appartenu à feu Sanson, frère du dit Aymon, etc., 1302. — L'évêque de Langres donne, par bail à cens, à la communauté des habitants de Neuilly-l'Évêque l'emplacement d'une tuilerie qui était située au dit finage de Neuilly, près des finages de « Changey et Dampierre, joignant au grant chemin par lequel l'on va de Chauflour audit Lengres, » et à charge par les preneurs de reconstruire la tuilerie, 1487.

G. 533. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1253-1457. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 6.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Fiefs. — Jean, sire de Choiseul, comme suzerain, approuve l'achat, fait pour dix ans par Guillaume Bequin, de Nogent, du sire Aymé de Clémont, de ce que le dit Aymé tenait d'Horri de Lusy, chevalier, à « Nuelleien Langoine, » et qui était tenu en fief par ce dernier dudit Jean de Choiseul, 1252 (v. st.). — Jean, sire de Choiseul, par pure libéralité, accorde à Gui, évêque de Langres, et ses successeurs, tout le fief que le sire Haymon de Clémont, chevalier, tient d'Horri de Lusy, chevalier, et que dernier tient de lui à Neuilly (*Nulleio*), 1256 (v. st.). — Othon, doyen de Langres, Pierre, archidiacre du Barrois, et Hugue, archidiacre du Bassigny, attestent que Viénet, châtelain de Nogent, a fait l'hommage à l'évêque de Langres pour tout ce qu'il tenait de lui en fief, qu'il avait acheté d'Haymon de Clémont, chevalier, à Neuilly, « *castrum nostrum* », et au finage, 1257. — Thibaud de Nogent, écuyer, déclare tenir en fief et hommage-lige de l'évêque de Langres, à cause de sa seigneurie de Neuilly-l'Évêque, à Neuilly : une maison en la rue dite la Boucherainge, un courtil lieu dit Dessous le Cimetièrre, tenant d'une part à la voie publique et d'autre au moulin de l'évêque; des terres, vignes, etc., 1455 (v. st.).

G. 534. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1527-1529. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 7.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Charges passives. — Procès-verbal du paiement fait par Prudent Girardot, receveur de l'évêque de Langres, en vertu d'un mandement de Denis Blanchet, chanoine et chancelier de l'église de Langres, à Prudent de Récourt, trésorier en la dite église, de cent vingt émines, moitié froment et moitié avoine, pour les arrérages des années 1524 à 1526, dus au dit trésorier, à cause de sa trésorerie, à prendre sur les revenu et domaine de Neuilly-l'Évêque, appartenant à l'évêque, à raison de quarante émines par an, 1527. A la suite est une consultation d'avocats, signée : N. Charmolue, H. Barbeau, N*** et N. Brulart, déclarant que si le trésorier de l'église de Langres ne peut avoir, pour le dit paiement, l'acquiescement exprès et formel de l'évêque à une sentence de maintenance de la dite rente, donnée par les Requêtes du palais, il sera nécessaire de mentionner dans la quittance le commandement donné par l'évêque au chancelier Denis Blanchet, *expresso nomine et cognomine*, etc. — Quittance des arrérages des années 1524 à 1528, donnée par le trésorier Prudent de Récourt, 1529.

G. 535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1685. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 8.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Bois communaux et pêche. — Convention entre l'évêque de Langres et les habitants de Neuilly. Il est dit que l'évêque Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes avait assigné les habitants à la Table de Marbre, à fin de partage des bois communaux sis en l'étendue de cette paroisse, et de dommages et intérêts pour les « surcouppes, malversations et dégradations » commises aux dits bois par les habitants, et en outre pour faire reconnaître le droit exclusif de l'évêque aux rivières et ruisseaux, et à leur pêche ; qu'un arrêt intervenu le 22 juin 1685 avait ordonné le partage des bois communaux, avec attribution d'un tiers à l'évêque et de deux tiers aux habitants, et de même pour la pêche. Les habitants demandent à l'évêque, qui y consent, de ne procéder à aucun partage et de leur abandonner son droit au tiers des bois et de la pêche moyennant trente livres de ceus annuel, 1685. Cette convention, signée au nom des habitants par leurs fondés de pouvoirs, est ratifiée par eux le mois suivant, dans une assemblée tenue au devant de l'église de Neuilly, « lieu ordinaire d'y faire les assemblées publiques et y tenir la

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

justice, » à la suite d'une convocation à eux faite par exploit d'un sergent au dit lieu et au son de la cloche, « ainsi qu'il est accoustume : Facte est rédigé par un notaire au bailliage et siège présidial de Langres, demeurant en cette ville, et en présence de témoins ; il y a soixante-huit habitants qui comparaissent. (Copie du temps, non signée.)

G. 536. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1257-XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 46, liasse 9.) — *Neuilly-l'Évêque.* — Droits en général. — Sous le sceau d'Othon, doyen de Langres, Renaud de Rochetaillée (*de Ruppessis*) et son frère Henri, damoiseaux, vendent à Gui, évêque de Langres, dix-huit bichets de blé, moitié froment et moitié avoine ; six poules, trente œufs et douze deniers langrois, qu'ils percevaient chaque année à Neuilly (*Neulleium*), tenus par eux en fief de l'évêque, et en général tout ce qu'ils pouvaient posséder à Neuilly, leur provenant de l'héritage de leurs père et mère, moyennant douze livres langroises. Approbation d'Alix, femme de Renaud, et de Poncette, femme d'Henri, 1257. — Amodiation des revenus ci-après de l'évêque de Langres à Neuilly : dimes, charruages, fougages et fenages ; la prévôté ; le pré du Breuil ; les dimes de vin, 1561. — Procédures des habitants de Neuilly contre les évêques de Langres, concernant le paiement des redevances seigneuriales et principalement la taille (1529-1564). On y remarque plusieurs sentences du siège particulier du bailliage de Sens, établi à Langres, rendues contre les habitants, savoir : sentence du 18 décembre 1562, condamnant des marguilliers de Neuilly à faire le rôle de la taille, ce dont ils se prétendaient dispensés attendu leur exemption de la dite taille en qualité de clercs tonsurés ; sentences des 8 janvier 1562 (v. st.) et 28 juin 1563, qui les condamnent à payer la dime de grains à raison d'une gerbe sur douze ; sentence du 12 janvier 1562 (v. st.), qui les condamne à payer la taille de cinquante livres ; sentence du 7 août 1563 qui ordonne « que les prévost, lieutenant, procureurs, eschevins, marguilliers dudict Neully, et six des plus apparens d'illec seront pris, constituez prisonniers et tiendront prison jusques ad ce qu'ilz ayent faict satisfaire et obéyr à noz sentences de l'exécution des quelles est question, et ce, non obstant opposition ou appellation quelzconques. » — Arrêt du parlement, qui confirme la sentence du bailliage royal de Langres condamnant les habitants de Neuilly à payer la dime de grains à raison

de douze gerbes l'une, 18 septembre 1563. — Transaction intervenue entre le mandataire de l'évêque et les habitants sur les questions qui avaient fait l'objet de ces procédures. Il est dit que Jacques de la Roche-sur-Yon ayant été promu à l'évêché de Langres au moment où l'on procédait à l'exécution des sentences et arrêt de parlement rendus contre les habitants de Neuilly, ceux-ci s'étant adressés à lui, en protestant de leur désir de « luy demorer bons subjectz, » mais remontrant qu'ils étaient chargés, outre la taille et la dime, de plusieurs droits tels que les corvées de charrues et de fours, et fenages, et lui demandant de les modérer, il a été transigé de la manière suivante : la dime de grains sera maintenue à une gerbe sur douze, livrable au bout du village, suivant l'usage ; la taille de cinquante livres tournois sera payable en deux termes (Saint-Remi et Carême Prenant), et répartie sur tous les habitants, tant clercs que laïcs, sauf sur les clercs tonsures qui existaient alors et qui en avaient été exempts jusque-là ; les habitants paieront la redevance accoutumée de huit émines de froment, pour le droit de four ; quant au droit de charrue, qui était de deux émines, moitié froment et moitié avoine, mesure de Langres, pour une charrue entière, et une émine pour une demi-charrue, deux bichets par bête trayante, et cinq bichets d'avoine pour ceux qui n'avaient ni charrues ni bêtes trayantes, appelé droit de fenage, désormais chaque habitant paiera seulement un bichet, moitié froment et moitié avoine, qui sera remplacé par une redevance de cinq sous tournois pour les femmes veuves, n'ayant ni charrues ni bêtes trayantes ; en cas de non paiement de ce nouveau droit par les habitants, l'évêque pourra revenir à l'ancien. Les habitants ont reconnu devoir, comme par le passé, la corvée de fauchée et de fenaison du pré du Breuil, la dime de vin à raison du dix-huitième, 30 mai 1564. — Mémoire du revenu de l'évêque à Neuilly, XVIII^e siècle.

G. 537. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1182. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse I.) — *Bonnecourt.* — Simon, sire de Clefmont, rapporte qu'un différend s'était élevé entre Manassès, évêque de Langres, et Wichard de Clefmont, frère du dit Simon, concernant Bonnecourt, et qu'il a été apaisé par Hugue (III) duc de Bourgogne, de la manière suivante. Wichard de Clefmont a reconnu que Bonnecourt et ses dépendances étaient entièrement soumis aux droits et juridiction de l'église de Langres ; il a donné à la dite église, avec

l'assentiment de sa femme et de ses enfants, et la caution de Simon, qui s'est porté répondant pour les dits femme et enfants, tout ce qui pouvait lui appartenir au dit lieu. Simon s'engage à n'abandonner aucun fief tenu de lui par les héritiers du dit Wichard, avant que ceux-ci n'aient approuvé le don ci-dessus. L'évêque, sur la demande du duc de Bourgogne et de Simon, a constitué un fief (*casamentum*) au dit Wichard pour sa vie et a reçu son hommage à cet effet ; mais l'évêque, pour maintenir la preuve de ses droits, a réservé les corvées et douze deniers par an à prendre sur chaque famille, etc. Témoins : Raoul, abbé de Longuay ; Gemmond, abbé de La Côte ; Barthélemy, seigneur de Vignory ; Viard, seigneur de Reynel ; Foulque, seigneur de Choiseul, 1182.

G. 538. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1573-1587. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse I.) — *Changey.* — Redevances en grains. — Bail du revenu de la terre et seigneurie de Changey, fait au nom de Bernard de Brion, écuyer, seigneur de Brantigny et de Changey, bailli et capitaine de Chaumont-en-Bassigny, par Jean de Brion, écuyer, seigneur de Brantigny (Aube, commune de Piney) ; la dite terre grevée d'une redevance annuelle de seize émines, moitié froment et moitié avoine, au profit de l'évêque de Langres, 1573. — Procédures faites au nom de l'évêque de Langres, contre les fermiers, du revenu de la dite terre, pour le paiement de la redevance ci-dessus indiquée, 1578-1587.

G. 539. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1546-1637. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse I.) — *Charmes.* — Redevances en grains. — Sentence des Requêtes du Palais, maintenant l'évêque de Langres dans le droit de percevoir chaque année sur les habitants de Charmes, par les mains du mayeur de Lanne, qui retenait à son profit quatre bichots, la quantité de quinze émines d'avoine, mesure de Langres, 1545 (v. st.). — Commission des dites Requêtes, pour ajourner les habitants de Charmes à fin de procéder à la taxe des dépens, dommages et intérêts que la sentence ci-dessus avait adjugés sur eux à l'évêque, 1556. (Scellé sur simple queue ; fragment de sceau de cire blanche.) — Fragments d'une procédure faite au profit de l'évêque, pour le même objet, 1637.

G. 540. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1478. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2). — *Charmes*. — Cens. — Bail à cens perpétuel, fait aux enchères, par les gens des Comptes de l'évêque de Langres, d'une pièce de terre sise à Charmes, appelée la Corvée, moyennant dix sous tournois. En cas de non paiement pendant trois ans consécutifs, la dite pièce de terre retournera à l'évêque, avec les constructions qui pourraient s'y trouver, 1478.

G. 541. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1624. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 3). — *Charmes*. — Droits en général. — Bail, par adjudication faite devant Jean Andrieu, licencié ès-droits, juge ordinaire au domaine du duché de Langres, comté de Montsaugéon, etc., au profit de l'évêque, de son revenu temporel de Charmes, 1624.

G. 542. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1228-1672. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Charmoilles*. — Fiefs. — Gui de La Roche, seigneur de Châtillon-sur-Saône (Haute-Saône), avec l'assentiment de sa femme Élisabeth, fille du seigneur de Nogent, reprend en fief de l'évêque de Langres, sauf la ligéité de l'archevêque de Besançon, du comte de Bourgogne et de Girard de Vienne, tout ce qu'il possède à Charmoilles (*apud Charmoilles*), du chef de sa femme sus-nommée. Cette tenure devra être reconnue par tous ses descendants seigneurs de Châtillon, 1228. — Ponce de Mont-Saint-Jean, seigneur de Charny (Côte-d'Or), déclare que l'évêque de Langres H. lui a donné un pêcheur du nom d'Escaulard, ses enfants et leurs biens, et qu'à la mort du dit évêque, ils rentreront dans le domaine de l'évêché, 1228. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Jean-Baptiste Girault, écuyer, seigneur de Charmoilles, Vitry et Essey, pour tout ce qu'il possède à Charmoilles, et notamment la justice haute, moyenne et basse, 1672.

G. 543. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1597-1598. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Chauffour*. — Biens fonds. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de deux pièces de terre au finage de « Chauffour, » fait à Edme Bassinol, chirurgien, demeurant à Langres, paroisse Saint-Pierre, 1597. — Contrat d'accensivement des mêmes pièces de terre, fait entre les mêmes personnes, 1598.

G. 544. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1557. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Dampierre*. — Droits de justice. — Procès-verbal dressé par les officiers du Roi et de l'évêque de Langres, co-seigneurs à Dampierre, savoir, le Roi seul pour la haute justice, et tous les deux pour la moyenne et la basse justice, portant qu'ils ont fait retirer de Jean d'un élang, situé près de la métairie dite « Confes-vron, » le corps d'un homme mort, qui a été reconnu être celui de Jean Parisel, dit Mulet, « vestuz et habilloz d'une juppe noire, ung propoin de toile, une chemise neuve et une paire de chausses blanches, sans bouet ny chapeau. » Le corps a été examiné par Barthélemi Morel, chirurgien, qui n'a trouvé trace d'aucune blessure ni d'aucun coup, et a déclaré « qu'il estoit mort pour ce avoir nyer audict estand. » On l'a transporté à Dampierre, où il a été inhumé près du cimetière, « en terre prophane, » ce qui a été fait en présence notamment de noble homme M^e Arnoult Boucher, écuyer, conseiller et maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, seigneur engagiste de Dampierre, de Nicolas Jeannot, procureur général de l'évêque de Langres, et de Prudent Chabut, prévôt de Langres. On a prescrit une enquête pour savoir si le défunt avait tenté de se « faire mory de soy mesme, » et ses biens ont été mis provisoirement sous la main de la justice des seigneurs, 1557.

G. 545. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1252-1328. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2.) — *Dampierre*. — Fiefs. — Pierre, dit (un mot effacé), de Dampierre, damoiseau, reconnaît, sous le sceau de Jacques, abbé de La Crête, avoir reçu en fief de G., évêque de Langres, la sixième partie de la dime de Dampierre, 1252. (Sceau de l'abbé, en mauvais état.) — Garnier, archidiacre du Sasçois, et frère Pierre, prieur des frères prêcheurs de Langres, attestent que le seigneur Hue de Pincourt (*de Pincort*), chevalier, en leur présence a reconnu avoir repris « liegement » de G., évêque de Langres, sa maison de Dampierre (*de Donna Petra*), avec le pourpris, et s'en est déclaré homme lige de l'évêque, sauf la ligéité du comte de Champagne, 1254. — Sous le sceau de l'officier de l'archidiacre de Langres, Simon, fils de feu P. de Pincourt (*de Pincuria*), damoiseau de Dampierre, a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres sa maison, des cens, pièces de terre; son droit d'usage dans les bois de « Salnesval » qui sont les communaux à Dampierre et à Neuilly (*que*

sunt commune cillarum de Dompna Petra et de Neulleyo), 1328.

G. 546. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1582. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Frécourt.* — Biens fonds. — Par-devant un notaire et tabellion juré en la cour du bailliage de Langres, deux habitants de Frécourt reconnaissent devoir à Charles Des Cars, évêque-duc de Langres, dix-sept bichets une quartie de blé froment, mesure de Langres, pour un terrage qu'ils tenaient de lui depuis 1580, au dit lieu de Frécourt, 1582.

G. 547. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1571-1617. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2.) — *Frécourt.* — Droits de justice et de mairie. — « Table et répertoire des fermes du duché de Langres, pour les années mil V^e soixante et onze, LXXIII et LXXIII : » Langres, Neuilly-l'Évêque, Ortes, Bourg, Cohons, Brevoine, Champigny et Jorquenay, Corlée, Lanne, Humes. A la suite est un contrat portant bail à ferme du produit des amendes, défauts et autres actes de justice dépendant de la mairie de Frécourt, au dessous de soixante sous, 1571. — Baux à ferme et aux enchères de la mairie et du greffe, 1582, 1586 et 1593. — Information contre deux habitants de Frécourt accusés d'en avoir maltraité et blessé un autre, 1617.

G. 548. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1564. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 3.) — *Frécourt.* — Taille seigneuriale. — Sentence des Requêtes du Palais qui appointe l'évêque de Langres et les habitants de Frécourt pour faire leurs preuves respectives sur la taille prétendue par l'évêque, et à cause de laquelle il réclamait quarante livres tournois, à raison de vingt livres par an, 1564.

G. 549. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1297. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 4.) — *Frécourt.* — Cens. — Sous le sceau de l'official de Langres, le maître et les frères de la maison des lépreux de Langres, et quelques habitants de Frécourt, qui étaient tenus d'un cens sur un pré situé entre les finages de Frécourt et de Chaufour (*de Freacuria et de Calido-furno*), envers Hugue de Neuilly-l'Évêque (*de Neulleyo Episcopi*), damoiseau, fils de feu Richard de Neuilly, damoiseau, rachète ce cens au dit Hugue de Neuilly,

sous la forme d'une vente que ce dernier leur en fait, moyennant douze sous tournois, 1296 (v. sl.).

G. 550. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1580-1624. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 5.) — *Frécourt.* — Droits en général. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, du produit de la mairie de Frécourt, composé des amendes d'un écu et au-dessous, moyennant une redevance annuelle de trente écus d'or soleil et quatre-vingt-dix livres de cire (la livre étant comptée pour cinq sous, dix deniers tournois) et un écu et demi pour les vins; du greffe et des poules, pour treize écus soleil, et trente-neuf sous tournois pour les vins; des corvages, affouages et charruages, pour quatorze bichets de blé, et cinq émines d'avoine, plus six sous neuf deniers pour les vins; d'un terrage et de la coupe des prés, sauf le breuil de « Lavrigny, » (aujourd'hui Lavrigny), 1580. — Bail à ferme et aux enchères du revenu temporel de Frécourt, au profit de l'évêque, 1624.

G. 551. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1624. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Lacrigny*, ferme, commune de Frécourt. — Biens fonds. — Bail, par adjudication, du breuil de Lavrigny, appartenant à l'évêque de Langres, 1624. L'expédition de ce procès-verbal d'enchères porte : « le brun » de Lavrigny, au lieu de : le breuil. (Cf. G. 550 ci-dessus.)

G. 552. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1522-1524. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Montigny-le-Roi.* — Jurisdiction spirituelle. — Deux enquêtes faites à « Montigny-le-Roy, » l'une en 1522, par Étienne Coyan, prêtre, curé de Montigny-le-Roi, notaire-tabellion juré de la cour de l'officialité de Langres, à ce commis par l'official, et l'autre en 1524, par Jean Guyoust, prêtre, licencié ès-droits, procureur général au diocèse de Langres, assisté du dit Coyan. Elles constatent que le jour de Saint-Laurent 1521, l'abbé de Morimond, assisté de ses religieux, a procédé, au village d'Issonville, paroisse de Montigny, à la consécration d'une chapelle nouvellement construite, « ce qui n'est loysible estre fait que par Révérend père en Dieu et Seigneur monseigneur l'evesque-duc de Langres, per de France, ou son suffragant constitué en dignité d'evesque; » après quoi, l'abbé y a célébré « en pontificat, une messe sollempnelle, fait publice générale bénédiction au peuple. »

G. 553. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1217. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2). — *Montigny-le-Roi*. — Droits en général. — Gilbert, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et les religieux du dit convent, vendent à Guillaume, évêque de Langres, et à ses successeurs, ce qu'ils ont à Montigny-en-Bassigny (*Montignium in Bassignio*). Ils se réservent les revenus des foires de la Madeleine, jusqu'à cent sous, etc., 1217. (Effacé en partie; était scellé de deux sceaux: il reste encore les lacs de soie rouge et un fragment de sceau de l'abbé de Saint-Bénigne. Le contre-sceau est seul complet.)

G. 554. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1287. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Orbigny-au-Mont*. — Fiefs. — Pierre de « Romonvilla, » chevalier, vend à G. évêque de Langres, pour lui et pour ses successeurs, moyennant soixante livres tournois, tout ce que Ponce de Torcenay, chevalier, et Richard de Noidant, homme d'armes (*armiger*), peuvent tenir de lui en fief, et notamment la neuvième partie du fief d'Orbigny-au-Mont (*de Orbigneyo in Monte*), tenu par le dit Ponce de Torcenay. Il fait sceller par G., abbé de Saint-Étienne de Dijon, et G., doyen de Langres. Donné à Paris, au mois de février 1286 (v. st.).

G. 555. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1561-1583. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2.) — *Orbigny-au-Mont*. — Juridiction spirituelle. — Fragments d'une procédure suivie d'abord devant le bailliage de Langres, et ensuite, par appel, au parlement de Paris, pour la possession de la cure d'Orbigny-au-Mont, 1579-1583. — A ces pièces sont jointes les lettres de tonsure, sous-diaconat, diaconat et prêtrise de Simon Thivet, de Longchamp, l'un des concurrents, 1561-1562.

G. 556. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1336. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — *Sarrey*. — Fiefs. — Guillaume de Damphat (« de Danfole »), reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres plusieurs hommes et femmes, terres, bois, prés, maisons, rentes; « le four que l'on dit Courteviron, » 1336.

G. 557. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1588-1589. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 1.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en

chaque titre. » — Biens fonds. — Certificats du curé de Freecourt et Bonnecourt, et des vicaires de Neuilly l'Évêque et de Chauflour, attestant qu'ils ont fait la publication aux prônes des dites églises, de l'ambodiation des terres de l'évêque à Freecourt et Lavrigny, 1588-1589.

G. 558. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

1576. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Charges passives. — Sentence du bailliage de Langres, rendue entre l'évêque d'une part, et Nicole Viard, chanoine et grénetier du chapitre, agissant au nom du dit chapitre, d'autre part, condamnant le dit Viard à recevoir tels qu'ils sont, comme suffisamment bons, et en outre à la mesure de Langres et non à celle du chapitre, cent neuf émines et demie de blé et une émine d'avoine, que l'évêque devait payer chaque année au chapitre sur les dîmes de « Neuley l'Évesque, Ormancey, Leuchey, » et sur le moulin de Baissey, 1576.

G. 559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1259-XVIII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Sous les sceaux d'Olhon, doyen de Langres, et de Pierre de Flavigny, archidiacre du Barrois, Viénet, châtelain de Nogent, cede à Gui, évêque de Langres, tout ce qu'il a acheté à Neuilly (*apud Neuleium*) d'Haymon de Clefmont, chevalier, et de ses enfants, (terres et prés); l'évêque lui donne en échange une maison à Lusy (*apud Luseium*), ayant appartenu autrefois à Jean, doyen du Passigny; plus un pré situé derrière la maison et une rente annuelle de huit émines d'avoine, sur les tierces que l'évêque avait à Lusy, et soixante-quinze sous langrois que le dit Viénet lui devait à Lusy *in franchisis*. Il a été reconnu que Viénet devait être l'homme de l'évêque de Langres, après le roi de Navarre, et que l'héritier du dit Viénet serait homme-lige de l'évêque, avant tous autres. Viénet et ses héritiers devront, à toute réquisition, mais une fois seulement par an, faire garde au château de Lusy pendant six semaines; ils auront le droit d'usage dans les bois de Lusy et autres lieux où la communauté des habitants de Lusy possède ce droit, 1259. — Procès-verbal d'arpentage des terres appartenant à l'évêque de Langres aux finages de Freecourt et de Lavrigny, 1588. — Mémoire des droits et

revenus de l'évêque de Langres à Frécourt, XVII^e siècle. (Non signé.) — Déclaration des terres et prés dépendant du duché-pairie de Langres, situés au territoire de la ferme de Neuilly-l'Évêque, XVIII^e siècle. (Non signé.)

G. 560. (Registre) — In-quarto, 28 feuillets : papier.

1417-1419. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Fol. 1, r^o : « C'est le pappier de la prevosté de Neuilly l'evsque, pour trois ans commansant a la Nativité Nostre-Dame mil m^{re} et dis et sept, pour et nom de Guillaume Bracaire, prevost de ladite prevosté pour les dis trois ans. » (Redevances pour les mairies de Dampierre et Changey, four de Frécourt, etc.) — Fol. 3, v^o : « Ce sont ceulx de Neuilly qui doivent les moosons des foins, à la Saint Audrier l'an mil m^{re} et xviii. » — Fol. 5, r^o : « Ce sont ceulx de Neuilly qui doivent les debites à mons. de Laingres, tant pour les charrues comme pour les fens, pour le terme de Saint-Remi l'an m^{re} et xviii. », — Fol. 7, r^o : « Ce sont ceulx de Freecour qui doivent les corvaiges et fens a mons. pour l'an m^{re} et xviii, recelus par le prevost de Nuelley. » — Fol. 11, v^o : « Pargies apres la Saint-Jehan, pour le prevost. » — Fol. 13, r^o : « Ce sont ceulx de Neuilly qui ont achetées les estrains en la grange des dismes dudit Neuilly, pour Bracaire, prevost du len.... pour l'an m^{re} et xviii. » — Fol. 14, r^o : « Ce sont les amandes faites devant Pierre Mathé, lieutenant de Guillaume Bracaire, prevost de Neuilly, commansant à Noel l'an m^{re} et xvii. » — Fol. 18, r^o : « Ce sont ceulx de Neuilly qui ont achetées les atreins de blef et d'avené en la grange des dismes de Neuilly, pour l'an m^{re} et dis nef. » — Fol. 20, v^o : « Ce sont ceulx de Neuilly et de Poiseulx qui ont faix les jornalx de vaym pour Bracaire, pour l'an m^{re} et xix. » — Fol. 21, r^o : « Ce sont ceulx de Neuilly et Dampierre qui ont payés les grains de blef avené, pour plusieurs deptes, pour l'an m^{re} et xix et de viés temps, recelues par Pierre Mathey. » — Fol. 24, r^o : « C'est le blef, avené et orge batux et levés en la grange de Mons. pour l'an m^{re} et xix.... » — Fol. 25, r^o : « Ce sont ceulx de Neuilly qui doivent pour la prevosté de tiemps passé. » — Fol. 28, r^o : « Ce sont les corvaiges de Freecour pour l'an m^{re} et xx. »

PRÉVÔTÉ DE BAISSEY.

G. 561. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier. (2 imprimés.)

1611-1732. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 1.) — *Baissey.* — Biens fonds. — Bail de la coupe d'un prés sis à Baissey, appartenant à l'évêque de Langres, 1611. — Bail du moulin banal appartenant au même, 1614. — « Mémoire sur delibéré, pour Messire Pierre de Par-dailant de Gondrin Dantin, Evêque, duc de Langres, Pair de France, Appellant, Demandeur et Deffendeur, contre Philibert Collin, Intimé, Deffendeur et Demandeur, et Edme Royer, Demandeur en Requête d'Inter-vention, » 1732. (Imprimé.) — « Mémoire pour Philibert Colin, Emphitéote du Moulin Bannal de Baissey, Intimé, contre Monsieur l'Évêque et Duc de Langres, Appellant, » 1732. (Imprimé.)

G. 562. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1577-1630. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 2.) — *Baissey.* — Droits de justice. — Sentence du domaine, gruerie et grairie de l'évêque de Langres, condamnant un fermier des amendes de Baissey à payer cent livres tournois à l'évêque pour une année de la ferme des dites amendes, et son sous-fermier à le dédommager de pareille somme, 1577. — Enquête et sentences préparatoires de la prévôté de Baissey, relatives à des blasphèmes proférés par un habitant du même lieu, 1606. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, du revenu du greffe de Baissey, moyennant vingt-cinq livres tournois par an, et les vins accoutumés ou sols pour livre, 1626. — Bail semblable, moyennant vingt-sept livres, 1629. — Sentence de la prévôté de Baissey, portant procès-verbal d'enquête qui a révélé qu'Henriette de Malassise, femme de Louis de Playne, écuyer, seigneur de Fouclerans, était seule héritière de feu Alexandre d'Escouvryny, en son vivant écuyer, demeurant à Baissey, et de défunte Henriette de Malassise, femme du dit Alexandre, en vertu d'un contrat de donation du 26 septembre 1618, paasé devant Royer, notaire au bailliage de Langres ; lequel droit de succession avait été reconnu par Prudent d'Escouvryny, écuyer, demeurant à Lacey, près Beaumont, cousin germain du dit défunt Alexandre d'Escouvryny, le plus habile à lui succéder, et ce, suivant acte du 25 janvier 1630 ; en conséquence le prévôt ordonne la levée des scellés apposés en la maison du défunt, 1630.

G. 563. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1311-1407. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 3.) — *Baissey.* — Taille seigneuriale. — Sentence de la Chambre des comptes de l'évêque de Langres, maintenant un sergent de la prévôté de Baissey dans le droit de ne pas contribuer à la taille assise sur les habitants du dit lieu, 1406 (v. st.). (Copie certifiée de 1582.) — Cette sentence vise, en les rapportant intégralement, des lettres de Guillaume, évêque de Langres, relatives au même objet, données à Bourg le lundi après la Pentecôte 1311.

G. 564. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1622-1627. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 4.) — *Baissey.* — Dîmes de grains. — Procédures faites par l'évêque de Langres contre l'amodiateur de son revenu de Baissey, pour le faire condamner à payer en l'acquit du dit évêque une rente en grains due au curé de Baissey sur les dîmes du lieu, 1622-1627.

G. 565. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1251-1694. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 5.) — *Baissey.* — Cens et redevances en grains. — Sous le sceau d'Aymon de Rochefort, archidiacre du Langrois, Huet de Viviers, damoiseau, avec l'assentiment de sa femme Jeannette, vend à l'évêque de Langres cinq mines de blé par moitié (moitié froment et moitié avoine), qu'il avait droit de prendre chaque année sur la grange de Baissey (*de Basseio*); laquelle rente était du fief de l'évêque. Cette vente a été faite moyennant trente-trois livres, monnaie de Langres, 1251. — Extrait d'un ancien terrier de l'évêché de Langres, contenant le détail des cens appartenant à l'évêque au lieu de Baissey; copies du XVI^e siècle. — Cueilleret de cens levés à Baissey, 1489. — Bail à cens, au profit de l'évêque de Langres, d'une pièce de pré, au finage de Baissey, dans laquelle le censitaire devait construire un foulon à drap et boges, 1551. — Arrêt du parlement de Paris, confirmant une sentence du juge du domaine, grurie et grairie du duché de Langres, du 13 août 1622, laquelle avait condamné les habitants de Baissey à payer chaque année à l'évêque de Langres cinq émines de froment, mesure de Langres, en vertu d'une transaction du 14 avril 1572, 1625.

G. 566. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1235-1484. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 6.) — *Baissey.* — Fiefs. — Gui, sire de Til-Châtel (Côte-d'Or)

déclare qu'en sa présence son fidèle Hugue d'Arly, chevalier, a abandonné à R. évêque de Langres, et à ses successeurs, tout ce que Valon, chevalier de Moutsaugéon, tiendra du dit Hugue à Baissey (« Baissy »). 1235. — Aveu et dénombrement donnés par noble homme Jean de Marquelon, dit de Villers, demeurant à Baissey, comme mari de Guilote de La Reppe, fille de feu Jacquot Barjon, citoyen de Langres, et de feu Thévenote, sa femme, fille de Guion de La Rappe, à Philippe de Vienne, évêque de Langres, pour une maison « assise au chastelet dudit Baissey, » entre le cimetière et le mur du château, et pour des terres labourables, prés et vignes situés au même finage, 1444 (v. st.). — Aveu et dénombrement semblables, rendus par les mêmes, où Guilote de La Reppe est dite en outre héritière de maître Guillaume de Baissey, chanoine de Langres, 1455. (Sceau de la prévôté de Langres.) — Aveu et dénombrement des mêmes biens, donnés par Clément de Marquelon, fils des précédents, 1484.

G. 567. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 7.) — *Baissey.* — Droit de chasse. — Transaction, réglée au moyen d'une indemnité pour l'évêque de Langres, intervenue entre le capitaine et gruyer du duché de Langres, et trois habitants d'Aprey, qui avaient chassé sans droit dans un bois de l'évêque de Langres, au territoire de Baissey; ratification par l'évêque, 1692.

G. 568. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1630. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 8.) — *Baissey.* — Jurisdiction spirituelle. — Procuration donnée, devant un notaire apostolique à Langres, par Didier Jourdeuil, curé de Baissey et de ses annexes Leuchey et Verseilles[le-Bas], pour résigner sa dite cure, en échange de la chapellenie de l'Annonciation, en l'église de Langres, qui avait pour titulaire Étienne Hémelot, 1630. (En latin.) — Sommation faite à Christophe Jamyot, archidiacre du Bassigny, grand vicaire de l'évêque de Langres, et refus par ce dernier de signer les nouvelles provisions de la cure de Baissey, 1630.

G. 569. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1641-1642. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 9.) — *Baissey.* — Charges passives. — Procédures faites devant le juge du domaine de l'évêché et au présidial de Langres, entre l'évêque Sébastien Zamet et Étienne

Argenton, son lieutenant en la prévôté de Baissey, pour raison de vingt livres dues par l'évêque à Jeanne de Saint-Belin, abbesse de Belmont, et que le dit Argenton avait versés, au nom de l'évêque, à Jacques Charlet, qui l'avait reçue en qualité de créancier de l'abbesse, 1641-1642. — Sentence du présidial, qui ordonne la restitution de cette somme à l'évêque, 1642.

G. 550. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1564-1677. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 10.) — *Baissey.* — Bois communaux des habitants. — Extraits de sentences et arrêts maintenant les habitants de Baissey dans la propriété de leurs bois, privatimement à l'évêque de Langres et à tous autres, 1564-1574. (XVI^e siècle.) — Sentence de la prévôté de Baissey, renvoyant un habitant du dit lieu des demandes et conclusions prises contre lui pour raison de dégâts qu'il aurait commis dans les dits bois, 1677.

G. 571. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1617-1624. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 11.) — *Baissey.* — Droits en général. — Baux à ferme, par les évêques de Langres et par les amodiateurs, du revenu de la seigneurie et prévôté de Baissey, 1617-1624.

G. 572.

G. 572. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1537-1688. — Inventaire de 1741, liette 48, liasse 1.) — *Aujeurre.* — Biens fonds. — Arrêt du parlement de Paris, portant défense aux prélats et autres ecclésiastiques de couper ni vendre les bois de leurs bénéfices, 1537. (Copie.) — A la suite est la copie d'un procès-verbal de sergent du Roi au bailliage de Sens, relatant la saisie faite au nom du Roi, du bois de Fromont, au finage d'Aujeurre, appartenant à l'évêque de Langres, dont cinq cents journaux ou arpents avaient été coupés depuis deux ans, 1537 (v. sl.). (Copie.) — Vente, par l'évêque de Langres, d'une coupe du dit bois, 1676. — Extrait du procès-verbal de vente de la superficie de deux cantons de bois au finage d'Aujeurre, appartenant à l'évêque de Langres, appelés Les Montaulx et Les Craies, 1688.

G. 573.

G. 573. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1598. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 2.) — *Aujeurre.* — Droits de justice et de mairie. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, moyennant quatre écus, pour une année, du droit de mairie de la justice d'Aujeurre, 1598. (v. sl.). (Copie.)

G. 574. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1599-1669. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 4.) — *Aujeurre.* — Dîmes de grains et portion congrue. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, pour une année, des dîmes de grains appartenant au dit évêque sur le finage d'Aujeurre, moyennant six émines, moitié blé et moitié froment et avoine, mesure de Langres, que le preneur paiera au curé d'Aujeurre, à la décharge de l'évêque. Le curé, par contre, « desservira *in divinis*, bien et deuement, à la manière accoustumée, la dicte cure, » sans pouvoir demander à l'évêque d'autre redevance pour cette desserte, 1599. — Transaction entre Louis de La Rivière, évêque de Langres, et Humbert Bocquin, curé d'Aujeurre, par laquelle il est convenu que l'évêque, gros décimateur, lui paiera désormais chaque année dix émines, moitié blé et moitié avoine, mesure de Langres, à prendre sur les dîmes de l'évêque, pour servir de portion congrue ; le curé sera exempt de tous décimes extraordinaires et autres charges, qui incomberont à l'évêque, et sans préjudice du droit pour le dit curé de se pourvoir, en cas de besoin, si les portions congrues étaient augmentées et portées au delà de la somme de deux cents livres. Par suite de cette transaction, une sentence des requêtes du Palais, rendue le 5 juillet 1665, sera considérée comme non avenue ; le curé a renoncé aux revenus de ses droits curiaux pour les six derniers mois de 1665, dont le montant était alors entre les mains des amodiateurs de l'évêque, et ce dernier lui a payé cent livres de portion congrue, pour la même période, 1666. — Procédures faites entre l'évêque Louis de La Rivière, d'une part, et les curé, marguilliers et habitants d'Aujeurre, d'autre part, concernant les réparations du chœur de l'église, parmi lesquelles figurent deux procès-verbaux de visite (1667 et 1668) ; une sentence du présidial de Langres qui condamne l'évêque à faire ces réparations et notamment à édifier une voûte en pierre (1668) ; un arrêt du parlement de Paris qui astreint seulement l'évêque à faire une voûte en bois (1668) ; le procès-verbal d'une assemblée des habitants, dans laquelle se trouvait un recteur des écoles (François Petitot, remplissant provisoirement les fonctions de greffier de la justice, et qui porte approbation des travaux de rétablissement des murailles et fenêtres du chœur (1669), 1666-1669.

G. 575. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1552-1630. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 6.) — *Aujeurre.* — Cens, lods et ventes ; redevances en

grains et en poules. — Bail à cens, au profit du cardinal de Givry, alors représenté par Jean d'Amoncourt, évêque de Poitiers, son vicaire général spirituel et temporel, d'un moulin à vent, au territoire d'Aujeurre, lieu dit le Seuchot, 1552. — Procédures faites en la Chambre du Domaine de l'évêque de Langres, au siège royal du bailliage de Sens établi à Langres, et au Parlement de Paris, entre l'évêque et les détenteurs du terrage de la Salle, au territoire d'Aujeurre, chargé d'un cens envers le dit évêque, 1570-1604. — Bail à cens, au profit de l'évêque, du terrage des Quartiers de Monsieur, 1574. — Sébastien Zamet, évêque de Langres, à la demande des habitants d'Aujeurre, « afin de rédimer ses dictz subjects de toutes vexations et conserver ses bois, » leur donne à cens perpétuel, moyennant une redevance annuelle de vingt livres, ses bois dudit finage, savoir: Formont, de soixante arpents environ; les Craiz, d'environ dix-sept arpents; les Montots, de vingt-cinq arpents environ, et un petit bois appelé Châtoillenot, pour en appliquer le produit à l'usage de leur chauffage « et commodité; prendre liens pour leurs gerbes; les couper, prendre et partager entre eux bien et duement, suivant l'ordonnance, et en user comme bons pères de famille, sans qu'ils les puissent essarter ou extirper, ains les entretenir à tousjours en bois en nature de revenne, » etc. 1630.

G. 576. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1226-1378. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 7.) — *Aujeurre*. — Fiefs. — Thibaud IV, comte de Champagne et de Brie, donne à l'évêché de Langres le fief que Hugue « Le Cheingeons » et son fils Barthélemi tiennent de lui à Aujeurre (« Augerre »), 1225 (v. st.). — Il notifie ce don aux dits Hugue et Barthélemi, 1225 (v. st.). — Barthélemi, seigneur d'Aujeurre (*de Augerra*), déclare tenir en fief de l'évêque de Langres la forteresse d'Aujeurre, jurable et rendable et à grande et à petite force, contre tous, 1239. — Sous le sceau du prévôt de Langres, Jean, seigneur de Taley (Yonne) et d'Aujeurre en partie (« de Taley et d'Augerre, ») écuyer, avoue tenir en fief de l'évêque de Langres la moitié d'Aujeurre; la grange des Rentes, assise au dit lieu; trois parts du four et des rentes et moitié des « nouveaulx, » 1378. (Fragment de sceau.)

G. 577. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin

1268-1569. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 8.) — *Aujeurre*. — Droits en général. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, et Geoffroi, doyen

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

de Beaune, attestent que Henri, seigneur de Taley (Yonne), chevalier, et sa femme Sibille donnent en gage à G. évêque de Langres, le quart leur appartenant dans la seigneurie d'Aujeurre (*de Aujourria*), pour sûreté de deux cents livres de viennois, prix de deux cent soixante sept muids de vin que l'évêque leur avait vendus à Mussy, 1268. — Jean d'Amoncourt, docteur ès-droits, chanoine et archidiacre de l'église de Langres, abbé de Longuay (« Longuey »), prieur de Saint-Georges « Saint Josmes », vicaire général du cardinal de Givry, et agissant à ce dernier titre, donne par bail à ferme un bois banal situé au finage d'Aujeurre, appartenant à l'évêque et appelé le bois de Lay, moyennant six deniers tournois par journal, pour chaque année, 1548 (v. st.). — Bail à ferme des corvées de charrens et de bras, dimes et tierces et du terrage du quartier, 1569.

G. 578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1303. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 1.) — *Leuchey*. — Biens-fonds. — Sous le sceau de l'officiel de Langres, vente par Simonnet, dit de Leuchey, à Jean de Acellis (Arceaux, Côte-d'Or), chanoine de Langres, de tout ce qui lui appartenait dans un terrain où étaient précédemment le moulin et l'étang de Leuchey (*de Lotcheyo*), moyennant quarante sous tournois, 1303.

G. 579. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1610-1634. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 2.) — *Leuchey*. — Droits de justice et de mairie. — Sous-bail, moyennant quarante-cinq livres tournois par an, des exploits, défauts et amendes de la justice de Leuchey, appartenant à l'évêque de Langres, 1610. — Sentence de la justice et mairie de Leuchey, et commission du lieutenant-criminel au siège royal de Langres, relatives à des poursuites intentées pour voies de fait commises sur un habitant de Leuchey, 1634.

G. 580. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 3.) — *Leuchey*. — Taille seigneuriale. — Mémoire, adressé aux gens des Comptes du cardinal de Givry, par le procureur du dit cardinal, demandeur, à l'encontre d'un habitant de Leuchey, pour le paiement de la taille due par les habitants de ce village à raison de douze sous par personne et par an, XVI^e siècle.

G. 581. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1700-1703. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 4.) — *Leuchey*. — Droit de chasse. — Procédures suivies par l'évêque de Langres contre deux habitants du moulin de Leuchey, accusés d'avoir chassé sur les terres et dans l'étendue de la seigneurie du dit Leuchey, qui avaient, sous prétexte d'incompétence, interjeté appel, à la Table de Marbre, d'une sentence rendue contre eux par le juge des domaines, gruerie et grairie de Langres; cet appel a été rejeté, 1700-1703.

G. 582. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 sceau.

1261-1632. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 5.) — *Leuchey*. — Cens. — Sous le sceau de l'official de Langres, Chrétien dit Gramontons, et sa femme Mariette; André, Thibaud et Albert, leurs enfants, vendent à Hugue, archidiacre de Langres, la moitié d'un pré situé au finage de Leuchey (*de Loicheyo*), libre de toutes charges, sauf d'un cens de deux deniers, monnaie de Langres, dus à l'évêque, 1261. (Fragment de sceau de l'officialité.) — Sentence du juge des domaines, gruerie et grairie de l'évêque de Langres, condamnant des habitants de Leuchey à payer à ce dernier le cens qui lui était dû, pour les années 1575 à 1583, sur le terrage de la Gogotte, 1584. — Sentence du lieutenant au siège royal de Langres, qui apprécie, à cet effet, la valeur des grains pendant les neuf années sus-indiquées, 1587. — Procédures relatives aux cens dus sur le même terrage depuis vingt-neuf ans, 1625-1632.

G. 583. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1303-1672. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 6.) — *Leuchey*. — Fiefs. — Sous le sceau de l'official de Langres, Jean de Chaudenay, chevalier, reconnaît que tout ce qu'il possède à Leuchey est mouvant, de toute ancienneté, de Jean d'Arceaux, chanoine de Langres, et de ses prédécesseurs, seigneurs d'Arceaux, 1303. — Sous le sceau d'un notaire bailliage ducal de Langres, Claude Plushel, avocat en parlement, demeurant à Langres, seigneur en partie de Leuchey, présente à l'évêque ses foi et hommage, pour sa part de la seigneurie de Leuchey, qui avait appartenu aux sieurs de « Pallasses », 1672.

G. 584. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1614. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 7.) — *Leuchey*. — Droits curiaux. — Sentence préparatoire,

de la justice et mairie de Leuchey, rendue en la cause de Jean Bourdeau, vicaire de Leuchey, y demeurant, qui réclamait, à cause de ses droits curiaux, seize sous sept deniers, à prendre sur la grange de « Baigneux » (Baigneux, ferme détruite, territoire de Leuchey), savoir : huit sous pour les fougues, sept sous et six deniers pour les corvées de charrue, et treize deniers pour les menues rentes, 1614.

G. 585. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1235-1555. — (Inventaire de 1741, liette 48, liasse 8.) — *Leuchey*. — Droits en général. — Échange entre l'abbesse de Belmont et l'évêque de Langres : l'abbesse lui cède la moitié des tierces de Leuchey (*de Locheio*), appartenant à son abbaye, et l'évêque lui abandonne trois mines de blé, moitié froment et moitié avoine, mesure de Langres, à prendre chaque année sur sa grange de Leuchey (« Lochey »), 1235. — Échange entre l'évêque et Jean, seigneur d'Arceaux (Côte-d'Or), chanoine de Langres. Ce dernier cède à l'évêque tout ce qu'il avait au territoire de Leuchey, consistant dans le tiers de ce que feu Hugue, dit Chanion, son oncle, archidiacre de Langres, y avait possédé, mouvant en fief du dit évêque, qui lui abandonne, en échange, pour sa vie, tous les revenus que l'évêché avait à Leuchey, sauf le produit des coupes de bois, 1299. — En présence d'un notaire apostolique, de Jean d'Argillières, archidiacre du Dijonnais, et de Raymond *de Scarampis*, chancelier de l'église de Langres, Jacques, damoiseau, fils de feu Robert de Montigny-sur-Vingeanne, chevalier, vend à Jean de Chalon, évêque de Langres, tout ce qu'il avait dans la seigneurie de Leuchey, par indivis avec Hugue de Monetoy, chevalier, moyennant trente livres tournois de forte monnaie, 1331. — Quittance de ces trente livres, donnée par Jacques fils, du dit Robert de Montigny, pour tout ce qu'il avait « en la ville de Loyche », 1331. — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres par Guillaume Cardinal, seigneur en partie de Leuchey, pour sa part de la dite seigneurie, et entre autres choses trente-trois hommes y dénommés; quant à la moyenne et basse justice, il l'a cédée précédemment à l'évêque, mais il a seul la taille sur eux. Cette seigneurie s'appelle communément la seigneurie de Saint-Beroing. La taille en question a été abonnée, tant par les prédécesseurs du dit Cardinal que par lui, savoir : à la somme de quatre livres, treize sous, quatre deniers tournois, qu'ils payaient à feu Gilles de Palace, écuyer, et à maître

Guillaume Chabut, « taillé par eux modérée de grâce, à quoy les ay modéré et continué, à leur roqueste », 1554 (v. st.).

G. 586. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1624-1634. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 1.) — *Montlandon.* — Biens-fonds. — Deux baux par enchères, du revenu des prés et terres appartenant à l'évêque de Langres, à Montlandon, indivisément avec le chapitre; chaque bail est fait pour une période de neuf années, le premier moyennant six livres, et le second moyennant neuf livres par an, 1624 et 1634.

G. 587. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1274-1275. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 1.) — *Verseilles-le-Haut* et *Verseilles-le-Bas.* — Biens-fonds. — Sous le sceau d'Hugue, archidiacre du Langrois, Geoffroi de Longeau (*de Longua Aqua*), damoiseau, vend à G. évêque de Langres : une pièce de pré en finage de Verseilles-le-Bas (*Vercillarum Inferiorum*), indivise avec le chapitre de Langres et le prieuré de Saint-Geômes; une pièce de terre à Verseilles-le-Haut (*Vercillarum Superiorum*), 1273 (v. st.). — Vente du même genre faite au même évêque, sous le sceau du même archidiacre, par Regnaudin de Longeau, damoiseau, frère de Geoffroi ci-dessus, 1273 (v. st.). — Vente, sous les sceaux de Jean de Tavelles, archidiacre du Laçois, et Lambert de Dijon, archidiacre du Bassigny, par Geoffroi de Longeau, damoiseau, et sa femme Clémence, de ce qu'ils ont au finage de Verseilles-le-Haut, notamment quatre journaux de terre près d'un bois appartenant à Pierre de Verseilles, chevalier, 1275.

G. 588. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1508-1550. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 2.) *Verseilles-le-Haut* et *Verseilles-le-Bas.* — Droits de justice et d'épaves. — Procès-verbal d'un sergent du Roi, à cheval, au bailliage de Sens, rapportant qu'en vertu de lettres royaux, en forme de committimus, il a déclaré maintenir l'évêque de Langres, à l'encontre de ses coseigneurs de Verseilles-le-Haut (« Vercilles-Dessus »), dans le droit d'avoir seul la haute, moyenne et basse-justice au dit lieu, 1508. — Mémoire et jugement préparatoire du bailliage de Langres, dans la cause d'Edmée de Lantages, veuve de noble homme Pierre de Palasse, laquelle réclamait satisfaction, pour ses droits de douaire et autres, sur la succession de François de Palasse, son

beau-frère, qui avait été exécuté à Langres, et dont les biens avaient été saisis, 1549 (v. st.).

G. 589. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 143 pièces, papier.

1556-1729. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 3.) — *Verseilles-le-Haut* et *Verseilles-le-Bas.* — Dîmes de grains. — Jean Roussal, contrôleur au magasin à sel de Langres, amodiateur du revenu temporel des duché de Langres et baronnie de Luszy, donne à bail, par rétrocession, les dîmes de grains de « Verseilles-Dessous », pour trois ans, moyennant vingt cinq émines par an, moitié froment et moitié avoine, mesure de Langres, 1556 — Procédures faites pour l'évêque de Langres, successivement en la prévôté de Baissey, au présidial de Langres et au parlement de Paris, à l'occasion de contestations et de rixes survenues entre les amodiateurs des dîmes de Verseilles-le-Bas et le procureur d'office de Verseilles-Dessus, 1700-1705. Parmi les pièces, figure une enquête établissant que de tout temps les dîmes de grains de Verseilles-le-Bas ont été perçues à raison de treize gerbes l'une; quant au mode de perception, elle était faite, pour les habitants, dans leurs granges, et pour les forains, sur le champ même, avant l'élèvevement des gerbes, et les dîmeurs devaient appeler les dits forains à haute voix, par trois fois; s'ils ne venaient pas, on était obligé de les avertir, 1704. — Accord fait entre l'évêque de Langres, Pierre de Parlaillan de Gondrin d'Antin, et Blaise Horiet, curé des deux Verseilles, par lequel il est convenu que les fermiers de la dite terre paieront chaque année au dit sieur Horiet, tant qu'il sera curé des paroisses de « Verseilles-le-Haut et Verseilles-le-Bas, » et sans tirer à conséquence, la somme de trente livres, pour les dîmes de noales que les dits fermiers percevaient, et que ces trente livres viendront en déduction de leur bail, 1729.

G. 590. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1280-1584. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 4.) — *Verseilles-le-Haut* et *Verseilles-le-Bas.* — Fiefs. — Geoffroi de Verseilles (*de Vercillis*), damoiseau, fils de feu Pierre de Longeau, chevalier, déclare avoir reçu de G. évêque de Langres, vingt mines de bon froment, mesure de Langres, et soixante-dix sous tournois, en augmentation de l'engagement qu'il lui avait déjà fait de tout ce qu'il tenait de lui en tîef à Verseilles, 1280. — Jeannette d'Aunoy, damoiselle, déclare qu'à cause de

son douaire elle tient en fief de l'évêque de Langres : une maison à Verzeilles-le-Bas (« Vercilles-ou-Vaul, ») ; le quart de tout ce que Humbelin de Verzeilles, écuyer, avait tenu au dit lieu, 1328 (v. st.). — Aymonin de Rochetaillée, damoiseau, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres : sa maison de Verzeilles-le-Haut (*de Vercelliis in Monte*), onze familles d'hommes et le droit de justice sur ces familles, etc. 1329. — Dénombrement fourni à Jean de Chalon, évêque de Langres, par Jean, dit de Saint-Geômes, prêtre, fils de feu Androin de Verzeilles-le Haut (« de Vercilles ou Mont »), écuyer, pour divers meix et terres à « Vercilles ou Mont et ou Vaul », 1330 (v. st.). — Aveu et dénombrement donnés au même par Thibaud de Gilley, damoiseau, comme mari de demoiselle Jeannette dite d'Annoy, pour sa maison de Verzeilles-le-Bas (*villa de Vercelliis in Basso*) ; le fief d'Aymonin de Rochetaillée, damoiseau, estimé valoir dix soudées de terre, etc. 1330. — Dénombrements par le même et par Jean de Saint-Geômes, prêtre, ci-dessus, 1336. — Dénombrement de Guillaume de Règes, écuyer, seigneur en partie de « Vercilles-le-Hault et le Bas », revêtu du seing de Pierre de Règes son fils, et du sceau armorié du dit Guillaume (croix ancrée), 1456 (v. st.). — Dénombrement donné à Charles Des Cars, évêque de Langres, par Martin de La Maison, écuyer, demeurant à Montenaillé, comme mari de Lazare de Floriet, et Anne de Floriet, veuve de Claude de , en son vivant écuyer, seigneur de La Mothe et Monjulin (?), les dites Lazare et Anne dames en partie de « Vercilles-Dessus », comme héritières de Simon de Moléon, écuyer, leur oncle, 1584.

G. 591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 85 pièces, papier.

1619-1630. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Dîmes et portion congrue. — Procès entre l'évêque de Langres et le curé de Baissey, poursuivi d'abord en l'officialité épiscopale de Langres, et ensuite, par appel, devant l'officialité métropolitaine de Lyon, concernant les réclamations du curé de Baissey, Verzeilles-Dessous et Leuchey ses annexes, pour la portion congrue, 1619-1630. — Sentence de l'officialité de Lyon, réformant celle de l'official de Langres du 26 février 1622, qui avait condamné l'évêque, suivant ses offres, à payer au curé cent vingt livres par an pour la desserte de Baissey, et à faire desservir en l'église de Verzeilles, à la décharge du curé, moyennant quoi l'évêque aurait joui de tous les fruits et revenus de la cure de

Baissey et Verzeilles, son secours, sujets à la portion congrue ; l'official de Lyon condamne l'évêque de Langres à payer chaque année aux curés de Baissey la somme de deux cent quarante livres, exempte de tous décimes et autres charges ordinaires et extraordinaires, à la condition, pour le curé, de bien et dûment faire le service accoutumé et administrer les sacrements tant à Baissey qu'à Verzeilles ; quant à la portion congrue réclamée pour l'annexe de Leuchey, le curé a été renvoyé à se pourvoir ainsi qu'il aviserait, 1628. — Enquête faite par Nicolas Janniot, archidiacre en l'église de Langres, grand vicaire de l'évêque, vice-gérant de son official, à la requête de Didier Jourdeuil, curé de Baissey, Verzeilles et Leuchey, pour établir quelles étaient les fondations à acquitter dans l'église de Baissey, dont les registres avaient été perdus lors du pillage fait en 1594 par la garnison de Montsaugéon, 1630.

G. 592. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1332-1710. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Sous le sceau de l'officialité d'Autun, Hugue, seigneur de Monestoi (Saône-et-Loire), chevalier, comme mari de Jeanne de Sauvignes (Saône-et-Loire), reconnaît tenir en fief de l'évêque de Langres, tout ce qui lui appartient, au dit nom, dans les villages « de Augeurre, de Buchey, de Montaigney et de Gevrolis », en terres, prés, maisons, hommes, coutumes, etc. ; le fief de Perrinet de « Veussale », 1331 (v. st.). — Dénombrement de partie de la seigneurie d'Augeurre, donné au cardinal de Bar, par noble homme Étienne de Montoz, écuyer, seigneur en partie d'Augeurre, tant en son nom que comme administrateur et ayant le gouvernement de Pierre et Jean, enfants de feu Gibault de Montoz, fils du dit Étienne, et de Jeanne dame de « Saint-Faule » (Saint-Falle ou Saint-Phal, Aube), femme du dit Gibault. On y remarque : « une fourterresse . . . laquelle est quant ad present inhabitable, pour la ruïne d'icelle . . . », « la taille, qui était de cinquante livres par an ; trois parts des bois d'Augeurre, appelés bois de « Furmout, des Montoz, Ambaugey, Es Créés, En Chatoillenot, » pouvant valoir quarante sous de redevance, par an ; grange et « une petite . . . (déchirure), dans laquelle il demeure quant ad present ; » haute justice ; les trois quarts des droits de main-morte et de poursuite, l'autre quart à l'évêque. A Leuchey (« Louchey ») six maignées d'hommes main-mortables, qui doivent eschiés, et quelques pièces de terre et pré, 1400 (v. st.). — Aveu et dénombrement

donnés à l'évêque de Langres par Jean de Chauvirey, écuyer, tant en son nom qu'au nom de Philippe de Chauvirey et de ses autres frères et sœurs, seigneurs indivis de « Grattedos, Villiers-soubz-Aujeurre et d'Annoy » (Grattedos, aujourd'hui moulin, commune d'Aprey; Villiers-lès-Aprey et Aulnoy), lesquelles terres de Grattedos et de Villiers relevaient du château de Baissey. On remarque : la maison forte de Grattedos; quatorze maignées d'hommes à Villiers, payant chaque année dix-huit livres tournois de taille réelle; des dîmes de vin à Grattedos; de vin, lin et chanvre à Villiers; le bois de « Baugey », de cent arpents, au territoire de Villiers, qui est bois banal; la justice haute, moyenne et basse aux villages et finages de Grattedos et de Villiers, avec mayeur, 1456. — Aveu et dénombrement des seigneuries de Grattedos et de Villiers-lès-Aprey, donnés à Jean [d'Amboise], évêque de Langres, par Philippe de Chauvirey. On y remarque : la forte maison de « Grattedos », etc. (comme au dénombrement précédent), 1481. Signé : « Philippe de Chauvirey », daté de Grattedos. — Procès-verbal de l'adjudication faite au bailliage de Langres, par suite de folle enchère, moyennant trente et un mille cinq cents livres, au profit de François Damas, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Thianges (Nièvre) et Fleury-la-Tour (ibidem), de la seigneurie de Grattedos, saisie sur Jean de Chauvirey, chevalier, par décret du 29 novembre 1535, et qui avait été adjugée le 6 novembre 1602 à Claude de Villermy, conseiller d'État du duc de Lorraine, 1605. — Dénombrement de la terre et seigneurie de Grattedos, et de celle de « Villiers-soubz-Aujeurre, » en dépendant, fourni à Charles Des Cars, évêque de Langres, par François Damas, baron de Thianges, lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du duc de Mayenne. On y remarque : la maison forte de Grattedos, « excepté toutefois une tour appelée la tour de Bourgongne, comprise en ladite forteresse, laquelle tour, qui regarde directement sur le molin, du côté du village d'Apprey, est tenue en fief du seigneur marquis d'Arc-en-Barrois, à cause de son chasteau du dit lieu; estant icelle tour, assize riere la duché de Bourgongne, anciennement séparée de la dite maison forte par ung cours d'eau estant au milieu de la cour et depuis réduite et annexée en ung mesme enclos, selon et ainsin que le dit sieur Damas a appris par les dénombremens et reprise de fief des devanciers seigneurs dudit Gratedoz et autrement »; deux moulins banaux, à eau, près de Villiers, dont l'un était alors en

ruine; la taille réelle et abonnée, due par les habitants de Villiers, qui était de dix-huit livres par an, etc. Signé : « Damas » et daté du château de Chalancey, 1607. — Procuration donnée par Gui Chartraire, seigneur de Saint-Aignan, Chalancey et autres lieux, conseiller au parlement de Bourgogne, à Claude Girault, écuyer, seigneur d'Essey et de Charmoille, pour présenter en son nom à l'évêque de Langres les foi et hommage des terres et seigneuries de Grattedos et Villiers, si-les partie en Bourgogne et partie en Champagne, acquises par le dit Chartraire, suivant contrat des 6 et 7 septembre 1710, en la direction des créanciers de feu M. et M^{re} de Thianges, 1710. — Foi et hommage présentés par le dit Girault à François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, dans son château de Mussy-l'Évêque (Aube), pour « les terres de Villiers-sous-Aujeurre et du château de Grattedos, » 1710. Signé par l'évêque et scellé de son cachet.

G. 593. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

117...-1638. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 4.) — « Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Hugue III, duc de Bourgogne, atteste que le seigneur Simon de Bricon (*Bricons*) a cédé à M., évêque de Langres, tout ce qu'il avait à Leuchey (« Leugier »), sauf les fiefs (*casamentis*) qui relevaient de lui. Il a cédé également tout ce qu'il avait à Villars ou Villiers. L'évêque lui a donné en échange des droits ou biens « in grangia de Marcengis », à « Briun » et ailleurs, 117... (Titre détruit en grande partie, et entre autres la date.) — Sous le sceau d'Haymon de Rochefort, archidiacre de Langres, Pierre de Montsaujon, damoiseau, fils de feu Jean, chevalier, dit de « Belgrant », et sa femme Émelinette, vendent à l'évêque de Langres tout ce qu'ils pouvaient avoir aux finages de Baissey, Flagey, Aprey et Villiers (*de Baisseio, de Flageio, de Apreio et de Villario*), savoir : le quart des revenus du territoire de « Becheure », 1251. — Sous le sceau de l'official de Langres, Hugue, fils de Manassés, tanneur, de *Submuro* (Sous-Mur, faubourg de Langres), vend à Jean de Saffres, chanoine de Langres et sacriste de la dite église, la moitié de vingt-six sous tournois qui lui étaient dus chaque année, à titre de cens, par plusieurs personnes de Baissey et des villages voisins, l'autre moitié due à l'église du dit Baissey. Ces cens étaient assis sur des héritages situés aux territoires de Baissey, Prangey, Saint-Michel, Aprey, Villiers, Leuchey et Villegusien (*de Baissego, de Proingeyo, de Sancto Michaelae, de Apreyo, de Villare, de Loichego et*

de Villagusana.) Il lui vend encore d'autres cens qu'il avait sur des biens situés aux mêmes territoires et au finage de Longeau, 1302. — Fragment d'un compte, rendu par Pierre Cardinal, procureur à Baissey, à M. le contrôleur Roussat et à Jean de Voisines, amodiateurs de l'évêque de Langres, pour les dimes de grain et de vin de « Baissey » et les dimes de grain « d'Auljeurre, Leuchey et Verceilles-Dessoubz », des années 1566 à 1568. — Compte, rendu par le même, à l'évêque de Langres, des recettes et dépenses des prévôtés de Baissey et d'Ormancey, savoir, à : Baissey, Verceilles-Dessoubz, Ormancey, Mardot, pour l'année 1570, approuvé en 1574. — Fragment d'un compte, rendu par le même au même, pour les recettes et dépenses de Baissey, Verceilles-Dessous, Leuchey, Aujourre, pour l'année 1572 à 1573. — Compte semblable, pour les années 1584 à 1589, concernant Baissey, Aujourre, Leuchey, Verceilles, rendu par Pierre Jolois et approuvé en 1605. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, moyennant six cents livres par an, et avec obligation pour le preneur de supporter les charges y afférentes, des revenus de la seigneurie de Baissey, « Verceilles-Dessoubz » et ce qui dépendait de la prévôte du dit Baissey, 1598. — Plusieurs baux des revenus de Baissey, Verceilles-Dessous, Leuchey et Aujourre, moyennant neuf cent cinquante livres en 1605, huit cents livres en 1607, quatorze cent cinquante livres en 1610, quatorze cent en 1613, deux mille cent en 1633 ; enfin, un bail de 1638 porte seulement le prix à sept cent quarante livres, mais il est stipulé que « ou cas qu'il plaise à Dieu nous envoyer la paix et que les dits revenus augmentent, sera tenu le dit preneur d'augmenter le pris à *pro rata*, ou de se départir dudit présent bail » sans dommages et intérêts. — Rôle des habitants de Leuchey, au nombre d'une quarantaine, qui devaient la taille à l'évêque de Langres, ainsi que les granges de Bagneux, comptées pour trois feux, 1628.

G. 591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1216. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 1.) — *Couchey* (?). — Fiefs. — Guillaume de Vergy fait savoir que Gui de Beaumont est homme lige de l'évêque de Langres, après le seigneur de Beaumont son frère, et a repris en fief du dit évêque tout ce qui lui appartient *apud Cocheium*, tant en fiefs qu'en domaines. Le dit Gui de Beaumont est tenu de l'affirmer devant le duc de Bourgogne ou tout autre noble ; il devra aussi faire approuver cette reconnaissance par sa mère, qui détient actuellement le dit fief. Enfin, le même Gui a renoncé à toutes

réclamations qu'il avait pu élever contre l'évêque jusqu'à ce jour, et en a constitué Guillaume de Vergy pour fidéjusseur, mai 1216.

PRÉVÔTÉ D'ORMANCEY.

G. 595. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1272-1622. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 1.) — *Ormancey*. — Biens-fonds. — Gaucher, abbé de Cherlieu (cst de Montigny-lès-Cherlieu, Haute-Saône), et Jean, abbé de Beaulieu (cst d'Hortes, Haute-Marne), tous deux de l'ordre de Cîteaux, attestent qu'en leur présence Girard de Molay, chevalier, et sa femme Lucie, avec l'assentiment de leurs enfants Perrelle, Jean, Jeannette et Guillemette, ont vendu à Laurent, dit Gray, maître d'Ormancey (*de Ormanccio*) quatre champs, situés au dit lieu, 1272. — Vidimus (en latin) d'un accord (en français) intervenu entre Pierre de Rochefort, évêque de Langres ; Giles de Jaucourt, seigneur [d'Ormancey (?)] (mot effacé) et de Marac, et Huguenin d'Écot, damoiseau, d'une part, et les religieux de Saint-Jean de Jérusalem, d'autre part, concernant un bois appelé « li Fail d'Ormancé », assis près de la maison de Mormont, sur lequel les dits seigneurs d'Ormancey et de Marac prétendaient avoir tous droits de propriété et domaine, en justice et seigneurie grande et petite, avec droit d'usage pour leurs habitants ; les religieux de Mormont prétendaient avoir les mêmes droits. Par transaction on a abandonné aux dits religieux cent soixante-dix arpents, à prendre du côté de Mormont. La date de cet accord n'est pas rapportée ; le vidimus a été délivré par Pierre Pochinet, de Cusey, notaire apostolique, pour servir au règlement de difficultés survenues entre Guillaume, évêque de Langres, les seigneurs de Marac (*de Maresco*) et les habitants d'Ormancey et de Marac, d'une part, et les religieux de Mormont, d'autre part, à la demande de frères Girard de Montigny, maître de Mormont, et Jean de Crenay, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, mandataire de leur ordre, et rédigé en la maison forte d'Ormancey, en présence d'Hugue de Mirebeau, docteur ès lois, prévôt de l'église de Mende (Lozère) et vicair de l'évêque de Langres, des dits frères Girard de Montigny et Jean de Crenay ; de Guillaume de Lusy, bourgeois de Chaumont, qui a reconnu l'authenticité du traité passé autrefois par l'évêque Pierre de Rochefort, et de Girard Bourrelrier, mandataire des habitants d'Ormancey, 1345, dimanche après la Saint Denis. — Accord intervenu entre les man-

delaire de Guillaume, évêque de Langres, d'Eu de Grancey, seigneur de Loches et de Marac en partie, et ceux des habitants d'Ormancey et de Marac, d'une part, et le mandataire de frère Ferri de Fougerolles, prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en Champagne, d'autre part, qui sont convenus de faire délimiter les cent soixante-dix arpents de bois abandonnés à la maison de Mormont, 1346. L'acte a été passé dans le bois même du Fayl, en présence de frère Jacques, prieur de Saint-Martin de Langres; Jean, dit Griffon, de Dijon, sergent du Roi, et Jean de Foncigny, l'ainé, damoiseau, tous demeurant à Langres. Cet accord rapporte intégralement les procurations données en 1345 par Guillaume de Poitiers et Eu de Grancey, qui se qualifie « sires de Cussy et de Loches; » et en 1346, le mercredi 30 mai, au chapitre général, à Bar-sur-Aube, par frère Ferri de Fougerolles. — Ratification des conventions ci-dessus, par Guillaume [de Poitiers], évêque de Langres; François (*sic*) de Fougerolles, prieur de Champagne, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Eu de Grancey, Jean de Montreuil et Guillaume de Blaisy, chevaliers, seigneurs de Marac, mars 1347. (Vidimus de l'official et du bailli de Langres, de 1462.) — Sentence du bailli de Langres, confirmant l'obligation qu'avaient les habitants d'Ormancey et de Mardor (« Mardoul ») de faire moudre leurs blés aux moulins banaux de l'évêque, à Ormancey, à peine de soixante-cinq sous d'amende, sauf pour le cas où le moulin viendrait à chômer; dans ce cas les dits habitants ne pouvaient faire moudre ailleurs que la quantité nécessaire à leurs besoins pour le temps du chômage, 1382. — Mandement du parlement de Paris, aux baillis de Sens et de Chaumont, pour l'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais, rendue au profit de l'évêque de Langres et d'Antoine de Vaudrey, chevalier, contre le maître de Mormont et les habitants de « Lefons », concernant le bois du Fayl d'Ormancey, 1470. (Fragment de sceau, cire blanche, sur simple queue.) — Bail, au profit de l'évêque de Langres, du four banal d'Ormancey, 1575.

G. 596. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1576-1620. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 2.) — *Ormancey.* — Droits de justice. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, des droits, profits, revenus et émoluments des défauts, amendes et exploits de la prévôté d'Ormancey, 1575 (v. st.). — Procédures en la prévôté d'Ormancey, pour la nomination d'un curateur de minorité, 1619-1620.

G. 597. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1577-1647. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 3.) — *Ormancey.* — Dîmes de grains. — Deux reconnaissances, au profit de l'évêque de Langres, de sommes à lui dues par deux habitants d'Ormancey, fermiers de ses dîmes d'Ormancey, savoir : cent trente-deux livres tournois, pour cinquante émines d'avoine, mesure de Langres, et treize cents livres, pour soixante six émines de blé, tant froment que seau, à raison de cent sous tournois par émine, 1577. — Contrat par lequel Sébastien Zamet, évêque de Langres, autorise Philibert Lhuillier, prévôt en garde d'Ormancey, à construire une grange en un climat de quatre cent cinquante-deux journaux, entièrement en friches, rochers et buissons, appelé Derrière le Fays, et que le dit Lhuillier se proposait de mettre en culture. La dime a été fixée, par abonnement, à raison de la médiocrité du sol, à un bichet de blé, un d'avoine et une poule au jour de Noël, et en outre à charge de payer en l'acquit de l'évêque une émine d'avoine au curé d'Ormancey, et une émine de blé froment au chapitre de Langres, qui avait le droit de les prendre chaque année sur les dîmes de l'évêque à Ormancey, 1647.

G. 598. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1263. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 4.) — *Ormancey.* — Fiefs. — Gui évêque de Langres, déclare que dame Damote, dame de Villouxel (Vosges), a reconnu avoir donné à son gendre Aubert « de Honne », chevalier, le tiers de ce qu'elle avait à Ormancey (« Ormancey »); l'évêque en a reçu l'hommage du dit Aubert, 1263. — Le même évêque, à la requête de dame Reine, veuve d'Horri d'Olfroicourt (Vosges), a reçu en hommage d'Ysembart, dit Maillet, de « Beligne », le tiers de la cinquième partie d'Ormancey (« Ormenéc »), que la dite dame tenait par héritage, 1263.

G. 599. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1658-1665. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 5.) — *Ormancey.* — Bois communaux. — Arrêt du parlement de Paris, condamnant les habitants d'Ormancey à payer au fermier de la terre et seigneurie du dit lieu deux sous pour livre sur le prix de la vente de leurs coupes de bois, 1658. (Copie contemporaine, non signée.) — Sentence préparatoire des juges du domaine de l'évêché de Langres, tendant à faire visiter les bois communaux d'Ormancey pour y reconnaître les fausses

coupes et autres abus imputés aux dits habitants, 1665. (Copie contemporaine, non signée.)

G. 600. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 4 sceaux.

1260-1655. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 6.) — *Ormancey.* — Droits en général. — Sous les sceaux de Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, et de maître Jean de Tavelles, archidiacre du Lasçois, noble femme Élie, dame de La Vacherie, cède à Gui, évêque de Langres, le cinquième du village et finage d'Ormancey (*de Ormenceio*), en maisons, moulins, étangs, eaux, terres, prés, bois, justices, cens, revenus, profits et émoluments, lui appartenant en propre et tenus en fief de l'évêché de Langres. L'évêque lui a cédé, en échange, une rente de trente livres de viennois, à prendre chaque année sur sa mairie de Châtillon-sur-Seine et à tenir en fief de son dit évêché, mars 1260 (v. st.). — Guillaume de « *Pruneto* », chevalier, donne à Anséric « *de Trevisato* », son parent, homme d'armes, tout ce qui pouvait lui revenir dans la succession d'Ulric (*Hulrici*) d'Ormancey, chevalier, 1260. Donné à Prunay (*Pruneti*). — Jean de Prunay (*de Prunoi*), chevalier, donne à sa tante Agnès, et à son cousin germain Anséric, écuyer, fils de la dite Agnès, toute la terre et succession qui lui est advenue par le décès d'Orri d'Ormancey, août 1261. — Eude, abbé de Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), et Gautier, doyen de la chrétienté du même lieu, attestent que dame Agnès de « *Triviselet* » et son fils Anséric ont vendu à dame Élie de La Vacherie le dixième de la terre de feu Orri (« *Hourri* ») d'Ormancey, chevalier, moyennant cent livres de tournois, avril 1262. — Jacques, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, et Girard, prieur de Saint-Geômes, déclarent que noble dame Agnès de « *Triville* » et son fils Anséric ont renoncé, au profit de noble dame Élie de La Vacherie, et son fils Anséric, aux prétentions qu'ils pouvaient avoir, comme héritiers d'Orri seigneur d'Ormancey, sur la cinquième partie du dit Ormancey, juillet 1262. — Gilles, évêque de Toul, et Jean, abbé de Mureau (Vosges), attestent qu'en leur présence noble dame Damète, dame de « *Vilorces* » (Villouxel, Vosges), a vendu à Gui, évêque de Langres, le cinquième de la forteresse et du village d'Ormancey (désignation détaillée des bois et autres biens), appartenant à la venderesse comme héritière d'Orric, seigneur d'Ormancey, et mouvant en fief de l'évêque de Langres, moyennant cinq cent vingt livres de tournois. Approbation de Thierri, fils de Damète, et d'Aubert, gendre de la dite dame, che-

valiers, septembre 1263. (Le sceau de l'évêque de Toul n'existe plus ; sceau de l'abbé de Mureau. — Parmi les biens vendus, on remarque la maison de La Vacherie.) — Lambert, abbé d'Écurey (Meuse), rapporte l'approbation donnée à cette vente par Alix, femme d'Aubert « *Donne* » ou « *d'Onne* », chevalier, septembre 1263. — Renier, chevalier, sire en partie de Blondfontaine, vend à Gui, évêque de Langres, tout ce qui lui appartient dans la succession d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey (« *d'Ormancey* »), savoir : le quart du cinquième qui est échu à madame d'Olfroicourt, à lui et à ses co-héritiers, moyennant trois cents livres de langrois (« *lengones* »). Approbation de sa femme Isabelle, et de ses fils Jean et Girard. Il requiert frère « *Cune* » (Conon), abbé de Morimond, et frère Girard, abbé de Vaux-la-Douce, d'apposer leurs sceaux, 1264. — Sous les sceaux de Ponce, abbé d'Auberive, et de Thierri, abbé de Longuay, Guillaume de *Reccio*, dit d'Avrecourt, chevalier, sa femme Agnès et Guillaume, homme d'armes, frère du chevalier Jean de Baiz, cèdent à Gui, évêque de Langres, à titre d'échange, tout le tiers qui leur était échu dans le cinquième de la succession d'Orri, seigneur d'Ormancey, moyennant dix livrées de terre, monnaie de Langres, à prendre sur la vente de Langres, en deux termes, aux foires de Saint-Mammès de Langres, et à celles de l'Apparition, juillet 1264. — Sous les sceaux de l'official de Langres et de M. abbé de Saint-Loup de Troyes, Jean d'Ortillon (Aube), chevalier, et sa femme Marguerite, vendent, à titre d'échange, à G. évêque de Langres, le quinzième leur appartenant, du chef de la dite Marguerite, dans la cinquième partie d'Ormancey et de Mardor (*Mardeti*), indivisément avec les héritiers de Marac (*de Marasco*), de Bay et de Bricon, par suite du décès d'Orri, chevalier, seigneur du dit Ormancey, moyennant quarante sous, monnaie de Langres, à prendre chaque année sur la vente de Langres, en deux termes, à la fête de l'Apparition et aux foires de Langres, de la Saint-Mammès ; ils tiendront ces quarante sous en fief de l'évêque, octobre 1264. — Vente à titre d'échange, sous les sceaux d'Hugue, archidiacre de Langres, et de Jean de Tavelles, archidiacre du Lasçois, par Renier de *Receyo*, chevalier, et son frère Eude, à G. évêque de Langres, du cinquième qui leur appartenait dans moitié de toute la succession d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey, moyennant quinze livres de langrois, à prendre par moitié, sur la vente de Langres, aux foires de Saint-Mammès et de l'Apparition Notre-Seigneur, et à tenir en fief du dit évêque et de ses successeurs, juillet 1265. — Sous les

sceaux d'Hugue, archidiacre de Langres, et de Jean, archidiacre du Lasçois, Guillaume « Maitoillez », de Briccon, chevalier, et sa femme Elisabeth, vendent à titre d'échange, à G. évêque de Langres, le quinzième de la cinquième partie de toute l'échoite d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey, du chef du dit Guillaume, moyennant quarante soudées de terre à prendre sur la vente de Langres, et une somme une fois payée de trente-quatre livres et treize sous tournois, novembre 1265. (Sceaux des deux archidiacres.) — Jean, official de Langres, atteste que Hugue et Geoffroi d'Épinant, frères, damoiseaux, ont vendu à G. évêque de Langres, moyennant sept livres dix sous de langrois, ce qu'ils avaient au fief d'Ormancey, comme héritiers d'Orri, seigneur du dit lieu, chevalier, et notamment dans la partie vendue au dit évêque par Jean de Til (*de Tyllo*), damoiseau. Ils ont fourni comme cautions de leurs garanties de vendeurs Jean de Dampierre et Geoffroi de Sarrey, hommes d'armes, février 1270 (v. st.). (Sceau de l'officialité.) — Louis, cardinal de Bar, administrateur de l'évêché de Châlons, cède à Charles (de Poitiers), évêque de Langres, pour son dit évêché, sa maison d'Ormancey, et tous autres héritages par lui acquis de feu Perrenot Curmont, situés au dit Ormancey, en échange d'autres biens que l'évêque de Langres lui abandonne à Châlons, Sarrey, Heiltz-l'Évêque (Marne) et Tonnance, pour lui et ses successeurs évêques de Châlons, 24 novembre 1413, « en nostre chastel de Seurey. » — États des recettes de Félix Magnien, fermiers des revenus de l'évêque de Langres, à Ormancey, en 1581, 1582 et 1584.

G. 601. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1577-1578. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 1.) — *Mardor*. — Biens-fonds. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, d'un terrage, non spécifié, situé au territoire de Mardor (« Mardot »), pour neuf années et moyennant une redevance annuelle de huit émines, moitié froment et moitié avoine, mesure de Langres, 1577. — Bail à ferme, au profit du même, de ses prés de « Mardot », non spécifiés, pour trois années et moyennant une redevance annuelle de cinq écus deux tiers sol, payable à la Saint-Martin d'hiver, plus dix-sept sous pour les vins, 1578.

G. 602. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1575-1618. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 2.) *Mardor*. — Droits de justice. — Amodiation pour trois années, au profit de l'évêque de Langres, des droits, profits, revenus et émoluments des défauts et amendes

de la justice et mairie de « Mardot, » jusqu'à soixante sous, moyennant trente livres tournois et trente livres de cire par an, 1575. — Sentence du bailliage de Langres, qui adjuge au rabais, à la somme de trente livres, les frais de conduite à la conciergerie du Palais, à Paris, d'un habitant de « Mardot », condamné pour sortilège, par sentence du juge de Mardot, à l'amende honorable et à sept années de bannissement, lequel condamné avait fait appel de ladite sentence au parlement de Paris, 1614.

G. 603. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1595-1614. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 3.) — *Mardor*. — « Droits en général. » — Procédures faites en la justice de Mardor, à la requête des amodiataires des revenus de l'évêque de Langres audit lieu, contre plusieurs habitants et « difforains », à raison des droits de corvées de charriées, corvées de bras et échiefs, dus à l'évêque, 1595-1610. — Sous-bail par l'amodiateur général des revenus d'Ormancey et de Mardor, de tout le revenu appartenant à l'évêque audit lieu de Mardor, en grains, argent, mairie, greffe, défauts et amendes, censés, poules, eschiefs, corvées, pour trois ans, moyennant vingt émines, moitié blé et moitié avoine, mesure de Langres, cinquante livres tournois et le sol pour livre, par année, 1614.

G. 604. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1221-1412. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 1.) — *Mormont* (commune de Lefonds). — Jurisdiction spirituelle. — Arnoul, maître de Mormont (*Mormenti*), et tout le couvent, reconnaissent qu'ils ne peuvent mettre hors de leur main aucune maison appartenant à leur couvent, sans le consentement de l'évêque de Langres ; ils déclarent que l'évêque Hugue leur a défendu de transférer leur maison de « Poillel » à Frédéric, chanoine de Langres, que ledit chanoine la détient sans leur assentiment, et autorisent l'évêque à en faire la saisie, 1221 — Frère [Gérin], religieux de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré de France, déclare [que la maison de Mormont a été donnée à son ordre par Hugue, évêque de Langres] sous la condition que ladite maison et ses membres resteraient dans la même dépendance et juridiction qu'elle avait auparavant ; que les religieux de Saint-Jean de Jérusalem continueraient à y pratiquer l'hospitalité. Il reconnaît, au nom de ladite maison, qu'il est tenu de faire confirmer les engagements résultant de ces stipulations, sous les sceaux du Pape, du Roi et du Grand-Prieur de Jérusalem, sous peine de nullité du don

de ladite maison. Langres, au mois de mai 1225. (En très mauvais état ; nous avons rétabli entre crochets la traduction des passages effacés, d'après une copie jointe, non signée, du XVI^e siècle.) — Frère Amédée, abbé, et tout le couvent de Morment déclarent que G. évêque de Langres, leur ayant fait remise, avant qu'ils n'eussent vendu leur village de Faverolles au chapitre de Langres, d'un droit de gîte ou procuration annuelle qu'il y avait, ce droit a été remplacé par une redevance annuelle de soixante sous tournois, payable à Ormancey, dans l'octave de la Pentecôte, 1277. — Arrêt du Conseil d'État, rendu à la requête du cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, ordonnant de maintenir ledit cardinal dans le droit de faire conférer les sacrements seulement dans les églises paroissiales et chapelles en dépendant, et enjoignant d'ajourner au parlement, en cas d'opposition ou débat, frère Nicole Esclarbot, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, maître de l'hôpital de « Mormant », ou grand prieuré de Champagne, qui avait, l'année précédente, donné dans l'église dudit hôpital, la bénédiction nuptiale à Nicolas, fils de Jean Jolley, et Jeanne, fille de Guiot de Germaines, habitants du village de « Vaubruant » (Val-Bruant, commune d'Arc), paroissiens d'« Arc-en-Barrois, » Paris, 12 octobre 1412.

G. 605. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1225. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 2.) — *Mormant.* — « Droits en général. » — Frère Gérin, prieur du prieuré de France, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, déclare que ni lui, ni son ordre, n'a donné ou promis d'argent, ni fait acte d'échange, avec Hugue, évêque de Langres, pour avoir l'hôpital de Morment ; que les deux mille livres parisis prêtées audit évêque, ont été reçues par ce dernier en protestant de l'absence de toute idée d'échange, 1225.

G. 606. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1264-1634. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 1.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Biens-fonds. — Cession par diverses personnes, de partie de la seigneurie d'Ormancey, provenant de la succession d'Orri, seigneur d'Ormancey, (Cf. G. 600), à l'évêque de Langres, qui donne en échange une rente à prendre sur les revenus de la vente de Langres, 1264. (Effacé, en grande partie.) — Aliénation, par Jean des Cars, évêque de Langres, à titre d'engagement au profit de Jean Piétrequin, bourgeois de Langres, de

partie des biens et droits de l'évêque à Ormancey et à Mardor, pour fournir la somme de seize cent quarante livres, formant la quote part de l'évêque dans les trente-deux mille livres imposées au diocèse de Langres, qui représentaient sa contribution aux deux millions dus par tout le clergé de France, à titre de don gratuit, 1575. — Rachat, par Sébastien Zamet, évêque de Langres, des biens aliénés en 1575, 1634.

G. 607. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 cachet.

1725-1731. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 2.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Droits de justice. — Lettres de provisions, données et signées par Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, évêque de Langres, à Louis Roger, de la charge de lieutenant de prévôt en la justice d'Ormancey et de « Mardor », 1725. — Provisions, données et signées par Claude Lallemand, écuyer, seigneur d'Aprey, « Tilhaut » et autres lieux, seigneur censitaire d'Ormancey et de « Mardor », à Gabriel « Rogier, » de la charge de prévôt et notaire en la justice d'Ormancey et Mardor, 1731. (Cachet, sur cire noire, aux armes de M. Lallemand : *chevron, accompagné de trois besants ou tourteaux, deux en chef et un en pointe, et d'une levrette passante, aussi en pointe.*) — Procès-verbal de la réception audit office, pour Gabriel « Rogé, » susnommé, faite au bailliage royal de Langres, 1731.

G. 608. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ;

1257-1482. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 3.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — Fiefs. — Thierry, abbé de Longuay, atteste que Renier, chevalier, seigneur de Marac (*de Maresco*), a reconnu tenir en fief de G. évêque de Langres, sept livres de langrois, à recevoir chaque année du ventier de Langres, aux foires de la Saint-Mammès ; il a en outre reconnu qu'avec l'assentiment dudit évêque il a cédé ces sept livres de rente au chapitre de Langres ; le chapitre lui a fait remise, en échange, d'une rente de cinq émines de blé, moitié froment et moitié avoine, que ledit chevalier lui devait à titre de cens, et lui a abandonné ce qu'il avait à Sarcicourt (« Sarcécort ») en terres, prés, tierces, terrages. Ledit chevalier reconnaît tenir en fief ces nouveaux biens au même titre que les sept livres de rente cédées au chapitre, novembre 1257. — Mandement de Jean I^{er} d'Amboise, évêque de Langres, au bailli de Langres ou son lieutenant, à ses procureur et receveur, et autres officiers dudit bailliage, de laisser Marguerite

de Chauffour, dame de « Marac », jouir paisiblement de tout ce qu'elle possède au duché de Langres et au Montsaugonnais, dont elle lui a fait les foi et hommage, « pourveu que lesd. terres et seigneuries lui competent et appartiennent de son propre héritage, et qu'elles ne competent ou appartiennent à messire Claude de Vaudrey, son filz, ne à autre tenant party contraire du Roy nostre dit seigneur, » Mussy, 23 octobre 1482.

G. 609. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1496. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 4.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — « Communaux des habitants. » — Sentence de la chambre des comptes de l'évêque de Langres, rendue en la cause des habitants de « Mardot », appelants contre le gruyer du duché de Langres, ajourné, et les habitants d'Ormancey et Marac, intimés, 1496. Le procès était engagé depuis l'année 1495; les habitants de Mardot représentaient que Mardot était immédiatement contigu avec Ormancey et Marac et de la même paroisse; en outre, de la même seigneurie qu'Ormancey, appartenant à l'évêque de Langres, et que Marac était du ressort d'Ormancey; que par suite, les habitants du dit Mardot avaient le droit d'appliquer « la coustume générale notoirement tenue et gardée au bailliage de Sens et Langres, par laquelle les habitans d'ung lieu peulent et leur loist vain pasturer leur bestes grosses et menues au finaige de l'autre lieu voisin immédiat, et de clochier à autre, sans reprehension, en gardant les dommaiges, » et qu'en effet ils ont toujours joui du droit de vain pâturage pour leurs bêtes, du clocher de Mardot jusqu'à celui d'Ormancey, « et mesmement jusques au rû de S'uyse, » etc. La Chambre a mis à néant la saisie faite des porcs de Mardot, trouvés paissants au lieudit En la Garenne, entre Ormancey et Beauchemin, et maintenu les habitants de Mardot dans leurs prétentions, « en payant pour le droit de pennaige des porcs pasturans » un denier par porc, avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, et quatre deniers tournois, après cette date, « comme les autres habitans d'Ormancey. » Les dépens ont été compensés de part et d'autre.

G. 610. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 2 sceaux.

1260-1614. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 5.) — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque titre. » — « Droits en général. » — Laurent, maître de Morment, expose que son couvent possède,

sous la garde de G. évêque de Langres, une certaine maison et ses dépendances, située près de Marac (*prope Maracium*), appelée *Puysiacus*. Dans l'intérêt de son dit couvent, il associe l'évêque de Langres et ses successeurs aux terres et bois de la dite maison, sous les conditions suivantes: on bâtera au dit lieu une ville neuve, ou l'on instituera un maire ou sergent nommé de concert par les religieux et par l'évêque. Les habitants de cette ville neuve, et ses tailles, justices, corvées, cens, revenus, se partageront par moitié entre l'évêque et les religieux, mais la maison et circuit, l'étang et ses fossés, le four et ceux qu'on y établirait dans la suite, les menues dîmes et l'église resteront la propriété exclusive des religieux. Les mêmes religieux réservent pour leur maison une charrière de bœufs, à prendre sur les terres du dit finage, au lieu qu'ils jugeront le plus convenable. La dite ville neuve ne pourra être aliénée par aucune des deux parties sans l'assentiment de l'autre. Réserve est également faite pour les religieux du droit de pâturage pour leurs grosses et menues bêtes; on donnera à ceux qui viendront s'établir dans la dite ville les prés situés entre la maison du dit lieu de *Puysiacus* et le chemin qui conduit de Marac à Morment. Si l'on répare ou reconstruit le moulin des dits religieux qui est à Marac, il deviendra propriété commune avec l'évêque. Enfin, l'évêque de Langres devra garantir aux religieux, envers et contre tous, l'exécution et la conservation de ces conventions. Le maître de Morment a déclaré apposer le sceau « Sancte Marie de Mormento », janvier 1259 (v. st.). — Jean, seigneur de Choiseul, Pierre, archidiacre de Tonnerrois, et Pierre, archidiacre du Barrois, rapportent une sentence arbitrale réglant des difficultés survenues entre G. évêque de Langres, et Renier de Blondfontaine, chevalier. L'évêque réclamait au chevalier des prises que ce dernier avait faites de bœufs, vaches, chevaux et autres animaux, et quelques biens, appartenant à des hommes de l'évêque, habitants d'Ormancey, et à des habitants du même lieu, prêtres et clercs, qui étaient hommes de Gaucher, frère du dit évêque. Renier de Blondfontaine a cédé à l'évêque ce qui lui était advenu dans la succession d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey; il lui a fait abandonner par Geoffroi de Blondfontaine, chevalier, huit familles que le dit Geoffroi possédait à Marnay (*apud Marnatium*); quatorze familles à Foulain (*apud Foloins* et aussi *Fouloins*), moitié des tierces de « Marsois, » divers biens et redevances à Sarcey (*Sarceium*), etc. L'évêque a promis de faire quitter le dit Renier de Blondfontaine de toutes les

prises faites par lui à Ormancey et à « Bevrones », et lui a payé quatre-vingt-onze livres de langrois, mars 1263 (v. st.). (Sceau de Jean de Choiseul.) — P. de Flavigny, archidiacre du Barrois, et Jean de Tavelles, archidiacre du Lasçois, attestent que Jean de Baiz, chevalier, Guillaume son frère, damoiseau, et Guillaume d'Avrecourt, chevalier, beau-frère du dit Jean, ont engagé à G. évêque de Langres, le tiers dans la cinquième partie de toute la succession d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey, à Ormancey et à Mardor (« Mardou »), moyennant quarante livres de langrois, juin 1264. — Hugue, archidiacre du Langrois, et Jean de Tavelles, archidiacre du Lasçois, déclarent que Marie, veuve de Jean dit Bugnot, chevalier, et son fils Robert, ont cédé, à titre d'échange, à G. évêque de Langres, le cinquième leur appartenant dans un quinzième d'Ormancey et de Mardor, indivis entre les héritiers de Bricon, provenant de la succession d'Orri, chevalier, seigneur d'Ormancey, moyennant quarante sous de monnaie langroise, à prendre sur les produits de la vente de Langres, avril 1265. — Jean, sire de Châteauvillain, et Érard, sire de Jaucourt (Aube), attestent un arrangement intervenu entre Gui, évêque de Langres, d'une part, et Jean de Marac, chevalier, et ses frères Guillaume et Oudinot, d'autre part, concernant le village du « Poisat ». Jean de Marac donne à l'évêque quinze livrées de terre, qui lui appartenaient par suite de partage fait avec ses frères, et devra les assoier à Ormancey (« Ormancé »), et en cas d'insuffisance, à Mardor (« Mardo »). L'évêque lui abandonne en échange la moitié qu'il avait du finage du Poisat, étant excepté le domaine qu'y avaient les religieux de Mormont avant l'existence du village. Cette moitié sera tenue en fief de l'évêque, et par contre ce dernier ne permettra ni au chapitre de Langres, ni au roi de France, ni à tout autre d'y devenir propriétaire. Dame Isabelle, mère des dits Jean, Guillaume et Oudinot, a promis de ne rien réclamer des dites quinze livrées de terre, pour raison de douaire ni autrement, et de même les dits Guillaume et Oudinot, pour raison de partage, décembre 1269. (En français.) — Aveu et dénombrement donnés à l'évêque de Langres par Perrin de Changey, pour le dixième de la justice et seigneurie d'Ormancey ; le dixième des corvées dues par les habitants de Mardor, à cause du droit de pâturage ; le dixième du passage des bois d'Ormancey ; ses hommes et femmes de Recey, le sixième de l'échoite de monseigneur Guillaume de Recey, 1328 (v. st.). — Échange entre Perrin de Changey, homme d'armes, et Jean de Chalon, évêque de

Langres. Perrin cède à l'évêque tout ce qui lui appartient à Ormancey et Mardor, et l'évêque lui donne ce qu'il a à Lucey, près de La Chaume (Côte-d'Or), 1332. — Jugement des Requêtes du Palais, portant commission aux bailliset prévôts de Sens, Troyes et Chaumont, ou leurs lieutenants généraux et particuliers, rendu dans un procès pendant entre l'évêque de Langres, qui avait pris fait et cause pour ses official et promoteur, et frère Jacques Aymer, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Mormont et de Beauchemin ; cette sentence ordonne de faire procéder entre les mains des personnes que l'évêque jugera nécessaire, à des compulsoires de titres dont il a besoin pour défendre sa cause, 1525. — Fragment d'un compte de recettes des revenus de l'évêché, contenant les recettes d'Aujourre et d'Ormancey et partie de celles de Mardor, 1569. — États des recettes faites pour le compte de l'évêque de Langres à Ormancey et Mardor, pendant les années 1576 à 1580 et 1596 à 1597, en dimes et tierces, terrages, feux, corvées de charrues, cense du bois du Fayl, échiefs, four bannal, poules, mairie, greffe, sergenterie. — Bail pour six années, au profit de l'évêque de Langres, moyennant cinq cents livres par an et l'obligation par le preneur de supporter toutes les charges, du revenu entier des seigneuries d'Ormancey et de Mardor, consistant en dimes de grains et autres, corvées, four bannal, eschez, poules, chapons, messerie, loils et ventes, défauts et amendes jus qu'à soixante-cinq sous tournois, censes, rentes, terrages, redevances tant en grains que deniers, et en général tous droits et revenus, sans aucune réserve. Pour le chauffage du four bannal, le preneur a été autorisé à exploiter douze arpents de bois par an, dans les endroits qu'il jugera les plus convenables, 1614.

Pièces retrouvées après l'inventaire.

G. 611. (Liasse.) — 1 pièce, papier. (Imprimé.)

XVII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 10, liasse 1.) — *Duché-pairie de Langres.* — Villes, bourgs et villages indépendants des chefs-lieux de châtellenies. — *Landreville* (Aube). — « Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Langres, contre les prétendus Réformez des environs de Landreville, appellans du jugement du 28 novembre 1673, des sieurs commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Bourgogne, par lequel l'exercice public de la R. P. R. y a été interdit, et le temple con-

damné à estre démoly. demandeurs. » (Imprimé ; in-4°, de 3 pages, sans nom d'imprimeur.)

G. 612. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1251-1324. — (Inventaire de 1741, liette 13, liasse 1.) — *Comté de Montsaugeon.* — *Montsaugeon.* — Biens-fonds. — Sous les sceaux de Thibaud, official, et de Simon, archiprêtre de Langres, Pierre de Montsaugeon, damoiseau, fils de feu noble homme Jean de Bagrant, et sa femme Amélinote, vendent à Gui, évêque de Langres, pour vingt-trois livres de langrois, la moitié d'un four relevant en fief dudit évêque, assis à Montsaugeon, en la rue Poisel, vers la porte par laquelle on va à « Dompnarien », 1251. (Sceau de l'officialité de Langres.) — Louis [de Poitiers], évêque de Langres, nomme le chevalier Simon de Longchamp châtelain de Montsaugeon, pour sa vie, 1324. (Cf. G. 142.)

G. 613. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVII^e siècle. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 1.) — *Comté de Montsaugeon.* — *Montigny-sur-Vingeanne* et *La Villeneuve-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Notes extraites des titres d'acquisition et transmission des seigneuries de Montigny-sur-Vingeanne et La Villeneuve, de 1487 à 1606, XVII^e siècle.

G. 614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1436-1455. — (Inventaire de 1741, liette 15, liasse 2.) — *Comté de Montsaugeon.* — *Villeneuve-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Cens. — Baux à cens, au profit des évêques de Langres, de pièces de terre au finage de Villeneuve-sur-Vingeanne, 1436-1454 (v. st.).

G. 615. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, d'environ 1^m75.

1400. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6, n^o 34.) — *Comté de Montsaugeon.* — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque litre. » — Fiefs. — Aveu et dénombrement présentés au cardinal de Bar, administrateur de l'évêché de Langres, par Jacques d'Amoncourt, chevalier, pour ce qu'il tenait à Isômes, Longeau, Cusey, Dardenay et Occey, en rentes, cens et autres redevances, terres, maisons, etc., et notamment : à Longeau, dix livres de cens annuel et perpétuel, au premier octobre, acquises naguères par ledit chevalier de Thomas de Grandmont et Jean Censières (?), écuyers ; ce qui était tenu de lui en fief, savoir : à Isôme, par Philibert de « Blaisey, » chevalier, seigneur en partie de « Ville-

conte ; » à Longeau, par Thomas de Grandmont, écuyer ; encore à Isôme, par N. de Malignicourt, écuyer, 1400. (Le haut manque ; le bas est déchiré en plusieurs endroits. — Cf. G. 255.)

G. 616. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, de 2^m50.

1445. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6, n^o 40.) — *Comté de Montsaugeon.* — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque litre. » — Fiefs. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Arnoul de Saint-Seine, chevalier, tant en son nom que comme tuteur et curateur des enfants d'Étienne de Saint-Seine, pour ce qu'il tenait en fief dudit évêque à Rivières-les-Fosses et Percey-le-Petit, 1445. (Rongé en plusieurs endroits.) — Cf. G. 256.

G. 617. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, de 3^m60.

1503. — (Inventaire de 1741, liette 18, liasse 6, n^o 48.) — *Comté de Montsaugeon.* — « *Plusieurs seigneuries* et domaines confondus en chaque litre. » — Fiefs. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Louis et Antoine de Dinteville, frères, seigneurs de Dinteville, Cusey et « Fougereulles », pour les seigneuries de Cusey, Percey-le-Petit, Percey-le-Grand, Montigny-sur-Vingeanne, Vaux-sous-Aubigny, Choilley et notamment : à Cusey, « les chastelz et fort maison ; » à Percey-le-Grand, une seigneurie appelée la seigneurie de Cusey, en laquelle ils avaient cinq maignées d'hommes ; à Isôme, dix-sept livres dix sous tournois, à prendre sur la taille de l'évêque, acquises de feu Élion d'Amoncourt, seigneur de Piépape (« Piépape »), par feu Énard, seigneur de Dinteville, leur père ; à Vaux-sous-Aubigny, une tour, jurable et rendable, alors en ruines, la prévôté et la mairie de Rivières, qui lui était annexée ; à Prauthoy, à cause de ladite prévôté, le sixième de la dime des vins, laquelle était de six pintes une ; à Choilley, une tour, alors en ruines, moulin et foulon, droit d'usage et affouage dans les bois de l'évêque à Choilley pour leur hôtel dudit lieu. En outre de ces droits et autres, relevant de l'évêque de Langres à cause de son comté de Montsaugeon, ils ont reconnu tenir en fief de lui, à cause de sa duché-pairie de Langres, la seigneurie de la Grande Borde, assise entre Le Pailly et Heuilley-le-Grand, et assez près d'Heuilley, avec manoir, 1502 (v. st.). — Cf. G. 257.

G. 618. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1259-1263. — (Inventaire de 1741, liette 26, liasse 6.) — *Baronnie de Lusy.* — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Sous les sceaux de l'abbé de Beaulieu, ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, et de Jean, sire de Choiseul, vente par Rénier de Blondfontaine, chevalier, à Gui, évêque de Langres, de familles d'hommes à Marnay. « Foulains, » Sarcey (*Sarce*), Nogent-la-Ville, etc., 1258 (v. st.). — Jean, sire de Choiseul, se porte caution de cette vente, pour trois cents livres de langrois, 1258 (v. st.). — Sous les sceaux d'Amédée, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et d'Hugue, archidiacre du Bassigny, quittance par Rénier de Blondfontaine, de trois cent quatre-vingts livres de langrois, à lui payées pour raison de ladite vente, 1259. — Sous les sceaux de Jean, abbé de Theuley, ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, et d'Hugue, abbé de Corneux, ordre de Prémontré, diocèse de Besançon, noble dame Isabelle, femme de Godefroi de Blondfontaine, chevalier, approuve la vente et quittance faites par ledit chevalier, à G., évêque de Langres, de tout ce qu'il avait à Foulains, Marnay, Sarcey et autres lieux, pour le rachat de ce qui avait été vendu par Renier de Blondfontaine, 1263. — Cf. G. 343.

G. 619. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1271-1286. — (Inventaire de 1741, liette 27, liasse 3.) — *Bailliage ducal de Châtillon.* — *Châtillon-sur-Seine.* — Monnaie. — Hugue IV, duc de Bourgogne, rapporte que Raoul, dit Champenois, son prévôt de Châtillon-sur-Seine, a fait audit lieu, sans l'assentiment de l'évêque de Langres, un décri de monnaie; il déclare que ce décri ne pourra porter préjudice à l'évêque ni à ses successeurs, mercredi avant la Nativité de N.-S. 1271. — Gui, évêque de Langres, rapporte une charte de Robert II, duc de Bourgogne, chambrier de France, du mois d'octobre 1282, par laquelle il a été convenu avec ledit évêque que s'il y a lieu d'établir quelque impôt sur les ecclésiastiques et séculiers du diocèse de Langres, à cause d'une frappe de monnaie qui aurait été décidée entre les parties sus-nommées, cet impôt ne pourra être assis que d'après l'avis de Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon et le seigneur de Grancey-le-Château. L'évêque ajoute que le duc de Bourgogne veut lever un impôt, pour soutenir le cours des monnaies, sur les habitants de diverses localités situées en deçà du pont et du ruisseau de « Guers, » de la croix d'Arceaux et de la pierre de « Damblein, » dans les châtelainies de Grancey-le-Château, Saulx, Til-

Châtel, Mirebeau et Pontaillier, au delà de la Saône, et dans lesdits château de Grancey et village de Til-Châtel, en deçà de la Saône, sur les terres des abbé de Bèze, prieurs de Saint-Léger et Saint-Sauveur, à Montraçon et Talmay. Sur l'avis de personnes dignes de foi, ledit évêque déclare que dans les localités situées du côté de Langres, en deçà de la Saône, la monnaie du duc de Bourgogne n'a pas cours, 1286. — Cf. G. 346.

G. 620. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1168-1420. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 9.) — *Bailliage ducal de Châtillon.* — *Châtillon-sur-Seine.* — Fiefs. — Copie, du XVII^e siècle, de la charte de 1168 analysée ci-dessus (G. 351). — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fait hommage à l'évêque de Langres pour tout ce qu'il tient de lui en fief; cet hommage lui est dû en son château de Châtillon-sur-Seine, au lieudit « le perron de Mal Conseil; » par suite, l'hommage présentement rendu ne pourra lui préjudicier, ni à ses successeurs; Avignon, 28 août 1376. — Hommages et déclarations semblables faits par les ducs Jean-sans-Peur, à Paris le 17 mai 1407, et à Beaune le 27 novembre 1414, et Philippe-le-Bon, le 29 mai 1420, en l'hôtel d'Adam Gabriel, à l'enseigne de l'Écu de France, à Châtillon-sur-Seine. — Cf. G. 351.

G. 621. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1206. — (Inventaire de 1741, liette 28, liasse 12, n^o 2 *in fine.*) — *Bailliage ducal de Châtillon.* — *Châtillon-sur-Seine.* — Droits en général. — Copie, faite en 1678, de la charte de commune accordée aux habitants de Châtillon par Eudes III, duc de Bourgogne, et l'évêque de Langres, en 1206. — Cf. G. 354.

G. 622. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1263. — (Inventaire de 1741, liette 47, liasse 3.) — *Prévôté de Neuilly-l'Évêque.* — *Dampierre.* — Droits en général. — Traité de mariage, concernant Dampierre, fait entre Thibaud V, comte de Champagne, et Gui, évêque de Langres, 1263. (En français. — Fragment de sceau du comte de Champagne.)

G. 623. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1296-1302. — (Inventaire de 1741, liette 49, liasse 4.) — *Prévôté de Baissey.* — « *Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre.* » — Droits en général. — Jean de Saffres, chanoine et sacriste de Langres,

cède à Jean, évêque de Langres, pour lui et ses successeurs, soixante sous de rente sur la prévôté de Lusy, cinq sous de cens et d'autres revenus à Levrigny. L'évêque lui a donné en échange dix livres de tournois, sur les tailles et autres revenus de l'évêque à Lusy, mais seulement pour le temps de la vie de Jeannette, sœur dudit chanoine, religieuse à Poulangy (*monialis de Pelongeyo*), 1296. — Le même Jean de Saffres donne au dit évêque, pour lui et ses successeurs, diverses rentes, en échange de dix livres de tournois de rente, que le dit évêque avait données à Béatrix, nièce dudit chanoine et fille de Gui de Saffres, homme d'armes, pour le temps de sa vie, si elle survivait à Jeanne de Saffres, religieuse à Poulangy, etc., 1302. (Fragment de sceau de Jean de Saffres.) — Cf. G. 593.

G. 624. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1264. — (Inventaire de 1741, liette 50, liasse 5.) — *Prévôté d'Ormancey.* — « Plusieurs seigneuries et domaines confondus en chaque titre. » — Droits en général. — Sous les sceaux d'Hugue, archidiacre de Langres, et de Pierre de Flavigny, archidiacre de Bar, Rénier « de Receio, » chevalier, abandonne à titre d'échange à G. évêque de Langres, le cinquième qu'il avait dans la forteresse et villages d'Ormancey et de Mardor, etc., 1264. (Sceau de l'archidiacre du Barrois.) — Sous les mêmes sceaux, Rénier de Bricon, homme d'armes, cède, au même titre, à G. évêque de Langres, le quinzième qu'il avait dans la cinquième partie d'Ormancey et de Mardor (*Mardolié*), possédé par indivis avec les héritiers de Marac (*de Maresco*), de Bay (*Bayz*) et de Bricon (*Brecons*), à cause de la succession d'Horric, chevalier, autrefois seigneur du dit village, et ce, moyennant quarante sous de langrois à prendre sur la vente de Langres, 1264. — Charte semblable, dans laquelle Rénier de Bricon parait avec sa femme Jeanne, 1264. (Sceau de l'archidiacre du Barrois.) — Cf. G. 610.

DOCUMENTS NON COMPRIS DANS LE CLASSEMENT DE 1741.

G. 625. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1685-1750. — *Angoulevant*, commune de Peigney. — Cf. G. 65. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Jean-Baptiste Sauvage, conseiller aux bailliage et siège présidial de Langres, pour la seigneurie d'Angoulevant à lui donnée, suivant contrat du 22 mars 1676, par feu Nicolas Sauvage, écuyer, capitaine au

régiment de Navarre, 1685. — Consultation d'avocat sur la mouvance d'Angoulevant, 1750. Signée: De Villerme.

G. 626. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771-1775. — *Arbigny.* — Cf. G. 518. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de la portion de dîmes de grains qui appartenait au dit évêque sur le finage d'Arbigny, 1771. — A la suite est une reconnaissance, par le fermier, de ce qu'il restait alors devoir pour cette amodiation, 1775.

G. 627. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1334. — *Arbot.* — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 628. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1334. — *Aubepierre.* — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 629. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1756-1780. — *Aubigny.* — Cf. G. 149-150. — Baux à ferme, par adjudication, des vignes, tontures de saules, fruits des arbres, de Létang et dîmes de la fabrique de Vaux-sous-Aubigny, 1756. — Assignation donnée à l'évêque de Langres, à la requête des habitants d'Aubigny et de Vaux, pour réparations à l'église paroissiale, 1764. — Déclaration, au bureau des Aides, de vingt-quatre ouvrées de vignes que l'évêque de Langres faisait valoir à Aubigny, 1780.

G. 630. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1334-1789. — *Aujeurre.* — Cf. G. 572-575. — Extrait du terrier de l'évêché, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.) — Bail du droit de mairie, 1598. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 573.) — Adjudication de coupe de bois, 1688. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 572.) — Procès-verbal et plan d'abornement d'un canton de bois appelé Les Craas, 1756. — Vente d'une coupe de bois de cinquante-trois arpents, cinquante perches de taillis, d'un canton appelé Formont, 1789.

G. 631. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1334-1785. — *Baissey.* — Cf. G. 561-571. — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.) — Déclaration par Nicolas Oudelin, curé de Baissey et Leuchey, qu'il opte pour la portion congrue de cent écus à Baissey, et cinquante écus à Leuchey, tant pour lui que pour le vicaire qu'il plaira à

l'évêque de Langres de lui envoyer, et ce, conformément à la déclaration du Roi, 1686. — Traité fait en conséquence, avec Mgr de Gordes, 1686. — Autre traité fait entre l'évêque Clermont-Tonnerre et le curé, sur la même matière, 1697. — Ratification du traité de 1697, par monseigneur d'Antin, 1726. — Déclaration des revenus de la seigneurie de Baissey, 1674. — Bail à cens, au profit de l'évêque, du moulin de Baissey, 1731.

G. 632. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1334-1693. — *Balesme.* — Cf. G. 65-66. — Extraits du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (Copies du XVIII^e siècle.) — Sentence du bailliage ducal de Langres, condamnant les habitants de Balesme à faire le rôle de la taille des terres de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Remy, de l'année précédente, qui était de quarante livres, 1674. — Foi et hommage de la mairie héréditaire de Balesme, présentés à l'évêque par Edme Turquet, avocat en parlement, demeurant à Langres, 1683. — Procès-verbal de récolement des bois de Balesme, 1686.

G. 633. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — *Bard-lès-Epoisses* (Côte-d'Or). — Note sur la situation du fief de Bard-lès-Epoisses, par rapport à l'évêque de Langres, seigneur suzerain ; ce fief, qui consistait en prés, serait tombé deux fois en commise, et par suite le seigneur suzerain aurait eu le droit de se les faire adjuger, aux termes de la coutume de Bourgogne, faute de reprise de fief, XVIII^e siècle.

G. 631. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1532-1759. — *Bar-sur-Aube* (Aube). — Cf. G. 453. — Compte des recettes et dépenses du prieuré de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, du 1^{er} février 1531 (v. st.) à l'année 1532, présenté à Guillaume « Le Paige, » chanoine de Langres, seigneur (*sic*) de Grosse-Sauve et prieur commendataire dudit prieuré de Bar-sur-Aube, 1532. (Copie du XVIII^e siècle, non signée.) — Promesse de mariage concernant un sieur Gallu, et procédure ayant pour but de le faire casser, 1719-1720.

G. 635. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1747-1779. — *Bligny* (Aube). — Cf. G. 424. — Mémoire, sans date et non signé, adressé à l'évêque de Langres, sur les droits de quint et requint qui pouvaient lui être dus à cause de la terre et seigneurie de Bligny, relevant du marquisat de Mussy (1747). — Arrêt du parlement de Paris, qui autorise l'évêque de Langres à

saisir féodalement, par provision, la terre de Bligny appartenant au marquis de Sauvebœuf et à N. Le Brun de Dinteville, sa femme, 1778.

G. 636. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1768. — *La Borde*, c^o d'Heuilley-le-Grand. — Cf. G. 75. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Marie Phillibert, veuve de Laurent-Blaise Étienne, bourgeois de Langres, pour le fief de La Borde, paroisse d'Heuilley-le-Grand, acquis par elle de Marguerite-Nicole de Lecey de Changey, femme séparée de corps, et autorisée par arrêt du parlement de Paris, de François comte de Valles, 1768. — Dénombrement de ce fief, fourni par la dite dame, 1768.

G. 637. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1746-1790. — *Bourg.* — Cf. G. 67. — Procès-verbaux de délits commis dans les bois de Bourg par des habitants du dit lieu, 1746-1749. — Bail à cens, au profit de M. de la Luzerne, évêque de Langres, par Marie-Antoine-Claude-Bernard Rivot, ancien maire, lieutenant à la garde des clés de la ville de Langres, et alors député à l'assemblée provinciale de Champagne et procureur-syndic du département de Langres, de l'emplacement du château de Bourg, appartenant au dit évêché, 12 janvier 1790.

G. 638. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741. — *Broncourt.* — Décharge donnée à l'évêque de Langres par un habitant de Broncourt de toutes les pièces d'un procès réglé à l'amiable par la médiation du dit évêque, 1741.

G. 639. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1334-1773. — *Buxerolles* (Côte-d'Or.) — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.) — Baux à cens, au profit de l'évêque de Langres, de diverses pièces de prés, 1714. — Sentence du bailliage de Gurgy, rendue contre un habitant de Buxerolles qui avait commis un délit dans les bois de Buxerolles, 1744. — Reconnaissance de cens dus à l'évêque de Langres et assis sur deux moulins, 1683. — Bail du moulin Botheret, 1641.

G. 640. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1388-1780. — *Chacenay* (Aube). — Cf. G. 425. — Foi et hommage du donjon de Chacenay rendus au Roi, à cause de

son château de Bar-sur-Seine (Aube), par Jeanne d'Arcis, dame de Larrey (Côte-d'Or) et du dit Chacenay, 1388. (Copie du XVIII^e siècle.) — Aveu et dénombrement fournis à l'évêque de Langres, à cause de son château de Mussy, par Guillaume de Chaumont, écuyer, seigneur d'Éguilly (Aube) et en partie de Chacenay, âgé d'environ soixante ans, pour la seigneurie des Tours de Chacenay, dont les tours avaient été détruites par les guerres; la seigneurie d'Éguilly, avec motte, relevant du dit Chacenay, et divers petits fiefs, 1503 (v. st.). (Copie du XVIII^e siècle.) — Foi et hommage du fief des Tours Sainte-Parise et baronnie de Chacenay, et de la seigneurie d'Éguilly, présentés à l'évêque de Langres par Marguerite de Foissy, veuve d'Antoine de Chaumont, baron d'Éguilly et de Chacenay, 1612. — Adjudication de la terre et seigneurie des Tours Sainte-Parise, au profit de Nicolas Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France, 1667. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Chacenay, donnés au Roi par Élisabeth Arnauld, femme séparée de biens de Claude-François Poncher, conseiller d'État, doyen des maîtres des Requêtes, 1766. (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 611. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1709. — *Chalancey, Vesvres et Vaillant.* — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Gui Chartraire, seigneur de Saint-Agnan, conseiller au parlement de Bourgogne, pour les terres et seigneuries de Chalancey, Vesvres et Vaillant, qu'il avait acquises le 26 juin 1709 des créanciers de la maison de Thiange, 1709.

G. 612. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1758. — *Chambain* (Côte-d'Or). — Cf. G. 280-282. — Deux lettres de Toussaint, prieur de la Chartreuse de Lugny (c^o de Leuglay, Côte-d'Or), adressées à l'agent de l'évêque à Langres et au juge de Gurgy, dont une est relative à un délit commis dans les bois communaux de Chambain, 1758.

G. 613. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1680-1746. — *Champigny-lès-Langres.* — Cf. G. 68 et 88. — Sentence du bailliage ducal de Langres qui condamne un habitant de Champigny à déclarer, lors de la première audience, qu'il reconnaît les officiers du dit Champigny pour gens d'honneur, et à payer trois livres d'amende, qui seront affectées à la fabrique du même lieu, 1680. — Lettre d'un procureur en parlement, de

Châlons-sur-Marne, adressée à l'évêque de Langres, concernant le paiement de sa cote part, comme seigneur de Champigny, au domaine du Roi, 1746.

G. 614. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1689-1789. — *Champigny-sous-Varennes.* — Cf. G. 520. — Sentence du bailliage ducal de Langres, qui condamne un propriétaire de Champigny-sous-Varennes, à payer les dîmes de vin des années 1687 et 1688 qu'il devait à M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, en sa qualité de prieur de Varennes, seigneur et décimateur de Champigny, 1689. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, de la part qui appartenait à son évêché dans les dîmes de grains, chanvre et vin, au territoire de Champigny, 1789.

G. 615. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1546-1768. — *Charmes-lès-Langres.* — Cf. G. 539-541. — Sentence des requêtes du Palais, relative aux redevances en grains que l'évêque de Langres percevait à Charmes, 1545 (v. st.). (Copie du XVIII^e siècle; cf. original, G. 539). — Assignation donnée aux habitants de Charmes, à la requête de l'évêque de Langres, de comparaître dans la huitaine au bailliage royal de Langres, pour y voir maintenir l'évêque dans le droit de lever annuellement quinze émines d'avoine sur lesdits habitants, 1743. — Bail d'un terrage et de deux pièces de pré dépendant de l'évêché, 1768.

G. 616. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1675-1789. — *La Chassigne*, ferme, commune de Prusly-sur-Oource (Côte-d'Or). — Cf. G. 363-366. — Vente aux enchères de la coupe du bois de la Chassigne, appartenant à l'évêque de Langres, 1675. — « Déclaration générale de tous les revenus et droits seigneuriaux qui composent la ferme générale de Châtillon, dite *delà l'Aube*, ensemble des forges et fourneaux et dépendances de Veuxaule et Pruilley, que fournit Alexandre Berault, cy devant maître desdites forges et fourneaux, et aussy fermier général de laditte ferme delà l'Aube, à monseigneur de Saint-Hérem de Montmorain, évêques et dux de Langres, pair de France et commandeur des ordres du Roy », 1743. Ces droits et revenus concernaient Châtillon-sur-Seine, Massingy, Prusly, Marigny, La Chassigne, Lucey, Leuglay, Gevrolles, La Chaume, Faverolles, Gurgy-Je-Châtel, Gurgy-la-Ville, la rue de Langres (à Rouvres-sur-Aube), Chambain, Buxerolles, le fourneau

de Prusly, la forge et fourneau de Veuxhaules. — État des bois nécessaires pour réparations à faire aux granges et écuries de La Chassigne, 1737. — Provisions de l'office de bailli de la baronnie des La Chassigne, justice de Prusly et Marigny, données par l'évêque de Langres à Charles-Henry Darnel, son procureur fiscal de Gevrolles ; ledit office vacant par le décès de Paul Petiet, 1762. — Édits et ordonnances pour la levée de la capitation, signifiés aux habitants de Crépan (commune de Prusly-sur-Ource) et La Chassigne (même commune), 1746. (Sept imprimés.) — Quittances d'ouvriers qui ont travaillé aux réparations des bâtiments de La Chassigne, 1736. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Alexandre-François-Joseph du Boutet, marquis de Maranville, seigneur dudit lieu et de la grosse tour et motte de Veuxhaules, demeurant ordinairement audit lieu de Veuxhaules, pour la baronnie de Crépan, mouvante de La Chassigne, achetée par lui le 16 janvier 1778 de Claude-Thérèse de Chastenay de Lanty, veuve de Joseph-François marquis Duplex, gouverneur des ville et forts de Pondichéry, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Henriette-Julie de Chastenay de Lanty, demoiselle majeure, 1778. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, moyennant 6,766 livres 13 sous 4 deniers par an, des cours d'eau et fourneau de Prusly, grange de La Chassigne, biens et revenus des terres et seigneuries de Prusly et Marigny, coupe de deux ventes de bois taillis, 1778. — Bail à ferme des mêmes droits et biens, et de la forge de Veuxhaules, moyennant trente et un mille soixante six livres, 1789.

G. 647. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 129 pièces, papier.

1691-1780. — *Châtillon-sur-Seine* (Côte-d'Or). — Cf. G. 344-354. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de tous les revenus et droits des terres et seigneuries de Châtillon-sur-Seine, La Chassigne, Prusly, Marigny, Leuglay, Gevrolles, Lucey, La Chaume, Faverolles, Gurgy-le-Châtel et Rouvre-sur-Aube, moyennant trois mille huit cents livres tournois par an, 1691. — Arrêt du Conseil d'État qui déboute une dame Berthault, veuve d'un sieur Ducret de Villiers, seigneur de Courcelles, du droit de péage qu'elle prétendait avoir, de moitié avec l'évêque de Langres, sur les marchandises et denrées passant par la ville de Châtillon, 1732. (Copie non signée.) — Provisions de l'office de bailli ducal en la justice et seigneurie de Châtillon, accordées par l'évêque de Langres à [Robert] Joly, avocat en parlement, demeurant audit Châtillon ; ledit office étant vacant par le décès de

Paul Petiet, 1759. — Contestations entre l'évêque de Langres et les administrateurs de l'hôpital de Châtillon, concernant la nomination du prédicateur de l'Avent et du Carême, et le desservant dudit hôpital, 1744-1745. — Extrait du contrat de la fondation dudit hôpital faite en 1666 par Pierre Guioite, principal du collège de Châtillon. — Arrêt du parlement de Paris, qui maintient l'évêque de Langres, à l'encontre des prétentions des officiers du bailliage et siège royal de Châtillon, dans le droit d'avoir en ladite ville un lieutenant général ducal pour connaître de trois en trois ans, concurremment avec lesdits officiers, des appellations des sentences rendues en la prévôté et mairie de ladite ville, 1745. — Quittance donnée par A.-J. de Migieux, dite de Sainte-Geneviève, abbesse du Puits-d'Orbe, pour la pension de deux religieuses de ladite abbaye, que l'évêque de Langres s'était chargé de lui remettre, 1746. — Provisions de l'office de bailli ducal de l'évêque de Langres à Châtillon, pour Henri-François-Innocent Petiet, avocat en parlement à Châtillon ; ledit office vacant par la démission de Robert Joly, 1766. — Bail des prés et droits seigneuriaux de l'évêque de Langres, à Châtillon et Massingy, moyennant onze cents livres par an, 1779.

G. 648. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Châtillonot*. — Cf. G. 153-154. — Inventaire de titres, dont les originaux n'ont pas été retrouvés, XVIII^e siècle. Les documents analysés dans cet inventaire sont compris entre les années 1334 et 1768, et concernent des ventes de pièces de terre, cens dus à l'évêque de Langres, procédures de l'évêque contre un mayeur de Châtillonot, pour fait de juridiction.

G. 649. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 228 pièces, papier.

1574-1783. — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Cf. G. 459-464. — Rapport d'un garde forestier des bois, chasses et pêche de l'évêché de Langres, contre le curé de La Chaume, qui avait coupé un pied de saule dans la haie de clôture du château, 1764. — Mémoire concernant l'emprisonnement du garde de la seigneurie de La Chaume, XVIII^e siècle. — Bail d'une chambre destinée à servir d'auditoire à La Chaume, fait moyennant douze livres par an, par l'évêque de Langres au profit de Georges-Edme de Champeau, écuyer, demeurant à La Chaume, 1758. — Provisions de l'office de garde forestier des bois, plaines, chasses et pêches dans l'étendue du duché-pairie de Langres, accordées par l'évêque dudit lieu à

Nicolas Privé, habitant de Saint-Broingt-lès-Gurgy, 1758. — Résiliation d'un bail emphytéotique des moulins de La Chaume et Lucey, 1741. — Réceptions de deux gardes forestiers, à la maîtrise de Sens, 1745. — Procès-verbal d'une information faite par un lieutenant du gruyer de Langres, concernant un faucon de l'évêque, tué par des habitants de La Chaume, 1674. — Procédures à la Table de marbre, à Paris, entre l'évêque de Langres et les habitants de La Chaume, concernant des droits d'usage dans la forêt de La Chaume, d'environ quatre mille arpents, qui appartenait à l'évêque, 1758-1760. (Cf. G. 463.) — Accensivements de 1574 et 1577 ; sentence de 1606 et transaction de 1607. (Cf. G. 464.) Copies du XVIII^e siècle. — Autorisation accordée aux habitants de La Chaume de vendre une coupe de bois taillis, 1629. Copie du XVIII^e siècle. (Cf. G. 463.) — Bail du four banal, 1698. — Plans de cantons de bois en la forêt de La Chaume, 1720 et 1728. — Quittance, par Georges-Edme de Champeau, écuyer, demeurant à La Chaume, de la somme de cent livres moyennant laquelle il a rétrocedé à l'évêque de Langres l'emplacement du château de La Chaume, précédemment accensé à ses auteurs par l'évêque de Langres, suivant bail emphytéotique, dont il a consenti la résiliation, 1747. — Arrêt sur requête, du parlement de Paris, qui homologue une transaction intervenue en 1774 entre l'évêque de Langres et les habitants de La Chaume au sujet des bois du dit lieu, 1774.

G. 650. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1679-1788. — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Cf. G. 459-464. — Procès-verbaux du gruyer de La Chaume, constatant des dégradations faites dans les bois du dit lieu, 1679-1682. — Bail du revenu de La Chaume, au profit de l'évêque de Langres, 1724. — Transaction entre l'évêque de Langres et les habitants de La Chaume concernant la tierce et le triage des bois, 1728. — Procès-verbal d'officiers de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du bailliage et ancien ressort de Sens, constatant que les habitants de La Chaume n'avaient ni plan ni arpentage de leurs bois communaux, et leur enjoignant de les faire exécuter dans un délai de trois mois, 1734. A la suite est le procès-verbal d'arpentage. (Copie collationnée.) — Plan de cinq cantons de bois cédés à l'évêque de Langres par les habitants de La Chaume, Lucey, Faverolles, Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, appelés : Foiselot, Côte Trésorier, La Fortelle, Sussey et Le Til, 1760. — Bail du moulin de La Chaume, 1788.

G. 651. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1480. — *Chaumont-en-Bassigny*. — Cf. G. 111-112. — Accord intervenu entre Gui [Bernard], évêque de Langres, et les chanoines de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, portant réunion au dit chapitre de la cure du même lieu, 1480. (Copie du XVIII^e siècle, non signée.)

G. 652. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1779-1789. — *Chaumont-le-Bois, Obtrée et Vannaire* (Côte-d'Or). — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des dîmes de grains et de vins de Chaumont-le-Bois, Obtrée et Vannaire, dépendant de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or) unie au dit évêché, 1779. — L'évêque de Langres et le fermier des dîmes ci-dessus s'engagent à passer bail, à la première réquisition de l'un ou l'autre d'eux, de la ferme de Chaumont-le-Bois Vannaire et Obtrée, aux mêmes conditions que celles du bail précédent, moyennant treize cents livres, 1789.

G. 653. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1563-1781. — *Choilley et Dardenay*. — Cf. G. 156-160. — Extrait d'un arrêt du parlement de Paris qui maintient l'évêque de Langres dans la possession de la haute, moyenne et basse justice de Choilley, Dardenay, Vaux et Aubigny, 1664. — Mémoires relatifs à des dégâts commis dans les bois de Choilley, dépendant de l'évêché de Langres, par des habitants de Montvaudon, du Vergy, Louche, La Carande et autres métairies voisines, situées en Franche-Comté, XVIII^e siècle. — Mémoire sur les différentes juridictions du comté de Montsaugéon, XVIII^e siècle. — Déclaration des revenus de la terre de Choilley et Dardenay, 1708.

G. 654. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1263-1783. — *Cohons*. — Cf. G. 69-71. — Vente par Bernard Le Picard de Novilliers, écuyer, capitaine de cavalerie, demeurant à Langres, comme mandataire de Joseph Le Picard de Novilliers, sieur d'Ageville, son frère, écuyer, demeurant à Dommarion ; Claudette, Madeleine, Henriette et Jeanne Le Picard d'Ageville, demoiselles, filles majeures, et Louis Joseph Le Picard d'Ascourt, écuyer, tous demeurant à Langres, à M^r François Le Febvre, avocat au parlement, et Catherine Mariet sa femme, d'un domaine situé au finage de Cohons et lieux voisins, composé : d'une maison et dépendances appelée la Tour, droit exclusif sur le grand cours d'eau de la fontaine Sainte-Marie du Mont, droit de colombier,

droit de banc dans l'église, terrage, etc., moyennant treize mille deux cents livres, 1749. — Récolements de bois, 1681, 1686 et 1692. — Copies de pièces relatives à la mairie, 1263-1698. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, du droit de tirer de la pierre dans une carrière du bois de Marne, 1783.

G. 655. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1334-1679. — *Corlée.* — Cf. G. 71. — Extrait du terrier de l'évêché, 1334. (Copie du XVIII^e siècle.) — Sentence du bailliage ducal de Langres, qui condamne un habitant de Corlée, comme amodiateur du droit de la gerberie due aux sergents à masse de ce bailliage, droit qui était d'une gerbe de blé et un denier par habitant, à payer à Philippe Jacotin, sergent au dit bailliage, en sa maison, à Langres, deux bichets de blé-froment, mesure de Langres, 1679.

G. 656. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1334-1789. — *Coublant.* — Cf. G. 394 à 401. — Extrait du terrier de l'évêché, de 1334, avec commentaire en marge, XVIII^e siècle. — Accensivements de 1515 et 1578. (Copies du XVIII^e siècle. Cf. G. 497.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Arnoult Saladin d'Anglure, chevalier, seigneur de Coublant, Maatz, Saint-Loup et autres lieux, pour partie de Coublant et la totalité de Maatz et ses dépendances, lui appartenant tant comme héritier bénéficiaire de ses père et mère que comme ayant les droits de leurs créanciers, 1697. — Mémoire des prétentions respectives de Madame de Coublant et de l'évêque de Langres, dans la seigneurie de Coublant, 1725. On y voit qu'il ne restait plus de l'ancien château qu'une partie de la tour, qui était en ruines. — Accord intervenu entre ces deux parties ; madame de Coublant était Christine du Châtelet, veuve d'Arnoult Saladin d'Anglure, 1726. — Baux à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de la partie lui appartenant dans les dîmes de vins et de grains, 1763 et 1766. — Déclarations des droits seigneuriaux et dîmes appartenant à l'évêque à Coublant, Saulles et Grenant, 1725, 1778 et 1788. — Bail à ferme de la rivière de Coublant, 1789.

G. 657. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets ; papier

1558-1568. — *Coublant* et lieux voisins. — Manuel des baux des biens et droits appartenant à Jean d'Anglure, baron de Saint-Loup, Villenenant, Coublant, Maatz, Grandchamp, Saulles et Grenant en partie, de

1558 à 1560, puis, à Catherine d'Autry, sa veuve, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants mineurs nés de ce mariage, 1562 à 1568.

G. 658. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets ; papier.

1577-1580. — *Coublant* et lieux voisins. — Registre de baux des biens et droits appartenant à François d'Anglure, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant de cinquante hommes d'armes, baron de Saint-Loup, Coublant, Maatz, Grandchamp, Saulles et Grenant en partie, 1577-1580.

G. 659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1334-1766. — *Coublant.* — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334 (XVIII^e siècle). — Dénombrement fourni à l'évêque, par Arnoult Saladin d'Anglure, pour ce qui lui appartenait dans la terre et seigneurie de Coublant, et pour celles des Granges-Fanches et de Maatz, 1697. On remarque à Coublant, « la place où estoit anciennement le chasteau des dictz seigneurs d'Anglure, qui fut bruslé et pillé par l'armée du général Galas, en l'année mil six cens trente six ; en laquelle place ledict seigneur d'Anglure a faict bastir une maison seigneuriale, que ledict seigneur faict enclorre de murailles sur les anciens fondemens ; joignant laquelle est l'ancien colombier, à costé duquel est un petit chemin entre les deux roches, pour descendre à la rivière, lequel petit chemin sépare les anciens chasteaux. » — Provisions de l'office de notaire et greffier en la terre et seigneurie de Coublant, Maatz et Granges-Fanches, délivrées par Charlotte Hérardine d'Anglure, maréchale de Beauvau, marquise de Coublant, 1752. — Déclaration des revenus de l'évêque de Langres, à Coublant, Saulles et Grenant, 1725. Devis de réparations pour la maison curiale de Coublant, 1754. — Ordonnance de l'intendant de Champagne pour l'adjudication de ces travaux, et assignation, donnée à l'évêque de Langres, à la requête des habitants, de se trouver, ou son représentant, à la dite adjudication, 1755. — Provisions de l'office de notaire et greffier en la châtellenie de Coublant, données par le duc de Randan, co-seigneur de Coublant avec l'évêque de Langres, 1766. (Copie.)

G. 660. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1712-1741. — *Courcelles-Val-d'Esnois.* — Échange entre M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, et Philibert de Piètrequin, chevalier seigneur de la Borde,

Prangey, Vesvres et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment de Draves, demeurant en son château de Prangey ; l'évêque lui cède la terre et seigneurie de « Courcelles-au-Val-d'Esnomis » moyennant une redevance annuelle et perpétuelle, par les possesseurs de la dite terre, de soixante-quinze livres, avec toutes mouvances, droits de foi et hommage et de dénombrement réservés à l'évêque de Langres, etc., 1712. — Ratification par Monseigneur d'Antin, évêque nommé de Langres, 1724.

G. 661. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1334-1784. — *Couzon.* — Cf. G. 151-152. — Extrait du terrier de l'évêché, de 1334. (Copie du XVIII^e siècle.) — Requête des habitants de Couzon, adressée à l'évêque de Langres, leur seigneur, par laquelle ils lui demandent, attendu la grande disette des fourrages, de les autoriser à faire pâturer leurs bestiaux dans le bois des Cottes, appelé aussi Combe du Puy, et autorisation accordée par le dit évêque, 1754. — Échange entre César-Guillaume de La Luzerne, évêque de Langres, et François-David Bollioud, chevalier, seigneur de Saint-Jullien, des baronnies du Bourg-Argental, Fontaine-Française, Chaume, Fontenelle, Chazeuil, Courchamp, Montorantier et autres lieux, gouverneur et lieutenant de Roi en la ville de Bourg-Argental et receveur général du clergé de France ; l'évêque lui cède la terre et seigneurie de Saquenay (Côte-d'Or), et M. de Saint-Jullien lui abandonne un domaine situé au finage de Couzon, 1781.

G. 662. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1779-1728. — *Crépan,* château et ferme, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — Cf. G. 367-369. — Consultation d'Henriou de Pansey, avocat choisi par M. du Boutet de Maranville, sur la question des droits de quint et requint réclamés par l'évêque de Langres, à propos de l'acquisition que M. du Boutet avait faite de la terre de Crépan, 1779. — Lettres de Madame du Boutet de Maranville adressées à l'évêque de Langres, concernant cette affaire, 1780-1781.

G. 663. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1663-1762. — *Cusey.* — Cf. G. 161-164. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Antoine de Han, chevalier, seigneur de Laneuveille [lès-Coiffy], du Beuillon (même commune) et de Cusey, pour, 1^o la seigneurie de Cusey, où il y avait notamment « chasteau et maison forte » et « une motte, en laquelle souloit estre autrefois une maison forte, laquelle motte est assise en la

ruie du Teltre, nommée Montferrant, et qui est en ruine, » et « une autre motte, avec les appartenances d'icelle, rivière, pesche et pressoir, en laquelle souloit avoir une tour et autres maisonnemans qui sont en ruynes, » les granges de la « Farse, » et de « Champ-Girault » en ruines. plusieurs bois, etc. ; 2^o une rente sur la taille d'Isômes ; 3^o une tour à Vaux-sous-Aubigny, alors en ruine, etc. ; 4^o la prévôté de Vaux et la mairie de Rivières-les-Fosses ; 5^o une tour « seigneuriale » en ruine, moulin et foulon, mairie, à Choilley ; 6^o la prévôté de Vaux-sous-Aubigny, 1663. — Autres aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par noble Simon Cardinal, seigneur de Cusey, demeurant à Langres, pour les dites terres et seigneuries qu'il avait acquises le 8 juillet 1688 de messire François Rose de Provençères, chevalier, seigneur de Maulain, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Schelestadt, 1688. La réception a eu lieu en la place accoutumée pour tenir les audiences du bailliage, « n'y ayant point de maison seigneuriale ny de chastel qui soit sur pied dans le dit lieu de Montsauljon. » — Foi et hommage de la même terre, par Jean Seurrot, écuyer, seigneur de Cusey et de Vivey, présenté au palais épiscopal de Langres, à cause de l'acquisition qu'il en avait faite le 8 septembre 1698 de Simon Cardinal, gentilhomme ordinaire de la duchesse d'Orléans, 1726. — Prétention de l'évêque de Langres de nommer des notaires ayant le droit d'instrumenter à Cusey, à cause de son comté de Montsaugeon, 1762.

G. 664. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1719-1744. — *Dommarien.* — Cf. G. 176-181. — « Déclaration des terres, cens et droits dépendants du fief de Sarigny, au finage de Dommarien, appartenant au sieur Antoine Cornefert », 1719. — Consultation d'avocat, sur le droit prétendu par l'évêque de Langres de connaître des faits de chasse au territoire de Dommarien, par suite de la réserve des droits de grurie et gairie faite dans le contrat d'échange de cette seigneurie intervenu en 1586 entre M. Des Cars et le duc d'Elbeuf, 1728. Signée : Noet. — Requête du curé de Dommarien à l'évêque de Langres, demandant l'autorisation de prendre de la pierre à Prauthoy pour des réparations de la maison curiale, 1744.

G. 665. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Épineuil* (Yonne). — Cf. G. 427. — Extrait d'un dénombrement de la seigneurie d'Épineuil, XVIII^e siècle.

G. 666. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — *Ériseul.* — Cf. G. 283-285. — Extrait d'un terrier de l'évêché de Langres, XVIII^e siècle. (Probablement le terrier du XIV^e siècle.)

G. 667. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1725-1771. — *Esnoms.* — Cf. G. 165-169. — Dégradations dans les bois, 1744. — Déclaration de la ferme des droits et biens de l'évêque à Esnoms, XVIII^e siècle. — Provisions et acte de réception en l'office de notaire au comté de Montsaugéon, pour Nicolas Barrois, demeurant à Courcelles, 1725. — Provision de l'office de garde forestier de la seigneurie du Val d'Esnoms, 1760.

G. 668. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — *Étivey* (Yonne). — Bail à ferme, au profit de M. de La Luzerne, évêque de Langres, de la ferme d'Étivey, comprenant dîmes à Étivey, dîmes de tierces à Sèche-Bouteille (commune d'Étivey), le château d'Étivey, dîmes de tous grains à Sanvigne (commune d'Étivey), dîmes et tierces de Villiers-le-Haut, cens ou rente foncière sur le moulin Saint-Jean, etc., 1789.

G. 669. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1629-1788. — *Faverolles* (Côte-d'Or). — Cf. G. 466-468. — Bail à ferme, au profit de Jean Richebois, gruyer à Faverolles, de son moulin dudit lieu, 1629. — Devis de réparations pour ce moulin, qui appartenait alors à l'évêque et était banal, 1742 et 1748. — Bail dudit moulin, au profit de l'évêque de Langres, 1769 et 1788. — Bail des revenus de la seigneurie, 1788.

G. 670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1679-1754. — *Fontaine-Française* (Côte-d'Or). — Cf. G. 229. — Foi et hommage pour Fontaine-Française, présentés à l'évêque de Langres par Catherine d'Arnault, femme de Jacques de Mazel, chevalier, colonel de cavalerie, héritière universelle testamentaire d'Antoine « Adnoud », secrétaire du Roi, seigneur du dudit Fontaine-Française, 1679. — Foi et hommage de ladite seigneurie, par François-David Bollhioud, écuyer, seigneur de Saint-Julien, du Bourg, Argental et autres lieux, receveur général du clergé de France, qui l'avait acquise par licitation, 1754.

G. 671. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1713-1784. — *Foulain.* — Cf. G. 328. — Bail à cens et rente emphytéotique, au profit de l'évêque de Lan-

gres, du moulin banal de Foulain, 1713. — Requête adressée à l'évêque, par le meunier qui se plaignait des habitants, et par les habitants qui se plaignaient du meunier, 1764 et années suivantes. — Procès-verbal, dressé par le prévôt de Foulain, de la désignation faite par les habitants dudit lieu, réunis en assemblée, d'un terrain destiné à la reconstruction du four banal, pour le cas où l'évêque voudrait le rétablir, et ce, en échange de l'abandon de l'emplacement de l'ancien four, situé près de l'église, à eux donné par l'évêque pour être compris dans le cimetière et servir à la construction d'une sacristie, 1757. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise Pierre Moret, bourgeois de Langres, à construire un fourneau à fondre le fer, au territoire de Foulain, sous certaines conditions, 1776.

G. 672. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1688-1778. — *Frécourt.* — Cf. G. 546-550. — Bail à cens, fait au profit de l'évêque de Langres, à Dominique Marchand, sculpteur, demeurant au moulin de Pouvain, finage de Châtenay-Mâcheron, d'un emplacement sur la rivière, au territoire de Frécourt, pour y établir un moulin, 1693. — Provisions de l'office de procureur fiscal et notaire ducal à Frécourt, données par l'évêque de Langres à Claude Marchand, de Frécourt, en 1735 ; de celui de procureur fiscal, à Jacques Picard, notaire ducal à Frécourt, en 1751, puis à Symphorien Boisselier, précédemment procureur fiscal de la prévôté de Neuilly-l'Évêque, en 1760. — Baux à ferme des revenus de la seigneurie de Frécourt, 1724 et 1758. — Déclaration des revenus de ladite seigneurie, 1778.

G. 673. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1727-1789. — *Germaines.* — Cf. G. 286-289. — Présentation faite à l'évêque de Langres, par Alexandre Le Neveux, sieur de Molmont, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Luxembourg, des foi et hommage qu'il lui devait pour partie de la seigneurie de Germaines, 1727. (Copie non signée.) — Échange fait entre l'évêque de Langres et M. Le Neveux de Molmont, ci-dessus, alors lieutenant-colonel au régiment de Luxembourg. L'évêque lui abandonne sa part de la seigneurie de Germaines, dont tout le surplus appartenait à M. de Molmont ; ce dernier lui cède en échange une maison située à Langres, sur la place du Marché, au coin de la rue Bouillère à laquelle elle tenait du côté du nord. L'évêque déclare que cette acquisition est par lui faite pour transférer dans ladite maison le siège de l'Audi-

toire du bailliage ducal, des Poids et Mesures et du Magasin, qui étaient précédemment dans une autre maison de la même place ; cette dernière maison menaçait ruine, et l'évêque renonçait à la rétablir parce qu'elle gênait le marché qui se faisait sur la place, 1731. — Foi et hommage de ladite seigneurie de Germaines, présentés à l'évêque par Jean-Baptiste Le Neveux, seigneur dudit lieu, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Valan, 1753. (Copie non signée.) — Transaction entre l'évêque et M. de Molmont, qui étaient en désaccord à propos de l'exécution de certaines conventions du contrat d'échange de 1731, 1764. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, de la portion lui appartenant dans la seigneurie de Germaines, 1789.

G. 674. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1567-1788. — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Cf. G. 487-492. — Bail à vie du moulin banal de Gevrolles, fait au profit de l'évêque de Langres, seigneur, 1567. (Expédition, en forme de grosse, délivrée en 1594.) — Déclarations, par les habitants de Gevrolles, des terres noyales qu'ils possédaient depuis quarante ans, 1753. — Le curé de Gevrolles, usant de la faculté que lui concédait l'édit de 1768, opte pour la portion congrue fixée à cinq cents livres et due par l'évêque de Langres, gros décimateur, 1769. — Adjudication au rabais des travaux de reconstruction du clocher et réparations du chœur de l'église ; plan, 1773-1775. — Marché et devis des réparations du moulin, 1781. — Devis des réparations de la grange aux dîmes, 1781. — Bail des revenus de Gevrolles et de Leuglay dépendant de l'évêché de Langres, 1788.

G. 675. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Gilley*. — Lettre adressée à l'évêque de Langres, par M. Piètrequin de Gilley, lui annonçant que par suite des décès de ses père et mère, survenus au cours d'une même année, il est devenu propriétaire de la terre de Gilley, et avec sa sœur, de celle de Torcenay, toutes deux mouvantes de l'évêché de Langres ; il ajoute que M. de Fontenay, baron de Fouvent (Haute-Saône), prétend avoir dans sa mouvance la terre de Gilley, XVIII^e siècle. (Non datée.)

G. 676. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1776-1789. — *Gomméville* (Côte-d'Or). — Cf. G. 429. — Arrêt de la cour des Aides, du 27 novembre 1776, qui décharge l'évêque de Langres des tailles de Gomméville

et Noiron et condamne les habitants des dites paroisses aux dépens. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des dîmes en grains et vins dépendant de son évêché, qui se percevaient sur le territoire de Gomméville, et ce moyennant onze cents livres par an, 1789.

G. 677. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1678-1760. — *Grandchamp*. — Cf. G. 402. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Jean Heudelot, écuyer, pour la terre et seigneurie de Grandchamp qu'il tenait en fief du dit évêque à cause de son château de Coublant, 1678. — Récolement du bois situé au-dessus de Grandchamp, appartenant à l'évêque de Langres ; le dit récolement relatif à une coupe de bois faite par un marchand qui en avait été adjudicataire, 1706. — Foi et hommage de la dite terre, présentés par demoiselle Anne Heudelot, tant pour elle que pour Jérémie Dorigny, ancien lieutenant de Roi à Chabons, et dame Elisabeth Heudelot, co-seigneurs, 1726. — Aveu et dénombrement de la dite terre, présentés par les mêmes, qui étaient seigneurs, savoir Anne Heudelot pour moitié, et Jérémie Dorigny et sa femme pour l'autre moitié, 1728. — Extrait des registres du greffe de la justice, prévôté et châtellenie de Coublant, relatif à des délits commis dans les bois de l'évêque de Langres, 1760.

G. 678. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1619-1777. — *Grenant*. — Dénombrement fourni à l'évêque de Langres par Étienne Robert, bourgeois du dit Langres, pour tout ce qui lui appartenait dans les terres et seigneuries de Grenant et Saulles, 1619. (Copie non signée, du XVIII^e siècle, faite sur une copie collationnée de 1622.) — Registre du greffe de la justice de Grenant, 1646-1647. A l'audience du 8 janvier 1647 le procureur fiscal de l'évêque de Langres a soutenu que ce dernier était seul seigneur haut justicier, à l'encontre du procureur de M. Noirot, seigneur en partie du dit Grenant. — Provisions de l'office de notaire-Tabellion à Grenant et Saulles, données par l'évêque de Langres à un sieur Comte, 1747. — Assignation donnée à la requête du procureur-fiscal, au fermier de la seigneurie dépendant de l'évêché, pour avoir fait travailler aux foins le dimanche, 1756. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de tous les revenus et droits seigneuriaux appartenant à son évêché sur le finage de Grenant, consistant en terres labourables, prés, épaves et confiscations, et amendes de « mésus », de trois livres cinq sous et au-dessous ; partie des dîmes de vin, poules, dues à litre de cens sur

des maisons, cinquante livres de cens sur le moulin appartenant à la veuve et héritiers Parisot; partie des émoluments du greffe. Il a été réservé : un pré situé au lieu dit Quinquempoix, d'environ cinq quartiers; un cens de quarante livres dû par M. Profilet, seigneur en partie de Grenant; les amendes au-dessus de trois livres cinq sous, et toutes celles des bois tant de seigneurie que de la communauté. Prix annuel : cinq cents livres, 1761. — Bail du moulin de Grenant, fait au profit des héritiers Parisot, 1766

G. 679 (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1669-1765. — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Cf. G. 271-278. — Rôles de la taille seigneuriale pour les années 1669 à 1674, s'élevant à quarante livres douze sous en 1669, quarante-deux livres douze sous en 1670, quarante et une livres douze sous en 1671, 1672, 1673 et 1674. Le rôle de 1669 explique que la somme totale de quarante livres douze sous s'appliquait à la taille abonnée pour trente-cinq livres douze sous, et à l'affranchissement de la main-morte pour cinq livres. — Jugement du bailliage royal de Langres, qui condamne Élisabeth Trémisot, veuve de Jean de Nogent, écuyer, demeurant à Vauxhaules (Côte-d'Or), locataire de la forge de Vauxhaules, par bail à cens fait à ses auteurs le 12 novembre 1620, par monseigneur Zamet, à payer vingt-sept livres d'indemnité à Alexandre Brault, maître des forges et fourneaux de Vauxhaules, et en cette qualité amortisseur général des revenus seigneuriaux des terres de Gurgy-le-Château, La Chaume et autres lieux, pour les dégâts qu'elle avait causés à un pré en retenant les eaux de sa forge, 1729. — Enchères pour la ferme du moulin banal de Gurgy, appartenant à l'évêque de Langres, 1740. — Provisions de l'office de garde des bois, chasses et pêches des terres et seigneuries de Gurgy-le-Château, Gevrolles, La Chassaingne et dépendances, données par Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, 1743. — Information faite contre un habitant de Lucey (Côte-d'Or), qui avait pris, environ sept ans auparavant, plusieurs voitures de pierres qui étaient tombées des murailles du château de Gurgy, 1746. — Procès-verbal de dégradations commises dans le canton de bois de la Pointe du Thil et Combe au lièvre, 1749. — Consultation relative à l'exhaussement de la chaussée de la forge de Gurgy, 1756. Signée : Argenton, Viney et Coignet. — Certificat d'un officier de la maréchaussée de Champagne, à la résidence de Langres, constatant que sur l'avis qu'il avait reçu d'un assassinat et désordres

graves qui s'étaient commis à Gurgy, il a saisi et enlevé plusieurs fusils en différentes maisons du dit lieu, 1764. — Provisions de l'office de notaire au bailliage de Gurgy, vacant par le décès d'un sieur Mongin, accordées par l'évêque de Langres à Claude Petit de La Fontenotte, demeurant à Aulnois, 1765.

G. 680. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1620-1761. — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Copie de l'accensivement de la petite forge, ancien moulin de Gurgy, 1620. (Cf. G. 275.) — Acquisition de cette forge par Richard Febvre, gendarme de la garde, seigneur de Gurgy-la-Ville, 1750. — Arrêt de la Table de marbre à Paris, qui ordonne le partage des bois communaux de Gurgy entre l'évêque de Langres, auquel il en sera attribué un tiers, et les habitants de Gurgy-le-Château, Buxerolles et Chambain (Côte-d'Or), qui auront les deux autres tiers, sans autre réserve pour l'évêque que les droits de justice et de chasse sur la totalité; les dits habitants devront, en conformité de l'ordonnance d'août 1669, mettre le quart de leurs bois en réserve, pour croître en futaie, et régler le surplus en coupes ordinaires de taillis ayant au moins dix années; enfin le droit de pêche sur le territoire des dits villages a été reconnu à l'évêque sauf aux habitants à justifier par titres de ce droit qu'ils prétendaient leur appartenir, 1685. — Transaction entre M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, baron de Gurgy, et les habitants de Gurgy-le-Château, Buxerolles et Chambain (Côte-d'Or), pour apaiser des contestations qui étaient sur le point de naître entre les parties, concernant les bois communaux. L'évêque soutenait que les droits de son évêché avaient été sérieusement lésés par une transaction du 29 janvier 1686, parce que les habitants n'avaient pas cédé à ses prédécesseurs la totalité du triage des bois qui leur revenaient. Pour fournir le supplément de ce triage, les habitants des dites communautés ont abandonné à l'évêque, en outre des cantons de la Contance, Maulmont et Valverté, déjà cédés à ses prédécesseurs, cent arpents à prendre dans le canton des Grands-Côteaux et le Thil, au choix du dit évêque. Il a été en outre convenu que les dits habitants ne pourraient vendre le quart en réserve de leurs bois sans la participation de l'évêque, et que ce dernier en aura le tiers soit en nature, soit en argent, toutes les fois qu'on en fera l'exploitation. S'il y a lieu d'obtenir des lettres-patentes pour la ratification de cette transaction, les frais en seront supportés par moitié par chacune des parties. 1740. — État des bois appartenant

à l'évêque de Langres, au finage de Gurgy, savoir : quatre cent quarante-cinq arpents quarante-cinq perches, lieudit La Contance ; le bois de Maumont, de cent quatre-vingt-dix arpents soixante-dix perches, et cent arpents appelés la Pointe du Til, 1750. — Plan des bois de la Contance et du Maumont, XVIII^e siècle. — Opposition, par l'évêque de Langres, à la saisie de la terre de Gurgy-la-Ville et dépendances appartenant à Son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet, amiral de France, gouverneur de Bretagne, 1757. — Provision de l'office de notaire au bailliage de Gurgy, accordées par l'évêque de Langres à Claude Mongin, praticien, demeurant à Rouvre-sur-Aube, 1758. — Traité entre l'évêque de Langres et le duc de Penthièvre, acquéreur de la forge de Gurgy, concernant la chaussée de l'étang du dit Gurgy, 1759.

G. 681. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1672-1788. — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Amodiation du greffe, faite par l'amodiateur général de la baronnie de Gurgy, « en une chambre du chasteau du dit lieu », 1672 — Extrait d'un arrêt qui maintient MM. de Champeaux dans la propriété d'un canton de bois appelé le Vaubas, faisant partie de leur métairie de Préfontaine, 1765. — Arrêt de la Table de marbre à Paris, qui maintient l'évêque de Langres et les habitants de Gurgy-le-Château, Buxerolles et Chambain dans la propriété du bois du Crochat et de celui des Grands-Côteaux et Pointe du Til, 1766. — Bail à ferme, par Hudelet, curé de Gurgy-le-Château, au profit de l'évêque de Langres, des lièrces appartenant au dit évêché dans la seigneurie de Gurgy, 1770. — Baux à ferme du moulin, des droits seigneuriaux et près de Gurgy, faits au profit de l'évêque de Langres, 1788. — Opposition par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres (1733-1770), à ce que les héritiers de Jean Crenet curé de Gurgy-le-Château, ne s'approprient l'emplacement du château-fort du dit Gurgy, « qui était basté sur une éminence, dans un des bouts du vilage, qui a été détruit par les guerres », ainsi que les fortifications, « qui sont en plus grande partie détruites, consistant en fossez, glacis, » etc., dont le dit évêque avait laissé la jouissance au curé jusqu'à sa mort. (Sans date.)

G. 682. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1334-1766. — *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or). — Procès plaidé à la Table de marbre, à Paris, entre les HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

habitants de Gurgy, Buxerolles et Chambain, et l'évêque de Langres, parties jointes, d'une part, et Jacques et Nicolas de Champeaux, écuyers, propriétaires de la métairie de Préfontaine, qui revendiquaient une partie des cent arpents de bois abandonnés à l'évêque en 1740 (Cf. G. 680), d'autre part, 1752. — Copies de titres (1334-1750), produites au cours du procès, entre autres : extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334 ; arrêt du parlement de Paris, portant mainlevée de la saisie du bois de La Roche, 1567 ; requête des habitants de Gurgy-le-Château, Buxerolles et Chambain, 1572 (Cf. G. 277) ; convention entre l'évêque de Langres et les habitants de Gurgy-le-Château, 1574 (v. st.) (Cf. G. 278) ; vente d'une coupe du bois de la Contance, 1580 (Cf. G. 277) ; acquisition par l'évêque de Langres de partie du bois de La Contance, 1596 (Cf. G. 311) ; vente par les habitants de Gurgy, Buxerolles et Chambain, à François de Rouxel de Méday, évêque de Sées (Orne), seigneur de Coulmier et de Villars, de la coupe de quinze cents arpents de taillis, des bois desdites communautés, pour l'usage de ses forges, 1662 ; arpentage de cette coupe, 1662 ; procès-verbal de visite du bois de La Contance, 1672 ; mémoire fourni par Jacques de Nogent, gruyer, garde-marteau et capitaine général des chasses du duché de Langres deçà (sic) l'Aube, des droits annuels attribués à ladite charge et tenant lieu audit capitaine-gruyer de gages ou appointements, 1685 ; compte fait entre M. de Nogent et l'évêque de Langres pour le liers des revenus de la gruerie de delà l'Aube pendant les années 1671 à 1683, 1685 ; transaction, en forme de partage de bois, entre l'évêque de Langres et les habitants de Gurgy, Buxerolles et Chambain, 1686 (Cf. G. 680, ad an. 1740) ; plans des bois de Gurgy, Buxerolles et Chambain, 1734, 1736 et 1750. — Mémoire sur l'origine de la métairie de Préfontaine, située au finage de Gurgy. (Sans date.) — Arrêt de la Table de marbre, qui déboute définitivement MM. de Champeaux de leurs prétentions, 1766.

G. 683. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1592-1782. — *Hortes*. — Cf. G. 510-515. — Bail des amendes de la prévôté d'Hortes, fait au profit de l'évêque de Langres, 1592. — Bail à ferme des revenus de la seigneurie, 1758. — Provisions de la charge de garde des bois, chasses et pêches de ladite seigneurie, aux gages de cent cinquante livres par an, 1773. — Bail de la rivière d'Hortes, fait au nom de l'évêque de Langres, à Jean-François Legoux, curé dudit lieu, 1782.

G. 681. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1285-1785. — *Hûmes.* — Cf. G. 72-73 et 88. — Copie des lettres de Philippe-le-Bel portant donation par ce roi à l'évêque de Langres de tout ce qu'il possédait à Hûmes, 1285 (XVIII^e siècle. Cf. G. 73). — Procès-verbal de délimitation entre les bois de l'évêque de Langres situés au finage d'Hûmes, et ceux du grand prieur de Champagne, situés au finage de Beauchemin, 1624. (Cf. G. 88.) — Sentence du bailliage ducal de Langres, qui condamne un habitant d'Hûmes à payer vingt sous tournois pour une corvée de charrie, 1683. — Sentence semblable, rendue par le même tribunal, contre les meuniers du Moulin Brûlé, à Hûmes, 1683. — Procès-verbaux de récolement des bois de la seigneurie d'Hûmes, 1679, 1682 et 1692. — Baux des revenus de la seigneurie d'Hûmes et Chanoy, 1724 et 1766.

G. 685. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1334-1779. — *Hûmes.* — Droit de péage. — « Mémoire et extrait des titres concernant les droits de péage d'Hûmes, banlieue de la ville de Langres, dus à l'évêché dudit Langres », XVIII^e siècle. Ce mémoire contient l'analyse de vingt-trois titres, dont les copies sont jointes, produits par l'évêque de Langres devant l'intendant de Champagne. — Analyse des principaux titres: extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334; extrait de l'aveu et dénombrement des droits et revenus de l'évêché, rendus au Roi le 28 novembre 1464; bail des revenus de l'évêché de Langres, 1593; extraits des comptes de recettes des revenus de l'évêché, de 1601, 1604, 1605, 1608, 1610, 1612; déclaration des terres, prés, droits et revenus de la seigneurie d'Hûmes, 1697; procès-verbal du lieutenant-général du bailliage et présidial de Langres, fait à la suite du décès de monseigneur de Simiane de Gordes, constatant les réparations qu'il y avait lieu de faire dans les dépendances de l'évêché, 1696; extraits de procès-verbaux semblables dressés après les décès de MM. de Clermont-Tonnerre et d'Antin, 1724 et 1735, dans lesquels il est question des réparations à faire au pont d'Hûmes; plusieurs baux des revenus et droits de l'évêché, des XVII^e et XVIII^e siècles, le dernier daté de 1749, dans lesquels il est fait mention du péage d'Hûmes. — Arrêt du Conseil d'État, qui maintient l'évêque de Langres dans le droit de percevoir un péage au pont d'Hûmes, suivant le tarif ci-après: six deniers tournois par charrette chargée de denrées et marchandises autres que blés, grains, farines et légumes verts ou secs, et autant

par cheval; trois deniers par charrette chargée de l'une ou l'autre desdits denrées, et quatre deniers par cheval; quatre deniers pour chaque cheval, jument, mulet, mule, âne ou ânesse acheté ou mené vendre; un denier, pour la même cause, par chaque bœuf ou vache; un sou par chaque douzaine de porcs ou truies, boucs ou chèvres achetés ou menés de même, et du plus ou moins en proportion. Les habitants des localités limitrophes d'Hûmes ont été déclarés exempts desdits droits, 9 août 1761. — Arrêt du Conseil d'État concernant les péages établis sur les grandes routes et sur les rivières navigables, du 1^{er} août 1779. (Placard in-fol., imprimé.)

G. 686. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704. — *Isôme.* — Cf. G. 189-193. — Sommation faite à l'évêque de Langres par Jean Andrieu, écuyer, seigneur de Chastenay, Tornay et autres lieux, conseiller-secrétaire du Roi et premier président au bailliage et présidial de Langres, tuteur de Marie-Anne Andrieu, sa fille; Jean Seurot, écuyer, seigneur de Cusey et autres lieux, aussi conseiller-secrétaire du Roi; Adrien Hutinet, avocat en Parlement et auxdits bailliage et présidial, et Claude Mathié, sieur du Cray, ancien garde du Roi, de faire procéder à la relaissée des dîmes d'Isôme, sur lesquelles lesdits requérants avaient droit de prélever certaines redevances, XVIII^e siècle. A la suite est la réponse, par l'évêque de Langres, qu'ils aient à s'adresser à M. de Rorté, à qui il a cédé, par échange, ses droits à Isôme, 1704. — Requête des habitants d'Isôme et de Marguerite Delecey, veuve de Jean-Baptiste-Auguste Bichet, procureur du Roi, dame d'Isôme, adressée à l'évêque de Langres, à qui ils demandent d'empêcher un sieur Mollerat, maître de forges d'Auberive, de laver des terres à mine dans le cours d'eau qui va de Vaux à Isôme, XVIII^e siècle.

G. 687. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1179-1527. — *Langres, ville et duché-pairie.* — Seigneurie. — Henri 1^{er}, comte de Bar (-le-Duc), donne à Gautier (de Bourgogne), évêque de Langres, pour lui et ses successeurs, le comté de Langres qu'il avait reçu en fief de son parent Hugue, duc de Bourgogne, 1179. Copie du XVII^e siècle. (Cf. G. 6.) — Accord provisoire fait entre M. (Manassès de Bar), évêque de Langres, et le chapitre dudit lieu, par lequel il a été convenu que ledit chapitre aurait le tiers des revenus du comté de Langres, 1179. Copie du XVII^e siècle, à la suite de la précédente. (Cf.

original au fonds du Chapitre. Éd. *Gall. Christ.* IV, instr. col. 190.) — Accord fait en Parlement, entre l'évêque Michel Boulet et le chapitre de Langres, qui règle les droits seigneuriaux respectifs de l'évêque et du chapitre, concernant les obligations du chapitre envers l'évêque à cause des seigneuries de Saint-Martin-lès-Langres et Corgnon; les unions de cures, faites antérieurement, à la mense capitulaire; le serment du prévôt de Langres; le droit prétendu par le chapitre d'obliger les curés, vicaires et chapelains de Saint-Martin et Saint-Amâtre de Langres à assister aux processions faites depuis l'invention de la Sainte-Croix, en mai, jusqu'à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre; la publication des testaments des chapelains et habitués de l'église cathédrale et la garde, scellés et inventaires de leurs biens; les fonts baptismaux de Varennes, secours de Ligny-le-Châtel (Yonne); certaines déclarations de pollution de ladite église, 1526 (v. st.). (Copie incomplète du XVIII^e siècle.)

G. 688. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1334-1755. — *Langres, ville et duché-pairie.* — Renseignements généraux pour l'administration du temporel de l'évêché. — Extrait du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, concernant la justice, les prisons temporelles, la maison ou palais épiscopal, la prévôté, la loge du prévôt, le crieur public, les quatre sergenteries, les portes et entrées, la garde de la porte de Sous-Mur, le pertuisage, la taille de la Trésorerie, le chambellan, le four, la rivière banale, la bannière, les vendeurs du vin nouveau, les valets des quallans, les vendeurs de pain, la bourgeoisie, les boulangers-jurés, les faiseurs de boiges, cens divers, prés, corvées de fenaison, corvées de charroi des foins, droit de vente à Langres (sur les charcutiers, saubiers, marchands de saing ou d'oing, cordonniers, savetiers, vendeurs de boge, corroyeurs, lanneurs, pelletiers, drapiers, merciers et mégissiers, vendeurs de fer, serruriers). Copie du XVIII^e siècle. — Extrait d'une lettre écrite par le Roi à l'intendant de Champagne pour régler les taxes à faire sur les fiefs dont les propriétaires étaient dispensés du ban et arrière-ban, 1675. (Copie du XVIII^e siècle.) — Ordonnance du procureur fiscal du duché de Langres, qui enjoint aux communautés religieuses et gens de mainmorte de communiquer à l'évêque, dans la huitaine, les titres des terres et héritages qu'ils possèdent dans l'éten lue dudit duché, 1686. — Arrêt du Conseil d'État, portant règlement sur les matériaux à prendre dans tous les lieux

non clos, même dans les bois du Roi et des communautés ecclésiastiques et laïques, seigneurs et particuliers, pour les travaux des ponts et chaussées, et exemption, pour ces matériaux, de tous droits de traite, aides, domaines, octrois, péages et autres droits, lors de leur exportation, 1755. (Copie non signée.) — Modèle de signification pour exercer un retrait féodal, XVIII^e siècle.

G. 689. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Langres, duché-pairie.* — Acquisitions de biens-fonds. — Inventaire général des contrats contenant les acquisitions faites par M. Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, pour lui et pour ses héritiers, dans l'étendue de son évêché. La somme totale de ces acquisitions est de vingt mille cinq cent trente-quatre livres dix-huit sous. Ces acquisitions se rapportent à des terres, prés, chènevières et maisons sur les territoires de Vauxhaules, Baissey (Côte-d'Or) et Mussy (chènevières, moulin à écorces et maisons). A la suite est l'inventaire général des contrats portant acquisitions faites par M. de La Luzerne, évêque de Langres, tant de M. de Montmorin, son prédécesseur, que de divers particuliers.

G. 690. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets; papier.

Entre 1734 et 1759. — *Langres, duché-pairie.* — Ensemble des revenus de l'évêché et duché-pairie de Langres. (Cf. G. 93.) — « État des revenus de l'évêché de Langres, tiré des mémoires de Monsieur Aubert, intendant de Monsieur de Gordes », vers 1724. Cet état, fait avec des éléments empruntés aux comptes de l'épiscopat de M. de Simiane de Gordes, mort en 1695, a été dressé après celui de M. de Clermont-Tonnerre, mort en 1724, et sans doute pour renseigner son futur successeur, M. d'Antin. Il y est question, en plusieurs endroits, de « feu M. de Tonnerre ». On voit, au folio 4, verso, que les dîmes de grains de Neuilly-l'Évêque avaient été amodiées en 1734. Il n'y a pas de récapitulation, ni de balance des revenus et des charges; cet état a été dressé pour rendre compte à l'évêque de la situation du temporel de son évêché, des ressources qu'il fournissait alors et des améliorations qu'il serait possible de réaliser. L'évêque était alors M. de Montmorin (1733-1770); il n'est pas question, dans cet état, des revenus de l'abbaye de Montier-Saint-Jean, dont l'union à l'évêché de Langres, consentie en 1731, ne put s'effectuer qu'en 1759, par la mort du dernier abbé.

G. 691. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets; papier.

Vers 1770. — *Langres, duché-pairie.* — État des revenus de l'évêché de Langres en deçà et au delà de l'Aube. La date approximative résulte de ces deux mentions : Fol. 5 r°, État des revenus de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean. « Le membre d'Estivet, dont dépend Étivet-sous-Vigne, Villiers-les-Haut et la redevance du moulin Saint-Jean, a produit, frais de régie déduits, les années 1767 et 1768, environ deux mille cinq cents livres chaque année. C'est le sieur Huguet, qui demeure à Éthivet, qui régit; il doit rendre compte de 1769. » Fol. 5 verso, État des bois de l'évêché-duc de Langres en deçà la rivière d'Aube, en coupe réglée par l'aménagement fait en 1738... Comté de Montsaujeon... Pour six triages, qui contiennent depuis 53 jusqu'à 69 arpens; les 2 premiers triages se sont exploités en 1761 et 1764, le 3^e en 1769 et 70, le 4^e pour 1771 et 1772... »; *Revenus*, de deçà l'Aube, 19,291 liv. 40 s., non compris les bois; d'au delà de l'Aube, 25,636 liv. 12 s. 6 d.; de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, 13,036 liv. 6 s. 8 d.; produit annuel des bois en deçà de l'Aube, 5,000 liv.; produit annuel des bois d'au delà de l'Aube, 1,200 liv.; produit annuel des bois de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, 8,000 liv. Total des revenus : 72,164 liv. 9 s. 2 d. *Charges* : 15,932 liv. Total net des revenus : 56,232 liv. 9 s. 2 d.

G. 692. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1745-1773. — *Langres, duché-pairie.* — Ensemble des revenus de l'évêché et duché-pairie de Langres. — Committimus obtenu par l'évêque pour se faire payer de toutes les sommes à lui dues, 1745. — Sommation faite à Jacques Bonet, marchand, demeurant à Humes, par François-Mathieu Ducret, marchand, demeurant à Humes, et Marie Richard, sa femme, fermiers de tout le revenu temporel de l'évêché de Langres, en vertu du bail que l'évêque leur en avait fait, pour neuf années, le 5 janvier 1771, portant interdiction audit sieur Bonet de s'immiscer dans la perception des revenus dudit évêché, 1771. — État des recettes des amendes des prévôtés d'Hortes, Neuilly-l'Évêque, Baissey, Dardenay et Choilley, baronnie de Lusy et comté de Montsaugéon, pour les années 1771 à 1773. — État de la dépense faite pour la perception des dites amendes. — État des revenus en grains dépendant de l'évêché de Langres, suivant les baux de l'année 1772.

G. 693. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1656-XVIII^e siècle. — *Langres, duché-pairie.* — Revenus de l'évêché en deçà de la rivière de l'Aube. (Cl.

G. 93.) — Bail des revenus de l'évêché, « au deçà » de l'Aube, fait au profit de M. Barbier de La Rivière, évêque de Langres, pour trois années, moyennant cinq mille six cents livres, plus un logement au palais épiscopal, et la jouissance des grenier et cave de la Tour de la place, et celle des vignes d'Aubigny, mais à charge d'acquitter les redevances dont étaient grevés les biens affermés. On a excepté du bail les bois, lods et ventes, 1656. — Bail à ferme, au profit de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, fait à Denis Profillet, avocat en Parlement, demeurant à Langres, pour neuf années et moyennant huit mille cinq cent vingt livres par an, argent franc, de tous les revenus temporels dudit évêché et duché de Langres « au deçà de la rivière d'Aube ». L'évêque a excepté du bail les vignes d'Aubigny; le preneur s'est engagé à supporter toutes les charges, tant en argent qu'en grains, et à fournir à l'évêque, chaque année, en déduction de son prix de bail, à raison de trois livres dix sous l'émine, vingt émines d'avoine, ou plus grande quantité s'il y avait lieu, rendues au grenier de l'évêché, 1688. — Bail, au profit de M. de Pardailan de Gondrin d'Antin, évêque-duc de Langres, pour trois, six ou neuf années, de tous les biens, droits et revenus dépendant de son évêché et duché-pairie situés en deçà de la rivière d'Aube, détaillés audit acte, avec réserve de tous les bois en général, des justices, des droits et profits de fiefs, quintes et requintes, aubaines, main-mortes, lods et ventes, saisines et amendes, épaves et confiscations, et du revenu de la terre de Montigny-sur-Vingeanne et bois en dépendant; avec les charges en argent, détaillées audit acte, s'élevant à 1782 liv. 10 sols, qui seront à déduire du prix du bail fixé à onze mille cent livres par an, 1726. — État des charges de l'évêché de Langres en deçà de l'Aube, XVIII^e siècle.

G. 694. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1740-1752. — *Langres, duché-pairie.* — Travaux aux bâtiments de l'évêché. — Requêtes de l'évêque de Langres au grand-maître des Eaux-et-Forêts de France, au département de Paris, et au maître particulier des Eaux-et-Forêts du bailliage et ancien ressort de Sens, pour être autorisé à employer en diverses réparations à des bâtiments de l'évêché la somme de soixante-dix mille trente deux livres, restant libre sur le prix de la vente du quart en réserve des bois de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, 1740. — Devis, fait en conséquence des autorisations accordées sur ces requêtes, par Claude For-

geot, architecte, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Langres, pour les réparations qui étaient à faire au palais épiscopal de Langres et prisons du bailliage ducal, au pont d'Humes, aux cheues et cancelles des églises de Mussy (Aube) et Gevrolles (Côte-d'Or), à la grange dimeresse et moulin de Gevrolles et au château de Mussy, tant en maçonnerie que charpente, couverture, menuiserie, serrurerie et vitrerie, 1740. — Extrait des registres des délibérations du Chapitre de Langres, contenant l'assentiment du chapitre à ce que l'évêque fasse établir une porte de communication du palais épiscopal à l'église cathédrale, 1741. — Requête de l'évêque de Langres, avec l'autorisation du maître particulier des Eaux-et-Forêts du ressort de Sens, tendant à faire mettre en adjudication lesdits travaux, 1741. — Ordonnance dudit maître-particulier, publiée à cet effet, 1741. (Placard in-folio, imprimé.) — Quittances d'ouvriers pour l'exécution de ces travaux, 1750. — Procès-verbaux de réception des ouvrages exécutés à Langres, Mussy et Gevrolles par Claude-Louis d'Aviler, architecte à Paris, commis à cet effet, 1752.

G. 695. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1761-1768. — *Langres, duché-pairie.* — Travaux aux bâtiments de l'évêché. — Certificat donné par M. d'Aviler, architecte à Paris, à ce député, de la visite et constatation qu'il a faite de travaux urgents de réparations à exécuter aux choeurs des églises de Gevrolles et Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), châteaux et basse-cour de Mussy (Aube), Thizy et Étivey (Yonne), maison et moulin de Gevrolles (Côte-d'Or), étang de Faveroles (même département), halle, auditoire et prison de Montsaugeon, avec la géole, 1761. — Requête de l'évêque de Langres au grand maître des Eaux-et-Forêts de France, au département de Paris et Ile-de-France, et ordonnance de ce dernier, rendue en conséquence, stipulant que l'évêque ne sera tenu aux dépenses de ces travaux que jusqu'à concurrence du produit de la vente de bois ordonnée à cet effet, 1761. — Ordonnance du même grand-maître pour l'adjudication des travaux, 1762. — Procès-verbal de la réception des travaux, faite par François-Urbain Chaillou, architecte à Paris, à ce commis par le grand-maître des Eaux-et-Forêts, 1768.

G. 696. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1773. — *Langres, duché-pairie.* — Travaux aux bâtiments de l'évêché. — Procès-verbal, dressé par

François Buron, architecte-expert à Paris, à ce commis par le grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts du département de Paris et Ile-de-France, de la visite, reconnaissance et devis estimatif des réparations à faire au palais épiscopal de Langres et au château de Mussy, 1771. Le montant de l'estimation s'élevait à 240,280 livres, dont 120,980 livres pour Langres et 120,200 livres pour Mussy. — Ordonnance du grand-maître des Eaux-et-Forêts pour l'adjudication au rabais desdits travaux, 1773. (Placard in-folio, imprimé.) An dos sont les certificats des publications qui en ont été faites.

G. 697. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — *Langres, duché-pairie.* — Travaux aux bâtiments de l'évêché. — « Devis des réparations et constructions que M. l'évêque de Langres désire faire faire en son palais épiscopal de ladite ville », 1786. Signé : Valté. La somme totale des travaux à exécuter se monte à 78,292 livres 13 sous.

G. 698. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Langres, duché-pairie.* — Travaux aux bâtiments de l'évêché. — « Devis estimatif des ouvrages qu'il convient de faire pour les parties de construction de bâtiments neufs, rétablissements des anciens et décoration intérieure du palais épiscopal de Langres, conformément aux plans qui en ont été dressés », sans date. (XVIII^e siècle.) — Nombreux plans, qui paraissent se rapporter à trois ou quatre projets seulement de travaux de constructions et réparations au palais épiscopal de Langres, XVIII^e siècle. Un dernier plan donne la configuration du palais à la veille de la Révolution ; une des légendes est ainsi conçue : « Maison, cour et jardin du s^r La Luzerne, cy decant évêque de Langres. »

G. 699. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1714-1758. — *Langres, duché-pairie.* — Administration des bois. — Réception de Joseph Beauquille à l'office de capitaine-gruyer, grayer et garde-marteau des bois, eaux et forêts des duché de Langres, comté de Montsaugeon et terres en dépendant, en l'audience tenue par le juge du domaine, gruerie et graierie dudit duché, 1714. — Comptes des amendes des bois, chasses et pêches du duché, 1735-1744. — Provisions de l'office de juge du domaine et gruerie de l'évêché de Langres, délivrées par l'évêque à Jean-Baptiste Viney, avocat en parlement à

Langres, 1741. A la suite, est l'opposition à son installation, faite par le lieutenant général ducal, 1741. — Lettres de provisions de l'office de sergent, garde général des chasses, eaux, rivières, péages, bois et forêts du duché, pour Antoine Thomas, de Langres, 1742. (Cachet sur cire rouge, aux armes de M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres.) — Provisions de l'office de gruyer et garde-marteau des bois, eaux et forêts du duché-pairie au-delà de la rivière d'Aube, en remplacement du sieur Jobert, accordées par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, à Pierre Lavergne, ancien officier de cavalerie, 1749. (Cachet aux armes de l'évêque, sur cire recouverte de papier.) — Provisions semblables, concernant la gruerie des duché de Langres, comté de Montsaugéon, baronnie de Lusy, prévôtés d'Hortès, Baissey, Ormancey et dépendances, accordées à Jean-Baptiste Beauguille (*sic*), ancien lieutenant de la gruerie de Langres, fils de Joseph ci-dessus et en remplacement de ce dernier, 1749.

G. 700. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1554-1761. — *Langres, duché-pairie.* — Administration de la justice, en général. — Lettres patentes qui ordonnent que les appels des sentences des baillis de la duché-pairie de Langres, Montsaugéon, Mussy et autres juridictions dudit duché ressortissent au parlement de Paris, comme étant sous la pairie, 1554. (Copie certifiée, du XVII^e siècle.) — Arrêt du parlement, qui règle le nombre des officiers du bailliage ducal, détermine les affaires qu'ils peuvent connaître à l'exclusion de tous autres juges et leur donne le droit de faire les inventaires, 1588. (Copie, non signée, du XVIII^e siècle.) — Traité par lequel M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, accorde à Jean-Baptiste de Lecey, avec survivance de son fils Étienne de Lecey, avocat en parlement, l'office de lieutenant général au bailliage ducal de Langres, moyennant sept mille cinq cents livres, 1672. — Déclaration de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, par laquelle il réduit le nombre des offices ci-après, savoir: dans le bailliage de Châtillon, le nombre des procureurs postulants à quatre, celui des notaires à pareil nombre et celui des sergents à six; dans le bailliage de Gevrolles, pareil nombre; dans celui de La Chaume, à deux procureurs, deux notaires et deux sergents, 1686. — Arrêt du parlement de Paris, portant règlement entre les officiers du bailliage royal de Langres et ceux de la duché-pairie et du chapitre, 1690. (Copie, non signée, du XVII^e siècle.) — Traité relatif à la

vente de l'office du lieutenant général au bailliage ducal pour M. Véron, 1692. — Procuration donnée par l'évêque de Langres pour vendre les charges de judicature de son évêché, 1735. — Quittance donnée par l'évêque de Langres, à M. de Serrey, de la somme de trois mille cinq cents livres, pour la finance de la charge de lieutenant-général ducal, somme qui lui avait été remboursée par M. Gaucher, avocat; au moyen de quoi l'évêque a accordé les provisions de la dite charge, du consentement de M. de Serrey, 1740. — Consultation sur la question de savoir si dans le ressort du parlement de Paris et dans celui du bailliage de Langres, qui en dépend, le gendre et le neveu peuvent être juges d'une justice seigneuriale, lorsque le beau-père ou l'oncle sont procureurs fiscaux dans cette même justice. Datée: « à Langres, ce 3 décembre 1757. » Signée: « Argenton ». (Copie.)

G. 701. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1260-1675. — *Langres, duché-pairie.* — Mairies. — Extraits des titres de l'évêché de Langres concernant les maières du dit évêché, 1260-1675. (XVIII^e siècle.)

G. 702. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1668-1707. — *Langres, duché-pairie.* — Contestations de préséance entre les officiers du bailliage ducal, d'une part, et ceux de la maréchaussée et de l'élection de Langres, d'autre part; mémoires à l'appui, 1668-1703. (Cf. G. 48.) — Mémoire concernant les rangs des officiers de justice de Chaillot et leurs droits honorifiques en l'église du dit lieu, 1707.

G. 703. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1588-1762. — *Langres, duché-pairie.* — Notaires. — Procédures faites au parlement de Paris entre M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, et la communauté des notaires royaux, tabellions, gardes-notes, gardes-scel et greffiers des arbitrages aux bailliage, siège présidial et juridiction du grenier à sel de la dite ville, concernant l'attribution du droit de faire les inventaires des justiciables de l'évêque et du chapitre de Langres, 1743-1758. Parmi les pièces jointes est la copie d'un arrêt du parlement de Paris, du 26 mars 1588, portant règlement d'attributions entre les officiers du roi et ceux de l'évêque. — Projet de traité entre M. de Clermont-Tonnerre, évêque-duc de Langres, et la communauté des notaires royaux de la dite ville, pour deux charges de notaires ducaux, 1705.

G. 704. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1742-1751. — *Langres, duché-pairie.* — Minutes des notaires et des greffiers du duché. — Sentence du bailliage de Langres, qui enjoint à Jean-François Cressonnier, procureur en l'élection et ancien greffier au bailliage ducal, de remettre entre les mains du greffier du bailliage ducal alors en exercice tous les registres et minutes de ses prédécesseurs qu'il pouvait avoir en sa possession, 1742. — Arrêt du parlement de Paris, rendu à la requête de M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres, ordonnant que les minutes anciennes et autres des greffes, notariats et tabellionnages des justices et bailliage ducal de Langres, comté de Montsaugéon, baronnies de Lusy, La Chassagne et La Chaume, Gurgy-le-Châtel, Gevrolles, châtellenie de Coublant, prévôtés de Neuilly-l'Évêque, Ornancey, Hortes, Baissey et autres justices dépendant des dits bailliages et prévôtés de la duché-pairie de Langres, qui étaient demeurées entre les mains des veuves, héritiers ou ayant cause des anciens notaires, tabellions et greffiers, ou d'autres personnes n'exerçant pas les dites fonctions, seront remises par eux, avec les répertoires en dépendant, entre les mains des notaires et greffiers alors en exercice, etc. 1751.

G. 705. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1334-1757. — *Langres, duché-pairie.* — Droit de publication des ordonnances de police et autres décisions des officiers du duché, à son de trompe et de tambour. — Extraits de titres des archives de l'évêché, faits d'après le terrier de 1334 et des comptes de 1608, 1609 et 1611, délivrés par Charlot, prêtre, gardien des dites archives, pour constater l'usage ancien de faire publier à son de trompe et de tambour les ordonnances des officiers du duché, 1710. — Permission accordée par Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi des provinces de Champagne et de Brie, à M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres, mais pour le temps de sa vie et sans tirer à conséquence, de faire publier au son du tambour les ordonnances des officiers de sa police, etc., 1757. (Cachel. sur cire rouge, aux armes du comte de Clermont.)

G. 706. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748. — *Langres, duché-pairie.* — Greffes de l'officialité et du bailliage ducal. — Observations de Milleton,

greffier de l'officialité et du bailliage ducal, pour obtenir la modération de cinquante livres d'augmentation qui lui avaient été imposées à cause des monitoires, 1748.

G. 707. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728. — *Langres, duché-pairie.* — Chasse. — Copie d'un jugement de la Table de marbre obtenu par Antoine Petitot, chevalier, seigneur de Vesvres et Vaillant, ancien premier président et lieutenant général d'épée aux bailliage et siège présidial de Langres, contre un habitant de Chalancey, appelant d'une sentence du bailliage du dit lieu, 1728. Il a été ordonné que les ordonnances et règlements sur le fait des chasses seront exécutés ; en conséquence, défense est faite au demandeur et à tous autres habitants de Chalancey de laisser classer ni vacquer leurs chiens en quelque temps que ce soit sur les terres dépendant de la seigneurie de Chalancey ; même d'avoir des chiens de chasse, et leur enjoignant de leur mettre « des bastons ou landons au col » et de les tenir en laisse quand ils les meneront à la campagne, à peine de dix livres d'amende.

G. 708. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — *Langres, duché-pairie.* — Mesures. — Tableau des diverses mesures usitées pour les terres, chenevières, prés, crais, terres de montagne et vignes, XVIII^e siècle.

G. 709. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1239-1775. — *Langres, duché-pairie.* — Fiefs. — Copie d'une charte de juillet de 1239 par laquelle Thibaud IV, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, La Ferté-sur-Aube, Chaumont, Nogent-en-Bassigny, Montigny-en-Bassigny et la garde de Molême, XVIII^e siècle. — Main-levée par l'évêque de Langres de la saisie qu'il avait faite des revenus et émoluments de la Trésorerie du chapitre de Langres, 1426. (Copie du XVIII^e siècle.) — Mandement du bailli de Langres qui ordonne de saisir, faute de foi et hommage ou d'aveu et dénombrement, entre les mains du cellérier du chapitre de Langres, les deniers et revenus provenant de l'archidiaconé du Barrois, 1550. (Copie du XVIII^e siècle.) Il rappelle, à cette occasion, que « les dignités de trésorerie, des six archidiaconés et offices de chantre et chancelier » de l'église de Langres sont mouvants et tenus en plein fief du dit évêque. — Lettremissive, écrite par M^{re} de Givry au cardinal de Givry, son

oncle, évêque de Langres, par laquelle elle lui demande de faire remise à la comtesse de Tonnerre des droits de quint et requint qui pourraient être dus pour la vente qu'elle désire faire des terres de « Bernol (Bernouil), Couture, Millois et les Soullats, » XVI^e siècle. (Non datée.) — Requête adressée par le procureur fiscal du bailiage, domaine, gruerie et grairie du duché de Langres au juge dudit domaine, et ordonnance de ce dernier, rendue en conformité, pour contraindre tous les vassaux de l'évêché de Langres qui ne l'ont pas encore fait, à s'acquitter de leurs devoirs féodaux envers M. de Par-dailan de Gondrin d'Antin, évêque nommé depuis près de deux ans, qui avait pris possession au mois de février de l'année précédente, 1726. — États alphabétiques des fiefs mouvants de l'évêché de Langres, situés aux environs de la dite ville et deçà la rivière d'Aube, XVIII^e siècle. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par François-Remi Gillet, receveur au grenier à sel de Langres, comme ayant acquis le 14 février 1775 la portion de seigneurie de Charmoilles appartenant à Nicolas de Serrey, écuyer, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Langres, 1775.

G. 710. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1225-1475. — *Langres, duché-prairie.* — Charges. — Copies, faites en 1741, des trois chartes ci-après : Don fait à l'église de Langres, sous le bon vouloir du pape, par Hugue, évêque de Langres, d'un revenu annuel, de soixante émines de froment, septembre 1225 ; Robert, évêque de Langres, fait don à la dite église de trente-cinq livres de langrois de revenu annuel, plus trente émines de froment pour le pain des distributions quotidiennes et deux cierges de cire à entretenir perpétuellement devant le maître-autel pendant les matines, la messe et les vêpres, août 1235 ; achat fait par Jean, évêque de Langres, du chapitre du même lieu, de certains biens et droits à Cothon, à charge de quarante-deux émines de blé à prendre chaque année dans la grange de l'évêque Neuilly, 1298 (mercredi après la fête de Saint-Jean-Baptiste). — Copie, faite à la même date, d'un arrêt du parlement de Paris rapportant et ratifiant un concordat intervenu le 13 octobre 1469 entre le chapitre de Langres et l'évêque, reconnaissant les revenus qui appartenaient au chapitre sur les seigneuries de l'évêché, 1474 (v. st.). — Cf. G. 87.

G. 711. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Langres, duché-pairie.* — Archives. — Copie d'une lettre adressée à l'évêque de Langres,

portant que tous les titres, papiers et enseignements concernant la terre, seigneurie et marquisat de Mussy-l'Évêque, qui étaient dans les études, tant dans celle d'un sieur Plausson, bailli et notaire, que dans celle de son père, ont été remis en 1732 à M. Salva, intendant-général de M. d'Antin, évêque-duc de Langres, alors résidant à l'abbaye de Montieramey (Aube), suivant les récépissés du dit sieur Silva, pour produire en différentes instances que le dit évêque avait tant au grand conseil qu'au parlement de Paris, et qu'il n'y a plus dans les dites études qu'un acte de cession de la terre et seigneurie de Courcelles, faite le 3 novembre 1712 par le dit évêque à M. de Piétrequin de la Borde-Prangey, XVIII^e siècle. (Sans date.)

G. 712. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1761-1779. — *Langres, ville.* — Église cathédrale. — Copies des pièces ci-après : Certificat du lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens, attestant qu'aux termes d'une adjudication faite à Langres, le 16 juin 1760, les travaux de reconstruction à exécuter à la cathédrale de Langres se montent à cent quatre-vingt-trois mille livres ; committimus du parlement de Paris, du 22 août 1761, pour faire payer au chapitre de Langres toutes les sommes qui lui sont dues ; assignation, à la requête dudit chapitre, faite à M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, le 31 août 1761, à comparoir dans six semaines aux Requêtes du Palais, à Paris, pour se voir condamner en sa dite qualité d'évêque, « à contribuer par moitié aux réparations et reconstructions qui se font actuellement en l'église cathédrale de la dite ville, aux frais des procès-verbaux de visite, rapport et adjudication des dites réparations, » XVIII^e siècle. — État des saisies faites, pour ces motifs, à la requête du chapitre, sur les fermiers des revenus de l'évêché, 1762. — Mémoire contre la prétention du chapitre de faire contribuer l'évêque à la construction des tours et portail de l'église cathédrale, 1762. — Mémoire pour M. de la Luzerne, évêque de Langres, successeur immédiat de M. de Montmorin de Saint-Hérem, concernant une transaction qui était intervenue entre lui et les héritiers de M. de Montmorin, d'une part, et le chapitre de Langres, d'autre part, 1778.

G. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

1747-1763. — *Langres, ville.* — Maisons. — Extraits des délibérations du chapitre de Langres relatives à la nécessité de reconstruire la maison de la Psallette, ser-

vant au logement du maître de musique et des enfants de chœur de l'église cathédrale, 1747. — Vente par le chapitre, à M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, moyennant mille livres, sauf la réserve des matériaux au profit du chapitre et diverses conditions, de l'ancienne maison de la Psallette, cours, passages et jardins en dépendant, désignés par les lettres B. C. D. E. F. G. dans les deux plans y annexés, 1748. — Procédures faites par les locataires de la maison du Poids du Roi, pour contraindre l'évêque de Langres, propriétaire, à faire les réparations et consolidations nécessaires à la dite maison, qui était située au coin de la rue Boulière, 1759-1763.

G. 714. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1674-1767. — *Langres, ville.* — Biens ruraux. — Procès-verbal de dépositions, faites par plusieurs témoins concernant des dégâts commis dans le Petit Pré, appartenant à l'évêque de Langres, par des pores du manieur du moulin de Marne, 1674. — Bail du Petit Pré des Franchises, situé près du « signe patibulaire » et appartenant à l'évêque, 1759. — Bail, au profit du même évêque, du Grand Pré, situé sur la rivière de Marne, près du moulin Chapeau, 1766.

G. 715. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1684-1740. — *Langres, ville.* — Cens. — Extrait d'une sentence du bailliage ducal de Langres, portant reconnaissance, au profit de l'évêque, d'un cens dont la nature n'est pas indiquée et injonction d'en passer un titre nouvel, 1684. — Signification, à la requête de l'évêque de Langres, de l'opposition faite par le dit évêque à la démolition d'un moulin à vent situé à la porte des Moulins, attendu que cette démolition ferait disparaître un droit de cens établi à son profit sur le dit moulin, 1740.

G. 716. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1334-1612. — *Langres, ville.* — Droits de vente et de rouage. — Extraits du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, servant à prouver que l'évêque percevait en cette ville les droits de vente et de rouage, XVIII^e siècle. — Traductions de l'arrêt du parlement de Paris, de 1468, relatif au droit de vente à Langres, XVIII^e siècle. (Cf. G. 50.) — Extrait d'un compte de recettes et dépenses des revenus de l'évêché de Langres pour l'année 1612, servant à prouver la perception des droits de vente et de pertuisage faite au profit de l'évêque, copie délivrée en 1761.

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

G. 717. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1334-1772. — *Langres, ville.* — Droits de rouage et pertuisage. — Extraits du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, relatifs aux droits de péage et pertuisage, rouage et vente, XVIII^e siècle. — Extraits des comptes des recettes du revenu temporel de l'évêché de Langres, pour les années 1572, 1573, 1574, 1593, 1601, 1604, 1608, 1609, 1612 et 1613, concernant la perception des dits droits, XVIII^e siècle. — Baux à ferme des mêmes droits, 1586, 1590, 1624, 1633, 1635, 1636, 1638, 1647, 1655, 1662, 1666, 1704, 1714, 1723, 1732, 1749, 1751. — Tarifs des droits de rouage et de pertuisage, 1685, 1745. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'Etat qui réglait la perception des différents sols pour livre établis par édit de novembre 1771, 1772. — « Etat des personnes notables de la ville de Langres qui se prétendent exemptes des droits de péage et rouage de la dite ville, » XVIII^e siècle.

G. 718. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 imprimés.

1671-1753. — *Langres, ville.* — Visite des marchandises et des poids et mesures. — Baux à ferme, au profit de l'évêque de Langres, du droit de vérification des poids et mesures, avec la chambre, située dans la loge, et les balances et poids à ce destinés, 1671 et 1673. — « Mémoire au sujet des prétentions du commis à la régie de la charge de maître visiteur des marchandises du bailliage de Langres, » vers 1750. — Copie de lettres de provisions de l'office de visiteur des marchandises, grosseries, merceries et joaillerie dans le ressort du bailliage et présidial de Langres, 1753.

G. 719. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1781. — *Langres, ville.* — Police des auberges. — Registre servant à l'enregistrement des étrangers qui logeaient chez les aubergistes, 1780-1781.

G. 720. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — *Langres, ville.* — Droit de pêche. — Sentence du bailliage ducal, domaine et duché-pairie de Langres, rendue en la cour du procureur fiscal au dit domaine, demandeur, contre deux pêcheurs demeurant sous Langres, défendeurs, qui ordonne une enquête, attendu les dénégations de ces derniers accusés d'avoir pêché dans la Marne, 1678.

G. 721. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1576-1755. — *Langres, ville.* — Amendes de police. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des

défauts et amendes hors de la ville de Langres et sur son finage, 1674. — Extraits des registres des délibérations de la Chambre de ville de Langres, qui établissent la prétention des officiers municipaux à la perception de moitié des amendes de police, et la communication qui a été faite à l'évêque de titres extraits des archives de l'Hôtel-de-Ville, des années 1576, 1577, 1614, 1617, 1620, 1621, 1626, 1672, 1701 et 1703, sur lesquels la Chambre de ville appuyait ses prétentions, 1755. Les titres de 1576, 1577 et 1701 sont transcrits intégralement et les autres seulement analysés. — Mémoire contre les prétentions des officiers municipaux, XVIII^e siècle.

G. 722. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1754-1765. — *Langres, ville.* — Prisons ducales. — Sentence du bailliage ducal de Langres, qui ordonne l'arrestation et l'emprisonnement de deux personnes accusées de bris des prisons du bailliage ducal à Langres, et leur assignation à quinzaine, dans le cas où elles n'auraient pu être découvertes, 1754. — Mémoire sur cette question, XVIII^e siècle (1754). — Projet de lettres de commission pour la charge de concierge et géolier des prisons ducales de la ville de Langres, 1765.

G. 723. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1767-1768. — *Langres, ville.* — Contestations de juridiction avec les officiers du bailliage royal et siège présidial. — Requêtes et mémoires adressés au parlement de Paris par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, sur la question de savoir si c'est devant la cour ou devant le siège royal établi à Langres que doivent être portés les appels des jugements rendus par les juges de la pairie de Langres; réponses des officiers du siège royal, 1767-1768.

G. 724. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1566-1781. — *Langres, ville.* — Contestations entre les évêques de Langres et les habitants de cette ville sur le droit prétendu par ces derniers de prendre part avec l'évêque et le chapitre à l'exercice de la police dans la ville, 1700-1701. — Mémoires imprimés sur la même question, 1781. — Extrait de l'ordonnance de Moulins, 1566 (Copie du XVIII^e siècle).

G. 725. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1659-1779. — *Langres, ville.* — Gestion des deniers de la ville. — Compte des recettes et dépenses faites par

Pierre Chauvetet, échevin de la ville de Langres, « des deniers par lui touchés ensuite des résolutions de messieurs le maire et eschevins de la dite ville, » arrêté le 12 septembre 1661. Ce compte paraît s'appliquer à l'année 1659-1660. — Copie d'un projet d'amortissement des dettes de la ville de Langres, présenté à l'intendant de Champagne par les maire et échevins de cette ville le 1^{er} décembre 1779.

G. 726. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1334-1781. — *Lanne.* — Cf. G. 77. — Extrait du terrier de l'évêché de Langres de 1334, en ce qui concerne Lanne, traduction du XVIII^e siècle. — Bail au profit des habitants, d'un terrage appartenant à la communauté, 1740. — Provisions d'offices judiciaires à Lanne; substitut du procureur fiscal du duché de Langres, en la justice du dit Lanne, 1755; lieutenant de la justice et mairie de Lanne, 1754; greffier en la justice « référendaire » de Lanne, 1781. Cette dernière charge a été accordée à François Michel, recteur d'école au dit lieu. — Requête adressée à l'évêque de Langres par trois laboureurs de Lanne, qui se prétendent victimes d'injustices commises à leur égard par les messieurs dudit lieu, lesquels auraient agi de connivence avec la majorité des habitants, 1780.

G. 727. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1334-1758. — *Lanty.* — Cf. G. 485-499. — Extrait, en forme de traduction, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, pour ce qui concerne Lanty, XVIII^e siècle. — Dénombrement de la terre de Lanty, pour ce qui était mouvant de Gurgy-le-Châtel, fourni par Hubert Huché, seigneur et baron du dit Lanty, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, 1720. On y remarque deux métairies appelées, l'une la Maison du bois, et l'autre Vallefond. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par le sieur Antoine-Marc Ducoin, seigneur de la baronnie de Lanty, pour la partie de cette seigneurie qui relevait de l'évêque à cause de sa baronnie de Gurgy-le-Châtel. M. Ducoin était propriétaire de la totalité de cette seigneurie du chef de Jeanne Huché, sa femme, qui l'avait recueillie par acte de partage, du 27 janvier 1758, fait avec Marguerite-Rose Huché, sa sœur, femme du sieur Samson Baurain, de la succession de messire Casimir-Narcisse Frécot de Lanty, fils de Jacques Frécot, chevalier, conseiller au Grand Conseil, et de défunte Angélique-Marie Huché, fille d'Hubert Huché, écuyer, secrétaire du Roi, décédé seigneur de Lanty, 1758.

G. 728. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1634-1778. — *Leuchey*. — Cf. G. 578-585. — Jugement du bailliage ducal de Langres, qui condamne un habitant de Leuchey à payer trois bichets de navette, pour la dime d'un héritage, entre les mains des amodiateurs du revenu temporel de l'évêché de Langres, 1689. — Bail des revenus et droits seigneuriaux de la seigneurie de Leuchey, dépendant de l'évêché, moyennant cinq cent cinquante livres par an, 1758. — Mémoire sur la situation du vicariat de Leuchey, annexe de Baissey, 1761. — Déclaration des droits et revenus de la seigneurie de Leuchey, 1778. — Mémoire historique sur la seigneurie de Leuchey, XVIII^e siècle.

G. 729. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1334-1780. — *Leuglay* (Côte-d'Or). — Cf. G. 290-292. — Extrait, sous forme de traduction, de la partie du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, qui concerne Leuglay, XVIII^e siècle. — Partage entre le cardinal de Givry, évêque de Langres, et le grand prieur de Champagne, du bois de la Forestelle, finage de Leuglay, 1546. (Copie du XVIII^e siècle, non signée. Cf. G. 290.) — Bail de deux étangs, au même finage, appartenant à l'évêque de Langres, 1597. (Copie du XVIII^e siècle, non signée. Cf. G. 291.) — Procès-verbal d'adjudication de la coupe d'un canton de bois appartenant à la communauté des habitants de Leuglay, appelé La Commune, 1742. — Sommation faite à l'évêque de Langres, à la requête du grand prieur de Champagne, de rétablir le moulin de Leuglay, 1746. — Provisions, accordées par J.-B. Toussein, prieur de la Chartreuse de Lugny, de la charge de greffier de la justice particulière de Leuglay et du quart de la justice commune, qui appartenaient à la dite Chartreuse, 1760. (Cachet de la Chartreuse, sur cire rouge, à ces armes : *croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile, et aux 2 et 3 d'une fleur de lis*; l'écu sommé d'une Vierge à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus sur le bras. Légende : SIGILLUM PARVUM CARTUSIE LUVIGNIACI.) — Baux de droits et revenus de la seigneurie de Leuglay, faits au profit de l'évêque de Langres, 1724-1755. — Sommation à l'évêque de Langres, par l'amodiateur des revenus de Leuglay, de le laisser jouir de la récolte des prés, 1780.

G. 730. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1577-1788. — *Lucey* (Côte-d'Or). — Cf. G. 470-476. — Autorisation accordée par l'évêque de Langres aux habitants de Lucey, d'essarter et mettre en culture

trente-trois arpents de leurs bois communaux, 1577. (Copie du XVIII^e siècle, non signée. Cf. G. 476.) — Bail à cens du moulin de Lucey, fait au profit de l'évêque de Langres, 1698. — Arrêt du Conseil d'État, qui règle l'aménagement des bois de la communauté des habitants de Lucey, 1738. — Marché et quittances pour réparations faites au moulin de Lucey, 1739-1745. — Transaction intervenue entre l'évêque de Langres et la communauté des habitants de Lucey, pour terminer toutes les difficultés et contestations qui étaient sur le point de s'élever entre les parties au sujet des bois communaux situés au territoire de Lucey et dont le tiers appartenait à l'évêque à titre de seigneur haut justicier. Les habitants de Lucey ont abandonné à l'évêque cent arpents de bois, mesure de l'ordonnance, dans le canton appelé La Fortelle, à prendre au midi près des bois de Leuglay et de Lugny; au nord, par une ligne tirée de l'orient à l'occident, du chemin de Lucey à Châtillon au chemin de La Chaume à Recey; au levant, faisant angle et tenant à la réserve de Grand Montant, appartenant aux dits habitants. Par contre, l'évêque s'est désisté de sa prétention au droit de triage et a consenti, comme conséquence, que la dite communauté employât le surplus de ses bois communaux à ses usages et utilités, sauf réserve des droits de justice et profits y attachés, pour l'évêque. Quant au quart en réserve, la dite communauté d'habitants ne pourra l'aliéner ni en disposer sans l'assentiment de l'évêque, qui aura le tiers du produit de l'exploitation, soit en nature, soit en argent. Les frais de l'homologation à obtenir du Parlement ou des lettres patentes seront supportés par moitié. Étaient présents: Louis-Charles de Caqueray, abbé commendataire de Longuay, et Louis-Claude-Joseph Parisel, prêtre, curé-desservant de Lucey, 1740. — Opposition, par les dits habitants, à la vente du canton de bois par eux abandonné en 1740, attendu que l'acte de cet abandon n'avait pas été homologué, 1774. — Bail du moulin de Lucey, 1788.

G. 731. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1206-XVIII^e siècle. — *Lugny*, chartreuse, commune de Leuglay (Côte-d'Or). — Cf. G. 304. — Robert, évêque de Langres, fait savoir qu'avec l'assentiment du chapitre de Langres il a donné à perpétuité aux frères de Lugny treize muids de vin à prendre chaque année sur les dimes de l'évêque à Mussy, 1206. (Copie collationnée, de 1746.) — Extrait d'un terrier de la chartreuse de Lugny, établissant qu'il appartenait

à la dite chartreuse le tiers du prix de vente des coupes de bois des habitants de Saint-Broingt-le-Bois. (XVIII^e siècle.)

G. 732. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1605-1787. — *Lusy.* — Cf. G. 321-327. — Requête de Prudent Genret, prieur de Moiron, au lieutenant du siège royal de Langres, pour assigner devant lui le prévôt et le procureur fiscal de Lusy, qui avaient fait couper et vendre des bois appartenant au dit prieur, situés au finage de Lusy, lieu dit Le Chasnoy, 1605. — Compromis intervenu entre ledit prieur et l'évêque de Langres, baron de Lusy, ce dernier ayant pris fait et cause pour les dits prévôt et procureur fiscal; ils sont convenus de s'en rapporter à la sentence arbitrale de deux experts y dénommés, 1605. — Arpentage du bois de la Garenne, au finage de Lusy, appartenant à l'évêque de Langres, 1673. — Transaction intervenue entre Sébastien Zamet, évêque de Langres, baron de Lusy, d'une part, et les habitants de Lusy, Verbiesle et la Ville-au-Bois, d'autre part concernant la juridiction prétendue par les forestiers de l'évêque sur les bois des dites communautés, l'exploitation des dits bois, etc., 1681. (Copie incomplète, du XVIII^e siècle.) — Bail emphytéotique du moulin de Lusy, appartenant à l'évêque de Langres, 1714. — Bail des droits et revenus de la baronnie de Lusy, 1724. — Arrêt du Grand-Conseil, rendu contre les habitants des communautés de la Ville-au-Bois, Lusy et Verbiesle, qui maintient les religieux du Val-des-Écoliers dans la propriété des fonds et bois de toute la contrée du Vieux-Val, 9 septembre 1737. (Imprimé.) Plan joint. — Plan d'une contrée de bois située dans la forêt de la Vendue, au finage de Lusy, appartenant à l'évêque de Langres, 1738. — Déclaration des revenus de la baronnie de Lusy, 1750. — Déclaration des revenus de la cure de Lusy, 1753. — Bail, à cens perpétuel, du Val-Moiron, au profit de l'évêque, qui approuve la construction faite antérieurement, au dit lieu, d'une usine pour la fabrication de la tôle, 1769. — Bail, au profit de l'évêque, de l'emplacement du château de Lusy, 1787. — Bail des revenus de la baronnie, 1787.

G. 733. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1334. — *Maatz.* — Cf. G. 403. — Extrait, sous forme de traduction, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, en ce qui concerne Maatz, XVIII^e siècle.

G. 734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1781-1785. — *Mallets (Les)*, commune de Noé-les-Mallets (Aube). — Cf. G. 433. — Signification faite à

l'évêque de Langres, marquis de Mussy, par M. Michault de Larquelay, avocat au parlement de Paris, y demeurant, des actes ci-après : foi et hommage du fief de La Mothe, sis au Petit-Mallet, vulgairement appelé le gagnage du Petit-Mallet, présentés le 16 décembre 1766 à dame Elisabeth-Monique Arnaud-Poncher, dame de Chacénay (Aube), à cause de son donjon dudit Chacénay, par Jean Delpech de Méréville, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement, qui l'avait acquis le 12 du dit mois de décembre de Charles-Borromée de Lux de Vantelet; foi et hommage du même fief, rendus à la dite dame, le 26 octobre 1772, par Georges-François-Monique Michault de Larquelay, avocat au parlement, comme l'ayant acquis de Paul-Marie Delpech de Montreau, conseiller honoraire au parlement, et autres héritiers du dit sieur Delpech de Méréville, etc., 1781. — Projet de transaction, signé des parties, entre l'évêque de Langres, d'une part, et Anselme-François Domilliers, écuyer, ayant agi comme mari de Louise-Charlotte de Plancy, son épouse; Henri-Louis de Plancy, écuyer, et Laurent-Florimond de Plancy, écuyer, frères et sœurs, d'autre part; ces derniers seuls héritiers, quant aux meubles et acquêts et propres paternels, de dame Elisabeth Arnaud, à son décès veuve de messire Claude-François Poncher, conseiller d'État, propriétaire des terres et baronnie de Chacénay et dépendances, et en partie du fief des Grand et Petit-Mallet, et en outre poursuivant le retrait lignager de biens vendus par le dit Laurent-Florimond de Plancy à un sieur Maillet, qui dépendaient de ladite succession et faisaient partie des dits fiefs des Mallets et de Noé, 1783. — Mémoire sur la mouvance des Grand et Petit-Mallet, XVIII^e siècle.

G. 735. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1693. — *Marcilly-sur-Tille* (Côte-d'Or). — Cf. G. 234. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Pierre Baillet, chevalier, président à mortier au parlement de Dijon, seigneur d'Is-sur-Tille, Cressey et Marcilly, pour le quart de la terre et seigneurie de Marcilly-lès-Til-Châtel, qu'il avait acquis le 16 juin 1693 de noble Hugues Harvisenet, 1693.

G. 736. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Mardor.* — Cf. G. 601-603. — Note d'un droit de dime prétendu par la fabrique de Perrogney, XVIII^e siècle. — État des redevances que l'évêque de Langres avait le droit de percevoir sur seize laboureurs et manouvriers de Mardor, XVIII^e siècle.

G. 737. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1495-1604. — *Marigny*, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Cf. G. 356 à 360. — Jean d'Amboise, évêque de Langres, abandonne à Jean de Chandio, écuyer, seigneur de Crépan et de Massingy, bailli de la Montagne, les droits seigneuriaux qu'il avait à Massingy (lès-Châtillon, Côte-d'Or), et reçoit de lui en échange le four banal de Marigny et six fauchées de pré à Massingy, 1494 (v. st.). Cf. G. 388. — Reconnaissances de tierces grevant des terres à Marigny, au profit de l'évêque de Langres, intervenues aux cours de procédures poursuivies par l'évêque qui avait pris fait et cause pour le fermier de ses tierces au finage du dit Marigny, 1604.

G. 738. (Registre.) — Petit in-folio, 63 feuillets; papier.

1586-1587. — *Marigny*, commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Cf. G. 359. — Déclarations et reconnaissances d'héritages, situés au territoire de Marigny, qui étaient grevés de tierces au profit de l'évêque de Langres, 1586. (Copie certifiée véritable, du 17 février 1627.) — Fol. 2, r°, transcription de lettres en forme de terrier, délivrées par Henri III, en date à Paris du 26 novembre 1585. — Fol. 5, r°, mandement de Jean Roussat, lieutenant du Roi au siège particulier de Sens établi à Langres, adressé à deux notaires royaux de Châtillon-sur-Seine, pour l'exécution des dites lettres, 1585.

G. 739. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678. — *Marnotte (La)*, commune de Balesme. — Ordonnance de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, rendue à la requête des Frères Prêcheurs de Langres, et portant réunion de leur terage de Montelon au franc-alleu de la Marnotte, 1678.

G. 740. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1767. — *Massingy-lès-Châtillon* (Côte-d'Or). — Cf. G. 371. — Lettre signée Des Ormeaux, en date à Châtillon du 22 juillet 1767, qui informe M. Philibert, ancien bailli de la Romagne, procureur spécial de l'évêque de Langres à Mussy, d'anticipation sur les prés que le dit évêque possédait à Massingy, 1767. — Plan des dits prés, XVIII^e siècle.

G. 741. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1710-1712. — *Meurville* et *Bliny* (Aube). — Cf. G. 424 et 434. — Extraits de l'inventaire des seigneuries de l'évêché de Langres, de 1710, pour le Châtillonnais (Cf. G. 31), concernant la mouvance de Meurville et de Bligny,

1710. — Lettre, signée « de Gourgue », qui demande une remise de droit pour le cas où les poursuites intentées par le dit sieur de Gourgues, créancier de madame de Milliers, dame de Bligny, amèneraient une ouverture de fief, 1712. (Le nom du destinataire de la lettre n'est pas indiqué.)

G. 742. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

1334-1788. — *Montigny-sur-Aube* (Côte-d'Or). — Extrait, en forme de traduction, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, concernant Montigny-sur-Aube, XVIII^e siècle. — Compte des dépenses de Joseph Jobert, pruyer de l'évêché de Langres, pour les années 1736 à 1740. — Mémoires et correspondance du dit sieur Jobert, concernant l'administration de ceux des bois de l'évêché dont il était chargé, 1735 et suiv. — Mémoire concernant la mouvance de Montigny-sur-Aube, XVIII^e siècle. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, d'un petit domaine qu'il avait à Montigny, 1788.

G. 743. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1331-1760. — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or), — Cf. G. 182-187. — Copie d'un échange intervenu entre les seigneurs de Montigny-sur-Vingeanne et de Cusey, en 1331 (Cf. G. 268), XVIII^e siècle. — Partage d'un canton de bois au territoire de Montigny-sur-Vingeanne, appelé les Quatre-Vingts arpents, fait entre l'évêque de Langres et Jacques-Vincent Languel, comte de Rochefort, président à mortier au parlement de Dijon, seigneurs par indivis du dit Montigny, 1754. (Plan annexé.) — Accord entre l'évêque de Langres et les habitants de Montigny, par lequel ces derniers se chargent, moyennant douze cents livres payées par l'évêque, de toutes les dépenses de réparations et constructions qui étaient alors à faire à leur église, 1757.

G. 744. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1279-1787. — *Montigny-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Copie de la charte de Girardin, damoiseau de Montigny, ci-dessus analysée (G. 188), de février 1278 (v. st.), XVIII^e siècle. — Traité entre l'évêque de Langres et le fermier de ce qu'il avait à Montigny, modifiant les clauses de la jouissance dudit fermier, 1602. — Transaction entre le cure de Montigny et M. de Rochefort, seigneur en partie dudit Montigny, concernant la dime novale, 1748. — Transaction relative à la dime des agneaux, intervenue entre les habitants de La Villeneuve-sur-Vingeanne et le curé de Montigny et La Villeneuve, 1672.

— Fondations faites en faveur de la cure de Montigny, notamment en 1656 par Jean de Chartogne, chevalier vicomte de Pernant, seigneur dudit Montigny, et Suzanne de Mourond, sa femme, 1656-1740. — Déclaration, par le curé de Montigny, qui voulant bénéficier de l'édit de mai 1768, il opte pour la portion congrue de cinq cents livres et abandonne à l'évêque de Langres, seigneur et décimateur dudit Montigny, tous les biens et revenus de sa cure, 1773. — « Déclaration des fonds appartenant à la cure de Montigny-sur-Vingeanne », XVIII^e siècle, (Postérieure à 1748.) — Attestation, par le fermier du comté de Montsaugéon, que la coupe employée par le meunier de Montigny-sur-Vingeanne n'est pas à la mesure en usage dans le comté, et ne contient que le quart de la dite mesure, au lieu du tiers, 1777. — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de tous les biens et revenus de sa seigneurie de Montigny-sur-Vingeanne, avec réserve des bois et de moitié de toutes les amendes, moyennant deux mille six cents livres par an, 1787.

G. 745. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1400. — *Montormentier*. — Guillemette, dame de Montormentier et de « Vaucoux », présente à l'évêque de Langres les aveu et dénombrement de ce qu'elle tient de lui en fief à Montormentier, Saquenay (Côte-d'Or) et Cusey, 1400. (Copie non signée, du XVIII^e siècle. — Cf. G. 255.)

G. 746. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1334-1765. — *Montsaugéon*. — Cf. G. 142-148. — Extrait, en forme de traduction, de la partie du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, qui concerne Montsaugéon, XVIII^e siècle. — Sommation faite à l'évêque de Langres par la dame Charpy, veuve Élienne, maîtresse des forges et fourneaux de Verneis, le sieur Quillier, maître des forges et fourneaux de Marey, et le sieur Gautrot, maître des forges et fourneaux d'Auberive, et de celui de la Folie, au territoire d'Isôme, de faire consommer les mines qui se trouvent dans un pré de son évêché, situé au territoire de Montsaugéon, faute de quoi ils y feront procéder au profit de leurs usines, 1765. — Arpentage et plan du pré de l'évêque de Langres à Montsaugéon, 1732. — Mémoire sur les halles de Montsaugéon, dont le rétablissement était demandé par l'amodiateur de l'évêché, XVIII^e siècle. — Provisions d'offices et leurs réceptions, pour le comté de Montsaugéon, XVIII^e siècle. — L'évêque de Langres, en présence des abus relatifs à la chasse, qui se commettent dans le Montsaugéonnais, révoque toutes les permissions qu'il avait

données, 1754. — Ordonnance par lui rendue sur le fait de la chasse dans l'étendue de ses terres, 1757. — Copie du rôle de la taille de Montsaugéon pour 1760. — Règlement de l'évêque de Langres, concernant les mesures, 1743. (Placard in-folio, imprimé à Langres chez G. Personne.) — Adjudication de la fourniture de la viande de boucherie destinée à l'alimentation des vieillards et malades pendant le carême, 1748. — Arrêt du Parlement de Paris rendu entre M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, et plusieurs maieurs de son évêché, au comté de Montsaugéon, 1750. — Consultation sur cet arrêt, 1751. Signée : Coqueley de Chaussepierre, Mouffe et Bargeton.

G. 747. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1564-1780. — *Montsaugéon*. — Mandement de Claude Gouste, écuyer, licencié ès droits, lieutenant pour le roi au siège particulier du bailliage de Sens établi à Langres, délivré à la requête de Pierre Lécocché, écuyer, maître héréditaire de Saint-Broingt-les-Fosses, capitaine du château de Montsaugéon, gruyer de l'évêque de Langres, ajournant deux marchands de Dijon, pour répondre sur le fait de vente et délivrance de bois abattu dans la forêt de Montmaisonois, 1564. — Baux, déclarations et états des droits et revenus de l'évêque de Langres à Champigny et Aubigny-sous-Varennes, Balesme, Bourg, Châtouillet, Esnoms, Hortes, Montsaugéon, Saquenay, Neuilly-l'Évêque, Verceilles-Dessous, Vaux-sous-Aubigny, 1724-1725. (Copie du XVIII^e siècle.) — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, de tous les biens, droits et revenus de son évêché à Montsaugéon, 1758. — Visite et estimation des réparations à faire au chœur de l'église de Montsaugéon, 1778. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres, comme comte de Montsaugéon, par François-David Belliond, chevalier, seigneur de Saint-Julien, des baronnies de Bourg-Argental, Fontaine-Française, Chaume, Fontenelle, Chausse, etc., gouverneur et lieutenant de roi en la ville de Bourg-Argental, receveur général du clergé de France, pour la terre et seigneurie de Courchamp, par lui acquise le 2 septembre 1774 des sieur et dame Maillot ; la mairie de Saquenay et la terre et seigneurie de Montormentier par lui acquises le 29 décembre 1778 des héritiers de Philibert Delecey, écuyer, seigneur des dits lieux, 1780.

G. 748. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets : parchemin.

1522-1524. — *Montsaugéon*. — Fol. 1, r^o : Lettres-patentes de François I^{er} adressées à Roger Barme, pré-

sident au parlement de Paris; Énard Nicolas, chevalier, premier président en la chambre des comptes; Gilles Berthelot, chevalier, seigneur d'Azay, troisième président des comptes, l'un des trésoriers de France ou généraux ordonnés sur le fait des finances; Jean Prévost, conseiller au parlement; Pierre Michon, auditeur des comptes, et Raoul Guiot, notaire et secrétaire du roi, contrôleur de l'audience de la chancellerie. Le roi proroge de deux nouvelles années la commission qu'il leur avait donnée par des lettres précédentes, à l'effet de taxer et composer de la finance avec les ecclésiastiques et personnes mainmortables, et leur délivrer lettres d'amortissement. Saint-Germain-en-Laye, 4 novembre 1522. Enregistrées en la chambre des comptes le 31 janvier 1522 (v. st.). — Fol. 5, r^o : Lettres des dits commissaires, contenant la transcription de la déclaration faite par Jacques Crapouel, curé de Montsaugéon, du temporel de son église paroissiale et amortissant ceux des dits biens qui n'avaient pas encore été amortis, moyennant paiement d'une finance de vingt livres tournois, 28 janvier 1523 (v. st.). Signé : Nicolas, Berthelot, Michon, Guiot. (Traces et vestiges de cachets.)

G. 749. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1759-1763. — *Moncaudon.* — Extraits des registres du contrôle des exploits du bureau de Vaux-sous-Aubigny, qui constatent des délits commis dans les bois par les habitants des granges du Vergy et de Monvaudon, paroisse de Leffonds, 1761-1763. — Sentence de la gruerie de Montsaugéon qui ordonne l'emprisonnement et interrogation d'habitants des métairies du Vergy, de Monvaudon, La Curande, Louches, Piedmont (paroisse de Leffonds) et de la métairie de Fromental (paroisse de Choilley) accusés de méfaits commis dans les bois, 1759.

G. 750. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1687. — *Mornay-sur-Vingeanne* (Côte-d'Or). — Dénombrement de moitié de la terre et seigneurie de Mornay-sur-Vingeanne, donné à l'évêque de Langres par M. de Cussigny, 1687. (Cf. G. 235.)

G. 751. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

XVIII^e siècle et 1758. — *Moutier-Saint-Jean* (Côte-d'Or), abbaye réunie à l'évêché de Langres. — Feuilles détachés d'un inventaire de titres de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, fait depuis sa réunion à l'évêché de Langres, On y remarque l'analyse des documents relatifs à l'expédition des bulles de réunion (1736-1737), à la

demande du chapitre de Langres, tendant à faire payer par l'évêque les frais de fulmination de ces bulles (1759), à l'abandon du membre de Moutier-Saint-Jean fait aux religieux de cette abbaye par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, moyennant quatre mille livres par an (1740), et une demande en partage formée par les religieux contre l'évêque (1757). — Suivent des extraits du même inventaire, contenant l'analyse de documents relatifs à des localités dépendant de cette abbaye, documents qui étaient autrefois classés dans cette même liasse, comme l'indique une note contemporaine, mise en marge, savoir: Chevigny-le-Désert et Fains, Étivey, Étivosche, Fains, Guillou, Riecy (Aube), XVIII^e siècle. — Arrêt du Grand Conseil, qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du mois d'août 1767 portant réunion de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean à l'évêché de Langres, 1758.

G. 752. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1486-1765. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Cf. G. 411 à 421. — Pièces diverses, cotées de 1 à 63, suivant un inventaire du XVIII^e siècle, qui est annexé. — État des arbustes du parterre du château, XVIII^e siècle. (N^o 1.) — Bail à cens du moulin à eau, au profit de l'évêque de Langres, 1723; résiliation de ce bail, 1747. (N^o 3.) — État des douze maisons qui appartiennent à Messieurs les chanoines de Mussy, qui forment leur cloître, 1763. (N^o 4.) — Déclaration des vignes dépendant de la seigneurie de Mussy-l'Évêque, dépendance de l'évêché de Langres, 1757. (N^o 10.) — Copie d'un procès-verbal d'assemblée des habitants de Mussy, par lequel ils entendent interjeter appel de l'établissement du ban de vendange, 1764. (N^o 12.) — Contestations entre le bailli et le maire de Mussy sur la prétention de chacun d'eux à présider aux adjudications de bois communaux, 1758-1760. (N^o 16.) — Sommations faites aux habitants de Mussy, à la requête de l'évêque de Langres, pour réparations à la nef de leur église, 1735-1746. (N^o 20.) — Comptes, mémoires et quittances relatifs à la régie de la terre seigneurie de Mussy, 1735-1739. (N^o 25.) — Mandement de l'évêque de Langres à son receveur de Mussy et Châtillon-sur-Seine pour le paiement à faire aux chanoines dudit Mussy, de treize sous tournois de cens, 1485, v. st. (N^o 30.) — Copie du XVIII^e siècle, non signée.) — Compte des recettes et dépenses de la terre de Mussy, 1733-1734. (N^o 33.) — Ordonnance de Louis-Charles Le Mercier, avocat en parlement, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Mussy-l'Évêque, bailli, lieutenant général de police aux

bailliage, terre et marquisat de Mussy, qui interdit aux habitants du dit lieu de passer dans la cour du château, 1749. (N° 35.)

G. 753. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1489-1764. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Procédures de l'évêque de Langres contre des marchands de bois floteurs, qui avaient dégradé le canal du jardin du château de Mussy lors du transport des bois à Paris, 1719-1751. (N° 40.) — Bail à cens, au profit de l'évêque de Langres, d'un emplacement au milieu de l'écluse placée sur la Seine, hors de la ville de Mussy, devant la grande tour des Larrons, à charge par le preneur d'y établir un foulon à drap, chanvre et écorce, 1488 (v. st.) — Autorisation donnée par Charles des Cars, évêque de Langres, pour le rétablissement dudit foulon, 1605. — Vente par Charles d'Épineuil, procureur du roi au grenier à sel de Mussy-l'Évêque, et Claude-Ursule d'Épineuil, veuve de Nicolas Lafertey, écuyer, prévôt des maréchaux de France, demeurant à Mussy, tant pour eux que pour Alexandre Clairambant, prêtre, prieur de Marmesse et chanoine de Châteauvillain, et Marie-Anne d'Épineuil, fille majeure demeurant à Châteauvillain, à M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, d'un foulon à drap et écorce, et huilerie, située à la grande écluse de la Seine, près de la porte d'Auberive, 1756. (N° 41.) — Compte présenté par les fermiers de la terre de Mussy aux héritiers de M. de La Rivière, évêque de Langres, 1671. (N° 41.) — Mémoire concernant la finance de la charge de maire à Mussy en 1736. (N° 42.) — Extrait du rôle d'une imposition établie sur les habitants de Mussy pour les réparations de la nef de leur église, en 1750 et 1755. (N° 44.) — Nomination, par les bouchers de Mussy, de l'un d'entre eux pour être le boucher de carême, chargé de fournir la viande aux malades de Mussy et lieux voisins, 1734. (N° 51.) — Ordonnances de police pour le nettoyage des rues de Mussy, 1707-1709. (N° 53.)

G. 754. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

1255-1758. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Procédures relatives à la résiliation du bail des moulins à eau de Mussy appartenant à l'évêque de Langres, 1746. (N° 54.) — Procès entre le fermier de la métairie de Champ-Cadot, et l'évêque de Langres, concernant un refus de dîmes sur un petit canton joignant les bois de Grancey, 1753-1755. (N° 55.) — Mémoires et procédures concernant les droits respectifs des baillis et maires de Mussy, 1757-1758. (N° 56.) — Compte des recettes et dépenses de

la terre et seigneurie de Mussy pour l'année 1645, présenté à l'évêque de Langres par Jean Paymal, chanoine de Mussy, 1746. (N° 62.) — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État qui désunit la maladrerie de Mussy de l'hôpital de Bar-sur-Aube auquel elle avait été réunie par arrêt dudit Conseil, du 30 septembre 1695, et l'unit à l'hôpital de Mussy, 9 août 1706. — Extrait d'un arrêt du parlement de Paris, du 20 mars 1714, rendu contre les religieux de Molême, maintenant aux habitants de Mussy la propriété d'un bois appelé le canton d'Aumont, et à l'évêque de Langres le droit de faire exercer la justice par ses officiers sur ledit canton. (N° 63.)

G. 755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1712-1766. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Achats de biens situés à Mussy, faits par le chapitre de cette ville, puis cédés par lui à l'évêque de Langres, 1718-1766. Ces biens consistaient en pièces de vignes, friches, maisons, et furent achetés, par Jean-Baptiste Locquin, chanoine de Mussy, de 1732 à 1738, et par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, en 1766. — Acquisitions de pièces de terre faites par le même évêque, de divers particuliers, entre autres Claude d'Argillière, marchand drapier (1752); Nicole Hennequin, veuve de Jean Plançon, ancien bailli de Mussy (1753); Marie-Guillaume Desmaillets, contrôleur au grenier à sel de Mussy (1753); Catherine Baveux, veuve de Michel-Charles Menetrier, directrice des postes audit Mussy (1756); Nicolas-Guillaume Brevost de Malassise, avocat en parlement, ancien officier chez le roi (1756); Thibaut Gaudélet, écuyer, demeurant à Mussy, et Rose Masson, sa femme (1758); Charles-Auguste de Lux de Vantelet, chevalier, seigneur d'Ailleville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et major au régiment de cavalerie de Talleyrand, demeurant ordinairement au château d'Ailleville (1758). 1753-1759.

G. 756. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1771-1786. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Acquisitions de pièces de terre faites par M. de La Luzerne, évêque de Langres, 1771-1784. Parmi les vendeurs on remarque : Charles-Nicolas-Guillaume Brevost, écuyer, receveur des gabelles à Mussy (1771); Jacques-François Trémisot, avocat en parlement, bailli de Mussy (1773); Charles d'Épineuil, procureur du roi au grenier à sel de Mussy (1773 et 1776); Pierre Étienne, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Mussy (1775).

G. 757. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1786. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Enquête de *commodo et incommodo* sur un projet d'échange de terres pour le parc du château de Mussy, entre la fabrique de Mussy et l'évêché de Langres, 1786.

G. 758. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1530-1769. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Château. — Mémoire des sommes dues à Évrard Gruvaut ou Grimault, pour avoir, sur l'ordre du chapitre de Langres, le siège épiscopal étant vacant, nettoyé le château de Mussy, 1529 (v. st.). — Estimation, par experts, du mobilier du château de Mussy, 1566. — Mémoire des réparations nécessaires aux toits du château, 1570 (v. st.). — Procès-verbal d'enquête sur l'état dans lequel se trouvait le château de Mussy avant l'incendie du 24 avril 1617, et estimation par experts de la dépense à faire pour le rétablir, 1617. (Cf. G. 411.) — Déclaration, déposée au greffe de la ville de Mussy, et faite par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, concernant la plantation d'arbres qu'il avait fait faire en 1766 autour de la place avoisinant son château, 1769.

G. 759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1771-1778. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Château. — Lettre d'Antoine, architecte, qui annonce l'envoi d'un nouveau projet beaucoup moins important et onéreux que le premier qu'il avait fait à Mussy, lors de son dernier voyage ; ce second projet ne comporte que trente-deux croisées au rez-de-chaussée, au lieu de soixante-neuf indiquées dans le premier, 1771. — Autre lettre du même, adressée à l'évêque, 1772. — Convention intervenue entre M. de La Luzerne, évêque de Langres, et les héritiers de M. de Montmorin de Saint-Hérem, son prédécesseur, qui étaient : Armand-Marc de Montmorin de Saint-Hérem, comte de Montmorin, ambassadeur à la Cour de Madrid, représenté par sa femme, Gabrielle-Françoise de Tannes, dame d'atours de Madame Sophie de France, et Emmanuel-Frédéric, comte de Tannes, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, seul héritier de Marie-Louise-Alexandrine de Montmorin, sa mère, femme d'Antoine comte de Tannes, et nièce du dit évêque. M. de La Luzerne, s'est chargé de faire exécuter les réparations du palais épiscopal de Langres et du château de Mussy, qui étaient à la charge de la succession de Monseigneur de Montmorin, et qui étaient estimées à quarante-cinq mille neuf cent seize livres. MM. de

Montmorin et de Tannes, pour lui fournir cette somme, lui ont cédé divers immeubles ruraux, qui consistaient principalement en pièces de terre, 1778. — Procès-verbal de réception, par François Buron, architecte juré, expert des Bâtimens à Paris, des travaux faits au château de Mussy, et s'élevant, d'après cette estimation, à la somme de cent quatre-vingt-quatorze mille livres, 1778.

G. 760. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1771-1784. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Château. — « Explication du plan du Rez de chaussée projeté pour le château de Mussy l'Évêque, » XVIII^e siècle. (Vers 1771 ou 1772.) Trois plans annexés. — Divers dessins, projets d'un sieur Antoine, pour l'ornementation du château de Mussy, avec les observations de l'évêque de Langres, 1784. « Observations sur les ouvrages en plâtre faits au cabinet de Monseigneur l'évêque, en 1784. » — « Observations sur les ouvrages en plâtre faits à la chambre à coucher de Monseigneur l'évêque, en 1783 et 1784. » — « Observations sur les ouvrages en plâtre faits à la chapelle du château de Mussy, en 1784. » — « Devis estimatif des ouvrages qu'il convient faire pour les parties de construction des bâtimens neufs, rétablissements des anciens et décorations intérieures du château de Mussy l'Évêque, le tout conformément aux plans qui en ont été dressés, » XVIII^e siècle. — Nombreux plans, dont une partie a pu être classée comme se rapportant à deux projets différents de restauration ou d'augmentation des bâtimens du château, XVIII^e siècle.

G. 761. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 105 pièces, papier.

1491-1779. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Droits de justice et de police. (Cf. G. 412.) — Autorisation accordée aux habitants de Mussy, par Robert de « Perdines, » écuyer, seigneur de Poinson et de Recey en partie, bailli de l'évêque de Langres « deçà la rivière d'Aulbe, » de s'assembler pour nommer plusieurs d'entre eux à l'effet d'asseoir et répartir un impôt d'onze livres tournois, pour payer les frais de certains voyages et dépens faits au profit de la communauté des dits habitants. Cette assemblée devait avoir lieu en présence du prévôt ou de son lieutenant, 1491. — Nombreuses copies, faites au XVIII^e siècle, de pièces dont les originaux sont classés sous la cote G. 412, ci-dessus, 1491-1710. — « Information faite par nous Jehan Le Grand, licencié es loix, lieutenant général ou bailliage de Lengres, deçà la rivière d'Aulbe, des rébellions, désobéissances et propos scandaleux et séditeux tenus par ung nommé L.... F.....

praticien, demeurant à Mussy l'Evêque, et ce à la poursuite et diligence de Mathieu Grymault, escuyer, gruyer et grayer de Monseigneur de Langres, capitaine du chastelet et maison seigneurial dud. Mussy, capitaine pour le Roy et Monseigneur de Langres en lad. ville, et commis à la garde des clefs et portes d'icelle...» 1570. — Provisions de la charge de notaire au bailliage de Mussy, accordées par l'évêque de Langres à Jacques-François Trémisot, 1752. (Minute.)

G. 762. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1401-1771. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — « Droits en général. » (Cf. G. 421.) — Adjudication, au profit de l'évêque de Langres, de biens saisis sur le châtelain de Mussy, 1401. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 421.) — « Extrait du revenu temporel de la recette de Mussy, de l'an mil V^e LX. » — « Sommaire de toute la recette de Mussy, Chastillon et dependances, commenceant le premier jour d'octobre 1572 et finissant le dernier de juing 1573. » — « État des biens de la seigneurie de Mussy qui ne sont point admodiés, et les chenevières qui appartiennent à laditte seigneurie ; ceux qui appartiennent à Monseigneur de La Luzerne et ceux appartenantes à Monsieur de Montmorin, » XVIII^e siècle.

G. 763. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Chemins. — Arrêt du Conseil d'État, rendu sur la requête de M. de La Luzerne, évêque-duc de Langres, ayant agi en qualité de seigneur de Mussy, qui autorise le dit évêque à élargir à ses frais un chemin servant de communication entre Mussy et Molême (Côte-d'Or), jusqu'à dix huit pieds ; permet aux habitants de Mussy de disposer à leur profit des bois qui seront abattus pour cet élargissement, et, attendu la modicité de l'objet, dispense, pour la coupe des dits bois, de la formalité des lettres patentes, prescrite par l'ordonnance des Eaux et Forêts d'août 1669, 1781.

G. 764. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1471-1784. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Moulins. — Transaction entre Gui (Bernard), évêque de Langres, et les habitants de cette ville, pour terminer les contestations que le dit évêque et ses prédécesseurs avaient avec les Langrois, pendantes en justice, concernant le droit de vente prétendu à Langres par les évêques. L'évêque leur abandonne sa seigneurie de Grenant, et deux moulins à Mussy, 1471. (Copie collationnée, de 1748.) —

Transaction entre Charles Des Cars, évêque de Langres, d'une part, et René de Ravel, écuyer, et Françoise Harpon, sa femme, d'autre part ; ces derniers avaient établi une seconde roue au Moulin-Rouge, ce qui portait préjudice aux deux moulins de l'évêque, aussi situés sur la Seine, à Mussy, 1573. (Copie collationnée de 1748.) — Contrainte du bureau de Mussy, contre l'évêque de Langres, pour le paiement de six cents livres comme droit d'amortissement d'un nouveau moulin à eau qu'il avait fait construire au dit lieu, 1777. — Bail à ferme des moulins de Mussy, au profit de l'évêque de Langres, 1784.

G. 765. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1780. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Bail à ferme au profit de l'évêque de Langres, de la pêche de la rivière de Seine, appartenant au dit évêque, depuis le pont de Plaines jusqu'à celui du Goulot, avec les parties de bois situées sur les bords de la dite rivière, 1780. — Notes sur le droit de pêche qu'avaient les seigneurs de Pothières (Côte-d'Or), dans la rivière de Seine, au Goulot ou Val Augustine, XVIII^e siècle.

G. 766. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

XVI^e siècle-1786. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Bois communaux. — Requête adressée par les habitants de Mussy « à l'illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur de Paris, seigneur réservataire de Mussy l'Evêque et baronnye de Gurgy » (Pierre de Gondy, ancien évêque de Langres et alors évêque de Paris), XVII^e siècle. (Vers 1570.) Ils lui demandent l'autorisation de faire certaines coupes de bois pour réparer les grandes pertes d'argent qu'ils ont subies par le fait des guerres civiles, impositions extraordinaires et mauvaises récoltes de vin depuis trois ans. — Procédures intentées au siège de la Table de Marbre, à Paris, par M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, contre les habitants de Mussy, tendant à faire procéder au partage des bois communaux et à faire attribuer audit évêque le tiers du prix de ce qui en avait été vendu par les dits habitants à son préjudice, et arrêt rendu conformément à cette requête, 1684. — Procès-verbal de visite et partage des bois communaux entre les habitants, 1773. — Contestations entre M. de La Luzerne, évêque de Langres, et les habitants de Mussy, relatives au partage du produit des ventes de bois faites par lesdits habitants, 1786.

G. 767. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1555-1785. — *Mussy-sur-Seine*. — Ferme de Revillon. — Titres de propriété d'une ferme appelée Revillon,

située sur le finage de Mussy, ne faisant qu'un seul corps d'héritage, d'environ deux cents arpents, située au milieu des bois communaux de Mussy, qui l'entouraient de trois côtés, et bornée par les bois communaux d'Essoyes (Aube) sur le quatrième côté, 1555-1767. — Contestations entre l'évêque de Langres, acquéreur de cette ferme en 1773, et les habitants de Mussy, relativement aux bois qui avoisinaient cette ferme et d'avec lesquels elle n'était pas délimitée, 1773-1775. — Vente à l'évêque, par Charles-Nicolas-Guillaume Brevot, écuyer, ancien contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Mussy, d'un canton de bois de quatre arpents, en la contrée de Revillon, lieu dit le coteau Boussard, 1785.

G. 768. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — *Mussy-sur-Seine*. — Fiefs de la châtellenie. — Lettre adressée à M. Philibert, vicaire général de l'évêché de Langres, par M. Le Bascle d'Argenteuil, qui lui demande une recherche des aveux et dénombrements rendus à l'évêque de Langres pour la châtellenie d'Épineuil (Cf. G. 427); datée du 28 mai 1759, à Villemaréchal, par Nemours.

G. 769. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1666-1778. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Dimes. (Cf. G. 414.) — Attestation par plusieurs habitants de Mussy, que la dime des vins se levait à Mussy, après les vendanges, au profit de l'évêque de Langres, sur les vignes de Mussy, Gomméville et Plaines, à raison de quatorze muids l'un, et que le dit évêque était seul décimateur des vins, 1666. — Procès-verbal de reconnaissance des limites séparant les dimes de la terre et seigneurie de Mussy de celles du chapitre du dit lieu, au même finage, appelées les dimes de Fouchères, 1778.

G. 770. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1786. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Chapitre. — Arrêt du Parlement de Paris, qui permet aux chanoines de Mussy de compulser chez tous notaires et autres officiers détenteurs de minutes, les titres nécessaires à leur défense contre un décret de l'évêque de Langres portant suppression du chapitre et son remplacement par un curé auquel seraient attribués les biens du dit chapitre, 1784. — Mémoire sans date, rapportant que les habitants de Mussy ont été déboutés de l'opposition qu'ils avaient formée à l'enregistrement du décret sus-indiqué, et condamnés aux dépens, taxés à trois mille six cent dix-huit livres dix sous trois deniers,

XVIII^e siècle. — Extrait des registres des délibérations du corps municipal de Mussy, portant que dans la séance du 27 juillet 1786 les officiers municipaux et échevins ont décidé de s'adresser au curé, pour lui demander d'intervenir auprès de l'évêque et tâcher d'obtenir de ce dernier un délai pour le paiement des frais du procès, 1786. — Lettre du curé adressée à l'évêque, conformément à cette demande. Sans date (1786).

G. 771. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1786-1787. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Maison curiale. — Projet d'échange, signé des parties, entre M. de La Luzerne, évêque de Langres, et Jean-Baptiste Vanquier, curé de Mussy, par lequel l'évêque abandonne au dit curé un terrain en nature de jardin, pour servir à l'agrandissement du jardin de la maison presbytérale, et le curé lui donne en échange une portion équivalente du domaine de la cure, 1786. — Lettres patentes, sur avis du Conseil, qui approuvent le dit projet d'échange, 1786. — Acte de cession homologué par le Parlement de Paris, 1787.

G. 772. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1568-1786. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Procès-verbal d'assemblée générale des habitants de Mussy, du 1^{er} janvier 1568, « à conter suivant l'édit, » tenue sous la présidence de Jacques Baretton, licencié ès-lois, lieutenant particulier au bailliage de Langres, deçà la rivière d'Aube, au siège de Mussy, portant élection (à haute voix) pour un an du procureur et des échevins (au nombre de trois). Le procureur fiscal de l'évêque a protesté contre l'élection des trois habitants choisis comme échevins, comme étant contraire aux intérêts de l'évêque. (Copie collationnée du 27 septembre 1568.) — Extrait des registres du bailliage de Mussy, du 5 janvier 1568, portant qu'en l'audience tenue par Baretton, lieutenant particulier, le sieur Conversot, élu procureur de la ville, avait refusé, malgré la menace d'amende et de prison, de prêter serment si le lieutenant ne consentait pas à recevoir en même temps le serment des trois échevins élus avec lui. Sur l'intervention du procureur fiscal, qui a déclaré, sous toutes réserves de ses prétentions, ne pas s'y opposer, le procureur et les trois échevins ont prêté serment. (Copie collationnée du 27 septembre 1568.) — Arrêt du Conseil, recevant un appel de l'évêque de Langres et portant mandement au premier huissier du Parlement qui en serait requis, d'ajourner au dit Parlement, en cas d'appel, à la requête du dit évêque, les pro-

cureur et échevins de la ville de Mussy, 1568. « Nostre amé et féal conseiller messire Pierre de Gondy, évesque et duc de Langres, pair de France et seigneur de Mussy, nous a fait dire et remonstrer que combien qu'il ait en la dicte ville de Mussy jurisdiction et justice haulte, moienne et basse, et toute pollice..... de sorte que sans permission d'icelluy suppliant ou de ses officiers aud. lieu, les procureurs et eschevins de lad. ville ne peuvent et ne doivent faire aucunes congrégations ou assemblées d'habitans..... sinon en la présence d'icelluy suppliant ou de ses officiers, et que de tout temps immémorial il a la garde d'un anneau des clefz de chascune des quatre portes d'icelle ville, lesquelz anneauz lesd. procureur et eschevins sont tenuz et contrainctz apporter chascun soir en sa maison seigneuriale et chasteau dud. Mussy, audict suppliant appartenant, et icelles clefz mettre es mains d'icelluy suppliant ou du cappitaine d'icelle ville et chasteau de Mussy. Ce néantmoins, durant les derniers troubles advenues en nostre royaume, au temps que noz ennemis et rebelles s'efforcèrent de surprendre nos villes pour y dominer et commander, et que le camp desd. rebelles s'approchoit dud. Mussy, les procureur et eschevins dud. lieu..... entreprenans sur les préheminences d'icelluy suppliant, leur seigneur, se seroient efforcez et ingérez de commander aux soldatz qui estoient en lad. ville pour la tuition et deffence d'icelle, garder les portes et les murailles et bailler le mot du guet; joinet aussi que lesd. procureur et eschevins d'icelle ville auroient retenu par devers eux, par ung certain long temps, les dictz anneauz des clefs des portes.... Desquelles indues entreprises et désobéissences le seigneur de Barbesieulx, nostre lieutenant en Champagne et Brye, pour l'absence de nostre très cher et très amé cousin le duc de Guyse, adverty, prévoiant les inconvéniens qui en pouvoient advenir au retardement de nostre service..... pour l'importance de lad. ville, qui est forte et munie de munitions de guerre, y auroit envoyé compagnie de deux cens hommes de pied pour la tuition, deffence et garde d'icelle, lesquelz gens de pied les habitans d'icelle ville n'auroient voulu recevoir, ains d'une superbe arrogance et désobéissance iceulx habitans, stimulez, persuadez et conduictz par lesd. procureur et eschevins, les auroient repoussez et contrainctz de leur en retourner. De quoy adverty, led. sieur de Barbesieulx y auroit depuis renvoyé et fait proceder contre les rebelles et désobéissans par voye de justice, de manière que environ la feste de Noel, qui est le temps que l'on procedde à l'éc-

tion, création et nouvelle institution des procureur et eschevins d'icelle ville, les manans et habitans de la dite ville, se resentens des dommaiges et pertes que le procureur et eschevins de la précédente année leur avoient apporté par le moyen desd. rebellions et entreprises, le vingt huitiesme jour de décembre mil cinq cens soixante-sept dernier se seroient assemblez par auctorité de justice et proceddé à la nomination et eslection de nouveaux procureur et eschevins, des personnes de Mathieu Conversot, Ylaire Brisot, Mathieu Fournier et Mathieu Blaisot. De ce advertis, les modernes eschevins de lad. ville, pour faire tumber lad. charge es mains de leurs parens, alliez et complices, sectaires et consentens à la dicte rébellion et désobéissance, le premier jour de janvyer dernier passé, sans observer les solempnitez requises et acoustumées, auroient tumultuèremment fait assembler auleuns des habitans d'icelle ville affiliez, adhéranz et favorables auxd. procureur et eschevins, lesquelz auroient proceddé à une nouvelle élection des eschevins des personnes de Lois Clémenceau, Jehan Pyntot dict Vaulsouey et Jehan Viaudey, incapables et prévenuz des séditions et rébellions précédentes et d'aultres crimes et délictz, contre lesquelz y avoit et a plusieurs charges et informations; de laquelle nulle, abusive et pratiquée élection et de tout ce qui en est ensuivy icelluy suppliant ou son procureur fiscal en ladite jurisdiction de Mussy, conseillé, en auroit appelé dès lors et encores par ces présentes appelle à nous et à nostre dicte court de Parlement, en laquelle le dict appel ressortist, ensemble d'aultres tortz et griefz à dire et déclarer plus à plain en temps et lieu. Pour ce est-il que nous le mandons et connectons par ces présentes..... Donné à Paris le XXIII^e jour d'aoust, l'an de grace mil cinq cens soixante-huit, et de nostre règne le huitiesme. — Par le Conseil, Grenier. » Simple queue; sceau détruit. — Requête adressée au bailli de Langres ou son lieutenant au siège de Mussy-l'Évêque, par le procureur fiscal dudit Mussy, qui requiert information contre Clémenceau, échevin sus-nommé, à l'effet d'établir la vérité des griefs articulés contre lui, relativement au service du guet et garde de la ville et dans d'autres circonstances, 1568. — Enquête faite à la suite de l'autorisation accordée, 1568. — Acte d'assemblée des habitans de Mussy. Le procureur fiscal de l'évêque a déclaré que ce dernier ne voulait pas avoir de procès avec les habitans et entendait les maintenir dans leurs privilèges et franchises, pourvu qu'ils ne fissent pas d'entreprises sur ses juridictions, préheminences et autorité. Les habitans ont fait

preuve également de sentiments de conciliation en reconnaissant son droit d'intervention dans la garde de la ville, 1568. — Copie des principaux articles d'un accord intervenu entre l'évêque de Langres et les habitants de Mussy, conformément aux intentions déclarées dans l'assemblée ci-dessus, 1568. (XVI^e siècle.) — Convention entre l'évêque de Langres, d'une part, et les officiers municipaux, conseillers de ville et notables de Mussy, d'autre part; ces derniers accordent à l'évêque l'autorisation, sous certaines conditions, d'établir une promenade sur un terrain appartenant à la ville, depuis la Porte des Larrons ou Porte-Royale, jusqu'à celle de La Corvée, de vingt-quatre pieds de large, y compris une rangée d'arbres de chaque côté, suivant le rapport de M. Goualle, son architecte, 1771. — Requête adressée au bailli de Mussy, par le procureur fiscal dudit lieu, concernant la délivrance du bois de chauffage faite chaque année aux habitants, 1786.

G. 773. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1765. — *Neuilly-l'Évêque*. (Cf. G. 528-536.) — Provisions de garde forestier, procureur fiscal, juge, notaire-tabellion, greffier et lieutenant en la prévôté de Neuilly, 1746-1765. (N^{os} 1, 2, 14, 15, 16, 17.) — Plan des bois communaux de Neuilly, 1733; arpentage et plan d'une pièce de bois dite la Tête du Sac, 1740. (N^o 7.) — Note sur l'abandon fait par M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, moyennant un cens annuel de quinze livres, de l'emplacement du château de Neuilly, XVIII^e siècle. (N^o 21.) — Accensivement fait aux habitants de Neuilly, par M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres moyennant trente livres par an, du triage des bois communaux du dit Neuilly, 1685. (N^o 23. — Cf. G. 535, ci-dessus.) — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des revenus de la seigneurie de Neuilly-l'Évêque, 1724. (N^o 24.) — Adjudication des dîmes de Neuilly, 1750. (N^o 26.)

G. 774. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1684-1778. — *Neuilly-l'Évêque*. — Procédures faites en Parlement par M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, contre les habitants de Neuilly, pour rentrer en possession du tiers des bois communaux, aliéné par M. de Simiane de Gordes, l'un de ses prédécesseurs, 1740-1750. (N^{os} 29 à 30.) — Baux des dîmes de Neuilly, 1761 et 1771. — Baux, déclarations et adjudications des droits et revenus de la seigneurie de Neuilly, 1759-1778.

G. 775. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1622-1789. — *Ormancey et Marlor*. — Provisions des offices de lieutenant, greffier, garde forestier et procureur fiscal en la prévôté d'Ormancey, 1740-1762. (n^o 1, 7, 8, 14.) — Mémoire concernant les réparations à faire au clocher de l'église paroissiale d'Ormancey, pour consulter si ces réparations sont à la charge des habitants ou si elles sont à la charge des décimateurs ecclésiastiques, XVIII^e siècle. — Ce clocher était situé entre la nef et le chœur, et consistait en une grosse tour carrée.) — Adjudication des réparations de l'église d'Ormancey, 1759. — Rapport fait par Claude Forgeot, architecte, maître des réparations de la ville de Langres, et Jean-Baptiste Forgeot, maître maçon, entrepreneur de bâtiments, tous deux demeurant à Langres, experts nommés en justice pour dire si le clocher de l'église d'Ormancey était réellement ou non placé sur le chœur, 1759. (N^o 2.) — Arpentage et plan des bois d'Ormancey, 1741. (N^o 3.) — Accensivement des bois d'Ormancey, fait aux habitants du dit lieu par Sébastien Zamet évêque de Langres, 1622. (N^o 15.) — Autre accensivement des dits bois, fait par M. d'Antin, évêque de Langres, 1726. (N^o 23.) — Plan de partie des bois dépendant de l'évêché de Langres, au finage d'Ormancey, 1767. (N^o 24.) — Procès-verbal de récolement des bois d'Ormancey, 1682. (N^o 33.) — État de titres relatifs au moulin d'Ormancey, XVIII^e siècle. (N^o 28.) — Bail du moulin banal d'Ormancey, 1758. (n^o 30.) — Mémoire relatif à la banalité de ce moulin, XVIII^e siècle.

G. 776. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII siècle. — *Peigney*. — Mémoire concernant des réparations à faire au Moulin Chapot, appartenant à M. de Thons, XVIII^e siècle.

G. 777. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1682-1785. — *Perrogney*. (Cf. G. 78.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par François Girard, maître héréditaire de Perrogney. (« Progneys ») pour ladite mairie, 1682. — Déclaration de ce qui dépend de l'évêché de Langres à Perrogney, 1725. — Rôles des jugements rendus en la justice de Perrogney, dans la dépendance de la seigneurie de l'évêque de Langres, 1772-1782. — Mémoires de ce qui appartenait à l'évêque de Langres dans la dite seigneurie, XVIII^e siècle. — Amodiation de cette seigneurie, 1785.

G. 778. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1753. — *Piépape*. (Cf. G. 78.) — Nicolas Philpin, écuyer, procureur du Roi au bailliage et présidial de Langres, fait une reprise de fief de l'évêque de Langres, comme comte de Montsaugéon, pour la terre et seigneurie de Piépape qu'il avait acquise, par contrat du 3 décembre 1751, de Jacques Damedor, écuyer, seigneur de Rougeux, Montesson et autres lieux, 1753.

G. 779. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1726-1754. — *Pierrefaite*. (Cf. G. 435.) — Mémoire et requête adressés à l'évêque de Langres, par Étienne Chopitel, curé de Pierrefaite, se plaignant d'être privé de partie du revenu de son bénéfice par les habitants dudit lieu, qui se prévalaient d'un arrêt obtenu par eux en 1724, contre le sieur Robert, son prédécesseur, XVIII^e siècle. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres pour la terre et seigneurie de Pierrefaite, par Philippe-César de Minette de Beaujeu, écuyer, seigneur dudit Pierrefaite, comme seul héritier de Jacques de Minette de Beaujeu, son père, 1726. — Autres foi et hommage de la même seigneurie, rendus audit évêque par Nicolas-Jacques de Minette de Beaujeu, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Langres, Victor-Amédée de Minette de Beaujeu, chevalier, capitaine des grenadiers royaux au régiment de Coigny, Joseph-Victor de Minette de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, mousquetaire du Roi, deuxième compagnie, et Jeanne-Catherine-Françoise de Minette de Beaujeu, demoiselle, demeurant à Pierrefaite, frères et sœur, co-seigneurs, en qualité d'héritiers de Philippe-César de Minette de Beaujeu, leur père, 1754.

G. 780. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1686-1758. — *Plaines* (Aube). Cf. G. 437-439. — Acte d'assemblée des habitants de Plaines qui ont nommé des arbitres pour prononcer sur la prétention de l'évêque de Langres, leur seigneur, d'avoir son triage dans les bois de Mussy, 1686. — Copie du rôle de la taille de la communauté de « Plaine-Saint-Lange, » élection de Bar-sur-Aube, pour l'année 1756. — Requête de l'évêque de Langres, adressée à l'intendant de Champagne, pour obtenir décharge de la taxe pour le droit de gruerie à Plaines, qui fait partie de la même seigneurie que Mussy; est annexée une ordonnance de M. Lescalopier, intendant, qui fait droit à cette demande, 1713.

G. 781. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1738-1752. — *Poulangy*. — Engagement par Claude « de Pra de Peseux » de payer pour la dot et pension

de sa fille Gabrielle-Alexandrine de Pra de Peseux, qui désirait prendre l'habit à l'abbaye de Poulangy, la somme de trois mille livres, en deniers comptants, payable six semaines avant la profession, avec affectation, comme garantie, du domaine et métairie de Plateville, près Metz, 1738. — Eufst de quatre cents livres payables en l'acquit de Madame de Chastenay, dame de Poulangy, tiré par M. de Montmorin de Saint-Hérem sur M. Savary, intendant, chargé des affaires du séminaire des Missions étrangères, à Paris, 1752.

G. 782. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1334-1789. — *Prauthoy*. — Cf. G. 170 à 172. — Copie, sous forme de traduction, de la partie du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, qui concerne Prauthoy, XVIII^e siècle. (N^o 10.) — Plan des bois de Prauthoy qui dépendaient de l'évêché de Langres, XVIII^e siècle, (N^o 1.) — Adjudication d'une coupe de bois dans le bois de Montausson, au profit de l'évêque de Langres; plan annexé, 1789. — Provisions d'offices de sergent, garde forestier et greffier à Prauthoy et au bailliage de Montsaugéon, 1749-1771.

G. 783. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1255-1786. — *Prusly-sur-Ource* (Côte-d'Or). — Cf. G. 376 à 379. — Lettres patentes, délivrées sur arrêt du Conseil d'État, du 24 juillet 1725, dont expédition est annexée, qui autorisent l'évêque de Langres à construire une fourneau à « Prusly, » en remplacement de celui de Veuxhaules, que le défaut de mine obligeait d'abandonner, 1726. (N^o 7.) — Procès-verbal de visite constatant l'état du moulin banal de Prusly, 1695 (N^o 9.) — Accensivement, au profit de l'évêque de Langres, de l'emplacement du four banal de Prusly, 1731. (N^o 12.) — Échanges de prés entre l'évêque de Langres et des habitants de Prusly, 1729. (N^o 14.) — Acquisition par l'évêque de Langres, d'une maison située sur le chemin du moulin de Prusly, 1334. (Copie, avec traduction, du XVIII^e siècle. — Cf. G. 376.) — Copie, sous forme de traduction, de la charte de 1255 analysée ci-dessus. (G. 376.) — Nombreux documents relatifs à l'administration et exploitation des fourneaux de Prusly, XVIII^e siècle.

G. 784. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1334-1730. — *Rivière-le-Bois*. (Cf. G. 404.) — Acquisition, par l'évêque de Langres, du Pré-Quelon, 1334. (Copie et traduction du XVIII^e siècle. Cf. G. 404.) —

Jacques Le Mercier, écuyer, sieur d'Aubonne et de Rivière-le-Bois, présente à l'évêque de Langres les foi et hommage qu'il lui devait pour la dite terre et seigneurie de Rivière-le-Bois, mouvante du château de Coublant, lui appartenant comme héritier de son père, lequel en était adjudicataire par décret fait sur le précédent seigneur, 1678. — Reprise de fief par Nicolas Lambert, procureur fiscal au bailliage de Langres, pour la dite terre de Rivière, à lui abandonnée, par Gabrielle-Françoise Le Mercier, suivant acte du même mois, 1683. — Dénombrement de cette terre et seigneurie, fourni à l'évêque de Langres par le dit sieur Lambert, qualifié en outre ancien maire de Langres, 1690. — Foi et hommage de la même seigneurie, présentés par Nicolas-Jean Lambert, fils du précédent, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, 1726. — Présentation de foi et hommage par Nicolas Lambert, avocat en Parlement, procureur fiscal au bailliage ducal de Langres, seigneur de Rivière, comme héritier de Nicolas-Jean, ci-dessus, 1730.

G. 785. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1334-1764. — *Rivière-les-Fosses.* — (Cf. G. 198-202.) — Sommaton par Jean-Baptiste-Élisabeth de Guille de Goirent, seigneur-mayeur de Rivière-les-Fosses, brigadier des armées du Roi, lieutenant provincial de l'artillerie au département de Dauphiné, commandant en chef de l'école d'artillerie de Grenoble, au curé de Rivière, de lui rendre les honneurs ou droits honorifiques qu'il prétendait lui être dus comme seigneur-mayeur, savoir: la présentation de l'eau bénite et de l'encens, à la messe et aux vêpres, la nomination dans les prières, à la messe, 1752. (N° 2.) — Lettres patentes accordées à Philibert-François de Cussigny, seigneur de Vianges en Bourgogne et de Rivière-les-Fosses en Champagne, portant établissement au dit lieu de Rivière, d'un marché des bestiaux et denrées, le lundi de chaque semaine, et de cinq foires par an, les 22 janvier, premier mardi de carême, 8 juin, 18 août et 24 novembre. Versailles, mai 1703. (N° 4.) — Extrait, sous forme de traduction, en ce qui concerne Rivière-les-Fosses, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. XVIII^e siècle. (N° 15.) — Bail, par adjudication, des revenus de la seigneurie de Rivière-les-Fosses, dépendant de l'évêché de Langres, 1724. (N° 18.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres, par Henri Lenet, bachelier en théologie, abbé commendataire de Notre-Dame de Châtillon[*-sur-Seine*], agissant comme héritier testamentaire, avec Louis Lenet, son

frère, marquis de Larrey, colonel du régiment de Conti, de feu dame Marie des Barres, dame de Bousseinois, en son vivant veuve d'Antoine de Vaulx, seigneur de Bousseinois et de Cussy-le-Châtel, pour vingt-cinq arpents de bois, en Monnessonnois, linage de Rivière, 1677. (N° 19.)

G. 786. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1478-1738. — *Rivière-les-Fosses.* — Copies de titres produits par les mayeurs de Rivière-les-Fosses pour établir leurs droits de seigneurie, mairie et justice: acquisition d'une maison, pièces de vignes, etc., par Gui Bernard, évêque de Langres, 1478 (Cf. G. 202); bail à cens d'un « emplastre, » 1482 (Cf. G. 200); extrait d'un aveu et dénombrement, en ce qui concerne la mairie de Rivière, présentés à l'évêque de Langres par Louis-Antoine de Dinteville, pour les terres et seigneuries de Cusey, Percy-le-Petit, Percy-le-Grand, 1502; enquête relative au bois Roney, 1520 (Cf. G. 198); autorisation donnée par l'évêque pour l'établissement d'un moulin à eau, 1551 (Cf. G. 200); bail des droits et revenus de l'évêque à Aubigny, Vaux, Rivière-les-Fosses, etc., 1569 (Cf. G. 270); bail à cens de partie du bois de Roney, fait au profit de l'évêque, 1572 (Cf. G. 200); aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Philibert-François de Cussigny, chevalier, seigneur de Vianges, et en partie de Rivière-les-Fosses, pour les biens et revenus lui appartenant comme maire en la justice et seigneurie du dit lieu de Rivière, et de ceux qu'il y possédait à d'autres titres, 1672; ventes de coupes de bois appartenant à l'évêque, 1677, 1692, 1722, 1725 (Cf. G. 198); cahier des charges, pour l'adjudication des revenus de la seigneurie de Rivière-les-Fosses appartenant à l'évêque, 1724 (Cf. G. 202); bail consenti par l'évêque de Langres, à M. le comte des Barres, seigneur de Cussigny, et en partie de Rivière-les-Fosses, capitaine au régiment de Mouchy-cavalerie, de tous les droits utiles et honorifiques appartenant au dit évêque dans la seigneurie de Rivière-les-Fosses, 1732; aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Henri-Bénigne, comte des Barres, chevalier, seigneur de Cussigny, Moux, Montau, Prisey, Rivière-les-Fosses et autres lieux, des biens et droits qu'il possédait à Rivière-les-Fosses, tant comme maire du dit lieu qu'à d'autres titres, 1738; compulsoire, fait aux greffes des justices et mairies de Châtillon et Rivière-les-Fosses, des sentences et autres actes des dites justices, rendus et faits par le bailli de Montsaugéon, comme premier juge des

dites mairies, pour prouver la possession de cet exercice par le dit bailli, 1738.

G. 787. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — *Rosoy.* — Cf. G. 516-517. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Clément-Alexandre de Brie-Serrant, chevalier, seigneur de Rosoy, demeurant à Angers, pour la terre et seigneurie de Rosoy, qu'il avait acquise par contrat du 10 mars 1774 d'Étienne-Pierre Voinchet de Verseilles, chevalier, seigneur du dit Rosoy, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Langres, 1775.

G. 788. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1726-1737. — *Rouvre-sur-Aube.* — Cf. G. 293-298. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Madeleine Bruslart, épouse séparée de biens de messire Louis de Tissard, chevalier, dame de Rouvre. Bay, Arbot, Aulnoy et Queue-de-Mouton, pour la terre et seigneurie de Rouvre-sur-Aube, qu'elle possédait comme représentant feu messire Noël Bruslart, chevalier, seigneur des dites terres, 1726. — Dénombrement de la même terre, fourni au dit évêque par la même dame, 1737.

G. 789. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1491-1762. — *Sacquenay* (Côte-d'Or). — Cf. G. 293-299. — Mandement de Jean I d'Amboise, évêque de Langres, à ses auditeurs des comptes, concernant les foi et hommage qu'il avait reçus d'Étienne de Sacquenay, pour partie des dimes et tierces de Sacquenay, 1491. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 207.) — Mandement semblable de Jean II d'Amboise, neveu et successeur du précédent, 1502. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 207.) — Foi et hommage d'Henri du Bois, 1519. (Copie du XVIII^e siècle. Cf. G. 207.) — Rôle des dimes des vignes de Sacquenay, 1751. — Lettre de M. de Lecey-Sacquenay, à M. Philibert, bailli de la Romagne, par laquelle il lui envoie cent quatre-vingts livres, pour la première année de jouissance des revenus de la seigneurie de Sacquenay, 1758.

G. 790. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1741-1749. — *Saint-Ayeul*, ermitage, commune de Guillon (Yonne). — Projet de traité entre Nicolas Chevalier, et Joseph Bracquemart, tous deux solitaires de l'ermitage de Saint-Ayeul, par lequel le premier faisait don au second de mille livres d'argent comptant, à charge

d'une pension annuelle de cinquante livres, 1741. — Transport du capital de cette rente fait par ledit frère Bracquemart, dit frère Maur au dit frère Chevalier, dit frère François, 1742. — Ordonnance de M. de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, par laquelle « vu les procès-verbaux de visites faites en la paroisse de Vignes et dépendances, par lesquels il est constaté qu'il se commet plusieurs indécences à l'hermitage de St-Ayeul, à l'occasion de la jeunesse qui s'y assemble le trois septembre et le dimanche suivant... que l'on y profane le saint jour du dimanche par des danses publiques et plusieurs excès, ... » défense est faite de célébrer désormais la messe et de faire aucune prédication, assemblée ni instruction dans la dite chapelle, aux dates des trois septembre et dimanche suivant, ni en aucun temps de l'année, 1747. — Autre ordonnance du même évêque, spécifiant aussi cette interdiction pour le temps des fêtes de Pâques, 1749.

G. 791. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1400-1597. — *Saint-Broingt-les-Fosses.* — (Cf. G. 210-215.) — Aveux et dénombremments présentés à l'évêque de Langres par Jean Barchery, écuyer, et Jean d'Aichey, écuyer, pour partie des dimes de grains et de vin de Saint-Broingt-les-Fosses, 1400. (Copies du XVIII^e siècle.) — Procès-verbal d'enquête *de commodo et inconcommodo*, relative aux bois de La Tremblaye et des Genevriens, finage de Saint-Broingt-les-Fosses, naguère essartés et donnés à cens par Charles Des Cars, évêque de Langres, 1574. — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Savinien Gruault, pour des biens et droits à Saint-Broingt-les-Fosses et à Prauthoy, 1597. (Copie du XVIII^e siècle. — Cf. G. 259.)

G. 792. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1676-1749. — *Saint-Broingt-les-Fosses.* — Aveu et dénombrement présentés à l'évêque de Langres par Jean Andrieu, écuyer, seigneur de Châtenay-Vaudin, Tornay et de la mairie héréditaire de Saint-Broingt-les-Fosses et Suxy, conseiller audiencier en la chancellerie du parlement de Besançon et premier président au bailliage et présidial de Langres, y demeurant, pour la dite mairie de Saint-Broingt, Suxy et dépendances, 1696. (Cachet armorié, sur cire rouge.) — Reprise de fief ou foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par François Maladière de Mont-Écol, ancien consul-échevin et capitaine centenier de la ville de Langres, y demeurant, de

tout ce qu'il tient en fief du dit évêque, à cause de la mairie du lieu de Saint-Broingt-les-Fosses, en vertu de la donation entre vifs que lui avait faite le 9 octobre 1748 Jean-Baptiste Pignet, maître du dit Saint-Broingt, Suxy et dépendances, 1749. (Copie du XVIII^e siècle, non signée. — A la suite est la copie de la donation.) — Information criminelle, faite par le bailli de Montsaugnon, concernant un assassinat commis à Saint-Broingt, 1676.

G. 793. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1735-1741. — *Saint-Broingt-les-Moines* (Côte-d'Or). — Vente par les habitants de « Saint-Beroin-les-Gurgy », à Nicolas Chameroy et Jean-Baptiste Parent, marchands à La Chaume, de la coupe d'un buisson et genévrière de leurs usages communaux, appelé le Crot de Renard, 1735. — Assignation au bailliage de Langres, faite au dit Chameroy, par les religieux de la Chartreuse de Lugny, qui prétendaient avoir le tiers des bois communaux de Saint-Broingt pour triage, se disant seigneurs fonciers dudit lieu, 1741. — Sentence du bailliage de Gurgy, qui homologue le marché de 1735 et ordonne qu'il sera exécuté, 1741. — Autre vente de coupe de bois communaux faite par les habitants du dit Saint-Broingt, portant que le tiers appartient à la Chartreuse de Lugny, 1741.

G. 794. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1753. — *Saint-Geômes.* — Lettre adressée à M. Philibert de Saint-Maurice, agent général des affaires de l'évêque de Langres, à Mussy-l'évêque, par M. Caroillon La Sallette, fermier des revenus temporels des Dames de Saint-Geômes, concernant le règlement de ce ferme, 1753. — Inventaire de titres qui ne se retrouvent pas, et étaient classés sous les cotes 1 à 6, années 1736 à 1747, XVIII^e siècle.

G. 795. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — *Saint-Loup-sur-Aujon.* — Déclaration des droits que l'évêque de Langres avait à Saint-Loup, XVIII^e siècle. (Paraît être une copie, en forme de traduction, d'après le terrier de l'évêché de Langres, de 1334.)

G. 796. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1678-1682. — *Saint-Martin-les-Langres.* — Sentence de la justice du domaine de l'évêché de Langres qui ordonne que l'évêque de Langres, et Antoine Arvier, prieur de Saint-Martin de Langres, produiront respectivement les titres, sur lesquels chacun d'eux s'appuie
HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

pour prétendre qu'il a droit de nommer à Saint-Martin-sous-Langres un sergent bannier, 1678. — Présentation de trois sergents banniers, pour Saint-Martin-sous-Langres, faite à l'audience du bailliage ducal de Langres, par le procureur fiscal au dit bailliage ducal, 1682.

G. 797. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1334-1789. — *Saint-Michel* et *Saint-Broingt-les-Fosses.* (Cf. G. 210 à 220). — Opposition par l'évêque de Langres à ce que l'on mette sur une cloche de Saint-Michel une inscription portant le nom d'un prétenu co-seigneur du dit Saint-Michel, 1747. — Lettre adressée à l'évêque et signée Plivard, traitant la question de l'opposition faite par l'évêque; le fondeur de la cloche s'appelait Gillot, et celui que l'on voulait faire figurer dans l'inscription avec la qualité de co-seigneur en partie de Saint-Michel, était M. Philpin de Piépape, maître de Saint-Michel, 1748. (N^o 2.) — Partage du bois des Vesvres entre l'évêque, seigneur, et les habitants de Saint-Michel, 1574. (N^o 3. Copie de 1739. — Cf. G. 216.) — Sentence du bailliage de Langres, du 7 septembre 1736, confirmée par un arrêt du parlement de Paris, du 25 juin 1742, qui condamne Nicolas Philpin, conseiller vétéran au bailliage et siège présidial de Langres, à se désister, au profit de l'évêque de Langres, de la haute justice de la dite terre et seigneurie de Saint-Michel et des droits honorifiques et utiles y attachés. (N^o 6.) — État des biens et revenus amodiés par l'évêque de Langres au finage de Saint-Michel, 1672. (N^o 7. Copie du XVIII^e siècle. — Cf. G. 220.) — Extrait, en forme de traduction, du terrier de l'évêché de de Langres, 1334. (N^o 8. — XVIII^e siècle.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Claude de Simony, chevalier de l'un des ordres du Roi, conseiller au parlement de Metz, auditeur général des bandes françaises et maître héréditaire en fief de Saint-Michel, pour sa mairie du dit Saint Michel, 1679. — Aveu et dénombrement présentés par le même, 1680. (N^o 11.) — Autres foi et hommage et aveu et dénombrement présentés par Jean-Baptiste-Bénigne de Simony, écuyer, seigneur haut justicier, moyen et bas, comme cessionnaire de l'évêque, 1726. (N^o 10.) — Autres aveu et dénombrement présentés, es mêmes qualités que dessus, par Nicolas Philpin, conseiller du Roi, juge-magistrat aux bailliage et siège présidial de Langres, qui avait acquis les droits de Jean-Baptiste-Bénigne de Simony, 1727. (N^o 12.) — Déclaration des revenus de la seigneurie de Saint-Michel, 1744 et 1779. (N^o 14 et 15.) — Bail à ferme, au profit de l'évêque de Langres, des dimes de grains et
27.

vins, et des prés dépendant de la seigneurie de Saint-Michel, 1789.

G. 798. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1755-1758. — *Santigny* (Yonne). — Lettres patentes, en forme de terrier, données en la chancellerie à Dijon, le 13 août 1755, pour la terre et seigneurie de Santilly, à Pierre-Louis de Villers La Faye, chevalier, comte du Roussel, et Françoise-Nicole de Villers La Faye, dame de Santigny, sa femme, demeurant au château du Roussel; signification faite, à leur requête, à l'évêque de Langres, comme abbé de Moutier-Saint-Jean et seigneur de Commarin, avec assignation au dit évêque de se trouver sur les lieux pour reconnaître les bornes séparatives des seigneuries de Commarin et de Santigny, 1757. (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 799. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1714. — *Sarcey*. (Cf. G. 335.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres, pour la terre et seigneurie de Sarcey, mouvante en fief de son château de Lusy, par Marie de Boulogne (*sic*), veuve d'Alexandre comte de Choiseul, dame des fiefs de Trotedam, Villeberny et Montriol, et demoiselle Élisabeth de Bollogne (*sic*), dame de Sarcey, qui étaient propriétaires de la dite terre par donation mutuelle du 13 août 1714, faite entre vifs, 1714. Signé: Bollogne, Choiseul, E. de Bollogne, etc.

G. 800. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1294-1781. — *Saulles et Grenant*. (Cf. G. 408-410.) Vente par Agnelay, fille de Chrétiennot de Grenant, et femme de Perrenot, fils Peschant, à Achey de Vergelle, abbesse de Belmont, de ce qu'elle avait dans les dimes de Grenant, 1294. (Copie, ou plutôt mauvaise traduction, du XVIII^e siècle, non signée.) — Fondation en faveur du chapitre de Langres, par laquelle l'évêque Gui Bernard lui donne notamment les dimes de Grenant et Saulles qu'il avait achetées de feu Jean de Vergy, chevalier, 1469. (Copie non signée, du XVIII^e siècle.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Étienne Robert, bourgeois de Langres, pour partie des seigneuries de Grenant et Saulles, qu'il avait achetées par acte du 16 janvier 1609, 1619. — Échange par lequel M. Barbier de La Rivière, évêque de Langres, a donné à Antoine Girard, maître d'hôtel du Roi, garde des sceaux au bailliage de Langres, et à Claire Tournois, sa femme, tous les droits de justice et seigneurie qu'il avait sur la maison principale du dit

Grenant, appartenant aux dits sieur et dame Girard, qui lui ont donné, en contre échange, le bois du Fayl, d'environ vingt arpents, situé au finage de Saulles, 1668. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Denis Profillet, avocat en parlement, pour les terres et seigneuries de Grenant et Saulles en partie, 1683. — Sentence arbitrale, relative aux droits respectifs des seigneurs de Grenant et Saulles, qui étaient: l'évêque de Langres; Barbe-Nicole Plubel de Saulles, femme de Claude-Joseph Girault, chevalier, seigneur de Vitry; Charles-Joseph comte de Rose, et Barbe Girault, sa femme; Claude-Bernard Piétrequin de Prangey, et Rosalie Girault, sa femme; Antoine-Martin de Laulamesse, et Bernarde Profillet, sa femme; Joseph de Laulamesse, et Raimonde Profillet, sa femme, et demoiselle Élisabeth Profillet de Saulles, 1781.

G. 801. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1742-1744. — *Spoys* (Aube). — « État sommaire des titres qui sont aux archives de Spoix, concernant la mouvance de cette terre, » XVIII^e siècle. (Les titres analysés sont compris entre les années 1408 et 1728.) — Mémoire relatif aux prétentions de M. de Changey de Mauvagnant, qui déclarait la terre de Spoys mouvante de Chacena, XVIII^e siècle. — « Extraits des titres trouvés dans les archives de Spoix le 30 janvier 1742. » — Quit-tance donnée par le mandataire de l'évêque de Langres, et Claude-François Poncher, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, et Élisabeth Arnault, sa femme, à Gabriel-Étienne de Lecey de Changey, conseiller au Grand Conseil, de la somme de huit mille livres pour le restant des droits de quint et requint dus à l'évêché de Langres, à cause du château de Mussy-l'Évêque, et à M^{re} Poncher, à cause du château de Chacena, pour l'acquisition par lui faite le 29 juillet 1741 des terres et seigneuries de Spoix, Meurville et La Grange des Prés, saisis réellement sur François comte d'Estaing, 1744.

G. 802. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1692-XVIII^e siècle. — *Talmay* (Côte-d'Or). (Cf. G. 240.) — Arrêt du parlement de Paris, rendu en la cause d'entre Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque et duc de Langres, appelant de la saisie féodale de la terre de Talmay, faite à la requête de l'intimé ci-après nommé, et Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, intimé; et Pierre Filzjan, seigneur de Talmay, maître ordinaire en la Chambre des Comptes,

déclarant que la dite terre de Talmay est mouvante du Roi, à cause de son domaine de Sens, et ordonnant au dit sieur Filzjan de payer au prince de Condé, comme seigneur engagiste du domaine de Sens, les droits aux mutations, 1692. (Copie du XVIII^e siècle.) — Extrait, relatif à la mouvance de Talmay, du procès-verbal de rédaction de la coutume locale de Langres, XVIII^e siècle.

G. 803. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1783. — *Thizy* (Yonne). — Inventaire de titres des années 1528 à 1783, relatifs à Thizy, XVIII^e siècle. — Acte d'assemblée des habitants de Thizy, par lequel ils déclarent consentir au paiement de tous les frais du procès qu'ils avaient avec l'évêque de Langres et son procureur d'office de Moutier-Saint-Jean, 1783. (Ce procès paraît avoir été soulevé à propos d'une question de bois.) — Plan et élévation de l'autel de Thizy, XVIII^e siècle.

G. 804. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1704-1762. — *Til-Châtel* (Côte-d'Or). (Cf. G. 241-242.) — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Charles de Saulx, chevalier, comte de Tavannes, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, grand bailli de Dijon et guidon des gendarmes de Berry, comme légataire universel de Charles-Marie de Saulx, chevalier, comte de Tavannes, son père, pour le marquisat de Til-Châtel et les terres de « Pallaiseul et Caquerey, » 1704. — Lettre, signée : Richardot, adressée à M. Philibert, receveur général de l'évêché de Langres, par laquelle on lui demande quel jour et en quel endroit M. le comte de Saulx pourra présenter ses foi et hommage à l'évêque de Langres pour le marquisat de Til-Châtel, 1762.

G. 805. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1394-1784. — *Tonnerre (Comté de)*. (Cf. G. 443-444.) — Extrait du dénombrement du comté de Tonnerre, fait en 1394 (XVIII^e siècle). — Extrait d'une procuration donnée par la comtesse de Tonnerre, pour présenter ses foi et hommage à l'évêque de Langres, 1539 (XVIII^e siècle). — Mémoires et correspondance relatifs à la mouvance du comté de Tonnerre, XVIII^e siècle. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Adrien-Jacques Puissant, écuyer, secrétaire du Roi, et l'un de ses fermiers généraux, pour le fief du grand Feuillon,

par lui acquis le 5 juin 1775 de Jean-Louis-Nicolas Le Baclé, marquis d'Argenteuil, 1776. — Arrêt du Conseil, qui condamne les chanoines de Tonnerre à payer au prieur de Saint-Aignan, en cette qualité leur confrère, tous les revenus de son canonical, comme s'il eût été présent en la dite église, 1784. — Procès-verbal d'estimation des bois dépendant du comté de Tonnerre, fait par Edme-Antoine Verpy, maître de forges à Châtillon-sur-Seine, à ce commis par l'évêque de Langres, 1784. — Autre estimation faite par Edme Rigoley, maître des forges et fourneaux d'Aisy-sur-Armançon, tiers expert agréé par l'évêque de Langres, et par Marie-Jeanne-Henriette-Victoire de Bombelles, marquise de Louvois, mandataire de Louis-Sophie Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, comte de Tonnerre, baron d'Ancy-le-Franc et autres lieux, brigadier des armées du Roi, 1784.

G. 806. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1212 — XVIII^e siècle. — *Val-des-Écoliers*, abbaye (commune de Verbiesle). (Cf. G. 336-337.) — Charte par laquelle Guillaume (de Joinville), évêque de Langres, donne à perpétuité aux religieux du Val-des-Écoliers, nouvellement établis dans sa châtellenie de Lusy, le droit de pêche dans ses cours d'eau de Lusy, 1219. (Copie du XVIII^e siècle, non signée.) — Mémoire servant de réponse à cinq demandes formées par les religieux du Val-des-Écoliers, tendant à exercer le droit d'administrer et d'enterrer leurs fermiers et domestiques, d'avoir leurs aisances et usages dans les bois, d'avoir un garde pour la conservation de leurs biens et d'emprisonner les délinquants pendant vingt-quatre heures, d'être affranchis de tous droits pour la mouture au moulin de Lusy, et de chasser ou faire chasser, XVIII^e siècle. — A la suite est le mémoire des religieux, produisant des titres de 1212, 1218, 1219 et 1621, dont les copies sont jointes.

G. 807. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1726. — *Valpelle* (commune de Brenne), *Longeau* et *Pressigny*. — Foi et hommage présentés à l'évêque de Langres par Arnoult-Étienne Heudelot, écuyer, seigneur de Valpelle, Longeau et Pressigny, pour les dites seigneuries qui lui étaient échues savoir, Longeau et Valpelle par succession d'Étienne Heudelot, écuyer, seigneur des dits lieux, son père, et celle de Pressigny par donation à cause de mort, à lui faite le 2 octobre 1707 par Étienne Heudelot, écuyer, seigneur du dit Pressigny, 1726.

G. 808. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1334-1783. — *Vaux-sous-Aubigny*. (Cf. G. 244.) — Bail, au profit de l'évêque de Langres, du four banal de Vaux, 1725. (N° 6.) — Extrait d'un contrat d'échange du 20 février 1703, par lequel M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, a cédé à Claude-Gustave de Veseille (*sic*), marquis de Rorté, ce qui lui appartenait dans la terre et seigneurie d'Isômes, et M. de Rorté lui a donné en contre-échange le four banal de Vaux-sous-Aubigny. (N° 8.) — Requête adressée à l'évêque de Langres par les habitants de Vaux, qui demandent que l'amodiateur des revenus de la seigneurie soit obligé de chauffer le four banal, ou bien que l'évêque leur accorde l'autorisation de construire des fours particuliers dans leurs maisons, XVIII^e siècle. (N° 9. Treize signatures.) — Déclaration du revenu de l'église et fabrique de Vaux, XVIII^e siècle. (N° 12.) — Extrait, sous forme de traduction, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, en ce qui concerne Vaux et Aubigny, XVIII^e siècle. (N° 14.)

G. 809. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1724-1778. — *Vaux, Couzon et Aubigny*. — Bail, au profit de l'évêque de Langres, des amodiations de Vaux, Couzon et Aubigny, 1724. — Bail des revenus et droits seigneuriaux des mêmes terres et seigneuries, 1758. — Déclarations des droits et revenus de l'évêque aux dits lieux de Vaux, Couzon et Aubigny, 1768 et 1778.

G. 810. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Vendeuvre* (Aube). (Cf. G. 458.) — Mémoire sur les terres de Vendeuvre, La Villeneuve-Mesgrigny et dépendances, savoir : Montmartin, Champ-au-Roi, La Loge, avec une liste des fiefs relevant de Vendeuvre, XVIII^e siècle.

G. 811. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1741-1757. — *Verbiesle*. — Requête d'un habitant de Verbiesle, et autorisation accordée par l'évêque de Langres, pour prendre dans les bois communaux du dit lieu le bois nécessaire pour réparer sa maison, 1741. — Assignation donnée à l'évêque de Langres, à la requête des habitants de Verbiesle, d'être présent à l'adjudication des travaux de réparation du pont du dit lieu, 1757.

G. 812. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1674-1766. — *Verseilles-le-Haut et Verseilles-le-Bas*. (Cf. G. 587-590.) — Mémoire et correspondance

relatifs aux réparations à faire au chœur et cancel de l'église de Verseilles, 1764. (N° 1.) — Transaction entre l'évêque de Langres et le curé des deux Verseilles, pour la portion congrue, 1674. (N° 2.) — Bail, au profit de l'évêque de Langres, des revenus de Baissey, Leuchey, Aujeurre, Verseilles-le-Bas et Cohons, 1724. — Bail des dîmes et amendes de Verseilles-le-Bas, 1759. — Bail des droits et revenus de Bourg et Verseilles-le-Bas, 1766.

G. 813. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 154 pièces, papier.

1334-1786. — *Veuxhaules* (Côte-d'Or). (Cf. G. 477, 481.) — Extrait avec la traduction, du terrier de l'évêché de Langres, en ce qui concerne la taille de Veuxhaules, XVIII^e siècle. (N° 1.) — Plan de terres labourables situées près de la forge de Veuxhaules, XVIII^e siècle. (N° 6.) — Transaction entre l'évêque de Langres et les seigneurs de la tour de la Motte de Veuxhaules, concernant les droits seigneuriaux, 1541. (Copie du XVIII^e siècle. n° 8.) — Compte de la ferme générale de Châtillon-sur-Seine, dite « delà l'Aube », et des forges et fourneaux de Veuxhaules et Prusly, présenté à M. Marchal, économiste général des bénéfices vacants à la nomination du Roi, par Alexandre Berault, maître des dites forges et fourneaux, et fermier général du dit Châtillon, pour quatre mois et deux jours de jouissance qui ont expiré le 2 novembre 1733, jour du décès de M. d'Antin, évêque de Langres, 1733. (N° 10.) — État des bois coupés par le dit sieur Berault depuis 1725 jusqu'à la mort de M. d'Antin, non daté. (N° 14.) — Copie de pièces dont les originaux ont été classés et analysés plus haut, 1389 et suiv. (N° 24. XVIII^e siècle.) Cf. G. 477-481. — Titres relatifs aux possessions de MM. de Nogent à Veuxhaules, cédées par eux aux évêques de Langres, 1741-1776. — Bail d'un terrage, à Veuxhaules, pour l'évêque de Langres, 1786. — Requête adressée à l'évêque de Langres par le curé de Veuxhaules, pour son chauffage dans la forêt de la Chaume, XVIII^e siècle. — Titres produits à l'appui, XIII^e-XVIII^e siècles. (Copies du XVIII^e siècle.)

G. 814. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1334. — *Vieux-Moulin*. — Extrait, sous forme de traduction, concernant Vieux-Moulin, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334. (XVIII^e siècle.)

G. 815. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775-1776. — *Vignes*. — Inventaire de titres concernant Vignes, des années 1398 à 1762, qui ne se re-

trouvent pas, XVIII^e siècle. — État des réparations à faire à la grange des dîmes de Vignes, et lettres écrites à ce sujet à M. Le Roy, avocat en parlement à Langres, 1775-1776.

G. 816. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1751-1758. — *Ville-au-Bois (La)*. — Procédure faite en la prévôté de la baronnie de Lusy, concernant la tierce de la quatorzième gerbe de La Ville-au-Bois, à la requête du fermier des revenus de la dite baronnie, 1751. — Sommutation faite à l'évêque de Langres, à la requête de l'Intendant de Champagne, de procurer des enchérisseurs à l'adjudication au rabais des réparations du pont sur la Marne, près de Chaumont, sur la route de Montigny-le-Roi, 1758.

G. 817. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1747. — *Villemorien (Aube)* et *Vaux*, commune de Fouchères (Aube). — Intervention par l'évêque de Langres à une procédure survenue entre le curé de Fouchères et le vicaire de Jully-le-Châtel (Aube), sur la question de savoir si le château de Vaux était de la paroisse de Jully; significations faites à cet effet, au curé de Villemorien, dont Jully était annexe, au diocèse de Langres, et au curé de Fouchères, diocèse de Troyes, 1747.

G. 818. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1334-1579. — *Villeneuve-sur-Vingeanne* (Côte d'Or). (Cf. G. 188.) — Extrait, sous forme de traduction, du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, concernant Villeneuve-sur-Vingeanne, XVIII^e siècle. — Enquête faite par deux chanoines de Langres, à ce députés par le chapitre de la dite ville, sur certains échanges de droits seigneuriaux et autres à Villeneuve-sur-Vingeanne, faits le 18 décembre 1577 entre Charles Des Cars, évêque de Langres, et Claude de Martigny, chevalier, seigneur de La Villeneuve-sur-Vingeanne, 1578 (v. st.).

G. 819. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1197. — *Villiers-le-Sec*, *Morteau* et *Andelot*. — Copie du XVIII^e siècle, de deux chartes du XII^e siècle; par la première, sans date, Godefroi, évêque de Langres, donne à Bencelin, abbé, et à ses religieux de Septfontaines, les églises d'Andelot, Morteau et Villiers-le-Sec; par la seconde, de 1197, H. doyen, et le chapitre de Langres, attestent que les religieux de Septfontaines possèdent, comme leur provenant du don des évêques de Langres,

les églises de *Villiers-le-Sec*, *Andelot* et *Saint-Epre*, et confirment ce don.

G. 820. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XV^e siècle. — *Beauchemin*. — Mémoire pour l'évêque de Langres, tendant à prouver qu'il avait seul la justice et juridiction à Beauchemin et en la commanderie du dit lieu, produit au cours d'un procès pendant devant Jean de Giey, écuyer d'écurie du Roi, bailli de Langres, juge nommé et élu entre les parties, le dit procès survenu entre l'évêque de Langres, demandeur, et frère Hugues d'Arcy, grand prieur de Champagne, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme ayant pris fait et cause pour frère Demoinge Thierry, prêtre, religieux du dit ordre, opposant et défendeur, XV^e siècle.

G. 821. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1528. — *Châtillon-sur-Seine* (Côte-d'Or). — Chapelle de Rompré, dans l'église Saint-Nicolas. — Lettres de Michel Boudet, évêque de Langres, relatant et approuvant la fondation faite par Edmond Régnier, seigneur de Romprey (Côte-d'Or, commune de Bure-les-Templiers), et de Montmoyen (Côte-d'Or), licencié en l'un et l'autre droit, lieutenant général au bailliage de la Montagne, tant pour le repos de son âme que pour celle de Jeanne de La Ferté, sa femme, et de ses parents, notamment pour exécuter les intentions de feu Jean Régnier, licencié ès-lois, son père, de deux messes par semaine, dans la chapelle qu'il avait récemment construite, sous le vocable de Notre-Dame, à l'église Saint-Nicolas de Châtillon, et que l'évêque de Langres venait de consacrer le 11 juillet de la même année. Le chapelain devra résider réellement; il sera à la présentation du dit seigneur de Rompré et de ses successeurs, toujours à l'aîné des mâles, et en cas d'extinction, à leur fille, Edmonde, dame de Verpillières (Aube) et à ses descendants mâles, et encore en cas d'extinction, aux échevins de la ville de Châtillon. M. de Rompré a donné pour cette fondation sa part des dîmes de Vanvey et de Villiers-le-Duc, 1528. (Copie de 1687.)

G. 822. (Registre.) — In-quarto; 162 feuillets, papier.

1206-1548. — *Châtillon-sur-Seine*. — Terrier. — Copie de titres servant à établir les droits de l'évêque à Châtillon-sur-Seine, savoir: Fol. 1, r^e, charte (sous forme de traduction) accordée aux habitants de Châtillon par Eude III, duc de Bourgogne, en 1206 (Cf. G. 351); fol.

89, r^o, cens dus à l'évêque de Langres en 1430; fol. 106, r^o, cens de 1431; fol. 119, r^o, cens de 1430; fol. 152, r^o, ordonnance concernant les boulangers, 1548. (XVI^e siècle.)

G. 823. (Registre.) — Petit in-folio, 206 feuillets; papier.

1565. — *Châtillon-sur-Seine.* — Copie d'un ancien terrier et chartes relatives au domaine de Châtillon, assez semblables au registre précédent, 1565.

G. 824. (Registre.) — Petit in-folio, 363 feuillets; papier.

1562-1569. — *Châtillon-sur-Seine.* — « Protocole appartenant à Philibert de Frettes, commençant le premier jour du mois d'avril mil cinq cens soixante et deux, » finissant au 31 décembre 1569.

G. 825 (Registre.) — Petit in-folio, 142 feuillets; papier.

1632-1649. — *Châtillon-sur-Seine* et *Courcelles-Prevoire* (commune de Châtillon). — Cens et rentes dus à l'évêque de Langres par les habitants de Châtillon-sur-Seine et de Courcelles-Prevoire, même commune, 1632-1649.

G. 826. (Registre.) — Petit in-folio, 198 pages; papier.

1632-1650. — *Châtillon-sur-Seine.* — Déclarations et reconnaissances de censés de poules, œufs et deniers, dues à l'évêque de Langres, par les habitants de Courcelles-Prevoire, au territoire de Châtillon-sur-Seine, 1632-1650.

G. 827. (Registre.) — In-folio, 164 pages; papier.

1740. — *Châtillon-sur-Seine.* — « État de comparaison, pour prouver la légitime possession des biens fonds, droits utiles et honorifiques appartenant à Monseigneur l'évêque de Langres, tant en la ville et finage de Châtillon qu'aux autres lieux relevant de son duché et pairie dans le ressort du bailliage dudit Châtillon, laquelle comparaison sera faite par l'énoncé des articles tirés du cartulaire collationné en 1665, rapportés en l'état général desd. biens et droits, et par extraits des titres originaux ou copies collationnées d'iceux, qui en justifient la possession, » 1740.

G. 828. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1778. — *Faverolles* (Côte-d'Or). (Cf. G. 466-468.) — Adjudication, par devant le grand-maitre des Eaux-et-Forêts au département de Paris et Ile-de-France, de la coupe de cinquante-six arpents, soixante perches,

des bois des Bouchots et des Cornes de la Forêt, appartenant à la communauté des habitants de Faverolles, 1776. — Adjudication du même genre, pour quarante-neuf arpents, soixante-douze perches, à prendre dans les cantons de la Chassigne, Marotte et Montbrissé, 1778.

G. 829. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — *Gevrolles* (Côte-d'Or). — Lettre datée de Lanty et signée B. Plivard, informant l'évêque de Langres, que le signataire vient d'être choisi par les habitants de Gevrolles pour les représenter dans les arrangements à intervenir entre eux et l'évêque pour le partage de leurs bois; le dit sieur Plivard n'a accepté cette mission que sous réserve de l'agrément de l'évêque, 1779.

G. 830. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1644-1769. — *Gurgy* (Côte-d'Or). — Extrait du dénombrement de l'évêché de Langres, de 1464, en ce qui concerne Gurgy et Gevrolles, 1687. — Jugement de la Table de marbre, qui ordonne que partage sera fait des bois communaux de Gurgy, Buxerolles et Chambain, pour en jouir par le seigneur évêque du tiers d'iceux, à part et divis; à l'effet de quoi les bois seront arpentés, séparés et bornés par devant la plus proche maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts, 1685. — Procuration des habitants de Gurgy-le-Châtel, Buxerolles et Chambain, pour acquiescer à cet arrêté, et abandonner les bois de Montmont et de la Contance au dit seigneur, pour son triage, en quoi qu'il puisse consister, 1685. — Transaction rédigée en conséquence, 1686. (Cf. G. 317). — Lettres de provisions de l'office du notaire-tabellion au duché-pairie de Langres, pour les bailliages de Gurgy-le-Châtel et La Chaume, vacant par le décès de Claude Michelin, accordées à Claude Petit, praticien, demeurant à Courcelles-sur-Aujon, « dans la partie de Champagne, » 1769.

G. 831. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1774-1776. — *La Chaume* (Côte-d'Or). — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État du 7 juin 1774, qui a autorisé la coupe des bois de la communauté des habitants de La Chaume, 1774. — Adjudication, par-devant le grand maître des Eaux et-Forêts au gouvernement de Paris et Ile-de-France, de trois cent quatorze arpents, quatre-vingt-dix-huit perches de bois, appartenant aux habitants de La Chaume, 1776. — « Observations sur le projet de requête par laquelle monseigneur l'évêque de Lan-

gres se propose de demander au Conseil le tiers du prix d'une partie de la réserve des bois des habitants et communauté de La Chaume, » XVIII^e siècle.

G. 832. (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets; papier.

1520. — *La Chaume et Voulaïnes* (Côte-d'Or). — Enquête de témoins faite par Jean de Mesgrigny, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général au bailliage de Chaumont, en la cause d'entre l'évêque-duc de Langres, agissant en qualité de seigneur de La Chaume, et les habitants du dit lieu, à lui joints, d'une part, et frère Jacques Aymé, chevalier, grand prieur de Champagne, seigneur de Voulaïnes, et les habitants du dit lieu, relativement à la délimitation des villages de La Chaume et de Voulaïnes, 1519 (v. st.).

G. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier.

1741-1742. — *Langres*, faubourg de Buzon. — Exploit et autres procédures faites à la requête de l'évêque de Langres, contre Nicolas Jourdeuil, meunier, demeurant aux faubourgs de Langres, sur l'appel interjeté par le dit Jourdeuil d'une sentence du bailliage ducal de Langres du 23 septembre 1741, qui l'avait condamné à l'amende, en matière de police, 1741-1742.

G. 834. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Vers 1653. — *Mussy-sur-Seine* (Aube). — Compte de recette des deniers, pour cause de cens, dus à l'évêque de Langres, au lieu de Mussy-l'Évêque (vers 1653). (Copie du XVIII^e siècle.)

G. 835. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets; papier.

1582-1583. — *Mussy-sur-Seine*. « Compte troisieme que rend Nicolas Passey, cappitaine et receveur de Mussy-Lesvesque, pour Monseigneur le révérend évesque et duc de Langres, pair de France, seigneur dudict Mussy, des receptes et mises par luy faictes pour l'an commenceant au jour de feste d'antiquité saint Jehan-Baptiste mil cinq cens quatre-vingtz et deulx, et finissant à tel et semblable jour mil cinq cens quatre-vingtz et trois. »

G. 836. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1749-1750. — *Duché-pairie de Langres*. — Analyses et extraits de titres, entre autres du dénombrement de l'évêché de Langres, de 1464, pour servir à éta-

blir les droits de l'évêque de Langres contre les maieurs de ses seigneuries, 1749-1750.

G. 837. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776-1789. — *Duché-pairie de Langres*. — Compte des recettes et depenses des revenus de l'évêché de Langres et de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, unie, pour les années 1776 à 1789, sauf celles de 1778 et 1781; les dits comptes présentés par François Le Roy, avocat.

G. 838. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1771-1773. — *Duché-pairie de Langres*. — États des revenus de l'évêché de Langres et de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, unie, pour les années 1771-1772 et 1772-1773, suivant les baux alors en vigueur.

G. 839. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets; parchemin.

1334. — *Duché-pairie de Langres*. — Terrier général de l'évêché de Langres, dressé d'après les ordres de l'évêque Jean de Chalon, 1334. — Les numéros des folios sont au verso. — Nous indiquons en capitales les chefs-lieux de châtellenies. — Fol. I, r^o: «... Licuit igitur reverendo patri in Christo et domino, domino Johanni, Dei et Apostolice Sedis gratia Lingonensi episcopo, mediante ejus venerabili consilio, jura, redditus, exitus et proventus Lingonensis ecclesie concupiscenti animo, sub certitudine veritatis scire et declarari facere, michique Petro de Cruseyo, ejus humili servitori, commisit dicta jura, redditus et proventus per castra, villas et alia loca dicte Lingonensis ecclesie singulariter perscrutari et in scriptis fideliter redigi. Qui, licet ignarus, onus tanti operis in me suscipiens, desideris ipsius domini episcopi invocato prius Dei adjutorio, sine quo nichil factum est, satisfacere quod posse curavi. De juribus, redditibus, exitibus et proventus dicte Lingonensis ecclesie per loca predicta singulariter, tam per antiquiores dictorum locorum multiples quam sive nonnullos, dictos redditus, exitus et proventus debentes, quam etiam per antiqua registra Lingonensis ecclesie, ut melius potui, secundum Deum et equitatem me informavi..... compilando presens volumen per loca singularia, de castellania in castellaniam, sive de prepositura in preposituram prefate Lingonensis ecclesie, secundum ordinem presentis tabule, ut pro inde per revolutionem presentis voluminis cuilibet intuenti apparere poterit in scriptis in papiro fideliter redegi, presensque volumen, ascribente Guillermo Nepotis, de Varoniis, inde super

hoc compilavi. (D'une encre plus pâle): Scriptus et completus fuit presens liber sive scriptura Lingonis, anno Domini millesimo CCC° XXX° IIII°, mense novembris. » — Fol. 2, r° : « BAISSÉYUM (Baissey), justicia..., fortalicium, turris,... taillia, furnus bannalis, duo molendina, decime et tercié... corveye... census. » — Fol. 16, v° : « *Vercillie-in-Valle* (Versailles-le-Bas), justicia, decime. — *Vercillie-in-Monte* (Versailles-le-Haut), justicia, venta, roagium, taillagium pinte..., » — Fol. 19, r° : « *Loicheyem* (Leuchey), justicia, majoria, taillia, vina pro remuamentis, decime, tercié... molendinum..., census seu mesagia, courveye.... » — Fol. 23, v° : « *Aujorra* (Aujeurre), justicia alta.... domus fortis, majoria, taillia..., quarta pars furni, tercié pro quarta parte, corveye carrucarum, messium..., census.... » — Fol. 27, r° : « *Neulleyem* (Neuilly-l'Évêque), justicia, fortalicium, taillia..., duo molendina et unum stagnum, furni..., decime et tercié, corveye, costume. . . » — Fol. 32, r° : « *Parca Laanna* (La Petite-Lanne, commune de Lanne), salvamenta. » Fol. 32, v° : « *Magna Laanna* » (Lanne). — Fol. 40, r° : « *DonnaPetra* (Dampierre), majoria cum justicia pro medietate per indiviso cum domino rege, eschevia animalium trahentium ad aratrum, forestagium. . . » — Fol. 40, v° : « *Levrigneyem* (Lavrigny), tercié, eschevia animalium, galine, costume pro focis, forestagium, furnus bannalis, salvamentum. » — Fol. 41, r° : « *Frecacuria* (Frécourt), majoria, taillia..., furnus bannalis, corveye animalium, costume pro focis, forestagium, salvamenta...., census. » — Fol. 45, r° : « *ORTES* (Hortes), justicia, situs fortalicii, domus, venta, laudes et vente, molendinum bannale, pluma et galina, . . . corveye carrucarum de Ortis, corveye carrucarum de Capella, corveye messium, tercié, . . . decime de Arbigneyo, . . . decime de Champigneyo, nemora, . . . census. » — Fol. 55, r° : « Item, viginti quatuor habitantes de Ortis habent quilibet unam balistam, sine balteis et carellis, quas manutere debent videlicet quilibet suam et heredes sui, quia de pecunia domini episcopi empte fuerunt. Nomina vero illorum quibus tradite fuerunt dicte baliste sunt hec.... » — Fol. 58, r° : « *ORMANCEYUM* (Ormancey), justicia, domus fortis, majoria, messeria, pargie, jus percipiendi plumam et galinam, . . . furnus bannalis, duo molendina, tria stagna, eschevia, tercié, pars domini episcopi decimarum, corveye, census. Pro gisto de Faveroliis. Nemora bannalia, . . . census. » — Fol. 62, r° : « *Mardotum* (Mardor), justicia, majoria cum messeria, furnus bannalis, corveye, eschevia, mesagia. » — Fol. 63, v° : « *Villa*

Lupi (Villemoult ou Vireloup, commune de Saint-Ciergues). — Fol. 64, r° : « C'est la prise de la terre que Perrins de Changey, escuiers, ha et tient en la ville, ou finaige et ès espartenances d'Ormancé, faite par Guillaume de Lusey, baillif de Leingres, et pour (*sic*) Regnaut et Vaillant, escuier, le vendredi après la feste Saint Luc évangeliste, l'an mil CCCXXX et deux, en l'église de la ditte ville d'Ormancé, appelez à ce faire, avecles dessus diz monseigneur Jehan, curé de cel leu, Ythier de Boucenoy, escuier, et Jehan de Septigney, demorant à Leingres. » — Fol. 66, r° : « *LUSEYUM* (Lusy), domus fortis et justicia, prepositura, pargie, venta, rouagium, furni bannaes, molendina, tercié, jus percipiendi plumam et galinam, franchisie, ripparia bannalis, corveye, lignarium, memora bannalia, nemora commuina, mesagia.... » — Fol. 78, v° : *Foloins* (Foulain), justicia alta et bassa, franchisie, corveye, furnus bannalis, tercié, homines de novo acques-tu, taillia, ripparia bannalis, salvamenta, census. » — Fol. 80, v° : « *Marnayum* (Marnay), escheta, tercié. » — Fol. 81, v° : « *Villa nova Episcopi, au Perron* (La Ville-au-Bois ?) justicia, majoria cum juribus, spargia, laudes, furnus bannalis, tercié, cornagium, mesagia, census. » — Fol. 85, v° : « Pensiones que debentur pro dominum episcopum apud Luseyem. » — Fol. 86, v° : « *COULENTUM* (Coulant), hospicium, justicia alta et bassa, taillia, modus prepositum, venta, rouagium et minagium, modus tailliandi mensuras, due grangie, torcular, quarta pars furni bannalis, molendinum d'Oisillot et molendinum castri, modus ponendi messerium, decime et tercié bladi, decime vinorum, terragium, corveye carrucarum, vigultus (*sic*), vinee, ripparia bannalis, nemora bannalia, ligniarium, mesagia, pluma et galina, census, servitia. census, panes debiti. » — Fol. 89, v° : « *Maath* (Maatz), juridictio, grangia que fuit Chicot, grangia de Ceont, taillia, venta, minagium et ban-chagium, decime et tercié, corveye carrucarum, terragium, corveye fenatorum, pluma et galina, boichagium, ligniarium, census, servicia. » — Fol. 91, r° : « *Grant Champ* (Grandchamp), justicia, taillia, decime et tercié, terragium, prata, corveye fenatorum, corveye carrucarum, galine, boichagium, quarta pars pargie, frumentum, avena. » — Fol. 93, r° : *Terra Lingonensis*. LINGONIS (Langres), justicia. prisiones seu carceres temporales, hospicium, prepositura, loigia, preco, quatuor sergenterie, porte et introitus, custos porte de Surmuro (*sic*), pertusagium portarum videlicet Longe Porte, porte de Foro, porte de rue Boolere, porta Lamberti Paien, porta de Campellis ; tallia tesaurarie, cambellania, furnus,

ripparia bannalis, bannia, bourgeoisie, ordinatio panificum, ordinatio macecleriorum, census, prata, corveye fenationum, courveye Tesaurarie Lingonensis. » — Fol. 98, r^o : « *Venta Lingonensis*. aula, maceclerii, saunerii, uncterii, suctores, ceanasterii, boigerii; grangia corvoiseiorum, tannatorum et pelliparum; drapperii, domus mercerie, vendentes ferrum, serarii, panifices, gastellarii, maignerii, frapperii, bourrellerii; vendentes juga boum, scutella et fustea; vendentes vitra, allia, cepe et falces; vannerii, vendentes semina, vendentes baium, vendentes plumam, vendentes aleca, mensura nundinarum maii. » — Fol. 99, r^o : « *Forma vente talis est...*, bladii, banchagium, minagium panificum et gastellariorum, mensuragium salis sive minagium, rouagium. » — Fol. 100, v^o : « *Banluya*. Pedagium. » — Fol. 101, v^o : « *Tercie pertinentes ad ventam, census debiti...* pertinentes ad ventam; pensiones, pensiones pro feodis. » — Fol. 103, r^o : « *Brevoine* (Brevoine), taillia, majoria, salvamenta. » — Fol. 104, r^o : « *Balismus* (Balesme), justicia, majoria ex hereditate, tallia, corveria, jus percipiendi plumam, corveye pro fenis quadrigandis, ligniarium, salvamenta. » — Fol. 105, r^o : « *Corleya* (Corlée), juridictio, majoria, taillia, jus percipiendi plumam, charretum pro fenis quadrigandis, ligniarium, terragium de la Ceperie, census. » — Fol. 105, v^o : « *Laanna* (Lanne), justicia, majoria, sergenteria, taillia, prata, charretum pro fenis de Lingonibus quadrigandis, prata, corveye pro pratis predictis fenandis, terragium. In finagio de Charmis, mansus heredum Marchiseli de Charmis, corveye pro bladis dictarum terrarum falcandis, commendis de Charmis, census. » — Fol. 107, v^o : « *Vetus Molendinum* (Vieux-Moulin), juridictio, majoria, taillia, charroillia, salvamenta; stagna cum molendino, charretum pro fenis quadrigandis. » — Fol. 108, v^o : « *Humes* (Hûmes), justicia, majoria, duo molendina, terragium, prata, census; venta et rouagium, corveye carrucarum, corveye... in quibus dominus de Saffris percipit medieta-tem, salvamenta, terciè, panifices et gastellarii; pensiones, valor majorie deductis pensionibus; taillia, ripparia bannalis, nemora; grangia de Belveoir, terragium, census. » — Fol. 113, r^o : « *Champagney* (Champigny-lès-Langres), juridictio, majoria, taillia, una fals et una galina, duo curri pro fenis quadrigandis, ligniarium, charroillium, census, salvamenta. » — Fol. 113, v^o : « *Perroigneum* (Perrogney), juridictio, majoria de hereditate, taillia, terciè, remanencie seu commendis hominum religiosorum Alberippe, charroillium, ligniarium, pluma et galina, census. » — Fol. 116, r^o :

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

« *Burgus* (Bourg), castrum Burgi, juridictio et remuanienta, majoria, tallia, molendinum, terciè, pluma et galina, magnus pargus, prata, terragium, eschevia, census; census terragii armerum de Humis in finagio de Longua Aqua (Longeau), debita in Burgo. » — Fol. 121, r^o : « *Cotho* (Cohons), domus fortis, grangia cum mansiolo, juridictio et remuanienta, major, dycanatus, jura corverie, tallia, furnus bannalis, duo molendina bannalia, stagnum, gerberia, custodia incarcerationum, jus percipiendi plumam et galinam, fouagium pro hospicio de Cothone, terciè cum religiosis Alberippe, terciè terragii Roberti dicti Quoque, terciè Sancti Juliani, prata; corveye pro fenis, frumento et vino quadrigandis; prata..., terragium Sancti Juliani, corveye carrucarum, vinee, nemora, census; corveye clausurarum, corveye des sacleours, corveye messium, corveye des marcheours; salvamenta. Mansus Milonis, mansus Odonis Thome dimidius... » — Fol. 155, r^o : « *TERRA MONTIS SALIONIS* (Montsaigeon), § justicia, domus grenarii, prepositura, furnus bannalis, decima vineorum de Varroillii; venta, estallagia et rouagium, minagium, ban-chagium, prata, corveye fenationum, courveye pro fenis prati dou Bruil quadrigandis, census. » — Fol. 161, r^o : « *Castelliunculum* (Châtouillenot), hospicium et alie domus, taillia, majoria, pargie, terciè, porteria, molendinum, molendinum Dangu, corveye carrucarum, forestagium, pratum, stagna, salvarium, vinea, jus percipiendi plumam et galinam, nemora, charroillium pro ligno faciendo, terragium..., census, servicia. » — Fol. 166, v^o : « *Corcellie* (Courcelles-Val-d'Esnois), taillia, majoria, pargie, terciè, corveye carrucarum, jus percipiendi plumam et galinam, ligniarium, forestagium, vinee, terragium..., census. » — Fol. 170, r^o : « *Nomina* (Esnois), taillia, majoria, fons Sancti Martini, pargie, terciè, decime vinorum, corveye, ligniarium, forestagium, perceplio lectorum, pratum dou Bruil, terragium..., servicia, census. » — Fol. 176, v^o : « *Riveria* (Rivière-les-Fosses), taillia, terciè, corveye carrucarum, fouagium, lignierium, jus percipiendi lectos plumicos, census. » — Fol. 177, v^o : « *Coso* (Couzon), taillia, majoria, corveye carrucarum, charroillium pro stallis faciendis, nemora, census. » — Fol. 178, r^o : « *Occeyum* (Occey), decime. » — Fol. 178, v^o : « *Ysoma* (Ysome), taillia, redditus, nemus bannale, ligniarium, charretum pro vino, lectos plumicos et galinas, charretum pro fene dou Bruil quadrigando. » — Fol. 179, v^o : « *Vaux et Aubigneyum* (Vaux et Aubigny), taillia de Vallibus, taillia de Aubigneyo, decime vinorum, molendinum, a dicano de

Vallibus... ligniarium, pluma et galina, charretum pro feno dou Bruil, census, terragium, vinee. » — Fol. 181, r° : « *Praauehyem* (Prauthoy), taillia, pro dycanatu, furnus, decima bladi pro parte domini episcopi, terciè, corveye carrucarum, charretum vinorum, perceptio lectorum et galinarum, charretum pro feno dou Bruil quadrigando, servicia, census, sergenteria dicta mairechauce. » — Fol. 183, v° : « *Sacuneyum* (Sacquenay, Côte-d'Or), taillia, eschevia, emendisie, modus habendi percursum apud Sacuneyum, terciè et decime, census, nemora, servicia. » — Fol. 187, v° : « *Perceyum Magnum* (Percey-le-Grand, Haute-Saône), juridicio, grangia, eschevia, prata, terragium, vinea, census, servicia. » — Fol. 189, r° : « *Perceyum Parvum* (Percey le-Petit), juridicio, homines. » — Fol. 189, v° : « *Choilleyum et Dardenayum* (Choilley et Dardenay), taillia, terciè, decima, molendinum, corveye carrucarum, charroillium vindemiarum, forestagium, pargie, pluma et galina, nemora, census, servicia. » — Fol. 194, v° : « *Domptus Marinus* (Dommarien), taillia, terciè, molendinum, furnus, corveye, forestagium, charretum vinorum, perceptio lectorum et galinarum, servicia, census. » — Fol. 195, v° : « *Sanctus Michiel* (Saint-Michel), taillia, terciè, terragium, prata, nemora de Vauris, pluma et galina, census, charretum vinorum. » — Fol. 196, v° : « *Sanctus Benignus* (Saint-Broingt-Jes-Fosses), taillia, decime pro parte domini episcopi, terciè vinorum, domus, duo furni, prata, corveye, terra cum nucibus, vinee LIX operate, homines patronatus, census, servicia. » — Fol. 201, r° : « *Montigneyum-super-Vingennam* (Montigny-sur-Vingeanne, Côte-d'Or), la monte cum calma, justicia, manus mortua, eschevia de Montigneyo, eschevia de Champis (Champy, commune de Montigny), decime et terciè de Montigneyo pro parte domini episcopi, decime et terciè de Champis, decima grangie de Provoincheriis, decima vocata Sancti Desiderii, ripparia bannalis, pratum dou Bruil, nemora, octava pars decimarum et terciarum bladi ac vinorum de Poilleyo (Pouilly-sur-Vingeanne), decime vinorum de Montigneyo, decime vinorum de Champis, messeria de Montigneyo, decima pro parte domini episcopi apud Champis, una columberia, terragium. ., corveye carrucarum de Montigneyo, corveye de Champis, galine apud Montigneyum et apud Champis, corveye pro lignario facièdo, census ; prepositura, pedagium, domus, prata. » — Fol. 212, r° : « *Villa Noca* (Villeneuve-sur-Vingeanne, Côte-d'Or), terciè et decime bladorum, decime vinorum, grangia, prata, terragium, nemora de

Touart, capones pro mesagiis, census. » — Fol. 222, r° : *Terra ultra Albam*. CALMA (La Chaume, Côte-d'Or), turris, grangia, justicia, prepositura, due sergenterie, taillia, manus mortua, venta, laudes et vente, banni ter in anno, molendinum bannale, stagnum, molendinum subtlus stagnum, pars duodecima furni, terciè et medietas decimarum bladorum et leguminum, decime lanarum et agniculorum, fabrica, prata in finagio de Calma, prata in finagio de Luxeyo, panagium, nemora bannalia, census. » — Fol. 235, r° : « *Vacua Aula* (Veuxhaules, Côte-d'Or), justicia, taillia, manus mortua, venta, furnus, terragium. » — Fol. 236, v° : « *Luxeyum* (Lucey, Côte-d'Or), justicia, taillia, manus mortua, molendinum pro parte domini episcopi, avena pro mesagio, terciè, census. » — Fol. 239, r° : « *Faverolie* (Faverolles, Côte-d'Or), justicia, majoria, messeria, taillia, manus mortua, mesagia hominum quondam Templi, molendinum, furnus bannalis, duo stagna, terciè, costume pro parte domini episcopi, terragium au prevost. . . , census. » — Fol. 241, r° : « CASTELLIO SUPER SEQUANAM (Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or), domus, juridicio, prisio, majoria, taillia Castellionis, Monceonis (Mosson), Massingei (Massingy) et Corcelliarum (Courcelles-Prevoire), venta pro parte domini episcopi, banclagium, panifices, castelleria pro parte domini episcopi, vacaria, spargia et pascua, messeria, plathea burgi, stallum burgi, portagium, commendisie; majoria de Massengeyo, majoria de Monceone, majoria de Corcellis, terciè, prata, laudes et vente, census, galine. » — Fol. 254, r° : « *Cassania* (La Chassaigne, commune de Prusly-sur-Ource, Côte-d'Or), manerium sen domus, nemora, justicia, terragium, corveye carrucarum, corveye super mesagia de Marriigneo et de Corcellis Presbiterorum, terciè terrarum de la Commune [et] de la Couée, terciè de Massingeyo, vinee, jus percipiendi plumam pro necessitate hospicii de Cassania et de Castellione, galine. » — Fol. 255, r° : « *Marrigneyum* (Marigny, commune de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or), justicia et modus habendi homines ibidem, taillia, majoria, forma laudum et ventarum, terciè, census, avena pro mesagiis. » — Fol. 257, r° : « *Prulleyum* (Prusly-sur-Ource, Côte-d'Or), justicia, taillia, molendinum, furnus, terciè, courveye carrucarum, emende, pluma et linteamina, ripparia bannalis, prata, census, mesagia. » — Fol. 261, r° : « *Monceon* (Mosson, Côte-d'Or), justicia, majoria, taillia, furnus. » — Fol. 261, v° : « *Massingeyum* (Massingy-lès-Châtillon, Côte-d'Or), justicia, taillia, panes debiti maiori de Massingeyo, census. » — Fol. 265, r° : « GEVROLIE

(Gevrolles, Côte-d'Or), justicia, domus, manus mortua, taillia, pro gisto de Brione, majoria, dycanus, furnus bannalis, molendina, eschevia animalium trahencium, decime et terciè bladorum, canabii et leguminum, decimè vinorum, gerberia, terragium, corveye carrucarum, prata, salvamentum, corveye de Lorme, corveye versus melaidierum, courveye versus Domum Dei, ripparia bannalis, usagium ripparie, vinee, nemora bannalia, census, mesagia, pensiones. » — Fol. 268, v° : « *Montignegum super Albam* (Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or), turris Rubea, cum quoquina veteri et stabulo, et introitu fortalicii; duo emplastra cum jardino; justicia, modus ponendi servientem et emendarum exigenlarum, et de laudibus et ventis; homines manus mortue et taillia; festagia, chavagia, eschevia animalium. [pars] modica ripparie bannalis, prata, vinee, terragium, corveye carrucarum, corveye messum, nemora, census. » — Fol. 270, v° : « *Lantillum* (Lanty), justicia alta, modus percipiendi in taillia hominum domini Petri et Guidonis de Gevrolis, manus mortua, eschevia hominum [abonatorum], percursus et homines dicti percursus, furnus, ripparia et molendinum, prata, terragium, census, jus nemorum. » — Fol. 273, r° : « *MUXEYUM* (Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine, Aube), castrum cum vultu (*sic*) retro, carceres, justicia, torcular, maiseria à Lalemant, prepositura, rouagium, gastellus, corveye, vierie, taillia, molendinum de Plana (Plaines, Aube), molendinum castri pro quarta parte, medietas molendini pontis, ripparia bannalis, decime bladorum, annatie, decime gardarum, decima vinorum, vinee, prata, déme luguminum, fouagia, terragium Vacarie, commendisie, placitum generale, procuratio Pultheriarum (Pothières, Côte-d'Or), census, chavagia, pensiones. » — Fol. 281, r° : « *GURGEYUM* (Gurgy-le-Châtel, Côte-d'Or), castrum seu fortalicium, grangia, justicia, manus mortua, prepositura, laudes et remuamenta, taillia, venta, banchagium, minagium, sergenteria, porteria, molendinum subltus stagnum, medietas furni, terciè, prata, nemus bannale, la ceclerie in nemoribus communibus de Gurgeyo, census. » — Fol. 286, r° : « *Buxerolie* (Buxerolles, Côte-d'Or), justicia, majoria cum corveis carrucarum, sergenteria, taillia, manus mortua, furnus, terciè, stagnum, pratium, census. » — Fol. 290, r° : « *Colomeyem juxta Buxerolias* (Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas, Haute-Marne), prata. » — Fol. 290, v° : « *Campus Urbanus* (Chambain, Côte-d'Or), justicia, majoria, taillia, homines, manus mortua, garda hominum de Sineuro, terciè, census. » — Fol. 291, r° : « *Arisolte* (Ériseul), justicia, majoria, jus percipiendi plu-

mam et galinam, custodia nemorum de Arisolis, eschevia, census. » — Fol. 291, v° : « *Sanctus Lupus* (Saint-Loup-sur-Aujon), garlia et justicia. » — Fol. 292, r° : « *Germanie* (Germaines), juridicio, majoria, justicia sive juridicio, manus mortua et taillia, furnus bannalis, census sive mesagia. » — Fol. 295, r° : « *Leuglegum* (Leuglay, Côte-d'Or), domus fortis, superioritas Leugleii, juridicio, octava pars furni et molendini, duo stagna, terciè, corveye carrucarum, terragium, corveye pro messibus, prata, vinea, nemus de la Forestale, census, mesagia. » — Fol. 299, r° : « *Alba Petra* (Aubepierre), majoria, homines, eschevia, denarii mulierum, terciè, census, pensiones. » — Fol. 302, r° : « *Roura* (Rouvre-sur-Aube), octo familie hominum, justicia, manus mortua, decime. » — Fol. 303, v° : « *Arbolum* (Arbot), justicia, modus tailliandi mensuram vini et bladi, homines, manus mortua, eschevia, quarta pars molendini, medietas furni bannalis, terciè, domus, prata, census, modus crevandi quolibet anno et facere piscare per mandatum domini episcopi esclusas de Arbot. » — Fol. 305, r° : « *Augnolium* (Aulnoy), justicia, jus tailliandi mensuram apud Augnetum et Arbotum, nomina hominum de Augneto in quibus dominus episcopus habet manum mortuam, taillia. » — On lit au bas de ce feuillet, « Iste liber, continens trecenta et quinque folia, fuit per episcopum et duces Lingonensem productus in quodam processu moto et pendente in curia parlamenti, inter dictum episcopum, actorem ex una parte, et manentes et habitantes ville Lingonensis, defensores ex altera, racione juris vente, super quo arrestum fuit inter predictas partes tredecima die augusti, anno Domini milesimo quadringentesimo sexagesimo octavo prolatum. Actum in parlamento VII^{to} die septembris anno Domini M^o CCCC^o sexagesimo octavo. G. Brunat. »

G. 840. (Registre.) — In-folio, 534 pages; papier.

XVIII^e siècle. — « Terrier des terres et seigneuries de l'évêché et duché de Langres, paire de France, dépendantes de la prévôté de Baissey. » — Signatures de contrôle, au commencement et à la fin, pages 3 et 510 : « Girard de Chambrullard. Foissey. » — C'est la transcription, avec traduction en regard, des feuillets 1 à 92 du terrier de 1334, ci-dessus analysé. — P. 1, Baissey. — P. 95, Verceilles-le-Bas. — P. 98, Verceilles-le-Haut. — P. 107, Leuchey. — P. 132, Aujeurre. — P. 143, Neuilly-l'Évêque. — P. 216, Dampierre. — P. 219, Lavrigny. — P. 223, Frécourt. — P. 237, Hortes. — P. 309, Ormancey. — P. 329, Mardor. — P. 339, Villeloup. — P. 341, encore

Ormancey. — P. 347, Lusy. — P. 427, Foulain. — P. 439, Marnay. — P. 445, Villeneuve-l'Évêque-au-Perrom. — P. 468, Coublant. — P. 491, Maatz. — P. 501, Grandchamp.

G. 811. (Registre.) — In-folio, 122 pages ; papier.

XVIII^e siècle. — « Terrier des seigneuries et terres de l'évêché et duché de Langres, pairie de France, dépendantes du bailliage ducal de Langres. » — Signé à la page 1 : « Girard de Chambrullard, chambrier. Foissey, » et à la page 366 : « Foissey, chambrier. » — C'est la transcription, avec traduction en regard, des feuillets 92 à 152 du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, analysé ci-dessus sous la cote G. 839. — P. 1, Langres. — P. 57, Brevoine. — P. 63, Balesme. — P. 69, Corlée. — P. 73, Lanne. — P. 85, Vieux-Moulin. — P. 89, Hûmes. — P. 115, Champigny. — P. 121, Perrogney. — P. 129, Bourg. — P. 163, Cohons. — P. 375 : « Hommage fait en la Chambre des Comptes et cour des Finances du Dauphiné, par messire François, comte de Clermont et de Tonnerre, chevalier et premier baron, et grand maître héréditaire du Dauphiné, premier commis des États de la dite province, baron d'Ancy-le-Franc et de Leignes, seigneur de Chassinelles, Cusy, Griselles, Chaumes, Fulvy et Maumes, conseiller du Roy en tous ses conseils d'État et Privé, maréchal de ses camps et armées. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes. MDCXLVII. »

G. 812. (Registre.) — In folio, 422 pages ; papier.

XVIII^e siècle. — « Terrier des seigneuries et terres de l'évêché et duché de Langres, pairie de France, dépendantes de la seigneurie et comté de Montsaüljon. » — Signatures de contrôle, au commencement et à la fin, pages 1 et 397 : « Girard de Chambrullard, chambrier. Foissey, chambrier. » — C'est la transcription, avec traduction en regard, des feuillets 153 à 221 du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, analysé ci-dessus sous la cote G. 839. — P. 1, Montsauleon. — P. 35, Châtillonnot. — P. 65, Courcelles. — P. 89, Esnoms. — P. 129, Rivière. — P. 134, Couzon. — P. 139, Occey. — P. 141, Ysômes. — P. 145, Vaux et Aubigny. — P. 155, Prauthoy. — P. 167, Sacquenay. — P. 194, Percy-le-Grand (Haute-Saône). — P. 200, Percy-le-Petit. — P. 201, Choilley et Dardenay. — P. 232, Dommarien. — P. 239, Saint-Michel. — P. 246, Saint-Broingt. — P. 262, Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — P. 335, Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).

G. 843. (Registre.) — In-folio, 492 pages ; papier.

XVIII^e siècle. — « Terrier des terres et seigneuries de l'évêché et duché de Langres, pairie de France, au delà de la rivière d'Aube. » — C'est la transcription, avec traduction en regard, des feuillets 222 à 305 du terrier de l'évêché de Langres, de 1334, analysé ci-dessus sous la cote 839. — P. 1, Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — P. 77, La Chassaigne (commune de Prusly-sur-Ource, Côte-d'Or). — P. 83, Marigny (commune de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or). — P. 97, Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or). — P. 123, Mosson, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — P. 125, Massingy-les-Châtillon (Côte-d'Or). — P. 139, Gevrolles (Côte-d'Or). — P. 166, Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). — P. 179, Lanty. — P. 186, Mussy (Aube). — P. 217, Gurgy-le-château et Gurgy-la-ville (Côte-d'Or). — P. 247, Buxerolles (Côte-d'Or). — P. 271, Colmier (le Haut et le Bas). — P. 273, Chambain (Côte-d'Or). — P. 275, Ériseul. — P. 278, Saint-Loup. — P. 279, Germaines. — P. 298, Leuglay (Côte-d'Or). — P. 321, Aubepierre. — P. 334, Rouvre-sur-Aube. — P. 336, Arbot. — P. 342, Aulnoy. — P. 345, La Chaume, canton de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). — P. 435, Veuxbaules (Côte-d'Or). — P. 445, Lucey (Côte-d'Or). — P. 455, Faverolles (Côte-d'Or).

G. 844. (Atlas.) — Grand in-folio, 13 feuillets ; papier.

1737. — Bois de l'évêché de Langres. — Recueil, aujourd'hui incomplet, des plans des bois de l'évêché de Langres ; celui du folio 7, v^o est daté de 1737. — Fol 1, r^o (ancienne page 2), bois de Montanson, finage de Prauthoy. — Fol. 2, r^o (ancienne page 4), bois de Monmainsnois, finage de Rivière. — Fol. 3, r^o (ancienne page 6), deux pièces de bois, l'une du Petit-Forest et Combe du Puy, finage de Couzon, l'autre appelée le Parc de Bourg, au finage dudit Bourg. — Fol. 5, r^o (ancienne page 12), deux pièces de bois au finage de La Chassaigne (commune de Prusly-sur-Ource), appelées l'une le bois de Langres, et l'autre le bois de la Chassaigne. — Fol. 5 v^o (ancienne page 13), trois pièces de bois, savoir, Basse Rieppe et Monseigneur, territoire de Gevrolles (Côte-d'Or) et la Vendue-au-Borgne, finage de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). — Fol. 6, r^o (ancienne page 14), deux pièces de bois au finage de Gevrolles, la forêt de Buzon et le bois de Deffaut. — Fol. 6, v^o (ancienne page 15), canton de bois appelé les Quatre-vingts Arpents, finage de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Fol. 7, r^o (ancienne page 16), bois de Langres, finage de Montigny-sur-Vingeanne. — Fol. 7 v^o et 8 r^o (anciennes pages 17 et 18),

forêt de la Garenne, au finage de Lusy. — Fol. 9, r^e (ancienne page 19), deux pièces de bois de la baronnie de Lusy, appelées la Coste et la Vendue. — Fol. 10, r^e (ancienne page 21), bois de La Contance, finage de Gurgy-le-châtel (Côte d'Or). — Fol. 11 r^e (ancienne page 23), bois de Momont, même finage. — Fol. 12, r^e (ancienne page 29), deux bois en la châtellenie de Coublant, appelés bois de Langres et bois de la Roche, ce dernier au territoire de Grandchamp. — Fol. 13, r^e (ancienne page 31), trois pièces de bois au finage d'Aujeurre, appelées Les Montaux, Châtoillenot et Les Craas.

G. 845. (Rouleau.) — 1 pièce, papier.

1737. — Bois de l'évêché de Langres. — Plant de la forest de *La Chaume*, dépendant de l'évêché de Langres, contenant 4006 arpents, 60 perches.... Finty ce récollement et plant le 23^e fevrier 1737. »

G. 846. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778. — Bois de l'évêché de Langres. — Extrait du plan général des bois de la communauté de *La Chaume*, 1778. — Plan des bois communaux de La Chaume, d'une superficie totale de deux mille quatre-vingt-dix-huit arpents.

G. 847. (Rouleau.) — 1 pièce, papier.

1773. — Bois de l'évêché de Langres. — « Plans des bois dépendant de l'évêché de Langres, situés au finage de *Cohons*, » savoir : le bois de Marne ou forêt du Mont, le bois Cerfol, le bois de La Hye et le bois appelé Ver-gentière, 1773.

G. 848. (Rouleau.) — 1 pièces, papier.

1773. — Bois de l'évêché de Langres. — Plan d'un bois dépendant de l'évêché de Langres, situé au finage d'*Hûmes*, appelé le Mont de Velonne et Comme-Royer, fait par Nicolas Baillet, géomètre et arpenteur juré pour le Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts du bailliage et ancien ressort de Sens, résidant à Langres, 1773.

G. 849. (Rouleau.) — 1 pièce, papier.

1773. — Bois de l'évêché de Langres. — Plan de trois cantons de bois dépendant de l'évêché de Langres, appelés : le bois de la Fortelle, finage de *Lucy-en-Montagne* (Côte-d'Or), le bois de Sussey, finage de *Facerolles-lès-Lucy*, et la Pointe du Til, finage de *Gurgy-le-Château* (Côte-d'Or), 1773.

G. 850. (Rouleau.) — 1 pièce, papier.

1773. — Bois de l'évêché de Langres. — Plan d'un bois dudit évêché, situé au territoire d'Ormançey, dressé par Nicolas Baillet, arpenteur-juré à Langres, 1773.

G. 851. (Atlas.) — Grand in-folio, 49 pages; papier.

1782. — Bois de l'évêché de Langres. — Plans des bois de l'évêché de Langres, avec leur aménagement, copiés par Pierre Ravier, arpenteur-juré du Roi, demeurant à Hûmes, 1782 — P. 3, bois d'Aujeurre; p. 5, bois de Bourg et Couzon; p. 8, bois de Rivière; p. 10, bois de Choilley; p. 11, bois de Coublant; p. 13, bois de Cohons; p. 16 et 18, bois de La Chassagne; p. 20, bois de Praulloy; p. 22, bois d'Hûmes; p. 26, bois de Gevrolles; p. 29, bois de Faverolles et Gurgy-le-Château; p. 33 et 34, bois de Gurgy-le-Château; p. 35 et 38, bois de Montigny-sur-Vingeanne; p. 40 et 42, bois de la baronnie de Lusy; p. 45, bois d'Ormançey; p. 48, bois de La Chaume.

G. 852. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675. — Ban et arrière-ban. — État des fiefs du bailliage de Langres, dressé pour la levée du reste de l'arrière-ban qui avait été convoqué aux mois d'août et de septembre de l'année précédente, 1675. (Copie du XVIII^e siècle. — Cf. G. 85.)

G. 853. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1619-1752. — Archives de l'évêché. — « État des minutes qui sont en l'étude de M^r Aubert, le jeune, notaire à Langres, et qui concernent l'évêché de Langres; ledit M^r Aubert, successeur de M^{re} Galois, Séjournant, Argenton, Guyot et Bisot; à compter de l'année 1619 jusqu'en 1752, » XVIII^e siècle. La liste des actes est faite par ordre alphabétique des localités qu'ils concernent. — Analyses faites au XVIII^e siècle, concernant des titres qui étaient autrefois dans les archives de l'évêché de Langres, et qui ne se retrouvent pas; ces titres concernaient : Chablis (Yonne), 1738; Colmier-le-Bas, 1744; Ligny-le-Châtel (Yonne), sans date; Meurville (Aube), 1692; Montbard (Côte-d'Or), 1740; Villiers-les-Hauts (Yonne), sans date.

G. 851. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1688. — Complément de la correspondance de M. Lenet, abbé du Val-des-Choux, administrateur du temporel de l'évêché de Langres. (Cf. G. 100.) — M. Derosoy à M. l'abbé Lenet : « Je viens de recevoir la lettre cy-jointe, Monsieur et parfait amy, que je vous supplie de tout mon cœur de lire à Monseigneur, afin qu'il cognoisse

les actions des seigneur et curé de Poinsson. C'est une grosse affaire civile, qui pourroit dégénérer en criminel, si l'on n'arreste les emportemens et pernicioeux conseils du curé, auteur et promoteur du plantement des bornes, et non le seigneur, qui a suivy les mouvemens de l'autre. Les conséquences en sont grandes. Un hermitage fondé depuis trois cent ans ne se détruit pas sans causes, les hermites menans une vie irréprochable, et sous la conduite de Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur. Lorsque deux des quatre hermites déposèrent, ce fut après trois sommations, et en compagnie de plusieurs autres tesmoins, qui disent toutes les circonstances que les hermites ont dites, et en ont obmis plusieurs. Ils avoient la permission de M. l'abbé Carteron de déposer. Au reste, la mort de M. Lauranchet pourra apporter du changement; je le souhaite pour la gloire du bon Dieu et le repos de Monseigneur. . . » Langres, 14 juillet 1688. (M. Lorenchet était conseiller du Roi, avocat général de la feuë reine, ainsi que nous l'apprend une lettre du 26 janvier 1688; c'était vraisemblablement l'un des principaux hommes d'affaires de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres.) — Du même, au même : « ... Quant aux hermites de Saint-Pélerin, s'il vous plait de dire à Monseigneur qu'on voudroit les chasser à présent, afin de les réduire à l'impossibilité de se deffendre du procès qu'on leur a fait injustement, aussy tost qu'ils pourront quitter sans perdre leur cause et leur réputation, assurément ils prendront party ailleurs, et on fera venir quatre autres hermites en leur place, qui ne seront pas plus favorables au curé de Poisson que ceux-cy le sont. Ils sont assignez personnellement; ils doivent comparition devant le juge; s'ils s'absante, on les contumacera et on les mettera prisonniers. » Langres, 16 juillet 1688. — M. Du Foullon à l'abbé Lenet : « Nous sommes bien mairy de la mor de Monsieur Loranchet, et d'autres en sont réjoui. » Gurgy, 18 juillet 1688. — Lettre de M. Marchand, (sans doute le successeur de M. Lorenchet,) à M. l'abbé Lenet : « Monsieur, l'estime singullière que feu Monsieur Lorenchet avoit pour vostre mérite, et le respect que j'ay pour vostre personne à son exemple, m'est un sujet trop favorable pour ne vous en pas donner des marques dans toutes les occasions qui se présenteront pour vostre service, vous offrant mes très-humbles respects et tout ce qui dépend de moy. » Paris, 24 juillet 1688.

G. 855. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1689. — Complément de la correspondance de M. Lenet, abbé du Val-des-Choux, administrateur du tempo-

rel de l'évêché de Langres, pour monseigneur de Simiane de Gordes. (Cf. G. 100.) — Lettre, signée Floriot, adressée à « Monsieur de Rosoy, ancien lieutenant général à Langres. » Gevrolles, 7 octobre 1689. (Cf. G. 854 ci-dessus.) — Lettre de l'évêque à M. Lenet : « Je suis arrivé icy de mercredy au soir 5', suivant mon project, en assés bonne santé, Dieu mercy, nonobstant la fatigue du mauvais temps et du mauvais chemin, et quoyque lassé, je ne laissay pas d'aller dès le lendemain matin à Versailles, pour y faire ma révérence au Roy avant son départ pour Fontainebleau, afin de m'éviter par ce moyen cet autre voyage. . . M. le cardinal de Bouillon m'a adressé des lettres de grand vicaire, en des termes fort honorables, pour la nomination aux bénéfices dépendants de ses abbayes de Cluny, de Tournus et de Saint-Martin de Pontoise, et pour beaucoup d'affaires qui dépendent de la grande amosnerie, mais je n'abuseray de sa confiance en quoy que se puisse estre. » Paris, 9 octobre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « Ne laissés point, s'il vous plait, cette lettre entre leurs mains, car il faut toujours se desfyer des gens quy ne cessent de manquer de parole, quy ne font pas cas de satisfaire à leur engagemens, et quy me balottent (comme vous scavés) depuis un aussy long temps, ce quy me rend fort mal content d'heux. Envoyés promener celuy qui offre 50 pistolles de la charge de bally de Chastillon; je serois bien fashché de me trouver obligé à me servir des gens de cette trampe, Je fais joindre icy les nouvelles, et vous suis tousjours. Monsieur, fort acquis. Levesque duc de Langres. » Paris, 16 octobre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « Le cardinal Ottoboni, sous-doyen des cardinaux vénitiens, aagé de près de 80 ans mais d'une constitution très forte, a esté élu pape le 6 de ce mois; il passe pour très habile et se nomme Alexandre 8. Il y a lieu de croire que le Roy en sera fort content. S. M. doit revenir de Fontainebleau à Versailles samedi prochain. » Paris, 19 octobre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « Les agréables commencemens qui ont esté desjà faits à Rome font espérer que les suites seront de même et que les affaires vont à une voye d'accommodement. Le Roy a esté touché de la mort de M. d'Asfeld, arrivée à Aix-la-Chapelle, d'une assés légère blessure au genouil, qu'on avoit cru peu considérable. » Paris, 26 octobre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « Je vous escrims ce mot fort à la haste, Monsieur, et par avance pour demain, m'en allant à Versailles. . . » Paris, 29 octobre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « L'évesché d'Angoulesme a esté donné au fils de M. de Benard de Rosoy, conseiller d'estat, et l'abbaye Saint-Miel à

M. l'abbé de Luxembourg. Tous les maréchaux de camp ont ordre de se défaire de leur régiment, suivant la taxe, qui est de 2000 pistoles. » Paris, 6 novembre 1689. — Lettre de M. de Rosoy à M. Lenet, relative à la nomination du nouveau bailli de Châtillon et La Chassaigne, le sieur Bonnet, choisi en remplacement de M. Le Sain. Langres, 10 novembre 1689. — L'évêque à M. Lenet : « Je veux, avant de partir pour Versailles, adjouster icy au contenu de ce que Marchand vous escrit, et que je viens d'entendre lire... » Paris, 27 novembre 1689. — M. Marchand à M. Lenet : « Monseigneur a esté informé de ce quy s'estoit passé à Chastillon au sujet de la révocation de M. Le Sain, et l'opposition qu'il a formée à l'installation de M. Bonnet. . . . » Paris, 18 décembre 1689. — Lettre de M. Lenet, abbé de La Victoire (Oise), à M. Lenet, abbé du Val-des-Choux : « Il me semble, mon très cher et bon frère, qu'il y a un siècle que je n'ay receu de vos chères nouvelles. . . . Nostre cher neveu de Larrey se porte Dieu mercy très bien, mais il a tous-jours le bras pesant et engourdy, qui est l'effect ordinaire qui suit après d'aussy grandes blessures que celle qu'il a eu. . . Mes compliments, s'il vous plaist, à nostre cher neveu M. l'abbé de Chastillon, dont il y a bien long temps que je n'ay receu de nouvelles. . . » A La Victoire, 22 décembre 1689. Signé : « L'abbé de La Victoire. » Cachet de cire rouge, à ces armes : *une fasce ondée, accompagnée de trois roses*, ou trois quintefeuilles. — Lettre de M. Marchand à M. l'abbé Lenet, relative au choix définitif que l'évêque de Langres vient de faire, pour remplir l'office de bailli de Châtillon, de la personne de M. Riel. Paris, 25 décembre 1689. — Lettre de M. Marchand à M. l'abbé Lenet : « Je ne veut pas manquer de vous mander une funeste nouvelle, quy va vous surprendre, c'est la mort de M. l'abbé de Boulongne, qui tomba lundy au soir, à neuf heures, en apoplexie. . . . La nouvelle en fut portée à Monseigneur, à Versailles, quy en est fort touché. . . » Paris, 28 décembre 1689.

G. 856. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1690. — Complément de la correspondance de M. Lenet, abbé du Val-des-Choux, administrateur du temporel de l'évêché de Langres, pour monseigneur de Simiane de Gordes. (Cf. G. 100.) — Micault, prieur de Vausse (Yonne), à M. Lenet, général de l'ordre du Val-des-Choux : « M. l'abbé de Pallien ne me donne aucun sujet de m'employer pour son service ; si pourtant je le peut, je le feré à votre considération. Vous me demandés s'il fait les réparations ; je vous répons que Vaulce seroit ruyné si je

n'y avois pas esté, l'ayant empesché à mes frays de tomber tout à fait. Je né pû obtenir de luy que les reparations des couverts du cloitre qui furent faites il y a huit ans. Les couverts de l'église sont tout en pièce, elle est dérochée en plusieurs endroits par les playes. La sacristie est plus mal en ordre que le des brebis de Vaulce, il n'y a ny chassable, ny voile qui vaille ; tout est en pièce. Tous les couverts des dortoirs et des infirmeries sont de meme, aussy bien que celui de ma chambre, du côté du mauvais vent. Le refectoire menace d'une ruïne entière, et il n'y a presque plus aucune apparence d'enclos. . . — Le moulin de Bieny et la maison des Métayers sont presque à bas. » Vaulce, « 6 de l'an 90. » Signé : « fr. D. L. Micault, sppr. de Vaulce. » Empreinte, sur cire rouge, d'un cachet à ces armes : *un coq, un chef chargé de trois étoiles ou molettes*. — L'évêque à M. Lenet : « Ce mot que je vous escriis à la haste partant dans ce moment pour Versailles. . . . Le chapitre de Langres a choisy M. l'abbé Le Camus pour le pourvoir de la Théologale. . . J'ay perdu avant hyer une de mes bonnes amies et parentes, qui me touche fort ; c'est Madame la marquise de Sollies. » Paris, 8 janvier 1690. — L'évêque à M. Lenet : « Nous jugeâmes hyer enfin l'affaire d'entre M. de Meaux et de Madame l'abbesse de Jouare. Cette maison a esté mise sous la jurisdiction de l'évesque, quoyque depuis plus de 450 ans elle en eust esté dans une pleine possession. Après cela toutes les autres exemptions peuvent n'estre pas fort assurées. La belle abbaye de St-Vendril fut donnée avanthyer, à la sollicitation de M. le Chancelier, à M. de Fourcy pour un de ses enfans, qui n'en veut une que de quatre ou 5000 livres. » Paris, 22 janvier 1690. — L'évêque à M. Lenet : « . . . il n'y a eu aucune réparation faite au chasteau de Mussy, et que mesme il est inhabitable ; et comme je n'ay pas oublié que tout cela a roullé sur vostre soing, et qu'il m'en a cousté beaucoup . . » Paris, 25 janvier 1690. — M. Marchand à M. Lenet : « Je répond à vos deux dernières lettres des 5 et 8 du courant, par l'ordre de Monseigneur, auquel j'ay eu l'honneur d'en faire lecture, lequel n'a pas le temps de vous faire responce lui-mesme, estant pressé de partir pour Versailles. » Paris, 12 février 1690. — M. R. Carteron, vicaire général, à M. Lenet : « Je me souviens bien, Monsieur, que vous m'avez fait des plaintes contre votre curé de Léry, mais ny vous ny M. Amat ne m'avez jamais expliqué en quoy cela consistoit ; quand je le scauray je vous en diray mon sentiment Monseigneur de Lengres est en parfaite santé ; il vient de recevoir la lettre du Roy

qui le convie à veoir dans les églises de son diocèse toute l'argenterie superflue et de la faire envoyer à la Monnoye. Mes compliments, s'il vous plaist, à M. l'abbé de Chatillon... » Paris, 23 février 1690. — L'évêque à M. Lenet : « Je m'en vais après demain à Évreux, y voir M. et M^e de Bouillon, suivant ma coutume, avant de m'en aller dans mou diocèze, car voicy le temps qui en approche... » Paris, 7 avril 1690. — M. Marchand à M. Lenet : « Monseigneur est en parfaite santé; il est à Versailles. » Paris, 16 avril 1690. — M. Micault à M. Lenet. « Si vous ne tenés pas la main aux réparations de Vaulce, tout ira en ruyne. » Vaulce, 16 mai 1690. — M. de Requeleyne à M. Lenet : « Voicy la liquidation de vostre prieuré de Léry... » Dijon, 18 mai 1690. — M. l'abbé de Pallière à M. Lenet : « Je suis estonné que dom Micaut vous ayt escrit, avant que de m'ent donner avis, que l'esglise et les batiments de mon prieuré estoient tous en ruines... » Theuley, 6 juin 1690. — Nouvelle lettre de dom Micault à M. Lenet, concernant les réparations à faire au prieuré de Vausse. Vausse, 22 juin 1690. — Deux lettres de l'abbé de la Victoire (Oise), à son cher et bon frère l'abbé Lenet; il y est question des opérations militaires dirigées en Savoie par leur neveu M. de Larray. Paris, 4 et 14 septembre 1690. — Lettres de plusieurs religieux du Val-des-Choux, notamment du frère Bégin, qui tiennent l'abbé Lenet au courant de ce qui se passait dans son abbaye et des affaires temporelles qui s'y rapportaient, 1690. — Plusieurs lettres d'un sieur de Requeleyne, de Dijon, scellées d'un cachet armorié : *Deux moutons passants, affrontés, accompagnés en pointe d'un croissant; un chef chargé de trois étoiles.* — Les lettres de M. de Rosoy sont scellées d'un cachet à ces armes : *un vol, accompagné en chef d'un croissant.*

G. 857. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Complément de la correspondance de M. Lenet, abbé du Val-des-Choux, administrateur du temporel de l'évêché de Langres, pour M. de Simiane de Gordes. (Cf. G. 100.) — Lettres sans dates, au moins d'années, dont un grand nombre sont écrites par l'évêque de Langres, M. de Simiane de Gordes, à M. l'abbé Lenet.

G. 858. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1696-1702. — Procédures intervenues entre les héritiers de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, et l'économat du dit évêché, puis Monseigneur de Clermont-Tonnerre, son successeur, pour le règlement de ce que

le défunt évêque pouvait devoir à cet évêché, notamment pour les réparations des bâtiments de la mense épiscopale, 1696-1702. — Sommission faite aux doyen et chapitre de Langres, et à l'économate du dit évêché, à la requête du curateur de Jacques de Simiane, marquis de Gordes, héritier et créancier de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, d'assister à la vente qui serait faite le lendemain, vendredi 13 janvier 1696, en la maison où était décédé le dit évêque, rue Saint-Dominique, des biens meubles mentionnés dans l'inventaire du 19 décembre précédent, 1696. — Intervention de M. de Clermont-Tonnerre, évêque nommé, qui se joint à l'instance introduite par le dit économate de l'évêché, contre Thérèse de Simiane de Gordes, femme de messire Charles Pot, chevalier, marquis de Rhodes, et le curateur de Jacques de Simiane, marquis de Gordes, 1696. — Sentences des requêtes de l'hôtel, qui condamnent les dits héritiers à faire incessamment les dites réparations, 1696. (Cf. G. 84.)

G. 859. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718. — M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres. — « Papiers à Madame la Marquise de Sommyèvre (*sic*), qui ont été remis à M. de Langres. » — « État des sommes deus par la succession de defunt messire Laurent-François-Félicien, marquis de Sommyèvre, et Madame Catherine-Louise Fabry de Montcault, son épouse, demeurante à Ampilly-le-Sec. » XVIII^e siècle. — Déclaration par Félicien de Sommyèvre, comte d'Ampilly et autres lieux, et Catherine de Choiseul, son épouse, qu'après avoir pris connaissance de l'état des affaires de leurs fils et belle-fille sus-nommés, et du règlement de leurs dettes jusqu'à concurrence de quarante mille livres, ils réduisent sa pension à la somme de quatre cents livres, qui seront prises principalement sur les revenus de la terre et seigneurie d'Ampilly. Dans le cas où M. et Mme de Sommyèvre et M. et Mme d'Ampilly ne voudront plus demeurer ensemble, les premiers paieront aux seconds quatre cents livres par an. En outre, les pensions servies à Mesdames Madeleine et Marie-Charlotte de Sommyèvre, chanoinesses de Saint-Pierre de Metz et de Poulangy, seront réduites à cent vingt livres pour chacune, à prendre sur les biens du dit sieur de Sommyèvre, fils, et spécialement sur la terre d'Ampilly, 1718. Parmi les deux témoins qui ont assisté le notaire chargé de la rédaction de cet acte était Antoine Garnier, seigneur de Brion, conseiller du Roi et son procureur au siège présidial de Châtillon-sur-Seine.

G. 860. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1724-1736. — Evêques de Langres. — *M. de Pardail-
lan de Gondrin d'Antin.* — Brevet du Roi, en date à Ver-
sailles du 29 mars 1724, par lequel Sa Majesté a donné
au sieur Pierre de Pardailan de Gondrin d'Antin, comte
et chanoine de Strasbourg, l'évêché de Langres vacant
par le décès du sieur de Clermont-Tonnerre, dernier
titulaire, à charge de quinze cents livres de pension an-
nuelle et viagère à payer au sieur de Papus, chevalier
de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-
Lazare, franche et quitte de toutes charges, tant par
ledit sieur de Gondrin d'Antin, que par ceux qui pos-
séderont après lui ledit évêché. (Copie, non signée, du
XVIII^e siècle.) — Quitance des frais payés aux sieurs
Antoine Henry et Symphorien Arbeltier, experts, qui
avaient procédé à la visite des bâtiments dépendant de
l'évêché de Langres, pour estimer les réparations à la
charge des héritiers de M. d'Antin, 1735. — Etat des det-
tes privilégiées dues par la succession de M. d'Antin,
s'élevant à la somme totale de neuf mille trois cent quinze
livres, XVIII^e siècle. — Etat des gages dus par privilège
aux domestiques de M. d'Antin, pour l'année 1732 et par-
tie de l'année 1733 (jusqu'au 2 novembre), XVIII^e siècle,

G. 861. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ;
3 bulles de plomb.

1716-1736. — Evêques de Langres. — *M. de Mont-
morin de Saint-Hérem.* — Lettres de prêtrise délivrées à
Gilbert de Montmorin, diacre du diocèse de Clermont,
par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, 1716.
— Brevet du Roi, en date à Versailles du 23 mai 1734,
par lequel Sa Majesté a donné au sieur Gilbert de Mont-
morin de Saint-Hérem, conseiller en ses conseils, évê-
que d'Aire, l'évêché de Langres, vacant par le décès de
M. de Pardailan de Gondrin, à charge de deux mille
cinq cents livres de pensions annuelles et viagères, à
payer sur les fruits et revenus dudit évêché, savoir : mille
cinq cents livres au sieur Gagne, prêtre et vicaire de
Dijon, et mille livres au sieur François Raffard de Mar-
cilly, prêtre du diocèse de Sézay, payables tant par ledit
sieur de Montmorin que par ses successeurs. — Brevet
du Roi, en date à Versailles du 12 juin 1734, par lequel Sa
Majesté a fait don au dit sieur de Montmorin des fruits et
revenus dudit évêché échus et à échoir depuis le jour de
son brevet de nomination jusqu'à celui de sa prise de pos-
session. — Lettres de la charge de grand vicaire du dio-
cèse d'Aire vacante et à la disposition de chapitre cathé-
dral d'Aire par la promotion de Gilbert de Montmorin de

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

Saint-Hérem à l'évêché de Langres, accordées par le dit
chapitre au dit évêque, pour jouir des privilèges attachés
à cette fonction jusqu'au jour où il quitterait ce diocèse,
1734. — Bulle adressée par le pape Clément XII à Gil-
bert de Montmorin, évêque d'Aire, élu à l'évêché de Lan-
gres, par laquelle il le transfère au dit évêché; calendes
de décembre 1734. « Romani pontificis, quem pastor ille
celestis. . . » — Bulle du pape Clément XII, adressée
au chapitre de Langres, par laquelle il déclare transférer
M. de Montmorin de Saint-Hérem de l'évêché d'Aire à
celui de Langres, et enjoit au dit chapitre de lui rendre
l'obéissance et la révérence dues; calendes de décembre
1734. (Bulle de plomb.) « Hodie venerabilem fratrem
nostrum. . . » — Bref du même pape, pour la formule
du serment que devait prêter cet évêque. (Bulle de
plomb.) — Autre bref portant la formule de la profession
de foi. — Bref du même pape pour la prestation du ser-
ment de fidélité et la profession de foi, 1734. (Bulle de
plomb.) — Arrêt du bureau des finances de la généralité
de Châlons, portant enregistrement du serment de fidé-
lité prêté au roi par M. de Montmorin en qualité d'évê-
que de Langres, 6 mars 1735. — Arrêt de réception de M.
de Montmorin au Parlement en qualité de duc et pair, 15
mars 1736.

G. 862. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

1737-1761. — Evêques de Langres. — *M. de Mont-
morin de Saint-Hérem.* — Lettre de M. Flayos, prêtre
de l'Oratoire de Langres, adressée à l'évêque de Lan-
gres, en réponse à celle par laquelle le dit évêque avait
demandé à se loger dans la maison de l'Oratoire du dit
Langres, pendant le séjour de la reine de Sardaigne
dans cette ville, 6 février, 1737. « Heureux de ce que vous
voulez bien, Monseigneur, nous rapprocher de vous, après
un éloignement aussi marqué que celui que vous nous
avez témoigné jusqu'icy, en faisant sortir vos séminar-
istes de notre maison, où ils étaient depuis plus d'un
siècle sous notre direction ; en révoquant tous les pou-
voirs du ministère extérieur, que tous vos prédécesseurs
nous avoient confiés ; en nous enlevant une classe de
théologie établie chez nous, par lettres patentes, pour
tous les ecclésiastiques du diocèse ; en dédaignant d'hon-
orer nos saintes solennitez de votre présence. Autant
que nous avons été sensibles à tous ses refus, autant le
serons-nous au plaisir et à l'avantage d'avoir quelque
part à vos bonnes grâces. » — Consultation pour l'évêque
de Langres, signée : « Le Merre, Ligier, » par laquelle
le conseil est d'avis que le dit évêque a le droit de de-

mander au chapitre de son église cathédrale un compte des émoluments du sceau perçus pendant la vacance du siège. Datée à Paris du 1^{er} septembre 1738. — Extraits des comptes du chapitre de Langres, des années 1498, 1529, 1561, 1562, 1565, 1571 et 1673, pour prouver que l'émolument du sceau, grand et petit, perçu pendant la vacance du siège épiscopal de Langres, a toujours été remis aux armoiries du chapitre ou entre les mains des receveurs, après l'acquit des charges des officiers, XVIII^e siècle. — Reconnaissance faite par-devant le consul de France à Alger, par Antoine Francas, de Châteauvillain, qu'il avait été racheté d'esclavage par un agent de la Compagnie d'Afrique, 1740. — Quittance donnée à l'évêque de Langres, par M. Lamy, procureur général de la congrégation de la Mission, de la somme de quatorze cent dix-sept livres quatre sols, applicable pour douze cent quatre-vingt-onze livres quatre sols au rachat d'un esclave d'Alger, et pour cent vingt-six livres aux frais d'habillement et de voyage du dit esclave, 1740. — Commission du Roi, donnée au duc de La Rochefoucault, pair de France, grand maître de la garde robe, chevalier des ordres du Roi, et au maréchal de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, chevalier des ordres, pour enquêter, sur le rapport qui leur en serait fait par le sieur Clairambault, généalogiste des dits ordres, de la noblesse de l'évêque de Langres, qui avait été élu commandeur du Saint-Esprit, dans le chapitre de cet ordre tenu le premier du mois de janvier 1742. — Mémoires et quittances des frais faits par l'évêque de Langres pour la réception de la Dauphine, lors de son passage en cette ville : marché avec Toscani, artificier à Dijon ; états des fournitures faites pour les illuminations, 1747. — États de partie des grains achetés par ordre de l'évêque de Langres pour distribuer aux pauvres de cette ville, 1748. — Lettre du curé de Crusy (Yonne), à l'évêque de Langres, par laquelle il lui transmet un mémoire contenant l'exposé des griefs des habitants contre le bailli du dit lieu et lui demande de les appuyer, 1759. — Copies de requêtes adressées à l'intendant de la généralité de Paris et au Procureur général, concernant la même affaire, XVIII^e siècle. — Consultation de MM. Rat, Rousseau, Piales, Mey, Lemoine de la Clartière et Lherminier, avocats à Paris, sur le droit de chapelle que les chanoines de Langres prétendaient leur être dû par l'évêque, même de son vivant, 1761.

G. 863. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1734-1761. — Évêques de Langres. — *M. de Montmo-*

rin de Saint-Hérem. — Quittances d'achats de coutellerie faits pour le compte de l'évêque de Langres, en 1734, 1747 et 1749, entre autres une paire (de ciseaux?) donnée à Madame la Dauphine en 1747, et un couteau d'homme, à lame d'or, payé quatre-vingt-seize livres en 1749. — État du linge de M. de Montmorin, évêque de Langres, 1735. — Mémoires et quittances des sommes dues aux médecins, chirurgiens et apothicaires de l'évêque, 1735 et 1750-1761. — Quittances de sommes dues aux gens de la maison de Monseigneur, pour dépenses faites suivant leurs mémoires, 1736-1748. — Quittances de capitation des domestiques de la maison de Monseigneur, 1738-1751. — Quittances de trois cent cinquante livres, pour une tapisserie achetée par Monseigneur, de Madame Le Febvre Rivot, en 1739 ; de trois cents livres payées à M. Véron de Farincourt, pour même cause, en 1748. — État et comptes des meubles achetés par M. de Montmorin, des successions de MM. de Clermont-Tonnerre et d'Antin, ses prédécesseurs au siège épiscopal de Langres, 1734-1743. — « Mémoires de tout ce qui compose la chapelle de Monseigneur, » XVIII^e siècle. — « Mémoire des meubles qui appartiennent à Monseigneur l'évêque de Langres, tant à l'évêché qu'au Séminaire, » XVIII^e siècle.

G. 861 (Registre.) — In-folio, 28 feuillets ; papier.

1750-1769. — Évêques de Langres. — *M. de Montmorin de Saint-Hérem.* — « État des acquisitions faites par Monseigneur Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pour lui et ses héritiers. » — Ces acquisitions d'immeubles ont été faites sur les territoires de Veuxhaules (Côte-d'Or), près, terres, che-nevières ; Baissey (près), Mussy-l'Évêque (Aube), che-nevières, moulin à écorces, maison.

G. 865. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783-1787. — Évêques de Langres. — *M. de La Luzerne.* — Marché entre un mandataire de l'évêque de Langres et un tonnelier de Mussy, par lequel ce dernier s'engage à soigner les vins de l'évêque dans ses caves de Mussy et de Plainnes, 1783. — Marché entre le même mandataire et un habitant de Courteron-sur-Seine, qui s'est chargé de vendre les vins de l'évêque de Langres, conservés dans ses caves de Mussy et Plainnes, 1784. — Note des vins de l'évêque de Langres vendus en 1785. — Engagement, par un tonnelier de Mussy, de vendre les vins appartenant à l'évêque de Langres, 1787.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

G. 866. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets; papier.

1556-1557. — Insinuations ecclésiastiques faites du 19 septembre 1556 jusqu'au 17 mai 1557. — Ce registre est folioté 293 à 743. — *Prieurés* de Clefmont, fol. 294 r°, 344 r°, 438 r°; Dié (Yonne), fol. 307 r°, 396 v°; Griselles (Côte-d'Or), fol. 340 r°; Merrey (Aube), fol. 488 r°; Saint-Mémin (Côte-d'Or), fol. 736 r°; Saint-Vinnever (Yonne), fol. 402 v°. — *Canonicaux* d'Époisse (Côte-d'Or), fol. 411 v°; Langres, fol. 461 v°, 466 r°, 482 v°, 472 r°, 610 r°; Mussy-l'Évêque (Aube), fol. 315 v°; Tonnerre (Yonne), fol. 401 v°, 413 r°, 708 r°. — *Cures* d'Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 384 v°, 389 r°; Annéville, fol. 714 v°; Arconville (Aube), fol. 322 r°; Autreville, fol. 296 v°; Bouix (Côte-d'Or), fol. 387 v°; Bragelogne (Aube), fol. 705 r°; Champigny-lès-Langres, fol. 394 r°; Channay (Côte-d'Or), fol. 325 v°, 391 r°; Châtillonot, fol. 626 r°; Chézeaux, fol. 493 r°, 608 v°, 728 r°; Commissey (Yonne), fol. 722 r°, 725 r°; Coussegrey (Aube), fol. 331 r°; Doulaincourt, fol. 719 r°; Gié-sur-Seine (Aube), fol. 497 r°; Maligny (Yonne), fol. 729 v°; Maranville, fol. 365 r°, 720 r°; Marault, fol. 534 v°; Ninville, fol. 378 v°; Odival, fol. 441 r°; Orbigny-aumont, fol. 536 r°; Poinson-lès-Nogent, fol. 309 v°, 521 v°; Rangonnières, fol. 507 v°, 510 v°; Ravennefontaine, fol. 595 r°; Riaucourt, fol. 515 v°; Sainte-Vertu (Yonne), fol. 473 v°; Sarrey, fol. 447 v°; Signéville, fol. 371 r°; Spoix (Aube), fol. 551 v°; Tanay (Côte-d'Or), fol. 489 v°; Trichey (Yonne), fol. 569 v°; Vaupeltaigne (Yonne), aujourd'hui La Chapelle-Vaupeltaigne, fol. 354 v°; Vignory, fol. 358 v°. — *Chapelles* à Bar-sur-Seine (Aube), de Saint-Étienne, dans l'église paroissiale, fol. 458 v°, 661 r°; Bligny (Aube), de Sainte-Catherine, au château, fol. 511 v°, de Saint-Nicolas, à l'église paroissiale, fol. 693 r°; Chaource (Aube), de Saint-Nicolas, fol. 363 r°; Esnoms, de Saint-Nicolas, fol. 443 v°; Langres, des Épousailles, à l'église Saint-Pierre, fol. 304 v°, de Sainte-Barbe, à la cathédrale, fol. 427 v°, 450 r°, 711 v°, de Saint-Brice, à l'église Saint-Martin, fol. 426 v°, de Saint-Jacques et Saint-Christophe, à la cathédrale, fol. 436 r°, de Saint-Jean-Baptiste, en la même église, fol. 556 v°, de Saint-Michel, en cette même église, fol. 484 r°, 589 r°, de Saint-Nicolas, à l'église Saint-Pierre, fol. 415 v°, de la Sainte-Trinité, à la cathédrale, fol. 366 v°, de la Sainte-Vierge et Saint-Jean l'Évangéliste, à l'autel de Saint-Simon et Saint-Jude, à la cathédrale, fol. 314 v°; Molême (Côte-d'Or), de la maladrerie, fol. 422 v°; Mussy (Aube), de Saint-Jean-Baptiste, fol. 328 r°, de Saint-Nicolas, fol.

309 v°, de la Sainte-Vierge, fol. 408 v°, 453 r°; Plesnoy, de Notre-Dame de Pitié, fol. 740 r°.

G. 867. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets; papier.

1558. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 20 janvier 1557 v. st.) au 13 avril 1558. — *Prieurés* de Collan (Yonne), fol. 101, v°; Griselles (Côte-d'Or), fol. 140 r°. — *Canonicaux* de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 84 r°, 107 r°, 226 r°; Chaumont, fol. 73 r°, 75 r°; Langres, fol. 30 r°, 48 v°; Tonnerre (Yonne), fol. 241 v°. — *Cures* de Beneuvre (Côte-d'Or), fol. 70 v°, 82 v°; Béze (Côte-d'Or), fol. 96 r°; Briaucourt, fol. 35 r°; Bricou, fol. 23 r°, 39 r°; Gondes, fol. 77 r°; Coussegrey (Aube), fol. 2 r°; Culmont, fol. 130 r°; Daillancourt, fol. 14 r°; Griselles (Côte-d'Or), fol. 93 r°; Harricourt, fol. 7 v°; Lanne, fol. 41 v°, 135 v°; Lignorelles (Yonne), fol. 159 v°; Mantouche Haute-Saône), fol. 220 v°; Méré ou Méré-le-Serveux (Yonne), fol. 206 v°; Molême (Côte-d'Or), fol. 184 r°; Noiland-le-Rocheux, fol. 108 v°; Pacy (Yonne), fol. 16 r°; Percey (Yonne), fol. 125 v°; Perrogney, fol. 244 r°; Prangey, fol. 80 r°; Rouvre-sur-Aube, fol. 32 v°; Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 62 r°, 133 r°; Trochères (Côte-d'Or), fol. 122 r°; Urville (Aube), fol. 87 v°. — *Chapelles*, à Bar-sur-Aube, de Saint-Michel, fol. 68, r°, de la Sainte-Trinité, fol. 111 r°, de Sainte-Germaine (sacristie), fol. 19 v°; Béze (près de), de la Sainte-Vierge, fol. 188 v°; Langres, à la cathédrale, Notre-Dame-la-Blanche, fol. 148, r°, Saint-Thiébaud, fol. 43 r°; Langres, de Saint-Claude, à l'église Saint-Pierre, fol. 26 r°; Lecey, de la Sainte-Vierge, fol. 186 r°; Saint-Seine (Côte-d'Or), de la Sainte-Vierge, fol. 123 r°; Villiers-sur-Marne, de Notre-Dame, fol. 249 r°.

G. 868. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets; papier.

(A la Bibliothèque de la ville de Langres. N° 57).

1558 — Insinuations ecclésiastiques. — Du 14 avril au 3 août 1558. — *Abbaye* de La Charité, fol. 245 r°. — *Prieurés* de Bar-sur-Aube, fol. 64 r°, 160 v° (Saint-Pierre), 309 r° (Saint-Nicolas); Belroy (Aube), fol. 309 r°; Choiseul, fol. 216 r°; Collans, fol. 78 v°; Griselles (Côte-d'Or), fol. 301 v°; Lanty, fol. 174 r°; Maure, fol. 84 v°, 133 v°; Merrey (Aube), fol. 114 r°; Rimaucourt, fol. 167 v°. — *Dogenné* de Langres, fol. 256 v°. — *Canonicaux* de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 34 r°, 47 r°, 294 r°, 326 r°; Chab'is (Yonne), fol. 64 v°; Langres, fol. 152 r°, 180 r°, 226 r°, 238 v°, 243 r°, 321 v°; Mussy, (Aube), fol. 253 r°. — *Cures* d'Arelles (Aube), fol. 221 v°; Bezouotte (Côte-d'Or), fol. 107 v°; Blaise, fol. 73 v°, 125 v°; Briaucourt, fol. 195 r°.

262 v°; Bricon, fol. 82 r°, 109 v°, 189 r°, 289 r°; Chalindrey, fol. 76 r°; Chervey (Aube), fol. 320 v°; Cohons, fol. 99 r°; Courchamp (Côte-d'Or), fol. 343 r°; Dommarien, fol. 243 r°; Étourvy (Aube), fol. 313 r°; Harricourt, fol. 206 r°; Lagesse (Aube), fol. 349 r°; Laignes (Côte-d'Or), fol. 295 v°; Lignol (Aube), fol. 267 r°; Marbéville, fol. 294 v°; Marolles, fol. 280 v°; Meuvy, fol. 198 r°; Percy, fol. 202 v°; Pimelles (Yonne), fol. 122 r°; Rivières-les-Fosses, fol. 53 v°; Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 73 r°; Savigny, fol. 117 v°, 191 r°; Semoutiers, fol. 218 v°, 271 v°; Vignory, fol. 240 r°, 340 r°; Villecomte (Côte-d'Or), fol. 8 r°. — *Chapelles* à Arc-en-Barrois, de Saint-Agathe, fol. 209 r°; Autreville, de Saint-Loup, fol. 214 r°; Bar-sur-Aube (Aube), de Saint-Barthélemy, fol. 104 v°, et Saint-Jean-Baptiste, fol. 306 r°; Coiffy, de la Sainte-Vierge, fol. 264 v°; Dannemoine (Yonne), de Saint-Éloi, fol. 212 r°; La Chaume (Côte-d'Or), de Saint-Jacques, fol. 97 v°, Langres, de Notre-Dame, à l'autel de Saint-Simon et Saint-Jude, à la cathédrale, fol. 169 v°; de Notre-Dame et Saint-Bernard, aussi à la cathédrale, fol. 316 r°; de Saint-Jean-Baptiste, à l'église Saint-Pierre, fol. 106 v°, et de la Sainte-Vierge, en la même église, fol. 75 r°, de Saint-Bernard, à l'hôpital Saint-Laurent de la même ville, fol. 324 r°.

G. 869. (Registre.) — In-folio, 660 feuillets; papier.

1560-1561. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 27 juin 1560 au 5 avril 1560 (v. st.). — *Prieurés* de Bourg-Sainte-Marie, fol. 17 r°, 245 v°; Chablis (Yonne), fol. 516 r°; Choiseul, fol. 200 r°; Comles, fol. 256 r°; Fayl-Billot, fol. 144 r°; Fouvent (Haute-Saône), fol. 140 r°; Latrecey, fol. 40 v°; Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), fol. 172 v°; Silvarouvres, fol. 114 v°; Vendeuvre (Aube), fol. 588 v°. — *Canonicats* de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 484 v°; Châteauvillain, fol. 405 r°, 629 v°; Langres, fol. 189 r°; trésorerie de ce chapitre, fol. 19 r°; Mussy (Aube), fol. 45 r°; Tonnerre (Yonne), fol. 148 r° et 475 r°. — *Cures* d'Aprey, fol. 50 v°; Aubepierre, fol. 367 r°; Autreville, fol. 185 r°; Balnot-la-Grange (Aube), fol. 594 r°; Blumerey, fol. 635 v°; Bologne, fol. 71 v°, 418 r°; Bouix (Côte-d'Or), fol. 376 v°; Brennes, fol. 129 v°; Briel (Aube), fol. 443 v°; Buncey (Côte-d'Or), fol. 307 r°; Chalindrey, fol. 493 v°; Champignol (Aube), fol. 547 v°; Chaource (Aube), fol. 54 r°; Charnes-lès-Langres, fol. 559 r°; Chazerey (Aube), fol. 644 r°; Chemilly (Yonne), fol. 207 v°; Choiseul, fol. 264 r°; Cirey-le-Château, fol. 225 r°; Clefmont, fol. 526 r°, 545 r°; Coulant, fol. 435 v°; Crenay, fol. 31 r°; Culmont, fol. 372 v°; Daucevoir, fol. 562 r°; Darmannes,

fol. 75 v°; Donnemarie, fol. 275 r°; Étourvy (Aube), fol. 65 v°, 464 v°; Fley (Yonne), fol. 250 v°; Fresnoy, fol. 252 r°, 273 v°; Frettes, fol. 182 v°, 195 v°, 212 r°, 215 r°; Germaines, fol. 379 r°; Gland (Yonne), fol. 462 v°; Grenant, fol. 509 r°, 540 v°; Harricourt, fol. 427 v°; Heuilly-Cotton, fol. 413 r°; Henlilly-le-Grand, fol. 291 v°, 632 v°; Lanne, fol. 607 v°; Lignorelles (Yonne), fol. 282 v°; Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 21 r°, 538 r°; Louesmes (Côte-d'Or), fol. 362 r°; Maizières-sur-Amance, fol. 419 v°; Marcilly, fol. 359 r°; Marolles-lès-Bailly (Aube), fol. 267 v°; Meuvy, fol. 205 r°; Molême (Côte-d'Or), fol. 39 r°, 579 r°; Montsaugéon, fol. 507 v°, 540 r°; Montot, fol. 368 v°; Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 478 r°; Noyers (Yonne), fol. 48 v°, 160 r°; Occey, fol. 584 r°; Ormancey, fol. 392 r°; Perrogney, fol. 231 r°; Poilly-sur-Serein (Yonne), fol. 28 v°, 332 v°; Ravières (Yonne), fol. 604 r°; Les Riceys (Aube), fol. 26 r°; Rimaucourt, fol. 267 r°; Rivière-le-Bois, fol. 528 r°; Rivière-les-Fosses, fol. 349 v°; Rouvre-sur-Aube, fol. 281 r°; Rouvre (Aube), fol. 469 v°; Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 596 v°; Sainte-Vertu (Côte-d'Or), fol. 365 r°; Sambourg (Yonne), fol. 466 r°; Sarrey, fol. 399 v°, 580 v°; Selongey (Côte-d'Or), fol. 551 v°, 640 v°, 642 r°; Signéville, fol. 429 v°; Suaucourt (Haute-Saône), fol. 287 r°; Tonnerre (Yonne), Notre-Dame, fol. 550 r°; Torcenay, fol. 416 r°; Vaudremont, fol. 379 v°; Veronnes les-Grandes (Côte-d'Or), fol. 544 r°; Villeneuve-en-Angoulaincourt, fol. 288 v°; Virey-sous-Bar (Aube), fol. 61 v°, 234 v°, 240 v°, 243 r°, 303 r°, 450 r°; Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 486 v°. — *Chapelles* à Aubigny, de Saint-Nicolas, fol. 434 v°; Bar-sur-Aube (Aube), de Notre-Dame de la Porte, fol. 177 v°; Bar-sur-Aube, de Sainte-Marguerite, fol. 58 v°; Bar-sur-Aube, de l'hôpital, fol. 314 v°; Bar-sur-Seine (Aube), de Saint-Étienne, fol. 401 v°; Bar-sur-Seine, de Saint-Mathurin, fol. 476 v°; Châteauvillain, de Saint-Jacques, fol. 534 r°; Chaource (Aube), de Saint-Jean Baptiste, fol. 490 v°; Daillecourt, de Notre-Dame de Pitifé, fol. 310 v°, 312 r°; Dannemoine, de Saint-Éloi, fol. 572 r°; Frettes, de Saint-Nicolas, fol. 70 r°; Landreville (Aube), de Sainte-Anne et Saint-Jean, fol. 390 v°; Langres, du Cloître, à la cathédrale, fol. 15 v°, 67 r°, 305 r°, 396 r°, 508 r°; de Sainte-Barbe, en la même église, fol. 191 r°; de Sainte-Croix, encore à la cathédrale, fol. 511 v°; de Saint-Étienne, aussi dans cette église, fol. 11 r°, 358 r°; de Saint-Jacques et Saint-Philippe, en cette église, fol. 183 v°; de Saint-Jean-Baptiste, aussi à la cathédrale, fol. 151 r°, 286 r°, 327 v°; de Saint-Jean l'Évangéliste, dans la même église, fol. 567 r°; de Saint-Lazare, en la dite église, fol. 495 v°; de

Sainte-Marguerite, à l'autel de Saint-Simon et Saint-Jude, dans cette église, fol. 389 r., 446 v., 509 r.; de Saint-Michel, encore à la cathédrale, fol. 387 r.; de Saint-Thomas, à l'autel de Saint-Simon et Saint-Jude, en cette même église, fol. 124 r.; de la Sainte-Trinité, toujours à la cathédrale, fol. 127 r., 190 r.; de l'Annonciation, à Saint-Amâtre de Langres, fol. 118 r., 153 v., 170 v., 354 v.; de Saint-Martin, à l'église Saint-Martin de Langres, fol. 322 r.; de la Sainte-Vierge et Saint-Jean l'Évangéliste, dans cette église, fol. 357 r., 504 v.; du Bas Crucifix, à Saint-Pierre de Langres, fol. 10 r.; des Épousailles, dans cette même église, fol. 298 r.; de Saint-Antoine de Padoue, en cette église, fol. 236 r.; de Saint-Claude, encore en cette église, fol. 198 r.; de Saint-Nicolas, aussi à Saint-Pierre, fol. 306 r.; de Saint-Vincent et Sainte-Catherine, toujours à Saint-Pierre, fol. 409 v., 410 r.; à Larrey (Côte d'Or), de l'une des quatre chapelles du château, fol. 121 r.; à Maisières, de Notre-Dame de Pitié, fol. 423 r., 498 r.; à Marault, de Saint-Georges, fol. 569 r.; à Moléme (Côte-d'Or), de Saint-Robert fol. 595 v.; à Percey, de Saint-Georges, fol. 323 v., 572 r.; à Vanlay (Aube), de Notre-Dame de Recouvrance ou Gaudichot, fol. 572 r. — Fondation faite à la confrérie de Saint-Didier, en l'église Saint-Didier de Langres, en exécution du testament de Nicolas Chonet, ou Chouet, prêtre à Langres, fol. 521 v.

G. 870. (Registre). — In folio, 496 feuillets; papier.

1562-1564. — Insinuations ecclésiastiques. — De janvier 1562 au 18 janvier 1564. — *Prieurés.* — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 38 r., 74 v., 149 v., 255 v. — Cunfin (Aube), fol. 100 v. — Dié (Yonne), fol. 102 r. — Fayl-Billot, fol. 220 r. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 257 r., 281 v., 381 r., 438 v. — Langres, Saint-Didier, fol. 241 v. — Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), fol. 303 v. — Silvarouvre, fol. 349 r. — Varennes, fol. 339 v. — Viviers (Aube), fol. 35 v. — *Canoncats.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 80 r., 187 v., 199 r., 264 r., 288 v., 338 v., 346 r., 397 r., 400 v., 448 v., 454 r. — Chablis (Yonne), fol. 466 r. — Châteauvillain, fol. 151 v. — Chaumont, fol. 98 r. — Langres, fol. 83 r., 482 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 413 r. — Tonnerre, fol. 193 r., 335 r. — *Cures.* — Ambonville, fol. 109 v. — Arbot, fol. 408 v. — Arcenville (Aube), fol. 447 v., 471 v. — Anjeurre, fol. 4 v. — Avreuil (Aube), fol. 336 r. — Autreville, fol. 332 r. — Autricourt (Côte-d'Or), fol. 23 r. — Balnot-la-Grange (Aube), fol. 354 r. — Barroville (Aube), fol. 146 r., 217 r., 429 r. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 292 r. — Bertignolles (Aube), fol. 16 v. — Blézy, fol. 227 r., 420 v., 430 r. —

Bologne, fol. 485 v. — Bonix (Côte-d'Or), fol. 66 r., 120 r. — Buxières-lès-Clefmont, fol. 490 r. — Cuisières, fol. 44 v. — Chablis (Yonne), fol. 307 v., 369 r. — Champcourt, fol. 104 v. — Charmes-lès-Langres, fol. 20 r. — Charrey (Côte-d'Or), fol. 423 v. — Chazouil (Côte-d'Or), fol. 464 r. — Chichée (Yonne), fol. 77 r. — Comnissey (Yonne), fol. 473 v. — Conflant, fol. 405 r., 455 v. — Coussegrè (Aube), fol. 47 v., 118 r., 148 v. — Couvignons (Aube), fol. 310 r. — Dampierre-lès-Langres, fol. 92 r. — Dancevoir, fol. 461 r. — Dannemarie, fol. 183 v. — Dannemoine (Yonne), fol. 244 v. — Épagny (Côte-d'Or), fol. 141 r. — Etais (Côte-d'Or), fol. 121 v. — Germaines, fol. 203 v. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 262 r. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 68 v. — Gurgy (Côte-d'Or), fol. 73 v. — Heuilley-Cothon, fol. 298 r., 394 v. — Hortes, fol. 144 r., 199 v. — Les Loges, fol. 55 r. — Lignol (Aube), fol. 410 v. — Longpré (Aube), fol. 112 r. — Magnifouchard (Aube), fol. 425 r. — Marceay (Côte-d'Or), fol. 241 r. — Marcilly-lès-Langres, fol. 479 r. — Marolles-sous-Lignéres (Aube), fol. 469 r. — Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 72 v., 178 v. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny, fol. 244 r. — Noyers (Yonne), fol. 328 v. — Orbigny-au-Mont, fol. 50 r. — Ormancey, fol. 65 v. — Percey (Yonne), fol. 443 r. — Perancey, fol. 235 v., 296 r. — Poinson-lès-Larrey (Côte-d'Or), fol. 59 v. — Poliset (Aube), fol. 132 v. — Pouilly, fol. 6 v., 134 v., 207 r., 417 v., 486 v. — Praslay, fol. 267 v. — Prauthoy, fol. 57 v., 437 v. — Provençères-sur-Meuse, fol. 247 v. — Recey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 86 v. — Rivières-le-Bois, fol. 478 r. — Roffey (Yonne), fol. 102 v. — Rouvre-sous-Lignol (Aube), fol. 253 r. — Sacquenay (Côte-d'Or), fol. 409 r. — Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 254 r. — Saint-Martin-lès-Autreville, fol. 8 v. — Saint-Martin-lès-Langres, fol. 116 v. — Silvarouvre, fol. 321 r. — Somberton (Côte-d'Or), fol. 181 r. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 82 v. — Trouhaut (Côte-d'Or), fol. 43 r. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 487 r. — Veuxhaules (Côte-d'Or), fol. 89 r., 426 r. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 79 r. — Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 414 r. — Voisines (Yonne), fol. 30 v., 484 r. — *Chapelles.* — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 96 v. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Didier, fol. 449 v.; Sainte-Marguerite, fol. 416 r.; Saint-Michel, fol. 451 v.; Saint-Nicolas, fol. 294 v.; Sainte-Trinité, fol. 416 v. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Nicolas, fol. 126 r. — Bligny (Aube), Saint-Nicolas, fol. 415 v. — Chalancey, Saint-Joseph, fol. 433 r. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 169 v. — Dijon, Saint-Martin, à la Sainte-Chapelle, fol. 477

r°. — Esnoms, Saint-Antoine, fol. 357 r°. — Langres, au cloître de la cathédrale, fol. 14 r°, 33 r°, 230 r°, 231 v°, 481 r°; au neuf autel de la cathédrale, fol. 32 v°, 83 v°; à la cathédrale, Notre-Dame de la Tour, fol. 434 r°; Sainte-Catherine, fol. 491 r°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 248 v°, 445 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 376 v°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 403 r°; Saint-Lazare, fol. 475 r°; Saint-Mammès, fol. 54 v°; Saint-Martin, fol. 473 r°; Saint-Michel, fol. 342 r°; Saint-Nicolas, fol. 312 r°; la Sainte-Trinité, fol. 246 v°, 396 v°. — Langres, à l'église Saint-Martin, les chapelles de Saint-Brice, fol. 372 v°, 391 r°, 436 r°, 459 r°; Sainte-Croix, fol. 63 r°, 285 v°, 480 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, les chapelles du Bas-Crucifix, fol. 446 v°; Notre-Dame, fol. 399 r°; Saint-Pierre, fol. 419 v°. — Langres, à l'hôpital Saint-Laurent, la chapelle de Saint-Bernard, fol. 331 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), Saint-Michel, fol. 283 v°, 389 v°. — Suxy, hôpital (commune de Saint-Broingt-les-Fosses), fol. 317 v°. — Vignory, la Sainte-Vierge, fol. 353 r°.

G. 871. (Registre.) — In-folio, 7836 feuillets; papier.

1565-1568. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 6 juillet 1565 au 14 juin 1568. — *Évêché.* — Nomination de Pierre de Gondî, abbé de La Chassaingne, à l'évêché de Langres, fol. 381 r° — *Prieurés.* — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 224 v°, 407 r°, 440 r°. — Bar-sur-Aube, Sainte-Germaine, fol. 568 v°, 602 r°; Saint-Nicolas, fol. 280 r°, 454 v°; Saint-Pierre, fol. 825 r°, 831 v°. — Chessy (Aube), fol. 181 r°, 487 r°, 497 v°. — Chichée (Yonne), fol. 231 r°, 316 r°, 332 v°, 424 r°. — Choiseul, fol. 173 r°, 544 r°, 561 v°, 672 r°, 684 v°. — Clefmont, fol. 618 r°, 673 v°, 775 v°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 550 r°, 656 v°. — Fayl-Billot, fol. 493 v°. — Genevroye, fol. 184 r°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 707 v°. — Lamargelle, fol. 297 r°, 776 v°. — Langres, Saint-Amâté, fol. 35 r°, 194 v°, 795 r°; Saint-Didier, fol. 355 v°, 434 v°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 55 r°, 191 r°, 452 v°. — Latrecey, fol. 609 v°. — Marmesse, fol. 420 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 417 v°, 537 v°, 542 r°, 702 v°, 725 v°. — Noyers (Yonne), fol. 694 v°, 741 v°, 796 v°. — Orimont (commune d'Arrentières, Aube), fol. 638 v°. — Pontaillier (Côte-d'Or), Saint-Sauveur, fol. 258 v°. — Rimau-court, fol. 218 r°, 306 v°, 491 v°, 583 r°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 701 r°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 445 r°, 797 v°. — Vauclair (commune de Gié-sur-Aujon), fol. 59 v°. — Vausse (Yonne), fol. 444 r°. — *Canonicaux.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 31 r°, 143 r°, 614 r°, 651 v°. — Bar-sur-Aube, sous-chantretrie,

fol. 688 r°, 789 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 466 r°. — Chablîs (Yonne), fol. 323 v°. — Châteauvillain, fol. 57 v°, 110 r°, 122 r°, 265 r°, 270 r°, 694 r°, 705 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 182 v°. — Langres, fol. 44 r°, 456 r°, 577 v°, 606 r°, 622 r°, 633 r°, 655 r°, 658 v°, 666 r°, 671 v°, 676 r°, 685 v°. — Langres, chantrerie, fol. 670 v°, 676 v°. — Langres, prêtres, fol. 601 r°, 615 r°. — Mussy-Pévêque (aujourd'hui Mussy-sur-Seine, Aube), fol. 469 v°, 325 v°, 727 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 46 v°, 77 r°, 91 v°, 167 r°, 657 v°, 792 v°, 813 r°. — *Cures.* — Aigremont, fol. 439 r°. — Ambonville, fol. 402 v°. — Annéville, fol. 219 r°, 328 r°, 401 r°. — Arbigny, fol. 540 v°. — Arbot, fol. 442 r°. — Arconville (Aube), fol. 18. r°, 530 v°. — Argenteuil (Yonne), fol. 232 r°. — Arsonval (Aube), fol. 733 v°. — Avrecourt, fol. 243 v°. — Aubepierre, fol. 375 r°, 412 r°, 502 r°. — Autreville, fol. 322 v°. — Bagnoux-la-Fosse (Aube), fol. 476 v°, 676 v°. — Balot (Côte-d'Or), fol. 248 r°, 249 v°. — Beneuvre (Côte-d'Or), fol. 236 r°. — Bernon (Aube), fol. 119 r°, 517 v°. — Beurey (Aube), fol. 392 r°. — Blaise, fol. 154 r°. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 253 v°. — Bourg, fol. 634 v°, 787 v°. — Bourguignons (Aube), fol. 470 v°, 721 v°. — Bousseinois (Côte-d'Or), fol. 317 v°. — Bragelogne (Aube), fol. 477 v°. — Brennes, fol. 151 r°. — Carisey (Yonne), fol. 273 v°. — Celles, fol. 201 r°, 742 r°. — Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 663 r°. — Chaignay (Côte-d'Or), fol. 732 r°. — Champcourt, fol. 303 v°. — Champigneulles, fol. 661 r°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 207 r°. — Chaource (Aube), fol. 140 v°. — Châteauvillain, fol. 612 r°. — Chauffour, fol. 343 r°, 355 v°. — Chaumondel, fol. 483 r°. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 632 r°. — Cheney (Yonne), fol. 116 r°. — Chervey (Aube), fol. 536 v°. — Chézéaux, fol. 88 v°, 163 v°, 206 r°. — Civry (Yonne), fol. 263 r°, 810 v°. — Cohons, fol. 429 v°. — Colombey-la-Fosse (Aube), fol. 347 v°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 333 v°, 397 v°, 634 r°. — Commissey (Yonne), fol. 769 r°. — Consigny, fol. 222 v°. — Corgirnon, fol. 512 v°, 650 r°. — Corlée, fol. 623 r°, 737 v°. — Couvignons (Aube), fol. 458 v°. — Créancey, fol. 521 r°. — Crenay, fol. 309 v°. — Cry (Yonne), fol. 378 r°, 530 r°. — Culmont, fol. 42 r°. — Daillécourt, fol. 801 v°. — Dammartin, fol. 298 r°, 719 r°. — Dampierre-en-Bassigny, fol. 464 v°. — Dommarien, fol. 19 v°. — Engente (Aube), fol. 377 r°. — Épinant, fol. 790 r°. — Esnoms, fol. 819 r°, 828 r°. — Essey, fol. 113 r°, 694 v°. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 653 v°, 780 r°. — Flogny (Yonne), fol. 274 r°. — Fontette (Aube), fol. 278 r°, 771 v°. — Fyé (Yonne), fol. 89 r°. — Genevrières, fol. 649 r°. — Germaine, fol. 180 r°. — Gillan-

court, fol. 221 v°. — Grancey-sur-Ouive (Côte-d'Or), fol. 741 r°. — Gurgy (Côte-d'Or), fol. 21 v°. — Lagesse (Aube), fol. 468 v°. — La Mothe-en-Blaisy, fol. 721 v°. — Lanne, fol. 611 r°, 675 r°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 488 r°. — Les Loges, fol. 783 v°. — Lignières (Aube), fol. 226 r°, 410 v°, 462 r°, 469 v°. — Loches (Aube), fol. 566 v°. — Longchamp (Aube), fol. 112 r°, 342 v°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 10 r°. — Lusy, fol. 331 r°, 444 v°, 488 v°. — Magnifouehard (Aube), fol. 419 v°. — Mandres, fol. 373 v°, 716 v°. — Maraux, fol. 532 r°. — Marolles-sous-Lignières (Aube), fol. 197 v°, 372 r°, 463 v°. — Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 485 v°. — Meurville (Aube), fol. 826 v°. — Mitreuil (Côte-d'Or), fol. 158 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 393 v°. — Montlondon, fol. 668 v°, 680 v°, 692 r°, 711 v°, 769 v°, 787 r°, 808 r°. — Montsaugeon, fol. 271 v°, 474 v°. — Noïdant-le-Rocheux, fol. 788 v°. — Noyers (Yonne), fol. 313 r°, 665 v°. — Ormancey, fol. 654 v°, 660 r°. — Pailly (Yonne), fol. 336 v°. — Percy (Yonne), fol. 615 v°. — Perrigny (Yonne), fol. 118 v°, 529 v°, 728 v°. — Pierre-faute, fol. 678 v°. — Pizy (Yonne), fol. 150 r°. — Poinson-lès-Grancey, fol. 697, r°. — Polisy (Aube), fol. 682 v°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 253 r°. — Pouilly, fol. 94 r°, 203 r°. — Praslin (Aube), fol. 416 v°. — Praslay, fol. 172 r°. — Prauthoy, fol. 1 r°, 629 r°. — Pressigny, fol. 13 r°, 644 v°. — Rauconnères, fol. 548 v°, 724 r°, 802 r°. — Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), fol. 673 r°. — Richebourg, fol. 271 r°, 573 r°. — Rizaucourt, fol. 302 r°. — Rochefort, fol. 528 r°. — Rouvre-sous-Lignol (Aube), 683 v°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 370 r°. — Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or), fol. 249 r°. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 75 r°, 295 r°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 478 r°. — Sarcey, fol. 157 r°, 163 r°. — Sarrey, fol. 189 v°, 215 v°, 275 r°, 427 v°, 352 r°, 408 r°, 400 r°, 505 r°. — Savigny, fol. 2 v°. — Semoutiers, fol. 96 r°. — Sennevoy-le-Bas (Yonne), fol. 419 v°. — Serrigny (Yonne), fol. 503 r°. — Silvarouvres, fol. 104 v°. — Spoix (Aube), fol. 246 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 547 v°, 652 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), anciennement Trechâteau, fol. 813 v°. — Torcenay, fol. 785 v°. — Treix, fol. 17 r°. — Treix et Perrigny (Côte-d'Or), fol. 565 v°. — Trichey (Yonne), fol. 484 v°. — Varennes, fol. 580 v°. — Venduvre (Aube), fol. 359 r°, 703 r°, 822 r°, 832 r°. — Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 188 r°, 357 v°, 493 r°. — Ville-sous-La Ferté (Aube), fol. 23 v°. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 617 r°. — Villiers-le-Vineux (Yonne), fol. 495 r°, 725 r°. — Villon (Yonne), fol. 199 r°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 805 r°. — Voigny (Aube), fol. 354 v°. — Voisines (Yonne), fol. 26 v°, 237 r°, 251 r°. — *Chapelles.*

— Aney-le-Franc (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 555 v°. — Aubigny, la Sainte-Vierge, fol. 768 v°, 784 r°. — Baissey, fol. 482 r°. — Bars-sur-Aube (Aube), Saint-Nicolas, fol. 590 r°, 702 r.; la Sainte-Vierge, fol. 547 v°. — Bar-sur-Aube, la sacristie de Saint-Germain, fol. 806 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Georges, fol. 576 r°; Saint-Mathurin, fol. 549 v°, 627 r°. — Bèze (Côte-d'Or), Notre-Dame-de-Grâce, fol. 714 v°, la Sainte-Vierge, fol. 3 r°. — Chacenay (Aube), à la Maladrerie, fol. 819 v°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 554 v°. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 345 v°, 523 r°; Saint-Jean-Évangéliste, fol. 402 v°. — Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 642 r°; la Sainte-Vierge, à l'église Saint-Vorles, fol. 58 v°. — Chaumont, Saint-Nicolas, fol. 308 r°, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 15 r°. — Courcelles-au-Val, Saint-Antoine, fol. 667 r°. — Daillecourt, la Sainte-Vierge, fol. 805 v°. — Dijon, Sainte-Croix, à l'église Notre-Dame, fol. 442 v°, 447 r°. — Essoyes (Aube), Saint-Nicolas, fol. 616 r°. — La Ferté, Saint-Michel, fol. 563 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 449 r°, 643 r°; la Division des Apôtres, fol. 404 v°; Notre-Dame de la Tour, fol. 668 r°; Sainte-Anne, fol. 14 v°, 146 v°; Saint-Jacques et Saint-Christophe, fol. 610 v°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 515 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 629 r°; Saint-Jean-Évangéliste, fol. 70 v°, 167 r°, 467 v°; Saint-Laurent, fol. 628 v°; Saint-Lazare, fol. 176 v°; Saint-Martin, fol. 118 r°, 437 v°, 626 r°; Saint-Michel, fol. 392 r°; la Sainte-Trinité, fol. 695 v°; Saint-Yves, fol. 239 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 472 v°. — Langres, à l'église Saint-Martin, les chapelles de l'Aurore, fol. 423 v°, 475 v°; Notre-Dame, fol. 329 v°; Sainte-Croix, fol. 329 r°; Saint-Siméon, fol. 626 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, les chapelles des Épousailles, fol. 646 v°; du Crucifix, fol. 778 v°; Notre-Dame de Piété, fol. 350 r°; Saint-Claude, fol. 499 r°, 726 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 22 r°, 358 r°, 369 r°, 803 r°; Saint-Nicolas, fol. 670 r°, 781 v°. — Langres, chapelle de Saint-Bernard, à l'hôpital Saint-Laurent, fol. 31 v°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle située sur les Murs Fraicts, les chapellenies de Saint-Thomas, fol. 651 r°; la Sainte-Vierge, fol. 735 v°, 740 v°; la Sainte-Vierge et Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 145 r°. — Lanty, Sainte-Catherine, fol. 774 r°. — Maulme (chapelle du bois de), fol. 105 v°, 178 r°. — Molème (Côte-d'Or), Saint-Robert, fol. 489 r°, 809 r°. — Montigny-le-Roi, Notre-Dame-la-Blanche, fol. 308 r°. — Mussy-l'Évêque (Aube), Saint-

Michel, fol. 229 v°. — la Sainte-Trinité, fol. 770 r°. — Nogent-le-Roi, Notre-Dame-la-Blanche, fol. 447 v°. — Pacy (Yonne), Saint-Georges, fol. 533 r°. — Pargues (Aube), Saint-Georges, fol. 677 v°. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste, fol. 513 v°. — Rouvry, Sainte-Madeleine, fol. 399 r°. — Saint-Geômes, la sacristie, fol. 50 r°. — Saint-Maurice, la Sainte-Vierge, fol. 400 r°. — Thoirès (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 642 v°. — Tonnerre (Yonne), la chapelle des Guenichon, fol. 532 v°. — Vezinnes (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 534 v°. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 109 r°.

G. 872. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets; papier.

1568-1569. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 1^{er} juillet 1568 au 3 août 1569. — *Abbayes.* — Rougemont (Côte-d'Or), fol. 279 v°. — *Prieurés.* — Bar-sur-Aube, Sainte-Germaine, fol. 182 v°, 226 v°; Saint-Pierre, fol. 180 v°, 349 r°. — Chablis (Yonne), fol. 455 v°. — Cirey-le-Château, fol. 213 r°. — Dié (Yonne), fol. 313 v°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 191 v°. — Montier-en-l'Île (Aube), fol. 280 r°. — Noyers (Yonne), fol. 40 v°. — Rimau-court, fol. 337 v°. — Saint-Geômes, fol. 268 v°. — Val-des-Choux, au territoire de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 302 r°. — *Canonicaux.* — Châteauvillain, fol. 380 r°, 383 r°. — Langres, fol. 78 v°, 150 r°, 175 v°, 278 r°, 386 v°. — Mussy-l'Évêque (Aube), fol. 307 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 29 r°, 32 v°, 296 r°, 326 r°, 344 v°; chanterie, fol. 257 r°. — *Cures.* — Aubepierre, fol. 339 v°, 368 v°. — Bagnaux-la-Fosse (Aube), fol. 27 r°. — Balot (Côte-d'Or), fol. 292 r°. — Beauvoir (Aube), fol. 436 v°. — Brenne, fol. 102 v°, 249 r°, 275 r°. — Briel (Aube), fol. 227 v°, 311 v°. — Carisey (Yonne), fol. 327 r°. — Chalindrey, fol. 308 v°. — Charmes-lès-Langres, fol. 438 r°. — Chessy (Aube), fol. 306 r°. — Cheuges (Côte-d'Or), fol. 266 v°. — Chichée (Yonne), fol. 454 r°. — Cours (Yonne), fol. 4 r°. — Couvignons (Aube), fol. 76 r°, 208 v°. — Crenay, fol. 283 v°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 313 r°. — Essey, fol. 358 r°. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 297 v°. — Fresnoy, fol. 222 r°. — Fulvy (Yonne), fol. 94 r°, 246 r°. — Gemeaux (Côte-d'Or), fol. 300 r°. — Genevrières, fol. 231 v°. — Glands (Yonne), fol. 303 v°. — Grenant, fol. 320 v°. — Jaucourt (Aube), fol. 24 v°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 211 r°, 225 r°. — Louesmes (Côte-d'Or), fol. 58 r°. — Lux (Côte-d'Or), fol. 396 v°. — Maizières-sur-Amance, fol. 404 v°. — Marcilly, fol. 310 v°, 360 v°, 366 v°, 371 r°. — Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or), fol. 377 v°. — Milliè-res, fol. 290 v°. — Mitreuil (Côte-d'Or), fol. 456 r°. — Montigny-le-Roi, fol. 63 v°. — Montigny Mouffort (Côte-

d'Or), fol. 52 v°, 270 r°. — Montlondon, fol. 173 r°. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 474 r°. — Pasilly (Yonne), fol. 286 v°. — Pouilly, fol. 309 v°. — Ravières (Yonne), fol. 248 r°, 392 r°. — Rosoy, fol. 127 v°. — Rugny (Yonne), fol. 116 v°. — Sarrey, fol. 209 v°. — Sarry (Yonne), fol. 260 v°, 372 v°. — Sauley (Aube), fol. 28 r°. — Spoix (Aube), fol. 347 v°. — Venlevure (Aube), fol. 131 v°, 197 r°. — Veuuxhaules (Côte-d'Or), fol. 347 r°. — Villemorien (Aube), fol. 422 v°. — Villiers-le-Vineux (Yonne), fol. 39 r°. — *Chapelles.* — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Bernard, fol. 81 r°; Saint-Sacrement, fol. 86 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Esprit, fol. 111 v°; Saint-Martin, fol. 115 r°. — Chalancy, Sainte-Vierge et Sainte-Barbe, fol. 468 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jacques et Saint-Georges, fol. 255 r°. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 71 v°. — Daillecourt, Notre-Dame, fol. 104 r°, 273 v°. — Dié (Yonne), Saint-Jean, fol. 200 v°. — Esnoms, Saint-Antoine, fol. 139 v°. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, fol. 468 v°; la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas, fol. 475 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelains du Cloître, fol. 70 v°, 134 v°; Notre-Dame de la Tour, fol. 138 r°; Tous-les-Saints, fol. 217 r°, Sainte-Anne, fol. 80 r°, 269 v°, 440 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 398 r°; Saint-Lazare, fol. 24 v°; Saint-Michel, fol. 135 v°; Saint-Romarc, fol. 13 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 388 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelle de Notre-Dame de l'Aurore, fol. 408 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 435 v°; Saint-Nicolas, fol. 66 v°; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, fol. 168 v°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude sur les Murs Fraicts, les chapelanies de Saint-Gilles, fol. 367 r°; Sainte-Marguerite, fol. 167 v°, 169 r°. — Lantzy, Sainte-Catherine, au château, fol. 89 v°. — Montsaugéon, la Sainte-Vierge, fol. 282 v°. — Mussy-l'Évêque (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 476 v°.

G. 873. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets; papier.

1570 1571. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 12 mars 1570 au 9 janvier 1571. — *Prieurés.* — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte Germaine, fol. 264 v°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 114 v°. — Grandvaux (commune de Vouécourt), fol. 327 v°. — La Marcholte (Côte-d'Or), fol. 260 r°. — Roffey (Yonne), fol. 2 v°. — Tart-le-Haut (Côte-d'Or), fol. 173 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 238 v°. — Vausse (Yonne), fol. 295 r°. — *Cures.* — Arthonnay (Yonne), fol. 146 v°. — Beurey (Aube), fol. 64 r°. — Beauvoir (Aube), fol. 72 v°. — Brenne, fol. 89 v°, 164 r°. —

Buxières-lès-Clefmont, fol. 162 r°. — Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or), fol. 289 r°. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 182 v°. — Coiffy, fol. 266 r°. — Commissey (Yonne), fol. 60 v°. — Corgirnon, fol. 1 r°, 35 r°. — Corlée, fol. 81 v°. — Cusey, fol. 28 r°. — Daucevoir, fol. 84 r°. — Épagny (Côte-d'Or), fol. 276 r°. — Étourvy (Aube), fol. 75 r°. — Flogny (Yonne), fol. 31 r°. — Genevrières, fol. 206 v°. — Is-en-Bassigny, fol. 42 r°, 101 v°. — Lagesse (Aube), fol. 304 r°, 470 r°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 150 v°, 322 r°. — Lignorelles (Yonne), fol. 205 r°. — Marcilly-lès-Langres, fol. 258 r°. — Marolles-sous-Lignéres (Aube), fol. 193 r°. — Messigny (Côte-d'Or), fol. 51 v°, 219 v°. — Montlondon, fol. 62 r°. — Ninville, fol. 55 r°. — Norges (Côte-d'Or), fol. 157 v°, 167 v°, 226 v°, 246 v°, 287 v°. — Noyers-en-Bassigny, fol. 125 r°. — Odival, fol. 80 r°. — Orbigny-au-Val, fol. 141 r°. — Pasilly (Yonne), fol. 297 v°. — Percey (Yonne), fol. 92 v°. — Ravières (Yonne), fol. 137 v°. — Renève (Côte-d'Or), fol. 108 v°, 163 v°, 185 r°. — Ricey (Aube), fol. 199 r°. — Rizaucourt, fol. 154 r°. — Rouvre-lès-Lignol (Aube), fol. 47 r°, 144 r°. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 45 r°. — Sarrigny, fol. 65 v°. — Saulcy (Aube), fol. 269 v°. — Spois (Aube), fol. 305 r°. — Thoirès (Côte-d'Or), fol. 317 v°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Pierre, fol. 32 r°. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 225 r°. — *Chapelles*. — Autreville, la Sainte-Trinité, fol. 68 v°. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 291 v°. — Dijon (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 314 v°. — Jully-le-Châtel, aujourd'hui Jully-sur-Sarce (Aube), Notre-Dame, fol. 323 r°. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 78 r°. — La Ferté-sur-Aube, Saint-Michel, fol. 23 v°. — Langres, à la cathédrale, la Division des Apôtres, fol. 325 v°, 282 v°; chapelles du Cloître, fol. 206 v°, 212 v°; Saint-Étienne, fol. 19 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 19 v°, 117 v°; Sainte-Madeleine, fol. 253 v°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 149 r°; Saint-Romarc, fol. 187 v°. — Langres, à l'église Saint-Martin, la chapelle de l'Aurore, fol. 288 v°, 302 r°, 332 v°. — Langres, à la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, sur les Murs Fraicts, les chapellenies de Saint-Gilles, fol. 27 v°, et de la Sainte-Vierge, fol. 90 r°, 103 v°. — Montsaugéon, Sainte-Anne, fol. 160 r°. — Mussy-l'Évêque (Aube), Saint-Michel et la Maladrerie, fol. 58 v°; Saint-Nicolas, fol. 255 r°; la Sainte-Vierge, fol. 312 r°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 127 v°. — Voisins, Saint-Nicolas, fol. 145 v°.

juin 1572 au 29 mars 1573. — *Abbayes*. — Auberive, fol. 23 v°, 254 r°. — Dijon, Saint-Bénigne, fol. 1 r°. — Molême, (Côte-d'Or), la cellerie, fol. 118 r°. — Quincy (Yonne), fol. 109 r°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 580 v°. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 518 v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 595 r°. — Buxereuilles, commune de Chaumont, fol. 129 r°, 500 v°. — Chablis (Yonne), fol. 278 r°. — Ciry-le-Château, fol. 82 r°, 128 v°, 525 v°, 625 r°. — La Ferté-sur-Amance, fol. 563 v°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 388 v°. — Grisolles (Côte-d'Or), fol. 36 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 28 r°. — Marcenay (Côte-d'Or), fol. 365 r°, 367 v°. — Merrey (Aube), fol. 459 r°. — Moiron, fol. 81 v°. — Viviers (Aube), fol. 476 r°. — *Doyennés ruraux*. — Châtillon-sur-Seine, fol. 50 r°. — Is-en-Bassigny, fol. 292 r°. — *Canonics*. — Bar-sur-Aube, fol. 428 r°. — Chablis (Yonne), fol. 90 v°. — Châteauvillain, fol. 53 r°. — Langres, fol. 68 r°, 212 v°, 272 v°, 305 v°, 312 v°, 400 v°, 437 v°, 455 r°, 497 r°, 503 v°, 530 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 233 r°, 351 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 225 r°, 358 r°. — *Cures*. — Aiserey (Côte-d'Or), fol. 308 v°, 405 r°. — Arnancourt, fol. 288 v°. — Arsonval (Aube), fol. 538 r°. — Avirey-le-Bois (Aube), fol. 285 r°. — Belan-sur-Ouce (Côte-d'Or), fol. 54 r°, 469 r°, 481 v°. — Bergères (Aube), fol. 419 r°. — Beurey (Aube), fol. 238 r°, 433 v°. — Bricon, fol. 446 r°. — Buxerolles (Côte-d'Or), fol. 10 v°. — Champignol (Aube), 509 v°. — Châtoillenot, fol. 207 r°. — Chervy (Aube), fol. 281 v°, 423 r°. — Commissey (Yonne), fol. 93 v°, 224 r°. — Dannemoine, fol. 577 v°. — Épagny (Côte-d'Or), fol. 533 v°. — Épinant, fol. 216 r°. — Flagey, fol. 222 r°, 309 v°, 640 v°. — Fulvy (Yonne), fol. 40 r°. — Gémeaux (Côte-d'Or), fol. 66 v°. — Gié-sur-Aujon, fol. 404 r°. — Gilley, fol. 219 r°. — Grancey-sur-Ouce (Côte-d'Or), fol. 60 v°. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 480 r°. — Is-en-Bassigny, fol. 486 r°. — Jancigny (Côte-d'Or), fol. 346 v°. — Juzennecourt, fol. 613 v°, 644 v°. — Lagesse (Aube), fol. 13 v°, 441 r°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 443 r°. — Lecey, fol. 265 v°. — Longpré (Aube), fol. 300 r°. — Lux (Côte-d'Or), fol. 44 r°. — Melisey (Yonne), fol. 96 v°. — Montlondon, fol. 201 v°, 297 r°. — Montier-en-Ile (Aube), fol. 462 r°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 64 r°, 383 r°, 394 r°, 547 r°, 634 r°. — Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 323 v°. — Perrigny (Yonne), fol. 336 r°. — Prangey, fol. 295 v°, 396 v°. — Pouilly, fol. 267 r°. — Rivières-le-Bois, fol. 189 r°. — Sarrey, fol. 335 r°, 379 v°. — Trichy (Yonne), fol. 329 r°, 608 v°. — Trochères (Côte-d'Or), fol. 340 v°. — Veuxhaules (Côte-d'Or), fol. 377 v°. — Ville-

G. 874. (Registre.) — In-folio, 656 feuillets; papier.

1572-1573 — Insinuations ecclésiastiques. — Du 26 HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

sur-Arce (Aube), fol. 415 r°. — Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 46 r°. — *Chapelles*. — Aubigny, la Conception, fol. 250 r°, et La Trinité, fol. 103 r°, 408 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Michel, fol. 193 r°; Saint-Nicolas, fol. 252 v°; la Sainte-Vierge, 87 v°; la Trinité, fol. 430 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 473 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, à l'église Saint-Mammés, fol. 58 v°. — Chaume (La) (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 355 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint Jean, à l'église Saint-Michel, fol. 616 r°; Saint-Thibaut et Saint-Sébastien, à la Sainte-Chapelle, fol. 498 r°. — Isômes, Saint-Gilles, fol. 250 r°. — Langres, à la cathédrale, La Cène, fol. 174 r°; au Cloître, fol. 95 v°; au Neuf-Autel, fol. 124 r°, 132 r°; Notre-Dame-la-Blanche, fol. 339 v°; Saint-André, fol. 48 v°; Sainte-Barbe, fol. 121 r°, 170 v°, 507 v°, 511 v°; Saint-Bernard, fol. 541 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 120 v°, 450 r°; Saint-Lazare, fol. 236 r°; Saint-Michel, fol. 228 r°; Saint-Romarc, fol. 205 v°. — Langres, la Sainte-Vierge, à l'église Saint-Didier, fol. 637 r°. — Langres, Saint-Jean-Baptiste, à l'église Saint-Pierre, fol. 518 r°. — Langres, à la maladrerie de Saint-Gilles, fol. 101 r°. — Molême (Côte-d'Or), Saint-Robert, fol. 242 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 77 r°; Tous-les-Saints, fol. 191 v° — Praslin (Aube), Notre-Dame, fol. 51. — Plesnoy, Notre-Dame de Piété, fol. 573 v°. — Rougemont (Côte-d'Or), Saint-Éloi, fol. 479 r° — Tarsul (Côte-d'Or), fol. 514 v°.

G. 875. (Registre.) — In-folio, 721 feuillets; papier.

1573-1574. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 28 mars 1573 au 12 juillet 1574. — *Abbayes*. — Clairvaux (Aube), fol. 546 r°. — *Prieures*. — Aubigny, fol. 568 v°, 696 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Pierre, fol. 128 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 562 v°. — Bourg, fol. 189 v°. — Champcourt, fol. 684 r°. — Cirey-le-Château, fol. 204 v°. — Collan (Yonne), fol. 433 v°. — La-Ferté-sur-Amance, fol. 677 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 173 v°. — Maisières-sur-Amance, fol. 459 r°. — Orimont, commune d'Arrentières (Aube), fol. 333 r°. — Pargues (Aube), fol. 36 v°. — Puits (Côte-d'Or), fol. 611 r° — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 114 r°. — Suxy, fol. 399 r°, 418 r°, 510 r°, 618 r°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Agnan, fol. 492 r°. — Trouhaut (Côte-d'Or), fol. 109 v°. — Val-des-Choux, commune de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 572 r°. — Varennes, fol. 208 r°, 217 v°. — *Cures*. — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 40 r°. — Ande-

lot, fol. 362 v°. — Anrosey, fol. 342 r°, 408 v° — Aubepierre, fol. 411 r°. — Balesme, fol. 13 r°, 488 v°. — Bergères (Aube), fol. 481 v°. — Bernon (Aube), fol. 451 v°. — Beurey (Aube), fol. 70 r°, 240 r°. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 297 r° — Blaise, fol. 268 r° — Bonnectout, fol. 137 v°, 403 r°. — Brevennes, fol. 523 r°. — Buxerolles (Côte-d'Or), fol. 242 v°. — Bus-sières-lès-Belmont, fol. 26 v°. — Buxières-lès-Clefmont, fol. 3 r°. — Champagny (Côte-d'Or), fol. 301 r°. — Champigny, fol. 346 v°. — Chaource (Aube), fol. 76 v°. — Charmes-lès-Langres, fol. 94 r° — Châteauvillain, fol. 80 r°, 513 v°. — Cherves (Aube), fol. 31 v°. — Collan (Côte-d'Or), fol. 608 r°. — Colmier (Côte-d'Or), fol. 557 v° — Condes, fol. 146 r°. — Corgirion, fol. 545 r°. — Corlée, fol. 555 r° — Coublant, fol. 601 r°. — Couvignons (Aube), fol. 238 r° — Cussangy (Aube), fol. 294 r°. — Dancevoir, fol. 396 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Jean, fol. 368 r°; Saint-Philibert, fol. 501 v°, 531 r°. — Essarois (Côte-d'Or) fol. 506 r°. — Essey, fol. 118 v°. — Fayl, fol. 430 r° — La Ferté-sur-Aube, fol. 198 r°, 456 r°. — Fley (Yonne), fol. 416 v°. — Fouvent-le-Château (Haute-Saône), fol. 249 r°. — Fresnes (Yonne), fol. 255 v° — Gigny, fol. 577 r° — Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), fol. 153 r°. — Guindrecour, fol. 355 v° — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 56 r°. — Is-en-Bassigny, fol. 30 r°, 502 v°. — Isômes, fol. 302 v°, 535 r° — Juzennecourt, fol. 391 r°. — Lagesse (Aube), fol. 414 r°. — Latrecey, fol. 322 r°, 409 v°. — Lecey, fol. 232 r°. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 679 r°. — Lignières (Aube), fol. 46 v°. — Lignol (Aube), fol. 271 r°, 537 r°. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 59 r°. — Marcilly, fol. 150 v°. — Maligny (Yonne), fol. 344 r°, 417 v°. — Marolles (Aube), fol. 17 r°, 566 r°, 640 r°. — Melisey (Yonne), fol. 18 v°, 100 v°, 365 v°. — Meurville (Aube), fol. 270 r°, 290 v°. — Montheries, fol. 287 r°. — Montier-en-l'Île (Aube), fol. 161 r°. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), fol. 671 r°. — Montlandou, fol. 106 r°, 277 v°, 518 v°. — Montormontier, fol. 21 v°. — Montsaugéon, fol. 6 r°, 66 v°. — La Motte-en-Blaisy, fol. 191 v°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 42 r°, 272 r°, 377 r°, 713 r°. — Noiron, fol. 673 v°. — Noyers, fol. 82 r°. — Oisilly (Côte-d'Or), fol. 381 v°. — Orbigny-au-Val, fol. 253 r°. — Pacy (Yonne), fol. 469 r°. — Pierrefaite, f° 195 v°. — Prangey, fol. 307 r° — Renève (Côte-d'Or), fol. 53 r°. — Rigny (Haute-Saône), fol. 298 v°. — Roches, fol. 360 v°. — Roffey (Yonne), fol. 91 v°, 313 v°. — Rouvre-sous-Lignol (Aube), fol. 229 v°. — Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), f° 249 v°. — Saint-Remi (Côte-d'Or), fol. 683 r°. — Saint-Vallier, fol. 703 r°. — Sarrey, fol. 125 r°, 628 r°. — Selongey, fol. 292 v°, 437

v°. — Sennevoy (Yonne), fol. 528 v°. — Silvarouvre, fol. 220 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 24 r°. — Til-Châtel, anciennement Trichâteau ou Tréchâteau (Côte-d'Or), fol. 352 v°. — Trichey (Yonne), fol. 321 r°. — Urville (Aube), fol. 287 v°. — Vaupeltaine, aujourd'hui La Chapelle-Vaupeltaine (Yonne), fol. 422 r°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 464 r°. — Vendeuvre (Aube), fol. 158 r°. — Villegusien, fol. 217 r°. — Villon (Yonne), fol. 480 r°. — *Chapelles*. — Arc-en-Barrois, Sainte-Agathe, fol. 509 r°. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 274 r°; la Sainte Trinité, fol. 653 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Annonciation, fol. 427 r°; la Sainte-Trinité, fol. 462 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), à l'hôpital, fol. 390 r°. — Châteauvillain, Saint-Éloi, fol. 266 r°. — Chaource (Aube), Saint-Georges, fol. 284 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 283 r°, 539 r°. — Chauvirey-le-Château (Haute-Saône), Saint-Hubert, au château, fol. 599 v°. — Courcelles, Saint-Antoine, fol. 274 r°. — Jancourt (Aube), Saint-Thomas, fol. 606 v°. — Langres, à la cathédrale: la Division des Apôtres, fol. 227 v°; au cloître, fol. 44 r°, 52 r°, 482 v°, 483 v°; Notre-Dame-de-la-Porte, fol. 331 r°; Tous les Saints, fol. 521 r°; Saint-André, fol. 266 v°; Sainte-Barbe, fol. 415 v°; Sainte-Croix, fol. 643 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 541 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 155 r°, 329 r°; Saint-Lazare, fol. 149 v°; Saint-Thibaut, fol. 334 v°; la Sainte-Trinité, fol. 676 v°. — Langres, à Saint-Amâtre, la chapelle de l'Annonciation, fol. 223 r°. — Langres, à Saint-Martin, la chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 74 v°. — Langres, à Saint-Pierre, les chapelles de Saint-Didier, fol. 156 r°; Saint-Jérôme, fol. 78 v°, 259 v°, 263 v°, 310 r°, 320 r°; Saint-Louis, fol. 203 v°. — Langres, Saint-Bernard, à l'hôpital Saint-Laurent, fol. 657 r°. — Langres, Saint-Gilles, à la chapelle Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 712 r°. — Pargues (Aube), Saint-Georges, fol. 176 v°. — Saint-Maurice, la Sainte-Vierge, fol. 38 v°. — Tanlay (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 495 v°, 496 r°, 497 v°. — Thieffrain (Aube), fol. 685 v°. — Tonnerre (Yonne), à l'hôpital, fol. 553 r°. — Finage de Turgy (Aube), chapelle des Gaudichot, fol. 658 r°. — Vignory, Notre-Dame, fol. 358 r°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Denis, fol. 390 r°.

G. 876. (Registre.) — In-folio, 887 feuillets; papier.

1574-1577. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 1^{er} juillet 1574 au 28 juin 1577. — *Abbayes*. — Beaulieu (commune d'Hortes), fol. 729 r°. — Puits-d'Orbe (Côte d'Or), fol. 157 r°. — *Prieurés*. — Aisy (Yonne), fol. 121 r°, 324 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Germaine, fol. 581 v°; Saint-Pierre, fol. 854 v°. — Belroy, commune de Bligny

(Aube), fol. 86 r°. — Bertignolles (Aube), fol. 60 r°, 618 r°. — Bourg, fol. 64 r°. — Buxereuilles, commune de Chaumont, fol. 528 r°. — Chaldis (Yonne), fol. 190 r°. — Champcourt, fol. 341 r°, 547 v°, 704 v°. — Choiseul, fol. 227 r°. — Cirey-le-Château, fol. 767 v°. — Clefmont, fol. 165 r°, 626 v°, 644 r°, 674 r°, 697 r°. — Collan (Yonne), fol. 526 r°, 659 v°. — Courtangy (Côte-d'Or), fol. 62 v°, 92 r°, 707 v°. — Dié (Yonne), fol. 394 r°. — Enfonvelle, fol. 389 v°. — Fays-Billot, fol. 272. — La Ferté-sur-Amance, fol. 811 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 664 r°, 667 r°. — Grancey-le-Château (Côte d'Or), fol. 860 r°. — Grandvaux, fol. 549 v°, 553 r°, 600 v°, 639 r°, 737 r°. — Jully-le-Châtel, ou Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 103 v°. — Latrecey, fol. 456 v°. — Lisle, fol. 809, v°. — Merrey (Aube), fol. 673 r°. — Moiron, fol. 556 r°. — Montigny-le-Roi, fol. 686 v°. — Nogent-le-Roi ou Nogent-en-Bassigny, fol. 649 r°. — Orimont, commune d'Arrentières (Aube), fol. 292 v°, 776 r°. — Pargues (Aube), fol. 108 v°. — Puits (Côte d'Or), fol. 543 r°. — Le Quartier ou Val-le-Duc, commune de Salives (Côte-d'Or), fol. 424 v°. — Saint-Broing-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 670 r°. — Sainte-Eulalie, commune de Bligny (Aube), fol. 577 r°. — Saint-Geômes, fol. 871 v°. — Saint-Vinemer (Yonne), fol. 173 r°, 219 v°, 329 v°, 344 v°. — 634 r°. — Suxy, fol. 314 r°, 402 r°. — Trouhaut (Côte-d'Or), fol. 209 r°, 710 r°. — Val-des-Choux, commune de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 287 v°. — Varennes, fol. 851 v°. — Viviers (Aube), fol. 386 r°, 438 v°, 521 r°, 524 r°, 539 r°. — *Canoncats*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 128 r°, 270 v°, 418 r°, 866 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 479 r°, 480 r°, 589 v°. — Châteauvillain, fol. 27 v°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 800 v°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 462 r°. — Jully-le-Châtel ou Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 440 r°, 745 r°, 742 v°. — Langres, fol. 110 v°, 176 r°, 221 v°, 382 r°, 414 r°, 419 v°, 447 r°, 452 v°, 625 v°, 758 r°, 881 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 48 r°, 388 v°, 512 r°, 780 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 245 v°, 450 v°, 536 r°, 655 r°, 862 r°. — *Cures*. — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 374 r°. — Annoux (Yonne), fol. 819 v°. — Aprey, fol. 114 v°. — Arconville (Aube), fol. 264 r°. — Arnancourt, fol. 422 v°. — Arrelles (Aube), fol. 97 v°, 236 r°. — Arthonnay (Yonne), fol. 149 v°. — Aubepierre, fol. 83 v°. — Autreville, fol. 139 r°, 373 r°. — Bagnaux-la-Fosse (Aube), fol. 652 v°. — Balnot-la-Grange (Aube), fol. 170 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 351 r°. — Bergères (Aube), fol. 630 r°. — Bernon (Aube), fol. 268 r°. — Biesles, fol. 74, r°. — Blaise, fol. 857 r°. — Bourdons, fol. 250 r°. — Bourguignons (Aube), fol. 749 r°, 754 v°. — Bouzancourt, fol. 441 v°. — Bragelogne

(Aube), fol. 432 r°. — Brennes, fol. 380 v°. — Briaucourt, fol. 864 v°. — Briel (Aube), fol. 34, r°. — Carisey (Yonne), fol. 291 v°, 311 v°, 384 v°, 466 v°. — Cérilly (Côte-d'Or), fol. 184 r°. — Cerisières, fol. 9 r°. — Chanteraine, fol. 417 r°. — Chaource (Aube), fol. 108 v°, 496 r°. — Charrey (Côte-d'Or), fol. 497 v°, 617 r°. — La Chaume (Côte-d'Or), fol. 79 v°, 537 r°. — Chervey (Aube), fol. 174 r°. — Chacenay (Aube), fol. 567 r°. — Chazerey (Aube), fol. 7 r°, 125 v°, 794 v°. — Chaumondel, fol. 461 r°, 478 r°. — Chesley (Aube), fol. 279 r°. — Cohons, fol. 369 v°, 379 v°. — Commissey (Yonne), fol. 134 r°. — Corsaint (Côte-d'Or), fol. 515 r°. — Culmont, fol. 404 r°. — Cusey, fol. 221 r°. — Cussangy (Aube), fol. 11 r°. — Dampierre, fol. 484 v°. — Dannemoine, fol. 16 r°. — Éguilly (Aube), fol. 136 v°. — Épineuil (Yonne), fol. 433 r°. — Essey, fol. 354 r°, 356 v°, 614 r°. — Fayl, fol. 366 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 194 r°, 611 v°. — Fresnes (Yonne), fol. 878 v°. — Frettes, fol. 253 v°. — Fulvy (Yonne), fol. 786 r°. — Gémeaux (Côte-d'Or), fol. 360 v°. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 793 r°. — Gié-sur-Seine (Aube), fol. 700 v°. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 172 r°. — Grenant, fol. 6 r°. — Hortes, fol. 879 v°. — Isômes, fol. 50 v°. — Juzenecourt, fol. 106 r°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 248 r°, 278 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 144 r°. — Lannes, fol. 14 r°, 726 v°. — Lenizeul, fol. 824 v°. — Lignièrès (Aube), fol. 849 r°. — Lignol (Aube), fol. 295 v°, 464 v°, 599 v°. — Loches (Aube), fol. 142 r°. — Longchamp, fol. 260 r°. — Longpré (Aube), fol. 878 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 508 r°. — Lusy, fol. 21 v°, 32 r°, 155 v°, 232 v°, 342 r°. — Magnifoucharde (Aube), fol. 592 r°. — Mandres, fol. 398 r°. — Marcilly, fol. 830 r°. — Mareilles, fol. 51 r°. — Melisey (Yonne), fol. 739 r°, 849 r°. — Merrey, fol. 254 v°. — Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 282 v°. — Montlandon, fol. 23 r°. — Montheries, fol. 519 r°, 815 r°. — Neully-sur-Suize, fol. 370 v°. — Ninville, fol. 494 r°, 693 r°. — Nogent, fol. 363 r°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 143 r°. — Noiron, fol. 186 r°, 223 r°. — Ormancey, fol. 760 r°. — Percey, fol. 678, r°. — Perrigny, fol. 349, r°. — Pimelles (Yonne), fol. 545 r°. — Polisy (Aube), fol. 507 r°. — Pouilly, fol. 100 v°. — Ravières (Yonne), fol. 790 v°. — Rigny (Haute-Saône), fol. 68 r°, 491 r°. — Rizaucourt, fol. 684 r°. — Rouvre, fol. 331 r°. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 58 v°. — Sambourg (Yonne), fol. 230 v°. — Sarry (Yonne), fol. 473 v°, 475 r°. — Savigny (Côte-d'Or), fol. 112 v°. — Savoisy (Yonne), fol. 449 r°. — Stigny (Yonne), fol. 169 r°. — Tonnerre (Yonne), Notre-Dame, fol. 18 r°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 468 v°, 510 r°, 569 r°. — Vauxhautes (Côte-d'Or), fol. 334 v°, 597 r°. —

Vicq, fol. 487 v°. — Viéville, fol. 585 r°. — Villemorien (Aube), fol. 646 v°, 720 r°, 727 v°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 440 r°. — Villon (Yonne), fol. 3 v°. — Vitry-en-Montagne, fol. 469 v°. — Yrouerre (Yonne), fol. 98 v°, 782 r°. — *Chapelles*. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 631 r°; Sainte-Trinité, fol. 12 v°. — Baissey, la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas, fol. 753 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Catherine, fol. 28 r°; Sainte-Marguerite, fol. 560 v°; Saint-Michel, fol. 52 v°. — Chaource (Aube), Saint-Georges, fol. 506 r°. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 208 v°. — Courcelles, Saint-Antoine, fol. 631 r°. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 123 v°. — La Ferté-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 499 r°, 643 r°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 656 r°. — Gémeaux (Côte-d'Or), fol. 213 r°. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), Saint-Jean et Saint-Nicolas, fol. 2 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelle du cloître, fol. 263 r°; au Neuf-Autel, fol. 299 r°; Notre-Dame-la-Blanche, fol. 213 v°; Notre-Dame-de-la-Tour, fol. 415 v°; Sainte-Anne, fol. 369 r°, 379 v°; Saint-Bernard, fol. 239 r°; Sainte-Catherine, fol. 753 r°; Sainte-Croix, fol. 56 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 364 r°, 690 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 412 r°; Sainte-Madeleine, fol. 828 r°; Saint-Nicolas, fol. 70 r°; Saint-Romarc, fol. 61 v°; la Sainte-Vierge, fol. 247 r°. — Langres, à Saint-Amâtre, la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 647 v°, 665 v°. — Langres, à Saint-Martin, les chapelles de Saint-Brice, fol. 114 r°; Saint-Martin, fol. 420 v°. — Langres, à Saint-Pierre, les chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 745 r°, 750 v°; Notre-Dame-des-Peuillot, fol. 562 v°; Saint-Antoine de Padoue, fol. 747 r°; la Sainte-Vierge, fol. 392 r°. — Langres, Saint-Sauveur-sous-Langres, fol. 779 r°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, les chapelles de Saint-Thomas, fol. 530 r°; la Sainte-Vierge et Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 214 r°. — Maisières, Notre-Dame-de-Piété, fol. 36 r°, 130 v°. — Montlandon, Saint-Nicolas, fol. 41 r°, 501 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), Tous les-Saints, fol. 533 r°; Saint-Michel, fol. 620 r°; Saint-Nicolas, fol. 47 r°. — Nogent-le-Roi ou Nogent-en-Bassigny, Saint-Antoine, fol. 723 v°. — Noyers, Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 595 v°. — Pacy (Yonne), la Sainte-Trinité, fol. 164 r°. — Pargues (Aube), Saint-Georges, fol. 95 v°. — Ravières (Yonne), Saint-Louis, fol. 662 v°, 845 v°. — Saint-Seine, la Sainte-Trinité ou la chapelle des Pouisoit, fol. 540 v°. — Tonnerre (Yonne), la chapelle des Guenichon, fol. 762 v°. — Turgy (Aube), Notre-Dame-de-Recouvrance, fol. 131 v°. — Près de Turgy, la chapelle des Gaudichot, fol. 216 r°. — Vignory, Notre-Dame, fol. 870 r° —

Villars-en-Azois, Saint-Félix et Saint-Engelbert, fol. 699 v°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Denis, fol. 118 v°. — *Hôpitaux*. — Aumontières, fol. 179 v°. — Til-Châtel (Yonne), fol. 43 r°, 822 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 367 v°. — Vignory, fol. 869 v°.

G. 877. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets; papier.

1579-1580. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 7 janvier 1579 au 24 décembre 1580. — *Abbayes*. — Beaulieu (commune d'Hortes), fol. 392 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 134 v°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Michel, fol. 331 v°. — *Prieures*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 103 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Germaine, fol. 151 v°; Saint-Pierre, fol. 31 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 303 v°. — Bertignolles (Aube), fol. 375 v°. — Chablis (Yonne), fol. 183 v°. — Clefmont, fol. 242 r°. — Dié (Yonne), fol. 377 r°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 152 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 371 r°. — Jully-le-Châtel ou Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 50 r°. — Langres, Saint-Didier, fol. 58 v°, 129 r°, 147 r°, 236 r°, 244 r°. — Merrey (Aube), fol. 220 v°, 281 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 307 r°. — Puits (Côte-d'Or), fol. 211 v°. — Les Riceys (Aube), prieuré du Faux, fol. 344 v°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 350 r°. — Saint-Vinemer (Yonne), fol. 321 r°, 327 r°, 383 r°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Agnan, fol. 85 r°. — Suxy, fol. 356 v°. — Varennes, fol. 22 v°, 384 r°. — Vendœuvre (Aube), fol. 314 v°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 290 v°, 348 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 48 r°, 249 v°. Chablis (Yonne), fol. 254 r°, 262 r°. — Langres, fol. 65 r°, 218 v°, 228 r°, 337 r°, 360 v°. — Prébendes de Langres, fol. 118 v°, 161 r°, 424 r°, 431 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 178 r°. — *Cures*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 428 r°. — Annoux (Yonne), fol. 205 r°. — Arc-en-Barrois, fol. 45 r°. — Beurey (Aube), fol. 54 r°, 379 r°. — Buxières, fol. 255 v°. — Chacenay (Aube), fol. 171 r°. — Champcourt, fol. 275 v°. — Champignol (Aube), fol. 367 r°. — Chessy (Aube), fol. 270 v°. — Chichée (Yonne), fol. 263 r°. — Commissey (Yonne), fol. 323 r°. — Consigny, fol. 302 v°. — Dallecourt, fol. 140 v°. — Dancevoir, fol. 232 r°. — Darmanes, fol. 330 v°, 333 r°. — Engente (Aube), fol. 363 r°. — Essoyes (Aube), fol. 403 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 148 v°. — Genevrières, fol. 166 r°. — Grenant, fol. 127 r°. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 297 v°. — Hortes, fol. 67 r°. — Juzennecourt, fol. 16 r°. — Lannes, fol. 115 v°. — Lantages (Aube), fol. 368 r°. — Magnifouchard (Aube), fol.

349 v°. — Maisières, fol. 433 v°. — Marcenay (Côte-d'Or), fol. 230 v°, 247 r°, 380 r°. — Marolles, fol. 97 v°, 187 v°, 258 r°, 405 r°. — Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 186 r°. — Meuxy, fol. 229 r°, 274 v°. — Molène (Côte-d'Or), fol. 84 v°. — Molène (Yonne), fol. 272 r°. — Noiland-le-Rocheux, fol. 406 r°. — Orliigny-au-Mont, fol. 209 r°, 214 r°. — Ormancey, fol. 95 r°. — Percey, fol. 274 r°. — Rangonières, fol. 208 r°. — Ravières (Yonne), fol. 113 v°. — Rizaucourt, fol. 292 r°. — Roffey (Yonne), fol. 260 v°. — Rouvre, fol. 304 v°. — Sainte-Colombe (Yonne), fol. 374 v°, 409 v°. — Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or), fol. 39 v°. — Sauley (Aube), fol. 181 v°, 192 r°. — Soucours, fol. 346 v°. — Tornay, fol. 251 v°. — Trucey (Côte-d'Or), fol. 79 v°. — Vanlay (Aube), fol. 216 r°. — Varennes, fol. 374 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 123 r°, 326 r°. — Villiers-sur-Marne, fol. 126 r°. — Voigny (Aube), fol. 77 r°, 89 r°. — *Chapelles*. — Andelot, Saint-Gabriel, fol. 164 r°. — Aubigny, la Conception, fol. 233 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Barthélemi, fol. 415 v°; Saint-Nicolas, fol. 320 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Mathurin, fol. 342 r°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 76 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, à l'église Saint-Vorles, fol. 408 r°. — Cruzy-le-Chatel (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 27 r°. — Langres, à la cathédrale, l'Annonciation, fol. 117 r°, 251 r°; chapelles du cloître, fol. 11 v°, 257 r°, 422 v°; au Neuf-Autel, fol. 213 r°, 245 v°. Notre-Dame la-Blanche, fol. 401 r°; Saint-Claude, fol. 20 r°; Sainte-Croix, fol. 118 r°; Saint-Étienne, fol. 423 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 105 v°. — Langres, à Saint-Amâtre, la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 106 v°. — Langres, à Saint-Martin, les chapelles de Saint-Antoine, fol. 300 v°; Saint-Martin, fol. 196 r°. — Langres, à Saint-Pierre, la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 217 r°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, la chapelle de Notre-Dame, fol. 256 v°. — Maisières, fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Piété, fol. 199 r°. — Marault, Saint-Georges, fol. 421 r°. — Meures, le Saint-Sacrement, fol. 420 r°. — Montsaugny, la Sainte-Vierge, au château, fol. 358 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), Notre-Dame, fol. 294 v°; Saint-Pierre, fol. 278 v°; la Sainte-Trinité, fol. 430 r°. — Selongey (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 150 r°; Saint-Jean et Saint-Christophe, fol. 158 v°, 369 v°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fol. 235 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), la Sainte-Vierge, fol. 277 r°. — *Hôpitaux*. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 52 r°, 71 v°, 284 v°. — Langres (déproserie), fol. 324 r°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 390 v°.

G 878. (Registre.) — In-folio, 731 feuillets; papier.

1583-1584. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 1^{er} janvier 1583 au 29 décembre 1584. — *Abbayes*. — Poulangy, fol. 140 r^o, 494 v^o. — Val-des-Écoliers, fol. 362 r^o. — Vaux-la-Douce, fol. 642 r^o. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 379 v^o. — Bertignolles (Aube), fol. 397 v^o. — Clefmont, fol. 126 r^o. — Colombey-les-Deux-Églises, fol. 658 v^o. — Coublant, fol. 557 r^o, 730 v^o. — Courtangy (Côte-d'Or), fol. 496 r^o. — La Ferté-sur-Amance, fol. 17 r^o, 91 v^o, 151 v^o, 235 r^o, 310 v^o, 364 r^o, 673 r^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 326 r^o. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 700 v^o. — Jully-le-Châtel, aujourd'hui Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 706 v^o. — Lestrecey, fol. 228 v^o. — La Margelle, fol. 582 v^o. — Merrey (Aube), fol. 670 r^o. — Moiron, fol. 178 v^o, 476 r^o. — Rimaucourt, fol. 526 r^o. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 662 r^o. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 300 r^o, 468 v^o. — Serqueux, fol. 20 r^o, 45 v^o, 133 v^o, 244 r^o. — Soyers, fol. 335 v^o. — Suxy, fol. 534 r^o, 630 r^o. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 413 r^o. — Vignory, fol. 424 r^o, 725 v^o. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, doyenné, fol. 284 v^o. — Langres, trésorerie, fol. 112 v^o; chanterrie, fol. 223 r^o. — Tonnerre (Yonne), prévôté, fol. 678 r^o. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 157 r^o, 338 v^o, 457 v^o. — Châteauvillain, fol. 42 r^o, 346 r^o. — Langres, fol. 207 v^o, 222 r^o, 254 v^o, 283 v^o, 324 r^o, 448 v^o, 551 r^o, 558 v^o, 592 v^o, 665 r^o. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 453 r^o. — Tonnerre (Yonne), fol. 601 r^o. — *Prébendes*. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 391 v^o. — Langres, fol. 28 v^o, 125 r^o, 194 v^o, 232 r^o, 385 v^o, 420 r^o. — *Cures*. — Aiserey (Côte-d'Or), fol. 328 v^o. — Anrosey, fol. 167 r^o, 511 r^o. — Arbot, fol. 198 r^o. — Avrecourt, fol. 480 r^o. — Bannes, fol. 729 r^o. — Beauvoir (Aube), fol. 16 r^o, 315 r^o. — Beneuvre (Côte-d'Or), fol. 28 v^o. — Bonnecourt, fol. 206 v^o. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 417 r^o. — Briaucourt, fol. 50 v^o. — Bussières, fol. 221 r^o. — Buxerolles (Côte-d'Or), fol. 437 r^o. — Channes (Aube), fol. 649 v^o. — Chazerey (Aube), fol. 7 r^o, 655 v^o. — Chesley (Aube), fol. 274 v^o. — Chessy (Aube), fol. 261 v^o. — Colombey-la-Fosse (Aube), fol. 136 v^o. — Colombey-le-Sec (Aube), fol. 504 v^o, 683 r^o. — Colombey-les-Deux-Églises, fol. 502 r^o. — Coussegré (Aube), fol. 347 r^o, 513 v^o, 537 r^o. — Cunfin (Aube), fol. 552 r^o. — Cussangy (Aube), fol. 203 v^o. — Dammartin, fol. 179 v^o. — Darmanne, fol. 619 v^o. — Éguilly (Aube), fol. 269 v^o. — Esnoms, fol. 567 v^o. — Essey, fol. 354 v^o. — Essoyes (Aube), fol. 508 r^o, 554 v^o. — Flogny (Yonne), fol. 517 r^o. — Fontette (Aube), fol. 139 r^o, 193 v^o. — Fou-

vent-le-Château (Haute-Saône), fol. 173 r^o. — Fulvy (Yonne), fol. 414 r^o. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 411 v^o. — Gillancourt, fol. 446 v^o. — Gilley, fol. 210 r^o, 402 r^o. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 626 r^o. — Heuilley-le-Grand, fol. 200 r^o, 393 v^o. — Is-en-Bassigny, fol. 545 v^o. — Lanques, fol. 67 r^o. — Larrivière, fol. 213 r^o. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 564 v^o, 585 r^o. — Lignorelles (Yonne), fol. 588 v^o. — Loches (Aube), fol. 272 v^o. — Mandres, fol. 148 r^o. — Marnay, fol. 341 v^o. — Millières, fol. 404 v^o. — Molême (Côte-d'Or), fol. 68 v^o, 305 r^o. — Molôme (Yonne), fol. 81 v^o. — Noé, aujourd'hui Noé-Les-Mallets (Aube), fol. 509 r^o. — Nogent-le-Roi ou Nogent-en-Bassigny, fol. 294 v^o. — Noyers, fol. 185 r^o, 199 r^o, 692 v^o. — Orbigny-au-Mont, fol. 2 r^o. — Orbigny-au-Val, fol. 1 r^o, 146 v^o, 187 v^o, 233 r^o. — Percey, fol. 382 v^o. — Perrogney, fol. 317 r^o, 639 v^o. — Pont-la-Ville, fol. 267 v^o. — Poulangy, fol. 579 r^o. — Riaucourt, fol. 680 r^o. — Roche, fol. 50 r^o, 472 r^o. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 333 r^o. — Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or), fol. 696 v^o. — Saint-Martin, fol. 574 r^o. — Saint-Martin-lès-Autreville, fol. 407 v^o. — Salives (Côte-d'Or), fol. 131 r^o. — Savigny, fol. 216 r^o. — Soncourt, fol. 343 r^o. — Soyers, fol. 308 r^o. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 77 r^o. — Til-Châtel, anciennement Tréchéteau (Côte-d'Or), fol. 279 r^o. — Vauxbons, fol. 8 r^o. — Vesaignes-sur-Marne, fol. 201 r^o. — Veuxhaules (Côte-d'Or), fol. 281 r^o. — Vignory, fol. 507 r^o, 528 v^o. — Villeneuve, fol. 234 r^o. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 722 r^o. — Villiers-le-Sec, fol. 634 r^o. — Villiers-sur-Marne, fol. 598 v^o. — Vitry-en-Montagne, fol. 367 v^o. — Vix (Côte-d'Or), fol. 617 v^o. — Voigny (Aube), fol. 453 v^o. — Yrouerre (Yonne), fol. 218 v^o. — *Chapelles*. — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-André, fol. 108 v^o. — Aubigny, Sainte-Trinité, fol. 359 r^o. — Autreville, Sainte-Trinité, fol. 356 v^o, 450 r^o. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 578 v^o. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 616 r^o. — Bêze (Côte-d'Or), Saint-Mammès, fol. 610 v^o. — Chaource (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 135 v^o. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean, fol. 265 v^o, 635 r^o, 685 v^o, 715 r^o, 719 v^o. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 694 r^o. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 455 r^o. — Châtillonot, la Sainte-Vierge, fol. 566 r^o, 651 v^o. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 540 v^o. — Chaumont, Notre-Dame-des-Couturiers, fol. 438 v^o. — Choilley, Saint-Jean-Baptiste, fol. 477 r^o. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 689 r^o. — Flogny (Yonne), fol. 190 v^o. — Langres, à

la cathédrale, l'Annonciation, fol. 154 r°; au cloître, fol. 134 v°, 149 r°, 388 v°, 568 v°, 590 v°; au Neuf-Autel, fol. 313 v°; Sainte-Barbe, fol. 713 r°; Saint-Bernard, fol. 119 r°; Saint-Étienne, fol. 639 r°; Saint-Jean, fol. 697 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 410 r°; Saint-Michel, fol. 13 r°, 342 v°. — Langres, à l'église Saint-Martin, la chapelle de Saint-Brice, fol. 350 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, les chapelles de Notre-Dame-de-Piété, fol. 156 r°; Saint-Antoine-de-Padoue, fol. 154 r°; Saint-Michel, fol. 699 v°; la Sainte-Trinité, fol. 23 r°, 25 r°. — Langres, la chapelle du Saint-Sacrement, à la Porte au Pain, fol. 119 r°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, la chapelle de Saint-Gilles, fol. 267 v°. — Montrot, la chapelle, fol. 561 v°. — Montsaugéon, Sainte-Anne, fol. 547 v°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 372 v°, 482 r°, 533 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), Notre-Dame, fol. 379 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 654 r°. — Nogent-le-Roi ou Nogent-en-Bassigny, Saint-Antoine, fol. 95 r°. — Noyers, Saint-Jean-Baptiste, fol. 11 v°, 70 v°, 318 r°. — Ormancey, Notre-Dame-de-la-Tour, fol. 580 r°. — Percey, Saint-Georges, fol. 189 v°. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 267 r°. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste, fol. 176 v°, 227 v°. — Au finage de Tergy (Aube), la chapelle des Gaudichot, fol. 491 r°. — *Hôpitaux*. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 491 v°. — *Aliénations de fonds d'églises*. Permissions accordées à cet effet: Coublant, prieuré, fol. 36 r°; Fouvent (Haute-Saône), chapitre, fol. 158 r°, et prieuré, fol. 52 r°; Saint-Geômes, prieuré, fol. 14 r°; Saint-Gilles, maladrerie, fol. 111 r°. — *Donations*: à la chanterrie de Bar-sur-Aube, fol. 240 v°; à la chapelle Saint Jean-Baptiste, à Perrancey, fol. 263 r°. — *Échange* fait par le chapelain de la chapelle Saint-Sulpice, en l'église Saint-Martin de Langres, fol. 3 r°. — *Testaments*: de François Mongeard, évêque de Négrepont, chanoine de Langres, archidiacre du Bassigny, fol. 590 r°; de Nicolas Petit, chanoine de Langres, fol. 543 r°. — *Traité* concernant une maison sise à Bar-sur-Aube, donnée par le chapitre du dit lieu, à bail à vie, fol. 331 v°.

G. 879. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets; papier.

1585-1586. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 7 janvier 1585 au 31 décembre 1586. — *Abbeyes*. — Lézines (Yonne), fol. 266 r°. — Molême (Côte-d'Or), fol. 51 r°. — Molême (Yonne), fol. 251 r°. — Poulangy, fol. 637 r°, 715 v°. — Quincy (Yonne), fol. 206 r°. — *Prieurs*. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Germaine, fol. 545 r°; Saint-Pierre, fol. 1 r°. — Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or),

fol. 319 r°. — Clefmont, fol. 179 r°. — Coublant, fol. 21 r°. — Cuntin (Aube), fol. 186 r°. — Fayl-Billot, fol. 302 r°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 665 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 379 r°. — Grandvaux, fol. 391 r°. — Langres, Saint-Didier, fol. 526 r°, 650 r°. — Merrey (Aube), fol. 491 v°. — Moiron, fol. 607 r°. — Montigny-le-Roi, fol. 562 r°, 574 v°. — Pargues (Aube), fol. 236 r°, 395 r°, 418 v°. — Puits (Côte-d'Or), fol. 444 r°. — Riceys (Aube), Notre-Dame-du-Faux, fol. 580 v°. — Rimaucourt, fol. 588 v°. — Sainte-Eulalie, commune de Bligny (Aube), fol. 269 r°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 463 r°. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 15 v°. — Varennes, fol. 291 r°, 566 v°, 668 r°, 630 v°. — Vendevre (Aube), fol. 37 r°. — Vignory, fol. 174 r°. — *Cures*. — Aubepierre, fol. 687 v°. — Avirey (Aube), fol. 90 v°, 93 r°. — Avrecourt, fol. 387 r°. — Arrelles (Aube), fol. 502 v°, 616 r°. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 508 v°. — Belan-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 672 v°. — Bêru (Yonne), fol. 661 r°. — Beurey (Aube) fol. 531 r°. — Brion-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 357 r°. — Chamerois, fol. 602 v°. — Champenois, fol. 276 r°. — Chaucey (Aube), fol. 234 r°, 298 r°, 600 v°. — La Chaume (Côte-d'Or), fol. 365 r°. — Chaumontel, fol. 684 r°. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 702 v°. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 376 r°, 522 v°. — Chervey (Aube), fol. 89 v°. — Cirfontaine-en-Azois, fol. 43 v°. — Colombey, fol. 583. — Colombey-la-Fosse (Aube), fol. 323 v°. — Colmier, fol. 473 r°. — Courcelles, fol. 430 r°. — Coussegrey (Aube), fol. 488 r°. — Dinteville, fol. 162 r°. — Esnoms, fol. 172 r°. — Fains (Côte-d'Or), fol. 556 v°. — Flogny (Yonne), fol. 467 v°. — Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), fol. 633 r°. — Fresnes, fol. 41 r°. — Fulvy (Yonne), fol. 48 r°. — Genevrières, fol. 697 r°. — Hortes, fol. 316 v°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 671 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 438 v°, 451 v°; Saint-Pierre, fol. 700 r°. — Lantages (Aube), fol. 244 r°, 359 r°, 622 r°. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 95 v°. — Lignières (Aube), fol. 690 r°. — Longchamp, fol. 221 r°. — Lucey (Côte-d'Or), fol. 349 v°. — Magnifouchard (Aube), fol. 479 r°. — Maisières, fol. 624 r°. — Mantche (Haute-Saône), fol. 644 v°. — Merrey, fol. 14 r°, 408 v°. — Montier-en-Île (Aube), fol. 634 v°. — Montsaugéon, fol. 604 r°. — Neuilly, fol. 662 v°. — Noé, aujourd'hui Noé-Les-Mallets (Aube), fol. 399 v°. — Poinson, fol. 577 r°. — Pouilly, fol. 371 r°. — Prauthoy, fol. 337 v°. — Recey-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 248 v°. — Riceys (Aube), fol. 712 r°. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 321 v°. — Sarrey, fol. 160 r°. — Sennevoy (Yonne), fol. 569 v°. — Thorey (Yonne), fol. 573 r°. — Torcenay,

fol. 42 v°. — Urville (Aube), fol. 686 r°. — Vesaignes-sur-Marne, fol. 674 r°. — Vieux-Château (Côte-d'Or), fol. 29 v°. — Villars-en-Azois, fol. 68 r°. — Villedieu (Côte-d'Or), fol. 223 v°. — Villiers-le Sec, fol. 11 v°. — Virey-sous-Bar (Aube), fol. 176 v°, 197 r°, 300 r°, 414 v°. — Vix (Côte-d'Or), fol. 5 r°. — Voigny (Aube), fol. 711 r°. — *Chapelles*. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 70 r°, 228 v°, 696 r°; Sainte-Trinité, fol. 181 r°, 190 r°, 250 r°, 326 r°. — Autreville, Sainte-Trinité, fol. 363 r°, 515 r°. — Baissey, Notre-Dame, fol. 182 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Catherine, fol. 171 r°, 481 r°, 685 r°; Sainte-Trinité, fol. 289 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Nicolas, fol. 641 r°; Saint-Sacrement, fol. 593 v°. — Béze (Côte-d'Or), Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, fol. 241 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Esprit, fol. 81 v°. — Chaource (Aube), Saint-Jean, fol. 519 v°; Saint-Jean-Porte-Latine, fol. 262 v°, 318 r°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean, fol. 169 r°. — Chassignoy, Sainte-Croix, fol. 25 r°. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 198 v° — Châtillonot, Notre-Dame, fol. 246 r°. — Chaudenay, Notre-Dame, fol. 9 r°, 271 r°, 723 v°. — Courcelles, Saint-Antoine, fol. 230 r°. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 98 r°. — Langres, à la cathédrale, Neuf-Autel, fol. 523 v°; Sainte-Anne, fol. 614 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 390 r°; Sainte-Trinité, fol. 370 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, la Conception, fol. 659 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 437 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 374 r°, 394 v°, 547 r°. — Maisières, Notre-Dame-de-Piété, fol. 397 v°. — Montsaugéon, Notre-Dame, fol. 722 v°. — Pacy (Yonne), fol. 708 r°. — Polisy (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 518 v°. — Prauthoy, la Nativité, fol. 592 r°, 695 r°. — Vignory, Notre-Dame, fol. 167 r°, 354 r°, 552 r°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Gilles, fol. 596 r°. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 173 r°. — *Hôpitaux*. — Bar-sur-Aube, fol. 264 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 87 r°. — Langres, Saint-Gilles, fol. 434 r°.

G. 880. (Registre.) — In-folio, 723 feuillets; papier.

1587-1588. — Insinuations ecclésiastiques. — De janvier 1587 à décembre 1588. — *Abbayes*. — Tonnerre (Yonne), Saint-Michel, fol. 593. — Val-des-Écoliers, fol. 500 r°, 602 v°. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 413 r°. — Aubigny, fol. 468 v°, 543 v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 456 r°. — Bertignolles (Aube), fol. 391 v°, 473 v°. — Chablis (Yonne), fol. 415 r°, 651 r°. — Champécourt, fol. 205 r°, 240 r°, 242 v°. — Chichée

(Yonne), fol. 78 r°. — Condes, fol. 658 v°. — La Ferté-sur-Amance, fol. 180 v°, 211 r°. — Grandvaux, fol. 692 r°. — Latrecey, fol. 35 r°, 241 r°, 688 r°. — Merrey (Aube), fol. 269 r°. — Moiron, fol. 3 r°, 286 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 499 r°. — Pargues (Aube), fol. 15 r°. — Sainte-Eulalie, commune de Bligny (Aube), fol. 353 v°. — Saint-Sauveur-sur-Yonne (Côte-d'Or), fol. 443 r°. — Saint-Vincent (Yonne), fol. 336 v°. — Silvanouvre, fol. 321 r°. — Varennes, fol. 161 v°, 186 v°, 197 v°. — Vausse, commune de Châtel-Gérard (Yonne), fol. 81 r°. — Vignory, fol. 369 r°. — *Cures*. — Andelot, fol. 55 v°. — Anrosey, fol. 274 r°. — Arconville (Aube), fol. 520 r°. — Arthonnay (Yonne), fol. 120 r°, 189 v°, 428 v°. — Asnières (Côte-d'Or), fol. 429 v°. — Aujour, fol. 610 v°. — Avreuil (Aube), fol. 711 v°. — Balesme, fol. 664 r°. — Balot (Côte-d'Or), fol. 560 r°. — Baroville (Aube), fol. 251 r°, 362 r°. — Bertignolles (Aube), fol. 632 r°. — Bêru (Yonne), fol. 364 v°. — Bourguignons (Aube), fol. 635 v°. — Bragelogne (Aube), fol. 397 r°. — Celles (Aube), fol. 217 r°. — Ceresières (Yonne), fol. 157 r°. — Chablis (Yonne), fol. 261 r°. — Chalindrey, fol. 506 v°. — Chamery, fol. 44 v°. — Chanay (Côte-d'Or), fol. 300 r°. — Chaource (Aube), fol. 343 r°, 402 v°. — La Chaun-e (Côte-d'Or), fol. 496 v°. — Chaumondel, fol. 497 r°. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 58 v°. — Cheney (Yonne), fol. 188 v°, 532 r°. — Choiseul, fol. 46 r°. — Cirey-le-Château, ou Cirey-sur-Blaise, fol. 460 v°. — Civity (Yonne), fol. 450 r°, 523 v°. — Clefmont, fol. 640 r°. — Cohons, fol. 56 v°, 166 r°, 225 r°. — Corgirnon, fol. 168 r°. — Corlée, fol. 164 v°. — Cour-l'Évêque, fol. 299, v°. — Cours (Yonne), fol. 10 v°, 672 v°. — Cunfin (Aube), fol. 472 v°, 609 v°. — Daillancourt, fol. 39 v°, 318 v°. — Dancevoir, fol. 315 v°, 358 v°. — Doulaincourt, fol. 381 r°. — Esnoms, fol. 401 r°. — Essey, fol. 13 v°, 349 v°. — Étivey (Yonne), fol. 514 r°. — Euffigneix, fol. 49 v°. — Forcey, fol. 590 r°. — Gié, fol. 591 v°. — Gié-sur-Aujon, fol. 227 r°, 679 r°. — Gigny (Yonne), fol. 676 r°, 716 r°. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 577 v°, 652 v°. — Gurgy-le-Châtel (Côte-d'Or), fol. 207 v°, 239 r°. — Isômes, fol. 38 r°. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 474 v°. — Jancigny (Côte-d'Or), fol. 344 v°. — Lagesse (Aube), fol. 564 v°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 229 r°, 435 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 23 r°, 169 v°. — Lézines (Yonne), fol. 629 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 533 v°. — Maisières, fol. 252 v°. — Maranville, fol. 340 r°, 585 v°. — Marolles, fol. 107 r°. — Maulain, fol. 618 v°. — Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 416 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 292 v°. — Montot, fol. 620 r°. — Moulins (Yonne), fol. 656 v°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 463 v°. — Ormois, fol.

622 v°. — Percey, fol. 708 r°. — Perrancey, fol. 25 r°, 339 r°. — Poinson, fol. 113 r°, 389 v°, 631 r°. — Prangey, fol. 237 r°. — Prauthoy, fol. 681 v°. — Provenchères, fol. 702 v°. — Rizaucourt, fol. 28 r°, 131 r°, 272 r°, 526 r°. — Roffey (Yonne), fol. 298 r°, 360 v°. — Récourt-la-Côte, fol. 567. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 539 v°. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 491 r°. — Saint-Vinnever (Yonne), fol. 135 v°, 190 v°, 322 v°. — Sarcey, fol. 86 v°. — Stigny (Yonne), fol. 668 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 312 v°. — Torey (Côte-d'Or), fol. 42 r°. — Varennes, fol. 99 r°. — Vendeuvre (Aube), fol. 125 r°. — Veuxhaules (Côte-d'Or), fol. 52 r°. — Vignory, fol. 21 v°, 149 v°, 649 v°. — Villedieu (Côte-d'Or), fol. 399 r°. — La Villeneuve-au-Chêne (Aube), fol. 122 v°. — Virey-sous-Bar (Aube), fol. 421 v°. — Vitrey, fol. 307 v°. — Vix (Côte-d'Or), fol. 380 v°, 116 v°. — Voigny (Aube), fol. 713 v°. — Voisines, fol. 222 v°, 394 v°, 426 v°. — *Chapelles*. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 487 v°. — Autreville, Sainte-Trinité, fol. 686 r°. — Baissey, la Sainte-Vierge, fol. 615 r°. — Bèze, Sainte-Anne, fol. 410 v°; Saint-Mammès, fol. 387 r°. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 68, r°, 411 v°, 486 v°. — Chaource (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 195 r°, 203 v°, 246 r°, 572 r°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean, fol. 273 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 375 r°. — Chaumont, Notre-Dame-des-Couturiers, fol. 11 v°, 546 r°; Saint-Antoine, fol. 570 r°. — Coiffy, Sainte-Catherine, fol. 249 r°, 359 v°. 674 r°. — Colombey-les-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 702 r°. — Courcelles, Saint-Antoine, fol. 213 v°. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 384 v°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean, fol. 51 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 395 v°. — Isômes, Saint-Gilles, fol. 244 v°. — Langres, à la cathédrale, au cloître, fol. 63 v°; au Neu-Fautel, fol. 521 v°; Saint-Jacques et Saint-Christophe, fol. 290 r°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 218 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 532 r°; Sainte-Madeleine, fol. 97 r°; Saint-Mammès, fol. 368 v°; Saint-Thibaud, fol. 348 r°; la Sainte-Trinité, fol. 544 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, la chapelle Saint-Nicolas, fol. 20 v°, 144 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, les chapelles de la Conception, fol. 18 v°; Notre-Dame de Dehors, fol. 232 r°, 581 r°; la Résurrection, fol. 146 r°; Saint-Brice, fol. 599 r°, 638 r°, 646 r°. — Langres, la Maladrerie, fol. 677 r°. — Maisières, Notre-Dame-de-Piété, fol. 258 r°, 300 v°, 303 r°, 529 v°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 164 r°. — Montlandon, Saint-Nicolas, fol. 64 v°, 263 v°. — Montsaugéon, Notre-Dame, fol. 92 v°, 233 v°, 451 r°; Saint-Pierre et

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

Saint-Paul, fol. 518 r°. — Nacey (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, Saint-Claude et Saint-Étienne, fol. 455 r°. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny, Notre-Dame, fol. 579 r°; Notre-Dame-la-Blanche, fol. 570 r°. — Paey (Yonne), Saint-Georges, fol. 31 r°. — Prauthoy, Nativité de Notre-Dame, fol. 223 v°; Notre-Dame, fol. 215 r°, 312 r°. — Selongey, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe, fol. 720 r°. — Turgy (Aube), chapelle des Gaudichot, fol. 645 r°. — *Hôpitaux*. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 6 v°. — Vignory, fol. 467 v°. — *Maladrerie* de Langres, fol. 677 r°. — *Aliénation* du Chapitre de Langres, fol. 356 r°. — *Donation* à l'église Saint-Pierre de Tonnerre, fol. 710 r°. — *Fondation* de la chapelle Saint-Nicolas, à Colombey-les-deux-Églises, fol. 700 v°.

G. 881. (Registre.)¹ — In-folio, 281 feuillets; papier.

1665-1670. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 14 février 1665 au 9 octobre 1670. — *Abbayes*. — Saint-Michel de Tonnerre (infirmerie), fol. 402 r°. — *Prieurés*. — Aubigny, fol. 25 v°, 44 v°, 48 r°. — Belroy, commune de Bligny (Aube), fol. 157 r°. — Chablis (Yonne), fol. 69 r°, 170 r°. — Chichey (Yonne), fol. 68 r°, 201 v°. — Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, fol. 150 v°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 154 v°, 163 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 25 v°, 44 v°, 48 r°. — La Gloire-Dieu, commune de Courteron (Aube), fol. 5 r°, 172 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 79 r°, 215 r°. — Montier-en-Île (Aube), fol. 27 r°, 79 v°, 160 v°, 233 r°, 248 v°. — Noyers, fol. 137 v°. — Orimont, commune d'Arrentières (Aube), fol. 246 r°. — Rimaucourt, fol. 251 r°. — Saint-Vinnever (Yonne), fol. 92 r°. — Sixfontaines, fol. 268 r°. — Soyers, fol. 58 v°, 81 v°, 84 v°. — Viviers (Aube), fol. 63 v°. — *Doyenné de chapitre* de Bar-sur-Aube, fol. 174 v°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 1 v°, 7 r°, 12 r°, 36 v°, 62 v°, 63 r°, 95 r°, 106 r°, 122 v°, 126 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 6 v°. — Chablis (Yonne), fol. 94 r°. — Chaumont, fol. 122 r°. — Langres, fol. 14 v°, 16 v°, 22 v°, 88 r°, 129 v°, 191 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 61 r°, 101 v°, 104 r°, 116 r°. — Tonnerre fol. 275 r°. — *Doyenné* de Pierrefaite, fol. 54 r°. — *Cures*. — Ailleville (Aube), fol. 1 r°. — Andelot, fol. 206 r°. — Arbot, fol. 196 v°. — Arcenville (Aube), fol. 97 v°. — Avrecourt, fol. 20 v°. — Barroville (Aube), fol. 56 r°. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 257 r°. — Bligny (Aube), fol. 216 v°. — Bourguignons (Aube), fol. 153 r°.

¹ Il y a ici une lacune de quatorze registres qui étaient numérotés de 16 à 29.

— Bouzancourt, fol. 230 r°. — Brenne, fol. 73 r°. — Buxeil (Aube), fol. 17 r°, 77 v°. — Chaource (Aube), fol. 236 v°. — Chassigny, fol. 24 v°, 113 r°. — Châtoille-not, fol. 224 r°. — Chaufour, fol. 200 v°. — Chesley (Aube), fol. 18 v°. — Chézeaux, fol. 225 r°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 145 v°. — Coublant, fol. 263 v°. — Coussegrey (Aube), fol. 130 r°. — Cusey, fol. 111 r°. — Dampierre, fol. 134 v°, 198 v°. — Essoyes (Aube), fol. 88 v°. — Elourvy (Aube), fol. 141 r°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 57 v°. — Flogny (Yonne), fol. 249 r°. — Fouvant (Haute-Saône), fol. 72 v°. — Fresnoy, fol. 14 r°. — Genevrières, fol. 99 r°. — Gigny (Yonne), fol. 2 v°. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 119 r°. — Junay, fol. 89 v°. — Magnant (Aube), fol. 271 v°. — Marbéville, fol. 90 v°. — Marcenay (Côte-d'Or), fol. 29 r°. — Marolles, fol. 110 r°. — Molay (Yonne), fol. 57 r°. — Montherie, fol. 232 r°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 16 r°. — Montsaugeon, fol. 146 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 269 r°. — Pacy (Yonne), fol. 239 v°. — Perrigny, fol. 139 v°. — Polisoit (Aube), fol. 124 v°, 269 v°. — Provenchères, fol. 213 v°. — Ravières (Yonne), fol. 181 v°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 275 v°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 180 r°. — Saint-Vimemar (Yonne), fol. 209 r°, 264 r°. — Soncourt, fol. 46 v°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Pierre, fol. 107 r°. — Tornay, fol. 205 v°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 77 r°, 103 r°. — Verseilles, fol. 86 v°, 116 v°. — Ville-sous-La-Ferté (Aube), fol. 98 v°. — *Chapelles*. — Andelot, Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 214 v°. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 59 r°. — Bar-sur-Aube, Sainte-Catherine, fol. 28 v°, 52 r°; Saint-Didier, fol. 100 v°; Sainte-Marguerite, fol. 95 v°; la Sainte-Trinité, fol. 41 v°, 72 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Sacrement, fol. 231 r°. — Chalancay, Saint-Jean-Baptiste, fol. 193 v°, 226 r°. — Chaource (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 165 v°, 144 v°. — Courcelles, Saint-Antoine, fol. 68 v°. — Essey, Saint-Nicolas, fol. 173 v°. — Essoyes (Aube), fol. 31 v°. — La Ferté, la Sainte-Trinité, fol. 101 r°. — Gevrey (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 179 r°. — Langres, à la cathédrale, au Cloître, fol. 194 r°; au Neuf-Autel, fol. 39 r°; Saint-André, fol. 60 v°; Saint-Antoine, fol. 6 r°; Sainte-Barbe, fol. 141 v°; Saint-Jacques et Saint-Christophe, fol. 208 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 63 v°, 110 r°, 118 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 238 r°; Saint-Martin, fol. 5 v°; Saint-Thibault, fol. 97 v°. — Langres, à Saint-Amâtre, les chapelles de l'Annonciation, fol. 38 r°, 40 v°, 43 r°; Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 163 v°, 106 v°. — Langres, à

l'église Saint-Martin, les chapelles de Saint-Brice, fol. 147 r°; Saint-Martin, fol. 250 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, la chapelle de Notre-Dame de Piété, fol. 210 r°. — Montsaugeon, Sainte-Anne, fol. 211 r°; la Sainte-Vierge, fol. 169 v°, 166 r°. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 149 v°. — Prantbois, la Sainte-Vierge, fol. 133 r°. — Ricey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 31 v°. — Viéville, Saint-Michel, fol. 20 r°. — Vignory, Sainte-Madeleine, fol. 176 r°; la Sainte-Vierge, fol. 11 r°. — Saint-Hilaire, au territoire de Villy-en-Trode (Aube), fol. 227 v°.

G. 882. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets; papier.

1670-1672. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 18 octobre 1670 au 21 septembre 1672. — *Évêché*. — Bulles de M. de Simiane de Gordes, fol. 62 v°; prise de possession, fol. 125 r°. — *Prieurés*. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 1 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 120 v°. — Champcourt, fol. 116 r°. — Condes, fol. 8 r°, 26 v°, 46 v°, 47 v°, 98 r°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 19 v°. — Rimaucourt, fol. 4 v°. — Saint-Geômes, fol. 77 v°. — Sixfontaines, fol. 26 v°. — *Doyenné* du chapitre de Chaumont, fol. 9 v°. — *Canonicals*. — Bar-sur-Aube, fol. 42 r°, 69 v°. — Langres, fol. 24 r°, 30 v°, 40 v°, 50 r°, 57 r°, 70 v°, 83 r°, 87 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 6 r°. — *Cures*. — Autricourt (Côte-d'Or), fol. 21 r°. — Chaource (Aube), fol. 44 v°. — Colombey-lès-Choiseul, fol. 103 r°. — Dommarion, fol. 102 v°. — Donnemarie, fol. 74 r°. — Éguilly (Aube), fol. 76. — Euffigneix, fol. 32 r°. — Heuilley-le-Grand, fol. 92 r°, 100 v°, 108 v°. — Is-en-Bassigny, fol. 23 r°. — Lanne, fol. 102 r°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 61 r°, 73 r°, 104 v°. — Poulangy, fol. 82 r°. — Roches, fol. 90 r°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 13 r°. — Tonnerre, fol. 37 v°. — Vanlay (Aube), fol. 95 v°. — Ville-morien (Aube), fol. 88 v°. — *Chapelles*. — Chablis (Yonne), Saint-Épain, fol. 33 v°, 35 v°. — Plesnoy, Notre-Dame-de-Piété, fol. 104 v°. — Ricey (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 107 r°. — Au Val de Rognon, Saint-Epvre et Saint-Brice, fol. 115 v°. — Près de Villy-en-Trode (Aube), Saint-Hilaire, fol. 3 r°.

G. 883. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets; papier.

1679-1680. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 5 août 1679 au 30 septembre 1680. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 44 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 17 v°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 36 v°. — Langres, Saint-Martin, fol. 66 v°. — *Canonicals*. —

Chablis (Yonne), fol. 54 r°, 63 r°. — Dijon, Saint-Étienne, fol. 1 v°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 50 v°. — Langres, fol. 9 r°, 12 v°, 33 r°, 74 v°; prébendier, fol. 55 v°. — *Cures*. — Atdelot, fol. 40 r°. — Arsonval (Aube), fol. 33 v°. — Aubepierre, fol. 34 r°. — Baulme-la-Roche (Côte-d'Or), fol. 2 v°. — Bergères (Aube), fol. 70 r°. — Bonix (Côte-d'Or), fol. 56 v°. — Boussenois (Côte-d'Or), fol. 58 r°. — Cérilly (Côte-d'Or), fol. 53 v°. — Cerisières, fol. 79 r°. — Chalindrey, fol. 61 r°. — Champcourt, fol. 38 r°, 49 r°. — Champigny-lès-Langres, fol. 34 v°. — Channes (Aube), fol. 85 r°. — Charrey (Côte-d'Or), fol. 15 v°. — Chaserey (Aube), fol. 25 v°. — Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), fol. 61 v°. — Cohons, fol. 14 v°. — Collan (Yonne), fol. 6 r°. — Coussegrey (Aube), fol. 65 r°. — Couvignons (Aube), fol. 46 v°. — Dampierre-lès-Langres, fol. 37 v°. — Étonrvy (Aube), fol. 57 r°. — Genevrières, fol. 44 v°. — Gillancourt, fol. 49 r°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 25 v°. — Loches (Aube), fol. 3 r°. — Meures, fol. 38 v°. — Mont-le-François (Haute-Saône), fol. 51 v°. — Musseau, fol. 74 r°. — Odival, fol. 71 v°. — Orbigny-au-Mont, fol. 35 r°. — Pierrecourt (Haute-Saône), fol. 26 r°. — Pisseloup, fol. 4 r°. — Poinson-lès-Larrey (Côte-d'Or), fol. 68 v°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 5 r°. — Praslay, fol. 55 r°. — Rouvre-sur-Aube, fol. 13 v°. — Saint-Remi (Côte-d'Or), fol. 8 r°, 24 r°. — Stigny (Yonne), fol. 7 r°. — Urville (Aube), fol. 36 r°. — Vaillant, fol. 31 v°. — Vaupeltaine, aujourd'hui La Chapelle-Vaupelleigne (Yonne), fol. 53 r°. — Vitry-lès-Nogent, fol. 86 v°. — Voigny (Aube), fol. 20 r°. — *Chapelles*. — Aubigny, Saint-Nicolas, fol. 49 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Barthélemi, fol. 11 r°; Saint-Michel, fol. 87 v°. — Bèze (Côte-d'Or), Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, fol. 47 r°. — Choiseul, Saint-Jean-Baptiste, fol. 74 r°. — Clefmont, Sainte Anne, fol. 87 r°. — Daillecourt, la Sainte-Vierge, fol. 41 v°. — Humes, Notre-Dame-de-Piété et Saint-Antoine, fol. 32 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelle du Cloître, fol. 59 r°, 71 v°; Sainte-Barbe, fol. 48 v°; Saint-Étienne, fol. 10 r°, 34 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 51 v°; Saint-Martin, fol. 31 r°, 32 v°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 45 r°; Tous-les-Saints, fol. 88 r°. — Ormancey, la Sainte-Vierge et Saint-Antoine, fol. 67 v°. — Pargues (Aube), Saint-Georges, fol. 86 r°. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 16 r°. — Rochetaillée, Sainte-Anne, fol. 64 r°. — *Vicairie perpétuelle* érigée en l'église de Nuits-sous-Ravières (Yonne), fol. 74 v°.

G. 884. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets; papier.

1680-1683. — Insinuations ecclésiastiques. — Du

31 octobre 1680 au 5 janvier 1683. — *Prieurés*. — Ancyle-Serveux (Yonne), fol. 70 r°, 90 v°. — Collan (Yonne), fol. 83 v°. — Colombey les deux-Églises, fol. 99 v°. — Lanty, fol. 28 v°. — Ricey-Bas (Aube), fol. 2 r°, et Le Faux, fol. 10 r°. — Rimaucourt, fol. 64 v°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 27 r°, 45 r°. — Chablis (Yonne), fol. 54 r°. — Langres, fol. 19 r°, 29 v°, 46 r°, 47 r°; prébendiers, fol. 9 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 4 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 59 r°. — *Cures*. — Arbot, fol. 61 r°. — Baulot (Côte-d'Or), fol. 51 r°. — Blessonville, fol. 27 r°. — Charmes-lès-Langres, fol. 7 r°. — Commissey (Yonne), fol. 90 v°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 60 r°. — Prangey, fol. 100 r°. — Rosoy, fol. 6 r°. — Tornay, fol. 27 v°. — *Chapelles*. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 52 r°. — Chaudenay, Notre-Dame-de-Piété, fol. 48 v°. — Courcelles-Val-d'Esnois, Saint-Antoine, fol. 87 v°. — Cusey, la Conception, fol. 1 v°. — Guillon (Yonne), fol. 16 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelle du Cloître, fol. 91 v°; Sainte-Barbe, fol. 54 v°; Saint-Claude, fol. 20 r°; Saint-Étienne, fol. 52 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 23 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelles de Saint-Nicolas, fol. 18 r°, et de la Sainte-Vierge, fol. 3 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), la Sainte-Trinité, fol. 25 r°. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny, Notre-Dame-la-Blanche, fol. 88 v°. — Prangey, Saint-Georges, fol. 65 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Sainte-Anne, fol. 51 v°. — Til-Châtel, anciennement Tréchâteau (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 57 r°. — Turgy (Aube), Notre-Dame-de-Recouvrance-de-Beaudichet, fol. 97 r°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Gilles, fol. 50 r°.

G. 885. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1683-1684. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 19 janvier 1683 au 20 décembre 1684. — *Prieurés*. — Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 67 v°, 102 v°. — Bertignolles (Aube), fol. 46 v°, 106 v°. — Chablis (Près de), (Yonne), Saint-Cosme et Saint-Damiens, fol. 67 r°. — Viviers (Aube), fol. 108 r°. — *Dignités capitulaires*. — Chantrerie de Tonnerre (Yonne), fol. 2 r°. — *Canonicaux*. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 42 r°. — Langres, fol. 39 v°, 40 r°, 101 v°, 107 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 55 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 54 v°, 63 r°, 80 v°. — *Cures*. — Argenteuil (Yonne), fol. 51 v°. — Arrelles (Aube), fol. 7 r°. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 99 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Maclou, fol. 38 r°. — Bourguignons (Aube),

fol. 92 v°, 97 v°. — Chemilly (Yonne), fol. 41 r°. — Com-missey (Yonne), fol. 11 v°. — Cusey, fol. 47 r°. — Drée (Côte-d'Or), fol. 49 v°, 50 v°. — Échevannes (Côte-d'Or), fol. 18 r°. — Étais (Côte-d'Or), fol. 82 r°. — Gié-sur-Seine (Aube), fol. 49 r°. — Gillancourt, fol. 56 r°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 6 v°. — Hauteville (Côte-d'Or), fol. 19 v°. — Langres, Saint-Pierre, fol. 8 r°, 46 r°. — Latrecey, fol. 21 v°, 47 v°, 58 r°. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 69 v°. — Meures, fol. 68 r°. — Monterie, fol. 4 v°, 19 r°. — Musseau, fol. 43 r°. — Nicey (Côte-d'Or), fol. 99 v°. — Poinson-lès-Grancey, fol. 20 v°, 68 v°. — Provençières-sur-Meuse, fol. 59 r°. — Rivières-les-Fosses, fol. 107 r°. — Rougemont (Côte-d'Or), fol. 50 r°. — Saint-Vinemer et Tanlay (Yonne), fol. 69 r°. — Sarcey, fol. 80 v°. — Savoyeux (Haute-Saône), fol. 81 r°. — Signéville et Mareilles, fol. 56 v°. — Sligny (Yonne), fol. 105 r°. — Til-Châtel, anciennement Tréché-teau (Côte-d'Or), fol. 20 r°. — Vignes, fol. 83 v°. — Villiers-le-Vineux (Yonne), fol. 6 r°. — *Chapelles*. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Barthélemy, fol. 60 v°; à l'église Saint-Maclou, la chapelle Sainte-Marguerite, fol. 50 v°; à l'église Saint-Pierre, la chapelle Saint-Di-dier, fol. 50 v°. — Bonnecourt (Près de), Notre-Dame de Lorrette, fol. 38 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Sainte-Catherine, fol. 92 v°. — Châtillon sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Léger, fol. 61 r°; à l'église Saint-Vorles, les cha-pelles de Saint-Paul, Saint-André et Sainte-Catherine de Rochefort, fol. 61 r°. — Langres, à la cathédrale, cha-pelles du Cloître, fol. 15 r°; du Neuf-Autel, fol. 104 r°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 110 v°; à l'église Saint-Pierre, les chapelles de Saint-Antoine de Padoue, fol. 108 r°, et Saint-Jean-Baptiste, fol. 87 v°. — Molême (Yonne), Saint-Claude, fol. 66 r°. — Nicey (Côte-d'Or), Notre-Dame, au château, fol. 105 v°. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 65 r°. — Prauthoy, l'Annonciation, fol. 2 v°. — Ri-ceys (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 55 v°. — *Pré-sentations à des bénéfices*. — Cure de Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 63 r°. — Chapelle Saint-Martin, à Molême (Yonne), fol. 81 v°. — Prieuré du Puits (Côte-d'Or), fol. 83 r°. — *Hôpitaux*. — Maîtrise de l'hôpital du Saint-Esprit, à Bar-sur-Aube, fol. 3 r°.

G. 886. (Registre). — In-folio, 101 feuillets; papier.

1684-1687. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 26 décembre 1684 au 17 mai 1687. — *Prieurés*. — Langres, Sa int-Didier, fol. 68 r°, 80 r°, 85 r°, 90 r°. — Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), fol. 5 v°. — *Dignités capitulaires*. —

Trésorerie de Tonnerre (Yonne), fol. 6 v°, 80 v°. — *Ca-nonicals*. — Chablis (Yonne), fol. 12 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 94 r°. — Langres, fol. 38 r°, 42 v°, 44 r°, 78 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 83 r°, 94 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 31 r°, 40 v°. — *Cures*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 63 v°. — Aprey, fol. 11 r°. — Arrelles (Aube), fol. 51 v°. — Arsonval (Aube), fol. 15 v°. — Autreville, fol. 83 v°. — Balesme, fol. 81 v°. — Balnot-le-Châtel ou Balnot-sur-Laigne (Aube), fol. 73 v°. — Barges (Côte-d'Or), fol. 3 v°. — Bourgui-gnon (Aube), fol. 59 r°. — Braux-le-Châtel, fol. 61 v°. — Channay, fol. 45 r°. — Chanteraine, fol. 10 v°, 46 v°. — Chaserey (Aube), fol. 35 v°. — Chaumont, fol. 79 r°. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 56 v°. — Chesley (Aube), fol. 35 v°. — Corgirnon, fol. 50 r°. — Coussegrey (Aube), fol. 47 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Michel, fol. 88 v°. — Doulaincourt, fol. 82 r°. — Fays-Billot, fol. 67 r°. — Fou-lain, fol. 33 v°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 59 v°. — Hortes, fol. 62 r°. — Jaucourt (Aube), fol. 50 v°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 34 r°. — Les Loges, fol. 72 v°. — Ligniè-res (Aube), fol. 72 v°. — Lusy, fol. 75 v°. — Ma-rolles-sous-Ligniè-res (Aube), fol. 53 v°. — Montsaon, fol. 47 v°. — Moulins (Yonne), fol. 67 v°. — Poinson-lès-Nogent, fol. 78 r°. — Praslay, fol. 56 r°. — Ravières (Yonne), fol. 68 r°. — Récourt, fol. 79 v°. — Renève (Côte-d'Or), fol. 22 r°. — Rimaucourt, fol. 54 r°. — Sac-quenay (Côte-d'Or), fol. 3 v°. — Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 36 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 53 r°. — Tanay (Côte-d'Or), fol. 22 r°. — Tornay, fol. 63 r°, 74 r°. — Verseilles, fol. 48 r°. — Veuxaullès (Côte-d'Or), fol. 88 v°. — Ville-Dieu (Côte-d'Or), fol. 49 v°. — Villiers-le-Sec, fol. 7 v°. — Voigny (Aube), fol. 13 v°. — Voisines, fol. 39 v°. — *Cha-pelles*. — Arc-en-Barrois, Sainte-Anne, fol. 76 r°. — Ar-relles (Aube), fol. 70 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Bernard, fol. 21 v°; Sainte-Catherine, fol. 22 v°; Saint-Georges, au château, fol. 83 r°. — Chablis (Yonne), Sainte-Madeleine, fol. 23 r°. — Champlite (Haute-Saône), Sainte-Barbe, fol. 45 r°. — Chargey (Haute-Saône), Saint-Vallier, fol. 49 v°, 91 v°. — Daillecourt, Notre-Dame-de-Piété, fol. 59 v°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Saint-Jean, la chapelle de Chambellan, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, fol. 61 v°. — Germainvilliers, Notre-Dame-du-Ro-saire, fol. 18 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelle du Cloître, fol. 31 v°; chapelles de l'Assomption, fol. 41 r°; du Neuf-Autel, fol. 38 v°; de Sainte-Croix, fol. 70 r°; de Saint-Étienne, fol. 29 r°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 61 r°; de Saint-Martin, fol. 70 r°; de Saint-Michel, fol. 20 r°; de la Sainte-Trinité, fol. 61 v°. — Langres, à l'église

Saint-Martin, la chapelle de Saint-Brice, fol. 9 v°, 29 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, les chapelles de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, fol. 54 v°; de Notre-Dame-des-Épousailles, fol. 74 r°; de Saint-Christophe, fol. 54 v°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 55 r°; de Saint-Jérôme, fol. 98 r°. — Lézinnes (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 78 r°. — Montsaugon, Sainte-Anne, fol. 92 r°. — Pisseloup, Notre-Dame-de-Piété, fol. 71 r°. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 53 v°. — Savoisy (Yonne), chapelle non dénommée, fol. 60 v°. — Vendeuve (Aube), Saint-Nicolas, fol. 97 r°. — *Fondation* de trois messes par semaine, à l'église de Stigny (Yonne), faite par Antoinette d'Assigny, veuve de Messire Antoine de Bretagne, chevalier, en son vivant seigneur du dit lieu de Stigny et autres lieux, fol. 92 r°.

G. 887. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; papier.

1687-1689. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 18 mai 1687 au 16 avril 1689. — *Abbayes.* — Beaulieu (commune d'Hortès), fol. 14 r°. — *Prieurés.* — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 63 r°. — Bertignolles (Aube), fol. 8 r°. — Bourbonne-les-Bains, fol. 92 r°. — Choiseul, fol. 88 r°. — Enfonvelle, fol. 34 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 21 v°, 22 v°. — Langres, Saint-Didier, fol. 47 r°. — Moiron (commune de Lusy), fol. 35 v°, 50 r°, 51 v°, 87 r°. — Montier-en-Ile (Aube), fol. 28 v°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 26 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 49 v°, 97 r°. — *Offices claustraux.* — Infirmerie du prieuré de Saint-Geômes, fol. 28 r°. — *Dignités capitulaires.* — Trésorerie de Langres, fol. 37 v°, 55 r°. — *Canonicats.* — Langres, fol. 56 v°, 100 v°. — Tonnerre (Yonne) fol. 100 r°. — *Cures.* — Aubepierre, fol. 10 r°. — Avreuil (Aube), fol. 28 r°. — Blancheville, fol. 10 v°. — Buxereuille, fol. 6 r°. — Chalindrey, fol. 97 v°. — Colombé-la-Fosse (Aube), fol. 6 v°. — Dijon, Saint-Michel, fol. 24 r°. — Doulaingcourt, fol. 4 v°. — Épinant, fol. 91 r°. — Fenay (Côte-d'Or), fol. 7 r°. — Genevrières, fol. 90 r°; 93 v°. — Gigny (Yonne), fol. 39 r°. — Heuilley-Coton, fol. 38 v°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 63 v°. — Magni-touchard (Aube), fol. 60 v°. — Marcilly-la-Pierre, aujourd'hui Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or), fol. 59 r°. — Melisey (Yonne), fol. 30 v°. — Messigny (Côte-d'Or), fol. 55 r°. — Neuilly-l'Évêque, fol. 86 r°. — Nicey (Côte-d'Or), fol. 11 r°. — Orbigny-au-Val, fol. 2 r°. — Poinson-lès-Nogent, fol. 17 r°. — Rosoy, fol. 62 v°, 88 v°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 64 v°. — Sarcey, fol. 17 v°. — Selongey, fol. 53 r°. — Vauxbons, fol. 37 r°. — Voigny (Aube), fol. 38 r°. — *Chapelles.* — Bernon

(Aube), la Sainte-Vierge, fol. 5 v°, 9 r°, 13 v°, 25 r°. — Cérilly (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 29 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Épain, fol. 90 r°. — Champplitte (Haute-Saône), Saint-Nicolas, fol. 85 r°. — Chazeuil (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 65 v°, 94 r°. — Chaudenay, Notre-Dame-de-Phéto, fol. 20 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du Cloître, fol. 24 r°, 43 r°; chapelles de Saint-Étienne, fol. 42 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 7 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 39 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelles de Notre-Dame-en-Dehors, fol. 54 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 31 v°, 35 r°; la Sainte-Vierge et Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 32 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Claude, fol. 16 v°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle de Saint-Thomas, fol. 30 v°. — Mirebeau (Côte-d'Or), Saint-Michel, fol. 10 r°. — Montsaugon, la Sainte-Vierge, fol. 23 v°. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste, fol. 40 v°. — Thoire (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 81 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), la Sainte-Vierge, fol. 41 v°.

G. 888. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; papier.

1689-1691. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 5 mai 1689 au 10 février 1691. — *Abbayes* de Pothières (Côte-d'Or), fol. 72 v°. — *Prieurés.* — Colombey-les-deux-Églises, fol. 89. v°. — Langres, Saint-Didier, fol. 47 r°. — Merrey (Aube), fol. 14 v°. — Moiron (commune de Lusy), fol. 64 r°. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny, fol. 50 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 34 r°. — Vignory, fol. 11 r°. — *Canonicats.* — Barsur-Aube (Aube), fol. 16 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 44 v°. — Langres, fol. 2 v°, 9 r°, 38 v°, 41 v°. — *Prébendier* de Langres, fol. 97 r°. — *Cures.* — Ambouville, fol. 75 r°. — Andelot, fol. 96 v°. — Harricourt, fol. 10 r°. — Junay (Yonne), fol. 90 v°. — Latrecey, fol. 64 v°. — Lénisail, fol. 13 r°, 17 v°. — Maligny (Yonne), fol. 36 r°. — Maranville, fol. 19 r°. — Montarlot (Haute-Saône), fol. 61 r°, 95 r°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 39 v°. — Montmançon (Côte-d'Or), fol. 8 r°. — Percy-le-Grand (Haute-Saône), fol. 68 r°. — Raçonnières, fol. 18 v°. — Roffey (Yonne), fol. 100 r°. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 12 v°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 42 v°. — Vendeuve (Aube), fol. 66 r°, 67 v°. — Villars-Montrozier, fol. 95 v°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 33 r°. — Vitry-en-Montagne, fol. 46 v°. — *Chapelles.* — Andelot, Saint-Gabriel, fol. 37 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 49 r°, 50 r°. — Chalindrey, la Sainte-Vierge, fol. 7 r°. — Chaource (Aube), Saint-Jean, Saint-Georges et le Saint-Sépulcre, fol. 40 r°. — Châtoit-

lenot, la Conception, fol. 93 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelle du Cloître, fol. 6 v°, 56 v°, 60 r°; chapelles du Neuf-Autel, fol. 93 v°; de Sainte-Catherine, fol. 69 r°; Saint-Étienne, fol. 63 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 45 v°; Sainte-Madeleine, fol. 56 v°; Saint-Martin, fol. 9 r°, 42 r°, 53 r°, 58 r°; Saint-Nicolas, fol. 98 r°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 3 v°. — Marault, Saint-Georges, fol. 66 v°. — Stigny (Yonne), Saint-Antoine, fol. 25 v°. — Turgy (Aube), Notre-Dame-de-Recouvrance, fol. 13 v°. — *Sacristie* de Marmesse, 55 v°. — *Union* de la chapelle de Gaudichot à la cure de Turgy (Aube), et donation aux Ermites de Notre-Dame-de-Grâce, diocèse de Troyes, fol. 69 v°.

G. 889. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets; papier.

1691-1692. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 16 février 1691 au 17 mai 1692. — *Abbayes.* — Vicairerie générale de Molême (Yonne), fol. 13 v°. — *Prieurés.* — Bertignolle (Aube), fol. 41 v°, 42 r°. — Clefmont, fol. 42 v°. — Vassy, Saint-Marlin, fol. 36 r°, 36 v°. — *Offices claustraux.* — Sacristie du prieuré de la Ferté-sur-Aube, fol. 8 v°. — *Canonicals.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 7 v°. — Chablis (Yonne), fol. 33 v°, 49 v°. — Langres, fol. 48 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 32 r°. — *Cures.* — Annoux (Yonne), fol. 40 r°. — Avrecourt, fol. 53 r°. — Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), fol. 3 v°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 10 r°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 35 r°, 37 r°. — Colombey-le-Sec (Aube), fol. 47 r°. — Dancevoir, fol. 44 r°. — Darmanne, fol. 50 r°. — Dommarien, fol. 1 r°. — Essarois (Côte-d'Or), fol. 2 v°. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 45 v°, 51 v°. — Juzennecourt, fol. 30 v°. — Maligny (Yonne), fol. 13 r°, 15 r°, 16 r°, 18 r°, 19 v°, 30 r°. — Marnay, fol. 46 r°. — Maulain, fol. 6 v°. — Minot (Côte-d'Or), fol. 17 r°. — Molay (Yonne), fol. 7 r°. — Molême (Côte-d'Or), fol. 5 r°, 33 r°. — Molême (Yonne), fol. 29 r°, 31 r°. — Poilly-sur-Serein (Yonne), fol. 31 v°. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 51 r°. — Serrigny (Yonne), fol. 39 v°. — Ville-Dieu (Côte-d'Or), fol. 50 r°. — *Chapelles.* — Chablis (Yonne), Sainte-Croix, fol. 33 v°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 16 r°. — Courcelotte, Sainte-Anne, fol. 37 v°. — Cusey, la Sainte-Vierge, fol. 52 v°. — La Ferté-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 28 v°, 44 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du Cloître, fol. 34 v°, 38 r°; chapelle Saint-André, fol. 49 r°, 52 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 29 v°. —

Langres, à l'église Saint-Martin, chapelle de Saint-Brice, fol. 48 r°. — Montlondon, Saint-Nicolas, fol. 28 v°.

G. 890. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1692-1694. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 26 mai 1692 au 7 avril 1694. — *Abbayes.* — Molême (Côte-d'Or), fol. 31 r°. — Molême (Yonne), fol. 291 v°. — *Prieurés.* — Chablis (Yonne), fol. 165 v°, 172 v°. — Collan (Yonne), fol. 13 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 2 r°. — Lanty, fol. 8 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 213 r°. — Saint-Maximin, aujourd'hui Saint-Mesmin (Côte-d'Or), fol. 176 v°. — Rimaucourt, fol. 254 v°. — *Canonicals.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 300 v°. — Chablis (Yonne), fol. 144 r°, 202 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 221 r°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 117. v°, 120 v°, 297 r°. — Langres, fol. 121 v°, 131 r°, 214 r°. — *Prébendiers* de Langres, fol. 19 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 38 v°, 39 v°, 173 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 148 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 100 r°. — *Cures.* — Bâlot (Côte-d'Or), fol. 33 r°. — Bayel (Aube), fol. 18 r°. — Beneuvre (Côte-d'Or), fol. 98 r°. — Biesles, fol. 36 v°. — Blaisy, fol. 243 r°. — Blancheville, fol. 17 r°. — Blumerey, fol. 258 v°. — Briel (Aube), fol. 144 v°. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 193 v°. — Buncey (Côte-d'Or), fol. 288 r°. — Châteauvillain, fol. 38 r°. — Chauffour, fol. 231 v°, 246 v°. — Cirey-le-Châtel, aujourd'hui Cirey-sur-Blaise, fol. 37 v°. — Colombé-le-Sec (Aube), fol. 27 r°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 18 v°. — Corgirnon, fol. 24 v°, 231 r°. — Coublant, fol. 230 v°. — Couvignons (Aube), fol. 294 v°. — Crenay, fol. 61 v°. — Curtil-Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 77 v°. — Daillecourt, fol. 140 v°. — Dancevoir, fol. 44 v°. — Danne-moine, fol. 45 r°. — Darmanne, fol. 10 r°. — Dommarrien, fol. 35 v°. — Essoyes (Aube), fol. 284 r°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 249 v°. — Germaines, fol. 413 r°. — Grenant, fol. 275 r°. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 63 v°. — Lanty, fol. 436 v°, 182 v°. — Leffonds, fol. 79 v°. — Léniseul, fol. 185 v°. — Lésinnes (Yonne), fol. 220 r°. — Loches (Aube), fol. 43 v°. — Longpré (Aube), fol. 267 r°. — Maligny (Yonne), fol. 29 v°. — Marnay, fol. 91 v°, 187 r°. — Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), fol. 268 r°. — Merrey (Aube), fol. 165 r°, 181 r°. — Mothé, aujourd'hui Montier-en-l'Île (Aube), fol. 265 r°. — La Motte-en-Blaisy, fol. 136 v°. — Moulins (Yonne), fol. 9 r°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 207 v°. — Noiron-les-Citeaux (Côte-d'Or), fol. 201 r°. — Perrogney, fol. 21 r°. — Poulangy, fol. 278 r°. — Provençères-sur-Meuse, fol. 206 r°, 223 v°. — Rochefort (Côte-d'Or), fol. 277 v°. — Saint-Maurice-sur-Vin-

geanne (Côte-d'Or), fol. 76 r°, 200 r°. — Sarcey, fol. 41 r°. — Sarry (Yonne), fol. 69 r°. — Sennevoy (Yonne), fol. 4 r°. — Tart (Côte-d'Or), fol. 251 v°. — Tonnerre (Yonne), Saint-Pierre, fol. 215 r°. — Turgy (Aube), fol. 205 v°. — Valdelaucourt, fol. 94 r°, 158 r°, 183 v°. — Vaudrémont, fol. 185 r°. — Vauppelaine, aujourd'hui La Chapelle-Vaupelleigne (Yonne), fol. 171 r°. — Vesaignes-sur-Marne, fol. 35 r°. — La Villeneuve-Mesgrigny (Aube), fol. 164 r°, 168 v°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 219 r°. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 279 r°. — Virey-sous-Bar (Aube), fol. 253 r°; présentation à la cure, fol. 269 r°. — *Chapelles*. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Catherine, fol. 276 r°. — Bar-sur-Seine, Saint-Étienne, fol. 247 v°. — Chalancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 47 r°, 89 r°, 92 v°, 240 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Épain, fol. 48 r°. — Chaource (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 186 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-André et Sainte-Catherine, fol. 160 r°. — Chaumont, Saint-Étienne, fol. 294 r°. — Clefmont, Sainte-Anne, fol. 216 v°. — Crusy (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 244 v°. — Daillecourt, Notre-Dame-de-Piété, fol. 146 r°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelle de Sainte-Croix, fol. 192 r°. — Dijon, à l'église Saint-Jean, chapelle Saint-Edme, fol. 153 r°. — Dijon, à l'église Saint-Michel, chapelle de la Résurrection, fol. 144 r°. — La Ferté-sur-Aube, Sainte-Croix, fol. 250 v°. — Germainvilliers, Notre-Dame-du-Rosaire, fol. 95 v°. — Gray (Haute-Saône), Sainte-Syre, chapelle située près de la ville, fol. 297 v°. — Jaucourt (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 243 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du Cloître, fol. 282 v°, 285 v°; chapelles de la Division-des-Apôtres, fol. 184 v°; de Sainte-Catherine, fol. 189 r°; de Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 198 v°; Saint-Jean-des-Fonts, fol. 232 r°; Saint-Martin, fol. 15 r°, 82 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, chapelle de Saint-Jacques, fol. 285 r°; Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 90 v°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelles de Notre-Dame, fol. 296 v°, et de Saint-Siméon, fol. 26 r°. — Lantenay (Côte-d'Or), Saint-Louis, fol. 189 v°. — Melisey (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 45 v°. — Mirebeau (Côte-d'Or), Saint-Michel, fol. 178 v°. — Montsaugéon, Notre-Dame, fol. 59 v°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 174 r°; déclaration des biens de la dite chapelle, fol. 180 r°. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle de l'Aurore, fol. 238 r°. — Perrancey, Saint-Jean, fol. 52 r°. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste, fol. 99 r°, 257 r°. — Prauthoy, la Nativité-de-la-Sainte-Vierge, fol. 123 r°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Sainte-Anne, fol. 273 v°. — Thoires

(Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 269 v°. — Tonnerre (Yonne), à l'église Saint-Pierre, chapelle des Guenichons, fol. 218 r°. — Turgy (Aube), Notre-Dame-de-Rouvrance, fol. 257 v°.

G. 891. (Registre). — In-folio, 300 feuillets; papier.

1694-1695. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 9 avril 1691 au 29 octobre 1695. — *Abbayes*. — Quincy (Yonne), fol. 183 v°. — *Prieurés*. — Chablis (Yonne), fol. 175 v°. — Clefmont, fol. 53 v°. — Dié (Yonne), fol. 210 r°. — Lanty, fol. 61 r°. — Latrecey, fol. 10 r°. — Louesne (Côte-d'Or), fol. 84 r°. — Marmesse, fol. 194 v°. — Montigny-le-Roi, aujourd'hui Montigny-en-Bassigny, fol. 101 r°, 104 r°. — Notre-Dame-des-Anges, fol. 141 r°. — Orimont, commune d'Arrentières (Aube), transféré en 1694 à Chaumont-le-Bois, territoire de Chaumont-en-Bassigny, fol. 78 r°. — Saint-Sauveurs-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 231 r°. — Suxy, fol. 237 r°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 80 r°. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 149 v°. — Vassy, fol. 77 r°. — *Dojenné* de Fouvent (Haute-Saône), fol. 140 r°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 17 r°. — Chablis (Yonne), fol. 206 v°. — Chaumont, fol. 79 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Étienne, fol. 46 r°, 79 v°, 81 v°, 191 v°, 234 r°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 137 v°, 140 r°, 168 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), semi-prébende, fol. 153 v°. — Langres, fol. 26 v°, 123 v°, 259 r°, 275 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 190 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 52 r°, 244 r°, 256 v°. — *Cures*. — Arbot, fol. 218 v°, 226 r°. — Autreville, fol. 179 v°. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 77 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Madeleine, fol. 47 v°. — Bayel (Aube), fol. 197 v°. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 162 r°, 171 v°. — Bierry (*sic*), fol. 266 r°. — Blancheville, fol. 28 v°. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 173 v°. — Brottes, fol. 166 r°. — Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or), fol. 264 v°. — Carisey (Yonne), fol. 50 v°. — Chalindrey, fol. 200 r°. — Champignolle (Aube), fol. 208 r°. — Chaserey (Aube), fol. 125 r°, 151 v°. — Chaufour, fol. 97 r°. — Chaumontel, fol. 160 v°. — Cheney (Yonne), fol. 42 r°. — Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), fol. 173 r°. — Consigny, fol. 169 r°. — Corgirnon, fol. 193 v°. — Corlée, fol. 285 r°. — Cour-l'Évêque, fol. 187 r°. — Darmanne, fol. 201 v°, 246 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 55 v°, 82 r°, 191 r°; Saint-Nicolas, fol. 78 v°. — Engente (Aube), fol. 66 v°. — Épineuil (Yonne), fol. 89 v°, 193 r°, 213 r°, 244 r°, 263 v°. — Esnoms, fol. 251 v°. — Essey, fol. 199 r°. — Essoyes (Aube), fol. 293 v°, 296 r°. — Étaules (Côte-d'Or),

fol. 119 v°. — Faverolles (Côte-d'Or), fol. 298 v°. — Fouvenc (Haute-Saône), fol. 228 r°, 255 r°, 258 r°. — Fulvy (Yonne), fol. 4 r°. — Germainvilliers, fol. 260 v°. — Is-en-Bassigny, fol. 116 r°. — Lantenay (Côte-d'Or), fol. 88 v°. — Leffonds, fol. 298 r°. — Lignol (Aube), fol. 196 v°, 203 r°, 204 r°. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 32 v°. — Longchamp (Aube), fol. 32 v°. — Meurville (Aube), fol. 254 r°. — Millières et Mennouveaux, fol. 164 r°. — Montarlot (Haute-Saône), fol. 228 r°. — Montigny-Monfort (Côte-d'Or), fol. 146 v°. — Neuilly-lès-Dijon (Côte-d'Or), fol. 57 r°. — Ninville, fol. 217 v°. — Nuits-sous-Ravières (Yonne), fol. 121 v°, 124 v°. — Oisilly (Côte-d'Or), fol. 33 v°, 38 v°. — Ormoy-sur-Aube, fol. 126 v°, 227 r°, 241 v°. — Pisy (Yonne), fol. 266 v°, 267 r°. — Polisy (Aube), fol. 216 v°. — Praslay, fol. 43 v°. — Prusly-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 78 r°, 152 v°. — Puits (Côte-d'Or), fol. 83 v°. — Recey-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 272 v°. — Riaucourt, fol. 114 v°. — Ricey (Aube), fol. 12 v°. — Rougemont (Côte-d'Or), fol. 245 r°. — Saint-Vinnemer (Yonne), fol. 151 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 36 r°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 161 r°. — Vauxbons, fol. 145 v°, 146 r°. — Versailles-le-Haut, fol. 189 r°. — Veuxaullès (Côte-d'Or), fol. 290 r°. — Vic, fol. 15 v°. — La Ville-au-Bois, fol. 198 v°. — Voisines, fol. 267 r°. — *Chapelles*. — Auxonne (Côte-d'Or), Saint-Michel, fol. 229 v°. — Bailly-aux-Forges, Saint-Georges, au château, fol. 261 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), l'Annonciation, fol. 18 v°. — Béze (Côte-d'Or), Notre-Dame-de-Licey et Saint-Prudent, fol. 176 v°; Saint-Denis, fol. 179 v°; la Sainte-Vierge, fol. 179 r°. — Chablis (Yonne), le Saint-Esprit, fol. 291 r°; Sainte-Madeleine, fol. 206 v°. — Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or), la Conception, fol. 199 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Épain, fol. 51 r°. — Dijon, au collège, Notre-Dame, fol. 58 r°. — Dijon, à Saint-Michel, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 122 r°. — Dijon, à Saint-Pierre, la chapelle de Saint-Antoine, fol. 250 v°. — Gemeaux (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 87 r°. — Langres, à la cathédrale, les chapelles du Cloître, fol. 50 r°, 82 v°; de la Division-des-Apôtres, fol. 94 r°; de Sainte-Barbe, fol. 288 r°; de Sainte-Croix, fol. 44 v°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 37 r°, 241 r°; de Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 118 r°; de Saint-Mammès, fol. 232 v°; de Saint-Thibaud, fol. 30 r°. — Langres, à l'église Saint-Didier, chapelle de l'Assomption, fol. 120 v°, 160 v°, 174 r°, 249 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelles de la Conception, fol. 9 r°, 11 r°, 260 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 90 r°, 117 v°; Saint-Martin, fol. 217 r°, 220 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, cha-

nelles de Notre-Dame-les-Peuillots, fol. 259 r°; Notre-Dame-de-Piété, fol. 39 r°; Saint-Antoine-de-Padoue, fol. 39 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 240 v°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, la chapelle de Saint-Michel, fol. 253 v°. — Licey (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 163 r°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 115 v°. — Nicey (Côte-d'Or), Saint-Jean, au château, fol. 144 r°. — Percy, Saint-Grégoire, au château, fol. 140 v°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 93 r°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Sainte-Anne ou la Sainte-Trinité, fol. 292 r°. — Talmay (Côte-d'Or), Saint-Martin, fol. 246 r°. — Turgv (Aube), Notre-Dame-de-Recouvrance ou Gaudichot, fol. 41 r°. — Vantoux (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Gisante, fol. 24 v°. — Vieux-Château (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 235 v°. — Vignory, Saint-Mathieu, fol. 165 v°. — Vitrey (Haute-Saône), Sainte-Anne et les Trois-Rois, fol. 79 r°. — Yrouerre (Yonne), fol. 5 r°. — *Hôpital de Bar-sur-Aube* (Aube), fol. 107 r°.

G. 892. (Registre.) — In folio, 321 feuillets; papier.

1695-1697. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 1^{er} novembre 1695 au 31 août 1697. — *Écché.* — Brevet du roi, en date à Versailles le 24 décembre 1695, portant don en faveur de François de Clermont-Tonnerre, prêtre du diocèse de Paris, de l'évêché de Langres vacant par le décès de Louis-Armand de Simiane de Gordes, dernier titulaire; bulle d'Innocent XII, en date à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, du 10 des calendes d'août 1696, adressée au chapitre de Langres, portant provisions en faveur de François, élu de Langres; procès-verbal de la consécration du dit François de Clermont-Tonnerre, faite le même jour, dix-huitième dimanche après la Pentecôte, en l'église du noviciat de la Société de Jésus, à Paris, par Louis-Antoine (de Noailles), archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France; assistants du nouvel évêque: Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, et Louis de Clermont, évêque de Laon, pair de France, au château de Conflans, le 14 octobre 1696; prise de possession de l'évêché par Pierre Gaillard, docteur et membre de la Société de Sorbonne, doyen du chapitre de Langres, mandataire de M. de Clermont-Tonnerre, 26 octobre 1696, fol. 159 r°. — *Abbayes.* — Auberive, fol. 31 r°. — Longuay, fol. 92 r°. — Le Puits-d'Orbe (Côte-d'Or), fol. 25 v°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 128 v°. — *Prieurés.* — Belroy, commune de Bayel (Aube), fol. 34 r°. — Clefmont, fol. 260 r°. — Langres, Saint-Didier, fol. 30 r°, 151 v°. — Léry (Côte-d'Or), fol. 279 v°. — Noyers (Yonne).

fol. 89 v°. — Le Puits-d'Orbe (Côte d'Or), fol. 153 r°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte d'Or), fol. 295 r°. — Suxy, fol. 103 r°. — Varennes, fol. 48 r°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 247 r°. — Chablis (Yonne), fol. 84 r°, 99 r°, 116 r°. — Châteauvillain, fol. 56 v°, 67 v°, 177 r°, 250 r°, 289 r°. — Châteauvillain, semi-prébende, fol. 11 r°. — Chaumont, fol. 221 r°. — Dijon (Côte-d'Or), à la Chapelle-aux-Riches, fol. 121 v°, 124 v°. — Dijon, à Saint-Étienne, fol. 107 v°, 160 r°. — Dijon, à Saint-Jean, fol. 112 r°. — Jully-le-Châtel, aujourd'hui Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 137 r°. — Langres, fol. 109 r°, 117 v°, 118 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 192 v°, 223 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 60 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 98 r°. — *Dogenné* de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 233 v°. — *Cures*. — Ambonville, fol. 22 v°. — Aprey, fol. 23 r°. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 71 r°. — Champcourt, fol. 105 r°, 167 v°. — Champagny (Côte-d'Or), fol. 139 v°. — Chaserey (Aube), fol. 240 r°. — Colombé-la-Fosse (Aube), fol. 201 v°. — Coublant, fol. 54 r°. — Coyon ou Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 76 r°. — Dié (Yonne), fol. 59 v°. — Échalot (Côte-d'Or), fol. 125 r°. — Échannay (Côte-d'Or), fol. 215 r°. — Engente (Aube), fol. 79 r°. — Épineuil (Yonne), fol. 12 v°. — Fains-lès-Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 231 r°. — Faverolles (Côte-d'Or), fol. 65 v°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 5 r°. — Fontaines-lès-Dijon (Côte-d'Or), fol. 182 r°. — Gemeaux (Côte-d'Or), fol. 182 r°. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 148 r°. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 77 r°. — Lant, fol. 185 r°. — Longchamp, fol. 54 v°. — Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or), fol. 64 r°. — Maisey (Côte-d'Or), fol. 288 v°. — Marault, fol. 38 v°. — Mareilles, fol. 179 r°. — Marey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 1 r°. — Massingy-lès-Châtillon (Côte-d'Or), fol. 114 v°. — Mirebeau (Côte-d'Or), fol. 119 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 66 r°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 41 r°, 281 r°. — Oisilly (Côte-d'Or), fol. 132 r°. — Ormoy-sur-Aube, fol. 134 v°. — Percey-le-Petit, fol. 128 r°. — Perrancey, fol. 188 r°. — Rugny (Yonne), fol. 250 r°. — Savoisy (Yonne), fol. 147 r°. — Turgy (Aube), fol. 12 r°. — Vaudremont, fol. 46 r°. — Ville-sous-La-Ferté (Aube), fol. 243 v°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 41 v°. — Villon (Yonne), fol. 176 r°. — Viserny (Côte-d'Or), fol. 50 r°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 6 r°, 174 v°. — *Chapelles*. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 202 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), la Passion, fol. 96 r°; Saint-Étienne, fol. 44 r°; Saint-Michel, fol. 292 r°. — Bar-sur-Seine, au château, Saint-Georges, fol. 183 v°. — Bernon (Aube),

Notre-Dame, fol. 257 v°. — Béze (Côte-d'Or), Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, fol. 136 v°. — Bouhaus Haute-Saône, fondation de la chapelle de la Conception, fol. 294 v°. — Chamelard (Notre-Dame), paroisse de Melisey (Yonne), fol. 224 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Grande, fol. 51 r°. — Choiseul, Saint-Jean-Baptiste, fol. 290 r°. — Dannemoine, Sainte-Catherine, fol. 94 v°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelle de Sainte-Croix, fol. 255 r°. — Dijon, à l'église Saint-Michel, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 131 r°. — Fains-lès-Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), l'Annonciation, fol. 243 r°. — Humes, Notre-Dame-de-Piété et Saint-Antoine, fol. 154 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 167 v°; du Neuf-Autel, fol. 157 r°; de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 271 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de la Nativité-de-Notre-Seigneur, fol. 135 r°. — Langres, Notre-Dame-sur-les-Murs-Fraicts, fol. 19 r°. — Langres, Saint-Sauveur, fol. 276 r°. — Marault, Saint-Georges, fol. 244 r°, 271 v°. — Molme (Côte-d'Or), Saint-Robert, fol. 45 r°. — Montormier, Notre-Dame, fol. 143 r°. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 96 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-Siméon, fol. 42 v°. — Servin, commune d'Aprey, Saint-Antoine et Saint-Evrard, fol. 115 r°. — Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 215 r°. — *Hôpitaux*. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 140 r°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 222 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 85 v°.

G. 893. (Registre.) — In folio, 337 feuillets; papier.

1697-1699. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 1^{er} septembre 1697 au 27 avril 1699. — *Abbayes*. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 133 v°. — *Prieures*. — Champcourt, fol. 131 r°. — Léry (Côte-d'Or), fol. 29 r°. — Merrey (Aube), fol. 250 r°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 83 r°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 137 r°, 176 r°. — Val-des-Choux (Côte-d'Or), fol. 232 r°. — Vassy, fol. 147 r°. — *Dignités capitulaires*. — Langres, chantrerie, fol. 54 r°. — Tonnerre (Yonne), chantrerie, fol. 227 r°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 61 r°. — Chablis (Yonne), fol. 85 v°. — Châteauvillain, fol. 167 r°. — Chaumont, fol. 274 v°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Étienne, fol. 78 r°, 81 v°, 91 r°, 121 r°, 207 r°, 215 v°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 116 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 271 r°. — Langres, fol. 38 r°, 108 r°, 173 r°, 292 v°, 294 r°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 61 v°, 279 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 208 r°, 260 v°. — *Cures*. — Arceaux (Côte-d'Or), fol.

236 v°. — Arnancourt, fol. 60 r°, 152 r°. — Baon (Yonne), fol. 196 r°. — Bayel (Aube), fol. 24 v°. — Beauvoir (Aube), fol. 230 v°. — Belan-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 132 r°. — Blaise, fol. 85 r°. — Blaisy, fol. 204 r°. — Bonbecourt, fol. 269 v°. — Braux-le-Châtel, fol. 136 r°. — Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), fol. 153 r°, 174 r°. — Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or), fol. 205 v°. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 248 v°. — Champagny (Côte-d'Or), fol. 77 r°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 210 r°. — Chassigny, fol. 273 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 71 r°, 102 r°. — Chevannes (Côte-d'Or), fol. 238 r°. — Coiffy, fol. 188 v°. — Courtivron (Côte-d'Or), fol. 239 r°, 242 v°. — Dancevoir, fol. 251 r°. — Engente, fol. 279 v°. — Esnoms, fol. 27 v°. — Flacey (Yonne), fol. 229 r°. — Faverolles (Côte-d'Or), fol. 117 v°. — Faverney (Haute-Saône), fol. 217 r°. — Fresne et Sambourg (Yonne), fol. 41 v°, 258 r°. — Gissey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 38 r°. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 210 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 138 r°. — Mareilles, fol. 276 v°. — Montliot (Côte-d'Or), fol. 197 r°. — Montmoyen (Côte-d'Or), fol. 40 v°. — Montot (Haute Saône), fol. 268 r°. — Neuilly-l'Évêque, fol. 69 v°, 150 r°, 169 r°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 45 v°, 142 v°. — Noiron-lès Cîteaux (Côte-d'Or), fol. 25 r°. — Perrancey, fol. 159 v°. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 217 v°. — Saint-Broingt-les Fosses, fol. 51 r°. — Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or), fol. 10 v°. — Sainte-Marie-sur-Ouche, ou Coyon, et Agey (Côte-d'Or), fol. 199 r°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 98 v°. — Somberton (Côte-d'Or), fol. 200 r°. — Thors et Maisons (Aube), fol. 148 r°. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 65 r°, 237 v°. — Turg'y (Aube), fol. 225 v°. — Vaudremont, fol. 151 r°. — Viéville (Côte-d'Or), fol. 54 r°. — Villars Montroyer, fol. 49 r°. — Villeneuve-d'Anglecourt, fol. 25 v°. — Vitrey (Haute-Saône), fol. 88 v°, 126 v°, 297 v°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 228 r°. — *Chapelles.* — Aisy (Yonne), Saint-André, au château, fol. 214 r°. — Arc-en-Barrois, Sainte-Agathe, fol. 221 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), à Saint-Maclou, chapelle de Sainte-Catherine, fol. 203 r°. — Bourg, la Conception, fol. 47 v°. — Bussières, Saint-Nicolas, fol. 14 v°; fondation de cette chapelle, fol. 2 r°; première présentation à la dite chapelle, fol. 13 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Esprit, fol. 39 v°. — Chassignelles (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 129 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), à l'église Saint-Mammès, chapelle Saint-Jean-Baptiste, fol. 39 r°. — Châtillon-sur-Seine, à l'église Saint-Nicolas, chapelle Saint-Nicolas, fol. 7 v°. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Jacques, fol. 220 r°. — Châtillonnet, la Conception, fol.

121 v°. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 171 v°. — Crusy (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 275 v°. — Dannemoine, la Conception, fol. 213 v°, 220 v°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelle de Sainte-Croix, fol. 156 v°. — Époisse (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge-du-Bouchol, fol. 95 r°. — Esnoms, Saint-Antoine, fol. 153 v°. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), Saint Jean et Saint-Nicolas, fol. 175 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 43 r°; du Neuf-Autel, fol. 117 r°, 118 r°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 148 v°; Sainte-Madeleine, fol. 170 r°; Saint-Mammès, fol. 177 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelle Saint-Brice, fol. 241 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelles Notre-Dame-des-Peuillots, fol. 63 r°; Saint-Nicolas, fol. 93 v°; Saint-Pierre, fol. 45 v°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle de Notre-Dame, fol. 196 v°. — Lanty, Sainte-Catherine, fol. 115 r°. — Lefonds, cession de patronage laïque de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fol. 170 v°. — Longvic (Côte-d'Or), fondation de la chapelle de la Sainte-Vierge, par Jean-Baptiste Beauport, bourgeois de Paris, et Anne Beauport, sa sœur, dans leur maison du dit Longvic, fol. 239 v°. — Montot (Côte d'Or), fondation de la chapelle de la Purification, joignant à l'église paroissiale, par Edme-Nicolas-Louis de Guierche de Goson, comte de Beaujeu, chevalier, colonel de dragons, seigneur du dit lieu de Montot, Achey, Andelot, Villafain, Châteaun-Rouilleau, Champagne, Isle Bouffard, Cheneux et autres lieux, tant pour son âme que pour celles de ses parents et amis, et notamment de Jeanne-Charlotte de Choiseul d'Esguilly, sa femme, fol. 244 r°. — Montsaon Sainte-Aune, fol. 154 r°. — Obtrée (Côte-d'Or), Saint-Claude, fol. 130 r°. — Somberton (Côte-d'Or), fondation de la chapelle de Saint-Sauveur, par Claude de Repas, prêtre, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Nully et Lemoloy, fol. 253 v°. — Vanoux (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Gisante, au château, fol. 225 v°. — Vieuxville, Saint-Michel, fol. 66 r°. — Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), l'Assomption, fol. 99 r°. — *Sacristie* de Grancey (Côte-d'Or), fol. 143 v°. — *Hôpital*. — Arceaux (Côte-d'Or), fol. 212 v°. — Chablis (Yonne), fol. 5 v°. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 165 r°.

G. 891. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets; papier.

1699-1700. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 28 avril 1699 au 15 septembre 1700. — *Abbages.* — Pothières (Côte-d'Or), fol. 216 r°. — *Prieurés.* — Courtangy (Côte-d'Or), fol. 86 v°. — Pargues (Aube), fol. 118 r°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 6 r°. — Suxy, fol. 98, 138 r°.

— Vassy, fol. 223 v. — *Doynenné* de Langres, fol. 21 v., 135 v. — *Canonicats*. — Chablis (Yonne), fol. 62 v., 187 r., 188 v. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Étienne, fol. 57 r., 269 v. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 287 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 178 r. — *Cures*. — Ancy-le-Serveux (Yonne), fol. 52 v. — Blumery, fol. 100 r., 158 r., 190 v. — Bousancourt, fol. 15 v. — Brion-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 110 v. — Chanteraine, fol. 99 v., 219 v. — La Chapelle-en-Blaisy, fol. 221 v. — Chaserey (Aube), fol. 81 v. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 207 v. — Chatoille-not, fol. 281 r. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 79 v., 93 r., 204 r. — Chenges (Côte-d'Or), fol. 230 r. — Clefmont, fol. 113 v. — Corsaint (Côte-d'Or), fol. 261 r. — Coublant, fol. 290 v. — Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) fol. 74 v. — Dancœur, fol. 182 r. — Dommarien, fol. 16 v. — Essey, fol. 273 v. — Favorney (Haute-Saône), fol. 15 v., 49 v. — Frettes, fol. 103 v. — Heuilley-le-Grand, fol. 60 r., 119 v. — Jonchery, fol. 217 v. — Les Loges, fol. 258 r. — La Mancine, fol. 267 r. — Mandres, fol. 182 v. — Merrey-le-Serveux (Yonne), fol. 85 r. — Meurville (Aube), fol. 48 v. — Nuits-sous-Ravières (Yonne), fol. 286 r. — Oudincourt, fol. 106 v. — Percey, fol. 171 r. — Quincy (Yonne), fol. 201 v., 265 r., 268 r. — Richebourg, fol. 260 v. — Roche, fol. 252 v. — Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 205 v. — Saint-Germain, fol. 265 v. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), fol. 36 r. — Signéville, fol. 109 v. — Spoix, fol. 88 r. — Talant (Côte-d'Or), fol. 125 v. — Tainay (Côte-d'Or), fol. 207 r. — Tonnerre (Yonne), transaction entre l'abbé de Molême et le chapitre de Saint-Pierre de Tonnerre, pour la nomination des curés de Saint Pierre du dit Tonnerre et de Villiers-Vineux, fol. 262 v. — Viévigne (Côte-d'Or), fol. 75 r. — Villiers-Vineux (Yonne). Voir: Tonnerre. — *Chapelles*. — Bar-sur-Seine (Aube), la Passion, fol. 255 v. — Bourguignons (Aube), Notre-Dame, fol. 11 v. — Chablis (Yonne), Sainte-Madeleine, fol. 299 r.; Saint-Pierre, fol. 41 r. — Champlitte (Haute-Saône), Saint-Nicolas, fol. 215 r. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Grande, fol. 165 v. — Cirey-sur-Blaise, Saint-Nicolas, au château, fol. 115 v. — Colombey-les-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 196 v. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelles de Notre-Dame-des-Bourgeois, fol. 152 r.; Sainte-Croix, fol. 6 v., 37 r. — Dijon, à l'église Saint-Michel, Mépart de Saint-Nicolas, fol. 22 r., 29 v.; fondation de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 25 r. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, la Sainte-Vierge d'Auvillers, fol. 270 r., 272 v. — Fayl, Sainte-Anne, fol. 24 r. — La Ferté-sur-Aube, Saint Claude, fol. 214 v. — Langres,

à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 180 r.; de Notre-Dame de La Tour, fol. 195 r.; Sainte-Barbe, fol. 120 r.; Sainte-Madeleine, fol. 213 r. — Langres, à l'église Saint-Dièr, l'Assomption, fol. 197 r. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de la Nativité-Notre-Seigneur, fol. 215 v. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), Sainte-Madeleine, fol. 183 r. — Pépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 205 r. — Ricey (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 97 v.; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 206 r. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 130 r. — Sombervon (Côte-d'Or), Saint-Sauveur, fol. 39 r. — Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 51 v.

G. 895. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1700-1701. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 16 septembre 1700 au 9 novembre 1701. — *Abbayes*. — Molême (Yonne), fol. 291 v. — *Prieurs*. — La Ferté-sur-Amance, fol. 290 r. — La Genevroie (commune de Soncourt), fol. 9 r. — Lanty, fol. 189 r., 190 r. — Montigny-le-Roi (aujourd'hui Montigny-en-Bassigny), fol. 283 r. — Montier-en-Île (Aube), fol. 212 r. — Saint-Vinnemer (Yonne), fol. 99 r. — Sexfontaine, fol. 181 r. — Varennes, fol. 198 r. — Vassy, fol. 172 r. — *Dignités capitulaires*. — Doynenné de Langres, fol. 4 v. — Trésorerie du chapitre de Langres, fol. 24 v. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 72 v. — Châteauvillain, fol. 159 v. — Chaumont, fol. 267 r. — Dijon (Côte-d'Or), la Chapelle-aux-Riches, fol. 176 v. — Fouvent-le-Château (Haute-Saône), fol. 53 r. — Langres, fol. 21 v. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 23 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 221 v. — *Prébendiers* de Langres, fol. 56 r., 114 v. — *Cures*. — Achey (Haute-Saône), fol. 55 v. — Ancy-le-Franc (Yonne), fol. 256 r. — Arconville (Aube), fol. 28 v. — Arthonnay (Yonne), fol. 185 r. — Banne-la-Roche (Côte-d'Or), fol. 150 r. — Bissey-la Côte (Côte-d'Or), fol. 59 r. — Bourguignon-lès-Morey (Haute-Saône), fol. 164 r. — Cérilly (Côte-d'Or), fol. 248 v. — La Chaleur (Côte-d'Or), fol. 193 r. — Channe (Aube), fol. 146 r. — Chantraine, fol. 168 r., 197 r. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 193 r. — Chessy (Aube), fol. 18 r. — Civry (Yonne), fol. 54 r. — Colombey-lès-Choiseul, fol. 144 r. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 180 r. — Corps-Saint (Côte-d'Or), fol. 239 v. — Cusey, fol. 129 r., 153 v. — Dannemoine, fol. 57 v. — Épagny (Côte-d'Or), fol. 245 v. — Flagey, fol. 141 v. — Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or), fol. 246 r. — Fraisoyn, fol. 145 r. — Germaine,

fol. 12 v°. — Grenant, fol. 77 r°. — Hortes, fol. 284 r°. — Lanques, fol. 249 v°. — Lefonds, fol. 13 r°. — Les Loges, fol. 151 v°. — Longpré (Aube), fol. 183 r°. — Magnifonchard (Aube), fol. 274 v°. — Malain (Côte-d'Or), fol. 193 v°. — Moulins (Yonne), fol. 163 r°. — Poinson et Larrey (Côte-d'Or), fol. 61 v°. — Pouilly, fol. 94 r°. — Rimau-court, fol. 83 v°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 68 r°. — Vaudremont, fol. 8 v°. — Venduvre (Aube), fol. 101 r°. — Vauxailles (Côte-d'Or), fol. 69 v°. — Vitrey (Haute-Saône), fol. 73 r°, 119 v°. — *Chapelles.* — Bar-sur-Aube (Aube), l'Annonciation, fol. 269 r°; Saint-Didier, fol. 269 r°. — Beze (Côte-d'Or), Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, fol. 51 r°. — Bourdons, Notre-Dame-de-Piété, fol. 300 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Étienne, fol. 282 r°. — Chassignelles (Yonne), Notre-Dame-du-Couroy, fol. 142 v°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), à l'église Saint-Mammès, chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 88 r°. — Coiffy, Saint-Nicolas, fol. 175 r°. — Courcelotte, Saint-Jean, fol. 250 r°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelles de Sainte-Croix, fol. 152 v°; Saint-Maur, fol. 273 r°; le Mépart, fol. 88 v°. — Dijon, à l'église Saint-Jean, chapelles de Saint-Adrien, fol. 46 r°; Saint-Edme, fol. 214 r°; Saint-Quentin, fol. 100 v°. — Dijon, à l'église Saint-Michel, chapelle des Grottes, fol. 231 r°. — Gevrey (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Blanche, fol. 47 v°. — Isôme, Saint-Gilles, fol. 289 r°. — Langres, chapelle de la Cène, fol. 16 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 248, 296 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles de la Division-des-Apôtres, fol. 31 r°; du Neuf-Autel, fol. 39 v°; de Sainte-Croix, fol. 19 v°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 121 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 234 v°; Saint-Jean-des-Fonts, fol. 217 r°; Saint-Laurent, fol. 258 v°; Saint-Martin, fol. 19 v°; Saint-Nicolas, fol. 91 r°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 296 r°. — Langres, à l'église Saint-Didier, chapelle de l'Assomption, fol. 6 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelle de Saint-Brice, fol. 43 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de Notre-Dame, fol. 296 r°. — Langres, à Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle de Notre-Dame, fol. 48 v°. — Longvic (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 278 v°. — Lézinnes (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 284 v°. — Melisey (Yonne), la Visitation, fol. 118 v°. — Merrey, le Saint-Sacrement, fol. 226 r°. — Montlandon, Saint-Nicolas, fol. 173 v°. — Venduvre (Aube), chapelle du château, fol. 210 v°; à l'église paroissiale, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 209 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), la Sainte-Vierge, fol. 270 v°. — *Hôpitaux.* — Dijon (Côte-d'Or), hôpital du Saint-Esprit, fol. 167 v°. —

Venduvre (Aube), fol. 210 v°. — *Fondations.* — A l'église de Braux, fol. 140 v°. — Fondation de la chapelle Sainte-Barbe, à Brazev-en-Plaine (Côte-d'Or), fol. 17 v°.

G. 896. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets : papier.

1701-1703. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 10 novembre 1701 au 10 mars 1703. — *Offices claustraux.* — Chamberrie de l'abbaye de Pothières (Côte-d'Or), fol. 31 v°. — *Prieurés.* — Aisy (Yonne), fol. 35 v°. — Langres, Saint-Didier, fol. 243 r°. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube (Aube), trésorerie, fol. 221 v°, 233 r°. — *Canonicaux.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 134 r°, 140 r°, 168 v°. — Châteauvillain, fol. 294 v°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 272 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 99 v°, 147 v°, 299 r°. — Jully-le-Châtel, aujourd'hui Jully-sur-Sarce (Aube), fol. 188 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 118 r°, 203 v°. — Tonnerre (Yonne), fol. 185 v°, 196 v°, 278 r°. — *Cures.* — Balesme, fol. 124 r°. — Barjon (Côte-d'Or), fol. 65 r°. — Blaisy, fol. 256 r°. — Blumerey, fol. 143 r°. — Boussenois (Côte-d'Or), fol. 249 v°. — Bouzancourt, fol. 132 v°. — Brazev-en-Plaine (Côte-d'Or), fol. 93 v°. — Chacena (Aube), fol. 253 r°. — Champignolle, fol. 166 v°, 268 r°. — Chemilly (Yonne), fol. 114 r°, 199 v°. — Créancey, fol. 56 v°. — Cruzy (Yonne), fol. 208 r°. — Cunfin (Aube), fol. 19 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 44 r°. — Dijon, Saint-Pierre, fol. 96 v°. — Dinteville, fol. 102 r°. — Doulaucourt, fol. 29 r°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 92 r°. — Étourvy (Aube), fol. 242 r°. — Fayl, fol. 84 r°. — Fixey (Côte-d'Or), fol. 191 v°. — Fleury-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 152 v°. — Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or), fol. 27 r°. — Fraisois, fol. 97 v°. — Fraignot (Côte-d'Or), fol. 261 v°, 264 r°. — Glands (Yonne), fol. 197 r°. — Gurgy-le-Châtel (Côte-d'Or), fol. 164 v°. — Heuilley-Coton, fol. 144 v°. — Hortes, fol. 52 v°. — Lanques, fol. 139 r°. — Lefonds, fol. 195 r°. — Léry (Côte-d'Or), fol. 190 v°, 223 r°. — Lignièrès (Aube), fol. 198 v°. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 239 r°. — Loches (Aube), fol. 59 r°. — Lucey (Côte-d'Or), fol. 199 r°. — Marault, fol. 60 r°. — Meures, fol. 237 v°. — La Motte, fol. 220 r°. — Neuilly, fol. 35 r°. — Noé, aujourd'hui Noé-les-Mallets (Aube), fol. 263 v°. — Noiron (Côte-d'Or), fol. 95 v°. — Ormancey, fol. 163 r°. — Prangey, fol. 64 r°. — Proverville (Aube), fol. 123 r°. — Quétingny (Côte-d'Or), fol. 228 v°. — Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), fol. 135 v°. — Remilly (Côte-d'Or), fol. 102 v°. — Rimaucourt, fol. 21 r°. — Rochefort, fol. 255 v°. — Roffey (Yonne), fol. 120 v°. — Rouvre, fol. 168 r°. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 281 v°. — Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), fol. 116 r°. — Sambourg (Yonne),

fol. 173 v°. — Semoutier, fol. 214 r°. — Talant (Côte-d'Or), fol. 135 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 142 r°. — Trichery (Yonne), fol. 97 v°. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 236 v°. — Vauxbons, fol. 66 r°. — Vieux Château (Côte-d'Or), fol. 182 r°. — *Chapelles*. — Arc-en-Barrois, Sainte-Anne, fol. 274 r°. — Aubigny, la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas, fol. 178 v°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Michel, fol. 248 r°; la Sainte-Trinité, fol. 239 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), Sainte-Catherine, fol. 272 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 121 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Grande, dite de Cérilly, fol. 131 v°; Sainte-Catherine, Saint-Paul et Saint-André, fol. 20 r°; Saint-Léger, fol. 20 r°. — Choiseul, Saint-Jean-Baptiste, au château, fol. 188 r°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelles de la Sainte-Trinité et de la Passion de Notre-Seigneur, fol. 293 v°. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, la Conception, fol. 80 v°. — Dijon, à l'église Saint-Étienne, chapelle de Sainte-Croix, fol. 258 r°. — Dijon, à l'église Saint-Jean, chapelles de Saint-Denis et Saint-Georges, fol. 47 r°, 58 r°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 161 r°. — Langres, à la cathédrale, chapelles de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 176 r°, 280 r°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 86 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 45 r°; Saint-Lazare, fol. 226 v°; Saint-Nicolas, fol. 177 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, la Conception, fol. 80 v°; la Sainte-Trinité, fol. 55 v°. — Marac, le Saint-Sacrement, fol. 85 v°. — Maulne, au château, l'Annonciation, fol. 63 r°. — Montigny-le-Roi, aujourd'hui Montigny-en-Bassigny, la Résurrection, fol. 36 v°. — Montsaugéon, Sainte-Catherine, fol. 3 r°. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 152 r°. — *Fondations*, d'un chapelain à l'hôpital de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 266 r°; de services, à l'église de Récourt, fol. 204 v°.

G. 897. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1703-1704. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 11 mars 1703 au 27 septembre 1704. — *Abbayes*. — Morimond, fol. 156 r°. — *Prieurés*. — Clefmont, fol. 294 v°, 297 r°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 286 r°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 272 r°. — Montrot, fol. 77 r°. — Saint-Mesmin (Côte-d'Or), fol. 254 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 213 v°. — Vendeuvre (Aube), fol. 279 v°, 290 v°. — Vignory, fol. 2, 38 r°. — Viviers (Aube), fol. 102 r°. — *Dignités capitulaires*. — Doyennés de la Chapelle-aux-Riches, à Dijon, fol. 47 v°; de Chaumont, fol. 247 r°, 252 v°, 286 r°. — Trésorerie de Chaumont, fol. 288 v°. — Chantretries de Chaumont, fol. 289 v°; de Tonnerre (Yonne), fol. 236

r°. — Sous-chantretrie de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 60 v°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 55 r°, 59 r°, 61 r., 120 v., 228 r°. — Châteauvillain, fol. 75 v°; Chaumont, fol. 213 r°. — Dijon (Côte-d'Or), la Chapelle-aux-Riches, fol. 215 v°, 250 r°. — Dijon, Saint-Étienne, fol. 257 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 44 r°. — Langres, fol. 244 v°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 46 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 146 r°. — *Prébendiers*. — Châteauvillain, fol. 52 v°. — *Cures*. — Arbigny-sous-Varennes, fol. 498 v°. — Barroville (Aube), fol. 51 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 299 r°. — Bertignolle (Aube), fol. 73 r°. — Bragelonne (Aube), fol. 64 v°. — Bussières, fol. 275 r°. — La Chaleur (Côte-d'Or), fol. 101 r°. — Champcourt, fol. 260 r°. — Charrey (Côte-d'Or), fol. 108 r°, 128 r°. — Chervey (Aube), fol. 132 r°, 180 v°. — Chevanny (Côte-d'Or), fol. 147 r°. — Choigne, fol. 217 r°. — Crecey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 264 r°. — Donnemarie, fol. 95 v°. — Échirey (Côte-d'Or), fol. 37 v°. — Engente (Aube), fol. 64 r°. — Fontaine-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 160 r°. — Gigny (Yonne), fol. 32 r°. — Guillon (Yonne), fol. 17 r°. — Jancigny (Côte-d'Or), fol. 56 r°. — Jaucourt (Aube), fol. 23 r°. — Maisey (Côte-d'Or), fol. 144 v°, 157 v°. — Marcellly, fol. 263 v°. — Meurville (Aube), fol. 110, 181 v°. — Mont, 119 r°. — Montberthault (Côte-d'Or), fol. 88 r°. — Monterie, fol. 278 r°. — Noiron (Côte-d'Or), fol. 246 v°. — Poinson, fol. 192 r°. — Praslay, fol. 4 v°. — Ricey (Aube), fol. 169 r°. — Rigny Haute-Saône, fol. 210 v°, 212 r°. — Rochefort, fol. 276 v°. — Rouvre-sous-Lignol (Aube), fol. 53 v°. — Rouvre-sur-Aube, fol. 145 v°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 217 v°. — Saint-Vallier, fol. 97 r°. — Savoisy (Côte-d'Or), fol. 81 r°. — Soyers, fol. 3 v°. — Trouhaut (Côte-d'Or), fol. 38 v°. — Turg'y (Aube), fol. 42 v°. — Vanlay (Aube), fol. 62 r°. — Vaudremont, fol. 37 r°. — Vaupeltaine, aujourd'hui La Chapelle-Vaupelteigne (Yonne), fol. 248 v°. — Villars-en-Azois, fol. 167 r°. — Villecomte (Côte-d'Or), fol. 195 v°. — Ville-Dieu (Côte-d'Or), fol. 80 v°. — Vil-lon (Yonne), fol. 91 v°. — *Chapelles*. — Aubigny, Notre-Dame, fol. 34 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Étienne, fol. 93 v°; la Sainte-Trinité, fol. 119 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Michel, fol. 261 v°. — Chablis (Yonne), Saint-André, fol. 223 v°; Saint-Georges, fol. 215 r°. — Chaumont, Saint-Étienne, fol. 26 r°; Sainte-Lucie, fol. 226 r°. — Chervey (Aube), Saint-Nicolas, fol. 207 r°. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 295 r°, 298 r°. — Dannemoine, Sainte-Catherine, fol. 124 r°. — Dijon (Côte-d'Or), à l'église Notre-Dame, chapelle de Sainte-Croix, fol. 152 v°. — Dijon, à l'église Saint-Jean, chapelle de la

Sainte-Vierge, dite des d'Argent, fol. 126 r°. — Dijon, à l'église Saint-Michel, chapelles de la Résurrection, fol. 269 r°; de Sainte-Marguerite, fol. 186 v°. — La Ferté-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 284 r°; Saint-Michel, fol. 150 v°. — Langres, chapelle de la Cène, fol. 14 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 23 v°; de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 33 v°; de Saint-Antoine, fol. 208 v°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 123 r°; de Saint-Michel, fol. 113 v°, 196 v°; de Saint-Nicolas, fol. 33 v°; de Saint-Thibaut, fol. 87 v°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre, chapelles de l'Annonciation, fol. 98 v°, 271 r°; de la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 270 v°. — Langres, à l'église Saint-Dilijer, chapelle de l'Assomption, fol. 134 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 242 r°. — Lanty, Sainte-Catherine, fol. 149 v°. — Rigny (Haute-Saône), la Sainte-Vierge, Saint-Jacques et Saint-Christophe, fol. 230 v°. — Rigny (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 265 r°. — Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 238 v°. — Saint-Maurice-lès-Langres, chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 271 v° — Saulon, Sainte-Catherine, fol. 74 r°. — *Commanderie* du Saint-Esprit de Dijon, fol. 66 v°. — *Mépart* de Saint-Michel de Dijon, fol. 81 v°. — *Aumônerie* de Saint-Geômes, fol. 27 v°. — *Union* d'un canonicat d'Époisses (Côte-d'Or), à la cure du dit lieu, fol. 84 r°.

G 808. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1704-1706. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 27 septembre 1704 au 9 septembre 1706. — *Prieurés.* — Aisy (Yonne), fol. 231 v°. — Chichée (Yonne), fol. 96 v°. — Latrecey, fol. 141 r°. — Merrey (Aube), fol. 273 r°. — Noé, aujourd'hui Noé-les-Mallets (Aube), fol. 257 r°. — Notre-Dame-de-la-Grâce, fol. 13 r°. — Rigny, fol. 276 v°. — Saint-Agnan, fol. 51 v°. — Sainte-Eulalie, commune de Bligny (Aube), fol. 297 v°. — Saint-Geômes, fol. 69 v°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 153 v°. — *Cures.* — Ageville et Esnouveaux, fol. 192 r°. — Argenteuil (Yonne), fol. 188 r°. — Avirey (Aube), fol. 123 r°. — Balnot, fol. 134 r°. — Belan-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 274 v°. — Baneuvre (Côte-d'Or), fol. 267 r°. — Bernon (Aube), fol. 270 v°. — Bertignolle (Aube), fol. 132 v°. — Bonnecourt, fol. 227 r°. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 111 r°. — Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 39 r°. — Chablis (Yonne), fol. 146 v°. — Cheney (Yonne), fol. 148 v°. — Courtivron (Côte-d'Or), fol. 34 r°. — Crecey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 166 v°. — Cry (Yonne), fol. 14 v°. — Dallecourt, fol. 246 r°. — Dam-

pierre, fol. 30 v°. — Dannemoine, fol. 202 r°. — Écot, fol. 282 v°. — Engente (Aube), fol. 149 v°. — Essey, fol. 253 r°. — Fains-lès-Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 268 r°. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 217 v°. — Grenant, fol. 196 v°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 72 r°. — Humes, fol. 50 r°, 259 r°. — Is-en-Bassigny, fol. 59 r°, 214 v°. — Isôme, fol. 95 r°. — Junay (Yonne), fol. 219 r°. — Langres, Sainte-Amâtre, fol. 189 v°, 256 r°. — Loches (Aube), fol. 275 v°. — Longvic (Côte-d'Or), fol. 277 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 167 v°. — Lusy, fol. 123 v°, 294 r°. — Lux (Côte-d'Or), fol. 3 v°, 115 v°. — Marcenay (Côte-d'Or), fol. 116 r°. — Marey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 121 r°. — La Margelle, fol. 242 r°. — Oucey, fol. 209 v°. — Poinson, fol. 116 v°. — Prangey, fol. 287 r°. — Prenoix (Côte-d'Or), fol. 190 v°, 255 r°. — Ravennefontaine, fol. 216 r°. — Riaucourt, fol. 189 v°, 196 r°. — Roffey (Yonne), fol. 47 v°. — Sacquenay (Côte-d'Or), fol. 108 v°. — Sainte-Colombe, fol. 199 r°. — Saint Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or), fol. 79 v°. — Sambourg (Yonne), fol. 139 r°. — Sarry (Yonne), fol. 130 v°. — Suzanne-court, fol. 285 v°. — Thoires (Côte-d'Or), fol. 57 r°, 172 v°, 174 r°. — Trichey (Yonne), fol. 269 r°. — Varennes, fol. 29 r°. — Villars-en-Azois, fol. 99 r°. — *Chapelles.* — Aubigny, la Purification, 29 r°, fol. 55 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Nicolas, fol. 17 v°, 18 r°. — Chaource (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 40 r°. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 189 r°. — Châtillon-sur-Seine, à l'église Saint-Mammès, chapelle de Saint-Georges, fol. 188 v°. — Coilly, Sainte-Catherine, fol. 99 v°. — Fontaine, Saint-Antoine, fol. 248 r°. — Gilly (diocèse d'Autun), Saint-Éloi, fol. 24 v°. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 55 v°, 81 v°, 118 r°, 161 v°; du Neuf-Autel, fol. 194 v°; de Notre-Dame-du-Buisson, fol. 281 v°; de Saint-André, fol. 221 v°; Sainte-Barbe, fol. 57 v°; Saint-Mammès, fol. 90 v°; Saint-Martin, fol. 131 v°, 166 r°; la Sainte-Trinité, fol. 215 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelles de la Conception, fol. 35 v°; de Saint-Brice, fol. 101 v°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de la Nativité de Notre-Seigneur, fol. 241 r°, 251 r°. — Montbard (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 137 r°. — Montigny, Notre-Dame, fol. 195 r°. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 194 r°, 200 v°. — Pacy (Yonne), Saint-Jean et Saint-Guillaume, fol. 138 r°. — Palaiseul, Saint-Adrien, fol. 31 v°. — Spois, Sainte-Catherine, fol. 112 v°. — Tonnerre (Yonne), à l'église Notre-Dame, chapelle de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fol. 14 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), au château, fol. 12 r°. — *Mépart* de Notre-Dame

de Dijon, fol. 133 r. — *Hôpitaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), hôpital du Saint-Esprit, fol. 2 r. — Tonnerre (Yonne), hôpital du Saint-Esprit, fol. 1 r. — *Fondations*. — Chalançey, fondation de services, fol. 203 v. — Talant (Côte-d'Or), fondation de bénédictions pendant l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 289 r. — *Présentations*. — Aubigny, chapelle de la Purification, fol. 32 v. — Gilly (diocèse d'Autun), chapelle de Saint-Éloi, fol. 24 v. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de la Nativité-Notre-Seigneur, fol. 24 r. — *Règlement* concernant les fonctions de chapelain de l'hôpital de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 92 v. — *Reconnaissance*, par les dames de Poulangy, de l'évêque de Langres pour leur supérieur, fol. 140 r. — *Union* de la chapelle de Gaudichot à la cure de Targy (Aube), fol. 175 v.

G. 899. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier. (Les cinquante premiers feuillets ont disparu.)

1706-1708. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 10 septembre 1706 au 16 septembre 1708. — *Abbayes*. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 67 r. — Quincy (Yonne), fol. 283 v. — *Prieures*. — Aisy (Yonne), fol. 198 v, 248 v. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Nicolas, fol. 175 v. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 200 r. — Bertignolles (Aube), fol. 59 r. — Bligny (Aube), Sainte-Eulalie, fol. 31, 52 r. — Champcourt, fol. 153 v. — Condes, fol. 234 v. — Conlin (Aube), fol. 169 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 40 r. — Lanty, fol. 12, 102 r. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 243 r. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 260 r. — Vassy, fol. 115 r. — *Dignités capitulaires*. — Doynné de Chaumont, fol. 143 r. — Chantrieres de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 20 v; Chaumont, fol. 4 v; Saint-Étienne de Dijon (Côte-d'Or), fol. 126 r. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 203 v. — Chablis (Yonne), fol. 91 r, 150 v, 217 r. — Châteauvillain, fol. 189 r. — Chaumont, fol. 4, 54 v, 130 v, 217 v. — Dijon, la Chapelle-aux-Riches, fol. 87 v, 100 r. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 162 r. — Langres, fol. 33, 124 v, 254 r, 295 r. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 254 v. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 50 v. — Tonnerre (Yonne), fol. 13, 53. — *Cures*. — Ahuy (Côte-d'Or), fol. 90 r. — Aiserey (Côte-d'Or), fol. 177 r. — Arconville (Aube), fol. 120 r. — Balnot (Aube), fol. 66 r. — Bar-sur-Aube (Aube), Sainte-Madeleine, fol. 139 v, 195 r, 199 v, 240 r. — Bénéuvre (Côte-d'Or), fol. 112 v. — Blancheville, fol. 144 v. — Blessonville, fol. 262 r. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 118 v. — La Chaleur (Côte-d'Or), fol. 279 v. — Chalindrey, fol. 229 r. — Cha-

meroy, fol. 21 r. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 40 v. — Channay (Côte-d'Or), fol. 170 r. — Grey-les-Mareilles, fol. 163 v, 225 r. — Girfontaines-en-Voisis, fol. 9 r. — Colons, fol. 172 r. — Confin (Aube), fol. 56 r. — Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 18 v. — Ecot, fol. 287 v. — Esnoms, fol. 47 v. — Essey, fol. 43 v. — Fontaines-les-Soches (Côte-d'Or), fol. 83 r. — Fontote (Aube), fol. 278 r. — Fraimoy, fol. 43 r. — Langres, Saint-Martin, fol. 131 v. — Lanty, fol. 275 r. — Maisières, fol. 282 v. — Montbard (Côte-d'Or), fol. 222 r. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 202 v. — Nacey (Côte-d'Or), fol. 108 r. — Nogent-les-Montbard, fol. 270 v. — Noyers (Yonne), fol. 249 r. — Pellerey (Côte-d'Or), fol. 275 v. — Pimelles (Yonne), fol. 283 v. — Poinchy (Yonne), fol. 24 r. — Poulangy, fol. 202 r. — Quétigny (Côte-d'Or), fol. 241 v. — Rolampont, fol. 119 r. — Saint-Geomes, fol. 107 r. — Sainte-Marie-sur-Ouche, ou Coyon (Côte-d'Or), fol. 165 r. — Saint-Remy (Côte-d'Or), fol. 249 r. — Soucourt, fol. 92 v. — Spoix, fol. 15 v. — Treix, fol. 71 r. — Urey (Côte-d'Or), fol. 165 r, 173 r. — *Chapelles*. — Annéville, Saint-Joseph, fol. 65 v. — Bar-sur-Aube (Aube), à l'église Saint-Maclou, chapelle de la Conception, fol. 250 v. — Bar-sur-Seine (Aube), Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fol. 201 v. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 269 r. — Chablis (Yonne), Sainte-Croix, fol. 84 v, 244 r; Saint-Époin, fol. 78 v, 81 r, 148 r; Sainte-Marie, fol. 296 r. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 63 r. — Chauvirey (Haute-Saône), Sainte-Anne, fol. 71 r. — Coilly, Sainte-Catherine, fol. 211 v. — Courcelles, Sainte-Anne, fol. 144 r; Saint-Antoine, fol. r. — Daniemoine, Sainte-Catherine, fol. 158 v. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Adrien, fol. 269 v; Sainte-Croix, fol. 69 r, 79 v, 274 r. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, chapelles d'Auvillars, fol. 14 v; Blaisy, fol. 208 r. — Dijon, à l'église Saint-Jean, chapelle des Chabbellan, fol. 14 r. — Dijon, à l'église Saint-Michel, chapelles de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 265 r; de Saint-Jean-des-Fonts, fol. 93 r. — Dijon, à l'église Saint-Nicolas, chapelle de Saint-Jean, fol. 281 v. — Dijon, à l'église Saint-Philibert, chapelle de Saint-Michel, fol. 246 r. — La Ferté-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 142 r; Saint-Michel, fol. 268 r. — Gevrey (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Blanche, fol. 270 r. — Langres, à la cathédrale, chapelles du cloître, fol. 157 v; de la Division-des-Apôtres, fol. 77 r; de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 122 r; de Saint-André, fol. 179 r; Sainte-Barbe, fol. 147 v, 157 r; Saint-Jean-Baptiste, fol. 148 r, 156 v; Saint-Nicolas, fol. 82 v. — Langres, à l'église

Saint-Amâtre, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 143 r°. — Langres, à l'église Saint-Martin, chapelle de l'Aurore, fol. 129 r°. — Langres, à l'église Saint-Pierre, chapelle de la Conception, fol. 30 v°, 46 r°. — Langres, à l'église de Saint-Simon et Saint-Jude, chapelles de Notre-Dame, fol. 239 v°; Saint-Gilles, fol. 133 v°; la Sainte-Vierge, fol. 281 v°. — Saint-Maurice-lès-Langres, Notre-Dame-de-Piété, fol. 263 v°. — Saint-Vincent (Yonne), la chapelle de Saint-Léger, fol. 224 v°. — Sixfontaine, Notre-Dame et Saint-Nicolas, au château, fol. 250 r°. — Sanx-le-Duc, (Côte-d'Or), Sainte-Anne ou la Trinité, fol. 131 r°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 30 v°. — Vignory, la Sainte-Vierge, fol. 164 r°. — Villecomte (Côte-d'Or), l'Assomption, fol. 137 r°. — Villy-en-Trode, Saint-Hilaire, fol. 51 v°. — *Infirmier* de Saint-Geômes, fol. 107 v°. — *Vicariat perpétuel* de Rochetaillée, fol. 59 v°. — *Union* du prieuré de Montigny-le-Roi, aujourd'hui Montigny-en-Bassigny, au Séminaire de Langres, fol. 288 v°. — *Fondation* de cinq places au Petit-Séminaire de Dijon, fol. 193 v°.

G. 900. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1708-1711. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 10 septembre 1708 au 21 juin 1711. — *Abbayes.* — Auberville, fol. 76 v°, 188 r°. — Belmont, fol. 159 r°. — Dijon (Côte-d'Or), Saint-Bénigne, fol. 224 v°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 203 r°. — *Prieurés.* — Aisy (Yonne), fol. 181 r°, 215 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), Saint-Nicolas, fol. 7 r°. — Cunfin (Aube), fol. 74, 86. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 83 r°. — Lanty, fol. 23 v°. — Léry (Côte-d'Or), fol. 202 v°. — Marmesse, fol. 65 r°. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny, fol. 204 v°. — Noyers (Yonne), 112 r°, 120 v°. — Saint-Martin-sous-Beaumont, fol. 122 r°. — Saint-Mesmin (Côte-d'Or), fol. 200, 253. — Silvarouvre, fol. 56 v°. — Til-Châtel (Côte-d'Or), fol. 31 r°. — Val-le-Duc, ou Le Quartier, commune de Salives (Côte-d'Or), fol. 126 r°. — Vausse (Yonne), fol. 133, 261 v°. — Vendeuvre (Aube), fol. 246. — Vignory, fol. 96 v°. — *Dignités capitulaires.* — Chablis (Yonne), chanterrie, fol. 105 r°. — Chaumont, trésorerie, fol. 17 v°. — Langres, chanterrie, fol. 252 r°. — *Caronicals.* — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 44, 122, 185, 192, 254, 293. — Chablis (Yonne), fol. 53, 93, 97. — Châteauvillain, fol. 104 r°. — Chaumont, fol. 274 v°. — Dijon (Côte-d'Or), à la Chapelle-aux-Riches, fol. 22, 33, 281 v°; à la Sainte-Chapelle, fol. 72 v°; à Saint-Étienne, fol. 117, 120 r°; à Saint-Jean, fol. 298 r°. — Époisse (Côte-d'Or), fol. 139, 146, 223. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 144,

148. — Langres, fol. 25, 49, 195, 245. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 167 v°. — Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 68, 113. — Tonnerre (Yonne), fol. 64, 75, 129, 282, 288. — *Prébendiers.* — Langres, fol. 175, 228. — *Cures.* — Andelot, fol. 168 r°. — Anrosey, fol. 219 r°. — Arc-en-Barrois, fol. 81 v°. — Arceaux (Côte-d'Or), fol. 71 v°. — Arconville (Aube), fol. 56 r°. — Aujourré, fol. 66 r°. — Avreuil (Aube), fol. 263 v°. — Barjon (Côte-d'Or), fol. 242 v°. — Baroville (Aube), fol. 174 r°. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 217 v°. — Bœuvre (Côte-d'Or), fol. 235 r°. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 259 v°. — Bezouotte (Côte-d'Or), fol. 231 v°. — Bologne, fol. 147 v°. — Bouhans (Haute-Saône), fol. 4 r°. — Bourdons, fol. 277 v°. — Brevanne, fol. 93 v°. — Buxeuil (Aube), fol. 237 r°. — La Chaleur (Côte-d'Or), fol. 276 r°. — Chameroy, fol. 217 v°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 235 v°. — Channe (Aube), fol. 9 v°. — Chargay (Haute-Saône), fol. 5 v°. — Charmoilles, fol. 170 v°. — Chaserey (Aube), fol. 25 v°. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 272 r°. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 67 v°. — Cirfontaine-en-Azois, fol. 146 r°. — Condes, fol. 163 v°. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), fol. 114 v°. — Dinteville, fol. 93 r°. — Échannay (Côte-d'Or), fol. 191 r°. — Éguilly (Aube), fol. 80 r°. — Étals (Côte-d'Or), fol. 72 r°. — Euffigneix, fol. 40 r°. — La Ferté-sur-Aube, fol. 106 v°, 112 r°. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 219 v°. — Francheville (Côte-d'Or), fol. 40 v°. — Fyé (Yonne), fol. 135 v°. — Gemeaux (Côte-d'Or), fol. 184 v°. — Gié-sur-Aujon, fol. 187 r°. — Gigny (Yonne), fol. 109, 175 v°. — Glands (Yonne), fol. 182 r°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 119 r°. — Isôme, fol. 111 v°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 239, 278 r°. — Lanne, fol. 282 r°. — Lanty, fol. 176 v°. — Leffonds, fol. 205 r°. — Lézimnes (Yonne), fol. 197 v°. — Longvic (Côte-d'Or), fol. 2 v°. — Maisey (Côte-d'Or), fol. 19 r°. — Maligny (Yonne), fol. 35 v°. — Marcenay (Côte-d'Or), fol. 146 r°, 198 v°. — Marcilly, fol. 137, 217 r°. — Marnay, fol. 280 r°. — Marolles, fol. 70 r°. — Marsan, fol. 110 r°. — Meury, fol. 127 v°. — Milreuil (Côte-d'Or), fol. 91 v°. — Montier-en-Hie (Aube), fol. 78 r°. — Moulins (Yonne), fol. 81 r°. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 178 r°. — Noé, aujourd'hui Noé-les-Mallets (Aube), fol. 110 v°. — Noiant-le-Rocheux, fol. 246 v°, 286 r°. — Noiron, fol. 155 v°. — Ocecy, fol. 107 r°. — Orbigny-au-Val, fol. 68 r°. — Oudincourt, fol. 276 v°. — Le Pailly, fol. 6, 8 r°. — Pierrefaite, fol. 42 v°. — Polisy (Aube), fol. 236 v°, 249 r°. — Prauthoy, fol. 31 r°, 48 v°. — Prenois (Côte-d'Or), fol. 215 v°. — Provanchères, fol. 138 v°. — Quéli-gay (Côte-d'Or), fol. 30 r°. — Raucounières, fol. 275 r°.

Recey, fol. 179 v. — Remève (Côte-d'Or), fol. 183 r. — Rochefort, fol. 230 v. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 314 r. — Saint-Mesmin (Côte-d'Or), fol. 122 r., 131 r., 216 r. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 295 v. — Saint-Vinmemer (Yonne), fol. 105 v. — Salives (Côte-d'Or), fol. 278 r., 290 r. — Sarry (Yonne), fol. 215 v. — Savigny-sous-Malamy (Côte-d'Or), fol. 51 v. — Spois, fol. 22 r. — Taley (Yonne), fol. 126 r. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 130 r. — Tart, fol. 11 v., 179 r. — Tonnerre, Saint-Venan, fol. 125 v. — Saint-Pierre, fol. 165 r., 188 r. — Urville (Aube), fol. 163 v. — Vesaignes-sur-Marne, fol. 11, 51 r. — Verdunnet (Côte-d'Or), fol. 298 r. — Versailles, fol. 276 r. — Veuxailles (Côte-d'Or), fol. 277 r. — Villemorien (Aube), fol. 299 r. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 152 r. — Viserny (Côte-d'Or), fol. 19 r. — Voigny (Aube) fol. 296 v. — *Chapelles.* — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-André, fol. 145 r. — Baissey, Notre-Dame, fol. 20 v. — Bar-sur-Aube; église de Saint-Maclou, chapelles de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 94 r., 163 v., 226 v.; de Saint-Nicolas, fol. 164 v., 167 r.; de la Conception, fol. 235 v.; église Saint-Pierre, chapelles de la Sainte-Vierge, fol. 163 v.; de Saint-Didier, fol. 94 r., 235 v., 226 v.; du Saint-Sacrement, fol. 52 v. — Bar-sur-Seine (Aube), église de Saint-Etienne, chapelles du Très-Saint-Sacrement, fol. 52 v., 224 r. et v.; de Saint-Etienne, fol. 63 v.; de Saint-Michel, fol. 222 r., 248 r. et v.; de Saint-Georges, fol. 248 r. et v.; chapelle hospitalière de Saint-Bernard, fol. 73 v., 76 v., 108 r. et v. — Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Catherine, fol. 6 r., 12 v., 220 v., 256 r. — Beaume (Côte-d'Or), église Notre-Dame, chapelle de Saint-Eloi, fol. 175 r. — Bernon (Aube), fol. 166 r. — Bologne, chapelle de Saint-Antoine, fol. 136 v. — Bonnectour, chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, fol. 55 r. — Bouhans (Haute-Saône), chapelle de Notre-Dame, dite de la Conception, fol. 9 r. et v. — Chablis (Yonne), chapelle de Saint-Pierre, fol. 53 v., 176 v. — Chaource (Aube), chapelles du Saint-Sépulchre, fol. 141 r.; de Saint-Georges, fol. 111 r. — Chassigny, chapelle de Sainte-Croix, fol. 11 v. — Chancy (Ain), chapelle de Sainte-Anne de Montaubert, fol. 297 r. et v. — Chauvirey (Haute-Saône), chapelle de Saint-Hubert, fol. 27 r. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 238 v. — Daillecourt, chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 227 v. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, chapelle de Saint-Michel, fol. 58 v.; à l'église de Saint-Philibert, chapelles de la Sainte-Famille, fol. 3 v.; de Saint-Quentin, fol. 84 r.; à l'église Saint-Jean, chapelle de

la Très-Sainte-Trinité, fol. 84 r. — à l'église de Notre-Dame, chapelle de Sainte-Croix, fol. 20 r., 79 v.; à l'église Saint-Michel, chapelle de Saint-Jean-des-Fonds, fol. 37 r. — Fontaine-les-Grès (Aube), chapelle de Saint-Antoine, fol. 13 r., 21 v., 141 v. — Guillon (Yonne), église de Saint-Remy, chapelles de Saint-Remy, fol. 116 r.; de Saint-Sebastien, fol. 61 v., 100 v., 131 r. — Laferte-sur-Aube, chapelle de Saint-Claude, fol. 164 v., 244 r. — Laignes; église de Saint-Anatole, chapelle de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 158 v.; église Saint-Mammès, chapelles Saint-Michel, fol. 3 v.; de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, fol. 61 r.; de Saint-André ou de la Division des apôtres, fol. 61 r. et v., 83 r.; de la Sainte-Trinité, fol. 101 r.; de Notre-Dame-de-la-Tour, fol. 109 v.; de Saint-Vincent, fol. 133 r., 134 r.; de Sainte-Catherine, fol. 175 r., 191 r.; de Notre-Dame du Neuf autel, fol. 218 r.; de Sainte-Barbe, fol. 162 v.; chapelles du chœur, de la Conception de Notre-Dame, fol. 63 v., 139 r., 163 r., 233 r., 280 r., 287 v.; à l'église Saint-Martin; chapelles de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 151 r., 161 r., 162 r.; de la Résurrection, fol. 199 r., 206 r.; de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, fol. 199 r.; à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, chapelles de la Sainte-Vierge, fol. 118 r.; de la Nativité de Notre-Seigneur, fol. 165 r., 166 v. — Lantenay (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Louis, fol. 182 v.; de Notre-Dame-la-Noire, fol. 182 v. — Lefonds, chapelles de Saint-Jean, fol. 173 v.; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 297 v., 208 r. — Longecourt (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Marguerite, fol. 37 r. — Longvic (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame, fol. 3 v. — Maizières-sur-Amance, chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 13 r. — Monthard (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Jean, fol. 6 v., 20 r.; de Saint-Nicolas (église de Saint-Jean-Baptiste), fol. 250 r. et v., 279 r. — Monthureux, chapelles de l'ange-gardien, fol. 140 v.; de Saint-Antoine, fol. 149 v.; de la Sainte-Vierge, fol. 140 v. — Montormier, chapelle de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 56 r. et v. — Montot, chapelle de la Sainte-Vierge sous l'invocation de la Purification, fol. 45 v. — Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Antoine, fol. 256 r. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 92 v., 93 r. — Pornic (Loire-Inférieure), chapelle des Guillauds, à l'église de Saint-Gilles, fol. 195 r. — Prangey, chapelle de Saint-Georges, fol. 141 r., 144 r. et v. — Pranthoy, chapelle de la Nativité, fol. 53 r. — Rigny (Aube), chapelle de Saint-Amaury, fol. 193 v., 216 v. — Savigny (Saône-et-Loire), chapelles de Sainte-Catherine et de

Saint-Antoine, fol. 267 r. — Saint-Jean-de-Lozue (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 132 r. — Semur (Côte-d'Or), à l'église de Notre-Dame, chapelle de Saint-Ladre, fol. 131 r. — Vanlay (Aube), chapelle de la Présentation de la Sainte-Vierge, fol. 220 r et v. — Vaucoucourt (Haute-Saône), chapelle de Saint-Sulpice, fol. 263 v. — La Villeneuve, paroisse de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de la Sainte-Vierge, fondée sous le titre de l'Assomption, fol. 80 v. — Vitteaux (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 75 r et v.; de Saint-Gilles, fol. 75 r.; de Sainte-Anne, fol. 241 v. — *Sacristies* de Sainte-Germaine (Aube), fol. 233 v, 294 r et v, 295 v.; de La Boisse (Ain), fol. 46 v. — *Hôpitaux*. — Arcelot (Côte-d'Or), fol. 55 r. — Bar-sur-Seine, hôpital du Saint-Esprit, fol. 250 v. — Châtillon-sur-Seine, fol. 136 r. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), rectorat de l'hôpital sous l'invocation de la Sainte-Vierge, fol. 113 v. — *Infirmerie* de l'abbaye de Saint-Urbain, diocèse de Châlons, fol. 267 r. — *Vicariats perpétuels*. — Bar-le-Régulier, diocèse d'Autun, fol. 104 v. — Bar-sur-Seine (Aube), fol. 247 v. — Condes, fol. 163 v. — Millery (Côte-d'Or), vicariat perpétuel de Saint-Georges, fol. 32 r. — *Mépris*. — Dijon, églises de Notre-Dame, fol. 124 v.; de Saint-Philibert, fol. 69 r. — *Union* de deux chapelles de Saint-Robert, dans l'enclos du monastère de Molesme (Yonne), fol. 104 r, 106 r. — *Fondation* d'une chapelle de Saint-Antoine et de cinq messes, dans l'église paroissiale de Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 136 r et v.

G. 901. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1711-1714. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 21 juin 1711 au 3 octobre 1714. — *Evêches*. — Langres, fol. 69 v, 70 r, 71 r, 72 r, 73 r, 74 v, 75 r, 167 r, 172 v, 173 r, 175 v, 177 r, 235 r, 239 r, 241 v, 243 v, 244 r, 246 r, 247 r, 264 v; provision de l'officialité, fol. 81 r, 95 v. — Chalon-sur-Saône, prise de possession de l'évêché, fol. 38 v. — *Abbayes*. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 76 r, 251 r et v. — La Crête, fol. 61 v. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), f. 2 r, et v, 3 v. — Dijon: Saint-Bénigne, fol. 69 v, 75 v, 77 v, 79 v, 106 r, 176 r, 235 r, 236 r, 240 r, 244 v, 255 v; Saint-Étienne, fol. 69 r, 69 v, 70 r, 76 v, 106 r, 125 r, 172 v, 173 r, 175 v, 188 r, 235 v, 237 r, 240 r, 246 v, 256 r. — Molesme (Yonne), fol. 19 v, 72 v, 74 v, 82 v, 121 v, 172 v, 243 v, 257 v, 285 v. — Pollières (Côte-d'Or), fol. 210 r, 218 r. — Prâlon (Côte-d'Or), fol. 86 v, 87 r. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 92 v. — Saint-Michel-de-Tonnerre (Yonne), fol. 265 v. — *Prieures*. —

Belroy (Aube), fol. 251 v, 252 r, 253 v, 263 r. — Bertignolles (Aube), 170 r. — Breuillo, prieuré de Saint-Vivien (Charente-Inférieure), f. 98 r. — Champcourt, prieuré de Saint-Bon, fol. 209 v, 242 r. — Saint-Géomé, fol. 70 v, 75 r, 259 r. — Laferté-sur-Aube, fol. 280 r. — Langres, prieuré de Saint-Bidier, fol. 32 v. — Saint-Léger, fol. 242 v. — Merrey (Aube), prieuré de Saint-Pierre-ès-Liens, fol. 287 r et v, 273 v. — Moiron, prieuré de Saint-Evrard, fol. 116 v, 117 r et v. — Montier-en-Bresse (Saône-et-Loire), prieuré de Saint-Oyant, fol. 24 v. — Mornac (Charente), prieuré de Saint-Nicolas, fol. 98 r. — Noé (Yonne), fol. 163 v, 221 v. — Pont-Saint-Urbain (Oise), fol. 163 v. — Puils (Côte-d'Or), prieuré de Notre-Dame, fol. 266 r, 290 r. — Ricy (Aube), prieuré de Notre-Dame-du-Faux-de-l'Isle, fol. 276 r, 289 r. — Roffey (Yonne), fol. 132 v, 178 v. — Rumigny (Ardennes), fol. 13 r. — Saint-Salurnin-sur-Loire (Maine-et-Loire), fol. 119 r. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 150 r, 173 v. — Semur (Côte-d'Or), prieuré de la Sainte-Vierge, fol. 195 v. — Sexfontaines, fol. 14 v, 22 r, 29 r. — Val-des-Choux, fol. 172 r. — Vaulce (Yonne), prieurés de Notre-Dame, fol. 48 v, 49 r, 34 r; de Saint-Denis, 113 v, 184 r. — Vauxaullès (Côte-d'Or), fol. 16 v. — Vignory, fol. 73 v. — Ville-en-Blaisois, fol. 239 r. — Virazel (Lot-et-Garonne), prieuré de Saint-Vincent, fol. 110 v. — Viviers (Aube), prieuré de Saint-Gengoulph, fol. 131 v, 156 v, 157 r, 195 r, 207 v, 212 v. — *Prieurés non identifiés*: Sainte-Madeleine de Monlartaut, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Autun, fol. 4 r, 68 r. — Notre-Dame-de-Fontaineroux, diocèse de Sens, fol. 116 v. — Saint-Privat, prieuré-curé, diocèse de Bourges, fol. 139 v. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube (Aube), doyenné de Saint-Maclon, fol. 78 r, 109 r, 110 r, 115 r; chantrerie, fol. 23 v, 225 v, 226 r; trésorerie, fol. 31 r, 260 r. — Chaumont, doyenné, fol. 275 v, 280 v. — Langres, chantrerie, fol. 252 v, 269 r. — Semur (Côte-d'Or), chantrerie du prieuré de Notre-Dame, fol. 232 r. — *Canoncats*. — Autun, fol. 112 r. — Avallon, fol. 75 r. — Bar-sur-Aube, fol. 2 r, 15 r, 16 v, 115 r, 192 v, 204 v, 261 r. — Chablis (Yonne), fol. 134 r. — Châteauvillain, fol. 7 r, 91 r, 243 r, 254 r et v. — Châmont, fol. 36 v, 56 r, 245 v, 260 r. — Dijon, fol. 204 r, 273 r. — Epoisses (Côte-d'Or), fol. 245 r. — Fouvent (Haute-Saône), fol. 227 v. — Langres, fol. 123 r, 234 v, 247 v, 253 v, 257 r, 262 r, 265 r. — Mussy-l'Évêque, devenu Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 38 v, 286 v. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 270 r. — Troyes (Aube), fol. 253 v. — *Prebendiers*. — Autun, fol. 30 r. — Bar-sur-Aube, fol. 8 r, 20 r, 36 r, 90 v, 101 r,

109 v., 130 v., 136 r et v., 137 r., 140 r., 141 r., 144 r., 215 v., 299 r. — Chablis (Yonne), fol. 3 v., 31 v., 134 v.
 Châteauvillain, fol. 83 v. — Chaumont, fol. 17 v., 41 v., 53 r., 58 r., 146 r. — Dijon, la Chapelle-aux-Riches, fol. 133 r., 151 r.; la Sainte-Chapelle, fol. 208 v.; Saint-Étienne, fol. 166 v.; Saint-Jean-Baptiste, fol. 7 v., 191 v., 193 v., 199 v. — Langres, fol. 11 v., 28 r., 47 r., 103 v., 108 r et v., 128 v., 202 r., 224 r. — Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 210 r et v. — Nuits (Côte-d'Or), église collégiale de Saint-Denis, fol. 52 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 106 v. — Tonnerre, église collégiale de Saint-Pierre, fol. 23 r. — *Cures*. — Aizanville, fol. 237 v. — Ancy (Côte-d'Or), fol. 228 v. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 274 v., 275 r. — Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), fol. 138 r et v. — Arcelot (Côte-d'Or), fol. 45 r. — Arnancourt, fol. 64 v., 65 r. — Autreville, fol. 60 r. — Avelanges (Côte-d'Or), f. 45 r. — Avosne (Côte-d'Or), fol. 262 r et v., 288 r. — Barjon (Côte-d'Or), fol. 45 r. — Baume-la-Boche (Côte-d'Or), fol. 190 r., 221 r. — Beaune (Côte-d'Or), fol. 125 v. — Beauvoir (Yonne), fol. 55 v., 68 r. — Belleneuve (Côte-d'Or), fol. 51 r., 204 r., 214 v. — Bernouil (Yonne), fol. 179 r. — Blaise, fol. 220 r., 231 r., 263 v., 264 r. — Blancheville, fol. 249 r. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 230 v. — La Boulaye (Saône-et-Loire), fol. 69 r. — Boussemois (Côte-d'Or), fol. 5 r., 111 r. — Braux (Côte-d'Or), fol. 48 r. — Briaucourt, fol. 48 r., 81 r., 82 r. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 9 r. — Bussièrres-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 131 r. — Busserotte (Côte-d'Or), fol. 131 r. — Bussièrres-les-Beumont, fol. 249 v., 282 r et v. — Celsoy, fol. 9 v. — Chalamey, fol. 65 r. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 78 v., 111 v. — Champcourt, fol. 220 v., 230 v., 263 v. — La Chaume (Côte-d'Or), fol. 33 v., 63 v. — Chaumesnil (Aube), fol. 46 r. — Chauvirey (Haute-Saône), fol. 78 v., 89 r., 90 r. — Charrey (Yonne), fol. 25 v., 54 r et v. — Chaserey (Aube), fol. 177 r., 199 r. — Chassigny, fol. 175 r., 176 v., 177 r., 185 v. — Cheuge (Côte-d'Or), fol. 13 v., 22 v. — Cirkfontaines, fol. 247 v., 262 v., 274 v. — Colombley-les-deux-Eglises, fol. 220 r., 277 r et v., 278 r. — Commissey (Yonne), f. 32 r. — Coutarnoux (Yonne), fol. 70 v., 90 r. — Coutermon (Côte d'Or), fol. 16, r. 98 v. — Cressey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 39 r., 43 v. — Dommartin-le-Saint-Père, fol. 152 v., 273 r. — Domecy (Yonne), fol. 39 r. — Doulaincourt, fol. 65 v., 72 v., 78 r., 80 r., 88 r. — Drocourt (Seine-et-Oise), fol. 158 r. — Eclance (Aube), fol. 253 r. — Ecot, fol. 150 v. — Espineuil (Yonne), fol. 66 v., 67 r., 99 r et v. — Essey, fol. 46 r. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 63 r., 65 v., 201 v., 202 r. — Flagey, fol.

5 v. — Fraignot (Côte-d'Or), fol. 79 v., 80 r., 131 r. — Ezy (Yonne), fol. 292 v. — Germaine, fol. 297 v et 298 r. — Gey-sur-Seine (Aube), fol. 129 v., 132 r et v., 139 v., 147 r. — Gligny (Yonne), fol. 47 r., 55 v. — Grésilles (Côte-d'Or), fol. 201 r et v. — Guindrecourt, fol. 279 v. — Gurzy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 114 v. — Iss-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 125 v., 151 r., 155 v. — Saequenay (Côte-d'Or), fol. 33 v. — Saint-Jean de Losne (Côte-d'Or), fol. 211 r. — Saint-Julien (Côte-d'Or), fol. 153 v. — Lazines (Yonne), fol. 186 r. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 111 r. — Longpre (Aube), fol. 195 r. — Lonsme (Côte-d'Or), fol. 143 v. — Mâlain (Côte-d'Or), fol. 228 r. — Marnigny (Saône-et-Loire), fol. 197 r. — Marolles (Aube), fol. 66 r., 153 r. — Mareilly, fol. 283 r. — Saint-Martin-en-Gâtinais (Saône-et-Loire), fol. 69 v. — Massmy (Côte-d'Or), fol. 190 r. — Morrey, fol. 257 v et 272 r. — Meurville (Aube), fol. 148 v., 153 v. — Moiron, fol. 96 v., 205 r., 211 r., 218, v., 219 v. — Montfandon, fol. 9 v. — Montot, fol. 190 v., 194 v. — Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 185 r. — Neuilly-l'Évêque, fol. 127 v. — Nogent-le-Froi, fol. 167 r. — Nogent-les-Montbard (Côte-d'Or), fol. 165 v. — Noidan (Côte-d'Or), fol. 152 r. — Normiers (Côte-d'Or), fol. 152 r. — Noyers, fol. 274 r., 281 r et v. — Nuits-sous-Ravière (Yonne), fol. 88 v., 164 r et v. — Orges, fol. 103 v., 104 r et v. — Oudincourt, fol. 20 r. — Pellerey (Côte-d'Or), fol. 261 r et v. — Perrigny (Côte-d'Or), fol. 8 v., 98 r. — Pizy (Yonne), fol. 123 r. — Poiseul-l'Évêque, fol. 127 v. — Pontailleur-sur-Saône (Côte-d'Or), fol. 132 v., 145 r. — Pont-la-Ville, fol. 46 r. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 79 r., 94 r. — Pouilly (Côte-d'Or), fol. 185 r. — Proverville (Aube), fol. 156 r., 149 v. — Roffey (Yonne), fol. 186 r. — Rouvre (Aube), fol. 169 v. — Rugny (Yonne), fol. 12 v., 47 r., 55 v. — Salmaise (Côte-d'Or), fol. 43 v. — Sanzay (Meurthe), fol. 34 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 295 r. — Selongey (Côte-d'Or), fol. 102 r., 128 r et v., 154 r. — Seurre (Côte-d'Or), fol. 180 r. — Sombernon (Côte-d'Or), fol. 214 r., 258 r et v. — Thil (Aube), fol. 274 r. — Thoray (Yonne), fol. 47 r. — Tornay, fol. 180 v., 197 r., 213 v., 214 r. — Treix, fol. 212 r. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 14 r., 92 v. — Valentign (Aube), fol. 46 r. — Vauxbons, fol. 83 r., 107 r., 177 v., 250 v. — Velogny (Côte-d'Or), fol. 48 r. — Vendeuvre (Aube), fol. 100 r., 146 r et v., 151 r. — Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 44 v. — Verricourt (Aube), fol. 199 v., 232 v. — Versaille, fol. 274 v. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 44 r., 155 v., 215 r. — Veuxaullès (Côte-d'Or), fol. 16 v., 162 r., 166 r. — Villars-en-Azois, fol. 190 r. — La-Ville-aux-Bois,

fol. 298 v°. — Villiers-Patris (Yonne), fol. 54 r°. — Vitrey (Haute-Saône), fol. 78 v., 89 r°. — Vitry-en-Bassigny, fol. 273 v°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 100 r°. — *Chapelles*. — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), chapelle de Saint-André, fol. 192 v°. — Andelot, église de Saint-Louvent, chapelle de Saint-Gabriel, fol. 21 r°. — Saint-André-le-Panoux (Ain), chapelles de l'Annonciation, fol. 226 v°; du Rosaire, fol. 226 v°. — Annemoine (Yonne), chapelle de la Conception Notre-Dame, fol. 221 v°. — Aouze (Vosges), chapelle de Notre-Dame, fol. 140 r°. — Arzenteuil (Yonne), église de Saint-Didier, chapelles de Saint-Jean, fol. 47 v°; de la Sainte-Vierge, fol. 47 v°. — Aubigny, chapelles de Saint-Antoine, fol. 38 v°; de la Conception, fol. 118 v°, 120 r°; de la Sainte-Trinité, fol. 120 r°, 257 r°, 282 r°, 289 r°, 292 v°, 293 r°. — Autrey (Haute-Saône), chapelle de Notre-Dame-de-la-Pitié, fol. 113 v°, 117 v°, 289 v°. — Avallon, église de Saint-Lazare, chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 75 r° et v°; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 81 r°. — Bars-sur-Aube, chapelles de Saint-Barthélemy, fol. 149 v°, 158 v°; de Saint-Etienne, fol. 137 v°; de la Sainte-Trinité, fol. 218 r°, 238 r°, 248 r° et v°. — Bars-sur-Seine, chapelles de Saint-Etienne, fol. 214 v°; de la Confrérie, fol. 218 v°. — Beaume, chapelles de Saint-Antoine, fol. 148 r°; de Sainte-Anne et de Sainte-Catherine, fol. 283 r°; de Saint-Léger-le-Vieux, fol. 13 v°; de Notre-Dame, fol. 13 v°; de Saint-Michel, fol. 194 r°; 225 r°. — Bernon (Aube), chapelle de Notre-Dame, fol. 217 r°. — Béze (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Anne, fol. 148 v°. — Bourg-en-Bresse, chapelle de Saint-Michel, fol. 226 v°. — Ceyzeriat (Ain), chapelles de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 226 v°; de l'Assomption, fol. 227 r°. — Chablis (Yonne), chapelles de Sainte-Madeleine, fol. 63 r°; de Saint-Thibaut, fol. 216 v°; de Saint-André, fol. 225 r°. — Châlon-sur-Saône, église de Saint-Vincent, chapelle de Saint-Cosme, fol. 164 r°. — Châteauvillain, chapelle de Saint-Jacques, fol. 5 r°, 17 r°. — Chaudenay, chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 224 v°. — La Chaume (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Jacques, fol. 68 v°; de Saint-Nicolas, fol. 136 v°, 137 r°, 289 r°. — Chenove-les-Dijon (Côte-d'Or), chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 44 r°. — Choiseul, chapelle de Saint-Nicolas, appelée aussi Saint-Gengoul, fol. 245 v°. — Colombey-les-deux-Églises, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 276 r°, 280 r°, 299 v°. — Dijon (Côte-d'Or), la Sainte-Chapelle, fol. 198 v°; chapelle de Notre-Dame (vieux collège), fol. 130 r°, 135 r° et v°, 282 r°; église Saint-Étienne, chapelles de Landières, fol. 186 v°, 201 r°; de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marguerite, fol. 212

r°; église de Saint-Philibert, chapelle de Saint-Quentin, fol. 158 r°, 163 r°; église Saint-Jean, chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 158 r°, 163 r°. — Pain-les-Montiers (Côte-d'Or), chapelle de l'Annonciation, fol. 122 v°. — Grancœur-le-Châtel (Côte-d'Or), fol. 15 v°, 269 v°. — Jasseron (Ain), chapelles de Saint-Antoine de Padoue et de Saint-Maxime, fol. 226 v°. — Laferté-sur-Aunance, chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 197 v°. — Langres, *a*, église Saint-Amâtre; chapelle de Saint-Germain, fol. 112 v°; église Saint-Ididior, chapelles de l'Assomption-Notre-Dame, fol. 223 r° et v°; de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 284 r°; *b*, église de Saint-Mammès; chapelles de Notre-Dame, fol. 232 r°; du Cloître, fol. 283 r°, 290 v°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 244 r°; de Saint-Barbas, fol. 234 v°; de Saint-Laurent, fol. 177 r°, 200 v°, 201 r°; de Saint-Lazare, fol. 272 v°; de Saint-Michel, fol. 96 r°; de Notre-Dame-des-Epousailles, fol. 96 v°; de Tous-Saints, fol. 101 v°, 103 r°; de Saint-André, ou de la Division des apôtres, fol. 54 v°, 25 v°; de l'Annonciation, fol. 211 v°; de Sainte-Catherine, fol. 208 r°, 209 v°, 210 r°; de Saint-Jean decollé, fol. 112 v°; *c*, église Saint-Martin; chapelles de Saint-Martin, fol. 200 r° et v°, 209 r°, 215 r°, 256 r° et v°; de la Conception, fol. 149 r°, 164 v°; de Sainte-Croix, fol. 152 v°, 181 r° et v°; *d*, église Saint-Pierre et Saint-Paul; chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 171 r° et v°, 219 v°; Saint-Nicolas, fol. 273 v°, 283 v°, 286 r°; de Saint-Jérôme, fol. 40 r°, 43 r°, 59 r°, 64 r°; *e*, église Saint-Simon et Saint-Jude sur les Murs-Fraîets; chapelles de la Sainte-Vierge, fol. 71 r°; de Saint-Thomas, fol. 85 v°. — Macey (Manche), chapelle de Saint-Béatif, fol. 15 r°. — Marsonnas (Ain), chapelles de Saint-Firmin, fol. 110 v°, 118 r°; de Notre-Dame, fol. 118 r°. — Montbard (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Louis, au château, fol. 35 r°, 37 v°; de Saint-Jean, en l'église Saint-Jean-Baptiste, fol. 39 v°. — Montlandon, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 77 r°. — Nogent-le-Roi, chapelle de Saint-Antoine, fol. 277 r°, 278 v°, 279 r°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 35 r°; de Saint-Georges, fol. 198 r°. — Paris, chapelle de Sainte-Genoève, fol. 112 v°, 113 r°. — Puligny (Côte-d'Or), fol. 161 r°. — Ravières (Yonne), chapelle de Sainte-Croix, fol. 290 v°, 296 r° et v°. — Sombernon (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Sauveur, fol. 22 v°, 37 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Siméon, au château, fol. 271 r°. — Servain, chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Evrard, fol. 285 r°. — Talmay (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Barbe, fol. 182 r°, 216 r°, 259 r°. — Thoire (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Catherine, fol. 21 v°. —

Vendeuvre (Aube), fol. 281 r. — Vezannes (Yonne), chapelle de la Vierge, fol. 245 r. — Villiers-sur-Marne, chapelle de Saint-Gilles, fol. 120 v°, 127 r°. — Saint-Vincent (Yonne), chapelle de Saint-Leger, fol. 32 v°, 33 r. — Voisines, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 142 v°, 143 r. et v°. — *Vicariats perpetuels* de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 64 r° et v°. — de Notre-Dame de Beaune, fol. 97 v°. — *Meurt* de Notre-Dame de Dijon, fol. 135 v°. — *Hôpitaux*. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), rectorat de l'hôpital de Sainte-Marie, fol. 97 v°, 125 v°, 126 r° et v°, 208 v°, 268 v°, 269 r°, 273 r°. — La Montagne (Haute-Saône). Réquisition présentée par le vicaire de Bar-sur-Seine au lieutenant général au bailliage de La Montagne, en vue d'obtenir la permission de se servir d'un notaire royal, fol. 129 r° et v°.

G. 902. (Registre). — In-folio, 300 feuillets; papier.

1714-1717. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 3 octobre 1714 au 8 septembre 1717. — *Abbayes*. — Belmont, fol. 286 v°. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 162 r° et v°, 204 v°. — Saint-Père de Chartres, fol. 59 v°. — Cormery-en-Touraine, abbaye de Saint-Paul, fol. 60 v°. — Dijon, abbayes de Saint-Bénigne, fol. 52 v°, 58 v°, 162 v°, 171 v°, 258 v°, 259 r°, 260 v°, 263 r°; de Saint-Etienne, fol. 50 r°, 52 v°, 58 v°, 62 v°, 64 v°, 150 r°, 162 v°, 172 r°, 257 v°, 268 v°, 292 v°; de Saint-Julien, fol. 45 v°, 46 r° et v°. — La Charité (Nièvre), fol. 56 v°, 68 r°. — Longuay, fol. 2 r° et v°, 3 r° et v°. — Marmontiers-les-Tours (Indre-et-Loire), fol. 59 v°. — Poulangy, fol. 113 v°. — Puy-d'Orbe, sur le finage de Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 195 r°, 200 v°. — Rougemont (Côte-d'Or), abbaye de Saint-Julien, fol. 40 r°. — Saint-Michel-sur-Tonnerre (Yonne), fol. 159 r°, 259 r°. — *Prieurés*. — Bertignolles, prieuré de Saint-Robert (Aube), fol. 77 v°, 78 r°. — Bonvaux, fol. 133 r°. — Charolles (Saône-et-Loire), prieuré-commanderie de Sainte-Madeleine, fol. 232 v°. — Chérey (Aube), fol. 274 v°. — Clefmont, prieuré de Saint-Thibaut, fol. 73 v°, 90 r°. — Coublanc, prieuré de Saint-Pierre, fol. 209 r° et v°. — Fayl-Billot, fol. 270 r°, 287 r°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 293 v°. — Laferté-sur-Aube, fol. 6 r°, 106 v°, 107 r° et v°, 108 r°. — La Pommeraie (Vendée), fol. 252 r°. — Latrecy, fol. 274 v°. — Marnesse, prieuré de Saint-Martin, fol. 146 r°. — Moissac (Tarn-et-Garonne), prieuré de Saint-Pierre, fol. 108 r°. — Noyers (Yonne), fol. 95 v°, 223 r°. — Orimont (Aube), prieuré de Notre-Dame, fol. 225 v°. — Roffey (Yonne), prieuré de Saint-Martin, fol. 20 r° et v°. — Sixfontaines, fol. 154 v°. — Saint-Geosmes, fol. 56 r°, 58 r° et v°, 95 r°, 153 r°, 159 r°.

165 v°, 166 r°, 259 v°, 261 r°, 263 v°. — Sainte-Catherine-des-Trois-Portins (Maine-et-Loire), fol. 23 v°. — Sainte-Vierge (Yonne), prieure de Saint-Pierre, fol. 64 v°, 68 v°, 69 r°, 82 r°, 84 v°. — Varennes, fol. 20 r°. — Vignory, prieure de Saint-Etienne, fol. 163 v°. — Prieures non identifiées : Yzeroy (Maine-et-Loire), fol. 278 r°. — Notre-Dame de Beaucourt (diocèse de Toul), fol. 276 r°. — *Offices et dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, doyenné, fol. 50 v°; sous-chantre de Saint-Michel, fol. 21 r°, 24 v°, 45 r°; trésorerie, fol. 248 v°, 249 r°. — Chaumont, doyenné, fol. 33 r°. — Dijon, archidiaconat, fol. 48 v°, 73 r° et v°, 86 v°, 115 r°, 161 v°. — Sainte-Chapelle, chantrerie, fol. 274 r°. — Gramcy-le-Château (Côte-d'Or), doyenné, fol. 177 v°. — Gyl-Eveque (Yonne), doyenné, fol. 85 v°. — Saint-Pierre-de-Tonnerre (Yonne), chantrerie, fol. 49 r°. — *Sacristie* de Saint-Georges de Vendeuvre (Aube), fol. 9 v°, 10 r°. — *Canonicaux*. — Auxerre, fol. 113 r°, 266 v°. — Bar-sur-Aube, fol. 238 r°, 272 v°, 276 v°. — Chablis (Yonne), fol. 63 r°, 249 v°. — Chateaufvillain, fol. 18 r°, 55 r°, 97 v°, 157 v°, 261 v°, 262 v°. — Chaumont, fol. 178 r°. — Dijon : à la Chapelle-aux-Riches, fol. 154 r° et v°; à la Sainte-Chapelle, fol. 81 r°, 160 r°, 248 r°, 231 r°; église Saint-Etienne, fol. 26 r°, 31 v°, 143 v°, 175 v°, 209 v°, 213 v°, 241 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 220 v°. — Langres, fol. 23 v°, 27 r°, 65 r°, 70 v°, 72 v°, 74 v°, 75 r°, 83 r°, 91 r°, 94 r°, 19 v°, 102 r°, 110 v°, 111 v°, 115 v°, 119 r°, 123 r°, 125 r°, 126 v°, 136 v°, 148 r°, 180 r°, 187 v°, 194 r°, 211 r°, 252 r°, 262 v°, 280 r°, 290 v°. — Lafauche, canonicat de Saint-André, fol. 248 v°. — Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 171 r°, 148 v°. — Nuits (Côte-d'Or), fol. 238 r°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 13 v°, 29 v°, 50 v°. — Saint-Orens (Gers), fol. 149 r°. — Saint-Pierre de Lille (Nord), fol. 297 v°. — Saint-Pierre de Tonnerre (Yonne), fol. 62 r°, 66 r°, 76 v°, 197 v°, 210 r°, 220 v°. — Toul (Meurthe-et-Moselle), fol. 146 r°. — *Prebendiers*. — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 54 v°. — Chateaufvillain, fol. 227 r°, 247 v°. — Dijon, Notre-Dame, fol. 104 r°. — Langres, fol. 33 v°, 81 v°, 125 r°, 137 r°, 163 r°, 277 v°, 284 r°. — *Cures*. — Abergement-la-Ronce (Jura), fol. 46 v°. — Ahuy (Côte-d'Or), fol. 123 r°, 155 r°. — Aisanville, fol. 261 v°, 283 v°, 284 r°. — Aulépierre, fol. 182 r°. — Avrecourt, fol. 156 v°, 82 r°. — Barges (Côte-d'Or), fol. 138 r°, 181 r°, 200 r°. — Belleneuve (Côte-d'Or), fol. 230 v°. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 147 r°, 150 r°. — Bierry (Yonne), fol. 249 v°, 282 v°, 283 r°. — Blaisy-le-Bas (Côte-d'Or), fol. 145 r°. — Boncourt, fol. 166 v°, 202 v°, 203 r°. — Broc (Maine-et-Loire), fol. 85 v°. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 242 v°. — Buxières-les-Clefmont,

fol. 69 v. — Champagny (Côte-d'Or), fol. 7 r. et v. — Chantoussan (Côte-d'Or), fol. 278 v. — Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 238 r. — Chateaufvillain, fol. 212 r. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 202 r., 208 v. — Chichée (Yonne), fol. 127 r., 131 v., 179 r. — Cirfontaines, fol. 261 v., 283 v. — Colombs, fol. 172 v. — Consigny, fol. 185 v. — Corvignon (Aube), fol. 290 v. — Cunfin (Aube), fol. 53 r., 61 v. — Dijon, Saint-Michel, fol. 25 v., 32 r. — Donnemarie, fol. 270 r. — Éguilly (Aube), fol. 133 v., 183 v. — Engentes (Aube), fol. 23 r. — Etivey (Yonne), fol. 167 r., 207 v., 225 r. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 112 r. — Fouvent-le-Châtel (Haute-Saône), fol. 3 0 r. — Fresnoy, fol. 161 r. — Fyé (Yonne), fol. 53 v. — Genicourt-en-Barrois (Meuse), fol. 63 v. — Gevrey Côte d'Or), fol. 51 v., 85 v. — Gillancourt, fol. 200 r. — Gilley, fol. 65 v., 124 v., 125 r., 126 r. et v. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 62 r. — Lagesse (Aube), fol. 91 v. — Lanques, fol. 31 r. — Lefonds, fol. 271 r. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 103 r., 111 r., 182 r., 270 r., 272 r. — Lignorelles (Yonne), fol. 169 v. — Louppy-le-Petit (Meuse), fol. 63 v. — Mâcon (Saône-et-Loire), fol. 78 v. — Marcilly, fol. 11 r. — Marolles-les-Bailly (Aube), fol. 168 v. — Meurville (Aube), fol. 58 r. — Montoillot (Côte-d'Or), fol. 154 v., 198 v. — Norges-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 98 v. — Noyers (Yonne), fol. 4 r., 18 r., 19 v., 85 r., 105 r. — Origny, fol. 72 r., 134 v. — Orgeux (Côte-d'Or), fol. 89 r. — Percy (Yonne), fol. 209 r., 234 r., 243 r. — Polisot (Aube), fol. 149 v., 206 v. — Prauthoy, fol. 225 v., 253 r. — Queligny (Côte-d'Or), fol. 36 r. — Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), fol. 285 v., 287 r., 292 r. — Récourt, fol. 82 r. — Richebourg, fol. 273 r., 275 v. — Rielles Eaux (Côte-d'Or), fol. 274 v. — Rivières-le-Bois (Côte-d'Or), fol. 274 r., 288 r. — Salives (Côte-d'Or), fol. 83 v., 128 v. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 28 v. — Sérécourt (Vosges), fol. 112 v. — Spoy (Aube), fol. 52 r., 57 v., 87 v. — Saint-Aubin (Jura), fol. 46 v. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), fol. 96 v., 106 r. — Saint-Martin de Fontenay (Calvados), fol. 172 v. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), fol. 214 v. — Trichy (Yonne), fol. 8 v. — Trouhans (Côte-d'Or), fol. 221 v. — Turgy (Aube), fol. 217 v. — Vaizès (Mayenne), fol. 282 r. — Vereux (Haute-Saône), fol. 116 r., 269 r. — Viêverge ou Varennes (Saône-et-Loire), fol. 228 r. — Vignory, fol. 221 v., 238 v. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 27 r., 38 v. — Villiers-sur-Suize, fol. 277 v., 278 v. — Vilry-les-Nogent, fol. 10 r. — Voigny (Aube), fol. 27 r., 32 r. — *Chapelles.* — Aubigny (Côte-d'Or), chapelle de la Purification, fol. 172 v. — Autun, chapelle de Saint-Gervais et de Saint-

Protais, fol. 142 v., 160 r. — Auxerre, chapelle de Notre-Dame, fol. 266 v. — Bars-sur-Aube, chapelles de Saint-Nicolas, fol. 220 r.; de la Passion (église Saint-Pierre), fol. 274 v.; de l'Annonciation de la Vierge, fol. 291 r. — Bars-sur-Seine, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 97 r., 163 v. — Bracey (Côte-d'Or), église de Saint-Remy, chapelles de Sainte-Barbe, fol. 152 r.; de Sainte-Catherine, fol. 278 r., 295 r. — Cahuire-et-Cuire (Rhône), chapelle de Saint-Pierre, fol. 143 r. — Chablis (Yonne), chapelles de Sainte-Croix, fol. 64 r.; du Saint-Esprit, fol. 30 r., 46 v.; de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 30 r., 46 v.; de Saint-André, fol. 118 v. — Chassigny, chapelle de Sainte-Croix, fol. 62 v., 124 r. — Chaumont, chapelles de Saint-Antoine, fol. 93 r., 97 r., 103 v., 112 v.; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 131 r.; de Notre-Dame-des-Couturières, fol. 79 r., 109 v. — Chauvirey (Haute-Saône), chapelle de Sainte-Anne, fol. 121 r. — Choilley, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 184 v., 269 r. — Colombey, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 35 r. — Cusey (Côte-d'Or), chapelle de la Conception, fol. 245 v., 261 r. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, chapelles de Saint-Bénigne et de Saint-Charles, fol. 242 r., 213 r., 239 v.; de Saint-Michel, fol. 241 r.; de la Sainte-Vierge, fol. 55 r.; de Saint-Georges, fol. 55 r.; église de Notre-Dame, chapelle de Saint-Maur, fol. 75 r., 85 r., 161 r.; église Saint-Nicolas, chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 185 r.; église Saint-Etienne de Dijon, chapelle de Jésus-Marie-Joseph, fol. 79 r.; église Saint-Jean, chapelle de Saint-Claude, fol. 71 v.; église de Saint-Michel, chapelle de Notre-Dame de Bon-Espoir, fol. 274 r. — Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or), chapelle de l'Annonciation, fol. 212 v. — La Chaume (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 23 v., 27 v., 269 r. — Laferté-sur-Aube, chapelle de Sainte-Croix, fol. 96 v., 99 r. — Langres; église Saint-Amâtre; chapelles de Saint-Germain, fol. 128 r., 150 v., 285 v.; de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, fol. 262 r., 279 r.; église Saint-Mammès, chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, fol. 206 v., 229 v., 276 r.; de Sainte-Anne, fol. 139 v., 188 r.; de Sainte-Barbe, fol. 164 v., 165 r.; de Saint-Jean, fol. 150 v., 285 v.; de Saint-Lazarre, fol. 189 r., 190 r.; du Neuf-autel, fol. 253 r.; église Saint-Pierre; chapelle de Sainte-Marguerite, fol. 104 v.; église Saint-Simon et Saint-Jude ou des Trépassés, chapelles de Sainte-Marguerite, fol. 124 r.; de Saint-Jean-Baptiste décollé, fol. 128 r., 200 v., 212 v., 220 r.; de Saint-Michel archange, fol. 79 r., 89 v., 109 v., 257 r. — Liècy-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame, fol. 152 v. — Lux (Côte-d'Or), chapelle de

Saint-Michel dans la paroisse et au château, fol. 289 v. — Marey (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Croix, fol. 65 v. — Migé (Yonne), chapelle de Saint-Jean, fol. 266 v. — Miréhel (Jura), chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 143 r. — Montigny-Lajesse (Aube), chapelle de Notre-Dame, fol. 14 r. — Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean du Point-du-Jour, fol. 127 r. — Nogent-le-Roi, chapelle de Saint-Antoine, au château, fol. 19 r. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), chapelle de Saint-Georges, fol. 61 r. — Pargues (Aube), chapelle de Saint-Georges, fol. 86 v. — Paris : église Saint-Eustache, chapelle de Saint-Louis, fol. 113 r. — Prangey, chapelle de Saint-Georges, fol. 122 v, 177 r, 192 v. — Seurre (Côte-d'Or), chapelle de la Sainte-Trinité, en l'église Saint-Martin, fol. 85 r, 125 v, 160 r. — Saint-Denis (Seine), chapelle de Saint-Denis, fol. 257 r, 270 v. — Saint-Jean-le-Riche (Saône-et-Loire), chapelle de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, fol. 80 r. — Saint-Maurice-lès-Langres, chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 198 r, 200 r, 203 v. — Talmey (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Martin, fol. 131 r. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 191 r. — Tours (Indre-et-Loire), chapelle de Sainte-Barbe, fol. 17 r. — Vendevy (Aube), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 38 r. — Viéville, chapelle du saint nom de Jésus, en la paroisse de Saint-Pierre, fol. 117 v. — Villy-en-Trodes (Aube), chapelle de Saint-Hilaire, fol. 226 r. — Voisines (Yonne), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 128 r, 150 v, 156 r, 285 v. — *Présentations.* — Autreville, présentation à la chapelle de la Très-Sainte-Trinité, de Saint-Lazare et de Sainte-Marthe, en l'église Saint-Pierre, fol. 233 r. — Chazeuil (Côte-d'Or), à la chapelle de la Conception, fol. 268 r. — Châteauvillain, à la cure de Saint-Jean-l'Évangéliste et Notre-Dame, fol. 235 r. — Dijon, à la chapelle de Saint-Claude, en l'église Saint-Jean, fol. 18 r ; à la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, en l'église Saint-Nicolas, fol. 185 r. — Essoyes (Aube), à la cure, fol. 261 r. — Gêmeaux (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Michel, dans le finage dudit, fol. 183 r. — Langres, présentation à une chapelle des saints Marcellin et Pierre, martyrs, en l'église Saint-Amâtre, fol. 194 v. — Loyettes (Ain), présentation à la chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 143 r. — Poinson, à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 266 v. — Saint-Thomas de Cuiseaux (Saône-et-Loire), chapelle de Sainte-Catherine, fol. 61 v. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), cure, fol. 182 v ; chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 265 v. — Urville (Aube), à la cure, fol. 57 v.

Vignory, à la cure, fol. 148 v. — *Hopitiaux.* — Notre-Dame de Dijon, rectorat, fol. 15 r et v. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), rectorat, fol. 5 r. — *Fondation* d'une chapelle de la Passion de J.-C. à Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, fol. 173 v. — Brevets de joyeux avènement sur les collèges de Bar-sur-Aube, fol. 227 r ; de Saint-Etienne de Dijon, fol. 153 v. — Procuration aux religieux de Saint-Geosmes, pour occuper au Parlement, sur l'assignation donnée par les abbesses et religieuses de Notre-Dame de Troyes (Aube), fol. 245 v.

G. 903. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets : papier.

Insinuations ecclésiastiques. — Du 9 septembre 1717 au 31 décembre 1720. — *Evêché et chapitre de Langres*, fol. 35 r, 36 r, 37 r, 38 r, 39 r, 40 v, 42 v, 43 r, 121 r, 126 v, 127 r, 128 r, 129 v, 130 r, 131 v, 132 r, 211 r, 215 v, 219 r, 221 v, 222 r, 223 r, 225 v, 226 r, 227 r, 228 r, 230 v, 231 r. — *Officialité de Dijon*, fol. 204 v. — *Abbayes.* — Belmont, fol. 57 r. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 33 r, 35 r, 127 v, 131 r, 219 r, 222 r. — Clairvaux (Aube), fol. 178 v, 179 r. — Dijon, abbaye de Saint-Bénéigne, fol. 36 r, 45 v, 215 r, 216 r, 227 v, 233 r, 243 r ; de Saint-Etienne, fol. 36 v, 39 r, 42 v, 43 r, 77 v, 82 v, 125 v, 127 r, 130 v, 135 v, 166 v, 169 r, 215 r, 220 v, 226 r, 227 v, 233 r et v, 243 r et v. — Saint-Geosmes, fol. 226 r. — Saint-Michel-de-Tonnerre (Yonne), fol. 37 v, 123 v, 185 v, 226 v. — Vaux-la-Douce, fol. 141 r, 261 v, 262 r, 263 r et v, 264 r, 267 r. — *Sacristie* du prieuré de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (Aube), fol. 138 v, 157 v, 158 r. — *Prieures.* — Aubrey (Haute-Saône), fol. 270 v, 271 r. — Beaune (Côte-d'Or), prieuré de Saint-Pierre, fol. 204 v. — Champlitte-la-Ville (Haute-Saône), fol. 3 v, 4 r. — Cherey (Aube), fol. 181 r, 258 r, 259 r et v. — Chorey (Côte-d'Or), fol. 17 r. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 7, 8 r et v, 12 v. — Corpoyer-la-Chapelle (Côte-d'Or), fol. 24 r. — Dié, prieuré de Saint-Maur (Loiret), fol. 139 r, 144 v, 145 r et v. — Favery (Haute-Saône), fol. 44 v. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 89 r, 146 r. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 11 r et v. — Laferté-sur-Aube, fol. 74 r, 75 r et v. — Latrecey, fol. 17 r, 132 v, 133 r. — Morteau, fol. 4 v, 5 r. — Mercy (Doubs), fol. 90 r. — Pontoise, prieuré de Saint-Martin (Seine-et-Oise), fol. 152 r. — Rimançonrl, prieuré de Saint-Claude, fol. 90 r, 91 r. — Saint-Gaultier (Indre), fol. 122 r, 144 v, 145 r. — Saint-Geosmes, fol. 35 r et v, 38 r, 126 v, 127 v, 130 v, 131 v, 222 r. — Saint-Léger-sur-Aube, fol. 10 r, 11 r. — Saint-Thibaut (Côte-d'Or), fol. 281 v. — Varannes-sur-Amance, sur le territoire de Grey-sur-Au-

jeu, fol. 21, 113, 121, 19 r., 201, 45 v., 46 v., 50 v., 65 r. —
 Vauchair, fol. 62 r. — Prêtres non identifiés: Notre-
 Dames-de-Vernelles, au diocèse de Paris, fol. 248 r. —
 Saint-Jeanne, dit le Pont-aux-Moines, au diocèse d'Orléans,
 fol. 111 v. — Saint-Thibaut de Flandrecourt, au
 diocèse de Toul, fol. 70 v. — Saint-Thibaut-des-Vignes,
 au diocèse de Paris, fol. 111 r. — Saint-Valentin de Ruf-
 fach, au diocèse de Bâle, fol. 38 v. — *Offices et dignités
 capitulaires.* — Bar-sur-Aube (Aube), doyenné de Saint-
 Maclou, fol. 40 r., 131 v.; prévôté, fol. 247 v. — Cou-
 chey (Côte-d'Or), prévôté, fol. 48 v. — Saint-Etienne de
 Dijon (Côte-d'Or), prévôté, fol. 248 r., 241 v., 281 r., 287 r.,
 288 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), doyenné, fol.
 297 r. — Saint-Pierre de Tonnerre (Yonne), prévôté,
 fol. 267 v. — *Canoniciens.* — Bar-sur-Aube (Aube),
 Saint-Maclou, fol. 50 r., 52 v., 67 r., 100 r., 110 v., 148 v.,
 149 r. — Chablis (Yonne), fol. 41 r., 137 r., 176 r. —
 Châteauvillain, fol. 230 r., 237 v. — Chaumont, fol. 4
 v. — Dijon, canonieat de maître de musique à la Sainte-
 Chapelle, fol. 2 r.; autres canonieats à la même, fol.
 225 v., 298 r., 299 r., 300 r.; à l'église Saint-Etienne, fol. 34
 r., 55 r., 219, v., 220 r.; église Saint-Jean-Baptiste, fol.
 31 v. — Epoisses (Côte-d'Or), fol. 44 r., 27 r., 56 r., 167
 v. — Langres, fol. 13 v., 15 v., 19 v., 23 r., 75 v., 91 v., 92 r.,
 177 v., 181 r., 191 v., 192 r., 227 r., 266 v. — Saulx-le-
 Duc (Côte-d'Or), fol. 83 r., 84 r., 261 r. — Tonnerre, fol.
 148 r., 188 v., 189 r., 250 v., 257 v., 269 v. — *Prébendiers.*
 — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 50 r., 86 r. — Chablis
 (Yonne), fol. 224 r., 280 r. — Châteauvillain, fol. 237 r. —
 Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), fol. 46 v. — Sainte-
 Chapelle de Dijon, fol. 239 v., 273 v. — Epoisses (Côte-
 d'Or), fol. 251 v., 295 r. — Langres, fol. 6 v., 25 v., 48
 v., 184 r. — Tonnerre, fol. 165 v., 291 r. — *Cures.* —
 Aisoy-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 84 v., 103 r. — Arc-en-
 Barrois, fol. 21 r. — Autry (Haute-Saône), fol. 283 v.
 — Bar-sur-Aube (Aube), fol. 234 r., 235 v., 236 r. —
 Bassoncourt, fol. 294 v. — Belleneuve (Côte-d'Or), fol.
 173 r. — Béze (Côte-d'Or), fol. 6 r. — Biesles, fol. 84 v.
 — Bourg, fol. 181 r., 258 r., 259 r., 260 r. — Braux, fol. 182
 v. — Brennes, fol. 71 r., 97 r., 98 r. — Bricon, fol. 161 v.
 — Briel (Aube), fol. 106 r. — Brochon (Côte-d'Or), fol.
 87 r., 112 v., 113 r., 209 r. — Brognon (Côte-d'Or), fol.
 21 r., 32 v., 33 r. — Brottes, fol. 96 v., 97 r. — Bucey
 (Côte-d'Or), fol. 204 r., 256 v., 257 r. — Buxeuil (Aube),
 fol. 88 r. — Chaignay (Côte-d'Or), fol. 67 r., 98 r. —
 Champigny (Côte-d'Or), fol. 23 v., 26 v. — Chamnay
 (Côte-d'Or), fol. 125 r. — Channes (Aube), fol. 269 v.,
 270 r., 290 r. — Charmes (Côte-d'Or), fol. 123 r., 153 r. —

Chassigny, fol. 149 v., 150 r., 152 r. — Chateaufeu
 (Côte-d'Or), fol. 85 r. — Chaufour (Aube), fol. 41 r. —
 Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 137 v., 139 v., 140 r. — Cirfont-
 aines, fol. 133 v., 134 r. — Coiffy, fol. 272 v., 273 r. —
 Collans (Yonne), fol. 108 r. — Conmisssey (Yonne), fol.
 100 r. — Corrombles (Côte-d'Or), fol. 153 r., 168 r. —
 Coussegrey (Aube), fol. 241 v., 242 r. — Coulteron (Côte-
 d'Or), fol. 96 v., 170 r. — Damblain (Vosges), fol. 251 r.,
 260 r. — Dampierre, fol. 147 r., 244 r. — Doulaingourt,
 fol. 206 r. — Ecot, fol. 5 r. — Eligny (Yonne), fol.
 37 v., 71 v., 72 r. — Eullignois, fol. 80 r., 94 v., 182
 r. — Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or), fol. 156 r. — Fave-
 rolles (Somme), fol. 133 v. — Fauverney dit aussi Fa-
 verney (Côte-d'Or), fol. 78 v. — Fresnes (Yonne), fol.
 232 v. — Gillancourt, fol. 3 r. — Grancey-le-Château
 (Côte-d'Or), fol. 87 r. — Guillon (Yonne), fol. 204 v. —
 Genevrières, fol. 15 r., 18 r., 19 v., 23 v., 26 v. — Izeure
 (Côte-d'Or), fol. 184 v. — Lagosse (Aube), fol. 258 r. —
 Lanty, fol. 247 r., 297 v., 298 r. — Ligny-le-Châtel
 (Yonne), fol. 169 r. — Longeau, fol. 258 r., 259 r., 260 r. —
 Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or), fol. 122 v., 145 v., 146
 r., 154 r., 155 r., 196 r. — Marnay, fol. 137 v., 140 r. —
 Melisey (Yonne), fol. 138 v., 139 r., 166 r., 176 v., 232 r.,
 282 r., 283 r. — Meurville (Aube), fol. 56 v., 68 r. — Mi-
 treuil (Côte-d'Or), fol. 292 v. — Montigny-le-Roi, fol. 13
 r., 53 v., 54 r. — Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or),
 fol. 92 v., 93 r. — Nevers (Nièvre), fol. 235 v. — Nin-
 ville, fol. 34 v., 45 r. — Noiron-les-Cîteaux (Côte-d'Or),
 fol. 85 r., 100 v., 157 r. — Noyers, fol. 27 v., 28 r. —
 Nuils-sous-Ravières (Yonne), fol. 152 r. — Ocecy, fol.
 214 v. — Poinson-les-Nogent, fol. 293 v. — Poiseul-la-
 Grange (Côte-d'Or), fol. 294 v., 295 r. — Praslay, fol. 44
 r. — Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or), fol. 274 r. — Sa-
 lives (Côte-d'Or), fol. 123 r., 180 v., 181 r. — Sambourg
 (Yonne), fol. 66 r. — Saussy (Côte-d'Or), fol. 67 v., 68
 r. — Savigny, fol. 195 v., 196 v., 197 r., 204 r. — Signy-
 l'Abbaye (Ardennes), fol. 178 r. — Suaucourt (Haute-
 Saône), fol. 157 r. — Sully (Saône-et-Loire), fol. 101 r.
 — Saint-Geosmes, fol. 202 r., 228 r. — Saint-Sauveur
 (Côte-d'Or), fol. 167 r., 272 r., 296 r. — Tahmay (Côte-
 d'Or), fol. 6 r. — Tonnerre, fol. 192 v., 193 r. — Trichery
 (Yonne), fol. 274 v. — Trouhaut (Côte-d'Or), fol. 170 v.,
 199 v. — Vaillant, fol. 76 r., 81 v. — Vignes, fol. 208 r.
 — Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), fol. 152 v., 153 r. —
 Villars (Saône-et-Loire), fol. 245 r. — *Chapelles.* — Arc-
 en-Barrois, chapelles de Sainte-Agathe, fol. 173 v., 174
 r.; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 174 r. — Aubigny,
 chapelle de Saint-Nicolas, fol. 89 v., 121 r. — Autun,

chapelle de Saint-Gervais et Saint-Protais en l'église de l'hôpital Saint-Antoine, fol. 123 r. — Auxonne (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Michel, fol. 184 v. ; de Saint-Antoine, fol. 218 v., 231 v., 286 r. — Bar-sur-Aube (Aube), chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 140 v. — Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 39 r., 79 v., 80 r. — Bèze (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Mammès, fol. 181 v., 183 r. — Bologne, chapelle de Saint-Antoine, fol. 210 v. — Bonsecourt, chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, fol. 164 r. — Brézé (Maine-et-Loire), chapelle de Notre-Dame-de-l'Étoile, fol. 135 v. — Chablis (Yonne), chapelle de Sainte-Croix, fol. 15 r., 109 v., 191 r., 224 r. — Chahindrey, chapelle de Notre-Dame-de-Monterot, fol. 242, 271, 272 r. — Châtillon-sur-Seine, chapelles de Saint-Georges, en l'église Saint-Nicolas, fol. 152 r. ; de Saint-Jacques, fol. 152 r. ; de Notre-Dame, fol. 158 v. — Châtillonot, chapelle de la Conception, fol. 209 v., de l'Assomption, fol. 209 v. — Chazeuil (Côte-d'Or), chapelle de la Conception de Notre-Dame, fol. 43 v. — Coiffy-le-Châtel, chapelle de Sainte-Catherine, fol. 232 v., 246 r. — Colombey-les-deux-Églises, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 46 r. — Cousegrey (Aube), chapelle de Saint-Jacques, fol. 202 v. — Dannemoine (Yonne), chapelle de la Conception, fol. 64 r. — Dijon (Côte-d'Or) : Sainte-Chapelle, chapelles de Saint-Michel, fol. 229 v. ; de Notre-Dame, fol. 293 r. ; église Saint-Jean-Baptiste : chapelle de Saint-Adrien, fol. 190 r., 218 v., 230 r., 231 v., 268 r. ; église Notre-Dame : chapelles de Saint-Maur, fol. 123 r., 179 v., 180, 238 r. ; des Bourgeois, fol. 160 r. ; de Notre-Dame-de-la-Visitation, fol. 187 v. ; église Saint-Michel : chapelle des Saintes-Plaies de Notre-Seigneur, fol. 17 r., 19 r. — Fain-les-Montiers (Côte-d'Or), chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, fol. 70 v. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), chapelle de la Vierge, de Saint-Hubert et de Saint-Blaise, fol. 44 v., 68 v., 69 r., 85 v. — Fouvent-le-Château (Haute-Saône), chapelle de Saint-Tiburce, fol. 134 r. — Gémeaux (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Michel, fol. 59 r. — Gevrey (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 190 r., 218 v., 229 v., 230 r., 231 v., 286 r., 287 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Michel, fol. 27 v. — Guillon (Yonne), chapelle de la Vierge, fol. 69 r. — Langres, église Saint-Amâtre : chapelles de Saint-Germain, fol. 15 v. ; de l'Assomption, fol. 88 r. ; de Saint-Nicolas, fol. 94 v., 96 r. ; de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, fol. 108 v., 136 r. ; église Saint-Mammès : chapelles de l'Annonciation, fol. 273 r. ;

de Notre-Dame-du-Cloître, fol. 292 r. ; de la Conception, fol. 49 v., 94 v., 99 r., 100 r. ; de Saint-Michel, fol. 9 v., 28 r., 29 r., 175 r., 207 r., 238 r. ; de Saint-Martin, fol. 105 v., 106 v., 107 r., 110 v., 112 r. ; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 4 r., 15 v., 16 r. ; de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, fol. 80 v., 81 r., 95 v., 96 r. ; de la Sainte-Trinité, fol. 171 v., 229 r., 231 r. ; de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 216 v., 217 r. ; des Motets ou de Notre-Dame, fol. 54 v. ; de Saint-Hugues, fol. 93 r. ; de Saint-Lazare, fol. 149 r. ; de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 142 r., 123 r. ; de Saint-Yves, fol. 113 v., 114 r. ; église Saint-Martin : chapelles de Saint-Antoine, fol. 6 r., 13 v., 14 r., 189 v., 190 r. ; de Saint-Grégoire, fol. 30 r. ; église Saint-Pierre, chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 85 r., 101 v., 102 r. ; de Notre-Dame-des-Épousailles, fol. 175 r., 207 r., 208 r. ; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 273 v., 277 v. ; église Saint-Simon et Saint-Jude ou des Trepassés : chapelles de Notre-Dame, fol. 129 r. ; de Saint-Thomas, fol. 124 v., 126 r. ; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 245 r. — Lofonds, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 285 r. — Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), chapelle des Mutins, fol. 198 r. — Montigny-le-Roi, chapelle de Notre-Dame-des-Moteaux, fol. 13 r. — Montromentier, chapelle de l'Annonciation, fol. 189 v., 190 r., 192 r. — Nuits-sous-Ravières (Yonne), chapelles de Saint-Georges, fol. 174 v. ; de Saint-Jacques, fol. 174 r. ; de Sainte-Croix, fol. 281 r. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), chapelle de Saint-Georges, fol. 156, 176 r. — Pranhoy, chapelle de l'Annonciation, fol. 50 r., 77 r., 78 v. — Puits-de-Bon, près Noyers (Yonne), chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Fiacre, fol. 21 v. — Ricey-le-Bas (Aube), chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 2 r., 5 v. — Ruffey (Côte-d'Or), chapelle de l'Annonciation, fol. 30 v. — Saint-Aubin (Jura), chapelle de Saint-Pierre, fol. 34 v. — Saint-Jean-de-Loosne (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean, fol. 159 r. — Saint-Jean de Pontailleur-sur-Saône (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Espoir, fol. 83 r. — Saint-Martin de Scurre (Côte-d'Or), chapelle de la Très-Sainte-Trinité, fol. 123 r. — Saint-Maurice-les-Langres, chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 32 r. — Saint-Seine (Côte-d'Or), chapelles de Sainte-Madeleine, fol. 194 v. ; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 194 v. — Tonnerre, chapelles de Saint-Nicolas, fol. 156 v., 194 v. ; de Sainte-Catherine, fol. 156 v., 194 v. — Voisines (Yonne), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 15 v. — Non identifiées : église de Chany, diocèse de Chalon-sur-Saône, chapelles de Saint-Fiacre, fol. 101 r. ; de Sainte-Marguerite, de Saint-Alexis, de Saint-Sébastien,

des Trois-Marie, fol. 101 r°. — *Mépartis*. — Eglise de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 250 r°. — Dijon, églises de Saint-Michel, fol. 240 r° et v°; de Saint-Pierre, fol. 45 r°. — *Presentations*. — Amance (Aube), à la cure, fol. 169 r°. — Arc-sur-Tille (Côte-d'Or), à la cure, fol. 203 r°. — Arconville (Aube), à la cure, fol. 150 v°. — Authéville, à la cure, fol. 170 r°. — Autreville, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 270 r°. — Bar-sur-Aube (Aube), à la cure de Saint-Maclou, fol. 218 v°. — Biesles, à la cure, fol. 84 r°. — Brotttes, à la cure, fol. 99 v°, 100 r°. — Chaource (Aube), à la cure, fol. 277 v°. — La Chapelle-Vaupelteigne, à l'église de Saint-Sébastien (Yonne), fol. 197 v°. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 217 r°. — Coiffy, à la chapelle de Sainte-Catherine, fol. 241 r°. — Collan (Yonne), à la cure de Saint-Maurice, fol. 108 r°, 169 r°. — Colombey-les-deux-Églises, à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 41 v°, 60 r°. — Coussegreay (Aube), à la cure, fol. 184 v°, 185 r°. — Dampierre, à la cure, fol. 105, 147 r°. — Dijon, à la chapelle de Notre-Dame, en la Sainte-Chapelle, fol. 284 r°; à la chapelle de Saint-Pierre, fol. 82 r°, 87 v°; à l'église Saint-Pierre, fol. 113 r°; à la chapelle de Saint-Antoine dans ladite église, fol. 20 v°; église Saint-Jean-Baptiste, aux chapelles de Notre-Dame-des-Dar-gents, fol. 2 v°, 3 r°; de la Sainte-Trinité, fol. 205, 289, 290 r°; église Saint-Philibert, à la chapelle de Notre-Dame de Saint-Quentin, fol. 205 r°. — Fley (Yonne), à la cure, fol. 165 v°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la chapelle des Gevreys, fol. 66 r°. — Forcey, à la cure, fol. 155 r°. — Guillon (Yonne), à la cure, fol. 206 r°. — Langres, église Saint-Amâtre, à la chapelle de Notre-Dame, fol. 163 r°; église Saint-Martin, à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 7 r°; église Saint-Pierre, aux chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 14 v°; de Notre-Dame-de-Pitié, fol. 69 v°. — Massingy (Côte-d'Or), à la cure, fol. 4 r°. — Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), à la chapelle des Mutins, fol. 189 r°. — Nogent-le-Roi, à la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 78 r°. — Noiron-les-Cîteaux (Côte-d'Or), à la cure, fol. 172 r°. — Piépage, à la cure de Saint-Jean-Baptiste, fol. 5 r°. — Poiseul-la-Grange, à la cure, fol. 297 r°. — Poyans (Haute-Saône), à la cure, fol. 131 v°. — Polisoif (Aube), à une chapelle du château, fol. 9 r°. — Polisy (Aube), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 295 v°. — Poulangy, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, f° 71 v°. — Saint-Broingt-les-Moines, aujourd'hui Saint-Broingt-les-Roches (Côte-d'Or), à la cure, fol. 164 r°. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 169 v°, 193 v°. — Saint-

Geosmes, à la cure, fol. 228 r°. — Saint-Pierre-le-Mou-lier (Nièvre), à la cure, fol. 294 r°. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 172 r°. — Thors (Aube), à la cure, fol. 276 v°. — Tonnerre, à la cure, fol. 103 v°. — Vaillant, à la cure, fol. 76 v°, 154 r°, 161 r°. — Vignes (Yonne), à la cure, fol. 208 r°. — Villars (Saône-et-Loire), à la cure, fol. 245 v°. — Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 168 r°. — Villy (Yonne), à la chapelle de Saint-Anthide, dans l'église paroissiale de Saint-Martin, fol. 122 v°. — *Hôpitaux*. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), rectorat de l'Hôpital, fol. 72 v°. — *Fondations*. — Frettes, fondation de l'Exposition du Saint-Sacrement, fol. 140 r°. — Volichères, paroisse d'Épineuil (Yonne), fondation d'une chapelle, fol. 254 v°, 256 r°. — Milly (Yonne), vicairie, fol. 124 v°. — *Election* d'un général chef d'ordre du Val-des-Choux, fol. 168 v°, 253 r°. — Procès-verbal de destitution d'un grand prieur, chef général de l'ordre du Val-des-Choux, fol. 252 v°. — Election d'un abbé à Clairvaux (Aube), fol. 47, 48 r°. — *Concordat* relatif au prieuré de Laferté-sur-Aube, fol. 243 v°, 244 r°. — *Pernission* de visiter les églises du Dijonnais, fol. 204 r°.

G. 904. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1721-1723. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 1^{er} janvier 1721 au 20 novembre 1723. — *Erêchés*. — Langres, fol. 29, 36, 37, 38, 40 r°, 41 v°, 42 v°, 43 r°, 59 r°, 109 v°, 111 r°, 112 v°, 113 r°, 115 v°, 117 v°, 118 r°, 119 r°, 120 v°, 123 v°, 125, 217, 219, 225, 226 r°, 228 v°, 229, 230 r°, 292 v°. — Chablis (Yonne), officialité, fol. 65 v°, 74 r°. — *Abbayes*. — Bèze (Côte-d'Or), fol. 36 v°, 115 v°, 118, 119, 124, 225, 226 r°, 228 v°. — Châtillon-sur-Seine, abbaye de Notre-Dame, fol. 34, 35 r°, 48 r°. — Dijon, ablayes de Saint-Bénigne, fol. 30, 31 r°, 35, 44 v°, 45 r°, 46 v°, 120 r°, 130 v°, 224 r°, 231 r°; de Saint-Etienne, fol. 31 r°, 40 r°, 41 r°, 46 v°, 62 r°, 75 r°, 112 v°, 113 v°, 114 v°, 115 r°, 118 r°, 123 v°, 124 r°, 130 v°, 218 v°, 227 r°, 231 r°, 235 v°, 246 v°. — Molesmes (Côte-d'Or), fol. 298 v°. — Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 55 r°, 81 v°, 82, 83 r°. — Pothières (Côte-d'Or), abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 11 v°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 142 v°, 143, 144, 286, 287, 288 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 41 r°, 229 v°. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 70 v°, 126 r°. — Anost (Saône-et-Loire), fol. 265 v°. — Aubigny, prieuré de Saint-Symphorien, fol. 96 v°, 181 v°, 182, 184, 185, 232, 234, 235 r°, 256 v°, 257, 258 r°, 262 v°. — Autrey (Haute-Saône), fol. 252, 269 v°. —

Baume-la-Roche (Côte-d'Or), fol. 18 v°, 19 r°, 73 v°, 74 r°. — Bernon (Aube), fol. 291 r°, 296 v°. — Bonvaux sur le territoire de Daix près Talant (Côte-d'Or), fol. 29 r°, 196 r°, 197 r°. — Saint-Cosme et Saint-Damien-les-Chablis (Yonne), fol. 13, 14 r°, 61 v°, 97 v°, 98 r°, 116 v°. — Châtillon-sur-Seine, prieuré de Saint-Vorles, fol. 155 v°. — Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, fol. 31 v°, 50 r°. — Cluny (Haute-Saône), fol. 253 v°, 254, 255 r°, 256 v°. — Flammerécourt, prieuré de Saint-Thibaut, fol. 35 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 38, 40 r°. — Jaucourt (Aube), fol. 45 r°. — Larrey-les-Dijon (Côte-d'Or), fol. 41, 49 r°. — Latrecey, fol. 83 v°, 84, 92, 174 r°. — Marmesse, fol. 60 r°. — Moiron, fol. 210 v°, 275, 276, 289, 290 r°. — Montrot, fol. 210 v°, 275, 276, 289 r°. — Nogent-le-Roi, fol. 176 r°, 273 v°. — Quiersy (Aisne), fol. 234 r°. — Rugny (Yonne), fol. 170 r°. — Silvarouvres, fol. 131 r°. — Saint-Broingt-les-Moines, fol. 149 r°, 150, 151, 160 v°, 161, 186 r°, 199 v°, 200, 201 r°, 210 v°, 211, 215, 236, 237, 257, 258 r°, 259 v°, 260 r°. — Saint-Geosmes, fol. 36 v°, 37 v°, 41 v°, 118, 119, 125 r°, 228 v°. — Saint-Sauveur (Côte-d'Or), fol. 151, 281, 282, 296 r°. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), fol. 83 v°, 90 v°, 128 v°. — *Offices et dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 44 v°, 295 v°; doyenné, fol. 239 v°. — Beaune (Côte-d'Or), chapitre, fol. 116 v°; doyenné, fol. 71 r°. — Chaumont, doyenné, fol. 107 v°. — Dijon, doyenné de Saint-Etienne, fol. 198, 199 r°. — Fouvent-le-Château (Haute-Saône), doyenné, fol. 106 r°. — Langres, doyenné, fol. 120 v°, 136 v°. — *Canonicaux.* — Bar-sur-Aube, fol. 71 r°, 74 v°, 89 v°. — Beaune (Côte-d'Or), fol. 71 r°. — Chablis (Yonne), fol. 68 r°, 80 r°. — Champlitte-la-Ville, fol. 51 r°. — Champlitte (Haute-Saône), fol. 202 r°. — Châteauvillain, fol. 95 v°. — Chaumont, fol. 100 r°, 106 v°, 107 r°. — Dijon, église Saint-Etienne, fol. 60 v°, 84, 191 r°; église Saint-Jean-Baptiste, fol. 173 r°; la Chapelle-aux-Riches, fol. 194 r°, 222 v°, 223 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 249 v°. — Langres, fol. 50, 54 v°, 81, 85 r°, 87 v°, 88, 91 r°, 116 v°, 117 r°, 120 v°, 121, 122, 123 r°, 136 v°, 137, 295 r°. — Nuits (Côte-d'Or), fol. 191 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 229 v°. — Tonnerre, fol. 57 r°, 81 v°, 89 v°. — Troyes (Aube), fol. 195 v°. — *Prébendiers.* — Chablis (Yonne), fol. 23 r°, 24 r°, 154 r°. — Châteauvillain, fol. 4 v°, 5 r°, 9 v°, 10 r°, 42 r°, 62 r°, 103 r°, 126 r°, 279 r°. — Chaumont, fol. 131 v°, 188 r°, 189 r°, 190 r°. — Dijon: la Chapelle-aux-Riches, fol. 218 r°, 241 r°, 244 r°; la Sainte-Chapelle, fol. 31 v°, 38 v°, 39 r°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 142 r°, 243 v°, 244 r°, 270 r°; Saint-Etienne, fol. 191 r°, 222 r°, 223 r°, 224 r°. — Grancey (Côte-d'Or), fol. 166 v°, 167 r°. —

Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 264 v°, 265 r°, 269 r°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 260 v°, 261 r° et v°. — Tonnerre, fol. 152 r°. — *Cures.* — Arsonval (Aube), fol. 117 v°. — Anjeures, fol. 158 r°. — Aulnoy-d'Arbot, fol. 47 r°. — Autrey (Haute-Saône), fol. 69 r°, 114 r°. — Avirey-Lingey (Aube), fol. 62 r°, 79 v°, 80 r°. — Baissey, fol. 57 v°, 85 v°, 88 v°, 89 r°. — Bar-sur-Aube, fol. 94 v°. — Benuevre (Côte-d'Or), fol. 46 v°, 47 r°. — Bergères (Aube), fol. 63 v°, 99 r°, 149 v°, 150 r°. — Binges (Côte-d'Or), fol. 39 r°. — Bissey la Côte (Côte-d'Or), fol. 24 v°, 25 r°. — Bligny (Aube), fol. 106 v°, 199 r°, 247 r°. — Bourguignons (Aube), fol. 24 v°, 25 r°. — Bourguignons (Doubs), fol. 27 v°, 28 r°. — Boussenois (Côte-d'Or), fol. 32 v°. — Cessev-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 299 r°. — Chablis (Yonne), fol. 67 v°, 68 r°. — Champigny-lès-Langres, fol. 131 r°, 159 r°, 160 r°. — Channes (Aube), fol. 53 r°. — Charmoilles, fol. 128 r°, 129 r°, 130 r°. — Cirey (Côte-d'Or), fol. 39 r°. — Cirey-sur-Blaise, fol. 279 v°, 282 v°, 283 r°, 291 v°, 292 r°, 294 v°, 295 r°. — Corgirnon, fol. 162 v°, 190 r°, 191 r°. — Coupray, fol. 147 r°. — Cour-l'Évêque, fol. 147 r°. — Courcelles-Frémy, (Côte-d'Or), fol. 20 v°, 31 r°. — Coussegrey (Aube), fol. 27 r°. — Daillancourt, fol. 293 v°, 294 r°, 296 r°, 299 v°. — Damblain (Vosges), fol. 141 v°, 142 r°. — Dijon, cure de Saint-Pierre, fol. 106 r°, 140 v°, 141 r°. — Doulaincourt, fol. 7 v°, 8 r°. — Drée (Côte-d'Or), fol. 148 v°, 149 r°, 183 r°, 184 r°. — Ecot, fol. 78 r°. — Essoyes (Aube), fol. 63 r°. — Etevaux (Côte-d'Or), fol. 39 r°. — Etrochey (Côte-d'Or), fol. 20 v°. — Fain-les-Montiers (Côte-d'Or), fol. 62 v°. — Flacey (Côte-d'Or), fol. 63 v°, 64 r°. — Flavignerot (Côte-d'Or), fol. 30 v°, 31 r°. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 102 r°. — Fontette (Aube), fol. 80 v°. — Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), fol. 241 v°. — Giey-sur-Seine (Aube), fol. 76 v°, 80 v°, 110 r°, 134 r°. — Jours (Côte-d'Or), fol. 273 v°, 274 r°. — Lachaleur (Côte-d'Or), fol. 203 r°, 226 v°, 227 r°. — Lannes, fol. 205 r°. — Leuchey, fol. 85 v°, 89 r°. — Lignol (Aube), fol. 28 v°, 29 r°, 73 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 60 v°, 79 v°, 87 r°. — Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), fol. 86 r°. — Mitreuil avec ses succursales, Binges, Etevaux, Cirey (Côte-d'Or), fol. 39 r°. — Moitrons (Côte-d'Or), fol. 200 v°, 201 r°, 210 v°, 211 r°, 291 r°, 296 v°. — Musseau, fol. 127 v°, 134 v°, 135 r°, 245 v°, 246 r°. — Ninville, fol. 59 v°. — Noissant-le-Rocheux, fol. 193 v°, 242 r°, 243 r°. — Pasilly (Yonne), fol. 60 v°. — Pellerey (Côte-d'Or), fol. 203 v°. — Perecy (Yonne), fol. 137 r°. — Pimelle (Yonne), fol. 172 r°, 180 v°, 181 r°. — Planay (Côte-d'Or), fol. 102 r°. — Prusly-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 258 v°, 259 r°. — Puits

(Côte-d'Or), fol. 22 r°. — Rivières-les-Fosses, fol. 127 r°. — Rochefort (Côte-d'Or), fol. 178 r°. — Rochonvillers (Moselle), fol. 90 v°. — Bouvres-sur-Aube, fol. 237 r°. — Rulley-les-Eclairey (Côte-d'Or), fol. 16 r°, 17 r°. — Rugny (Yonne), fol. 251 r°, 252 r°. — Saint-Mesmin (Côte-d'Or), fol. 80 v°, 115 r°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 77 r°, 106 v°, 161 v°, 163 v°, 164 r°. — Saint-Vallier, fol. 288 r°. — Sauley (Aube), fol. 176 r°. — Saussy (Côte-d'Or), fol. 113 r°. — Savigny-les-Genevrières, fol. 109 r°. — Savigny-sous-Madain (Côte-d'Or), fol. 57 v°, 77 v°. — Savoyeux (Haute-Saône), fol. 208 v°. — Silvanouvres, fol. 134 v°. — Sommevoire, fol. 194 r°. — Talmay (Côte-d'Or), fol. 136 r°. — Thoires (Côte-d'Or), fol. 96 r°, 109 v°, 119 r°. — Torcenay, fol. 174 r°. — Urville (Aube), fol. 75 v°, 99 v°, 100 r°, 106 r°. — Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 33 v°, 103 v°, 104 r°, 111 r°. — Venarsal (Corrèze), fol. 118 v°. — Viéville (Côte-d'Or), fol. 61 r°, 270 r°, 293 r°. — Vignory, fol. 212 r°. — Ville-gusien, fol. 78 v°, 105 r°, 106 r°. — Villemorien (Aube), fol. 178 v°, 215 v°, 216 r°. — Villon (Yonne), fol. 80 v°, 85 r°, 102 r°. — Visergy (Côte-d'Or), fol. 212 v°, 213 r°. — Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 48 r°, 61 r°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 20 v°, 71 v°, 72 r°. — *Chapelles.* — Mergement-la-Ronce (Jura), chapelle de Notre-Dame, fol. 71 r°. — Aisoy-le-Duc, aujourd'hui Aisoy-sur-Seine (Côte-d'Or), chapelle de Saint-André, au château, fol. 194 r°. — Aouze (Vosges), chapelle de l'Assomption, fol. 206 r°. — Autrey (Haute-Saône), chapelle de Notre-Dame-de-Pilié, fol. 51 v°. — Autun (Saône-et-Loire), chapelle de Saint-Gervais et de Saint-Protas, à l'hôpital Saint-Antoine, fol. 104 v°. — Bar-sur-Aube, chapelle de Saint-Etienne, fol. 293 v°. — Bar-sur-Seine (Aube), église Saint-Etienne, chapelle du Saint-Sacrement, fol. 47 v°, 61 v°, 73 v°. — Bernon (Aube), chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 118 v°. — Besançon, chapelle de Saint-Lazarre à l'église Sainte-Marie-Madeleine, fol. 6 v°. — Bligny (Aube), chapelles de Sainte-Catherine, fol. 248 r°, 250 r°; de Saint-Nicolas, fol. 271 r°. — Chablis (Yonne), chapelles de Saint-André, fol. 188 r°, 220 v°, 244 v°; de Saint-Michel, fol. 278 v°, 279 r°. — Chalaucey, chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 166 v°, 169 r°; de Saint-Sébastien, fol. 169 r°. — Champille (Haute-Saône), chapelle de Sainte-Catherine, fol. 75 r°. — Chassigny, chapelle de Sainte-Croix, fol. 72 r°. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), chapelles de Sainte-Anne, fol. 299 v°; de Saint-Nicolas, fol. 175 v°, 178 v°. — Cirey-sur-Blaise, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 296 v°. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), chapelle de Saint-Nicolas, fol. 238 r°, 250 v°, 251 r°. — Di-

jon; église Saint-Etienne; chapelle de la Sainte-Croix, fol. 55 r°, 221 r°, 222 r°, 240 v°, 241 r°; église Saint-Jean, chapelle de la Sainte-Trinité dite des Chambellans, fol. 6 r°; église Notre-Dame, chapelle de Saint-Maur, fol. 266 r°. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Eloi, fol. 110 r°; de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, fol. 111, v°, 119 v°. — Laferté-sur-Aube, chapelle de Sainte-Croix, fol. 154 v°, 155 r°. — Lagesse (Aube), chapelle de Notre-Dame, fol. 182 r°, 191 v°, 192 r°. — Langres; église Saint-Amâtre; chapelles de la Nativité de Notre-Dame, fol. 168 v°, 169 r°, 192 v°, 193 r°; de l'Assomption de Notre-Dame, fol. 76 r°; de Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 110 v°, 111 r°, 139 r°, 140 r°; église Saint-Mammès; chapelles de la Sainte-Croix, fol. 248 r°; de la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 43 r°, 47 r°, 162 v°, 250 v°, 291 r°; de la Division des Apôtres, fol. 92 r°, 93 r°; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 175 r°, 194 v°, 195 r°, 204 v°, 205 r°; de Saint-Michel, fol. 60 v°, 61 r°; du Neufautel, fol. 291 r°; de Notre-Dame-du-Cloître, fol. 80 v°, 85 v°; de Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 147 r° et v°; de la Sainte-Trinité, fol. 73 v°, 94 r°, 113 v°, 114 r°, 116 r°; de Saint-Thiébaut, fol. 147 r°; église Saint-Didier; chapelle de l'Assomption de Notre-Dame, fol. 138 v°, 213 v°, 214 r°; église Saint-Martin; chapelle de Notre-Dame-de-Dehors, fol. 273 r°, 297 r° et v°; église Saint-Simon et Saint-Jude; chapelle de Saint-Michel, fol. 181 r°, 219 v°, 220 r°. — Larrey (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame, au château, fol. 120 r°. — Lux (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Michel, au château, fol. 144 v°, 145 r°. — Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Michel, fol. 154 r°. — Montsaugéon, chapelle de Notre-Dame, au château, fol. 7 r°. — Nuits (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Georges, fol. 55 v°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), chapelle de la Sainte-Trinité. — Polisy (Aube), chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au château, fol. 9 r°. — Ravières (Yonne), chapelle de Sainte-Croix, fol. 59 v°. — Salagnac (Dordogne), chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Jacques, fol. 171 v°. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 213 r°. — Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 288 r°. — Saint-Seine (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 106 v°, 161 v°, 162 r°, 164 v°, 165 r°. — Saint-Vinnemer (Yonne), chapelle de Saint-Léger, fol. 118 v°, 119 r°. — Seurre (Côte-d'Or), chapelles de la Sainte-Trinité, de la Conception, de Saint-Jacques, fol. 71 r°. — Talmay (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Barbe, fol. 18 r°, 38 v°. — Troyes, chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 75 r°. — Vassy,

chapelle de Notre-Dame, fol. 71 r. 73 v. — *Présentations*. — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), à la cure de Saint-Pierre, fol. 61 v. — Avallon, à la cure de Saint-Martin, fol. 46 v. — Chassenay (Aube), à la cure, fol. 3 r. — Châtillon-sur-Seine, à la cure de Saint-Vorles, f. 88 r. — Chausain (Jura), à la chapelle de Saint-Éloi, fol. 30 v. — Cirey-sur-Blaise, à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 293 r. — Courteron (Aube), à la chapelle de Sainte-Anne, fol. 173 v. 174 r. — Couvignion (Aube), à la cure de Saint-Martin, fol. 113 r. — Daillancourt, à la cure, fol. 295 v. — Dijon, églises de la Sainte-Chapelle: aux chapelles de la Conception Notre-Dame, fol. 41 r.; de la Sainte-Croix, fol. 43 v., 44 r.; de Saint-Michel l'Archange, fol. 231 v.; église Saint-Jean-Baptiste, à un canonicat, fol. 100 v., 101 r.; aux chapelles de la Sainte-Trinité, dite des Chambellans, fol. 2 r.; de Saint-Georges et Saint-Denis, fol. 230 r.; de Saint-Adrien, fol. 94 r.; église Saint-Nicolas, à la chapelle de Saint-Pierre, fol. 152 v., 153 r., 157 r., 158 r. — Essertenne (Saône-et-Loire), à la cure, fol. 167 r. — Etais (Côte-d'Or), à la cure, fol. 22 r. — Gevrey (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, en l'église Saint-Agnan, fol. 93 r. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Éloi, fol. 206 v. — Langres, à la chapelle de Saint-Claude en l'église Saint-Pierre, fol. 71 v.; au vicariat général de la même église, fol. 267 r.; à une fondation faite à l'hôpital de la Charité, fol. 171 v., 172 r. — Mâcon, à la chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'église Saint-Pierre, fol. 7 v. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), à la cure, fol. 63 r. — Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 179 r. — Ollioules (Var), au prieuré de Saint-Joseph, fol. 62 r. — Pisseloup, à la cure, fol. 2 r. — Pommard (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Philibert, fol. 295 v. — Silvarouvres, à la cure, fol. 151 r. — Saint-Seine (Côte-d'Or), à la chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 297 v. — Talmay (Côte-d'Or), à la chapelle de Sainte-Barbe, fol. 33 v., 45 v. — Vezannes, (Yonne), à la cure fol. 26 v., 27 r. — Vignory, à la cure, fol. 8 v., 9 r. — Villecomte (Côte-d'Or), à la chapelle de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fol. 112 r. — *Infirmiers*. — Abbaye de Pothières (Côte-d'Or), fol. 12 r. — Saint-Geosmes, infirmerie en l'ordre des chanoines réguliers, fol. 114 v. — *Vicariats perpétuels*. — Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, fol. 274 v., 275 r. — Silvarouvres, fol. 131 r. — *Méparts*. — Dijon, église Saint-Pierre, fol. 21 r., 22 r., 140 v., 141 r. — Langres, chapelle de la Nativité Notre-Dame en l'église Saint-Amâtre, fol. 192 v., 193 r. — *Fondations*. — Bucey (Côte-d'Or), fol. 96 r. — Châtillon-sur-Seine,

fol. 11 r., 64 v. — Langres, à l'hôpital de la Charité, fol. 171 v., 172 r.

G. 993. (Registre). — In-folio, 300 feuillets; papier.

1723 1727. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 24 septembre 1723 au 7 mai 1727. — *Évêques*. — Dijon, fol. 219 r., 223 r., 224 r., 226 v., 228 r. et v., 229 r., 239 v., 244 v. — Langres, fol. 22 r. et v., 23 v., 27 r., 28 r., 29 v., 30 r. et v., 31 r., 32 v., 50 r., 69 v., 73 v., 82 r., 90 v., 93 r. et v., 96 v., 97 r., 98 r. et v., 99 r., 100 r., 101 r., 112 r., 175 v., 176 r. et v., 180 v., 181 r., 186 r., 277 v., 278 v., 285 r., 286 v., 288 r., 289 r. et v., 293 v., 296 r. — *Officiants*. — Langres, fol. 30 r., 32 r., 71 v., 73 v., 82 v., 113 v., 114 v. — *Abbayes*. — *Bèze* (Côte-d'Or), fol. 61 v., 97 v. — Dijon, Saint-Bénigne, fol. 24 v., 25 r., 26 r., 32 v., 93 v., 97 v., 99 v., 178 r., 179 r., 286 v., 294 r.; Saint-Étienne, fol. 24 v., 25 r., 26 r., 29 r., 32 v., 97 v., 98 v., 99 v., 178 r., 180 v., 182 v., 188 v., 284 v., 286 v., 291 r., 296 r. — Moleme (Côte-d'Or), fol. 20 v., 23 v., 36 v., 45 r., 68 r., 296 r. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 8 v., 270 v., 292 r. — Puy-d'Orbe, sur le finage de Verdonna (Côte-d'Or), fol. 138 v. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 29 v., 99 r., 180 v., 288 r. — *Prieurés*. — Aubigny, prieuré de Saint-Symphorien, fol. 83 r., 106 v. — Bar-sur-Aube, prieuré de Saint-Pierre, fol. 199 v., 201 r. — Bourbonne-les-Bains, f. 205 r. — Choiseul, fol. 55 v. — Cirey-le-Châtel ou Cirey-sur-Blaise, fol. 299 r. — Euffigneix, fol. 172 r., 270 v. — Fayl-Billot, fol. 74 r., 109 r., 106 r., 122 v. — Flacy (Yonne), fol. 85 r. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 94 v. — Jully-le-Châtel, appelé aussi Jully-les-Nonnains (Yonne), fol. 18 r. — Laferté-sur-Aube, fol. 248 v., 235 v. — Noyers, fol. 279 v., 287 r. — Saint-Broingt-les-Moines, dit aussi Saint-Broingt-les-Roches (Côte-d'Or), fol. 24 r., 25 v., 40 v., 52 v. — Saint-Cosme et Saint-Damien-les-Chablis, fol. 283 r. — Saint-Geosmes, fol. 29 r., 30 v., 93 r., 98 r., 175 v., 186 r., 242 v., 277 v., 279 r., 289 r. — Sainte-Marie-Madeleine-les-Charolles (Saône-et-Loire), fol. 65 r. — Saint-Pathus (Seine-et-Marne), fol. 199 r. — Saint-Sauveur (Côte-d'Or), fol. 25 v., 27 v., 231 v., 250 r., 283 r. — Saint-Vinnever (Yonne), fol. 240 v., 281 v. — Salmaise (Côte-d'Or), fol. 38 v. — Sexfontaines, fol. 22 r., 127 v., 130 r., 131 r. — Tonnerre, fol. 197 r. — Vauxbons, fol. 120 r., 251 r., 258 r. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 99 v., 177 r., 279 v.; chantrerie de Saint-Maclou, fol. 215 r.; trésorerie, fol. 103 r., 155 r., 197 r. — *Bèze* (Côte-d'Or), doyenné, fol. 105 r. — Chablis (Yonne), chantrerie de

Saint-Martin, fol. 6 v°. — Chaumont, doyenné, fol. 300 r°. — Langres, archidiaconé, fol. 120 v°, 123 r°, 126 r°, 131 v°, 132 r°, 133 v°, 138 r°, 146 r°, 148 v°, 170 v°, 162 r°, 166 v°, 168 r°. — Mouliers-Saint-Jean (Côte-d'Or), vice-doyenné, fol. 117 v°. — Tonnerre, archidiaconé, fol. 67 r°. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube, fol. 159 r°, 178 v°, 207 r°, 239 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Martin, fol. 6 v°, 214 v°, 293 r°. — Dijon, à la Sainte-Chapelle, fol. 210 r°. — Langres, fol. 53 v°, 54 r°, 97 r°, 98 r°, 99 v°, 115 v°, 116 r°, 117 r°, 120 v°, 121 v°, 126 v°, 127 r°, 140 r°, 145 r°, 148 r°, 150 r°, 152 r°, 153 r°, 154 r°, 157 r°, 166 v°, 168 r°, 169 v°, 173 r° et v°, 190 v°, 195 v°, 196 v°, 225 v°, 226 r°, 239 v°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 64 r°, 72 v°. — Nuits (Côte-d'Or), fol. 23 r°. — Tonnerre, fol. 211 v°. — *Prébendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 103 r°. — Dijon, la Chapelle-aux-Riches, fol. 26 v°, 33 v°, 48 v°, 249 v°, 280 v° ; église de Saint-Jean-Baptiste, fol. 30 r°, 32 r°, 80 v°. — Langres, fol. 9 r°, 53 v°, 65 r°, 90 v°, 105 v°, 126 v°, 140 v°, 298 v°. — Tonnerre, fol. 161 r°. — *Cures*. — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 213 v°, 228 v°, 230 v°. — Ancy-le-Serveux appelé depuis la Révolution Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 78 v°, 81 v°. — Arc-en-Barrois, fol. 64 v°, 103 v°. — Autreville, fol. 102 r°. — Avrecourt et Récourt son secours, fol. 221 r°. — Balnod-le-Châtel, dit aussi Balnot-sur-Laignes (Aube), fol. 52 r°, 107 r°, 108 v°, 155 r°. — Bar-sur-Aube, paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 144 r°. — Bœuvre (Côte-d'Or), fol. 111 v°, 119 r°, 121 v°. — Bernouil (Yonne), fol. 75 r°, 84 r°. — Blumery, fol. 234 r° et v°, 240 r°. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 255 r°, 265 v°. — Bourguignons (Aube), fol. 298 v°. — Brognon (Côte-d'Or), fol. 158 v°, 175 r°. — Bussy-la-Pesle (Côte-d'Or), fol. 36 r°, 54 v°. — Cessey-sur-Fille (Côte-d'Or), fol. 13 r°. — Champigny-sous-Varenes, fol. 219 r°, 272 r°. — Charrey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 95 v°, 118 r°, 121 r°. — Charmes-les-Langres, fol. 60 v°, 226 v°, 228 v°. — Chaumondel, dénomination ancienne de Pisseloup, avec ses succursales Bétoncourt et Velles, fol. 251 r°, 253 r°. — Chazeul ou Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 144 v°. — Cirfontaines-en-Azois, fol. 59 v°, 63 r°. — Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas, fol. 199 v°, 246 r°, 245 r°. — Colombé-le-Sec (Aube), fol. 95 r°. — Colombey-les-Choiseul, fol. 54 v°. — Cunfin (Aube), fol. 216 v°, 263 r°. — Cussangy (Aube), fol. 96 v°. — Dampierre (Saône-et-Loire), fol. 213 v°. — Dijon, cure de Saint-Philibert, fol. 64 v°, 115 r°, 185 r°. — Euffigneix, fol. 179 r°. — Feurg et ses dépendances Auvet et la Chapelotte (Haute-Saône), sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Maurice, fol. 102 r°, 104 r°. — Francheville (Côte-d'Or), fol. 210 v°,

264 r°. — Fresnes (Yonne), fol. 45 r°. — Germaines, fol. 45 r°, 49 v°, 81 v°. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 228 v°, 254 v°, 255 r°. — Gurgy-le-Châtel, fol. 256 v°, 274 v°. — Hauteville avec Daix son annexe (Côte-d'Or), fol. 14 v°, 114 v°, 124 v°, 126 r°. — Jancigny (Côte-d'Or), fol. 53 r°, 73 r°, 74 v°, 90 v°. — Junay (Yonne), fol. 46 r°. — Lamanche (Côte-d'Or), fol. 114 v°. — Lamarche-sur-Saône, près d'Auxonne (Côte-d'Or), fol. 23 v°. — Langres, cure de Saint-Martin, fol. 35 r°, 57 r°, 79 r°. — Larrey-les-Poinson, fol. 58 v°, 85 r°. — Laville-aux-Bois, fol. 175 v°. — Les Loges, fol. 111 v°, 122 r°. — Leniseul, fol. 54 r°, 65 v°. — Liffol-le-Petit, fol. 160 v°. — Loches (Aube), fol. 11 v°. — Magnant et son annexe Fralignes (Aube), fol. 111 r°, 170 v°. — Marault, fol. 297 r°. — Marbéville, fol. 174 v°, 188 r°, 234 v°. — Maxilly-sur-Saône et Heuilley son secours (Côte-d'Or), fol. 122 r°, 159 v°. — Meurville (Aube), fol. 63 v°, 81 r°, 101 r°, 128 r°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 226 v°, 228 v°. — Molosme (Yonne), fol. 213 r°, 230 r°. — Mont (Vosges), fol. 221 r°. — Montarlot (Côte-d'Or), fol. 198 v°, 201 r°. — Montsaugon, fol. 19 r°. — Musseau et Chalmessin son annexe, fol. 211 v°, 233 v°. — Nesles (Côte-d'Or), fol. 44 r°, 46 v°, 50 v°, 52 r°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 55 r°, 118 v°, 120 r°. — Ormoy-sur-Aube, fol. 147 r°, 186 v°, 189 v°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), fol. 36 r°, 38 v°, 55 v°, 77 r°. — Pasilly (Yonne), fol. 12 v°. — Percey (Yonne), fol. 115 r°, 242 r°, 276 r°, 300 r°. — Pimelle (Yonne), fol. 274 r°, 295 v°. — Poiseul-la-Grange (Côte-d'Or), fol. 116 v°, 123 v°. — Poinson-les-Grancey avec Poinsonot sa succursale, fol. 119 r°, 121 r°. — Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), fol. 53 r°. — Poizeul-le-Franc, dit aussi Poizeul-les-Saix (Côte-d'Or), fol. 203 v°. — Pont-tailler-sur-Saône (Côte-d'Or), fol. 120 r°, 130 v°, 226 v°. — Provençères-sur-Meuse, fol. 120 v°. — Prusly-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 157 v°, 232 v°, 241 v°. — Rançonnières, fol. 273 r°, 278 r°. — Remilly-en-Mont ou Remilly-en-Montagne (Côte-d'Or), fol. 11 r°, 31 v°. — Riaucourt, fol. 53 v°, 56 r°, 66 v°, 73 r°. — Roches-sur-Rognon et Bettaincourt, sa succursale, fol. 222 r°, 268 v°. — Rouvres-sur-Aube, fol. 171 v°, 172 r° et v°. — Saint-Martin-du-Mont, avec Vaux-Saulles sa succursale (Côte-d'Or), fol. 297 r°. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 172 r°, 208 r°. — Saint-Geosmes, fol. 266 v°, 275 v°, 281 r° et v°. — Saint-Vallier, fol. 7 v°. — Sambourg (Yonne), fol. 11 r°. — Savigny-les-Genevrières et Voncourt, sa dépendance, fol. 147 r°, 185 v°. — Sercy (Saône-et-Loire), fol. 185 r°. — Sevrey (Saône-et-Loire), fol. 136 r°. — Silvarouvres, fol. 55 r°, 59 r°. — Soyers, fol. 116 r°, 217 r°. — Spoux (Côte-d'Or), fol. 196 r°. — Trechateau ou Thil-Chatel (Côte-

d'Or), avec ses secours Marcilly et Echevasnes, fol. 157 v°, 164 v°. — Treix, fol. 24 v°. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 198 v°. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 59 v°, 62 v°. — Vandremont, fol. 60 v°, 223 r°, 224 v°. — Véronnes-les-Grandes et Véronnes-les-Petites (Côte-d'Or), fol. 42 v°, 56 v°, 57 v°. — Vauxaules (Côte-d'Or), fol. 94 v°. — Vézannes (Yonne), fol. 130 r°, 168 v°, 196 v°. — Villiers-Vineux (Yonne), fol. 89 r°. — Vitrey (Haute-Saône), fol. 163 r°. — Vix-Saint-Marcel et Etrochey, sa succursale (Côte-d'Or), fol. 173 r°, 233 r°, 241 r°. — *Chapelles*. — Angers, chapelle de la Masse, à l'église cathédrale, fol. 296 v°. — Annéville, chapelle de Saint-Joseph de Servien, fol. 97 r°, 115 r°. — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, fol. 78 r°. — Argenteuil (Yonne), église Saint-Didier, chapelle de Notre-Dame, fol. 37 r°. — Auxerre, Saint-Nicolas-des-Grottes, fol. 214 v°. — Bar-sur-Aube, église de Saint-Maclou, chapelle de Saint-Etienne, fol. 37 v°, 235 v°, 238 r°, 240 r°. — Bèze (Côte-d'Or), SS. Ferréol et Perjeux, fol. 162 v°, 212 r°, 245 v°. — Bussières-les-Belmont, Saint-Nicolas, fol. 72 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Michel, fol. 3 v°. — Chaource (Aube), chapelles de Saint-Georges et du Saint-Sépulcre, fol. 114 r°, 117 r°; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 67 v°. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 171 v°. — Chatillon-sur-Seine, à l'église Saint-Nicolas, chapelle de Saint-Jean, fol. 170 r°; à l'église de Saint-Vorle, chapelle de Notre-Dame-la-Grande, fol. 155 v°. — Chatoillenot, la Conception, fol. 285 v°. — Chaussin (Jura), Notre-Dame, fol. 114 r°. — Cirey-sur-Blaise, chapelle érigée au château, fol. 278 r°. — Dijon, à l'église Saint-Jean-Baptiste, chapelle de Saint-Quentin, fol. 35 r°; à l'église Notre-Dame, chapelles de Sainte-Croix, fol. 46 r°, 49 r°, 213 r°; de Saint-Maur, fol. 42 r°; de la Visitation de la Vierge, fol. 197 r°, 199 r°, 223 v°, 225 v°. — Fontaines, Saint-Antoine, fol. 203 r°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), chapelle dite Notre-Dame-des-Gevrey, sous le vocable de la Sainte-Vierge, Saint-Hubert et Saint-Blaise, fol. 40 r°. — Grignon (Côte-d'Or), chapelle de tous les Saints, fol. 37 r°. — Langres, à l'église Saint-Amâtre : chapelles de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fol. 53 r°; de Saint-Nicolas, avec le mépart y annexé, fol. 234 r° et v°; de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, fol. 180 r°, 279 r°, 237 v°; de la Sainte-Trinité, fol. 109 r°; à l'église Saint-Didier, l'Assomption de Notre-Dame, fol. 6 r°; à l'église Saint-Mammès : chapelles du Cloître sous l'invocation de la Sainte-Vierge, fol. 140 v°; de la Conception, fol. 201 v°, 251 r°, 254 r°; de Notre-Dame-la-Blanche, fol. 64 r°; de Saint-Germain, fol. 44 v°, 45 v°, 47 v°, 51 v°, 64 r°; de Saint-Jacques et de Saint-

Christophe, fol. 62 r°; de Saint-Lazare, fol. 297 v°; de Notre-Dame-du-Neuf-Autel, fol. 19 v°, 285 v°, 287 v°; à l'église Saint-Martin : chapelles de la Conception, fol. 157 r°, 187 r°, 225 r°, 237 r°; de Notre-Dame-de-Dehors, fol. 146 v°, 177 r°; à l'église Saint-Pierre, Notre-Dame-des-Epousailles, fol. 44 v°; à l'église Saint-Simon et Saint-Jude : chapelles de Sainte-Marguerite érigée en la chapelle des Trépassés, dite aussi chapelle *sur les murs fraicts*, fol. 242 r°, 244 r°; de Saint-Michel, fol. 41 r°, 59 v°, 162 v°, 200 v°, 212 r°, 241 v°. — Lantenay (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame-la Noire et Saint-Louis, fol. 211 v°, 219 v°. — Marac, la Sainte-Eucharistie, fol. 63 v°. — Montureux-les-Gray (Haute-Saône), Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel, fol. 102 r°. — Ornancey, Notre-Dame et Saint-Antoine, fol. 133 v°, 143 v°, 146 r°. — Ravières (Yonne), la Sainte-Croix du Calvaire, fol. 39 r°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-Siméon, fol. 158 v°, 182 v°. — Saint-Seyne-la-Tour-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), chapelle de Sainte-Catherine, fol. 296 v°. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 50 v°, 56 v°. — Tonnerre, à l'église Saint-Pierre, chapelles de Saint-Georges et de Sainte-Marguerite, fol. 284 v°; de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fol. 127 v°, 207 v°, 247 r°. — Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), l'Immaculée-Conception, fol. 66 r°. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 128 r°. — *Presentations*. — Annéville, à la chapelle de Saint-Joseph, fol. 111 r°. — Arc-en-Barrois, à la cure, fol. 64 r°, 67 v°; aux chapelles de Sainte-Anne, fol. 65 v°; de Saint-Hubert, fol. 76 r°. — Autrey (Haute-Saône), à la chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 210 v°. — Balnot-sur-Laignes (Aube), à la cure, fol. 62 v°. — Beaune, église de Saint-Pierre, à la chapelle de Saint-Claude, fol. 43 r°. — Bernouil (Yonne), à la cure, fol. 75 r°. — Beurey (Aube), à la cure, fol. 116 v°. — Bolbec (Seine-Inférieure), à la cure, fol. 60 r°. — Bussières-les-Belmont, à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 77 v°. — Cerizières, à la cure, fol. 112 r°. — Chaource (Aube), aux chapelles de Saint-George et du Saint-Sépulcre, fol. 115 r°; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 69 r°. — Charmes, à la cure, fol. 228 r°. — Châtillon-sur-Seine, à une chapelle dans l'église Saint-Nicolas, fol. 57 r°; à la chapelle de Notre-Dame-la-Grande, dans l'église Saint-Vorle, fol. 130 r°. — Cheilly (Saône-et-Loire), à la cure, fol. 219 v°. — Collan (Yonne), au prieuré de Saint-Maurice, fol. 209 v°. — Colombey-les-Choiseul, à la cure, fol. 104 v°. — Crenay, à la cure, fol. 47 r°. — Cunfin (Aube), à la cure, fol. 247 v°. — Dijon, église de Notre-Dame, aux chapelles de Saint-

Grégoire, fol. 215 v. ; de la Croix, fol. 51 r. ; église Saint-Jean, à la chapelle de Saint-Quentin, fol. 32 r. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la chapelle dite de Notre-Dame-des-Gexvres, sous le vocable de Saint-Hubert et Saint-Blaise, fol. 40 r. — Germaines, à la cure, fol. 44 v. — Humes, à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Antoine de Padoue, fol. 156 r. — Langres, église Saint-Amâtre, à la chapelle de l'Annonciation, fol. 151 r. ; à la cure de Saint-Martin, fol. 57 r. — Lantenay (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame-la-Noire et de Saint-Louis, fol. 210 v. — Lénisoul, à la cure, fol. 62 v. — Loches (Aube), à la cure, fol. 10 r. — Montsaugéon, à la cure, fol. 17 r. — Noidant-le-Rocheux, à la cure, fol. 119 v. — Pommard (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Philibert, fol. 4 r. — Ranconnières, à la cure, fol. 276 r., 282 v. — Riaucourt, à la cure, fol. 71 r. — Rivières-les-Fosses, à la cure, fol. 232 r. — Sambourg (Yonne), à la cure, fol. 33 r. — Saint-Geosmes, à la cure, fol. 258 v. — Saint-Seyne-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la chapelle de Sainte-Catherine, érigée au château, fol. 258 r. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Simon, fol. 174 v. — Thil-Chatel (Côte-d'Or), à la cure, fol. 158 r. — Tonnerre, au prieuré de Saint-Agnan, fol. 199 v. — Vanvey et Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), à la cure, fol. 33 v., 35 r. — Vaudremont, à la sacristie du prieuré, fol. 216 v. — Vauxbons, à la cure, fol. 123 v. — Vauxsauls, à la cure, fol. 88 v. — Vignory, à la cure, fol. 127 r. — Villars-Montroyer, à la cure, fol. 44 r. — Villiers-Vineux (Yonne), à la cure, fol. 113 v. — Vitry-les-Nogent, à la cure, fol. 224 r. — Vouécourt, à la cure, fol. 76 v. — *Commanderies* du Saint-Esprit de Bar-sur-Aube, fol. 125 v., 220 v., 246 v. ; du Saint-Esprit de Dijon, fol. 217 v., 260 r. — Provisions de la Maison Dieu de Bar-sur-Seine, fol. 250 v. — *Vicariat perpétuel* de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, fol. 54 r. — *Mépart* en l'église Saint-Pierre de Dijon, fol. 86 r. — *Sacristies* du prieuré de Marmesse, fol. 222 r., 288 v. ; du prieuré de Vendœuvre (Aube), fol. 48 r., 51 r., 246 r., 257 v., 270 r. — *Fondations* en l'église Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 213 v. ; en l'église Saint-Etienne de Dijon, fol. 119 v. ; fondation d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel en l'église de Montureux-les-Gray (Haute-Saône), fol. 101 v.

G. 906. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets ; papier.

1727-1730. — Insinuations ecclésiastiques. — Du 8 mai 1727 au 27 juillet 1730. — *Erécchés.* — Dijon, fol.

53 v., 75 v. — Langres, fol. 16 v., 87 r., 88 v., 89 r. et v., 91 r., 92 r., 94 r., 101 r., 133 v., 140 r., 169 v., 174 r. et v., 175 r. et v., 176 r. et v., 177 v., 178 r., 179 v., 180 r., 264 v., 267 r., 268 r., 272 v., 273 r. et v., 274 r. et v., 279 v., 280 r. — *Officialité* de Langres, fol. 169 v., 116 r., 148 v. — *Abbayes.* — *Bèze* (Côte-d'Or), fol. 44 r. — Dijon, Saint-Bénigne, fol. 83 v., 176 v., 179 v., 265 r., 282 v., 283 v. ; Saint-Etienne, fol. 83 v., 94 r., 96 r., 173 r., 176 v., 185 r., 265 r., 283 r. — Molsme (Côte-d'Or), fol. 16 v., 99 r., 175 r., 270 r., 277 v., 300 r. — Montiéramey (Aube), fol. 228 r. — Morimont, fol. 223 v. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 82 r., 158 r., 300 v. — Saint-Seine (Côte-d'Or), fol. 162 r. — Tonnerre, fol. 89 v., 177 v. — *Prieurés.* — Balesmes, fol. 97 v., 135 v., 139 r., 148 v., 288 r. — Bar-sur-Aube, prieuré de Saint-Germain, fol. 114 r., 193 r. ; de Saint-Nicolas, fol. 230 r., 243 r. — Blancheville, fol. 266 r. — Bourbonne-les-Bains, fol. 78 v. — Chablis (Yonne), fol. 108 r. — Cirey-sur-Blaise, fol. 4 r. — Collan (Yonne), fol. 39 r., 220 r. — Colombey-les-deux-Eglises, fol. 267 r., 270 r., 287 v. — Cours (Yonne), prieuré-cure de Saint-Sulpice et Villiers-les-Granges son annexe, fol. 6 r., 14 r., 17 r., 155 r., 295 r. — Fayl-Billot, fol. 197 r. — Flacy (Yonne), fol. 263 r. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 100 r. — Langres, prieuré de Saint-Martin, fol. 212 v. — Lanty, fol. 1 v. — Latrecy, fol. 291 v. — Massingy (Côte-d'Or), fol. 116 r. — Nérac (Lot-et-Garonne), prieuré de Saint-Martial, fol. 161 v., 172 r., 218 v. — Pargues, prieuré de Notre-Dame, fol. 92 r., 192 r., 194 v. — Saint-Geosmes, fol. 92 r., 180 r., 280 r. — Silvanouvres, fol. 216 r., 218 r. — Tonnerre, prieuré de Saint-Aignan, fol. 5 r., 8 r. — Val-le-Duc, sous le nom de Notre-Dame du Val-le-Duc, dit aussi « le Quartier », dans la forêt de Salives (Côte-d'Or), fol. 269 r. — Vaulair, prieuré de Notre-Dame, sur le territoire de Giey-sur-Aujon, fol. 37 v., 80 v., 146 r. — Vignory, fol. 267 v., 269 v. — Vouécourt, fol. 212 r., 213 v. — *Dignités capitulaires.* — Autun, archidiaconé de Beaune, fol. 21 v. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 90 v. ; doyenné, fol. 44 v. ; trésorerie de Saint-Maclou, fol. 62 v., 66 r. et v., 67 r., 68 v. — Dijon, doyenné de la Chapelle-aux-Riches, fol. 194 r., 202 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), doyenné, fol. 82 v. — Langres, doyenné, fol. 12 v., 46 r., 111 v. ; trésorerie de Saint-Mammés, fol. 23 r., 26 r. et v., 31 r., 61 r., 73 r., 120 v., 126 r., 130 v., 139 r., 221 v. — *Canonicats.* — Avallon, fol. 128 v. — Bar-sur-Aube, fol. 7 r., 36 r., 37 r., 62 v., 66 r. et v., 106 v., 111 v., 118 v., 119 r., 122 v., 139 v., 145 r. et v., 149 v., 153 r., 161 v., 176 r., 205 r., 218 v., 227 r.,

241 v°, 243 r°, 250 r°, 272 r°. — Beaune, fol. 21 v°, 117 r°, 166 v°. — Belley (Ain), fol. 19 v°. — Chablis (Yonne), fol. 251 r°, 276 r° et v°. — Châteauvillain, fol. 98 v°, 248 r°. — Chaumont, fol. 301 v°. — Dijon, à la Chapelle-aux-Riches, fol. 12 v°, 110 v°, 189 r° et v°, 202 r°, 275 r°; à la Sainte-Chapelle, fol. 18 r°, 70 r°, 85 v°, 96 v°, 207 v°; à l'église Saint-Étienne, fol. 207 r°, 217 r°, 248 r°, 255 r°; à la collégiale de Saint-Jean-Baptiste, fol. 147 v°, 155 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 30 r°, 45 r°, 56 r°. — Langres, fol. 25 r°, 26 v°, 32 v°, 41 r°, 42 r°, 67 v°, 99 r° et v°, 178 v°, 188 r°. — Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 13 v°, 88 v°, 104 v°, 112 r°, 297 v°. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 191 r°. — Tonnerre (Yonne), fol. 19 r°, 24 v°, 39 r°. — *Prébendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 73 v°, 80 r°, 82 v°, 118 r°, 152 r°, 157 r°, 164 v°, 173 r°, 201 r°, 208 r°, 217 v°, 239 v°, 283 v°, 286 v°, 301 r°. — Châteauvillain, fol. 59 v°. — Dijon, à la Chapelle-aux-Riches, fol. 20 r°; à l'église de Notre-Dame, fol. 30 r°, 35 v°, 40 v°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 288 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 177 r°. — Langres, fol. 9 v°, 23 v°, 30 r°, 38 r°, 97 v°, 290 v°. — Tonnerre, fol. 28 r°. — *Cures*. — Achey (Haute-Saône), fol. 1 v°. — Ageville, fol. 137 r°, 145 v°. — Ahuy (Côte-d'Or), fol. 275 r°. — Arcenant (Côte-d'Or), fol. 69 r°. — Arelles (Aube), fol. 191 v°, 214 r°, 273 r°, 284 v°. — Arnancourt, fol. 71 r°. — Autel (Haute-Saône), fol. 146 v°, 186 r°, 205 r°, 223 r°. — Bagnoux-la-Fosse (Aube), fol. 34 v°. — Balesmes, fol. 284 v°. — Barges (Côte-d'Or), fol. 264 v°. — Baroville (Aube), fol. 131 v°, 165 v°. — Baume-la-Roche et Pange son annexe (Côte-d'Or), fol. 271 v°. — Beneuvre (Côte-d'Or), fol. 51 r°, 52 r°. — Bourguignons (Aube), fol. 21 v°, 72 v°. — Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), fol. 85 v°. — Brienne-la-Vieille (Aube), fol. 239 v°. — Celles, fol. 296 v°. — Cérilly (Côte-d'Or), fol. 184 v°, 203 r° et v°, 257 r°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 101 r°. — Chapaize (Saône-et-Loire), fol. 226 r°. — Charancey (Côte-d'Or), fol. 103 r°. — Châteauvillain, fol. 49 r°, 231 v°, 240 v°. — Châtillon-sur-Seine, fol. 151 r°. — Chesley (Aube), fol. 48 r°, 111 r°, 113 v°. — Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), fol. 38 v°. — Choiseul, fol. 296 r°. — Cirey-sur-Blaise, fol. 59 v°, 69 v°. — Colombé-le-Sec (Aube), fol. 217 v°, 219 r°. — Condes et Brethenay son annexe, fol. 170 r°, 198 v°, 204 r°, 209 v°, 216 v°. — Corgirnon, fol. 173 v°, 203 v°. — Cour-Frèvêque, fol. 95 v°, 98 r°. — Courtesoult-et-Gatey (Haute-Saône), fol. 229 v°, 241 r°. — Couvignon (Aube), fol. 132 r°, 165 r°. — Denèvre (Haute-Saône), fol. 214 r° et v°. — Doulaincourt, fol. 137 r°, 146 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 273 r°. — Esnoms, fol. 62 r°, 78 v°, 79 v°, 145 r° et v°, 148

r°, 152 v°, 157 r°, 169 v°, 171 v°. — Essey-les-Ponts avec Pont-la-Ville, son secours, fol. 59 r°, 70 r°. — Euflingy, fol. 2 v°, 8 v°. — Fain-les-Montier (Côte-d'Or), fol. 50 v°. — Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 85 r°, 112 v°. — Fligny (Yonne), fol. 97 r°, 102 v°. — Fontette (Aube), fol. 253 v°. — Forecy, fol. 290 v°. — Frettes, fol. 21 v°, 25 r°. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 150 v°, 152 v°. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 23 r°. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 171 v°, 172 v°. — Harriécourt, fol. 38 v°, 40 r°. — Langres, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 257 v°, 260 v°, 275 r°. — Lantenay (Côte-d'Or), fol. 51 r°, 91 r°. — Latreccy, fol. 280 r°. — Lefonds, fol. 270 r°, 274 v°. — Longecourt (Côte-d'Or), fol. 114 r°. — Lonsme (Côte-d'Or), fol. 297 v°, 300 r°. — Maranville, fol. 144 r°, 150 r°. — Marault, fol. 11 v°. — Montmoyon (Côte-d'Or), fol. 79 v°. — Montol, fol. 151 v°. — Montsaon, fol. 250 v°, 266 v°. — Musseau, fol. 87 v°, 89 r°. — Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 227 r°, 238 v°. — Ocecy, fol. 87 v°. — Paicy-sur-Armançon (Yonne), fol. 298 r°, 299 v°. — Pellerrey (Côte-d'Or), fol. 3 v°, 28 v°. — Percy-le-Grand (Haute-Saône), fol. 160 v°, 162 r°, 172 v°. — Planrupt, fol. 6 v°. — Pouilly avec ses succursales, Beaucharmoy et Parnol, fol. 298 v°. — Poyans et Broys-les-Loups son annexe (Haute-Saône), fol. 48 v°. — Praslay et Vivey son annexe, fol. 285 r°. — Roches-sur-Rognon, fol. 21 r°, 22 v°. — Rolampont, fol. 144 r°, 170 v°. — Saint-Andoche (Haute-Saône), fol. 249 v°. — Saint-Julien dit aussi Saint-Julien-du-Val, ou le Val-Saint-Julien et autrefois Saint-Julien-sur-Norges (Côte-d'Or), et ses annexes, Clénay avec Oigny, Bréigny et partie de Noges-le-Bas, fol. 28 r°, 47 r°. — Saint-Léger (Côte-d'Or), fol. 207 r°, 219 r°. — Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or), fol. 3 r°. — Saint-Parres-les-Vaudes (Aube), fol. 17 v°, 21 v°. — Saint-Remy (Côte-d'Or), fol. 275 v°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 121 r°. — Saint-Seyne-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 194 r°, 195 r°. — Saisy (Nièvre), fol. 99 r°. — Sambourg (Yonne), fol. 122 r°. — Soyers, fol. 117 v°. — Spoix (Côte-d'Or), fol. 11 r°. — Thoires (Côte-d'Or), fol. 297 r°. — Thors et Maisons son annexe (Aube), fol. 208 r°. — Torcy-et-Poulligny (Côte-d'Or) avec Bard-les-Époisses son annexe, fol. 111 v°, 123 v°, 147 r°, 153 v°. — Tornay, fol. 19 r°, 36 v°. — Turcy (Côte-d'Or), fol. 297 r°. — Vernot (Côte-d'Or), fol. 96 v°. — Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), fol. 45 v°, 87 v°. — Villedieu (Côte-d'Or), fol. 277 r°. — Vitry-les-Nogent, fol. 258 r°, 262 v°. — Vouécourt, fol. 98 v°, 112 r°. — Yrouerre (Yonne), avec ses succursales, Viviers et Bernu, fol. 289 r°. — *Chapelles*. — Avallon, chapelle de Saint-

Maur, fol. 290 r. — Bars-sur-Aube, église Saint-Maclou, la Sainte-Trinité, fol. 205 r, 214 v; église Saint-Pierre, la Passion de N. S., fol. 111 r; Saint-Michel, fol. 135 r. — Beaune (Côte-d'Or), église Notre-Dame, chapelle de Saint-Denis appelée vulgairement la Pénion de Saint-Denis, fol. 117 r. — Chablis (Yonne), Saint-Cosme, fol. 90 v; Saint-Pierre, fol. 40 r. — Chalindrey, Notre-Dame de Monterot, fol. 185 v, 205 v. — Chassigny, Sainte-Croix, fol. 241 v. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Leger, fol. 95 v. — Chatoillenet, Notre-Dame de la Conception, fol. 215 r, 292 r, 298 r. — Chaumont, Notre-Dame des Couturiers, fol. 217 v. — Chazenuil, la Conception, fol. 128 v, 131 r. — Choiseul, Saint-Nicolas, fol. 210 r et v. — Cirey-sur-Blaise, chapelle de Saint-Nicolas érigée au château, fol. 4 r. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), église Saint-Barthélemy, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 51 v. — Daillecourt, Saint-Eutrope, fol. 290 r. — Dijon, église Notre-Dame, la Visitation de la Sainte-Vierge, fol. 123 r; à la Sainte-Chapelle, Notre-Dame, fol. 285 v; église Saint-Michel, chapelle des Fonds ou de Saint-Jean-Baptiste, fol. 100 r; chapelle dite des Grotets, fol. 104 r; chapelle du Saint nom de Jésus, fol. 264 r; église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Antoine, fol. 282 r. — Époisses (Côte-d'Or), Notre-Dame-des-Champs dite du Bouchot, fol. 296 r, 297 v. — Humes, Notre-Dame de Pitié et Saint-Antoine, fol. 240 r. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 21 v, 26 r. — Langres; église Saint-Didier, chapelles de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fol. 188 v; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 172 r, 239 r; église Saint-Mammès, chapelle de l'Assomption, fol. 110 r; la Conception, fol. 52 v; Notre-Dame du Neuf autel, fol. 202 v, 215 r, 299 v; Sainte-Anne, fol. 238 v; Saint-Bernard, fol. 111 r, 119 v; Saint-Jacques apôtre, fol. 211 r; Saint-Martin, fol. 239 r, 250 v; Saint-Thibaut, fol. 256 v, 253 r; église Saint-Martin, chapelles de Notre-Dame de l'Aurore, fol. 185 v, 212 v; Saint-Sulpice, fol. 232 r, 270 v, 281 r; église Saint-Pierre, chapelles de Saint-Michel, fol. 51 v; Saint-Nicolas, fol. 135 v; la Sainte-Trinité, fol. 9 v, 33 r, 38 v, 44 r; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, fol. 132 r; église Saint-Simon et Saint-Jude, chapelles de Notre-Dame, fol. 226 v; Sainte-Marguerite, fol. 189 v, 190 r. — Lanty, Sainte-Catherine, fol. 46 v, 52 r; Saint-Sulpice, fol. 4 r. — Longepierre (Saône-et-Loire), Saint-Pancreas, fol. 113 v. — Prauthoy, l'Annonciation, fol. 186 v, 189 r. — Les Riceys, formés de Ricey-le-Haut, Ricey-le-Bas et Ricey-Haute-Rive, chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 81 v, 97 r, 109 r. — Scurry (Côte-d'Or), église Saint-

Martin, la Sainte-Trinité, fol. 129 r. — Seveux (Haute-Saône), Saint-Denis, fol. 187 v. — Spoix (Aube), église Saint-Didier, Sainte-Catherine, fol. 239 v. — Crville (Aube), chapelle du Saint nom de Jésus, fol. 187 v, 191 v. — Vitteaux (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Jean-Baptiste à l'église Saint-Germain, fol. 227 r; de Saint-Michel, Saint-Jacques et Sainte-Madeleine, fol. 268 v, 275 v, 279 v. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 76 v. — *Présentations*. — Balesmes, au prieuré, fol. 136 r; à la cure, fol. 109 v. — Bars-sur-Aube, église Saint-Pierre, à la chapelle de la Passion, fol. 103 v. — Beaune, à une des deux chapelles de Saint-Claude, fol. 168 r; à la chapelle de Saint-Paul, fol. 128 r, 137 r, 154 r, 158 r, 160 r. — Blancheville, au prieuré-cure, fol. 262 r. — Chambolle (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 160 r. — Champagny et Villotte son secours (Côte-d'Or), à la cure, fol. 236 v. — Châteauevillain, à la cure, fol. 50 v. — Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), à la cure, fol. 37 v. — Clairvaux (Aube), à la cure, fol. 414 r. — Condes, à la cure, fol. 184 v, 209 r, 214 v. — Dijon, la Sainte-Chapelle, à la chapelle de Notre-Dame et Saint-George, fol. 283 r; église Saint-Jean, à la chapelle Saint-Denis et Saint-George, fol. 141 v; église Saint-Michel, à la chapelle des Fonds actuellement de la Résurrection, fol. 86 r; église Saint-Philibert, à la chapelle de Saint-Michel, fol. 280 v. — Doulaincourt, à la cure, fol. 136 r. — Fainles-Moutiers (Côte-d'Or), à la cure, fol. 38 r. — Fayl-Billot, à la chapelle de Notre-Dame de Liesse et de Sainte-Anne, fol. 60 r. — Flogny (Yonne), à la cure, fol. 220 r et v. — Forcey, à la cure, fol. 257 r. — Fouvent (Haute-Saône), à un canonicat, fol. 298 r. — Fraignot-et-Vesvrotte (Côte-d'Or), à la cure et ses annexes Busnières, Buxerotte, Montenaille et Vesvrotte, fol. 30 v. — Griselles (Côte-d'Or), au vicariat perpétuel, fol. 67 r. — Guindrecourt-sur-Blaise, à la cure, fol. 22 r. — Harri-court, à la cure, fol. 34 r. — Humes, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Antoine, fol. 238 v. — Langres, à la cure de Saint-Pierre, fol. 294 v, au vicariat perpétuel, fol. 293 v. — Latrecey, à la cure, fol. 276 r. — Montot, à la cure, fol. 129 v, 211 v. — Montsaon, à la cure, fol. 251 v. — Ormoy-sur-Aube, à la cure, fol. 96 r. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne), à la cure, fol. 16 r. — Percy-le-Grand (Haute-Saône), à la cure, fol. 160 v; à la chapelle Sainte-Anne érigée dans ladite église, fol. 265 v. — Pont-de-Vaux (Ain), à la chapelle de Saint-Charles, fol. 223 v. — Prauthoy, à la chapelle de l'Annonciation, fol. 185 r. — Puligny (Côte-d'Or), à la chapelle de la Sainte-Vierge, Saint Sé-

bastien et Sainte-Brigitte, fol. 56 v°. — Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or), à la cure, fol. 3 r°. — Saint-Mosmin (Côte-d'Or), à la cure, fol. 205 v°. — Saint-Remy (Côte-d'Or), à la cure, fol. 268 v°. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la cure et à Montmangon son seigneur, fol. 85 r°. — Sarrey, à la cure, fol. 295 v°. — Seurre (Côte-d'Or), église de Saint-Martin, à la chapelle de Saint-Bernard, fol. 123 v°. — Sombornon (Côte-d'Or), à la cure, fol. 237 v°. — Soucourt, à la cure, fol. 29 v°. — Thoires (Aube), à la cure, fol. 291 r°. — Urville (Aube), à la chapelle du Saint nom de Jésus, fol. 159 r°. — Van-toux (Côte-d'Or), à la chapelle érigée au château sous l'invocation de la Nativité de Notre-Seigneur, fol. 246 r°. — Verdun, église Saint-Victor, à la chapelle de Saint-Jude et Saint-Simon, fol. 284 v°. — Villédeu (Côte-d'Or), à la cure avec Vertant sa succursale, fol. 266 v°. — Vitteaux (Côte-d'Or), église de Saint-Germain, aux chapelles de Sainte-Anne, fol. 19 v°, 27 r°, 36 r°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 148 r°, 150 v°, 159 v°, 169 r°, 186 r°; de Sainte-Jeanne, fol. 18 v°; de Saint-Michel, Saint-Jacques et de l'autel de la Madeleine, fol. 289 v°. — Vouécourt, à la cure, fol. 154 r°. — *Vicariats perpétuels*. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 288 v°. — Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire), fol. 289 v°. — *Méparts*. — Montbard (Côte-d'Or), église de Sainte-Orse, fol. 161 r°. — *Sacristie* du prieuré-cure de Marmesse, fol. 15 r°, 20 v°. — *Union* de la cure et des cinq méparts de Saint-Amâtre de Langres à la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Langres, fol. 247 r°. — Lettres patentes concernant l'union des revenus du prieuré de Saint-Geosmes à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonains de Troyes, de l'ordre de Saint-Benoît, fol. 63 r°. — Requête adressée à Msgr d'Antin, évêque de Langres, par Adrien François Ledent, curé de Saint-Pierre de Tonnerre, en vue d'obtenir dans la dite église, à la suite d'une fondation établie par Marguerite Boivenet, l'érection d'une chapelle sous le titre de Saint-George et de Sainte-Marguerite, fol. 41 r°. — « Procès verbal sur le soupçon du décès du sieur Antoine Veron, trésorier de l'église de Langres », fol. 25 v°.

G. 907 (Registre). — In-folio, 302 feuillets; papier.

1730-1732. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 1^{er} juillet 1730 au 28 décembre 1732. — *Évêchés*. — Besançon, fol. 66 r°, 132 v°, 133 r°. — Dijon, fol. 113 v°, 114 r° et v°. — Langres, fol. 55 v°, 56 r°, 59 v°, 62 r°, 70 r° et v°, 74 r° et v°, 172 r° et v°, 180 r° et v°, 181 r° et v°, 183 r°, 185

v°, 187 r°, 189 r°, 190 v°, 193 v°, 234 v°, 259 v°, 260 r°, 281 v°, 282 r° et v°, 283 r° et v°, 285 r° et v°, 286 r° et v°, 290 v°, 291 r°, 292 v°, 296 r° et v°, 297 r° et v°, 298 r° et v°, 299 r° et v°, 300 v°, 301 r°. — *Spécialités*. — Dijon, fol. 50 r°. — Montbard (Côte-d'Or), fol. 168 v°, 169 r°. — *Abbayes*. — Auberge, fol. 109 v°, 110 r°, 111 r°. — Châtillon-sur-Seine, fol. 207 r°. — Dijon, Saint-Bénéigne, fol. 61 r°, 76 v°; Saint-Étienne, fol. 57 v°, 58 r° et v°, 60 v°, 61 r°, 64 r° et v°, 65 v°, 66 r°, 72 v°, 73 r°. — Molesmes (Côte-d'Or), fol. 2 v°, 26 r° et v°, 27 r°, 66 v°, 73 v°, 261 r°, 262 r°, 297 v°. — Molsme (Yonne), fol. 118 r° et v°, 119 r°, 120 v°. — Montieramey (Aube), fol. 232 r° et v°. — More (Aube), fol. 115 v°, 119 v°. — Montiers Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 297 r°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 139 r° et v°, 140 r°, 153 v°, 154 r° et v°. — Tonnerre, fol. 47 v°, 70 v°. — Val-des-Écoliers, fol. 297 r°. — *Prieurés*. — Ahuy (Côte-d'Or), fol. 13 v°. — Aisy-sous-Bougemont (Côte-d'Or), fol. 181 r°, 199 r°, 203 r°. — Babesmes, fol. 149 v°, 227 r°. — Bar-sur-Seine, fol. 240 r°, 247 r°. — Bourg, fol. 253 v°, 254 r°. — Châtillon-sur-Seine, fol. 78 r°, 108 r°, 177 v°. — Choiseul, fol. 29 v°, 22 v°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 40 v°. — Courtangy (Côte-d'Or), fol. 167 r°. — Fontenelle (Côte-d'Or), fol. 176 v°, 222 r°, 224 r°. — Langres, prieurés de Saint-Didier, fol. 233 v°, 236 r°, 260 r°, 273 r°, 301 r°; de Saint-Martin, fol. 1 v°, 3 r°, 19 r°, 11 v°, 38 r°. — Latrency, fol. 7 v°, 9 r°, 24 v°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 10 r°, 101 v°, 112 r°. — Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), fol. 50 r°. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), fol. 196 v°, 257 v°. — Saint-Geosmes, fol. 62 r°, 190 v°, 300 v°. — Val-le-Duc dit le Quartier, dans la forêt de Salives (Côte-d'Or), fol. 14 v°. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 109 v°, 165 v°, 166 r°, 195 r°. — Vaulce, prieuré de Notre-Dame et Saint-Denis, sur le territoire de Châtel-Girard (Yonne), fol. 216 v°, 221 r°, 264 r°. — *Dignités capitulaires*. — Archidiaconés du Barrois, fol. 200 v°, 203 v°, 224 v°; du Bassigny, fol. 81 r° et v°. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 61 v°; doyenné, fol. 18 v°, 195 r°. — Chablis (Yonne), chantrerie, fol. 282 v°, 294 r°, 296 r°. — Chaumont, doyenné, fol. 3 r°. — Dijon, doyennés de la Sainte-Chapelle, fol. 91 r°; de Saint-Jean-Baptiste, fol. 11 v°, 16 r°; chantrerie de Saint-Étienne, fol. 95 v°. — Langres, chantrerie de Saint-Mammès, fol. 165 r°. — *Canoniciens*. — Bar-sur-Aube, fol. 9 r° et v°, 93 r°, 137 v°. — Chablis (Yonne), fol. 207 v°, 257 r°, 282 v°, 292 v°, 293 r° et v°, 224 r° et v°, 296 r° et v°. — Châteauvillain, fol. 1 v°, 216 r°, 257 v°, 266 v°. — Dijon, à la Chapelle-aux-Riches, fol. 13 r°; à la Sainte-Chapelle, fol. 90 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 143 r°. — Jully-le-Châtel (Yonne),

fol. 168 r., 171 v., 191 v. — Langres, fol. 6 r., 17 v., 18 r., 56 v., 57 r., 81 v., 82 r., 119 v., 122 v., 123 r., 124 r., 159 r., 164 v., 182 v., 183 r., 204 r., 207 r., 208 r., 213 v., 214 r., 223 v., 224 r., 225 r., 229 v., 230 r., 231 r., 235 v., 236 r. — Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 8 r., 9 v., 257 r., 274 v. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 69 v., 70 r. — Tonnerre, fol. 178 v., 179 r., 197 r. et v. — *Prebendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 8 v., 13 r., 169 v. — Châteauvillain, fol. 2 r., 80 r., 90 r., 100 v., 231 r. — Langres, fol. 16 v., 42 v., 131 r. et v., 149 r., 183 r., 208 r., 235 v., 247 v., 252 v., 264 r., 269 v., 274 r., 275 r., 276 v. — Sentis, fol. 179 v. — Tonnerre, fol. 132 r., 139 r., 205 v. — *Cures*. — Aulonville, fol. 30 r. et v., 41 v. — Ancy-le-Serveux, depuis la Révolution Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 23 r., 117 v. — Anoux et Chatel-Girard son secours (Yonne), fol. 112 v., 133 r., 152 v. — Arconville (Aube), fol. 27 r., 31 v. — Autricourt (Côte-d'Or), fol. 81 r. — Avosnes (Côte-d'Or), fol. 133 v. — Barges (Côte-d'Or), fol. 17 r., 31 r. — Bassoncourt, fol. 11 v., 15 r. — Baume-la-Roche (Côte-d'Or), fol. 28 r. — Belan-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 221 v., 222 r. — Biernes, fol. 206 v. — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or), fol. 10 v., 11 r. — Blacy (Yonne), fol. 150 v. — Blumeroy, fol. 6 v., 10 v., 14 r. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 16 r., 19 v. — Bourges, cure de Saint-Ambroise, fol. 178 r. — Bricon, fol. 3 v., 5 r. — Brion-sur-Oource (Côte-d'Or) et Mossion son annexe, fol. 228 r. et v. — Celles, fol. 23 v. — Cessey-sur-Fille (Côte-d'Or), fol. 4 r., 15 v. — Chablis (Yonne), fol. 93 r. et v., 98 r. — Champagny et Villette sa succursale (Côte-d'Or), fol. 31 r., 107 r. — Champcourt, fol. 194 r., 198 r. — Channes (Aube), fol. 249 r., 280 r. et v., 281 r. et v. — Charrey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 151 r., 160 r. — Chassenay (Aube), fol. 200 v., 217 r. — Châteauvillain, fol. 71 v., 72 r., 73 r. — Châtillon-sur-Seine, fol. 191 r. — Chaumont, fol. 194 r. — Cheney (Yonne), fol. 90 v. — Choiseul, fol. 4 v., 11 v., 15 r. — Colombé-la-Fosse (Aube), fol. 14 r., 15 r. — Consigneux ou Consigny, fol. 100 v., 165 v. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 287 r. — Cuntin (Aube), fol. 254 v. — Daillecourt, fol. 180 r. — Dijon, Saint-Jean-Baptiste, fol. 11 v., 12 r., 16 r. — Égnyilly (Aube), fol. 223 v., 244 v., 253 r. — Épinant, fol. 136 r., 163 v. — Étais (Côte-d'Or), fol. 78 r. et v. — Fley (Yonne), fol. 50 r. et v. — Fouvent-le-Châtel ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 236 v. — Gemeaux (Côte-d'Or), fol. 121 v. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 194 r., 198 r., 218 r. — Harri-court, fol. 206 v., 288 r. — Junay et Vezimmes sa succursale (Yonne), fol. 93 v., 104 r. — Juzemecourt, fol. 125 r. et v., 135 r., 137 r. et v., 144 r., 146 r., 152 r., 201 r. — La-

chapelle-en-Blézy, fol. 190 v. — Langres, Saint-Pierre, fol. 171 v. — Lantages (Aube), fol. 76 r., 97 r., 100 r. — Larrey-les-Poinsons (Côte-d'Or), fol. 41 v., 49 v., 104 r. et v. — Laville-aux-Bois, fol. 124 v., 125 r., 184 v., 185 r., 194 v. — Lezignes (Yonne), fol. 6 v., 70 v., 117 r. et v. — L'Isle-sur-Serein (Yonne), fol. 150 v., 151 r. — Loches (Aube), fol. 50 r., 52 v., 53 r., 59 v. — Longchamp-les-Clairvaux (Aube), fol. 213 r., 225 v., 233 v. — Longchamp-les-Millières, fol. 98 r., 175 v. — Lucey (Côte-d'Or), fol. 106 v., 109 r. — Magnant (Aube), fol. 148 r., 158 r., 230 r., 233 r. — Marson (Marne), fol. 52 r. — Marolles-sous-Lignères (Aube), fol. 201 r., 227 v., 235 r. — Mont-les-François dit aussi Mont-près-Champlitte (Haute-Saône), fol. 23 v. — Nan-sous-Thil avec Marcigny-sous-Thil sa succursale (Côte-d'Or), fol. 98 v. — Montmançon (Côte-d'Or), fol. 87 r., 96 v., 97 r. — Odival, fol. 77 r., 122 r. et v., 257 v., 271 v., 272 r. — Ormoy-sur-Aube, fol. 301 v., 302 r. — Passilly (Yonne), fol. 286 r. — Perrancey, fol. 226 r. — Pizy (Yonne), fol. 150 v., 151 r., 156 v., 159 r., 167 v. — Poliset (Aube), fol. 167 r., 231 v., 233 r. — Pontoux (Jura), fol. 112 v. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 161 r. — Prangey, fol. 15 v., 17 v. — Praslay, fol. 11 r. et v., 22 r. — Proverville (Aube), fol. 7 r., 71 r. et v., 76 v., 77 r. — Ricey ou plutôt les Riceys (Aube), fol. 201 v. — Rimaucourt, fol. 125 v. — Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), fol. 24 v., 74 v. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 100 r. et v., 115 v. — Sarry (Yonne), fol. 282 r., 292 r. et v. — Savoisy (Côte-d'Or), fol. 182 r., 189 r. — Serrigny (Yonne), fol. 157 v. — Taley (Yonne), fol. 57 r., 150 v., 151 r. — Tonnerre, fol. 106 v., 114 v., 115 r. — Turcey (Côte-d'Or), fol. 29 v., 30 r. et v., 31 r. — Vanlay (Aube), fol. 59 r. — Virey-sous-Bar (Aube), fol. 233 r. — Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 185 r. — Vivey, fol. 11 r. et v. — Voisines et Courcelles-en-Montagne, fol. 127 v., 153 v. — Yrouerre (Yonne), fol. 62 r. et v. — *Chapelles*. — Andelot, Saint-Gabriel, fol. 33 v., 34 r., 36 v., 50 v., 51 r. — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, fol. 30 v., 33 v., 43 v. — Aubigny, chapelles de la Sainte-Trinité, fol. 171 r. et v.; de Sainte-Anne, fol. 242 r., 245 r., 275 r. et v., 276 r. — Auxonne (Côte-d'Or), Saint-Michel, fol. 106 v. — Bar-sur-Aube, Saint-Nicolas, actuellement Saint-Michel, fol. 189 v., 190 r. et v., 194 v. — Bar-sur-Seine, chapelles de Sainte-Catherine, fol. 163 r., 173 v.; de Saint-Mathurin, fol. 210 v., 211 r. — Besançon, Notre-Dame du Pilier à Église Saint-Pierre, fol. 43 r. — Bragelogne (Aube), Saint-Thomas de Cantorbéry, fol. 156 r., 172 v., 473 r., 232 v., 233 r. — Chablis, chapelles de Saint-Épain, fol. 121 r.,

135 v, 147 v, 195 v, 196 r; du Saint-Esprit, fol. 187 v, 195 v, 196 r et v; de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 52 r, 180 v, 195 v, 196 r et v; de Saint-Nicolas, fol. 294 v, 295 r et v; de Saint-Pierre, fol. 268 v. — Chalonsur-Saône, les Trois Rois, fol. 97 r. — Châillon sur Seine, chapelle de Saint-Jacques, à l'église Saint-Nicolas et Saint-Mammès, fol. 89 r et v, 90 r, 132 r. — Courcelles-Val-d'Esnois, Saint-Antoine, fol. 165 v, 170 v. — Daillecourt, Notre-Dame de Pitié, fol. 218 v, 219 r et v, 220 r, 248 v. — Gevrey (Côte-d'Or), Notre-Dame de Bèze ou des Vignes, fol. 247 r. — Jaucourt (Aube), Saint-Jean-Baptiste, au château, fol. 76 r, 94 r et v. — Lanty, Sainte-Catherine, au château, fol. 142 v, 143 r. — Lefonds, Saint-Jean-Baptiste, fol. 95 r. — Lezinnes (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 238 v. — Langres: église Saint-Amâtre, Saint-Pierre et Saint-Marcellin avec le mépart y annexé, fol. 223 r, 242 v, 243 r et v; église Saint-Mammès, chapelles de Notre-Dame du cloître sous le titre de la Conception, fol. 96 v, 129 v, 160 v, 171 r, 231 v; de Notre-Dame du Neuf autel, fol. 162 r et v; de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, fol. 72 r et v, 206 v, 237 v, 238 r, 290 r; de la Sainte-Trinité, fol. 61 v, 62 r, 115 r; église de Saint-Martin, chapelles de Notre-Dame du dehors, avec le mépart y annexé, fol. 137 r, 138 r et v; de la Résurrection sous le titre et invocation de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Claire, fol. 52 v; de Saint-Martin, fol. 77 r, 102 r, 122 r, 123 r, 210 r; de Saint-Siméon, fol. 98 v, 105 r et v; église Saint-Pierre et Saint-Paul, chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 279 v; de Saint-Nicolas, fol. 128 r; de Saint-Vincent, fol. 128 r. — Molosme (Yonne), Saint-Claude, fol. 21 r. — Montigny-le-Roi, la Résurrection, fol. 12 r. — Nemours (Seine-et-Marne), Notre-Dame, fol. 239 v. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 115 r et v, 136 v. — Reims, chapelle de la Panneterie, fol. 79 v. — Pizy (Yonne), Saint-Pierre apôtre, fol. 188 v. — Polisy (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 78 v. — Ricey Haute-Rive (Aube), Saint-Jean, fol. 245 v. — Saint-Germain-du-Val (Sarthe), chapelle de l'Artusière, fol. 255 v. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-Siméon, fol. 79 r et v. — Servin, paroisse d'Aprey, chapelle de Saint-Antoine et Saint-Evrard, fol. 228 v, 242 v, 243 v. — Vignory, Notre-Dame, fol. 14 r, 15 v, 300 r. — *Présentations*. — Ambonville, à la cure de Saint Bénigne, fol. 213 r et v. — Annéville, à la chapelle de la Nativité de N.-S. et de Saint-Joseph, fol. 53 r et v, 54 r et v. — Aubigny, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 166 v; à la chapelle Sainte-Anne, fol. 238 v. — Autricourt (Côte-d'Or), à la cure,

fol. 77 v. — Brion (Yonne), à la cure, fol. 225 v. — Cossay, sur Tille (Côte-d'Or), fol. 12 v. — Chablis (Yonne), aux chapelles de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 187 v, 188 v, de Saint-Epaul, fol. 188 r; du Saint-Esprit, fol. 187 v. — Charrey (Yonne), à la cure, fol. 151 v. — Châtillon sur Seine, au dotal de Saint Germain, fol. 86 v. — Cheney (Yonne), à la cure, fol. 85 v, 86 r. — Chézeaux, à la cure, fol. 215 v, 216 r. — Colombe près Châtillon sur Seine, à la cure, fol. 86 r, 111 r et v. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), à la cure, fol. 276 v, 277 r. — Dijon, à la cure et doyenne de Saint Jean-Baptiste, fol. 12 v; à une portion de la chapelle de la Conception à la Sainte-Chapelle, fol. 99 v; à la chapelle de Saint Jean l'Évangéliste et de Sainte Claire dans la chapelle des Ladiers, à l'église Saint Étienne, fol. 126 r et v. — Fleys (Yonne), à la cure, fol. 43 r, 107 r. — Fouvent (Haute-Saône), à un canonical, fol. 268 v. — Guindrecourt-sur Blaise, à la cure, fol. 215 r et v. — Hautville (Côte-d'Or), à la cure, fol. 88 v, 89 r. — Fontaines, paroisse d'Isigny (Manche), à la chapelle Sainte-Anne, fol. 204 r. — Jully-le-Châtel (Côte-d'Or), à un canonical, fol. 148 r et v. — Juzennecourt, à la cure, fol. 198 v, 199 r. — Laferté-sur-Amance, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 255 r et v. — Langres, église Saint-Martin, à la chapelle de la Résurrection sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Claire, fol. 55 r et v; à la chapelle Saint Brice avec le mépart y annexé, fol. 278 v, 279 r; église Saint-Pierre, à la chapelle de la Conception, fol. 119 r. — Larrey-les-Poinson (Côte-d'Or), à la cure, fol. 41 v, 42 r. — Laville-aux-Bois, à la cure, fol. 185 r. — Lucey (Côte-d'Or), à la cure, fol. 111 v. — Marault, à la cure, fol. 55 v, 56 r. — Merceuil (Côte-d'Or), à la cure, fol. 92 v. — Mont-le-François (Haute-Saône), à la cure, fol. 20 r. — Ormoy-sur-Aube, à la cure, fol. 291 v, 292 r. — Perrancey, à la cure, fol. 228 v, 229 r. — Polisol (Aube), à la cure, fol. 162 r, 232 v. — Polisy (Aube), à la chapelle du château, fol. 72 v. — Pothières (Côte-d'Or), à la cure, fol. 151 v, 152 r. — Prangex, à la cure, fol. 44 v, 45 r. — Puy-d'Orbe sur le linage de Verdonnet (Côte-d'Or), à la cure, fol. 182 r. — Selongey (Côte-d'Or), à la cure, fol. 159 v. — Serrigny (Yonne), à la cure, fol. 147 r. — Thivet, à la cure, fol. 277 v. — Vanlay (Aube), à la cure, fol. 38 v. — Varennes-sur-Amance, à la cure, fol. 145 v. — Vignory, à la chapelle Notre-Dame, fol. 278 r et v. — Virey-sous-Bar (Aube), à la cure, fol. 231 v. — Vitry-le-Croisé (Aube), à la cure, fol. 179 v. — *Vicariats perpétuels*. — Beaune (Côte-d'Or), fol. 27 v. — Dijon, fol. 120 v. — Langres, Saint-Pierre, fol. 211 v.

— Seurre (Côte-d'Or), fol. 35 r. — *Hôpitaux*. — Châtillon-sur-Seine, rectorat de Saint-Germain, fol. 106 r^o, 109 r^o. — Nemours (Seine-et-Marne), maladrerie du faubourg, fol. 239 v^o. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), rectorat, fol. 100 r^o, 113 r^o et v^o. — *Méparts*. — Dijon, Saint-Michel, fol. 77 r^o. — Langres, prieuré de Saint-Martin, fol. 1 v^o, 38 r^o. — *Unions*. — Tonnerre, église Saint-Pierre, union au chapitre de la dite église, de la chapelle Notre-Dame, de Saint-Étienne et de Saint-Michel, érigée dans la dite église, fol. 174 r^o. — Union à l'archidiaconé du Bassigny des paroisses de : Argilly (Côte-d'Or), Bourguignons (Aube), Coublanc, Farincourt, Fouvent-la-Ville et Fouvent-le-Châtel (Haute-Saône), Genevrières, Gilley, Grandchamps, Grenant, Maâtz, Roches, Saules, Saint-Andoche (Haute-Saône), Staucourt, Valeroy, fol. 209 r^o et v^o. — Union à l'archidiaconé du Langrois des paroisses de : Aubigny et ses succursales Vesvre et Verroy, Chatoillenot, Chazeuil (Côte-d'Or), Courcelles, Cusey, Esnoms, Fontaine-Française (Côte-d'Or), Grancey-le-Château avec Courlon sa succursale (Côte-d'Or), Isômes, La Chaume, La Margelle, La Neuvelle, Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Montormontier, Montsaugéon, Musseau, Océcy, Ofrain (Côte-d'Or), Percey-le-Petit, Prauthoy, Poinsenet, Poinson, Rivières-les-Fosses, Saquenay (Côte-d'Or), Saint Maurice, Santenoge, Vaillant, fol. 209 r^o et v^o. — Suppression du titre du prieuré de Saint-Étienne de Courfancy et union dudit prieuré à la manse conventuelle de l'abbaye de Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 241 r^o et v^o. — Élection d'un chef prieur de l'ordre du Val-des-Choux, fol. 92 v^o.

G. 908. (Registre.) — In folio, 300 feuillets; papier.

1733-1736. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 27 mars 1733 au 7 avril 1736. — *Évêchés*. — Langres, évêché et chapitre, fol. 2 v^o, 63 v^o, 120 v^o, 122 v^o, 124 r^o et v^o, 125 r^o et v^o, 128 r^o et v^o, 131 r^o, 132 r^o, 134 v^o, 135 v^o, 136 r^o et v^o, 137 r^o, 161 r^o, 162 r^o, 164 r^o, 207 r^o, 209 v^o, 210 r^o, 211 r^o, 212 r^o, 217 r^o, 218 v^o, 221 v^o, 222 r^o et v^o, 223 r^o et v^o, 224 r^o et v^o, 225 r^o et v^o, 226 r^o et v^o, 227 r^o et v^o, 232 r^o et v^o, 235 v^o, 236 r^o, 266 v^o, 290 r^o et v^o, 292 r^o, 294 r^o et v^o, 295 r^o et v^o, 296 r^o, 297 r^o et v^o, 299 r^o. — *Officialité* de Langres, fol. 75 r^o, 141 r^o, 215 v^o, 260 r^o, 264 r^o. — *Abbayes*. — Beaulieu, sur le territoire de Rougeux, fol. 31 v^o, 38 r^o. — Châtillon-sur-Seine, fol. 6 r^o. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 6 v^o, 24 v^o, 121 v^o, 125 v^o, 219 r^o. — Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 6 r^o. — Quincy, près Tanlay (Yonne), fol. 59 r^o, 62 r^o. — Val-des-Écoliers, fol. 1 v^o. —

Prieurés. — Aubigny, Saint-Symphorien, fol. 262 v^o. — Belroy (Aube), fol. 65 v^o. — Clémont, fol. 253 v^o, 258 r^o, 260 v^o. — Condes, fol. 98 v^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 66 v^o. — Jessains (Aube), fol. 159 r^o. — Laferté-sur-Amance, prieuré appelé aussi prieuré de Soyers, fol. 275 v^o, 291 r^o, 296 v^o. — Montmorency (Aube), fol. 157 v^o. — Noyers (Yonne), fol. 61 r^o, 131 v^o. — Saint-Grosmes, fol. 136 v^o, 217 r^o, 218 v^o. — Saint-Phal (Aube), fol. 286 v^o, 290 r^o. — Vauce, Vaulée ou Vausse, sur le territoire de Châtel-Girard ou Châtel-Gérard (Yonne), prieuré de Saint-Denis ou de Notre-Dame, fol. 31 r^o, 48 v^o, 105 v^o, 161 v^o, 198 r^o, 257 v^o. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre de Saint-Maclou, fol. 4 r^o. — Langres, archidiaconé, fol. 183 v^o. — Tonnerre, trésorerie de Saint-Pierre, fol. 126 v^o. — *Canonicaux*. — Bar-sur-Aube, à la collégiale, fol. 256 v^o, 269 r^o. — Chablis (Yonne), fol. 134 r^o. — Chaumont, à la collégiale, fol. 53 r^o, 182 v^o, 183 r^o, 231 r^o. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 42 r^o. — Langres, fol. 7 v^o, 157 v^o, 159 r^o, 161 v^o, 163 v^o, 180 r^o, 244 v^o, 246 r^o, 273 r^o, 280 v^o, 282 r^o, 285 r^o et v^o, 287 v^o, 292 v^o, 295 v^o. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 256 v^o, 259 v^o. — Tonnerre, fol. 16 r^o, 70 v^o, 126 r^o. — *Prébendiers*. — Bar-sur-Aube, à la collégiale, fol. 268 r^o. — Châteauvillain, fol. 214 r^o. — Chaumont, à la collégiale, fol. 217 v^o, 218 v^o, 229 r^o. — Langres, fol. 95 v^o, 129 v^o, 138 r^o, 140 v^o, 143 r^o. — Tonnerre, à la collégiale, fol. 284 r^o. — *Cures*. — Aurosey, fol. 192 r^o, 205 v^o, 207 r^o, 215 r^o, 216 r^o, 236 v^o, 292 r^o. — « Arrey » succursale de Chessy (Rhône), fol. 142 v^o. — Aujeures, fol. 38 r^o, 58 v^o. — Autreville, fol. 49 r^o, 76 r^o. — Balesmes, fol. 4 v^o. — Bannes, fol. 141 r^o, 154 r^o et v^o, 155 r^o, 243 v^o, 266 v^o. — Bar-sur-Aube, fol. 254 r^o. — Beurey avec Thieffrain sa succursale (Aube), fol. 53 v^o, 115 v^o, 243 r^o, 254 v^o. — Blaise, fol. 229 v^o. — Blessonville, fol. 110 r^o, 261 v^o. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 91 v^o, 102 r^o. — Bourdons, fol. 69 r^o, 100 r^o et v^o, 110 r^o. — Bragelogne (Aube), fol. 284 v^o. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 257 v^o, 262 v^o. — Channes (Aube), fol. 39 r^o. — Chantraines, fol. 53 v^o, 56 v^o. — Chapaize (Saône-et-Loire), fol. 277 v^o, 281 r^o. — Chatoillenot, fol. 63 v^o. — Chaumont, fol. 202 r^o, 245 r^o, 247 v^o. — Chazul ou Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 82 v^o, 119 v^o, 263 v^o. — Cohons, fol. 133 r^o. — Collan (Yonne), fol. 152 r^o, 154 r^o. — Cuntin (Aube), fol. 60 r^o, 61 v^o, 77 r^o. — Engente (Aube), fol. 244 v^o. — Étais et Puits son annexe (Côte-d'Or), fol. 91 v^o, 102 v^o, 281 r^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 9 r^o et v^o, 12 v^o, 13 r^o, 17 r^o, 114 v^o. — Forecy, fol. 32 v^o. — Foulain, fol. 42 v^o. — Fouvent-le-Château ou Fou-

vent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 11 r., 39 r., 118 v., 127 r. et v. — Fresnes (Yonne), fol. 182 r., 186 v. — Genvrières-et-Belfonds, fol. 13 r. — Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), fol. 191 r., 193 r., 205 r. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 290 v. — Gillancourt, fol. 253 r., 271 r., 293 v. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 248 v., 261 v., 272 r. — Harricourt et Biernes sa succursale, fol. 36 r. — Isômes, fol. 18 v., 46 r. — Joux-la-Ville (Yonne), fol. 81 r. — Lachapelle-Vaupelleigne (Yonne), fol. 203 v., 216 v. — Lannes, fol. 281 v. — Laville-au-Bois, fol. 50 v. — Lavilleneuve ou La Villeneuve-en-Angoulancourt, fol. 238 r., 246 v., 261 r. — Lefonds, fol. 270 v. — Le Pailly, fol. 123 r. — Longchamp-les-Millières, fol. 250 v. — Luzy, fol. 43 v., 50 r. — Maisey-le-Duc ou Maisey-sur-Ource (Côte-d'Or), fol. 210 v., 215 r. — Merrey (Aube), fol. 21 r. — Neuilly-sur-Suize, fol. 47 v., 51 r. — Odival, fol. 22 v. — Pasilly (Yonne), fol. 2 r., 20 v. — Poinchy (Yonne), fol. 15 v., 20 r. — Poinson-les-Nogent, fol. 118 r., 123 r. — Pont-sur-Yonne (Yonne), fol. 75 v. — Pressigny, fol. 13 r., 67 r. — Reclancourt, fol. 283 r. — Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), fol. 239 r., 242 r. — Rochefort, fol. 177 v. — Rosoy, fol. 64 r. — Saint-Martin-les-Autreville, fol. 280 r. et v., 282 v. — Saint-Remy, près Bourgen-Bresse (Ain), fol. 277 v. — Saint-Seyne-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 253 r. — Saint-Vinnemer (Yonne), fol. 10 v. — Sennevoy-le-Bas (Yonne), fol. 72 r. — Signéville, fol. 46 v. — Suancourt-et-Pisseloup (Haute-Saône), fol. 48 r. — Treix, fol. 50 v. — Verbiesles, fol. 50 v. — Villedieu (Côte-d'Or), fol. 62 v. — Villiers-le-Sec, fol. 242 v., 275 v. — Villiers-Vigneux (Yonne), fol. 10 r., 55 r. — Vraincourt, fol. 104 r. — Yrouerre (Yonne), fol. 200 v. — *Chapelles.* — Aubigny, Notre-Dame et Sainte-Anne, fol. 113 v. — Baissey, Notre-Dame, fol. 144 v. — Bar-sur-Aube, la Sainte-Trinité, fol. 61 v., 62 v.; Saint-Didier, fol. 23 v.; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 194 r. — Bar-sur-Seine, Saint-Bernard, fol. 35 v., 39 v., 148 v.; chapelle du Petit Saint-Bernard au Mont-Cenis, fol. 87 v., 112 r. — Bernon (Aube), Notre-Dame, fol. 233 r. — Chablis (Yonne), Saint-Martin, fol. 41 v.; Saint-Pierre, fol. 19 r., 29 v.; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 97 v. — Chalancey, Saint-Claude, autrefois Saint-Eusèbe, au château, fol. 166 r., 173 v. — Chassigny, Sainte-Croix, fol. 162 v. — « Condé proche Nogent-le-Rotrou aux Perches » (Eure-et-Loir), chapelle de « Sainte-Catherine de Riverley », fol. 77 r. — Cusey, la Conception, fol. 40 v. — Daillecourt, Notre-Dame de Pitié, fol. 143 v., 146 r. — Dannemoine (Yonne), la Conception de Notre-Dame, fol. 15 v., 40 r. — Fon-

taine Française (Côte-d'Or), Notre-Dame, au château, fol. 54 r. — Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), Saint-Furbec, fol. 260 v. — Haillecourt (Meurthe-et-Moselle), la Sainte-Vierge, fol. 21 v. — Isômes, Saint-Gilles, fol. 275 v., 291 r., 299 v. — Laferté-sur-Aube, Saint-Michel, fol. 78 r., 228 r., 250 r.; Saint-Nicolas, fol. 130 r. — Langres, église Saint-Amâtre; chapelles de l'Annonciation de Notre-Dame, avec le népart y annexé, fol. 129 r., 163 v., 166 v., 167 r.; de l'Assomption de Notre-Dame, fol. 119 r., 128 r., 132 r. et v.; de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, avec le népart y annexé, fol. 253 v., 275 r.; église Saint-Didier, chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 190 r.; église Saint-Mammès; chapelles de Sainte-Barbe et du Neuf-Antel sous le titre de l'Assomption de Notre-Dame, fol. 52 r., 249 r., 255 v., 256 r.; de la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 113 r., 258 v.; de la Division des Apôtres, fol. 124 v., 127 v., 298 r.; de Notre-Dame de la Tour, fol. 128 r.; de Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 33 v., 36 r.; de Saint-Martin, fol. 14 v., 85 v., 116 v.; de Saint-Vincent, fol. 113 r.; église Saint-Martin, chapelle de Saint-Nicolas, fol. 251 v.; église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Léger, fol. 298 r.; église Saint-Simon et Saint-Jude; chapelles de Notre-Dame, fol. 204 v.; de Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 184 v.; de Saint-Michel dans la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 106 r.; de Saint-Thomas, fol. 252 v., 254 v.; chapelles diverses: de Saint-Jean-Baptiste, fol. 292 v.; de Saint-Pierre et de Saint-Paul, fol. 229 r.; de Saint-Thibaut, fol. 219 v., 228 v. — Lanty-sur-Aube, chapelle de Sainte-Catherine, au château, fol. 146 v. — La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 79 v. — Nemours (Seine-et-Marne), chapelles de Notre-Dame, au château, et celle « de la léproserie scintée au faux-bourg dud. Nemours sous les titres de la Magdelaine Saint-Marc et Saint-Lazarre... », fol. 157 r. — Nicey (Côte-d'Or), chapelle seigneuriale de Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Claude, fol. 30 v., 56 v., 62 v. — Ormancey, Notre-Dame et Saint-Antoine, fol. 300 r. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), Saint-Georges, fol. 107 v. — Thoirs (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 204 r. — Tonnerre, chapelle fondée par Etienne Guerichon, fol. 272 v. — Vezinnes (Yonne), Notre-Dame, fol. 205 r. — Yrouerre (Yonne), chapelle seigneuriale, fol. 144 r. — *Présutations.* — Auxonne (Côte-d'Or), à la chapelle Saint-Michel, fol. 230 v. — Bar-sur-Aube, à la chapelle de Sainte-Marguerite érigée dans la collégiale, fol. 24 r.; à la cure de Saint-Pierre, fol. 244 v. — Blaise ou Blaise-le-Château, à la cure, fol. 221 r. — Bles-

sonville, à la cure, fol. 97 v. — Bologne, à la cure, fol. 158 r. — Chablis (Yonne), à la cure de Saint-Martin, fol. 199 v. — Chamont, à un canonicat de la collégiale, fol. 155 v, 156 r et v ; à une prébende, fol. 195 v. — Darmannes, à la cure, fol. 278 v, 279 r. — Étourvy (Aube), à la cure, fol. 201 r et v. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), au prieuré-cure, fol. 65 r ; à la chapelle de la Sainte-Vierge, au château, fol. 51 v. — Foulain, à la cure, fol. 41 r. — Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), à la cure, fol. 194 v. — Guindrecourt-sur-Blaise, à la cure, fol. 241 v, 255 r. — Joux-la-Ville (Yonne), à la cure, fol. 51 v. — Lannes, à la cure, fol. 259 r. — Langres, église Saint-Amâtre, à la chapelle de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre, avec le mépart y annexé, fol. 243 v, 252 v. — Luzy, à la cure, fol. 44 r. — Mélisey (Yonne), à la chapelle de Notre-Dame de Chamelard, fol. 179 v. — Montheries, à la cure, fol. 145 r. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la cure, fol. 57 v. — Montfortier, à la chapelle de Notre-Dame, fol. 278 r. — Nogent-le-Roi, à la cure, fol. 33 r. — Ormanecy, à la cure, fol. 141 v. — Poinson-les-Nogent, à la cure, fol. 118 r. — Poulanzay, à la cure, fol. 104 v. — Rochefort, à la cure, fol. 171 v. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la cure, fol. 265 v. — Sennevoy-le-Bas (Yonne), à la cure, fol. 64 v. — Thors (Aube), à la cure, fol. 242 v. — Vaudes (Aube), à la cure, fol. 143 v. — Villedieu (Côte-d'Or), à la cure, fol. 60 v. — Verpillières (Aube), à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 178 v. — *Hôpitaux*. — Bar-sur-Seine, hôpital du Saint-Esprit, fol. 149 v, 151 v ; union des revenus de la Maison-Dieu de Saint-Nicolas à l'hôpital général du Saint-Esprit, fol. 149 v. — Tonnerre, commanderie hospitalière du Saint-Esprit, fol. 172 r. — *Sacristie* du prieuré de Vendeuvre-sur-Barse (Aube), fol. 277 r. — *Fondation* de messes à Châtillon-sur-Seine, fol. 17 v.

G. 909. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets ; papier.

1736-1741. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 26 mars 1736 au 9 février 1741. — *Évêchés*. — Langres, évêché et chapitre, fol. 55 v, 56 r et v, 65 r et v, 68 r et v, 69 r et v, 70 r, 71 r et v, 72 r et v, 73 r, 119 v, 122 r et v, 125 r et v, 126 r et v, 127 r et v, 128 v, 136 v, 181 v, 182 r et v, 183 r, 184 v, 185 r et v, 186 r et v, 187 r et v, 189 r, 190 r, 191 r, 193 r, 199 r, 243 v, 244 r, 245 v, 246 r et v, 247 v, 248 r, 249 r et v, 250 r et v. — *Abbayes*. — Belmont, fol. 80 r et v, 81 r et v, 85 r. — Clairvaux (Aube), fol. 260 v, 261 r et v, 286

r et v, 287 r. — La Crête, fol. 234 r et v, 235 r. — Marcilly-les-Avallon (Yonne), fol. 274 r. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 1 r, 70 r, 121 v, 131 v, 188 v, 194 v, 250 v, 251 r. — Morimont, fol. 12 v, 87 r et v, 88 v, 89 v. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 174 r et v, 188 v, 199 r, 209 v, 289 v. — Quincy près Tanlay (Yonne), fol. 90 v. — Vaux-la-Douce, fol. 99 v, 100 r et v, 103 r. — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux appelé depuis la Révolution Ancy-le-Libre (Yonne), Saint-Maixent, fol. 33 r. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 104 r et v, 105 r, 106 v, 156 r et v ; Sainte-Germaine ou Mont-Sainte-Germaine, fol. 96 r, 123 r et v, 124 v. — Bertignolles (Aube), Saint-Robert, fol. 134 r, 139 r, 195 r et v, 199 v. — Bouzic (Dordogne), Saint-Barthélemy, fol. 166 r. — Chablis (Yonne), Saint-Cosme et Saint-Damien, fol. 205 r et v. — Chichée (Yonne), Saint-Bonet, fol. 260 r, 263 v, 264 r. — Dié (Loiret), Saint-Maur, fol. 17 v, 18 r, 31 v, 73 v. — Fayl-Billot, fol. 92 r et v, 226 r et v, 229 r. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 247 r. — Jessains (Aube), Saint-Nicolas, fol. 10 r. — Langres, Saint-Martin, fol. 1 v, 2 r, 6 r, 24 r et v, 25 r et v, 26 r, 27 v, 64 r et v, 74 r et v. — Lanty, Saint-Sulpice, fol. 299 v. — La Pommeraie (Vendée), Saint-Martin, fol. 24 r et v, 25 r et v, 26 r. — Marmesse, fol. 86 r et v, 89 r. — Nogent-le-Roi, Saint-Germain, fol. 237 v, 238 r, 240 v. — Noyers (Yonne), Notre-Dame, fol. 23 r et v, 27 r, 28 r, 109 v, 110 r, 133 v, 149 r et v, 152 r. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 209 r et v. — Sixfontaines, Notre-Dame, fol. 169 r, 170 r et v, 171 r, 176 r, 197 r et v, 206 v. — Saint-Geosmes, fol. 72 r, 127 v. — Saint-Sixte, sur le territoire de Pont-sur-Yonne (Yonne), fol. 231 v. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 114 v. — Tonnerre, Saint-Agnan, fol. 145 v, 146 r, 162 v, 163 r et v, 170 r. — Urville (Aube), Sainte-Eulalie, fol. 98 v, 103 v. — Vaulclair, Notre-Dame, sur le territoire de Giey-sur-Aujon, fol. 219 v, 220 r et v, 221 r, 271 r, 272 r, 273 r. — Vauce, Vaulce ou Vausse, Saint-Denis ou Notre-Dame, sur le territoire de Châtel-Gérard ou Châtel-Girard (Yonne), fol. 258 v, 259 r, 280 v. — Vendeuvre (Aube), fol. 129 r et v, 130 r. — Vignory, Saint-Étienne, fol. 101 v, 120 r, 140 r et v, 142 r et v, 143 r et v. — *Offices et dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, doyenné et chapitre de la collégiale, fol. 50 r et v, 228 r et v, 243 r, 248 r, 250 v ; sous-chanterie, fol. 154 v, 155 r et v. — Langres, archidiaconé du Tonnerrois, fol. 10 r et v, 11 r. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 9 r, 51 r et v, 53 v, 110 v, 111 r, 115 v, 117 v, 119 r, 150 v, 153 r.

— Chablis (Yonne), fol. 132 r^o, 244 r^o, 252 v^o, 253 v^o. — Châteaudun (Eure-et-Loir), fol. 12 v^o. — Châteauvillain, fol. 166 v^o, 167 r^o, 203 r^o et v^o, 232 r^o et v^o, 267 v^o. — Chaumont, fol. 7 r^o. — Langres, fol. 4 v^o, 9 v^o, 10 v^o, 21 v^o, 30 v^o, 31 r^o, 68 v^o, 73 r^o, 82 v^o, 93 r^o, 147 r^o et v^o, 155 r^o. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 165 v^o, 187 v^o, 217 v^o, 219 r^o, 221 v^o. — Tonnerre, fol. 213 r^o. — Vézelay, fol. 116 r^o. — *Prébendiers*. — Châteauvillain, fol. 234 r^o, 257 v^o. — Langres, fol. 145 v^o, 148 r^o et v^o, 210 r^o, 227 v^o. — *Cures*. — Andelot, fol. 96 r^o. — Anrosey, fol. 5 r^o et v^o. — Arbigny-sous-Varennes, fol. 266 r^o. — Arc-en-Barrois, fol. 67 r^o, 81 v^o, 82 r^o. — Avrecourt, fol. 265 v^o, 282 r^o et v^o, 298 r^o et v^o. — Avreuil (Aube), fol. 187 v^o, 188 r^o. — Baon (Yonne), fol. 82 v^o, 85 v^o, 111 r^o et v^o, 115 r^o. — Baroville (Aube), fol. 117 v^o, 123 v^o, 125 v^o. — Baulme-la-Roche et Pange son secours (Côte-d'Or), fol. 132 v^o. — Bierry (Yonne), fol. 36 v^o, 37 r^o et v^o. — Blancheville, fol. 192 v^o, 193 v^o. — Bragelonne (Aube), fol. 3 r^o et v^o, 12 r^o. — Briancourt, fol. 148 r^o. — Briel (Aube), fol. 134 v^o, 137 r^o. — Buncey (Côte-d'Or), fol. 244 v^o, 283 v^o, 291 r^o. — Buxières-lez-Clefmont, fol. 214 v^o, 228 v^o. — Carisey (Yonne), fol. 243 v^o, 267 v^o. — Chalancéy, fol. 155 v^o, 156 r^o et v^o, 175 v^o, 177 r^o. — Chapaize (Saône-et-Loire), fol. 58 r^o. — Chaserey (Aube), fol. 52 v^o, 66 r^o, 71 r^o. — Chaumont, fol. 159 v^o, 181 r^o, 184 r^o et v^o. — Chessey (Aube), fol. 269 v^o, 272 v^o, 296 r^o. — Chessy, anciennement Chassey (Aube), fol. 158 r^o. — Cirey-Jez-Mareilles, fol. 283 r^o et v^o. — Collan (Yonne), fol. 139 v^o. — Colombé-le-Sec (Aube), fol. 11 v^o, 259 r^o et v^o, 277 v^o. — Colombey-Choiseul, fol. 54 v^o, 67 r^o. — Commissey (Yonne), fol. 255 v^o, 258 r^o. — Corrombles (Côte-d'Or), fol. 124 r^o et v^o, 131 r^o, 134 r^o. — Creuzy ou Cruzy-le-Châtel (Yonne), fol. 141 r^o, 160 v^o, 169 v^o. — Cussangy (Aube), fol. 276 v^o, 279 v^o. — Daillancourt, fol. 22 v^o, 30 r^o, 32 r^o et v^o, 64 v^o. — Daillecourt, fol. 252 r^o et v^o. — Dammartin, fol. 106 r^o. — Dommarien, fol. 35 r^o, 43 r^o et v^o. — Engente ou Angente (Aube), fol. 32 r^o, 277 v^o, 289 v^o. — Essoyes (Aube), fol. 151 r^o, 168 r^o et v^o, 217 r^o, 219 r^o et v^o, 244 v^o, 245 r^o et v^o. — Étais (Côte-d'Or), fol. 103 v^o, 105 v^o. — Fleys (Yonne), fol. 114 v^o, 146 v^o. — Fontaines-lez-Sèches (Côte-d'Or), fol. 57 v^o, 79 r^o et v^o. — Foulains, fol. 42 v^o, 43 v^o. — Fresnoy, fol. 29 v^o, 37 v^o, 38 r^o. — Fuivy (Yonne), fol. 247 r^o. — Germaines, fol. 22 v^o, 76 r^o et v^o. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 15 r^o. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 130 r^o. — Heuilly-le-Grand, fol. 172 v^o, 191 v^o, 192 r^o, 193 r^o. — Hortes, fol. 131 r^o, 144 v^o, 145 r^o, 156 v^o, 157 r^o et v^o. — Is-en-Bassigny, fol. 11 v^o, 33 v^o. — Jaucourt (Aube), fol. 83 r^o, 108 v^o, 109 r^o. —

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G

Jouchery, fol. 275 r^o, 284 r^o. — Lachapelle-Vaupelleigne (Yonne), fol. 133 r^o. — Lanques, fol. 200 r^o, 262 v^o, 263 r^o. — Lavillou-Bois, fol. 149 r^o, 182 r^o et v^o, 185 r^o. — Lavilleneuve ou Lavilleneuve-en-Angoulancourt, fol. 135 r^o. — Lecey, fol. 254 v^o. — Lizières (Aube), fol. 267 r^o, 268 r^o. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 272 v^o. — Lucey (Côte-d'Or), fol. 292 v^o. — Mailly-le-Château (Yonne), fol. 132 r^o. — Maizieres sur Amance, fol. 267 r^o, 270 v^o. — Mareuay (Côte-d'Or), fol. 139 v^o. — Mercey, autrefois Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 252 r^o, 254 r^o. — Milbères, fol. 94 v^o, 114 r^o et v^o, 260 r^o et v^o, 262 v^o. — Molsme (Côte-d'Or), fol. 125 v^o. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), fol. 56 v^o, 58 r^o. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 44 r^o. — Montsaon, fol. 135 v^o, 138 v^o. — Nosses-et-Massoult (Côte-d'Or), fol. 204 r^o et v^o, 207 r^o. — Noyers, fol. 19 r^o et v^o, 20 r^o. — Nuits-sous-Ravières (Yonne), fol. 283 r^o. — Ormaney, fol. 76 v^o, 77 r^o. — Passavant (Doubs), fol. 78 r^o. — Pizy et Vassy son secours (Yonne), fol. 35 v^o, 37 r^o. — Riancourt, fol. 144 r^o. — Rivières-le-Bois, fol. 259 v^o, 281 r^o et v^o. — Rochesur-Rognon, fol. 251 v^o, 278 v^o, 279 r^o et v^o, 294 v^o, 295 r^o. — Rougemont (Côte-d'Or), fol. 190 v^o, 207 r^o et v^o. — Rugny (Yonne), fol. 121 r^o, 137 r^o et v^o, 139 r^o et v^o. — Semouliers, fol. 255 v^o, 284 v^o, 285 r^o, 295 r^o. — Silvaroures, fol. 147 v^o. — Treix, fol. 134 v^o, 135 r^o, 230 r^o et v^o. — Vaillant, fol. 239 v^o, 240 r^o. — Valdoinecourt, fol. 58 v^o, 59 r^o, 60 v^o, 111 v^o. — Veuxailles (Côte-d'Or), fol. 67 r^o et v^o, 74 v^o. — Viéville, fol. 206 r^o, 211 r^o et v^o, 217 v^o. — Villemorien (Aube), fol. 4 r^o, 10 r^o. — Villiers-le-Sec, fol. 78 r^o. — Vitry-en-Montagne, fol. 61 r^o, 75 r^o et v^o. — *Cures non identifiées*: Saint-Remy au diocèse de Rouen, fol. 160 r^o. — Saint-Victor, diocèse de Lyon, fol. 163 v^o. — *Chapelles*. — Aisey-le-Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-André, au château, fol. 133 r^o. — Aubigny, la Purification de la Sainte-Vierge, fol. 32 r^o. — Autreville, la Sainte-Trinité, fol. 196 v^o. — Bar-sur-Aube, église Saint-Marcou, la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 198 v^o, 200 v^o; Saint-Étienne, fol. 54 r^o, 89 v^o; Sainte-Marguerite, fol. 154 v^o; Saint-Didier, à l'église Saint-Pierre, fol. 93 v^o, 94 r^o, 105 r^o et v^o. — Bar-sur-Seine, Sainte-Catherine, fol. 200 r^o, 206 r^o, 210 r^o. — Chaource (Aube), Saint-Jean-Baptiste, fol. 287 v^o; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 273 v^o, 280 r^o, 295 v^o. — Châlons-sur-Marne, Sainte-Catherine, fol. 212 r^o. — Châtillon-sur-Seine, église Saint-Nicolas, la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 269 r^o, 278 v^o; église Saint-Mammès, remplacée plus tard par celle de Saint-Vorles, chapelles de Saint-Georges, fol. 221 r^o et v^o, 229 v^o; de Saint-

Jean-Baptiste, fol. 91 r^o et v^o, 113 r^o et v^o, 121 v^o. — Coiffy-le-Château ou Coiffy-le-Haut, Sainte-Catherine, fol. 26 v^o; Saint-Nicolas, fol. 155 v^o, 163 v^o, 164 r^o et v^o, 165 r^o. — Daillecourt, Notre-Dame de Pitié, fol. 271 r^o et v^o. — Esnoms, Saint-Antoine, fol. 150 r^o, 181 v^o, 183 v^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Hubert et de Saint-Blaise, dite aussi Notre Dame des Gevrey, fol. 263 r^o et v^o. — Guillon (Yonne), Saint-Sébastien, fol. 133 r^o et v^o, 134 v^o. — Humes, Notre-Dame de Pitié et Saint-Antoine, fol. 66 v^o, 70 v^o. — Langres, église Saint-Amâtre; chapelles de l'Annonciation de Notre-Dame, avec le mépart y annexé, fol. 98 r^o, 144 r^o, 161 r^o et v^o; de l'Assomption de la Sainte-Vierge, avec le mépart y annexé, fol. 28 r^o, 34 r^o et v^o, 210 v^o, 226 v^o, 227 r^o; de la Nativité de la Sainte-Vierge, avec le mépart y annexé, fol. 62 r^o, 78 v^o, 79 r^o; de Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 244 v^o, 268 v^o; église Saint-Mammès : une des chapelles du cloître sous l'invocation de Notre-Dame, fol. 20 v^o, 21 r^o; la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 90 r^o et v^o, 275 v^o; la Division des Apôtres, fol. 11 r^o; Notre-Dame du Neuf-Aufel, fol. 83 v^o; Notre-Dame la Blanche, fol. 186 v^o; Notre-Dame des Motots, fol. 187 r^o; Saint-Étienne, fol. 73 v^o, 135 v^o, 137 v^o, 138 v^o; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 169 r^o, 170 r^o et v^o, 197 r^o et v^o, 198 r^o; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 172 v^o, 201 v^o, 202 r^o et v^o; Saint-Martin, fol. 86 r^o, 95 r^o et v^o, 218 r^o et v^o; Saint-Vincent, fol. 218 r^o et v^o; Sainte-Barbe, fol. 276 v^o; Sainte-Catherine, fol. 208 r^o et v^o; Sainte-Croix, chapelle fondée à l'autel de Notre-Dame la Blanche, fol. 155 v^o, 163 v^o, 164 r^o et v^o, 165 r^o; chapelle de tous les Saints, fol. 145 v^o, 146 r^o; église Saint-Martin, chapelle de l'Exaltation de la Sainte-Croix, avec le mépart y annexé, fol. 49 v^o, 127 v^o, 152 r^o et v^o; de Saint-Brice, avec le mépart y annexé, fol. 210 v^o, 211 r^o, 244 v^o; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 28 v^o, 29 r^o; de Saint-Martin, avec le mépart y annexé, fol. 218 r^o et v^o; église Saint-Pierre et Saint-Paul, chapelle de l'Annonciation de la Sainte-Vierge et de Saint-Claude, fol. 94 v^o; chapelle de Saint-Sauveur sous les murs de Langres, fol. 278 r^o. — Lanty-sur-Aube, Sainte-Catherine, au château, fol. 119 v^o, 128 r^o. — Maizières-sur-Amance, Notre-Dame de Pitié, fol. 265 v^o, 266 r^o, 282 v^o, 283 r^o, 284 v^o, 289 r^o. — Marault, Saint-Georges, fol. 139 v^o. — Montbard (Côte-d'Or), Saint-Jean Baptiste, fol. 285 v^o. — Montlondon, Saint-Nicolas, fol. 212 r^o et v^o, 213 r^o et v^o, 214 r^o et v^o. — Montsaugéon, Sainte-Anne, fol. 150 r^o, 181 v^o, 183 v^o. — Molesme (Côte-d'Or), Saint-Robert, fol. 119 v^o, 121 r^o. — Nacey (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame, Saint-Jean Baptiste et Saint-Claude, au

château, fol. 231 r^o et v^o, 238 v^o, 254 v^o. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent en l'église Notre-Dame, fol. 238 v^o, 241 r^o et v^o. — Ormancey, Notre-Dame et Saint-Antoine, fol. 9 v^o. — Paris, Saint-Léonard à l'église métropolitaine, fol. 212 r^o. — Prangey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 198 v^o. — Roche-et-Raucourt, ou Roche-sur-Salon, Saint-Roch, fol. 17 r^o. — Rochetaillée, Sainte-Anne, fol. 24 r^o. — Tonnerre, chapelle « vulgairement dite de Guerichon », fol. 141 v^o, 142 r^o. — Vignory, Notre-Dame, fol. 128 r^o. — Villaines-les-Prévôtés, parfois dénommée Villaines-les-Prévottes, l'Immaculée Conception, fol. 112 r^o et v^o, 117 v^o. — *Présentations*. — Ailleville (Aube), à la cure, fol. 98 r^o, 101 v^o. — Andelot, à la cure, fol. 96 r^o. — Aubigny, à la chapelle de la Purification de la Sainte-Vierge, fol. 30 v^o. — Autreville, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 193 v^o, 194 r^o. — Blancheville, à la cure, fol. 162 r^o. — Barsur-Aube, à la chapelle de la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 203 v^o, 204 r^o. — Baroville (Aube), à la cure ou vicairie perpétuelle, fol. 119 r^o. — Carisey (Yonne), à la cure, fol. 264 v^o, 265 r^o. — Chablis (Yonne), à un canonicat, fol. 241 r^o. — Chaource (Aube), à la chapelle de Saint-Jean décollé, fol. 168 v^o, 169 r^o, 174 v^o, 175 r^o et v^o. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle Saint-Georges, fol. 216 v^o. — Cheney, anciennement Chenet (Yonne), à la cure, fol. 141 r^o et v^o. — Chesley (Aube), à la cure, fol. 269 v^o. — Cirey-lez-Marcilles, à la cure, fol. 288 r^o. — Collan (Yonne), à la cure, fol. 133 v^o. — Colombey-lez-Choiseul, à la cure, fol. 63 v^o. — Commissey (Yonne), à la cure, fol. 255 r^o. — Curciat-Dongalon (Ain), à la chapelle Sainte-Catherine, fol. 236 r^o. — Essoyes (Aube), à la cure, fol. 162 r^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Hubert et de Saint-Blaise dite aussi Notre-Dame-des-Gevrey, fol. 262 v^o. — Foulain, à la cure, fol. 40 v^o. — Guillon (Yonne), à la chapelle de Saint-Sébastien, fol. 127 v^o, 127 r^o. — Guindrecourt-sur-Blaise, à la cure, fol. 125 v^o. — Humes, à la chapelle de Saint-Antoine et Notre-Dame de Pitié, fol. 70 r^o. — Jaucourt (Aube), à la cure, fol. 77 v^o. — Jonchery, à la cure, fol. 284 r^o. — Lachapelle-Vaupelteigne (Yonne), à la cure, fol. 118 r^o. — Langres, église Saint-Amâtre, à la chapelle de l'Assomption de Notre-Dame, avec le mépart y annexé, fol. 22 r^o; église Saint-Martin, à la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 22 r^o; église Saint-Pierre et Saint-Paul, à l'une des deux chapelles de la Conception de Notre-Dame, fol. 130 r^o et v^o; à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 39 v^o, 40 r^o; à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 38 v^o, 39 r^o; à la chapelle

Saint-Claude, fol. 90 v°, 91 r°. — Lecey, à la cure, fol. 254 r°. — Lignéres (Aube), à la cure, fol. 267 r°. — Magny-Fouchard (Aube), à la cure, fol. 42 r°, 45 r°. — Maizières-sur-Amance, à la cure, fol. 266 v°, 267, r°; à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 265 v°, 266 r°, 276 r°, 281 r°. — Marault, à la chapelle de Saint-Georges, fol. 85 r° et v°. — Marcenay (Côte-d'Or), à la cure, fol. 134 v°, 135 r°. — Mérey, autrefois Mérey-le-Serveux (Yonne), à la cure, fol. 252 r°. — Molesme (Côte-d'Or), à la cure, fol. 124 v°. — Montbard (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 285 v°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), à la cure, fol. 41 v°. — Prangey, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 200 v°, 201 r°. — Roche-sur-Salon ou Roche-et-Raucourt, à la chapelle de Saint-Roch, fol. 17 r°. — Rochetaillée, à la chapelle Sainte-Anne, fol. 18 v°. — Silvanouvres, au vicariat perpétuel, fol. 146 v°. — Thors (Aube), à la cure, fol. 159 r° et v°. — Vaillant, à la cure, fol. 239 v°. — Valdefancourt, à la cure, fol. 107 v°. — Vignory, à la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Étienne, fol. 107 v°. — *Hôpitalaux*. — Bar-sur-Aube, hôpital du Saint-Esprit, fol. 202 v°, 203 r°, 217 r° et v°. — *Fondation* d'une chapelle sous l'invocation de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Colombey-lez-Choiseul, fol. 293 r° et v°, 294 r°. — *Union* du prieuré d'Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), à l'abbaye de Poulangy, fol. 270 r°. — *Nomination* au séminaire de Saint-Geosmes, fol. 63 r°.

G. 910. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1741-1744. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 9 février 1741 au 28 mars 1744. — *Evêchés*. — Langres, évêché et chapitre, fol. 9 r°, 11 v°, 13 v°, 14 r° et v°, 16 v°, 17 r°, 20 v°, 22 v°, 23 r° et v°, 86 v°, 88 v°, 94 v°, 95 r°, 96 v°, 97 r° et v°, 99 r° et v°, 100 v°, 101 v°, 102 r°, 103 r°, 105 r° et v°, 106 r°, 109 v°, 110 r°, 124 r°, 172 v°, 173 r°, 175 r°, 179 v°, 180 r°, 181 r° et v°, 184 r° et v°, 188 r° et v°, 189 v°, 190 r° et v°, 192 r°, 197 r° et v°, 244 r°, 293 r° et v°, 295 r° et v°, 296 r° et v°, 298 r° et v°. — *Abbayes*. — Lézennes ou la Charité-lez-Lézennes (Yonne), fol. 146 v°, 147 r° et v°. — Marcigny (Saône-et-Loire), fol. 40 v°, 54 v°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 8 v°, 21 r°, 56 r° et v°, 104 r°, 195 v°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 24 v°, 25 r°, 30 v°, 85 v°, 149 r°. — Septfontaines, fol. 135 r° et v°, 136 r°, 137 v°, 138 r° et v°. — *Prieurés*. — Chablis (Yonne), Saint-Cosme et Saint-Damien, fol. 46 v°, 49 v°. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 249 r° et v°, 276 r° et v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 180 v°, 212 v°. —

Griselles (Côte-d'Or), fol. 68 r°, 84 v°, 85 r°, 89 r° et v°, 50 r°, 124 v°, 297 r° et v°. — Lagenoyvoile dit aussi Lagenoyvoile-aux-Pots ou aux Poteaux, fol. 143 v°, 165 r° et v°, 166 r°, 245 r°. — Langres, Saint-Martin et ses dépendances, fol. 175 r°. — Lanty ou Lanty-sur-Aube, fol. 50 v°. — Merrey (Aube), fol. 136 v°, 143 r°. — Montier-en-Isle ou Motley (Aube), fol. 117 r° et v°, 245 r°, 247 v°, 252 v°. — Nogent-le-Roi, fol. 116 r°. — Tonnerre, Saint-Agnan, fol. 241 r° et v°, 267 v°, 268 r°, 270 r° et v°, 271 r°, 279 v°. — Le Val-des-Choux sur le territoire de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 128 v°, 129 r° et v°, 130 r°. — Vauclair, prieuré de Notre-Dame sur le territoire de Gié ou Giey-sur-Aunjon, fol. 187 r° et v°, 195 r°. — Vendœuvre (Aube), fol. 33 r°. — Non identifié: Notre-Dame de Clair-lieu, au diocèse de Troyes, fol. 161 r°. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre et doyen de la collégiale, fol. 24 r° et v°, 101 r° et v°, 182 r° et v°, 186 r° et v°, 203 r°, 296 r°. — Chablis (Yonne), chanterie, fol. 280 v°. — Grancey-le-Château ou Grancey-en-Montagne (Côte-d'Or), doyen de la collégiale, fol. 29 v°. — Langres, archidiaconé de l'Auxois, fol. 33 v°. — Tonnerre, prévôté du chapitre, fol. 196 r°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, à la collégiale, fol. 128 r°, 137 r° et v°, 206 v°, 207 r°, 220 r°, 227 v°, 228 r°, 252 r°. — Chablis (Yonne), fol. 8 v°, 23 r°, 43 r° et v°, 270 r°, 279 v°, 289 r°. — Châteauvillain, fol. 185 r°. — Chaumont, fol. 78 v°, 84 r° et v°, 86 r° et v°, 88 v°, 106 v°, 112 v°, 211 v°, 259 v°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 40 r°, 47 v°, 61 r°, 68 v°, 74 r°, 104 r°, 122 r°, 215 v°, 288 r°. — Langres, fol. 76 r°, 113 v°, 114 r°, 116 v°, 120 v°, 122 v°, 123 r°, 141 r° et v°, 142 r° et v°, 196 v°, 266 r° et v°, 267 r°, 273 r°. — Laon, fol. 80 r°. — Metz, fol. 216 v°, 218 v°. — Mussy-l'Évêque, ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 143 r°, 146 v°, 153 v°, 154 r°, 172 r°, 176 v°, 177 r°, 218 r°, 229 r°. — Tonnerre, fol. 34 v°, 59 v°, 63 v°, 85 v°, 86 r°, 98 r°, 174 v°. — Uzès, fol. 241 r° et v°. — *Prébendiers*. — Châteauvillain, fol. 185 v°. — Langres, fol. 172 v°, 199 v°, 228 v°, 270 r°, 235 v°, 240 r°. — *Cures*. — Aisey-le-Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 140 r°, 144 v°, 152 v°. — Aprey et Villiers-lez-Aprey son annexe, fol. 33 r°, 48 v°, 49 r°, 51 r° et v°. — Arbigney-sous-Varennes, fol. 53 r°, 63 r° et v°. — Arbot, fol. 88 r°. — Autreville, fol. 286 r°. — Avirey-Lingey anciennement Avirey-le-Bois (Aube), fol. 216 r°, 225 v°. — Avrecourt, fol. 29 r°, 58 r° et v°. — Bagneux-la-Fosse ou Bagneux-les-Fosses (Aube), fol. 184 r°, 225 r° et v°, 226 r°. — Balnot-sur-Laignes dit autrefois Ballenod, Balnod-le-Châtel, Balnod-la-Fosse, Balnod-le-Crot (Aube), fol. 244 v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Pierre, fol. 262 r°, 264 v°,

269 r^o, 279 r^o. — Bucey (Côte-d'Or), fol. 14 r^o et v^o. — Bussièrès-les-Belmont appelé aussi Bussièrès-les-Nonnes, Bussièrès-les-Aumônières, fol. 114 v^o, 124 r^o, 201 v^o, 203 v^o. — Carisey (Yonne), fol. 86 v^o, 105 r^o. — Chameroy, fol. 36 r^o, 115 r^o et v^o. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 222 r^o, 230 r^o. — Chantraines, fol. 198 v^o, 199 r^o, 209 r^o. — Charmes-lez-Langres, fol. 31 r^o, 32 r^o et v^o. — Charrey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 149 r^o, 153 v^o. — Châteaouvillain, fol. 163 r^o. — Chaumont, fol. 131 v^o, 134 v^o, 163 r^o, 217 v^o, 277 v^o. — Chervey (Aube), fol. 81 r^o, 106 v^o, 107 r^o et v^o, 123 v^o. — Chesley (Aube), fol. 2 v^o. — Colan ou Collan (Yonne), fol. 217 v^o, 291 v^o. — Corsaint autrefois Corps-Saint (Côte-d'Or), fol. 179 r^o, 207 v^o, 223 r^o. — Dammartin, fol. 172 v^o, 208 r^o et v^o. — Dancevoir, fol. 121 v^o, 122 v^o. — Darnannes, fol. 41 v^o. — Dinteville, fol. 123 v^o. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 157 v^o, 202 r^o et v^o, 268 r^o et v^o. — Étourvy (Aube), fol. 21 r^o et v^o. — Fayl-Billot, fol. 238 v^o, 258 r^o et v^o, 262 r^o et v^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 59 r^o, 73 r^o et v^o, 74 r^o. — Forcey, fol. 44 r^o, 55 r^o et v^o, 57 r^o. — Frettes, fol. 299 r^o et v^o. — Fulvy (Yonne), fol. 1 r^o et v^o, 2 r^o, 8 r^o. — Fyé (Yonne), fol. 217 r^o. — Gigny (Yonne), fol. 173 v^o, 174 r^o et v^o, 176 v^o, 179 r^o et v^o. — Grancey-le-Château ou Grancey-en Montagne (Côte-d'Or), fol. 125 r^o et v^o, 126 r^o et v^o. — Heuilley-Cotton, fol. 290 r^o. — Isômes, fol. 36 v^o, 37 r^o. — Jonchery, fol. 245 v^o, 246 r^o. — Langres, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 269 r^o; Saint-Martin, fol. 290 v^o. — Lantages (Aube), fol. 128 v^o, 170 r^o, 218 r^o, 226 v^o. — La Villeneuve-au-Chêne dit aussi Mégrigny ou La Villeneuve-Mégrigny (Aube), fol. 28 r^o et v^o, 30 r^o. — Les Riceys (Aube), fol. 130 v^o, 136 v^o. — Lignièrès (Aube), fol. 144 v^o, 146 r^o. — Lignorelles (Yonne), fol. 127 v^o. — Ligny-le-Chatel (Yonne), fol. 171 r^o. — Marbéville, fol. 152 r^o, 199 v^o, 200 r^o, 210 v^o. — Marmeaux (Yonne), fol. 239 v^o, 272 r^o. — Maulain ou Molain avec Lécourt sa succursale, fol. 10 v^o, 41 v^o, 53 v^o, 54 r^o et v^o. — Millières, fol. 215 v^o, 227 v^o, 238 r^o. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 277 r^o. — Montbard (Côte-d'Or), fol. 88 v^o, 119 r^o et v^o, 127 r^o. — Montigny-le-Roi, fol. 67 v^o, 255 r^o et v^o, 256 r^o et v^o, 261 v^o. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 114 v^o, 139 r^o et v^o. — Montlondon, fol. 20 v^o, 42 r^o et v^o. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 35 r^o, 178 r^o et v^o, 194 v^o, 200 v^o. — Nesles-et-Massoult (Côte-d'Or), fol. 222 r^o et v^o, 229 v^o. — Neuilly-sur-Suize, fol. 62 v^o, 65 r^o. — Neuville-et-This (Ardennes), fol. 46 r^o. — Nod ou Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 116 r^o, 121 r^o. — Noë dit vulgairement Noë-les-Mallets, autrefois Noyers (Aube), fol. 118 r^o, 144 v^o, 145 r^o, 150 r^o. — Nogent-le-Roi, fol.

233 r^o, 246 v^o, 247 r^o. — Nuits sous Ravières ou sur-Armançon (Yonne), fol. 38 r^o et v^o. — Poilly-sur-Serein (Yonne), fol. 239 r^o, 253 v^o, 254 r^o, 259 r^o, 275 v^o. — Poinchy et Milly sa succursale (Yonne), fol. 172 r^o, 201 r^o, 209 v^o, 294 r^o. — Pothières dit aussi autrefois Poullières et Poulthières (Côte-d'Or), fol. 64 v^o. — Poulangy, fol. 85 r^o, 110 v^o, 111 r^o, 112 r^o, 113 v^o. — Provençhères-sur-Meuse, fol. 28 v^o, 47 v^o, 48 r^o, 49 r^o, 50 r^o et v^o. — Quincy-le Vicomte ou Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), fol. 240 v^o. — Ravières (Yonne), fol. 121 v^o, 145 r^o et v^o, 148 r^o. — Ricey-le-Bas aujourd'hui les Riceys (Aube), fol. 100 r^o. — Roffey (Yonne), prieuré-cure, fol. 192 v^o, 230 v^o, 231 r^o et v^o, 237 v^o. — Romain-aux-Bois (Vosges), fol. 124 v^o, 125 r^o. — Rougemont et Aisy son secours (Côte-d'Or), fol. 56 r^o, 76 r^o, 100 r^o, 127 v^o, 128 r^o, 145 r^o. — Saint-Geosmes, prieuré-cure, fol. 15 v^o, 16 r^o. — Saint-Remy (Côte-d'Or), fol. 215 r^o, 238 r^o, 265 r^o et v^o, 276 r^o, 299 v^o, 300 r^o. — Saint-Vinnemer (Yonne), fol. 171 v^o. — Sarry (Yonne), fol. 83 r^o, 95 r^o. — Serrigny anciennement Sarrigny (Yonne), fol. 288 v^o. — Silvareuvres (Aube), fol. 118 v^o, 131 r^o et v^o, 138 v^o. — Spoix ou Spoy anciennement Cepeix (Aube), fol. 119, v^o 113 r^o et v^o, 134 r^o et v^o, 140 r^o et v^o. — Stigny (Yonne), fol. 248 r^o, 274 r^o et v^o, 275 r^o. — Tonnerre, Notre-Dame, fol. 72 v^o, 77 v^o, 82 v^o, 94 r^o. — Villemorien (Aube), fol. 260 v^o, 288 v^o. — Viserny (Côte-d'Or), fol. 110 v^o, 118 r^o et v^o. — Voigny (Aube), fol. 281 r^o, 283 r^o. — *Chapelles.* — Aisey-le Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), Saint-André, au château, fol. 19 v^o, 20 r^o. — Arc-en-Barrois, Saint-Jean-l'Évangéliste, au château, fol. 102 v^o. — Argenteuil (Yonne), Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, fol. 205 v^o, 206 r^o et v^o, 289 r^o et v^o. — Baisieux (Nord), Notre-Dame, fol. 240 r^o. — Bar-sur-Seine, chapelles de Saint-Étienne, fol. 60 v^o; de Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 154 v^o, 155 r^o, 169 r^o. — Bussièrès-les-Belmont, appelé aussi Bussièrès-les-Nonnes, Bussièrès-les-Aumônières, Saint-Nicolas, fol. 143 v^o. — Chablisy (Yonne), Sainte-Croix, fol. 85 r^o. — Chaource (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 41 r^o. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 204 v^o, 205 r^o. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Paul, Saint-André et Sainte-Catherine, fol. 32 r^o. — Chaumont, Saint-Antoine, fol. 214 v^o, 219 v^o, 240 v^o, 241 r^o. — Chauvirey-le-Châtel appelé aussi Chauvirey-le-Bas (Haute-Saône), Sainte-Anne, fol. 98 v^o. — Choiseul, chapelles de Saint-Nicolas, au château, fol. 52 v^o, 53 v^o; de Saint-Michel, Saint-Gengoul et Saint-Nicolas, fol. 232 r^o et v^o, 233 v^o. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 204 v^o, 205 r^o. — Dammartin (Seine-et-Marne), Saint Jean Bap-

tite, fol. 59 r°. — Dannemoine (Yonne), la Conception de Notre-Dame, fol. 227 r°, 230 v°. — Flavacourt (Oise), Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine, fol. 62 v°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 45 r°, 51 r°. — Germainvilliers, Notre-Dame du Rosaire, fol. 50 r° et v°, 51 r°, 65 v°, 66 r°, 68 r°, 71 v°. — Laferté-sur-Aube, Saint-Michel-Archange, fol. 183 r°. — Langres, église Saint-Amâtre: chapelles de l'Annonciation de Notre-Dame, fol. 50 r°, 61 r° et v°; de la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 293 v°, 294 r°; de Saint-Germain, fol. 47 r°; de Saint-Marcellin et Saint-Pierre, avec le mépart y annexé, fol. 46 r°, 57 r° et v°; église Saint-Mammès: chapelles de Notre-Dame des Motots, fol. 5 r° et v°, 6 r° et v°; de Notre-Dame la Blanche, fol. 6 v°, 7 r° et v°; de la Conception de Notre-Dame, fol. 81 v°, 107 v°, 108 r°, 173 v°, 176 r°, 200 r°, 202 r°, 203 r° et v°, 223 v°, 224 r° et v°; de Saint-André, fol. 113 r°; de Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 25 v°, 26 r°, 39 v°, 40 r°; de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 31 r° et v°; de Saint-Vincent, fol. 202 r°, 204 r°; de la Sainte-Trinité, fol. 293 v°; église Saint-Martin: chapelles de Notre-Dame de l'Aurore, fol. 182 v°, 183 v°; de Saint-Brice, avec le mépart y annexé, fol. 143 r°, 177 v°, 178 r°; de Saint-Martin, fol. 201 v°, 202 r°; église Saint-Pierre et Saint-Paul, la Nativité de Notre-Seigneur, fol. 13 r° et v°, 14 v°, 15 r°; église Saint-Simon et Saint-Jude, chapelles de Notre-Dame, fol. 52 v°, 53 r°, 113 r°; de Saint-Michel, fol. 9 v°; chapelle de Saint-Sauveur, sous les murs de Langres, fol. 4 r° et v°, 5 r°. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame, fol. 52 v°, 64 r° et v°. — Molsme, Saint-Robert, fol. 222 v°, 223 r°. — Montbard (Côte-d'Or), chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 44 r° et v°; de Saint-Louis, au château, fol. 55 v°. — Montigny-le-Roi, la Résurrection de Notre-Seigneur, fol. 221 r°. — Montlandon, Saint-Nicolas, fol. 66 v°, 67 r°. — Montsaugon, Sainte-Catherine, fol. 239 v°. — Ornans (Doubs), Saint-Jean-Baptiste, fol. 52 r°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), la Sainte-Trinité, fol. 205 v°, 206 r° et v°. — Percey-au-Tonnerrois (Yonne), Saint-Georges, au château, fol. 45 v°. — Plesnoy, Notre-Dame de Pitié, fol. 160 r°, 216 v°. — Spoy (Aube), Sainte-Catherine, au château, fol. 144 r°, 150 v°. — Vendevure (Aube), Saint-Nicolas, fol. 34 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), Notre-Dame, au château, fol. 236 r° et v°, 237 r°, 239 r°, 242 r° et v°. — *Présentations.* — Arbigny-sous-Varenes, à la cure, fol. 63 r°. — Bar-sur-Aube, à la cure de Saint-Pierre, fol. 264 r° et v°. — Carisey (Yonne), à la cure, fol. 86 v°. — Chablis (Yonne), à la chapelle Saint-Georges, à la collégiale, fol. 152 v°, 153 r°. — Châteaouvillain,

à la cure, fol. 162 r°. — Châtillon sur-Seine, à la chapelle « de Sainte-Catherine, Saint-Paul et Saint-André dite de Rochefort » dans l'église Saint-Vorles, fol. 27 v°. — Chaumont, à un canonicat de la collégiale, fol. 112 v°; à la chapelle Saint-Antoine, fol. 143 v°, 144 r°, 213 r° et v°, 237 r° et v°. — Chauvirey-le-Châtel ou Chauvirey-le-Bas (Haute-Saône), à la chapelle Sainte-Anne, fol. 98 r°. — Cléfont, à la cure, fol. 34 r° et v°. — Darmannes, à la cure, fol. 36 r° et v°. — Époisses (Côte-d'Or), à un canonicat, fol. 39 r°. — Flogny (Yonne), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste érigée dans l'église Saint-Léger, fol. 44 v°, 45 r°. — Frettes, à la cure, fol. 298 v°, 299 r°. — Germainvilliers, à la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, fol. 65 v°. — Gigny (Yonne), à la cure, fol. 173 r° et v°. — Heuilley-Coton, à la cure, fol. 289 v°. — Isômes, à la cure, fol. 35 v°. — Jonchery, à la cure, fol. 245 v°. — Langres, à la cure de Saint-Martin, fol. 291 r°; à la chapelle de Notre-Dame de l'Aurore érigée dans l'église Saint-Martin, fol. 175 v°, 182 v°; à la chapelle de la Nativité de Notre-Seigneur érigée dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 8 r°, 10 v°, 11 r°. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 64 r°. — Lignéières (Aube), à la cure, fol. 144 v°. — Lignolles (Yonne), à la cure, fol. 110 r°. — Ligny-le-Châtel (Yonne), à la cure, fol. 159 v°. — Montigny-le-Roi, à la cure, fol. 213 v°, 214 v°, 253 v°; à la chapelle de la Résurrection de Notre-Seigneur, fol. 219 r°. — Mussy l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), à la cure, fol. 37 v°, 194 v°. — Nogent-le-Roi, à la cure, fol. 246 v°. — Ornans (Doubs), à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 52 r°. — Percey-au-Tonnerrois (Yonne), à la chapelle Saint-Georges, fondée au château, fol. 38 v°. — Plesnoy, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 158 r°, 211 r°. — Poilly-sur-Serein (Yonne), à la cure, fol. 244 v°. — Pothières (Côte-d'Or), à la cure, fol. 62 r°. — Boffey (Yonne), au prieuré cure, fol. 192 r°. — Saint-Remy (Côte-d'Or), à la cure, fol. 234 r°. — Saint-Vinnemer (Yonne), à la cure, fol. 161 v°. — Spoy (Aube), à la chapelle de Sainte-Catherine du château, fol. 145 v°, 146 r°. — Vendevure (Aube), à la chapelle Saint-Nicolas, fol. 26 v°, 27 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), à la chapelle de Notre-Dame, au château, fol. 234 v°, 235 r°. — *Vicariat perpétuel* de la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, fol. 79 v°, 150 v°, 151 r° et v°. — *Sacristie* du prieuré de Laferté-sur-Aube, fol. 292 r°. — *Union* d'un canonicat de la collégiale de Bar-sur-Aube à la cure de Saint-Pierre, fol. 285 r°.

G. 911. (Registre.) — In folio, 300 feuillets; papier.

1744-1747. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 27 mars 1744 au 26 mai 1747. — *Évêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 1^r et v^o, 2^r et v^o, 3^r et v^o, 4^r, 5^r, 50^r, 87^v, 89^r et v^o, 90^r et v^o, 91^v, 93^v, 95^r et v^o, 96^v, 97^r, 99^r, 120^r, 121^r, 126^r, 192^r, 195^v, 196^v, 197^r, 198^v, 199^v, 274^v, 280^r, 282^r et v^o, 283^r, 300^r; officialité, fol. 146^v, 159^v, 160^r, 190^r, 200^r et v^o. — *Abbayes.* — Belmont, fol. 32^v, 45^r, 46^v, 47^v. — La Crête, fol. 153^v, 154^r et v^o, 155^r, 156^v, 161^v, 167^r, 168^v. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 6^r, 96^r, 100^v, 101^r. — *Prieurés.* — Bar-sur-Seine, la Sainte-Trinité, fol. 132^v, 133^v, 134^r et v^o. — Bourg, fol. 107^r. — Chérey, uni à la cure de Bourg, fol. 86^v, 87^v, 90^v. — Choiseul, Notre-Dame, fol. 35^v, 36^r et v^o, 37^r. — Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, fol. 129^r et v^o, 130^r et v^o, 131^r, 132^r. — Coublanc, fol. 275^r et v^o, 276^r. — Cunfin (Aube), fol. 23^r et v^o, 29^r, 30^v. — Griseilles (Côte-d'Or), fol. 48^r. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 191^v, 194^r et v^o, 198^r. — Merrey (Aube), fol. 52^r et v^o, 61^v. — Montier-en-l'Isle ou Mothey (Aube), fol. 42^r et v^o, 43^r et v^o, 44^r, 172^r. — Noël dit vulgairement Noël les-Mallets, autrefois Noyers (Aube), Saint-Pierre-ès-Liens, fol. 109^r, 135^r et v^o. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 285^r. — Saint-Vinemer (Yonne), fol. 56^v, 57^r, 61^r. — Urville (Aube), Sainte-Eulalie, fol. 39^v, 40^r et v^o, 44^v, 47^r. — Vaulce, Vauce ou Vausse, sur le territoire de Châtel-Gérard ou Châtel-Girard (Yonne), prieuré de Saint-Denis ou de Notre-Dame, fol. 151^v, 152^r et v^o, 153^r, 160^v, 161^r, 167^v. — Vignory, Saint-Étienne, fol. 293^r et v^o, 294^r. — Villenauxe (Aube), fol. 259^v. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, doyenné de la collégiale, fol. 11^v, 188^r, 189^r et v^o, 191^r, 197^v, 276^v. — Chablis (Yonne), chanterie, fol. 81^r, 82^r; provisions de l'office de promoteur du chapitre en ladite église, fol. 269^v. — Langres, grand archidiaconé de la cathédrale, fol. 139^r; archidiaconés de l'Auxois, fol. 26^v, 205^v, 217^r, 229^r; du Bassigny, fol. 142^v, 242^v, 272^r; du Tonnerrois, fol. 205^r et v^o, 206^r et v^o; trésorerie de la cathédrale, fol. 239^v, 242^r, 263^v; provisions de promoteur du chapitre, fol. 230^r. — *Canonicaux.* — Bar-sur-Aube, fol. 41^v. — Chablis (Yonne), fol. 81^v, 82^r, 112^v, 204^v, 229^v. — Châteauvillain, fol. 12^r, 88^v. — Chaumont, fol. 41^r, 110^r et v^o, 220^v, 221^r. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 91^r, 100^v, 107^r, 205^v, 293^r, 297^r. — Langres, fol. 8^v, 9^r et v^o, 33^v, 34^r, 136^r et v^o, 144^r et v^o, 190^v, 192^r, 193^r, 208^v,

241^r, 245^v. — Laon, fol. 52^v. — Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 46^v, 108^v, 228^v, 260^r. — Saint-Denis, fol. 491^v. — Tonnerre, fol. 74^v, 110^v, 111^r, 155^v, 260^r. — *Prébendiers.* — Châteauvillain, fol. 22^r et v^o, 85^r et v^o, 255^r et v^o, 256^r. — Langres, fol. 132^v, 149^v. — *Cures.* — Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 252^v. — Andelot, fol. 64^r, 79^v, 83^r, 247^v, 254^v, 268^r, 273^v, 284^v, 285^r, 298^v, 299^r et v^o. — Arc-en-Barrois, fol. 277^r. — Arsonval (Aube), fol. 232^v, 254^r, 296^v. — Autreville, fol. 21^r et v^o, 24^v. — Balnot-la-Grange, dit aussi Balnot-Vaudron (Aube), fol. 39^r et v^o, 69^v, 70^r et v^o, 79^r. — Balnot-sur-Laignes, dit autrefois Ballemod, Balmod-le-Châtel, Balmod-la-Fosse, Balmod-le-Crot (Aube), fol. 29^v, 30^r. — Bar-sur-Seine, fol. 290^v. — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or), fol. 145^v, 150^r. — Blessonville, fol. 160^r et v^o, 162^r, 165^v. — Blumerey, fol. 165^r, 171^v, 172^r, 240^r, 266^v, 267^r et v^o. — Bouzancourt, fol. 13^r, 58^v. — Braux, fol. 26^v. — Brennes, fol. 201^r, 202^r. — Buxières-lez-Froncles et sa succursale Provençières-sur-Meuse, fol. 23^r, 24^r. — Champcourt, fol. 204^r, 210^v. — Champigny-lez-Langres, fol. 234^v, 235^r. — Chaserey, dit quelquefois Chaserey-Vaubaron (Aube), fol. 122^r, 221^v, 254^r et v^o, 261^r. — Chassigny, fol. 202^v, 224^r et v^o. — Chaumont, fol. 62^v, 68^v, 125^r. — Cohons, fol. 10^v, 55^r et v^o. — Coilly-le-Haut et Laneuvelle son secours, fol. 59^r, 83^v, 84^r et v^o. — Condes et Brethenay son annexe, fol. 62^r, 75^v, 76^r et v^o, 96^v. — Corrombles (Côte-d'Or), fol. 52^r, 60^v, 87^r, 238^v, 260^v. — Coussegrey (Aube), fol. 251^v. — Créancey, fol. 69^r, 104^r, 105^r et v^o. — Cry (Yonne), fol. 298^r. — Cunfin (Aube), fol. 294^v, 295^r. — Étivey, autrefois Estivey et Estivet (Yonne), fol. 69^v, 117^r et v^o, 124^r. — Fley (Yonne), fol. 67^v, 85^r. — Flogny (Yonne), fol. 26^r. — Fontenay Bossery (Aube), fol. 39^v. — Fontette (Aube), fol. 235^v, 239^r, 243^v. — Forcey, fol. 124^v, 150^v, 151^r. — Fresnes (Yonne), fol. 200^v. — Giey-sur-Aujon, fol. 210^r. — Gigny (Yonne), fol. 238^v, 243^r. — Gland (Yonne), fol. 67^v, 121^v. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 240^v, 241^v. — Humes, fol. 180^v. — Isômes, fol. 81^r. — Junay avec sa succursale Vézennes (Yonne), fol. 71^v, 106^r et v^o. — Lachapelle-Vaupelteigne, Vaupelteigne ou Vaupeltaigne (Yonne), fol. 123^v, 136^r. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 25^r, 80^v, 114^v, 115^r, 197^r, 224^v, 238^r. — Lamothe-en-Blézy, fol. 238^v. — Langres, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 268^v, 289^r et v^o. — Latrency, fol. 287^r, 297^v. — Les Loges, fol. 256^v, 258^r. — Lignières (Aube), fol. 23^v, 27^r. — Molay (Yonne),

fol. 176 r°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 10 r° et v°, 32 r°. — Montigny-le-Roi, fol. 61 v°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 44 r° et v°, 112 v°, 113 r° et v°. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 214 r°, 236 v°. — Musseau, fol. 296 r°. — Ninville, fol. 125 v°. — Nogent-Montbard (Côte-d'Or), fol. 284 v°, 291 v°. — Pasilly (Yonne), fol. 174 v°, 285 v°. — Percy-le-Petit, fol. 233 v°, 260 v°, 266 r°, 269 r°. — Pierrefaite, fol. 102 r°, 119 r° et v°, 138 v°. — Pimelles (Yonne), fol. 259 v°, 262 v°. — Poinehy (Yonne), fol. 122 r°, 161 v°, 162 r°. — Poliset (Aube), fol. 175 r°, 186 r°. — Polisy (Aube), fol. 173 v°, 203 v°. — Pressigny, fol. 289 r°, 291 r°. — Rançonnières, fol. 170 v°, 171 r°, 181 v°, 193 v°. — Richebourg, fol. 85 v°, 102 v°, 103 r°. — Rivières-le-Bois, fol. 230 v°, 231 r°, 237 v°. — Rizaucourt, fol. 102 r°, 109 r°. — Sacquenay (Côte-d'Or), fol. 239 v°, 240 r°. — Saint-Andoche-et-Trécourt (Haute Saône), fol. 54 v°, 80 v°, 122 v°, 123 r°, 124 v°. — Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 51 r°, 122 v°, 223 v°. — Saint-Martin-les-Autreville, fol. 166 v°, 172 v°. — Saint-Remy (Côte-d'Or), fol. 34 r°. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 186 v°, 228 v°. — Serrigny (Yonne), fol. 34 v°, 35 r°, 45 v°. — Soyers, fol. 201 r° et v°. — Thivet, fol. 50 v°, 100 r°, 107 v°. — Thors (Aube), fol. 137 r°, 140 v°. — Trichey (Yonne), avec son annexe Villiers-le-Bois (Aube), fol. 163 v°, 205 v°, 222 v°, 236 v°. — Vézannes (Yonne), fol. 104 v°, 146 r°, 148 v°. — Vieq, fol. 262 v°, 227 r° et v°. — Villars-en-Azois, fol. 164 v°. — Villedieu et Vertault sa succursale (Côte-d'Or), fol. 226 v°. — Villiers-sur-Marne, fol. 60 v°, 74 r°. — Voulaines (Côte-d'Or), fol. 32 r°, 89 r°. — *Chapelles.* — Andelot, Saint-Gabriel, fol. 168 v°. — Arc-en-Barrois, Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 52 v°, 53 r°, 58 r°, 64 r°, 66 v°; Saint-Nicolas, fol. 111 v°, 124 r°. — Autreville, Saint-Loup, fol. 217 r°, 225 v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Michel en l'église Saint-Pierre, fol. 280 r°, 286 v°. — Bar-sur-Seine, Saint-Michel, fol. 240 v°, 259 r°. — Bèze (Côte-d'Or), Saint-Mammès, fol. 171 r°. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 163 r°, 187 v°; Saint-Martin, fol. 173 r°. — Bourdons, Notre-Dame de Pitié, fol. 214 v°, 215 r°, 217 v°, 220 r°, 223 r°, 230 v°, 237 r° et v°, 249 r°, 288 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Georges, fol. 139 v°, 140 r°, 146 v°, 147 r°, 151 v°; Saint-Pierre, fol. 170 r° et v°. — Choilly, Saint-Jean-Baptiste, fol. 288 r°. — Colombey-les-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 27 v°, 23 r°, 48 r°. — Dammartin-en-Brie (Seine-et-Marne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 31 r°. — Dannemoine (Yonne), la Conception, fol. 178 v°, 188 r°, 189 r° et v°, 199 r°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 143 r°. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainle-Barbe, fol. 75 v°, 127 v°,

128 r° et v°, 131 r° et v°. — Isômes, Saint-Gilles, fol. 72 r°, 79 r°. — Jussey (Haute-Saône), Saint-Sébastien, fol. 169 v°. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 292 r°. — Langres, église Saint-Amâtre; Saint-Nicolas, avec le mépart y annexé, fol. 63 r°, 224 v°, 222 r°; Saint-Pierre et Saint-Marcellin, fol. 118 v°, 119 r°; église Saint-Mammès: la Conception de Notre-Dame, au cloître, fol. 20 r° et v°, 31 r° et v°, 72 r° et v°, 207 r°; Notre-Dame des Molots, fol. 8 r°; Notre-Dame du Neuf-Autel, fol. 207 r° et v°; Notre-Dame la Blanche, fol. 207 v°, 292 r°; Saint-Etienne, fol. 75 v°, 127 v°, 128 r° et v°; Saint-Jean des Fonts, fol. 296 r°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 298 v°; Saint-Laurent, fol. 65 v°, 97 r° et v°, 98 r°; Saint-Martin, fol. 23 v°, 49 r° et v°, 86 v°, 91 r°, 282 v°; Saint-Nicolas, fol. 249 r°, 271 v°, 272 r°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 287 r°, 288 v°; la Sainte-Trinité, fol. 19 v°, 37 v°, 38 r°; chapelle de tous les Saints, fol. 226 r°, 258 r° et v°, 259 r°; église Saint-Martin: Notre-Dame de Dehors, fol. 24 v°, 48 v°, 49 r°; Saint-Brice, fol. 50 v°, 75 v°, 103 r° et v°, 104 r°, 127 v°, 128 r° et v°, 129 r°, 226 r°, 244 v°, 245 r°, 257 v°; Saint-Grégoire, fol. 141 v°, 142 r°, 143 v°; église Saint-Pierre et Saint-Paul, la Conception érigée à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, fol. 166 r°; la Conception érigée en la chapelle Saint-Maurice, fol. 232 v°; Saint-Nicolas, fol. 111 v°, 141 r° et v°; chapelle de Saint-Bernard érigée dans l'église de l'hôpital Saint-Laurent, fol. 51 v°, 94 r° et v°, 98 r° et v°; chapelles diverses: Saint-Jean-Baptiste, fol. 139 r°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 233 r°; Saint-Martin, fol. 297 r°; la Sainte-Trinité, fol. 203 r°. — La Rochelle, la Sainte-Vierge, fol. 109 v°; Maizières-sur-Amance, Notre-Dame de Pitié, fol. 289 r°, 291 v°, 296 v°. — Marchamp (Ain), Saint-Antoine et Sainte-Marguerite, fol. 174 v°. — Maulne ou Mosne, sur le territoire de Cruzy-le-Châtel (Yonne), chapelle de l'Annocation de la Sainte-Vierge érigée au château, fol. 2 r° et v°, 7 v°. — Montsaugéon, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 256 v°. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 148 r°, 156 r°, 195 r°. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 148 r° et v°, 169 v°, 187 v°. — Saint-Martin-de-Molosse, aujourd'hui Saint-Martin-sur-Armançon (Yonne), Saint-Claude, fol. 252 r°. — Sexfontaines, Notre-Dame, fol. 235 v°, 236 r°. — Verpillières (Aube), chapelle érigée au château, fol. 234 v°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Gilles près la paroisse, fol. 59 r° et v°, 60 r°, 63 v°, 132 v°. — *Présentations.* — Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre (Yonne), à la cure, fol. 252 v°. — Autreville, à la chapelle de Saint-Loup, fol. 216 v°. — Bar-sur-Seine, à la cure, fol. 290 v°. — Bourdons, à la chapelle Notre-Dame de Pitié, fol.

208 r^o, 230 r^o, 276 r^o. — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or), à la cure, fol. 138 r^o. — Buxières-lez-Froncles, à la cure et à sa succursale Provençières-sur-Meuse, fol. 23 r^o. — Chablis (Yonne), à un canonicat de la collégiale, fol. 139 v^o, 159 v^o, 249 v^o; à la chanterrie, fol. 139 v^o; à la chapelle Saint-Pierre, fol. 176 r^o. — Champeourt, à la cure, fol. 203 v^o. — Champigny-lez-Langres, à la cure, fol. 231 r^o. — Chaumont, à un canonicat, fol. 41 r^o, 110 r^o. — Coussegrey (Aube), à la cure, fol. 251 r^o. — Cry (Yonne), à la cure, fol. 292 v^o. — Flogny (Yonne), à la cure, fol. 13 r^o; à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fol. 138 r^o et v^o. — Frettes, à la chapelle Saint-Nicolas et Sainte Barbe, fol. 101 r^o et v^o. — Giey-sur-Aujon, à la cure, fol. 210 r^o. — Gigny (Yonne), à la cure, fol. 233 v^o. — Humes, à la cure, fol. 180 v^o. — Lachapelle-en-Blézy, à la cure, fol. 218 r^o et v^o. — Langres, à un canonicat, fol. 164 r^o et v^o; à l'une des chapelles de la Conception érigée à l'autel Saint-Jean Baptiste, dans l'église Saint-Pierre, fol. 163 v^o; à la chapelle de la Conception érigée en la chapelle Saint Maurice, dans la même église, fol. 232 r^o. — Lignières (Aube), à la cure, fol. 25 v^o. — Maizières-sur-Amance, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 295 r^o et v^o. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), à la cure, fol. 13 v^o. — Noyers (Yonne), à la chapelle Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 147 v^o. — Pimelles (Yonne), à la cure, fol. 259 v^o. — Ranconnières, à la cure, fol. 170 v^o, 181 r^o, 193 r^o. — Saint-Broingt-les-Fosses, à la cure, fol. 8 r^o, 19 v^o, 33 v^o. — Verpillières (Aube), à la chapelle érigée au château, fol. 212 r^o, 234 r^o. — Vignory, à la chapelle Notre Dame, fol. 115 v^o. — Villars-en-Azois, à la cure, fol. 162 v^o. — Ville-Dieu ou Villedieu (Côte-d'Or), à la cure et sa succursale Vertault, fol. 226 r^o. — Villiers-sur-Marne, à la chapelle Saint-Gilles, fol. 58 r^o et v^o. — *Sucristies* des prieurés de Sainte-Germaine de Bar-sur-Aube, fol. 82 r^o et v^o; de Laferté-sur-Aube, fol. 265 r^o; de Marmesse, fol. 95 v^o, 126 r^o et v^o, 127 r^o et v^o. — Provisions d'officiel dans le district de la collégiale de Chablis (Yonne), fol. 228 r^o. — Provisions de la ministration de Bar-sur-Seine, fol. 280 v^o.

G. 912. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1747-1752. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 14 mai 1747 au 26 avril 1752. — *Évêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 1 r^o, 3 v^o, 35 r^o, 46 v^o, 47 v^o, 48 r^o et v^o, 50 r^o et v^o, 51 r^o, 53 v^o, 55 r^o, 111 v^o, 112 r^o, 113 r^o, 115 v^o, 117 r^o et v^o, 120 v^o, 121 v^o, 124 r^o, 126 v^o, 130 v^o, 132 v^o, 133 v^o, 134 r^o, 155 v^o, 158 v^o, 171 r^o, 172 r^o, 173 v^o,

175 r^o, 176 r^o et v^o, 177 r^o et v^o, 178 r^o et v^o, 181 v^o, 236 v^o, 238 v^o, 240 r^o, 241 r^o et v^o, 247 v^o, 248 r^o, 288 v^o, 289 r^o et v^o, 291 r^o et v^o, 292 v^o. — *Abbayes.* — Longuay, fol. 153 r^o et v^o, 154 r^o. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 51 v^o, 52 r^o, 78 r^o et v^o, 118 v^o, 119 r^o, 178 v^o 179 r^o. — More ou Mores près Celles (Aube), fol. 174 r^o et v^o, 175 r^o. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 256 v^o, 257 r^o 288 v^o. — Poulangy, fol. 168 r^o, 203 v^o, 204 r^o et v^o. — Saint-Geosmes, fol. 241 r^o et v^o. — Septfontaines, fol. 101 v^o. — *Prieurés.* — Bar-sur-Aube, Sainte-Germaine, fol. 13 r^o. — Bertignolles (Aube), Saint-Robert, fol. 3 r^o et v^o, 9 r^o. — Chichée (Yonne), fol. 47 v^o. — Choiseul, fol. 273 v^o. — Collan (Yonne), Saint-Martin, fol. 277 v^o, 280 v^o. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 149 r^o et v^o, 150 r^o. — Laferté-sur-Aube, fol. 13 v^o, 205 r^o. — Langres, Saint-Didier, fol. 68 r^o et v^o, 77 r^o et v^o. — Lanty, Saint-Sulpice, fol. 85 v^o, 86 r^o, 90 v^o. — Montier-en-l'Isle ou Mothey (Aube), Notre-Dame, fol. 10 r^o. — Nogent-le-Roi, fol. 134 r^o et v^o, 181 r^o. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 5 v^o, 6 r^o et v^o, 67 v^o. — Saint-Geosmes, fol. 82 r^o et v^o, 83 r^o, 175 v^o, 181 v^o, 289 r^o. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 282 v^o, 283 r^o. — Viviers (Aube), Saint-Gengoul, fol. 84 v^o, 85 r^o. — Yves (Charente-Inférieure), Saint-Étienne, fol. 263 r^o. — Prieurés non identifiés: Saint-Dié, au diocèse de Blois, fol. 12 v^o, 13 r^o, 26 r^o; Saint-Jacques de l'Hermitage, au diocèse de Troyes, fol. 127 v^o. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, doyen et chapitre, fol. 53 r^o. — Chablis (Yonne), chanterrie, fol. 112 r^o, 120 r^o. — Chaumont, doyen de la collégiale, fol. 199 r^o, 229 v^o, 230 r^o. — Tonnerre, cantorat de la collégiale, fol. 205. — *Canoniciens.* — Bar-sur-Aube, fol. 20 r^o, 64 r^o, 74 v^o, 75 r^o et v^o, 102 v^o, 108 v^o, 122 v^o, 129 r^o, 151 r^o, 162 v^o, 220 r^o, 221 r^o et v^o, 222 r^o. — Chablis (Yonne), fol. 76 r^o, 127 v^o, 128 r^o, 130 r^o, 135 v^o, 136 v^o, 208 r^o, 256 r^o. — Châteauvillain, fol. 162 r^o, 186 v^o, 187 r^o, 292 r^o. — Chaumont, fol. 19 r^o, 154 v^o, 155 r^o, 218 v^o. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 23 r^o, 194 r^o, 206 r^o, 296 r^o. — Langres, fol. 23 v^o, 24 r^o et v^o, 30 r^o et v^o, 46 r^o, 48 r^o et v^o, 51 r^o, 52 r^o et v^o, 53 r^o, 58 r^o et v^o, 69 r^o et v^o, 70 r^o et v^o, 71 r^o, 87 v^o, 90 v^o, 96 v^o, 98 v^o, 100 v^o, 114 r^o et v^o, 118 v^o, 122 v^o, 202 r^o et v^o, 203 r^o, 205 v^o, 206 r^o, 207 v^o, 208 v^o, 209 r^o, 210 v^o, 229 r^o, 231 v^o, 240 r^o, 249 v^o, 250 r^o, 256 r^o, 257 r^o, 259 r^o, 261 r^o, 268 r^o et v^o. — Mussy-Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 7 r^o, 124 v^o, 160 r^o, 271 v^o, 290 r^o et v^o. — Tonnerre, fol. 7 v^o, 190 v^o, 191 r^o, 205 v^o, 271 r^o. — *Cures.* — Aisey-le-Due ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 176 v^o, 183 r^o. — Ampilly-le-See dit aussi Ampilly-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 191 v^o.

— Ancy-le-Franc (Yonne), fol. 131 v°. — Ancy-le-Ser-
veux, appelé depuis Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 25 r°,
106 r°. — Andelot, prieuré-cure, fol. 54 r°, 103 r°, 137 v°,
138 r°, 161 r°, 170 r°, 172 v°. — Arbigny-sous-Varennes,
fol. 201 v°. — Arcenville (Aube), fol. 143 r°. — Argenteuil
(Yonne), fol. 192 v°. — Arsonval (Aube), fol. 10 r°. —
Arthonnay (Yonne), fol. 118 v°, 140 v°, 144 r°. — Asnières-
en-Montagne (Côte-d'Or), fol. 57 r°, 63 v°. — Aubepierre,
fol. 147 v°, 148 r°. — Avirey-Lingey (Aube), fol.
116 r°, 122 r°. — Avrecourt, fol. 298 r°. — Baon (Yonne),
fol. 135 r°. — Bar-sur-Aube, Saint-Maclou, fol. 152 v°,
164 r°, 188 v°, 220 v°, 221 r° et v°, 222 r°; Saint-Pierre,
fol. 73 r°, 94 r°, 99 r°, 108 v°. — Biesles, fol. 238 v°. — Blézy
dit aussi Blaizy, fol. 240 v°, 250 v°, 251 r°, 255 r°. — Bour-
dons, fol. 131 r°, 136 r°, 214 r°, 224 r°. — Bricon, fol. 191 r°,
210 v°. — Buncey (Côte-d'Or), fol. 179 r°, 183 r°, 195 r°. —
Chalindrey, fol. 54 v°, 57 r°, 125 r°. — Charmoilles,
fol. 4 r° et v°, 20 v°, 21 r°, 25 r°. — Châtillon-sur-Seine,
Saint-Vorles, fol. 28 v°, 29 r° et v°. — Chauffourt, fol.
35 v°, 36 r°. — Chaumont, fol. 79 v°, 80 r°, 92 r°, 149 r°,
195 v°, 198 v°, 199 v°, 200 r°, 206 v°, 252 v°, 255 v°, 257 r°. —
Chervey (Aube), fol. 199 r° et v°, 232 v°, 255 r°, 257 v°. —
Chichée (Yonne), fol. 73 r° et v°. — Choiseul, fol. 259 r°. —
Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, fol. 59 r°, 77 r°. —
Civry (Yonne), fol. 202 r°, 247 r° et v°, 248 r°. — Collan
(Yonne), fol. 46 r°, 190 r°, 214 v°. — Consigny, fol. 289
v°. — Coulmiers-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 131 r°, 139 r°, 161
r°, 163 v°. — Courton (Yonne), fol. 186 r°. — Couvignon
(Aube), fol. 294 v°. — Cunfin (Aube), fol. 126 r°. — Cus-
sangy (Aube), fol. 295 r°. — Dampierre-les-Langres, fol.
196 v°, 210 r°, 222 v°. — Dannemoine (Yonne), fol. 66 r°,
76 v°, 77 r°, 91 r°. — Darmannes, fol. 275 r°, 278 v°. —
Écot, fol. 177 v°. — Éguilly (Aube), fol. 66 r°, 71 v°,
78 r°. — Engente, autrefois Angente (Aube), fol. 56 v°,
58 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 49 v°, 64 v°, 109 v°,
129 v°, 130 r°. — Flagey, fol. 193 v°, 211 r°, 222 v°. — Fley
(Yonne), fol. 128 r°, 137 r° et v°, 164 v°, 175 r°. — Fontai-
nes-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 84 r°, 105 r°, 106 r°. —
Forcey, fol. 254 r°, 258 v°. — Frettes, fol. 113 v°, 119 r°. —
Giey-sur-Seine (Aube), fol. 299 v°. — Grenant, fol.
113 v°, 207 v°, 233 r°, 252 r° et v°, 289 v°. — Griselles
(Côte-d'Or), fol. 222 v°, 255 v°. — Guindrecourt-sur-
Blaise, fol. 2 v°, 184 v°, 226 v°. — Gurgy-la-Ville (Côte-
d'Or), fol. 241 v°. — Is-en-Bassigny, fol. 273 v°, 281 v°,
286 v°. — Jonchery, fol. 194 v°. — Juzennecourt, fol. 202
v°. — La Chaume (Côte-d'Or), fol. 245 r°. — Lamothe-
en-Blézy, fol. 21 v°. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 128
v°, 129 r°, 133 r°. — Lannes, fol. 69 r°, 108 r°. — Lanty,

fol. 63 r., 79 v., 89 v., 253 v°. — Latrecey, fol. 15 v., 16 r.,
111 r° et v., 113 r., 188 r° et v°. — Laville-aux-Bois, fol.
64 r., 74 v., 80 r°. — Les Loges, fol. 47 r°. — Lénisoul,
fol. 55 v., 245 v., 246 v°. — Lézignes (Yonne), fol. 200 v.,
239 r° et v°. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 136 r., 146 v.,
147 r°. — Lignol (Aube), fol. 264 v°. — Longchamp-les-
Millières, fol. 262 r., 282 r° et v., 283 v°. — Longchamps,
dit quelquefois Longchamps-les-Clairvaux (Aube), fol.
240 r°. — Magny-Fouchard (Aube), fol. 57 v°, 58 v°. —
Maizières-sur-Amance, fol. 5 r° et v., 22 r° et v., 275 v.,
287 v., 288 r°. — Mandres, fol. 73 v., 124 r°. — Marolles-
les-Bailly (Aube), fol. 45 v°, 60 r° et v., 66 r°. — Mérey,
dit autrefois Mérey-le-Serveux (Yonne), fol. 126 v., 152
r°, 158 v°. — Merrey, dit aussi Merrey-la-Gelle (Aube),
fol. 209 r°. — Meurville (Aube), fol. 5 r°, 12 v°. — Millières,
fol. 215 r°, 248 v°, 249 r°. — Molay (Yonne), fol. 50
r°. — Montigny-le-Bois, fol. 46 r., 50 r., 74 r° et v°. — Mont-
liot et Courcelles (Côte-d'Or), fol. 87 v°, 165 r° et v., 206
v°, 207 r°, 212 r°. — Musseau, fol. 277 v°, 297 r°. —
Neuilly-l'Évêque, fol. 14 r., 37 v., 38 r° et v°. — Nicy
(Côte-d'Or), fol. 255 r°, 257 r°, 266 v°, 273 r°. — Noë, dit
vulgairement Noë-les-Mallets, autrefois Noyers (Aube),
fol. 298 r°. — Noyers (Yonne), fol. 62 v°, 135 v°. — Orbi-
gny-au-Mont, fol. 72 v°. — Orbigny-au-Val, fol. 261 r°,
285 r° et v°. — Pastilly (Yonne), fol. 206 v°, 207 r°, 213 r°. —
Percey-au-Tonnerrois (Yonne), fol. 172 v°, 180 r°. —
Perrancey, fol. 40 r°. — Perrogney, fol. 281 r°. — Poin-
chy (Yonne), fol. 148 v°, 179 r° et v°. — Poinson-les-
Grancey, fol. 155 r°. — Poinson-les-Nogent, prieuré-
cure, fol. 110 v°, 124 r°, 139 r° et v°. — Praslay et Vixey
son annexe, fol. 168 r°, 173 v°. — Prauthoy, fol. 295
v°. — Prusly-sur-Ource, dit autrefois Preuilly (Côte-
d'Or), fol. 145 r°, 166 r° et v°, 170 r°. — Quincy-le-Vicomte
ou Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), fol. 118 r°, 124 r°. —
Riaucourt, fol. 61 v°, 62 r°. — Rimaucourt, fol. 75 v°, 116
r° et v°. — Roffey (Yonne), fol. 148 r°, 171 r° et v°. — Ro-
lampont, fol. 123 r°, 128 v°. — Rosoy, fol. 74 r°, 95 r°, 96
r°. — Rugny (Yonne), fol. 184 r°, 190 v°, 196 v°. — Saint-
Geosmes, fol. 188 v°. — Saint-Germain-le-Rocheux
(Côte-d'Or), fol. 18 r° et v°. — Sarcey, fol. 20 v°, 21 v°, 22
r°. — Sarry (Yonne), fol. 118 r°. — Savigny, appelé
quelquefois Savigny-les-Genevrières, fol. 31 r°, 38 v°,
168 r°, 170 r°. — Semoutiers, fol. 251 v°, 252 r°. — Soyers,
fol. 277 v°, 288 r° et v°. — Tonnerre, Saint-Pierre, fol.
136 v°, 142 r° et v°, 146 v°. — Trichey (Yonne), fol. 265 v°,
266 r°, 292 v°, 299 r°. — Unienville (Aube), fol. 77 v°. —
Vanlay (Aube), fol. 248 v°, 254 v°, 258 v°, 259 r° et v°. —
Venvey et Villiers-le-Duc sa succursale (Côte-d'Or), fol.

35 v°. — Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 271 r., 278 v°. — Vesaignes-sur-Marne, fol. 24 v°, 27 r°. — Vézannes (Yonne), fol. 247 r°, 266 v°, 267 r°. — Vieux-Château (Côte-d'Or), fol. 189 v°. — Vignory, fol. 213 v°, 217 r° et v°, 218 r°, 245 v°, 246 r°. — Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt son annexe (Aube), fol. 126 r°, 135 v°. — Villemorien (Aube), fol. 171 v°, 189 r°. — Villiers-le-Duc et Vanvey son annexe (Côte-d'Or), fol. 119 v°. — Villiers-le-Sec, fol. 225 v°, 251 r° et v°. — Villiers-Vineux (Yonne), fol. 254 v°, 267 r°. — Viserny (Côte-d'Or), fol. 1 v°, 23 r°. — Vitry-en Montagne, fol. 211 r°, 253 v°, 269 v°, 270 v°. — Voisines, fol. 44 v°, 45 r°. — *Chapelles.* — Bar-sur-Aube, église Saint-Maclou; la Conception, fol. 4 v°, 5 r°, 9 r° et v°; Saint-Barthélemy, fol. 152 v°, 165 v°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 42 v°, 43 r°; Saint-Nicolas, fol. 27 v°, 28 r° et v°; Sainte-Catherine, fol. 260 r°; la Sainte-Trinité, fol. 189 r°; église Saint-Pierre; Saint-Barthélemy, fol. 94 r°, 117 r°, 123 r°, 146 r°; Saint-Michel, fol. 89 r° et v°, 91 r°. — Bar-sur-Seine, chapelle du Saint-Sacrement, fol. 122 r°, 133 r°. — Bourdons, Notre Dame de Pitié, fol. 256 r°, 267 r°, 268 r°. — Chablis (Yonne), Saint-Étienne, fol. 212 r°. — Chalaucey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 236 v°. — Chaource (Aube), chapelles de Saint-Georges et du Saint-Sépulcre, fol. 56 r° et v°, 63 r°, 289 r°, 298 r°. — Châtillon-sur-Seine, chapelle Lénét à l'église Saint-Nicolas, fol. 93 v°, 95 r°, 120 r°, 138 r° et v°; Sainte-Catherine, à l'église Saint-Vorles, fol. 102 v°, 103 r°, 106 r°. — Chaudenay, Notre-Dame de Pitié, fol. 150 v°, 162 v°. — Chaumont, Saint-Antoine, fol. 141 v°, 142 r°; Saint-Étienne, fol. 278 r° et v°. — Dannemoine (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 173 r°, 188 r°, 219 v°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), Notre-Dame des Gevrey sous le vocable de Saint-Blaise et de Saint-Hubert, fol. 108 r°, 110 r° et v°. — Grignon (Côte-d'Or), chapelle de Notre-Dame et des Douze Apôtres, fol. 260 v°. — Guillon (Yonne), Notre-Dame, fol. 199 r° et v°. — Langres, église Saint-Amâtre; l'Assomption, fol. 91 v°; la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 203 r°; Saint-Nicolas et Notre-Dame, fol. 77 r° et v°, 78 v°, 79 r°; Saint-Pierre et Saint-Marcellin, avec le mépart y annexé, fol. 111 r° et v°; église de Saint-Mammès; l'Annonciation de Notre-Dame dite de la Tour, fol. 251 r°, 258 r°; la Conception de Notre-Dame, au cloître, fol. 2 r°, 141 v°, 206 r°, 258 v°, 270 v°, 274 r° et v°; Notre-Dame la Blanche, fol. 23 v°; Saint-Jacques, fol. 106 v°, 107 r°; Saint-Jean-Baptiste des Fonts, fol. 16 v°, 17 r°, 249 v°, 261 v°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 17 v°, 18 r°, 114 v°, 115 r°, 140 r°; Saint-Martin, fol. 1 v°; Sainte-Madeleine, fol. 211 v°; église

Saint-Martin; l'Exaltation de la Sainte-Croix, fol. 170 v°, 197 r° et v°; Saint-Sulpice, fol. 269 v°, 279 v°; église Saint-Pierre et Saint-Paul, la Conception, fol. 207 r°; chapelle des Épousailles, fol. 230 v°; chapelle de Saint-Sauveur sous les murs de Langres et sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 66 v°, 80 r°, 81 r° et v°, 83 v°, 117 v°; chapelle de Saint-Bernard dans l'église de l'Hôpital Saint-Laurent, fol. 66 v°, 80 r°, 81 r° et v°, 84 r°, 117 v°; chapelles diverses: Saint-Antoine, fol. 230 r°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 110 r°; Saint-Lazarre, fol. 192 v°; Saint-Mammès, fol. 179 r°; Sainte-Catherine, fol. 209 r°; Sainte-Croix, fol. 231 v°; Sainte-Madeleine, fol. 411 r°, 195 r°; la Sainte-Trinité, fol. 208 r°. — Lanty, Saint-Sulpice, fol. 83 v°; Sainte-Catherine, fol. 215 v°, 216 r°. — Larrey les-Poinson (Côte-d'Or), chapelle érigée au château, fol. 100 r°, 101 v°, 196 r°. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame de Pitié, fol. 14 r°, 15 r°, 27 r°, 37 v°. — Marac, chapelle du Saint-Sacrement, fol. 74 v°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 286 r°, 298 v°. — Montormontier, Notre-Dame, fol. 50 r°, 56 r°. — Montrot, près Arc-en-Barrois, chapelle de Notre-Dame transférée dans la suite dans l'église paroissiale de Chailindrey, fol. 102 v°, 124 v°. — Montsaugéon, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 95 v°, 97 r°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), Saint-Jean-Baptiste et Saint-Guillon, fol. 214 r° et v°. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne), Saint-Georges, fol. 183 v°, 190 v°. — Prauthoy, l'Annonciation, fol. 109 v°; Notre-Dame, fol. 123 v°. — Puits-de-Bon, dit aussi Puits, Puy-de-Bon-Raisin, section de Noyers (Yonne), Saint-Fiacre, fol. 294 r°. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 226 v°. — Septfontaines, chapelles de Saint-Brice et de Saint-Epvre, dépendantes de l'abbaye, fol. 72 r° et v°, 259 v°, 264 r°. — Sixfontaines, Notre-Dame, au château, fol. 246 r° et v°; Saint-Sébastien, fol. 19 v°, 172 v°, 201 r°. — Tonnerre, église Saint-Pierre, chapelle des Guéricchon, fol. 185 v°, 187 v°, 194 v°; église Notre-Dame, chapelle dite des Huit heures, fol. 32 v°. — Verpillières (Aube), chapelle érigée au château, fol. 141 r°. — Vignory, Notre-Dame, fol. 266 r°. — Villiers-sur-Marne, Saint-Gilles, sur le territoire de la paroisse, fol. 66 v°, 79 v°, 81 v°, 87 r° et v°. — *Présentations.* — Achey (Haute-Saône), à la cure, fol. 127 r°. — Ancy-le-Franc (Yonne), à la cure, fol. 128 r°. — Andlot, à la cure, fol. 167 r°, 161 r°. — Arconville (Aube), à la cure, fol. 142 v°. — Argenteuil (Yonne), à la cure, fol. 192 r°. — Baon (Yonne), à la cure, fol. 135 r°. — Bar-sur-Aube, à la cha-

pelle de la Conception érigée en la collégiale de Saint-Maclou, fol. 4 v°; à la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 42 v°; à la cure de Saint-Pierre, fol. 101 v°. — Bourdon, à la cure, fol. 131 r°. — Bucey (Côte-d'Or), à la cure, fol. 183 r°. — Chablis (Yonne), à la chapelle Saint-Étienne, fol. 212 r°. — Chalandrey, à la cure, fol. 57 r°, 124 v°. — Chaource (Aube), aux chapelles de Saint-Georges et de la Sainte-Sépulchre, fol. 56 r° et v°, 289 r°. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Vorles, fol. 102 v°. — Chaudenay, à la chapelle de Notre-Dame de Pilié, fol. 148 r°, 151 r°, 160 r°. — Chauffourt, à la cure, fol. 27 r°. — Chaumont, à un canonicat, fol. 154 v°, 218 v°. — Chervey (Aube), à la cure, fol. 198 v°. — Chichée (Yonne), à la cure, fol. 45 v°. — Choiseul, à la cure, fol. 278 r°. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), à la cure, fol. 131 r°, 163 v°. — Cunfin (Aube), à la cure, fol. 125 v°. — Dannemoine (Yonne), à la chapelle Sainte-Catherine, fol. 182 v°, 219 v°. — Écot, à la cure, fol. 177 v°. — Fley (Yonne), à la cure, fol. 164 r°. — Fontaine-Françoise (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame des Gevrey, sous le vocable de Saint-Hubert et de Saint-Blaise, fol. 108 r°. — Forey, à la cure, fol. 241 r°. — Frettes, à la cure, fol. 113 v°. — Gley-sur-Seine (Aube), à la cure, fol. 299 v°. — Grenant, à la cure, fol. 413 r°, 285 r°. — Guindrecourt-sur-Blaise, à la cure, fol. 184 v°. — Jonchery, à la cure, fol. 194 v°. — Langres, à la cure de Saint-Amâtre, fol. 123 v°; à la chapelle de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans l'église Saint-Amâtre, fol. 203 r°; à la chapelle de la Conception dans l'église Saint-Pierre, fol. 206 r°. — Lanty, à la cure, fol. 64 r°; à la chapelle Sainte-Catherine érigée au château, fol. 215 v°. — La Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 213 r°. — Les Loges, à la cure, fol. 47 r°. — Magny-Fouchard (Aube), à la cure, fol. 57 v°. — Mandres, à la cure, fol. 73 v°. — Marac, à la chapelle du Saint-Sacrement, fol. 76 v°, 72 r°. — Massingy (Côte-d'Or), à la cure, fol. 300 r°. — Merrey dit Merrey-la-Celle (Aube), à la cure, fol. 192 r°, 209 r°. — Molay (Yonne), à la cure, fol. 45 r°, 46 r°, 47 v°. — Montigny-sur-Aube, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dudit, fol. 298 v°. — Montormontier, succursale de Percey-le-Petit, à la chapelle de Notre-Dame, fol. 31 v°. — Noyers (Yonne), à la cure, fol. 62 v°. — Ormout sur le territoire d'Arrenlières (Aube), au prieuré, fol. 67 v°. — Percey-au-Tonnerrois (Yonne), à la cure, fol. 172 r°; à la chapelle de Saint-Georges, fol. 183 v°. — Perrancey, à la cure, fol. 40 r°. — Perrogney, à la cure, fol. 280 v°. — Poinson-les-Nogent, à la cure, fol. 117 r°, 139 r°. —

Poulangy, à la cure, fol. 20 v°. — Prauthoy, à la chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, fol. 412 v°, 422 r°. — Bolampont, à la cure, fol. 127 r°. — Sexfontaines, à la chapelle de Notre-Dame, au château, fol. 238 v°. — Tonnerre, à la chapelle des Guéricheon, dans l'église Saint-Pierre, fol. 184 v°, 185 r°, 187 r°. — Verdunnet (Côte-d'Or), à la cure, fol. 274 r°. — Vieux-Château (Côte-d'Or), à la cure, fol. 176 r°. — Viéville, à la chapelle de Saint-Michel, fol. 94 v°. — Vignory, à la cure, fol. 194 r°; à la chapelle de Notre-Dame, fol. 260 v°, 262 r° et v°, 263 r°, 284 v°. — Voisines, autrefois Vésigies, à la cure, fol. 44 v°. — *Hôpitaux et infirmeries.* — Saint-Geosmes, infirmerie du prieuré, fol. 297 r° et v°, 298 r°. — Tonnerre, commanderie de l'hôpital du Saint-Esprit, fol. 192 r°. — *Sacristies des prieurés de Sainte-Germaine de Bar-sur-Aube*, fol. 8 r°, 10 v°, 11 r° et v°; de Laferté-sur-Aube, fol. 8 v°, 11 v°, 133 r° et v°.

G. 943. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets; papier.

1752-1757. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 5 avril 1752 au 28 février 1757. — *Évêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 4 v°, 9 r°, 46 v°, 48 r°, 50 r°, 52 v°, 53 v°, 54 v°, 55 r°, 57 r°, 59 v°, 60 r°, 122 v°, 123 r° et v°, 125 r°, 128 v°, 129 v°, 133 r°, 139 r°, 154 r° et v°, 157 v°, 159 v°, 160 r°, 171 r° et v°, 173 v°, 174 r°, 175 v°, 176 v°, 178 r°, 238 v°, 239 r°, 240 r°, 241 r°, 242 v°, 285 r° et v°, 286 r°, 289 v°, 290 r°. — *Abbayes.* — Molesme (Côte-d'Or), fol. 63 v°, 85 v°, 176 v°, 242 r°, 257 r°. — More ou Mores près Celles (Aube), fol. 217 r° et v°, 218 r°, 221 v°. — Morimont, fol. 72 r°, 98 r° et v°, 103 r°. — Saint-Geosmes, fol. 243 r°. — *Prieurés.* — Champcourt, Saint-Bon, 272 v°. — Collan (Yonne), fol. 18 v°, 19 r°, 25 r°. — Cours (Yonne), fol. 5 v°, 8 r° et v°. — Flacey (Eure-et-Loir), fol. 112 r°. — Orges, prieuré-cure, fol. 136 v°. — Rimaucourt, fol. 13 v°, 21 v°, 94 r°, 108 v°, 110 r°, 132 r°, 134 v°, 170 r°, 173 v°, 180 v°, 181 r°. — Saint-Geosmes, fol. 48 r°, 52 v°, 54 r°, 117 r° et v°, 132 v°, 133 r°, 174 v°, 239 v°. — Serqueux, fol. 146 v°. — Silvanouvres, fol. 71 r° et v°, 72 r°. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 195 r° et v°. — Vendeuvre (Aube), fol. 139 r°, 141 r°, 143 r°. — Vignory, fol. 12 r°. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, chapitre de Saint-Maclou, fol. 128 v°, 187 r°; doyenné, fol. 247 v°, 250 r°; trésorerie de la collégiale, fol. 180 v°. — Chablis (Yonne), chantrerie de la collégiale, fol. 177 v°; prévôté, fol. 243 v°, 244 r°. — Is-en-Bassigny, doyenné, fol. 86 v°. — Langres, grand archidiaconé, fol. 51 v°, 64 v°, 66 v°; grande chantrerie de la cathédrale, fol. 138 v°, 141 r° et v°. — Tonnerre, prévôté de la collégiale, fol. 201 r°, 203 r°. —

Canonicaux. — Bar-sur-Aube, fol. 128 r° et v°, 235 v°, 268 v°, 269 r°, 295 v°, 296 r°, 298 v°, 299 v°. — Chablis (Yonne), fol. 16 r°, 102 v°, 130 v°, 131 r°, 150 r°, 151 v°, 160 r° et v°, 168 v°, 177 r°, 178 v°, 181 v°, 186 r°, 191 r°, 225 r°, 239 r°, 260 r°, 265 v°, 283 r°. — Châteauvillain, fol. 68 r°. 148 r°, 165 v°. — Chaumont, fol. 137 v°, 194 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 106 v°, 120 r°, 173 v°, 174 r°, 181 v°, 226 r°, 270 r°, 282 r°. — Fouvent-le-Châtel ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 131 r°, 180 v°, 190 r°, 246 v°, 252 v°, 253 v°, 260 v°, 266 v°, 267 r° et v°. — Langres, fol. 10 v°, 11 v°, 19 v°, 81 v°, 84 r°, 86 v°, 92 v°, 96 r°, 99 v°, 100 r°, 247 v°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 10 r°, 82 r°, 105 r°, 135 v°, 171 r°, 187 v°, 237 r° et v°, 238 v°, 301 v°. — Strasbourg, fol. 255 r°. — Tonnerre, fol. 53 v°, 69 r°, 78 r°, 107 r°, 163 v°, 164 r°, 201 v°, 202 r°, 301 r°. — *Prebendiers.* — Langres, fol. 26 v°, 30 r°, 276 v°, 288 r°. — *Cures.* — Arrentières (Aube), fol. 42 v°. — Aubricourt (Côte-d'Or), fol. 25 r°, 38 v°, 49 r°, 278 v°, 298 r° et v°. — Avrecourt, fol. 13 r°, 14 v°. — Avreuil (Aube), fol. 234 v°, 236 v°, 245 v°, 251 r°. — Baissey, fol. 268 r°, 272 r°. — Bâlot, anciennement Baalou (Côte-d'Or), fol. 215 v°, 231 r°. — Baon (Yonne), fol. 248 v°. — Bar-sur-Aube, fol. 121 v°. — Bernon (Aube), fol. 210 v°, 225 v°. — Bernouil (Yonne), fol. 153 r°, 173 r°. — Bertignolles (Aube), fol. 12 r°, 28 v°, 36 r°. — Boulogny (Seine-et-Marne), fol. 177 r°. — Bourdons, fol. 121 r°, 143 r°. — Bourguignonnes-Morey (Haute-Saône), fol. 62 v°. — Bragelonne (Aube), fol. 237 v°, 252 r°. — Breuvannes, fol. 10 r°, 20 r°, 182 r°, 185 r°. — Buxeuil (Aube), fol. 220 r°, 227 r° et v°, 240 r° et v°. — Carisey (Yonne), fol. 292 r° et v°. — Chalindrey, fol. 258 v°. — Champigny-les-Langres, fol. 142 r°, 147 r°, 148 v°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 116 v°, 132 r° et v°, 140 v°, 292 r°, 299 r°. — Charmes-les-Langres, fol. 152 v°, 160 v°, 161 r°. — Chaumont, fol. 5 r°, 14 r°, 15 v°, 49 r°, 131 v°, 136 r°, 141 v°, 194 r°. — Chemilly (Yonne), fol. 31 v°, 45 r°, 67 r°. — Chézeaux, fol. 31 v°, 45 r° et v°, 64 r°. — Choignes, fol. 85 r°, 107 v°, 130 v°, 139 v°. — Choiseul, fol. 6 r°, 31 v°, 32 r°, 33 r°. — Civry (Yonne), fol. 142 v°, 159 r°, 179 r°. — Collan (Yonne), fol. 118 v°, 136 v°. — Colombey-les-deux-Eglises et Pratz sa dépendance, fol. 19 v°, 20 r°, 65 v°, 183 v°, 184 r°. — Commissey (Yonne), fol. 244 v°, 248 v°. — Consigny, fol. 1 v°, 2 r° et v°. — Corgirnon, fol. 61 r°, 62 r°, 79 r° et v°, 86 r°, 88 v°, 17 v°, 38 r°, 112 r°, 133 v°. — Corsaint, autrefois Corps-Saint (Côte-d'Or), fol. 144 r°, 145 r°. — Coublanc, fol. 5 r°, 22 r°. — Couvignon (Aube), fol. 9 v°, 21 r°. — Cussey, fol. 253 r°, 264 r°, 266 v°. — Dampierre, fol. 86 r°. — Dinteville, fol. 170 r°, 173 r°. — Éssey-les-Ponts avec

Pont-la-Ville son annexe, fol. 163 r°, 171 r°, 181 v°, 184 r°, 188 v°, 189 r°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 145 r°, 155 v°. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 79 r°. — Foulain, 188 r°, 204 v°, 207 r°. — Fouvent-la-Ville (Haute-Saône), fol. 100 v°. — Germainvilliers, fol. 122 r° et v°, 254 r°. — Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), fol. 451 v°, 458 r°, 169 v°. — Hamlie (Manche), fol. 10 v°. — Heuilly-le-Grand, fol. 6 r° et v°. — Juzennecourt, autrefois Suzennecourt et Suzannecourt, fol. 275 v°, 293 r°, 295 v°. — Lagesse ou Lajesse quelquefois La-Jesse (Aube), fol. 182 r°, 186 v°, 188 r°, 233 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 148 v°, 149 r° et v°. — Lannes, fol. 36 v°, 40 v°, 79 v°, 119 v°. — Lénizel, fol. 5 v°, 6 r°, 238 r°, 257 v°. — Lignières (Aube), fol. 85 r°, 88 r°. — Louesme (Côte-d'Or), fol. 297 v°. — Luzy, fol. 13 v°, 32 v°, 33 r°. — Marcilly, fol. 144 v°, 148 v°, 150 v°. — Mareilles, fol. 163 r°. — Massingy (Côte-d'Or), fol. 2 v°, 276 r°, 300 r°. — Meures et ses annexes, Sixfontaines, Ormoy et Sarcicourt, fol. 263 r° et v°. — Molosse (Yonne), fol. 142 r°, 147 v°, 148 r°, 151 r°, 171 v°. — Montsaon, fol. 69 r°, 87 r°, 96 v°, 108 v°. — Musseau, fol. 66 r°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 69 r° et v°. — Nod ou Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 50 v°, 61 r°. — Noë dit vulgairement Noë-les-Mallet, autrefois Noyers (Aube), fol. 8 r°, 13 r°. — Nogent-le-Roi, fol. 262 r° et v°, 279 r°, 281 v°, 286 v°, 301 v°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 150 v°, 158 v°, 163 r°. — Ormoy-sur-Aube, fol. 294 v°. — Oudincourt, fol. 127 r°, 134 r°. — Pasi-ly (Yonne), fol. 118 v°, 119 r°. — Perrogney, fol. 27 r°, 28 r°, 33 v°. — Poinson-les-Fayl, fol. 112 r°, 127 r°, 131 r°, 134 r°. — Pouilly, dit autrefois Pouilly, avec ses succursales Beaucharmoy et Parnot, fol. 47 r°, 49 r°. — Provenchères-sur-Meuse et Damphal sa dépendance, fol. 63 r°, 74 v°, 84 v°. — Ravennes-Fontaines, autrefois Ravenne-Fontaine, Raigne-Fontaine, Ravenel, Elfondrée-Fontaine, Elfund-Rée-Fontaine, fol. 144 v°, 149 r°, 150 r° et v°. — Ravières (Yonne), fol. 177 r° et v°, 181 r°, 184 v°. — Rivières-les-Fosses, fol. 197 r° et v°. — Rochefort, fol. 30 r°. — Rolampont, fol. 152 v°, 179 v°, 191 r° et v°, 192 r°, 283 v°, 301 r°. — Rougemont et son annexe Aisy (Côte-d'Or), fol. 288 r°, 296 v°. — Saint Broingt-les-Fosses, fol. 134 v°. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 136 r°. — Sambourg (Yonne), fol. 145 r°, 193 r°, 194 r°, 290 v°, 300 v°. — Sauley (Aube), fol. 181 r°, 184 r°, 239 v°. — Sénailly (Côte-d'Or), fol. 60 r° et v°. — Stigny (Yonne), fol. 287 r°. — Taley (Yonne), fol. 265 v°, 275 r° et v°. — Vaudrémont, fol. 80 r°, 105 v°, 107 v°, 117 v°, 198 v°, 200 r°, 230 r°, 233 r°. — Vendeuvre (Aube), fol. 164 r°, 165 r°, 170 v°, 179 r°. — Versailles-le-Haut, fol. 12 v°. — Vézannes (Yonne), fol.

118 v°, 130 r°, 137 r°. — Villars-Moutroyer, fol. 193 v°, 200 v°, 228 r°. — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 6 r°, 18 v°, 31 r°, 35 r°. — Ville-sur-Terre (Aube), fol. 151 r° et v°. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 2 v°, 6 v°. — Villy (Yonne), fol. 162 v°, 185 r°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 203 v°. — Voisines, fol. 212 r°, 256 r° et v°. — *Chapelles*. — Aubigny, Saint-Antoine, fol. 279 v°. — Bar-sur-Aube, chapelles de Saint-Barthélemy à l'église Saint-Maclou, fol. 254 v°, 255 r°; de la Passion à l'église Saint-Pierre, fol. 145 v°. — Bar-sur-Seine, chapelle du Petit Saint-Bernard au Mont-Genis, fol. 152 r° et v°, 155 r°. — Bligny (Aube), chapelle castrale du lieu sous l'invocation de Sainte-Catherine, fol. 179 r°; chapelle de Saint-Nicolas, fol. 182 v°. — Bourguignons (Aube), la Sainte-Vierge, fol. 185 v°. — Chablis (Yonne), Saint-André, fol. 150 r°; Saint-Georges, fol. 218 v°, 219 r°; Saint-Jean, fol. 266 v°; Saint-Nicolas, fol. 294 r°; Saint-Croix, fol. 260 r° et v°, 265 v°; Sainte-Madeleine, fol. 29 v°, 150 r°. — Chaource (Aube), chapelle de Sainte-Cire, Saint-Jacques et Saint-Antoine, fol. 261 r°. — Chassigny, Saint-Croix, fol. 246 r°. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 31 v°, 33 v°. — Châtillon-sur-Seine, chapelle Saint-Jacques en l'église Saint-Nicolas, fol. 43 r°, 57 v°, 185 v°, 195 v°, 196 r°; Saint-Jacques et Saint-Mammès, fol. 232 r°. — Chaumont, Notre-Dame des Couturiers, fol. 7 v°. — Cirey-le-Châtel ou Cirey-sur-Blaise, chapelle castrale de Saint-Nicolas, fol. 24 v°, 68 v°. — Colombey-les-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 77 r°, 78 v°. — Esnoms, Saint-Antoine, fol. 3 v°, 7 r°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), chapelle des Geneys sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Hubert et de Saint-Blaise, fol. 48 v°, 53 r°, 150 v°, 151 r°. — Isômes, Saint-Gilles, fol. 206 r°, 208 r°, 209 r°. — Lachaume ou La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 47 v°, 63 r°, 75 r°, 76 r°, 78 v°. — Laferté-sur-Amance, la Sainte-Trinité, fol. 145 v°. — Langres, église Saint-Amâtre; l'Assomption de Notre-Dame, fol. 270 v°, 271 r°; la Nativité de Notre-Dame, fol. 146 v°; la Sainte-Vierge, fol. 117 r°, 277 v°; la Sainte-Trinité, fol. 111 r° et v°; église Saint-Mammès: la Conception de Notre-Dame, fol. 63 r°, 75 r° et v°, 271 v°, 291 r° et v°; la Division des Apôtres, fol. 247 r°; Notre-Dame du Neuf-Autel, fol. 245 r°, 252 v°, 253 r°; Saint-Antoine, fol. 28 r°, 86 v°, 95 r° et v°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 22 v°, 56 r°, 180 r°, 185 v°, 251 v°; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 44 r°, 77 v°, 246 v°, 252 v°, 260 v°, 261 r°, 283 v°; Saint-Michel, fol. 275 v°, 295 r°; Saint-Romarc, fol. 177 v°; Sainte-Barbe, fol. 147 v°, 161 v°, 164 v°; la Sainte-Trinité, fol. 42 v°; la Sainte-Vierge, fol. 146 v°; église Saint-Martin: l'Exalta-

tion de la Sainte-Croix, fol. 246 v°, 248 v°; Notre-Dame de l'Aurore, fol. 47 r°, 65 r° et v°; Saint-Antoine, fol. 183 r° et v°, 297 v°; Saint-Brice, fol. 105 r°, 139 v°, 140 r°; Saint-Gregoire, fol. 44 r°; 46 r°; église Saint-Pierre et Saint-Paul: la Conception, fol. 223 r°; les Épousailles, fol. 27 v°; Saint-Jean-Baptiste, fol. 221 r°, 224 r°; la Sainte-Frinite, fol. 99 v°, 100 r°, 104 r°, 112 r° et v°, 153 r°; chapelles diverses de Saint-Jean-Baptiste, fol. 83 v°; de la Cène vulgairement dite la Chapelotte « érigée en la grande rue Porte-au-pain de la ville de Langres », fol. 14 v°, 15 r°. — Lézimes (Yonne), Notre-Dame, fol. 266 r°. — Monthard (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 11 r°. — Montigny-Lagresse (Aube), Notre-Dame, fol. 233 r°. — Montsaugéon, Notre-Dame, fol. 47 v°; Sainte-Catherine, fol. 63 r°, 75 r°, 76 r°. — Nacey (Côte-d'Or), chapelle seigneuriale du château sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Claude, fol. 58 r° et v°. — Nogent-le-Roi, Saint-Antoine, fol. 190 v°, 193 r°. — Paris, Saint-Pierre et Saint-Paul, à l'église du Saint-Sépulchre, fol. 64 r°. — Piépage, Saint-Jean-Baptiste, fol. 179 r° et v°. — Poinson-les-Fayl, Notre-Dame de Piété, fol. 91 r°, 97 r° et v°, 103 v°, 136 r°. — Polisy (Aube), Saint-Jean-Baptiste, au château, fol. 129 r°, 135 r°. — Prangey, Saint-Georges, fol. 76 r° et v°. — Pranthoy, la Nativité, fol. 273 v°, 279 v°, 280 r°. — Puits-de-Bon dit aussi Puits, Puy-de-Bon Raisin (Côte-d'Or), Saint-Fiacre et Notre-Dame, fol. 26 r°, 31 r°. — Ricey-le-Bas, compris aujourd'hui dans les Riceys (Aube), Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 223 v°, 252 r°. — Sexfontaines, Saint-Sébastien, fol. 22 v°, 91 v°, 92 r°. — Saint-Germain-les-Sénéailly (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 53 v°, 67 r° et v°, 70 r°, 80 v°. — Vendœuvre (Aube), chapelle castrale, fol. 72 r° et v°. — *Présentations*. — Aisey-et-Richecourt (Haute-Saône), aux chapelles de Saint-Antoine et de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fol. 146 r°. — Arrentières (Aube), à la cure, fol. 12 v°. — Bar-sur-Aube, à la cure de Saint-Maclou, fol. 121 v°; à la chapelle de la Passion dans l'église Saint-Pierre, fol. 144 r°. — Bligny (Aube), à la chapelle castrale dudit lieu, fol. 175 r°. — Bourguignon-les-Morey (Haute-Saône), à la cure, fol. 62 v°; à la chapelle Notre-Dame, fol. 180 v°. — Chablis (Yonne), à la chapelle Saint-Étienne, fol. 209 v°, 210 r°; à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans la collégiale, fol. 264 v°. — Chaumont, à un canonicat, fol. 90 v°. — Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, à la chapelle castrale de Saint-Nicolas, fol. 24 v°, 68 v°. — Corlée, à la cure, fol. 47 v°. — Dampierre, à la cure, fol. 85 r°. — Fontaine-Française

(Côte-d'Or), à la cure, fol. 137 r. ; à la chapelle des Geney sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Hubert et de Saint-Blaise, fol. 48 v. ; 146 v. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), à un canonicat de la collégiale, fol. 131 v. — Jaucourt (Aube), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fondée au château, fol. 297 v. — Laferté-sur-Amance, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 145 v. — Langres, à la chapelle Saint-Grégoire dans l'église cathédrale, fol. 44 r. ; à la chapelle de Saint-Antoine dans la cure de Saint-Martin, fol. 183 r. ; à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église Saint-Pierre, fol. 222 r. — Lannes, à la cure, fol. 119 r. — Lignières (Aube), à la cure, fol. 87 v. — Marcilly, à la cure, fol. 144 r. — Molosme (Yonne), à la cure, fol. 139 v. — Montbard (Côte-d'Or), à l'une des chapelles de Saint-Jean-Baptiste, fol. 11 r. — Montigny-Lagasse (Aube), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 187 r. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), à la cure, fol. 69 v. — Nicy (Côte-d'Or), à la chapelle seigneuriale du château sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Claude, fol. 58 r. — Perrogney, à la cure, fol. 28 r. — Piépage, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 169 v. — Poinson-les-Fayl, à la chapelle de Notre-Dame-de-Piété, fol. 84 v. ; 85 v. ; 94 v. — Prangey, à la chapelle Saint-Georges, fol. 73 v. — Prauthoy, à la chapelle de la Nativité de Notre-Dame, fol. 167 v. — Rochefort, à la cure, fol. 26 r. — Saint-Broingt-les-Fosses, à la cure, fol. 104 r. — Saint-Germain-les-Sénailly (Côte-d'Or), à la cure, fol. 46 r et v. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), à la cure, fol. 135 v. — Sambourg (Yonne), à la cure, fol. 258 r. — Sauvigny-les-Pesmes (Haute-Saône), à la chapelle Saint-Antoine, fol. 130 r. — Stigny (Yonne), à la cure, fol. 287 r. — Vendevre (Aube), à la cure, fol. 170 v. — Ville-sur-Arce (Aube), à la cure, fol. 7 v. — *Sacristie* du prieuré de Laferté-sur-Aube, fol. 23 r. — *Unions*. — Nemours (Seine-et-Marne), union à l'Hôtel-Dieu de deux chapelles « la première sous l'invocation de Sainte-Magdeleine érigée au château de la ville... l'autre appelée la Maladière ou Léproserie érigée en une chapelle particulière sise au faubourg de lad. ville... ». fol. 48 v. ; union audit Hôtel-Dieu de deux chapelles « la première sous l'invocation de Notre-Dame érigée au château de la ville de Nemours, et la deuxième appelée de la Maladrerie ou Léproserie... », fol. 173 r.

G. 914. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets; papier.

1756-1761. — *Insinuations ecclésiastiques*. — Du 4 décembre 1756 au 9 octobre 1761. — *Evêchés*. — Dijon,

fol. 131 v. — Langres, évêché et chapitre, fol. 1 v. ; 4 r et v. ; 5 r. ; 6 r. ; 7 v. ; 8 r. ; 9 r et v. ; 10 r et v. ; 27 v. ; 39 v. ; 40 r. ; 52 r. ; 57 r. ; 58 r. ; 60 r et v. ; 103 v. ; 116 v. ; 120 v. ; 122 r et v. ; 123 r et v. ; 124 r. ; 125 v. ; 139 r et v. ; 149 v. ; 165 v. ; 166 r. ; 183 r. ; 184 r. ; 185 v. ; 186 v. ; 187 r et v. ; 188 r. ; 191 r. ; 224 v. ; 230 r et v. ; 258 r et v. ; 259 v. ; 260 v. ; 261 r. ; 263 r. ; 267 r. ; 268 r. ; 297 v. ; officialité, fol. 129 v. ; 123 v. — *Abbayes*. — Auberive, fol. 133 v. ; 134 r et v. ; 138 v. — Auxerre, fol. 279 r. — Châtillon-sur-Seine, fol. 36 v. ; 37 r et v. ; 38 v. — La Crête, fol. 40 v. ; 43 v. ; 44 v. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 5 v. ; 8 v. ; 15 r et v. ; 23 r et v. ; 54 v. ; 57 r. ; 59 r. ; 66 r. ; 81 v. ; 122 v. ; 124 r. ; 192 r. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 74 v. ; 75 r. ; 76 v. — Puy-d'Orbe sur le territoire de Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 25 r. ; 26 v. — *Prieurés*. — Aubigny, fol. 131 r. ; 132 r. — Champcourt, fol. 276 r et v. ; 282 v. — Châtillon-sur-Seine, prieuré-cure de Saint-Vorles, fol. 80 v. — Chichée (Yonne), fol. 287 r et v. — Choiseul, fol. 25 v. ; 57 v. ; 68 v. ; 86 v. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 272 v. — La Gloire-Dieu, près Courteron (Aube), fol. 158 v. ; 161 r. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 267 v. ; 268 r. — Joigny, fol. 162 v. — Laferté-sur-Amance, fol. 259 v. — Latrecey, fol. 200 v. ; 201 v. — Marnesse, fol. 110 r. ; 130 v. ; 136 v. ; 147 v. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 5 r. ; 6 r. ; 16 v. — Noyers (Yonne), fol. 150 v. ; 151 r. ; 152 v. — Remonvaux, sur le territoire de Liffol-le-Petit, fol. 233 r. — Rimaucourt, fol. 6 v. ; 7 r. — Saint-Georges, sur le territoire de Chaource (Aube), fol. 176 v. ; 177 r. — Saint-Geosmes, fol. 1 v. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 210 r. ; 255 r. ; 277 r et v. — Soyers, fol. 245 r et v. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 146 r. — Varennes-sur-Amance, fol. 28 r et v. ; 29 v. ; 31 r et v. ; 34 r et v. ; 39 v. ; 40 r. ; 52 r et v. ; 78 v. ; 79 r. ; 82 r. ; 83 r. ; 143 r. ; 146 v. — Vignory, fol. 174 v. ; 175 r. ; 182 v. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, doyenné du chapitre, fol. 69 v. ; 128 r. ; 185 v. ; 211 r et v. ; 268 v. ; 271 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), doyenné de la collégiale, fol. 274 r. ; 291 r et v. — Langres, doyenné de la cathédrale, fol. 72 r. ; 84 v. ; 85 r. ; 86 r et v. ; grand archidiaconat, fol. 168 r. ; 170 v. ; archidiaconé du Bassigny, fol. 86 r. ; 151 v. ; 168 v. ; 169 r et v. ; archidiaconé du Tonnerrois, fol. 61 v. ; 62 v. ; grande chantrerie de la cathédrale, fol. 86 v. ; 90 r. ; 106 r. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 3 r. ; 5 v. ; 7 v. ; 8 r. ; 63 r. ; 70 r. ; 182 v. ; 185 r. ; 198 r. ; 247 v. ; 251 r et v. ; 269 r. — Chablis (Yonne), fol. 1 r. ; 33 v. ; 45 r. ; 275 r. ; 291 r. ; 293 v. ; 300 v. — Châteauvillain, fol. 99 r et v. — Chaumont, fol. 135 v. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 13 r. ; 59 v. ; 253 v. ; 255 v.

— Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 65 r°, 71 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 202 r° et v°, 295 r° et v°, 299 v°. — Langres, fol. 18 r°, 21 v°, 23 r°, 38 v°, 83 r°, 92 r°, 101 r°, 108 r°, 117 r°, 126 r° et v°, 127 r° et v°, 128 r° et v°, 150 v°, 152 r°, 154 r°, 157 v°, 159 r°, 162 r°, 188 v°, 194 v°, 202 r°, 215 v°, 240 r°, 244 r° et v°, 269 r°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 24 v°, 26 r°, 59 v°, 61 v°, 70 v°, 111 r°, 254 r°. — Tonnerre, fol. 59 v°, 91 r°, 100 r°, 102 v°, 189 v°, 243 v°, 249 v°. — *Prébendiers*. — Châteauvillain, fol. 12 r° et v°, 13 r° et v°, 73 v°, 197 v°. — Châtillon-sur-Seine, à l'Église Saint-Nicolas, fol. 23 v°, 24 r°. — Langres, fol. 112 v°, 116 r°, 168 v°, 169 v°, 170 r°, 174 r°, 190 r°, 196 v°. — Mussy-l'Évêque (Aube), fol. 115 v°. — *Cures*. — Ageville, fol. 133 r°, 136 r°. — Ailleville (Aube), fol. 128 r°, 130 r°, 132 v°, 214 v°, 238 r°, 247 r°. — Aisey-le-Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 196 r°, 205 r°. — Arbôl, fol. 294 v°, 296 r°, 299 r°. — Arelles ou Airelles, dépendance d'Arbôl, et son annexe Villiers-sous-Praslin, autrefois Villiers-Merdray (cette dernière dans l'Aube), fol. 111 r°, 115 v°, 117 r°. — Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), fol. 42 r°. — Aubepierre, fol. 46 r°, 50 v°. — Autreville, fol. 198 r°, 219 r°, 220 r°, 253 r°, 255 v°, 264 v°. — Autricourt (Côte-d'Or), fol. 5 v°. — Baon (Yonne), fol. 84 v°, 94 r°, 122 r°. — Bar-sur-Aube, fol. 126 r°, 139 r°, 188 v°. — Bar-sur-Seine, fol. 148 v°, 157 r° et v°, 160 v°. — Belan ou Belan-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 21 v°, 65 v°, 69 r° et v°. — Biesles, fol. 203 r°, 207 v°, 209 r°. — Blaise, fol. 83 v°. — Bligny (Aube), fol. 115 v°. — Bourdons, fol. 164 v°, 186 r°, 196 v°. — Bourg, fol. 250 r° et v°. — Bourguignons (Aube), fol. 28 r°, 31 r°. — Brion-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 129 r°, 130 v°. — Buxeville (Aube), fol. 38 r°, 63 r°. — Carisey (Yonne), fol. 3 r°. — Chalindrey, fol. 138 v°, 173 v°, 203 v°, 204 r° et v°, 285 r° et v°, 286 r°. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 81 r°, 91 v°, 97 r°, 100 v°. — Champ-d'Oiseau, quelquefois écrit Chant-d'Oiseau et Chandoiseau (Côte-d'Or), fol. 82 v°, 85 v°. — Champigny-sous-Varennes, fol. 12 r°, 19 v°, 21 r° et v°. — Channay (Côte-d'Or), fol. 66 v°, 232 v°. — Chaource (Aube), fol. 203 v°, 204 v°, 217 r°, 229 r°. — Chassigny, fol. 61 r°, 155 r°, 167 v°, 168 r°. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Vorles, fol. 47 v°, 89 v°, 90 r°, 94 v°, 109 v°, 110 r°. — Chatoillenot, fol. 231 r°, 237 v°, 238 v°. — Chaumont-le-Bois, quelquefois Chaumont-les-Bois (Côte-d'Or), fol. 179 r°, 186 r°, 199 v°, 211 v°. — Chézeaux (Côte-d'Or), fol. 166 v°, 167 r°, 178 r° et v°, 180 r°, 211 r°, 218 r°, 226 v°, 237 v°, 260 r°, 261 r°, 279 v°, 280 r°. — Choiseul, fol. 296 v°. — Civry (Yonne), fol. 145 v°, 146 r°, 148 v°, 273 v°, 289 r°,

296 r°. — Clefmont, fol. 198 v°, 212 r° et v°. — Colombe-la-Fosse (Aube), fol. 67 r°, 71 r°. — Consigny, fol. 298 v°, 299 r°. — Corzennon, fol. 236 v°, 242 r°. — Cour-l'Évêque, fol. 190 r°, 215 r°. — Cours-et-Villiers-la-Grange ou Villiers-les-Granges, sa dépendance (Yonne), fol. 279 r°. — Creney, fol. 109 r°, 127 r°, 128 v°, 129 r°. — Cruzy-le-Châtel, quelquefois Cruisy (Yonne), fol. 13 r°, 18 r°. — Dommarrien, fol. 230 v°, 248 v°, 249 r°. — Dommarie, fol. 208 v°, 225 v°, 234 r°, 262 r°. — Engente, autrefois Angente (Aube), fol. 210 v°, 213 r°. — Estourvy ou Éfourvy (Aube), fol. 300 v°. — Farincourt, annexe de Gilley, fol. 80 r°. — Fayl-Billot et Charmoy, son annexe, fol. 278 v°, 279 v°, 280 v°, 282 r°, 284 r° et v°, 286 v°, 290 r° et v°. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 249 v°, 282 r°. — Fyè (Yonne), fol. 60 r°. — Gilley, fol. 62 r°, 78 v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 274 r°. — Guillon (Yonne), fol. 120 v°, 247 v°, 265 v°, 271 v°. — Junay (Yonne), fol. 21 v°, 29 r°, 31 v°, 32 r°. — Lachapelle-Vaupelteigne (Yonne), fol. 188 r°, 205 r°. — Laferté-sur-Aube, fol. 114 r°, 116 r°. — Langres, Saint-Martin, fol. 64 r°, 87 r° et v°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 64 v°, 88 v°, 89 r°. — Lantages (Aube), fol. 281 r°, 289 v°. — Lavilleuve-au-Chêne dit aussi Mégrigny ou Villeneuve-Mégrigny (Aube), fol. 22 r°. — Lavilleuve ou Lavilleuve-en-Angoulancourt, fol. 234 r°, 253 r°, 266 v°. — Lénisoul, fol. 30 v°. — Les Riceys (Aube), fol. 293 v°. — Luzy, fol. 20 r° et v°, 22 v°. — Maisey-le-Duc ou Maisey-sur-Oource (Côte-d'Or), fol. 143 r°, 154 r° et v°, 195 v°. — Maligny (Yonne), fol. 254 v°, 272 r°, 281 v°. — Marbéville, fol. 275 r°, 288 v°. — Marcilly, fol. 64 v°, 66 v°, 87 v°, 88 r°. — Marnay, fol. 218 r°, 231 v°, 238 r°. — Merrey, quelquefois Merrey-les-Choiseul, fol. 202 r°, 207 r°. — Montheries, fol. 113 v°, 130 v°. — Montigny Montfort (Côte-d'Or), fol. 246 v°, 247 r°. — Montot, fol. 167 v°, 197 r°. — Musseau et Chalmessin son annexe, fol. 257 r°, 262 v°. — Mussy-l'Évêque (Aube), fol. 75 r°. — Nesle-et-Massout, ou Nestes-et-Massout (Côte-d'Or), fol. 298 v°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 296 r°. — Ninville, fol. 262 r°, 281 r°, 285 v°. — Noé ou Noé-les-Mallets (Aube), fol. 219 v°, 228 r°. — Nogent-le-Roi, fol. 36 v°, 51 v°. — Noidant-le-Rocheux, fol. 31 r°, 41 v°, 42 r°. — Ormancey, fol. 253 v°, 273 r°. — Oudincourt, fol. 62 r°, 68 r°. — Pacy ou Pacy-sur-Armançon (Yonne), fol. 260 r°, 278 r° et v°, 289 v°, 293 r°. — Percey-au-Tonnerrois (Yonne), fol. 197 r°, 206 r°. — Perrancey et Saint-Ciergues, sa succursale, fol. 249 v°, 266 v°, 268 v°, 269 v°. — Perrogney, fol. 46 r°, 63 v°, 66 r°. — Pimelles (Yonne), fol. 76 r°, 90 v°, 96 r°. — Pizy (Yonne), fol. 193 r°, 201 r°, 208 v°. — Ponilly, autrefois Pouilly, fol. 273 v°, 283 r°, 285 r°. —

Praslay, fol. 114 v. — Provèrville (Aube), fol. 211 r., 213 r., 219 v., 224 r. et v., 232 r., 233 v. — Rançonnières, fol. 284 v. — Raucourt, fol. 226 v., 247 v., 248 r. et v., 253 r. — Richebourg, fol. 204 v. — Rizaucourt et Buchey son aumône, fol. 129 v., 265 r., 269 v., 270 r., 273 v. — Roche-sur-Salon ou Roche-et-Raucourt, fol. 64 r., 67 r. et v., 71 v., 129 v., 130 r. — Rodampont, fol. 6 v. — Rouvres-sur-Aube, fol. 114 r. — Saacuenay (Côte-d'Or), fol. 254 v. — Sarrey, fol. 57 v. — Sennevoy (Yonne), fol. 228 v. — Soyers, fol. 266 r. — Tonnerre, fol. 17 v., 35 r., 86 r., 94 r., 99 r., 159 r., 171 v. — Torcenay, fol. 63 r., 80 v., 81 r., 154 r., 155 v. — Turgy (Aube), fol. 283 v. — Vieville, fol. 288 r., 301 r. — Vignory, fol. 201 r. — Villaines-les-Prévôtés, quelquefois Villaines-les-Prévottes (Côte d'Or), fol. 113 r., 115 r. — Villedien (Côte-d'Or), fol. 294 r. — Villeguisien, fol. 232 v. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), fol. 20 v., 24 v. — Voisines, fol. 255 v., 256 v., 257 r. — Yrouerre (Yonne), fol. 148 v. — *Chapelles*. — Aprey, chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Evrard, sur le territoire dudit, fol. 2 v., 16 v., 28 v. — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, fol. 296 v.; Sainte-Anne, fol. 46 v., 49 r., 50 v. — Argenteuil (Yonne), Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, fol. 141 v. — Aubigny, la Conception de Notre-Dame, fol. 161 v., 163 r.; Saint-Antoine, fol. 204 r., 262 v., 264 r., 265 r. — Autreville, Saint-Loup, fol. 140 r., 150 r.; la Sainte-Trinité, fol. 156 r. — Bar-sur-Aube, la Passion de Notre-Seigneur, fol. 242 r., 243 r., 264 v.; Saint-Didier, fol. 70 r., 156 r. et v.; Saint-Étienne, fol. 241 v., 244 v., 250 v., 251 r. — Bar-sur-Seine, la Passion, fol. 17 r.; Saint-Michel, fol. 182 v. — Bourbonne-les-Bains, Sainte-Barbe, fol. 112 r. — Chablis (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, à la collégiale, fol. 216 v., 217 r., 218 v.; Saint-Nicolas, fol. 2 v., 5 v.; Saint-Thiébaud, fol. 28 r. — Chaource (Aube), Saint-Nicolas, au château, fol. 73 v., 95 r. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 141 r. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Jacques, fol. 251 v., 276 v., 285 r.; chapelles diverses, à l'église Saint-Nicolas, fol. 156 v., 158 v., 169 r. — Chammont, Notre-Dame des Couturiers, fol. 22 v.; Saint-Luce, fol. 209 v., 210 r. et v., 213 r., 214 v., 217 v.; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 205 v., 206 r. — Chervy (Aube), Saint-Nicolas, fol. 168 v. — Choiseul, Saint-Nicolas, fol. 49 v., 50 r. — Colombey-les-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 271 v., 275 v., 293 r. — Courcelottes, section de Courcelles-sur-Aunjon, Sainte-Anne, fol. 16 r., 19 r. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 141 r. — Cusey, la Conception, fol. 141 v., 161 v., 163 r. — Époisses (Côte d'Or), chapelle érigée au

château, fol. 152 v. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), Notre-Dame, au château, fol. 102 v. — Issur-Tille (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 17 v. — Jaucourt (Aube), Saint-Jean-Baptiste, au château, fol. 1 v. — Laferté-sur-Aube, Sainte-Anne, fol. 271 r.; Sainte-Croix, fol. 222 r., 254 r. — Langres, église Saint-Amâtre, l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 221 r.; Saint-Germain, fol. 237 r.; la Conception de Notre-Dame, au cloître, et la Sainte-Trinité, fol. 127 r., 135 r., 137 r., 142 v., 155 r., 170 r. et v., 180 r., 192 r. et v., 193 v., 199 v., 200 r., 209 r., 252 r., 253 v., 280 r., 293 v.; église Saint-Mammès; Notre-Dame la Blanche, fol. 84 r.; Saint-Bernard, fol. 194 v., 195 r.; Saint-Vincent et Saint-Jean des Fonts, fol. 141 v., 161 v., 163 r., 166 v., 228 r.; Saint-Yves, fol. 223 r., 227 v.; Sainte-Anne, fol. 43 r.; Sainte-Barbe, fol. 76 r., 77 v., 78 r.; Sainte-Madeleine, fol. 221 v., 223 r.; église Saint-Martin, la Conception, fol. 85 v.; Notre-Dame du Delors, fol. 280 r., 293 v.; Saint-Mammès, fol. 206 r. et v., 207 r.; Saint-Martin, fol. 127 r., 135 r.; église Saint-Pierre et Saint-Paul, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, fol. 191 v., 192 r.; Notre-Dame, fol. 72 v.; Saint-Michel, fol. 195 r.; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, fol. 245 v., 270 r. et v.; église Saint-Simon et Saint-Jude, la Sainte-Vierge, fol. 198 r. — Lézignes (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 17 r. — Magnant (Aube), Saint-Hilaire, fol. 489 r., 203 r. — Merrey, dit Merrey-la-Celle ou Merrey-les-Bar-sur-Seine, le Saint-Sacrement, fol. 226 r., 232 v. — Nogent-le-Roi, Notre-Dame, fol. 226 v., 227 r. — Paey-sur-Armançon (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, Saint-Guillaume et la Sainte-Trinité, fol. 148 r. — Pargues (Aube), Saint-Georges, fol. 153 r., 158 r. et v., 181 v. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 295 v. — Pizy (Yonne), Saint-Pierre, au château, fol. 24 v., 30 r. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 141 v. — Thil-Châtel, dit aussi Tréchâteau (Côte-d'Or), Saint-Jean, fol. 162 v. — Vendeuvre (Aube), Saint-Nicolas, fol. 132 r. — Vignory, Notre-Dame, fol. 69 r., 208 v. — Villaines-les-Prévottes ou Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 286 r. — Ville-sur-Arce (Aube), Notre-Dame, au château, fol. 64 v., 65 r. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 141 v., 161 v., 163 r., 167 r. — *Présentations*. — Ailleville (Aube), à la cure, fol. 128 v. — Arc-en-Barrois, à la chapelle Sainte-Anne, fol. 43 v. — Autreville, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 153 r. et v. — Bar-sur-Aube, à la cure de Sainte-Madeleine, fol. 116 r.; à la chapelle de la Passion de N.-S., dans l'église Saint-Pierre, fol. 242 r. — Bar-sur-Seine, à la chapelle de la

Passion, fol. 40, v. — Bayel (Aube), à la cure, fol. 50 r. et v., 51 r. — Blaise, dit aussi Blaise-le-Château, à la cure, fol. 82 r. — Bligny (Aube), à la cure, fol. 111 v.; à la chapelle de Saintes-Catherine, fol. 78 r. — Bourdons, à la cure, fol. 178 r. — Chablis (Yonne), à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 95 r.; à la chapelle de Saint-Thibaut, en la collégiale, fol. 92 r. — Chalindrey, à la cure, fol. 204 r. — Chaumont, aux chapelles de N.-D. des Couturiers, fol. 20 v.; de Saint-Luce, fol. 213 v., 214 r. — Chervey (Aube), à la chapelle Saint-Nicolas, fol. 155 r. — Chézeaux, à la cure, fol. 160 r. — Consigny, à la cure, fol. 291 r. — Cours (Yonne) et son annexe Villiers-la-Grange ou Villiers-les-Granges, autrefois Villiers-Nonnains, à la cure, fol. 274 v., 275 r. — Époisses (Côte-d'Or), à la cure, fol. 113 r.; à la chapelle de N.-D. des Champs dite du Bouchof, fol. 150 r. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame, au château, fol. 89 r. — Lachapelle-Vaupelleigne, Vaupelletaigne ou Vaupellaigine (Yonne), à la cure, fol. 176 r. — Laferté-sur-Aube, à la cure, fol. 108 v. — Langres, à la chapelle de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, dans l'église Saint-Amâtre, fol. 193 r. et v., 222 r. et v.; dans l'église Saint-Martin, aux chapelles de la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 84 r.; de Notre-Dame de l'Aurore, fol. 199 r.; à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Chaire, fol. 207 v., 208 r. — Lavilleneuve-au-Chêne, dit aussi Mégrigny ou Villeneuve-Mégrigny (Aube), à la cure, fol. 22 r. — Lavilleneuve, surnommé autrefois Lavilleneuve-en-Angoulancourt, à la cure, fol. 231 v. — Marbéville, à la cure, fol. 274 r. — Molosme (Yonne), à la cure, fol. 122 v. — Montheries, à la cure, fol. 111 r. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), à la cure, fol. 242 r. — Montot, à la cure, fol. 166 v. — Mussy-l'Évêque (Aube), à la cure, fol. 71 r. — Nogent-le-Roi, à la chapelle de Notre-Dame la Blanche, fol. 223 v. — Percey-au-Tonnerrois (Yonne), à la cure, fol. 180 v. — Piépage, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 292 r. — Pizy (Yonne), à la chapelle de Saint-Pierre, au château, fol. 20 v. — Poliset (Aube), à la cure, fol. 16 v., 17 r. — Proverville (Aube), à la cure, fol. 195 r. — Saint-Vallier, au prieuré-cure, fol. 276 r. et v., 277 r. — Sarrey, à la cure, fol. 51 r. — Vignory, à la chapelle de Notre-Dame, fol. 69 r., 202 r. — Villaines-les-Prévôttes, quelquefois Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), à la cure, fol. 101 r., 102 r.; à la chapelle de la Conception, fol. 257 v. — Villars-en-Azois, à la cure, fol. 74 r. — Villedieu (Côte-d'Or), à la cure, fol. 292 r. — Villegusien, à la cure, fol. 232 r. —

Ville-sur-Arce (Aube), à la chapelle de La Sainte-Vierge, fol. 67 v. — Yverroper, dit aussi Yverou (Yonne), à la cure, fol. 140 v. — *Sacristie du prieuré de Marmesse*, fol. 194 r., 196 r. — *Unions*. — Union à l'évêché de Langres de l'abbaye de Montiers-Saint-Jean, dite primitivement de Bâimé (Côte-d'Or), fol. 137 r. (cette abbaye a porté aussi le nom de Saint-Jean des Prés, du nom de son fondateur et de sa situation dans une prairie). — Union à Nemours (Seine-et-Marne) de deux chapelles, l'une érigée au château de la ville de Nemours, l'autre de la Maladrerie érigée en une chapelle particulière au faubourg de lad. ville, fol. 105 r.

G. 915, (registre) — In-folio, 26 feuillets; papier.

1761-1765. — *Institutions ecclésiastiques.* — Du 17 septembre 1761 au 28 février 1765. — Evêchés. — Langres, évêché et chapitre, fol. 1 v., 68 r. et v., 71 r. et v., 72 r., 76 v., 78 r., 95 r., 117 r., 155 r. et v., 156 v., 157 r. et v., 158 r., 161 v., 231 r., 238 r., 241 r., 244 r., 245 v. — *Abbayes*. — Clairvaux ou Clairvaux-sur-Aube (Aube), fol. 21 v., 30 r., 81 r. et v., 82 r., 84 r. — Molsme (Côte-d'Or), fol. 10 v., 153 v., 156 r., 160 r., 238 r., 242 r. — Molosme (Yonne), fol. 52 r. — Morimont ou Morimond, fol. 39 r., 293 r. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 247 v., 248 r. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 59 v., 60 r. et v. — Vaux-la-Douce, fol. 260 v., 272 r., 273 v., 274 r., 276 r. — *Prieurés*. — Bourg de Longeau son annexe, fol. 236 r. et v., 237 r. — Chablis (Yonne), Saint-Cosme et Saint-Damien, fol. 49 r. et v., 125 r., 197 v. — Champcourt, fol. 192 v., 235 r., 237 r. et v. — Châtillon-sur-Seine, fol. 80 v. — Laferté-sur-Amance, fol. 107 r. — Laferté-sur-Aube, fol. 45 v., 65 r. et v. — Langres, Saint-Martin, fol. 188 r. et v. — Marmesse, fol. 93 r. et v., 94 r., 97 v. — Puits dit anciennement Puits ou Poix (Côte-d'Or), fol. 69 r., 82 v., 112 r. et v. — Saint-Geosmes, fol. 262 r. — Vendœuvre (Aube), fol. 156 r. — Yves (Charente-Inférieure), fol. 213 v., 237 r., 239 r., 257 r., 268 r. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 258 r.; doyenné, fol. 158 r.; sous-chanterie de la collégiale, fol. 45 r. — Chablis (Yonne), doyenné de la collégiale, fol. 66 v.; prévôté, fol. 74 v., 209 v., 229 v. — Chaumont, doyenné de la collégiale, fol. 269 v., 270 v., 271 v., 294 v.; archidiaconé du Bassigny, fol. 238 v. — Tonnerre, chanterie de la collégiale, fol. 1 r. et v., 7 v., 8 r. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 39 r., 43 r., 45 r., 131 r., 138 r., 141 r., 170 r., 199 v., 209 r., 265 v., et 242 v., 243 r. — Chablis (Yonne), fol. 3 r., 13 v., 209 r., 230 v., 291 r. — Châteauvillain, fol. 170 v., 171 r.

et v^e, 232 r., 248 v., 249 r. et v., 250 r^e et v., 266 r., 278 v., — Chaumont, fol. 105 r^e et v., 107 r., — Époisses (Côte-d'Or), fol. 106 r., 116 v., 177 v., — Jully-le-Châtel (Yonne), fol. 105 r^e et v., 111 v., — Langres, fol. 51 r., 215 v., 221 v., 245 v., 246 r., 257 r., 267 v., 268 r., 282 v., — Larray (Côte-d'Or), fol. 174 r., 177 r., — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 202 v., 254 r., 255 v., 270 r., — Tonnerre, fol. 1 r^e et v., 261 r., — *Prébendiers*, — Bar-sur-Aube, fol. 221 r., 240 r., 274 v., — Châteauvillain, fol. 169 v., 270 r^e et v., 272 v., 273 r., — *Cures*, — Ailloville (Aube), fol. 282 r., — Aiserey (Côte-d'Or), fol. 259 r., — Arelles ou Arrelles (Aube), fol. 143 v., — Arman-court, fol. 206 r., 231 r., — Aubepierre, fol. 30 r., 79 r^e et v., — Badoton Bâlot (Côte-d'Or), fol. 214 r., 232 v., 247 r., — Bannes, fol. 146 r., 163 r^e et v., — Baon (Yonne), fol. 211 v., 251 v., 255 r., 269 r., — Bar-sur-Aube, fol. 7 v., 13 r., 72 v., 83 r., — Beaucharmoy, fol. 34 r., — Beauvoir (Yonne), fol. 39 r., 96 r., — Bernon (Aube), fol. 166 r., 172 v., — Beurville, fol. 213 v., — Blumeray, fol. 292 v., — Bologne, fol. 55 v., 80 r^e et v., — Bonsecourt, fol. 62 r., 81 v., 86 r., — Bouix (Côte-d'Or), fol. 158 v., 177 r., 182 r., — Bourg, fol. 213 v., — Bouzancourt, fol. 155 r., 161 r., 164 v., — Briancourt, fol. 54 v., 55 r., 92 r., 97 v., 98 v., 109 v., — Brottes, fol. 63 v., 64 r., — Buxerolles (Côte-d'Or), avec ses annexes Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas, fol. 229 r., — Cérilly (Yonne), fol. 229 r^e et v., — Chablis (Yonne), fol. 175 v., 254 v., 261 v., — Chalindrey, fol. 92 r^e et v., — Chameson (Côte-d'Or), fol. 143 v., — Champignuelles, fol. 121 v., 122 r., — Champignol qu'on écrivait autrefois Champignolles (Aube), fol. 58 v., — Chaource (Aube), fol. 3 r^e et v., 16 r., 268 v., 280 r^e et v., — Charmes, fol. 104 r., 102 v., — Charrey-sur-Seine et Villiers-Patras son annexe (Côte-d'Or), fol. 95 v., 96 r., 168 r^e et v., 195 v., — Chatoillenot, fol. 118 r., 120 r., 124 r., — Chaumont, fol. 284 v., 287 r., — Chaseray ou Chazeray (Aube), fol. 91 v., 116 v., 147 r., — Chichée (Yonne), fol. 238 v., 253 r., — Choignes, fol. 163 r., 164 r., 165 r., — Choiseul, fol. 37 r^e et v., — Cirey-le-Châtel ou Cirey-sur-Blaise, fol. 99 v., 108 v., 113 v., 206 v., 234 v., — Consigny, fol. 108 v., 140 r^e et v., — Corrombles (Côte-d'Or), fol. 246 r., 248 r., — Cour-l'Évêque, fol. 461 v., — Créancey, fol. 248 v., 249 r^e et v., — Darmannes, fol. 44 v., 48 r., 86 v., 87 r., — Dinteville, fol. 103 r^e et v., — Écof, fol. 62 r., 61 r., — Épinaut, fol. 111 r., — Essoyes (Aube), fol. 95 v., 115 v., — Étourvy ou Estourvy (Aube), fol. 88 r^e et v., — Eulligneix (fol. 61 r., 87 v., 88 r., 96 v., 154 r^e et v., 160 v., — Fleury (Yonne), fol. 259 r., 272 v., — Fligny (Yonne), fol. 167 r., 185 r., — Fontette (Aube), fol. 3 r^e et v., 132 r., — Pres-

nes (Yonne), fol. 16 v., 33 r., — Fyé (Yonne), fol. 273 v., 279 v., — Germaines, fol. 14 r., — Giey-sur-Aujon ou Giez, fol. 131 r., 145 r^e et v., — Grenant, fol. 117 v., — Hemilley-Coton, fol. 7 r^e et v., 8 v., 54 r., — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 167 v., — Louesme (Côte-d'Or), fol. 112 r., 139 v., — Magnant (Aube), fol. 231 v., 241 v., — Maisey-le-Duc ou Maisey-sur-Ourve avec Villette-sur-Ourve son annexe (Côte-d'Or), fol. 285 r., 290 r., — Marcilly, fol. 145 v., 146 r., — Massingy (Côte-d'Or), fol. 170 v., 180 r., — Maulain, primitivement Molain ou Molin avec Lécourt son annexe, fol. 283 v., — Mésisey (Yonne), fol. 292 v., — Meurville (Aube), fol. 94 r^e et v., 104 r., — Montier-en-l'Isle (Aube), fol. 246 v., 250 v., — Montigny-le-Roi, fol. 50 r., 103 v., 104 r., — Montlandon, fol. 89 r., — Montsaunçon, fol. 293 r., — Moulins près Noyers (Yonne), fol. 110 v., 115 r., — Nesle-et-Massoult ou Nesle-et-Massoul (Côte-d'Or), fol. 32 r^e et v., 33 r., — Neully-sur-Suize, fol. 9 r^e et v., 14 v., — Noyers, fol. 135 r., 162 r^e et v., — Odival, fol. 283 v., — Ormancey, fol. 109 r., 112 v., 113 r., 114 r., — Ormoys-sur-Aube, fol. 4 r., 21 r., 234 r^e et v., 256 r., — Perrigny-sur-Armançon (Yonne), fol. 191 r^e et v., 197 r., — Poinchy (Yonne), fol. 269 r., — Poinson-les-Grancey, fol. 90 v., 98 v., — Poinson-les-Nogent, fol. 275 v., 278 r., 279 r., — Polisy (Aube), fol. 57 v., 106 v., — Pouilly, autrefois Pouilly, fol. 33 v., — Provençères-sur-Meuse et Damphal son annexe, fol. 51 r^e et v., 102 r., 104 v., — Les Riceys (Aube), fol. 39 v., 40 r^e et v., 41 r., — Richelbourg, fol. 9 v., 10 r., 13 v., 14 r., — Rosoy, fol. 62 r., 91 v., — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 187 r., 197 v., 198 r., 199 r., — Sambourg (Yonne), fol. 160 r., — Sarcey, fol. 207 v., 212 v., — Serqueux, fol. 176 r^e et v., — Thors et Maisons son annexe (Aube), fol. 256 v., 258 r^e et v., — Treix, fol. 172 r., 174 r., 179 r., — Turgay (Aube), fol. 55 v., 56 r., 90 v., — Urville (Aube), fol. 192 r., 208 v., 213 v., — Vauxbons, fol. 75 v., 76 r., — Vendeuvre (Aube), fol. 196 v., 251 r., 252 r., 255 v., 266 v., 267 r., — Vesaignes ou Vesaignes-sur-Marne, fol. 163 v., 173 r^e et v., 178 v., — Viéville et Récourt-la-Côte son annexe, fol. 6 v., — Villars-Montrozier, fol. 240 v., 244 r., — Ville-sur-Arce (Aube), fol. 236 r., 243 v., 252 r., — Villedieu (Côte-d'Or), fol. 2 r., — Villiers-le-Sec, fol. 74 r^e et v., 75 r., 165 v., 179 r., 181 r^e et v., — Villon (Yonne), fol. 206 r., 216 v., — *Chapelles*, — Andelot, Saint-Gabriel, fol. 234 v., 242 r^e et v., — Annéville, Saint-Joseph, fol. 75 v., 82 v., — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, fol. 12 r., 166 r., — Aubigny, la Conception de Notre-Dame, fol. 178 r., 186 r., 187 v.; Notre-Dame ou Sainte-Anne, fol. 189 v., 206 v., 207 r.,

208 r. — Bar-sur-Aube, la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 289 r., 292 r.; Saint-Étienne, à l'église Saint-Maclou, fol. 200 r.; Sainte-Marguerite, fol. 136 r. et v.; la Passion de N. S. et Saint-Didier, à l'église Saint-Pierre, fol. 251 v. et 242 v.; Bar-sur-Seine, Saint-Nicolas, fol. 86 r., 120 v., 131 r., 243 v., 278 r., 280 r. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 243 v., 278 r., 280 r. — Chablis (Yonne), Saint-André, dans l'église Saint-Martin, fol. 169 r. et v., 174 r.; Saint-Épaulin, dans la collégiale Saint-Martin, fol. 182 v., 183 r.; Sainte-Madeleine, fol. 193 v., 194 r.; Saint-Nicolas, fol. 206 v. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 118 v. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Jacques dans l'église de Saint-Nicolas, fol. 2 v. — Choiseul, Saint-Nicolas, fol. 125 r. et v., 126 r., 132 v. — Coussegrey (Aube), Saint-Jacques, fol. 294 r. — Cusey, l'Immaculée Conception, fol. 178 r., 186 v., 232 r. — Dannemoine (Yonne), la Conception de Notre-Dame, fol. 213 v., 278 r., 280 r.; Sainte-Catherine, fol. 253 v. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 286 v., 290 v.; Saint-Nicolas, fol. 213 v., 278 r., 280 r. — Laferté-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 54 v., 61 r. et v., 62 v., 66 r., 85 v. — Langres, église Saint-Amâtre: l'Assomption de Notre-Dame, fol. 204 v., 218 v., 219 r.; la Nativité de Notre-Dame, fol. 10 v., 11 r.; Saint-Germain, fol. 278 r., 280 r., 289 r.; la Sainte-Trinité, fol. 7 r. et v.; église Saint-Mammès: l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 175 r.; l'Assomption de Notre Dame, fol. 93 r.; la Conception de Notre-Dame, fol. 14 r., 46 r. et v., 50 v., 72 v., 73 r. et v., 250 r., 284 r.; Notre-Dame de la Tour, fol. 204 v., 205 r.; Notre-Dame-du-Neuf-Autel, fol. 149 v.; chapelle dite de la Pothière, fol. 271 r. et v.; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 228 r. et v.; Saint-Jean des Fonts, fol. 178 r. et v., 184 r., 189 r. et v.; Saint-Michel, fol. 107 v., 108 r., 109 r., 259 v., 260 r., 271 r. et v., 281 r.; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 285 v., 288 v.; Saint-Vincent, fol. 178 r., 184 r., 189 r. et v.; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 140 v.; la Sainte-Trinité, fol. 187 r., 213 v., 278 r., 279 v.; église Saint-Martin: Saint-Brice, fol. 178 v., 190 v., 261 v., 262 r.; Notre Dame de Dehors, avec le mépart y annexé, fol. 13 r., 57 r. et v., 81 r.; église Saint-Pierre et Saint-Paul: Saint-Jérôme, fol. 11 v., 15 r. — Marac, chapelle du Saint-Sacrement, fol. 231 v., 253 r., 255 r. — Notre-Dame de Montrot « dans l'étendue de la paroisse de Chalindrey », fol. 285 v., 288 r. — Montsaugéon, Saint Anne, fol. 285 v.; Sainte-Catherine, fol. 213 v., 278 r., 280 r., 293 v. — Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or), Saint-Antoine, fol. 110 r., 119 r. et v., 124 r. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 38 v.

— Spoix ou Spoy (Aube), Sainte Catherine, fol. 167 r., 189 r., 239 r., 253 v. — Verpillières (Aube), la Sainte-Trinité, fol. 108 r. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 178 r., 181 r., 189 r. et v., 190 r. — *Présentations*. — Annéville, à la chapelle de Saint-Joseph, fol. 72 r. — Arc-en-Barrois, à la chapelle de Saint-Hubert, fol. 11 r. — Bar-sur-Aube, à la chapelle de la Passion, fol. 243 v.; à la vicairie perpétuelle de Sainte-Madeleine, fol. 36 r. — Bouix (Côte-d'Or), à la cure, fol. 137 v. — Buxeuil (Aube), à la cure, fol. 134 v. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle Lénet, fol. 97 r., 104 r. — Chichey (Yonne), à la cure, fol. 225 v. — Choignes, à la cure, fol. 159 r. — Écot, à la cure, fol. 61 v. — Ébouray ou Esbouray (Aube), à la cure, fol. 39 r., 56 v. — Genant, à la cure, fol. 112 v. — Lachapelle-sous-Bélzy, à la cure, fol. 186 v. — Laferté-sur-Aube, à la chapelle de Saint-Claude, fol. 56 v. — Langres, à la chapelle de Saint-Jérôme, dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 12 v. — Ligny-le-Châtel (Yonne), à la cure avec Varennes sa dépendance, fol. 144 r. — Montier-en-l'Isle (Aube), à la cure, fol. 236 r. — Montlandre, à la cure, fol. 88 v. — Poinson-les-Nogent, à la cure, fol. 269 r. — Poulangy, à la cure, fol. 210 r. — Rouvières-sous-Lignol (Aube), à la cure, fol. 180 v., 181 r. — Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la cure, fol. 234 v., 235 r. — Sambourg (Yonne), à la cure, fol. 154 r. — Sarecy, à la cure, fol. 233 v. — Spoix ou Spoy (Aube), à la chapelle de Sainte-Catherine, fol. 247 v. — Thors (Aube), à la cure, fol. 257 r. — Vauxbons, à la cure, fol. 75 v. — Vendevre (Aube), à la cure, fol. 189 r. — Verdonnet (Côte-d'Or), à la cure, fol. 183 r. et v. — Verpillières (Aube), à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 89 v. — Villiers-le-Sec, à la cure, fol. 70 v. — *Hôpitaux*. — Châtillon-sur-Seine, rectorat de l'hôpital Saint-Germain, fol. 116 r., 131 r., 144 r. et v., 147 r., 149 v., 150 r. — *Sacristie* du prieuré de Laferté-sur-Aube, fol. 12 r. et v., 36 v. — *Union* du prieuré du Val-des-Choux, sur le territoire de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), à l'abbaye de Sept-Fonds (Yonne), fol. 226 r., 227 r. et v. — *Extinction* des prieurés de Vaclair, de Beaupré, de Remouvaux dépendants du prieuré du Val-des-Choux, fol. 226 r. — Sentence de suppression des offices claustraux du prieuré de Saint-Geosmes, fol. 101 v.

G. 916 (Registre.) — In-folio, 301 feuillets; papier.

1765-1778. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 2 février 1765 au 24 septembre 1778. — *Evêches.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 12 v., 13 r. et v., 14 v., 15 r.,

18 v°, 19 r° et v°, 20 r°, 27 r° et v°, 28 r°, 38 v°, 90 v°, 97 v°, 98 r° et v°, 100 v°, 101 r° et v°, 102 r° et v°, 103 r° et v°, 104 r°, 109 r° et v°, 114 v°, 190 r°, 192 r°, 193 r°, 194 r°, 196 v°, 197 r°, 198 r°, 199 v°, 201 v°, 202 r° et v°, 203 r°, 205 r°, 206 r°, 207 v°, 208 v°, 209 v°, 225 r°, 239 v°, 240 r°, 266 v°, 271 r°, 272 r°, 275 v°, 276 r°, 279 v°, 280 v°, 281 r° et v°, 282 r° et v°, 283 r° et v°, 289 v°. — *Abbayes*. — Châtillon-sur-Seine, Notre-Dame, fol. 73 v°, 106 r°, 110 r°, 113 v°, 192 r°, 206 r°, 279 v°. — Longny, fol. 24 r°. — Molosse (Côte-d'Or), fol. 3 r°, 15 r°, 16 r°, 19 r° et v°, 32 v°, 52 r° et v°, 99 v°, 100 v°, 102 r° et v°, 114 r°, 188 r°, 192 r°, 203 r° et v°, 206 r°, 212 r°, 275 v°, 279 v°, 280 r°, 299 r°, 300 v°, 301 r°. — Molosse (Yonne), fol. 192 r°, 205 r°, 206 r°, 279 v°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 113 v°, 192 r°, 206 r°, 267 r°, 279 v°. — Poulangy, fol. 116 v°, 125 v°, 127 v°. — Le Puy-d'Orbe, sur le finage de Verdonnat (Côte-d'Or), fol. 180 v°, 182 v°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 22 v°, 206 r°, 279 v°. — *Prieurés*. — Authon (Eure-et-Loir), fol. 228 v°. — Clefont, Saint-Thiébaud, fol. 87 v°, 114 v°, 120 r°, 123 v°, 227 v°. — Lagenviole, fol. 239 v°, 240 r°. — Lanty, fol. 89 v°, 129 v°, 132 r°, 137 r°. — Latrecy, fol. 297 r°. — Lesches (Seine-et-Marne), prieuré de Saint-Germain de Montigny, dans lad. paroisse, fol. 55 r°, 112 v°. — Lonessme (Côte-d'Or), fol. 193 v°, 230 r°. — Silvarouvres, fol. 8 v°. — Vauclair, prieuré de Notre-Dame, sur le territoire de Gié ou Giéy-sur-Aujon, fol. 87 r°. — Vendeuvre (Aube), fol. 15 v°, 96 v°, 97 r°, 99 v°, 132 v°, 133 r°, 176 r°. — *Dignités capitulaires*. — Auxerre, chapitre, fol. 270 r° et v°, 271 r°. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 99 v°, 277 v°; grande chantrerie de la collégiale, fol. 264 r°, 286 v°. — Chaumont, doyenné de la collégiale, fol. 1 v°, 2 v°. — Fouvant-le-Haut (Haute-Saône), doyenné, fol. 32 v°, 36 v°, 37 r°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 90 r° et v°, 93 r°, 112 r°, 248 v°, 249 v°, 256 v°, 265 v°. — Chablis (Yonne), fol. 39 v°, 40 r°, 51 v°, 153 r° et v°, 154 r°, 209 r°, 227 r° et v°, 233 r°. — Châteauvillain, fol. 212 r°, 269 r° et v°, 289 r°, 300 r°. — Chaumont, fol. 9 v°, 107 v°, 108 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 60 v°. — Fouvant-le-Haut (Haute-Saône), fol. 36 r°. — Grancey-le-Château (Côte d'Or), à la collégiale, fol. 100 v°, 266 v°. — Langres, à la cathédrale, fol. 11 r°, 40 v°, 71 v°, 130 r°, 118 v°, 149 r° et v°, 157 v°, 169 r°, 189 r°, 191 v°, 194 v°, 209 r°, 213 v°, 227 v°, 263 v°, 268 v°, 275 v°, 279 v°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 33 r°. — Tonnerre, à la collégiale Saint-Pierre, fol. 45 r°, 139 v°, 176 v°. — *Prébendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 286 v°, 287 r°. — Châteauvillain, fol. 223 v°, 224 r°, 279 r°, 295 r° et v°. — Grancey-le-Château (Côte d'Or), à la collégiale, fol. 67 v°. — Langres, à la cathédrale, fol. 205 v°, 224 v°, 228 r°, 233 v°, 234 r°, 237 r°, 243 r° et v°. — *Cures*. — Ailleville (Aube), fol. 39 v°. — Ambonville, fol. 104 v°, 142 r°, 144 v°, 145 r°. — Ancy-le-Franc (Yonne), fol. 158 v°, 219 r°, 262 v°, 285 r°, 288 r°. — Anrosey, fol. 42 v°, 43 r°. — Bagnoux-la-Fosse (Aube), fol. 299 v°. — Baon (Yonne), fol. 65 r°, fol. 115 r°. — Bernouil (Yonne), fol. 167 r°, 183 v°. — Blessonville, fol. 291 r° et v°. — Bourg, fol. 78 v°, 92 v°, 108 r°, 146 r°. — Buxières-les-Clefont et ses annexes Cuyes et Perrusse (appelée communément jusqu'au XIV^e siècle Perrices), fol. 40 v°, 45 r°. — Celles, fol. 198 v°, 215 v°, 216 r°, 226 r°, 235 v°. — Chamerey, fol. 202 r°, 215 r°. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 46 v°, 293 v°, 294 r°. — Champcourt, fol. 234 r°. 254 r° et v°, 265 r°. — Channes (Aube), fol. 60 v°, 128 v°, 129 r°, 134 v°. — Chaserey ou Chazerey, quelquefois Chazerey-Vaubaron (Aube), fol. 255 v°, 285 r° et v°, 293 v°. — Châteauvillain, fol. 212 v°. — Chauffourt, fol. 136 v°, 142 v°. — Chaumont, fol. 17 v°, 18 r° et v°. — Chesley (Aube), fol. 112 v°, 113 r°. — Choignes, fol. 44 v°, 61 v°, 62 r°, 69 r°, 71 r°, 78 r°. — Cohons, fol. 13 v°, 14 r°. — Colombey les-Choiseul, fol. 118 r° et v°, 119 r°. — Corrombles (Côte-d'Or), fol. 4 r°, 22 r°. — Coullmier-le-See (Côte-d'Or), fol. 215 r°, 250 v°. — Cour-l'Évêque et Coupray son annexe, fol. 33 v°, 41 v°, 46 r°, 87 v°, 287 r°, 290 r°, 297 v°. — Cry (Yonne), fol. 167 r°, 200 v°, 201 r°, 208 v°, 236 r°, 240 v°. — Cussangy (Aube), fol. 125 r°, 138 r° et v°, 157 v°. — Damblain (Vosges), fol. 165 v°, 165 v°, 167 r°. — Épinueil (Yonne), fol. 235 r°, 251 r°. — Étivey (Yonne), fol. 287 v°. — Faverolles, fol. 187 r°. — Flogny (Yonne), fol. 301 r°. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 299 v°. — Fulvy (Yonne), fol. 221 r°, 223 v°, 260 r°, 261 v°, 268 v°. — Germaines, fol. 229 r°, 230 r°. — Giéy-sur-Seine (Aube), fol. 120 v°, 121 r° et v°. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 41 v°, 44 v°. — Humes, fol. 186 v°, 206 r°, 210 r°. — Juzennecourt, autrefois Suzennecourt et Suzannecourt, fol. 30 r°, 37 v°, 69 r°, 77 v°, 78 r°. — La Chaume (Côte-d'Or), fol. 23 v°, 47 r° et v°, 49 v°. — Lignéres (Aube), fol. 112 r°, 131 v°, 133 v°, 139 r°. — Ligny-le-Château ou Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 10 r°, 28 v°. — Loches (Aube), fol. 214 r°, 219 r°. — Magny-Foucharde (Aube), fol. 233 r°, 250 r°, 258 v°, 266 r°. — Marault, fol. 298 v°. — Marceusay (Côte-d'Or), fol. 231 r°, 234 v°. — Marolles-sous-Lignéres (Aube), fol. 183 r°. — Mélissey ou Mélizay (Yonne), fol. 46 r°. — Meuvy et Bassoncourt, son annexe, fol. 134 r° et v°, 135 r°. — Montheries, fol. 29 v°, 30 r°, 35 r°. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 234 r°, 241 r°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine

(Aube), fol. 283 v. — Nogent-les-Montbard (Côte-d'Or), fol. 92 r., 112 v. — Odival, fol. 23 r., 29 v., 72 r. — Perancey, fol. 2 r., 29 r., 50 r. et v., 140 r., 141 r. et v. — Poinchy et Milly son annexe (Yonne), fol. 88 v., 99 r. — Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), fol. 88 r. — Polisy (Aube), fol. 264 v. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 198 r., 226 v., 227 r., 232 v. — Pouilly antrefois Pouilly et Beau charmoy son annexe, fol. 291 v., 295 r., 300 r. — Prangey, fol. 183 v., 186 v., 193 r., 211 r. et v., 229 r. et v., 273 r., 292 r. — Pressigny, fol. 156 v., 184 r. et v., 207 r., 213 v. — Quincy-le-Vicomte ou Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), fol. 61 r., 143 v. — Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), fol. 210 v., 220 r., 278 v., 295 v., 296 r. — Rouvres-sous-Liénol (Aube), fol. 113 r. — Rouvres sur-Aube, fol. 110 v., 111 r. et v. — Saint-Gosmes, fol. 24 r. — Saint-Germain-les-Crépy (Oise), fol. 80 r. — Savigny appelé quelquefois Savigny-les-Genevrières et Voncourt son annexe, fol. 229 v., 214 r. et v., 252 v. — Savoisy (Côte-d'Or), fol. 187 v., 192 r. — Soyers, fol. 110 v., 145 r. et v., 150 v. — Thivet, fol. 48 v., 222 v., 223 r., 290 r., 296 v. — Thors et Maisons son annexe (Aube), fol. 144 r. — Vauchonvilliers (Aube), fol. 240 v., 245 v. — Veuxaulles ou Veuxhaulles (Côte-d'Or), fol. 213 r. — Vignory, fol. 178 r., 186 r. — Villiers-les-Hauts (Yonne), fol. 269 r. — Villiers-sur-Marne, fol. 58 r., 92 r. — Villiers-sur-Suize, fol. 236 v. — Vitrey et Chauvirey-le-Châtel sa succursale (Haute-Saône), fol. 209 v., 221 r. et v., 222 r., 238 v. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), fol. 126 v., 163 r., 192 v. — *Chapelles.* — Andelot, Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 166 r. — Aubigny, la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 273 v. — Baissey, Notre-Dame, fol. 93 v., 94 r. — Bar-sur-Aube, l'Annonciation de Notre-Dame, fol. 245 r.; la Conception de Notre-Dame, fol. 1 r. et v. — Bar-sur-Seine, Saint-Nicolas, fol. 1 v. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 2 v. — Bragelonne (Aube), Saint-Thomas de Cantorbéry, fol. 158 r. — Bussièrès-les-Belmont, Saint-Nicolas, fol. 11 v. — Chablis (Yonne), Notre-Dame, fol. 249 v., 250 r., 264 v.; Saint-Jean-Baptiste, fol. 48 r.; Saint-Michel, fol. 150 r. — Chaource (Aube), Saint-Jacques, fol. 152 r. et v. — Chaudenay, Notre-Dame de Pitié, fol. 43 v., 44 r. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), Saint-Nicolas, fol. 294 r., 298 r. — Cirey-le-Château ou Cirey-sur-Blaise, chapelle castrale sous le titre de Saint-Nicolas, fol. 237 v., 238 v. — Coiffy-le-Château ou Coiffy-le-Haut, Sainte-Catherine, fol. 191 v., 203 v., 204 r., 217 v., 225 r., 228 v. — Courcelles-Val-d'Esnois, Saint-Antoine, fol. 258 r., 265 v., 266 r., 300 r. — Coussegrey (Aube), Saint-

Jacques, fol. 4 r. — Dannevoine (Yonne), la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 2 v. — Esnois, Saint-Antoine, fol. 146 r., 146 v. — Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or), l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 163 v.; Saint-Jean-Baptiste, fol. 236 r., 298 v. — Fontaine-Françoise (Côte-d'Or), chapelle des Goyevy sous le vocable de Notre-Dame, Saint-Hubert et Saint-Blaise, fol. 232 r. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 10 v.; Saint-Nicolas, fol. 10 v., 21 r. — Langres, église Saint-Amâtre; la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 151 v.; Saint-Germain, fol. 57 v., 62 r., 64 r.; la Sainte-Trinite, fol. 174 r. et v., 175 r.; la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas, fol. 141 v.; église Saint-Mammès; la Conception de Notre-Dame, fol. 159 v., 161 r., 191 r.; la Nativité de la Sainte-Vierge transférée « en la chapelle dite de la Po-thière », fol. 158 v.; Notre-Dame du Neuf-Autel, fol. 95 r., 96 r., 98 r., 110 r.; Notre-Dame la Blanche, fol. 192 v., 216 v., 217 r., 257 r., 258 r.; la « Réception des reliques de Saint-Mammès », fol. 257 r.; Saint-André, fol. 12 r., 16 v.; Saint-Claude, fol. 21 v., 22 r., 81 v., 88 r., 96 v., 97 r.; Saint-Étienne, fol. 37 v.; Saint-Germain, fol. 11 v.; Saint-Mammès, fol. 258 r.; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 95 r. et v.; Saint-Yves, fol. 265 v., 220 v.; église Saint-Martin; l'Exaltation de la Sainte-Croix, avec le mépart y annexé, fol. 48 v., 49 r., 51 r., 54 r., 214 v., 225 v., 251 r. et v.; Notre-Dame de l'Aurore, fol. 257 v., 276 v., 277 r.; Saint-Anloine, avec le mépart y annexé, fol. 95 r. et v., 96 v., 98 r.; Saint-Brice, avec le mépart y annexé, fol. 194 v., 216 r., 218 r., 298 v.; Saint-Grégoire, fol. 20 v., 21 r.; église Saint-Pierre et Saint-Paul; Saint-Nicolas des Fonts, fol. 136 r., 139 v., 146 v., 147 r. et v.; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, fol. 286 r., 289 r.; église Saint-Simon et Saint-Jude, chapelle de Saint-Thomas dite la chapelle des Trepassés, fol. 196 r., 218 v., 226 r. — Montbard (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 89 v., 111 v. — Nogent-le-Roi, Notre-Dame la Blanche, fol. 60 r., 61 r., 69 v., 70 r., 72 v. — Ornancey, Notre-Dame et Saint-Antoine, fol. 87 v., 114 v., 122 r., 127 r. — Raviers (Yonne), Sainte-Croix, fol. 231 v., 241 r. et v. — Tonnerre, chapelle de Notre-Dame, Saint-Étienne et Saint-Michel, appelée communément des Guérichon, à l'église Saint-Pierre, fol. 93 v., 99 r. — Verdun, Saint-Jean-Baptiste, à la cathédrale, fol. 150 v. — Chapelle du Petit Saint-Bernard au Mont-Cenis, près Bar-sur-Seine, fol. 184 v., 185 r., 186 r., 187 v., 230 v. — *Présences.* — Ailleville (Aube), à la cure, fol. 39 r. — Anrosey, à la cure, fol. 42 v. — Aubigny, à la chapelle de

la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 273 v°. — Bussiè-res les Belmont, à la chapelle Saint-Nicolas, fol. 10 r°. — Chablès (Yonne), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 47 v°; à la chapelle de Saint-Michel, fol. 150 r°. — Châteauvillain, à la cure, fol. 208 r°. — Châtillon-sur-Seine, à l'une des chapelles Lénét, fol. 224 r°. — Chaudenay, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 33 v°. — Chauffourt, à la cure, fol. 131 v°. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 294 r°. — Chesley (Aube), à la cure, fol. 89 r°. — Cohons, à la cure, fol. 13 v°. — Coffly-le-Haut, à la chapelle de Sainte-Catherine, fol. 191 v°, 211 r°, 219 v°. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), à la cure, fol. 172 v°, 227 r°. — Cry (Yonne), à la cure, fol. 220 r°. — Épineuil (Yonne), à la cure, fol. 188 v°, 235 r°. — Faverolles, à la cure, fol. 187 r°. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), à un canonicat, fol. 35 v°; au doyenné de la col-légiale, fol. 166 v°. — Fulvy (Yonne), à la cure, fol. 220 v°. — Langres, église Saint-Amâtre, à la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas, fol. 114 r°; église Saint-Martin, à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 96 r°; à la chapelle de Saint-Grégoire, fol. 16 r°. — Loches (Aube), à la cure, fol. 214 r°. — Marcenay (Côte-d'Or), à la cure, fol. 231 r°. — Marolles sous-Lignièrès (Aube), à la cure, fol. 183 r°. — Montbard (Côte-d'Or), à la cha-pelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 89 v°. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), à la cure, fol. 232 v°. — Nogent-le Roi, à la chapelle de Notre Dame la Blanche, fol. 60 r°, 69 v°. — Perrancey, à la cure, fol. 25 v°. — Poinson les-Larrey (Côte-d'Or), à la cure, fol. 81 v°. — Prangy, à la cure, fol. 181 v°. — Tonnerre, église Saint-Pierre, à la cha-pelle de Notre Dame, Saint Étienne et Saint-Michel, ap-pelée communément des Guérichon, fol. 98 v°. — Vau-chonvilliers (Aube), à la cure, fol. 231 v°. — Vauxaullès ou Vouxhaullès (Côte-d'Or), à la cure, fol. 182 r°. — Vi-gnory, à la cure, fol. 172 r°, 177 v°. — Villiers-sur-Suize, à la cure, fol. 236 v°. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), à la cure, fol. 162 v°. — *Provisions* de la ministration de la maison de la Gloire Dieu de Bar-sur-Seine, fol. 159 r°; de la ministration de la Sainte-Trinité dudit, fol. 53 v°, 54 r°. — *Provisions* de l'office claustral de prévôt de l'abbaye de Pothières (Côte-d'Or), fol. 296 r°. — *Sacristie* du prieuré de Lagenevroie, fol. : 68 r°. — *Union* de la chapelle de Notre-Dame, de Saint-Jean Baptiste et de Saint Claude, au château de Nicy (Côte d'Or), à la cure du dit Nicy, fol. 281 r°. — *Arrêt* du Parlement de Paris, qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du roi et du décret de l'évêque de Langres concernant l'extinc-

tion de la conventualité de la maison de Saint-Geosmes, fol. 30 v°.

G. 917. (Registre). — In-folio, 298 feuillets (plus les feuillets 293, 294, 295, 296, 296 bis); papier.

1763-1773. — *Insinuations ecclésiastiques* — Du 24 septembre 1768 au 21 avril 1773. — *Evêchés*. — Langres, évêché et chapitre, fol. 37 r°, 40 v°, 41 v°, 45 r° et v°, 46 r° et v°, 47 r°, 59 r°, 69 v°, 70 r° et v°, 81 r°, 101 r° et v°, 107 v°, 108 r° et v°, 109 r° et v°, 110 r° et v°, 121 v°, 122 r° et v°, 123 r°, 129 v°, 130 r° et v°, 131 r°, 135 v°, 138 v°, 161 r° et v°, 162 v°, 163 v°, 164 r° et v°, 165 r° et v°, 166 r°, 201 v°, 202 r°, 215 r°, 218 r°, 227 v°, 230 r°, 238 r° et v°, 239 r°, 273 r°, 280 v°, 293 bis r° et v°, 294 bis r°, 295 bis r° et v°, 296 r° et v°. — *Abbayes*. — Châtillon-sur-Seine, Notre-Dame, fol. 45 r°. — Malesme (Côte-d'Or), fol. 34 v°, 39 r°, 45 r°, 46 v°, 60 r°, 61 r°, 98 r°, 100 r°, 105 r° et v°, 110 r°, 163 r°, 164 r°, 166 r°, 230 v°, 233 v°, 237 v°, 255 r°, 269 v°, 290 r°, 292 v°, 293 r°, 294 bis v°. — Malesme (Yonne), fol. 45 r°, 297 v°. — Montfié-ranmy (Aube), fol. 180 r°. — Pothières (Côte-d'Or), fol. 45 r°. — Quincy, abbaye de Notre-Dame, près Tanlay (Yonne), fol. 5 r° et v°, 12 v°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 45 r°, 181 v°, 233 v°, 297 v°, 298 r°. — *Prieurés*. — Champcourt, fol. 99 v°, 101 r°, 127 r°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 128 v°. — Dié ou Dyé (Yonne), fol. 52 r° et v°, 56 r°, 64 v°, 66 r° et v°, 74 v°, 77 r°, 180 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 6 r° et v°. — Moirron, fol. 172 r°, 183 v°, 184 r°, 186 r°. — Monfier-en-Hisle, Mothey ou Mothé (Aube), fol. 95 r°, 103 v°, 104 r°, 114 v°. — Montrot, près Arc-en-Barrois, fol. 172 r°, 183 v°, 184 r°, 186 v°. — Saint-Georges-sur Loire (Maine-et-Loire), fol. 124 r°, 146 v°. — Sixfontaines, fol. 141 v°, 162 r°, 169 r°, 170 v°, 171 r° et v°, 217 r°, 248 v°, 249 r° et v°, 254 r°, 256 v°. — Urville (Aube), fol. 266 r° et v°, 269 r°. — Vendeu-vre (Aube), fol. 140 r°, 169 v°. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 50 r°, 69 v°, 70 r°, 101 r°, 109 r°, 163 r°, 167 v°. — Tonnerre, chantrerie de Saint-Pierre, fol. 50 v°, 51 v°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 232 v°, 240 r°, 256 v°, 257 r° et v°. — Chablès (Yonne), fol. 287 r°. — Châteauvillain, fol. 2 v°, 13 v°, 14 r°, 10 r°, 53 r°. — Chaumont, fol. 98 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 39 r°, 42 r°, 45 r°, 47 v°. — Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 119 v°, 158 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 43 v°, 44 r°. — Langres, fol. 54 r°, 57 r°, 212 r°, 223 v°, 235 r° et v°, 236 r°, 273 v°, 274 r°, 278 r° et v°, 280 r°, 285 r°, 284 r°, 289 v°, 293 r° et v°, 294 v°, 295 r°, 296 r°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur Seine (Aube), fol. 10 v°, 53 r°, 55 v°, 133 v°, 252 v°. — Tonnerre, Saint-

Pierre, fol. 89 r et v, 110 r et v, 252 v, 253 r, 259 v, 263 r, 271 r et v. — Tours, fol. 232 v. — *Tro-bendiers*. — Châteauvillain, fol. 3 r et v, 67 v, 79 v. — *Cures*. — Aisey-le-Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 52 v. — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 51 r. — Ancy-le-Franc (Yonne), fol. 94 v, 126 v, 158 v, 160 v. — Anstrude-Bierry dit aussi Bierry-les-Belles-Fontaines (Yonne), fol. 182 r et v. — Arbot, fol. 141 r, 144 v. — Arrelles ou Arrelles avec Villiers-sous-Praslain ou Villiers-sous-Praslain son annexe (Aube), fol. 60 v, 65 r, 76 r. — Avrecourt, fol. 23 r. — Avreuil (Aube), fol. 239 v, 247 v, 250 r et v. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 39 v, 48 v, 49 r, 194 r, 211 r, 217 r. — Bahod-sur-Laignes, dit autrefois Balenod, Bahod-le-Châtel, Bahod-la-Fosse, Bahod-le-Crot (Aube), fol. 191 r, 287 v. — Baon (Yonne), fol. 37 v. — Bar-sur-Aube, Saint-Macelou, fol. 256 v, 257 r. — Baume-les-Dames (Doubs), fol. 227 v. — Belan-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 38 v. — Beurey et Thieffrain son annexe (Aube), fol. 186 v, 206 r et v, 216 v. — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or), fol. 22 r, 150 v, 153 r, 159 r. — Blessonville, fol. 1 r et v, 2 r. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 115 r et v, 174 v, 185 v, 186 r. — Bourdons, fol. 17 r. — Braux, fol. 173 r, 174 r. — Bremnes, fol. 9 v, 10 v, 12 v, 13 v, 20 v, 21 v, 22 v. — Brion-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 22 v. — Bucey (Côte-d'Or), fol. 50 v. — Buxeuil (Aube), fol. 36 v. — Carisey (Yonne), fol. 11 r. — Cérilly (Yonne), fol. 51 r. — Cérizières, fol. 112 v, 125 v, 135 r. — Chablis (Yonne), fol. 17 r, 87 r. — Chalancey, fol. 81 v. — Chameroy, fol. 40 r et v. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 65 r, 113 v, 117 v, 122 r et v. — Champigny-sous-Varenes, fol. 56 v. — Charmes-les-Langres, fol. 9 r. — Chassigny, fol. 17 v. — Châtel-Girardon, Châtel-Gérard (Yonne), fol. 296 v. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Vorles, fol. 63 r. — Chazeul ou Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 170 r. — Chézeaux, fol. 36 v. — Choiseul, fol. 49 v, 38 v, 49 v, 62 r. — Grey-les-Mareilles, fol. 9 r. — Collan (Yonne), fol. 10 r. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 116 v, 118 v, 195 r et v. — Couvignon (Aube), fol. 137 r et v, 139 v. — Créancey et Montribourg son annexe, fol. 23 v. — Cruzy-le-Châtel qu'on écrivait aussi Cresusy (Yonne), fol. 121 v, 157 r. — Cussangy (Aube), fol. 137 r et v, 148 r. — Daillancourt, fol. 240 v, 241 r. — Dinteville, fol. 251 r, 277 v, 278 r. — Dommarien, fol. 238 r, 246 v, 247 r. — Doulaincourt, fol. 207 r, 225 v, 226 r et v, 229 r. — Épinant, fol. 288 v, 292 r. — Épineuil (Yonne), fol. 90 v, 101 v, 106 r. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 58 r. — Étals, autrefois Estheth, Estez, aux XII^e et XIII^e

siècles, avec Puits son annexe (Côte-d'Or), fol. 77 v, 253 r, 268 r, 279 r et v, 288 r. — Étrévy (Yonne), fol. 4 r et v, 49 v. — Flagny (Yonne), fol. 14 r, 20 r, 35 v, 57 v, 68 r, 94 r, 100 v. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 134 v, 135 r. — Foulain, fol. 21 r. — Fresnoy, fol. 47 r. — Frottes, fol. 8 v. — Fulvy (Yonne), fol. 16 v. — Fy-le-Chatlis (Yonne), fol. 9 v. — Genouvrières-et-Belfonds, fol. 129 v, 118 v, 153 v, 157 r. — Germaines, fol. 154 r et v. — Germainvilliers, fol. 71 v, 72 r, 244 v, 250 v. — Gigny (Yonne), fol. 38 v, 62 v, 63 r et v. — Gillencourt, fol. 208 r et v, 209 r, 213 r. — Gland (Yonne), fol. 159 v, 162 r. — Grandy-sur-Ouche (Côte-d'Or), fol. 14 v. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 17 v. — Heuilley-Coton, fol. 238 v. — Lachapelle-Vaupelletoigne ou Vaupellotoigne (Yonne), fol. 61 v, 70 v, 71 r, 95 r. — Lafaite-sur-Aube, fol. 114 v, 90 v, 112 r, 114 r. — Langres, Saint-Amâtre, fol. 211 v, 218 r. — Lanques, fol. 57 v, 62 r. — Lacey, fol. 21 r. — Leffonds, appelé aussi souvent Leffonds-en-Montagne avec Montmant son annexe, fol. 174 r et v. — Les Loges, fol. 25 v. — Lignièrès (Aube), fol. 35 r. — Ligny-le-Châtel (Yonne), fol. 10 r. — Loches (Aube), fol. 14 v. — Longchamp-les-Clairvaux (Aube), fol. 251 v, 262 r et v, 275 r. — Longpré (Aube), fol. 205 r, 206 v, 250 r, 254 v, 268 v. — Lonsme (Côte-d'Or), fol. 24 v, 78 r. — Lucey (Côte-d'Or), fol. 102 v, 101 r et v, 111 v, 113 v, 117 r, 120 v. — Luzy, fol. 255 v, 272 r. — Maizières-sur-Amance, fol. 16 r, 178 r. — Mandres, fol. 23 v, 149 v, 211 r. — Maranville, fol. 272 r, 275 v. — Mareilles, fol. 9 r. — Marmeaux et Santigny son annexe (Yonne), fol. 48 r, 60 v. — Marnay, fol. 22 r, 117 v, 124 v, 125 r. — Marolles-les-Bailly et ses annexes Villy-en-Trodes et Chauffour-les-Bailly (Aube), fol. 227 r, 254 r, 267 r, 270 v. — Massingy (Côte-d'Or), fol. 51 r. — Maulain, primitivement Molain ou Molin avec Lécourt son annexe, fol. 168 r. — Meuvy, fol. 54 v. — Molay (Yonne), fol. 259 r, 260 r. — Mont-le-François (Haute Saône), fol. 168 v, 169 r. — Mont-Liot ou Montliot ou Montliot-et-Courcelles (Côte-d'Or), fol. 51 r, 196 v. — Montbard (Côte-d'Or), fol. 39 v, 116 r, 119 v. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), fol. 289 r. — Montsaugeon, fol. 244 v, 245 r. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), fol. 31 r. — Musseau et Mouilleron sa succursale, fol. 23 r. — Noidant-le-Rocheux, fol. 49 r, 50 v, 51 v, 54 r. — Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 114 r, 118 v. — Nuits-sur-Armançon (Yonne), fol. 13 v. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), fol. 74 v, 75 r, 83 r. — Pailly ou Le Pailly, fol. 63 v, 71 v, 72 r, 74 r. — Pisseloup (autrefois Pis-

selouf, Pisselapout-Chaumontel (dit aussi Chaumont-sur-Amance avec Velles, son secours, fol. 101 r^o, 114 r^o, 117 r^o, 140 r^o, 141 v^o, 149 r^o, 155 v^o. — Pizy (Yonne), fol. 63 r^o, 67 r^o, 73 v^o, 182 r^o, 210 v^o, 236 r^o, 242 r^o, 255 v^o, 296 r^o. — Polinchy et Milly son annexe (Yonne), fol. 20 r^o, 267 v^o. — Poinson-les-Fayl, fol. 36 r^o. — Prangey, fol. 37 v^o, 67 r^o et v^o. — Praslay, fol. 22 r^o. — Rainville (Yosges), fol. 74 v^o. — Richebourg, fol. 189 v^o, 214 r^o et v^o, 227 r^o. — Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), fol. 3 v^o. — Roches-sur-Rognon et Bettaincourt son annexe, fol. 111 r^o. — Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 44 r^o. — Saint-Remy et Buffon son annexe (Côte-d'Or), fol. 36 r^o, 58 r^o. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 87 r^o. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 9 v^o. — Sambourg (Yonne), fol. 293 v^o. — Sarry (Yonne), fol. 288 v^o, 289 r^o. — Semoutiers, fol. 7 v^o. — Sennevoy (Yonne), fol. 56 v^o. — Serqueux, fol. 65 r^o et v^o. — Signéville, fol. 219 r^o, 220 r^o. — Silvanouvres, fol. 62 v^o. — Smeourt, fol. 55 v^o, 72 v^o, 78 v^o. — Spoix ancien nement Cepoix et Fravaux son annexe (Aube), fol. 213 r^o et v^o. — Stenay (Meuse), fol. 195 r^o. — Tanlay (Yonne), fol. 187 r^o, 190 r^o. — Thivet, fol. 11 r^o, 12 r^o. — Torcy-et-Poulligny avec Bard-les-Épéisses son annexe (Côte-d'Or), fol. 175 v^o, 181 r^o. — Trichy (Yonne), fol. 26 r^o. — Urville (Aube), fol. 167 v^o, 169 v^o, 172 v^o. — Vaillant, fol. 20 r^o. — Vanvey (Côte-d'Or), fol. 22 v^o. — Vendevivre (Aube), fol. 216 r^o, 222 r^o, 225 r^o. — Verdonnet (Côte-d'Or), fol. 80 r^o. — Versailles, fol. 19 v^o, 104 v^o, 107 v^o. — Yicq et Lavernoy sa succursale, fol. 23 v^o. — Vignes (Yonne), fol. 94 r^o, 103 r^o. — Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), fol. 55 r^o. — Villars-en-Azois, fol. 126 v^o. — Ville-sous-Laferté et Juvancourt sa succursale (Aube), fol. 65 v^o. — Villiers-sur-Suize, fol. 297 r^o. — Villiers-Vineux (Yonne), fol. 11 r^o. — Vix-Saint-Marcel et Etrochey sa succursale (Côte-d'Or), fol. 82 r^o, 192 r^o, 221 v^o. — Voigny (Aube), fol. 118 r^o, 152 v^o, 178 v^o, 183 r^o, 189 r^o. — Voisines, fol. 17 v^o. — Vraincourt, fol. 233 r^o, 244 r^o, 245 v^o. — *Chapelles.* — Aubigny, la Conception de la Sainte-Vierge, fol. 48 r^o. — Bar-sur-Aube, l'Annonciation de la Sainte-Vierge, à la collégiale, fol. 253 v^o, 267 r^o; la Conception, fol. 185 r^o, 232 v^o, 233 r^o, 240 r^o; Sainte-Marguerite, fol. 20 v^o, 24 r^o, 240 r^o, 258 r^o. — Bar-sur-Seine, Sainte Catherine, fol. 99 v^o, 105 v^o. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 47 r^o. — Bommeourt, Notre-Dame de Lorette sur le finage dudit, fol. 75 r^o, 76 v^o, 78 v^o, 294 v^o, 295 r^o, 295 bis v^o. — Bourdons, Notre-Dame de Pitié, fol. 167 r^o, 251 v^o. — Chablis (Yonne), Saint Nicolas, fol. 42 r^o, 228 r^o; Sainte-Marie, fol. 100 r^o, 168 v^o. — Chalindrey, Notre-Dame de Monterot dite aussi de Saint-Martin, transférée et des-

servie en l'église dudit, fol. 241 v^o, 245 v^o. — Choilley, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, fol. 27 v^o, 37 v^o, 54 v^o, 56 r^o. — Cirey-sur-Blaise, Notre-Dame, fol. 242 v^o, 243 v^o. — Dammemoine (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 258 v^o. — Fayl-Billot, Notre-Dame de Liesse, fol. 123 r^o et v^o. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), chapelle du château sous l'invocation de Notre-Dame, fol. 225 r^o et v^o. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, fol. 284 r^o, 296 bis r^o et v^o. — Guillon (Yonne), Saint-Sébastien, fol. 128 r^o, 129 v^o, 138 r^o. — Jaucourt (Aube), Saint-Jean, au château, fol. 275 r^o, 283 v^o, 286 v^o. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, fol. 288 v^o, 296 bis v^o; Saint-Nicolas, fol. 47 r^o. — Langres, église Saint-Amâtre; Saint-Germain, fol. 9 v^o; la Sainte-Trinité, fol. 212 v^o, 217 v^o; église Saint-Didier, Sainte-Madeleine, fol. 211 v^o; église Saint-Mammès; la Conception de Notre-Dame, fol. 27 v^o, 28 r^o, 106 v^o, 107 r^o, 211 v^o, 215 v^o, 218 r^o; Sainte-Madeleine, fol. 172 v^o; Notre-Dame la Blanche, fol. 37 v^o, 66 r^o, 68 r^o et v^o; Notre-Dame de la Tour, fol. 99 r^o, 294 v^o, 296 r^o; Saint-Jean-l'Évangéliste, fol. 195 r^o, 201 r^o, 222 v^o, 223 r^o; Saint-Lazare, fol. 89 r^o, 90 r^o, 106 v^o, 107 r^o; Saint-Michel, fol. 152 r^o, 154 r^o, 267 v^o; Saint-Romarie, fol. 126 r^o; Saint-Thibault, fol. 126 r^o, 194 v^o; Sainte-Barbe, fol. 126 r^o; la Sainte-Trinité, fol. 37 v^o, 39 r^o, 61 v^o, 62 r^o, 66 r^o, 68 r^o et v^o; église Saint-Martin; Saint-Brice, fol. 29 r^o et v^o, 35 v^o; Saint-Grégoire, fol. 53 v^o, 54 r^o; église Saint-Pierre et Saint-Paul; chapelles du Crucifix, fol. 173 r^o, 176 r^o; des Fiançailles, fol. 148 v^o, 149 r^o; Notre-Dame de Pitié, fol. 293 bis r^o, 295 bis r^o; Saint-Michel, fol. 295 r^o et v^o; église Saint-Simon et Saint-Jude des Trépassés, la Sainte-Vierge, fol. 238 r^o, 287 v^o, 294 r^o. — La Terrasse (Isère), Saint-Georges, fol. 174 v^o. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 294 bis v^o. — Montsaugon, Notre-Dame de La Tour, fol. 232 r^o; Sainte-Anne, fol. 294 v^o, 295 r^o, 296 bis r^o. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle du Point-du-Jour en l'église de ladite abbaye, fol. 219 r^o. — Noyers (Yonne), chapelle sous le titre du Puits-de-Bon dit aussi Puy-de-Bon-Raisin et sous l'invocation de Saint-Fiacre et Saint-Antoine, fol. 146 r^o, 184 r^o, 187 v^o. — Récourt-la-Côte, Saint-Bernard, à l'autel et chapelle de Saint-Yves, fol. 47 r^o. — Saint-Martin de Molosme, aujourd'hui Saint-Martin-sur-Armançon (Yonne), Saint Claude, fol. 74 v^o, 100 v^o, 108 v^o. — Thonne-la-Long (Meuse), Sainte-Anne, fol. 116 v^o. — Tonnerre, chapelle des Guérichon en l'église Saint-Pierre, fol. 298 r^o. — Urville (Aube), chapelle du Saint-Nom de Jésus, fol. 265 v^o. — *Présentations.* — Balnot-sur-Laignes, dit autrefois Ballenod, Balnod-le-Châtel, Bal-

nod-la-Fosse, Balnod-le-Crot (Aube), à la cure, fol. 191 r°, 287 v°. — Bissy-la-Côte (Côte-d'Or), à la cure, fol. 153 r°. — Bourdons, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 166 v°, 191 v°. — Bougey (Haute-Saône), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 162 r°. — Chaumont, à un canonicat, fol. 98 r°. — Chesley (Aube), à la chapelle ou prestimonie dudit, fol. 179 v°, 276 v°. — Dié ou Dyé (Yonne), au prieuré, fol. 52 r°. — Fayl-Billot, à la chapelle de Notre-Dame de Liesse, fol. 123 r°. — Frettes, à la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, fol. 284 r°, 288 r°. — Gillancourt, à la cure, fol. 212 v°. — Gland (Yonne), à la cure, fol. 159 r°. — Heuilley-Coton, à la cure, fol. 228 r°. — Jaucourt (Aube), à la chapelle Saint-Jean au château, fol. 275 r°. — Langres, à la cure de Saint-Amâtre, fol. 217 v°; à la chapelle de la Sainte-Trinité dans l'église Saint-Amâtre, fol. 216 r°; à la chapelle de Saint-Grégoire dans l'église Saint-Martin, fol. 36 r°. — Longpré (Aube), à la cure, fol. 205 r°. — Molay (Yonne), à la cure, fol. 258 v°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 294 bis v°. — Roches-sur-Rognon et Betailcourt sa succursale, à la cure, fol. 97 v°. — Saint-Broingt-les-Fosses, à la cure, fol. 35 r°. — Saint-Martin de Molosme ou Saint-Martin-sur-Armançon (Yonne), à la chapelle Saint-Claude, fol. 74 r°. — Tanlay (Yonne), à la cure, fol. 157 v°. — Urville (Aube), à la cure, fol. 169 r°; à la chapelle du Saint-Nom de Jésus, fol. 265 r°. — Vendeuvre (Aube), à la cure, fol. 219 v°. — Versailles, à la cure, fol. 104 r°. — *Provisions* de promoteur du chapitre de Langres, fol. 7 v°; de l'archidiaconé du Tonnerrois, fol. 236 v°. — Lettres d'official du diocèse de Langres, fol. 131 v°, 210 v°. — *Provisions* d'official pour la partie du diocèse de Langres située dans le duché de Bourgogne, fol. 134 v°. 137 r°. — Lettres de secrétaire de l'évêché de Langres, fol. 182 r°; de vicaria général du diocèse, fol. 131 r°, 132 r° et v°, 150 v°, 151 r°, 157 v°. — *Provisions* de l'office claustral de grenetier de l'abbaye de Pothières (Côte-d'Or), fol. 121 r°; de l'office claustral d'infirmier de la dite abbaye, fol. 223 v°; de l'aumônerie, fol. 246 r° et v°.

G. 918. (Registre.) — In-folio, 602 pages; papier.

1773-1776. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 19 février 1773 au 24 octobre 1776. — *Evêchés.* — Langres, évêché et chapitre, pp. 31, 40, 41, 62, 96, 116, 123, 129, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 151, 153, 157, 158, 186, 188, 189, 190, 209, 232, 233, 275, 294, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 306, 308, 309, 495, 497, 499, 501, 502, 503, 505, 508, 510, 511, 512. — Troyes, p. 387. — *Abbayes.* — Auberive, p. 81. — Bel-

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G

mont, pp. 210, 211, 212, 213. — Châtillon-sur-Seine, Notre-Dame, pp. 64, 392, 536. — Molosme (Côte-d'Or), pp. 29, 35, 59, 122, 132, 152, 154, 155, 325, 326, 392, 508, 532, 546, 551, 552, 553, 579, 571. — Molosme (Yonne), pp. 157, 312, 313, 320, 321, 519, 578. — Puy d'Orbe sur le finage de Verdunnet (Côte-d'Or), pp. 181, 182, 202. — Tonnerre, Saint-Michel, pp. 2, 156, 159, 312, 320, 328, 520, 540. — Troyes, Sainte-Marie, p. 131. — *Prieurés.* — Aisy ou Aisy-sous-Rougemont, autrefois Aisey (Côte-d'Or), pp. 49, 60, 66. — Ancy-le-Serveux, depuis la Révolution Ancy-le-Libre (Yonne), Saint-Maixent, pp. 227, 228, 229. — Belroy, dit aussi Beauroy (Aube), pp. 175, 176, 183. — Jully-sur-Sarce, anciennement Jully-le-Château (Yonne), pp. 54, 55. — Laferté-sur-Aube, pp. 572, 573. — Langres, Saint-Didier, pp. 591, 592, 593; Saint-Martin, pp. 204, 205, 206, 209, 329. — Latreucey, p. 247. — Lavergne (Charente-Inférieure), p. 507. — Lombron (Sarthe), p. 539. — Louesme (Côte-d'Or), pp. 580, 581. — Merrey (Aube), pp. 42, 48, 56, 63, 98. — Noyers (Yonne), pp. 478, 479, 498, 582. — Oigny (Loir-et-Cher), p. 539. — Les Riceys (Aube), pp. 34, 35. — Saint-Geosmes, pp. 404, 405, 469, 510, 515. — Sainte-Vertu (Yonne), pp. 162, 166. — Sexfontaines, pp. 16, 17, 23. — Varennes, pp. 131, 404, 509. — Vassy, pp. 417, 418, 480. — Viviers (Aube), pp. 353, 374, 375. — *Dignités capitulaires.* — Aire-sur-l'Adour (Landes), grand archidiaconé de la cathédrale, p. 57. — Bar-sur-Aube, chapitre, pp. 244, 249; sous-chantrie, pp. 347, 348. — Chablis (Yonne), chapitre, p. 586. — Langres, trésorerie de la cathédrale, pp. 57, 58, 59, 69, 162. — Tonnerre, chanterie de la collégiale, p. 38; prévôté, p. 596. — *Canonicats.* — Bar-sur-Aube, pp. 180, 358, 398, 409, 474, 475, 536. — Bar-sur-Seine, p. 200. — Chablis (Yonne), pp. 449, 562. — Châteauvillain, pp. 116, 117, 345, 346. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), pp. 5, 97, 291, 292. — Langres, pp. 14, 18, 25, 85, 86, 87, 95, 99, 102, 142, 147, 152, 160, 161, 164, 165, 271, 307, 318, 319, 326, 327, 336, 568, 585. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), pp. 74, 322, 323, 321. — Tonnerre, pp. 15, 26, 38, 42, 252, 597. — *Prébendiers.* — Bar-sur-Aube, pp. 53, 81, 190, 330, 331. — Châteauvillain, pp. 369, 380, 387. — Langres, pp. 13, 46, 51, 88, 104, 265, 291, 555, 561, 589. — *Cures.* — Aisy ou Aisy-sous-Rougemont, autrefois Aisey (Côte-d'Or), p. 64. — Annoux (Yonne), et Châtel-Girard son secours, pp. 33, 50, 111, 112, 118. — Anstrude-Bierry dit aussi Bierry, Bierry-les-Belles-Fontaines (Yonne), pp. 172, 180, 195. — Aprey et Villiers-les-Aprey son annexe, pp. 154, 164, 165. — Arthonnay (Yonne), pp. 424, 425. — Avrecourt, p. 45. — Balesmes,

pp. 428, 459. — Balmot-le-Châtel ou Balmot-sur-Laigues (Aube), pp. 2, 73, 74. — Baon (Yonne), pp. 430, 448, 455. — Baroville (Aube), p. 436. — Baye (Marne), p. 395. — Belleneuve (Côte-d'Or), p. 153. — Bouix (Côte-d'Or), pp. 198, 199. — Bouzancourt, pp. 27, 33, 36. — Brennes, pp. 162, 168. — Briancourt, pp. 359, 386, 397, 407. — Buxeuil (Aube), pp. 223, 226. — Carisey (Yonne), pp. 209, 295, 370. — Cérizières, pp. 272, 343, 351, 352. — Chalindrey, pp. 138, 139. — Champignol, autrefois Champignolles (Aube), pp. 486, 558, 559, 563, 573. — Chantraines, pp. 167, 171. — Chazeul ou Chazeuil (Côte-d'Or), pp. 521, 600. — Chézeaux, p. 217. — Cirfontaines-en-Azois et Aizanville son annexe, pp. 237, 239, 383. — Coiffy-le-Bas ou Coiffy-la-Ville, avec Coiffy-le-Haut ou Coiffy-le-Château et Laneuve, ses annexes, pp. 310, 328. — Colombé-le-Sec (Aube), pp. 530, 531, 574. — Condes et Brothenay son annexe, pp. 269, 334, 335, 338. — Enfonvelle, p. 435. — Esnouveaux et Ageville son annexe, pp. 53, 68, 69, 72. — Essoyes (Aube) et Verpillières sa succursale, pp. 383, 464. — Fain-les-Moutier et Saint-Just son secours (Côte-d'Or), pp. 359, 378, 379, 386. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), pp. 377, 397, 399, 407. — Fulvy (Yonne), pp. 516, 556, 565. — Gevrolles (Côte d'Or), pp. 421, 482, 542. — Gillancourt, pp. 43, 46, 47. — Grancey sur-Ouche (Côte-d'Or), pp. 21, 37. — Griselles (Côte-d'Or), pp. 535, 553. — Harricourt et Biernes sa succursale, pp. 225, 350, 353, 384. — Juzenne court, autrefois Suzennecourt et Suzannecourt, p. 198. — Lamancine, pp. 172, 173, 177. — Landouzy-la-Ville (Aisne), p. 167. — Langres, Saint-Pierre et Saint-Paul, p. 576. — Lantages et Praslain ou Praslin son annexe (Aube), pp. 385, 390, 543, 557. — Les Crôutes (Yonne), p. 55. — Les Loges, pp. 203, 204, 214. — Les Riceys (Aube), p. 64. — Lignol, autrefois Lignot (Aube), pp. 416, 488, 489, 496. — Mérey, autrefois Mérey-le-Serveux (Yonne), pp. 208, 296, 347, 376. — Montot, pp. 389, 392, 393. — Montsaon, p. 24. — Neuilly-l'Évêque et Poiseul ou Poiseul-l'Évêque son annexe, pp. 221, 315, 316, 317, 349. — Neuilly-sur-Suize, p. 601. — Noyers (Yonne), pp. 564, 575. — Ocey qu'on écrivait autrefois Ocey et Ossey, pp. 408, 472, 473, 543. — Pailly ou Le Pailly, p. 363. — Percey-au-Tonnerrois avec Les Croites son annexe (Yonne), pp. 84, 92, 93, 105. — Poinchy (Yonne) et Milly son annexe, pp. 83, 115, 119, 170, 521. — Poinçon-les-Fayl, pp. 194, 195. — Praslay et Vivoy son annexe, pp. 441, 523, 524, 543, 544. — Recey-sur-Ouche (Côte-d'Or), p. 64. — Rosoy, p. 19. — Saint-Benoit et Buffon son annexe (Côte-d'Or), pp. 222, 225. — Treix, p. 363. —

Turgy (Aube), pp. 588, 599. — Varennes ou Varennes-sur-Amance et Daurémont son annexe, pp. 492, 503, 547, 567, 583. — Verzeilles le Haut et Verzeilles-le-Bas, pp. 391, 432, 437. — Villiers-le-Duc et Vanvey son annexe (Côte-d'Or), pp. 386, 469, 507. — Villiers-Vineux (Yonne), pp. 228, 252. — Villiers-sur-Suize, p. 3. — Vitry-en-Montagne et ses annexes Bay et Bouelles, pp. 237, 530, 531, 577. — Vouécourt, prieuré-cure, pp. 90, 91, 194, 196. — *Chapelles*. — Aisey-le-Duc ou Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), chapelleroyale de Saint-Andréau château des ducs de Bourgogne, actuellement transférée en l'église dudit, p. 165. — Aprey, Saint-Antoine et Saint-Evrard, p. 169. — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, pp. 76, 126, 158. — Bar-sur-Aube, Sainte-Catherine, p. 65. — Bar-sur-Seine, Saint-Jean l'Évangéliste, pp. 8, 9, 11. — Belan-sur-Ouche, (Côte-d'Or), Saint-Louis et Saint-Antoine, p. 37. — Bettaincourt, Saint-Evre, pp. 357, 366, 367. — Bonnecourt, Notre-Dame de Lorrette sur le territoire dudit, pp. 405, 410, 411, 496, 497. — Bourbonne-les-Bains, Sainte-Barbe, p. 416. — Chablis (Yonne), chapelles du Saint-Esprit, pp. 446, 462, 463, 477, 527, 586, 587; de Sainte-Madeleine, p. 594; de Sainte-Marie, pp. 406, 407, 422. — Chalindrey, Notre-Dame de Monterot dite aussi de Saint-Martin, pp. 112, 152, 160, 164, 183, 184. — Chaource (Aube), Saint-Nicolas, pp. 372, 380, 390. — Chatoillenot, la Conception de la Sainte-Vierge, pp. 68, 74. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), Saint-Hubert, p. 487. — Cirey-sur-Blaise, Notre-Dame, p. 9. — Consegrey (Aube), Saint-Jacques le Pèlerin, pp. 413, 429, 456. — Dannemoine (Yonne), Sainte-Catherine, pp. 519, 545, 579, 580. — Doulaincourt, Saint-Brice, sur le territoire dudit, pp. 357, 366, 367. — Essoyes (Aube), Saint-Nicolas, pp. 83, 119. — Hômes, Notre-Dame de Piété et Saint-Antoine, pp. 250, 271. — Laferté-sur-Aube, Saint-Claude, pp. 43, 48, 100, 121; Saint-Michel, pp. 94, 114. — Langres, église Saint-Mammès; la Conception de Notre-Dame, pp. 17, 25, 70, 147, 148, 221, 314, 317, 385, 408, 486, 492, 517, 549, 550, 570; Notre-Dame la Blanche, pp. 111, 112; Notre-Dame de la Tour, p. 487; Saint-Bernard, pp. 159, 161, 192, 207, 352, 354, 355; Saint-Étienne, pp. 30, 32; Saint-Jacques et Saint-Philippe, pp. 187, 189; Saint-Jean l'Évangéliste, p. 437; Saint-Michel, p. 437; Saint-Romarc, pp. 66, 67; Saint-Thiébaud, p. 589; la Sainte-Trinité, pp. 598, 599; chapelle de Tous les Saints, pp. 18, 27, 28, 29; église Saint-Martin; la Conception de Notre-Dame, pp. 566, 583, 584, 589, 599; Saint-Brice, pp. 554, 560; église Saint-Pierre et Saint-Paul; Notre-Dame des Épousailles, p. 368; Saint-Antoine de Padoue, p. 538; la Sainte-Tri-

nité, pp. 405, 442; église Saint Simon et Saint Jude ou des Trépassés: Saint-Gilles, pp. 123, 358, 263, 364; Sainte-Marguerite, p. 290; la Sainte-Vierge, p. 582; chapelle « du Saint-Sacrement dite de la Cène vulgairement dite Chapelotte, érigée et desservie en la grande rue Porteau-pain de la ville de Langres... », pp. 518, 525; chapelle de Saint-Sauveur, sous les murs de la ville, dans les limites de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, et chapelle de Saint-Bernard en l'hôpital Saint-Laurent, pp. 293, 298. — Magnan (Aube), Saint-Hilaire, pp. 10, 41, 47, 63. — Merrey dit aussi Merrey-la-Celle (Aube), chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement, pp. 32, 39; Saint-Antoine, p. 388. — Monbard (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, p. 333; Saint-Nicolas, p. 351, 371; Saint-Louis, p. 173. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, p. 11. — Montsaigon, Notre-Dame de la Tour, p. 142, 152, 160, 164, 184. — Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle du Point du Jour, p. 324. — Poinson-les-Fayl, Notre-Dame de Piété, pp. 493, 569, 570, 577. — Prauthoy, l'Annonciation de Notre-Dame, p. 87. — Sixfontaines, Saint-Sébastien, pp. 41, 44, 139, 170. — Troyes, Saint-Luc, à la collégiale, p. 167. — Vignory, Notre-Dame, pp. 191, 192. — Villiers sur Marne, Saint-Gilles, pp. 364, 365. — *Présentations.* — Aprey et Villiers-les-Aprey son annexe, à la cure, p. 163. — Arthonnay (Yonne), à la cure, p. 424. — Auxonne (Côte-d'Or), à la chapelle Saint-Michel, p. 530. — Balesmes, à la cure, p. 431. — Balnot-sur-Laignes (Aube), à la cure, p. 73. — Baroville (Aube), à la cure, p. 423. — Baon (Yonne), à la cure, p. 430. — Belan dit Belan-sur-Ouree (Côte-d'Or), aux chapelles de Saint-Louis et de Saint-Antoine, p. 37. — Bourdons, à la cure, p. 327. — Brennes, à la cure, p. 168. — Buxeuil (Aube), à la cure, p. 219. — Chauvirey-le-Châtel (Haute Saône), au château de Saint-Hubert au château, p. 394. — Chézeaux, à la cure, p. 216. — Cérizières, à la cure, p. 300. — Cirfontaines-en-Azois, à la cure et à son annexe Aizanville, p. 339. — Coiffy-le-Bas ou Coiffy-la-Ville, à la cure, p. 300. — Gevrolles (Côte-d'Or), à la cure, p. 476. — Giéy-sur-Aujon autrefois Gyé, à la cure et ses annexes Saint-Loup, Erizeul, Courcelles-sur-Aujon et Ternat, p. 337. — Grancey-sur-Ouree (Côte-d'Or), à la cure, p. 15. — Griselles (Côte-d'Or), à la cure, p. 534. — Hûmes, à la chapelle de Notre-Dame de Piété et de Saint-Antoine, pp. 263, 269. — Laferté-sur-Aube, à la chapelle de Saint Michel-l'Archange, dans l'église priorale, pp. 94, 263. — Langres, église Saint-Martin, à la chapelle Saint-Brice, pp. 550, 560; à la chapelle de la Conception, p. 572; à la chapelle

de Saint-Antoine de Padoue, dans l'église Saint-Pierre et Saint Paul, p. 537. — Merrey (Aube), à la chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement, p. 32. — Monthard (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, p. 333; à la chapelle de Saint-Nicolas, p. 350. — Montot, à la cure, p. 245. — Montsaon, à la cure, p. 24. — Noyers (Yonne), à la cure, p. 482. — Poinson-les-Fayl, à la chapelle de Notre Dame de Piété, pp. 492, 569. — Saint-Remy (Côte-d'Or), à la cure et à Buffon son annexe, pp. 219, 221. — Sexfontaines, à la chapelle de Saint-Sébastien, p. 315. — Turgoy (Aube), à la cure, p. 588. — Vignory, à la chapelle de Notre-Dame, p. 191. — Villiers-Vimeux (Yonne), à la cure, p. 199. — Vouécourt, à la cure, p. 90. — *Lettres* de vicaire général du diocèse de Langres, p. 12; d'official pour la partie du diocèse de Langres située en Lorraine, p. 477. — Requête adressée à l'évêque de Langres en vue de l'érection d'une chapelle à Mouilleron, autrefois Moilleron (cette chapelle fut plus tard bénie sous le vocable de Saint-Gilbert et érigée en église paroissiale dépendant de Musseau): décret d'érection de ladite chapelle, pp. 19, 20, 21, 22. — *Institution* de la confrérie du Saint-Sacrement de Merrey ou Merrey-lez-Bar-sur-Seine dit aussi Merrey-la-Celle (Aube), p. 575. — Traité entre le prieur-curé de Vouécourt et l'abbaye du Val-des-Écoliers au sujet de la propriété des dîmes de la paroisse de Vouécourt, p. 172.

G. 919. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1776-1779. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 25 octobre 1776 au 5 novembre 1779. — *Evêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 56 v°, 57 r° et v°, 58 r° et v°, 59 r° et v°, 98 v°, 101 r°, 102 r°, 147 v°, 148 r° et v°, 149 v°, 150 r° et v°, 151 r°, 155 r°, 156 v°, 170 v°, 171 r°, 174 v°, 208 r°, 213 v°, 215 v°, 250 r° et v°, 251 r° et v°, 252 r° et v°, 253 r°, 254 r°, 274 v°, 275 r°, 279 r° et v°. — *Abbayes.* — Auberive, fol. 231 r° et v°, 292 r°. — Châfillon-sur-Seine, Notre-Dame, fol. 60 r°, 79 r°, 163 r°, 256 v°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 51 v°, 60 r° et v°, 67 v°, 93 r° et v°, 157 r°, 163 r° et v°, 245 r° et v°, 256 v°, 257 r°. — Molosme (Yonne), fol. 55 r°, 165 r° et v°, 247 v°, 259 v°, 260 r°. — Morimond ou Morimont, fol. 196 r°, 221 v°, 225 v°, 226 v°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 55 r° et v°, 165 v°, 177 r° et v°, 211 v°, 259 v°, 268 v°. — Vaux-la-Douce, fol. 9 v°, 34 v°, 38 v°. — *Prieurés.* — Aisy-sous-Rougemont, autrefois Aisey (Côte-d'Or), fol. 53 v°, 70 r°. — Aubigny, fol. 74 r°. — Belroy, autrefois Beauroy, fondé en 1217 près du château de Bligny et transféré en 1222 près de Bar-sur-Aube, sur le territoire de Bayel (Aube), fol. 289 r°, 293 r°.

- Condes, fol. 21 r^e, 22 r^e, 92 r^e et v^e. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 24 r^e et v^e. — Pargues (Aube), fol. 267 r^e. — Saint Geosmes, fol. 58 v^e, 59 r^e, 151 r^e, 253 r^e. — Sainte-Vertu (Yonne), fol. 164 r^e et v^e, 297 v^e, 298 r^e. — Sixfontaines, fol. 90 r^e. — Tonnerre, Saint-Aignan, fol. 5 r^e et v^e, 6 r^e et v^e. — Varennes, fol. 58 v^e. — Vausse, écrit autrefois Vaussey, Vosse, Vauche, Vauce, sur le territoire de Châtel-Girard (Yonne), fol. 295 r^e. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, chapitre, fol. 64 r^e, 178 v^e, 184 v^e, 246 v^e, 256 r^e; doyenné de la collégiale, fol. 272 r^e et v^e, 275 v^e, 276 r^e et v^e. — Chaumont, fol. 191 v^e. — Tonnerre, chantrerie de la collégiale, fol. 125 v^e. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 165 r^e, 180 r^e et v^e, 189 r^e. — Chablis (Yonne), fol. 89 r^e, 224 v^e, 258 v^e, 239 r^e, 280 r^e. — Châteauvillain, fol. 160 r^e, 235 v^e, 239 v^e. — Chaumont, fol. 284 r^e. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 123 r^e et v^e, 170 v^e, 188 v^e, 234 r^e. — Langres, fol. 13 v^e, 31 v^e, 64 v^e, 65 r^e, 68 v^e, 74 v^e, 95 v^e, 126 v^e, 129 r^e, 131 v^e, 136 r^e, 140 r^e, 145 v^e. — Mussy-l'Évêque, ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 114 v^e, 115 r^e, 123 v^e, 145 r^e, 180 r^e. — Tonnerre, fol. 6 r^e, 33 v^e, 114 r^e, 182 r^e, 191 v^e, 194 v^e, 281 r^e. — *Prébendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 28 r^e, 37 v^e, 106 r^e, 127 r^e, 134 r^e et v^e, 171 v^e, 189 r^e. — Châteauvillain, fol. 160 v^e, 236 r^e, 239 r^e. — Langres, fol. 13 v^e, 14 r^e, 25 v^e, 215 r^e, 216 v^e. — *Cures*. — Arbigny-sous-Varennes, fol. 26 r^e, 28 r^e. — Arc-en-Barrois et Bugnières son annexe, fol. 260 v^e, 273 r^e et v^e, 278 r^e. — Arnancourt, fol. 130 r^e et v^e, 143 r^e et v^e, 147 r^e, 150 r^e. — Autreville, fol. 190 r^e, 208 r^e et v^e. — Aulricourt (Côte-d'Or), fol. 295 v^e. — Bagneux-la-Fosse (Aube), fol. 162 v^e, 190 r^e, 192 r^e, 199 r^e. — Baissey et Leuchey son annexe, fol. 98 r^e, 107 v^e, 115 r^e, 127 r^e. — Balnot-la-Grange dit aussi Balnot-Vaudron (Aube), fol. 44 r^e, 86 r^e et v^e. — Baon (Yonne), fol. 37 r^e, 62 r^e et v^e, 82 v^e. — Bar-sur-Seine, fol. 79 v^e, 87 r^e et v^e. — Bergères (Aube), fol. 172 v^e, 178 r^e. — Blumerey, fol. 179 r^e. — Bourdon, fol. 101 v^e, 124 r^e et v^e, 128 v^e. — Brennes, fol. 106 r^e, 131 r^e, 142 v^e, 143 r^e, 146 v^e. — Bricon, fol. 1 r^e et v^e. — Bussièrès-les-Belmont dit aussi Bussièrès-les-Nonnes, Bussièrès-les-Aumonières, fol. 216 v^e, 217 r^e. — Buxières-les-Froncles, fol. 75 r^e, 81 r^e. — Chalancey et ses annexes, Vesvres-sous-Chalancey et Vernois, fol. 111 r^e, 132 r^e et v^e, 141 r^e. — Chaurouce (Aube), fol. 102 r^e et v^e. — Chaserey ou Chazerey dit quelquefois Chazerey-Vaubaron (Aube), fol. 95 v^e, 106 r^e, 127 v^e, 144 v^e. — Chassigny, fol. 78 r^e. — Chazeul ou Chazeuil (Côte-d'Or), fol. 255 r^e, 257 v^e. — Chemilly (Yonne), fol. 4 v^e, 12 r^e, 44 v^e, 45 r^e, 47 r^e, 66 v^e. — Chézeaux, fol. 186 r^e et v^e, 187 v^e, 188 r^e. — Cirey-les-Mareilles, fol. 28 v^e, 283 v^e. — Consigny, autrefois Consignois, fol. 83 v^e, 85 v^e, 180 r^e. — Corsaint, autrefois Corps Saint (Côte-d'Or), fol. 174 r^e, 179 v^e. — Cunfin (Aube), fol. 214 r^e. — Dammartin, fol. 107 r^e, 133 v^e, 134 r^e, 137 r^e. — Dommarion, fol. 200 r^e. — Écot, fol. 101 r^e, 103 r^e. — Éguilly (Aube), fol. 278 r^e, 292 v^e, 293 r^e. — Épinant, fol. 112 r^e. — Frettes, fol. 284 v^e, 286 r^e. — Germainvilliers, fol. 91 r^e. — Gley ou Gyé-sur-Seine (Aube), fol. 80 r^e, 85 r^e. — Hortes, fol. 139 r^e, 157 v^e, 168 v^e, 169 r^e. — Isômes, fol. 79 r^e. — Junay et Vézennes sa succursale (Yonne), fol. 122 v^e, 137 v^e. — Lachapelle-en-Blézy, fol. 173 r^e. — Lagesse qu'on écrivait autrefois La-Jesse ou Lajesse (Aube), fol. 288 r^e. — Langres, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 11 r^e et v^e. — Léry (Côte-d'Or), fol. 149 r^e. — Marault, fol. 99 r^e, 109 r^e et v^e, 146 r^e et v^e. — Marolles-sous-Lignéres (Aube), fol. 239 r^e, 259 v^e. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), fol. 226 r^e, 261 r^e, 282 r^e. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 283 r^e. — Montlandon, fol. 16 v^e, 17 r^e. — Montol, fol. 17 v^e, 29 v^e, 21 r^e. — Montsaon, fol. 299 v^e, 300 r^e. — Montsaugéon, fol. 223 v^e. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 145 r^e et v^e. — Neuilly-sur-Suize, fol. 14 v^e, 15 r^e, 19 v^e. — Odival, fol. 80 r^e, 173 r^e et v^e. — Orbigny-au-Mont, fol. 167 r^e, 181 r^e et v^e, 185 v^e. — Pizy et Vassy-les-Pizy son annexe (Yonne), fol. 25 r^e, 38 r^e. — Poilly-sur-Serein (Yonne), fol. 125 v^e, 145 v^e, 149 v^e, 173 r^e. — Poinson-les-Grancey et ses annexes Poinsetot, Lamargelle, Neuville-les-Grancey, Santenoge, fol. 105 v^e, 108 r^e. — Préporché (Nièvre), fol. 152 r^e. — Proverville (Aube), fol. 195 v^e, 200 v^e, 201 r^e. — Quiney-le-Vicomte ou Quiney-sur-Armançon (Côte-d'Or), fol. 173 v^e, 174 r^e. — Rançonnières et Saulxures son annexe, fol. 43 r^e, 76 v^e, 77 r^e et v^e, 81 r^e. — Ravières (Yonne), fol. 270 v^e, 277 v^e, 299 v^e, 300 r^e et v^e. — Rugny et Thorey son annexe (Yonne), fol. 40 v^e, 55 r^e. — Saint-Remy et Buffon son annexe (Côte-d'Or), fol. 222 r^e, 264 v^e, 265 r^e. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 297 r^e. — Sauley (Aube), fol. 123 r^e, 129 v^e. — Thors et Maisons son annexe (Aube), fol. 203 r^e. — Torey-et-Poulligny avec son annexe Bard-les-Époisses qu'on écrivait aussi Bar (Côte-d'Or), fol. 204 r^e, 209 v^e, 218 r^e, 225 r^e, 230 r^e, 236 v^e. — Tronehoey (Yonne), fol. 269 r^e, 296 v^e. — Turgy (Aube), fol. 193 r^e. — Vaillant, fol. 40 v^e, 69 v^e, 71 r^e. — Verseilles-le-Haut et Verseilles-le-Bas, fol. 37 r^e, 55 v^e, 68 r^e. — Veuxaullles écrit quelquefois Veuxhanlles (Côte-d'Or), fol. 295 r^e. — Vieq et Laverney son annexe, fol. 182 v^e, 183 v^e, 185 r^e, 193 v^e, 194 r^e, 199 v^e. — Villars-en-Azois, fol. 12 r^e, 36 v^e, 47 v^e, 63 v^e. — Virey-sous-Bar et ses annexes Courtenot

et Vougrey (Aube), fol. 113 r^o et v^o. — Viseray (Côte-d'Or) et Athie son annexe, fol. 87 r^o, 93 r^o, 100 v^o. — Vitry-en-Montagne, fol. 236 r^o, 284 v^o, 285 r^o. — Voigny (Aube), fol. 84 v^o, 85 r^o. — Vouécourt, fol. 283 v^o. — *Chapelles.* — Arc-en-Barrois, Saint-Jean l'Évangéliste dans l'église Saint-Martin, au château, fol. 56 v^o, 61 v^o; Saint-Nicolas, fol. 159 v^o, 160 r^o, 169 v^o; Sainte-Agathe, fol. 249 v^o; Sainte-Anne, fol. 183 v^o, 184 v^o, 240 r^o. — Argenteuil (Yonne), Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, fol. 172 v^o, 176 v^o. — Aubigny, la Purification de la Bienheureuse Vierge-Marie, fol. 267 v^o; Saint-Nicolas, fol. 69 r^o, 99 r^o et v^o, 114 v^o; la Sainte-Trinité, fol. 73 r^o et v^o, 74 r^o, 84 r^o, 88 v^o. — Bar-sur-Aube, église Saint-Maclou; Saint-Barthélemy, fol. 272 r^o et v^o, 290 v^o; église Saint-Pierre; la Passion, fol. 233 r^o, 264 v^o; Saint-Didier, fol. 186 v^o, 195 v^o, 206 r^o, 217 v^o; Saint-Michel ou Saint-Nicolas, fol. 179 v^o, 194 v^o. — Bar-sur-Seine, Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 18 v^o, 19 r^o, 37 r^o; Sainte-Catherine, fol. 154 r^o. — Beltaincourt, Saint-Evre sur le territoire dudit, fol. 238 v^o. — Bologne, Saint-Antoine, fol. 116 v^o, 142 r^o, 147 r^o. — Bourguignons (Aube), Notre-Dame, fol. 51 r^o. — Chablis (Yonne), Saint-Michel, à la collégiale, fol. 167 v^o, 171 r^o, 298 v^o, 299 r^o; Saint-Nicolas, fol. 89 r^o, 298 v^o; Sainte-Croix, fol. 289 r^o. — Chaource (Aube), Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 68 v^o, 69 r^o, 75 v^o; Saint-Jean Décolasse, fol. 214 v^o, 215 v^o, 228 v^o. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 151 v^o, 172 r^o. — Châtillon-sur-Seine, chapelle Lénét, fol. 212 v^o; Notre-Dame la Grande dite de Cérilly en l'église Saint-Vorles, fol. 271 r^o. — Chaumont, Saint-Luce, fol. 207 r^o et v^o. — Chazeul ou Chazeuil (Côte-d'Or), la Sainte-Vierge, fol. 13 r^o, 23 v^o, 54 r^o. — Coiffy-le-Château ou Coiffy-le-Haut, Sainte-Catherine, fol. 63 r^o, 64 r^o et v^o, 65 r^o et v^o, 77 v^o, 91 v^o, 92 v^o, 168 r^o, 269 v^o, 281 r^o et v^o. — Corrombles ou Corombles, Notre-Dame des Champs dite du Bouchot près Époisses sur le territoire dudit (Côte-d'Or), fol. 233 v^o, 234 r^o. — Courcelles-Val-d'Esnois, Saint-Antoine, fol. 229 r^o, 239 v^o, 240 r^o. — Courcelottes, section de Courcelles-sur-Aujon, Sainte-Anne, fol. 267 r^o, 278 v^o. — Cruzy-le-Châtel qu'on écrivait aussi Creusy (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 151 v^o, 171 v^o. — Doulaincourt, Saint-Brice, sur le territoire dudit, fol. 238 r^o. — Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or), l'Annonciation, fol. 90 r^o, 104 r^o. — Fouvent-le-Château ou Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), Saint-Tiburce, fol. 235 v^o, 280 r^o. — La Chaume (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, fol. 138 r^o, 162 v^o, 163 r^o. — Langres, église Saint-Amâtre: l'Assomption de Notre-Dame, avec le mépart y annexé, fol. 105 v^o, 119 v^o, 130 v^o, 144 r^o,

166 r^o; église Saint-Mammès: l'Assomption de la Sainte-Vierge, fol. 230 v^o; la Conception de Notre-Dame, fol. 69 v^o, 98 r^o, 99 v^o, 100 r^o, 107 v^o, 111 v^o, 119 r^o, 189 v^o, 190 v^o, 266 r^o et v^o; Notre-Dame de la Four, fol. 25 v^o; Notre-Dame des Motots, fol. 65 v^o, 66 r^o; Notre-Dame du Neuf-Aufel, fol. 69 v^o, 89 v^o, 96 v^o, 100 r^o et v^o, 103 v^o, 104 r^o, 112 r^o, 186 r^o, 197 r^o, 204 r^o et v^o; Saint-Étienne, fol. 96 v^o, 105 v^o, 125 r^o, 135 v^o, 136 v^o, 202 v^o; Saint-Germain, fol. 257 v^o, 258 r^o et v^o, 264 r^o; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 209 r^o et v^o, 224 r^o; Saint-Jean-Baptiste des Fonts, fol. 13 r^o, 40 r^o, 195 r^o; Saint-Michel, fol. 13 v^o, 215 r^o, 217 v^o, 230 v^o, 268 r^o, 271 v^o, 272 r^o; Saint-Thibaut, fol. 16 r^o et v^o; Saint-Yves, fol. 186 r^o et v^o, 188 r^o; église Saint-Martin: Notre-Dame de l'Aurore, fol. 83 r^o, 96 v^o, 97 r^o et v^o, 98 r^o, 107 r^o, 111 r^o et v^o, 114 v^o, 115 r^o; Notre-Dame du Dehors, fol. 230 v^o, 268 r^o, 271 r^o et v^o; Saint-Brice, fol. 65 r^o, 72 v^o, 88 r^o et v^o; Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Claire, fol. 183 r^o, 184 r^o; Saint-Grégoire, fol. 167 v^o, 175 r^o, 176 r^o et v^o; église Saint-Pierre et Saint-Paul: la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, fol. 209 r^o, 222 r^o; la Sainte-Trinité, fol. 17 v^o, 20 r^o; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, fol. 54 r^o, 80 r^o et v^o; église Saint-Simon et Saint-Jude ou des Trépassés: la Bienheureuse Marie et Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 211 v^o, 212, v^o 267 r^o; Saint-Gilles, fol. 73 r^o et v^o; Saint-Michel, fol. 69 v^o, 99 v^o, 100 r^o, 111 v^o; Saint-Thomas, fol. 76 r^o; chapelles de Saint-Sauveur sous les murs de la ville et de Saint-Bernard en l'hôpital Saint-Laurent, fol. 126 v^o. — Les Riceys (Aube): Saint-Jean-Baptiste, à Ricey-Haute-Rive, fol. 114 r^o, 220 r^o, 227 v^o, 229 v^o; Saint-Jean l'Évangéliste, à Ricey-le-Bas, fol. 4 r^o, 23 v^o, 43 v^o, 121 v^o, 122 r^o. — Lézignes (Yonne), Notre-Dame-du-Pont, fol. 170 r^o, 187 v^o; Sainte-Catherine, fol. 151 v^o, 172 r^o. — Merrey (Aube), Saint-Antoine, fol. 234 v^o, 237 r^o et v^o, 249 r^o; Saint-Nicolas, fol. 37 v^o; chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement, fol. 19 r^o, 51 v^o. — Montigny-Lagesse (Aube), Notre-Dame, fol. 294 r^o. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 8 r^o, 62 r^o, 66 r^o. — Montsaugéon, Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 4 r^o, 23 r^o, 54 r^o, Sainte-Catherine, fol. 116 v^o, 142 r^o, 147 r^o. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 214 v^o, 219 v^o, 280 v^o. — Ornans (Doubs), Notre-Dame du Pilier, fol. 2 v^o. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 288 v^o. — Quincy-le-Vicomte ou Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), Saint-Jean l'Évangéliste, au château, fol. 211 r^o, 218 v^o. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 155 r^o, 179 v^o. — Saint-Maximin (Oise), chapelle « de Saint-Eustache de La Versine fondée originairement dans l'éten-

due de la paroisse de Saint-Maximin, transférée et desservie dans le château royal de La Versine susdite, paroisse de Saint-Maximin, fol. 5 r°. — Verdun, Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 170 r°. — Vézimmes (Yonne), la Sainte-Vierge, fol. 187 r°. — Vignory, Notre-Dame, fol. 84 v°, 89 v°. — Voisines, Saint-Nicolas, fol. 40 r°. — *Présentations*. — Arbigny sous-Varemmes, à la cure, fol. 18 v°. — Arc-en-Barrois, à la chapelle Sainte-Anne, fol. 282 v°, 283 r°. — Aubigny, à la chapelle de la Purification, fol. 201 v°; à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 84 r°. — Bar-sur-Aube, à la cure de Saint-Pierre, fol. 276 v°; à la chapelle de la Passion, fol. 233 r°. — Bar-sur-Seine, à la cure, fol. 87 r°. — Bourguignons (Aube), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 51 v°. — Bussièrres-les-Beumont, à la cure, fol. 216 r°. — Buxières-les-Frongoles, à la cure, fol. 75 r°. — Chaource (Aube), à la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 90 v°. — Chassigny, à la cure, fol. 74 r°. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle de Notre-Dame la Grande dite de Cérilly, en l'église Saint-Vorles, fol. 270 v°. — Chaumont, à la chapelle de Saint-Luce, fol. 206 r°, 231 v°. — Chazenu ou Chazenil (Côte-d'Or), à la chapelle de la Sainte-Vierge, fol. 13 r°. — Cirey-les-Mareilles, à la cure, fol. 23 v°. — Coiffy-le-Château ou Coiffy-le-Haut, à la chapelle de Sainte-Catherine, fol. 62 v°, 76 v°, 91 r°. — Corombles ou Corrombles (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre-Dame-des-Champs dite du Bouchot près Époisses, sur le territoire dudit Corombles, fol. 233 v°, 234 r°. — Cunfin (Aube), à la cure, fol. 204 v°. — Dommarien, à la cure, fol. 199 v°. — Écot, à la cure, fol. 63 r°, 101 r°. — Époisses (Côte-d'Or), à un canonicat, fol. 234 r°. — Frettes, à la cure, fol. 285 v°. — Giey ou Gyé-sur-Seine (Aube), à la cure, fol. 79 v°. — Junay, à la cure et à sa succursale Vézimmes (Yonne), fol. 122 v°. — La-chapelle-en-Blézy, à la cure, fol. 172 v°. — Langres, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Chaire, en l'église Saint-Martin, fol. 183 r°; à la chapelle de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 216 r°; à la chapelle de Saint-Thomas, en l'église Saint-Simon et Saint-Jude ou des Trépassés, fol. 74 v°. — Merrey (Aube), à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 37 v°. — Montigny-Lagesse (Aube), à la chapelle de Notre-Dame, fol. 294 r°. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), à la cure, fol. 235 v°; à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 62 r°. — Montlandou, à la cure, fol. 16 v°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), à la cure, fol. 144 v°. — Noyers (Yonne), à la chapelle Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 210 v°. — Orimont sur le territoire d'Arrentières (Aube), au prieuré de

l'Assomption de Notre-Dame, fol. 24 r°. — Perrancey, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 288 r°. — Quincy-le-Vicomte ou Quincy-sur-Armançon (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, au château, fol. 211 r°. — Thors, à la cure et à Maisons son annexe (Aube), fol. 209 v°. — Turgy (Aube), à la cure, fol. 192 v°. — Vaillant, à la cure, fol. 12 v°, 35 v°, 66 r°. — Verdun, à la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 195 r°. — *Unions*. — Union du prieuré de Saint-Thibaut de Clefmont à l'hôpital de la Charité de Langres, fol. 158 r°. — Union de la chapelle de l'Annonciation de Prauthoy audit hôpital de la Charité, fol. 161 r°. — Union de la manufacture des filles de Sainte-Anne à l'hôpital de la Charité de Langres, fol. 166 v°. — Union de la chapelle Saint-Jean d'Angrie (Maine-et-Loire), à l'hôpital de Saint-Joseph de Mandé (Maine-et-Loire), fol. 181 r°. — Union du chapitre de Mussy-sur-Seine à la cure dudit lieu, fol. 261 v°. — *Provisions d'official* pour la partie du diocèse de Langres sise en Bourgogne, fol. 123 r°. — Lettres d'official pour l'union des chapelles de la cathédrale, fol. 211 v°. — Rectorat de Notre-Dame de Thil-Châtel dit aussi Tréchâteau (Côte-d'Or), fol. 293 v°.

G. 920. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets; papier.

1779-1783. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 4 novembre 1779 au 15 février 1783. — *Évêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 39 v°, 40 r° et v°, 41 r° et v°, 42 r° et v°, 44 v°, 52 v°, 65 r° et v°, 70 r°, 74 v°, 75 r°, 78 r°, 137 v°, 138 r° et v°, 139 r° et v°, 140 r°, 142 r° et v°, 143 r°, 146 r°, 194 r°, 201 v°, 230 r° et v°, 231 r° et v°, 232 r° et v°. — *Abbayes.* — Clairvaux (Aube), fol. 59 v°, 60 r°, 83 r°, 101 v°. — Lézimmes (Yonne), abbaye de Notre-Dame, dont le vrai nom était La Charité-les-Lézimmes, fol. 79 v°, 81 v°, 98 r°, 250 v°, 254 r°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 13 v°, 17 v°, 31 v°, 43 r°, 46 r° et v°, 64 v°, 66 v°, 86 r°, 87 r° et v°, 88 r°, 137 r°, 140 r°, 144 v°, 145 r° et v°, 148 r°, 232 v°, 233 v°, 234 v°, 235 r° et v°, 237 r°, 238 v°, 239 r°, 240 r° et v°, 241 r° et v°. — Molosme (Yonne), fol. 46 r°, 137 v°. — Poulangy, fol. 157 v°, 166 v°, 173 r°, 175 r° et v°. — Puy-d'Orbe, sur le finage de Verdunnet (Côte-d'Or), fol. 88 r°. — Septfontaines, aujourd'hui ferme dépendance de la commune de Blancheville, fol. 203 r° et v°, 207 r°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 46 r°, 95 v°, 137 v°, 237 v°, 239 r°. — *Prieurés.* — Aubigny, fol. 236 v°. — Fayl-Billot, fol. 283 v°, 284 r° et v°, 286 r°. — Laferté-sur-Aube, fol. 277 v°, 278 r°. — Langres, prieuré de Saint-Martin, fol. 132 v°, 134 r°, 144 r°, 146 r° et v°, 147 r°, 233 r°.

— Merrey (Aube) ou Merrey-les-Bar-sur-Seine, fol. 116 v°, 134 r°, 136 r°, 168 r° et v°. — Orimont, sur le territoire de la paroisse d'Arrentières (Aube), fol. 109 v°, 110 r°. — Pargues (Aube), fol. 14 v°, 15 r° et v°. — Saint-Cosme et Saint-Damien-les-Chablis (Yonne), fol. 58 v°, 59 r°, 63 r°. — Saint-Geosmes, fol. 43 r°, 64 r° et v°, 70 r° et v°, 140 v°, 143 v°, 231 r°, 232 v°. — Silvanouvres, fol. 179 v°, 192 r° et v°, 193 r°, 201 r°. — *Dignités capitulaires*. — Bar-sur-Aube, doyenne et chapelle, fol. 47 v°, 48 r°, 54 r°, 142 r°, 147 r°, 239 v°; chantrerie, fol. 152 r°; sous-chantrerie, fol. 111 v°, 112 r°. — Langres, doyenne de la cathédrale, fol. 127 r°, 167 r°, 169 r°, 224 v°, 260 r°, 261 r°, 263 v°; grand archidiaconé, fol. 263 v°, 276 r°, 279 r°, 280 v°; archidiaconés du Barrois, fol. 98 v°, 169 v°; du Bassigny, fol. 301 v°. — *Canonicats*. — Bar-sur-Aube, fol. 11 v°, 23 v°, 38 v°, 44 v°, 101 r°, 129 v°, 133 r°, 151 v°, 170 v°, 185 r° et v°, 209 r° et v°. — Chablis (Yonne), fol. 67 v°, 130 v°, 222 r°, 228 v°, 229 r° et v°, 258 r°. — Châteauvillain, fol. 63 r° et v°, 206 r°. — Chaumont, fol. 23 r° et v°, 168 v°, 169 r°, 177 r° et v°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 293 v°, 294 r°, 299 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 36 r°, 67 v°. — Langres, fol. 24 v°, 26 r°, 51 v°, 97 v°, 98 r°, 111 r°, 112 v°, 116 v°, 127 v°, 129 r°, 130 r°, 134 r° et v°, 135 r° et v°, 154 r°, 160 r° et v°, 162 v°, 163 r°, 209 r°, 224 v°, 243 v°, 244 r° et v°, 247 v°, 265 v°, 269 r° et v°, 273 v°, 376 v°, 304 v°. — Reims, fol. 148 v°. — Tonnerre, fol. 1 r°, 20 v°, 30 v°, 37 r°, 75 v°, 153 r°, 250 r°. — *Pré-bendiers*. — Bar-sur-Aube, fol. 133 v°. — Châteauvillain, fol. 63 v°, 202 r°, 221 v°. — Langres, fol. 35 r°, 38 r°, 67 v°, 70 v°, 71 r°, 131 r°, 151 v°, 162 r°, 181 r° et v°, 191 r°. — *Cures*. — Andelot, fol. 89 v°, 100 r°. — Arc-en-Barrois, fol. 205 r°, 226 r° et v°. — Arcenville (Aube), fol. 291 v°. — Arrelles (Aube), et sa succursale Villiers-sous-Praslain ou Praslin, autrefois Villiers-Merdray, fol. 117 v°, 160 r°, 168 r°. — Arrentières (Aube), fol. 304 v°. — Arsonval (Aube), fol. 37 r°, 50 r° et v°, 52 r° 64 r°. — Arthonnay (Yonne), fol. 72 r° et v°, 77 r°. — Avirey-Lingey dit anciennement Avirey-le-Bois (Aube), fol. 233 r°, 245 v°. — Belan-sur-Ouce (Côte-d'Or), fol. 61 v°, 66 r°. — Blancheville, fol. 16 v°, 19 r°. — Bligny (Aube), fol. 282 v°, 285 r°. — Bologne, fol. 48 v°, 51 r°. — Bourguignon-les-Bar-sur-Seine (Aube), fol. 99 r°. — Bragelogne (Aube), fol. 273 r°, 291 v°. — Brennes, fol. 73 r°, 90 v°, 101 r°, 110 v°. — Buxerolles avec ses annexes Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas, fol. 203 v°, 257 r°, 259 v°. — Chamery, qu'on écrivait aussi Chamerois et Rechellaillée son annexe, fol. 131 r°, 152 v°, 153 v°. — Channes (Aube), fol. 203 v°, 223 v°. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Vorles, fol.

169 v°, 184 v°, 185 r°. — Civry (Yonne), fol. 181 r°. — Colombe-la-Fesse (Aube), fol. 224 v°, 227 r°. — Coulblanc, fol. 277 r°, 264 r°, 272 r°. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), fol. 37 v°, 46 v°. — Daillécourt, fol. 157 v°, 180 r°, 253 r° et v°. — Danecvoiry, fol. 48 r°, 55 r°, 57 r°, 59 r°, 62 v°. — Écot, fol. 74 v°. — Ésnoms, fol. 271 r° et v°, 274 v°, 295 r°. — Flourvy (Aube), fol. 224 r°, 250 r°, 259 v°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), fol. 92 r°, 117 r°, 119 v°, 120 r°. — Fresnes (Yonne), fol. 246 v°, 258 v°. — Gilley, fol. 53 v°, 57 v°, 62 r°. — Grancey-sur-Ouce (Côte-d'Or), fol. 267 v°, 302 r°. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), fol. 131 v°. — Heuilley-le-Grand, fol. 228 r°. — Humes et ses annexes Jorquenay et Saint-Martin-les-Langres, fol. 67 v°, 70 v°, 71 r°. — Junay et Vézannes son annexe (Yonne), fol. 36 v°, 280 r°, 286 v°, 294 r° et v°. — Lagesse ou Lajesse, quelquefois La-Jesse (Aube), fol. 31 v°, 35 r°, 38 r°. — Lamothe-en-Blésy, fol. 19 v°, 31 v°. — Langres, Saint-Martin, fol. 132 v°, 134 r°, 144 r°, 146 r° et v°, 233 r°. — Lecy, fol. 76 r°, 90 r°, 95 r°. — Leffonds, fol. 208 r°. — Les Loges, fol. 162 v°, 165 r° et v°. — Lignorelles (Yonne), fol. 161 r°, 177 v°, 180 v°. — Maisonnelles, fol. 223 r°. — Marolles-les-Flogny (Yonne), fol. 76 v°. — Marolles-sous-Lignéres (Aube), fol. 79 v°. — Maulain primitivement Molin ou Molain, fol. 287 r°. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 76 v°, 118 r° et v°, 119 r°. — Nuits-sous-Ravières (Yonne), fol. 113 r°. — Nuits-sur-Armançon (Yonne), fol. 73 v°, 285 v°, 296 r°. — Orbigny-au-Mont, fol. 176 v°. — Oudincourt et Annéville son annexe, fol. 207 v°, 221 v°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), fol. 305 v°. — Pasilly (Yonne), fol. 42 v°, 51 v°. — Percy-le-Grand (Haute-Saône), fol. 149 v°. — Percy-le-Petit et Montormentier son annexe, fol. 225 r°, 246 r°, 248 r° et v°. — Poinson-les-Nogent, fol. 268 r°, 270 r°. — Polisy (Aube), fol. 225 v°, 237 r°. — Prauthoy, fol. 236 v°, 242 v°. — Provenchères-sur-Meuse, fol. 71 v°, 81 r°, 123 r°. — Rivières-le-Bois et Violot son annexe, fol. 177 r°, 204 r°, 227 r°, 228 v°. — Rizaucourt, fol. 165 r°, 185 v°, 200 r°. — Roche-et-Raucourt dit aussi Roches-sur-Salon, fol. 187 v°, 188 v°. — Saint-Andoche-et-Trécourt (Haute-Saône), fol. 187 v°, 189 v°, 197 v°. — Saint-Martin-les-Autreville, fol. 179 r°, 205 v°, 217 r° et v°. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), fol. 29 v°, 30 r°. — Sainte-Verlu (Yonne), fol. 71 v°. — Spoix anciennement Cepoix et Pravaux sa succursale (Aube), fol. 282 v°, 285 r°. — Talcly (Yonne), fol. 294 v°, 295 r°. — Thoires (Côte-d'Or), fol. 54 v°, 68 r° et v°. — Tonnerre, fol. 150 v°, 171 r°. — Tormay qu'on écrivait aussi Tournay, fol. 219 r°, 243 r° et v°, 253 r°, 263 r°, 267 v°. — Val-delaucourt, fol. 111 r°, 125 r°, 126 r°. — Neuxaullès ou

Veuxhautes (Côte-d'Or), fol. 5 v°, 6 r°. — Vézannes (Yonne), fol. 299 v°. — Villiers-Montroyer, fol. 260 v°, 264 r°. — Villiers-le-Duc et Vanvey son annexe (Côte-d'Or), fol. 226 r°, 259 r°. — Vitrey-sous-Bar et ses annexes Courtenot et Vougrey (Aube), fol. 277 v°, 279 r°. — Vitry-les-Nogent, fol. 128 v°, 156 v°, 157 r°. — Voigny (Aube), fol. 173 r°, 200 r° et v°, 201 r°, 219 v°. — *Chapelles*. — Andelot, chapelle ou confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 261 v°, 288 r° et v°, 297 r° et v°. — Annéville, Saint-Joseph, fol. 178 v°, 179 r°, 182 v°, 213 r° et v°. — Aubigny, la Sainte-Trinité, fol. 214 r° et v°, 227 v°. — Autreville, Saint-Loup, fol. 72 v°; la Sainte-Trinité, fol. 161 r° et v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Barthélemy, à l'église Saint-Maclou, fol. 36 r°. — Bar-sur-Seine, Saint-Mathurin, fol. 84 v°, 85 r°; Saint-Nicolas, fol. 211 v°, 212 r°, 216 v°. — Bettaincourt, Saint-Evre, fol. 69 r°. — Béze (Côte-d'Or), Saint-Ferréol et Saint-Perjeux, fol. 162 r°. — Bragelogne (Aube), Saint-Thomas de Cantorbéry, fol. 273 r°, 274 r°, 300 v°. — Chablis (Yonne), Saint-Michel, fol. 191 r°, 215 v°, 228 v°, 229 r° et v°; Saint-Nicolas, fol. 82 r°, 109 r°, 174 v°; Sainte-Marie-Madeleine, fol. 160 r° et v°. — Châteauvillain, Saint-Jacques, fol. 295 r°. — Chaumont, Saint-Luce, fol. 73 r°. — Dammemoine (Yonne), la Conception, fol. 220 v°, 225 r°, 239 v°. — Doulaucourt, Saint-Brice, fol. 69 r°. — Flogny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 298 r°. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, fol. 1 r°, 20 v°, 39 v°, 47 r°. — Gevrey (Côte-d'Or), Notre-Dame-la-Blanche, près dudit, fol. 190 v°. — Laferté-sur-Amance, la Sainte-Trinité, fol. 156 r°, 187 r°. — Langres, église Saint-Amâtre: la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 146 v°, 166 r°, 184 r° et v°, 149 v°, 159 r°; église Saint-Didier: l'Assomption de Notre Dame, fol. 128 v°, 159 r° et v°, 178 r°; église Saint-Mammès: l'Invention de la Sainte-Croix, fol. 163 r°, 115 v°, 216 v°, 247 r° et v°; la Conception de Notre-Dame, fol. 60 v°, 61 r°, 77 r°, 93 v°, 124 v°, 162 r°, 176 r° et v°, 183 v°, 202 v°; Notre-Dame de la Tour, fol. 262 r° et v°, 263 r°; Saint-André, fol. 148 v°, 149 r°, 154 r°; Saint-Germain, fol. 259 r° et v°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 138 v°, 141 v°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 159 r°, 252 r°; Saint-Laurent, fol. 125 v°; Saint-Lazare, fol. 214 v°; Saint-Michel archange, fol. 94 v°, 161 v°, 162 r°, 186 r° et v°, 202 v°, 203 r°; Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 276 r° et v°; Saint-Romarc, fol. 45 v°, 48 v°; Sainte-Anne, fol. 98 v°, 169 v°, 170 r°; la Sainte-Croix, fol. 169 v°, 161 r°, 210 r°; la Sainte-Trinité, fol. 61 r° et v°, 180 r°, 211 r°, 219 v°; église Saint-Martin: Notre-Dame de l'Aurore, fol. 127 r°, 154 v°, 155 r° et v°;

Saint-Brice, fol. 306 r°; Saint-Martin, fol. 133 v°, 163 v°, 164 r° et v°; Saint-Sulpice, fol. 301 r°; église Saint-Pierre et Saint-Paul: chapelle des Épousailles, fol. 265 r°, 267 r°; Notre-Dame de Pitié, fol. 194 r° et v°, 254 v°, 255 r°; Saint-Michel, fol. 61 r° et v°, 74 r°; église Saint-Simon et Saint-Jude ou des Trépassés, Saint-Jean l'Évangéliste et Notre-Dame sur les murs fraiets, fol. 79 r°, 92 v°, 94 v°, 114 v°, 115 r°; Saint-Michel, fol. 114 v°, 115 r°; chapelles diverses de Saint-Jacques et Saint-Christophe, fol. 215 v°, 216 r°; de Saint-Jean au devant de la Porte latine, fol. 162 r°, 171 v°; de Saint-Pierre et Saint-Paul, fol. 179 v°; de Sainte-Catherine, fol. 225 v°. — Lanty, Sainte-Catherine, fol. 94 v°, 107 r° et v°. — Les Riceys (Aube), Saint-Jean Baptiste en l'église de Ricey-Haute-Rive, fol. 79 r° et v°, 108 r°, 117 r° et v°. — Lézinnes (Yonne), Notre-Dame du Pont, fol. 102 r°, 108 r°. — Marault, Saint-Georges, fol. 283 r°, 287 v°. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent, fol. 1 v°, 2 r°, 5 r° et v°. — Pacy-sur-Armançon (Yonne), Saint-Georges, fol. 112 r°, 117 v°, 118 r°. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, fol. 16 r°, 17 r°, 18 v°. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean l'Évangéliste en l'église paroissiale, fol. 166 v°, 167 v°, 168 r°, 269 r°. — Puits de Bon dit aussi Puy de Bon-Raisin, section de Noyers (Yonne), Saint-Fiacre et Saint-Antoine, fol. 201 v°, 202 r°, 212 r°. — Ravières (Yonne), Saint-Nicolas, fol. 255 v°. — Sexfontaines, Notre-Dame et Saint-Nicolas au château, fol. 277 r°. — Thoirès (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 130 r°, 144 v°. — Tonnerre, la Bienheureuse-Vierge-Marie, fol. 174 v°. — Vendevre, chapelle du château, fol. 252 r° et v°. — Verdun, Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 300 v°. — *Présentations*. — Annéville, à la chapelle de Saint-Joseph, fol. 178 v°, 182 r°. — Arc-en-Barrois, à la cure, fol. 183 r°, 226 r°. — Autreville, à la chapelle de la Sainte-Trinité, fol. 159 r°. — Blancheville, à la cure, fol. 16 v°. — Chablis (Yonne), à la chapelle Saint-Michel en la collégiale, fol. 215 v°. — Châtillon-sur-Seine, à la cure de Saint-Vorles, fol. 151 r°, 171 v°; à la chapelle de Saint-Jacques en l'église Saint-Nicolas, fol. 39 v°. — Civry (Yonne), à la cure, fol. 180 v°. — Coublanc, à la cure, fol. 260 v°, 261 r°. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), à la cure, fol. 35 r°, 37 v°. — Écot, à la cure, fol. 73 v°. — Flogny (Yonne), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 297 v°. — Heuilley-le-Grand, à la cure, fol. 228 r°. — Junay (Yonne), à la cure et à sa succursale Vézannes, fol. 279 v°. — Lanty, à la chapelle de Sainte-Catherine au château, fol. 79 r°. — Lignorelles (Yonne), à la cure, fol. 174 r°. — Percey-le-Grand (Haute-Saône), à la chapelle de Sainte-Catherine, fol.

279 r°. — Perrancey, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 10 r°. — Poinson-les-Neigent, à la cure, fol. 264 v°. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), à la chapelle de Saint-Antoine, fol. 296 v°. — Sexfontaines, à la chapelle de Notre Dame et de Saint-Nicolas, au château, fol. 276 v°. — Thoires (Côte-d'Or), à la chapelle Sainte-Catherine, fol. 114 v°. — Verdun, à la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, fol. 302 v°. — Virey-sous-Bar (Aube), à la cure, fol. 277 v°. — Maîtrise et administration de l'hôpital de Vendeuvre (Aube), fol. 252 r° et v°. — Suppression de l'aumône générale en la paroisse de Montbertault (Côte-d'Or) et établissement de la confrérie du Saint-Sacrement, fol. 199 v°.

G. 921. (Registre). — In-folio, 307 feuillets ; papier :

1782-1786. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 20 décembre 1782 au 26 août 1786. — *Evêchés.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 13 r°, 14 r°, 16 r°, 23 r° et v°, 24 r° et v°, 25 r°, 56 v°, 57 r°, 105 v°, 104 r° et v°, 107 r° et v°, 125 v°, 175 v°, 178 v°, 179 r° et v°, 180 r°, 183 r° et v°, 184 r° et v°, 186 r° et v°, 192 v°, 276 r° et v°, 278 v°, 279 r° et v°, 281 r°. — *Abbayes.* — Beaulieu sur le territoire de Rougeux, fol. 8 v°, 9 r° et v°. — Bourgueil (Indre-et-Loire), fol. 26 v°, 30 v°, 82 v°, 83 r°, 183 v°. — Molsme (Côte-d'Or), fol. 13 r°, 25 v°, 27 v°, 28 v°, 29 r° et v°, 30 r°, 44 r° et v°, 44 r°, 100 v°, 108 r° et v°, 110 r°, 111 r° et v°, 119 r°, 125 v°, 127 v°, 128 r°, 180 r°, 185 r°, 186 v°, 187 r° et v°, 188 v°, 189 r°, 190 r° et v°, 191 r°, 211 v°, 223 v°, 224 v°, 225 r° et v°, 279 v°, 280 r°, 281 v°, 282 r°, 283 r° et v°, 302 v°, 303 r°. — Molosme (Yonne), fol. 28 r°, 102 r°, 112 r°, 282 v°. — Montiéramey (Aube), fol. 262 r°. — Montiéramer, fol. 300 r°. — More ou Mores près Celles (Aube), fol. 298 v°, 299 r° et v°. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 28 r° et v°, 111 v°, 112 r°, 187 r° et v°, 214 v°, 215 r°, 223 v°, 224 v°, 282 r° et v°. — Vaux-la-Douce, fol. 306 r°. — *Prieures.* — Chichée (Yonne), fol. 121 r° et v°. — Collan (Yonne), fol. 247 r° et v°, 304 v°. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 200 r°, 217 r°. — Condeau (Orne), fol. 297 r°. — Dyé (Yonne), fol. 265 v°. — Gartempe (Creuse), fol. 170 v°. — L'Isle-sous-Montréal ou L'Isle-sur-Serein (Yonne), fol. 211 r°, 215 v°. — Noé ou Noé-les Mallets, autrefois Noyers (Aube), fol. 196 r°, 227 r°. — Saint-Geosmes, fol. 25 v°, 107 v°, 125 v°, 177 v°, 179 v°, 276 v°, 281 v°. — Saint-Vinemer (Yonne), fol. 187 v°, 203 v°, 204 r°. — Tonnerre, Saint-Agnan, fol. 32 r°, 295 r°. — Varennes ou Varennes-sur-Amance, fol. 21 r°, 24 v°, 108 r°, 125 v°, 178 r°, 281 v°. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, doyen-

né et chapitre, fol. 29 v°, 111 r° ; sous-chantrie de la collégiale, fol. 305 v°, 307 r°. — Chablis (Yonne), chantrie, fol. 133 r°. — Tonnerre, prévôté du chapitre, fol. 78 r°. — *Canoniques.* — Bar-sur-Aube, fol. 125 r° et v°. — Chablis (Yonne), fol. 18 v°, 19 r°, 35 v°, 36 r°, 131 r°, 133 v°, 138 v°, 146 v°, 147 r°, 202 v°, 219 v°, 280 r°. — Chaumont, fol. 89 r° et v°. — Fontenot-le-Haut (Haute-Saône), fol. 203 r°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 128 v°, 131 r° et v°, 157 v°, 172 r°. — Langres, fol. 20 v°, 22 r°, 30 r° et v°, 31 r°, 47 r° et v°, 53 r°, 64 r° et v°, 65 r°, 66 v°, 185 r°, 193 v°, 199 v°, 286 v°, 293 v°, 297 v°. — Larrey (Côte-d'Or), fol. 135 v°, 198 v°, 197 r°. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), fol. 115 v°. — Tonnerre, fol. 16 v°, 98 r°, 118 r°, 149 r°, 168 r°. — *Prebendiers.* — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 172 r° et v°. — Langres, fol. 109 v°. — *Cures.* — Anrosey, fol. 22 v°. — Arcenville (Aube), fol. 46 r° et v°, 126 v°, 130 r°, 132 v°. — Arrentières (Aube), fol. 11 r° et v°. — Avrecourt et Récourt son annexe, fol. 191 v°, 197 v°, 205 r°, 207 v°, 219 r° et v°, 234 v°. — Barville (Aube), fol. 47 r°, 63 r° et v°, 64 r°, 64 r°. — Bernon (Aube), fol. 101 r°, 102 v°. — Bertignolles et son annexe Chassenay (Aube), fol. 210 v°, 263 v°, 264 r°, 294 r°. — Bissey la-Côte (Côte-d'Or), fol. 193 v°, 197 r°. — Blézy ou Blézy dit aussi Blaizy, fol. 62 r°, 63 r°, 234 v°, 240 r°. — Bligny (Aube), fol. 234 v°, 238 r°. — Bouix (Côte-d'Or), fol. 212 r°, 228 v°, 251 r°, 254 v°. — Bragelonne (Aube), fol. 37 v°. — Briel (Aube), fol. 244 v°, 251 v°, 273 v°, 291 r° et v°. — Brochon ou Brochons (Côte-d'Or), fol. 54 v°. — Cérizières, fol. 158 v°, 159 r°, 162 r°. — Chamesson (Côte-d'Or), fol. 133 r°, 135 v°, 149 r°, 166 r°. — Champcourt, fol. 253 v°. — Champigny-les-Langres et Peigney son annexe, fol. 16 r°, 31 r° et v°, 48 r°, 54 v°. — Charmoilles, fol. 244 v°, 245 r°. — Chaserey ou Chazerez dit quelquefois Chazerey-Vaubaron (Aube), fol. 160 r°, 182 v°, 191 r°, 194 r°. — Cheney (Yonne), fol. 185 v°, 205 v°, 206 r°. — Chessy et Davrey son annexe (Aube), fol. 190 v°, 195 v°. — Choignes, fol. 154 v°, 174 r° et v°, 175 r°, 180 r°. — Collan (Yonne), fol. 43 v°. — Cour-l'Évêque, fol. 20 v°. — Couvignon (Aube), fol. 103 r° et v°. — Grenay, fol. 194 v°. — Cressey-sur-Tille (Côte-d'Or), fol. 135 r°. — Dinteville, fol. 162 v°. — Doulaincourt, fol. 104 v°, 137 v°, 141 r°. — Écot, fol. 142 v°, 143 v°, 146 r°. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 269 v°, 270 r°. — Esnoms, fol. 56 r°, 83 v°, 84 r° et v°. — Essey-les-Ponts et son annexe Pont-la-Ville, fol. 228 r°, 239 v°. — Flagey et son annexe Orcevaux dit autre-fois Orceval, fol. 55 r°, 81 v°, 82 r°. — Fontette (Aube), fol. 34 v°, 48 v°, 61 v°, 62 r°. — Foulain, fol. 83 v°, 97 r°, 101 r°, 102 v°, 104 r°, 114 v°, 203 r°, 217 r° et

v°. — Foyvent-le-Château ou Foyvent-le-Haut (Haute-Saône), fol. 127 r° et v°. — Foyvent-la-Ville ou Foyvent-le-Bas (Haute-Saône) et Argillières son annexe, fol. 202 v°, 213 v°, 214 r°. — Fresnoy, fol. 195 r°, 208 v°, 209 r° et v°. — Frettes, fol. 209 v°. — Germaines, fol. 207 r°. — Gevrolles (Côte-d'Or), fol. 151 v°, 168 r°. — Giéy-sur-Aunoy ou Giéy, fol. 43 v°, 62 r° et v°. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 46 v°, 71 v°, 72 r°, 91 r° et v°. — Grancey-sur-Oucce (Côte-d'Or), fol. 122 r°, 136 r° et v°. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 208 v°, 233 r°, et v°. — Guindrecourt-sur-Blaise, fol. 290 r°, 300 v°, 305 v°. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 261 v°, 288 r°. — Jaucourt (Aube), prieuré-cure, fol. 252 r°, 277 v°, 278 r° et v°, 282 v°. — Junay (Yonne), fol. 236 r°, 272 v°. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 210 v°, 213 r°, 229 r° et v°, 241 r° et v°, 248 r°. — Langres, Saint-Martin, prieuré-cure, fol. 25 v°, 108 r°, 125 v°, 178 r°, 281 r°. — Lénisoul, fol. 173 r°. — Les Loges, fol. 286 r°, 288 r°. — Lézinnes (Yonne), fol. 105 v°, 114 v°. — Lignerolles (Côte-d'Or), fol. 159 v°, 161 r°. — Magnant (Aube), fol. 128 v°, 132 v°. — Marault, fol. 39 v°, 61 r° et v°. — Marbéville et ses annexes Mirbel et Lagenevroie, fol. 201 v°, 242 r° et v°, 248 v°. — Marolles-les-Bailly et ses annexes Chaulfour et Villy-en-Froides (Aube), fol. 262 r°, 287 r°. — Maulin, Molin ou Molain, fol. 35 r° et v°. — Meures et ses annexes Sixfontaines et Ormoys-les-Sixfontaines, fol. 302 r°, 303 v°. — Millières, fol. 172 v°. — Molsme (Côte-d'Or), fol. 38 v°, 39 r° et v°. — Molosme dit aussi Molosme-la-Fesse (Yonne) et son annexe Saint-Martin-de-Molosme, aujourd'hui Saint-Martin-sur-Armançon, fol. 205 r°, 235 v°, 249 r°. — Montbard (Côte-d'Or), fol. 112 v°, 121 v°. — Montigny-le-Roi, fol. 133 v°, 171 v°, 173 r°, 192 v°, 193 r°. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), fol. 204 v°, 238 r° et v°, 239 r°. — Monliôt-et-Courcelles (Côte-d'Or), fol. 26 v°, 27 r°. — Musseau et ses annexes Mouilleron et Chalmessin, fol. 50 v°, 113 r°. — Neuilly-l'Évêque, fol. 205 r°. — Neuilly-sur-Suize, fol. 143 r°, 146 v°. — Ninville, fol. 148 r°, 163 v°, 171 v°. — Nod ou Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), fol. 126 v°, 128 r°. — Orges, fol. 44 r°, 76 r°. — Ormancey, fol. 16 v°, 55 v°, 122 v°, 125 v°. — Paucy-sur-Armançon (Yonne), fol. 14 v°, 17 v°, 26 r°. — Pasilly (Yonne), fol. 292 v°, 301 r° et v°, 302 r°, 304 v°. — Pimelles (Yonne), fol. 52 v°, 65 r° et v°. — Pisseloup, fol. 31 v°. — Poinchy et Milly son annexe (Yonne), fol. 39 v°, 45 v°, 49 v°, 73 r°. — Poinson les-Fayl, fol. 151 v°, 154 v°, 156 v°. — Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), fol. 222 v°, 243 r° et v°, 261 r° et v°. — Poliset (Aube), fol. 109 r° et v°, 115 r°, 117 r°. — Poulangy, fol. 220 r°, 256 v°, 257 r°. — Rançon-

nières, fol. 286 r°, 292 v°, 293 r°. — Recey-sur-Oucce (Côte-d'Or), fol. 155 v°, 159 v°, 166 v°. — Roche-et-Raucourt, fol. 140 r°, 169 r° et v°, 170 r°, 171 r°. — Rosoy, fol. 134 r°, 146 r°, 148 r° et v°. — Saint-Andoche et Trécourt (Haute-Saône), fol. 303 v°, 304 r°. — Saint-Broingt-les-Fossos, fol. 205 r°, 208 r°. — Saint-Vallier, fol. 119 v°, 123 r°, 147 r° et v°, 154 r°, 156 v°. — Semoutiers, fol. 164 r°, 191 v°, 192 r°. — Soyers, fol. 21 r°, 34 v°, 40 r°, 42 r°, 288 v°, 297 v°, 298 r°. — Spois ou Spoy (Aube), fol. 67 r°, 78 r°. — Suauécourt-et-Pisseloup (Haute-Saône), fol. 175 v°, 190 r°. — Taley (Yonne), fol. 18 r°, 26 r°. — Thors et Maisons son annexe (Aube), fol. 34 r°. — Torcenay, fol. 54 r°, 52 r°. — Troix, fol. 283 r°, 286 v°, 288 v°, 289 r°. — Vaudrémont, fol. 204 v°, 220 v°, 224 v°, 222 r°. — Versailles-le-Haut et Versailles-le-Bas son annexe, fol. 134 v°, 148 v°, 155 v°, 156 v°, 305 r°. — Vesaignes, fol. 43 v°, 91 r°, 123 v°, 124 r°, 126 r°. — Vézannes (Yonne), fol. 21 v°, 22 r°, 38 r°, 41 v°. — Vézignes (Yonne), fol. 236 r°, 272 v°. — Vicq et Lavernoy son annexe, fol. 34 r°, 45 r°, 54 v°, 55 r°. — Viéville et Raucourt-la-Côte sa succursale, fol. 114 v°, 49 v°, 50 r° et v°, 54 r°. — Vignes, fol. 185 v°, 198 r° et v°, 203 r°. — Vignes (Yonne) et son annexe Tontry (maintenant dans la Côte-d'Or), fol. 206 v°. — Villaines-les-Prévottes ou Villaines-les-Prévôtés (Côte-d'Or), fol. 216 v°, 242 r° et v°, 245 v°, 265 v°. — Viersny (Côte-d'Or), fol. 66 r°, 87 r°, 95 r°, 108 v°, 207 v°, 218 r° et v°, 226 v°. — Vitry-le-Croisé (Aube), fol. 124 v°, 125 r°, 129 v°. — Vix-Saint-Marcel et Étrochey sa succursale (Côte-d'Or), fol. 18 v°, 42 r° et v°. — Voulaines (Côte-d'Or), fol. 122 r°. — *Chapelles.* — Annéville, Saint-Joseph, fol. 300 r° et v°. — Autreville, Saint-Loup, fol. 36 v°, 40 r° et v°. — Auxerre, Saint-Jean-Baptiste, à la cathédrale, fol. 263 v°. — Bar-sur-Aube, Saint-Nicolas, à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, fol. 92 v°, 93 r°, 128 v°, 129 r°; Saint-Nicolas et Saint-Michel, à l'église Saint-Pierre, fol. 109 v°, 113 v°, 129 v°, 130 r°. — Bèze (Côte-d'Or), chapelle des SS. Ferréol et Ferjeux, fol. 176 r°. — Brageleque (Aube), Saint-Thomas de Cantorbéry, fol. 11 v°. — Bussièrès-les-Belmont appelé aussi Bussièrès-les-Nonnes, Bussièrès-les-Aumônières, Saint-Nicolas, fol. 260 v°, 265 r°. — Chablis (Yonne), Saint-André, fol. 105 r°; Saint-Étienne, fol. 15 v°; Saint-Georges, fol. 130 v°; Saint-Nicolas, fol. 167 r° et v°, 172 r°; Saint-Pierre, fol. 292 r°. — Chaource (Aube), Saint-Nicolas, fol. 117 v°, 118 r°. — Chassignolles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 102 r°, 110 v°. — Châtillon-sur-Seine, Notre-Dame de Cérilly, fol. 21 v°, 27 r°; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 296 v°; Saint-Léger, fol. 209 v°.

271 v°, 272 r°; chapelle Lénot, fol. 294 r°, 295 v°. — Coilly-le-Château ou Coilly-le-Haut, Saint-Nicolas, fol. 49 r°, 40 v°, 41 r°. — Cusey, la Conception, fol. 82 r°. — Daillecourt, Notre-Dame de Pitié, fol. 132 v°, 139 r° et v°. — Fligny (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, fol. 8 v°, 202 v°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), Notre-Dameau château, fol. 140 r° et v°. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, fol. 160 r°, 182 r°, 195 r° et v°. — Germainvilliers, Notre-Dame du Rosaire, fol. 307 r° et v°. — Laferté sur Aube, Sainte-Croix, fol. 171 r° et v°, 197 r° et v°. — Langres, église Saint-Amâtre, l'Annonciation, fol. 129 r°; la Nativité de la Sainte-Vierge, fol. 293 v°, 301 r°; Notre-Dame, fol. 138 v°, 153 v°, 154 r°; église Saint-Mammès, l'Assomption de Notre-Dame ou du Neuf-Autel, fol. 56 r°, 78 r°, 86 v°, 250 r°, 290 v°, 293 r° et v°, 298 r°; la Conception de Notre-Dame, fol. 213 r° et v°, 225 v°, 226 r°, 231 r° et v°, 273 r° et v°; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 296 v°, 301 r°; Saint-Martin, fol. 84 v°, 85 r°; Saint-Michel, fol. 214 v°, 253 r°; chapelle des Saints Apôtres, fol. 113 v°; la Sainte-Croix, fol. 48 r°, 72 v°, 73 r°, 273 r° et v°, 285 r° et v°; chapelle de Tous les Saints, fol. 70 r°, 115 r° et v°; église Saint-Martin, Saint-Ébrice, fol. 49 r°, 58 r°, 80 v°, 81 r°, 88 v°, 141 v°, 191 v°, 192 v°, 222 v°; Saint-Siméon, fol. 235 r°; Saint-Sulpice, fol. 38 r° et v°, 39 r°; église Saint-Pierre et Saint-Paul, la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, fol. 165 v°; Sainte-Catherine, fol. 304 v°; église Saint-Simon et Saint-Jude, Notre-Dame, fol. 204 v°; Sainte-Marguerite, fol. 212 r°, 215 v°; Saint-Bernard en l'Hôpital Saint-Laurent, fol. 64 r° et v°, 65 r°; chapelles diverses, de Saint-Jean-Baptiste, fol. 117 v°, 139 v°, 123 v°. — Lavau (Loire-Inférieure), Notre-Dame de Pitié, fol. 265 r°. — Mélisey (Yonne), Notre-Dame fondée jadis au château de Chamelard, fol. 245 v°, 246 r°. — Montigny-le-Roi, la Résurrection, fol. 294 r° et v°. — Nogent-le-Roi, Notre-Dame la Blanche, fol. 148 r°, 155 r°, 158 r°, 161 v°, 170 v°. — Pizy (Yonne), Saint-Pierre au château, 189 v°, 195 v°. — Plesnoy, Notre Dame de Pitié, fol. 207 r° et v°, 210 r°, 213 r°. — Rochetaillée, Sainte-Anne, fol. 71 v°, 105 v°, 118 v°. — Saint-Maurice-les Langres, Notre-Dame de Pitié, fol. 216 r°, 258 r° et v°. — Spioix ou Spoy (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, fol. 134 v°, 137 v°. — Viéville, Saint-Michel, fol. 236 v°, 237 r°, 260 r°. — *Presentations.* — Arconville (Aube), à la cure, fol. 130 r°. — Autreville, à la chapelle Saint-Loup, fol. 36 r°. — Bernouil (Yonne), à la cure, fol. 265 v°. — Brochon ou Brochons (Côte-d'Or), à la cure, fol. 69 v°. — Bussières-les-Belmont, à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 264 v°. — Cérizières, à la cure, fol. 138 r°. — Chablis (Yonne),

à la chapelle Saint-André, fol. 105 r°; à la chapelle Saint-Georges, fol. 130 v°. — Champcourt, à la cure, fol. 253 r°. — Chatillon-sur-Seine, à la chapelle de Notre-Dame de Cerdilly dans l'église de Saint-Vorles, fol. 21 v°. — Chaumont, à un canonical, fol. 89 r°. — Chessy (Aube), à la cure, fol. 189 v°. — Couvignou dit Couvignou (Aube), à la cure, fol. 100 v°. — Grenay, à la cure, fol. 194 r°. — Crossey-sur-Tille (Côte-d'Or), à la cure, fol. 67 v°, 142 r°. — Dinteville, à la cure, fol. 157 r°. — Écot, à la cure, fol. 143 r°. — Époisses (Côte-d'Or), à la cure, fol. 269 v°. — Fligny (Yonne), à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fol. 200 r°. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la chapelle de Notre Dame au château, fol. 134 v°. — Foukain, à la cure, fol. 97 r°. — Germainvilliers, à la chapelle de Notre Dame du Rosaire, fol. 307 r°. — Guindrecourt-sur-Blaise, à la cure, fol. 300 v°. — Langres, à la chapelle de Saint-Simon dans l'église Saint Martin, fol. 234 r°; à la chapelle de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste dans l'église Saint-Pierre, fol. 163 v°; à la chapelle «... du Saint-Sacrement dite de la Chapelle érigée et desservie en la grande rue Porte au Pain de la ville... », fol. 263 r° et v°. — Largeasse (Deux-Sèvres), à la cure, fol. 51 r°. — Les Loges, à la cure, fol. 285 r°. — Meures, à la cure, fol. 299 v°. — Neuilly-sur-Suize, à la cure, fol. 142 v°. — Ornans (Doubs), à la chapelle de Saint-Nicolas, fol. 25 r°. — Pimelles (Yonne), à la cure, fol. 65 r°. — Pizy (Yonne), à la chapelle de Saint Pierre au château, fol. 189 v°. — Rochetaillée, à la chapelle Sainte-Anne, fol. 71 r°. — Saint-Broingt-les-Fosses, à la cure, fol. 207 r°. — Spioix ou Spoy (Aube), à la chapelle de Sainte-Catherine, fol. 133 v°. — Verdun, à la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude en l'église Saint-Nicolas, fol. 29 v°. — *Provisions d'official pour la partie de Bourgogne située dans le diocèse de Langres,* fol. 135 r°. — *Provisions de l'archidiaconé de l'Auxois,* fol. 220 v°, 221 r°; de l'archidiaconé du Bassigny, fol. 32 v°, 33 r° 34 v°. — *Résignation de l'archidiaconé de l'Auxois,* fol. 210 v°. — *Érection en succursale de la chapelle de Violot, dépendance de la paroisse de Rivières-le-Bois,* fol. 284 r°. — *Nominations aux prestimoniaires de Chesloy (Aube),* fol. 42 v°; de Dannemoine (Yonne), fol. 236 r°. — *Union d'un canonical, à Bar-sur-Aube, au collège de ladite ville,* fol. L.9 r°. — *Union de deux semi-prébendes et des chapelles de Saint-Barthélemy, de Saint-Jean l'Évangéliste, de l'Annonciation, de Saint-Nicolas, de Sainte-Marguerite, de la Conception, de Sainte-Catherine, de la Trinité, toutes érigées en l'église col-*

légiale de Langres, fol. 58 v. — Décret d'union de 74 chapelles à la fabrique de Saint-Mammès, fol. 1 r.

G. 922. Registre. — In-folio, 302 feuillets; papier.

1786-1791. — *Insinuations ecclésiastiques.* — Du 18 septembre 1786 au 31 janvier 1791. — *Evêches.* — Langres, évêché et chapitre, fol. 42 r, 44 r et v, 45 r et v, 78 v, 79 r, 80 r et v, 112 r, 113 v, 127 v, 128 r, 134 r, 142 v, 152 r et v, 153 r, 154 r, 161 v, 185 v, 186 r et v, 187 r et v, 188 r et v, 189 v, 190 r et v, 253 v, 254 r et v, 255 r, 257 v. — *Abbayes.* — Longuay, fol. 215 r et v. — Molesme (Côte-d'Or), fol. 22 v, 45 r, 50 r et v, 51 r et v, 52 r, 111 r et v, 113 v, 182 v, 183 r, 185 r, 186 r, 196 r, 259 v. — More dit aussi Mores près Celles (Aube), fol. 175 v. — Tonnerre, Saint-Michel, fol. 50 v, 79 v, 114 v, 115 r, 193 v, 259 r. — Vaux-la-Douce, fol. 2 v, 3 r. — *Prieures.* — Chablis (Yonne), Saint-Cosme et Saint-Damien, fol. 53 v, 54 r. — Champcourt, fol. 216 r, 217 r et v. — Collan (Yonne), fol. 85 r. — Colombey-les-deux-Églises, fol. 135 v, 196 v, 197 r et v. — Coublanc, fol. 124 r et v. — Cunfin (Aube), fol. 123 r et v. — Fayl-Billot, fol. 90 r et v, 91 r. — Griselles (Côte-d'Or), fol. 180 v, 201 v. — Laferté-sur-Amance et Soyers sa dépendance, fol. 214 v, 215 r. — Noé ou Noës-Mallets (Aube), fol. 61 r, 128 v. — Nogent-le-Roi, fol. 56 v, 57 r. — Rimaucourt, fol. 84 v, 86 v, 110 r, 126 r, 131 r. — Saint-Geosmes, fol. 38 r, 44 v, 112 v, 188 r, 255 r. — Silvanoyres, fol. 207 v, 208 r. — Tonnerre, Saint-Agnan, fol. 4 v, 5 r, 12 r, 13 r et v, 14 r et v, 18 v. — Varennes-sur-Amance, fol. 37 v, 248 v, 249 r et v, 250 r. — Vendeuvre (Aube), fol. 69 r et v, 71 r. — Vignory, fol. 192 v, 193 r, 218 r. — *Dignités capitulaires.* — Bar-sur-Aube, doyenné et chapitre, fol. 133 v, 190 r. — Chablis (Yonne), chanterie de la collégiale, fol. 107 r, 109 v, 116 r, 182 r, 205 v, 206 r, 209 r, 217 v, 218 r. — Langres, doyenné, fol. 154 v; grande chanterie de la cathédrale, fol. 48 r; trésorerie, fol. 60 r et v, 61 v, 66 r. — Tonnerre, trésorerie de la collégiale, fol. 194 r et v; prévôté du chapitre, fol. 50 v, 51 r. — *Canonicaux.* — Bar-sur-Aube, fol. 56 r, 78 r, 84 r, 122 v, 156 r, 197 v, 200 v, 201 r, 223 v. — Chablis (Yonne), fol. 107 r, 121 v, 122 r, 181 v, 191 r, 258 r et v. — Châteauvillain, fol. 141 v. — Chaumont, fol. 192 r, 223 v. — Époisses (Côte-d'Or), fol. 116 r, 120 r, 132 v, 245 v, 246 r, 264 r. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), fol. 270 r. — Langres, fol. 81 r et v, 83 v, 151 v, 183 v, 184 r, 191 v, 199 r, 213 r, 214 r, 252 r, 256 v, 270 v, 275 v, 276 v, 280 r. — Tonnerre, fol. 45 v, 222 v, 223

r, 231 v. — *Prébendiers.* — Châteauvillain, fol. 1 r, 9 v, 11 v, 22 r, 142 r, 225 r. — Tonnerre, fol. 51 r. — *Cures.* — Ageville, fol. 34 v. — Ancy-le-Franc (Yonne), fol. 64 r. — Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre (Yonne), fol. 71 v, 95 r, 96 r, 114 v. — Arbigny-sous-Varennes, fol. 96 r. — Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), fol. 36 r, 58 r, 63 r et v, 69 r, 132 v. — Auberive, fol. 250 r. — Autricourt (Côte-d'Or), fol. 220 r, 239 r, 244 v. — Avreuil (Aube), fol. 260 v. — Badnot-la-Grange dit aussi Balnot-Vaudron (Aube), fol. 144 r, 177 r, 191 r. — Bayel (Aube), fol. 177 r, 200 r, 205 v. — Bernouil (Yonne), fol. 4 r, 10 v, 31 r, 46 r. — Bourg et Longeau son annexe, fol. 216 v, 233 v, 234 r et v. — Brazeulogne (Aube), fol. 204 r, 210 r. — Brennes, fol. 272 r, 273 r. — Cérilly (Côte-d'Or), fol. 268 r, 270 v. — Chichée (Yonne), fol. 103 r, 120 v, 121 r, 127 r. — Coiffy-le-Bas ou Coiffy-la-Ville avec ses annexes, Coiffy-le-Haut ou Coiffy-le-Château et Lanouvelle-les-Coiffy, fol. 231 v, 232 r et v, 233 r, 238 v, 240 v, 241 r. — Colombé-le-Sec (Aube), fol. 265 v, 267 v, 272 r, 274 r. — Colombey-les-deux-Églises et ses annexes Lavilleneuve aux-Fresnes, Pratz, Argenôlles, fol. 211 r, 212 v. — Commissey (Yonne), fol. 181 v, 218 r. — Corlée, fol. 212 v, 221 r et v. — Crenay, fol. 93 r, 100 r, 104 r. — Cusey, fol. 208 v, 210 v. — Cussangy avec Les Granges et Vallières succursales (Aube), fol. 200 v, 216 r, 219 r et v. — Daillancourt, fol. 76 r, 77 v. — Damblain (Vosges), fol. 264 r. — Dammartin, fol. 247 r, 261 r. — Doulaincourt, fol. 75 r. — Écot, fol. 63 r et v, 67 v. — Étais (Côte-d'Or), fol. 6 v, 14 v. — Euffigneix, fol. 237 r et v, 238 r. — Faverolles, fol. 66 v. — Flogny (Yonne) et son annexe Lachapelle-Flogny dit aussi Lachapelle-Vieille-Forêt, fol. 19 v, 40 r et v, 50 v. — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or), fol. 253 v. — Fouvent-la-Ville et Argillières son annexe (Haute-Saône), fol. 271 r. — Frelles, fol. 15 r et v. — Giey-sur-Aujon autrefois Gié et ses succursales Saint-Loup et Ternal, fol. 162 r, 198 r et v. — Giey-sur-Seine et ses annexes Courteron et Neuville (Aube), fol. 93 v. — Gland (Yonne), fol. 258 v. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), fol. 159 r, 166 v. — Laignes (Côte-d'Or), fol. 40 v, 41 r, 54 v. — Langres, Saint-Martin, prieuré-cure, fol. 48 r, 35 r, 64 v, 65 r et v; Saint-Pierre, fol. 125 r et v. — Lavilleneuve appelée autrefois Lavilleneuve-en-Angoulancourt, fol. 83 r et v, 84 r et v. — Lefonds, fol. 9 r, 16 r. — Lénisoul, fol. 258 r, 262 v. — Le Pailly, fol. 235 r et v. — Lizny-le-Châtel (Yonne), fol. 10 r. — Longchamp-les-Millières, fol. 7 r, 26 v, 27 r, 29 r. — Magny-Fouchard

(Aube), fol. 140 r., 143 r. — Mourville (Aube), fol. 75 v., 77 v. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte d'Or), fol. 6 r., 17 v., 25 r., — Nioxy (Côte-d'Or), fol. 170 r., 180 r. — Nogent-le-Roi, fol. 17 r. — Noyers (Yonne), fol. 274 v., 275 r., 276 v., 277 v. — Ornoy-sur-Aube, fol. 242 r., 261 v., 262 r. — Pacy-sur-Argentan (Yonne), fol. 170 r. et v., 181 v., 205 r. — Passilly (Yonne), fol. 40 v., 41 r., 54 r. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne) avec Les Croûtes son annexe, fol. 94 r., 102 r., 116 v., 117 r., 121 r., — Perrogney, fol. 232 v., 262 v., 263 r. — Pimelles (Yonne), fol. 158 v., 191 r. — Pizy (Yonne) et Vassy son annexe, fol. 123 v., 163 r., 203 r. — Poinson-les-Grancey, fol. 75 r., 89 v., — Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), fol. 72 v., 73 r., 91 v., 102 r. — Poinson-les-Nogent, fol. 62 v. — Poulangy, fol. 120 v., 122 r. — Prégilbert (Yonne), 191 r. — Rimaucourt, fol. 225 v., 230 r. et v., 231 v. — Rochefort, fol. 237 r., 247 r. et v., 251 r. — Rolampont, fol. 137 r., 171 v., 172 r. et v. — Rouvres sous-Lignol (Aube), fol. 159 r., 163 v. — Rugny (Yonne), fol. 8 v. — Saint-Geosmes, fol. 77 v., 78 r., 275 r. et v. — Serrigny autrefois Sarrigny (Yonne), fol. 18 v., 30 r. — Signéville, fol. 54 r., 95 r., 118 r., 265 r., 266 r. — Tonnerre, Saint-Pierre, fol. 206 v. — Treix, fol. 195 v., 207 r., 221 v., 222 r., — Vauxbons, fol. 278 v., 279 r. — Versailles-le-Haut et Versailles-le-Bas son annexe, fol. 20 v., 23 v. — Veuxhaulles (Côte-d'Or), fol. 216 v., 217 r., 220 r., — Vignes (Yonne), fol. 29 v. — Ville-sous-Laferte-sur-Aube (Aube), fol. 57 v. — Villiers-le-Sac, fol. 241 r., 220 v., 226 r. et v. — Villiers-sur-Suize, fol. 207 r. — Villiers-Vineux (Yonne), fol. 73 r. et v. — Voisines et Courcelles-en-Montagne son annexe, fol. 53 r., 56 r., 87 r., 110 r. et v., — *Chapelles*. — Aprey, Saint-Antoine et Saint-Évrard, fol. 156 r., 182 v., 183 v., 191 v., 212 v., 213 r. et v. — Aubigny, la Purification, fol. 55 r. — Autreville, la Sainte-Trinité, fol. 203 r. — Bar-sur-Seine, Saint-Michel, fol. 45 v., 54 v.; chapelle du Petit-Saint-Bernard au Mont-Cenis, fol. 95 v., 96 r. et v., 118 r. — Bigny (Aube), Saint-Nicolas, fol. 130 v.; Sainte-Catherine, fol. 272 v. — Chablis (Yonne), Saint-André, fol. 107 r., 204 r.; chapelles de Saint-Michel, de Sainte-Marie Madeleine et de Saint-Nicolas, fol. 107 r., 109 v., 150 v., 151 r., 183 v., 194 v., 195 r., 210 r., 224 v. — Chalancey, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Sébastien, fol. 271 r. et v., 273 v. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean, fol. 277 v. — Châtillon-sur-Seine, Saint-Jean Baptiste en l'église Saint Nicolas, fol. 6 v.; Sainte-Croix, fol. 148 v.; chapelle Lénét, fol. 174 r. — Chatoillenot, la Sainte-Vierge, fol. 177 v.; la Conception, fol. 202 r. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-

Seine, Sainte-Anne, fol. 165 v., 203 v. — Choilley, Saint-Jean-Baptiste, fol. 155 v., 203 v. — Colombey-des-deux-Églises, Saint-Nicolas, fol. 208 v., 209 r. et v. — Combourg-le-et-Vilaine, chapelle erigée au château, fol. 53 r. — Cruzy-le-Châtel autrefois Cruzy (Yonne), l'Annonciation de la Sainte-Vierge au château de Mosne ou Maulne, sur le territoire dudit, fol. 111 r. — Dannevoine (Yonne), Sainte-Catherine, fol. 89 r. et v., 96 v. — Esnoux, Saint-Antoine, fol. 187 r., 206 v., 210 r. et v., 243 v., 244 r. et v. — Fain-les-Moutiers (Côte d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 189 r., 221 r. — Germainvilliers, Notre-Dame du Rosaire, fol. 1 v. — Jancourt (Aube), Saint-Jean au château, fol. 164 r. et v., 170 v. — Laferte-sur-Aube, Saint-Claude, fol. 69 v., 70 r. et v., 75 v. — Langres, église Saint-Amâtre, Saint-Pierre et Saint-Marcelin, fol. 105 v.; église Saint-Mammès; l'Apparition de Saint-Michel, fol. 101 v.; l'Assomption de Notre-Dame ou du Neuf-Autel, fol. 125 v.; la Conception de Notre-Dame, fol. 14 r., 16 v., 79 v., 84 v., 87 r. et v., 101 v., 143 r. et v., 150 v.; Saint-André, fol. 44 v., 52 r., 74 r. et v.; Saint-Jacques et Saint-Philippe, fol. 79 v., 101 r.; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 101 v.; Saint-Michel Archange, fol. 25 r.; Saint-Thibaut, fol. 227 r. et v.; Sainte-Catherine, fol. 16 v., 17 r., 21 v.; église Saint-Martin, Notre-Dame de l'Aurore, fol. 162 v., 229 r. et v., 233 r.; Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 30 r., 41 r. et v., 251 r., 264 v., 265 r.; église Saint-Pierre et Saint-Paul; la Conception de Notre-Dame, fol. 189 r.; la Nativité, fol. 143 v., 144 r.; Notre-Dame des Épousailles, fol. 87 v., 88 r. et v., 106 v.; Saint-Claude, fol. 220 v.; Saint-Jérôme, fol. 267 r., 268 r.; église Saint-Simon et Saint-Jude, Notre-Dame et Saint-Jean l'Évangéliste, fol. 30 r., 195 v.; Notre-Dame la Blanche, fol. 70 v., 71 r.; Notre-Dame à sous les murs frais a, fol. 101 v. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), l'Assomption de Notre-Dame, fol. 137 v., 138 r. — Maizières-sur-Amance, Notre-Dame de Pitié, fol. 118 v., 126 v., 130 r., 132 r., 171 r. — Marac, le Saint-Sacrement, fol. 169 r., 171 v. — Metz, Notre-Dame de la Tierce, fol. 31 r. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, fol. 39 v., 50 r. — Montormentier, l'Annonciation de la Sainte-Vierge, fol. 162 v., 202 r. et v. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), chapelle du Point du Jour, fol. 4 r. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, fol. 191 v., 192 r., 196 r. — Plesnoy, Notre-Dame de Pitié, fol. 2 r. et v. — Puits-de-Bon dit quelquefois Puy-de-Bôn-Baisin, section de Noyers (Yonne), Saint-Fiacre et Saint-Antoine, fol. 135 v., 142 v. — Riecy-Haute-Rive, compris aujourd'hui dans les Riecy (Aube), Saint-Jean,

fol. 174 v., 177 v., 185 r. — Vaulichères, dépendances d'Épineuil (Yonne), Sainte-Victoire, fol. 43 r. — Vendœuvre, chapelle erigée au château sous le titre de Saint-Denis, fol. 130 r. — *Présentations*. — Aubigny, à la chapelle de la Purification de Notre-Dame, fol. 46 r. — Bernouil (Yonne), à la cure, fol. 31 r. — Bligny (Aube), à la chapelle de Sainte-Catherine, en l'église Saint-Symphorien, fol. 272 r. — Bourgey (Haute-Saône), à la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint Jean-Baptiste, fol. 234 v. — Gerilly (Côte d'Or), à la cure, fol. 268 r. — Châtillon-sur-Seine, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Nicolas, fol. 3 v. — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), à la chapelle Sainte-Anne, fol. 165 v. — Grenay, à la cure, fol. 92 r. — Dammemoine (Yonne), à la chapelle Sainte-Catherine, fol. 89 r. — Giéy ou Gyé-sur-Seine (Aube), fol. 86 r et v. — Jaucourt (Aube), à la chapelle Saint-Jean, au château, fol. 164 r. — Laignes (Côte-d'Or), à la cure, fol. 77 r. — Langres, à la cure de Saint-Pierre, fol. 125 r.; à la chapelle Saint-Jérôme, en l'église Saint Pierre, fol. 267 r.; à la chapelle Saint-Pierre et Saint-Marcellin, en ladite église, fol. 104 r.; à la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste en l'église Saint-Martin, fol. 34 r., 264 v. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), à la chapelle de l'Assomption de Notre-Dame, fol. 137 v. — Lenisul, à la cure, fol. 262 r. — Ligny-le-Châtel (Yonne), à la cure, fol. 40 r. — Magny-Foucharde (Aube), à la cure, fol. 140 r. — Mailzières-sur-Amance, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 118 v., 131 v. — Nacey (Côte-d'Or), à la cure, fol. 161 r., 170 r., 174 v. — Ormoy-sur-Aube, à la cure, fol. 232 v. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne), à la cure, fol. 102 v. — Plesnoy, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fol. 2 r. — Poulangy, à la cure, fol. 120 r. — Rouvres-sous-Lignol (Aube), à la cure, fol. 194 r. — Serrigny, anciennement Sarrigny (Yonne), à la cure, fol. 48 v. — Vaulichères, dépendance d'Épineuil (Yonne), à la chapelle de Sainte-Victoire, fol. 43 r. — Vauxbous, à la cure, fol. 278 v. — Veuxhaulles (Côte-d'Or), à la cure, fol. 217 r. — Voisines, à la cure et à Courcelles-en-Montagne sa succursale, fol. 56 r. — *Provisions* de l'archidiaconé du Tonnerrois, fol. 139 v., 168 v., 169 r.; du doyenné de Saint-Georges de Vendœuvre (Aube), fol. 24 v. — *Union* du prieuré de Sixfontaines à la menso abbatiale et capitulaire de Poulangy, fol. 156 v.

G. 923. (Registre.) — In-quarto, 305 feuillets; papier.

1742. — Table alphabétique des bénéficiers contenus dans les registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse

de Langres, composée par Luc-Gabriel Gaucher, secrétaire de la Chambre du clergé du diocèse et chapelain de l'église Saint-Martin de Langres, en 1742. Cette table contient, classes alphabétiquement par registre, les prieurés, canonicats, cures, chapelles, etc..., compris dans les registres portant les anciennes cotes 1 à 61 ou G, 866-900 (1556-1741).

G. 924. (Registre.) — In-quarto, 38 feuillets; parchemin.

1291. — Évaluation des revenus de l'évêché de Langres faite durant la vacance du siège épiscopal survenue de 1290 à 1294, après la mort de Guy II de Genève, évêque de Langres, et avant la nomination de Jean I de Rochefort.

Fol. 1. « *Computus terre episcopatus Lingonensis factus apud Burgum (Bourg, canton de Longeau), sede vacante, existentibus guardianis dictæ terre magistro L. Lamberto archid. Laticensi (Lambert le Riche, archidiaque du Lassois), domino Jacobo decano Tullensi, domino Anselmo de Fontisvenna et domino Johanne de Pleopapa (Jean de Piépape), anno domini m^o cc^o nonagesimo primo, die lune post Ascensionem domini (4 juin 1291, n. st.), pro termino Nativitatis Johannis Baptistæ (24 juin)...* — (fol. 22) domino Symone archid. Bassigneii, dominis Richardo de Grandvilliers et Johanne de Bello Visu (Simon de Bussières, archidiaque du Bassigny, avec Richard de Grandvilliers et Jean de Beauvoir, chanoines de Langres), pro termino Nativitatis Domini anno m^o cc^o nonagesimo primo (25 décembre 1291). »

Sont ensuite mentionnées avec leurs revenus, les principales terres et seigneuries de l'évêché, parmi lesquelles on relève les noms qui suivent :

Aubepierre (« *Alba Petra* »), fol. 12 r., 20 v. — Aujourres (« *Aujorra, Aujorria* »), fol. 1 r., 22 v. — Baissey (« *Basseyum, Baisseium* »), fol. 1 r., 22 r. — Balesmes (« *Balismus* »), fol. 7 r., 33 v. — Bourg (« *Burgus* »), fol. 6 v., 7 v., 32 r et v., 33 r. — Brevoines (« *Buvronie* »), fol. 7 r., 34 r. — Buxerolles (« *Buxerolie* » — Côte-d'Or), fol. 12 r., 21 r. — Chambain (« *Campus Albani* » — Côte-d'Or), fol. 12 r., 21 r. — Champigny-Langres (« *Champigneyum* »), fol. 6 v., 33 r. — Châtillon-sur-Seine (« *Castello super Sequanam* »), fol. 9 v., 10 r., 36 r et v. — Châtillonnet (« *Castellioneculum, Castellioneculum* »), fol. 5 v., 6 r et v., 28 v., 30 r., 31 r. — Corlée (« *Corloye, Colloye* »), fol. 7 r., 33 v. — Couzon (« *Coso* »), fol. 29 v. — Dammartin (« *Dompnus Martini* »), fol. 4 v., 29 r. — Dardenay (« *Dardenayum* »), fol. 29 r. — Esnoms (« *Nomina* »), fol. 28 r. — Gevrol-

les (« Gevrolle, Gevrolle » — Côte-d'Or), fol. 10 r^e et v^e, 35 r^e et v^e, 36 r^e. — Gurgy-le-Château (« Gurgeyum » — Côte-d'Or), fol. 12 r^e et v^e, 20 r^e. — Hortes (« Ortes »), fol. 3 v^e, 24 v^e. — Isômes (« Ysomia, Ysoma »), fol. 5 v^e, 29 v^e. — La Chaume (« Chama » — Côte-d'Or), fol. 11 r^e et v^e, 17 r^e et v^e, 18 r^e et v^e. — Langres, ville et prévôté, fol. 6 v^e, 8 r^e et v^e, 32 v^e, 33 r^e, 34 r^e. — Lannes (« Lanonia »), fol. 7 r^e, 33 v^e. — Larrigny, autrefois Levrigny (« Leurigneium »), dépendance de Freecourt, fol. 2 r^e. — Leuchoy (« Loicheyum »), fol. 1 r^e, 22 v^e. — Lenglay (« Lengleyum » — Côte-d'Or), fol. 11 v^e, 16 v^e, 25 r^e et v^e, 26 r^e. — Mardor, autrefois Mardot (« Mardotum »), fol. 3 v^e. — Montigny-le Roi (« Montigneium »), fol. 5 r^e et v^e. — Montigny-sur-Vingeanne (« Montigneium super Vigennum » — Côte-d'Or), fol. 31 v^e, 32 r^e. — Montsaingon (« Moussalio »), fol. 4 r^e, 27 v^e, 29 v^e. — Mussy-l'Évêque (« Muxeyum » — Aube), fol. 12 v^e, 13 r^e, 15 r^e et v^e, 36 v^e, 37 r^e et v^e. — Océcy (« Oceeyum »), fol. 28 v^e. — Ormancey (« Ormaneyum »), fol. 3 r^e, 26 v^e. — Perancey (« Preauceyum »), fol. 4 v^e, 28 v^e. — Perrogny (« Perroigneium »), fol. 7 r^e, 32 r^e. — Rouvres-sur-Aube (« Rovra »), fol. 12 r^e, 20 v^e. — Saquenay (« Sacuneium » — Côte-d'Or), fol. 1 r^e, 27 v^e. — Saint-Broingt-les-Fosses (« Sanctus Benignus »), fol. 5 r^e, 29 v^e. — Saint-Michel (« Sanctus Michael »), fol. 5 r^e, 29 v^e. — Sussy ou Suxy (« Sussiacus, Suseyum »), sur le territoire de Saint-Broingt-les-Fosses, fol. 4 v^e, 28 r^e. — Veuxhaules (« Vacua Aula » — Côte-d'Or), fol. 11 r^e, 16 v^e. — Vieux-Moulins (« Vetus Molendinum »), fol. 7 r^e, 33 v^e. — Localités non identifiées: « Cassania, Cassinia » (Chassigny ?), fol. 9 r^e et v^e, 18 v^e, 19 r^e, 20 r^e. — « Fons Sancti Martini », fol. 29 r^e. — « Neulleyum » (Neully-sur-Suize, ou Neully-l'Évêque ?), fol. 1 v^e, 23 v^e. — « Vallis », fol. 4 v^e, 28 v^e. — « Villarium » (Villiers-sur-Marne, Villiers-le-Sec ou Villiers-sur-Suize ?), fol. 1 r^e, 22 v^e.

Dessins d'instruments et ustensiles divers, animaux, édifices, etc... aux fol. 8 r^e, 11 v^e, 16 v^e, 29 r^e, 30 r^e, 34 r^e, 37 v^e.

Sur l'évaluation en numéraire des revenus du diocèse de Langres, en 1291, voir: l'abbé Roussel, *Le Diocèse de Langres*. — Langres, J. Dallet, 1873-1879, 4 vol. in-4°, t. I, p. 110.

G. 925. (Registre). — In-quarto, 631 pages, plus les pp. 131-133 bis; papier.

1728. — Déclaration de 1728: évaluation des revenus du diocèse faite sous Pierre III de Pardollan de Gondrin

d'Antin, évêque de Langres (1721-1733). — *Archidiacone de Langres ou Grand archidiacone* des deux registres suivants concernant les archidiaconés du Barrois et de l'Auxois.

Archidiacone de Langres: doyens de Langres ou de la Chrétienté; du Mogo.

Doysne de Langres (pp. 1-198). — Langres, évêché, pp. 126-131; chapitre, canonicats et prébendes, pp. 150-156; doyens de la cathédrale, pp. 381-382; trésorerie, pp. 68-72; grand archidiaconé, pp. 141-143; dignité de grand-archidiaconé du Bossigny, pp. 171-175; grande chanterie de l'église de Langres, pp. 258-261.

Église Saint-Mammès, chapelles de l'Assomption de Notre-Dame ou du Neuf-Antel, pp. 29-23, 213-218, 240-242, 261-264, 475-478; la Côte, p. 289; la Conception de Notre-Dame, au cloître, pp. 61-66; la Division des Apôtres, pp. 38-39; Notre-Dame de la Tour, pp. 200-203, 317-319; Notre-Dame du Buisson, pp. 444-446; Notre-Dame du Mont-Carmel, pp. 228-230; Notre-Dame la Blanche, pp. 28-29, 225-227, 308-311, 388-389; Saint-André, pp. 305-308; Saint-Antoine, pp. 36-37; Saint-Bernard, pp. 168-170, 267-269; Saint-Claude, pp. 456-458; Saint-Étienne, pp. 194-196, 302-304, 320-321; Saint-Germain, pp. 272-274; Saint-Jacques et Saint-Christophe, pp. 270-271; Saint-Jacques et Saint-Philippe, pp. 251-253, 446-449, 621; Saint-Jean-Baptiste, pp. 253-256; Saint-Jean-Baptiste des Fonts, pp. 81-83, 458-460, 531-533; Saint-Jean-l'Évangéliste, pp. 149-151, 297-299, 326-328, 306-309; Saint-Laurent, pp. 461-462; Saint-Martin, pp. 279-281, 434-437; Saint-Michel, pp. 183-184, 189-191, 203-205, 264-267, 332-334; Saint-Nicolas, pp. 213-216, 385-387; Saint-Pierre et Saint-Paul, pp. 337-339; Saint-Romarc, pp. 6-68, 329-331; Saint-Thibaut, pp. 478-481; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, pp. 134 bis, 135, 135 bis, 165; Saint-Vincent, pp. 165-168; Saint-Yves, pp. 192-194; Sainte-Anne, pp. 276-279; Sainte-Barbe, pp. 174-175, 222-225; Sainte-Catherine, pp. 181-183; Sainte-Croix, pp. 249-251, 355-356; Sainte-Madeleine, pp. 274-276, 286-288; la Sainte-Trinité, pp. 86, 232-235, 370-371; chapelle de Tous les Saints, pp. 364-366. — Église Saint-Pierre et Saint-Paul: cure et mépart, pp. 394-400; chapelles de la Côte ou la Chapelotte, pp. 289-291; la Conception, pp. 322-323; la Nativité de la Sainte-Vierge, à l'autel Saint-Maurice, pp. 235-237; la Nativité de Notre-Seigneur, pp. 152-154; Notre-Dame de Pitié, pp. 179-182; Notre-Dame sur les Murs fraëts, en la chapelle des Trépassés, pp. 334-336; Notre-Dame et Saint-Jean, en ladite chapelle, p. 253; Saint-Antoine de Pades, pp. 176-179; Saint-Jean-Baptiste,

la Décollation, pp. 159-162; Saint-Jean-Baptiste, la Nativité, pp. 315-316; Saint-Jérôme, pp. 282-283; Saint-Michel, pp. 185-186, 373-373; Saint-Nicolas, pp. 105-208, 238-240; Saint-Sauveur sous Langres, pp. 197-200; Saint-Thomas, pp. 89-90; la Sainte-Trinité, pp. 86-88, 187-189. — Prieures de Saint-Bidier, pp. 52-55; de Saint-Gengon, p. 191; de Saint-Gilles, p. 169. — Communautés religieuses : les Carmes déchaussés, pp. 109-114; Annonciades, pp. 101-105; Dominicaines, pp. 12-20; Jacobins, pp. 390-394; Ursulines, pp. 49-47; convent de la Visitation Sainte-Marie, pp. 48-52. — Pároisse de Saint-Martin, prieuré de Saint-Martin, pp. 311-314; cure et mépart, chapelains et marguilliers, pp. 122-126; chapelle de la Conception, pp. 299-302; la Résurrection de N.-S., pp. 220-222; Saint-Grégoire le Grand, pp. 324-326; Saint-Jean l'Évangéliste, pp. 230-232; Saint-Siméon le Juste, pp. 7-9. — Pároisse de Saint-Amâtre; cure, mépart, chapelains, cleres et marguilliers, pp. 155-159, 357-360; la Sainte-Trinité, pp. 172-173; prieuré de Saint-Amâtre uni à la maison de l'Oratoire de Langres ainsi que le prieuré de Grossaivre, le Séminaire de Langres, le Collège des Jésuites de la même ville, le prieuré de Saint-Gengoulf et le prieuré-hôpital de Tronchoy, pp. 341-352, 484-491, 601-603.

Aprey, cure, et Villiers-les-Aprey son annexe, pp. 115-118; chapelle de Saint-Antoine et Saint-Évrard, sur le territoire dudit, pp. 379-380. — Arc-en-Barrois, cure, et ses annexes Bugnières, Montrot et Valbruant, pp. 23-25; chapelles de Sainte-Agathe, pp. 3-5; de Sainte-Anne, pp. 5-6; de Saint-Hubert, pp. 163-165; de Saint-Jean l'Évangéliste, pp. 361-363; de Saint-Nicolas, pp. 31-33; communauté des Ursulines établies à Arc, pp. 374-378; Montrot, prieuré de Saint Pierre-ès-Liens, pp. 104-106. — Aubepierre, cure, pp. 34-35; menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Notre-Dame, pp. 409-421. — Aujeurres, cure, pp. 339-341. — Baissey, cure, avec Leuchey son annexe, pp. 72-76; chapelle de la Sainte Vierge, pp. 256-258. — Brennes, cure, pp. 138-141. — Chameroy, cure, pp. 118-119. — Chatoillenot, chapelle de la Conception de la Sainte-Vierge, pp. 218-220. — Chaudenay, chapelle de Notre-Dame de Pitié, pp. 352-354. — Cour-l'Évêque, cure, avec Coupray son annexe, pp. 216-219. — Cunfin (Aube), cure, pp. 1-3. — Flagey, cure, et Orevaux, son annexe, pp. 208-210. — Giey-sur-Aujon, cure, et ses annexes Saint-Loup, Gourcelles-sur-Aujon et Ériscul, pp. 93-95; Vaclair, prieuré de Notre-Dame, sur le territoire de Giey-sur-Aujon, pp. 405-409. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), cure, pp. 26-27. —

Humes, vicairie perpétuelle de Saint-Venebaut, pp. 58-60. — Lannes, pp. 119-122. — Lignerolles (Côte-d'Or), cure, avec son annexe Lesgoulles, pp. 10-12. — Longuay, mense abbatiale de l'abbaye de Notre-Dame, pp. 95-101; mense conventuelle, pp. 125-131. — Marac, chapelle du Saint-Sacrement, pp. 147-149. — Moiron, prieuré de Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Évrard, pp. 107-109. — Noidant-le-Rocheux, cure, pp. 211-213. — Ormancey, cure, avec son annexe Mardor, pp. 56-58; chapelle de Saint-Antoine et de Notre-Dame, pp. 382-384. — Perrancey, cure, pp. 291-294; chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pp. 77-78. — Perrogney, cure et son annexe Fontaines, pp. 79-80. — Pranzey, cure, avec son annexe Vesvres, pp. 122-125. — Praslay, cure, et Vivey son annexe, pp. 102-103. — Rochetaillée, chapelle Sainte-Anne, pp. 91-92. — Rouvres-sur-Aube, cure, pp. 83-86. — Saint-Geosmes, mense conventuelle et offices claustraux du prieuré, pp. 437-444. — Vauxbons, cure, pp. 30-31. — Versailles-le-Haut, cure, et Versailles-le-Bas son annexe, pp. 136-138. — Vitry-en-Montagne, cure, avec son annexe Ronnelles, pp. 132-135. — Voisines, cure, pp. 170-171; chapelle de Saint-Nicolas, pp. 295-296.

Doyné du Moge (pp. 499-631). — Bannes, cure, pp. 113-116, 606-608. — Belmont, menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye, pp. 566-574. — Bussièrres-les-Belmont, cure, pp. 536-539; chapelle de Saint-Nicolas, pp. 588-591. — Boncourt, cure, avec Frécourt son annexe, pp. 592-594. — Bourg, cure, et Longeau son annexe, pp. 517-521. — Celles, cure, avec son annexe Andilly, pp. 587-590. — Chalindrey, avec son annexe Culmont, ancien chef-lieu du doyné, pp. 584-587; chapelle de Notre-Dame de Montrot, sur le territoire dudit, pp. 511-513. — Champigny-les-Langres, cure, avec son annexe Peigney, pp. 533-536. — Charmes-les-Langres, cure, pp. 284-286, 609-610. — Charmoilles, cure, avec Changey son annexe, pp. 514-517. — Chassigny, cure, pp. 547-549; chapelle de Sainte-Croix, pp. 615-617. — Choilley, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pp. 549-551. — Cohons, cure, avec son annexe Percey-le-Pantel, pp. 527-530. — Corgirion, cure, avec Chaudenay son annexe, pp. 592-594; chapelle de Notre-Dame de Pitié à Chaudenay, pp. 604-605. — Corlée, cure, pp. 545-546. — Dampierre, cure, pp. 539-542. — Dommarien, cure, avec Choilley et Dardenay ses annexes, pp. 598-600. — Heuilley-Cotton, cure, avec Noidant-Châtenoy ses annexes, pp. 574-577. — Heuilley-le-Grand, cure, avec Saint-Broingt-le-Bois son annexe, pp. 524-527. — Lecy, cure, avec sa succursale Châtenay-Vaudin, pp. 613-615. — Les Loges, cure,

pp. 561-563. — Marceilly, cure, avec Trois-Champs et Plesnoy ses annexes, pp. 577-579. — Montfandon, cure, pp. 552-555; chapelle de Saint-Nicolas, pp. 579-581. — Neuilly-l'Évêque, cure, et son annexe Poiseul, pp. 595-597. — Orbigny-au-Mont, cure, pp. 611-613. — Orbigny-au-Val, cure, pp. 555-558. — Pailly ou Le Pailly, cure, pp. 542-544. — Piépape, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pp. 505-507. — Plesnoy, chapelle de Notre-Dame de Pitié, pp. 590-592. — Rivières-le-Bois, cure, et son annexe Violot, pp. 499-501. — Saint-Broingt-les-Fosses, cure, pp. 507-509. — Saint-Vallier, cure, et Saint-Maurice-les-Langres son annexe, pp. 563-565; chapelle de Notre-Dame de Pitié, pp. 521-523. — Torcenay, cure, pp. 582-584. — Villegusien, cure, avec son annexe Saint-Michel, pp. 509-511.

G. 926. (Registre.) — In-quarto, 393 pages; papier.

1728. — Déclaration de 1728 (suite). — *Archidiaconé du Barrois*: doyennés de Bar-sur-Aube, de Châteauvillain, de Chamnot.

Doyennés de Bar-sur-Aube et de Châteauvillain (le second doyenné formé dans le premier, peu après l'érection de l'évêché de Dijon; — pp. 1-2 30). — Ailleville (Aube), cure, pp. 67-68. — Ambonville, cure, pp. 54-55. — Arconville (Aube), cure, pp. 151-152. — Arnancourt, cure, pp. 27-28. — Arrentières (Aube), prieuré de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Orimont, autrefois appelé Aurimont, sur le territoire dudit, pp. 211-216. — Arsonval (Aube), cure, pp. 82-84. — Autreville, cure, pp. 180-181; chapelle de la Trinité, pp. 209-211. — Bar-sur-Aube, doyen, chanoines et chapitre au nombre de vingt-cinq, et les cures de Saint-Maclou, Saint-Pierre et la Madeleine unies audit chapitre, pp. 164-168; doyenné de Saint-Maclou, pp. 190-191; prieurés de Saint-Nicolas, pp. 63-66; de Saint-Pierre, pp. 104-105; sacristie du prieuré de Saint-Pierre, pp. 161-162; chapelles de l'Annonciation de la Sainte-Vierge en Saint-Maclou, pp. 46-47; de la Conception, pp. 175-177; de Saint-Barthélemy, pp. 192-194; de Saint-Étienne, pp. 68-70; de Saint-Jean-l'Évangéliste, pp. 171-172; de Sainte-Marie-Madeleine unie au chapitre de Saint-Maclou, pp. 18-20; de Saint-Nicolas, pp. 56-57; de Sainte-Catherine, pp. 96-98; chapelle de Saint-Didier en l'église Saint-Pierre, pp. 44-45; prieuré de Sainte-Germaine, pp. 101-103; office claustral de la sacristie de Sainte-Germaine, pp. 72-74; communautés des Cordeliers de Bar-sur-Aube, pp. 213-216; des Ursulines, pp. 216-220; Barville (Aube), cure, pp.

31-35. — Bayel (Aube), cure, pp. 10-11. — Bebroy (Aube), prieuré de la Sainte-Vierge, pp. 172-175. — Berceno (Aube), cure, pp. 126-128. — Blaigny ou Bligny (Aube), cure, pp. 123-124; chapelle de Saint-Nicolas, p. 142; chapelle de Sainte-Catherine, pp. 151-155. — Blaise ou Blaise-le-Château, cure, pp. 78-80; communauté des Minimes de Brancourt sur le territoire dudit, pp. 187-189. — Blézy, cure, pp. 183-184. — Blossonville, cure, pp. 133-134. — Blumercy, cure, et Humbersin son annexe, pp. 195-197. — Bouzencourt, cure, pp. 38-39. — Brion, cure, pp. 149-150. — Buxières-les-Franches, cure, pp. 49-51. — Cerizières, cure, pp. 86-87. — Champcourt, cure, pp. 145-146; prieuré de Saint-Bon, pp. 138-140. — Champignol ou Champignolle (Aube), cure, pp. 94-96. — Châteauvillain, chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, pp. 223-228; chapelle de Saint-Jacques en l'église collégiale, pp. 221-222. — Cirey le Châtel, cure de Saint-Pierre, pp. 15-16; prieuré de Saint-Pierre-ès-Liens, pp. 1-2; chapelle de Saint-Nicolas, pp. 3-4. — Cirfontaines-en-Azois, cure, pp. 31-32. — Clairvaux, abbaye de Saint-Bernard, pp. 197-208. — Colombé-le-Sec (Aube), cure, pp. 121-122. — Colombé-la-Posse (Aube), cure, pp. 32-33. — Colombey-les-deux-Églises, cure, pp. 12-13; chapitre de Saint-Nicolas, pp. 177-179; prieuré de Saint-Jean-Baptiste, pp. 52-54. — Couvignon (Aube), cure, pp. 35-37. — Créancey, cure, et son annexe Montroubourg, pp. 14-15. — Daillancourt, cure, pp. 29-30. — Dinteville, cure, pp. 156-157. — Essey-les-Ponts, cure, et Pont-la-Ville, son annexe, pp. 143-144. — Gevrolles (Côte-d'Or), cure, pp. 163-164. — Gillancourt, cure, pp. 152-154. — Gondrecourt-sur-Blaise, cure, pp. 125-126. — Jaucourt (Aube), cure, pp. 91-93; chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pp. 182-183. — Juzennecourt, cure, pp. 140-141. — Laferté-sur-Aube, prieuré de Sainte-Madeleine, pp. 108-110; office claustral de la sacristie du prieuré, pp. 87-89; chapelle de Saint-Claude, pp. 137-138; chapelle de Sainte-Croix, pp. 90-91. — Lamothe-en-Blézy, cure, pp. 17-18. — Latrecey, cure, pp. 8-10. — Lignot ou Lignol (Aube), cure, pp. 80-82. — Longchamps (Aube), cure, pp. 25-27. — Maranville, cure, et Rennepont son annexe, pp. 21-22. — Marbéville, cure, et Mirbel son annexe, pp. 135-136. — Marmesse, prieuré de Saint-Martin, pp. 119-120; sacristie, pp. 131-133. — Meurville (Aube), cure, pp. 145-146. — Montheries, cure, pp. 6-8. — Montier-en-l'Isle, Mothé ou Mothey (Aube), pp. 99-100; prieuré de la Nativité de la Sainte-Vierge, pp. 158-161. — Montsaon, cure, pp. 117-118. — Proverville (Aube), cure, et Fontaines son annexe, pp. 48-49. — Bichebourg, cure,

pp. 23-24. — Bazancourt, cure, et Buehey son annexe, pp. 40-41. — Bouvres sous Lignol (Aube), cure, pp. 85-86. — Sudey (Aube), cure, pp. 74-75. — Semoutiers, cure, pp. 106-107. — Silvanouvres, cure, pp. 41-43, 58-60. — Spoix ou Spoy (Aube), cure de Saint-Didier, pp. 112-114; chapelle de Sainte-Catherine, pp. 117-118. — Urville (Aube), cure, pp. 128-129. — Valdelancourt, cure, pp. 70-71. — Vandremont, cure, pp. 4-6. — Vendeuvre (Aube), sacristie du prieuré, pp. 185-186. — Villars-en-Azois, cure, pp. 130-131. — Ville sous-Laferté (Aube), cure, pp. 76-77. — Villiers-sur-Marne, cure, pp. 60-61; chapelle de Saint-Gilles, pp. 62-63. — Voigny (Aube), cure, pp. 169-170.

Doyenne de Chaumont (pp. 237-380). — Andelot, cure, pp. 285-286; chapelle de Saint-Gabriel, pp. 248-250. — Annéville, chapelle de Saint-Joseph, pp. 360-361. — Antreville, chapelle de Saint-Loup, pp. 283-284. — Blancheville, cure, pp. 336-337; abbaye de Septfontaines, sur le territoire dudit, pp. 302-305. — Bologne, cure, pp. 306-307. — Bourdons, cure, p. 311-312; chapelle de Notre-Dame de Piété, pp. 281-282. — Brothenay, cure, et Condes, son annexe, pp. 317-319. — Briaucourt, cure, pp. 293-294. — Brottes, cure, et Chamarandes son annexe, pp. 261-262. — Chantraines, cure, pp. 315-317. — Chaumont, chapitre de Saint-Jean-Baptiste et prieuré de Notre-Dame de Buxereuilles uni audit chapitre, pp. 263-268; chapelle de Saint-Antoine en Saint-Jean-Baptiste, pp. 271-272; chapelle de Saint-Étienne, pp. 255-256; chapelle de Saint-Luce, pp. 237-239; Jésuites du Collège, pp. 349-352; communauté des Ursulines, pp. 352-355. — Cloignes, cure, pp. 321-322. — Cirey-les-Mareilles, cure, pp. 319-320. — Condes, prieuré, pp. 376-378. — Consigny, cure, pp. 236-237. — Crenay, cure, pp. 269-270. — Darmannes, cure, pp. 298-299. — Doulaincourt, cure, pp. 332-333. — Écot, cure, pp. 291-292. — Euffigneix, cure, pp. 295-296. — Forcey, cure, pp. 356-357. — La Crête, abbaye, pp. 367-375. — Lamancine, cure, pp. 325-326. — Lanques, cure, pp. 279-280. — Longchamps-les-Millières, cure, pp. 253-254. — Luzy, cure, avec Verbiesles et Laville-au-Bois ses annexes, pp. 326-328. — Marault, cure, pp. 314-315; chapelle de Saint-Georges, pp. 338-339. — Mareilles, cura, pp. 313-314. — Meures, cure, avec Sixfontaines, Sarcicourt et Ormoys-les-Sixfontaines ses annexes, pp. 244-245. — Millières, cure, pp. 241-243. — Montot, cure, pp. 379-386. — Neuilly-sur-Suize, cure, pp. 328-330. — Ondincourt, cure, et Annéville son annexe, pp. 309-311. — Riaucourt, cure, pp. 361-364. — Bimauccourt, cure, et Vignes son annexe, pp. 287-288;

prieuré de Saint-Claude, pp. 340-341. — Rochefort, cure, pp. 300-301. — Roches-sur-Rognon, cure, et Bettaincourt son annexe, pp. 334-335. — Sixfontaines, chapelle de la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas, pp. 347-348; prieuré de Notre-Dame, pp. 342-344; abbaye, pp. 344-347. — Signéville, cure, pp. 323-324. — Soncourt, cure, pp. 308-309; La Genevroie, prieuré de la Sainte-Vierge, sur le territoire dudit, pp. 256-260. — Treix, cure, pp. 297-298. — Le Val-des-Écoliers, menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye, et chapelle de Saint-Guillaume de Montigny sur-Aube (Côte d'Or), pp. 273-279. — Viéville, cure, avec Roécourt-la Côte son annexe, pp. 246-248; chapelle de Saint-Michel, pp. 357-359. — Vignory, cure, pp. 240-244; chapelle de Notre-Dame, pp. 330-332; prieuré de Saint-Étienne, pp. 250-252. — Villiers-le-Sec, cure, pp. 233-235. — Vouécourt, prieuré-cure de Saint-Hilaire, pp. 365-367. — Vraincourt, cure, pp. 288-290.

G. 927. (Registre.) — In quarto, 303 pages; papier.

1728. — Déclaration de 1728 (suite). — *Archidiaconé de l'Aurois*. — Doyennés de Bar-sur-Seine, de Châtillon-sur-Seine.

Doyenné de Bar-sur-Seine (pp. 1-142). — Avirey-Lingey dit anciennement Avirey-le-Bois (Aube), cure, pp. 51-52. — Bagneux-la-Fosse ou les Fosses (Aube), cure, pp. 17-19. — Balnot-le-Châtel ou Balnot-sur-Laignes (Aube), cure, pp. 66-68. — Bar-sur-Seine, chapitre, pp. 1-2; cure de Saint-Étienne, pp. 26-28; prieuré de la Sainte-Trinité, pp. 2-3; chapelles du Saint-Sacrement, pp. 28-29; de Saint-Nicolas, pp. 68-69; de Saint-Bernard, pp. 70-71; de Sainte-Catherine, pp. 76-77; de Saint-Michel, pp. 107-108; les Trinitaires, pp. 45-48; couvent des Ursulines, pp. 48-51. — Bertignolles (Aube), prieuré de Saint-Robert, pp. 80-82. — Beure (Aube), cure, pp. 120-122. — Bourguignons (Aube), cure, pp. 40-41. — Briel (Aube), cure, pp. 74-75. — Buxeuil (Aube), cure, pp. 15-17. — Chassenay (Aube), cure, pp. 91-92. — Chervy (Aube), cure, et Viviers son annexe, pp. 12-14. — Cunfin (Aube), cure, pp. 114-116; prieuré de Saint-Maurice, pp. 84-86. — Éguilly (Aube), cure, pp. 8, 9, 87-88. — Essoyes (Aube) et Verpillières son annexe, pp. 36-37. — Fontette (Aube), cure, et Saint-Usage (Aube) son annexe, pp. 92-94. — Gley-sur-Seine (Aube), cure, et ses annexes Neuville sur-Seine et Courteron (Aube), pp. 56-58; religieux de la Gloire-Dieu, pp. 123-126. — Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), cure, pp. 3-4. — Langtages (Aube), cure, et Praslain son annexe, pp. 42-44.

La Villeneuve-au-Chêne dit aussi Mégrigny ou Villeneuve-Mégrigny, cure, avec La Loge-aux-Chévriers son annexe (Aube), pp. 71-73. — Loches (Aube), cure, et Landreville (Aube) son annexe, pp. 33-34. — Longpre (Aube), cure, avec Puits ou Puy-et-Nuisement ses annexes (Aube), pp. 54-56. — Magnant (Aube), cure, pp. 20-22, 35-36. — Magny-Fouchar (Aube), cure, pp. 78-80. — Marolles les Bailly, cure, et ses annexes Villy-en-Trodes et Chanfour-les-Bailly (Aube), pp. 30-31. — Merrey (Aube), cure, pp. 32-33; chapelle du Saint-Sacrement, pp. 111-112; prieuré de Saint-Pierre, pp. 14-15. — Moleme (Côte-d'Or), chapelle d'Oze réunie à la pitancerie de la mense conventuelle de l'abbaye, pp. 82-84. — More (Aube), mense abbatiade de l'abbaye de Notre-Dame, pp. 127-129; mense conventuelle de ladite abbaye, pp. 102-108. — Mussy-l'Évêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre et les chapelles de Saint-Nicolas, de Saint-Jean-l'Évangéliste et de tous les Saints unis audit chapitre, pp. 130-133; communauté des Ursulines, pp. 4-6. — Noé-les-Mallets (Aube), cure, pp. 19-20. — Poliset (Aube), cure, pp. 53-54. — Polisy (Aube), cure, pp. 59-60; chapelle de Saint-Jean-Baptiste au château, pp. 89-90. — Ricey-le-Bas (Aube), cure, pp. 118-119, 248-249; chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, pp. 77-78. — Val-Suzenay, cure, et La Ville-au-Bois son annexe (Aube), pp. 63-64. — Vauchonvilliers (Aube), cure, pp. 22-24. — Vendevre (Aube), cure, pp. 24-26; chapelle de Saint-Nicolas, pp. 44-45; prieuré de Saint-Georges, pp. 37-40; sacristie du prieuré, pp. 116-118. — Ville-sur-Arce, cure, et Buxières son secours (Aube), pp. 6-8; chapelle de Notre-Dame, pp. 10-11. — Villemorien (Aube), cure, pp. 65; Jully-le-Châtel ou Jully-sur-Sarce (Aube), succursale de Villemorien, chanoine et chapelain, pp. 61-63; prieuré de la Sainte-Vierge, pp. 101-104. — Virey-sous-Bar (Aube), cure, avec Courtenot et Vougrey ses annexes (Aube), pp. 109-111. — Vitry-le-Croisé (Aube), cure, pp. 11-12. — Viviers (Aube), prieuré de Saint-Gengoul, pp. 95-99.

Doyenné de Châtillon-sur-Seine (pp. 143-292). — Arbôt, cure, pp. 192-194. — Autricourt (Côte-d'Or), cure, pp. 148-150. — Belan (Côte-d'Or), cure, pp. 225-226. — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or), cure, avec Courban son annexe, pp. 180-181. — Bouix (Côte-d'Or), cure, pp. 214-216. — Brion ou Brion-sur-Oource (Côte-d'Or), cure, pp. 146-147. — Buxerolles (Côte-d'Or), cure, avec Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas ses annexes, pp. 189-190. — Charrey (Côte-d'Or), cure, avec Villiers-Patras son annexe (Côte-

l'Or), pp. 228-229. — Châtillon-sur-Seine, cure de Saint-Vorles, pp. 150-151; chapelles de Notre-Dame-la-Grande à Saint-Vorles, pp. 188-189; de Saint-Georges en Saint-Mommès et de Saint-Jacques en Saint-Nicolas de Châtillon, pp. 236-238; de Saint-Lozier, pp. 235-236; de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Vorles, pp. 198-199; cure et une part de Saint-Nicolas, pp. 158-160; méparishes de Saint-Vorles au nombre de quatre, pp. 233-234; méparishes Lenet de Saint-Nicolas, pp. 162-163; mense conventuelle et offices claustraux des prieur, sacristain, infirmier et chantre de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, pp. 241-244; mense abbatiade de l'abbaye, pp. 256-260; prieur et religieux de la communauté les Feuillants au nombre de trois, pp. 230-231, 238-240; mense conventuelle des Cordeliers au nombre de douze, pp. 232-233; couvent des Ursulines, pp. 200-203; hôpital de Saint-Germain, pp. 245-247. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), cure, pp. 160-161. — Dancœur, cure, pp. 179-180. — Forcey, cure, pp. 254-253. — Gevrolles (Côte-d'Or), cure, pp. 255-256. — Griselles (Côte-d'Or), cure, pp. 196-197; prieuré de Saint-Valentin, pp. 172-174. — Gurgy-le-Châtel (Côte-d'Or), cure, pp. 181-182. — La Chaume ou Lachaume (Côte-d'Or), cure, pp. 177-178; chapelles de Saint-Jacques, pp. 204-205; de Saint-Nicolas, pp. 221-222. — Laigny (Côte-d'Or), cure, pp. 167-169. — Lantilly, cure, pp. 218-219; chapelle de Sainte-Catherine, pp. 222-224; prieuré de Saint-Sulpice, pp. 219-220. — Larrey (Côte-d'Or), les deux chapelains du château, pp. 201-203. — Larrey et Poinson ou Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), cure, pp. 155-157. — Louesme (Côte-d'Or), cure, pp. 145-146; prieuré de Notre-Dame, pp. 226-228. — Lucy (Côte-d'Or), cure, pp. 191-192. — Lugny, prieur et religieux de la Chartreuse, pp. 285-288. — Maisey-le-Duc (Côte-d'Or), cure, et Villotte-sur-Oource (Côte-d'Or) sa succursale, pp. 174-175, 199-201. — Marcenay (Côte-d'Or), cure, pp. 211-212. — Massigny (Côte-d'Or), cure, pp. 157-158. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pp. 250-251. — Mont Liot ou Montliot (Côte-d'Or), cure, et Courcelles-les-Bangs (Côte-d'Or) sa succursale, pp. 147-148. — Noirou-sur-Seine (Côte-d'Or), cure, pp. 216-218. — Ormois-sur-Aube, cure, pp. 170-172. — Pothières (Côte-d'Or), cure, pp. 253-254; abbaye de Saint-Pierre, pp. 153-155; mense conventuelle, pp. 260-266; office de gruyier, pp. 267-268; office claustral de prévôt de l'abbaye, pp. 271-273; offices de chambrier, pp. 273-275; de sacristain, pp. 275-276; d'infirmier, pp. 277-278; d'aumônier, pp. 278-279; de chantre, pp. 280-281; de grenetier, pp. 281-284. —

Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or), cure, pp. 165-167. — Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), cure, et Menesblesson annexe (Côte-d'Or), pp. 212-214. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), cure, pp. 176-177. — Thores (Côte-d'Or), cure, pp. 183-184; chapelle de Sainte-Catherine, pp. 184-186. — Val-des-Choux (Côte-d'Or), prieuré, pp. 205-210. — Vanvey (Côte-d'Or), prieuré de Saint-Barthélemy, pp. 194-196. — Vauxouilles (Côte-d'Or), cure, pp. 164-165. — Villars-Montroyer, cure, et Changey son annexe, pp. 186-188. — Villiers-le-Duc et Vanvey, son annexe (Côte-d'Or), pp. 152-153. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), cure, pp. 169-170.

G. 928. Registre. — In-folio, 320 pages; papier.

XVIII^e siècle. — « Poulie du diocèse de Langres. »
ARCHIDIACONÉ DE LANGRES.

Doyen de Langres. — Langres, évêché, revenus, p. 1; chapitre de l'église cathédrale, composé d'un doyen et de quarante-six canonicats, y compris la préceptoriale, tous à la nomination et collation dudit chapitre, et huit prébendiers, p. 1; doyen de l'église, trésorerie, p. 2; chanterrie, p. 3; archidiacones de Langres, p. 2; de Dijon, p. 2; de Tonnerre et du Barrois, p. 2; de l'Auxois et du Bassigny, p. 3; tableau des dix-sept doyens du diocèse de Langres, p. 4. — *Cures.* — Aprey, p. 6. — Arc-en-Barrois, p. 6. — Aubepierre, p. 7. — Aujourres, p. 7. — Baissey, p. 7. — Brennes, p. 7. — Chamerey, p. 8. — Cour-l'Évêque, et Coupray son annexe, p. 8. — Flagey et Orcevaux son annexe, p. 8. — Giey-sur-Aunoy avec ses annexes, Saint-Loup, Ternat, Courcelles, Érizoul, p. 8. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), p. 9. — Humes, vicairie perpétuelle, avec ses annexes, Jorquenay et Saint-Martin, p. 9. — Langres, cure de Saint-Amâtre, p. 6; chapelains mépartistes de ladite paroisse, pp. 14-15; cure de Saint-Martin, p. 6; chapelains mépartistes de ladite paroisse, p. 14; cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, p. 5; chapelains mépartistes de la paroisse, p. 14. — Lannes, p. 9. — Lignerolles et son annexe Lesgouilles (Côte-d'Or), p. 10. — Noidant-le-Rocheux, p. 10. — Ormaucy, p. 10. — Pervancey et Saint-Ciergues son annexe, pp. 11-12. — Perrogney, p. 11. — Prangey et Vesvres, pp. 11-12. — Praslay et Vivey son annexe, p. 11. — Rouvres-sur-Aube, p. 12. — Vauxbons, p. 12. — Versailles-le-Haut et Versailles-le-Bas, p. 12. — Vitry-en-Montagne et ses annexes Bay et Rouelles, p. 13. — Voisines et Courcelles-en-Montagne, p. 13. — *Abbayes.* — Auberive, p. 16. — Longny, p. 16.

— *Prieures.* — Langres, Saint-Amâtre, Saint-Didier, p. 17; Saint-Gengoulph uni au collège des Jésuites dudit Langres, p. 17; prieuré des SS. Jumeaux Éléosippe, Spéleosippe et Méléosippe, uni à l'abbaye royale de Notre-Dame de Troyes, p. 17; prieuré de Saint-Martin, à la nomination de l'abbé de Saint-Seine, p. 18. — Montrot, p. 18. — Vauclair, prieuré de Notre-Dame, ordre du Val-des-Choux, p. 18. — *Hôpitaux.* — Langres, maladrerie de Saint-Gilles sous la ville, unie au couvent des Carmes de ladite ville, p. 18. — Tronchoy, hôpital dudit uni au collège des Jésuites de Langres, p. 18. — *Chapelles.* — Aprey, Saint-Anoine et Saint-Évrard, p. 40. — Arc-en-Barrois, Saint-Hubert, p. 39; Saint-Jean l'Évangéliste, au château, p. 39; Saint-Nicolas, p. 39; Sainte-Agathe, p. 38; Sainte-Anne, pp. 38-39. — Baissey, la Sainte-Vierge, p. 41. — Humes, Notre-Dame de Piété et Saint-Anoine, p. 38. — Langres, église cathédrale; l'Assomption de la Vierge au Neuf-Autel, p. 19; la Conception de la Vierge au cloître, p. 15; la Division des Apôtres, p. 19; Notre-Dame de la Tour, p. 20; Notre-Dame du Buisson, p. 20; Notre-Dame du Mont-Carmel, p. 20; Notre-Dame la Blanche, p. 20; Saint-André, p. 21; Sainte-Anne, p. 21; Saint-Anoine, p. 21; Saint-Bernard, p. 21; Saint-Claude, Saint-Étienne, p. 22; Saint-Germain, p. 23; Saint-Jacques et Saint-Christophe, p. 24-25; Saint-Jacques et Saint-Philippe, p. 25; Saint-Jean des Fonts, pp. 22, 23, 24; Saint-Jean l'Évangéliste, p. 24; Saint-Laurent, p. 25; Saint-Lazare, pp. 25-26; Saint-Mammès, p. 26; Saint-Martin, p. 26; Saint-Michel, p. 27; Saint-Nicolas, p. 27; Saint-Pierre et Saint-Paul, p. 28; Saint-Romain, p. 28; Saint-Thibaut, pp. 28-29; Saint-Vincent, p. 29; Saint-Yves, p. 30; Sainte-Barbe, p. 21; Sainte-Croix, p. 22; Tous-les-Saints, p. 29; la Trinité, p. 29; église Saint-Pierre et Saint-Paul; chapelle du Bas-Crucifix, p. 30; la Conception de la Sainte-Vierge, p. 30; la Nativité de Notre-Seigneur, p. 31; Notre-Dame de Piété, p. 31; Saint-Anoine, p. 31; Saint-Jean-Baptiste, pp. 31-32; Saint-Jérôme, p. 31; Saint-Michel, p. 32; Saint-Nicolas de Beligny ou Blagny, p. 32; Saint-Vincent et Sainte-Catherine, pp. 32-33; la Sainte-Vierge, à l'autel de Saint-Maurice, p. 32; la Trinité, p. 33; église Saint-Martin, la Conception, p. 33; la Résurrection de N.-S., p. 33; Saint-Grégoire le Grand, p. 34; Saint-Jean l'Évangéliste, Saint-Siméon le Juste, p. 34; église Saint-Amâtre, chapelle de la Trinité, p. 34; église Saint-Simon et Saint-Jude; Notre-Dame la Blanche, Saint-Gilles, p. 35; Saint-Jean-Baptiste et Notre-Dame, Saint-

Michel, p. 36; Saint-Thomas, pp. 36-37; église Saint-Didier, chapelle de la Gène, p. 37; chapelle de Saint-Bernard en l'hôpital de Saint-Laurent, p. 38; chapelle de Saint-Sauveur sous Langres, p. 38. — *Marais*, chapelle du Saint-Sacrement, p. 41. — Ormaucy, Notre-Dame et Saint-Antoine, p. 40. — Perrancey, Saint-Jean-Baptiste, p. 40. — Prangey et Vesyres, Saint-Georges, p. 41. — Rochetaillée, Sainte-Anne, p. 40. — Voisines, Saint-Nicolas, pp. 40-41. — *Communautés régulières et seculières*. — Arc-en-Barrois, les Ursulines, p. 43. — Auberive, couvent et religieux dudit, p. 41. — Langres, couvent des Carmes, p. 42; les Frères Prêcheurs, p. 42; communauté du Séminaire, p. 42; collège des Jésuites, p. 42; couvents des Annonciades, des Dominicaines, des Ursulines, des Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, p. 43; communauté de Saint-Gesmes, près Langres, p. 42. — Longuay, couvent et religieux de l'abbaye, p. 42.

Doignés du Moge. — *Cures*. — Balesmes, p. 44. — Bannes, p. 44. — Bonbecourt et Frécourt son annexe, p. 45. — Bourg, prieuré-cure, et Longeau son annexe, p. 45. — Bussièrès-les-Belmont, p. 45. — Celles et Andilly son annexe, p. 45. — Chalindrey et Culmont son annexe, p. 46. — Champigny-les-Langres, avec Peigney son annexe, p. 46. — Charmes-les-Langres, p. 46. — Charmoilles et Changey son annexe, pp. 46-47. — Chassigny, vicairie perpétuelle, p. 47. — Cohons, p. 47. — Corgirnon, avec son annexe Chaudenay, p. 47. — Corlée, pp. 47-48. — Dampierre-les-Langres, p. 48. — Dommarin, avec Choilleley et Dardenay ses annexes, p. 48. — Heuilley-Cotton et Noidant-Châtenoy son annexe, p. 48. — Heuilley-le-Grand, avec Saint-Broingt-le-Bois et Palaiseul ses annexes, p. 49. — Lecey et Chatenay-Vaudin ses annexes, p. 49. — Les Loges, p. 49. — Marcilly, avec Trois-Champs et Plesnoy ses annexes, pp. 49-50. — Montlandon, p. 50. — Neuilly-l'Évêque, avec Poiseul son annexe, p. 50. — Orbigny-au-Mont, pp. 50-51. — Orbigny-au-Val, p. 51. — Le Pailly, p. 51. — Rivières-le-Bois et Violot son annexe, p. 51. — Saint-Broingt-les-Fosses, pp. 51-52. — Saint-Maurice-les-Langres et Chatenay-Macheron ses annexes, p. 52. — Torcenay, p. 52. — Villegusien avec Saint-Michel et Piépape ses annexes, p. 52. — *Prieuré* de Saint-Nicolas de Grosse-Sauve uni au Séminaire de Langres, p. 53. — *Chapelles*. — Bussièrès-les-Belmont, Saint-Nicolas, p. 55. — Chassigny, Sainte-Croix, pp. 54-55. — Chaudenay, Notre-Dame de Piété, p. 54. — Choillely, Saint-Jean-Baptiste, p. 55. — Montlandon, Saint-Nicolas, p. 56. — Montrot,

chapelle de Notre-Dame, près Chalindrey, p. 56. — Piépape, Saint-Jean-Baptiste, p. 55. — Plesnoy, Notre-Dame de Piété, p. 54. — Saint-Maurice-les-Langres, Notre-Dame de Piété, p. 54. — *Communautés*. — Abbaye régulière, couvent et religieux de Belmont, p. 56. — *Hôpital* de Suzy ou Sussy-les-Saint-Broingt-les-Fosses, uni à l'hôpital de la Charité de Langres, p. 56.

ARCIMOREUX DU DIOCE.

Doignés de Dijon. — *Cures*. — Aiserey et Potangey son annexe (Côte-d'Or), p. 58. — Berges (Côte-d'Or), p. 59. — Brazey et Montol son annexe (Côte-d'Or), p. 59. — Brochon et Fixin son annexe (Côte-d'Or), p. 59. — Cessey-sur-Tille, avec Izier, Remilly-sur-Tille, Labergement, Tellecey, Longchamp (Côte-d'Or) ses annexes, p. 59. — Chevigny-Saint-Sauveur et Courcelles son annexe (Côte-d'Or), p. 59. — Dijon, cure de Notre-Dame, p. 57; chapelains mépartistes de ladite au nombre de trois, p. 64; Saint-Jean-Baptiste, pp. 57, 64; Saint-Médard, p. 57; Saint-Michel, p. 58; chapelains mépartistes de Saint-Michel, p. 64; Saint-Nicolas, p. 58; chapelains mépartistes de Saint-Nicolas, p. 64; Saint-Philibert, p. 58; chapelains mépartistes, p. 64; Saint-Pierre, pp. 58, 65. — Éclairey-les-Ruffey (Côte-d'Or), p. 60. — Fauverney et Magny-sur-Tille son annexe (Côte-d'Or), p. 60. — Fenay et ses annexes Saulon-la-Chapelle, Layer-le-Franc et Donnois (Côte-d'Or), p. 60. — Fixey (Côte-d'Or), p. 61. — Fontaine-les-Dijon, primitivement Saint-Martin-sous-Fontaine (Côte-d'Or), p. 61. — Geney (Côte-d'Or), vicairie perpétuelle, p. 61. — Longvic (Côte-d'Or), p. 61. — Marsannay-la-Côte et ses annexes Perrigny et Couchey (Côte-d'Or), p. 61. — Messigny et Vantoux son annexe (Côte-d'Or), p. 62. — Neuilly-sur-Ouche ou Neuilly-les-Dijon et Crimolois son annexe (Côte-d'Or), p. 62. — Noiron-les-Cîteaux ou Noiron-les-Saulon (Côte-d'Or), p. 62. — Orgoux et Varois son annexe (Côte-d'Or), p. 62. — Prenois (Côte-d'Or), p. 62. — Quétigny et Sennerey son annexe (Côte-d'Or), p. 63. — Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), p. 63. — Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), p. 63; familiers dudit, p. 65. — Sombornon (Côte-d'Or), chapelains dudit, p. 65. — Talant (Côte-d'Or), p. 63. — Tart-le-Haut, prieure cure, avec Varanges, Marliens, Échigey et Champdotre (Côte-d'Or) p. 63. — *Abayes*. — Dijon, Saint-Bénigne, p. 66; Saint-Étienne, p. 66. — Tart (Côte-d'Or), p. 66. — *Prieurés*. — Larrey-les-Dijon (Côte-d'Or), p. 67. — Talant (Côte-d'Or), Notre-Dame de Bouvaux près dudit, p. 67. — Saint-Apollinaire uni au couvent de

Saint-Benoigne de Dijon (Côte-d'Or), p. 67. — *Chapelles*. Brazev (Côte-d'Or), Notre-Dame, p. 75; Sainte-Barbe, p. 75. — Dijon, en la Sainte-Chapelle: chapelles des Berbis, p. 68; de Blaisy, p. 68; la Conception, p. 68; Notre-Dame, Saint-Jean l'Évangéliste et la Madeleine d'Avillars, p. 67; Saint-Antoine, Saint-Charles et Saint-Benoigne, p. 68; Saint-Michel de Changy à la nomination du chapitre de ladite église, p. 69; Saint-Pierre des Corbiers, p. 69; Sainte-Croix, p. 68; en Notre-Dame: Saint-Étienne, Saint-Thomas, Sainte-Croix, p. 69; en Saint-Étienne: Saint-Étienne des Laudier, p. 70; Saint-Jacques et Saint-Laurent, Sainte-Croix, p. 70; en Saint-Michel: chapelle des Cinq Plaies, p. 70; la Résurrection, p. 70; Saint-Jean-Baptiste des Fonts, p. 70; Saint-Jean-l'Évangéliste dite la chapelle d'Avey, p. 71; en Saint-Jean-Baptiste: chapelles de Saint-Adrien dite des Margots, de Saint-Denis et de Saint-Georges, p. 71; Saint-Hippolyte, Saint-Quentin, Saint-Thibaut, Tous les Saints, la Trinité, pp. 72-73; en Saint-Philibert: chapelles des Louvier, de la Sainte-Vierge, p. 73; église Saint-Pierre, chapelle de Saint-Antoine, p. 73; église Saint-Nicolas, Saint-Jean-Baptiste, p. 73; chapelles de Notre-Dame du vieux collège de Dijon, de la Trinité, p. 74. — Gevrey (Côte-d'Or), Notre-Dame la Blanche, p. 74. — Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), chapelle du Rosaire, p. 74; Saint-Antoine, p. 74; Saint-Jean l'Évangéliste, p. 75. — *Communautés*. — Dijon, chapitre de la Sainte-Chapelle composé de vingt-quatre prébendes, p. 75; Saint-Étienne, chapitre, p. 76; prévôté, trésorerie, chanterie du chapitre, p. 76; Saint-Jean-Baptiste, chapitre, p. 76; chapitre de la Chapelle-aux-Riches, p. 76; — Dijon, convent de Saint-Benoigne, offices claustraux dudit, chambrier, aumônier, sacristain, infirmier, trésorier, prieur, sous-prieur, tiers prieur, prévôt, maître du corps de Saint-Benoigne, sous-cellier, refectoire, pitancier, hôtelier, chanter, p. 77; convents des Carmes, p. 78; des Carmélites, p. 79; des Chartreux, p. 78; les Cordeliers, les Frères Prêcheurs, p. 78; maison des Prêtres de l'Oratoire, p. 78; maison du Refuge, p. 80; les Minimes, p. 78; maison des Missionnaires, p. 79; convents de Sainte-Marthe, p. 80; des Ursulines, p. 79; la Visitation de Sainte-Marie, p. 79; collège des Godrans, p. 78. — Fontaines-les-Dijon (Côte-d'Or), convent des Feuillants, p. 79. — Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), convents des Carmes, p. 79; des Ursulines, p. 80.

Doyenné de Bèze. — *Cures*. — Arceau (Côte-d'Or), p. 81. — Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), p. 82. — Benivre (Côte-d'Or), p. 81. — Bèze (Côte-d'Or), cure de Saint-

Remy et de la Sainte-Vierge de Bourberain à la nomination de l'abbé de Bèze, p. 81. — Bézonotte (Côte-d'Or), p. 82. — Brognon (Côte-d'Or), p. 82. — Champagne (Côte-d'Or), p. 82. — Chazul (Côte-d'Or), p. 82. — Cheuzes (Côte-d'Or), p. 83. — Cusey, p. 83. — Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) avec Lacey (Côte-d'Or) et Attercourt (Haute-Saône) ses annexes, p. 83. — Drambon avec Montmançon et Chaignay ses annexes (Côte-d'Or), p. 83. — Flacey (Côte-d'Or), p. 83. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), p. 84. — Jancigny (Côte-d'Or), p. 84. — Lux (Côte-d'Or), p. 84. — Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or), p. 84. — Maxilly-sur-Saône et Heuilley son annexe (Côte-d'Or), p. 84. — Mirbeau (Côte-d'Or), p. 85. — Mitreuil, avec Éteveaux et Bingses ses annexes (Côte-d'Or), p. 85. — Montigny-sur-Vingeanne et Lavilleneuve-sur-Vingeanne son annexe (Côte-d'Or), p. 85. — Mornay et Pouilly-sur-Vingeanne son annexe (Côte-d'Or), p. 85. — Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or), p. 85. — Oisilly et Blagny-sur-Vingeanne son annexe (Côte-d'Or), p. 85. — Percy-le-Grand (Haute-Saône) et Courchamp (Côte-d'Or), p. 86. — Percy-le-Petit et Montormenier, p. 86. — Pontailler et Lamarchotte son annexe (Côte-d'Or), p. 86. — Renève et Essertenne-et-Cevey son annexe (Haute-Saône), p. 86. — Saucnay et Chaume son annexe (Côte-d'Or), p. 87. — Saint-Julien (Côte-d'Or), p. 87. — Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), p. 87. — Saint-Martin-sous-Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), avec Louilly son annexe (Haute-Saône), p. 87. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), p. 87. — Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), p. 88. — Spois (Côte-d'Or), p. 82. — Talmay (Côte-d'Or), p. 88. — Tanay (Côte-d'Or), p. 88. — Trochères (Côte-d'Or), p. 88. — Véronnes-les-Grandes (Côte-d'Or), p. 88. — Viévigne (Côte-d'Or), pp. 88-89. — *Abbaye de Bèze* (Côte-d'Or), p. 89. — *Prieurés*. — Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), p. 89. — Saint-Martin-sous-Beaumont (Côte-d'Or), p. 89. — Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), p. 90. — *Chapelles*. — Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, au château, p. 90. — Bèze (Côte-d'Or), chapelles de Notre-Dame des Groisses, p. 90; des SS. Ferréol et Ferjeux, p. 91; de Saint-Mammès, p. 91. — Cusey, la Conception, p. 92. — Fontaine-Française (Côte-d'Or), Saint-Blaise et Saint-Hubert, p. 91. — Lavilleneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), l'Assomption de la Sainte-Vierge, p. 92. — Lacey, succursale de Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), Notre-Dame, p. 92. — Lux (Côte-d'Or), Saint-Michel, p. 93. — Mirbeau (Côte-d'Or), Saint-Nicolas, p. 91. — Montormenier, Notre-Dame, p. 92. — Talmay (Côte-

d'Or), Saint-Martin, p. 92; Sainte-Barbe, p. 92. — *Couvents*. — Bèze (Côte-d'Or), convent, petit convent, sacristain, grand-prieur, infirmier, aumônier, prévôt, celerier, chantre, rectorier, p. 93. — Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or), p. 94.

Dojenné de Saint-Seine. — Cures. — Avoine (Côte-d'Or), p. 94. — Baume-la-Roche (Côte-d'Or), p. 94. — Blaisy-Bas (Côte-d'Or), p. 95. — Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or), p. 95. — Champagny et Villotte son annexe (Côte-d'Or), p. 95. — Charencey (Côte-d'Or), p. 95. — Chevannay (Côte-d'Or) et Saint-Héliier son annexe, p. 95. — Coyons et Agey son annexe (Côte-d'Or), p. 95. — Drée (Côte-d'Or), p. 96. — Échannay (Côte-d'Or), p. 96. — Étaules et Barois son annexe (Côte-d'Or), p. 96. — Flenrey-sur-Ouche et Ancy son annexe (Côte-d'Or), p. 96. — Fontette (Côte-d'Or), p. 98. — Francheville et Prairay son annexe (Côte-d'Or), p. 96. — Gissey-sur-Ouche et Barbirey son annexe (Côte-d'Or), p. 96. — Grenant-les-Sombornon (Côte-d'Or), p. 97. — Lachaleur et Anthot son annexe (Côte-d'Or), p. 97. — Lantenay et Paques son annexe (Côte-d'Or), p. 97. — Malain (Côte-d'Or), vicairie perpétuelle, p. 97. — Monloillot (Côte-d'Or), p. 97. — Pelleray et Poncey son annexe (Côte-d'Or), p. 98. — Remilly-en-Mont (Côte-d'Or), p. 98. — Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or) avec Vaux-Saulte son annexe, p. 98. — Saint-Seine-en-Mont avec Bligny-le-Sec (Côte-d'Or) son annexe, p. 98. — Savigny-sur-Malain (Côte-d'Or), p. 99. — Sombornon et Montmoyen (Côte-d'Or), p. 99. — Trouhaul (Côte-d'Or), p. 99. — Turcey (Côte-d'Or), p. 99. — Urey (Côte-d'Or), p. 99. — Val-Suzon (Côte-d'Or), p. 99. — *Abbayes* de Prâlon (Côte-d'Or), p. 100; de Saint-Seine (Côte-d'Or), p. 100. — *Prieurés* de Baume-la-Roche (Côte-d'Or), p. 100; de Saint-Mémin (Côte-d'Or), p. 101; de Tronchant, p. 101. — *Chapelles*. — Lantenay (Côte-d'Or), Saint-Louis, au château, p. 101. — Saint-Seine (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Madeleine, p. 101. — *Convent* de l'abbaye de Saint-Seine, y compris les offices claustraux, p. 102.

Dojenné de Fouvent. — Cures. — Coublanc et Maatz son annexe, p. 102. — Fouvent-le-Château (Haute-Saône), p. 103. — Fouvent-la-Ville et Argillières son annexe (Haute-Saône), p. 103. — Genevrières, p. 103. — Gilley, p. 103. — Grenant et Saulles son annexe, p. 103. — Rigny (Haute-Saône), p. 103. — Roche-sur-Salon (Haute-Saône), p. 104. — Saint-Andoche (Haute-Saône), p. 104. — *Prieurés* de Coublanc, p. 104; de Fouvent-le-Château, p. 104. — *Chapitre* de Fouvent-la-Ville, p. 105. —

Aumônerie de Bussières-les-Beumont ou Bussières-les-Aumônières, p. 105.

Dojenné de Grancey. — Cures. — Aluy avec Asnières sa dépendance (Côte-d'Or), p. 105. — Barjon (Côte-d'Or), p. 106. — Benivre (Côte-d'Or), p. 106. — Boussons (Côte-d'Or), p. 106. — Chagnay (Côte-d'Or), p. 106. — Chalancy, p. 106. — Chatoillemont, p. 106. — Creecy-sur-Tille (Côte-d'Or), p. 107. — Échadot (Côte-d'Or), p. 107. — Epagny et Marsannay-le-Bois son annexe (Côte-d'Or), p. 107. — Esnoms, p. 107. — Essarois (Côte-d'Or) et Montmoyen son annexe, p. 107. — Femois et Moloy sa succursale (Côte-d'Or), p. 107. — Gêmeaux (Côte-d'Or), p. 108. — Grancey-le-Château (Côte-d'Or), p. 108. — Hauteville (Côte-d'Or), p. 108. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), p. 108. — Isômes, p. 108. — Lamargelles-sous-Léry (Côte-d'Or), p. 108. — Léry (Côte-d'Or), p. 109. — Marey-sur-Tille (Côte-d'Or), p. 109. — Minot autrefois Mignod (Côte-d'Or), p. 109. — Montsaugon, p. 109. — Musseau, p. 109. — Norges et Savigny-le-Sec son annexe (Côte-d'Or), p. 109. — Ocecy, p. 110. — Poinson-les-Grancey et Poinson son annexe, p. 110. — Poiseul-la-Grange (Côte-d'Or), p. 110. — Prauthoy, p. 110. — Rivières-les-Fosses, p. 110. — Saint-Broingt-les-Moines et Moitron son annexe, p. 110. — Salives (Côte-d'Or), p. 111. — Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), p. 111. — Selongey, avec Foncegrive et Orville ses annexes (Côte-d'Or), p. 111. — Tarsul et Courlivron (Côte-d'Or), p. 111. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), p. 111. — Vaillant, p. 112. — Vernot (Côte-d'Or), p. 112. — Villecomte et Biémy son annexe (Côte-d'Or), p. 112. — *Prieures*. — Aubigny, p. 113. — Grancey (Côte-d'Or), p. 113. — Léry (Côte-d'Or), p. 113. — Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or), p. 113. — Thil-Châtel (Côte-d'Or), p. 114. — Val-le-Duc (Côte-d'Or), prieuré de Notre-Dame dit le Quartier, p. 114. — *Chapelles*. — Aubigny, la Conception de la Sainte-Vierge, p. 114; la Purification, p. 114; Notre-Dame et Sainte-Anne, p. 114; Saint-Antoine, p. 115; Saint-Nicolas, p. 115; la Trinité, p. 115. — Chatoillemont, la Conception, p. 114. — Courcelles-Val-d'Esnoms, Saint-Antoine, p. 117. — Courtivron (Côte-d'Or), Sainte-Anne et la Trinité au château, p. 117. — Esnoms, Saint-Antoine, p. 117. — Gêmeaux (Côte-d'Or), chapelle de Saint-Michel unie au chapitre de Grancey-le-Château, p. 118. — Is-sur-Tille (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, p. 115; Saint-Nicolas, p. 115. — Isômes, Saint-Gilles, p. 116. — Montsaugon, Notre-Dame de la Tour, p. 115; Sainte-Anne, p. 116; Sainte-Catherine, p. 116; Saint-Pierre et Saint-Paul, p. 116. — Pranthoy, l'Annonciation de la Sainte-Vierge, p. 116;

la Nativité, p. 117. — *Chapitres* de Grancey-le-Château (Côte-d'Or), p. 118; de Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), p. 119. — *Hôpital* de Saint-Antoine de Norges ou Norges-la-Ville (Côte-d'Or), uni aux religieux de Saint-Antoine, p. 119. — Thil-Chatel (Côte-d'Or), rectoriale, p. 119.

ARCHIDIACONÉ DE TONNERRE.

Doyenné de Tonnerre. — *Cures.* — Bernouil (Yonne), p. 112. — Carisey (Yonne), p. 122. — Chablis (Yonne), p. 122. — Chemilly-sur-Serein (Yonne), p. 122. — Chichée (Yonne), p. 123. — Collan (Yonne), p. 123. — Commissey (Yonne), p. 123. — Cours (Yonne), p. 123. — Dié (Yonne), p. 124. — Épineuil (Yonne), p. 124. — Fley (Yonne), p. 125. — Fresnes (Yonne), p. 125. — Fyé (Yonne), p. 124. — Junay (Yonne) et Vézannes son annexe, p. 125. — La Chapelle-Vaupellaigne (Yonne), p. 130. — Lézines, avec Vireaux et Argentenay ses annexes (Yonne), p. 126. — Lignorelles et Villy son annexe (Yonne), p. 126. — Ligny-le-Châtel (Yonne) et Varennes son annexe, p. 126. — Maligny (Yonne), p. 127. — Mérey-le-Serveux ou Méré (Yonne), p. 127. — Molay (Yonne), p. 127. — Molosme et Saint-Martin-de-Molosme son annexe (Yonne), p. 128. — Noyers (Yonne), p. 128. — Pacy (Yonne), p. 128. — Poilly (Yonne), p. 128. — Poinchy et Milly son annexe (Yonne), p. 129. — Roffey (Yonne), p. 129. — Sambourg (Yonne), p. 130. — Serrigny (Yonne), p. 130. — Sainte-Vertu (Yonne), p. 129. — Tonnerre, Notre-Dame, p. 121. — Vézannes (Yonne), p. 130. — Villiers Vineux (Yonne), p. 131. — Yrouerre avec Viviers et Bém ses annexes (Yonne), p. 125. — *Abbayes.* — Lézines (Yonne), la Charité, p. 132. — Molosme (Yonne), p. 132. — Tonnerre, Saint-Michel, p. 133. — *Prieures.* — Chablis (Yonne), p. 133. — Chichée (Yonne), p. 133. — Collan (Yonne), p. 133. — Dié (Yonne), p. 134. — Noyers (Yonne), p. 134. — Sainte-Vertu (Yonne), p. 135. — Tonnerre, Saint-Agnant, p. 135. — *Chapelles.* — Chablis (Yonne), à la collégiale, chapelles de Saint-André, de Saint-Épain, de Saint-Étienne, p. 137; Saint-Georges, Saint-Michel, p. 138. — Lézines (Yonne), Sainte-Catherine, p. 140. — Molosme (Yonne), Saint-Claude, p. 140. — Noyers (Yonne), Saint-Michel et Saint-Laurent, p. 138; Saint-Nicolas le-Vieux, p. 139; Notre-Dame de Bonne-Nouvelle près Noyers, p. 138. — Pacy (Yonne), Saint-Georges, p. 140; Saint-Guillaume, p. 141; Saint-Jean, p. 141; la Trinité, p. 141. — Puy-de-Bon, Notre-Dame, p. 140. — Tonnerre, église Saint-Pierre, chapelle des Guérichon sous le vocable de Notre-Dame, Saint-Étienne et Saint-Michel, p. 136; Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, p. 136; Saint-Antoine à au faubourg

de Bourbureau de Tonnerre, unie à la maison de Saint-Antoine de Troyes, p. 136. — Varennes (Yonne), Notre-Dame d'Enfrochère ou des Bons-Hommes, chapelle priorale près dudit, p. 131. — Vaulichères et Yrouerre, chapelles sans vocable, pp. 137, 139. — *Communautés.* — Chablis (Yonne), chapitre de la collégiale de Saint-Martin, p. 142. — Tonnerre, chapitre de Saint-Pierre, p. 142. — Molosme (Yonne), couvent et religieux de l'abbaye de Saint-Martin, p. 143. — Noyers (Yonne), collège des Prêtres de la Doctrine chrétienne, p. 144; Ursulines, p. 145. — Tonnerre, couvent et religieux de l'abbaye de Saint-Michel, y compris l'office claustral de chambrier, p. 143; les Minimes, p. 144; les Ursulines, p. 144.

Doyenné de Molesme. — *Cures.* — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), p. 146. — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), p. 146. — Ancy-le-Franc et Ancy-le-Serveux (Yonne), p. 147. — Argenteuil (Yonne), p. 147. — Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), p. 148. — Bâlot (Côte-d'Or), p. 148. — Buncy (Côte-d'Or), p. 148. — Chamesson (Côte-d'Or), p. 149. — Channay (Côte-d'Or), p. 149. — Gêrilly (Côte-d'Or), p. 148. — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), p. 149. — Étais (Côte-d'Or), p. 149. — Fontaines-les-Sèches et Flanay (Côte-d'Or), p. 150. — Fulvy et Villiers-les-Hauts son annexe (Yonne), p. 150. — Gigny (Yonne), p. 150. — Glands (Yonne), p. 151. — Molesme (Côte-d'Or), p. 151. — Moulins (Yonne), p. 151. — Nesles (Côte-d'Or), p. 152. — Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), p. 152. — Nicey (Côte-d'Or), p. 152. — Nuits (Yonne), p. 152. — Ravières (Yonne), p. 153. — Savoisy (Côte-d'Or), p. 153. — Sennevoy (Yonne), p. 154. — Saint-Germain-le-Rochoux (Côte-d'Or), p. 153. — Stigny (Yonne), p. 154. — Verdonnét (Côte-d'Or), p. 151. — Ville-Dieu et Vertaut son annexe (Côte-d'Or), p. 154. — *Abbayes* de Molesme (Côte-d'Or), p. 155; du Puy d'Orbe (Côte-d'Or), p. 156. — *Prieures.* — Ancy-le-Serveux (Yonne), p. 156. — Étais (Côte-d'Or), p. 156. — Jully-les-Nonnains (Yonne), prieuré uni à l'office claustral de cellérier du couvent de Molesme, p. 157. — Puils (Côte-d'Or), p. 157. — *Chapelles.* — Aisey-le-Duc (Côte-d'Or), Saint-André au château, p. 158. — Argenteuil (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, p. 157. — Chassignelles (Yonne), Saint-Jean-Baptiste, p. 158. — Molesme, Saint-Robert, p. 159. — Nicey (Côte-d'Or), Saint-Jean au château, p. 149. — *Communautés.* — Molesme (Côte-d'Or), couvent, offices claustraux de chambrier, infirmier, sacristain, aumônier, cellérier, pitancier, chantre, pp. 159-161; hôpital, p. 161.

Doyenné de Montier-Saint-Jean. — *Cures.* — Annoux

et Châtel-Gérard son annexe (Yonne), p. 162. — Anstrude Bierry (Yonne), p. 162. — Champ-d'Oiseau et Lanfilly son annexe (Côte-d'Or), p. 163. — Civity (Yonne), p. 162. — Corrombles (Côte-d'Or), p. 163. — Corsaint (Côte-d'Or), p. 163. — Cry (Yonne), p. 164. — Epoisses (Côte-d'Or), p. 164. — Etivey (Yonne), p. 164. — Fain-les-Moutier (Côte-d'Or), p. 164. — Guillon (Yonne), p. 165. — Marnieux et Sanfigny son annexe (Yonne), p. 165. — Montbard (Côte-d'Or), p. 165 ; chapelains mépartistes de Sainte-Urse, p. 170. — Montigny-Montfort (Côte-d'Or), p. 165. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or), p. 166. — Nogent-les-Montbard (Côte-d'Or), p. 166. — Pasilly (Yonne), p. 167. — Perrigny (Yonne), p. 166. — Pizy et Vassy son annexe (Yonne), p. 167. — Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or), p. 167. — Rougemont (Côte-d'Or) et Aisy son annexe (Yonne), p. 167. — Sarry (Yonne) avec Jouancy et Sancy ses annexes (Yonne), p. 168. — Saint-Germain-les-Semilly (Côte d'Or), p. 168. — Saint-Remy et Buffon son annexe (Côte-d'Or), p. 168. — Talcy et Blacy son annexe (Yonne), p. 169. — Torey et Bard-les-Epoisses son annexe (Côte-d'Or), p. 169. — Vieux Château, avec Montberthault et Forléans ses annexes (Côte-d'Or), p. 169. — Vignes (Yonne) avec Cormarin et Toutry (Côte-d'Or), ses annexes, p. 169. — Villaine-les-Prévottes (Côte-d'Or), p. 170. — Viserney et Athie-sur-Réomé son annexe (Côte-d'Or), p. 170. — *Abbayes* de Moutier-Saint Jean (Côte-d'Or), p. 171 ; de Rougemont (Côte d'Or), p. 171. — *Prieurés*. — Aisy (Yonne), p. 172. — Courtangy (Côte-d'Or), p. 172. — Vassy-les-Pizy (Yonne), p. 173. — Vaulce (Yonne), p. 173. — *Chapelles*. — Epoisses (Côte-d'Or) : Notre-Dame du Bouchot, au château, p. 173. — Fain-les-Moutier (Côte-d'Or) : l'Annonciation de la Sainte-Vierge, p. 174. — Montbard (Côte-d'Or) : Saint-Jean-Baptiste, p. 174 ; Saint-Louis, au château, p. 175 ; Saint-Nicolas, p. 175. — Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or) : Saint-Jean-Baptiste, p. 175. — Villaines-les-Prévottes (Côte-d'Or) : la Conception, au château, p. 175. — *Communautés*. — Epoisses (Côte-d'Or) : chapitre de Saint-Symphorien composé de six prébendes, p. 176. — Montbard (Côte-d'Or) : les Ursulines, p. 178. — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or) : les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Jean, p. 176.

Doyenné de Saint-Vinnever. — *Cures*. — Arthonnay (Yonne), p. 179. — Avreuil (Aube), p. 179. — Balnot-la-Grange (Aube), p. 179. — Baon (Yonne), p. 180. — Beauvoir (Aube), p. 180. — Bernon (Aube), p. 180. — Bragelogne (Aube), p. 181. — Channes (Aube), p. 181. —

Chauorce (Aube), p. 181. — Chazerey (Aube), p. 181. — Cheney-Fronchoy (Yonne), p. 182. — Chesley (Aube), p. 182. — Chossy et Davrey sa succursale (Aube), p. 182. — Coussegrey (Aube), p. 182. — Cruzy-le-Châtel (Yonne), p. 183. — Cussangy et Vallières son annexe (Aube), p. 183. — Dannemoine (Yonne), p. 183. — Elouevy (Aube), p. 184. — Flogny et Lachapelle-Flogny son annexe (Yonne), p. 184. — La-Jesse (Aube), p. 184. — Lignièrès (Aube), p. 184. — Marolles-sous-Lignièrès (Aube), p. 185. — Mélizéy (Yonne), p. 185. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne), p. 185. — Pimelles (Yonne), p. 185. — Rugny et Thorey son annexe (Yonne), p. 186. — Saint-Vinnever et Tanlay son annexe (Yonne), p. 186. — Trichey (Yonne) et Villiers-le-Bois (Aube) son annexe, p. 186. — Turgy (Aube), p. 187. — Vanlay (Aube), p. 187. — Villon (Yonne), p. 187. — *Abbaye* de Quincy (Yonne), p. 188. — *Prieurés* de Pargues (Aube), p. 189 ; de Saint-Vinnever (Yonne), p. 189. — *Chapelles*. — Bernon (Aube) : Notre-Dame, p. 192. — Chauorce (Aube) : chapelle bénéficiaire de Saint Jean l'Évangéliste, dite de la Dame-Hénault, p. 190 ; Saint-Jean-Baptiste ; Saint-Georges, p. 190 ; chapelle du Saint-Sépulcre, p. 191. — Cruzy-le-Châtel (Yonne) : Saint-Nicolas, p. 191. — Dannemoine (Yonne) : Sainte-Catherine, p. 191. — Flogny (Yonne) : Saint-Jean-Baptiste, p. 192. — Mélizéy (Yonne) : Notre-Dame de Chamelard, p. 192. — Montigny-La-Jesse (Aube) : Notre-Dame, p. 192. — Percy-au-Tonnerrois (Yonne) : Saint-Georges, p. 192. — Saint-Vinnever (Yonne) : Saint-Léger, p. 193. — *Communautés*. — Quincy (Yonne) : couvent, religieux et offices claustraux de l'abbaye, p. 193. — Tanlay (Yonne) : les Cordeliers, p. 194.

ARCHIDIACONÉ DE BARRÔIS. *Doyenné de Bar-sur-Aube*. — *Cures*. — Ailleville (Aube), p. 196. — Ambonville, p. 196. — Arconville (Aube), p. 197. — Arnancourt, p. 197. — Arsonval (Aube), p. 197. — Autreville, p. 198. — Bar-sur-Aube, cure de Saint-Maclou unie au chapitre, p. 195 ; cures de Sainte-Madeleine et de Saint-Pierre unies au chapitre de Saint-Maclou, pp. 195-196. — Baroville (Aube), p. 198. — Bayel (Aube), p. 198. — Bergères (Aube), p. 198. — Blaise, p. 199. — Blessonville, p. 199. — Blézy, p. 199. — Bligny (Aube), p. 199. — Blumerey et Humbersin son annexe, p. 200. — Bouzancourt, p. 200. — Bricon, p. 200. — Buxières-les-Froncles et Provenchères-sur-Marne sa succursale, p. 200. — Cérizières, p. 201. — Champcourt, p. 201. — Champignol (Aube), p. 222. — Châteauvillain, cure unie au chapitre de ladite église, p. 222. — Cirey-le-Château, p. 222. — Cirfontaines-en-

Azois et Aizanville sa succursale, p. 231. — Colombey-le-Sec (Aube), p. 223. — Colombey-les-deux-Eglises et ses annexes Argentolles et Pratz, p. 223. — Colombey-la-Fosse (Aube), p. 223. — Courvignon (Aube), p. 223. — Créancey et Montribourg son annexe, p. 224. — Dailancourt, p. 224. — Dinteville, p. 225. — Engente (Aube), p. 197. — Essey-les-Pont et Pont-la-Ville son annexe, p. 225. — Gillancourt, p. 225. — Guindrecourt-sur-Blaise, p. 225. — Harricourt et Biernes son annexe, p. 226. — Jaucourt (Aube), p. 226. — Juzennecourt, p. 232. — Laferté-sur-Aube, p. 226. — Lamothe-en-Blézy, p. 227. — Latrevey, p. 227. — Lignol (Aube), p. 227. — Longchamps (Aube), p. 227. — Maranville, p. 228. — Marbéville et ses annexes La Genevroie et Mirbel, p. 228. — Meurville (Aube), p. 229. — Montheries avec Lavilleneuve-au-Roi son annexe (Aube), p. 228. — Montsaon, p. 228. — Proverville et Fontaines son annexe (Aube), p. 229. — Richebourg, p. 229. — Rizaucourt et Buchey son annexe, p. 230. — Rouvres-sous-Lignol (Aube), p. 230. — Sauley (Aube), p. 230. — Semoutiers, p. 231. — Silvarouvres, p. 231. — Spoix et Fravaux son annexe (Aube), p. 201. — Saint-Martin-des-Autreville, p. 230. — Urville (Aube), p. 233. — Valdelancourt, p. 232. — Vaudrémont, p. 232. — Villars-en-Azois, p. 232. — Ville-sous-Laferté et Juvancourt son annexe (Aube), p. 233. — Villiers-sur-Marne, p. 233. — Voigny (Aube), p. 233. — *Abbaye de Clairvaux* (Aube), p. 246. — *Prieurés*. — Bar-sur-Aube: Saint-Nicolas, p. 237; Saint-Pierre, p. 238; Sainte-Germaine, p. 237; sacristie du prieuré, p. 248. — Belroy (Aube), p. 234. — Champcourt, p. 234. — Cirey-le-Château, p. 235. — Colombey-les-deux-Eglises, p. 235. — Laferté-sur-Aube, p. 235; sacristie du prieuré, p. 247. — Latrevey, p. 236. — Marmesse, p. 236; sacristie du prieuré, p. 247. — Meurville (Aube), prieuré de Sainte-Eulalie près ledit, p. 237. — Montier-en-l'Isle (Aube), p. 236. — Orimont (Aube), p. 236. — Silvarouvres, p. 238. — *Chapelles*. — Aizanville, chapelle de Sainte-Libère sur le territoire dudit et unie au prieuré de Sainte-Germaine près Bar-sur-Aube, p. 244. — Antreville, Saint-Loup, p. 243; la Trinité, p. 242. — Bar-sur-Aube, à l'église Saint-Maclou: l'Annonciation de la Sainte-Vierge, p. 238; la Conception, p. 239; Saint-Barthélemy, p. 239; Saint-Etienne, p. 239; Saint-Jean l'Évangéliste, p. 240; Saint-Nicolas, p. 240; Sainte-Catherine, p. 239; chapelle de Saint-Nicolas à l'église Sainte-Madeleine, p. 240; à l'église Saint-Pierre: Saint-Didier, p. 241; Saint-Michel, p. 241. — Bligny (Aube), Saint-Nicolas, p. 241; Sainte-

Catherine, p. 241. — Châteauvillain, Saint-Jacques, p. 244. — Cirey-le-Château, Saint-Nicolas, p. 242. — Colombey-les-deux-Eglises, Saint-Nicolas, p. 242. — Fontaines (Aube), Saint-Antoine, p. 241. — Jaucourt (Aube), Saint-Jean-Baptiste, p. 244. — Laferté-sur-Aube, Saint-Claude, p. 243; Saint-Michel, p. 243; Sainte-Croix, p. 243. — Spoix (Aube), Sainte-Catherine, p. 242. — Villiers-sur-Marne, Saint-Gilles, p. 244. — *Communautés*. — Bar-sur-Aube, doyenné, chapitre de Saint-Maclou, p. 245; les Cordeliers, p. 247; les Ursulines, p. 247. — Bracancourt, les Minimes, p. 246. — Châteauvillain, chapitre de Saint-Bercaire, p. 245.

Doyenné de Chaumont. — *Cures*. — Andelot, p. 249. — Blancheville, p. 249. — Bologne, p. 249. — Bourdons, p. 250. — Briancourt, p. 250. — Brottes et Chamardes son annexe, p. 250. — Chantraines, p. 250. — Choignes, p. 252. — Condes et Brethenay son annexe, p. 251. — Consigny, p. 252. — Cirey-les-Mareilles, p. 258. — Creunay, p. 251. — Darmannes, p. 252. — Doulaincourt, p. 252. — Ecot, p. 252. — Euffigneix, p. 252. — Forcey, p. 253. — Lamancine, p. 253. — Lanques, p. 253. — Longchamps-les-Millières, p. 253. — Luzy avec ses annexes Verbiesles et Laville-au-Bois, p. 254. — Marault, p. 254. — Mareilles, p. 254. — Meures, avec Sexfontaines, Sarcicourt et Ormoy ses annexes, p. 255. — Millières et Mennouveaux son annexe, p. 255. — Montot, p. 255. — Neuilly-sur-Suize, p. 255. — Oudincourt et Annéville son annexe, p. 256. — Rochefort, p. 257. — Roches-sur-Rognon et Betteincourt son annexe, p. 257. — Riancourt, p. 256. — Rimaucourt et Vignes son annexe, p. 257. — Signéville, p. 258. — Soncourt, p. 258. — Treix, p. 258. — Viéville et Roécourt-la-Côte son annexe, p. 259. — Vignory, p. 259. — Villiers-le-Sec et son annexe Buxières-les-Villiers, p. 259. — Vouécourt, p. 259. — Vraincourt, p. 260. — *Abbayes*. — Lacrète, pp. 261, 268. — Septfontaines, pp. 261, 268. — Val-des-Ecoliers, avec la chapelle Saint-Guillaume de Montigny-sur-Aube unie audit, p. 261. — *Prieurés*. — Buxereuilles, prieuré uni au chapitre de la collégiale de Chaumont, p. 262. — Condes, p. 262. — La Genevroie, p. 263. — Moiron, p. 263. — Rimaucourt, p. 263. — Sexfontaines, p. 264. — Vignory, p. 264. — *Chapelles*. — Andelot, Saint-Gabriel, p. 266. — Annéville, Saint-Joseph, p. 266. — Bourdons, Notre-Dame de Piété, p. 265. — Chaumont, Saint-Antoine, Saint-Etienne, Saint-Luc à la collégiale, p. 265. — Marault, Saint-Georges, p. 266. — Sexfontaines, la Sainte-Vierge et Saint-Nicolas au château, p. 267. — Viéville, Saint-

Michel, p. 267. — Vignory, Notre-Dame, p. 267. — *Communautés*. — Chaumont, chapitre de Saint-Jean-Baptiste uni au prieuré de Buxerolles, p. 267; couvent des Carmélites, p. 269; collège des Jésuites, p. 268; couvent des Ursulines, p. 269.

ARCHIDIAONÉ DE L'AUXOIS. — *Doyenné de Bar-sur-Seine*. — *Cures*. — Arrelles (Aube), p. 270. — Avirey-le-Bois ou Avirey-Lingey (Aube), p. 270. — Bagneux-les-Fosses (Aube), p. 270. — Balnod-le-Château (Aube), p. 271. — Bar-sur-Seine, cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Etienne, p. 271. — Beurey et Thiéffrain son annexe (Aube), p. 271. — Bourguignons (Aube), p. 271. — Briel (Aube), p. 271. — Buxeuil (Aube), p. 272. — Chassenay (Aube) et Bertignolles son annexe, p. 272. — Chervey et Viviers (Aube) son annexe, p. 272. — Cuufin (Aube), p. 272. — Eguilly (Aube), p. 272. — Essoyes et Verpillières son annexe (Aube), p. 273. — Fontette (Aube) et Saint-Usage son annexe, p. 273. — Giey-sur-Seine avec Neuville-sur-Seine et Courteron (Aube), p. 273. — Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), p. 273. — Lantages et Praslain son annexe (Aube), p. 273. — La Villeneuve-au-Chêne et La Loge-aux-Chèvres (Aube), p. 277. — Loches et Landréville son annexe (Aube), p. 274. — Longpré avec Puits et Nuisement ses annexes (Aube), p. 274. — Magnant et Fralignes son annexe (Aube), p. 274. — Magny-Fouchard (Aube), p. 274. — Marolles-les-Bailly, avec Villy-en-Trodes et Chauffour-les-Bailly (Aube), ses annexes, p. 275. — Merrey (Aube), p. 275. — Mussyl'Evêque ou Mussy-sur-Seine (Aube), p. 275. — Noëles-Mallet (Aube), p. 275. — Polisy (Aube), p. 276. — Polisy (Aube), p. 275. — Ricey-le-Bas, avec ses annexes Ricey-le-Haut et Ricey-Haute-Rive (Aube), p. 276. — Vendœuvre (Aube), p. 276. — Ville-sur-Arce avec Buxières sa succursale, p. 277. — Villemorien (Aube) et Jully-le-Château son annexe, p. 277. — Virey-sous-Bar avec Courtenot et Vougrey ses annexes (Aube), p. 277. — Vitry-le-Croisé (Aube), p. 278. — Val-Suzenay et La Ville-au-Bois son annexe (Aube), p. 276. — Vauchonvilliers (Aube), p. 276. — *Abbaye de More* (Aube), pp. 278, 286. — *Prieurés*. — Bar-sur-Seine (Aube), p. 279. — Bertignolles (Aube), p. 279. — Cuufin (Aube), p. 279. — Jully-le-Château (Aube), p. 280. — La Gloire-Dieu (Aube), p. 280. — Merrey-la-Ville (Aube), p. 280. — Noëles-Mallet (Aube), p. 280. — Ricey-Bas (Aube), prieure de Notre-Dame appelé aussi prieuré de l'Isle de Ricey, de Faux-en-Ricey, Faux en l'Isle de Ricey, Vaux-les-Ricey, p. 279. — Vendœuvre (Aube), pp. 280, 287. — Viviers (Aube), p. 281. — *Cha-*

pelles. — Bar-sur-Seine, Saint-Bernard, p. 282; Saint-Jean l'Evangeliste, p. 283; Saint-Michel, p. 283; Saint-Nicolas, p. 284; chapelle du Saint-Sacrement, p. 285; Sainte-Catherine, p. 282. — Magnant (Aube), Saint-Hilaire, p. 282. — Merrey (Aube), chapelle du Saint-Sacrement, p. 285. — Mussyl'Evêque (Aube), Saint-Jean-Baptiste, pp. 282, 283; Saint-Nicolas, p. 284; la Trinité, p. 285; chapelle de Tous-les-Saints, p. 284. — Polisy (Aube), Saint-Jean-Baptiste, p. 283. — Ricey-le-Bas (Aube), Saint-Jean l'Evangeliste, p. 283. — Vendœuvre (Aube), Saint-Nicolas, p. 285. — Ville-sur-Arce (Aube), Notre-Dame, p. 281. — *Communautés*. — Bar-sur-Seine, chapitre, p. 286; couvent des Ursulines, p. 287; l'Hôpital ou Maison Dieu, p. 287. — Jully-le-Château (Aube), chapitre, p. 286. — Mussyl'Evêque, chapitre, p. 286; les Ursulines, p. 287.

Doyenné de Châtillon-sur-Seine. — *Cures*. — Arbot et Aulnoy son annexe, p. 288. — Autricourt (Côte-d'Or), p. 288. — Belan et Giél-les-Eaux (Côte-d'Or) son annexe, p. 288. — Bissey-la-Côte et Courban son annexe (Côte-d'Or), p. 289. — Bouix (Côte-d'Or), p. 289. — Brion et Mosson (Côte-d'Or), p. 289. — Buxerolles (Côte-d'Or) avec ses annexes Colmier-le-Haut et Colmier-le-Bas, p. 289. — Charrey et Villiers-Patras (Côte-d'Or), p. 289. — Châtillon-sur-Seine, cure de Saint-Vorles avec ses secours Saint-Nicolas et Saint-Jean, p. 288; mépartistes de Saint-Vorles, p. 295; mépartistes de Saint-Nicolas, p. 295. — Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), p. 290. — Dancevoir, p. 290. — Germaines, p. 290. — Gevrolles (Côte-d'Or), p. 290. — Griselles (Côte-d'Or), p. 290. — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), p. 291. — Lachaume (Côte-d'Or), p. 291. — Laignes (Côte-d'Or), p. 291. — Lanty, p. 291. — Larrey (Côte-d'Or), chapelains du château, p. 296. — Louesne (Côte-d'Or), p. 292. — Lucey (Côte-d'Or) et Faverolles son annexe, p. 292. — Maisey-le-Duc et Villotte-sur-Ouche (Côte-d'Or) son annexe, p. 292. — Marcennay et Bissey-la-Pierre (Côte-d'Or) son annexe, p. 292. — Massingy (Côte-d'Or), p. 292. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), p. 292. — Montliot et Courcelles-les-Rangs (Côte-d'Or) son annexe, p. 293. — Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), p. 293. — Ormoy-sur-Aube, p. 293. — Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or), p. 291. — Pothières (Côte-d'Or), p. 293. — Prusly-sur-Ouche (Côte-d'Or), p. 293. — Recey-sur-Ouche et Menesble son annexe (Côte-d'Or), p. 294. — Sainte-Colombe (Côte-d'Or), p. 294. — Thoires (Côte-d'Or), p. 294. — Veuxhaulles (Côte-d'Or), p. 295. — Villars-Montroyer et Changey son annexe, p. 296. — Villiers-le-Duc et Vanvey (Côte-

d'Or), p. 295. — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or), p. 295. — *Abbayes* de Châtillon-sur-Seine, p. 297; de Pothières (Côte-d'Or), p. 297. — *Prieurés*. — Griselles (Côte-d'Or), p. 297. — Lanty, p. 297. — Louesme (Côte-d'Or), p. 297. — Vanvey (Côte-d'Or), p. 297. — *Chapelles*. — Châtillon-sur-Seine, chapelle de Saint-Georges à l'église Saint-Mammès, p. 298; Notre-Dame la Grande dite de Cérilly à Saint-Vorles, p. 298; chapelle de Saint-Jean-Baptiste, p. 298; Sainte-Catherine à Saint-Vorles, p. 298; Saint-Léger à l'hôpital de Châtillon, p. 298. — Lachaume (Côte-d'Or), Saint-Jacques, p. 299; Saint-Nicolas, p. 299. — Lanty, Sainte-Catherine, p. 299. — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), Saint-Jean-Baptiste, p. 300. — Thoires (Côte-d'Or), Sainte-Catherine, p. 299. — *Communautés*. — Châtillon-sur-Seine, couvent et offices claustraux de l'abbaye de Notre-Dame, p. 300; les Carmélites, p. 301; les Cordeliers, p. 301; les Feuillants, p. 301; les Ursulines, p. 301; hôpital de Saint-Germain, p. 301. — Val-des-Choux (Côte-d'Or), couvent et religieux, p. 301. — Lugny (Côte-d'Or), les Chartreux, p. 300. — Pothières (Côte-d'Or), couvent de l'abbaye, p. 300.

ARCHIDIACONÉ DU BASSIGNY. — *Doyenné d'Is-en-Bassigny*. — *Cures*. — Ayrecourt, avec ses annexes Récourt et Fortillières, p. 302. — Biesles, p. 302. — Buxières-les-Clefmont avec Perrusse et Cuves ses annexes, p. 303. — Chauffourt, p. 303. — Choiseul, p. 303. — Clefmont et Audeloncourt son annexe, p. 303. — Daillecourt, p. 303. — Dammartin et Meuse sa succursale, p. 304. — Donnemarie et Essey-les-Eaux son annexe, p. 304. — Epinani, p. 304. — Foulain, p. 305. — Fresnoy, p. 305. — Is-en-Bassigny, p. 305. — Lavilleneuve-en-Angoulaincourt, p. 309. — Léniseul, p. 305. — Mandres, p. 305. — Marnay, p. 305. — Maulain et Lécourt son annexe, p. 306. — Merrey, p. 306. — Neuvy avec Choiseul avec Bassoncourt, p. 306. — Montigny-le-Roi, p. 306. — Ninville, p. 307. — Nogent-le-Bas et Nogent-le-Haut son annexe, p. 307. — Noyers et Rangecourt son annexe, p. 307. — Odival, p. 307. — Poinson-les-Nogent, p. 307. — Pouilly avec Parnot et Beaucharmoy, p. 308. — Poulangy et Louvières son annexe, p. 308. — Provenchères-sur-Marne et Damphal son annexe, p. 308. — Raçonnières, p. 308. — Ravennes-Fontaines, p. 308. — Rolampont, p. 309. — Sarcey, p. 309. — Sarrey, p. 309. — Thivet, p. 309. — Vesaignes, p. 309. — Vitry-les-Nogent, p. 310. — *Abbayes* de Morimond et de Poulangy, p. 313. — *Prieurés*. — Choiseul, p. 310. — Clefmont, p. 310. — Montigny-le-Roi, p. 310. — Nogent-le-

Roi, p. 311. — *Chapelles*. — Bonnacourt, Notre-Dame de Lotrette, p. 312. — Choiseul, Saint-Michel, Saint-Gengoult et Saint-Nicolas, au château, p. 312. — Daillecourt, Notre-Dame de Piété, p. 311. — Montigny-le-Roi, la Résurrection de Notre-Seigneur, p. 312. — Nogent-le-Roi, Notre-Dame la Blanche, p. 311; Saint-Antoine, p. 311. — Poulangy, Saint-Jean-Baptiste, p. 312.

Doyenné de Pierrefaite. — *Cures*. — Anrosey, avec ses annexes Laferté-sur-Amance, Guyonville et Bize, p. 314. — Champigny-sous-Varennes, p. 314. — Chézeaux, p. 314. — Coiffy-la-Ville ou Coiffy-le-Bas avec ses annexes Coiffy-le-Haut ou Coiffy-le-Château et Lanouvelle ses annexes, p. 314. — Fays Billot et Charmoy son annexe, p. 315. — Frettes, p. 315. — Hortes et Rougeux son annexe, p. 315. — Maizières, p. 315. — Pierrefaite et son annexe Ouge (Haute-Saône), p. 315. — Pisseloup-Chaumontel avec Velles son annexe, p. 316. — Poinson-les-Fayl, p. 316. — Pressigny et Charmes-Saint-Valbert (Haute-Saône), p. 316. — Rosoy, p. 316. — Savigny-les-Genévrières et Voucourt son annexe, p. 316. — Soyers, p. 317. — Tornay, p. 317. — Varennes et Damrémont son annexe, p. 317. — Vic et Lavernoy son annexe, p. 317. — *Abbayes* de Beaulieu, pp. 317, 320; de Vaux-la-Douce, p. 320. — *Prieurés*. — Fays-Billot, p. 318. — Laferté-sur-Amance, p. 318. — Maizières, p. 318. — Varennes, p. 318. — *Chapelles*. — Coiffy-le-Haut, Saint-Nicolas, p. 319; Sainte-Catherine, p. 319. — Fays-Billot, Sainte-Anne et Notre-Dame-de-Liesse, p. 319. — Frettes, Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, p. 319. — Laferte-sur-Amance, la Trinité, p. 320. — Maizières, Notre-Dame de Pitié, p. 319.

G. 929. (Registre.) — Grand in-4°; 47 folios, papier.

XVIII^e Siècle. — « Copie du Pouillé du diocèse de Langres, 1760 ».

[f 1:] ARCHIDIACONÉ DE LANGRES.

Doyenné de Langres. — Langres: évêché, revenus. — Cathédrale: bas-chœur; le doyen; le trésorier; le grand-archidiacre; l'archidiacre de Bassigny; le chantre. — *Abbayes*. — Auberive. — Longuay. — *Prieurés*. — Saint-Didier de Langres. — Saint-Geosmes. — Saint-Martin de Langres. — Montrot. — Vaclair. — *Cures*. — Saint-Martin de Langres. — Saint-Pierre de Langres. — Saint-Amâtre de Langres. — Aprey. — Arc-en-Barrois. — Aubepierre. — Aujeures. — [f 2:] Baissey. — Brennes. — Chameroy. — Cour-l'Evêque. — Flagey. — Giey-sur-Aujon. — Humes. — Lannes. — Lignerolles (Côte-d'Or). — Noidant-

le-Rocheux. — Ormancey. — Perrancey. — Perrogney. — Praslay. — Prangey. — Rouvres-sur-Aube. — Vauxbons. — Vitry-en-Montagne. — Voisines. — Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or). — [° 3:] *Chapelains de la cathédrale.* — *Chapelles.* — Conception de Notre-Dame au cloître à la cathédrale. — Division des apôtres et ses chapelains à la cathédrale. — Notre-Dame de la Tour et ses chapelains à la cathédrale. — Notre-Dame-du-Buisson à la cathédrale. — Notre-Dame du Mont-Carmel ou de la Motte à la cathédrale. — Notre-Dame la Blanche à la cathédrale. — Saint-André à la cathédrale. — Sainte-Anne à la cathédrale. — Saint-Antoine à la cathédrale. — Sainte-Barbe à la cathédrale. — [° 4:] Saint-Bernard à la cathédrale. — Sainte-Catherine à la cathédrale, aux fonts. — Sainte-Croix et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Etienne et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Germain à la cathédrale. — Saint-Jacques et Saint-Christophe à la cathédrale. — Saint-Jean-Baptiste aux fonts et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Jean l'Évangéliste et ses chapelains à la cathédrale. — [° 5:] Saint-Laurent à la cathédrale. — Saint-Lazare et ses chapelains à la cathédrale. — Sainte-Madeleine et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Michel et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Nicolas et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Pierre et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Romarc et ses chapelains à la cathédrale. — [° 6:] Saint-Thibaut et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Vincent et ses chapelains à la cathédrale. — Saint-Yves à la cathédrale. — Sainte-Trinité et ses chapelains à la cathédrale. — Tous-les-Saints à la cathédrale. — Translation des reliques de Saint-Mammès à la cathédrale. — Chapelains de Saint-Pierre. — Chapelains de la Conception de Notre-Dame à Saint-Pierre. — Nativité de Notre-Seigneur à Saint-Pierre. — Notre-Dame des Epousailles à Saint-Pierre. — Notre-Dame de Pitié à Saint-Pierre. — Saint-Antoine de Padoue à Saint-Pierre. — Saint-Jean-Baptiste à Saint-Pierre. — Saint-Jérôme à Saint-Pierre. [° 7:] Saint-Michel à Saint-Pierre. — Saint-Nicolas à Saint-Pierre. — Notre-Dame de Pitié à Saint-Pierre. — Saint-Vincent et Sainte-Catherine à Saint-Pierre. — Sainte-Trinité à Saint-Pierre. — Saint-Martin à Saint-Martin. — Conception Notre-Dame à Saint-Martin. — Résurrection à Saint-Martin. — Saint-Grégoire-le-Grand à Saint-Martin. — Saint-Jean l'Évangéliste à Saint-Martin. — Chapelains mépartistes de Saint-Amâtre. — Saint-Germain à Saint-Amâtre. — Très-Sainte-Trinité à Saint-Amâtre. — Notre-Dame et Saint-

Jean-Baptiste en l'Église Saint-Siméon et Saint-Jude. — Notre-Dame la Blanche à Saint-Siméon et Saint-Jude. — Sainte-Marguerite et ses chapelains à Saint-Siméon et Saint-Jude. — [° 8:] Saint-Thomas à Saint-Siméon et Saint-Jude. — L'Assomption à Saint-Didier. — Notre-Dame de Pitié en Saint-Antoine à Humes. — Notre-Dame de Saint-Antoine à Ormancey. — Sainte-Agathe à Arc. — Sainte-Anne à Arc. — Sainte-Anne à Rochetaillée. — Saint-Antoine et Saint-Evrard à l'Hôpital Saint-Laurent de Langres. — Saint-Bernard à l'Hôpital Saint-Laurent. — Saint-Georges à Prangey. — Saint-Hubert à Arc. — Saint-Jean-Baptiste à Perrancey. — Saint-Jean l'Évangéliste au château d'Arc. — Saint-Nicolas à Arc. — Saint-Sauveur sous Langres. — Sainte-Vierge au cimetière de Baissey. — Saint-Sacrement à Marac. — [° 9:] *Confrérie de Saint-Didier de Langres.* — *Séminaires.* — Langres. — Saint-Geosmes. — *Convents.* — Auberive. — Longuay. — Jacobins de Langres. — Carmes de Langres. — Annonciades de Langres. — Dominicaines de Langres. — Visitandines de Langres. — Ursulines de Langres. — *Collège des Jésuites à Langres.*

Doyné du Moge. — *Abbaye.* — Belmont. — *Cures.* — Balesmes. — Bannes. — Bonnecourt. — Bourg. — Buxières-les-Belmont. — Celles. — Chalindrey. — [° 10:] Champigny-les-Langres. — Charmes-les-Langres. — Charmoilles. — Chassigny. — Cohons. — Corginon. — Corlée. — Dampierre. — Heuilley-Cotton. — Heuilley-le-Grand. — Lerey. — Les Loges. — Marcilly-les-Langres. — Montlandon. — Neuilly-l'Évêque. — Orbigny-au-Mont. — Orbigny au-Val. — Le Pailly. — Rivières-le-Bois. — Saint-Broingt-les-Fosses. — [° 11:] Saint-Vallier. — Torrenay. — Villegusien. — *Chapelles.* — Notre-Dame de Lorrette près Bonnecourt. — Notre-Dame de Monterot au cimetière de Chalindrey. — Notre-Dame de Pitié à Chaudenay. — Notre-Dame de Pitié à Plesnoy. — Notre-Dame de Pitié à Saint-Maurice les-Langres. — Sainte-Croix à Chassigny. — Saint-Jean-Baptiste et Saint-Nicolas à Piépape. — Saint-Nicolas à Bussières-les-Belmont. — Saint-Nicolas à Montlandon.

ARCHIDIACONÉ DE DIJONNAIS.

Doyné de Grancey. — *Chapitre.* — Grancey-le-Château (Côte-d'Or). — *Cures.* — Chalancey. — Chatoilenot. — Chazeuil (Côte-d'Or). — Cussey-les-Forges (Côte-d'Or). — Dommarien. — [° 12:] Esnoms. — Fontaine-Française (Côte-d'Or). — Grancey-le-Château (Côte-d'Or). — Isômes. — Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Montsaugéon. — Musseau. — Oecy. —

Percey-le-Petit. — Poinson-les-Grancey. — Prauthoy. — Rivières-les-Fosses. — Sacquenay (Côte-d'Or). — Vaillant. — *Chapelles*. — Annonciation de Notre-Dame à Prauthoy. — Assomption à Lavilleneuve-sur-Vingeanne. — Conception à Aubigny. — Conception à Chatoillenot. — Conception à Cussey-les-Forges (Côte d'Or). — Nativité de Notre-Dame à Prauthoy. — [f° 13:] Notre-Dame de la Tour à Montsaugon. — Purification à Aubigny. — Sainte-Anne à Montsaugon. — Saint-Antoine à Aubigny. — Saint-Antoine à Courcelles-Val-d'Ésnoms. — Saint-Blaise et Saint-Hubert à Fontaine-Française (Côte-d'Or). — Sainte-Catherine à Montsaugon. — Saint-Gilles à Isômes. — Saint-Jean-Baptiste à Chalançay. — Saint-Jean-Baptiste à Choilley. — Saint-Nicolas à Aubigny. — Saint-Pierre-Saint-Paul à Montsaugon. — Sainte-Vierge à Montormontier. — Sainte-Vierge et Sainte-Anne à Aubigny. — Très-Sainte-Trinité à Aubigny.

ARCHIDIACONÉ DU TONNERROIS.

Dojenné de Tonnerre. — *Abbayes*. — La Charité à Lézennes (Yonne). — Molosmes (Yonne). — Saint-Michel à Tonnerre. — *Prieurés*. — Chablis (Yonne). — [f° 14:] Chichée (Yonne). — Collan (Yonne). — Dié (Yonne). — Noyers (Yonne). — Saint-Agnant à Tonnerre. — Sainte-Vertu (Yonne). — *Chapîtres*. — Chablis. — Tonnerre. — *Cures*. — Notre-Dame de Tonnerre. — Saint-Pierre de Tonnerre. — Bernouil (Yonne). — Carisey (Yonne). — Chablis (Yonne). — Chemilly-sur-Serein (Yonne). — Chichée (Yonne). — Collan (Yonne). — Commissey (Yonne). — Cours (Yonne). — Dié (Yonne). — Epineuil (Yonne). — [f° 15:] Fyé (Yonne). — Fley (Yonne). — Yrouerre (Yonne). — Junay (Yonne). — Lézennes (Yonne). — Lignorelles (Yonne). — Ligny-le-Châtel (Yonne). — Maligny (Yonne). — Méré-le-Serveux (Yonne). — Môlay (Yonne). — Molosmes (Yonne). — Noyers (Yonne). — Pacy (Yonne). — Poilly-sur-Serein (Yonne). — Poinchy (Yonne). — Roffey (Yonne). — Sainte-Vertu (Yonne). — Sambourg (Yonne). — Sarigny (Yonne). — Fresnes (Yonne). — [f° 16:] La Chapelle-Vaupelseigne (Yonne). — Vézaunes (Yonne). — Villiers-Vineux (Yonne). — *Chapelles*. — Yrouerre (Yonne). — Dix Heures à Tonnerre. — Huit-Heures à Tonnerre. — Notre-Dame des Guérichon à Tonnerre. — Junay (Yonne). — Vaulichères (Yonne). — Saint-André à Chablis (Yonne). — Saint-Antoine « au faubourg de Bourbureau » de Tonnerre. — Sainte-Catherine à Lézennes (Yonne). — Saint-Claude à Molosmes (Yonne). — Sainte-Croix (1^{re} fondation) à Chablis (Yonne). — Sainte-Croix (2^e fondation) à Cha-

blis (Yonne). — Saint-Epain à Chablis (Yonne). — Saint-Esprit à Chablis. — Saint-Etienne à Noyers. — Saint-Fiacre et N.-D. du Puy-de-Bon à Noyers. — Saint-Georges à Chablis. — Saint-Georges à Pacy (Yonne). — [f° 17:] Saint-Guillaume à Chablis. — Saint-Jean-Baptiste à Chablis. — Saint-Jean à Pacy (Yonne). — Sainte-Marie à Chablis. — Saint-Michel à Chablis. — Saint-Michel et Saint-Laurent à Noyers. — Saint-Nicolas et Sainte-Catherine à Tonnerre. — Saint-Nicolas et Saint-Sébastien à Noyers. — Saint-Nicolas à Chablis. — Saint-Pierre à Chablis. — Très-Sainte-Trinité à Pacy (Yonne). — *Communautés*. — Molosmes (Yonne). — Saint-Michel-sur-Tonnerre. — Minimes de Tonnerre. — R. P. de la Doctrine à Noyers. — Ursulines de Tonnerre.

Dojenné de Molesme. — *Abbayes*. — Molesme (Côte-d'Or). — *Prieurés*. — Ancy-le-Serveux (Yonne). — [f° 18:] Elais (Côte-d'Or). — Jully-les-Nonnains (Yonne). — Notre-Dame du Puits (Côte-d'Or). — Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or). — Ancy-le-Serveux (Yonne). — Ancy-le-Franc (Yonne). — Argenteuil (Yonne). — Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or). — Balot (Côte-d'Or). — Buncsey (Côte-d'Or). — Cérilly (Côte-d'Or). — Chamesson (Côte-d'Or). — Channay (Côte-d'Or) — Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or). — Elais (Côte-d'Or). — Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or). — Fulvy (Yonne). — Gigny (Yonne). — Gland (Yonne). — [f° 19:] Molesme (Côte-d'Or). — Moulins (Yonne). — Neste (Côte-d'Or). — Nod-sur-Seine (Côte-d'Or). — Nicey (Côte-d'Or). — Nuits (Yonne). — Ravières (Yonne). — Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or). — Savoisy (Côte-d'Or). — Sennevoy (Yonne). — Stigny (Yonne). — Verdonnet (Côte-d'Or). — Ville-Dieu (Côte-d'Or). — *Chapelles*. — Savoisy (Côte-d'Or). — Notre-Dame à Argenteuil (Yonne). — Saint-André au château d'Aisey-le-Duc (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste à Argenteuil (Yonne). — Saint-Jean-Baptiste à Chassignelles (Yonne). — Saint-Jean au château de Nicey (Côte-d'Or). — Saint-Nicolas à Ravières (Yonne). — [f° 20:] Saint-Robert à Molesme. — *Couvent*. — Molesme et édifices claustraux de Molesme. — *Hôpital* de Molesme.

Dojenné de Montier-Saint-Jean. — *Abbaye*. — Rougemont (Côte-d'Or). — *Prieurés*. — Aisy (Yonne). — Courtangy (Côte-d'Or). — Vassy-les-Pizy (Yonne). — Vaulx (Yonne). — *Chapitre*. — Epoisses (Côte-d'Or). — *Cures*. — Annoux (Côte-d'Or) — Anstrude (Yonne). — Champ-d'oiseau (Côte-d'Or). — Civy (Yonne). — Corombles (Côte-d'Or). — Corsaint (Côte-d'Or). — Cry

(Yonne). — Epoisses (Côte-d'Or). — Etivey (Yonne). — Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or). — [p 21:] Guillon (Yonne). — Marmeaux (Yonne). — Montbard (Côte-d'Or). — Montigny-Montfort (Côte-d'Or). — Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or). — Nogent-les-Montbard (Côte-d'Or). — Perrigny (Yonne). — Pasilly (Yonne). — Pizy (Yonne). — Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or). — Rougemont (Côte-d'Or). — Saint-Germain-les-Senailly (Côte-d'Or). — Saint-Remy (Côte-d'Or). — Sarry (Yonne). — Taley (Yonne). — Torcy (Côte-d'Or). — Vieux-Château (Côte-d'Or). — Vignes (Yonne). — Villaine-les-Prévôtes (Côte-d'Or). — Viserny (Côte-d'Or). — [p 22:] *Chapelles*. — Chapelains népartistes de Montbard (Côte-d'Or). — L'Annonciation à Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or). — La Conception au château de Villaine-les-Prévôtes (Côte-d'Or). — Notre-Dame-du-Bonchoit à Epoisses (Côte-d'Or). — Saint-Antoine à Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste à Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste au château de Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste à Montbard (Côte-d'Or). — Saint-Louis au château de Montbard (Côte-d'Or). — Saint-Nicolas à Montbard (Côte-d'Or). — Saint-Sébastien à Guillon (Yonne). — Obit à Guillon (Yonne). — *Communautés*. — Moutier-Saint-Jean. — Cordeliers de l'Isle-sur-Serein (Yonne). — Ursulines de Montbard (Côte-d'Or).

Doyenné de Saint-Vinnever. — *Abbaye*. — Quincy (Yonne). — *Prieures*. — Pargues (Aube). — Saint-Vinnever (Yonne). — *Cures*. — Arthonnay (Yonne). — [p 23:] Avreuil (Aube). — Balnoï-la-Grange (Aube). — Baon (Yonne). — Beauvoir (Aube). — Bernon (Aube). — Bragelogne (Aube). — Channes (Aube). — Chaource (Aube). — Chaserey (Aube). — Chessy (Aube). — Tronchoy (Yonne). — Chesley (Aube). — Coussegrey (Aube). — Cruzy-le-Châtel (Yonne). — Cussangy (Aube). — Dannemoine (Yonne). — Etourvy (Aube). — Flogny (Yonne). — La Jesse (Aube). — Lignièrès (Aube). — [p 24:] Marolles-sous-Lignièrès (Aube). — Mèlisey (Yonne). — Percy au-Tonnerrois (Yonne). — Pimelles (Yonne). — Rugny (Yonne). — Saint-Vinnever (Yonne). — Trichey (Yonne). — Turgy (Aube). — Vanlay (Aube). — Villon (Yonne). — *Chapelles*. — Chesley (Aube). — Coussegrey (Aube). — Dannemoine (Yonne). — Mèlisey (Yonne). — Rugny (Yonne). — Vanlay (Aube). — L'Annonciation au château de Maulne (Yonne). — Conception à Dannemoine (Yonne). — Saint-Eloi et Sainte-Catherine à Dannemoine (Yonne). — Saint-Georges à Chaource (Aube). — [p 25:] Saint-Georges à Percy-

au-Tonnerrois (Yonne). — Saint-Jacques à Coussegrey (Aube). — Saint-Jean-Baptiste à Chaource (Aube). — Saint-Jean-Baptiste à Flogny (Yonne). — Saint-Jean-Baptiste, dite de la Dame-Hénault à Chaource (Aube). — Saint-Jean l'Evangéliste à Chaource (Aube). — Saint-Leger à Saint-Vinnever (Yonne). — Saint-Nicolas à Cruzy-le-Châtel (Yonne). — Saint-Sépulcre à Chaource (Aube). — Notre-Dame à Bernon (Aube). — Notre-Dame à Montigny-la-Jesse (Aube). — Notre-Dame de Chemelard à Mèlisey (Yonne). — *Communautés*. — Couvent de Quincy (Yonne). — Cordeliers de Tanlay (Yonne).

ARCHIDIACONE DU BARROIS.

Doyenné de Bar-sur-Aube. — *Abbaye*. — Clairvaux (Aube). — *Prieures*. — Belroy (Aube). — Champcourt. — Ciry-le-Château. — Colombey-les-deux-Eglises. — Montier-en-l'Isle (Aube). — [p 26:] Orimont (Aube). — Sainte-Eulalie à Bar-sur-Aube. — Sainte-Germaine à Bar-sur-Aube. — Saint-Pierre à Bar-sur-Aube. — *Chapître*. — Bar-sur-Aube, avec le doyen et le prévôt. — *Cures*. — Saint-Maclou à Bar-sur-Aube. — Saint-Pierre à Bar-sur-Aube. — Sainte-Madeleine à Bar-sur-Aube. — Ailleville (Aube). — Engente (Aube). — Arcenville (Aube). — Arnancourt. — Arsonval (Aube). — Baroville (Aube). — Bayel (Aube). — Bergères (Aube). — Bliigny (Aube). — Blumerey. — [p 27:] Bouzancourt. — Spoy (Aube). — Champcourt. — Champignol. — Ciry-le-Château. — Colombé-la-Fosse (Aube). — Colombé-le-Sec (Aube). — Colombey-les-deux-Eglises. — Convingnons. — Daillancourt. — Guindrecourt-sur-Blaise. — Harriécourt. — Jaucourt (Aube). — Lignol (Aube). — Moutier-en-l'Île (Aube). — Meurville (Aube). — Proverville (Aube). — Rizaucourt. — Rouvres-sous-Lignol (Aube). — Sauley (Aube). — [p 28:] Urville (Aube). — Voigny (Aube). — *Chapelles*. — Annonciation à Saint-Maclou de Bar. — Conception à Saint-Maclou de Bar. — Notre-Dame de Pitié à Saint-Pierre de Bar. — Saint-Antoine, à Fontaines. — Saint-Barthélemy à Saint-Maclou de Bar. — Sainte-Catherine à Saint-Maclou de Bar. — Sainte-Catherine à Bliigny (Aube). — Sainte-Catherine à Spoy (Aube). — Saint-Didier à Saint-Pierre de Bar. — Saint-Etienne à Bar. — Saint-Jean-Baptiste au château de Jaucourt (Aube). — Saint-Jean-l'Evangéliste à Saint-Maclou de Bar. — Sainte-Marguerite à Saint-Maclou de Bar. — Saint-Michel à Saint-Pierre de Bar. — Saint-Nicolas à Bliigny (Aube). — Saint-Nicolas à Ciry. — Saint-Nicolas à Colombey-les-deux-Eglises. — Saint-Nicolas à Saint-Maclou de Bar. — [p 29:] Saint-Nicolas à Sainte-Madeleine de Bar. — Saint-Nom de Jé-

sus, à Urville (Aube). — Très-Sainte-Trinité à Saint-Maclou de Bar — *Communautés*. — Cordeliers de Bar. — Minimes de Brancourt. — Ursulines de Bar. — *Sacristies*. — Prieuré de Sainte-Germaine à Bar. — Saint-Pierre à Bar.

Doyenné de Chaumont. — *Abbayes*. — La Crête. — Septfontaines. — Le Val-des-Ecoliers. — *Prieurés*. — Buxereuilles-Condes. — La Genevroye. — Moiron. — Rimancourt. — Septfontaines. — Vignory. — *Chapître*. — Chaumont. — *Cures*. — Andelot. — [f° 30:] Blancheville. — Bologne. — Bourdons. — Briancourt. — Brottes. — Chantraines. — Choignes. — Condes. — Consigny. — Crenay. — Darmannes. — Doulaincourt. — Ecot. — Euffigneix. — Forecy. — Lamancine. — Langues. — Longchamp-les-Millières. — Luzy. — Marault. — [f° 31:] Mareilles. — Meures. — Millières. — Montot. — Neuilly-sur-Suize. — Oudin-court. — Riaucourt. — Rimancourt. — Roches-sur-Rognon. — Rochefort. — Signéville. — Soncourt. — Treix. — Viéville. — Vignory. — Villiers-le Sec. — Vouécourt. — Vraincourt. — *Chapelles*. — Notre-Dame de Pitié à Bourdons. — [f° 32:] Notre-Dame à Vignory. — Notre-Dame des Couturiers à Chaumont. — Saint-Antoine à Bologne. — Saint-Antoine à Chaumont. — Saint-Etienne à Chaumont. — Saint-Gabriel à Andelot. — Saint-Georges à Marault. — Saint-Joseph à Annéville. — Sainte-Lucie à Chaumont. — Saint-Michel à Viéville. — Saint-Nicolas au château de Septfontaines. — *Confrérie*. — Saint-Jean l'Évangéliste à Andelot. — *Communautés*. — La Crête. — Septfontaines. — Carmélites de Chaumont. — Ursulines de Chaumont. — *Collège*. — Jésuites à Chaumont. — *Prieurés*. — La Ferté-sur-Aube. — Latrency. — Marmesse. — [f° 33:] Silvarouvres.

Doyenné de Châteauvillain. — *Chapître* de Châteauvillain. — *Cures*. — Ambonville. — Autreville. — Blaise. — Blessonville. — Blésy. — Bricon. — Buxières-les-Froncles. — Cérizières. — Châteauvillain. — Créancy. — Dinteville. — Essey-les-Ponts. — Gillancourt. — La Ferté-sur-Aube. — Lamothe-en-Blésy. — Latrency. — Longchamp (Aube). — Maranville. — [f° 34:] Marbéville. — Montheries. — Montsaon. — Richebourg. — Saint-Martin-les-Autreville. — Semoutiers. — Silvarouvres. — Cirfontaines-en-Azois. — Suzannecourt (sic) (1). — Valdelancourt. — Vaudrémont. — Villars-en-Azois. — Ville-sous-la-Ferté (Aube). — Villiers-sur-Marne. — *Chapelles*. — Saint-Claude à La Ferté-sur-Aube. —

Sainte-Croix à La Ferté. — Saint-Eloi à Châteauvillain. — Saint-Gilles à Villiers-sur-Marne. — Saint-Jacques à Châteauvillain. — Sainte-Libère près Aizanville. — [f° 35:] Saint-Loup à Autreville. — Saint-Michel à La Ferté. — Très-Sainte-Trinité à Autreville. — *Sacristies*. — Prieuré de Marmesse. — Prieuré de La Ferté.

ARCHIDIACONÉ DU LASSOIS OU DE CHATILLON-SUR-SEINE.

Doyenné de Bar-sur-Seine. — *Abbaye* des Mores (Aube). — *Prieurés*. — Bar-sur-Seine (Aube). — Bertignolles (Aube). — Cunfin (Aube). — Faux-en-Ricey (Aube). — Jully-sur-Sarce (Aube). — Merrey-la-Celle (Aube). — Noë-les-Mallets (Aube). — Vendeuvre-sur-Barse (Aube). — Viviers (Aube). — *Chapîtres*. — Bar-sur-Seine. — Jully-sur-Sarce (Aube). — Mussy-sur-Seine (Aube). — *Cures*. — Bar-sur-Seine. — Arrelles (Aube). — [f° 36:] Avirey-Lingey (Aube). — Bagneux-la-Fosse (Aube). — Balnot-sur-Laignes (Aube). — Beurey (Aube). — Bourguignons (Aube). — Briel (Aube). — Buxeuil (Aube). — Chacenay (Aube). — Chervey (Aube). — Cunfin (Aube). — Eguilly (Aube). — Essoyes (Aube). — Fontette (Aube). — Gyé-sur-Seine (Aube). — Grancey-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Lantages (Aube). — Loches (Aube). — Longpré (Aube). — Magnant (Aube). — Magny-Fouchard (Aube). — [f° 37:] Marolles-les-Bailly (Aube). — Merrey (Aube). — Mussy-sur-Seine (Aube). — Noë-les-Mallets (Aube). — Polisol (Aube). — Polisy (Aube). — Ricey-Bas (Aube). — Valsuzenay (Aube). — Vauchonvillers (Aube). — Vendeuvre (Aube). — Villemorien (Aube). — Ville-neuve-au-Chêne (Aube). — Ville-sur-Arce (Aube). — Virey-sous-Bar (Aube). — Vitry-le-Croisé (Aube). — *Chapelles*. — La Passion à Bar-sur-Seine. — Notre-Dame au château de Verpillières (Aube). — Saint-Bernard à Bar-sur-Seine. — Sainte-Catherine à Bar. — Saint-Denis et Saint-André à Vendeuvre (Aube). — [f° 38:] Saint-Etienne à Bar. — Saint-Hilaire à Magnant (Aube). — Saint-Jean-Baptiste à Mussy-sur-Seine (Aube). — Saint-Jean-Baptiste à Ricey-Bas (Aube). — Saint-Mathurin à Bar. — Saint-Michel à Bar. — Saint-Nicolas à Bar. — Saint-Nicolas à Chervey (Aube). — Saint-Nicolas à Essoyes (Aube). — Saint-Nicolas à Mussy-sur-Seine (Aube). — Saint-Nicolas à Vendeuvre (Aube). — Sainte-Vierge et Saint-Nicolas au château de Ville-sur-Arce (Aube). — Tous-les-Saints à Mussy-sur-Seine. — Très-Saint-Sacrement à Bar. — Très-Sainte-Trinité à Mussy. — *Sacristie*. — Prieuré de Vendeuvre (Aube). — [f° 39:] *Chapelles*. — Saint-Roch à Bar. — Très-Saint-Sacrement à Merrey-la-Celle (Aube). — *Couvents*. —

(1) Pour Juzannecourt.

La Gloire-de-Dieu. — More. — Les Mathurins de Bar-sur-Seine. — Les Ursulines de Bar.

Doyné de Châtillon. — Abbayes. — Châtillon (Côte-d'Or). — Pothières (Côte-d'Or). — Puy d'Orbe (Côte-d'Or). — *Prieurés.* — Griselles (Côte-d'Or). — Lanty. — Louesme (Côte-d'Or). — Val-des-Choux (Côte-d'Or). — Vanvey (Côte-d'Or). — *Chapitre.* — Larrey (Côte-d'Or). — *Cures.* — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Arbot. — Autricourt (Côte-d'Or). — Belan (Côte-d'Or). — Bissey-la-Côte. — [f° 40:] Bouix (Côte-d'Or). — Brion-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Buxerolles (Côte-d'Or). — Charrey (Côte-d'Or). — Chaumont le Bois (Côte-d'Or). — Dancevoir. — Germaines. — Gevolles (Côte-d'Or). — Griselles (Côte-d'Or). — Gurgy-le-Château (Côte-d'Or). — La Chaume (Côte-d'Or). — Laignes (Côte-d'Or). — Lanty. — Larrey (Côte-d'Or). — Louesme (Côte-d'Or). — Lucy (Côte-d'Or). — Maisey-le-Duc (Côte-d'Or). — Marcenay (Côte-d'Or). — Massingy-les-Châtillon (Côte-d'Or). — Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). — [f° 41:] Montliot (Côte-d'Or). — Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or). — Ormoy-sur-Aube. — Pothières (Côte-d'Or). — Prusly-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Recey-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Riel-les-Eaux (Côte-d'Or). — Sainte-Colombe (Côte-d'Or). — Thoires (Côte-d'Or). — Veuxhaules (Côte-d'Or). — Villars Montroyer. — Villiers-le-Duc (Côte-d'Or). — Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or). — *Méparts.* — Chapelains-Lénet en l'église Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine. — Chapelains-mépartistes en l'église Saint-Nicolas de Châtillon. — *Confrérie.* — Saint-Sacrement à Laignes (Côte-d'Or). — *Chapelles.* — Notre-Dame la grande dite de Cérilly à Saint-Vorles de Châtillon. — Sainte-Catherine à Lanty. — Sainte-Catherine à Thoires (Côte-d'Or). — Sainte-Croix à Saint-Vorles. — [f° 42:] Saint-Georges à Saint-Mammès de Châtillon. — Saint-Jacques à La Chaume (Côte-d'Or). — Saint-Jacques à Saint-Nicolas de Châtillon. — Saint-Jean-Baptiste à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste à Saint-Mammès de Châtillon. — Saint-Jean-Baptiste à Saint-Vorles de Châtillon. — Saint-Léger à l'hôpital de Châtillon. — Saint-Louis et Saint-Antoine à Belan-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Saint-Nicolas à La Chaume (Côte-d'Or). — *Communautés.* — Chartreux à Lugny (Côte-d'Or). — Couvent et offices claustraux de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine. — Couvent et offices claustraux de Pothières (Côte-d'Or). — Cordeliers de Châtillon. — Feuillants de Châtillon. — Carmélites de Châtillon. — Ursulines de Châtillon. — *Hôpitaux.* — Châtillon.

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

ARCHIDIAÛNE DE BASSIGNY.

Doyné d'Is-en-Bassigny. — Abbaye. — Morimont. — [f° 43:] *Prieurés.* — Choiseul. — Clefmont. — Nogent-le-Roi. — *Cures.* — Avrecourt. — Biesles. — Buxières-les-Clefmont. — Chauffour. — Choiseul. — Clefmont. — Daillecourt. — Dammartin. — Donnemarie. — Épinat. — Foulain. — Fresnoy. — Is-en-Bassigny. — Lénisoul. — Mandres. — Marnay. — *Abbaye.* — Poulangy. — [f° 44:] *Cures.* — Merrey. — Meuvy. — Montigny-le-Roi. — Ninville. — Nogent-le-Roi. — Noyers. — Odival. — Poinson-les-Nogent. — Poulangy. — Pouilly. — Provenchères-sur-Meuse. — Rangonières. — Ravenne-Fontaines. — Rolampont. — Sarrey. — Sarrey. — Thivet. — Vesaignes-sur-Marne. — La Villeneuve-en-Angoulancourt. — [f° 45:] Vitry-les-Nogent. — *Chapelles.* — Notre-Dame-de-Pitié à Daillecourt. — Notre-Dame-la-Blanche à Nogent. — Résurrection de Notre-Seigneur à Montigny. — Saint-Antoine à Nogent-le-Roi. — Saint-Jean-Baptiste à Poulangy. — Saint-Gengoulph et Saint-Nicolas au château de Choiseul.

Doyné de Pierrefaites. — Abbayes. — Beaulieu. — Vaux-la-Douce. — *Prieurés.* — Fayl-Billot. — La-ferté-sur-Amance. — Maizières-sur-Amance. — Pierrefaite. — Varennes. — *Cures.* — Anrosey. — Champigny-sous-Varennes. — Chézeaux. — Coilly-le-Bas. — Fayl-Billot. — Frettes. — [f° 46:] Hortes. — Pierrefaite. — Pisseloup. — Poinson-les-Fays. — Pressigny. — Rosoy. — Savigny. — Soyers. — Tornay. — Varennes. — Vicq. — *Chapelles.* — Notre-Dame de Pitié à Maizières. — Notre-Dame de Pitié à Poinson-les-Fayl. — Sainte-Anne et Notre-Dame de Liesse au Fayl-Billot. — Sainte-Catherine à Coilly-le-Haut. — Saint-Nicolas à Coilly. — Saint-Nicolas et Sainte-Barbe à Frettes. — La Trinité à La Ferté.

Doyné de Fouvent. — Abbaye. — Beaulieu. — *Prieuré.* — Coublanc. — [f° 47:] Fouvent-le-Château. — *Cures.* — Coublanc. — Fouvent-la-Ville. — Fouvent-le-Château. — Genevrières. — Gilley. — Grenant. — Roche-sur-Salon (Haute-Saône). — Saint-Andoche (Haute-Saône). — *Chapelle.* — Sainl-Thiburce à Fouvent.

G. 980, (Registre.) — In 4°, 39 folios, papier, r^o et v^o, couvert en parchemin blanc.

1510, 27 septembre — 1511, 3 mars. — « Registre des actes de l'administration du diocèse et duché de Langres exercée par MM. du Chapitre de Langres, le siège épiscopal étant vacant par la mort de feu rév-

rend père en Christ, maître Jean d'Amboise, arrivé le jeudi 26 septembre, environ la sixième heure après-midi l'an du Seigneur 1510, à Langres, dans le palais épiscopal ». (1510, 27 septembre — 1511, 3 mars.)

[F° 3 et ss.] Prise de possession de l'administration de l'évêché par Messieurs du Chapitre. Bertrand Riboteau, trésorier; Jean Jouard, archidiacre du Barrois; Pierre Charlet, archidiacre du Bassigny; Philippe Langnet, Pierre Gillot, Simon Beljehan, Guy Legoux, Jean Guillot, Guillaume Champenois, Denys Saulaye, Antoine Bouvier, Ancelin Petit, Jean Lepetit, prêtres, et Jean Bousat, diacre, tous chanoines prébendés de l'église de Langres et résidants. (27 septembre.) — Lettres de provision des offices de vicaires généraux pour M^r Bertrand Riboteau, trésorier; Jean Jouard, archidiacre du Barrois; Philippe Langnet et Simon Beljehan, chanoines. — Lettres de provision des offices de vicaires pour Montsaugeon et Dijon en faveur de Gilles de Giey et Ancelin Petit. — Lettres de provision des offices de vicaires pour Mussey, Châtillon-sur-Seine, Gurgy-le-Châtel, Lachaume, Gevrolles, Luzy, etc. en faveur d'Innocent Dumontier et Jean Guillot. — Institution du garde des sceaux: Pierre Jaulain; du bailli de Langres en-deçà la rivière d'Aube: Guy Pignard; du procureur général de l'évêché: Pierre Girardot; du greffier du bailliage: Hugues Châtillon. — [F° 9 et ss.] Institution de l'officiel et de son personnel, du receveur de Langres: Jean Benne; du maire de Courcelle. — [F° 12:] Mandement relatif à la garde des châteaux et places fortes de l'évêché et à leur ravitaillement (26 octobre). — [F° 16 et ss.] Ordinations faites par l'évêque d'Evreux durant le temps de la vacance. — [F° 26 et ss.] Institutions et collations faites par les vicaires généraux durant la vacance: cures d' [F° 26:] Aisey. — [v°] Blumeray. — Chantraines. — Blumeray. — [F° 27:] Consigny. — Chavigny. — Saint-Sauveur (Côte-d'Or). — (v°) Châteauvillain. — Saint-Pierre de Tonnerre. — [F° 28:] Blumeray. — Chézaux. — Noiron-sur-Seine. — Saint-Apollinaire, près Dijon. — Villecomte. — [F° 32:] Main-levée de la régale à l'entrée en fonctions de Michel Boudet, nouvel évêque (3 mars 1511, n. st.). — [F° 33:] Actes divers relatifs aux redditions de comptes. — [F° 37 et s.] Mandats de diverses sommes payées au temps de la régale par Messieurs du Chapitre: à divers, pour plusieurs voyages; en particulier, pour un envoyé du Chapitre à la Cour, à propos d'une assignation du Conseil du Roi, lancée contre le procureur du Roi, qui avait fait saisir sans motif diverses forteresses de l'évêché de Langres.

G. 931. (Registre.) — 182 folios, papier, couvert en parchemin.

1510, 26 septembre — 1511, 3 mars. — « Compte de Nicolas Gentot, receveur et député par Messieurs du Chapitre ayans la régale et administration de l'évêché et duché de Lengres, le siège épiscopal vacant, à l'exercice de l'office de receveur oud. duché de Lengres, depuis le xxvij^e jour de septembre qui fut le jour du trépas de feu monsieur maître Jehan d'Amboise mil^v et dix jusques au iij^e jour de mars ensuyvant. »

G. 932. (Registre.) — 182 folios, papier, (incomplet du dernier foliot).

1510, 26 septembre — 1511, 3 mars. — Double du même registre de comptes.

G. 933. (Cahier.) — 35 folios, papier, couvert en parchemin.

1529, 22 juillet — 11 décembre. — Registre des actes de l'administration de l'évêché et duché de Langres, exercée par MM. du Chapitre durant le temps de la vacance, depuis la mort de Michel Boudet (22 juillet 1529) jusqu'à l'élection de Claude de Longwy, cardinal de Givry (11 décembre 1529).

[F° 1:] Déclaration de la vacance du siège épiscopal par les chanoines: Jean Pignard, doyen; Prudent de Recourt, trésorier; Gilles de Giey, Pierre Jaulain, Jean Benne, Guillaume Lepage, Antoine Bonnet, Ancelin Petit, Jean Lepetit, Louis Pitoys, Hector Guerrier, Nicolas Brunel, Symon Boysseau, Jean Boelly, Pierre Raoul, Nicolas Contet, Claudin Loys, Claudin Pelot, Guillaume Jacard, Nicolas Labbé, Denys Blanchet, Jean Danvencourt, Jean de Lomyère, Philippe de Choiseul, Michel Seclier, Jean Cyberand, Jean Thibault de Mussey, évêques, prêtres, et Jacques Tabourot. — [F° 2:] Lettres de provision des offices de vicaires généraux de l'évêché: Jean Pignard, doyen; Jean de Beaumont, archidiacre de Langres; Jean Guillot, chantre. — [F° 5 et ss:] Commission pour divers chanoines chargés de se transporter aux châteaux de Mussey, Luzy, etc. afin d'y dresser les inventaires des biens « délaissés par le décès et trépas de feu Michel Boudet ». — [F° 8 et ss:] Nomination de l'officiel (Prudent de Recourt); du garde des sceaux de l'officiel (Pierre Jaulain); des promoteurs généraux (Claude Bayard, Jean Bayard); du scribe (Guy Genevoys); — nomination à nouveau du bailli de Langres en-deçà la rivière d'Aube (Olivier de Lenoncourt); institution du lieutenant du bailli (maître

Nicolas de Cousey), du scribe du bailliage deçà l'Aube (Pierre Normant), du gruyer général de Langres (maître Guillaume Thierry); du contrôleur du gruyer (maître Nicolas de Censey); du procureur général de Langres (maître Simon Etienne); confirmation dans sa charge de l'avocat fiscal de Langres (maître Jean Fèvre); institution du prévôt de Langres (maître Antoine Bour-sault); confirmation dans sa charge du scribe de la prévôté (Jean Odinet); institution du prévôt de Mussy-l'Èvêque (Nicolas Fèvre); du promoteur des testaments (Edmond Garnier); etc. — [f° 9 et ss.]; Formule des lettres de provisions d'offices. — [f° 13 et ss.]; Mandements aux curés du diocèse pour qu'ils autorisent dans leurs églises les prêches de divers religieux chargés de collecter, en particulier, pour le rachat des marins normands faits prisonniers par les Turcs, pour la réparation de la Maison-Dieu ou hospice des Trois-Cents Aveugles de Paris. — [f° 17, v°]; Mandement ordonnant que le corps de Jehan de Rouan « cordouannier, naguères décédé à Dijon », — vues les informations faites « sur ce que l'on disoit icelluy de Rouan n'avoir reçu le précieux corps de notre seigneur catholiquement, combien qu'il eust esté deuement exhorté de ce faire par le viciaire de l'Èglise parrochiale de Nostre-Dame de Dijon, usant led. de Rouan de plusieurs paroles contrevenant à la foy », — seroit (mis) « en terre profane, prochain toutes foyes de quelque cimitière » (1529, 25 août). — [f° 18, v°]; Mandement ordonnant de recevoir la foi et l'hommage de Pierre Girardot et Guyot Genevoys, tuteurs et curateurs de Pierre Girardot le jeune, depuis la mort de Prudent Girardot, ex-grenetier de Montsaugéon et maire héréditaire de Cobons (1529, 7 septembre). — [f° 22]; Mandement aux curés et vicaires de l'Èvêché pour qu'ils reçoivent favorablement et laissent prêcher en leurs paroisses frères Richard Perrin, gardien, François Charpentier, lecteur, Jacques Cossard, Antoine Aunot, religieux françoisains (1529, 27 septembre). — [f° 23, v°]; Mandement aux curés et vicaires de l'Èvêché pour qu'ils autorisent les prêches des religieux chargés de collecter en faveur de la Maison-Dieu ou hôpital des Trois-Cents-Aveugles de Paris. — [f° 37 et ss.]; *Collations et Institutions*. — [f° 37]; Cure de Chalançay. — Prieuré de Larrey-les-Dijon. — [f° 38]; Cure de Mont-Saon. — [v°] Chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, dite des Gaudichot, à Turgy, territoire de Vanlay (Aube). — [f° 39]; Cures de Jaucourt (Aube). — Sainte-Madeleine de Laferté-sur-Aube. — [v°] Talmay (Côte-d'Or). — Saint-Remy de Champagny. — [f° 41]; Bourguignons

(Aube). — v°; Coulbanc. — [f° 42]; Sainte-Marie-Madeleine de Chalançay. — [f° 43]; Minot (Côte-d'Or). — Bissey-la-Côte (Côte-d'Or). — [f° 44]; Savigny-le-Sec, avec son annexe de Norges (Côte-d'Or). — [f° 45]; Pacy-sur-Armançon (Yonne). — v°; Chapelle au château de Belan-sur-Ourec (Côte-d'Or). — [f° 47]; Saint-Etienne de Nacey (Côte-d'Or). — Saint-Jean-Baptiste de Chemilly-sur-Yonne (Yonne). — [f° 48]; Hôpital de Sucey (Côte-d'Or). — [f° 49]; Nomination de Jean Thibault comme archidiacre de Langres, la charge étant vacante par la mort de Jean de Beaumont (1529, 10 octobre). — [f° 50 et ss.]; *Collations et Institutions*: chapellenie de Sainte-Croix en l'Èglise de Marrey-sur-Tille (Côte-d'Or). — [f° 51]; Hôpital de Sucey. — [f° 52]; Cure de Bricon. — [f° 52, v°]; Chapelle Sainte-Croix en l'Èglise de Marrey-sur-Tille. — Chapelle Saint-Nicolas au château de Sixfontaine. — [f° 53]; Cure de Champ-d'Oiseau (Côte-d'Or). — Chapellenie de Notre-Dame en l'Èglise de Montormier.

G. 934. (Registre.) — 84 folios, papier, couvert en parchemin blanc.

1565, 11 avril — 1566, 20 janvier. — « Registre des actes de l'administration de l'Èvêché et duché Langres exercée par MM. du Chapitre durant la vacance du siège arrivée par la mort de feu révérend père en Christ monseigneur Jacques de La Roche-sur-Yon, au temps où il vivait évêque et duc de Langres et pair de France ».

[f° 2]; Déclaration de la vacance du siège épiscopal et prise de possession par MM. du chapitre de l'administration de l'Èvêché. — [f° 6, v°]; Nomination aux offices vacants. — [f° 8 et ss.]; *Collations et Institutions*. — Cure de Longvic (Côte-d'Or). — [f° 9]; Saint-Laurent de Vieux-Château (Côte-d'Or). — Saint-Pierre de Champ-d'Oiseau (Côte-d'Or). — [f° 9, v°]; Savigny-les-Genevrières. — [f° 10]; Nomination de commissaires délégués pour aller faire les inventaires des biens délaissés au trépas de M^r Jacques de La Roche-sur-Yon aux châteaux de Mussy-l'Èvêque, Gurgy-le-Châtel, Montsaugéon et Dijon (1565, n. st., 16 avril). — [f° 12, v°]; *Collations et Institutions*. — Cures de Notre-Dame de Champcourt. — Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f° 17, v°]; Perrigny (Côte-d'Or). — [f° 18, v°]; Sarrey. — [f° 19]; Heuilley-Cotton. — [f° 20]; Concession de la publication des indulgences du Grand-Pardon à Saint-Jean-Baptiste de Chaumont (1565, 11 mai). — [f° 21, v° et ss.]; *Collations et Institutions*. — Cures de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or). —

[f° 22:] Saint-Martin de Perrigny (Yonne). — Dannemoine (Yonne). — Civry (Yonne). — [f° 23, v°:] Saint-Didier de Charency (Côte-d'Or). — [f° 24:] Chemilly-sur-Serein (Yonne). — Rugay (Yonne). — [v°:] Cheney (Yonne). — Donnemarie. — [f° 25:] Epoisses (Côte d'Or). — [v°:] Silvanouvres. — Prauthoy. — Treix. — Savigny-le-Sec (Côte-d'Or). — Notre-Dame de Culmont. — [f° 26, v°:] Assomption de Notre-Dame de Louesme (Côte-d'Or). — [f° 27:] Saint-Martin de Arconville (Aube). — Etaules (Côte-d'Or). — Voisines avec son annexe de Courcelle. — [v°:] Etaules (Côte-d'Or). — Cheney (Yonne). — Villiers-le-Duc avec son annexe de Vanvey (Côte-d'Or). — [f° 29:] Percey-le-Parutel — prébende en l'église Saint-Pierre de Tonnerre. — [f° 30, v°:] Hermitage de Saint-Brice sur le territoire de Doulaucourt. — [f° 31:] Saint Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Chapelle dans la forêt de Maulue (Yonne), à la présentation d'Antoine comte de Crussol et de dame Louise de Clermont, sa femme, comtesse de Tonnerre. — Saint Symphorien de Pouilly-sur-Vingeanne (Côte d'Or). — [v°:] Saint-Pierre de Mérenil en faveur de Remi Belleau, clerc du diocèse de Chartres (1565, 20 septembre). — [f° 32:] Villon (Yonne). — Chapelle Sainte-Croix en l'église Notre-Dame de Dijon. — Chapelles de Notre-Dame la Blanche au château de Nogent-le-Roi; Saint-Antoine en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, toutes deux à la collation de dame Françoise d'Amboise, comtesse de Porcian, marquise de Reynel, dame de la Fauche, Choiseul et Blaise (1565, 15 octobre). — [f° 33:] Chapelle Sainte-Catherine en l'église paroissiale de Savoyeux (Haute-Saône). — [v°:] Cure de Saint-Julien de Chauffourt. — Brennes. — [f° 34:] Saint-Germain de Pizy (Yonne) — [v°:] Sarcey — prébende en l'église collégiale de Mussy-l'Evêque (Aube). — [f° 35:] Saint-Jean l'Evangeliste à Grancey-le-Château (Côte-d'Or). — [v°:] Gillancourt. — Annéville. — Avrecourt. — [f° 36:] Villecomte (Côte-d'Or). — Saint-Pierre Saint-Paul d'Autet (Haute-Saône). — [v°:] Mépart en l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Dijon. — [f° 37:] Sainte-Madeleine de Chézeaux. — [v°:] Saint-Germain de Marolles-sous-Lignièrès (Aube). — Saint-Maurice de Sarrey. — [f° 38:] Saint-Martin de Channay (Côte-d'Or). — [v°:] Saint-Vinard de Celles. — Colombé-la-Fosse (Aube). — [f° 39, v°:] Notre-Dame de Cohons. — [f° 40:] Autreville. — Avrecourt. — [v°:] Lignièrès (Aube). — Chapelle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Christophe de Champlitte (Haute-Saône). — [f° 41:] Bouix (Côte-d'Or). — Pothières (Côte-d'Or). — Villecomte (Côte-d'Or). — Balot (Côte-

d'Or). — [v°:] Flogny (Yonne). — Carisey (Yonne). — [f° 43:] Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or). — Arconville (Aube). — [f° 44:] Marey-sur-Tille (Côte-d'Or). — [v°:] Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or). — [f° 45, v°:] Montmançon (Côte-d'Or). — Pasily (Yonne). — Annoux (Yonne). — [f° 46, v°:] Mépart en l'église Saint-Jean-Baptiste de Dijon. — Epoisses (Côte-d'Or). — [f° 47:] Bourguignons (Aube). — Engente (Aube). — Voigny (Aube). — [v°:] Champécourt. — [f° 48:] Longchamps. — Chauffourt. — [v°:] Prieuré d'Ancy-le-Libre (Yonne). — [f° 50, v°:] Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or). — [f° 51:] Colombey-les-deux-Églises. — Aubepierre. — [v°:] Prébende en l'église collégiale d'Epoisses (Côte-d'Or). — [f° 52:] Cures de Mandres. — Chapelle Sainte-Croix en l'église Saint-Martin de Langres. — Colombey-les-deux-Églises. — [v°:] Lignièrès (Aube). — Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or). — [f° 53:] Chauffourt. — [v°:] Montigny-le-Roi. — Courtesout et Gatey (Haute-Saône). — [f° 54:] Chapelle Notre-Dame la Blanche en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nogent-le-Haut. — [f° 56 et ss:] pièces diverses relatives à la nomination de Pierre de Gondî comme évêque de Langres, en particulier : [f° 62, v°:] Mandement de Charles IX au bailli de Sens lui ordonnant de mettre en possession de l'évêché de Langres Pierre de Gondî, pourvu dudit office par lettres pontificales (1566, 14 juin, Saint-Maur-les-Fossés). — [f° 63, v°:] Lettres patentes par lesquelles Charles IX désigne au pape pour être pourvu de l'évêché de Langres son conseiller et aumônier ordinaire, M. Pierre de Gondî, abbé de La Chassigne « pour estre pourvu dudit évesché sans attendre ladite élection pour éviter aux brigues et menées qui se y pourroient faire et dont nous estions advertis, ayant esgard à l'importance de lad. ville de Langres qui est l'une des principales places de la frontière de nostre royaume et en laquelle estoit besoin d'avoir personne à nous fidelle pour le bien et repos de nous et nos subjectz. » (1566, 20 janvier, Moulins). — [f° 71 et ss:] « Liste des clerics, acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres de Langres et ailleurs » ordonnés, en la vacance du siège épiscopal par l'évêque de Nègrepont.

G. 935. (Registre.) — 71 folios, papier, couvert en parchemin.

1571, 3 mai — 1572, 1^{er} avril. — Registre des actes de l'administration épiscopale exercée par MM. du Chapitre de Langres durant la vacance du siège, entre la mort de l'évêque Pierre de Gondî et l'entrée en fonctions de Charles II d'Escars.

[f° 4 et ss:] *Présentations, résignations, collations, pro-*

risions, institutions, etc. — [f 4:] Cure de Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or). — [v°:] Chapelle Saint-Jean en l'église paroissiale de Montbard (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Bourguignons (Aube). — [f 5:] Hôpital de Thil-Châtel (Côte-d'Or). — [v°:] Mandement enjoignant à Jean Talourot, prêtre-chanoine et official en l'église de Langres de s'enquérir et informer de « l'estat, conversation, nombre, religion et examplarité des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Rougemont » (Côte-d'Or), et confirmant l'élection comme abbesse de lad. abbaye de sœur dame Louise Dauncourt à la résignation de sœur dame Jehanne Saucières (1571, 11 mai). — [f 6, v°:] Collation du prieuré de Neuilly (?). — Cures de Prusly (Côte-d'Or). — Ville-morien (Aube). — [f 7:] Chapelle Saint-Mammès en l'église paroissiale Saint-Rémy de Bèze. — Cure de Dampierre-les-Langres. — [f 8:] Chapelle bénéficiaire de Notre-Dame de Recouvrance, dite des Gaudichot, en la paroisse de Vanlay (Aube). — Cure de Noyers (Yonne). — Mépart en l'église Saint-Ours de Montbard. — [f 10:] Cures de Dampierre près Langres. — Gilley. — [v°:] Marcilly. — Rouvres-sous-Lignol (Aube). — Breuvannes. — [f 13, v°:] Pouilly-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f 14:] Chapelles de la Vierge à Saint-Mammès de Langres. — Notre-Dame des Epousailles à Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres. — [v°:] cure de Pouilly-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Michel de Bar-sur-Seine — Cures de Villegusien. — [f 16:] Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cheney (Yonne). — Maxilly-sur-Saône et son annexe d'Heuilly (Côte-d'Or). — [f 17:] Saint-Martin de Germaines. — Prieuré de Chaumont et Buxereuilles. — [f 18:] Cure de Saint-Brice de Gilley. — Sur la requête, présentée par Jean Richard, capitaine et gruyer de Montsaugéon, disant que, maintenu par arrêt du Parlement en sa charge, il n'avait pu néanmoins « apprehender l'entrée et possession dud. chasteau pour ce que le jour de l'exécution d'icelluy (arrêté), entrèrent de nuit avec armes et chevaux, nombre d'hommes incognuz lesquelz, au content de lad. exécution qui se devoit faire led. jour, tirèrent dud. chasteau, par forme de scopetterie, plusieurs coups de haquebuses, de sorte que led. Richard, craignant le danger de sa personne, fut contrainct soy contenter de l'exécution dud. arrest verballe et non actuelle », le chapitre, déclarant que ceux qui sont dans le château « ne sont à son adveu », ordonne que led. Richard soit mis paisiblement en possession de son office (1571, 2 juillet). — [v°:] Collation de la cure de Culmont. — [f 19:] Commission pour informer sur « la

mauvaise vie et scandalouse conversation irregulière et indignité d'aulcunes dames religieuses profresses » de l'abbaye de Rougemont (1571, 27 juillet). — [v°:] Collation de la cure d'Oisilly (Côte-d'Or). — [f 22, v°:] Prieuré de Varennes. — [f 23:] Cure de Dannemoine (Yonne). — [f 25:] Cure de Beurey (Aube). — [v°:] Lettres d'excommunication contre les religieuses inobéissantes du monastère de Rougemont (1571, 17 août). — [f 27:] Autorisation de fonder une confrérie en l'honneur de Saint-Genoux en l'église paroissiale de Proverville (Aube). — [v°:] Collations des cures de Méreuil (Yonne). — Saint-Vincent (Yonne). — [f 28:] Dannemoine. — [v°:] Villiers-sur-Marne. — [f 29:] Prieuré de Noyers (Yonne). — Cure de Savigny-les-Geneyrières. — Cures de Montiers-Saint-Jean (Côte-d'Or). — [f 31:] Pizy (Yonne). — Autorisation de fonder une confrérie en l'église Sainte-Madeleine de Bar-sur-Aube. — [f 32:] Collations. — Cures de Ravières (Yonne). — Junay (Yonne). — Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or). — [f 33:] Corsaint (Côte-d'Or). — Fulvy (Yonne). — François (Haute-Saône). — Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or). — [f 35:] Chaume (Côte-d'Or). — [v°:] Corsaint (Côte-d'Or). — [f 36:] Prieuré de Varennes. — Chapelle à l'autel Saint-Jean-Baptiste en l'église Notre-Dame de Poulangy. — Cure de Juzennecourt. — Chapelle dite des Poinots en l'église paroissiale Saint-Gille de Saint-Seine-en-Mont (Côte-d'Or). — Cure de Veudrevre (Aube). — [f 37:] Lettres d'absolution en faveur de Jean Camus, prêtre, chanoine prébendé en l'église collégiale Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, coupable d'un homicide involontaire sur la personne de son frère Vincent Camus, et déjà pourvu de lettres de rémission royales (1571, 26 octobre). — [f 38:] Collation de la cure de Montlandon. — [v°:] Commende en l'hôpital de Thil-Châtel (Côte-d'Or). — [f 39:] Collation de la cure d'Avrecourt. — Cure de Ravières (Yonne). — [v°:] Odival. — Chapelle Notre-Dame de la Tour en l'église paroissiale d'Ormancey. — Lettres d'absolution en faveur de Julien Garrot, prêtre, coupable des crimes de faux et de subornement de témoins (1571, 22 novembre). — [f 40, v°:] Collation de la cure d'Autreville. — [f 41, v°:] Cure de Giey-sur-Aujon. — [f 42:] Lettres d'absolution en faveur des religieuses « parcy-devant excommuniées du lieu et abbaye de Rougemont », à charge pour lesdites religieuses, pendant trois mois à partir de la notification des présentes lettres d'absolution, de « jeusner tous les vendredis et par chascun jour desd. troys moys dire ung *miserere mei deus*, l'entienne

ne reminiscaris, la collette *exaudi domine preces* et le premier et plus proche dimanche de lad. notification, assister à une procession qui se fera par l'église et lieu accoustumé de lad. abbaye ; et lad. procession faite et parachevée après la messe qui se chantera en icelle, recevront le saint sacrement de l'autel, rendront au surplus obéissance en toute humilité à leur révérente abbesse. » (1571, 7 décembre). — [v°:] Collation. — cure de Poyans (Haute-Saône). — mépart en la chapelle de la Sainte-Eucharistie de l'église Saint-Jean-Baptiste de Dijon. — [f° 46, v°:] Cures de Corlée. — Saint-Vinnemer (Yonne). — [f° 47:] Chapelle Saint-Jean-Baptiste à Montbard (Côte-d'Or). — [f° 48:] Prieuré de Marsannay-la Côte (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Vesaignes-sur-Marne. — [f° 49, v°:] Chapelle de Saint-Brice en l'église Saint-Martin de Langres. — [f° 51:] Prieuré de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or). — Cure de Pouilly. — [v°:] Chapelle Saint-Jacques à l'autel de Sainte-Catherine en l'église Saint Jean Baptiste de Châteauvillain. — Cure de Gilley. — [f° 52:] Cure de Heuilley-Cotton. — Prieuré de Saint-Martin de Langres. — [f° 53:] Cure de Montigny-sur-Vingeanne. — Cure de Villeneuve (Aube) — Chapelle Sainte-Anne à Remilly-en-Montagne (Côte-d'Or). — Cure de Champignol (Aube). — [v°:] Lettres de nomination à l'état et office de « juge es domaine et gruerie de Montsaugon », vacant par le décès de feu maître Pierre de Sancey, en faveur de François de Lectres, licencié es droits (1572, 18 février). — Collation d'une prébende en l'église cathédrale de Langres. — Nomination à l'office d'administrateur et économ de l'hôpital d'Auberive de frère Etienne de Boyvault, religieux. — [f° 54:] Collation du doyenné de Bèze. — [v°:] Cures de Commissey (Yonne). — Soyers-sur-Amance. — [f° 55:] Chassy (Aube). — [v°:] Lefonds. — Thil-Châtel (Côte-d'Or). — Ratification d'un bail passé entre maître Claude Mahudet, bourgeois de Langres, et maître Guy de Chauvirey, prieur de Sussy, à propos de la location par led. Mahudet d'« une certaine quantité de terres, granche et petite demourance joignant à lad. granche, le tout sis au finage de Prauthoy, lieu vulgairement appelé « *en presle* ». — [f° 56:] Collation de la cure d'Épineuil (Yonne). — Chapelle Notre-Dame de Pitié en l'église de Baillecourt. — Nomination de Philippe de Choiseul, à l'office d'archidiacre du Dijonnais, à la résignation de maître Antoine Petit. — [v°:] Mandement au receveur de l'évêché pendant la vacance pour qu'il baillie à l'évêque de Négrepont, suffragant de l'évêque

de Langres, la somme de cent sous d'or pour son traitement durant les derniers six mois écoulés (1572, 21 mars). — Collation de cures. — Villiers-Vineux (Yonne). — Bragelogne (Aube). — [f° 67 et ss:] Procès-verbal de la séance où le Chapitre met en possession de l'administration épiscopale de l'évêché Anne du Châtellet, grand archidiacre, comme procureur du nouvel évêque Charles II d'Escars ; assistaient à la séance : René d'Amoncourt, archidiacre du Tonnerrois ; François Mangeard (alias Comestor), évêque de Négrepont et archidiacre du Bassigny ; Jean Tabourot, chantre, officier de Langres ; Nicolas Petit, Pierre Guyot, Nicolas de Giey, Christophe Roussat, Antoine Petit, Jean Desbarres, Claude Perrenot, Nicolas Faget, Claude Martin, Nicolas Lepage, Thibault Thierry, Jean Demongeot, Nicolas Jannot, Albert Clément, Antoine Gueydam, Mammès Guangnery, Guillaume Clery, Claude Louis, Jean Puyvialt, Ancelme Balavoine, Jean Giroult, chanoines ; Anne du Châtellet jure fidélité à l'église de Langres ; promet de conserver les coutumes et statuts de l'église ; de défendre les terres et possessions du Chapitre même à main armée, si cela est nécessaire ; d'exécuter les sentences contre les voleurs et les brigands (1574, 1^{er} avril). — [f° 64 et ss:] Ordinations faites par l'évêque de Négrepont durant la vacance du siège.

G. 936. (Registre.) — 41 folios, papier, couvert en parchemin blanc.

1614. novembre — 1615, juillet. — Registre des actes de l'administration épiscopale exercée par le Chapitre, le siège épiscopal étant vacant par la mort de Charles II d'Escars, jusqu'à l'entrée en charge de Sébastien Zamet.

[f° 1:] Procès-verbal de l'apposition des scellés à la porte du palais épiscopal par Jean Jobelin, chambrier de l'église de Langres. (1614, 4 novembre). — [f° 2 et ss:] Déclaration par le chapitre assemblé de la vacance du siège ; — mandement aux officiers de l'évêché leur enjoignant d'avoir à reconnaître l'autorité du chapitre ; — ordre donné de sonner les cloches pour annoncer la mort de l'évêque au peuple. — [f° 2, v° et ss:] Nomination aux offices vacants : le receveur de l'évêché (Gabriel de Lecey) ; l'official (Théodecte Tabourot) ; le promoteur des causes (Nicolas Piètrequin) ; le greffier de l'official (Nic. Clément) ; le procureur fiscal (Jean Billocard) ; le greffier du bailli de Langres (M^r Nicolas Milleton), le concierge des prisons (Julien Laurent). — (f° 6:) Publi-

cation du testament de Charles d'Escars (1614, 14 novembre). — *Collations et institutions*. — [f° 6, v°:] Cures de Soyers. — [f° 7:] Chauffourt. — Richebourg. — v°:] Prieuré de Vendeuve (Yonne). — [f° 8:] Mandement à M^r Christophe de Lerey, économede des revenus de l'évêché, pour qu'il paie à M^r Jean Chauvetel, imprimeur, la somme de 13 livres tournois pour l'impression de lettres des cardinaux, évêques, et autres ecclésiastiques, réunis en synode à Paris; ces lettres doivent être envoyées par tout le diocèse « afin que la dévotion du peuple soit excitée à prier pour le succès du synode ». (1614, 1^{er} décembre). — [f° 9, v°:] Collation de la cure de Vendeuve (Yonne). — Magny-Foucharde (Aube). — [f° 10:] Concession octroyée à M^r Nicolas Dehault, seigneur de Morleau, pour qu'il puisse faire célébrer la messe dans la chapelle privée de Morleau. — [v°:] *Collations*. — Cures de Dommartin. — Chapelle de Saint-Michel en l'église de Véreux (Haute-Saône). — [f° 11:] Chapelle Saint-Brice en l'église paroissiale Saint-Martin de Langres. — Canonial de Mussy-l'Evêque (Aube). — [v°:] Cure de Percey-le-Grand (Haute-Saône). — [f° 12:] Eglise de Vendeuve (Yonne). — Prieuré-cure de Luzy. — [v°:] Canonial à Mussy-l'Evêque. — [f° 13:] Chapelle Notre-Dame de Piété en l'église paroissiale de Daillecourt. — Prieuré de Thil-Châtel (Côte-d'Or). — [v°:] Prieuré de Sexfontaine. — Chapelle Sainte-Anne à Ocecy. — [f° 14:] Hôpital Saint-Martin près l'église Notre-Dame de Dijon. — Cures de Rolampont. — [v°:] Bouzancourt. — Chautilleulot. — [f° 15:] Cure de Juzennecourt. — Cure de Perrogney — [v°:]. — Prébende en l'église Saint-Etienne de Dijon. — Prieuré-cure de Saint-Georges de Fauverney (Côte-d'Or). — [f° 16:] Cures d'Esnoims. — [v°:] Noiron. — Perrogney. — [f° 17:] Bannes. — [f° 18:] Corlée. — [v°:] Charmes-les-Langres. — [f° 19:] Vendeuve. — Arcenville (Aube). — [v°:] Blumerey. — Noyers (Yonne). — [f° 20:] Mélizay (Yonne). — [v°:] Doulaincourt. — [f° 21:] Nomination du bailli de Langres (Claude Humblot) — de l'avocat fiscal (M^r Jean Veroy) — [v°:] du receveur général du duché et évêché de Langres — [f° 22:] du substitut du procureur fiscal à Courcelles (Michel Carrementrand) — du prévôt d'Orthes (Claude Barillot) — du lieutenant de Courcelles (Jacques Raillard). — Publication du testament de Charles d'Escars (1615, 15 juin). — [v°:] Nomination d'un prévôt à Baissey — [f° 23:] d'un procureur à Orthes (Jean Maréchal) — d'un juge à Grenay (M^r Simon Morisot) — d'un juge à Prauthoy (Claude Colleret) — d'un juge à Cohons (M^r Claude Deschanet); — d'un procureur à Cohons (Nic. Gillot). —

Deliberation du chapitre décidant que les torches qui chaque année sont distribuées aux officiers de l'évêché seront décorées de l'image de Saint-Mammès (1615, 15 juin). — [f° 24:] Mandement à maître Gabriel de Lerey, receveur du duché et évêché de Langres, pour qu'il baille la somme de trente livres tournois au receveur du bureau des pauvres pour la contribution de l'évêché durant dix semaines. (1615, 19 juin). — [f° 25:] *Collations*. — Cure de Maulain. — Cure de Saint-Gengoux à Nogent. — cure d'Arzentolles. — [v°:] Cure de Prauthoy. — [f° 26, v°:] Cure de Selongey. — Chapelle de Saint-Pierre et Marcellin à Saint-Amâtre de Langres. — [f° 27:] Lettres de buld'ance en faveur de Marguerite du Châtelet, veuve de messire François d'Anglures, marquis de Coulamc, pour qu'elle puisse entrer en possession des seigneuries de Piépage et Longean (1613, 3 juillet). — [f° 28:] Collation de la cure de Chalindrey. — [f° 32:] Collation de la cure de Montmançon (Côte-d'Or). — [f° 32, v°:] Présentation des bulles pontificales nommant Sébastien Zamet à l'évêché de Langres. (1615, 13 juin). — [f° 34:] Collation du prieuré de Latrecey. — [v°:] Cure de Bourguignons (Aube). — [f° 35:] Prieuré Saint-Aignan de Tonnerre. — [v°:] Procès-verbal de la prise de possession de l'administration de l'évêché par le procureur de Sébastien Zamet. (1615, 28 juillet).

G. 937 (1 cah.), 46 fol. pap.

1535. — « Compte de M^r Philibert Bonnot, prestre, secrétaire du reverendissime cardinal de Givry, évesque et due de Langres, pair de France et par luy commis à recevoir et distribuer les deniers levéz, assiz et cotiséz aud. diocèse en l'année mil v^e xxxv pour le don gratuit, equipollent à troys décimes, octroïé au roy nostre sire par led. reverendissime et le clergé dudict diocèse. »

G. 938 (1 cah.), 43 fol. pap.

1557. — Rôle de quatre décimes octroyéz au roi « par forme de don gratuit ».

G. 939 (recueil factice), 192 fol. pap.

1562. — Déclaration des revenus du clergé du diocèse de Langres pour l'assiette des décimes et du don gratuit et pièces annexes.

[f° 1 et s. :] Copie d'une bulle d'Alexandre III, pape, pour confirmer diverses donations faites à l'hôpital de Bar-sur-Aube (Sens, 20 mars 1164). — [f° 14 et s. :] Prise en amodiation de la cure de Poilly-sur-Serein

[Yonne; 1560, 24 novembre]. — *Déclarations de revenus* [f° 46 et s.]; Abbaye de Poulanzay (1562). — [f° 20:] Cure de Noyers et Rancecourt sa succursale (1554). — [f° 23:] Cure d'Is-en-Bassigny. — [f° 27:] Cure de Rançonnières (1561).

REVENUS DE L'EVÊCHÉ DE LANGRES. — [f° 28:] Revenus de l'évêque; du chapitre; du doyen; du trésorier; [v°:] de l'archidiacre du Langrois; de l'archidiacre du Dijonnais; de l'archidiacre du Tonnerrois; de l'archidiacre du Barrois; de l'archidiacre du Lassois; de l'archidiacre du Bassigny. — Le chantre de l'église de Langres ne fait aucune déclaration parce que les revenus de sa charge sont inférieurs à vingt livres tournois.

Langres. — Chapelle Notre-Dame « sur les murs fraicts » ou de Saint-Simon et Saint-Jude. — [f° 29:] chapelle de la Trinité en l'église Saint-Pierre. — Chapelle Saint-Paul en la cathédrale. — Chapelle Notre-Dame-la-Blanche en la cathédrale. — Chapelle Saint-Etienne en la cathédrale. — Chapelle Notre-Dame « au neuf autel » en la cathédrale. — Chapelle Saint-Michel en la cathédrale. — Chapelle Saint-Louis en l'église Saint-Pierre. — Chapelle de l'Annonciation Notre-Dame en la cathédrale. — [v°:] Chapelle Notre-Dame à l'autel de Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Pierre. — Chapelle Sainte-Croix en la cathédrale. — L'épiscopat de Saint-Gilles à Langres.

Doyenné de Langres. — Cure de Chameroz. — Cure de Perrancey. — Cure de Rouvre-sur-Aube. — Cure de Gley-sur-Aujon. — [f° 30:] Cure de Vesaignes-sur-Marne. — Cure de Dampierre. — Cure de Flagey. — Cure d'Arc-en-Barrois. — Cure de Courlevêque. — Cure de Praslay. — Cure de Prangey. — [v°:] Cure de Lannes. — Cure de Noidant-le-Rocheux. — Cure de Perrogney. — Cure d'Aprey. — Cure de Brennes. — Cure d'Aubépière. — Prieuré de Saint-Amâtre à Langres. — [f° 31:] Cure de Saint-Amâtre à Langres. — Cure d'Aujeurre. — Cure de Coublanc. — Cure de Vitry-en-Montagne. — Cure de Bissey-la-Côte (Côte-d'Or). — Abbaye d'Auberive. — [v°:] Chapelle de l'Annonciation Notre-Dame en la cathédrale de Langres. — Chapelle Sainte-Barbe en la cathédrale. — Chapelle de la Division des apôtres en la cathédrale. — Chapelle Saint-Romain au même lieu. — [f° 22:] chapelle Saint-Mammès en la cathédrale — Chapelle Saint-Thibaut au même lieu. — Chapelle Saint-Antoine au même lieu. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste au même lieu. — Chapelle de Notre-Dame d'Ormançey. — [v°:] Prieuré de Coublanc. — Hôpital de Tronchoy. — Chapelle de la Trinité en la cathédrale. — Chapelle Saint-

Vincent et Sainte-Catherine au même lieu. — Chapelle Sainte-Catherine au même lieu. — Chapelle Sainte-Catherine et Saint-Vincent en l'église des saints Pierre et Paul. — Chapelle Saint-Romain en la cathédrale. — Prieuré de Louesme (Côte-d'Or). — [f° 33:] Prieuré de Vauclair. — Chapelle de Saint-Germain en l'église cathédrale de Langres. — Prieuré de Saint-Gengoul à Langres. — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres. — Chapelle Notre-Dame en l'église de Villiers-sur-Marne — Abbaye de Longuay. — Chapelle des saints Jacques et Philippe en l'église cathédrale de Langres. — Chapelle Saint-Claude en l'église Saint-Pierre de Langres. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale. — Chapelle Notre-Dame des Epousailles en l'église Saint-Pierre de Langres. — Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine en la cathédrale de Langres. — Chapelle Saint-Vincent en l'église des saints Siméon et Jude, apôtres à Langres. — Chapelle Saint-André en la cathédrale. — [f° 34:] Chapelle Notre-Dame la-Blanche en la cathédrale. — Chapelles Saint-Vincent, Saint-Pierre et Saint-Paul au même lieu. — Chapelle des saints Philippe et Jacques au même lieu. — Chapelle de la Sainte-Trinité en l'église Saint-Pierre de Langres. — Chapelle Notre-Dame de neuf autel en la cathédrale. — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Pierre. — Chapelle Saint-Claude en la cathédrale. — Chapelle Sainte-Marguerite en l'église des saints Siméon et Jude. — [v°:] Chapelle de Tous les Saints en la cathédrale. — Chapelle Saint-Martin en la cathédrale. — Chapelle Saint-Thomas en l'église des saints Siméon et Jude. — Chapelle Saint-Bernard en l'hôpital Saint-Mammès. — Chapelle Saint-Nicolas en la cathédrale. — Chapelle Saint-Lazare en la cathédrale. — Chapelle Saint-Etienne au même lieu. — Chapelle Notre-Dame de la Conception en l'église Saint-Amâtre de Langres. — [f° 35] Cure d'Ormançey. — Chapelle de la Sainte-Trinité en la cathédrale. — L'épiscopat d'Arc-en-Barrois.

Doyenné du Moge. — Cure de Montlondon. — Cure de Champigny-les-Langres. — Cure de Bonsecourt. — [v°:] Cure de Lecey — Cure d'Orbigny-au-Val. — Cure de Celles. — Cure d'Orbigny-au-Mont. — Cure d'Heuilley-Cotton. — Cure de Cohons. — Cure de Villegusien. — Cure de Balesmes. — [f° 36:] Cure de Chalindrey. — Cure d'Heuilley-le-Grand. — Cure de Bourg. — Cure de Dommarion. — Cure de Bussières-les-Belmont. — Cure de Torcenay — Cure de Corlée. — Cure de Marcilly-les-Langres. — Cure de Charmes-les-Langres. — [v°:] Cure de Charmoilles. — Cure de Dampierre. — Cure

de Rivières-le-Bois. — Cure de Neuilly-l'Évêque. — Cure de Saint-Vallier. — Chapelle Saint-Martin de Monterot. — Chapelle Saint-Nicolas de Montlandon. — Chapelle de Chaudenay. — Abbaye de Belmont. — [f 37:] Chapelle Saint-Nicolas en l'église de Montlandon. — Cure de Bannes. — Chapelle Sainte-Croix en l'église de Chassigny.

Dojenné de Dijon. — Cure de Saint-Jean-Baptiste de Dijon. — Mépart en l'église Saint-Jean-Baptiste. — Cure de Saint-Philibert à Dijon et mépart en la même église. — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Michel à Dijon. — [f 38:] Cure de Plombières les Dijon (Côte-d'Or). — Hôpital Saint-Esprit les Dijon. — Chanoines de Notre-Dame de Talant les Dijon. — Cure de Saint-Martin de Fontaines les Dijon. — Cure d'Aiserey (Côte-d'Or). — Cure de Brochon (Côte-d'Or). — [v:] Cure de Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Philibert de Dijon. — Chapelle Saint-Pierre en l'église Saint-Nicolas. — Chapelains de Saint-Grégoire en l'église Notre-Dame. — Cures d'Orgeux, Verrey-sous-Drée et Chagnay (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Mauren l'église Notre-Dame de Dijon. — Mépart en l'église Saint-Pierre de Dijon. — [f 39:] Cure de Longvic (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Michel de Dijon. — Chapelains de Saint-Hippolyte en l'église Saint-Jean de Dijon. — Chapelle Saint-Antoine de Fixey (Côte-d'Or). — [v:] Hôpital de Brochon (Côte-d'Or). — Cure de Marsannay-le-Bois (Côte-d'Or). — Prieuré de Bonvaux (Côte-d'Or). — Prieuré Saint-Pierre de Tart (Côte-d'Or). — Prieuré de Tart-le-Haut (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or). — [f 40:] Chapelle Saint-Antoine au même lieu. — Cure de Cherey. — Mépart en l'église Saint-Michel de Dijon. — Chapelle de la Croix en l'église Notre-Dame de Dijon. — [v:] Cure de Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or). — Cure de Crey. — Abbaye Saint-Étienne de Dijon. — Cure de Fauverney (Côte-d'Or). — Office claustral de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Mépart à l'église Saint-Nicolas de Dijon. — [f 41:] Cure de Bousenois (Côte-d'Or). — Cure de Messigny (Côte-d'Or). — Chartroux de Dijon. — Cure de Norges-la-Ville (Côte-d'Or). — Cure de Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Office claustral de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. — Mépart à l'église Saint-Nicolas de Dijon. — Cure de Fenay (Côte-d'Or). — [v:] Chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Chapelle aux riches de Dijon. — [f 42:] Office claustral de Saint-Bénigne de Dijon. — Cure de Marsilly (Côte-d'Or). — [v:] Prieuré de « Marcenay-en-Mon-

tagne » Marsannay-le-Côte (Côte-d'Or). — Mépart de Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or). — [f 43:] Hôpital de Notre-Dame de Dijon. — Cure de Prenois (Côte-d'Or). — Chapelle en l'église Saint-Philibert de Dijon. — Chapelle en l'église Saint-Jean-Baptiste de Dijon. — Cure de Minot (Côte-d'Or). — Prieuré du Grand Val des-Choux à Dijon. — Cure de Plombières (Côte-d'Or). — [v:] Abbaye de Tart (Côte-d'Or). — Prieuré de Larcycy-les-Dijon (Côte-d'Or). — Mépart en l'église Notre-Dame de Dijon.

Dojenné de Bèze. — [f 44:] Cure de Nièvgne (Côte-d'Or). — Cure de Boire-le-Chatel (Côte-d'Or). — Cure de Mitreuil (Côte-d'Or). — Hôpital de Mirebeau. — Cure de Marsilly-sur-Fille (Côte-d'Or). — Cure de Montmançon (Côte-d'Or). — Cure de Drambon (Côte-d'Or). — Cure de Trochères (Côte-d'Or). — Cure de Villeneuve-au-Clène (Aube). — [v:] Cure de Bèze (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Martin-sous-Beaumont (Côte-d'Or). — Hôpital de Saint-Antoine de Norges (Côte-d'Or). — Office claustral du prieuré de Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Prieuré de Saint-Sauveur-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Julien (Côte-d'Or). — Cure d'Oisilly (Côte-d'Or). — [f 45:] Cure de Bezouotte (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame en l'église de Bezouotte (Côte-d'Or). — Cure de Jancigny (Côte-d'Or). — Cure de Cheuge (Côte-d'Or). — Cure de Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Flacey (Côte-d'Or). — Cure de Champagne (Côte-d'Or). — Abbaye Saint-Pierre-de-Bèze. — Cure de Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Cure d'Epoisses (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Léger (Côte-d'Or). — Cure de Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or). — Cure de Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f 46:] Cure de Véronnes (Côte-d'Or). — Cure de Ponttailler (Côte-d'Or). — Prieuré de Saint-Martin-sous-Beaumont (Côte-d'Or). — Cure de Percey-le-Petit. — Cure de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Sacquenay (Côte-d'Or). — Cure de Cusey. — Cure de Tanay (Côte-d'Or). — Cure de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Percey-le-Grand (Haute-Saône). — Cure de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [v:] Cure de Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Cure de Lux (Côte-d'Or). — Cure de Cheuge (Côte-d'Or). — Cure de Talmay (Côte-d'Or). — Cure de Jancigny (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Sauveur (Côte-d'Or). — Cure de Bézouotte (Côte-d'Or). — Cure de Brognon (Côte-d'Or). — Chapelle de Lux (Côte-d'Or).

Dojenné de Fourvent. — Hôpital Saint-Esprit de Fou-

vent (Haute-Saône). — Cure de Roche-sur-Salon (Haute-Saône). — [f° 47:] Cure de Rigny (Haute-Saône). — Prieuré de Fouvent (Haute-Saône). — Prieuré de Coublanc. — Cure de Saint-Andoche (Haute-Saône). — Cure de Fouvent-le-Château (Haute-Saône). — Cure de Genevrières. — Cure de Grenant. — Cure de Gilley.

[v°:] *Dojenné de Saint-Seine*. — Cure de Montoillot (Côte-d'Or). — Prieuré de Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Cure de Fleurey-sur-Ouche. — Cure de Gisse-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Office claustral de l'abbaye de Saint-Seine. — Prieuré de Baume-la-Roche (Côte-d'Or). — [f° 48:] Cure de Malain (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or). — Cure de Baume-la-Roche. — Chapelle de Poinot en l'église de Saint-Seine. — Cure de Pellerey (Côte-d'Or). — Cure de Champagny (Côte-d'Or). — Cure d'Avosne (Côte-d'Or). — Cure de Drée (Côte-d'Or). — Cure de Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or). — Cure de Savigny-sous-Malain (Côte-d'Or). — Cure de Blaisy-Bas (Côte-d'Or). — [f° 49:] Cure de Turcey (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Mesmin (Côte-d'Or). — Cure de Trouhault (Côte-d'Or). — Prieuré de Trouhault (Côte-d'Or). — Abbaye Notre-Dame de Pralon (Côte-d'Or). — L'abbé de Saint-Seine. — Les chapelains de la chapelle au château de Somberton (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Cohons. — Cure de Lantenay (Côte-d'Or). — Chapelains des dix chapelles fondées au château de Lantenay (Côte-d'Or). — Cure de Grenant-les-Somberton (Côte-d'Or). — Cure d'Étaules (Côte-d'Or). — Cure de Charencey (Côte-d'Or). — Cure de Remilly-en-Montagne (Côte-d'Or). — Cure de Somberton (Côte-d'Or). — [f° 50:] Cure de Saint-Authot (Côte-d'Or). — Prieuré de Saint-Mesmin (Côte-d'Or). — Cure de Arcey. — Cure de Echannay (Côte-d'Or). — Cure de Lachaleur (Côte-d'Or). — Hôpital du Val-de-Suzon.

Dojenné de Grancey. — Cure de Hauteville (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame en l'église d'Occy. — Chapelain de l'hôpital d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or). — Chapelain de la chapelle Saint-Jean et Saint-Nicolas en l'église paroissiale d'Is-sur-Tille. — [v°:] Maladrerie et chapelle Sainte-Catherine de Til-Châtel (Côte-d'Or). — Prieuré de Léry (Côte-d'Or). — Prieuré de Saint Broingt-les-Moines (Côte-d'Or). — Cure de Thil Châtel (Côte-d'Or). — Cure de Marey-sur-Tille (Côte-d'Or). — Chapelle de Saint-Eloi en l'église d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame en l'église de Marey-sur-Tille (Côte-d'Or). — Cure de Chaigny (Côte-d'Or). — [f° 51:] Cure de Selongey (Côte-d'Or). — Cure de Salives (Côte-d'Or).

— Hôpital de Til-Châtel (Côte-d'Or). — Cure de Villecomte (Côte-d'Or). — Chapitre de Saulx-le-Duc (Côte-d'Or). — Cure de Poïngon-les-Grancey (Côte-d'Or). — Cure de Gêmeaux (Côte-d'Or). — Cure de Villey-sur-Tille (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Saint-Jacques de Frénois (Côte-d'Or). — Cure de Beneuvre (Côte-d'Or). — Cure de Barjon (Côte-d'Or). — Cure de Léry (Côte-d'Or). — Cure d'Essarois (Côte-d'Or). — Chapelle de Saint-Michel près Gêmeaux (Côte-d'Or). — Cure de Chalancey. — [f° 52:] Prieuré Saint-Nicolas de Grancey (Côte-d'Or). — Prieuré d'Aubigny. — Cure d'Isômes. — Cure de Rivières (Côte-d'Or). — Chapelle du château de Montsaugon. — Chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Montsaugon. — Cure de Prauthoy. — Chapelle Saint-Nicolas et Anthoine en l'église d'Aubigny. — Prieur de Bonvaux près Dijon. — [v°:] Prieuré de Grancey (Côte-d'Or). — Prieuré de Til-Châtel (Côte-d'Or).

Dojenné de Pierrefaites. — [f° 53:] Cure de Maizières-sur-Amance. — Cure de Coiffy-le-Bas. — Cure de Chézéaux. — Cure de Soyers. — Cure de Varennes. — Prieuré de Soyers. — Cure de Hortes. — Cure de Rosoy. — Prieuré de Varennes. — [v°:] Cure de Savigny. — Cure d'Anrosey. — Cure de Pressigny. — Prieuré de Fayl-Billot. — Chapelle Notre-Dame en l'église de Prauthoy. — Cure de Champigny-sous-Varennes. — Cure de Frettes. — [f° 54:] Abbaye de Beaulieu. — Prieuré de Maizières-sur-Amance. — Cure de Pierrefaites. — Abbaye de Vaux-la-Douce. — Eglise et chapelle de Laferté-sur-Amance. — Chapelle Sainte-Catherine en l'église de Coiffy-le-Bas. — Chapelle Notre-Dame en l'église de Laferté-sur-Amance.

Dojenné de Châtillon. — Cure de Bissey-la-Côte (Côte-d'Or). — Cure de Germaines. — Cure d'Aulricourt (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Lanty. — Hôpital de Mussy-l'Evêque (Aube). — Cure de Lachaume (Côte-d'Or). — Cure de Marcenay (Côte-d'Or). — Prieuré de Vanvey (Côte-d'Or). — Cure d'Ormoys-sur-Aube. — Cure de Gevrolles (Côte-d'Or). — Chapelle Sainte-Catherine au château de Lanty. — Cure de Louesmes (Côte-d'Or). — [f° 55:] Cure de Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or). — Cure de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Cure de Montliot (Côte-d'Or). — Cure de Maissey-le-Duc (Côte-d'Or). — Cure de Prusley (Côte-d'Or). — Cure de Massingy-les-Châtillon (Côte-d'Or). — Cure de Brion-sur-Ouce (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Charrey (Côte-d'Or). — Cure de Pothières (Côte-d'Or). — Abbaye de Châtillon. — Hôpital de Châtillon. — Chapelles de Larrey (Côte-d'Or). — Cure de Griselles (Côte-d'Or). — Abbaye de Polhières (Côte-

d'Or). — [f. 56:] Cure de Sainte-Colombe (Côte-d'Or). — Cure de Belan-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Cure de Thoirès (Côte-d'Or). — [v°:] Convent de Revey-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Cure de Gurgy-le Château (Côte-d'Or). — Cure d'Arbot. — Cure de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or). — Cure de Buxerolles (Côte-d'Or). — Cure de Maisey-le-Duc (Côte-d'Or). — Chapelle Notre Dame de Thoirès (Côte-d'Or). — Cure de Villars-Montroyer. — Chapelle Saint Jacques en l'église de Lachaume (Côte-d'Or). — Cure de Veuxhaullès (Côte-d'Or). — [f. 57:] Prieuré de Griselles (Côte-d'Or). — Prieuré de Lumesme (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Georges en l'église Saint-Mammès de Châtillon. — Chapelle Saint-Jacques en l'église Saint-Nicolas de Châtillon (Côte-d'Or).

Dojenné de Bar-sur-Aube. — Cure de Brion-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Cure de Longchamp-les-Millières. — Cure de Vaudrémont. — [v°:] Cure de Villars-en-Azois. — Léproserie de Laferté-sur-Aube. — Cure de Chacenaïs (Aube). — Cure de Consigny. — Cure d'Essey-les-Ponts. — Cure de Lamothe-en-Blaisy. — Cure de Longchamp-les-Clairvaux (Aube). — Cure de Rouvresous-Lignol (Aube). — Cure de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube. — [f. 58:] Cure de Sainte-Marie-Madeleine de Bar-sur-Aube. — Cure de Proverville (Aube). — Cure d'Autreville. — Cure de Lignol (Aube). — Cure de Colombé-la-Fosse (Aube). — Cure d'Argenteuil (Yonne). — Cure de Colombé-le-Sec (Aube). — Cure de Voigny (Aube). — Cure de Rizaucourt. — Cure d'Annancourt. — Cure de Blaisy. — Cure de Bouzancourt. — [v°:] Cure de Dail-lancourt. — Cure de Villiers-sur-Marne. — Cure de Juzennecourt. — Cure de Saint-Martin-les-Autreville. — Cure de Montier-en-Ile (Aube). — Cure de Blaisy. — Cure de Dinteville. — Cure de Richebourg. — Cure de Blessonville. — Cure de Créancey. — Cure de Ville-sous-Laferté (Aube). — Cure de Baroville (Aube). — Cure de Spoy (Aube). — Cure de Bligny (Aube). — Cure de Meurville (Aube). — [f. 59:] Cure d'Arsonval (Aube). — Cure de Bergères (Aube). — Cure de Cirey-le-Châtel (Aube). — Cure de Montsaon. — Cure de Semoutiers. — Cure de Montier-en-Ile (Aube). — Cure d'Ambonville. — Cure de Guindrecourt-sur-Blaise. — Cure de Blaise. — Cure de Harricourt. — Cure de Gillancourt. — Cure de Buxières-les-Froncles. — [v°:] Cure de Champignol. — Cure de Colombey-les-deux-Eglises. — Cure de Marbéville. — Cure d'Arconville (Aube). — Cure d'Urville (Aube). — Cure de Bayel (Aube). — Cure de Consigny. — Cure de Saulcy. — Cure de Latreecy. — Cure de Sil-varouvres. — Cure de Laferté-sur-Aube. — Cure de

Cirfontaines-en-Azois. — Cure de Maroilles. — [f. 60:] Cure de Jaucourt (Aube). — Chapitre de Bar-sur-Aube. — Abbaye de Clairvaux. — Prieuré Saint-Pierre de Bar-sur-Aube. — Prieuré de Montier-en-Ile. — [v°:] Prieuré de Laferté-sur-Aube. — Prieuré de Marmosse. — Prieuré de Belroy (Aube). — Prieuré de Cirey-le-Château. — Prieuré de Colombey-les-deux-Eglises. — Convent de Braconcourt. — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Martin de Bar. — Chapelle Saint-Dulier en l'église Saint-Pierre. — Chapelle Saint-Nicolas au même lieu. — Chapelle Saint-Clément de Laferté-sur-Aube. — Chapelle Saint-Jacques en l'église collégiale de Châteauvillain. — Chapelle Sainte-Catherine au château de Bligny (Aube). — Léproserie de Bar-sur-Aube.

[v°:] *Dojenné de Chaumont.* — Cure de Saint-Martin-les-Autreville. — Cure de Millières. — Chapitre de Chaumont. — Abbaye de La Grôte. — Cure de Bourdons. — Prieuré de Comdes. — Maison-Dieu de Grand Vaux. — Prieuré du Val-des-Ecoliers. — Cures de Choignes, Vouécourt, Blessonville, Maroilles et Cirey. — [f. 62:] Abbaye de Septfontaines. — Cure de Blancheville. — Cure de Rimancourt. — Cure d'Andelot. — Prieuré de Rimancourt. — Cure de Lanques. — Cure de Signéville. — Cure de Rochefort. — Cure de Montot. — Cure de Doulaincourt. — Cure de Roches-sur-Rognon. — Cure de Treix. — [v°:] Cure d'Annéville. — Cure de Meures. — Cure de Marault. — Cure de Soncourt. — Cure de Vraincourt. — Cure de Chantraines. — Cure de Buxereuilles et Chaumont. — Cure d'Euffigneix. — Chapellenie de Sixfontaines. — Cure de Briancourt. — [f. 63:] Cure de Riancourt. — Cure de Brottes. — Cure de Neuilly-sur-Suize. — Cure de Luzy. — Cure de Viéville. — Cure de Villiers-le-Sec. — Cure de Forcey. — Prieuré de Sixfontaines. — Cure de Crenay. — [v°:] Cure de Lamaneine. — Cure de Forcey. — Chapelle Saint-Antoine en l'église de Bologne. — Prieuré de Moiron. — Cure de Choignes. — Cure de Briancourt. — Cure de Darmanes. — Cure de Longchamp-les-Millières. — Chapelle Sainte-Agathe en l'église paroissiale d'Arc-en-Barrois. — Chapelle du Saint-Sépulchre en l'église Saint-Michel de Chaumont. — Chapelle des Saints-Pierre et Paul en l'église Saint-Jean-Baptiste du même lieu. — [f. 64:] Chapelle Saint-George à Bologne. — Chapelle Saint-Michel à Chaumont. — Chapelles privées en l'église Saint-Jean-Baptiste. — Hôpital de Moiron.

Dojenné de Bar-sur-Seine. — Cure de Buxeuil (Aube). — Cure de Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or). — Cure de Fon-

lette (Aube). — [v° :] Cure de Noyers (Yonne). — Prieuré de Noyers (Yonne). — Prieuré de Merrey (Aube). — Chapelle Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Vendeuvre (Aube). — Abbaye de More (Aube). — Prieuré de Bertignolles (Aube). — Cure de Éguilly (Aube). — Cure de Cuntin (Aube). — Prieuré au même lieu. — [f° 65:] Chapelle Saint-Georges de Bar-sur-Seine (Aube). — Cure de Chervey (Aube). — Chapitre de Mussy-l'Évêque (Aube). — Chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Pierre de Mussy-l'Évêque. — Chapelles de Tous les Saints, de Saint-Jean-Baptiste, à l'autel Notre-Dame, de la Trinité, de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Saint-Paul en l'église Saint-Pierre de Mussy-l'Évêque. — [v° :] Cure de Longpré (Aube). — Chapelle et hôpital au château de Vendeuvre (Aube). — Cure de Vauchonvilliers (Aube). — Cure de Magnifoucharde (Aube). — Cure de Vitry-le-Croisé (Aube). — Cure de Marolles-les-Bailly (Aube). — Prieuré de Vendeuvre (Aube). — Hôpital et prieuré de Bar-sur-Seine (Aube). — [f° 66:] Cure de Villeneuve-au-Chêne (Aube). — Chapelle Sainte-Catherine en l'église de Bar-sur-Seine. — Chapelles du Saint-Sacrement et de Saint-Nicolas au même lieu. — Cure de Merrey (Aube). — Cure de Ville-sur-Arce (Aube). — Chapelle Notre-Dame au château de la dite ville. — Chanoines de Jully-sur-Sarce (Aube). — Cure de Bourguignons (Aube). — Cure de Virey-sous-Bar (Aube). — Cure de Beurey (Aube). — Prieuré de Jully-sur-Sarce (Aube). — [v° :] Cure de Gié-sur-Seine (Aube). — Cure de Polisy (Aube). — Cure de Briel (Aube). — Cure de Villeneuve-au-Chêne (Aube). — Chapelle Saint-Michel de Bar-sur-Seine (Aube). — Cure de Magnant (Aube). — Prieuré de Bertignolles (Aube). — Prieuré de Viviers (Aube). — Prieuré de Merrey (Aube). — Couvent de la Gloire-Dieu (Aube). — Cure de Poliset (Aube). — Cure d'Ancy-le-Libre (Yonne). — Cure de Arrelles (Aube). — [f° 67:] Cure de Lantage (Aube). — Cure de Loche (Aube). — Cure de Vendeuvre (Aube). — Cure de Chacenay (Aube). — Cure d'Essoyes (Aube). — Cure de Ricey-Bas (Aube). — Chapelle de Ville-sur-Arce. — Chapelles particulières à Mussy-l'Évêque. — Chapelle Notre-Dame à Mussy. — Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste à Bar-sur-Seine. — Chapelle Saint-Jean à Ricey-Bas. — Chapelle Notre-Dame à Prâlon (Côte-d'Or). — [v° :] *Doyné de Bassigny*. — Cure de Rolampont. — Cure de Mandres. — Cure de Thivet. — Cure de Ninville. — Cure de Fresnoy. — Prieuré de Choiseul. — Cure de Foulain. — Cure de Daillécourt. — [f° 68:] Cure de Ville-neuve-en-Angoulancourt. — Cure de Chauffour. — Cure

de Biesles. — Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nogent-le-Roi. — Prieuré Saint-Germain de Nogent-le-Roi. — Cure de Poinson-les-Nogent. — Cure de Vitry-les-Nogent. — Cure de Sarrey. — Cure de Rançonnières. — Cure de Donnamarie. — [v° :] Cure de Montigny-le-Roi. — Cure de Provenchères-sur-Meuse. — Cure de Marnay. — Cure de Ravennefontaines. — Cure de Dammartin. — Cure de Vesaignes-sur-Marne. — Cure de Maulain. — Cure de Merrey. — Cure de Choiseul. — Cure de Meuvy. — Cure de Montigny-le-Roi. — [f° 69:] Chapelle du château de Choiseul. — Cure de Poulangy. — Cure de Avrecourt. — Abbaye de Poulangy. — Cure de Clefmont. — Cure de Is-en-Bassigny. — Cure d'Épinant. — Couvent de Morimond. — Cure de Nogent-le-Roi. — [v° :] Prieuré de Clefmont. — Cure de Pouilly. — Cure de Buxières-les-Clefmont. — Cure de Noyers. — Cure d'Odival.

Doyné de Saint-Vinnemer. — Cure de Bragelogne (Aube). — Cure de Arthonnay (Yonne). — Cure de Beauvoir (Aube). — [f° 70:] Cure de Chanue (Aube). — Cure de Chaource (Aube). — Chapelains de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Chaource. — Prieuré de Pargues (Aube). — Chapelains de la chapelle Saint-Georges en l'église de Chaource. — Cure de Cussangy (Aube). — Cure de Vaudron (Aube). — Cure de Lagesse (Aube). — Chapelains de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Flogny (Yonne). — Chapelains de la chapelle Notre-Dame-de-Montigny (Aube). — Cure d'Arreuil (Aube). — Cure de Vanlay (Aube). — Cure de Bernon (Aube). — Chapelains de la chapelle en l'église de Bernon. — Chapelains de la chapelle du Gaudichot en l'église paroissiale de Vanlay (Aube). — Cure de Chesley (Aube). — Cure de Saint-Vinnemer (Yonne). — Cure de Villon (Yonne). — Cure de Trichey (Yonne). — Cure de Baon (Yonne). — Cure de Chessy (Aube). — Cure de Chaserey (Aube). — Cure de Lignièrès (Aube). — Cure de Marolles-sous-Lignièrès (Aube). — Cure de Percey (Yonne). — [v° :] Cure d'Étourvy (Aube). — Cure de Dannemoine (Yonne). — Cure de Coussegrey (Aube). — Cure de Tanlay (Yonne). — Cure de Rugny (Yonne). — Cure de Mélisey (Yonne). — Abbaye de Quincy (Yonne). — Cure de Cheney (Yonne). — Cure de Cruzy-le-Châtel (Yonne). — Prieuré de Saint-Vinnemer (Yonne). — Cure de Pimelles (Yonne).

Doyné de Molesme. — Abbaye de Molesme (Côte-d'Or). — Prieuré d'Ancy-le-Serveux (Yonne). — Cure de Glands (Yonne). — Chapelains de la chapelle Saint-Robert en l'abbaye de Molesme. — Cure de Coulmier-le-

Sec (Côte-d'Or). — Cure d'Aisey-le-Duc (Côte-d'Or). — Cure de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or). — [p 71:] Cure de Flogny (Yonne). — Cure de Molesme (Côte-d'Or). — Cure de Villedieu (Côte-d'Or). — Cure de Gigny (Yonne). — Prieuré de Jully-les-Nonnains (Yonne). — Cure d'Aisy (Yonne). — Cure de Nicy (Côte-d'Or). — Cure de Channay (Côte-d'Or). — Cure de Sennevoy (Yonne). — Cure de Stigny (Yonne). — Cure d'Amey-le-Serveux (Yonne). — Cure de Moulins (Yonne). — Cure d'Étais (Côte-d'Or). — Prieuré de Puils (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or). — Cure de Savoisy (Côte-d'Or). — Cure de Nesles (Côte-d'Or). — Cure de Ravières (Yonne). — Chapelle Saint-Nicolas de Ravières. — Chapelle Saint-Jean d'Argenteuil (Yonne). — Chapelle Sainte-Madeleine en la même église. — Convent de Puils (Côte-d'Or). — Cure d'Austrude-Bierry (Yonne). — Cure de Bâlot (Côte-d'Or). — Cure d'Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or). — [v°:] Cure d'Argenteuil (Yonne). — Cure de Fulvy (Côte-d'Or). — Cure de Verdonnet (Côte-d'Or). — Prieuré d'Argenteuil (Yonne).

Dojenné de Tonnerre. — Abbaye de Molosmes (Yonne). — Prieuré Saint-Aignan de Tonnerre (Yonne). — Prieuré de Collan (Yonne). — Cure d'Épineuil (Yonne). — Cure de Molosmes (Yonne). — Cure de Dié (Yonne). — Chapelains de la chapelle Saint-Georges de Pacy-sur-Armançon. — Cure de Noyers (Yonne). — Chapelle Notre-Dame de l'hôpital de Noyers. — Prieuré de Noyers. — Cure de Cours (Yonne). — Abbaye de Lézines (Yonne). — Prieuré de Roffey (Yonne). — [p 72:] Prieuré de Dié. — Cure de Villiers-Vineux (Yonne). — Cure de Mérey (Yonne). — Cure de Fresnes (Yonne). — Chapelle Saint-Nicolas-le-Viel à Noyers. — Cure de Lézines (Yonne). — Cure de Sarrigny (Yonne). — Cure de Pacy-sur-Armançon (Yonne). — Cure de Saintes-Vertus (Yonne). — Chapelles Saint-Guillaume, Saint-Jean et La Trinité à Pacy-sur-Armançon (Yonne). — Cure de La Rivière (Yonne). — Hôpital de Noyers. — Cure de Chenilly-sur-Serain (Yonne). — Cure de Poilly-sur-Serain (Yonne). — Cure de Chichée (Yonne). — Prieuré de Chichée. — Maison-Dieu de Chablis (Yonne). — Cure de Carisey (Yonne). — Cure de Saint-Antoine de Tonnerre. — Maladière de Tonnerre. — Cure de Fyé (Yonne). — Cure de Poinchy (Yonne). — Cure de Chablis. — Chapitre de Saint-Martin de Chablis (Yonne). — [v°:] Cure de Fley (Yonne). — Maison-Dieu de Maligny (Yonne). — Chapelains Saint-Georges au château de Noyers. — Cure de Commissey (Yonne). — Cure de Collan (Yonne). — Cure de Lignorelles (Yonne). — Chapitre de Ton-

nerre (Yonne). — Chapelles Saint-Nicolas et Sainte-Catherine en l'église de Tonnerre (Yonne). — Cure de Maligny (Yonne). — Hôpital de Tonnerre. — Cure de Junay (Yonne). — Prieuré de Saintes-Vertus (Yonne). — Abbaye de Quincy (Yonne).

Dojenné de Montier-Saint-Jean. — Cure de Villaines-les-Prevottes (Côte-d'Or). — Cure de Montigny-Montfort (Côte-d'Or). — Cure d'Annoux (Yonne). — Cure de Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or). — Cure de Torcy (Côte-d'Or). — Cure de Gorsaint (Côte-d'Or). — Cure de Marneaux (Yonne). — Cure de Fain-les-Montier (Côte-d'Or). — [f 73:] Cure de Nogent-les-Montbard (Côte-d'Or). — Couvent de Notre-Dame de Vassy (Yonne). — Prieuré de Gourtangy (Côte-d'Or). — Chapitre de Saint-Symphorien d'Époisses (Côte-d'Or). — Hôpital de Montbard (Côte-d'Or). — Chapelle au château de Montbard (Côte-d'Or). — Cure de Montbard. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste à Montbard. — Abbaye de Montier-Saint-Jean. — Cure de Pizy (Yonne). — Cure de Champ-d'Oiseau (Côte-d'Or). — Abbaye de Rougemont (Côte-d'Or). — Cure de Guillon (Yonne). — Cure de Vignes (Yonne). — Cure de Civy (Yonne). — Cure de Vissery (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Remy (Côte-d'Or). — Cure de Cry (Yonne). — Cure de Rougemont (Côte-d'Or). — Cure de Quincy-le-Vieoule (Côte-d'Or). — Cure de Sarry (Yonne). — Cure de Pasilly (Yonne). — Cure de Perrigny (Yonne). — Cure de Corombles (Côte-d'Or). — [v°:] Prieuré de Cry (Yonne). — Cure d'Époisses (Côte-d'Or). — Prieuré de Guillon (Yonne). — Prieuré de Bierry-les-Belles-Fonlaines (Yonne).

Dojenné de Châtillon-sur-Seine. — Cure de Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or). — Abbaye de Pothières (Côte-d'Or). — Prieuré de Lanty. — Prieuré de Chambain (Côte-d'Or).

Dojenné de Bar-sur-Seine. — Cure d'Essoyes (Aube).

Dojenné de Saint-Vincent. — [f 75:] Abbaye de Quincy (Yonne). — [v°:] Cure de Trichy (Yonne). — Cure d'Étourvy (Aube). — [f 76:] Cure de Percey (Yonne). — Chapelle au château de Percey. — Cure de Flogny (Yonne). — [v°:] Chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Flogny. — Cure de Marolles-sous-Lignièrès (Aube). — [f 77:] Cure de Lignièrès (Aube). — Cure de Coussegrey (Aube). — [v°:] Chapelle Saint-Jacques en l'église de Coussegrey. — Cure de Mèlisey (Yonne). — [f 78:] Cure de Balnot-la-Grange (Aube). — Cure de Bragelonne (Aube). — Cure de Beauvoir (Aube). — [v°:] Cure de Channe (Aube). — Cure d'Artonnay (Yonne). — [f 79:] Cure de Pimelles (Yonne).

— Cure de Villon (Yonne). — [v°:] Cure de Dannemoine (Yonne). — Cure de Cheney (Yonne). — Chapelle Sainte-Catherine en l'église de Dannemoine. — [f° 80:] Cure de Bernon. — Cure de Chessy (Aube). — Cure d'Aivreuil (Aube). — [v°:] Cure de Vanlay et Turgy (Aube). — Chapelle Notre-Dame de Recouvrance *alias* de Gaudichot à Turgy (Aube). — Cure de Chaserey (Aube). — Cure de Cruzy-le-Châtel (Yonne). — [f° 81:] Couvent de Saint-Michel-sur-Tonnerre (Yonne). — Chapelle Notre-Dame au château de Tanlay (Yonne). — Cure de Saint-Vinnever (Yonne). — [v°:] Prieuré de Saint-Vinnever. — [f° 82:] Cure de Chesley (Aube). — Cure de Cussangy (Aube). — Cure de Lagosse (Aube). — [v°:] Chapelle Notre-Dame à Montigny (Aube). — Cure de Chaource (Aube). — [f° 83:] Chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Chaource (Aube). — Chapelle Saint-George au même lieu. — Prieuré de Pargues (Aube). — Cure de Baon (Yonne). — [f° 85 et ss.:] Pièces diverses relatives à la déclaration des revenus de la cure de Saint-Vinnever.

Déclaration de revenus [f° 95 et s.:] Cure de Somberton (Côte-d'Or). — Abbaye Notre-Dame de Pralon (Côte-d'Or).

f° 101 et s.:] Lettres du grand archidiacre du Dijonnais, du chapitre de Langres, de Claude, cardinal de Givry, évêque de Langres, adressées au doyen de Saint-Seine, pour qu'il dresse l'état des revenus des bénéfices de son doyenné, en vue du paiement des décimes ordonné par le roi (1561). — Déclaration des revenus des bénéfices au *doyenné de Saint-Seine* [f° 107:] Saint-Anthot-le-Chaleur (Côte-d'Or). — Avosnes et Braïn son annexe (Côte-d'Or). — Drée et Verrey son annexe (Côte-d'Or). — [v°:] Grenant les-Somberton (Côte-d'Or). — [f° 108:] Agéy (Côte-d'Or). — Gissesey-sur-Ouche (Côte-d'Or). — [f° 109:] Chevannay (Côte-d'Or). — Turcey (Côte-d'Or). — Champagny et Villotte son annexe (Côte-d'Or). — [v°:] Poncey (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Jean à Saint-Seine. — Cure de Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or). — Cure du Val-de-Suzon (Côte-d'Or). — [f° 110:] Cure de Francheville (Côte-d'Or). — Cure de Savigny-sous-Mâlain (Côte-d'Or). — [f° 111:] Cure de Saint-Seine. — Cure de Lanteny (Côte-d'Or). — [f° 113:] Abbaye de Saint-Seine. — [f° 114:] Cure de Mâlain (Côte-d'Or). — Cure de Somberton (Côte-d'Or). — [f° 115:] Chapelle au château de Somberton.

Déclaration des revenus des bénéfices au *doyenné de Tonnerre* [f° 116, v°:] Abbaye Saint-Michel de Tonnerre. — [f° 117, v°:] Hôpital de Tonnerre. — [f° 118:]

Abbaye de Molesme (Côte-d'Or). — [v°:] Cure Saint-Pierre de Tonnerre. — [f° 119:] Cure de Molosmes et Saint-Martin (Yonne). — Cure de Commissey (Yonne). — [v°:] Cure de Lézines (Yonne). — Cure de Pacy-sur-Armançon (Yonne). — [v°:] Chapelles de Pacy. — Cure de Fresnes (Yonne). — [v°:] Eglise collégiale Saint-Pierre de Tonnerre. — Cure de Poilly-sur-Serein (Yonne). — Cure de Sarrigny (Yonne). — [f° 122:] Cure de Collan (Yonne). — [v°:] Prieuré de Collan. — Mérey-le-Serveux (Yonne). — [f° 123:] Abbaye Notre-Dame de La Charité lès-Lézennes (Yonne). — [v°:] Chapelle Saint-Esprit aux faubourgs de Tonnerre. — Chapelle Saint-Antoine aux faubourgs de Tonnerre. — Cure de Villiers-Vieux (Yonne). — [f° 124:] Cure de Vézennes (Yonne). — [v°:] Prieuré de Dié (Yonne). — Cure de Dié. — Cure de Carisey (Yonne). — [f° 125:] Chapitre Saint-Martin de Chablis (Yonne). — [v°:] Cure de Ligny et Varennes. — Cure de Lignorelles (Yonne). — [f° 127:] Prieuré de Chichée. — Cure de Chichée (Yonne). — Cure de Chemilly-sur-Serein (Yonne). — [v°:] Prieuré de Saintes-Vertus (Yonne). — Cure de Saintes-Vertus. — Cure de Noyers (Yonne). — [f° 128:] Prieuré de Noyers. — [v°:] Chapelle Saint-Nicolas à Noyers. — Chapelles Saint-Michel et Laurent à Noyers. — Chapelle Saint-Jean à Noyers. — Chapelle Notre-Dame près l'hôpital de Noyers. — [f° 129:] Prieuré et cure de Cours (Yonne). — [v°:] Cure de la Rivière-sous-Noyers. — Prieuré de Saint-Aignan de Tonnerre. — [f° 130:] Doyenné et cure de Notre-Dame de Tonnerre. — [v°:] Chapelle à l'autel Saint-Nicolas et Sainte-Catherine en l'église Notre-Dame de Tonnerre. — [f° 131:] Cure Saint-Etienne d'Épineuil (Yonne).

[f° 133 et ss.:] Rôle des divers revenus de l'église Saint-Pierre de Tonnerre.

[f° 161 et ss.:] « État des bénéfices qui sont de reste de leurs dîmes dépendant du *doyenné de Bèze* qui sont à ma connaissance » (1650-1661). — [f° 161:] Prieur de Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Religieux et couvent de Saint-Léger. — Cure de Percey-le-Grand (Haute-Saône). — Cure de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Saucquenay (Côte-d'Or). — Cure de Cussey-les-Forges (Côte-d'Or). — Cure de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Cure de Drambon (Côte-d'Or). — Cure de Chazeuil (Côte-d'Or). — Cure de Jancigny (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Cure de Mitrenuil (Côte-d'Or). — Cure de Bézoutte (Côte-d'Or). — Cure

de Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or). — Cure de Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Julien (Côte-d'Or). — Cure de Brognon (Côte-d'Or). — Cure de Montmançon (Côte-d'Or). — Cure de Trochères (Côte-d'Or). — [f° 162:] Chapelle Notre-Dame à Bézonotte (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame à Montormier. — Chapelle Notre-Dame à Chazeuil (Côte-d'Or). — Chapelle Sainte-Anne à Bèze (Côte-d'Or). — Chapelle Saint-Mammès à Bèze. — Chapelle Saint-Front à Saint-Forgeux. — Chapelle de la Conception Notre-Dame à Cussey (Côte-d'Or). — Chapelle Notre-Dame à Saint-Seine-sur-Vingeanne. — [f° 163 et s. :] Notes diverses sur les déclarations de revenus des bénéfices au même doyenné de Bèze.

Exploits [f° 166:] contre le curé de Champigny-les-Langres qui se refusait au paiement des décimes : des laboureurs ont affirmé aux receveurs « n'y avoir aucun curé aud. lieu depuis huit ou neuf ans pour estre le village quasi inhabité du moins que six ou sept pauvres laboureurs, lesquels vont à la messe en plus proches villages et quelquefois louent un prestre qu'ils paient de leurs deniers » (1606, 4 mai). — [f° 168:] Contre le maître de la maladière de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), qui déclare que « naguères il est pourveu de lad. maladière que par le passé est demeurée déserte n'y ayant à présent aucun revenu, les terres demeurées en friche et les bastimens quasi ruynés et qu'il ne peult paier aucune chose » (1606, 25 novembre). — [f° 170:] Contre le chapelain de la chapelle de Chazeuil (Côte-d'Or) : des habitants de Chazeuil déclarent qu'ils ne savent « qui estoit le chapelain ny le revenu d'icelle chapelle » (1606, 16 novembre). — [f° 171:] Contre le chapelain de la chapelle de Plantenay-les-Beaumont et Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) : l'huissier n'a trouvé en ce lieu « que l'on y fit aulcun service ny chapelain, encorres moins aulcun enseignement de revenu » (1606, 22 novembre). — [f° 172:] Contre le chapelain de Bézonotte (Côte-d'Or). — [f° 173:] Contre le curé de Drambon (Côte-d'Or) : il n'y a « aucun prestre aud. lieu ny habitant qui ayt voulu declarer led. revenu » (1606, 23 novembre). — [f° 174:] Contre le curé de Dampierre-sur-Vingeanne (1606, 30 janvier). — [f° 175:] Contre le curé de Bussy-la-Pèle (Côte-d'Or) qui déclare « n'avoir moien, estant le revenu si petit qu'il n'a heu du disme de la présente année que trois esmines et demie par moitié bled et orge, desservant deux autels » (1606, 21 novembre). — [f° 179:] Contre le curé de Fixey (Côte-d'Or). — [f° 181:] Contre le chapelain de Saint-Antoine,

à Salives (Côte-d'Or). — f° 185 et s. : Contre le curé d'Echalot (Côte-d'Or). — f° 192:] Contre le maître de la maladière de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — f° 193:] Procès-verbal par devant notaire constatant les revenus de la cure de Léry (Côte-d'Or), lesquels « consistent en quelque peult de grains qui peuvent monter par commune année à la quantité de trois esmines et demie, tant bled, orge que avoine, ny ayant aultre revenu, pour les dévosités si s'en y trouvent en l'église, et que en l'année quatre vingt-seize et dix-sept, il mourut les deux tiers ou plus des habitants dud. Léry, tant de famine que de peste. » (1606, 31 juillet). — [f° 195:] exploit contre le curé de Léry. — [f° 198:] exploit contre le curé de Chazeuil — exploit contre le curé de Trochères (Côte-d'Or). — [f° 204:] Procès-verbal par devant le greffier ordinaire en la justice de Trochères constatant que par devant plusieurs paroissiens, le curé de Trochères a dit qu'« il est prest quietor et débaïsser la déserte qu'il faict de lad. église comme aussy la cure et benefice dud. Trochières pour s'en aller rendre vicairie en aultre lieu, par ce qu'il n'y a biens ny revenus en icelle cure qui soit bastant pour le nourrir et entretenir luy seul une denée année seulement et en oultre que lad. cure est excessivement chargée de décimes que l'on luy fait paier chascun ou à toute rigueur de sorte que quand les décimes et frais qui y surviennent sont païés, il n'a aucune chose de reste pour sa nourriture et entretenement d'habits » (1603, 27 avril). — [f° 206:] Déclaration des revenus et charges de l'église paroissiale Saint-Martin de Langres (s. d. : 1562 (?)). — [f° 207:] Prise en amodiation de la cure Saint-Martin de Langres (1542, 7 septembre). — [f° 210:] Prise en amodiation de la cure de Giey-sur-Aujon (1559, 16 août). — [f° 212:] Prise en amodiation de la cure de Praslay. — [f° 213, v°:] Déclaration du revenu de la cure d'Aujerres. — [f° 214:] Déclaration du revenu de la cure de Saint-Géosmes. — [f° 215:] Abandon par devant notaire du temporel de l'abbaye de Notre-Dame de Longuay par l'évêque de Langres, abbé commendataire de Longuay (1554, 2 mai). — [f° 223:] « S'ensuyt l'estat des religieux dudict Longuay ». — [f° 224:] Requête en dégrèvement d'imposition des décimes présentée par les religieux d'Auberive. « Plaira à Messieurs les députés et commis à faire les cottes et impostz particuliers des decimes pour le Roy tant ordinaires que extraordinaires sur les benefices de l'evesché de Langres avoir egard à la grande diminution du revenu de l'abbaye d'Aulberve qui n'est à present et ne peult estre cy après par an que

de dix sept cens livres tournois pour le plat et estat du seigneur abbé du lieu et pour supporter plusieurs autres charges, pour ce que la forge et fourneau de lad. abbaye qui estoient et ont esteis par cy devant de l'ancien domaine d'icelle abbaye erigéz et construites dès y a environ cent ans (*sic*) usant depuis led. temps des boys de lad. abbaye pour l'ouvrage et entretènement d'icelles forges et fourneal qui sont pour aujourd'hui mises et rédigées ou qu'il fault meetre à néant à cause des defenses faictes par les edictz royaulx à tous prelatz et gens d'église de ne vendre doresnavant, copper ou faire copper boys de hault fustaye; parquoy est constrainet led. sieur abbé d'Aulberivy de faire cesser lesd. forge et fourneal qui ne pourroient besoingner sans l'usage desd. boys. » (1561, 7 février).

Déclaration de revenus [f° 226:] Cure de Brennes (1568, 7 février). — [f° 227:] Cure de Baissey (1568, 5 janvier). — [f° 228:] Cure de Saint-Amâtre de Langres. — [f° 230 et s.]: Cure de Saint-Geosmes. — [f° 231, v°:] Prieuré de Saint-Geosmes. — [f° 233, v°:] Cure de Brennes. — [f° 234:] Prieuré de Flagey. — Prieuré de Baissey. — Cure d'Aprey. — Cure d'Aujeurres. — [v°:] Cure de Praslay. — Abbaye d'Auberive. — Cure de Rouvres-sur-Aube. — [f° 235:] Cure d'Aubepierre. — Abbaye de Longuay. — [v°:] Cure d'Arc-en-Barrois. — Prieuré de Monterot. — [f° 236:] Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Agathe à Arc-en-Barrois. — Prieuré de Vauchlaur. — Cure de Giey-sur-Aujon. — [v°:] Cure d'Ormancey. — [f° 237:] Cure de Prauthoy. — Cure de Vezines. — Cure de Perrogney. — [v°:] Cure de Noidant-le-Rocheux. — Cure de Perrancey. — [f° 238:] Cure de Humes. — Cure de Lannes. — Cure de Pranzey. — [v°:] Cure de Saint-Martin de Langres. — [f° 239:] Prieuré de Saint-Martin à Langres. — Chapelains de Saint-Martin, à Langres. — [v°:] Prieuré de Saint-Amâtre de Langres. — [f° 240:] Cure de Saint-Amâtre à Langres. — Chapelains de Saint-Amâtre. — [v°:] Cure de Saint-Pierre à Langres. — [f° 241:] Chapelains de Saint-Pierre. — Prieuré de Saint-Didier. — [v°:] Prieuré de Saint-Gengoult à Langres.

Doyné de Fouvent. — Procès verbaux de déclarations de revenus (1561-1562). — [f° 245, v°:] Cure de Fouvent-le-Haut ou Fouvent-le-Château (Haute-Saône). — [f° 246:] Prieuré de Fouvent-le-Haut. — [v°:] Commanderie du Saint-Esprit à Fouvent. — [f° 247:] Chapitre de Fouvent. — v°: Cure de Roche-sur-Salon¹ (Haute-Saône). — Cure de Saint-Andoche (Haute-Saône). —

[f° 248:] Cure de Fouvent-le-Bas ou Fouvent-la-Ville (Haute-Saône). — Cure des Aumônières (Haute-Saône). — [f° 249:] Cure de Gilley. — Cure de Coublanc. — [v°:] Prieuré de Coublanc. — Cure de Grenant. — [f° 250:] Cure de Genevrières. — [f° 252:] Cure de Roche-sur-Salon. — [f° 253:] Cure de Saint-Andoche. — [v°:] Prieuré de Fouvent-le-Haut. — [f° 254:] Cure de Fouvent-le-Haut. — [v°:] Prieuré de Coublanc. — [f° 255:] Cure de Coublanc. — [f° 256:] Cure de Genevrières. — [v°:] Cure des Aumônières. — [f° 258:] Cure de Roche-sur-Salon. — [f° 259, v°:] Cure de Saint-Andoche. — [f° 260, v°:] Prieuré de Fouvent-le-Haut. — [f° 262, v°:] Cure de Fouvent-le-Haut. — [f° 263:] Cure de Fouvent-le-Bas. — [f° 264:] Chapelle Saint-Pierre en l'église de Fouvent-le-Haut. — [f° 265, v°:] Chapitre de Fouvent-le-Haut: déclaration du receveur du chapitre: dans le dernier compte rendu par lui au chapitre « il a esté trouvé (de revenu) en ce qui consiste en royaume de France six livres onze deniers en argent, en grain froment douze bichets dix penaults, en aveine huit bichets, le bichet vaillant douze mesures, mesure dudict Fouvans, le reste estant assis es conté de Bourgoigne ». — [f° 266, v°:] Cure de Coublanc. — [f° 267, v°:] Prieuré de Coublanc. — [f° 268, v°:] Cure de Grenant. — [f° 269, v°:] Cure de Genevrières. — [f° 270, v°:] Cure des Aumônières. — [f° 272 et s.]: « Déclaration des meix, maisons, prés, terres, vignes, estant et dependant du revenu de la cure de Rigneix (Rigny, Haute-Saône), le tout assis aud. Rigney, finaige, vignoble, prairies et territoire d'illec. » (1560, 7 octobre). — Procès-verbal de déclarations de revenus (1560). — [f° 274:] Cure de Roche-sur-Salon. — [f° 276:] Cure de Fouvent-le-Bas. — [f° 277:] Cure de Rigny. — [v°:] Cure de Coublanc. — [f° 278, v°:] Cure de Grenant. — [f° 279, v°:] Cure de Genevrières. — [f° 281:] Cure de Gilley. — [f° 283 à 286:] Commanderie d'Aumônières (Haute-Saône). — [f° 287:] Certificat de la visite faite au doyné de Fouvent par les délégués du chapitre pour l'imposition des décimes. (Gilley, 1561, 9 février). — [f° 280:] Requête en dégrèvement présentée par Messire Pierre-Estienne Caisel, prêtre, curé du lieu de Fouvent-le-Bas et d'Argillières, sa succursale, (Haute-Saône) « lequel lieu d'Argillières est assis ou conté de Bourgoigne et pour raison du lieu d'Argillières paye chascun an à Monseigneur le conte dudict conté de Bourgoigne tribut et imposition telle que luy est imposée et cottizée par Mond. s^r le conte de Bourgoigne, lequel impost est d'assez grosse somme, voyres à luy insupportable ».

¹ Auj. Roche et Bancourt.

[f° 289 à 294:] Déclaration des revenus du temporel du couvent des Chartreux-les-Dijon (1561, 23 juin). — [f° 295 à 296:] Déclaration des revenus de la chapelle Sainte-Barbe en l'église Saint-Mammès, de Langres. — [f° 297:] Requête en main-levée de saisie présentée par Claude de Châteauneuvillain, prieur de Saint-Nicolas de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) et Lamargelle, protestant qu'il ait été cotisé « à deux quatre pour les décymes, qu'est une choses fort estrange, attendu que lad. Margelle est le principal bien dud. Saint-Nicolas, que par les vyeulx registres du passéz il n'aperra que soyent deulx » (s. d. 1562). — f° 298 à 300:] Information sur la précédente requête. — [f° 301 et ss.:] Prise en amodiation de la cure de Commissey (Yonne). — [f° 304:] Déclaration en revenus du curé de Vieux-Château et Montberthault (Côte-d'Or). — [f° 305:] Prises en amodiation de la cure de Lignorelles (Yonne); — [f° 306 et s.:] de la cure d'Yrouerre, Viviers et Bêru (Yonne); — [f° 309:] de la cure de Serrigny et Tissey sa succursale (Yonne); — [f° 311:] de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Pacy (Yonne); — [f° 312:] de la chapelle Saint-Guillaume au donjon du château de Pacy. — [f° 314 et s.:] Déclaration du revenu de la cure de Lézinnes (Yonne). — [f° 316:] Requête en dégrèvement présentée par Jean Grosseau, prieur-doyen de Vendeuvre (Aube). — [f° 318:] Prise en amodiation de la cure de Bernon (Aube). — [f° 319:] Déclaration du revenu de la cure de Fresnes (Yonne). — [f° 320:] Déclaration du revenu de la cure et prieuré de Roffey (Yonne). — [f° 321:] Prise en amodiation de la cure de Méré (Yonne).

Doyenné de Bèze. — Déclarations de revenus. 1561 — [f° 324, v°:] Cure de Sacquenay (Côte d'Or). — [f° 325:] Hôpital de Sacquenay. — [v°] Cure de Chazeuil (Côte-d'Or). — [f° 326:] Cure de Véronnes-les-Grandes (Côte-d'Or). — [f° 327:] Cure de Lux (Côte-d'Or). — [v°:] Abbaye, couvent et offices de Bèze (Côte-d'Or). — [f° 328 et s.:] Chapelles Sainte-Anne, Saint-Mammès, Saint-Ferréol et Saint-Forgeul, martyrs, à l'église de Bèze. — [f° 330:] Cure de Viévigne (Côte-d'Or). — Cure de Spoy (Côte-d'Or). — [f° 331:] Hôpital Saint-Antoine de Norges-la-Ville (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Clénay, succursale de Saint-Julien (Côte d'Or). — [f° 332:] Cure de Brognon (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Flacey (Côte-d'Or). — [f° 333, v°:] Cure de Bèze. — [f° 334, v°:] Cure d'Arcelet et Arceau (Côte-d'Or). — [f° 335, v°:] Cure de Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or). — [f° 336:] Cure de Belleneuve (Côte-d'Or). — [f° 337:] Cure de Trochères

(Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Mitreuil (Côte-d'Or). — [f° 338:] Prieuré de Saint-Léger (Côte-d'Or). — [f° 339, v°:] Cure de Saint-Léger. — [f° 340:] Cure de Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or). — [f° 340, v°:] Cure de Montmangon (Côte-d'Or). — [f° 341, v°:] Prieuré de Saint-Sauveur (Côte-d'Or). — [f° 342:] Cure de Ladmay (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Jancigny (Côte-d'Or). — [f° 343:] Cure de Benève (Côte-d'Or). — [f° 344:] Cure de Champagne (Côte-d'Or). — [f° 345:] Cure de Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f° 346:] Cure de Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [v°:] Prieuré de Beaumont-sur-Vingeanne. — [f° 347:] Cure de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Mornay (Côte-d'Or). — [f° 348, v°:] Cure de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — Cure de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f° 350:] Cure de Percy-le-Petit. — [v°:] Chapelle Notre-Dame à Montormontier. — [f° 351:] Chapelle de la Conception-Notre-Dame à Censy (Yonne?). — [f° 351:] Cure de Bézoutte (Côte-d'Or). — [f° 352, v°:] Cure de Saint-Julien (Côte-d'Or). — [f° 353:] Cure de Percy-le-Grand (Haute-Saône). — [f° 354, v°.] Prieuré-cure de Mirebeau (Côte-d'Or). — [f° 357:] Prises en amodiation; Cure de Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — [f° 359:] Cure d'Oisilly, 1559 (Côte-d'Or). — [f° 361:] Déclaration des revenus de la cure de Viévignes, 1561 (Côte-d'Or). — [f° 363:] Déclaration des revenus de la cure de Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or). — [f° 367:] Requête en dégrèvement présentée par M. Philibert Bonnot, chanoine de Langres, curé de Percy-le-Grand (Haute-Saône): « led. Percy-le-Grand ne doit et ne peut estre compris en la cote que faictes à présent parce qu'il est notoïrement aud. conté de Bourgogne et du ressort du parlement de Dole et si est imposé par les officiers du Roy catholique, conte dud. conté de Bourgogne, à la somme de huit livres l. payables par chascun au jour de purification Nostre-Dame et ce pour ung impost nommé vulgairement oud. conté de Bourgogne les feuz, outre l'ordinaire cote pour la fortification de la ville de Gray. » — [f° 369 et s.:] Prise en amodiation de la cure de Jancigny (Côte-d'Or). — [f° 381:] Requête en dégrèvement présentée par Girault Rémond, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine en l'église de Thoires (Côte-d'Or) et de la chapelle La Grand Notre-Dame en l'église du château de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 1561, 29 janvier. — [f° 382:] Certificat donné au sujet de la déclaration des revenus de l'abbaye de Châtillon-sur-Seine (1561, 1^{re} février). — [f° 384:] Requête en dégrèvement

présentée par le curé de Dancevoir, exposant qu'en son bénéfice ne lui « est donné par années que huit septiers de graines par moiyté bletz de deux grains que sont quatre septiers et aultres quatre septiers avoyne, lesquels quatre septiers sont payé sur l'abbaye de Longuay » et qu'il n'a « aultres graines pour tous dismezs. Nota: que messieurs les religieux de Longuay levant tous dimes et quant aux aultres proffictz sont à présent nulz à cause que le peuple ne veult ayde de l'ordonnance suyvant les mortuaires et bénédictionz nuptialles » (1561, 4 février). — [f° 385 et s.]: Pièces diverses relatives aux déclarations de revenus de l'abbaye de Saint-Pierre de Pothières (Côte-d'Or). — [f° 391 à 397:] Rôle des déclarations de revenus des bénéficiaires au doyenné de Châtillon-sur-Seine, 1561. — [f° 391:] Abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine. — [v°:] Cure de Châtillon. — Offices de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon. — [f° 392:] Chapelles Saint-Jean et Saint-Mammès à Châtillon. — Chapelles Saint-Jacques et Saint-Georges aux églises Saint-Nicolas et Saint-Mammès de Châtillon. — [v°:] Abbaye de Pothières (Côte-d'Or) et ses offices. — [f° 393:] Cure de Pothières. — [f° 393:] Cure de Montliot (Côte-d'Or). — Cure de Sainte-Colombe (Côte-d'Or). — Cure de Poinson et Larrey (Côte-d'Or). — [v°:] Chanoines de Larrey. — Cure de Marcenay (Côte-d'Or) et Bissey-la-Pierre. — Cure de Laignes (Côte-d'Or). — [f° 394:] Cure de Griselles (Côte-d'Or). — Prieuré de Griselles. — Cure de Bonix (Côte-d'Or). — Cure de Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or). — Cure de Charrey et Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), son annexe. — Cure de Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de Masingy (Côte-d'Or). — Cure de Prusly-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Cure de Maisey-le-Duc (Côte-d'Or), avec Villoite, sa succursale. — Cure de Villiers-le-Duc avec Vanvey, sa succursale (Côte-d'Or). — Prieuré du Val-des-Choux (Côte-d'Or). — [f° 395:] Cure de Voussains (Côte-d'Or). — Cure de Recey-sur-Ouce et Menesble (Côte-d'Or), sa succursale. — Cures de Buxerolles, Chambain et Conlmier-le-Sec (Côte-d'Or). — Cure de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or). — [v°:] Cure d'Arbot et Aulnoy. — Cure de Germaines. — Cure de Gurgy-le-Château (Côte-d'Or). — Cure de La Chaume (Côte-d'Or). — Chapelle de Saint-Nicolas de La Chaume. — Chapelle Saint-Jacques de La Chaume. — [f° 396:] Cure de Lucey et Faverolles sa succursale (Côte-d'Or). — Cure de Dancevoir. — Prieuré de Louesme (Côte-d'Or). — Cure de Louesme. — Cures de Veuxhautes, Montigny-sur-Aube et Boudreville (Côte-d'Or). — [v°:] Cure de

Lanty. — Prieuré de Lanty. — Chapelle Sainte-Catherine à Lanty. — Cure de Gevrolles (Côte-d'Or). — Cure d'Ormoys-sur-Aube. — [f° 397:] Cure de Bissey-la-Côte (Côte-d'Or). — Cure de Thoires (Côte-d'Or). — Chapelle Sainte-Catherine à Thoires. — Cure de Brion-sur-Ouce et Mosson, sa succursale. — [v°:] Cure de Belan-sur-Ouce (Côte-d'Or). — Cure d'Autricourt (Côte-d'Or). — [f° 400 à 413:] Déclaration présentée par le prieur et les religieux de l'abbaye de Bèze « tant du revenu appartenant aud. couvent que d'offices claustrales de l'abbaye dud. Besze » (1561).

[f° 414 et s.]: Déclaration du revenu du prieuré de Sainte-Eulalie (commune de Bligny, Aube). — [f° 416 et s.]: Déclaration du revenu du prieuré de La Ferté-sur-Aube (Aube). — [f° 419:] Prise en amodiation de la cure de Blumeray. — [f° 421:] Déclaration du revenu de la cure de Buxières-les-Froncles (1561). — [f° 423:] Bail de la cure d'Ambonville (1559). — [f° 425:] Prise en amodiation de la cure de Villiers-sur-Marne (1561). — [f° 428:] Prise en amodiation de la cure de Cerizières. — [f° 429:] Prise en amodiation de la cure de Champcourt (1561). — [f° 431:] Prise en amodiation de la cure de Dail-lancourt (1556). — [f° 434:] Prise en amodiation de la cure de Bouzancourt. — [f° 436:] Déclaration du revenu de la cure de Cirey-le-Châtel. — [f° 438:] Déclaration « des dimes, prés, terres, jardins appartenant à la chapelle Monsieur Saint-Gilles de Villiers-sur-Marne ». — [f° 439:] Prises en amodiation de la cure de Spoy et Fravaux, sa succursale (Aube), (1557 et 1559). — [f° 442:] Déclaration du revenu de la cure d'Ambonville. — [f° 433:] Déclaration du temporel du couvent de Braecancourt (1569). — [f° 444:] Prise en amodiation de la cure de Sauley (Aube). — [f° 446:] Prise en amodiation de la cure d'Arrentières (Aube). — [f° 447:] Prise en amodiation de la cure de Colombé-la-Fosse (Aube). — [f° 451:] Déclaration du revenu de la cure de Gillancourt (1561). — [f° 452:] Prise en amodiation de la cure d'Ar-nancourt (1558). — [f° 455:] Prise en amodiation de la cure de Rizaucourt (1559). — [f° 459 à 462:] Déclaration du revenu temporel de la chapelle Saint-Esprit de Tonnerre.

[f° 463 à 465:] Rôle des bénéficiaires au *doyenné de Chaumont* avec leurs revenus. — *Abbayes et prieurés*. — La Crête. — Septfontaines. — Val-des-Ecoliers. — Condes. — Rimaucourt. — Buxerolles. — Vignory. — Sixfontaines. — Moiron. — Grand-Vaux. — *Commanderies*. — Le Corgebin. — Bonnevaux. — Esnouveaux. — *Cures*. — Andelot. — Annéville. — Blancheville. —

Bourdons. — Brottes. — Briaucourt. — Bologne. — Bonnevaux. — Choignes. — Gondes. — Creney. — Chantraines. — Consigny. — Darmannes. — Doulaincourt. — Euffigneix. — Ecot. — Forcey. — Lanques. — Luzy. — Longchamp-les-Millières. — Marault. — Millières. — Marilles. — Meures. — Lamancine. — Montot. — Neuilly-sur-Suize. — Rimaucourt. — Rochefort. — Riaucourt. — Roches-sur-Rognon. — Signeville. — Soucourt. — Cirey-les-Marilles. — Treix. — Vignory. — Vouécourt. — Vraincourt. — Villiers-le-Sec. — Viéville. — *Hopital de Vignory.* — *Mulabière de Vignory.* — *Chapelles.* — Saint-Nicolas de Sixfontaines. — Notre-Dame de Vignory. — Saint-Georges de Marault. — Saint-Anfoine en l'église Saint-Jean de Chaumont. — Notre-Dame des Couturiers en l'église Saint-Jean de Chaumont. — Notre-Dame en l'église d'Annéville. — Saint-Antoine à Bologne. — Saint-Gabriel à Andelot. — Saint-Michel à Viéville. — Saint-Brice près Doulaincourt. — Saint-Evre. — [f° 466 et s. :] Prise en amodiation de l'abbaye de Septfontaines. — [f° 471:] Déclaration du revenu de la cure de Marault. — [f° 471:] Demande en dégrèvement présentée par le curé de Roches-sur-Rognon. — [f° 472:] Prise en amodiation de la cure de Marconay. — [f° 474:] Déclaration des revenus des Pères Carmes déchaussés de Langres. — [f° 476:] Prise en amodiation du prieuré de Collan (Yonne). — [f° 478:] Requête en dégrèvement présentée par le curé de Cussangy (Aube). — [f° 480:] Requête en dégrèvement présentée par le curé de Prénôis (Côte-d'Or), (1561). — [f° 482:] Etat des revenus de la chapelle au riche de Dijon. — [f° 484:] Requête présentée pour le dégrèvement du revenu de la chapelle au riche de Dijon. — [f° 486 et s. :] « Remarques sur le bien des abbayes de l'ordre de Saint-Benoit ». — [f° 489:] Requête en dégrèvement présentée par le chapelain de Saint-Jacques à Châteauvillain. — [f° 490:] Déclaration du chapitre de Châteauvillain (1561). — [f° 491:] Déclaration des revenus de la chapelle de Saint-Denis à Villiers-sur-Marne.

G. 940. (Cahier.) — 79 fol. pap.; couvert en parchemin blanc.

1561-1562. — Chambre ecclésiastique. — Décimes. — Copie des lettres patentes du roi Charles IX qui, « par les grandes dettes et affaires, dit-il, où nous nous sommes trouvés à notre advènement à la couronne et trouvons encore », établit un impôt de quatre décimes sur les biens ecclésiastiques à prélever pendant six ans dans tous les

diocèses pour parfaire la somme de 1,600,000 L accordée au roi par les assemblées du clergé d'Orléans et de Poissy (Saint-Germain, 30 novembre 1564). — Convocation aux doyens du diocèse pour qu'ils aient à « notified et faire assavoir à tous messieurs du clergé estans du ressort du doyenné de chacun d'eulx respectivement et leur assigner jour à comparoir, . . . pour eslire et convenir de six personnes qui feront la cote et impost des sommes contenues esd. lettres patentes sur les gens du clergé dud. diocèse et en oultre pour veoir délibérer et conclure sur le contenu esd. lettres ». — [f° 16 et s. :] Opérations pour l'élection de cette commission. — [f° 22 :] « Ce néanmoins avant que de passer oultre et procéder à lad. election ont esté faictes plainctes et doléances et autres remonstrances par aucun esd. sieurs dud. clergé. Entre autres led. sieur abbé de Morimut a remonstré que, attendu qu'il est question d'imposer grande somme de deniers sur le clergé du diocèse de Lengres, pour y mieulx procéder seroit bon y envoyer messaige exprés à Paris au despens du clergé afin de scevoir comme le clergé de Paris s'est gouverné à faire l'impost de cote dud. clergé, etc. » — Procès-verbaux des opérations de la commission.

G. 941. (Cahier.) — 45 fol.; papier.

1568. — Chambre ecclésiastique. — Décimes. — « C'est le rolle et assiette des deniers qu'il convient fournir pour le clergé de Lengres suivant les lettres patentes du Roy nostre sire en datte du xxviii^e jour de décembre mil cinq cens soixante-sept, signées de laubespine et seellées de cire jaulne pour le rachat et rachapt du domaine du Roy nostre sire aliéné, secourir et aider à supporter les immenses dettes desquelles le royaume de France s'est trouvé chargé à l'advènement de sa magesté à la coronne, lad. assiette fait par les vicaires en Evêsché et deputtez du clergé de lengres, lesquelz, suivant lesd. lettres, ont procedé à la cote desd. deniers payables au quinziesme de febvrier et premier jour d'octobre, an présent mil v^e lxxviij, lad. assiette faite par nous Nicolas de Giey, grand vicaire de mounseigneur de lengres; François Mangeard, évesque de Nigrepont; Maximilien de Rouvray, prieur de Saint-Didier; Jehan Tabourot, chantre et official de Lengres; Jehan Desbarres, chanoine et chambrier de l'église de Lengres et Adrian Roze, doyen de l'église de Chaumont, députéz par le clergé dud. diocèse. »

ment fait par Messieurs les archevesques, évesques, et autres ecclésiastiques tenans l'assanblée générale du clergé de France, assenblé par permission du Roy en l'abbaye Saint Germain-des-Prés à Paris, de la somme de douze cens mil escuz qu'il a esté arrêté et résolu en lad. assanblée devoir estre imposéz et levéz sur tout led. clergé y compris les Rhodiens pour satisfaire au paiement tant du million d'or accordé à sa majesté pour subvenir aux fraiz de la guerre contre les hérétiques que de deux centz mil escuz de plus adviséz estre nécessaires pour les fraiz de lad. levée, port et voicture dud. million », etc. — [pièce 2:] « Département de la somme de vingt-cinq mil escuz revenans à soixante-quinze mil livres t. qui se paie par messieurs les grandz maistre, prieurs, baillifz, hospitaliers, commandeurs, prieurs, curéz et autres membres de l'ordre et religion de Saint Jean de Jérusalem pour leur cote-part de l'aliénation de cinquante mil escuz de rente du bien temporel des églises de ce royaume de France », etc. (1586). — [pièce 3:] « 1576. Estat et département général des cinquante mil escuz de rente levéz sur le clergé. » — [pièce 4:] « 1574. Département sur les églises et diocèses de France du subsidé accordé au Roy par le clergé. » — [pièce 5:] « Roolle de la taxe d'un million de livres sur les diocèses de ce royaume faite par Messieurs les cardinaux deputéz du clergé » (1574). — [pièce 6:] « Estat des taxes faites par Messieurs les députés de nostre saint-père le Pape suivant la bulle de sa sainteté pour la rente du temporel de l'église au denier vingt quatre, fait en l'année mil V^e soixante-huit. » — [pièce 7:] « 1563. Département général fait sur les bénéficiers de la qualité de l'édiet d'aliénation du temporel pour le retrait desd. biens aliénéz. » — [pièce 8:] « 1563. Estat et département de ce que le Roy a ordonné que porteront les diocèses estans en ses royaume, païs, terres et seigneuries de son obéissance cy après déclaré de cent mil escuz sol. de rente et revenu annuel. »

G. 966. (Gasse.) — 2 pièces, papier.

1588. — Chambre ecclésiastique. — Impositions et décimes. — « Estat général de la valeur des finances du Roy et levées de deniers qui se font souz son autorité en toutes les provinces de son royaume et despences sur icelles dressé sur les estatz envoyéz par les présidens et trésoriers généraulx de France. » — « Inventaire des roolles et départemens particuliers des taxes imposées sur les bénéficiers de chacun diocèse de ce royaume » (1588).

G. 957. Gasse. — 17 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1561-1623. — Chambre ecclésiastique. — Assenblées pour la répartition des décimes. — Lettres patentes de Charles IX convoquant le clergé de Langres à l'assanblée pour l'assiette des décimes (Saint-Germain, 30 novembre 1561). — Procès-verbaux de convocation des députés pour l'assanblée du clergé de 1577. — Procès verbal de l'assanblée du clergé de Langres du 8 octobre 1578 « en laquelle il fut résolu de ne plus continuer le paiement d'une decyme et demie outre et par dessus l'ordinaire ». — « Articles proposés en l'assanblée générale du clergé de la province de Lyon, tenue au L. Lyon les vingt sept, vingt huit et vingt neuviesme d'april mil cinq cens soixante-dix-neuf ». — Mandement de Philippe de Lenoncourt, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et privé, Jessé de Baucquemare et Pierre Thihoult, « commis saires ordonnéz et deputéz par Sa Magesté à la visitation des provinces de l'Isle de France, Champaigne et Picardye » pour ordonner que « les gens du clergé du diocèse de Sens bailleront par déclaration les esglises, parroisses et autres maisons ecclésiastiques où ils sont empeschéz en la célébration du service divin ou en la perception et jouissance des dixmes et autres droicts et revenus à eux appartenans et les noms de ceux qui les y empeschent et troublent » (1582, 20 octobre). — « Extraict des seiziesme et dix septiesme articles du cayer des remonstrances que les vicaires généraulx de Mousieur de Langres et le député de son clerge ont présentés à Messieurs les commissaires ordonnéz et deputéz par le Roy à la visitation des provinces de l'Isle de France, Champaigne et Picardie et de l'ordonnance de nosd. seigneurs les commissaires sur chacun desd. articles. » — « Ensuyvent les mémoires et articles présentéz à Nosseigneurs les commissaires de Sa Magesté en la ville de Sens par le clergé dud. Sens :

Les vicaires général et deputéz du clergé du diocèse de Sens, aians receu des lettres de Sa Magesté données à Fontainebleau (sic) le sixiesme jour du mois d'aoust dernier et suyvant icelles fait assembler aucuns des principaulx du clergé et aultres et par leur avis proposent à Nosseigneurs les comisaires deputéz de sa magesté les très humbles remonstrances qu'ilz font de plusieurs choses consernantes l'estat de ce diocèse ausquelz ilz supplient nosseigneurs les comisaires d'y pourvoir et donner ordre tel qu'ilz adviseront pour le bien de l'église et suyvant l'intention de sad. Magesté.

Qu'il y a plusieurs églises aud. diocèse où le service divin pour la plupart du temps délaissé parceque les vrais titulaires n'y auserit résider pour n'estre souffertz par les gentilzhommes des lieux en leurs terres et autres terres appartenantes mesmes aux ecclésiastiques, par autres qui s'y sont adomiciliéz ayans suivy les armes, qu'ilz treuvent le peuple en subjection et lesquels ne veullent souffrir aucunes personnes ecclésiastiques de servir lesd. églises synon souzb leur voulanté et appérit et ceulx qui leur plaist et ceulx qui les laissent prendre les dixmes et aultre revenu qui debveront estre destiné à l'entretienement et subvention des cures :

Le revenu des autres bénéfices, mesmement les dixmes, sont presque partout le diocèse entre les mains desd. gentilzhommes et autres gens de guerres qui tiennent les ecclésiastiques en servitude... :

Qu'en aucunes abbayes et monastaires dud. diocèse les gentilzhommes qui ce dient tenir les abbayes mesmes les maisons presbitérales soulz contidance y lozent et font leur demeure le plus souvent avec leurs femmes, enfans et familles, qui apporte grand scandalle au peuple et empeschement aux religieux... » — « Abrégé de la respence faite par les deputtez du clergé de Sens à Messeigneurs les commissaires deputés par la magesté du roy. » — Procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du clergé de Langres « tenue... l'an mil six cent quatorze le lundy quatriesme jour du mois d'aoust... en la grande salle de la maison épiscopalle dud. lieu, comme il est acoustumé pour délibérer des affaires importantes aud. clergé ». — Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Langres en 1623.

G. 968. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1729-1758. — Chambre ecclésiastique. — Requêtes en dégrèvement d'impôts présentées par les religieux de Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or) et états des revenus de l'abbaye.

G. 949. (Liasse.) — 543 pièces, papier; 23 pièces, parchemin.

1675-1719. — Chambre ecclésiastique. — Constitutions et remboursements de rentes.

G. 950. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1563-1588. — Chambre ecclésiastique. — Aliénations de biens ecclésiastiques. — Copie des lettres patentes de Charles IX « concernant l'aliénation de cent mil escuz du temporel de l'Eglise » (1563, 8 juin). —

« Coppie des lettres de commission pour l'audition du compte de monsieur de Castille touchant l'aliénation dernière des cinquante mil escuz de rente du temporel du clergé faite en l'an mil v^e LXXVI. » — « Coppie de la contraincte naguères envoyée par les diocèses pour l'accélération des deniers de la vente et aliénation permise en la présente année 1586. »

G. 951. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1574-1769. — Chambre ecclésiastique. — Receveurs des décimes. — Vente de l'office de receveur des décimes au diocèse de Sens et autres par le sieur J. B. Gondé, « gentilhomme florentin », à M^r Nicolas Legras, « trésorier de monseigneur le cardinal de Guise » (1574, 10 juillet). — « Registre des expéditions d'offices de receveurs et contrôleurs des décimes des diocèses du royaume de France délivrés en l'an 1588. » — Pièces relatives à l'apurement des comptes du sieur Boudrot, ancien receveur des décimes du diocèse de Langres (1768-1769).

G. 952. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1572-1598. — Receveurs des décimes. — Saïsis. — « A monsieur le lieutenant au siège royal de Langres. Congé à révérend père en Dieu messire François Maugeard, évêque de Négrepont, suffragant en l'évesché de Langres et vicaire du chappitre ez choses pontificales, le siège épiscopal vacant, demandeur en exécution de sentence. Faire appeller par devant vous François Colin, Laurent Bizot et Mongin Febvre, caution dud. Colin, commissaires députez au regime et gouvernement des graines de question pour veoir procéder à l'appréciation desd. graniers selon le rapport des gros fruitcz à l'effect de l'exécution desd. sentences et quelles ne demeurent illusoirs, ains soyent exécutées selon leur forme et teneur » (1572). — Assignation par devant « le lieutenant civil au siège royal estably à Langres, commissaire député pour le fait de l'aliénation du bien ecclésiastique », de maistre Gabriel Piétrequin « recepveur des décymes du diocèse dud. Langres, pour veoyr adjuger le prouffit et default par luy fait mercredy dernier et les peines contre luy indictes en ce faisant et satisfaisant aux commandements à luy faictes de nostre ordonnance » (1598).

G. 953. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1749-1750. — Chambre ecclésiastique. — Pièces relatives à la vente faite par M^r Louis-Charles de

Caquerey, grand vicaire de l'évêque de Langres, pour l'entretien des étudiants au séminaire et délibération de la Chambre à ce sujet.

G. 934. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1734-1752. — Chambre ecclésiastique. — Pièces relatives à l'aumône générale et aux enfants abandonnés. — Extrait des minutes du greffe du bailliage ducal de Langres concernant « l'adjudication au rabais de la nourriture et entretien de Catherine Prévost, âgée de cinq ans », fille de Sébastien Prévost, « maître menuisier demeurant à Langres », lequel s'était « absenté », de la ville : en sa qualité de seigneur haut justicier, l'évêque se trouvait chargé de la nourriture de ces enfants abandonnés sur sa justice (10 février 1734). — Certificat du curé de Charmoilles, attestant que « Catherine Prévost, fille de Sébastien Prévost, m^e menuisier, autrefois demeurant à Langres et absent de lad. ville depuis quelques années, est actuellement vivante et demeurante aud. Charmoilles chez Jean André, laboureur audit lieu, duquel elle est nourrie et entretenue d'habil et de linges, de même que si elle étoit son propre enfant » (1734 5 juillet). — Quitances de grains reçues pour l'aumône générale (1748-1752). — « Etat des grains que j'ay reçu dans le grenier de la Chambre ecclésiastique de la part de M^r Philibert pour les pauvres » (1748). — « Mémoire pour l'établissement de l'aumône générale de Langres : L'objet de l'aumône générale est : 1^o d'empêcher la mendicité ; — 2^o de pourvoir à ce qui peut être nécessaire pour faire vivre les mendiants de la ville. Cette nourriture n'est point une chose difficile : les charités des fidèles qui nourrissent non seulement ceux de la ville, mais encore les étrangers, suppléeront à plus forte raison aux besoins des seuls pauvres de la ville qu'on obligera de travailler.

Pour empêcher la mendicité, le baillage royal de Langres peut rendre le règlement dont le projet sera cy après qui obligera les mendiants qui ne sont pas originaires de la ville d'en sortir, qui empêchera l'établissement de nouveaux pauvres dans la ville, qui fera arrêter les pauvres étrangers qui y viendront pour être jugés aux termes de la déclaration du 18 juillet 1724 sans donner la passade qu'à ceux qui auront des passeports ; les portiers de la ville avertiront les mendiants étrangers de ne point entrer dans la ville ; il y aura quatre gardes établis pour les arrêter, savoir les deux chassecquoins de la ville auxquels l'aumône générale donnera quelque chose de plus que les gages qu'ils

reçoivent de la ville et deux autres gardes qui seront totalement payés par l'aumône générale, et auxquels la ville accordera seulement quelques exemptions. On punira plus sévèrement ceux qui auront été avertis par les portiers que ceux qui n'auront pas été avertis. Ce même règlement portera défense de donner l'aumône non seulement aux pauvres étrangers, mais aussi aux pauvres de la ville, auxquels il sera pareillement fait défenses de mendier.

1^{er} ARTICLE.

Pour parvenir à pourvoir aux nécessités des pauvres il sera établi un Bureau de Direction, lequel se tiendra dans une des salles de l'évêché ; ce bureau sera composé du lieutenant général du baillage royal, et en son absence de celui qui le représentera, du doyen des conseillers et du procureur du Roy audit baillage, du maire et du plus ancien eschevin, du lieutenant et du procureur fiscal de la duché et pairie ; du premier officier de la justice ; des sieurs du chapitre ; à l'égard des curés de la ville, ils y auront tous entrée ; mais ils n'auront voix délibérative que chacun pendant une année et tour à tour à commencer par le plus ancien.

2^e ARTICLE.

Monsieur l'évêque de Langres aura la première séance et présidera tant dans le Bureau ordinaire que dans les assemblées générales qui se tiendront pour l'administration dudit bureau, » etc.

G. 933. (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1574-1779. — Chambre ecclésiastique. — Pièces diverses relatives à des questions financières. — Edit de Charles IX défendant « à tous seigneurs propriétaires, leurs fermiers et autres personnes quelzconques enlever les droictz qu'ilz prétendent leur estre deulz soit de champs, rentes ou autres devoirs que préalablement le dixme n'ait esté acquicté sur peine de confiscation des fruitz enlevéz par lesd. propriétaires, leurs fermiers et entreteneurs » (1574, 25 mars). — Ordonnance de Henri IV sur le rétablissement du culte catholique en France, etc. (1596). — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui « réduit aux doubles droits de contrôle, résultant de l'omission de déclaration dans la dernière année, tous ceux dus pour les années antérieures par les bénéficiaires et autres gens de mainmorte qui n'auront pas fait faire les publications prescrites » (1775, 24 novembre). — Arrêt du conseil du Roi prescrivant la réorganisation de la forme en laquelle sont nommés les membres du

bureau diocésain (1777, 27 janvier). — « Mémoire sur la refonte des décimes du diocèse de Langres, faite en 1779. »

G. 956. (Liasse.) — 10 pièces, papier (imprimés et manuscrits).

1725-1765. — Chambre ecclésiastique. — Mémoires divers. — « Mémoire au sujet du cinquantième prétendu être levé sur les biens ecclésiastiques, année 1725. » — « Mémoire historique et chronologique de toutes les impositions payées par le clergé de France, depuis et y compris l'année 1700 jusque et y compris l'année 1750, présenté à Son Éminence Monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld, par MM. Rigoley de Juvigny, père et fils, premiers commis du clergé. » — « Répartitions par métropoles sur tous les diocèses du royaume, sur le pied du département de 1755. » — Tableau des impositions annuelles pour l'acquit des charges du clergé de France (1^{er} octobre 1764). — « Situation du clergé au 1^{er} octobre 1765. » — « Mémoire dans lequel on expose les mesures qui ont été prises pour procurer une répartition équitable des impositions du clergé » (s. d.). — « Classes des différents contribuables. »

G. 957. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1653-1755. — Chambre ecclésiastique. — Nominations des députés à la Chambre. — Procurations des collégiales, abbés, prieurs, curés du diocèse pour la nomination de leurs députés, en particulier : procurations des prieurs pour l'élection d'Adrien de Poiresson, conseiller et aumônier du roi, chanoine de Langres et prieur de Grandvaux, comme député, à la place de Bussy Rabutin, prieur du Val-des-Choux, décédé (1655) ; procurations des collégiales pour l'élection de M^r Antoine Rose, doyen de l'église collégiale de Chaumont, comme député des collégiales du diocèse, en remplacement du sieur Baillet, en son vivant doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, décédé (1657-1658), etc.

G. 958. (Registre.) — In-4^o; 143 fol.; papier.

1640-1667. — Chambre ecclésiastique. — Délivrations. — Mainlevée de la saisie des dîmes de la cure d'Épilly (Aube). — Taxation de l'abbé et du couvent de Clâtillon sur-Seine (Côte d'Or). — Dégrèvement accordé aux curés de Selongey (Côte d'Or), de Villiers, d'Is-en-Bassigny et, en raison des « ruynes et garnisons survenues », aux curés de Chaignay (Côte-d'Or) et Is-sur-Tille (Côte d'Or) (1640-2 décembre).

— Désignation de Monsieur Piètrequin, grand archidiacre, pour « s'acheminer incessamment au conseil du Roi », afin de demander une réduction dans les impositions mises sur le clergé du diocèse : « Monsieur Baillet, doyen de la chapelle du Roy à Dijon, sera prié d'accepter sans retardation six fillettes du meilleur vin de Beaune et de les envoyer à Paris au sieur grand archidiacre, pour les distribuer à messieurs les intendans des finances et autres qu'il jugera pouvoir favoriser lesdites poursuites » (1649, 22 décembre). — Réception des lettres de convocation à l'assemblée provinciale de Lyon (1641, 10 janvier). — Enquête ordonnée sur la moralité, de Michel Rigogne « praticien demeurant à Langres », qui demande le poste de sergent des décimes (1641, 27 juin). — Refus d'envoyer les sommes demandées par la recette provinciale de Châlons-sur-Marne, « faute de fonds » : le grand archidiacre est chargé d'insister à nouveau auprès du conseil du Roi pour requérir décharge des décimes imposés en 1639 et 1650 « attendu les spoliations des bénéficiers et continuation des misères de la guerre ». — Réception de Michel Rigogne en la charge d'huissier (1641, 12 juillet). — Lettre à l'évêque d'Autun « pour remonstrer en l'assemblée les ruynes de ce diocèse » (1641, 9 août). — Mission du grand archidiacre à Paris pour y « travailler aux affaires suivantes : primo représenter à Monsieur Desnoyers et à Nosseigneurs du Conseil que, nonobstant les grandes ruynes du diocèse pour lesquelles il a pleu au Roy, le descharger de ses décymes ordinaires, ledit diocèse se trouve à mesme temps surchargé de trois grandes et notables sommes : la première des décymes ordinaires montants à trente et tant de mil livres par an ; secundo de la somme de vingt-huit mil tant de livres demandée par le sieur Doublet pour les taxes faict à cause du rachapt des offices de receveurs et contrôleurs ; tertio de la somme de soixante et deux mil six cent quatre vingts tant de livres pour la dernière taxe imposée par la dernière assemblée ». Le grand archidiacre demandera le dégrèvement du diocèse (1641, 3 novembre). — Dégrèvement accordé aux prieurs de Noyers (Yonne) et de Saint-Vinnemer (7 novembre) ; à l'abbé de Notre-Dame de Quiucy (Yonne) (1642, 6 avril). — Diverses sommes ordonnées pour l'impression d'un bréviaire (1642, 9 août). — Dégrèvement accordé aux curés de Bourg (26 septembre) ; — de Cohons ; — d'Orbigny-au-Mont ; — de Commissey (Yonne) ; — au prieuré du grand Val-des-Choux (20 novembre) ; — aux curés de Bligny (Aube) ; — de Paçy

(Yonne) ; — de Lézennes (Yonne) ; — de Loches (Aube) ; — de Bernouil (Yonne) ; — de Lantages (Aube) (12 décembre) ; — au curé d'Houilleil-le-Grand ; — au chapelain de la Trinité en Saint-Pierre de Langres (16 décembre) ; — au chapelain de Saint-Germain en l'église Saint-Mammès ; — au chapelain du petit Val-des-Choux à Dijon (1643, 3 janvier) ; — au curé d'Egnilly (Aube) (10 janvier) ; — au chapelain de la chapelle Saint-Gille à Isômes ; — au chanoine du chapitre de Chaumont, agissant en qualité de curé primitif de Rouvres (Aube) (7 février) ; — au trésorier de Saint-Mammès (8 février) ; — au prieur de Fontenot (Haute-Saône) (23 février). — Lettre du Roi pour presser la levée des décimes (1643, 2 mars). — Dégrèvement accordé au curé de Bonbecourt (1643, 23 mars) ; — au chapelain de la Conception Notre-Dame en l'église Saint-Martin de Langres ; — au chapelain de la chapelle de Saint-Claude à Saint-Mammès ; — au curé de Cussangy (Aube) ; — au curé de Cohons (1643, 28 mai) ; — au prieur de Montier-Saint-Jean (Côte-d'Or) (1643, 19 juillet) ; — à l'aumônier de Molesme (Côte-d'Or) ; — au curé de Molesme (Yonne) (1643, 24 juillet). — Renvoi au conseil du Roi, de la requête présentée par l'abbesse de Rougemont, tendant au rabais de sa cote. — Dégrèvement accordé au prieur de Bar-sur-Seine ; — au curé d'Épineul (Yonne) (1643, 7 août) ; — au chapelain de Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Pierre de Mussy-sur-Seine (Aube) (1643, 18 août) ; — aux Trinitaires de Bar-sur-Seine (1643, 29 août) ; — au prieur de Léry (Côte-d'Or) ; — à l'abbé de More (Aube) (1643, 29 août) ; — au curé d'Arc-en-Barrois (1643, 9 septembre) ; — aux chanoines de Larrey (Côte-d'Or) ; — au prieur de Puits (Côte-d'Or) ; — au curé de Recy-sur-Ource (Côte-d'Or) ; — au curé de Saint-Germain de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) ; — au curé de Villars-Montroyer ; — au curé de Lucey (Côte-d'Or) ; — au chapelain de la chapelle St-Michel en l'église Saint-Etienne de Bar-sur-Seine ; — au curé de Perrancey (20 novembre) ; — au prévôt de l'abbaye de Saint-Seine (Côte-d'Or) ; — à l'abbesse de Prâlon (Côte-d'Or) ; — au prieur de Cunfin (Aube) (2 décembre) ; — au prieur de Larrey (Côte-d'Or) ; — au chambrier de Molesme (Côte-d'Or) ; — au curé de Cheslay (Aube) (5 décembre) ; — aux Pères de la Doctrine chrétienne à Noyers (1644, 14 janvier). — Délégation par les églises du diocèse, à l'assemblée générale du clergé, de Jean Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon (1644, 2 février). — Dégrèvement accordé au prieur de Lanty (17 février) ; — au prieur de Saint-Ai-

guan et Dyé (Yonne) ; — au prieur de Montigny-le-Roi (8 mars) ; — au curé de Lomesme (Yonne) (8 avril). — Remise au prieur de Dyé d'une somme destinée à l'entretien d'une maison, sise à Tonnerre, que celui-ci destine au logement de « quelque nombre d'ecclésiastiques, pour le soulagement de la desserte de sa paroisse » (15 avril). — Dégrèvement accordé au curé doyen de N.-D. de Tonnerre (15 avril) ; — aux chanoines et chapelain de Sainte-Croix, à Saint-Mammès (23 avril) ; — au curé de Briel (Aube) (26 avril) ; — au maître de l'hôpital de Brochon (Côte-d'Or) ; — au maître de l'hôpital de Saint-Germain, à Châtillon-sur-Seine ; — au curé de Lannes (2 juillet) ; — au prieur de Tronchoy ; — à l'hôpital de Tonnerre ; — au prieur de Saint-Germain, à Bar-sur-Aube (14 juillet) ; — à l'aumônier de Molesme (22 juillet) ; — au chapelain de Saint-Romain en l'église de Langres ; — au curé des Riceys (Côte-d'Or) (9 août) ; — au chapelain de la Trinité, à Saint-Pierre de Langres (9 août) ; — à l'abbé de Bèze « attendu la ruine générale du revenu de son abbaye survenue depuis l'année 1636 » ; — au prieur de Suxy (16 septembre) ; — au curé de Bousenois (Côte-d'Or) (19 septembre). — Mandat de paiement ordonné pour les compagnons imprimeurs de Nicolas de la Vigne, imprimeur à Paris, pour leur travail au bréviaire du diocèse (29 novembre). — Dégrèvement accordé au prieur de Vanvey (Côte-d'Or) (19 novembre) ; — au curé de Prangey « en considération de la peine extraordinaire qu'il a prise à écrire entièrement le bréviaire nouvellement imprimé, et lors de l'impression d'icelui avoir vacqué seul à la plupart de la correction » ; — au curé, chapelains et familiers de Saint-Jean de Losne (Côte-d'Or) ; — au chapelain de Saint-Laurent à Saint-Mammès ; — au sacristain de Saint-Pierre à Bar-sur-Aube (1645, 4 janvier) ; — Jean Baillet, doyen de la chapelle du Roi à Dijon, délégué à l'assemblée provinciale à Lyon (24 janvier). — Dégrèvement accordé au curé de Chaignay (Côte-d'Or) (25 janvier) ; — au curé de Montheries et Villeneuve-au-Chêne (Aube), à cause de « son extrême pauvreté, en laquelle il est à présent réduit par les ravages, courses et passages des gens de guerre » ; — au maître de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon (19 avril) ; — au curé d'Épagny (Côte-d'Or) ; — au curé de Prangey (24 mai) ; — au chapelain de la chapelle Sainte-Catherine à Lanty (2 juillet) ; — au curé de Saint-Martin de Langres (30 août) ; — au curé d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or) ; — au prieur de Vanvey (Côte-d'Or) ; — au chapitre de Bar-sur-Aube ; — aux prieurs de Condes et de Sixfontaines ; — au chapelain de Sainte-Croix

à Chassigny; — au curé de Poliset (Aube); — au chapelain de Saint-Claude, en l'église de Laferté-sur-Aube; — au curé d'Autepierre (11 décembre); — au prieur de Vendevre-sur-Barse (Aube) (12 décembre); — au prieur de Colombey-les-deux-Eglises (13 décembre); — au chapelain de Saint-Nicolas de Montbard (11 décembre); — au chapelain de Saint-Vincent et Sainte-Catherine, en l'église Saint-Pierre de Langres (16 décembre); — au sacristain de Saint-Bénigne de Dijon (1666, 15 février); — au prieur de Vignory (9 mars); — au curé de Daillecourt; — au prieur de Cirey-le-Château; — au curé de La Chaume (Côte-d'Or). — Paiement à Jacques Petitot, libraire, d'une certaine somme, pour la reliure en maroquin noir qu'il a faite au bréviaire du diocèse (9 mars). — Dégrèvement accordé au sacristain de Saint-Bénigne à Dijon (13 mars); — au prieur de Colombey-les-deux-Eglises; — au curé de Grenant (26 mars); — au prieur de Spoy (Aube) (5 avril); — aux chapelains de Saint-Martin de Langres; — au curé de Sennevey (Yonne); — au prieur de Nogent-en-Bassigny (16 avril); — au prieur de Varennes; — aux oratoriens possédant le prieuré de Grossessauve; — au chapelain de Notre-Dame à Marey-sur-Tille (Côte-d'Or) (19 juin); — au curé d'Yrouerre (Yonne) (4 juillet); — au chapelain de N.-D. la Blanche (23 juillet); — au prieur de Varennes; — au curé de Vitry-en-Montagne; — au prieur de Choiseul; — au trésorier de Langres (19 août); — au chapelain de Praslin (Aube); — au prieur de Pargues (Aube); — au curé de Bragelogne (Aube) (19 septembre); — au curé d'Aserey (Côte-d'Or); — au curé de Montier-en-l'Isle (Aube); — au curé de Meuvy; — au curé de Clefmont; — au curé de Saint-Martin de Langres; — aux maire et échevins de Langres; — aux Minimes de Braecancourt; — au prieur de Sainte-Eulalie (Aube); — aux Pères Jésuites de Langres comme prieurs de Tronchoy et Saint-Gengoult; — au chapelain de Saint-Denis à Villiers-sur-Marne; — au prieur de Faux-les-Ricey (Aube); — au chapelain de Sainte-Catherine à Thoirs (Côte-d'Or); — au curé d'Andelot; — au chapelain de Sainte-Catherine de Lanty (29 novembre); — au curé de Richebourg (13 décembre); — au prieur de Sainte-Germaine; — au prieur de Montérot; — au recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Bar-sur-Aube; — aux chapelains Saint-Grégoire en Notre-Dame de Dijon; — aux chanoines de Jully (Yonne); — aux Ursulines de Bar-sur-Aube (1647, 24 janvier); — au prieur de Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or); — au couvent de Montier-Saint-Jean; — au chapelain de la

chapelle Saint-Gilles à Villiers-sur-Marne; — aux Ursulines de Dijon (27 janvier); — au curé de Ville-sur-Arce (Aube); — au curé de Cohons; — au curé de Charmes (26 mars); — au prieur de Sainte-Germaine; — aux religieuses de Puy-d'Orbe; — au curé de Bierrylles-Belles-Fontaines (Yonne); — au curé de Corgirnon; — au curé d'Orbigny-au-Mont; — au curé de Giey-sur-Aujon; — au curé de Rouvres-sur-Aube; — au curé de Montlandon; — au chapelain d'Ocecy (5 juin); — au curé d'Orbigny-au-Val; — au chapitre de Bar-sur-Aube (23 juillet); — au curé de Poinçon et Larrey (Côte-d'Or); — au prieur de Polhières (Côte-d'Or) (11 septembre); — aux Pères de la doctrine chrétienne de Noyers (12 septembre); — à la maladerie de Vieux-Château (Côte-d'Or) (18 septembre); — au prieur de Sainte-Vertu (Yonne) (20 septembre); — au prieur de Saint-Martin-sous-Beaumont (Côte-d'Or); — au curé de Meuvy (26 septembre); — au curé de Praslay; — au curé de Giey-sur-Aujon (8 novembre); — au curé de Bonsecourt; — au curé de Bivières-le-Bois (22 novembre); — au prieur de Saint-Aignan (28 novembre). — Envoi de M. le grand-vicaire en cour pour y « remonstrer les ruynes que souffre le diocèse par l'entier abandonnement de la pluspart des bénéficiers de ce dict diocèse ruynéz et spoliéz par les ravages des gens de guerre et incurtions des ennemys de l'Etat es années passées et qui continuent encores à présent » (3 décembre). — Dégrèvement accordé au prieur de Colombey-les-deux-Eglises; — au prieur de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube (7 décembre); — au curé de Vesaignes; — à l'abbesse de Rougemont; — au prieur de Saint-Vinnemer; — au prieur de Varennes (12 décembre); — à l'abbé de Bèze (Côte-d'Or); — au couvent et religieux de Bèze; — au prieur de Coublanc; — au chapelain de Ville-sur-Arce (Aube) (1648, 13 février); — au gruyer de l'abbaye de Polhières (Côte-d'Or); — aux chanoines de l'église Saint-Jean-Baptiste à Grancey-le-Château (Côte-d'Or); — au prieur de Saint-Geosmes; — au curé de Poliset (Aube) (22 juin); — au curé d'Esnomis (2 août). — Paiement de 40 livres à Jean Bondrot, imprimeur du dernier jubilé du Pape (5 août). — Dégrèvement accordé à M. de Colligny d'Andelot, trésorier en l'église de Langres; — aux Carnes Déchaussés de Saint-Gilles-sous-Langres (14 septembre); — au curé de Poinçon-Larrey (Côte-d'Or); — au curé d'Yrrouère (Yonne) (18 septembre); — au prieur de Montigny-le-Roi; — au curé de Daillecourt (30 septembre); — au curé de Corlée; — au curé de Montlandon (1649, 11 avril); — au curé de Chaignay (Côte-d'Or); —

au curé de Beneuvre (Côte-d'Or); — au curé de Villey-sur-Tille (Côte-d'Or); — au chapelain de Saint-Nicolas à Aubigny; — au curé de Nogent en Bassigny; — à l'abbesse de Poulangy; — aux chanoines de Grancey-le-Château (Côte-d'Or); — au curé de Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or); — au chapelain de Saint-Romarin à Saint-Mammès; — aux Jésuites de Tronchoy; — au curé d'Orbigny-au Val; — au curé de Noyers (Yonne); — au curé de Sarrey; — au curé de Cirfontaines-en-Azois; — au curé d'Annéville; — au curé de Cirey-le-Château (21 août); — au curé de Gorgirnon (11 septembre); — au prieuré de Mirebeau (Côte-d'Or); — au curé d'Aujeures (19 septembre); — aux Pères Jésuites de Langres (9 octobre); — au curé de Salives (Côte-d'Or) (13 décembre); — au prieur de Vignory; — au prieur de Saint-Léger (1650, 4 février); — au curé de Corlée (20 février); — au curé de Gurgy-le-Château (Côte-d'Or) (2 mars); — aux religieux de Saint-Seine (Côte-d'Or) (20 juillet); — à l'abbé de La Crôte; — au prieur d'Orimont (Aube) (6 octobre); — à la maladerie d'Arc-en-Barrois; — au curé d'Aprey; — au curé de Neuilly-l'Évêque; — au chapelain de Sainte-Madeleine à Saint-Mammès; — au chapelain de Perrancey (27 octobre); — au curé de Boussenois (Côte-d'Or) (28 octobre); — au commandeur d'Aumonières (1651, 29 avril); — au curé de Montsaon (20 mai); — à l'aumônier de Molesme (Côte-d'Or) (1^{er} août); — au chapelain de Saint-Bernard à Saint-Mammès; — au chapelain de Saint-Nicolas à Montlaundon (7 août); — au chapelain de Monterot; — à l'abbé de Châtillon-sur-Seine (19 août); — à l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon; — au prieur de Saint-Martin de Langres (31 août); — au curé de Brottes (22 novembre); — au curé de Salives (Côte-d'Or); — au curé de Viéville; — au curé de Selongey (Côte-d'Or); — au curé de Bonnacourt (27 novembre); — aux chapelains de Sainte-Madeleine à Saint-Mammès; — au curé de Dommarien; — aux chapelains de Sainte-Barbe à Saint-Mammès (5 décembre); — aux religieuses de Rougemont; — au prieur de Noyers (Yonne); — aux Bernardins de Dijon (8 décembre); — au chapelain de Lantenay (Côte-d'Or) (1652, 7 juillet); — au curé de Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) (9 juillet); — au commandeur de Norgés-la-Ville (Côte-d'Or) (2 août); — au curé de Ricey (Aube) (20 août); — au prieur de Clefmont (1653, 8 novembre); — au prieur de Silvarouvres; — au chapelain de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Pierre; au chapelain de Saint-Mathurin à Saint-Etienne de Bar-sur-Seine; — au chapelain de Notre-Dame « des Murs

fraictz » à Langres (15 novembre); — au prieur de Grandvaux; — à l'abbé de Vaux-la-Douce (25 novembre); — au curé d'Odival; — au curé de Marcilly; — au curé d'Aujeures; — au prieur de Saint-Léger, à Latrency (1651, 18 février); — à l'abbesse de Rougemont; — au curé de Marcilly (6 octobre); — au curé de Bricon (17 décembre); — au curé de Noidant-le-Rocheux (19 décembre); — au prieur de Clefmont (1655, 21 octobre); — au curé d'Arthonnay (Yonne); — au curé de Bragelogne (Aube); — au curé de Rugny (Yonne) (21 octobre) (21 octobre); — au curé de Chervoy (Aube); — au curé d'Autreville (1656, 15 février); — au curé de Chichée (Yonne) (5 avril); — au curé d'Yrouero (Yonne) (12 juin). — Ordre d'acheter une douzaine de couteaux « des mieux fraictz » pour envoyer au sieur Pinet, garde des archers de l'Assemblée du clergé de France, en raison de « ses bons offices rendus à ce diocèse et de ceux qu'on peut encore espérer » de lui. — Dégrevement accordé au prieur de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube en raison des « ruynes et pertes souffertes par led. sieur prieur causées par l'incendie arrivé au mois de decembre de l'année dernière 1655, tant en l'église qu'aux maisons dépendantes dud. prieuré »; — au chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube (1657, 16 janvier). — Dégrevement accordé au prieur de Latrency; — au prieur de Louesme; — au prieur de « Faux-à-Ricey »; — au curé d'Argenteuil (Yonne); — au curé de Nogent-le-Roi; — au curé de Biesles; — au curé de Vauchonvilliers (Aube); — au curé de Magnant (Aube); — au curé de Salives (Côte-d'Or); — au curé de Thivet (17 janvier); — au curé de Noidant-le-Rocheux; — au chapelain de Saint-Fhibault en Saint-Mammès; — au curé de Lézennes (Yonne) (5 mai); — au curé de Percey (7 juillet). — Délibération « sur la nécessité qu'il y a de pourvoir aux abris et vexations que quelques particuliers de ce diocèse font à leurs curéz s'appliquants leurs droits et revenus, les usurpant par force; et mesme les maltraitent et frappent au mespris de l'Eglise » (19 septembre). — Décision ordonnant qu'il sera fourni 1000 livres par le clergé « pour pourvoir au restablissement du culte divin et soutenir la religion et l'estat ecclésiastique beaucoup deschues et altérez en le diocèse par les desordres de guerres qui mesme donnent lieu à l'heresie laquelle se gÛsse insensiblement en plusieurs endroits de ce diocèse » (25 septembre). — Dégrevement accordé au curé de Prangey; — au curé de Brion-sur-Ource (Côte-d'Or); — au curé de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) (6 décembre); — au chapelain de Saint-Denis de Villiers-

sur-Marne (1658, 6 février) ; — au curé de Beire-le-Châtel (Côte-d'Or) (2 mars). — Délibération au sujet de l'entretien du séminaire : « Monseigneur de Lengres et mesdits sieurs les députés de son clergé, s'estans fait représenter la délibération par eux prise dès le 25 septembre dernier touchant la nécessité qu'il y a de pourvoir au rétablissement du culte divin et de l'estat ecclésiastique beaucoup deschu en le diocèse par le default et manquement de bons ecclésiastiques, pour remplir les paroisses de cedit diocèse desertes et abandonnées par le fait des guerres, ravages et mortalités survenues, en sorte qu'un seul prestre se treuve quelquefois chargé de deux ou trois autels et qu'à peine peut on treuver personnes pour occuper les cures qui viennent à vacquer et par ce moien les peuples sont privés de la pasture spirituelle et la religion beaucoup affoiblie ; ensuite de plusieurs plaintes et remonstrances qui en ont esté faites..... Monseigneur et Messieurs ont ordonné qu'il sera fourny par le clergé annuellement la somme de mil livres des deniers de la recepte des decymes... qui seront employés pour la subsistence des jeunes ecclésiastiques qui seront choisis pour le seminaire estably en cette ville de Lengres... » (29 juillet). — Election d'Antoine Rose, doyen de Chaumont comme député pour les collégiales (11 septembre). — Dégrevement accordé au curé de Polisy (Aube) ; — au curé de Cerilly (Côte-d'Or) ; — au curé de Montier-en-Isle (Aube) ; — au curé de Bernon (Aube) ; — au curé de Biesles ; — au curé de Gyé-sur-Seine (Aube) ; — au curé de Bussières-les-Belmont ; — au curé d'Ocecy (11 décembre) ; — au chapelain de Saint-Pierre et Saint-Paul en l'église de Montsaugon ; — aux chapelains de Notre-Dame du Cloître à Saint-Mammès ; — au curé de Chesley (Aube) (1659, 9 janvier) ; — au chapitre de Grancey-le-Château (Côte d'Or) (12 novembre) ; — au prieur de Champcourt en raison des « grandes pertes et ruynes arrivées les années dernières » ; — au curé de Civry (Yonne) « attendu la stérilité de l'année précédente » (1660, 25 mai). — Dégrevement accordé à plusieurs curés en raison de « la gresle et gelée survenues les années 1659 et 1660 » : — au curé de Villey-sur-Tille (Côte-d'Or) ; — au prieur de Saint-Martin sous-Beaumont (Côte-d'Or) ; — au curé de Balot (Côte-d'Or) ; — au curé de Buncey (Côte-d'Or) ; — au curé de Presly-sur-Ouce (Côte-d'Or) ; — au curé de Lézennes (Yonne) ; — au curé de Dannemoine (Yonne) ; — au chapelain de Saint-Eve et Saint-Brice, près Doulaucourt ; — au curé de Meures ; — au curé de Maranville ; — au curé de

Bricon ; — au curé du Fayl (1661, 4 février) ; — au curé de Daillancourt ; — au curé de Créancey (Côte-d'Or) (28 avril) ; — au prieur de Sussy (1662, 19 mai) ; — au curé d'Heuilleil-le-Grand ; — au curé de Merrey et Lénizeul ; — au curé de Pouilly ; — aux curés de Dampierre-sur-Vingeanne, Oizilly, Renève, Champagne et Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or) (13 décembre) ; — au curé de Minot (Côte-d'Or) ; — au curé d'Ocecy (1663, 15 janvier) ; — à l'abbaye Notre-Dame de Puy d'Orbe (Côte-d'Or) ; — à l'abbaye du Tart (Côte-d'Or) ; — au prieur des Barres ; — au trésorier de Langres ; — au prieur de Saint-Martin de Langres ; — au prieur de Champcourt ; — au prieur de Choiseul (27 août) ; — au curé de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) ; — au curé de Polisy (Aube) ; — au curé de Soncourt ; — au curé de Percey-au-Tonnerrois (Yonne) (30 août) ; — au curé de Grancey-sur-Ouce (Côte-d'Or) ; — au curé de Civry (Yonne) (17 septembre) ; — au prieur de Colombey-les-deux-Eglises (20 septembre) ; — au curé de Poinçon-les-Larrey (Côte-d'Or) (1664, 17 septembre). — Mandat d'une somme de 36 l. pour l'achat de couteaux destinés à être offerts au sieur Maillard, secrétaire de la reine « pour reconnaissance de ses peines à la sollicitation des affaires du clergé » (4 octobre). — Dégrevement accordé à l'abbé et couvent de Châtillon (10 novembre) ; — au sous-prieur de Suxy ; — au chapelain de Saint-Jean et Saint-Mammès à Châtillon (1665, 5 janvier) ; — au curé de Ville-sur-Arce (Aube) ; — au curé de Montmançon (Côte-d'Or) (18 décembre) ; — aux Pères Jésuites du Collège de Langres (1666, 23 août) ; — à l'abbé de Bèze (Côte-d'Or) ; — au prieur de Vendevre-sur-Barse (Aube) ; — au prieur de Suxy (15 septembre) ; — aux abbés de la Crête, de Montrot ; — aux prieurs de Condes et de Sexfontaines ; — à l'abbé de Clairvaux (Aube) (27 novembre) ; — à l'abbé de Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or) (4 décembre) ; — au curé de Champigny-les-Langres ; — au chapelain de Montrot ; — au curé de Dannemoine (Yonne) ; — au chapelain de Saint-Claude en l'église Saint-Pierre de Langres ; — au prieur du Fays-Billot ; — au chapitre de Saint-Maclou à Bar-sur-Aube (9 décembre) ; — au prieur de Vignory (1667, 13 janvier) (1).

G. 959. (Registre.) — In-4° ; 153 fol. ; papier.

1705-1728. — Chambre ecclésiastique. — Délibérations. — Ordre aux ecclésiastiques de plusieurs doyennés de faire la déclaration de leurs biens (22 jan-

(1) Lacune de 1667 à 1705.

vier). — Gratification accordée au sieur Mathieu pour l'enregistrement des actes auquel il procède à Dijon (2 mars). — Ordre de faire procéder à une déclaration générale des biens de main-morte des abbé et religieux de Clairvaux (24 mars). — Requête à l'intendant pour que les contrôleurs des domaines des gens de main-morte soient rayés du rôle de « l'imposition de l'ustancille » auquel ils avaient été inscrits par les maire et échevins de Langres (23 juillet). — Pouvoir donné au syndic pour emprunter la somme de 2000 livres à l'hôpital Saint-Laurent pour les employer au paiement des charges de contrôleurs ou de commissaires des décimes (19 août). — Gratification de dix louis d'or en espèce accordée au sieur Bontet, notaire à Paris, pour les « bons offices » qu'il avait rendus à la Chambre en plusieurs circonstances. — Gratification de trois louis d'or au sieur Guyot, avocat (22 août). — Emprunts de la Chambre en vue de divers paiements demandés par les traitants des charges de contrôleurs (1706, 22 janvier). — Emprunt pour le remboursement de la cote part du diocèse des rentes des quatre millions deux cent mille livres empruntées par la dernière assemblée du clergé (20 février). — Pouvoir donné au syndic du diocèse pour l'acquisition de la charge de « contrôleur des registres de baptême, mariage et sépulture » (30 juillet). — Remise du produit des insinuations ecclésiastiques par le greffier commis à l'exercice des insinuations (19 août). — Ratifications de deux traités d'acquisition des offices de « contrôleurs des registres de baptême, mariage et mortuaire », l'un pour la partie de Champagne et Bourgogne comprise au diocèse de Langres ; l'autre pour la partie de la généralité de Paris comprise aussi dans le diocèse (20 août). — Le sieur Vathier, l'ainé, commis pour contrôleur unique des « baptêmes, mariages et mortuaires » (27 août). — Désignation d'un député pour aller à l'assemblée provinciale du clergé convoquée à Lyon (1707, 15 février). — Main levée accordée au curé de Marcenay (Côte-d'Or) (11 mai). — Produit des insinuations ecclésiastiques (18 août). — Mémoire des emprunts (24 août). — Permission accordée à la demoiselle Martin, « maîtresse de la maison et communauté des filles Sainte-Anne à Langres », de recevoir certains arrérages et intérêts (1708, 19 mai). — Produit des insinuations ecclésiastiques (18 août). — Remplacement du receveur des décimes (1709, 20 août). — Pension au curé de Vauchonvilliers (Aube), qui avait toujours servi avec beau oup de piété et « avait eue le malheur de perdre la vue » (1709, 26 août). — Ordre au greffier des insinuations de délivrer les

registres des insinuations au curé de Saint-Pierre de Langres, pour qu'il puisse les consulter en vue de taxer certains bénéfices à la capitation (26 septembre). — Installation du député des abbés du diocèse en la Chambre ecclésiastique et du secrétaire « après avoir pris de luy préalablement le serment en tel cas requis, *nam ad potius adhaerere* » (1710, 7 février). — Nomination d'un député à l'assemblée provinciale de Lyon (7 février). — Mainlevée accordée sur sa requête au curé de Blaisy Haut et Blaisy-Bas (Côte-d'Or) (17 mai). — Décision au sujet de l'économat de Moutier-Saint-Jean : le député envoyé pour y saisir les effets et revenus de lad. abbaye vacante par la mort de feu messire Claude Charles de Rochechouart de Chandener, abbé commendataire de l'abbaye aurait été troublé dans ses fonctions : à sa place la Chambre désigne Jean Parisot, seigneur d'Auteville pour « se transporter une seconde fois en lad. abbaye de Moutier-Saint-Jean, y faire toutes fonctions d'économat, sequestre, saisir tous les revenus de lad. abbaye, empêcher la délivrance des deniers procédant de la vente des meubles qui se trouveront en la maison abbatiale ou lieux en dépendants, le tout pour la conservation des biens dud. bénéfice et assurance des réparations si aucune y a » (13 juin). — Compte des insinuations (11 août). — Remplacement du commis des gens de main-morte (20 août). — Remplacement du syndic du clergé (22 septembre). — Ordre d'examiner le compte d'apurement du sieur Sèjournant (1711, 10 avril). — Nomination de députés de la Chambre à l'Assemblée provinciale de Lyon. — Apurement des comptes présentés par le syndic de la Chambre (20 avril). — [F^o 51 et s.] « Etat des rentes, deues par le clergé du diocèse de Langres. » — Déposition sur le bureau de la Chambre d'une somme de 1490 l. 10 s. 8 d. provenant de l'économat de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (7 juin). — Compte des insinuations (18 août). — Résolution de faire faire deux nouveaux départements de décimes (26 août). — Exemption du don gratuit et de l'imposition du dixième accordée aux communautés de Jésuites, Visitantines et Carmélites (3 décembre). — Emprunts divers (4 déc. et s.). — Compte des insinuations (1712, 19 août). — Ordre au curé de Saint-Pierre de se transporter à Laferté-sur-Aube et à Cunfin et d'y faire enquête sur les biens des prieurés (1713, 21 mars). — Résolution touchant l'éclaircissement des comptes de la capitation et de la dime royale. « La Chambre voulant être instruite du fond de ses affaires sur ce qui regarde le rachat de la capitation et de la dixme royale a resolu qu'on feroit

un compte séparé dans lequel ces deux rachats seroient renfermés ; que la première partie de ce compte regarderoit la capitation, la deuxième la dixme royale ; que sur ce qui regarde la capitation on mettra : 1^o la somme à laquelle ce diocèse a été taxé pour le rachat de la capitation ; 2^o les sommes qu'il a payées pour le rachat de lad. capitation ; 3^o celles qui ont été payées par les bénéficiers pour le rachat de leur cote-part ; 4^o à quel denier sont les contrats qui sont sur le clergé pour les sommes employées pour le rachat de la capitation ; 5^o combien la Chambre impose tous les ans sur les bénéficiers du diocèse pour le rachat de la capitation ; 6^o ce que le diocèse a de revenant bon par l'excédant de l'imposition des rentes qu'il lève qui sont à un denier beaucoup plus haut que celles qu'il paye à ses créanciers afin qu'on puisse se servir de ce revenant bon pour rembourser les rentes que l'on paye pour le rachat de la capitation dans les termes les plus courts que faire se pourra pour le soulagement des bénéficiers ; 7^o qu'il sera rendu deux comptes tous les ans tant du rachat de la capitation que du rachat de la dixme royale, l'un avec les comptes ordinaires de la chambre au mois d'août et l'autre dans les premiers jours d'avril, dans lesquels comptes seront spécifiés les remboursements qu'on aura fait de six mois en six mois tels qu'ils auront été ordonné par le compte précédant et sur ces remboursements on fera chaque fois une deduction afin d'avoir toujours devant les yeux ce qui a été payé et ce qui reste à payer. » (17 juillet). — Emprunt de 2000 l. aux Dames de la Marmite « pour estre employées au rachat de la capitation » (29 juillet). — Comptes des insinuations (19 août). — Emprunts divers. — Commission donnée au sieur Hutinet, avocat au Parlement, pour faire la régie de l'abbaye de Longuay en qualité d'économiste sequestre, étant arrivée la mort de M. de Lavilleneuve, abbé de Longuay (1714, 13 mai). — Nomination de M. Boisselier à la charge de notaire apostolique (6 juillet). — Compte des insinuations — Emprunt de 4000 livres pour l'établissement d'un maître d'école dans chacune des paroisses de Neuilly-sur-Suize et Luzy, suivant le désir exprimé dans le testament du sieur Babelon (18 août). — Compte des insinuations ecclésiastiques (1715, 19 août). — Ordre de poursuites contre l'abbé de Pothières (Côte d'Or) (1716, 24 août). — Emprunt de 1.500 livres au profit de l'œuvre de la marmite à Langres (1717, 26 février). — Compte des insinuations. — Ordre au receveur général des décimes de faire toutes diligences pour poursuivre le payement de douze mil deux cent quatre-vingt seize

livres douze solz onze deniers que l'évêque de Langres doit à la recette (19 août). — Claude Bouhier, docteur en théologie, archidiacre du Dijonnais et vicaire général du diocèse, reçu en la Chambre en sa qualité de grand vicaire pour présider et avoir voix délibérative en l'absence de l'évêque. — Résolution de tenir bureau tous les vendredis à une heure « pour rendre les jugements et vaquer aux affaires du bureau ». — M. Lefevre, procureur du Roi à Chaumont, étant surchargé de besogne et obligé de s'absenter souvent est remplacé par un autre qui fera la levée des deniers des décimes et autres impositions des doyens de Bar-sur-Aube et Chaumont (1718, 18 août). — Sur l'avis que le chapitre de Beaune et consors prétendent porter au bureau général de Lyon le procès pendant au conseil privé du Roi pour la réformation du bureau d'Autun et constitution d'un nouveau, la Chambre décide que le bureau du diocèse de Langres se joindra à celui d'Autun pour supplier le Roi de renvoyer ce procès à l'assemblée générale du clergé « ou en tout cas en retenir la connaissance » (2 septembre). — Rétablissement d'un crédit de 509 l. pour être affecté aux réparations des maisons du séminaire de Dijon et à la nourriture de ses professeurs (1719, 28 août). — Apurement des comptes du syndic des deniers (28 août). — Pension accordée au curé de Noidant-Châtenoy (11 octobre). — Pension annuelle de 50 l. accordée pour l'entretien d'un maître d'école à Marcilly destiné à l'instruction des enfants des nouveaux convertis. — Délégation au sieur Viesse, prieur de Griselles (Côte-d'Or), pour assister à la levée des scellés posés sur les effets d'un commis aux enregistrements et insinuations des biens des gens de main-morte à Châtillon-sur-Seine (14 décembre). — Ordre au sieur Véron de tenir prêts ses comptes pour le 15 juillet 1720 (1720, 18 juin). — Désignation du sieur de Lavaux pour remplir les fonctions de notaire apostolique à Dijon (6 décembre). — Résolution donnant à M. Véron pouvoir pour saisir les revenus de la cure de Coumier-le Sec (Côte-d'Or) (1721, 3 juin). — Mainlevée accordée au prieur de Viviers (Yonne) (1722, 1^{er} février). — Résolution relative au traitement du vicaire et du maître d'école de Marcilly : « sur la proposition faite par monsieur le syndic de la nécessité qu'il y auroit d'avoir un vicaire et un maître d'école à Marcilly résidant sur les lieux tant pour engager les habitans dudit lieu à vivre selon les lois de l'église catholique, apostolique et romaine que pour instruire dès le bas âge les enfans de ces grandes vérités, adjoustant led. sieur syndic que comme en ce lieu

il n'y a aucune fondation et que les habitants ne sont pas portés à donner une rétribution honnête aud. sieur vicaire et qu'ainsi il est impossible qu'un vicaire tel qu'on le désire pour ce lieu puisse subsister de la portion congrue de 150 l., ny le maître d'école des filles, rétributions qu'il avoit de ses salaires et ce d'autant plus que lesd. habitants sont nouvellement convertis et ne donnent pas même des marques d'une véritable conversion et de l'envie qu'ils devoient avoir d'élever leur enfans selon les saintes règles de la religion catholique apostolique et romaine et qu'ainsi il estimoit qu'il étoit de la piété de la chambre d'augmenter les rétributions tant du sieur vicaire que du maître d'école.... la chambre touchée de ces motifs a accordé les 100 l. de pension au sieur vicaire et 50 l. au maître d'école en résidant sur les lieux » (1723, 27 novembre). — Contribution de la Chambre ecclésiastique aux réparations de l'église Saint-Marlin de Langres incendiée le 12 juin 1725 (1726, 25 mai). — Paiement au sieur Defay, imprimeur et libraire à Dijon, pour les impressions qu'il a faites pour le diocèse (1728, 20 janvier). — Taxe du curé de Saint-Amâtre de Langres (12 décembre).

G. 960. (Registre). — In-4; 191 fol.; papier.

1728-1754. — Chambre du clergé du diocèse de Langres. — Délibérations. — Etablissement de trois bureaux pour recevoir les déclarations des bénéficiaires du diocèse (1728, 10 décembre). — Pension de 120 livres accordée au sieur Thibaut, chapelain de Saint Amâtre (1729, 21 avril). — Nomination d'un notaire apostolique à Chaumont (25 septembre). — Décision qui porte que la distribution du nouveau bréviaire sera faite par le supérieur du séminaire de Langres et que les exemplaires seront déposés à la bibliothèque du Grand Séminaire (1731, 15 janvier). — Nomination des députés des prieurs et des collégiales et du secrétaire de la Chambre ecclésiastique (3 août). — Ordre au receveur de la Chambre pour qu'il fournisse au secrétaire une certaine somme destinée à l'entier paiement de deux estampes gravées à Paris pour le nouveau bréviaire (4 août). — Pension accordée au jeune Barbier « pauvre prêtre infirme » (31 août). — Nomination des députés des abbés, des prieurs et des collégiales et du secrétaire de la Chambre ecclésiastique (1732, 17 mars). — Ordre au receveur de remettre au secrétaire certaine somme pour « le soulagement des pauvres malades » de Montsaugéon (26 août). — Produit des insinuations de l'officialité de Montbard (1733, 21 août). — Ordre de mettre aux archives les minutes

des greffiers de l'officialité déposées par le sieur Desalfigny, capitaine des centeniers de la ville (1735, 18 mars). — Années et pensions à plusieurs prêtres du diocèse (11 juillet). — Compte demandé au supérieur du séminaire de Langres de certaine somme levée sur le clergé du diocèse (qui lui avait été remise pour les besoins du séminaire (27 août). — Paiement d'une certaine somme au sieur Montfort qui travaille à une carte géographique du diocèse (5 novembre). — Députation à Paris du sieur Dufau, vicaire général, pour prendre communication à l'Oratoire de tous titres et papiers qui concernent le séminaire (28 décembre). — Réduction des impositions mises sur l'abbaye de Montier-Saint-Jean (1736, 18 août). — Paiement au sieur Dreyon, libraire, d'une somme destinée à la reliure de 50 volumes in-12 du livre du P. Duchesne (1738, 15 avril). — Décision au sujet de la prise de possession du séminaire au nom de l'évêque. « La Chambre sur l'avis qui luy a esté donné par Monsieur le Syndic que l'arrest obtenu contre les Pères de l'Oratoire de Langres, au sujet du séminaire devoit être signifié cejourd'huy avec intimation à demain deux heures de relevée pour prendre possession des bâtimens du séminaire par Messieurs les vicaires généraux fondés de procuration de Monseigneur l'évêque, duc de Langres, absent; la Chambre, attendu qu'elle est intervenue en cette affaire, a résolu que Messieurs Desserrey, trésorier et député des abbés, Philibert, député des collégiales, et Martenot, député des curés, se transporteroient aud. séminaire pour assister à lad. prise de possession et requérir et protester au nom du clergé tout ce qu'il conviendra pour l'exécution dud. arrest » (20 août). — Tableau de l'état des impôts (1739, 19 janvier). — Décision au sujet de l'instance pendante à la Chambre souveraine des décimes contre la fabrique de Bar-sur-Aube (12 février). — Pension au sieur Parisot, prêtre, natif de Verbiesles (20 février). — Procès-verbal de l'ouverture du coffre-fort déposé au séminaire (1740, 7 janvier). — Résolution ordonnant la diminution de l'impôt du don gratuit porté trop haut pour le diocèse de Langres (22 septembre). — Honoraires de 300 l. accordés au sieur Camus, chargé de la composition du chant du nouveau bréviaire (22 octobre). — Ordre de surseoir aux poursuites intentées contre les administrateurs de l'hôpital de Bar-sur-Aube (1741, 5 juillet). — Procès-verbal de la visite du coffre-fort placé au séminaire (22 octobre). — Paiement de la pension des professeurs en théologie du collège des Jésuites (8 novembre). — Paiement d'une somme de 60 l. au sieur

Bissey, médecin, pour ses visites aux « pauvres malades » (1743, 13 avril). — Ordre au député des collégiales d'assister à l'inventaire des papiers du cabinet de l'abbé Dechambrolard, cy devant syndic du clergé et d'en retirer les « papiers, mémoires et autres choses qui peuvent appartenir à la Chambre ecclésiastique » (1745, 3 septembre). — Nomination de M^r Philibert, député des collégiales comme syndic de la Chambre en remplacement de M. Dechambrolard, décédé. — Nomination du député des collégiales, M. l'abbé Lalano, docteur en théologie, archidiacre de l'église de Langres (1746, 15 mars). — Reddition des comptes de l'abbaye de Longuay (17 mars). — Remise de 1129 l. 3 s. au séminaire sur ses impositions (26 mars). — Résolution établissant que les Religieuses Ursulines d'Arc devant être transférées en plusieurs monastères du même ordre, une pension prise sur les revenus de la maison d'Arc sera payée à chacune et un économe nommé pour régir les biens du monastère (18 juin). — Pouvoir donné au syndic pour louer un appartement au voisinage du palais épiscopal, destiné à loger les archives de la Chambre (13 août). — Autre pouvoir donné au même pour faire tous actes nécessaires à l'acquisition de la maison du sieur Forgeot, prébendier de la cathédrale, pour y placer les archives de la Chambre. — Tableau des suppléments d'impositions omises (5 septembre). — Paiement de 800 l. ordonné par la Chambre pour les frais de déplacement de l'évêque allant à l'assemblée provinciale (28 décembre). — Fondations de diverses prédications dans l'église collégiale de Bar-sur-Aube et dans l'église paroissiale Saint-Pierre de la même ville (1747, 28 février). — Intervention du clergé pour empêcher la réunion de la manse conventuelle du prieuré de Saint-Geôme demandée par l'abbesse de Notre-Dame de Troyes, étant donné qu'une maison de retraite pour les prêtres vieux et infirmes a été établie dans les bâtiments de la manse et que la perte de cette maison serait d'un dommage irréparable pour le diocèse (1748, 20 mars). — Résolution concernant la visite de la maison où sont déposées les archives de la Chambre (1749, 3 janvier). — Résolution relative à l'acceptation d'un legs de 22.000 livres fait par l'abbé de Caquerey, abbé commendataire de Longuay, pour que les revenus en soient employés « à l'instruction et éducation des personnes pauvres qui se destinent à l'état ecclésiastique et à payer leurs pensions aux séminaires » (18 décembre). — Autre résolution touchant le même legs (1750, 18 juin). — Résolution au sujet de la carte du diocèse : le syndic

de la Chambre, à son voyage à Paris, sera chargé de voir plusieurs géographes pour leur demander de terminer la carte commencée par le sieur Monfort (1751, 5 mai). — Gratification accordée au sieur Guérin, prêtre, vicaire de Longeau, « malade depuis deux ans, étant hors d'état d'aller prendre les eaux de Bourbonne pour sa guérison, à cause des grandes dépenses qu'il a déjà été obligé de faire pour recouvrer sa santé » (21 mai). — Résolution au sujet de la réformation à faire des dépenses de la Chambre ecclésiastique (1752, 23 août). — Résolution au sujet d'une requête présentée par le prieur de La Ferté-sur-Amance tendant au dégrèvement de ses impositions (1753, 12 octobre). — Remboursement accordé aux religieux de Langres (23 novembre). — Remboursement d'une certaine somme octroyée à l'œuvre de la Marmite établie à Langres pour le soulagement des pauvres (1^{er} décembre). — Sommes octroyées à plusieurs ecclésiastiques du diocèse « qui se sont trouvés dans un pressant besoin pour secourir les pauvres de leurs paroisses, dans lesquelles une maladie populaire a régné pendant plusieurs mois et de laquelle ils ont été eux-mêmes atteints en procurant à leurs paroissiens les secours spirituels et temporels » : aux curés de Mandres, de Noidant Châte-noy, de Praslav (7 décembre). — Ordre de paiement au sieur Donnin, imprimeur, pour l'impression de 40 exemplaires des départements faits et imprimés contenant tous les bénéfices du diocèse (1754, 3 avril). — Indemnités aux curés de Chacenay (Aube) et de Mandres pour leurs infirmités (12 juin). — Produit des insinuations ecclésiastiques (30 août).

G. 961. (Registre tête-bêche). — Pel. in-4°, 167 fol.; papier (relié en parchemin blanc).

1726-1738. — Sentences de la Chambre ecclésiastique en matière d'impositions : contre l'abbé de Septfontaines (1726, 5 juillet); contre le curé de Rugny (Yonne) (23 août), etc.

[de l'autre côté :] « Registre pour les récépissés des papiers de la Chambre ecclésiastique. » [f^o 1:] « Donné à Monsieur Akakia trois quittances de finances, sçavoir une quittance de finance des contrôleurs des insinuations, une quittance de finance du contrôleur de l'économe sequestre, une quittance de finances du contrôleur des gens de main morte le 30 aoust 1707. » — « Donné à Monsieur Amat le récépissé du sieur Merveilhaud du 15 octobre 1708 de la somme de 190 l. t. tant pour la finance principale que pour les deux sols pour

ivre pour les offices des greffiers des baptêmes, mariages et sépultures du diocèse lequel récépissé led. sieur Amat remettra à la chambre ou la quittance des finances celle des deux sols pour livre de lad. somme ce 12 juin 1709. » — [p. 2:] « Cejourd'huy 24 février a été mis en mains de M. Véron allant à Paris un sacq où sont les quittances de finance pour gage et augmentation des gages du greffier des insinuations, contrôleur d'iceluy, greffier des domaines des gens de mainmorte et contrôleur dud. greffe, en quatre quittances en parchemin et huit quittances pour les deux sols pour livre desd. offices en papier, plus les quittances des charges de contrôleur desd. trois offices anciens, au nombre de trois en parchemin. Plus les quittances des nouvelles charges d'économé sequestre alternatif et triennal et de son contrôleur, au nombre de deux en parchemin, avec deux quittances en papier des deux sols pour livre, toutes lesquelles pour envoyer à Paris et obtenir des lettres patentes de réunion au clergé sur la difficulté du paiement des gages faites par le sieur Carré ce 24 fevrier 1711. Tous ces papiers ont été mis entre les mains de Monsieur Perrin avocat au conseil, rue des vieilles étuves, près la Croix du tiroir, par led. sieur Véron » [et d'une autre écriture:] « toutes ces quittances ont été remises à la chambre dans un sacq qui est au coffre », etc.

G. 962. (Registre.) — In-4°; 61 pages.

1737-1738. — Chambre ecclésiastique. — « Compte de la chambre de l'église de Langres pour recette et dépenses faites par M^r Bernard Legoux, prêtre, secrétaire et receveur de Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de ladite église, de l'année qui a commencé au premier may mil sept cens trente-sept et qui a fini le dernier avril mil sept cens trente-huit. »

[P. 1:] « Recette des deniers dus par Monseigneur l'Evêque de Langres ». — [p. 3:] Recette des églises et autels. — [p. 4:] Patronages. — [p. 5:] Recette des oblations et adorations de la Sainte-Croix. — Recette des maisons. — [p. 9:] Recette des prés. — [p. 10:] Recette des fours. — [p. 21:] Recette de l'archidiaconé du Dijonnois. — [p. 22:] Recette de l'archidiaconé du Tonnerrois. — Recette de l'archidiaconé du Barrois. — [p. 24:] Recette de l'archidiaconé du Bassigny. — [p. 26:] « Recette des assensissements des bois ». — [p. 29:] « Recette des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires ». — [p. 31:] « Recette des bois dont se faisoit autrefois le rôle de la Saint-Mammès ». —

HAUTE-MARNE. — SÉRIE G.

p. 33: Recette extraordinaire. — [p. 35:] Dépense du présent compte: « premièrement pour les messes du nom de Jésus fondées par Monsieur Claude Louis, pour les messes de Saint-Sébastien, se paye dix sols aux prêtre, diacre et sous-diacre dix sol, aux porte-croix et sacristain trois deniers; il a été distribué en la présente année quatre-vingt-cinq livres quatorze sols... pour la fondation de Monsieur le cardinal de Givry du *memento cardinalis* de Givry qui se dit par les enfans de chœur lorsque le prêtre dit la messe et lors du *memento* se distribue manuellement pour chaque messe, six deniers et aux enfans de chœur, trois deniers; pour la fondation de Monsieur Damoneour, évêque de Poitiers, laquelle s'aquite par Messieurs les prébendiers soixante livres treize sol quatre deniers », etc. — [p. 36:] « Dépense de la fondation de Monsieur Baudot, gages et autres: pour la distribution faite aux processions pendant l'octave de la Feste-Dieu; au receveur de la fabrique pour l'huile de la lampe vingt sol, aux chantres trente sol, au maître de musique trente sol et au punctuateur vingt sol...; aux sonneurs pour leurs gages quatre-vingt livres six sol y compris les gages du soulleur d'orgues de 10 l.; savoir 12 l. pour les anniversaires, 36 l. pour les gages du compte de la chaire, pour les *gaulés* 31. 10 s., pour les litanies de la Sainte-Vierge 13 l., pour poser les cierges pendant l'octave de la Feste-Dieu 1 l., pour les messes 10 l., pour la feste de Saint-Sébastien 30 s., pour les messes de Monsieur de la Rivière, évêque de Langres et de Messieurs Voinchet, Cordier et Thibault, 7 l., pour les fondations de Saint-Pierre es liens, 4 l., etc...; pour les gages du sieur Cachet, organiste, payé la somme de deux cens livres pour l'année commencée le premier avril 1737 et finie le dernier mars 1738, suivant quittance », etc. — [p. 37:] « Pour les gages du catéchiste des enfans de chœur pour l'année commencée le 1^{er} may 1737 et finie le dernier avril 1738, payé à Monsieur Humblot la somme de quarante livres suivant quittance; au sieur Bistac pour apprendre le latin aux enfans de chœur pour l'année échue le dernier avril 1733, la somme de quarante livres suivant quittance; au sieur Leblanc pour apprendre à jouer du violon aux enfans de chœur, la somme de quarante livres; pour les gages de Daguin, conducteur de l'horloge de l'église, pour l'année échue le dernier avril 1738, la somme de vingt livres; pour la gratification faite à Duranton, ancien musicien, par Messieurs pour l'année finie le dernier avril 1738, 100 l. », etc. — Dépense des gages des officiers.

— [p. 39:] « Charois des grains ». — « Ports de lettres, vins présentés et autres sommes avancées par Monsieur le chambrier et par le secrétaire... le rendant comme secrétaire a dépensé pour le vin des simaises présentées à Monsieur de Montmorin, parent de M. l'évêque, treize livres, à raison de 20 s. la pinte de vin pris chez M. Gaucher, chanoine, plus pour le vin des simaises présentées à Monsieur l'intendant pris à l'hôpital la somme de neuf livres », etc. — [p. 40:] Ordinaire des messes. — [p. 41:] « Rentes payées ». — [p. 43:] « Portions congrues ». — [p. 46:] « Dépense à cause de la musique ». — [p. 47:] Dépense pour enfants mis en apprentissage. — [p. 50:] « Dépense tant ordinaire qu'extraordinaire... payé à Monsieur Zacharie Legros, chanoine, étudiant à Paris, la somme de deux cent cinquante livres d'avance pour le second et 3^e quartiers de sa pension commencé le premier avril et fini le dernier juin 1738...; payé la somme de soixante livres accordée par aumône aux capucins de cette ville par rapport à leur bâtiment... — [p. 52:] Payé au papetier de Saint-Martin-les-Langres la somme de trente livres à luy accordée par charité à cause de la perte considérable qu'il a fait en son moulin à papier par un débordement... — [p. 53:] Payé à Monsieur Mahudel, chanoine, la somme de cent trente cinq livres dix sols pour le prix d'un calice d'argent que messieurs ont donné à l'église de Saint Martin les-Langres à qui on avait volé le sien...; Payé à un abbé maronite du mont Liban la somme de vingt-quatre livres que messieurs luy ont accordée par aumône..... — [p. 54:] Payé à Georges Prodhon, laboureur à Noidant-le-Rocheux, la somme de cinquante livres que messieurs luy ont accordé par aumône à cause de l'incendie arrivée de sa maison. ...; Payé à Bruguon, garde général des bois de messieurs, la somme de trois ceus livres pour l'année de ses gages.... — [p. 56:] Payé au sieur Normant, tapissier, la somme de trois livres pour avoir accommodé la décoration de la chapelle des reliques pendant l'année », etc. — [p. 57:] « Chapitre des reprises ou deniers comptés et non reçeus ». — [p. 61:] « Chapitre de recette des remboursemens des cens, en vertu du pouvoir de messieurs du chapitre ».

G. 963. (Registre.) — In 4°, 137 fol., papier.

1682. — « Inventaire des filtres et papiers de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Langres fait en 1682 ».

[F^o 1, r^o:] « Premier chapitre: mandemens, lettres patentes et mémoires pour le fait de l'aliénation ». —

[f^o 4:] « Deuxiesme chapitre: retraictz des biens ecclésiastiques aliénés, arrestz et mémoires ». — [f^o 8:] « Troisiesme chapitre: mandementz et arrestz d'impostz de décymes et autres cottes ». — [f^o 14:] « Quatriesme chapitre: édictz et déclarations du roy, arrestz, procès-verbaux d'assemblées et autres mémoires ». — [f^o 18:] « Cinquiesme chapitre touchant la juridiction des chambres ecclésiastiques, procédures contre certains bénéficiers et autres mémoires ». — [f^o 22:] « Sixiesme chapitre touchant la création des offices de receveurs et contrôleurs des décymes et subventions de ce diocèse ». — [f^o 24:] « Impostz et départementz ». — [f^o 25:] « Huictiesme chapitre: comptes ». — [f^o 26:] « Neufiesme chapitre: arrestz de descharges et employés d'icelles ». — [f^o 27:] « Dixiesme chapitre: acquits des décymes et autres cottes, des rentes constituées et des mandemens ». — [f^o 28:] « Unziesme chapitre: acquit des contractz constitués sur cette chambre ». — [f^o 29:] « Douziesme chapitre: registre des délibérations de cette chambre » (1596-1597; 1597-1640; 1640-1667; 1667-1674; 1674-1675; 1675-1690; 1691-1698; 1698-1705). (1)

G. 964. (Cahier.) — 20 fol., papier.

S. D. (vers 1740). — Chambre ecclésiastique. — Table d'imprimés et de manuscrits composant la bibliothèque de la Chambre ecclésiastique (?) et datés de 1516 à 1736.

IMPOSITIONS

G. 965. (Liasse.) — 2 rouleaux parchemin (0,35 × 4,50 et 0,35 × 1,45) et une pièce parchemin.

1351-1355. — Impositions. — Trentième. — « *Arre-
ragia tricesime per Hugonem de Vinets, subcollectorem
reverendi in christo patris ac domini, domini. G., dei
gratia lingonensis episcopi, collectoris dicte tricesime per
litteras apostolicas in dictis civitate et diocesi suis, quo-
rum summa pro anno l^o et quinquagesimo secundo fuit iij^o
iij^{ss} l., xiiij s., vij d.; levavit idem hugo. Et primo de arre-
ragiis dicti primi termini qui cecidit in festo beati Nycho-
lai, anni millesimi CCC^{mi} quinquagesimi primi...* » (1351).
— « *Comptus tricesime civitatis et dyocesis lingonensis a
sancta sede apostolica domino regi concessa iij kal. fe-
bruarii, anno domini millesimo trecentesimo quinquage-
simo, pro oneribus guerrarum suarum supportandis,
levante a quibuscunque personis ecclesiasticis, exemptis*

(1). Il ne reste plus qu'une infime partie des papiers signalés dans cet inventaire. Les pièces les plus anciennes remontaient à 1344.

et non exemptis, cardinalibus et fratribus sancti Johannis Hierosolimitani duntaxat exceptis, ejus quidem tricesime tercium terminus fuit in festo omnium sanctorum anni currentis millesimi ccc^o quinquagesimi tertii et quartus vero fuit in festo omnium sanctorum, anno currente millesimo ccc^o quinquagesimo quarto, per Hugonem de Vineis, civem lingonensem, clericum, collectorem substitutum recevendi in christo patris ac domini G., dei gratia lingonensis episcopi, executoris et collectoris in civitate et dyocesi sua lingonensi gratie super dicta tricesima a dicta sede apostolica domino regi concessa, redditus die undecima mensis julii, anno domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quinto. »

« Valor dictæ tricesime in civitate et dyocesi lingonensi pro dicto tercio termino festi omnium sanctorum, anno currenti domini millesimo ccc^o quinquagesimo tertio: duo millia trescentis novem libras, tres solidos et octo denarios turonensis debilis monete. »

Suivent les dépenses et paiements faits à l'occasion de la levée du trentième : « primo pro publicatione hulle confirmatorie a domino nostro papa Innocentio emanate in qua confirmat et approbat gratiam a domino Clemente papa, predecessore suo, super tricesima domino regi francie facta in curia lingonensi et ecclesia cathedrali, pro instrumento publicationis... xx s. », etc., et, suivant l'ordre des doyennés, les taxations des divers bénéfices du diocèse. (1353-1354).

G. 966. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1353-1364. — Impositions. — Lettres, quittances et mandements relatifs au paiement de diverses taxes établies sur le diocèse de Langres. — Mandement des « généraux commissaires de monsieur le régent le royaume de France » à Jacques de Neuchâtel, prêtre, M^r Erart de Chaumont et Jean Appertot, sergent du roi, pour qu'ils aient à agir vigoureusement à l'égard des receveurs du subsidie accordé au roi par le diocèse de Langres, ceux-ci se montrant négligents dans la levée des subsides; quelques-uns même « desdiz noz commis ayant et détenant malicieusement et indèbuelement pardevers eux plusieurs somes de deniers par eux receuz dudit subsidie et les autres, combien qu'ils aient accepté en euls le faz et la charge, .. ont mis si petite diligence en l'accomplissement d'icelle que aucuns deniers n'en ont esté receuz et, se aucuns en ont receuz, ne les ont apportéz ou envoyéz par devers lesdiz receveurs, au grand domaige et préjudice du roy et du régent, noz dis seigneurs, et au retardement du fait

de la guerre, mesmement comme à present soient sur les champs très grand nombre de gens d'armes en plusieurs parties du royaume pour contraster à la mauvaise emprise des ennemis dudit royaume et pour ce combatre à euls à l'aide de Dieu; pour laquelle chose noz dis seigneurs ont grant nécessité de finance. Pour ce est-il que nous vous mandons et commettons à tous ensemble anz deux de vous et à chascun par soy tous les diz noz commis qui sont souz les sceaulx desdiz généraulx receveurs, vous contignez vigoureusement et le plus asprement que vous pourrez soit par mettant leurs corps en prison ferme, par vendant leurs biens, etc. » (Langres, 1359, 17 février, m. st.) (Scellé sur triple queue, traces du sceau). — Lettre d'envoi des généraux commissaires pour recommander aux précédents de faire accomplir rigoureusement la teneur des lettres annexées. (1359, 28 février).

G. 967. (Liasse.) — Un rouleau, 0,30 × 3,50, parchemin.

1357. — Impositions. — Trentième. — « Computus septimi termini tricesime civitatis et dyocesis lingonensis, a sede apostolica domino regi concessa, iij^o kalendas februarii atque anno domini millesimo trecentesimo quinquagesimo septimo, pro oneribus guerrarum suarum supportandis, levande a quibuscunque personis ecclesiasticis exemptis et non exemptis, cardinalibus et fratribus sancti Johannis Hierosolimitani duntaxat exceptis, etc. »

Valor dictæ tricesime in dictis civitate et dyocesi lingonensi pro dicto septimo termino: duo milia trecentis novem libras, tres solidi et octo denarii turonensis monete currentis in dicto termino. »

Suivent les taxations des bénéfices dans l'ordre des divers doyennés.

G. 968. (Liasse.) — Un rouleau, 0,22 × 2,10, parchemin.

1359. — Impositions. — « Computus noni termini tricesime civitatis et dyocesis lingonensis a sede apostolica domino nostro regi francie concessa, levande a quibuscunque personis ecclesiasticis exemptis et non exemptis, dominis cardinalibus et fratribus sancti Johannis Hierosolimitani duntaxat exceptis; ejusquidem tricesime dictus nonus terminus fuit in festo omnium sanctorum anno domini millesimo trecentesimo quinquagesimo nono. »

G. 969. (Liasse.) — 11 pièces; parchemin.

1358-1360. — Impositions. — Mandements de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres à tous abbés,

prieurs, chapitres et convents de la ville et diocèse de Langres, par lesquels il commet les doyens de Pierrefaites, du Bassigny, de Dijon, de Saint-Seine et de Langres à l'exécution des bulles du pape Innocent VI, ordonnant le prélèvement de deux décimes sur tous les biens ecclésiastiques à l'exception de ceux des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le premier décime devant être prélevé à la fête de la Toussaint, l'autre à celle de la Saint-Jean-Baptiste, tous deux étant destinés à payer la rançon de Jean, roi de France, captif d'Edouard, roi d'Angleterre ; — accusés de réception des divers doyens (fragments de sceaux).

G. 95). (Lasse.) — 6 pages, parchemin.

1329-1448. — Impositions. — Quittances diverses de sommes fournies aux papes par le diocèse de Langres à l'occasion de dîmes ou trentièmes levés sur le diocèse.

BUREAU ECCLÉSIASTIQUE

G. 971. (Registre.) — Grand in-4°, 560 pages (relié en parchemin blanc).

1739-1741. — Décisions du Bureau ecclésiastique. — Autorisation à la fabrique de Lécourt de réparer l'église du lieu. — La requête du curé de Blaise demandant que Monseigneur permette l'exposition et la bénédiction du Saint-Sacrement le jour de la Saint-Nicolas n'étant pas en forme et étant formulée sur une simple lettre, « il a été délibéré que le sieur curé seroit avisé par lettre de émettre sa demande et celle des habitants en règle en envoyant une requête signée desdits habitants et une expédition en forme de l'acte de fondation ». — Remise du procès-verbal de la visite de l'église de Bar-sur-Aube à l'abbé de Chambrulard pour qu'il fasse son rapport au Bureau. — Commission donnée au curé-doyen d'Harricourt pour qu'il fasse visite de l'église de Biernes, sa succursale. — Commission donnée au doyen rural de Bar-sur-Aube pour faire visite de la chapelle de la Forge dépendante de Longchamp, « faire une enquête si les messes qui se célèbrent dans lad. chapelle ne distraient point les paroissiens d'assister à leur paroisse, quels sont les prêtres séculiers ou réguliers qui disent la messe dans lad. chapelle et si on n'y a célébré les jours prohibés ». — Approbation de la fondation faite dans l'église des Carmélites de Chaumont « par une personne de piété qui ne veut pas être connue » (1739, 25 février). — Les parents d'une jeune fille de 23 ans demandant aux religieuses Ursulines de Bar-sur-Aube de recevoir leur fille dans leur convent « pour l'éloigner d'une inclination qui n'est pas conve-

nable », il est décidé qu'on leur dira de s'adresser au préalable à l'évêque. — Sur un rapport que l'église d'Engente (Aube) était en très mauvais état, « que les vases sacrés étaient partie de cuivre ou d'étain, que la plus grande partie des choses nécessaires pour la célébration des services divins n'était pas dans la décence convenable », le doyen rural a été commis pour y faire visite. — Pouvoirs donnés au curé de La Madeleine de Bar-sur-Aube pour recevoir les confessions des religieuses du Saint-Esprit du même lieu. — Pouvoir donné au doyen rural pour faire la visite de l'église de Fontaines près Bar-sur-Aube. — Sursis pour la nomination du vicaire de Croutes (Aube), jusqu'à ce que les habitants aient rétabli les fonds pour la desserte de ce vicariat. — Ordre aux habitants de Charmes-Saint-Valbert (Haute-Saône) de s'assembler pour procéder à l'élection d'un nouveau procureur fabricien au lieu et place d'Hubert Viard, « lequel nouveau fabricien élu sera tenu de faire rendre les comptes de lad. fabrique et notamment de la gestion dud. Viard ». — Enquête ordonnée sur les fréquentes et longues absences du curé de Coiffy (4 mars). — Enquête sur les réparations à faire au presbytère de Villy-en-Trodes (Aube) détruit par un incendie en même temps que les maisons de soixante ménages. — Nomination d'une commission pour faire la visite dans l'église d'Ambonville. Elle devra « 1° examiner l'état de cette église ; les réparation qui y sont à faire ; 2° faire rendre les comptes de la fabrique auquel le sieur curé dudit lieu présidera en présence des principaux habitants et auxquels pourront assister les officiers de la justice dud. Ambonville comme notables seulement ; 3° constater le revenu fixe de lad. fabrique ; 4° à quoy montent les reliquats desdits comptes, quels sont les débiteurs ; 5° examiner le marché qui a été fait pour la construction des bons, les sommes qui ont été payées sur ledit marché, ce qui en reste deub ; 6° s'informer de la conduite du maître d'école, de ses mœurs, des insultes qu'il a faites au sieur curé d'Ambonville, tant dans la sacristie qu'ailleurs, dresser du tout procès-verbal, etc. » (18 mars). — Permission accordée aux Ursulines de Chaumont de célébrer dans leur chapelle la fête du renouvellement centenaire de leur établissement avec les mêmes cérémonies qui s'observent le jour de la présentation de la Sainte-Vierge. — Commission pour le sieur Collet, curé de Corsaint (Côte-d'Or), afin qu'il puisse faire la distribution générale des saintes huiles au doyenné de Montier-Saint-Jean. — Enquête ordonnée sur les vie et mœurs du P. Jean François,

récollet de Damblain. — Permission au cure de Cour-Évêque de faire le voyage de Paris, après avoir justifié les motifs de son absence et donné permission au curé d'Arc et à ses vicaires de desservir Cour-Évêque et Coupray durant son absence. — Certains paroissiens de Charmes-Saint-Valbert (Haute-Saône) s'étant retirés à Lavigney (Haute-Saône) du diocèse de Besançon et s'y étant confessés sans avoir la permission du curé de Pressigny dont dépend Charmes-Saint-Valbert, le Bureau décide qu'ils devront se mettre en règle avec leur ancien curé pour que leur confession puisse être valable. — Sur diverses représentations « que plusieurs maîtres d'écoles faisaient leurs fonctions sans institutions ni approbations et se contentaient d'un bail qui leur était fait par les habitants des paroisses, que notamment ceux de Plagny (?) et d'Arconville (Aube) étaient dans ce cas, Messieurs du Bureau ont prié Monsieur le Vice-Promoteur de faire imprimer un nombre suffisant d'exemplaires ou feuilles qui contiendront l'approbation desd. maîtres d'école et qui seront conçus en ces termes : « Gilbert de Montmorin, etc. Vu le bail fait « par la communauté de... à... pour faire les fonctions de maître d'école dudit lieu, l'attestation du « sieur curé de la dite paroisse, Nous avons par ces « présentes approuvé et approuvons ledit... en la qualité de maître d'école à la charge par lui de se conformer aux réglemens que nous ferons pour tout ce « qui concerne leurs fonctions. Donné à Langres, sous « le seing de notre doyen rural le... du mois de... « 17... ». Les armes de Monseigneur seront imprimées à la tête desd. feuilles qui seront distribuées par les doyens ruraux dans le cours de leur visite et ce gratis aux maîtres d'école qui seront en règle. » — Résolution portant que le maître d'école de Courcelles-Val d'Es-noms contre lequel quelques plaintes s'étaient produites mais qui pourtant avait apporté « un certificat signé du sieur vicaire dud. lieu et d'un grand nombre d'habitans par lequel ils attestent que François Fournier, leur maître d'école, sert depuis six ans lad. paroisse en lad. qualité sans reproches considérables, qu'il est très exact pour ce qui regarde le service de l'église, l'instruction et le catéchisme des enfans », sera tenu néanmoins de présenter le bail qu'il avait passé avec la communauté pour le tenue des écoles. — Approbation de la confrérie du Saint Nom de Jésus à Mélisey (Yonne) à condition qu'elle fournisse ses statuts et réglemens et se conforme à ceux que l'évêque pourrait lui imposer. — Décision portant que les revenus des cures de Dammartin,

Malroy et Meuse qui ne seraient pas dépenses pour l'entretien de leur vicaire seraient employés à la réparation des églises de Dammartin et Meuse. — Autorisation aux PP. gardien et vicaire et au P. Jacques Philippe du couvent des capucins de Jussey (Haute-Saône) de prêcher et confesser dans le diocèse de Langres. — Interdiction du cimetière de Coilly le-Bas. — Réparations ordonnées à une chapelle sise près de l'église de Pierrefaites (17 avril). — Enquête ordonnée sur l'état de santé du curé de Montigny-le-Roi dont on rapporte que l'extrême affaiblissement de voix l'empêche de remplir le ministère : « le Bureau a commis le sieur Michault, doyen d'Is, pour se transporter audit Montigny, assister à la messe que led. sieur Milleton célébrera, choisir deux témoins qui y seront présents et dresser procès-verbal de l'état dud. sieur Milleton ». — Mention des visites d'archidiacres au doyenné d'Is pour l'année 1739. — Approbation de plusieurs capucins de Bourbonne pour prêcher au diocèse de Langres. — Interdiction à un jeune garçon de faire sans permission l'école au lieu d'Étrochey (Côte-d'Or). — Interdiction du cimetière de Laigues (Côte-d'Or). — Ordre d'établir les comptes de la fabrique de Jully-sur-Sarce (Aube) (9 avril). — Ordre au vicaire de Courcelles-en-Montagne qui est dénoncé pour porter en voyage des pistolets de poche et de ceinture de « se conformer aux saints canons de l'église et aux ordonnances du Roy qui défendent le port de ces sortes d'armes ». — Ordre à la confrérie de Saint-Antoine à Corsaint (Côte-d'Or) de présenter ses statuts. — Lettre au curé de Corsaint pour savoir s'il est vrai que le curé d'Annoux (Yonne) « nourrit des divisions » dans diverses familles du lieu. — Approbation de plusieurs prédicateurs pour prêcher et confesser dans le diocèse jusqu'à l'octave de Pâques. — « Sur la requête présentée par les habitans du lieu de Charmes-Saint-Valbert (Haute-Saône), que leur paroisse est très mal desservie, que la jeunesse est sans instructions, les personnes avancées en âge sans consolations, que plusieurs personnes n'ont point pu satisfaire à leur devoir paschal l'année dernière et la présente, qu'ils ont besoin d'un vicaire résidant sur les lieux et qu'ils prient Monseigneur de vouloir bien leur accorder le sieur Doribé auquel ils ont confiance », le sieur Robert, doyen de Pierrefaites, est désigné pour « faire la visite de lad. église, entendre les paroissiens dûment assemblés, les parties intéressées appellées ou invitées, s'informer à la charge de qui la portion congrue du vicaire doit tomber et des moyens que lesd. habitans proposent pour la rétribution

d'un vicaire résidant sur les lieux ». — Ordre de célébrer des services spéciaux dans les églises du diocèse et de dire des prières à l'occasion de la maladie de l'évêque (15 avril). — Approbation de prédicateurs. — Avertissement au curé de Provenchères qu'il ait à faire choix pour la distribution des onctions d'un ecclésiastique dont « les sentiments pour la saine doctrine ne soient pas suspects ». — Sur la plainte que la distribution de 60 livres en argent ou en grains qui doit se faire annuellement en faveur des pauvres de la paroisse de Fontaine-les-Bar-sur-Aube, ne s'exécute pas ponctuellement, le Bureau ordonne que le vicaire lui enverra la copie du testament des seigneurs qui ordonne cette fondation. — Permission au curé d'Ampilly-le-Sec (Côte d'Or) de faire la bénédiction de deux nouvelles croix construites sur le territoire de sa paroisse. — Le sieur curé de Corromble (Côte d'Or) ayant été traduit par devant l'Officiel de Montbard par une personne de sa paroisse qui fait profession publique de jansénisme, le Bureau décide qu'on écrira à l'Officiel pour lui recommander le bon droit dudit curé et pour aviser le curé d'Époisses (Côte d'Or) qu'il n'ait point à confesser dans les paroisses de ses confrères sans leur autorisation. — Sur la requête du curé de Cirfontaines-en-Azois demandant de transférer le Saint-Sacrement de l'église d'Aizanville dans la sacristie de la même église, étant donné qu'on va bientôt procéder à la démolition de la nef, le Bureau ordonne qu'il devra au préalable présenter requête pour obtenir la permission d'opérer cette démolition. — Exeat accordé au curé de Sarcey pour aller, pour cause de maladie, faire un voyage à Paris. — Visa délivré à un chanoine des Prémontrés qui postulait la cure de Blancheville. — « L'acte d'abjuration faite de l'hérésie de Calvin dans l'église des Ursulines de la ville de Noyers par devant le P. Aymé de Chaumont, capucin de la communauté de Langres, par damoiselle Marguerite-Marie Clottier, fille du sieur Louis Clottier de Corneau, comté de Neufchâtel, bourgeois dud. lieu et d'Ysabeau Duc, bourgeoise de La Neuville en Suisse sur le lac de Bienné,.... ledit acte communiqué à M^r du Bureau, l'expédition de la minute passée pardevant Trullier, notaire aud. Noyers, le 22 mars 1739, a été déposée au secrétariat sous le numéro 12 ». — Un procès-verbal de visite constatant qu'en la paroisse d'Arrelles (Aube), il existe une confrérie dite de Saint-Yves, qui attire dans la paroisse un grand concours de peuple et donne lieu à des danses publiques, des ivrogneries,

des querelles, des voies de fait, que le curé ayant voulu détruire ces abus, ses paroissiens se sont soulevés contre lui et en l'année 1726 firent une procession sans prêtre ni clerc, le Bureau ordonne enquête sur l'origine de cette confrérie, ses statuts et ses règlements. — Information sur les charges du prieuré de Bertignolles (Aube). — Ordre de fermer le cimetière de Ricey-Haute-Rive (Aube). — Supplique des habitants de Thieffrain (Aube) pour que l'évêque interdise les danses et la fréquentation des cabarets dans leur paroisse (22 avril). — Permission au curé de Chaumont de recevoir pour la première communion une fille de Troyes âgée de 18 ans, qui est sortie de sa paroisse pour recevoir la première communion, son curé n'y admettant que des filles de 10 ans. — Ordre d'élire un nouveau procureur fabricien à Dommarien, celui qui s'y trouve ne remplissant pas ses fonctions. — Octroi de la requête présentée par le curé de Cirfontaines et Aizanville demandant l'autorisation de faire faire certaines réparations à la nef de son église et à cause de ce, transporter le Saint-Sacrement dans la sacristie (29 avril). — Ordre de remettre dans la règle les chanoines réguliers de Sainte Geneviève à Châtillon qui se refusent à venir eux-mêmes à la distribution des onctions et y envoient les maîtres d'écoles. — Autorisation d'admettre parmi les Bénédictines de Châtillon une fille Vaulhier, originaire de Bar-sur-Seine. — Interdit du maître d'école de Bay, dénoncé pour ne point instruire la jeunesse, ne point assister au catéchisme, et, ajoute la requête, parce « qu'il est crapuleux, débauché, assidu au cabaret pendant la semaine, les dimanches, les fêtes solennelles, qu'il méprise les pasteurs, qu'il les insulte même à l'église, qu'il donne retraite aux joueurs, qu'il ne donne aucune marque de christianisme, qu'il n'a point fait cette année de communion paschale, etc. » — Lettre au vicaire de Coilly-le-Château qui, sujet depuis plusieurs années à « des absences d'esprit », avait écrit à un desservant de l'exorciser : il n'est point permis à celui auquel il s'adressait de faire un exorcisme « soit réel, soit apparent, ny simulé ». — Ordre au curé de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube d'assister à toutes processions particulières et paroissiales qui se feront dans l'enceinte de sa paroisse. — Envoi d'un desservant à la confrérie de Saint-Antoine à Corsaint (Côte-d'Or). « Les charges du desservant sont : de dire la messe tous les dimanches et fêtes, en été à cinq heures et en hiver à sept ; outre ce trois messes par semaine pour les confrères vivants

et defuncts : que, quand il y aura une fête dans la semaine, elle servira à remplir le nombre de trois : le desservant se servira des calices et ornemens de la fabrique; il sera tenu d'aider le curé dans ses fonctions. Les revenus consistent en 100 boisseaux de froment et 100 boisseaux d'avoine : le boisseau de bled pese 22 l. ce qui peut valloir environ 110 ou 120 ll. Plus 100 ll. en argent assurés sur des rentes annuelles en contrats : chaque confrère donnoit au desservant par an un boisseau de bled pour faire des pains pour les pauvres ; mais à cause des abus cela a été converty à 20 s. que chaque confrère paye annuellement. Enfin cette confrairie a de revenus annuels 350 ll. dont 300 ll. seront pour le desservant et le surplus pour le luminaire. » — Interdit sur l'église de Biernes pendant qu'on y fait des réparations (6 mai). — Lettre au sujet des différends entre le sieur Mantelet, curé de Marolles sous-Lignièrès (Aube) et le prévôt de la paroisse. — Commission au doyen rural de Blumerey pour qu'il fasse la visite de l'église. — Refus d'une quête générale demandée par les Cordeliers de Bar-sur-Aube « pour ne pas rendre les quêtes trop fréquentes et ne pas donner lieu au mécontentement du diocèse à ce sujet ». — Permission aux filles de La Charité de Chaumont d'exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hôpital et le 19 juillet, jour de la fête de Saint-Vincent de Paul, leur fondateur, de faire porter dans les processions générales les reliques de ce saint avec celles de la Collégiale et autres églises. — Permission au curé de Blaigny (Côte d'Or) de bénir les croix nouvellement construites dans l'étendue de sa paroisse, à la place de celles qui avaient été renversées par l'orage. — Lettre de l'évêque de Chalon-sur-Saône que l'on avait prié de recevoir les ordinations du diocèse de Langres durant la maladie de l'évêque : « Chalon, le 8 may 1739. Monsieur, Je n'attens que le beau tems et que les chemins soient praticables pour aller à Paris : pour éviter à vos ordinauds l'embaras et la dissipation de venir à Chalon, je m'arangeray pour ariver à Langres le jeudy avant l'ordination. Je rendrai avec un plaisir infini ce service à Monseigneur l'Évêque de Langres que j'honore infiniment et que j'aime très tendrement et je me fais un plaisir d'avance d'avoir l'honneur de vous voir et de vous renouveler les assurances du respect avec lequel je suis, etc... » — Ordonnance des vicaires généraux du diocèse « pour remercier Dieu du rétablissement de la santé de Monseigneur l'Évêque » : messe solennelle du Saint-Esprit ordonnée dans la cathédrale, à laquelle assisteront tous les corps ecclésiastiques

séculiers et réguliers, procession pour le lendemain à la chapelle de l'Hôpital de la Charité à laquelle prendra part le clergé des trois paroisses, etc. — « Liste des ecclésiastiques qui doivent être ordonnés le samedi des quatre temps veille de la Très-Sainte-Trinité prochaine, 23 may 1739 » (13 mai). — Réponse du P. Gardien des Récollets d'Arc sur la lettre qui lui avait été écrite « à l'occasion de l'entrée des personnes du sexe dans cette maison ». Ce supérieur dans cette réponse justifie et ses religieux sur ce fait par une forte négative et proteste qu'il sera très attentif à profiter de l'avis qui lui a été donné. — Résolution au sujet de la demande formulée par un ancien chapelain de Vitry, déterminé à rentrer dans son convent, qui avait demandé au Bureau la permission de dire la messe dans les églises de Bar-sur-Seine : il ne sera statué sur sa demande que lorsqu'il sera rentré en son convent. — Permission aux Ursulines de Bar-sur-Aube de faire rentrer en leur convent « une fille de condition, orpheline de père, mère et parens, élevée dans une grande simplicité et qui a dix-huit ans ». — Liste des religieux Récollets autorisés à prêcher dans le diocèse jusqu'à l'octave de Pâques. — Requête des habitants de Verrières au sujet de leur cure, exposant « que cet ecclésiastique est quelquefois furieux et très violent, qu'il poursuit et maltraite ceux qu'il rencontre et en particulier ses voisins, qu'il vole impunément, qu'il fait paître nuit et jour son cheval dans les grains, qu'il poursuit le pistolet à la main ceux qui veulent s'y opposer, qu'il attaque les personnes du sexe, qu'elles n'osent pas sortir de leurs maisons. Lecture faite de ces plaintes, M. le Vice-Promoteur a dit qu'il en recevoit journellement contre led. sieur, qu'il faisoit de fréquents voyages à Langres et y paraissoit dans les églises en bas blanc et un fouet de courrier à la main, qu'il demandoit insolamment la charité, qu'il se prenoit quelquefois de vin, et que dernièrement, étant logé dans une auberge de cette ville, il y fit un très grand scandale et proféra plusieurs juremens afreux dont le voisinage fut témoin et dont on lui a fait plaintes ». M^{rs} du Bureau décident qu'il en sera fait mention à l'évêque qui statuera sur le cas. — Liste des prédicateurs autorisés dans le diocèse. — Sur avis donné que plusieurs étudiants en théologie au collège de Langres se négligent dans leurs études, le Bureau décide qu'à la fin du mois prochain il y aura examen public dans la salle de théologie du collège. — Sur la requête présentée par le chanoine régulier et le curé de Poinson-les-Nogent, « que depuis un mois il n'y a

dans son église ny m^r d'école ny sonneur, que les habitants méprisent d'en choisir, qu'il est obligé de dire une messe basse les fêtes et dimanches n'ayant personne pour la sonner et la chanter, que la voûte de la chapelle de la Sainte-Vierge menace ruine de même qu'une partie des murs de ladite église, que le cimetière n'est pas clos », ordre est donné au doyen d'Is d'aller faire la visite de l'église. — Informations secrètes sur la grossesse de la servante du curé de Coiffy : le bruit public attaque le curé et un tiercelin du couvent de Montureux, au diocèse de Toul, qui dessert la paroisse depuis près d'un an pendant les fréquentes absences du curé et sans avoir de permission : lettre au P. gardien de Montureux pour lui donner avis que tous pouvoirs octroyés au prédicateur sont révoqués, lui défendre d'envoyer à Coiffy et lieux voisins le prédicateur en question, lui recommander de ne pas toujours envoyer au même endroit le même prédicateur. — Procès-verbal de visite dans l'église d'Ambonville par le doyen rural de Châteauvillain : ordre est envoyé aux habitants de faire travailler aux réparations de l'église ; en même temps on écrira au curé au sujet du maître d'école, comme aussi « audit m^r d'école pour luy faire une forte réprimande sur les manquemens de respect à son curé qui veut bien luy pardonner le passé ». — Permission au curé de Velles-sur-Amance d'exposer le Saint-Sacrement pendant les vêpres. — Procès-verbal de la visite faite par le doyen rural d'Is au curé de Montigny, au sujet de la diminution de la vue du curé ; ce procès-verbal constate qu'effectivement le doyen rural ne fut pas reconnu, que « l'ayant accompagné à l'église pour l'assister à sa messe, il remarqua que led. sieur Milton n'avoit pu trouver l'entrée de la sacristie ; qu'y estant entré et luy ayant présenté un directoire et un missel il auroit répondu qu'il ne pouvoit y lire ; qu'ayant fait mettre devant luy des ornemens de différentes couleurs, il n'avoit pû discerner celui de la couleur convenable et auroit pris une chasuble noire pour une rouge et une verte pour une violette ; qu'ayant commencé la messe, assisté dudit sieur doyen, il n'a pu lire ny épître, ny collecte, ny évangile, pas même le canon quoiqu'il soit d'un gros caractère, ce qui auroit engagé led. sieur doyen à lire le tout à haute et intelligible voix et le faire répéter aud. sieur curé ; enfin qu'ayant à l'issue interrogé plusieurs des assistants en présence des témoins dénommés audit procès-verbal, ils auroient répondu que led. sieur curé célébroit journellement des messes de requiem, mais qu'il n'étoit

pas en état de le faire seul, qu'il ne voyoit pas pour se conduire » (20 mai). — Refus aux Ursulines de Langres de recevoir en leur maison une demoiselle Laporte, veuve d'un marchand de Chaumont qui vouloit se rapprocher de sa fille mariée à un officier de Langres, sa fille étant suspecte d'opinions jansénistes. — Lettre au P. Prieur des Jacobins de Langres pour l'avertir « que l'on n'est point édifié des fréquentes visites que son sous-prieur rend dans une maison de leur voisinage et de ses familiarités avec la maîtresse de la maison ». On le priera d'ordonner à ses religieux de dire la sainte messe avec moins de précipitation ». — Procès-verbal de la visite de la paroisse de Charmes-Saint Valbert (Haute-Saône). Il en résulte : « qu'il y a dix-huit mois qu'il n'y a pas de vicaire dans la dite paroisse ; qu'il n'y a eu aucun prône, aucune instruction ny catéchisme depuis le même temps, que plusieurs paroissiens et paroissiennes dudit lieu n'ont point satisfaits à leur devoir paschal cette année ny la précédente, les uns par caducité n'ayant pu se transporter à Pressigny à cause de l'éloignement, les autres n'ayant pas voulu se confesser à M. le curé de Pressigny à défaut de confiance ; que les femmes après leurs couches ne reçoivent point de bénédictions ny purifications n'ayant pas assez de force pour faire le voyage de Pressigny, distant de trois quarts de lieues ; que la portion congrüe du vicaire est de 200 l. et se paye par les habitans et par quartiers d'avance, que la maison destinée au logement du vicaire est convenable, à la proximité de l'église et consiste en deux chambres, une cave, grange et jardin ; que l'église est en très bon état, les vaisseaux sacrés comme calice, ciboire, soleil, sont très beaux, les coupes, patènes bien dorées, le cimetière bien fermé, le clocher bâti à neuf, dans lequel la cloche a été cassée depuis peu, la sacristie fournie d'ornemens, linges et de tout ce qui est nécessaire ; qu'entre les 200 ll. cy-dessus pour la portion congrüe du vicaire il jouit d'une vigne de trois ouvrées pour rétribution d'une fondation faite par Madame de La Rochelle ». Résolution du Bureau pour qu'un vicaire soit incessamment envoyé en la paroisse. — Lettre au sujet de la contestation entre le sieur Rose, prébendier de la collégiale de Chaumont, et ses trois autres confrères. — Abjuration de la religion P. R. par le nommé Gabriel Ehecher, de Berne en Suisse, âgé de quarante-cinq ans environ, qui travaille depuis deux ans à Bar-sur-Aube et demande à exécuter la résolution et la promesse qu'il a faite au Seigneur depuis longtemps d'abjurer l'erreur pour embrasser la

vraie religion catholique apostolique et romaine, occasionnée par une guérison désespérée d'une maladie qu'il a eu étant en Hollande d'où il est sorti dans le dessein de se faire instruire et de remplir sa promesse. Depuis son arrivée à Bar-sur-Aube il a toujours gardé une conduite très régulière, n'a manqué à aucune instruction, a assisté à tous les offices » (26 mai). — Pouvoirs donnés au curé d'Hortes pour recevoir l'abjuration de la P. R. d'un cavalier hollandais du régiment de Bretagne. — Permission donnée au curé de Marolles (Aube) de biner à l'hermitage de Saint-Vorle le dimanche qui suit immédiatement la fête de ce saint, « attendu le grand concours de peuple qui s'y rend ». — Permission au vicaire de Bay de se retirer chez lui pour punir, par l'absence de vicaire, les habitants du lieu de s'être mutilés afin de vouloir conserver leur maître d'école, pourtant interdit par l'autorité épiscopale. — « Cas proposés. Un vicaire qui a desservy une cure par ordre de ses supérieurs pendant l'espace de six mois après la mort du titulaire, sans que le successeur ait pris possession de lad. cure pendant les susd. tems demande la décision du bureau sur les deux questions suivantes : 1° à qui appartiennent les fruits de la cure pendant la vacance ? 2° le desservant, à raison de la distance d'une lieue et de la difficulté de la desserte, est-il en droit d'exiger du curé qui s'est emparé des revenus de l'année entière quelque somme au-delà de celles que les lois accordent aux desservans ? Sur le premier cas proposé, il a été décidé que les fruits de lad. cure pendant la vacance sont à la disposition de Monseigneur l'Evêque qui a droit d'en faire l'application pour la décoration de l'église ou le soulagement des pauvres du lieu ou autres œuvres pieuses ; sur le 2° cas proposé, le vicaire dit de pouvoir pardevant M. l'Evêque pour la rétribution de la desserte en question lequel peut en augmenter la rétribution s'il y a raison légitime. » (5 juin). — Sur la requête des habitants de Fontette (Aube), exposant qu'il y a sur leur finage une petite chapelle dédiée à Saint-Gengou et à côté de cette chapelle un local occupé par des ermites, que les paroisses voisines la fréquentent avec beaucoup de dévotion, mais que le curé refuse d'y dire la messe, tout en voulant s'en attribuer les revenus, ordre a été donné de faire enquête. — Sur la requête des habitants d'Arrelles (Aube) qui ont réparé leur église détruite par l'incendie et demandent que le curé vienne y dire la messe, le doyen rural est délégué pour faire la visite de l'église. — Permission au curé de Vaudrémont de bénir une croix nouvellement construite

dans le cimetière de son église. — Lettres royales à l'Evêque et duc de Langres, pair de France, pour le mander des prières publiques et actions de grâces à propos de la paix conclue avec l'Empereur et les princes de l'Empire : « Mon cousin, les succès qu'il a plu à Dieu d'accorder à nos armes et à celles de nos allies dans la dernière guerre n'ont donné les moyens de la terminer plus promptement que je ne l'aurois espéré ; j'ay conclu avec l'Empereur un traité définitif qui a été signé le 18 novembre de l'année dernière et le consentement de toutes les puissances qui avoient eu part à la guerre me met en état d'annoncer aujourd'huy à mes peuples le parfait rétablissement de la paix ; il ne me reste plus qu'à rendre grâces à Dieu d'avoir manifesté sa bonté et sa miséricorde par le concours unanime de tant de princes à perpétuer le repos et la tranquillité de l'Europe, et je vous écris cette lettre pour vous faire sçavoir que je desire que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale et autres de votre diocèse accoutumées en pareil cas ; et ne doutant point que par votre présence et par votre piété vous n'exaltiez celle de vos diocésains, je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles, le premier juin mil sept cent trente-neuf. Signé : Louis, et plus bas, Amelot » ; à la suite mandement des vicaires généraux du diocèse pour chanter le *Te Deum* fixé au 21 du mois, auquel assisteront les corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers (11 juin). — Lettre du vice-promoteur au sieur de Lafortelle pour lui défendre de prêcher sans approbation dans l'église de Clefmont. — Mémoire des habitants de Noyers-en-Bassigny sur la conduite « de plus en plus irrégulière » de leur curé. « Les sujets de plainte sont assavoir : que led. sieur Mennebeau ne porte point l'habit long ny la couronne ; qu'il paroît toujours être en fureur ; qu'il refuse des billets pour la confession paschale ; qu'il se rend maître des revenus de la fabrique, du luminaire, qu'il se les a fait adjuger et en dispose à sa volonté ; qu'il s'est emparé des clefs du trône ; qu'il a eu et levé seul l'argent ; qu'il ne veut souffrir aucun fabricien et qu'il les change de son autorité ; que le 27 avril 1738 il dit une messe moitié haute moitié basse ; que le 4 dudit mois il ne dit la messe paroissiale qu'à 11 heures, ne fit point la bénédiction du pain ny aspersion d'eau bénite ; qu'il ne fait aucun prône ; qu'il se contente de réciter quelquefois les prières ; qu'il ne fait pas celles de Notre Saint-Père le Pape, Monseigneur l'Evêque ny le Roy ; qu'il em-

pêche qu'on ne distribue le pain béni ; qu'il ne fait pas les processions ordinaires : qu'il exige des rétributions pour l'administration du batême ; qu'il a refusé de batiser trois enfans dont les parents furent obligés d'aller chercher d'autres ecclésiastiques pour leur administrer le batême et ces enfans furent trois jours sans être batisés ; qu'il n'annonce et ne fait aucune des fondations de l'Eglise ; qu'il refuse de se lever la nuit pour administrer les sacremens aux malades ; qu'il ne veut faire la cérémonie de la Purification des femmes à moins qu'elles ne luy donnent la rétribution d'une messe ; qu'il fait travailler les dimanches et fêtes ; qu'il ne porte que des cravates ; qu'il traite nommément à l'église les uns de scélérats, les autres d'excommuniés, de chiens, d'impies, de lous ravissans, etc. : que la nommée Thomas, sa servante, lors de sa grossesse fit déclaration en justice que c'étoit des œuvres de son maître, que c'est luy qui luy fit épouser le nommé Rousseau qu'il avait pris à son service depuis et lors de la grossesse de lad. Thomas ; que led. Rousseau et sa femme luy ayant répété leurs gages et l'ayant fait assigner, il les auroit refusé à la sainte table, etc. x. — Sur la requête des habitants de Ladreville (Aube) qui exposent que leur église ne possède qu'« une petite nef couverte de laves sans charpente, qui menace ruine », le doyen rural de Bar-sur-Seine est commis pour en faire la visite (19 juin). — Lettre au curé de Sarrey pour lui reprocher de donner asile à des contrebandiers. — Requête de dom Lelou, religieux du Val des Choux, qui avait entrepris la réforme de cet établissement et se plaint de n'être pas secondé par Monseigneur comme il l'espérait, ne comprenant pas, dit il, « pourquoy Monseigneur n'entre pas dans un si grand bien ; car rien n'est plus aisé que de rétablir l'esprit des anciens solitaires, qu'on ne forceiroit point à faire des vœux, qu'on vivroit de son travail, que les maisons deviendroient des asiles de pécheurs, des curés pouvoient y passer quelque temps aussi bien que les séculiers ». — Approbation d'une fondation en l'église Sainte-Colombe (Côte-d'Or). — Fixation de la date du prochain examen au Collège de Langres (25 juin). — Décision du Bureau à propos d'une requête présentée par le curé de Rivières-les-Fosses ; en 1729, l'évêque avait supprimé comme « abusive et superstitieuse » la coutume que l'on avait dans la paroisse de sonner les cloches la veille et le jour de la Saint-Jean-Baptiste depuis 2 h. du matin jusqu'à neuf heures du soir. Jusqu'en 1753 les habitants s'étoient conformés à cette décision, puis l'abus recommençant, l'évêque avait

décidé de les priver des premières vêpres et des matines à la Saint-Jean et de réduire l'office de ce jour à la durée d'un office ordinaire : mais « les paroissiens ont été peu sensibles à cette privation et ce qui s'est passé du tems de saint Paul à l'occasion de la fameuse Diane d'Ephèse s'est renouvelé en cette fête : *his auditis, repleti sunt ira et exclamarunt dicentes : « magna Diana Ephesorium », et impleta est civitas confusione.* Act. 19, 28. Plusieurs de ces habitans se sont récriés : « montons quatre au clocher pour y sonner toute la nuit et si le curé y vient, jettons-le par les fenêtres » ; (il est cependant escrit : qui vous mesprise me mesprise) ; que la messe dite ils tinrent leur assemblée et s'écrièrent à haute voix : (*magna Diana Ephesorium !*) « la sonnerie ! la sonnerie ! » (*et impleta est civitas confusione*). Les fruits de cette sonnerie ne sont-ils pas bien amers ! Lorsqu'on ne sonnoit pas tout étoit dans la paix ; ceux qui depuis Pâques ne s'étoient pas confessés choissoient ce jour pour l'employer à ce saint exercice. *Impleta est civitas confusione* : ils ne veulent que leur impitoyable et scandaleuse sonnerie, etc. » Le Bureau décide qu'il sera statué dès le retour de Monseigneur sur la réformation des abus qui se sont glissés dans les paroisses du comté de Montsaigeon. — Au sujet d'une requête présentée par les habitants d'Ouge (Haute-Saône) qui se plaignent qu'une fille du pays ait été séduite par le vicaire de la paroisse, requête « contenant un détail de la séduction et des privautés du suborneur que la pudeur empêche de transcrire », le Bureau décide que le vicaire incriminé devra se rendre incessamment auprès des vicaires généraux. — Requête des habitans de Marolles-sous-Lignéres (Aube) contre leur curé : « led. sieur curé depuis deux ans affecte de fatiguer ses paroissiens en dérangeant le service divin ; il auroit refusé publiquement la communion à un officier de justice dud. lieu ; il n'a point fait de catéchisme pendant l'avent et le carême ; il a chassé du lutrin sans raison les personnes qui étoient dans l'usage d'y chanter ; le premier dimanche du mois dernier, ayant fait sonner la messe paroissiale, il se contenta de dire une messe basse, sans réciter la passion, sans faire la procession qui est d'usage ny la bénédiction d'eau bénite et du pain offert ; ce jour, les vêpres étant sonnées, ledit sieur curé ne voulut les chanter ; il n'agit que par emportemens et violences ; il fut en furie le 2^e dimanche de juin à prendre le sieur Clementot fils par le bras pour le faire sortir dud. lutrin à la vue de tout le peuple, tant que la paroisse en fut scandalisée ; enfin dans ses prônes il est passionné

et se sert d'expressions indécentes et d'invectives. » — Sur la demande présentée par le P. Supérieur des Récollets d'Arc-en-Barrois, nommé depuis peu confesseur des Ursulines, qui a demandé la permission d'entrer dans cette maison « pour exorciser des insectes qui ravagent le jardin », le Bureau répond qu'il n'était pas d'usage dans le diocèse d'accorder les permissions qu'il demande et qu'il pouvait aussi bien faire des exorcismes dans l'église (1^{er} juillet). — Approbation de diverses fondations à Saint-Martin de Langres, Dammartin, Bannes. — Enquête sur divers faits imputés à un Cordelier demeurant à Ricy-Bas où il exerce les fonctions de vicaire : on lui reproche d'avoir « peu d'expérience et de talens », des liaisons avec les partisans des nouvelles doctrines, de mauvaises mœurs. — Proposition de déplacement du vicaire de Noyers en Bourgogne, « lequel n'est pas assez ferme ny assez attentif dans le ministère et est lié habituellement de société avec les jansénistes les plus déclarés du canton ». — Requête du maître d'école de Laignes pour que la sœur qui a eu une approbation pour exercer les fonctions de maîtresse des filles soit révoquée. — Etat de la paroisse d'Essoyes (Aube) « par lequel il paroît que : il y a beaucoup de personnes dans cette paroisse qui ne savent pas leurs prières et un plus grand nombre qui ignore les vérités essentielles de la religion ; ceux qui ont été ex-devant recus pour la première communion ignoraient leur catéchismes et n'avoient été instruits ; il y a des jureurs, blasphémateurs ; des personnes de tout âge tombent dans ces fautes ; ils ont la persuasion que plus d'un tiers de ce lieu est sorcier, ce qui cause des laines implacables et ils attribuent les accidens qui leur arrivent aux sortilèges : ils vont consulter dans des paroisses voisines et surtout un berger de Gy-sur-Seine qui passe pour sorcier. Ils ne sanctifient pas les fêtes et dimanches : il y a ces jours beaucoup de danses, de jeux publics, et fréquentations des cabarets même pendant les services divins et la nuit. Beaucoup de superstitions et d'abus ». — Lettre au doyen rural de Bar-sur-Aube pour l'inviter à ne laisser prêcher dans les églises de son district aucun prêtre qui n'ait été approuvé : le Bureau a reçu avis en effet que le curé de la Madeleine à Bar avait invité pour prêcher la fête prochaine de cette patronne de son église un curé du diocèse de Troyes, « homme suspect dans sa doctrine et encore plus dans ses mœurs qui s'est montré tel par certains discours qu'il a tenu en conversation lors de son voyage à Bar ». — Eloge du curé de Giey-sur-Aujon, mort chez son père après une

maladie de 18 mois qui l'avait forcé à abandonner le service ecclésiastique ; « c'était un excellent ecclésiastique, d'une grande assiduité à la prière ; il donnait à ce saint exercice régulièrement cinq à six heures par jour ; le reste du temps estoit partagé entre l'étude et les fonctions de son ministère qu'il a exercé avec un zèle qui n'a pas peu contribué à luy causer la maladie dont il est mort. Sa foy estoit pure. Il ne s'approchoit des sacrés mystères qu'avec une sainte frayeur et de grandes préparations ; charitable envers les pauvres il les chérissoit comme ses frères, il les aidoit par des secours spirituels et temporels ; modeste dans ses habits et dans tout son extérieur, humble dans ses sentimens, extrêmement détaché des biens de la terre, plein de respect pour ses supérieurs ; quoy qu'assez enjoiné dans sa conversation, il estoit très réservé dans ses discours, il reconnoissoit devoir à la protection de la Sainte-Vierge à laquelle il avoit eu toujours une singulière dévotion, son singulier amour pour la pureté ; depuis qu'il avoit reçu la prêtrise, il n'avoit point manqué un seul jour de dire l'office de la Sainte Vierge et son rosaire ; il a continué ces exercices aussi bien que son bréviaire et ses lectures dans le Nouveau Testament et dans l'imitation de J.-C. jus-qu'au troisième jour avant sa mort : ces prières et ces lectures, disoit il, le consolent dans ses douleurs qui estoient violentes ; enfin à l'âge de 34 ans environ, il rendit l'esprit à son créateur en récitant l'hymne *Te Deum laudamus*, après avoir reçu les sacrements de l'Église avec une piété aussy pure qu'édifiante ». — Interdit de l'église de Charrey (Côte-d'Or) pendant le temps que dureront les réparations entreprises dans les vitrages. — Procès-verbal du vice-doyen rural de Pierrefaites qui constate que les accusations de dilapidation portées contre le curé de Savigny étoient fausses (15 juillet). — Décision du Bureau de laisser quelque temps sans vicaire la paroisse de Bay sur l'avis « que quelques mutins de cette paroisse soutenoient le m^e d'école, quoy qu'interdit pour sa mauvaise conduite ». — Règlement pour la canonisation du « bienheureux Jean-François Régis, prêtre de la Compagnie de Jésus : la cérémonie se fera pendant trois jours consécutifs et le Saint-Sacrement sera exposé dans leur église pendant ce temps ; le premier jour la grand messe et les vêpres seront chantés par messieurs de la cathédrale qui seront à cet effet invités par les P. P. Jésuites : il y aura prédication par M^r l'abbé Deseney, trésorier, théologal et chanoine de la cathédrale ; le 2^e jour, lesd. P. P. Jésuites feront l'office,

assistés des clercs etudiants au collège auxquels il sera ordonné d'y assister : le 3^e jour M^r l'abbé de Chabannes officiera assisté du clergé des trois paroisses qui sera aussy invité à cette cérémonie : il y aura ce jour prédication après les vêpres par M. Thibault, curé de Saint-Martin. — Interdit de l'église de Fontette (Aube), à cause du mauvais état dans lequel elle se trouve (22 juillet). — Approbation d'un predicateur de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem qui avait été invité par les P. P. Jésuites de Chamont à prêcher le panégyrique de Saint-Ignace et a envoyé son acceptation de lad. bulle en bonne forme. — Renvoi au bureau de la chambre du clergé d'une requête présentée par le chapelain d'Andelot exposant « qu'il est âgé de 65 ans, qu'il a 40 ans de prêtrise et se trouve affligé d'un chancre qui luy a mangé les deux côtes du né et le rend si hideux et si difforme qu'il n'ose plus paroître en public » : aussy demande-t-il un remplaçant et l'octroi d'une pension. — Information au sujet des curés de Chassigny et Villegasien qui s'étaient absentés plusieurs fois de leurs paroisses sans permission pour des voyages à Besançon où ils étaient demeurés plusieurs semaines (29 juillet). — Approbation d'une donation faite à la paroisse de Pimelles (Yonne). — Le vicaire de la communauté des capucins de Barsur Aube ayant demandé la permission d'exorciser une personne du voisinage que l'on prétend être possédée, le vice-promoteur a été chargé d'en écrire au doyen rural pour s'informer du fait avant d'accorder cette permission qui ne doit l'être « qu'avec grande connoissance de cause ». — Autorisation d'une fondation faite à la fabrique de Molesme. — Le procès-verbal de visite faite dans l'église de Bricon constatant qu'il n'y a dans lad. église « ny calice, ny ciboire, ny soleil, qu'il n'y a point de vaisseaux pour les saintes huiles », le Bureau ordonne que les fabriciens actuellement en charge se pourvoient incessamment pour fournir lad. église de vases sacrés. — Ordre donné au procureur fabricien et aux habitants de Sexfontaine de faire blanchir le mur qui est au fond du sanctuaire, réparer le grand crucifix et le tableau du grand autel suivant les ordres de l'archidiacre du Bar sur-Aubois. — Lettre au maître d'école d'Outincourt pour qu'il ait à cesser certain scandale dont se plaignent les paroissiens : il était accusé d'employer les dimanches et fêtes à faire danser la jeunesse de la paroisse. — Enquête sur les plaintes du curé de Lévigny (Aube) : celui-ci se plaint « dans une missive que, s'étant trouvé chez le seigneur dudit lieu avec le sieur Guyot, chanoine de Bar sur-Aube, ce dernier

l'insulta au jeu, qu'il lui jetta les cartes au né, en le traitant avec des paroles et des juremens atroces et qu'il le frapa même au visage de quelques coups de poings, qui occasionnèrent une enflure aux genives et du sang aux lèvres » (12 août). — Approbation de fondations à La Neuville et à Saulles. — Sur diverses plaintes portées au Bureau une enquête a été faite sur la conduite du P. Chanot, religieux de la communauté des Cordeliers de Châtillon : il a été reconnu que le P. Chanot « étoit un jeune homme sans science, sans talents et sans expérience, dissipé et ne respirant que le plaisir, qu'il réside en qualité de vicairé à Ricey sans autre approbation que la générale qui a été donnée à cette communauté et sans une particulière : qu'il n'a aucun sentiment décidé sur les matières de la foy qui sont aujourd'huy agitées, qu'elles lui sont indifférentes, qu'il aime le jeu, les femmes et le vin, qu'il luy est arrivé d'insulter des dames et demoiselles vertueuses dans le voisinage de Ricey, qu'elles ont fait des plaintes, que son inclination pour le vin luy a fait donner le surnom de Père Boifout, qu'il fréquente ordinairement des joueurs, des buveurs et des personnes suspectes dans la foi, que le meilleur de ses amis est le P. Strapart, qu'il fréquente rarement les catholiques, à moins que ce ne soit pour jouer, qu'il a une violente passion pour le jeu et même qu'il joue un assez gros jeu, qu'il y fit des séances de sept heures » (19 août). — Pouvoirs accordés au curé de Châtillon pour relever de ses vœux de célibat un de ses paroissiens qui à l'âge de 22 ans avait fait vœu secret de garder le célibat n'ayant eu alors d'autres motifs que de « se mettre à l'abry des tentations ». — Lettre au sujet d'un religieux du Val-des-Choux (Côte d'Or) dont on s'est plaint qu'il veut « avoir le pas sur les plus anciens religieux, qu'il fait du scandale à ce sujet jusque dans l'église, qu'il est turbulent et attaque tous les religieux, ce qui empêche plusieurs de s'approcher des sacrements, que c'est un brouillon, un esprit inquiet, qui fera toujours du trouble dans la maison tant qu'il y restera ». — Requête des habitants de Villy-en-Trodes (Aube), pour demander qu'à la suite d'un incendie arrivé au mois de mars, 71 maisons et le presbytère ont été détruits, il leur soit permis de se servir d'une somme de 100 livres pour les réparations. — Mandement de Gilbert de Montmorin, évêque et duc de Langres, pour faire chanter le *Te Deum* destiné à célébrer le rétablissement de la paix (2 septembre). — Information au sujet du sieur Pierre Sorel, de Valence en Espagne, qui avait demandé à être nommé officier du saint office de

l'Inquisition. — Approbation d'une fondation à Saulles (16 septembre). — Enquête sur des plaintes portées contre deux prêtres de Chaumont qui se seraient battus en pleine église : « après les vêpres, l'un d'eux qui causoit dans un lieu un peu reculé avec une femme, s'estant imaginé que l'autre ne s'estoit trouvé là que pour l'examiner, lui dit de se retirer. Le premier ayant répondu qu'il n'étoit pas là à cet effet, qu'à la vérité il ne pouvoit le voir converser sans en être scandalisé, ayant été plusieurs fois averti de quitter ces entretiens familiers avec un sexe dangereux jusque dans la piété, ces paroles firent de si mauvaises impressions dans l'esprit du second et l'irritèrent tellement qu'il se jette avec violence sur son confrère et sans le secours de deux hommes qui les séparèrent, ils en seroient venus aux voyes de fait ; à l'instant celui qui avoit été trouvé en conversation avec cette femme adressant la parole à ces deux témoins il leur dit : « voyez comme je suis traité « sans sujet et comme ce prêtre écume de colère. N'a-t-il « pas l'air d'un excommunié ? » et trampa son doigt dans le bénitier il dit qu'il lui faudroit de cette eau ; à ces paroles le premier, rallumant sa violence, se jeta sur le second et le fit sortir de l'église à grand coups de poings et coups de pieds ». — Lettre au sujet d'un employé des fermes au Fayl Billot auquel on reproche de tenir une conduite scandaleuse dans la paroisse. — Somme de 200 l. allouée à la communauté de Chalancey pour réparer les dégâts survenus dans leur église à la suite de grands orages. — Procès verbal de visite dans l'église de Marolles (Aube) constatant la nécessité de réparations à l'église. — Permission au curé de Vivey, de faire dans l'emplacement des autels, certains changements nécessités par des réparations entreprises dans le chœur de l'église (23 septembre). — Autorisation de réparation dans l'église de Blumerey (16 octobre). — Enquête sur la grossesse d'une femme d'Ouge (Haute-Saône), grosse, dilon, des œuvres du vicaire de la paroisse. — Enquête sur des accusations portées contre le vicaire de Courtenot (Aube), que l'on accuse d'une grande négligence dans l'instruction de ses paroissiens. — Nomination d'un prêtre comme aumônier des prisons de Langres (4 novembre). — Réparations ordonnées au clocher de Torcenay. — « Eclaircissements » sur la manière dont le curé de Marolles (Aube) doit se conduire pendant que son église sera interdite : « que les auteurs qu'il cite dans sa lettre du 2^e de ce mois, n'entendent parler que d'un interdit général prononcé sur certaines villes, bourgs et paroisses de la campagne, que led. sieur curé fera cependant mieux de ne

faire aucunes fonctions de son ministère dans le clocher de Saint-Vorle située dans le fauxbourg de Marolles pour ne pas rendre ses paroissiens nonchalans dans les réparations de leur église ; 2° qu'il peut administrer le sacrement de pénitence dans son église quoiqu'interdite, qu'il doit y administrer le batême, le saint-viatique et l'extrême onction sans sonner les cloches, qu'il ne doit point y administrer la Sainte-Eucharistie à ceux qui sont en saute ; 3° il n'est pas permis d'administrer le sacrement de mariage dans une église interdite ; il faut faire cette cérémonie dans une paroisse voisine, du consentement et de l'agrément de Messieurs les curé ou vicaire qui la desservent et faire mention sur les registres que cette cérémonie a été faite dans cette paroisse à cause de l'interdit prononcé sur celle en question ; ainsi pour les actes de sépultures ; 4° la bénédiction de l'eau qui se fait ordinairement le dimanche ne peut se faire dans une église interdite ; il n'en est pas de même de celle qui se fait les veilles de Paques et Pentecoste pour l'administration du batême ; elle peut être faite dans une église interdite, mais à huis clos, sans le son des cloches et sans chant en y appelant seulement les personnes nécessaires à cette cérémonie ; 5° on ne peut sonner les cloches d'une église interdite lors du décès d'un paroissien ; que le sieur curé fera bien de dispenser les sonneurs de sa paroisse de sonner le matin, à midy et le soir aux approches des nuées, qu'à cet effet il doit se munir des clefs de l'église et du clocher ; 6° le décès de quelques paroissiens arrivant, le sieur curé peut accompagner le corps sans chant en récitant seulement des prières à voix basse jusqu'au lieu où l'on aura choisy sa sépulture, qu'il peut y faire les obsèques de l'agrément du sieur curé de cette paroisse, et en cas de refus de sa part il luy faut laisser faire ces enterremens ; ce qui est dit pour les inhumations doit aussy s'entendre des services qui les suivent si les parens les demandent ; la même chose doit être observée pour les enterremens d'enfans ; 7° il n'est pas permis d'acquiescer les fondations dans une église interdite, tant que l'interdit durera, qu'il peut les acquiescer dans une paroisse voisine et les messes dont il est chargé par fondation et non par les fondations de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement pour lesquelles il faut une permission particulière de l'ordinaire qui ne les accorde pas en ces sortes de cas ; 8° led. sieur curé doit avoir attention de conserver des hosties consacrées dans le saint ciboire pour l'administration du saint viatique pour les malades ; à cet effet

quand il sera nécessaire de renouveler les saintes hosties, il pourra dire une messe basse, les portes de l'église fermées, sans faire donner aucun signal des cloches, étant accompagné d'un ou deux serviteurs seulement; ? il est permis de faire l'office et de dire la messe haute dans une église interdite les jours de Noël, de Pâques, de Pentecôte et fête patronale dud. lieu, pourvu qu'on puisse y célébrer avec décence et qu'il n'y ait aucun danger de ruine. » — Procession générale fixée au 15 novembre « pour remercier Dieu des bénédictions qu'il luy a plu de répandre sur les biens de la terre de la présente année; le clergé et les communautés régulières s'assembleront en la cathédrale d'où la procession se rendra en l'église des Frères prêcheurs où il sera chanté une messe solennelle du Saint-Esprit *pro gratiarum actione*: les reliques des saints seront portées processionnellement en la manière accoutumée, le corps de ville, du présidial et les autres accompagnés des juridictions seront invitées, ainsi qu'il est d'usage. » — *Catalogus theologorum diocesis lingonensis* — Permission accordée à deux habitants du lieu de Maâtz dont les maisons et les objets mobiliers ont été détruits par un incendie, de quêter dans toute l'étendue du diocèse, « à l'exception de la ville épiscopale ». — Même permission accordée à deux habitants de Rancecourt auxquels le même accident était arrivé. — Permission accordée au curé de Mélisey (Yonne) de bénir la chapelle construite dans le cimetière ainsi que les croix, images et ornements de la même église (10 novembre). — Lettre du vice-promoteur au doyen rural de Bar-sur-Aube pour l'assurer de la catholicité du nouveau maître d'école de Bar venu de Troyes. — Ordre de visite des églises de Saint-Agnan et Reclancourt: les Commissaires délégués devront également faire enquête « sur les plaintes qui ont été faites qu'il s'exerce certaines superstitions sur un tombeau qui est dans le chœur de lad. église de Saint-Agnan sur lequel ces mots sont inscrits en caractères gothiques: *ceux qui auront dévotion à Saint-Agnan seront guérys du mal des fièvres*; que les malades se prosternent sur ce tombeau et s'y étendent d'une manière peu décente et quelquefois qu'ils s'y enveloppent du drap mortuaire ». — Enquête sur le curé de Verbiesles « pour constater les absences d'esprit de cet ecclésiastique qui journellement scandalise par ses courses et ses extravagances » (18 novembre). — Permission donnée au curé de Nuits-sur-Armançon (Yonne) de recevoir au nombre des fidèles de sa paroisse un nègre de la

Guadeloupe âgé de 16 ans, déjà instruit dans les vérités de la foi catholique. — « Sur les plaintes qui ont été faites que plusieurs curés et vicaires s'absentent de leurs paroisses les dimanches et les fêtes, que d'autres entreprennent des voyages de plusieurs semaines sans permission des supérieurs, que les uns et les autres de leur autorité privée font venir dans leurs paroisses des religieux pendant ces absences, Monseigneur a ordonné qu'à la diligence de M. le vice-promoteur, il seroit imprimé une lettre circulaire adressante aux supérieurs des communautés religieuses de ce diocèse qui sont ordinairement employées dans les paroisses, par laquelle il sera fait défense aux religieux de desservir les dimanches et les fêtes en l'absence des curés et vicaires dans leursd. paroisses, à moins qu'il ne leur soit justifié des permissions que lesd. curés et vicaires auroit obtenues (sic) de Monseigneur ou de ses grands vicaires par écrit et au cas qu'il ne soit pas satisfait à cette condition de la part desd. religieux, il leur sera déclaré, par lad. lettre circulaire, que les pouvoirs de ceux qui contreviendront seront dès lors révoqués *ipso facto* » (2) décembre). — Déposition des procès-verbaux de visites dans les archidiaconés de Langres et du Bas-signy: ils devront être communiqués au vice-promoteur qui en fera des extraits d'après lesquels le Bureau rendra les ordonnances nécessaires (1740, 20 janvier). — Monitoire au sujet des défenses faites à plusieurs curés d'administrer le sacrement de pénitence hors de leurs paroisses (27 janvier). — Approbation d'une fondation des confrères de Saint-Autoine en l'église Saint-Nicolas de Châtillon. — Réparations ordonnées à l'église de Charmoilles. — Lettre aux supérieurs des communautés de la ville de Langres pour leur ordonner de ne point laisser dire la messe dans leurs églises aux ecclésiastiques qui n'ont point donné leur acceptation à la bulle Unigenitus (3 février). — Permission à Marie Fournier, du Moge, totalement ruinée par un incendie, de quêter dans toute l'étendue du diocèse, sauf dans la ville de Langres. — Autorisation aux fabriciens et marguilliers de Coiffy-le-Bas d'établir et de pratiquer en leur paroisse la neuvaine en l'honneur de Saint-François-Xavier, apôtre des Indes. Un projet d'ordre de la neuvaine a été établi ainsi qu'il suit. « La neuvaine commencera le 4 mars et finira le 12. Le premier jour le service commencera le matin à l'heure la plus commode par l'hymne: *Veni creator spiritus*, ensuite une messe solennelle pendant laquelle le Très-Saint Sacrement sera exposé, et à la fin de lad. messe la bénédiction après laquelle le Très-

Saint Sacrement sera remis au tabernacle. Le soir à l'heure qui sera la plus convenable, on donnera la bénédiction du Très-Saint Sacrement qui sera précédée du chant des litanies du saint, d'une antienne ou répond du Très-Saint Sacrement avec les versets et collectes convenables. Les sept jours suivans, il n'y a point de service le matin ; le soir on donnera la bénédiction du Très-Saint Sacrement, le chant et prières telles que le premier jour. Le dernier jour on donnera la bénédiction et les prières comme cy-dessus ; en ajoutant seulement l'hymne *Te Deum laudamus* ou le psaume *Laudate Dominum omnes gentes* » (10 février). — Commission au sieur Demagault, doyen rural de Bar-sur-Aube, pour se transporter au lieu de Voigny (Aube), « y entendre les comptes de la fabrique, les arrester en présence du sieur curé dud. lieu, des principaux habitans et des officiers des lieux qui y assisteront comme notables seulement, faire la visite de lad. église, sacristie et dépendances, si lad. église et sacristie n'est pas fournie des choses nécessaires, permis au procureur fabrien de se servir de l'argent qu'il peut avoir entre les mains pour y pourvoir et les sommes qui seront employées à cet effet luy seront allouées dans son prochain compte, etc. ». — Révocation et rétractation des actes « cy devant faits par le sieur Lallemand, curé de Lézimes (Yonne), contraires à la soumission qu'il devoit aux décisions de l'Eglise et en particulier à la bulle *Unigenitus Dei filius* :... « Je soussigné, curé de Lézimes, Vireaux et Argentenay (Yonne), diocèse de Langres, touché d'un « vif regret et d'un repentir sincère d'avoir jusqu'à « présent manqué de soumission au jugement que l'Eglise « a porté contre le jansénisme, reconnais à la face de « toute l'église et en particulier en présence de tout le « diocèse dans lequel le Seigneur a daigné m'honorer « du sacerdoce et devant monseigneur de Montmorin, « mon évêque ; que je condamne de cœur et d'esprit « librement et volontairement la doctrine des livres de « Baŕus, Jansénius et Quesnel : en conséquence je me « sou mets purement et simplement aux bulles des papes « Innocent X et Alexandre VIII contre le livre de « Jansénius : je condamne les cinq propositions extraites « du livre sans aucune distinction du fait et du droit ; je « me sou mets pareillement à la bulle de N. S. P. le pape « Clément XI qui commence par ces mots *Unigenitus Dei filius*, portée contre le livre des *Réflexions* du « P. Quesnel ; je condamne les 101 propositions qui en « sont extraites dans le même sens et avec les mêmes « qualifications avec lesquelles elles sont condamnées

« par lad. bulle ; je révoque et rétracte tous les actes « que j'ay faits jusqu'à présent contraires à la soumis- « sion que je viens d'exprimer et en particulier celui « par lequel j'appellais au futur concile de lad. Bulle « *Unigenitus* et j'adhérais aux appels qu'en avoit inter- « jetté M. de Senez, condamné au concile d'Embrun au « mois de juillet 1727, avec la lettre que j'écrivis à ce « sujet à M. d'Antin pour lors évêque de Langres, aussi « mon acte d'adhésion à la lettre des douze prélats au « Roy, au sujet du jugement rendu à Embrun contre « M. l'Evêque de Senez ; je les condamne comme nuls, « illusoires et par leur nature schismatiques ; je consens « et je désire même que ma présente rétractation soit « rendue publique et qu'elle soit déposée au greffe de « l'Evêché. Fait, écrit et signé de ma main à Lézimes ce « 16 février 1730. Signé Lallemand curé de Lézimes, « Vireaux et Argentenay. » M. Lallemand a fait la ré- tractation cy-dessus, en présence de toute sa paroisse assemblée dans le cours des visites de Monseigneur. Ce curé se jeta à ses pieds et après luy avoir remis tous les livres deffendus qu'il avoit, il est entré en retraite pour faire une confession générale ». — Soumission de sept Ursulines de Noyers à la bulle *Unigenitus* (24 février). — Décision au sujet des réparations dans les églises de Pranthoy, de Chazeuil (Côte-d'Or), de Cusey, de Chailley. — Permission de quêter dans tout le diocèse, sauf dans la ville épiscopale, à divers habitans de Consigny qui avoient souffert l'incendie de leurs maisons et de leurs meubles (2 mars). — Résolution à propos des croix que l'on érige sur le finage des paroisses : « Monseigneur a ordonné qu'à l'avenir on se pourvoiroit d'une permission avant que de construire lesd. croix, laquelle ne sera accordée qu'après avoir été informé du nombre des croix qui sont sur les finages des paroisses, si elles sont dans les lieux qui ne soient pas sujets à prophé- tation et si on y fait des actes de religion. Les permis- sions qui seront accordées à ce sujet contiendront les clauses et conditions suivantes : 1° qu'après avoir observé ce qui est prescrit d'autre part et avoir obtenu de Monseigneur ou de messieurs les vicaires généraux la permission par écrit et non autrement de bénir les croix, le sieur curé ou vicaire à qui elle aura été accordée, annoncera au prône de la messe paroissiale qu'il a obtenu lad. permission et indiquera le jour pour faire la cérémonie de cette bénédiction en invitant tous ses paroissiens d'y assister ; 2° il choisira un jour de dimanche ou de fête pour cette cérémonie qui se fera devant ou à l'issue d'un office ; 3° lad. sieur curé

se rendra processionnellement avec la paroisse au lieu où lad. croix aura été érigée, en chantant l'hymne : *Veni creator spiritus*; l'étant arrivé devant lad. croix il en fera la bénédiction suivant l'usage et en la manière prescrite dans le rituel de ce diocèse, après laquelle il fera un petit discours sur le sujet de cette cérémonie et pour inviter son peuple à avoir une grande vénération pour la sainte croix en l'avertissant que monseigneur l'Évêque accorde quarante jours d'indulgence à ceux qui auront assisté à cette bénédiction et pareille indulgence de quarante jours à tous ceux qui, passant dans la suite près de cette croix, se mettront à genoux et y réciteront quelques prières; 5^e cette exhortation finie, le célébrant se mettra à genoux et commencera l'hymne *Veilla regis prodeunt*, pendant laquelle le chœur continuera; lad. célébrant fera son adoration et baisera lad. croix, ce qui sera observé par tous les assistants; après quoy on retournera à l'église processionnellement en continuant lad. hymne; 6^e, étant arrivé à l'église on chantera le répons *Adoramus te christe* sous le grand crucifix, le psaume *Omnis terra* et la collecte *Perpetua nos domine pœc custodi, quos per lignum sanctæ crucis*, etc. à laquelle on ajoutera la collecte *Actiones nostras quesumus domine præveni et adjuvando prosequere*, etc., sous la même conclusion ». — Résolution au sujet des sommes léguées par le sieur Louis Verdin, conseiller du roi, élu en l'élection de Chaumont à diverses œuvres près du diocèse: aux pauvres des paroisses de Dienville (Aube) et de Bar-sur-Aube; à l'hôpital de Bar-sur-Aube (9 mars). — Permission au sieur Lambert, ancien prêtre du diocèse, de se retirer à Saint-Géomé pour y vivre en la communauté (16 mars). — Permission accordée aux filles de La Charité de Lézimes (Yonne) de chômer la fête de Saint-Vincent de Paul. — Desserte de la chapelle de la Nativité Notre-Dame à Prauthoy transférée à Palaizeul. — Enquête sur les plaintes présentées par les habitants de la paroisse de Villiers-Vineux (Yonne). — Enquête sur les plaintes présentées par le curé et une partie des habitants de Vignory contre le maître d'école (23 mars). — Mandement au curé d'Arbigny-sous-Varennes de venir par devant Monseigneur pour rendre compte de sa conduite dans la célébration du mariage d'un cavalier du régiment de Montmorin, sans permission de son capitaine. — Enquête sur la « doctrine, les mœurs et les qualités » d'un curé du diocèse de Troyes qui demande à prendre du service au diocèse de Langres où il est né (30 mars). — Enquête au sujet de l'exhumation d'un enfant mort-né

à Ormoy. Trois jours après l'enterrement, le père l'ayant transporté à l'église de Lenglay, (Côte-d'Or), succursale de Voulaînes, le présenta et l'exposa près du maître-autel en présence d'une sage-femme qui prétendit voir encore en lui des signes de vie; le baptême fut administré avant l'inhumation qui eut lieu quelques minutes après (6 avril). — « Avis à Messieurs les doyens ruraux: Monseigneur a décidé que les avis suivans seroient donnés à Messieurs les doyens et vice-doyens ruraux qui doivent se présenter pendant la huitaine pour la distribution des onctions pour qu'ils en fassent part à Messieurs les curés, vicaires et ecclésiastiques de son diocèse. Une des principales obligations de messieurs les doyens et vice-doyens ruraux étant de veiller exactement sur tout ce qui se passe dans leurs doyennés concernant la foy, les mœurs et la discipline ecclésiastique, nous désirons que ceux de notre diocèse nous informent exactement tous les trois mois des abus, scandales ou désordres qui pourroient venir à leurs connoissances; nous les chargeons spécialement de s'informer de ce qui se passera sur les articles suivans et de nous en instruire avec soin: 1^o si on distribue dans leurs doyennés des livres dangereux, soit par rapport à la foy, soit par rapport aux mœurs, soit dans les écoles, soit autrement; et afin d'en être plus pleinement instruits ils inviteront de la part de Monseigneur l'Évêque, messieurs les curés de leurs doyennés à leur donner une liste de tous les livres qu'ils connoitront dans leurs paroisses, marquant le nom de l'auteur, le lieu et l'année de l'impression, s'il y en a, et ils composeront ensuite une liste générale de toutes celles qui leur auront été remises, laquelle ils nous enverront: 2^o si des prêtres étrangers célèbrent la sainte messe sans notre permission par écrit soit dans les églises paroissiales, soit dans celles des religieux ou religieuses ou dans les chapelles domestiques et pour en être plus facilement avertis, ils déclareront à tous les curés, vicaires et autres qu'il appartiendra que nous leurs défendons, sous des peines de droit, d'admettre à la célébration des saints mystères tout prêtre qui ne soit pas natif du diocèse, leur enjoignant très expressément de nous renvoyer l'examen des lettres d'ordre exact et témoignages de tous ceux dont on vient de parler à l'exception des curés des villes et paroisses situées sur la route des voitures publiques, lesquels pourraient, après avoir examiné les pièces cydessus nommées ou s'être autrement certifiés de la prétrise, bonnes mœurs et saine doctrine de ceux qui pourroient se présenter pour célébrer pourront leur permettre de le

faire une fois seulement pourvu qu'ils ne demandent ny ne prennent de rétribution ; 3°, s'il y a quelques prêtres dans leurs doyennés qui binent sous quelque prétexte que ce soit sans notre permission, et pour le connoître ils feront sçavoir à tous les curés et autres prêtres tant séculiers que réguliers qu'en cas de maladie de quelques uns de ceux qui sont obligés à célébrer dans quelque église paroissiale, nous ne luy permettons de faire biner par quelqu'un de ses voisins qu'une fois seulement sans qu'il puisse avoir recours aux autres successivement pour cela, laquelle permission nous voulons même n'avoir lieu que pour les curés qui nous ont donné des preuves de leurs soumissions aux jugemens de l'Église, voulans, au surplus, que si la maladie continue on ait recours à vous pour pourvoir à la desserte de la paroisse par binage ou autrement ; 4°, si quelques curés ou vicaires de leurs doyennés s'adressent pour la confession à quelqu'autre curé dont nous ayons jugé à propos de restreindre les pouvoirs, si ils permettent à quelques-uns de ceux qu'ils sçavent avoir refusé de témoigner leur soumission aux jugemens de l'Église de faire dans leurs églises quelques fonctions saintes à laquelle ils n'ayent pas droit en vertu de leurs titres, si les curés ou vicaires dont les paroisses se trouvent limitrophes des diocèses voisins ou autres donnent des billets à leurs paroissiens en tems paschal pour aller se confesser dans d'autres diocèses à des prêtres qui n'ayent pas de nous une approbation spéciale ; 5°, si quelques prêtres approuvés de vous, séculiers ou réguliers, prennent sans une mission spéciale de nous le nom ou l'office de vicaire, s'ils ne résident pas dans la paroisse d'un curé absent sans notre permission au delà de huit jours ; 6°, s'il y a dans l'étendue de leurs doyennés quelques religieuses étrangères résidentes dans des maisons particulières sans en avoir obtenu de nous une permission par écrit, pareillement s'il y a quelques religieux résidans dans quelques maisons particulières et célébrans la messe sans notre permission sous quelques prétextes qu'ils se trouvent dans notre diocèse, même dans le tems des vendanges ; 7°, si dans les paroisses de leurs doyennés, les curés et vicaires ont soin d'entretenir leurs paroissiens dans l'usage fréquent des sacremens de pénitence et d'eucharistie ; sur quoy ils feront sçavoir auxd. curés et vicaires que notre intention est qu'ils vous envoient ou immédiatement à nous-mêmes ou par le canal des doyens, chaque année, une liste de ceux et celles qui, dans leurs paroisses, ayans atteint l'âge de 14 ans, n'auront pas fait leurs premières

communions et pareillement de ceux et celles qui n'auront pas satisfait à leur devoir paschal ; leur déclarons que nous leur défendons, sous peine de suspense *ipso facto*, de recevoir au sacrement de mariage ceux et celles qui n'auront pas encore fait leur première communion ; 8°, si dans l'étendue de leurs doyennés on enseigne quelques autres catéchismes, soit manuscrits soit imprimés, que ceux de nos illustres prédécesseurs Messseigneurs de Clermont et d'Antin, dont nous avons permis l'usage ; 9°, s'ils ont connaissance que quelques fidèles, dans leurs districts, trouvent des obstacles à s'approcher des sacremens, soit de la part des curés ou vicaires qui, à ce que Dieu ne plaise, par des motifs humains et quelquefois de vengeance, refuseroient d'écouter en confession quelqu'un de leurs paroissiens ou de leur donner des billets, ou qui leur en donneroient avec des clauses ou dans une forme qui empêcheroit les autres curés ou vicaires de les écouter ; 10°, si quelques prêtres réguliers, non pourvus d'un titre canonique de curé ou vicaire, s'ingèrent à administrer les sacremens de bapême ou d'extrême onction à quelques séculiers qui ne soient pas de leurs familles ; sur quoy ils déclareront aux curés et vicaires de leurs doyennés que nous leur défendons très expressément de donner à aucunes communautés séculières ou régulières les saintes huiles pour les infirmes, et encore moins du saint-chrisme et de l'huile des catéchumènes, voulans que les supérieurs et supérieures des communautés scituées dans notre diocèse, exemptes ou non exemptes, reçoivent les saintes huiles pour les infirmes des mains des doyens, lesquels leur en donneront une quantité suffisante et proportionnée au nombre des personnes qui les composent ; si mieux n'ayment lesd. supérieurs et supérieures s'adresser immédiatement à nous pour en obtenir ; 11°, si dans l'étendue de leurs doyennés, les curés ou vicaires établissent des fêtes de dévotion, font des processions autres que celles qui sont permises dans le rituel sans notre permission, si ils se servent d'ornemens, linges ou vases, qui exigent bénédictions à nous réservées, sans qu'ils ayent été bénis par quelqu'un qui en ayt de nous le pouvoir, ou si, pour les faire bénir, ils ont recours aux supérieurs des communautés religieuses ou même aux abbés réguliers dont les abbayes sont situées dans notre diocèse, ce que nous leur dé-

« fondons très expressément et sur les peines de droit » (20 avril). — Ordonnance épiscopale relative au régime des Annonciades de Langres (11 mai). — Prières publiques ordonnées pour demander à Dieu un temps favorable « et qu'il répande ses bénédictions sur les biens de la terre ». — Permission accordée sur leur requête, aux habitants de Créancey, de faire une procession pour demander à Dieu de les délivrer de l'invasion d'une grande quantité de chenilles « et autres insectes qui causent une perte considérable dans les fruits de la terre » (18 mai). — Etablissement d'un bureau de charité à Mussy-l'Évêque (Aube), qui réformera les abus de l'administration de l'hôpital (3 juin). — Autorisation de la fondation d'une congrégation de filles à Nogent-le-Haut : « vu la requête présentée à Monseigneur par les filles de la paroisse de Nogent-le-Haut, expositive qu'excitées d'un désir sincère d'imiter les vertus de la Sainte-Vierge, d'éduquer le peuple et d'augmenter la dévotion à la Mère de Dieu, elles auroient formé le dessein d'établir entre elles une société sous son invocation et de choisir pour principale fête, celle de la Visitation, le tout sous l'autorité de Monseigneur; ce considéré, il lui plut permettre l'établissement de lad. société, de s'assembler à l'église pour y réciter le chapelet et y pratiquer les autres exercices spirituels et convenables à ces assemblées, de choisir des officiers, de faire des quêtes pour la décoration de lad. chapelle et pour le soulagement des pauvres; et pour rendre lad. fête de la Visitation plus solennelle, permettre ce jour l'exposition et bénédiction du Très-Saint-Sacrement; aux soumissions sincères qu'elles font d'exécuter les règlements qu'il plaira à Mond. Seigneur leur donner sur quoy ordonnance qui porte que pour répondre à la piété et aux bonnes intentions desd. filles, Monseigneur a permis l'établissement de lad. société ou congrégation de filles aud. Nogent-le-Haut dans l'église dud. lieu, à la condition expresse des supplians de se conformer ponctuellement aux statuts et réglemens que S. G. leur donnera dans la suite et en attendant permission d'établissement de lad. société; et, en conséquence, il leur a été permis de s'assembler à l'église pour y réciter le chapelet et autres prières que Monseigneur déterminera par lesd. statuts et réglemens, et par provision de célébrer et choisir pour protectrice la Visitation de la Très-Sainte-Vierge, et l'exposition et bénédiction du Très-Saint-Sacrement ledit jour » (22 juin). — Levée de l'interdit mis sur le cimetière de Harriecourt. — Ordre de remettre au secrétariat du Bureau les titres d'établissement de la

confrérie du Saint-Sacrement établie à Poinson-les-Fays, afin que puisse être faite la vérification des comptes de cette confrérie. — Confirmation de la confrérie du Saint-Rosaire établie à Vitry-en-Montagne. — Procès-verbal de la visite et de la cérémonie de bénédiction de la chapelle de la Maison-Regnault, paroisse de Richebourg, est déposé au secrétariat de l'Evêché (7 juillet). — Défense au curé de Recy-sur-Ource (Côte-d'Or) de biner au lieu de Menesble (Côte-d'Or). — Querelle dans l'église de Latrecey pendant le service divin entre deux individus « avec des paroles atroces proférées au grand scandale de toute la paroisse ». — Demande du curé de Chalancey de dire et acquitter les messes auxquelles le seigneur du lieu est tenu. — Le vicaire de Sixfontaine demande le vicariat de Sarcicourt. — Permission aux habitants de Coiffy-le-Bas de célébrer la fête du Sacré Cœur de Jésus le vendredi qui suit immédiatement l'octave de la Fête-Dieu. — Requête du curé de Bernouil (Yonne) qui, à cause de ses infirmités qui « ne lui permettent pas de soutenir le régime de vie ny les exercices du séminaire », demande à être dispensé de la retraite au séminaire (13 juillet). — Nomination du desservant de la cure de Bernouil (Yonne). — Nomination des desservants des cures de Chemilly (Yonne), Sarcicourt, Cussey-les-Forges (Côte-d'Or), Lanques, Perrusses, Menouveau, chapelle d'Andelot. — Permission au vicaire de Verpillières (Aube), de lévir une bannière neuve pour la paroisse. — Lettre au desservant de l'hôpital de Chaumont pour l'engager à continuer cette desserte jusqu'à ce qu'elle ait été pourvue d'un autre titulaire. — Interdit d'un cordelier du couvent de Châtillon-sur-Seine. — Interdit du maître d'école de Lucey (Côte-d'Or). — Permutation du curé de Lézinnes (Yonne) avec le curé de Méré (Yonne). — Saisie des revenus de la fabrique de Voigny (Aube) par un particulier. — Desserte de la paroisse de Coiffy par un cordelier: le Bureau ordonne une enquête. — Le curé de Trichey (Yonne) rappelé à l'observation plus stricte de ses devoirs. — Ordre au curé de Gilley d'envoyer l'adhésion à la bulle *Unigenitus* d'un religieux bénédictin qui avait prêché dans la paroisse. — Octroi de quarante jours d'indulgence aux récollettes de Châteauvillain. — Ordre au subdélégué de l'intendance de Champagne, à Bar-sur-Aube, de traiter favorablement les filles de la Charité de Chaource (Aube), imposées à la capitation. — Permission au curé de Gurgy-le-Château (Côte-d'Or) d'absoudre des cas réservés. — Visa refusé au sieur Curot qui s'était présenté pour obtenir

provisions d'une chapelle fondée en l'église de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — Réparations ordonnées aux églises et aux cimetières de Avrecourt, Brevannes, Clefmont, Choiseul, Merrey, Montigny-le Roi, Lénizeul, Ninville, Poinson, Poulangy, Provenchères-sur-Meuse, Rolampont, Ranconnières, Sarcy, Thivet, Vitry-les-Nogent. La Villeneuve-en-Angoulancourt, Audelencourt, Bassoncourt, Beaucharmoy, Cuves, Essey-les-Eaux, Lécourt, Meuse, Perrusses, Parnot, Récourt, Saulxures, Foulain, Fresnoy, Germainvilliers, Marnay, Mandres, Colombey-les-Choiseul, Donnemarie. — Nomination à la desserte de l'une des chapelles de la confrérie d'Andelot. — Permission d'inhumier dans l'église Saint-Amâtre à Langres. — Provisions pour la chapelle des saints Hubert et Blaise, en l'église de Fontaine-Française. — Ordre de refondre les cloches de l'église de Provenchères sur Meuse. — Confirmation d'une confrérie du saint Rosaire dans la paroisse de Thivet (20 juillet). — Permission au curé d'Étais (Côte-d'Or), de s'absenter pendant un mois « pour affaires indispensables ». — Promesse du curé de Doulaincourt de se rendre à Langres pour se justifier des plaintes portées contre lui au sujet des « trop grandes liaisons qu'il a avec deux curés du diocèse voisins suspects pour la doctrine ». — Réduction de la fondation du saint Rosaire à Flogny (Yonne). — Enquête sur les plaintes portées contre le curé de Vitry-le-Croisé (Aube). — Election d'une supérieure des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Exécution du testament d'une demoiselle Guillaumé en faveur de la paroisse de La Madeleine à Bar-sur-Aube. — Remontrances au sujet de l'établissement d'un chapelain à Dannemoine (Yonne). — Règlements relatifs à l'entrée de la clôture dans le couvent des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Congé au curé d'Andelot. — Approbation d'un religieux des Tiercelins de Monthureux-sur-Saône (Vosges), au diocèse de Toul. — Permission de bénir la chapelle de Saint-Hippolyte dans l'église de Bay (3 août). — Approbation de l'hospitalité donnée à deux religieuses de l'abbaye de La Roche en Savoie par les Ursulines de Chaumont. — Enquête sur les capacités et les mœurs du curé d'Ormoys-sur-Aube. — Commission pour la visite de l'église de Saint-Martin. — Prières pour demander de bonnes récoltes. — Observations au doyen et au vice-doyen de Molsme au sujet de la valeur des bénéfices dans leur doyenné. — Levée de l'interdit mis sur l'église d'Arrelles (Aube). — Observations sur la reddition des comptes de la fabrique de Loches-sur-Ourec (Aube). — Défense au procureur et aux fabri-

ciens de Landreville (Aube) de faire aucun emprunt pour la réparation de la nef de leur église. — Levée de l'interdit sur le cimetière de Fourvent le Château-Haute-Saône). — Décision au sujet de la desserte de la cure de Chemilly (Yonne). — Desserte de la cure de Bernouil (Yonne). — Requête à M. le seigneur présentée par les tisserands de Châtillon sur Seine. — Querelle de préséance entre le vicaire et les chapelains mépartistes de Châtillon-sur-Seine. — Bénédiction de la nef de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — Prières ordonnées dans l'église de Chaumont pour faire cesser les pluies continuelles. — Délibération à propos d'un refus de sacrement fait par un vicaire de Noyers à une dame de la ville, la demoiselle Voilier. Celle-ci, « fille d'une marchande, nièce du curé d'Anet, sollicitée sans cesse, a persisté dans sa révolte contre les décisions de l'Église par son oncle et par un de ses frères, chassé du diocèse par feu Monseigneur d'Antin pour parvienne cause et par les P. P. de la Doctrine; lad. demoiselle depuis longtemps malade, ayant demandé au sieur curé de Noyers permission de faire venir un curé des environs pour s'y confesser, led. sieur vicaire fut appelé le 8 du mois pour administrer à cette malade le saint viatique et l'extrême-onction; led. sieur vicaire luy demanda entre autres choses à qui elle s'étoit confessée; elle répondit: à un prêtre approuvé, sans vouloir le nommer. Sur quoy un huissier accompagné de deux témoins vint luy faire sommation d'administrer les sacremens à la malade ou de déclarer les moyens de son refus; led. sieur vicaire répondit qu'il ne les avoit pas refusé et qu'il alloit chez la malade, qu'il y fut effectivement pour luy persuader de se reconnaître dans le danger où elle étoit de son salut; que cette demoiselle luy répondit qu'elle étoit soumise à l'Église catholique, apostolique et romaine, excepté à la Constitution qu'elle rejettoit de tout son cœur; elle assura en même temps qu'elle avoit une parfaite confiance et une grande dévotion à M. Paris. Led. sieur vicaire déclara alors en présence de l'assemblée qu'il ne put faire retirer pour parler à la malade, qu'il luy refusoit les sacremens; il se retira et l'huissier fit une sommation, et led. sieur vicaire dit, pour moyen de refus, que c'estoit parce que la malade n'avoit pas voulu déclarer son confesseur ». — Nomination à la cure de Carisey (Yonne). — Prières publiques pour demander la cessation des pluies. — Nomination à la cure de Perrusses, succursale de Buxières-les-Clefmont. — Permissions pour célébrer la messe à la chapelle castrale de Raucourt (Haute-Saône). — Provisions de

la cure de Montcharvot. — Levée de l'interdit sur l'église de Sixfontaine. — Approbation donnée au curé de Fraignot (Côte-d'Or) pour prêcher, confesser et dire la messe dans tout le diocèse. — Permission d'absoudre des cas réservés donnée au P. vicaire des Cordeliers de Thaou (Vosges). — Prières publiques pour l'amélioration du temps. — Permission de célébrer la messe, donnée au curé de Monthureux-le-See (Vosges) (12 août). — Visite du cimetière de Fayl-Billof. — Election d'un procureur fabricien pour Revey et Menesble (Côte-d'Or). — Levée de l'interdit prononcé contre le recteur d'école de Briaucourt. — Levée de l'interdit prononcé sur l'église de Charmoilles. — Visite de l'église de Villars-en-Azois. — Approbation d'une fondation à l'église de Giey-sur-Aujon. — Approbation d'une mission à Montbard. — Ordre de mettre en état le cimetière de Bourguignons (Aube). — Ordre de mettre en état le cimetière de Roches. — Consultation présentée par le doyen rural de Fouvent « pour savoir si les ecclésiastiques des diocèses voisins limitrophes de son doyenné et que l'on suppose de bonne doctrine peuvent dire la messe dans ce diocèse sans une permission des supérieurs, mais seulement avec celle de messieurs les curés qu'ils connoissent : sur quoy le Bureau a décidé que M. le Vice-Promoteur répondroit que les curés et autres ecclésiastiques devoient exiger l'acceptation par écrit de ceux qui sont d'un diocèse étranger avant que de leur permettre de célébrer et que ces acceptations doivent être renvoyées au secrétariat ». — Résolution au sujet du déblaiement dans le cimetière de Clefmont. — Délibération au sujet des quêtes faites pour les Quinze-Vingts. — Prédications d'un cordelier de Dijon à Laigues (Côte-d'Or). — Réparations au presbytère de Chalancy. — Requête à propos des charges de la paroisse de Chauvrière-le-Châtel (Haute-Saône). — Visite de l'église de Bugnières. — Permission au sieur Brion, chapelain aux Riceys, d'y prêcher la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. — Résolution au sujet de la porte du cimetière de Vieux-Moulins. — Permission de faire des quêtes donnée à un ministre nouveau converty, « vu les certificats authentiques de son abjuration et de celle de son épouse qui faisoient profession de calvinisme en Suisse ». — Permission d'exposer le très Saint-Sacrement durant trois jours dans l'église du monastère des capucins de Langres pendant la tenue du Chapitre général des religieux de la Province. — Délibération au sujet de la sépulture des enfants décédés sans baptême : « sur les remontrances qui nous ont été faites par notre vice-promoteur général que les pla-

ces destinées à inhumer les enfants décédés sans baptême dans les paroisses de cette ville étoient contiguës aux cimetières, qu'il n'y avoit aucune séparation marquée qui distingue la partie du terrain destiné à la sépulture de ces enfans de celle des fidèles et que par cet abus le lieu saint est confondu avec le profane, que cette confusion peut exposer journellement à des profanations ; qu'il est nécessaire d'y remédier incessamment et de se conformer à la discipline de l'Eglise et notamment aux règles prescrites dans les rituels à l'usage de Rome et de notre diocèse qui défendent d'inhumer dans un lieu saint les enfans morts sans baptême et ordonnent qu'ils seront mis dans un lieu décent sans cérémonies, prières ny présence d'aucun ecclésiastique ; qu'enfin il seroit nécessaire de rendre une ordonnance qui puisse servir de règle non seulement pour les cimetières de cette ville, mais encore pour ceux des autres paroisses de notre diocèse, Nous, sur lesdictes remontrances, avons ordonné et ordonnons que la place des cimetières destinée à inhumer les enfans décédés sans baptême sera séparée par une marque visible, comme bornes ou autres séparations distinctes, de celle des cimetières destinés à la sépulture des fidèles, en sorte que l'on puisse connoître avec évidence dans lesd. cimetières ce qui dépend du lieu saint et ce qui appartient au profane. Et au cas qu'il y ait eu cy-devant des corps des fidèles inhumés dans la place qui a été ou sera dans la suite marquée pour la sépulture desl. enfans décédés sans baptême, Nous permettons l'exhumation des corps et ossemens desl. fidèles, lesquels seront remis dans un lieu convenable du cimetière bény et ce avec la décence, les cérémonies et prières accoutumées ». — Permission à un Hollandais nouveau converti de faire des quêtes dans le diocèse de Langres. — Desserte de la cure de Maizières-sur-Amance confiée au curé de Charmoy. — Suspension de l'interdit prononcé sur l'église de Torcenay. — Permission au curé de Chemilly (Yonne), de desservir la cure de Béru. — Dessertes des cures de Bernouil (Yonne); Saint-Vinemer (Yonne); Athie (Côte-d'Or); Sarry (Yonne); Annoux (Yonne); desserte des chapelles de Daunoimoine (Yonne). — Commissions données aux doyens ruraux pour faire les visites dans les divers doyennes. — Commissions aux doyens pour présider aux élections des supérieures des Ursulines de Bar et de Tonnerre (21 août). — Détournement d'un calice à l'église Saint-Pierre de Tonnerre. — Dessertes des cures de Verbiesles et Noyers. — Examen des plaintes portées contre le curé de Villiers-Vineux (Yonne). — Desserte

de la cure de Charmoy. — Permission à la communauté des M^{rs} chirurgiens de Chaumont de faire célébrer un service solennel en la chapelle de l'Hôtel-Dieu le jour de la fête des Saints Cosme et Damien. — Permission d'exposer le Saint-Sacrement en l'église de Semoutiers. — Information au sujet des procès du curé de Baroville (Aube), contre divers habitants du lieu. — Refus au curé d'Ancy-le-Franc (Yonne), de faire des exorcismes contre un habitant qui paraissait « ensorcelé », mais qui n'avait point été reconnu tel par l'évêque lui-même pendant la visite faite par celui-ci à Tonnerre (7 sept.). — Etablissement d'une confrérie du Rosaire à Corlée. — Refus d'autoriser les confréries des tisserands de Châtillon-sur-Seine à faire les cérémonies accoutumées tant qu'elles n'auront pas justifié des permissions ci-devant obtenues pour leurs établissements. — Etablissement d'une confrérie du Saint-Sacrement à Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or). — Permission aux habitants de Coiffy-le-Haut de célébrer comme fêtes de vœu les fêtes de Saint-Urbain, Saint-Abdon, Sainte-Anne et Saint-Roch. — Lettre au sujet d'un hermite du Val-des-Dames, paroisse de Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or), accusé de n'avoir pas « l'esprit de son état » et de « molester ses frères » (14 sept.). — Enquête sur les plaintes portées contre le maître d'école d'Ormoy sur-Aube. — Présentation de deux boîtes contenant diverses reliques par les P. P. Carmes, de Langres : « dans la grande couverte d'un papier marbré et liée d'un ruban rouge sont contenues les reliques des s. s. martyrs Valence, Victorin, Philotée et Gaudence. Dans la petite boîte quarrée de bois d'hêtre, liée d'un ruban rouge et scellée du petit sceau de S. E. M. le cardinal de Noailles, est renfermée une particule de la chair de Saint-Jean de la Croix » (30 septembre). — Lettre du chapelain de l'abbaye de Poulangy « à l'occasion d'un orme qui est sur le cimetière de l'église paroissiale dud. lieu, où il se plaint qu'il se tient des discours inutiles à l'issue des offices ». — Révocation de l'interdit prononcé contre le maître d'école de Briaucourt « sur la preuve qui a été faite que le procès-verbal d'enquête dressé par le sieur Trécourt, vice-doyen de Chaumont, aud. lieu de Briaucourt, a été fait en cachette, à l'insu des habitans, qu'ils n'ont point été convoqués, qu'il est sans aucune signature, pas même de luy commissaire ». — Plaintes contre le curé de Briaucourt : « il chasse fréquemment, dit rarement la messe dans sa paroisse les jours ouvriers à l'exception quand le seigneur y est : il est continuellement en frairie et l'instruction est négligée de sa part ». — Repré-

sentations au curé d'Ailleville sur ce « qu'il a dans sa maison une jeune fille dont l'âge et les manières font tenir des discours et causent du scandale ». — Interdit prononcé contre le maître d'école de Savigny sous-Mâlain (Côte-d'Or) « à l'occasion de ses familiarités avec une deses écolières, ses fréquentes absences, son intempérance, son mépris pour prendre une approbation et satisfaction aux ordonnances du diocèse ». — Nomination d'un desservant à Chemilly (Yonne), pour remplacer le curé « sorti de sa cure depuis plusieurs mois sans aucune permission » (2 nov.). — Lettre à un habitant d'Andelot « pour qu'il s'informe de l'état et maladie du sieur Monginot, curé de Cirey-les-Marcilles, de quelle manière la desserte de cette paroisse se fait, par qui, et quelles sont les retributions de celui qui la fait, des facultés dud. sieur curé, des raisons qu'il peut avoir pour ne pas se retirer dans sa famille, quels sont les domestiques dont il se sert, s'ils ne se sont pas rendus les maîtres chez cet ecclésiastique », etc. — Instructions au sujet d'une procession générale en actions de grâces de la récolte des biens de la terre. — Instructions au sujet des chapelles particulières : « sur ce qui a été remontré par le vice-promoteur qu'il y a plusieurs chapelles dans ce diocèse, séparées des paroisses, dont le soin est confié à des laïcs et dont la plupart menacent ruine à défaut d'entretien et réparations, que toutes sortes de prêtres et religieux s'immiscent d'y célébrer sans permission, que d'autres y confessent toutes sortes de personnes à l'insu des sieurs curés des paroisses et que l'on ne s'est pourvu d'aucunes permissions à ce sujet, il a été décidé qu'il seroit dressé un projet d'ordonnance pour lesd. chapelles, lequel sera envoyé à Monseigneur pour être examiné et approuvé et ensuite distribué dans le diocèse » (9 novembre). — Nomination d'un maître d'école à Oudincourt. — Enquête au sujet de plaintes portées contre le curé de La Margelle (Côte-d'Or). — Autres plaintes contre le curé de Coiffy « sur ce qu'il a, de concert avec le P. Vic des Cordeliers de Thon, refusé la communion publiquement à un particulier, sous prétexte que la serrure et la clef du tabernacle étoient embarrassées, ce qui a occasionné des ris et du scandale pendant les Saints Mystères ». — Autorisation au curé de Chessy (Aube), de porter la perruque, « attendu ses incommodités et qu'il n'a presque plus de cheveux ». — Délibération au sujet des Bureaux de Charité du diocèse. « Monsieur l'abbé Dufau, vicaire général, a dit qu'il avoit eu l'honneur d'informer Monseigneur l'Evêque de l'état où se trouvoient réduites plusieurs

(sic) villes de son diocèse par la disette des grains et la perte entière de la récolte de vin, qu'il en avoit reçu des ordres pour pourvoir au soulagement des pauvres et pour employer à cet effet tous les revenus de son évêché et même au delà s'il étoit nécessaire, que ledit seigneur évêque avant son départ pour Paris où il est actuellement pour les affaires de son séminaire et de son diocèse, avoit résolu d'assembler un bureau pour pourvoir aux besoins généraux de son diocèse, qu'il en avoit même parlé à quelqu'uns des messieurs présents et qu'ayant donné de nouveaux ordres en conformité, dont lecture sera faite, il paroissoit convenable de commencer dès aujourd'hui les assemblées dud. bureau, d'en fixer les jours et de prendre tous les arrangemens nécessaires pour l'exécution des intentions de Monseigneur, ce qui a été exécuté; et M. le V.-Promoteur a été chargé de tenir registres dans lesquels les résultats pour le soulagement des pauvres de la ville de Langres et des faux-bourgs seront inscrits et dans l'autre ceux pour le soulagement des pauvres des villes et lieux considérables du diocèse, et que messieurs les curés des paroisses de la ville de Langres seront invités à assister au bureau qui sera assemblé pour secourir les pauvres de lad. ville de Langres » (16 novembre). — Enquête ordonnée au sujet de la fondation d'une chapelle en l'église de Colombey-en-Bassigny (23 novembre). — Enquête au sujet de la « trop grande jeunesse » de la servante du curé d'Ailleville (Aube). — Ordre au curé de Lamargelle (Côte-d'Or) de se rendre à Langres pour se justifier devant le Bureau des faits à lui imputés (30 novembre). — Autorisation aux habitans de Cohons de construire un local pour les petites écoles du lieu. — Déposition des procès-verbaux des visites faites dans le Montsaugconnois (14 décembre). — Enquête ordonnée sur l'état de l'église de Fresnoy (21 décembre). — Plaintes portées devant le Bureau par le curé de Bêru sur ce que le curé d'Yrouerre (Yonne), dont Bêru est une annexe, exige de lui porter chaque année la minute des registres de baptêmes, mariages et sépultures pour être déposée à la maison curiale; il a été ordonné qu'on ferait règlement à ce sujet pour obvier aux difficultés qui pourraient se présenter à l'avenir (8 décembre). — Enquête au sujet de la manière dont le curé de Marneaux (Yonne), « tombé en apoplexie », dit sa messe et s'il peut en tel état la célébrer « sans indécence ». — Enquête ordonnée au sujet du contenu de deux coffres en l'église de Montigny-Montfort (Côte-d'Or) qu'on dit renfermer

« plusieurs livres et manuscrits contraires à la religion et qui favorisent le calvinisme »: on devra faire l'ouverture desdits coffres « en présence du sieur curé, des procureur, fabricant, marguillier, des officiers du lieu comme notables ». — Ordre au maître d'école de Vieux-Moulins de se présenter au Bureau pour se justifier des plaintes portées contre lui au sujet de son incapacité et son défaut de science. — Acception de la requête présentée à l'évêque par les chapelains mépartistes de Langres demandant autorisation d'une fondation faite par plusieurs vigneron de la ville. — Prières et processions publiques accordées dans la ville de Bar-sur-Aube et aux environs pour « demander à Dieu d'arrêter les inondations » (1741, 4 janvier). — Lettre au sujet du refus des habitans de Bar-sur-Aube d'entretenir un prédicateur dans leur ville durant le carême « à cause de la misère publique ». — Autorisation de la fondation d'une chapelle sacerdotale en l'église paroissiale de Colombey-les-Choiseul (18 janvier). — Enquête sur l'incapacité d'un chanoine de la collégiale de Bar-sur-Aube à célébrer la messe, étant donné ses nombreuses infirmités. — Nomination de vicaires à Lamargelle (Côte-d'Or), Neuville-les-Grancey (Côte-d'Or), Boudreville (Côte-d'Or), Verpillières (Aube). — Permission accordée aux officiers de la première brigade des gendarmes bourguignons en quartier à Vendeuvre de manger de la viande pendant le carême. — Desserte de la cure de Saint-Remy (Côte-d'Or). — Approbation dans le diocèse d'un religieux capucin de Bourbonne. — Autorisation au curé de Broncourt de se procurer « par les voies ordinaires » la rétribution des vêpres et catéchismes qu'il est allé faire dans la chapelle de La Carte (25 janvier). — Sur la requête du curé d'Anstrude (Yonne), exposant que le seigneur de la paroisse, durant la célébration des messes hautes, vouloit se faire encenser avant que le curé ne l'ait été lui-même par les ministres du culte, le Bureau décide que le curé devra d'abord se faire encenser avant que le seigneur ne le soit. — Permission d'exposer une parcelle des reliques des Saints Silvestre et Martyre le jour de la Saint-Silvestre, fête patronale, en l'église de Lignol (Aube). — Permission de manger des œufs durant le temps du carême depuis le mercredi des cendres jusqu'au mercredi saint, « Monseigneur ayant été informé de la disette où l'on est des denrées dont l'usage est permis » (1^{er} février). — Autorisation au vicaire de La Ville-aux-Bois de lîner une fois par mois à Verbiebles. — Avertissement au sujet des cas réservés qui peuvent intéresser le peuple et que beaucoup de curés

ont négligé de lui exposer : « d'où il était résulté de grands abus ». — Autorisation accordée aux gendarmes bourguignons en quartier à Vendeuvre et au régiment d'Asfeld en quartier à Bar-sur-Aube de faire gras les dimanches soir et matin, les lundi, mardi et jeudi seulement jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement. — Requête du curé de Gillancourt pour obtenir la permission de faire dans sa paroisse la neuvaine de Saint-François-Xavier : cette requête sera accordée quand seulement on se sera assuré qu'il n'y a plus d'abus dans cette paroisse au sujet des enfants mort-nés. — Enquêtes au sujet des mœurs des curés de Baon et d'Ageville (9 février). — Article inséré dans les avertissements donnés aux maisons religieuses au sujet de l'usage des Ursulines de Langres et autres de faire jouer des comédies par leurs pensionnaires, « ce qui est un abus et inspire à ces jeunes personnes de l'inclination pour les spectacles et le théâtre ». — Desserte de la chapelle de Chesley (Aube). — Décision relative aux revenus du bénéfice de Chesley. — Place réservée au séminaire de Saint-Geosmes au sieur Richard, ancien curé de Passavant, âgé de 81 ans. — Permission de bénir des croix érigées sur les territoires d'Annay-sur-Serein (Yonne) et Chaserey (Aube) (15 février). — Lettre au curé de Montigny-le-Roi, dénoncé pour confesser dans sa propre maison des « personnes suspectes pour la foy », lui défendant de confesser ailleurs que dans son église et de ne pas permettre qu'on se serve dans sa paroisse d'autres catéchismes que ceux qui sont à l'usage du diocèse. — Refus d'autoriser les paroissiens de Gillancourt à faire une neuvaine à Saint-François-Xavier, « sur ce qui a été vérifié de certains abus qui s'étoient introduits dans lad. église au sujet des enfants mort-nés qui y ont été apportés pour y recevoir le batême sous prétexte de prétendue résurrection ». — Observations au sieur Geoffroy, desservant de Chaumont qui avait célébré un mariage dont une des parties étoit de la paroisse Saint-Agnan, sans lettres de *recedo* (22 février). — Enquête sur les « absences d'esprit » du curé de Pothières (Côte d'Or). — Requête des dames de Poulangy pour démolir la chapelle domestique de Chaumont-le-Bois, dépendance du prieuré d'Orimont. — Permission d'exposer dans l'église de Genevrières une particule des reliques de saint Barthélémy, apôtre, et de saint Laurent (1^{er} mars). — Permission d'exposer dans l'église de Vitrey (Haute-Saône) une particule des ossements des mêmes martyrs (8 mars), etc., etc.

[f° 561 et s. :] Table alphabétique des matières et des localités.

G. 972. « Registre » — Grand in 4°, 362 pages, plus la table — relie en parchemin blanc.

1741-1744. — Décisions du Bureau ecclésiastique. — Avertissement à un chanoine de Bar-sur-Aube de s'abstenir de célébrer « à cause des absences et indécences qui lui arrivent à l'autel et au chœur ». — Plaintes contre le curé de Noyers : il sera sursis à l'information jusqu'au temps des visites. — Confirmation du maître d'école de Darmannes dans ses fonctions « avec défense de l'y troubler » (15 mars). — Le curé de Villiers-le-Sec commis pour se transporter à Darmannes, y faire enquête « sur les difficultés nées entre les habitants et le maître d'école ». — « *Visites archidiaconales et autres* : Monseigneur ayant remarqué par les procès-verbaux qui lui ont été remis ensuite des visites faites dans le diocèse que plusieurs de messieurs les commissaires qui sont délégués pour lesd. visites n'entrent pas dans un détail assez exact de toutes les choses qui y ont rapport a jugé à propos de donner les instructions suivantes à ceux qui seront délégués dans la suite.

Instructions données par Monseigneur l'évêque, duc de Langres, pair de France, pour les visites des paroisses et églises de son diocèse :

L'étendue de notre diocèse et la diversité des occupations que le gouvernement des âmes entraîne avec lui, ne nous permettant pas de faire aussi souvent que nous désirerions la visite des paroisses qui nous sont confiées, Nous ne saurions apporté (*sic*) trop de soin pour procurer que les archidiacons, aussi bien que les doyens ruraux et autres ecclésiastiques qui pourront être par Nous spécialement commis pour visiter quelquesunes desdites paroisses, s'acquittent dignement d'une aussi sainte fonction. Nous les confierons donc en Notre Seigneur et néanmoins leur enjoignons de ne rien négliger pour attirer sur leurs visites les fruits que l'Eglise en attend, de s'y préparer avec soin par des prières, des bonnes œuvres et de suivre exactement ce que nous allons leur marquer ci-après :

Ils avertiront le curé de la paroisse qu'ils devront visiter, du jour auquel ils doivent s'y rendre et si ils ont une commission spéciale de nous, ils leur en donneront copie ;

Ils prendront avec eux un ecclésiastique intelligent pour leur servir de secrétaire dans leurs visites ;

Ils iront descendre chez le curé de la paroisse, à moins que pour quelques raisons particulières, ils ne soient obligés d'en agir autrement, observant avec attention de ne montrer aucunes partialités ni aucunes

préventions; principalement si la visite a pour objet des contestations entre le curé et les paroissiens :

Ils se comporteront pendant tout le temps qu'ils seront dans la paroisse qu'ils doivent visiter avec une modestie, une retenue et une gravité qui fasse conoître à tout le monde l'idée qu'ils ont de la fonction qu'ils exercent et qui puisse imprimer le respect à ceux qui assisteront à leurs visites :

Ils se conformeront exactement au modèle des procès-verbaux qui leur auront été envoyés de notre part et dans lequel ils marqueront l'état des choses, sur tous les articles cy-après sans en excepter aucunes :

En visitant le tabernacle : 1° s'il est décent et placé commodément pour en tirer le Saint-Sacrement ; s'il est doublé par dedans de quelque étoffe et si elle n'est point pourrie, ou s'il est peint ; si on y serre autre chose que le Saint-Sacrement, comme calices ou autres vases, si la serrure de la porte est bonne, si la clef ferme bien ; 2° si le ciboire est d'argent et doré en dedans, s'il ferme bien, s'il est couvert d'un petit pavillon, s'il y a un corporal au-dessous, si les hosties sont saines et fraîches. Il demandera au curé s'il a soin de renouveler les hosties au moins tous les quinze jours ; si quand il porte le Saint-Sacrement aux malades, il porte quelques hosties consacrées dans le tabernacle, avec quelle révérence il le porte ; s'il a pour le porter en campagne un ciboire portatif qui soit d'argent en doré en dedans et une bourse dans laquelle il le met ; s'il y a une lampe devant le Saint-Sacrement, si elle est allumée nuit et jour ou seulement un certain temps.

En visitant le maître-autel et les reliques : 1° si l'autel est consacré et s'il ne l'est pas ; si la pierre ou marbre est entière ; si elle est cassée, rompue notablement ; si elle est de grandeur suffisante et à quelle distance elle est du bord de l'autel ; si le sceau du tombeau des reliques est entier ; 2° s'il y a trois napes sur l'autel ou deux pour le moins, dont celle de dessous soit pliée en double, si elles sont bénies ; s'il y a un tapis pour couvrir l'autel, le garantir de la poussière ; si le crucifix et les chandeliers sont décents ; si les tableaux ou images en bois ou en pierre qui accompagnent l'autel sont en état, s'il y en a quelqu'une mutilée ou d'une forme mal-séante, si le retable, les images et le tabernacle sont tenus proprement et s'ils ne sont pas couverts de poussière et de toiles d'araignées ; 3° si les reliques sont approuvées de nous ou de nos prédécesseurs, si on en a des authentiques ; si les sceaux des reliquaires sont entiers, si elles sont tenuës déçaument, exposées avec

la révérence qui leur est due ; 4° si le pavé est en état ; si le sanctuaire est suffisamment éclairé ; si les armes du seigneur de la paroisse y sont en letre ; 5° s'il y a un balustre pour donner la sainte communion, garny de nappes ; si on peut s'en aprocher commodément.

En visitant les saintes huiles : si elles sont en un lieu séparé du tabernacle qui ferme à clef ; si leurs vaisseaux sont bien nets et d'argent ; s'ils sont distingués les uns des autres par les noms propres desdites saintes huiles, gravés sur chacun d'iceux ; s'ils ont chacun leur petit goupillon et s'il y a une petite bourse pour celles des infirmes ou malades.

En visitant les fonts baptismaux : s'ils sont à l'entrée de l'église du côté de l'Evangile ; s'ils sont solides et assurés sur leur pied ; s'ils ferment bien à la clef et s'ils sont couverts d'un tapis ou d'un dais ; si la cuvette où l'on tient l'eau baptismale est propre et bien étamée ; s'il y a un petit vase ou une burette pour verser l'eau du baptême ; s'il y a une piscine pour recevoir l'eau lorsqu'on baptise ou dans laquelle on la puisse jetter ; s'il y a une image du batême de Saint-Jean ; s'ils sont fermés d'une balustrade. Le visiteur s'informerera du curé si l'eau a été bénie la veille de Pâques ou de la Pentecôte et si l'on y a mis du saint-crème nouveau.

En visitant la sacristie, linges, les ornemens et vases sacrés : 1° si les calices sont d'une matière décente ; s'ils ont au moins la coupe d'argent dorée en dedans aussi bien que la patine ; s'ils sont bien assurés sur leur pied ; s'il n'y a point de trous ou de fentes.

En visitant les chapelles : combien il y en a ; où elles sont situées ; si elles sont érigées en titre ; s'il y a des titulaires ; à la nomination ou présentation de qui elles sont ; quels sont leurs revenus et leurs charges ; par qui ces charges sont acquittées. Le reste, comme à l'article du maître-autel.

En visitant les registres : s'ils sont tenus en bon ordre, dans des livres reliés, chiffrés et marqués jour par jour, et dûment signés ; si, dans les actes de batême, on distingue le jour de la naissance avec celui du batême et de l'accomplissement des cérémonies, lorsqu'elles ont été différées ; s'il y a un inventaire en bonne forme des meubles, immeubles, titres et autres choses appartenantes au bénéfice ; s'il y a un coffre-fort à deux clefs ; si on y tient l'argent, les papiers de l'église ; où il est placé et qui en garde les clefs ; si l'une des clefs est entre les mains du curé et l'autre entre celles du procureur fabricien.

En visitant les fondations et comptes de la fabrique :

si les fondations sont écrites dans un registre; s'il y a un tableau et où il est placé; si elles sont annoncées au prône, si on s'en acquite exactement; s'il y en a de nouvelles; si on rend compte toutes les années, en présence du curé et des habitans, du revenu de l'église; en quoy il consiste; à quoy montent les reliquats des compte-rendus jusqu'alors, si on a soin de les faire payer; si les biens de la fabrique sont amodiés selon leur valeur et si les revenus n'en sont pas employés à d'autres usages qu'à ceux auxquels ils sont destinés; si le curé ou le procureur fabricien ne tiennent pas à bail de ferme ou sur des noms empruntés lesd. revenus ou partie d'iceux.

En visitant les confrairies et quêtes: 1° combien il y a de confrairies, s'il y en a une du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, si elles sont approuvées par nous, si elles ont des réglemens et si nous les avons confirmés; s'il n'y a point d'abus; s'il y a des bâtons et comment on les délivre; 2° si, outre les quêtes qui se font pour la fabrique, il ne s'en fait point d'autres sans notre permission; si le fabricien tient un état de celles de la fabrique et s'il en marque le produit de chaque semaine; si les trones sont bien fermés, combien il y en a et qui garde les clefs.

En visitant le corps de l'église et le cimetière: 1° s'il y a un bénitier à la porte; des confessionnaux garnis de portes et de grilles, en quel nombre et où ils sont placés; une chaire et en quel état; si le pavé du chœur et de la nef n'est point rompu, s'il y a des bancs, où ils sont placés et dans quel ordre; si on tient dans la nef du bois, paille, foin ou autres choses semblables; si le chœur est bien fermé, le lutrin et les places du clergé en bon état; 2° si les murs de l'église sont en bon état, s'ils sont blanchis en dedans; si les couverts, les vitraux et les piliers sont bien conservés; 3° en quel endroit le clocher est situé, combien il y a de cloches et si elles ont été bénies, s'il n'y a point quelque abus dans la sonnerie; 4° si le cimetière est clos et fermé, s'il y a des trapes ou grilles à l'entrée; s'il y a une croix principale; s'il y a un endroit destiné pour la sépulture des enfans morts sans batême, s'il y a des arbres et s'il est tenu proprement; si on n'y tient point des assemblées profanes, comme foires, marchés; s'il ne sert point de passage au public.

Le visiteur s'informerá ensuite s'il y a dans la paroisse des chapelles séparées de l'église ou dans les maisons particulières et fera mention dans son procès-verbal de l'état où elles sont et suivant ce qui a été

marqué cy-dessus; il fera venir devant luy le maître d'école, s'il y en a, et s'informerá exactement en présence du curé et des principaux habitans de ses mœurs, de son assiduité à ses devoirs; s'il a un bail de la communauté; s'il est approuvé de nous; s'il a une maison pour tenir les écoles; s'il observe exactement les réglemens que nous avons donnés pour les petites écoles.

Il fera venir pareillement la sage-femme et s'informerá si elle est instruite et de bonnes mœurs, si elle est approuvée et si elle a prêté serment; il lui fera représenter devant luy l'administration du sacrement de batême.

Il demandera ensuite au curé le nombre de ses paroissiens, celui des communians, s'il confesse des enfans dès qu'ils ont atteint l'âge de raison, combien il y en a au-dessus de quatorze ans qui n'ayent pas fait leur première communion, combien qui aient manqué à leur devoir paschal; combien de pauvres, veuves et orphelins; s'il y a dans la paroisse des scandales publics et par quels moyens il croit qu'on pourroit y remédier; 5° s'il y a un livre ou registre dans lequel toutes ces choses sont marquées.

Le visiteur observerá de ne rien ordonner dans lesd. visites, à moins qu'il ne soit un de nos grands vicaires ou qu'il n'en ayt un pouvoir spécial de nous; il pourra cependant dans les choses urgentes et qui ne peuvent souffrir de retardement, ordonner provisoirement ce qu'il jugera convenable et en fera mention dans son procès-verbal afin qu'il y soit statué par nous définitivement dans nos ordonnances.

La visite étant faite, il nous envoie le procès-verbal qu'il en aura dressé, clos et scellé; afin qu'ayant pris connaissance des besoins de la paroisse visitée nous puissions y pourvoir.

Instructions particulières données par Monseigneur l'Evêque de Langres, pair de France, à ceux qui sont chargés des visites et paroisses des églises de son diocèse.— L'attention de ceux qui sont par nous préposés pour faire lesd. visites ne doit pas se borner seulement au mémoire général que nous avons donné à ce sujet et se fixer au détail que nous leur avons prescrit; elle doit encore s'étendre sur les mœurs, la conduite et la doctrine des ecclésiastiques et principalement de ceux qui sont chargés du gouvernement des âmes dans les paroisses qui leur sont confiées; c'est pourquoi ils observeront ponctuellement de faire mention dans un mémoire particulier et distinct de leurs procès-verbaux des articles cy-après :

Ils s'informeront avec prudence de la vie et des mœurs du curé, vicaire et autres ecclésiastiques s'il y en a; s'ils gardent fidèlement les ordonnances de notre diocèse; s'ils portent la soutane dans le lieu de leur résidence, s'ils fréquentent les cabarets ou s'ils boivent par excès; s'ils jouent aux jeux qui leur sont défendus; s'ils chassent; s'ils sont en procès ou en inimitié avec leurs paroissiens; s'ils tiennent chez eux des servantes, contre la disposition des canons et les ordonnances du diocèse; s'ils sont exacts à administrer les sacrements, à faire les prêches et les catéchismes; s'ils enseignent d'autres catéchismes que ceux du diocèse; s'ils sont suspects dans leur doctrine et s'ils gardent sans permission des livres défendus.

Lesdits visiteurs marqueront exactement tout ce qu'ils auront pu découvrir sur tous ces points et s'il arrivoit qu'on leur fit quelques plaintes considérables contre lesd. curés ou autres ecclésiastiques, ils auront soin de marquer le nom et la qualité de ceux qui les forment et des témoins qui peuvent attester la vérité des faits qu'on avance contre eux » (1741, 22 mars). — « *Ordonnance de discipline*. Monseigneur l'Évêque ayant assemblés tous messieurs les doyens et vice doyens du diocèse, ils se sont rendus le mardi onze du présent mois au palais épiscopal dans lequel et les deux jours suivants Sa Grandeur ayant entendu lesdits sieurs doyens sur les abus qui pouvoient s'être introduit dans le diocèse, et qu'elle a reconnu par elle-même dans le cours de ses visites épiscopales a fait les ordonnances suivantes qui ont été lues et publiées dans la dernière assemblée du jedy 13, et il a été enjoint aux dits sieurs doyens de publier les dites ordonnances dans leurs doyenné (*sic*) dans la prochaine distriubtion des onctions.

L'an mil sept cent quarante-un, le jedy treizième du mois d'avril, avant midi, nous, Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque duc de Langres, pair de France, etc., avons fait les ordonnances suivantes. . . .

DE LA DISCIPLINE ET DU GOUVERNEMENT DU DIOCÈSE EN GÉNÉRAL.

Il n'est point de vérité plus constante que la distinction des deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière et leur mutuelle indépendance; mais en même tems rien n'est plus difficile que de marquer dans un état catholique les bornes qui les séparent. La protection dont les princes honorent l'Église rend elle même ce dis-

cernement plus difficile par la conformité qui se trouve entre leurs lois et celles dont ils prennent la défense: le recours que leur église a souvent à leur autorité pour l'exécution plus prompte et plus assurée de ses ordonnances augmente cette difficulté et laisse sur ce point des doutes que les personnes les plus instruites des droits du sacerdoce et de l'empire ont peine à discerner. Aussi n'entreprenons nous pas icy de les fixer: nous vous conjurons seulement de ne pas vous laisser séduire par les maximes dangereuses que l'esprit d'irréligion repand depuis longtemps, et qui, sous prétexte de vous procurer une liberté imaginaire, ne vont à rien moins qu'à détruire l'autorité que Jésus-Christ a établie pour vous conduire et à renverser votre propre ministère; de ne jamais oublier que le gouvernement propre et particulier de l'Église appartient aux premiers pasteurs que le Saint-Esprit a établi pour la gouverner; que le Souverain Pontife exerce dans toute l'Église la première et principale autorité; qu'après luy ce sont les évêques qui dans l'ordre et la dépendance de la hiérarchie ont toute l'autorité nécessaire pour conduire leur diocèse et que cette autorité se trouve en divers degrés dans leurs grands vicaires, archidiacres, doyens ruraux, curés et autres ecclésiastiques par eux délégués; que ce pouvoir qu'a l'Église de se gouverner par des corps qui luy sont propres, est une vérité que la foy nous enseigne; que ce pouvoir est contenu et renfermé dans celui de lier et de délier donné par J. C. aux premiers pasteurs », etc. (13 avril).

Permission aux curé et fabriciens d'Autreville d'accepter une fondation faite en leur église et en conséquence de donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement à perpétuité en ladite église. — Permission aux habitants de Signéville de couper le quart en réserve de leurs bois pour être employé aux réparations tant de l'église que de la maison curiale et de placer en ladite maison curiale un autel pour y dire la messe tant que les réparations à l'église ne seront pas terminées. — Autorisation donnée au maître d'école de Forcey. — Visa de la chapelle Saint-Nicolas à Vandœuvre (Aube) donné au sieur Bonnemain, clerc, « vu l'acceptation de la bulle Unigenitus faite par led. sieur Bonnemain et sa signature du formulaire d'Alexandre VII ». — Enquête du curé de Treix au sujet des contestations qui se sont élevées entre les habitants de Darmannes et leur maître d'école: l'assemblée des habitants sera convoquée au son de la cloche. — Missions autorisées dans le diocèse. — « *Hermîtes du Diocèse*: Monseigneur ayant

convoqué les solitaires de son diocèse, l'assemblée s'en est tenue au palais épiscopal, le 23 du présent mois d'avril après la messe du Saint-Esprit célébrée par Monseigneur: dans laquelle assemblée ils ont reçu les ordres de S. G. pour la discipline de leur congrégation et a été délibéré qu'il seroit procédé ledit jour et les suivants sur les moyens d'entretenir l'exacte observance des réglemens cy-devant faits, et au choix du visiteur-général et des visiteurs particuliers; à cet effet, Monseigneur a continué pour visiteur général le frère Roumaud, pour adjoint du général le frère Palémon aussi choisi pour visiteur particulier du canton appelé Langrois, le frère Jérôme pour visiteur du district appelé le Chaumontais et le frère Fiacre pour celui du Tonnerrois. Ensuite Monseigneur a procédé à la liste des solitaires qui doivent habiter les hermitages de son diocèse... » — Ordonnance pour des prières publiques « afin d'obtenir du ciel la pluie » (14 avril). — Requête du curé de Bricou pour obtenir l'aide financier de Messieurs de la cathédrale en vue de l'achat qu'il projette d'un ciboire portatif, achat nécessaire, « les maisons de la paroisse étant dispersées ». — Plaintes contre le maître d'école de Villiers-Vineux (Yonne) (26 avril). — Requête des paroisses du doyenné d'Is situées dans « la partie de Lorraine », demandant qu'un curé de la Lorraine soit choisi « pour absoudre des cas réservés à Monseigneur, faire les bénédictions des ornemens, linges, images et croix qui sont exposées à l'intérieur de l'église, les curés de Pouilly, Is et Vesaigne choisis pour cet office étant trop éloignés de la Lorraine ». — Requête du curé d'Ambonville pour qu'il lui soit permis de célébrer à huis-clos dans son église quoique celle-ci fût interdite. — Permission accordée à la fabrique de Buxières-les-Belmont pour l'exposition du T. S. Sacrement pendant les secondes vêpres des jours de fête de la Nativité, Pâques, Pentecôte et la Toussaint et la bénédiction « à la condition ordinaire que pendant lesdites expositions et bénédiction il y aura au moins six cierges allumés sur le grand autel ». — Permission de prêcher et confesser dans le diocèse accordée au Père Roché, jésuite, recteur du Collège de Chaumont, et à d'autres Pères. — Desserte de l'église de La Ferté confiée au Père Hyacinthe Berlelet, cordelier, tandis que le sieur Guyot, vicaire, ira aux eaux de Bourbonne où l'envoie son médecin (3 mai). — Fondation d'une confrérie du Saint-Rosaire en l'église d'Arrenlières (Aube): permission accordée à la veuve du sieur Taillier, notaire à Chaumont, de fournir la somme nécessaire « et de décorer la chapelle qui sera

destinée, d'un tableau représentant les mystères du Saint-Rosaire, fournir une croix processionnelle, une bannière, un crucifix, quatre chandeliers de cuivre, une chasuble blanche, une autre noire, deux aubes, et généralement tout ce qui sera nécessaire pour orner ledit autel, de placer en ladite chapelle et dans un lieu convenable une harmonie pour renfermer lesdits ornemens, de faire construire à ses frais dans ladite chapelle des bancs pour placer les filles qui s'engageront dans ladite confrérie,.... à la condition de faire une procession tous les premiers dimanches de chaque mois à l'issue des vespres et les quatre principales fêtes de la Sainte-Vierge après lesquelles processions il sera donné la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, qu'il sera dit tous les premiers lundys de chaque mois et le lendemain desdites fêtes principales de la Sainte-Vierge une messe basse de *requiem* et le *De Profundis* après ». — Exposition de reliques à Voigny (Aube): « vue l'authentique des reliques accordées par son Excellence le cardinal Ginettus, vicaire général de S. S., donnée à Rome le 21 décembre 1668, au sieur Augustin Vauliéry avec les reliques des saints martyrs Fortunat, Vital, Vincent, Faust, Firmin, Bon et Adjut, lesquelles reliques ont été visitées par ordre de Monseigneur et déposées en lad. église de Voigny; vue pareillement la déclaration de dame Suzane Ticquet, veuve de messire Alexandre Lerebourt, chevalier, ancien conseiller d'Etat, intendant des finances, passée à Paris pardevant les notaires au Chatelet le 11 avril dernier, laquelle dame a déclaré que les deux châsses contenant lesd. reliques ont été envoyées de Rome à feu M. Thierry-Lerebourt, maître des requêtes et président au grand Conseil; qu'elles ont été immédiatement déposées dans la chapelle de son hôtel rue neuve Saint-Méry; qu'elles y sont restées jusqu'au jour du décès dud. sieur Rebours, intendant, décédé en 1736, qu'alors lad. dame Lerebourt remi lesd. châsses au sieur Nicolas Barry, écuyer, fourrier ordinaire des logis de la reine, pour en faire don à l'église paroissiale de Voigny... permission a été accordée d'exposer lesd. reliques à la vénération des fidèles. » — Réparations au cimetière et à l'église de Beaucharmoy. — Enquête au sujet des abus de pouvoirs des confesseurs réguliers dans le doyenné de Bar-sur-Seine: « sur les plaintes faites par plusieurs ecclésiastiques dud. doyenné que plusieurs réguliers confessent et absolvent sur-le-champ les personnes qui n'ont point été à confesse depuis un an; que ces pénitens ainsi absous se présentent le lendemain du samedi de la Passion ou

les autres jours de la quinzaine de Pâques à la sainte table, sans s'être présentés à leurs pasteurs; que tout au plus quelques-uns demandent à se réconcilier à eux pour la forme, ou prennent un billet et viennent se réconcilier à quelques prêtres; qu'ils passent ainsi des années entières sans s'approcher des sacrements; qu'ils se raillent même de ceux qui s'en approchent, il a été décidé que le sieur doyen de Bar-sur-Seine ferait ses diligences pour découvrir les confesseurs réguliers qui abusent ainsi de leurs pouvoirs et que sur les connaissances qu'on en aura il y sera mis ordre » (10 mai). — Permission de célébrer des fêtes de vœu à Richebourg. — Règlement au sujet des processions générales (17 mai). — Règlement au sujet des processions faites par les gens de Marcenay (Côte-d'Or) à Châtillon le jour de la translation des reliques de Saint-Vorle: « vue la requête présentée à Monseigneur par les habitans dud. lieu, expositive que de tems immémorial ils ont célébré le 26 de may la fête de la translation des reliques de Saint-Vorle, leur curé et leur patron, et que ce jour ils sont dans l'usage d'aller processionnellement à Châtillon où reposent lesd. saintes reliques; ce considéré, il plût à S. G. leur en accorder la permission pour l'avenir: pour seconder la piété et la dévotion des supplians permî à eux de célébrer dans leur paroisse la fête de la translation des reliques de Saint-Vorle le 26 du mois de may et d'aller led. jour processionnellement à l'église paroissiale de Saint-Vorle de lad. ville de Châtillon, et ce annuellement; les exhortant de se comporter dans lesd. processions avec beaucoup de modestie; et ordonné au sieur curé de lad. paroisse de Marcenay de donner avis des abus qui pourroient s'y introduire. » — Livres suspects: « Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or). Le sieur curé a donné avis à M. le vice-promoteur qu'il étoit nécessaire de déterrer le lieu de ce diocèse où l'on imprime beaucoup de petits livres qui ne sont point orthodoxes et les paroisses où ils se distribuent; et luy demande d'aviser un prétexte pour qu'en qualité de vice-doyen il se rende dans les cantons de Villedieu, Vertault, Nicey et Molesme (Côte-d'Or) où il feroit la perquisition desd. livres; surquoy M. le vice-promoteur a été chargé d'écrire aud. sieur vice-doyen qu'il peut choisir pour prétexte de se rendre dans les paroisses ci-dessus et autres de son doyenné la visite des cimetières, la vérification de l'exécution ou inexécution des ordonnances rendues, la visite des petites écoles, des visites de bienséance et autres moyens que sa prudence pourra luy suggérer. » — Violences dans l'église de Courcelles-en-Montagne :

« Un particulier de Champlitte à Messieurs les vicaires généraux (sic), qu'étant une des dernières fêtes en l'église dud. Courcelles pour y entendre la messe, le sieur vicaire l'en auroit fait sortir avec violence en le maltraitant à coup de poings et auroit fait fermer la porte, ce qui auroit causé beaucoup de scandale; surquoy il a été statué que led. sieur vicaire se justifieroit de cette accusation. » — Permissions de prêcher (24 mai). — Fondation autorisée en l'église de Toutry (Côte-d'Or): « Vue la requête présentée par le sieur curé et procureur fabricien de lad. paroisse, l'acte de fondation faite dans l'église dud. lieu passé pardevant Belin, notaire au bailliage d'Epoisses, le 7 may présent mois, permission d'exposer le Très Saint-Sacrement chaque second dimanche du mois pendant les vespres et ensuite de donner la bénédiction à perpétuité à condition qu'il y aura au moins six cierges allumés sur le grand autel pendant lesd. expositions et bénédictions. » — Livres suspects: « Monsieur le vice-promoteur a été chargé d'écrire au P. gardien de donner des ordres à ses religieux qu'il enverra au Fayl-Billot pour que, de concert avec le sieur vicaire de lad. paroisse, ils travaillent à retirer les mauvais livres qui y ont été répandus soit contre la foy soit contre les mœurs. » — Requête des paroissiens de Flogny (Yonne) « afin d'obtenir la permission de donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement à l'issue des vèpres de chaque premier dimanche du mois et de faire une procession autour de l'église ». — Visite de l'église d'Epoisses (Côte-d'Or): « Extrait de l'ordonnance de visite de Mgr l'évêque duc de Langres, pair de France, pour la paroisse d'Epoisses. Défendons de faire dans la présente année la distribution de pain et autres choses appellé vulgairement daine; ordonnons que les revenus et sommes qui y sont destinés soient employés, de l'avis de deux principaux confrères de la confrairie du Saint-Sacrement et de deux principaux habitans de la paroisse conjointement avec le sieur curé, au soulagement des pauvres de ladite paroisse suivant l'état qui en sera par eux arrêté; enjoignons aux confrères de lad. confrairie du Saint Sacrement de nous présenter dans l'espace de six mois les statuts qu'ils peuvent avoir ou de se pourvoir pardevant nous pour en obtenir, comme aussy de nous donner un état des revenus de lad. confrairie et en particulier des fondations qui peuvent avoir été faites pour la distribution de pain et argent cy-dessus; pour être sur le tout par nous statué ainsi qu'il appartiendra. Donné à Epoisses dans le cours de nos visites et sous

notre seing, le contre-seing de notre secrétaire et le sceau de nos armes, le neuf du mois de may 1744 » (31 mai). — Révocation du maître d'école de Darmannes (7 juin). — Fondation d'une *confrérie des agonisans* en l'église de Lézennes (Yonne). — Permission d'exposer la chässe « ou chef de Saint-Vincent de Paul dans lequel y a quelque petite portion des reliques de ce saint, et de l'exposer à la vénération des fidèles », donnée au curé de Lézennes. — Permission au curé de Grenant de garder en qualité de servantes « deux filles nièces » qui n'ont pas l'âge canonique mais qui sont « d'une piété et d'une sagesse exemplaires et lui sont très utiles pour le soulagement des pauvres de sa paroisse ». — Décision au sujet des maîtres d'école : « Sur ce qui a été représenté par M. le vice-promoteur que dans plusieurs paroisses du diocèse et particulièrement dans les annexes, les maîtres d'école s'immissoient de chanter les vêpres les dimanches et les fêtes en l'absence de Messieurs les curés et vicaires et ordinairement par leurs ordres, il a été ordonné qu'il y seroit pourvu dans les prochaines ordonnances de discipline. » — Lettre du vice-promoteur au procureur fiscal de la justice de Varennes-sur-Amance « pour qu'il fasse ses diligences afin de faire cesser un scandale public d'un homme marié qui a un mauvais commerce avec une fille » (14 juin). — Décision au sujet de l'exposition du Saint-Sacrement en l'église Saint-Amâtre de Langres. — Décision prise après la visite de l'église de Foulain (réparations au cimelière; décoration de l'autel de la Sainte-Vierge; construction d'une sacristie; achat de livres de chant et d'un rituel, de chasubles, de linges, etc.) (5 juillet). — Résolution au sujet de confessions de paroissiens de Moutier-Saint-Jean faites aux Carmes de Semur : « Lecture faite de la lettre du sieur doyen qui contient, entre autre chose, que plusieurs curés de ce canton se trouvent très embarrassés au sujet des confessions que leurs paroissiens font pour l'ordinaire à Semur chez les Carmes de cette ville à l'occasion de la confrérie du scapulaire érigée en leurs églises et à laquelle les peuples ont beaucoup de dévotion, de même qu'à Sainte-Reine, on demande si les confessions des diocésains de Langres faites en ces endroits sont nulles, attendu qu'il est porté dans l'ordonnance de Monseigneur qu'il n'y a que les prêtres approuvés pour le diocèse de Langres qui puissent en absoudre les diocésains et que cette loy n'est pas connue aux prêtres approuvés des diocèses voisins » (12 juillet). — Permission accordée au curé de Chervy (Aube) de conserver à son service une servante qui

n'avait pas l'âge canonique : « vue la requête à nous présentée par M. Jean Baptiste Cardinal, prêtre, curé de Chervy en notre diocèse, expositive que par notre ordonnance du 13 avril dernier il est defendu à tous curés, vicaires et autres ecclésiastiques de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, d'avoir des servantes au-dessous de l'âge de quarante-cinq ans et ce sous peine de suspense six mois après la publication de lad. ordonnance; que celle du suppliant n'étant âgée que de trente ans, il est cependant dans l'obligation indispensable de la garder avec notre permission à cause des infirmités de sa sœur âgée de quatre-vingt-six ans qui a besoin d'une personne robuste pour la soulager; concluoit led. suppliant qu'étant lui-même infirme et âgé, il avoit besoin d'une personne qui puisse veiller à ses intérêts temporels et le servir luy et sa sœur dans leurs infirmités et qu'il ne trouveroit pas dans un autre domestique autant de sagesse, de fidélité et d'exactitude; à ces causes nous avons permis et permettons aud. sieur Cardinal, cure de Chervy, de garder sa domestique, quoiqu'agée seulement de trente années, et ce jusqu'à ce qu'il ait trouvé une servante convenable et qui ait l'âge prescrit par notre dite ordonnance du 13 avril dernier. » — Permission au curé de Cry (Yonne) de conserver une servante qui n'avait pas l'âge canonique (9 août). — Enquête prescrite au sujet de la conduite du maître d'école de Torcenay (19 août). — Interdit prononcé contre un maître d'école : « Jusannecourt : vûe la requête présentée par le sieur curé, le m^r d'école et les habitans dud. lieu, par laquelle led. sieur curé rend un témoignage favorable dud. m^r d'école, et les habitans supplient très humblement Sa Grandeur de vouloir bien leur pardonner la faute que quelques-uns d'eux ont faicte de faire sonner les vespres le jour de la fête de Sainte-Anne, fête de vœux, et ce sans la participation et la permission du sieur curé, lesquelles feurent chantées par lesd. habitans sans la présence dud. sieur curé, que led. m^r d'école n'a eû aucune part à ce scandale, Mgr, à la prière et supplication dud. sieur curé, a levé l'interdit prononcé contre led. m^r d'école » (1^r septembre). — Règlement au sujet d'un hermitage : « Lecture faite du procès-verbal des F. visiteurs de la Congrégation du diocèse qui par commission de S. G. se sont transportés en la solitude de Baillie (1), territoire de Chaource, m^r le vice-promoteur a été chargé d'écrire au F. Hilarion, solitaire de cet hermitage, d'être

(1) Les Baillis, lieu-dit (Aube).

plus réserve à l'égard, ponctuel à exécuter les ordonnances de Messieurs les évêques et les statuts de sa congrégation au sujet de l'entrée des personnes de différent sexe dans sa solitude, de ne rien entreprendre pour la défense des biens fonds attachés aud. hermitage, et recouvrement d'iceux qu'il n'ait consulté ses supérieurs et qu'il n'en ait reçu les ordres nécessaires » (6 septembre). — Permission au curé de Rosoy de conserver à son service une servante qui n'avait pas l'âge canonique. — Etablissement d'une congrégation de la Sainte-Vierge à Andelot (13 septembre). — Scandale dans la paroisse de Blumeray : « Monsieur le vice-promoteur ayant représenté que le sieur curé de cette paroisse, malgré les avis qui luy ont été donnés, continue à n'être pas maître chez luy : que ses domestiques l'insultent, le maltraitent, ce qui cause un grand scandale dans ce lieu ; que la paroisse n'est point desservie ; que les instructions y sont négligées, M. l'abbé Delafare s'est chargé d'y aller faire la visite et d'engager ce curé à choisir une retraite convenable pour finir ses jours. » — Décision au sujet d'une procession générale en actions de grâces pour la richesse de la récolte (2 novembre). — Enquête au sujet du curé de Ville-sur-Arce (Aube) qui aurait pris une jeune servante depuis la visite de Monseigneur (8 novembre). — Reliques en la paroisse de Lucey (Côte-d'Or) : « vu la requête présentée à Monseigneur par le sieur Geoffroy, curé, les certificats y joints des 10 may et 16 décembre de l'année 1716 contenant concession faite au sieur Rogerot, prieur de Vanvey et cy-devant curé dud. Lucey, de saintes reliques des abbayes de St-Pierre-le-Vif et St-Remy-les-Sens, et encore par ceux de Molesme, lesd. reliques consistant en un ossement de Saint-Léger, évêque d'Autun et martyr, un ossement de Saint-Loup, archevêque de Sens, une particule d'un ossement de Saint-Thibault, prêtre, solitaire ; il a été ordonné que lesd. reliques seront représentées pour être déposées dans le reliquaire nouvellement fait pour l'usage de lad. paroisse s'il est jugé convenable et en conséquence procès-verbal dressé pour ensuite être concédée la permission d'exposer lesd. saintes reliques à la dévotion des fidèles si le cas y échet » (22 novembre). — Scandale en la paroisse de Blumeray : « lecture faite du procès-verbal de visite de lad. paroisse faite par M. l'abbé de Lafare, vicaire général, par lequel il constate que les paroissiens sont sans instructions, qu'ils sont scandalisés de la conduite du sieur curé par les fréquentations de personnes du sexe chez luy et par lesquelles il a été plusieurs fois maltraité, n'étant point le

maître chez luy, etc., M. l'abbé de Lafare a été prié d'écrire aud. sieur curé pour qu'il se rende au séminaire où on l'engagera à quitter la paroisse, en luy procurant de quoy subsister ailleurs et sans charge d'âmes. » — Résolution relative à la conduite scandaleuse du curé d'Ageville : « lecture faite de la requête et du mémoire présenté par les habitans contre le sieur Garnier, curé dud. Ageville, dépendance de l'ordre de Malthe ; M. Husson, doyen de Chaumont, a été commis pour vérifier secrètement les faits mentionnés dans lad. requête et mémoire et si cet ecclésiastique a une permission pour le binage d'Esnoeux par qui elle luy a été accordée et tout ce qui peut intéresser sa conduite, attendu qu'il a été cité au dernier chapitre du grand prieuré de Champagne et qu'il ne paroît pas qu'on ait mis ordre à sa conduite » (29 novembre). — Résolution au sujet de l'office célébré pendant la foire de Noyers : « sur ce qui a été représenté par M. le v.-promoteur que le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas, il se tient une foire au devant de l'église des Ursulines de Noyers, que ce jour le Saint-Sacrement est exposé dans leur église, qu'il y a une espèce de profanation par les jurmens, les clameurs, le bruit du concours du peuple et des animaux qui sont exposés sur lad. foire, ce qui empêche de célébrer l'office divin avec la décence convenable : ordonnance qui défend l'exposition du Saint-Sacrement led. jour, 6 décembre, et aux religieuses de chanter une messe led. jour : enjoint de célébrer la messe conventuelle de meilleure heure qu'il sera possible. » — « Dispense des œufs pendant le carême : sur les remontrances qui ont été faites que la disette et la cherté des denrées dont l'usage est permis pendant le carême est cette année très grande : M. le v. promoteur a été chargé de faire imprimer un ordre de Monseigneur l'Evêque à tous les curés et vicaires de son diocèse de publier au prône de la messe paroissiale le dimanche de la quinquagésime que S. G. permet l'usage des œufs dans le carême prochain jusqu'au mercredi saint exclusivement et ledit ordre sera incessamment envoyé » (28 décembre). — « Indulgences. Sur ce qui a été représenté par M. le v. promoteur que dans plusieurs paroisses du diocèse on étoit dans l'abus d'étendre les indulgences de sept années à un plus long terme, il a été décidé que dans les permissions qui seront accordées dans la suite pour la publication desd. indulgences il sera fait défense, sous les peines de droit, de les étendre au delà du terme fixé dans les lettres apostoliques qui seront visées » (1742, 17 janvier). — Résol-

lution au sujet des registres d'état-civil : « registres des baptêmes, mortuaires et sépulture du diocèse : lecture faite des lettres des sieurs doyens ruraux qui ont été consultés sur l'usage établi dans le diocèse au sujet de la garde desd. registres : savoir s'ils doivent rester entre les mains des vicaires des paroisses ou s'ils doivent en quittant leurs vicariats ou à la fin de chaque année les remettre aux curés d'où leur vicariat dépend, il a été décidé que cette affaire sera proposée à la prochaine assemblée de la distribution des onctions, dans laquelle lesd. sieurs doyens et vice-doyens ruraux seront de nouveau consultés sur led. usage : qu'en conséquence Monseigneur rendra une ordonnance pour que lesdits registres restent entre les mains des vicaires ; qu'à chaque mutation des vicariats, lesdits vicaires donneront leurs charges comme leur prédécesseur leur a remis les registres de telles et telles années ; qu'au cas que les vicaires qui doivent remplacer ceux qui sortiraient n'arrivent dans lesd. vicariats qu'après la sortie de leurs prédécesseurs, ceux-cy remettront lesd. registres aux vicaires qui remplaceront ceux qui seront sortis desd. vicariats » (24 janvier). — « Vases sacrés. Sur les remontrances faites qu'en plusieurs églises de ce diocèse, plusieurs personnes, même laïques, sans permission touchent les vases sacrés, que les servantes tourières des maisons religieuses prennent la même liberté, il a été décidé que les permissions qui ont été cy-devant accordées aux personnes qui ne sont pas *in sacris* demeurent révoquées et qu'elles ne seront accordées dans la suite que par écrit et sur le cas de nécessité » (31 janvier). — Processions et prières pour la destruction des insectes : « Fresnoy : vu la requête présentée à Monseigneur par le sieur curé et les habitants de cette paroisse, tendante à ce qu'il leur soit permis de faire des prières publiques et processions pour obtenir du Seigneur la destruction des insectes et souris qui ravagent les grains et y causent un dommage considérable, lad. permission a été accordée et de faire des exorcismes en pareil cas accoutumés en se servant des formules insérées dans le rituel à l'usage de ce diocèse » (21 février). — Décision au sujet de l'envoi d'enfants fait par les paroissiens de Courtenot dans des écoles du diocèse de Troyes où on leur enseignait des hérésies : « Courtenot (Aube). Sur ce qui a été représenté par le sieur Chardin, vicaire, que plusieurs de ses paroissiens envoient leurs filles aux écoles de Fouchères (Aube), paroisse du diocèse de Troyes et voisine de celle de Courtenot où l'on inspire le phana-

tisme et les erreurs de Jansénius et Quesnel, que le curé dudit Fouchères se fait gloire publiquement d'être rebelle aux décisions de l'Église et que lui, vicaire de Courtenot, n'a rien oublié pour empêcher ses paroissiens d'envoyer leurs enfans à ces écoles, mais que ça été jusqu'à présent inutilement, et sur le conseil par lui demandé de quelle manière il doit se comporter avec eux dans les confessions paschales ; il a été décidé que tant que les pères et mères et leurs enfans persisteront à vouloir fréquenter ces écoles il doit leur refuser l'absolution et employer toute sa prudence pour dissiper l'entêtement de ses paroissiens » (28 février). — Sentence arbitrale au sujet d'un différend entre Edme Robelin, vigneron, demeurant à Neuville et la fabrique de Riecy Haut (Aube). — Sentence arbitrale au sujet d'un procès entre le sieur Guillaume, mépartiste de l'église Sainte Urse à Montbard et les autres mépartistes de lad. église. — Permission d'ériger une confrérie de la Sainte-Vierge à Rivières-les-Fosses. — Levée de l'interdit sur l'église de Davrey (Aube). — Résolution au sujet de l'heure de la messe de cinq heures à l'église Saint-Martin de Langres. — Permission aux habitants et au curé de Meuvy d'exposer le Saint Sacrement le dimanche de la Quinquagésime avec les solennités accoutumées. — Renvoi à l'évêque de la requête présentée par les habitants de Lenizeuil au sujet des plaintes faites contre leur maître d'école (28 mars). — Réparations à l'église de Coulmiers-le-Sec (Côte-d'Or). — « Puits (Côte-d'Or). Dispense de parenté accordée pour réhabiliter quatre mariages faits dans lad. paroisse, les parties ignorant pour lors qu'elles étoient parentes du quatre au quatre et ayant vécu depuis plusieurs années dans la bonne foy ; commission au sieur vicedoyen rural pour réhabiliter lesd. mariages et légitimer les enfans qui en seront issus, en faire mention sur les registres ; et les informations dressées sur lesd. degrés de consanguinité seront déposées au secrétariat » (4 avril). — Résolution au sujet des hermites. « *Hermites du diocèse*. Commission aux frères visiteurs de faire la visite dans les solitudes du diocèse, y dresser un procès-verbal des meubles et effets qui s'y trouveront et de faire observer l'article de l'ordonnance rendue par Monseigneur dans l'assemblée générale tenue l'année dernière qui enjoint à tous les frères de la congrégation de ne rien emporter des solitudes qu'ils quitteront que les habits servans à leurs personnes. Ordonnance qui enjoint aux frères solitaires de l'hermitage de Saint-Ayeul de remettre auxd. frères visiteurs la

moitié de la somme qui s'est trouvée en argent après le décès du sieur Bernard pour être lad. somme déposée en un coffre fermant à plusieurs clefs et employée aux besoins de lad. congrégation sur les ordres de Monseigneur par écrit et non autrement » (26 avril). — Résolution concernant l'hôpital de Châtillon-sur-Seine où l'on donne la permission de recevoir comme professe une novice (2 mai). — Permission de faire des prières publiques et des processions aux paroissiens et au curé de Latrecey « pour demander au Seigneur la destruction des insectes qui endommagent considérablement les biens de la terre en se servant du rituel du diocèse pour les exorcismes, avec défense de faire à ce sujet aucunes processions du Très Saint-Sacrement demandées par lad. requête ». — Résolution au sujet de prédications à faire aux stations de l'Avent et du Carême à Langres et dans tout le diocèse (11 mai). — Autorisation de processions publiques à Parnot. — Remplacement du maître d'école de Brethenay, « l'ancien ayant été reconnu avoir extorqué un certificat du sieur curé sous prétexte d'aller chercher à être employé dans une autre paroisse et avoir produit un bail signé d'un nombre d'écoliers dont les signatures étaient mandées » (16 mai). — Règlement pour le culte et l'heure des services dans l'église d'Ocecy (25 mai). — Résolution au sujet des petites écoles de Neuvy : « vu la requête présentée à S. G. par le sieur curé et Michel Bernard, procureur et administrateur des biens et revenus du collège des écoles de charité de lad. paroisse et Jeanne Toupot, fille majeure choisie pour tenir l'école des filles de lad. paroisse ; vu le traité fait entre les supplians d'une part et lad. Toupot, d'autre..., ledit traité a été approuvé sur les certificats de ses vie, meurs, capacité et bonne religion, à la condition de sa part de se conformer aux statuts et réglemens du diocèse pour les petites écoles ; et en conséquence défenses au maître d'école de recevoir en sa classe les filles qui pourroient s'y présenter pour fonctions ; enjoint au sieur curé d'y tenir la main et en cas d'inexécution d'en faire part. » — Enquête ordonnée sur la doctrine du prieur de Septfontaines, dénoncé pour professer des opinions jansénistes (13 juin). — Permission aux marguilliers et curé de Villiers-le-Sec d'accepter une fondation faite à la fabrique de deux maîtresses d'école et d'immeubles pour l'entretien du maître et de la maîtresse d'école (20 juin). — Résolutions au sujet de réparations dans l'église de Fouvent (Haute-Saône) : « Vu le procès-verbal de visite de lad. église

le 15 du mois de may dernier par led. sieur Clerget commissaire à ce député par commission du 26 avril, il a été ordonné : 1° qu'à la diligence et aux frais de qui il appartiendra lad. église sera fournie d'un petit ciboire portatif ; 2° qu'il sera fait un crucifix pour placer sur le maître autel ; permis d'exposer les reliques à la vénération des fidèles jusqu'à la visite épiscopale ; qu'il sera fait des vaisseaux d'argent pour contenir les saintes huiles, une piscine au baptistère, un tableau du batême de Saint-Jean, un vitreau pour éclairer led. baptistère ; qu'il sera posé un petit bénitier à l'entrée de la sacristie, une fontaine et des feuilles de préparations et actions de grâce ; la chapelle de Saint-Tiburee sera réparée et ornée à la diligence du titulaire ; que les comptes de la fabrique seront rendus annuellement, etc. ; que l'un des confessionnaux sera réparé et garny d'une porte ; le pavé de la nef sera réparé en ce qu'il y a de défectueux ; il sera choisi dans le cimetière un petit espace de terrain pour inhumer les enfants morts sans batême ; qu'il sera nommé une sage-femme laquelle prêtera serment pardevant M. le curé suivant la formule insérée dans le rituel ; que ceux qui n'ont pas satisfait à leur devoir paschal le feront incessamment, etc. ; et finalement défense à tout maître et maîtresse d'école d'en faire les fonctions qu'ils n'ayent été approuvés de Monseigneur ; enjoint au sieur curé de veiller à ce que l'on n'introduise dans lad. paroisse aucuns livres suspects contre la saine doctrine et les mœurs. » — Permission de bénir plusieurs croix nouvellement édifiées sur le territoire de Griselles (Côte-d'Or) (11 juillet). — Enquête ordonnée sur la conduite et l'âge de la servante du curé d'Engentes (Aube). — Nomination de Pierre Minot, « maître écrivain et recteur d'école », comme régent du collège fondé à Recey-sur-Ource (18 juillet). — Remontrances au curé de Jaucourt (Aube) pour qu'il réprime à l'avenir ses vivacités, visite ses malades quand ils auront reçus les sacrements, s'abstienne de chasser et soit plus exact à faire les instructions et les prônes de sa paroisse (8 août). — Résolution au sujet d'hospitalières du diocèse. « Hopitaux. M. le vice-promoteur a proposé d'envoyer une personne de piété actuellement occupée à l'instruction des filles de la paroisse de Bourbonne aux hospitalières de Besançon afin de la former au gouvernement des pauvres pour en former dans la suite d'autres pour les hopitaux du diocèse où il n'y a pas d'hospitalières » (12 octobre). — Résolution au sujet d'une maîtresse d'école du Fayl-Billot, non approuvée par l'autorité diocésaine : « Le Fayl-Billot.

Sur les avis qui ont été donnés qu'une maîtresse d'école de cette paroisse sans être approuvée pour en faire les fonctions tenoit école des filles au préjudice de l'établissement des religieuses de Saint-Charles destinées dans cette paroisse à instruire la jeunesse et que M. le curé autorise lad. maîtresse d'école ; M. le vice-promoteur a été chargé d'écrire aud. sieur curé que l'intention de messieurs du bureau est que les écoles des filles se tiennent chez lesd. religieuses de St Charles et d'inviter led. sieur curé et son vicaire à veiller à ce qu'aucune personne n'enseigne la jeunesse sans être approuvée par Monseigneur » (5 décembre). — Décision au sujet de l'incompétence d'une sage femme de Rivières-les-Fosses : « M. l'abbé Deserrey a dit qu'on luy avoit porté plainte que la sage-femme de cette paroisse par son inhabilité avoit été cause de la mort de plusieurs femmes, qu'il seroit nécessaire qu'il y en eût une autre, qu'une personne de piété s'offroit de payer une somme à une qui se présente et ce annuellement, pourvu qu'on l'exempte des charges de la communauté : sur quoy M. l'abbé Deserrey s'est chargé d'écrire à ce sujet aux officiers des lieux » (12 décembre). — Décision relative à la desserte de Quincerot (Côte-d'Or) : « Vu la requête des habitans présentée à Monseigneur à ce qu'il luy plaise pourvoir à la desserte de ce lieu composé de 68 feux, le rôle des tailles y joint ; qu'ils sont abandonnés pour tout ce qui regarde les secours spirituels soit de la part du sieur curé de Trichey (Yonne) qui refuse de leur administrer les sacremens, soit de la part des prêtres circumvoisins qui refusent de leur administrer les sacremens même dans le tems paschal, que led. sieur curé leur refuse des billets à cet effet et ne veut point les reconnoître pour ses paroissiens, qu'il s'est passé jusqu'à cinq jours sans que des corps ayent été inhumés, que plusieurs sont décédés sans sacremens : ce considéré qu'il plaise à S. G. de permettre à un prêtre le plus voisin de les desservir ; et renvoyé à Monseigneur pour décider sur lad. requête. » — Résolution au sujet de la maîtresse d'école du Fayl-Billot : « après avoir pris lecture de la lettre du sieur curé en réponse de celle qui luy a été écrite par M. le vice-promoteur par délibération de Messieurs du Bureau au sujet d'une maîtresse d'école non approuvée qu'il employe pour l'instruction des garçons et des filles qui se disposent à la première communion, M. le v. promoteur a été chargé d'écrire une seconde lettre aud. sieur curé pour qu'il ait à empêcher lad. maîtresse d'école d'en faire aucune fonction et à envoyer les filles auprès des religieuses

de Saint-Charles établies aud. lieu pour l'instruction des personnes du sexe et les garçons chez le maître d'école ; sinon que les intentions de Monseigneur seront signifiées en forme à lad. maîtresse d'école » (28 décembre). — Enquête sur des plaintes portées contre le P. Jaquetin, ministre de Méchinex. — Résolution au sujet du curé d'Hortès : « vu la requête présentée contre le sieur curé d'Hortès au sujet des droits trop exiges et de ses vivacités, M. l'abbé de Chambrillard s'est chargé de luy écrire et de le citer pour luy donner des avis et luy faire rendre ce qu'il a trop exigé » (1743, 21 janvier). — Enquête au sujet d'un scandale à Coiffy, le vice promoteur ayant été informé que « deux particuliers de cette paroisse pendant les matines du jour de Noël dernier avoient causé du scandale à l'église, qu'après des juremens l'un d'eux avoit donné un coup de poing à l'autre » (9 janvier). — Permissions de quêter données à Nicolas Therillon, vigneron, François Dampremont, laboureur, Nicolas Charnot, manouvrier, Nicolas Bernard, tourneur, incendiés au Fayl-Billot. — Permissions de quêter donnée à deux laboureurs, incendiés à Montlandon, et à Joseph de Lorme, laboureur, Nicolas de Lorme et Thomas Lhuillier, vigneron incendiés à Saint-Usage (16 janvier). — Résultats de l'enquête faite à Coiffy : « après avoir pris communication de la lettre du sieur vicaire au sujet d'un scandale arrivé dans son église la nuit de Noël pendant le service divin, il a été décidé que lad. lettre sera renvoyée à monseigneur ». — Une enquête secrète sera faite à propos d'un religieux carme accusé de passer « des tems considérables avec des personnes du sexe, de leur donner entrée dans la maison par l'église et la sacristie » (30 janvier). — Enquête sur des faits reprochés à un capucin de Champlitte (Haute-Saône) : « sur les plaintes faites qu'un religieux de cette communauté, employé pour faire la desserte de la cure de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) pendant la maladie et depuis la mort du sieur Fourrel, avoit confessé dans une cuisine du château de Montigny des personnes même du sexe, auxquelles il faisoit présent même de bagues, qu'il avilissoit son caractère pour obtenir quelques bouteilles de vin des domestiques et des habitans du lieu. . . » (6 février). — Résolution au sujet de l'usage des œufs pendant le carême : « le vice-promoteur a été chargé de faire imprimer un ordre de Monseigneur à messieurs les curés et vicaires pour publier au prône le dimanche de la quinquagésime que Monseigneur étant informé de la disette des denrées dont l'usage est permis en carême et de leur chéreté, permission de manger

des œufs jusqu'au mercredi saint exclusivement : lesquelles feuilles de permission seront envoyées incessamment à messieurs les doyens ruraux du diocèse ». — Résolution au sujet de plaintes portées contre l'aumônier de Saint-Hubert : « sur les plaintes reçues qu'il a fait sonner dans une paroisse, exposé les reliques sans en avertir le sieur vicaire et que sur les représentations que led. sieur vicaire luy a faite il s'est servi de termes peu polis en présence de plusieurs paroissiens, M. le v. promoteur a été chargé d'écrire ou de dire à cet aumônier d'observer les règles ordinaires pour l'exposition des reliques et d'être plus circonspect avec les ecclésiastiques du diocèse dans les paroisses desquels il les exposera ». — Résolution au sujet du scandale de Coiffy : on a dit que la poursuite de cette affaire ne regardait pas les officiers du bailliage de Langres mais ceux de Coiffy où il y a prévôté royale : ceux-ci ne faisant aucune diligence de saisir les coupables, un vicaire général fera visite de l'église et on dressera procès-verbal du scandale (13 février). — Résolution au sujet d'abus à propos de premières communions : « M. le vice-promoteur a remontré qu'il y avoit un abus dans le diocèse à ce sujet, que plusieurs des communautés religieuses recevoient les jeunes filles pendant quelque tems pour leur faire faire leurs premières communions, qu'à cet effet ces jeunes filles étoient soustraites à l'examen et à la vigilance de messieurs les curés, qu'il seroit nécessaire que Monseigneur fit une ordonnance qui défendit aux religieuses d'admettre à la première communion aucunes filles qu'elles n'ayent été pensionnaires dans leurs maisons au moins six mois auparavant. » — Lettre au curé du Fayl-Billot à propos de la maîtresse d'école qui enseignait dans la paroisse sans autorisation alors que les sœurs de Saint-Charles y étoient établies pour l'instruction des jeunes filles (20 février). — Plaintes contre le curé de Balnot la Grange (Aube) (27 février). — Autorisation aux fabriciens de Coublanc d'accepter une donation : « vû la requête présentée à Monseigneur par la demoiselle Tournois, l'acte passé par devant Thibault, notaire à Langres le 5 février dernier, contenant fondation faite aud. lieu de Coublans de faire apprendre à 25 filles des plus pauvres dud. lieu à lire, le choix desquelles sera fait par le sieur curé sans acception, l'une desquelles 25 filles venant à manquer ou s'insuffisamment instruite seroit remplacée par une autre, a laissé aud. sieur curé et ses successeurs à perpétuité des biensfonds, sur le revenu desquels le recteur d'école dud. lieu touchera la somme de 50 l. t. annuellement, que le surplus sera perçu par

led. sieur curé pour par luy employer la somme de 12 l. t. à l'achat des livres nécessaires aux filles auxquelles il sera délivré à chacun un livre de prières, et si, après lesd. livres achetés, lad. somme de 12 livres t. n'est pas employée, le surplus sera employé en achat d'*Imitations* de N. S. J. C. qui seront distribuées auxd. filles qui seront le plus en état d'en profiter ; le surplus desd. revenus sera employé à la rétribution des expositions et bénédictions du Très Saint-Sacrement depuis la messe jusqu'après les vespres des jours de fêtes de Saint-Pierre aud. lieu de Coublanc et du jour de Saint-Martin d'hiver en l'église de Maâtz », etc. (13 mars). — Enquête au sujet de plaintes portées par le curé de Massingy (Côte-d'Or) contre le maître d'école (20 mars). — Enquête ordonnée au sujet de particuliers de la paroisse d'Étourvy (Aube) qui guérissaient les maladies avec des sortilèges (8 mai). — Permission au curé d'Avreuil (Aube) de recevoir les confessions pascuales des habitans de Quincerot (Yonne) (22 mai). — Enquête relative aux services qui se font dans la chapelle castrale de Raucourt ; commission au doyen rural « pour s'informer des noms, qualité des prêtres qui y célèbrent, de l'éloignement de la paroisse, si les messes qui se disent en lad. chapelle ne détournent point les habitans de la messe paroissiale, si on n'administre point des sacrements en lad. chapelle ». — « Prières publiques pour demander à Dieu la pluie : vû les différentes requêtes présentées à Monseigneur pour obtenir la permission de faire des processions, il sera imprimé une lettre circulaire pour messieurs les doyens ruraux à eux adressée par le secrétaire de l'évêché qui contiendra que sur les avis que Mgr l'évêque a reçu de différents endroits de son diocèse que les biens de la terre dépérissent à cause de la trop grande sécheresse, il a chargé le secrétaire de leur écrire pour qu'ils fassent sçavoir dans les paroisses de leur doyenné où il y a un pressant besoin de pluie que S. G. permet d'y faire une procession pour la demander à Dieu et de réciter à la messe pendant 15 jours la collette *ad petendam pluviam* » (11 juin). — Enquête ordonnée sur le bon fonctionnement de la manufacture des orphelines de Sainte-Anne de Langres : « vû la requête présentée à Monseigneur par la sœur Marie-Anne Lenfumé, fille de la Charité, maîtresse des filles de cette maison, expositive qu'elle est pressamment sollicitée par plusieurs personnes de lad. ville qui désirent faire recevoir leurs filles dans lad. maison pour y recevoir une éducation qu'ils sont hors d'état de leur donner à cause de leur pauvreté mais que le

peu de revenus qui est attaché à cette maison de Sainte-Anne ne permet pas d'en augmenter les charges, que le nombre des filles qui y sont actuellement est déjà trop grand et qu'elles ne subsistent en partie que par les aumônes et libéralités des personnes pieuses et charitables qui leur prêtent quelque secours; que pour empêcher le dépérissement d'une œuvre si utile il conviendrait qu'il plût à S. G. de fixer pour un tems le nombre des filles qui composent cette maison par proportion à ses revenus actuels et aux charges qu'elle peut supporter; mais comme on ne peut faire cet arrangement sans avoir pris connaissance de l'état de cette maison et qu'il est encore nécessaire pour soutenir cette bonne œuvre d'ajouter quelques réglemens à ceux qui ont été donnés par feu M. de Tonnerre, il plaise à Mgr de se transporter en lad. maison pour en faire la visite, examiner l'état actuel de ses revenus tant en recettes que dépenses, etc. » (19 juin). — Rejet de la requête présentée à Monseigneur par la confrérie des chapeliers de Langres « aux fins d'obtenir la permission de faire donner la bénédiction du Très Saint Sacrement après les vespres du jour de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe: lad. permission a été refusée attendu que ces dévotions distraient les paroissiens d'assister à leurs paroisses ». — Rejet de la requête présentée à l'évêque en vue de l'établissement à Tonnerre d'une association de filles destinée à l'entretien des ornemens et linges de la sacristie et parement des autels (27 juin). — Autorisation de célébrer la messe dans les chapelles de N.-D. de Lorette et de St-Roch au territoire de Chaumont (3 juillet). — Transport d'une croix qui se trouvait au milieu de la place de la ville de Chaumont: « Vu la requête des sieurs maire et échevins de lad. ville: permission de faire transférer la croix qui est posée au milieu de la place de lad. ville, exposée à profanation dans un lieu décent et convenable, comme aussy de démolir une chapelle en ruine située dans les allées de la promenade publique » (10 juillet). — « Prières pour demander à Dieu le beau tems: sur ce qui a été représenté par M. le vice promoteur que les pluies abondantes causent des dommages considérables aux biens de la terre, il a été décidé qu'il sera envoyé dans les sacristies de cette ville (de Langres) une ordonnance pour réciter à la sainte messe la collecte pour le beau tems » (24 juillet). — Instruction sur la requête du vicaire de Rougeux au sujet de la translation de l'église en un lieu non sujet à inondation: l'inondation du 3 août avait renversé les murs du cimetière reconstruits il y avait deux ans ainsi

que les murs de l'église en plusieurs endroits, perdu des livres de chant et des ornemens, renversé les portes « de manière que l'eau surpassoit la pierre de l'autel » (7 août). — Permission à un ministre anglais nouveau converti de quêter dans le diocèse pendant un mois. — Réparations au clocher de Monstier en Tle (Aube). — Refus de quêter à deux habitans de Vitry en Montagne qui avoient fait une perte à la suite d'inondations (22 août). — Approbation d'un maître d'école en la paroisse de Musseau, « à la condition de fréquenter pendant deux mois l'école de Chalancy pour se perfectionner dans l'écriture » (29 août). — Etablissement d'une confrérie du Sacré Cœur de Jésus au couvent des Visitandines de Langres: « vu la requête présentée à Monseigneur par les supérieure et religieuses de ce monastère, les brefs de N. S. Père le Pape Benoist XIV du 10 juillet, ordonnance qui contient que pour secorder la piété des supplians et la dévotion des fideles du diocèse, Monseigneur permet l'établissement de la confrairie ou association sous le titre du Sacré Cœur de Jesus Christ dans l'église dudit monastère, en conséquence confirme les indulgences qui ont été accordées par Sa Sainteté en faveur de lad. confrairie ou association, qui ont été visées et dont on permet la publication dans le diocèse, désignant le n^o autel pour lad. confrairie et l'autel de la chapelle qui est érigé sous ce titre pour autel privilégié en conformité du bref », etc. (25 septembre). — Plaintes portées devant le Bureau contre le curé de Baroville (Aube): on lui reproche sa vivacité, son esprit processif, son peu de régularité, « la négligence qu'il a pour les âmes qui luy sont confiées et son attachement pour le temporel ». — Enquête ordonnée au sujet de la servante du curé de Chézeaux: le vice-doyen de Pierrefaite est chargé de s'enquérir de sa conduite, de son âge « et de l'autorité qu'elle a pris sur l'esprit de son maître, enfin des duretés qu'elle exerce contre la famille de son maître ». — Confirmation de la confrérie du Saint-Rosaire à Louvières (2 octobre). — Permission au sieur curé de Clefmont de faire la bénédiction d'une image qui doit être exposée à la vénération des fideles. — Décision au sujet des retraites des nouveaux curés: « il a été statué qu'une partie de ceux de Messieurs les nouveaux curés qui n'ont pas satisfaits à la clause de leur visa qui ordonne dix jours de retraites au séminaire sous peine de suspense *ipso facto* seront avertis par une lettre circulaire de se rendre audit séminaire à un jour qui sera fixé dans le courant du mois prochain pour y faire lad. retraite, qu'à cet effet il sera dressé un mémoire des

sieurs curés qui n'ont pas satisfaits à lad. retraite et au nombre d'environ trente sur lequel lad. lettre circulaire sera envoyée, sauf à en indiquer une autre pour ceux qui n'auront pas assistés à la première retraite » (16 octobre). — Décision au sujet de la grande misère des habitants de Ferrancey : « vû le certificat du sieur Poisse, curé, par lequel il constate et par la notoriété publique que depuis deux mois environ, il est mort dans ce lieu plus de deux cens tant bœufs que vaches, ce qui réduit les habitans tant laboureurs que manouvriers à la dernière misère, la plus grande partie de ces bestes n'estant pas payée, la misère y est si grande qu'on ne trouve pas du lait pour nourir les enfans et qu'il ne reste qu'une seule vache audict lieu : permission de quester dans la ville épiscopale » (13 novembre). — Lettre au curé du Fayl-Billot au sujet de la maîtresse d'école qui enseignait dans la paroisse sans être approuvée. — « Liste de MM. les curés qui ont satisfait à la clause de leur visa pour une retraite de dix jours au séminaire » (27 novembre). — Résolution au sujet de la mortalité des bestiaux : « sur ce qui a été représenté par M. le vice-promoteur que cette mortalité faisoit des progrès dans plusieurs villages voisins de la ville épiscopale et dans quelques autres lieux du diocèse, que cette contagion n'attaquoit que les bestiaux rouges, il a été décidé qu'il seroit envoyé dans toutes les sacristies de la ville une ordonnance de M^{rs} les vicaires généraux pour réciter à la sainte messe une collecte *pro peste animalium* et ce jusqu'à nouvel ordre » (18 décembre). Remplacement du maître d'école d'Arconville (Aube), à cause de sa « mauvaise conduite ». — « Prières publiques à cause de la mortalité des bestiaux : lecture faite de plusieurs lettres des sieurs curés du diocèse qui demande permission de faire des prières pour faire cesser la mortalité des bestiaux : il a été décidé qu'à la diligence de M. le vice-promoteur il sera imprimé une lettre circulaire pour être envoyée dans le diocèse, qui contiendra en substance que, sur les avis que l'on a reçu de plusieurs endroits du diocèse que la mortalité des bestiaux y fait des progrès considérables, l'intention de Monseigneur l'Evêque est que Messieurs les curés et vicaires fassent dans leur paroisse une neuvaine pour demander à Dieu la cessation de ce fléau ; que S. G. ordonne que l'on chantera chaque jour un des psaumes de la pénitence à l'alternative ; le repons *Domine, non secundum peccata*, la collecte *Deus qui culpa offenderis*, etc., et celle *pro peste animalium*. On laisse le choix de l'heure pour faire ces prières : mais

on observera de ne faire à cet effet aucunes processions » (1744, 2 janvier). — Approbation des ordonnances de visites (8 janvier). — Hôpital de la Charité de Chaource : « les administrateurs ayant demandé que la soeur préposée pour avoir soin de cette œuvre soit envoyée dans une maison de Troyes pour y apprendre la pharmacie et en particulier dans celle de la Visitation, Monsieur le Vice-Promoteur a été chargé de s'informer si cette maison n'est point suspecte pour la foy » (22 janvier). — Décision relative à la dispense des œufs : « Messieurs les curés et vicaires du diocèse seront avertis par un ordre imprimé de publier au prône de la messe paroissiale le dimanche de la Quinquagésime que Monseigneur, étant informé de la disette et de la cherté des denrées dont l'usage est permis en carême et sur les représentations qui luy en ont été faites, permet dans son diocèse l'usage des œufs pendant le carême prochain jusqu'au mercredi saint inclusivement » (5 février). — Décision au sujet de la mortalité des bestiaux : « Lecture faite des ordres de Monseigneur l'Evêque, Monsieur le Vice-Promoteur a été chargé d'écrire une lettre circulaire non imprimée à Messieurs les doyens ruraux du diocèse, qui contiendra en substance : « Monsieur, en « exécution des ordres de Monseigneur l'Evêque qui « m'ont été adressés aujourd'hui, vous aurez la bonté de « faire sçavoir à messieurs les curés et vicaires des « paroisses de votre doyenné qui sont affligées de la mor- « talité des bestiaux que l'intention de S. G. est que l'on « célèbre une messe haute de Saint-Roch après laquelle « on fera une procession sans sortir du territoire de la « paroisse et une station à une des croix du finage « à laquelle on récitera l'antienne au même saint, la col- « lecte, et celle *pro peste animalium* : lesquelles collectes « seront récitées à la messe tant que cette mortalité « durera », etc. Lecture aussy faite de la lettre de Monseigneur l'Evêque adressée à Messieurs les Vicaires généraux pour prendre des moyens d'arester cette contagion et s'informer des pertes qu'elle a causé dans différentes paroisses du diocèse, et de ceux qu'il y auroit à prendre pour soulager ceux qui en ont été affligés, empêcher que les bestiaux morts ne causent de l'infection ou de la corruption dans l'air, la matière mise en délibération, il a été décidé que le sieur Toury, bourgeois de cette ville, sera prié de se rendre dans les paroisses affligées de cette mortalité pour y dresser un état exact : « 1° de la quantité de bestiaux morts dans « chaque paroisse ; 2° des personnes pauvres qui ont fait « des pertes à cette occasion, qui ne sont pas métayers

« et qui n'ont point de ressources pour se remonter de ces pertes, noms par noms ; 3° pour visiter les lieux où ces charognes ont été gettées, si elles y causent quelque infection, ce qui conviendrait mieux : de les faire enterrer ou de les faire brusler, les lieux où ce dernier expédient peut être employé et où il n'y a pas de disette de bois ; 4° tenir un mémoire exact de ce que dessus et de tout ce qui peut y avoir rapport : pour, led. mémoire renvoyé, être tenu un conseil du Bureau de charité sur les ordres de Monseigneur » (11 mars). — [P. 563 et s. :] Table alphabétique des localités et des matières.

G. 973. (Registre). — Grand in 4°, 630 pages, plus la table (relié en parchemin blanc).

1744-1747. — *Décisions du Bureau ecclésiastique.*

— Examen de la requête des habitants de Stigny (Yonne) qui demandent le rétablissement de leur ancien maître d'école interdit. — Résolution au sujet de la requête des habitants de Buxières-les-Belmont pour demander l'établissement d'une confrérie des agonisants en leur paroisse à l'instar de celle établie en la paroisse Saint-Martin de Langres : la requête sera auparavant adressée à Monseigneur (1744, 18 mars). — Enquête ordonnée sur les plaintes portées contre le fils du maître d'école de Chauffourt, interdit, « qui trouble le service divin et a déplacé les chantres qui sont au lutrin ce qui a fait du scandale à l'église ». — Permission au curé de Fulvy (Yonne) de faire la bénédiction de trois croix nouvellement érigées sur le territoire de la paroisse « en place d'anciennes tombées par vétusté : lad. permission ainsi accordée sur la requête présentée par led. sieur curé et les habitants qui exposent que ces croix sont dans des lieux non sujets à profanation, que l'on y fait des actes de religion, qu'ils s'obligent de les entretenir et d'y faire des stations lors des processions, des Rogations et autres, etc. » (26 mars). — Enquête ordonnée sur des plaintes formulées contre le curé de Pressigny qui aurait célébré le mariage d'une personne déjà fiancée. — Plaintes contre le curé de Fontaine-Française (Côte-d'Or) : « qu'il refuse d'entendre ses paroissiens en la présente quinzaine de Pâques, qu'il ne veut point faire venir de religieux pour leur procurer la liberté de la confession ; qu'il n'y a que trois curés voisins, sçavoir ceux de Montigny, Saint-Maurice et Sacquenay qui pourroient les confesser, qu'ils sont éloignés d'une grande lieue de Fontaine, que les autres curés du voisinage sont des diocèses de Besançon et de

Dijon, que d'ailleurs ils refusent de confesser ceux des paroissiens de Fontaine qui s'adressent à eux, le sieur curé leur faisant des reproches amers d'avoir reçu à la confession ceux des habitans dud. Fontaine qui s'étoient adressés à eux sur les ordres que S. G. leur donna l'année dernière en pareille circonstance et dans le tems de Pâques, que d'ailleurs ces cures sont chargés de nombreuses paroisses, que lesd. habitans n'ont aucune confiance à ce pasteur » ; permission est donnée à deux religieux de la communauté de Champlitte de se transporter en la paroisse de Fontaine-Française pour y prêcher et confesser (31 mars). — Requête des habitants de Fontaine-Française (Côte-d'Or) qui, à cause de l'impossibilité de deux religieux de Champlitte de venir prêcher et confesser dans la paroisse au temps de Pâques, demandent à l'évêque « de proroger le tems pour satisfaire à leur devoir paschal ». — Lecture en séance des ordres de Monseigneur au sujet du sieur Salomon, ancien maître d'école de Stigny (Yonne) : Monseigneur ordonne que ledit sieur « ne soit employé ny dans lad. paroisse ny en aucunes autres du diocèse en lad. qualité, étant plus que suspect pour la foy » (9 avril). — Décision pour présenter des remontrances à un religieux de Champlitte qui est dénoncé pour « recevoir facilement des personnes suspectes pour la foy ». — Avertissement donné à la justice séculière au sujet d'un scandale causé depuis plusieurs années « par une fille dont la conduite est mauvaise ». — Prorogation accordée aux paroissiens de Fontaine-Française pour le devoir paschal jusqu'au 26 avril (15 avril). — Décision au sujet de processions à Grancey-le-Château : « lecture faite d'un mémoire contenant plusieurs articles concernant les processions qui se font par les chanoines de la collégiale, dudict lieu, l'exposition des reliques de Saint-Bernard et Saint-Hubert qui se fait à lad. collégiale, ledit mémoire présenté par le sieur Geleyot, prieur curé de lad. paroisse, qui pretend qu'il y a abus sur le tems et l'heure que lesd. processions se font et sur quoy il demande l'avis de messieurs qui composent le Bureau : sera répondu aud. sieur curé de ne rien innover dans l'ancien usage » (29 avril). — Commission au doyen rural pour faire enquête sur certains faits exposés dans la requête du curé d'Engentes (Aube), qui se plaint que dans la paroisse « il n'y ait point de maître d'école, qu'il a peine à trouver des personnes pour servir sa messe les jours ouvrables, qu'il n'y a qu'un particulier d'un village voisin qui se rend à sa paroisse les dimanches et les fêtes pour chanter la messe et les vêpres, auquel la communauté

paye 12 livres annuellement, qu'ayant demandé à ses paroissiens un maître d'école résidant, deux particuliers l'auraient insulté et luy auroient dit qu'ils ne voulaient point luy en donner un, qu'étant sorti de chez luy pour leur représenter leur devoir avec douceur, un de ces particuliers se seroit à l'instant saisi d'un caillou et en auroit fait démonstration avec la main : que luy curé, à l'imitation de Saint-Estienne, voulut le recevoir à deux genoux (noté, je vous prie, ma vivacité) : que le particulier ne le frappa pas, mais que le sacerdoce est outragé, etc. ». — Décision pour donner un vicaire au curé de Blumeray qui avait perdu l'usage de ses jambes. — Permission à M. de Rennepont d'avoir pour chapelain un ecclésiastique du diocèse de Toul à condition que celui-ci auparavant ait apporté des « certificats de vie, meurs et saine doctrine » signés des supérieurs du diocèse de Toul. — Avis favorable donné à la demande du curé de Buxières-les-Belmont pour l'érection d'une confrérie des agonisants dans la paroisse, « le bref pontifical étant en bonne forme, la paroisse considérable et des personnes pieuses donnent des fonds pour l'entretien de lad. confrérie » (13 mai). — Permission au sieur Demongest de faire la desserte de la paroisse de Savigny en l'absence du curé obligé d'aller prendre les eaux de Plombières (20 mai). — Changements opérés parmi les hermites du diocèse et expulsions de plusieurs, « pour causes connues », de la congrégation; en outre « sur l'avis reçu qu'un particulier habite la solitude de Parnot avec sa femme et ses enfans ce qui est contraire aux constitutions de la congrégation des solitaires du diocèse, ce particulier et sa famille sera expulsé dud. hermitage. M. le doyen rural d'Is sera invité de persuader à ce particulier de sortir de bon gré, sinon il y sera pourvu par le bras séculier; les ornemens de la chapelle seront mis en sureté; led. sieur doyen sera chargé de la clef de lad. chapelle et de celle de l'hermitage et cependant lad. chapelle par provision déclarée interdite ». — Plaintes contre le curé de Fontaine-Française qui, dit-on, « ne chante aucun office, ne fait aucunes cérémonies avec plain-chant ». Décision qui lui enjoint « de faire les offices de sa paroisse à voix haute, d'une manière convenable aux solennités, de chanter les funérailles à voix haute suivant l'usage et qui confirme l'approbation cy-devant accordée au nommé Rocard pour exercer les fonctions de maître d'école de la paroisse ». — Décision portant que des avis seront faits à certains religieux d'une communauté du diocèse accusés de se faire payer un écu par jour avec

la nourriture par les curés qui ont besoin de leur ministère pour desservir leurs paroisses quand ils sont malades. — Ordre à un particulier qui s'est présenté dans la paroisse de Meuvy pour obtenir approbation d'y enseigner le latin, d'avoir au préalable « à justifier des témoignages et certificats authentiques de ses mœurs, religion, des lieux où il a étudié ». — Permission aux curé et mépartistes de Saint-Orse de Montbard (Côte-d'Or) d'accepter certaine fondation faite à la dévotion des tisserands de la ville. — Permission de quêter donnée à un laboureur de Courcelles-Val-d'Ésnoms « dont la maison s'est écroulée et qui a perdu tous ses meubles et harnois ce qui le réduit à une extrême nécessité et sa famille composée de huit enfans ». — « Mandement qui ordonne des prières publiques pour la conservation de la personne sacrée du roy, la prospérité de ses armes et afin d'obtenir les bénédictions du ciel sur ses justes entreprises; ledit mandement sera inscrit sur les registres des minutes de l'évêché et envoyé dans toutes les paroisses du diocèse et à toutes les communautés séculières et régulières soy-disant exemptes et non exemptes. Autre mandement de monseigneur pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâces de la prise des villes de Nice, Villefranche et du fort de Montalban par les armées combinées du roy et du roy d'Espagne; ledit mandement sera envoyé dans tout le diocèse » (4 juin). — Approbation de l'ordonnance pour les exercices de piété du couvent du Val-des-Choux : « 1^o que les religieux qui composent (la maison) se leveront depuis Pâques jusqu'à la Toussaint à quatre heures et depuis la Toussaint jusqu'à Pâques à cinq heures précises; 2^o qu'après les matines et les laudes recitées il sera fait une demie-heure d'oraison; 3^o qu'immédiatement après l'oraison on récitera prime, tierce et de suite la messe conventuelle et sexte; 4^o que depuis Pâques jusqu'à la Toussaint l'heure du repas du soir sera fixée à cinq heures précises pour les religieux du chœur et à six pour les convers et depuis la Toussaint jusqu'à Pâques à cinq heures tant pour lesdits religieux de chœur que pour les FF. convers; 5^o l'heure du couché fixée dans tous les tems à huit heures précises. » — Ordre au maître de langue latine qui demande à enseigner à Meuvy et qui a présenté ses témoignages de venir en personne. — Autorisation de la « fondation d'un octave d'exposition du Saint-Sacrement pour les âmes du Purgatoire » en la paroisse Saint Pierre de Langres. — Enquête ordonnée au sujet de plaintes formulées par le curé de Fayl-Billot sur ce que les religieux de Saint-Charles, le maître d'école de

ladite paroisse et le maître du latin n'amènent point à la messe les jours ouvriers leurs écoliers et leurs écolières : en même temps on s'informerà si les ordonnances faites pour une fille âgée de la paroisse avec défense d'enseigner la jeunesse ont été exécutées, enfin si le maître de langue latine au même lieu est approuvé. — Approbation d'un maître d'école à Neuville-les-Grancey (Côte-d'Or) (10 juin). — Permission de quêter dans tout le diocèse accordée à des incendies de Poinson-les-Larrey (Côte-d'Or) : Jean Baptiste Girard, Edme Caltin le jeune, vigneron, Edme Marchand, tisserand, Jean Lapoton, laboureur, Clément Leautey, cabaretier, Jean Gougenot, vigneron, Nicolas Leautey, tonnelier (17 juin). — *Te Deum* en actions de grâces de la prise de Menin : « Lecture faite de la lettre du roy pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la prise de Menin et du mandement de Monseigneur, ils ont été remis à M. le vice-promoteur pour les faire imprimer et distribuer et le *Te Deum* fixé à dimanche prochain 28 du présent mois, et sera ledit mandement transcrit sur le registre des minutes de l'évêché » (26 juin). — Décisions au sujet d'un mémoire présenté au bureau par le desservant de la paroisse de Rivières-les-Fosses : « Lecture faite du mémoire présenté au bureau par le sieur desservant de lad. paroisse il a été décidé sur le 1^r article que l'on ne peut empêcher qu'il y ait plusieurs sages-femmes dans lad. paroisse pourvu qu'elles soient instruites et qu'il faut engager à l'amiable celles qui n'ont pas presté serment de le faire en la manière ordinaire ; 2^e, qu'on ne peut empêcher qu'on ne sonne les cloches pour certaines assemblées et dans certaines circonstances ; que led. desservant n'a que la voye de remontrance sur les abus qui pourroient se rencontrer dans la sonnerie du jour de la Saint-Jean-Baptiste ; 3^e, M. l'archidiacre, lors de sa visite en lad. paroisse, sera averti de l'abus des assemblées pour choses profanes dans le cimetière pour qu'il en fasse une action dans son procès-verbal et qu'il y ait en conséquence ordonnance ; 4^e, les faits avancés par ledit sieur desservant au sujet d'une croix qu'il assure avoir été déplacée d'un endroit du finage pour la placer au bout d'un héritage appartenant au procureur fiscal seront vérifiés ; 5^e, la fabrique n'étant pas en état de faire les réparations et décorations nécessaires en l'église de ce lieu, les réparations indispensables seront faites à la diligence de ceux qui en sont tenus et pour le reste on attendra un tems favorable. » — Permission d'ériger une confrérie des agonisants en la paroisse de Buxières-Belmont (2 juillet). — Permission aux habitants de

Saint-Broingt-les-Fosses de faire une procession « pour demander à Dieu une pluye convenable pour les biens de la terre qui souffrent d'une trop grande sécheresse » et au desservant de la même paroisse de faire des « exorcismes contre des insectes qui nuisent beaucoup aux vignes ». — Processions accordées dans l'archidiaconé du Tonnerrois à cause du « besoin pressant de pluye » (12 juillet). — Résolution relative aux hermites et à la destruction de l'hermitage de Vitry-en-Montagne, cet hermitage étant « trop voisin » du village : permission « au sieur visiteur particulier de faire transporter les meubles dud. hermitage en celui de Cuves, après en avoir dressé inventaire en présence dud. sieur curé de Vitry, et le quart du produit desd. effets sera délivré à la fabrique dud. Vitry » (15 juillet). — Ordre d'envoyer incessamment dans tous les doyennés du diocèse le mandement « pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la prise d'Ypres ». — Interdiction du maître d'école de Grandchamp à cause de sa « mauvaise conduite ». — Ordre d'enquête « sur les plaintes présentées par quelques habitants de Saulures qu'au préjudice des ordonnances, certaines personnes autorisaient les danses publiques ». — Lettre du vice-promoteur au curé du Fayl-Billot « pour s'informer s'il a exécuté les intentions et les ordres de S. G. au sujet de l'ordonnance pour l'âge des servantes » (29 juillet). — Décision pour dire des prières publiques pour le rétablissement du roi tombé malade à Metz. — Ordre à un nouveau maître d'école ordonné à Ravennefontaines de se présenter devant le Bureau ecclésiastique pour être examiné avant d'entrer en fonction (12 août). — Décision relative aux hermites du diocèse : « sur la demande du sieur Palaison de la solitude du sieur Pèlerin, visiteur particulier, de garder chez luy son neveu pour luy faire son noviciat : il a été décidé que cette grâce ne sera accordée à aucun des solitaires du diocèse et que les neveux postulants seront envoyés au sieur visiteur général, à Saint-Nicolas, pour y faire leurs épreuves et noviciat. » Défense aux solitaires de porter des boucles à leurs souliers, mais seulement des courroies. — Permission de quêter accordée à la veuve Verry, laboureur à Voisines, qui a perdu sa maison, ses granges et écuries, le blé et le seigle de sa récolte dans un incendie arrivé au mois d'août dernier, ainsi que douze bêtes à cornes par suite de l'épidémie (23 septembre). — Décision au sujet des célébrations du culte par un prêtre forain : « vu les attestations du sieur Balthazard Bonjour, prêtre du diocèse de Lausanne, per-

mis de célébrer dans le diocèse en passant et pendant sa route de Meaux (30 septembre). — Approbation de la fondation d'un terrage faite à la fabrique de Treix par le sieur Marion Bourgeois de Chaumont et sa femme (9 décembre). — Le maître d'école de Blumetray dispense du voyage de Langres pour être examiné. Il est ordonné au doyen rural de Bar-sur-Aube de faire lui-même l'examen dudit maître d'école (23 décembre). — Décret sur le sujet des quêtes : « Sur ce qui a été présenté par M. le promoteur, il a été décidé qu'on n'accordera point de permission de quêter dans la ville épiscopale que pour des cas graves, et que cette exception sera insérée dans les permissions générales qui s'accordent à ceux des paroisses du diocèse qui seront incendiés » (1745, 7 janvier). — Enquête confiée au doyen rural de Bar-sur-Aube sur le maître d'école de Colombey-le Sec (13 janvier). — « *Hermites* : le sieur Crespin recevra l'habit, à Saint-Nicolas, du sieur Romuald, visiteur général; obédience pour aller habiter la solitude de Sainte-Barbe près Montbard, où il achèvera son tems d'épreuve. Monsieur Philibert, vice promoteur et secrétaire du présent bureau, a été chargé d'écrire à M. le promoteur de l'officialité de Bourgogne pour faire sortir de la solitude de Noyers un intru soi-disant hermite et même implorer le secours du bras séculier en cas de refus » (27 janvier). — Défense à une fille de Bonnecourt de tenir école publique sans avoir obtenu permission de Sa Grandeur (3 février). — Commission au curé de Beauvoir pour se transporter à Cussangy (Aube) et y faire enquête sur les difficultés survenues à propos de la construction d'un collège. — Permission au sieur Clerget, curé et doyen rural de Fougny (Haute-Saône) « de lire les livres défendus *fidei defendende causa*. Et sur la demande qu'il fait qu'il luy soit permis de mettre en pénitence publique en son église une fille qui est tombée en faute et qui a causé du scandale, en luy faisant tenir un cierge allumé dans le tems de la messe paroissiale, pendant deux ou trois dimanches consécutifs, lad. permission luy en a été accordée, pourvu et sous la condition que cette fille accepte et donne son consentement pour cette pénitence ». — Hortes. « Vu le bail passé par le syndic, habitans et communauté de cette paroisse à Blaize Belot et Antoine Belot, son fils, pour exercer les fonctions de maître d'école, led. bail en date du 1^{er} mars 1713, le certificat du sieur Fourrel, curé, sur les bonnes vie, mœurs, religion desd. Belot, l'approbation par nous cy-devant donnée aud. Blaize Belot père, examen fait de la capacité dudit Antoine

Belot fils sur la lecture, écriture, catéchisme, plainchant, arithmétique; led. Blaize Belot père a été confirmé en lad. qualité de maître d'école de lad. paroisse d'Hortes et led. Antoine Belot fils approuvé pour luy servir d'aide et sous-maître dans les écoles d'Ortes, à la condition de leur part de se conformer aux statuts et réglemens du diocèse donnés et à donner pour les petites écoles » (10 février). — Défense au maître d'école de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) de continuer ses fonctions avant d'avoir reçu une approbation en règle (17 février). — Lecture d'une lettre anonyme « contenant plainte sur la conduite de quelques chanoines » de Bar-sur-Aube. Enquête devra être faite par le doyen rural de Bar-sur-Seine « soit pour en découvrir l'auteur, soit pour s'informer secrètement des faits qui y sont rapportés ». — Lettre du curé d'Ormoy-sur-Aube « contenant plaintes que le nommé Thevenin, qui se place au lutrin, sans caractère, y cause de la cacophonie (*sic*) et dérange le chant; defenses luy seront faites de s'y placer ». — Exeat délivré au sieur Palemon, visiteur particulier et solitaire de l'hermitage de Saint-Peregrin « pour se retirer *ad benevolos* » (3 mars). — Obédience au sieur Benoist, hermite de Saint-Ayeul, pour aller habiter la solitude de Sainte-Barbe. — Autre obédience au sieur Claude, hermite de Saint-Ayeul, pour aller habiter la solitude de Noyers en Bourgogne « après avoir laissé au curé de Vigne les clefs de l'hermitage de Saint-Ayeul avec un état exact de tout ce qui y est : meubles, provisions, etc. Faut rien emporter que ce qui est indispensablement nécessaire, conformément à l'ordonnance de Monseigneur, rendue à la dernière assemblée générale des hermites. M. le vice-promoteur chargé d'écrire aud. sieur curé de Vigne à ce sujet ». — « Lecture faite de la lettre du sieur Coussin, vicaire, qui se plaint qu'une matrone du lieu de Coiffy, incapable de l'être et qui n'a point presté le serment ordinaire, à l'instigation de quelques femmes s'immisce de faire les fonctions et de présenter les enfans à l'église pour recevoir le saint-batême, au préjudice même des defenses qui luy ont été faites par sentence de la prévôté royale dudit lieu et demande comme il doit se comporter envers cette matrone quand elle présentera des enfans à l'église, qu'il y a dans le lieu une autre choisie juridiquement et qui a presté serment, M. le vice-promoteur a été chargé de répondre que le sieur vicaire ne doit point refuser de baptiser les enfans que cette femme apportera à l'église et que c'est aux officiers de la justice à faire valloir leur sentence et apporter des condamna-

tions contre cette femme qui exerce les fonctions de matrone au préjudice des defenses qui luy en ont été faites. » — Permission accordée aux habitants de Provenchères d'exposer le Très-Saint-Sacrement en leur église « les jours de Pâques, Pentecoste, Toussaint, Noël et le jour de Saint-Evre, fête patronale, pendant la messe et les vêpres ». — Renvoi au doyen rural de Saint-Vinnever de la requête des habitants de Cus-sangy (Aube) contre le maître d'école du lieu et son épouse « pour vérifier les faits ». — Permission de manger gras durant le carême accordée au comte de Deuilly, à Mesdames de Deuilly et de Beauveau de Coublanc « à cause de leurs incommodités » (10 mars). — Approbation d'un maître d'école à La Carte (31 mars). — « Lecture faite de la lettre du sieur curé de Giey-sur-Seine qui se plaint qu'un particulier de sa paroisse et une fille calviniste, ayant pris le party de se marier, se seroient transporté à Lauzanne où ils auroient contracté mariage par devant le ministre dont ils ont certificat en forme, et se seroient retirés dans le lieu de Giey, ce qui cause du scandale dans cette paroisse, renvoyé aux juges laïcs. » — Mesures décidées contre le curé de Fontaine-Française (Côte-d'Or) désobéissant « au sujet de la publication de l'ordonnance de visite de Monseigneur ». — Ordre au vicaire du Fayl-Billot de faire le catéchisme dans l'église paroissiale et non point dans la chapelle Sainte-Anne où c'étoit la nommée Bernarde, fille, qui s'en chargeait (7 avril). — Lettre du vice-promoteur au sieur curé de Soncourt « pour savoir les raisons qu'il a de refuser un billet de confession paschale à un nommé Viennot, sous le prétexte que celui-ci n'aurait pu jusqu'à présent donner à l'église deux livres de cire à quoy le sieur curé l'avoit obligé ». — *Servantes des ecclésiastiques.* Lors du renouvellement des pouvoirs, il sera envoyé à tous messieurs les vicaires du diocèse une lettre circulaire conçue en ces termes: « Monseigneur l'évêque m'a « chargé de vous écrire, Monsieur, que si dans un mois « après la date de la présente vous ne renvoyé les « servantes que vous pourriez avoir au-dessous de l'âge « de quarante cinq ans, vos pouvoirs cesseront *ipso* « *facto* et sans qu'il soit besoin d'autres avertissemens « ny revocation. Je suis avec un sincère attachement, « etc. » Cette lettre sera signée d'un de messieurs les vicaires généraux et jointe à chaque feuille d'approbation. » — Permission au curé de Saint-Martin de garder sa servante âgée d'environ quarante ans « pour soulager la demoiselle mère dud. sieur curé qui est âgée de plus de quatre-vingts ans ». — *Parrains et*

marrainnes. Messieurs les curés de la ville épiscopale et ceux du diocèse seront avertis quand il se présentera des parrains et marrainnes suspects pour la foy, de leur demander un certificat signé de ceux auprès desquels ils auront faits leurs confessions paschales et de ne les point admettre pour caution au saint baptême qu'ils n'aient justifié de cette pièce. » — Approbation d'une fondation en l'église de Mardor, annexe d'Ormancey. — Approbation du maître d'école de Rocourt-la-Côte, à qui un bourgeois du village avait cherché chicane. — « Monsieur le vice-promoteur a dit qu'il a été prié du sieur Parizot, curé de Nuid (1), de s'informer si le nommé Arnould Garet que l'on dit être à Langres y est effectivement et s'il est vivant, attendu qu'un curé du diocèse de Chalons-sur-Saône a donné la bénédiction nuptiale à la femme du dit Garet sur un certificat de sa mort à l'autel-dieu de Paris que l'on croit faux. Ledit vice promoteur a dit qu'il a parlé audit Garet qui est vivant et qu'il en a informé M. le curé de Nuid pour qu'il fasse mettre ordre au prétendu mariage de la femme dud. Garet. » — Levée de l'interdit de l'église de Brennes. — Il est exposé au Bureau que le sieur curé de Courban (Côte-d'Or) est « dans une situation la plus triste, ayant perdu un œil et par un espèce de cancer qui luy ronge le ventre hors d'état de faire aucunes fonctions, il a déjà fait le voyage de Paris pour se faire soulager ». Comme il demande un congé d'un mois, permission est donnée à un de ses voisins de biner dans sa paroisse. — Sur les plaintes du curé de Chervey (Aube), qu'une partie de ses paroissiens et plusieurs paroisses du voisinage ont coutume de consulter deux « prétendus devins », dont l'un demeure à Mussy (Aube) et l'autre à Villemorien (Aube), « au sujet des maladies qui sont longues et douloureuses, que ces devins les attribuent à des sortilèges, en désignant les prétendus sorciers qui les ont donné, sera donné avis aux gens du roy, cette affaire étant de leur compétence et un fait de police ». — Renouvellement des pouvoirs des réguliers: « messieurs les doyens ruraux se sont transportés à Langres à l'exception de ceux de Chaumont, Tonnaire, Moutier-Saint-Jean, et du Moge; tous les pouvoirs ont été prorogés dans ces doyennés à l'exception de ceux dont il est parlé cy dessus et qui ont été retenus pour raisons » (21 avril). — Extrait du factum du curé de Fontaine-Française (Côte-d'Or) dans le procès suscitè par lui à son maître d'école au bailliage de

(1) Nuits (Yonne).

Dijon : « aussi, Monsieur, le suppliant a-t-il réellement contesté la nomination de Rochar sans son agrément pendant plus de neuf mois, teus auquel il plût au procureur d'office de mandier et surprendre une approbation du grand vicaire de Monsieur l'évêque de Langres. C'est sur cette approbation subreptice que tombe la troisième objection de Rochar, maître d'école, qui soufient qu'elle luy suffit, parce que, dit-il, elle part de la source même du supérieur des supérieurs. D'accord que Monsieur l'évêque de Langres soit souverain dans son diocèse : il peut y ordonner et faire observer tout ce que les ordonnances du royaume et les canons lui permettent de faire. Mais tout supérieur éminent que sont les évêques, ils n'ont pour cela le pouvoir d'usurper les droits des curés surtout lorsqu'ils sont comme dans le cas particulier dictés et commandés par une loy toujours vivante et rendue sur les remontrances de tout le clergé sans aucunes réclamations et opposition de sa part. » Il est décidé que cet extrait sera joint aux pièces qui concernent le curé. — Commission au curé de Forcey pour se transporter à Cirey-les-Mareilles, « s'informer s'il est vray que les habitans ne veulent point nommer de fabricien, que l'Église manque de luminaire et que pour cette raison le sieur Rose, curé, n'a point fait la bénédiction de l'eau baptismal le samedi de la veille de Pasque ». — Le P. recteur des Jésuites délégué pour confesser les Ursulines de Langres, le sieur de Lénizeule s'y refusant : un confesseur ordinaire sera nommé pour cette maison. — Décision au sujet du maître d'école de Roocourt-la-Côte : celui qui est présenté ne peut recevoir d'approbation, sans avoir au préalable justifié de son bail et d'un certificat de vie et mœurs : un garçon ne peut se présenter comme maître d'école. — Plaintes présentées par le curé d'Ambonville : que « quatre curés ont feint de faire une noce, qu'ils ont pris des livrées et des cocardes sur leur chapeaux, qu'ils ont dansé avec des personnes de différens sexe, les ont conduites à la promenade en leur donnant le bras, ce qui a fait du scandale ». Ordre est donné audit curé d'envoyer le nom de ces ecclésiastiques. — Approbation de diverses fondations en l'abbaye de Poulangy (5 mai). — Ordonnance rendue au sujet de plusieurs réparations en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres après la visite faite par le grand-archidiacre : un tableau « représentant le batême de Notre-Seigneur par Saint-Jean » sera placé aux fonts baptismaux ; la grille de fer qui sépare la chapelle Saint Jérôme du chœur sera démolie et dans la même chapelle on remplacera « les

vitrés peintes pour les mettre en ver blanc » ; le marche-pied de l'autel de la Nativité-Notre-Seigneur sera réparé à neuf et l'image de Saint-Yves, placée contre la grille du cœur sur une colonne, sera déplacée et mise en un autre endroit ; les « images difformes » qui sont dans l'église en seront enlevées et « à l'égard de celles qui sont dans les chapelles et qui en font le titre, les titulaires et patrons seront avertis d'y en faire placer d'autres plus décentes » ; les deux murs qui sont du côté gauche, dont l'un sépare le chœur de la nef, et l'autre se trouve vis-à-vis pourront être démolis et à la place on construira deux arcades ; les deux autels appuyés contre ces murs eux aussi seront démolis (12 mai). — Lecture faite du procès-verbal du sieur doyen rural de Saint-Vinemer, commissaire délégué pour constater l'état du sieur Petit, curé de la paroisse de Trichey (Yonne), duquel il résulte que « led. sieur curé est hors d'état de célébrer la sainte messe et d'administrer les sacrements, manquant de mémoire à l'autel et oubliant les choses essentielles : ordonnance sera rendue pour que led. sieur curé ne fasse aucunes fonctions curiales et qu'il s'abstienne de célébrer ». — Permission au curé de La-Ferté-sur-Amance de garder en qualité de servante une veuve qui est aïeule depuis plusieurs années « à laquelle il n'a pas voulu demander son âge dans la crainte qu'elle ne luy mente, mais qui vraisemblablement est conforme et audela à celui qui est prescrit par les ordonnances ». — Lettre du curé du Fayl-Billot contenant plusieurs plaintes contre son vicaire qu'il traite « en termes trajans » (sic) : enquête sera faite (19 mai). — Le maître d'école de Roocourt qui s'était présenté pour être approuvé est renvoyé jusqu'à ce qu'il ait le consentement du vicaire. — « Sur ce qui a été représenté à M. le prier général du Val-des-Choux par le frère Pacôme, frère de lad. maison, que sa mauvaise santé ne luy permettoit pas de supporter l'austérité qui s'y pratique, permission luy a été accordée par S. G. de sortir de lad. maison pour toujours et de s'établir dans l'hermitage de Saint-Peregrin, paroisse de Poinson, diocèse de Langres, pour y vivre sous l'authorité de Monseigneur et celle des supérieurs que S. G. luy indiquera. » — « *Hermîtes*. Lecture faite de la lettre du sieur Voillemot, vicaire de Parnot, qui donne avis qu'il y a près d'un an que Mgr jugea à propos de faire sortir un ancien hermite de l'hermitage de N. D. des Ruaux, paroisse dud. Parnot, que cet hermite qui voulut toujours être indépendant, à l'aide de quelques habitans de cette paroisse a eulvé tous les meu-

bles qui étoient, et ce au point de n'y laisser ny portes, ny vitres, ny volets, ny plaintes, ny serrures, et jusq'aux portes des placarts, et n'a laissé que les murs de deux petits bâtimens fort jolis à l'usage du solitaire; à la vérité il n'a rien touché à l'intérieur de la chapelle qui est très belle: la plupart de ces effets sont encore chez un particulier dud. Parnot, que ce seroit dommage que cet hermitage ne soit pas habité, qu'un de ses paroissiens souhaiteroit habiter cet hermitage en qualité de garde-chapelle, que cet homme, âgé de soixante ans, de bonnes mœurs, n'a aucuns héritier; qu'il feroit une dote aud. hermitage: sur quel il a été décidé qu'il seroit fait un inventaire desd. meubles qui ont été enlevés, qu'on n'accordera point la permission demandée par le particulier qui veut être garde chapelle, qu'il sera fait aussi un inventaire de ce qui est dans lad. chapelle: ordonné que le calice, s'il y en a un, linges et ornemens seront remis au marguillier de lad. paroisse de Parnot qui en donnera son reçu avec promesse de les présenter toutes et quantes fois il en sera requis et par provision lad. chapelle interdite avec défense d'y célébrer. — Lettre du roi « au sujet de la prospérité des armes et pour l'heureux succès de son voyage en Flandre » (26 mai). — Approbation du P. Anastase comme carme de Langres, étant donné qu'il « paroît très attaché à la bonne cause » (9 juin). — Mandement « pour faire chanter le *Te Deum* dans le diocèse en actions de grâces de la victoire remportée sur l'armée des alliés à la bataille de Fontenoy en Flandre où le Roy commandoit son armée en personne ». — Sur des plaintes portées contre le maître d'école de Saint Vinnener (Yonne) et sa femme « qu'ils se laissent prendre l'un et l'autre de vin, ce qui cause du scandal dans la paroisse, qu'ils s'échaptent en invectives contre les ecclésiastiques, qu'il en a même autrefois maltraité un, qu'il est insolent », etc., interdit à été prononcé contre ledit maître d'école (18 juin). — Lettre du P. gardien des cordeliers de Tanlay (Yonne) au sujet du sieur Tourrotte exilé dans cette maison: « M^r, il est bien vray que « M. Tourrotte dit la messe tous les jours à la maison: « je l'ay trouvé dans cet usage et je suis très certain « qu'il y a plus de quatre ou cinq années qu'il y est. « D'où vient cette permission? je n'ay pû le sçavoir « et j'ay toujours pensé que Messieurs les supérieurs à « Langres la luy avoient accordée; il est à la maison « depuis le 20 avril 1738; le supérieur de ce tems là « est mort le carême dernier: je n'ay aucuns mémoires « de cette permission ny même de celle de M. de Mon-

« tery, doyen d'Autun, qui dit la messe, les fêtes et les « dimanches à la paroisse: j'en ay parlé (sic) une « fois à ce dernier, parce qu'il excitoit un autre « pensionnaire à célébrer sans ma participation: il me « répondit qu'il avoit droit de célébrer partout: je « n'insiste pas davantage, S. G. pourra déterminer « ce qu'elle jugera à propos, je suivrai exactement « ses ordres » (23 juin). — Lecture faite de la lettre du curé d'Arnancourt qui déclare que, s'étant rendu à Cirey-sur-Blaise et étant entré à la sacristie, une demoiselle « suspecte pour la religion » le pria de la confesser, que « luy, curé d'Arnancourt, luy dit qu'elle étoit suspecte dans sa foy, qu'il falloit qu'au préalable elle recut la bulle *Unigenitus* comme un jugement dogmatique, qu'elle répondit avec fermeté en présence du sieur de La Porte, son curé, que si elle acceptoit cette bulle elle feroit un péché et qu'elle se confessoit à un autre, que luy ledit curé d'Arnancourt ne fut pas plutôt sorti de la sacristie que le sieur curé de Cirey luy dit: « Mademoiselle prenez votre tems: je vous confesseray » et le lendemain elle fit ses pasques: sera domé avis de ce fait à Mgr. » — Délibération au sujet de la conduite du curé de Blumeray: « le sieur curé d'Arnancourt qui avoit été chargé de la part de MM. les grands vicaires d'avertir le sieur curé de Blumeray de congédier son ancienne servante, répond sur cette commission qu'il avoit représenté avec beaucoup de douceur la commission aud. sieur curé de Blumeray, lequel s'étoit mis dans une grande fureur et avoit dit plusieurs fois: « je me moque des « supérieurs et je la veux garder », qu'il a appris de plusieurs paroissiens de Blumeray que lad. servante jasoit continuellement contre le sieur curé d'Arnancourt, qu'il n'étoit pas en sûreté et qu'il prit garde aux enfans de cette servante, que c'est une désolation dans cette paroisse d'y voir ce domestique, que sans cette servante il y a longtemps que le sieur curé de Blumeray auroit résigné au sieur Ferout, vicaire de Villiers aux Chênes, qui aide le sieur curé pour l'administration des sacrements dans cette paroisse, que cette servante ayant ouy dire que son maître vouloit résigner son bénéfice, elle avoit dit avec feu: « M^r, tant que je vivrai vous ne « résignerés jamais », que le sieur curé menace d'écrire à M. le Procureur général pour avoir un vicaire, etc. MM. du Bureau ont décidé qu'il seroit nécessaire d'envoyer un vicaire qui fût ferme et zélé, qui fût de résidence chez le sieur curé, qu'on pourroit luy offrir un vicaire à la condition qu'au préalable il congédieroit sa servante » (14 juillet). — Plaintes d'un particulier de

Dammémont contre le sieur Chevillié, vicaire : qui sont « qu'il a refusé de confesser sa femme, de luy donner la bénédiction après ses couches, qu'il l'a maltraitée à coups de bâton et luy a fait sang, que le sieur vicaire refuse son ministère à plusieurs personnes, qu'il est souvent absent de sa paroisse, qu'il y a eu des personnes mortes sans confession ». Cette requête a été renvoyée au doyen d'Is pour qu'il en fasse la vérification. — Lettre du curé de Baon (Yonne) au sujet des bruits qui se sont répandus dans sa paroisse « qu'il alloit recevoir « une lettre de cachet ». Il lui sera répondu qu'en vivant en paix et en s'acquittant de son devoir il fera du bien dans sa paroisse et imposera silence à ses ennemis ». — « Lecture faite de la lettre du sieur Martin, se disant fils de M. le Procureur du Roy de Saint-Dizier qui se plaint que depuis quelque temps il se distribue dans cette ville de Chaumont des libelles diffamatoires en vers contre plusieurs personnes et dans lesquels il est attaqué violemment, que l'on soupçonne que les aultheurs de ces poésies ont à leur tête de jeunes clercs tonsurés et en particulier le sieur Vauthier, que ces poètes ayant été menacés de recevoir la récompense ordinaire de leurs ouvrages qui sont des coups de bâtons, il se seroit mis à la tête des écoliers du collège au nombre de soixante à soixante dix qui s'assemblent dans les promenades publiques, armés de bâtons, que ceux qui sont attaqués par ces poésies, s'étant trouvés au nombre de sept, auroient fait fuir cette multitude d'écoliers qui avoient à leur tête led. sieur Vauthier, tonsuré, ce qui cause du scandal et pourroit avoir des suites. M. de Lanizeul s'est chargé d'écrire pour vérifier le fait » (22 juillet). — Monseigneur sera prié de donner des ordres au sujet de la demande présentée par un missionnaire de lui donner dans le diocèse de Langres mêmes pouvoirs que ceux qu'il avait au diocèse de Vienne : « 1° *Absolventi ab haresi et casibus episcopo reservatis necnon a censuris sive a jure sive ab homine in foro conscientie*; 2° *in irregularitatibus occultis, excepta lata ob homicidium voluntarium dispensandi*; 3° *vota summo pontifici non reservata commutandi*; 4° *matrimonium invalida ob aliquod impedimentum occultum rehabilitandi*; 5° *in impedimentis matrimonio contracto supervenientibus quod petitionem debili dispensandi*; 6° *vestes ad usum sacrum destinatas, paxides, cruces, imagines crucifixi et sanctorum benedicendi*; 7° *populum per sanctum sacramentum benedicendi ad libitum*; 8° *nissam hora nobis commodâ celebrandi infra missionem.* » — Lecture d'un mémoire contenant plusieurs plaintes contre le sieur Legras, cha-

noine de Bar-sur-Aube, « qui contient que le sieur Legras conserve toujours sa domestique malgré les avis qui lui ont été donnés de s'en défaire, que cette servante faisoit coucher avec elle une jeune fille âgée de dix-sept ans arrivée de Troye depuis cinq à six semaines, dont la conduite est suspecte, qu'elle est accusée d'avoir donné de tems en tems des rends-vous à des jeunes gens entre autres à un commis des aydes qui s'en est vanté publiquement, que cette fille pour s'en venger, accompagnée de la servante du sieur Legras alla à dix heures du soir jeudy dernier pour maltraiter ce commis, que l'on en vint aux mains, ce qui causa du scandal, que le bruit commun est que le sieur Legras estoit caché dans une allée voisine, qu'il sorti avec sa canne, et en frapa un garçon que l'on avoit prit pour le commis, qu'un cavalier, frère de ce garçon, courut à sa voye le sabre à la main, en frappant de tous côtés; le sieur Legras para plusieurs coups avec sa canne; mais il en reçut un, et il n'eut que sa soutane coupée. Il convient de ces dernières circonstances, mais non pas qu'il se fut caché; il dit qu'il étoit à la promenade et qu'ayant entendu la voye de sa servante, il étoit accouru pour la secourir. Ce garçon a porté sa plainte à M. le prévôt; le chanoine en a fait autant et l'affaire restée là; il a été conseillé récemment par M. le doyen rural de mettre dehors cette servante, mais il ne paroît pas être dans le dessein de le faire... » Le doyen rural sera chargé de vérifier les faits. — Résolution au sujet de l'envoi dans tous les diocèses d'une lettre « pour marquer les intentions de S. G. pour faire gagner le jubilé à ceux qui sont en danger de mort. Elle sera conçue en ces termes : « Monsieur, j'ay l'honneur « devons donner avis de la part de Monseigneur l'Evêque « que, quoique la bulle d'indulgence en forme de jubilé, « accordé par N. S. P. le pape Benoist XIV pour l'Italie « et les Isles adjacentes et par extension pour la France, « à la prière du roy, ne soit pas encore publiée dans « notre diocèse, l'intention de S. G. est que les personnes qui se trouveront en danger de mort dans vos « paroisses ne soient pas privées de cette grâce; qu'Elle « permet à messieurs les curés et autres ayant charge « d'âmes d'anticiper cette indulgence en faveur de ces « personnes, en leur ordonnant, pour la gagner, quelques « aumônes selon leurs facultés et réciter cinq fois le « *Pater Noster* et l'*Ave Maria*, ou si elles le peuvent de « produire cinq actes d'amour de Dieu, en se conformant « toujours, autant qu'il est possible, aux intentions de « Sa Sainteté marquées dans la Bulle, qui sont de prier « pour la paix de l'Europe, de remercier Dieu de la gué-

« rison de la dernière maladie du Roy, de luy demander « la conservation de sa personne sacrée et la prospérité « de son règne » (28 juillet). — Ordre au curé de Coussegrey (Aube) de renvoyer la servante qu'il avait reprise à son service « au scandal de la paroisse et de tout le voisinage ». — Lecture des lettres écrites à Chaumont par M. de Lénizeuil pour vérifier l'accusation portée contre le sieur Vauthier, clerc tonsuré et quelques autres « au sujet de chansons débitées et d'assemblées des clers écoliers du collège pour attaquer et maltraiter les clercs de procureurs » : les faits se sont trouvés inexacts. — Le curé de Champigny-sous-Varennes demande comment il doit se comporter envers un vieux meunier de la paroisse, rebelle à faire son devoir pascal : le Bureau décide qu'une lettre lui sera adressée pour qu'il ait à avertir ce vieillard (1 août). — Indulgence de quarante jours accordée aux fidèles qui visiteront la chapelle de l'ancien monastère des Carmes de Langres « érigée dans le faubourg de cette ville » au premier septembre (11 août). — Déposition sur le bureau des pièces provenant de l'enquête faite en la paroisse du Fayl-Billot au sujet du désaccord entre le curé et le vicaire : en la déclaration passée par devant notaire, Françoise Thibault, la servante du curé, « dit que tant en qualité de servante il y a environ trois mois chez le sieur curé du Fayl, elle rencontre le sieur vicaire qui prenoit les clefs de l'église pour aller dire sa messe, qu'en sortant de la cuisine où étaient les clefs, il rencontra dans le vestibule Mademoiselle Boilotte et le sieur Castellane, qu'elle accouru à luy tout en colère, luy reprocha qu'il auroit mal parlé de son oncle, que le sieur Logerot luy aurait répondu qu'elle se trompoit, qu'il connoissoit son oncle, respectable par luy-même, que lad. d^{lle} répliqua : « Vous êtes un blanc « becque et un fichu prêtre et si ce n'étoit votre caractère, je ne sçai ce que l'on vous feroit. Allés, vous « êtes un indigne incapable d'être prêtre » ; que le sieur de Castellane en même tems se servit plusieurs fois du mot de « bougre prêtre », lui disant : « S. J. de prêtre, « attend que je te charge le col de coup de bâton », que le sieur Logerot répondit : « Je ne te crains ny ton « bâton », que le sieur Castellane continuant ses juremens, dit au sieur Logerot : « Va, va, bougre de chicaneur, tu es incapable d'être prêtre » et réitérant led. sieur de Castellane le mot bougre de prêtre, ce dernier luy dit : « bougre toy même » ; que le sieur Garcin, de retour de Dijon, dit à elle déclarante : « Françoise, tu « sçais bien les sottises et juremens que le sieur Logerot

« a dit à mon beau-frère et à mademoiselle Boilotte : je « te ferai assigner pour aller en témoignage » ; que la servante répondit : « Quoy y faire ? Monsieur, je serois « plus contre M. et Mademoiselle que contre Monsieur « Logerot », que le sieur Castellane prenant la parole dit : « Françoise, vous sçavez bien que le sieur vicaire a « dit à Mademoiselle : b... de coquaine et b... de coquette, « et à moy b... de coquin », que lad. damoiselle Françoise avoit répondu qu'elle avoit entendu lorsque lad. damoiselle Boilotte avoit dit au sieur Logerot : « Vous « êtes un plaisant coquin ». Celui-cy lui répondit : « Coquaine vous même », ce qu'elle affirme véritable. » — Requête des « M^{rs} barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes » de Langres, demandant à faire faire le service de la fête de Saint Louis, leur patron, au couvent des P. P. Carmes de la ville. — Lettre du curé de Cirey : on lui avait reproché de confesser toute une famille janséniste ; il se justifie disant qu'au contraire il a toujours combattu le jansénisme. Enquête discrète sera faite par le doyen rural (19 août). — Plaintes d'un chanoine de Chaumont au sujet des assemblées dans l'église Saint-Michel par les clercs tonsurés : ils y viennent chanter les offices des morts et y faire la prière le soir, « ce qui distrait les peuples de la principale paroisse ». Ordre de faire une enquête secrète (27 août). — Lettre du doyen de Bar-sur-Aube au sujet d'une visite faite par luy à Blumeray : « Il y a trouvé le sieur curé dans le même état, toujours absorbé par ses servantes et ceux qui leur appartiennent, il (le curé) déclare hautement son impossibilité à remplir ses devoirs, sans sçavoir d'où tirer pour le payer, disant que faute par Monseigneur de luy envoyer un vicaire, il écrira à Monsieur le procureur général pour implorer son secours : c'est une paroisse qui fait pitié ; le peuple est dans une ignorance profonde des principaux mystères de la religion, aussi peu réglé dans ses mœurs que mal instruit : *sic sacerdos sic populus.* » — Enquête ordonnée au sujet d'un particulier qui s'était établi aux Riceys (Aube) comme maître d'école, sa femme exerçant les fonctions de matrone, tous deux sans approbation et sans qu'on connoisse leurs mœurs ni leur doctrine. — Lettre au sujet de la célébration des offices de la saint-Louis en l'église Saint Michel de Chaumont, au préjudice de la paroisse. — Lettre du sieur Legras, chanoine de Bar-sur-Aube, pour se justifier des accusations portées contre lui : elle contient qu'« il a exécuté ponctuellement les ordres qui luy ont été donné de la part de « M^r le Promoteur à l'occasion de sa servante, qu'il l'a « renvoyée, que son intention n'a jamais été de garder

« chez luy gens de cette espèce dont le scubscçon seul
 « seroit un crime qui rojailliroit sur luy; qu'à l'égard
 « de la chasse et des armes qu'il aura soin que ses
 « ennemis même n'ait rien à luy reprocher, son inten-
 « tion étant de faire cesser tout discours sur son comte,
 « qu'il employera tout pour s'attirer, s'il est possible, les
 « bontés de Monseigneur et la bienveillance de M^{rs} les
 « Supérieurs auprès desquels on a tenté de le détruire
 « par les plus noires calomnies, donnant aux événe-
 « mens les plus innocens les tourneures les plus crimi-
 « nelles et faisant passer pour actions réfléchies les cas
 « les plus imprévus. » — Lecture de la lettre adressée à
 Monseigneur et en son absence aux vicaires généraux
 par le sieur Nicolle, curé de Saint-Didier au pont de
 Bonvoisin (Côte-d'Or): « Saint-Didier, le 30 août 1745.
 « Monseigneur, Sa Grandeur veut-elle bien que je
 « prenne la liberté de l'informer confidément et
 « secrettement des propositions de permutation de bé-
 « néfice que me fait depuis plusieurs années le sieur
 « Lachaux, curé d'Étais et Puis, dans votre diocèse et
 « autrefois mon voisin, sans me donner d'autre raison
 « de la nouvelle transmigration qu'il auroit envie de
 « faire que celle de regretter le pays qu'il a quitté, de
 « ne pouvoir s'accoutumer dans le pays où il se trouve
 « et d'être trop fatigué du service de deux paroisses qu'il
 « fait valoir huit cens livres, quoyqu'il ait abandonné
 « la dime au seigneur d'Étais, adjoutant qu'il sert par
 « bonté la succursale du Puy dont il retire cinquante
 « écus et le casuel; il m'invite à me transporter chez
 « luy pour m'asseurer par moy-même de ce qu'il
 « avance; il me représente le pays excellent, riche et
 « agréable, les églises propres et bien ornées. Tout cela
 « ne m'a point encore déterminé à un si long et si pénible
 « voyage. Je souhaiterois, Monseigneur, que S.
 « G. voulut me faire l'honneur de me faire part de
 « la vérité du fait et de ses intentions, et si je serois
 « assez heureux que d'en être agréé, en luy donnant des
 « témoignages suffisans de ma capacité, mes vie et
 « mœurs. Je suis dans un très petit bénéfice et, quoyque
 « fluxionnaire, entre trois rivières et un marais; un air
 « plus pur me seroit donc fort nécessaire pour ma
 « santé; j'aime le travail du ministère; même ma voca-
 « tion sembloit m'appeller aux missions, et par deux
 « fois j'ay failli à m'y engager, comme je peux le faire
 « voir; mais des contre tems, des affaires de famille
 « m'en ont malheureusement détourné; chargé d'une
 « nombreuse famille restée orpheline, il a fallu travail-
 « ler à leur éducation et à leur établissement et croyant

« d'avoir fini, je n'ay pas seulement bien commencé;
 « cette famille en se multipliant a augmenté mes
 « embarras, en sorte que je vois que pour travailler
 « utilement à mon salut et à celui des autres il me faut
 « éloigner, puisqu'aussi bien je ne puis qu'écouter leurs
 « plaintes sans y apporter du secours. J'ay donc consi-
 « déré cette succursale du Puy et l'ay regardée comme
 « un moyen de remplir solidement les vuides de beau-
 « coup de journées inutiles en y exerçant le zèle qu'il
 « plairoit au Seigneur me donner pour ce sujet et par là
 « mériter l'honneur de la bienveillance et de la protec-
 « tion de V. G. », etc. (10 septembre). — Permission ac-
 cordée au sieur Bréon, avocat en parlement à Montbard,
 de faire célébrer le mariage de sa fille avec un lieutenant
 de la maréchaussée dans la chapelle Saint-Jean à Mont-
 bard, la famille y ayant beaucoup de dévotion. — Per-
 mission au curé de Saint-Maurice et Chatenay de por-
 ter une perruque « décente ». — Lecture de la lettre
 du curé de Baon (Yonne) qui se plaint « que le sieur
 subdélégué de Tonnerre qui est chargé de la part
 de M^r l'intendant d'informer contre luy, n'a point voulu
 écouter ses raisons et moyens de justifications; qu'il est
 notoire que led. sieur subdélégué favorise la passion des
 religieux de Quincy et de ses autres ennemis, que ces
 affaires ne luy sont suscitées que pour avoir fait son
 devoir pour l'exécution des ordonnances de Monseigneur
 et notamment contre l'entrée fréquente et ordinaire des
 personnes du sexe dans l'intérieur des maisons réguliè-
 res d'hommes; qu'il s'est plaint cy-devant qu'une de ses
 paroissiennes, malgré ses père et mère, a voulu aller
 demeurer chez le mugnier dud. monastère; la grossesse
 de cette fille, ayant été déclarée publique, on vient
 récemment de luy faire épouser un garde-chasse; que
 sa sœur est soupçonnée d'être dans le même cas ». Il
 est décidé que l'extrait de lad. lettre sera envoyé
 à S. G. — Lettre du curé de Giey-sur-Seine (Aube) ren-
 voyée au doyen rural de Bar-sur-Seine pour faire infor-
 mer des faits qu'elle contient « qui sont entre autres
 qu'un de ses paroissiens s'est transporté à Lausanne où
 il a apostasié pour épouser une calviniste, qu'ils ont été
 mariés par un ministre et qu'il fréquente la paroisse de
 Giey-sur-Seine, au grand scandale public ». — Rejet
 de la requête de plusieurs habitants de Lannes deman-
 dant le transfert de certaines reliques de l'église de
 Lannes en la chapelle de l'hermitage qui avait été répa-
 rée, attendu que cette requête est signée par « quel-
 ques mutins » et que « d'ailleurs cela occasionne le
 lendemain de Pasques et de la Pentecôte un concours

de jeunes gens qui quittent leur paroisse pour ce pèlerinage et qui ces jours-là souvent n'entendent point la messe ». — Acceptation de la requête des habitants de Chervey (Aube), qui demandaient à ce que la fête de leur patron, Saint-Victor, qui tombait le 11 octobre, fût reportée au 20 novembre. Le 11 octobre, en effet, exposaient-ils dans leur requête, est « le tems auquel on est occupé aux vendanges ou à faire les vins qui demandent célérité : les peuples ne peuvent s'approcher des sacrements dans ces circonstances, ny sanctifier la fête patronale avec la solennité requise ». Cette fête est donc reportée au 20 novembre « à la condition expresse que ce jour sera sanctifié par l'assistance aux services divins, la fréquentation des sacrements et le retranchement de tous les abus et exercices profanes qui se sont autrefois introduits dans la célébration des fêtes patronales ». — Demande de prières publiques et de processions faite par les habitants de Châteauvillain, menacés par l'épidémie de mortalité des bestiaux (15 septembre). — Approbation d'une fondation en l'église de Pisy (Yonne) (22 septembre). — Autorisation au sieur curé de Saint-Broingt-le-Bois de conserver sa servante, bien qu'elle n'ait que trente-six ou trente-sept ans. — Ordre de faire enquête sur les vie et mœurs du nouveau maître des Riceys (Aube) : on demandera à la communauté de confier à une femme l'école des filles. — Approbation du P. François et du P. Alexis de Seurre, capucins de Semur pour prêcher et confesser dans le diocèse. — Autorisation d'une fondation à Esnoms. — Autorisation aux paroissiens d'Orges de faire une neuvaine pour demander à Dieu d'éloigner de chez eux l'épidémie de mortalité des bestiaux (29 septembre). — Résultats de l'enquête faite à Giey-sur-Seine au sujet d'un mariage clandestin célébré à Lausanne par un ministre protestant entre un paroissien de Giey et une femme « religieuse », originaire du diocèse de Troyes ; le doyen de Bar-sur-Seine s'étant transporté dans la maison de l'inculpé ne le trouva point et on lui assura qu'il avait pris la fuite ; déjà le curé avait exhorté les deux conjoints à faire réhabiliter leur mariage par Monseigneur, mais tous deux « surtout la femme » avaient répondu négativement. — Protestation du maître d'école d'Andilly contre les accusations portées contre lui par le marquis de Bologne à propos de ses mœurs et de ses occupations de chasse qui le distraient de ses fonctions : les pièces de l'affaire seront communiquées à Monseigneur qui prendra la décision au sujet du maître d'école (6 octobre). — Même résolution au sujet du maître d'école des

Riceys (Aube) qui à l'examen s'est montré suffisant. — Permission d'ériger une confrérie en l'église de Guyonville. — Réparations ordonnées en l'église de Noiron (sur Beze (?), (12 octobre). — Approbation de fondations à Banchecourt et à Montlandon. — Demande du cure de Baon (Yonne) qu'on lui montre certaines informations secrètes qui auraient été faites contre lui : il a été répondu qu'il n'y a eu aucune information secrète de faite (20 octobre). — Lecture de la lettre du vice doyen de Saint-Vincent au Vice-Promoteur par laquelle il expose que « les paroisses de Trichley, Villiers-le-Bois et Quincerot (Yonne) dont le sieur curé est interdit depuis le 2 septembre sont sans desservant et sans messe, que les peuples sont sans instructions, sans confession, privés de tout secours spirituel, qu'ils ne cessent de murmurer, qu'ils font baptiser leurs enfans où ils peuvent, que les malades sont en danger de mourir sans sacrement », etc. Il est décidé qu'il devra être pourvu aussitôt que possible à la nomination du curé. — Autorisation de faire célébrer la messe en la chapelle du Châtelier au hameau de Chesley (Aube) « seulement les jours qui ne sont point chaumés, ce qui contribueroit fort à entretenir la dévotion des vieillards et des infirmes et leur procureroit les instructions nécessaires » (27 octobre). — Permission au chapitre de Chaumont de passer bail à propos de deux moulins à eau construits sur la rivière de Marne et dont il est propriétaire (3 novembre). — « Le sieur curé de Lavilleneuve en Bassigny a consulté Messieurs du Bureau sur ce qu'il devoit faire au sujet d'une fille de sa paroisse, enceinte, dont le crime est publique ; demande led. sieur curé s'il n'est pas à propos de luy ordonner une pénitence publique comme de se mettre sous le crucifix pendant la grande messe avec un cierge à la main ; Messieurs qui composent le Bureau ont consenti qu'on luy imposât cette pénitence pour réparer le scandale, en usant néanmoins de prudence et pourvu que cela se puisse faire sans trop grand bruit. » — Procès-verbal de l'enquête faite par le doyen de Bar-sur-Seine sur les faits énoncés par quelques paroissiens contre le curé de Beurey (Aube) : il n'a point fait une dépense inutile en remplaçant l'ancien crucifix par un neuf, l'ancien était fort usé ; il n'a point fait frapper par un officier ceux qui voulaient l'empêcher de replacer le crucifix ; c'est pour cause de maladie qu'il dit les matines les veilles de grandes messes et a été obligé d'interrompre depuis plus d'un an le catéchisme ; il n'a point, comme on l'a prétendu, « trois servantes à son ser-

vice qui insultent journellement les paroissiens » ; il n'a qu'une servante valetudinaire depuis dix ans et deux nièces, l'une âgée de 16 ans et l'autre de dix et deux neveux, le petit étudiant et le grand luy servant de valet (10 novembre). — Plaintes portées contre le curé de Blumeray : « il est hors d'état absolument de faire ses fonctions ; il a entièrement perdu la mémoire et la raison ; il manque très souvent dans le saint-sacrifice de la messe et les autres offices ; il dit *dominus vobiscum* pour *orate fratres* ; il demande aux assistans ce qu'il faut dire ; il a été obligé de quitter la messe à l'*orate fratres* et s'en retourner à la sacristie ; d'autres fois étant à la consécration il avoit oublié de mettre le vin dans le calice ; d'autres fois au lieu de dire *pas Dei*, etc. et de faire la communion, il a dit la post-communion, les choristes ayant été obligés de le remettre et de luy indiquer ce qu'il falloit dire ; il est hors d'état d'administrer aucuns sacrements ; quand il y a des enfans à baptiser ou des malades à administrer, on est obligé de recourir aux paroisses voisines ; de même pour la confession paschale, le sieur curé ne pouvant donner aucun billet... entendant les murmures de sa paroisse dit tout hautement que Messieurs les supérieurs ne veulent point luy donner de vicairie, et qu'il met tous les accidens qui peuvent arriver sur leur conscience : qu'on n'a que faire de l'aller chercher pour donner les sacrements ny de jour ny de nuit, qu'ayant été conseillé par ses voisins de prendre un vicairie ou de résigner son bénéfice à pension il auroit quelquefois acquiescé à ce dernier conseil, mais que sa vieille servante qui a pris un pouvoir absolu sur sa personne et qui est maîtresse chez luy l'en a empêché, qu'elle ne vouloit point absolument qu'il résigna et que ce n'étoit point les affaires des curés du voisinage ny de ses supérieurs ; que cette servante étant maîtresse, elle a la facilité de nourrir et entretenir le ménage de son fils avec le revenu du bénéfice » (18 novembre). — Requête des habitants de Blumeray relative à leur curé. — Réparations autorisées à l'église de Buxières-les Clefmont : il sera fait des vaisseaux pour les saintes huiles ; la cuvette des fonts baptismaux sera étamée ; les rituels seront mis en état ; un petit bénitier sera placé à l'intérieur de la sacristie ; deux serrures seront posées au tronc qui est dans le chœur ; il sera fait un inventaire double des titres, papiers, linges et autres menus objets appartenant à la fabrique, etc. (24 novembre). — Réparations autorisées à l'église de Ricey-Haute Rive (Aube). — Approbation d'une confrérie du rosaire à Damblain (Vosges) (22 dé-

cembre). — Requête des parents du sieur Petit, curé de Trichey (Yonne) : « Celui-ci est très agité par des peines d'esprit, qui le réduisent à des transports dans lesquels il se représente des monstres et des bêtes farouches ; lesd. parens ont vu le jour qu'on lui administra l'extrême onction un animal noir (*sic*), la forme d'un chat, dans une des chambres de la maison dud. curé et qu'il disparut ». Aussi demandent-ils qu'il soit permis de faire des exorcismes. Lad. requête est repoussée et « les parens seront invités de faire des prières au Seigneur pour demander à Dieu qu'il luy fasse la grâce de faire une bonne mort ». — Lettre du vicairie de Cussey-les-Forges qui consulte pour « le mariage d'une veuve qui dit son mary mort au Canada : examen fait de l'extrait mortuaire dud. mary il s'est trouvé faux attendu qu'il est écrit sur un carré de papier timbré de la généralité de Bourgogne » (1746, 19 janvier). — Enquête sur des tracasseries exercées contre le curé de Provenchères. « Monsieur le vice-promoteur a dit qu'il auroit receu avis que le sieur Roy, curé de la paroisse, ayant obtenu lettre monitoire pour découvrir les complices et ceux qui ont tué les pigeons de sa volière, M^r le vice-gérant auroit délégué un des curés voisins, le premier sur ce requis, pour faire les publications dud. monitoire, que le sieur curé d'Avrecourt qui s'en étoit chargé se seroit rendu aud. Provenchères et dans le tems qu'il auroit voulu faire une desd. publications, le peuple se seroit soulevé et auroit crié tout haut dans l'église : « sortons » ; qu'il l'auroit exécuté : led. sieur curé d'Avrecourt seroit presque resté seul dans l'église, ce qui auroit empêché lad. publication ; que du nombre de ceux qui firent ce bruit et ce scandale étoient plusieurs voituriers employés pour le charroi des vivres de l'armée qui sont en quartier aud. Provenchères ; et qu'après la messe ils se seroient mis en haye auprès de la porte de l'église et auroient fait de grandes menaces aud. sieur délégué, en luy disant qu'un autre qui viendrait pour publier led. monitoire n'en seroit pas quitte à si bon marché. Sur ce, Monsieur l'abbé de Sarrey s'est chargé d'écrire à M. Parer, directeur général des vivres, pour luy faire part de ces procédés de ces charretiers et y mettre ordre » (26 janvier). — Décision pour continuer le procureur fabricien de Provenchères dans ses fonctions jusqu'à la prochaine visite archidiaconale. — Au sujet des plaintes portées par un particulier contre le curé de Chézeaux, disant que celui-ci avoit exigé de lui deux pistoles qu'il prétendait ne pas lui devoir, il a été décidé que le vice promoteur écrirait au curé, lui

demandant de se justifier. — Avis donné à Monseigneur que les bénédictins de Molesme ont fait sonner un sermon le jour de la rénovation de leurs vœux, qu'un des leurs, non approuvé dans le diocèse, a prêché en présence de tout le peuple assemblé, et que c'est là « une entreprise formelle sur l'autorité épiscopale ». Enquête est décidée sur les faits. — Lettre au curé de Noyers au sujet d'un hermite des environs qui ayant été expulsé de la solitude de Noyers par l'évêque à cause de ses mauvaises mœurs, se serait retiré dans la ville. On s'inquiétera de savoir s'il porte encore l'habit d'hermite et en quel endroit il réside (16 février). — Permission de faire gras durant le carême à certains jours et de manger des œufs tous les jours, accordée au commandant et officiers du régiment de Belfont, en quartier dans plusieurs paroisses du diocèse; même permission accordée au clergé, maire, échevins, procureur du roi et habitants de la ville de Bar-sur-Seine, à la ville de Langres, etc. (23 février). — Autorisation de la fondation d'une confrérie du Saint-Rosaire en l'église de Bay (16 mars). — Permission au curé de Vitrey (Haute-Saône) de recevoir l'abjuration de « l'hérésie de Luther » d'un cavalier du régiment Royal-allemand; l'abjuration sera mentionnée au registre de la paroisse; un exemplaire du procès-verbal sera donné au cavalier, un autre adressé au secrétariat du Bureau (23 mars). — Résolution au sujet des sépultures en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres. Requête des fabriciens exposant qu'ils « avaient vu avec douleur la multiplicité des sépultures s'augmenter dans l'église même... ce qui est bien éloigné de ce qui se pratiquait du tems des premiers fidèles qui se regardoient indignes des distinctions qu'on auroit pu faire d'eux après leur mort et se contentoient de la sépulture commune dans les cimetières », etc.; les fréquentes inhumations occasionnent une infection qui peut amener des épidémies. L'assemblée des fidèles a décidé de cesser ces inhumations à l'avenir. Le Bureau approuve cette délibération et rend force de loi à l'ordonnance rendue en 1422 par Monseigneur de Clermont-Tonnerre au sujet des sépultures dans les églises du diocèse (30 mars). — Sur ce qui a été présenté au Bureau que le chemin qui communique de Poinson-Larrey jusqu'à l'église paroissiale est presque impraticable en hiver, que la « montagne où est située lad. église est extrêmement rapide et souvent couverte de glaces, qu'il est malaisé d'y transporter les nouveaux-nés pour les faire baptiser, il a été résolu que le baptême pourrait être donné, en hiver seulement,

dans la petite chapelle de Poinson » (20 avril). — Menace d'interdiction faite à un maître d'école de Bar, qui était accusé de fréquenter parfois les cabarets (6 juillet). — Permission à Georges Brisach, juif baptisé, de quêter pendant un mois dans le diocèse « excepté dans la ville épiscopale » (13 juillet). — Ordre donné au curé de Corsaint (Côte-d'Or) de surseoir à des poursuites entamées par lui contre un particulier qui s'était emparé de tombeaux de pierre trouvés dans un terrain hors du cimetière. — Fondation autorisée aux Riceys (Aube) (19 septembre). — Visite à Gilley d'un petit reliquaire qui contient une particule de la vraie croix et a été déposé et incrusté dans une croix d'argent (9 novembre). — Mandement de Monseigneur en actions de grâces pour la prise de la ville et des châteaux de Namur et la victoire remportée à Raucoux en Flandre (16 novembre). — Permission accordée à un particulier domicilié à Hortes d'enseigner les principes de la langue latine dans cette paroisse « vu le certificat de ses bonnes vie, mœurs et religion » et sa capacité en la langue latine (23 novembre). — Décision relative aux maîtres d'école : « Messieurs les doyens ruraux des doyennés de Tonnerre, Saint-Vinener, Montier-Saint-Jean, Molesme, Bar-sur-Aube et Châtillon seront chargés de donner des approbations de M^{rs} d'école, chacun pour leur district, après s'être fait représenter les baux qui auront été passés aux maîtres d'école par devant les officiers des lieux ou par devant notaire à la pluralité des voix du consentement des sieurs curé et vicaire, qu'il auront présenté des certificats de vie et mœurs et qu'ils auront été examinés. Et sera envoyée une lettre circulaire à ce sujet, qui contiendra les instructions qu'ils doivent donner auxd. maîtres d'école. » — Permission de quêter donnée à deux tisseurs de Chamaranès qui avaient été incendiés. — Réparations ordonnées à l'église de Rolampont. — Règlement au sujet des différends arrivés entre les habitants de Neuilly-l'Evêque et leur maître d'école : le maître d'école sera maintenu en fonctions et on lui donnera son frère pour adjoint; on ne lui paiera annuellement qu'une carte coupée de blé par chaque laboureur et une demi carte coupée par chaque « manouvrier », etc.; en outre le curé devra se charger du choix et de l'emplette des livres de dévotion qui seront distribués dans la paroisse à charge de ne faire choix que de « livres édifians, instructifs, à la portée de ceux auxquels ils seront distribués et dont la catholicité des auteurs sera bien reconnue » (7 décembre). — Enquête ordonnée sur les faits reprochés au maître d'école de

Merrey : qu'il se laisse surprendre de vin, maltraite les écoliers qui lui sont confiés, fréquente les cabarets, etc. (11 décembre). — Lettre du curé de Poinson-les-Payl au sujet de sacrilèges commis dans son église : on a fracturé la porte du tabernacle, volé les vases sacrés, etc. Une messe expiatoire sera dite (1747, 14 janvier). — « Lecture faite d'un mémoire envoyé à Sa Grandeur sur plusieurs abus qui règnent dans le diocèse et notamment dans le doyenné de Châtillon au sujet de la sanctification des dimanches et des fêtes, des formalités pour la célébration des mariages, des danses publiques, de quelques cantiques suspects qui se chantent à l'église, des neuvaines et bénédiction du Très-Saint-Sacrement sans permission et notamment pour la mortalité des bestiaux, des causes que l'on plaide sur les cimetières, la publication de billet profane au prône, des billets que messieurs les curés donnent pour la confession paschale qui sont trop limités, M. le doyen rural sera chargé de s'informer des paroisses où des abus règnent, d'en prendre les noms et de les rapporter lorsqu'il viendra à la distribution des onctions » (1^{er} mars), etc., etc.

[P. 661 et s. :] Table alphabétique des localités et des matières contenues dans le registre.

G. 974. (Registre.) — Grand in-4° : 397 pages
(relié en parchemin blanc).

1747-1754. — *Décisions du Bureau ecclésiastique.* — Ordre de vérifier les faits contenus dans la requête présentée par le titulaire de la chapelle de Saint-Hilaire érigée sur le territoire de Vendevre-sur-Barse (Aube) à l'effet qu'il lui soit permis de la reconstruire sur un terrain voisin plus élevé et « moins aquatique » (1747, 29 mars). — Levée de l'interdit sur l'église de Biesles qu'on était en train de réparer. — Permission au vicaire de Saint-Vincent de recevoir la confession du doyen de la cathédrale d'Autun alors résidant aux cordeliers de Tanlay (Yonne) (5 avril). — Confirmation de l'interdit mis sur l'église de Latrecy pour réparations urgentes. — Permission à un sieur Nicolas Collin, « m^r de la langue latine », de tenir école à Breuvannes « à la condition par luy de se conformer aux réglemens qui seront donnés pour ces écoles » (26 avril). — Construction d'une horloge à Saint-Broingt-les-Fosses. — Le chapitre de l'église cathédrale de Langres présente requête à propos de la mauvaise situation de la chapelle de l'Immaculée-Conception au cloître de la cathédrale : elle n'a pas été bâtie solidement et menace une ruine prochaine ; elle est enfoncée en terre et par conséquent très malsaine. Autre requête

du même à propos de la chapelle du Saint-Sépulchre au même cloître : « ce cloître est une espèce de souterrain non éclairé ; on ne peut faire aucun vitrage à lad. chapelle qui n'est fermée par aucun mur ny cloison en sorte qu'il y a risqué en célébrant la sainte messe que la sainte hostie ne soit enlevée par l'impétuosité des vents. » A la suite de cette requête, visite de la chapelle de Notre-Dame-du-Cloître : « en visitant l'autel, nous avons reconnu qu'il n'est orné que d'un devant d'autel assez bien peint, représentant la Scène, qu'il est garni de trois napes, d'un vieux gradin mal peint, surmonté d'une table de pierre où la sépulture du Sauveur est représentée en bas relief, le tout couronné d'une figure de la Sainte-Vierge ; que led. autel est accompagné de deux espèces de pilastres de bois mal travaillés et mal peints sur lesquels sont posées deux figures de pierres, l'une représentant Saint-Jean-Baptiste et l'autre Saint-Mammès ; que le marche-pied de l'autel composé de quatre degrés est peu commode, qu'au milieu des six parquets de la voûte de lad. chapelle, il y a une pièce de bois qui pèse sur les chapiteaux des deux colonnes qui supportent lesd. voûtes, sur laquelle pièce de bois sont posés un crucifix, une image de la Sainte-Vierge et celle de Saint-Jean l'Évangéliste mal sculptées et mal peintes ; que le pavé de lad. chapelle est en mauvais ordre... ; qu'elle n'est éclairée que par trois petites fenêtres... ; qu'enfin lad. chapelle n'est point construite selon les règles et les canons de l'église attendu que le dessus de lad. chapelle est destiné et employé journellement à des usages profanes et que du côté du midi elle est adhérente à une maison qui a un petit jour dans lad. chapelle. » Visite de la chapelle du Saint-Sépulchre : « nous avons remarqué que lad. chapelle est située dans un angle du cloître, ... qu'elle n'est fermée que d'un ancien grillage en fer, ... que l'autel situé au septentrion est trop petit, que les figures qui l'accompagnent sont mal sculptées et mal peintes, à l'exception du tableau dud. autel qui représente la Résurrection de Notre-Seigneur ; dans l'enfoncement du mur, au couchant, le Saint-Sépulchre est représenté, le Sauveur dans un tombeau entouré de plusieurs figures de pierres. » Visite faite des chapelles les plus convenables pour y transférer les offices et les services des précédentes chapelles, celle dite des Pothiers et celle de Saint-Etienne ont été reconnues les plus commodes pour recevoir, l'une le titre de la chapelle de l'Immaculée Conception, l'autre celui de la chapelle du Saint-Sépulchre. A la suite de l'examen des requêtes et des procès-verbaux de visites, décision

épiscopale pour ordonner le transfert des deux chapelles : en outre il est enjoint d'enlever les figures qui composent le sépulchre, de les transférer hors du cloître et les placer en un endroit convenable de l'église. — Ordonnance épiscopale pour faire enlever du sanctuaire de la cathédrale un tombeau élevé de quelques pieds au dessus du sol « sur la pierre duquel il y a une représentation d'évêque (Jean d'Arcis) de grandeur naturelle; non seulement ce tombeau cause une difformité dans led. sanctuaire, mais il est une occasion aux enfants d'y commettre plusieurs indécences pendant la célébration du service divin ». — Ordonnance au sujet de l'ordre des services à Saint-Pierre de Langres. — Chaumont : « Vu la requête présentée à Monseigneur expositive qu'il y a une croix érigée sur la place proche la collégiale où l'on tient ordinairement les marchés, que les herbières et autres petits marchands se portent autour de lad. croix, qu'elle est exposée à profanation, que d'ailleurs le pied d'estal qui la soutient menace ruine », sur le rapport du promoteur général, « permission de transporter lad. croix proche le mur qui est joignant le portail de lad. collégiale » (4 mai). — Autorisation d'une fondation dans l'église de Humes (17 mai). — Enquête ordonnée sur des faits reprochés au maître d'école de Chessy (Aube) : on l'accusait d'enseigner à lire dans les *Réflexions morales* du P. Quesnel et d'enseigner le catéchisme du diocèse d'Auxerre (31 mai). — Enquête sur des faits reprochés au maître d'école de Colombey le-Sec : « qu'il est violent, qu'il a menacé de tuer un seigneur ». — Requête du curé et des habitants de Bancey (Côte-d'Or) « par laquelle ils exposent qu'ils ont dévotion d'aller processionnellement en la paroisse de Saint-Vorle de Châtillon où les reliques de ce saint sont exposées à la vénération des fidèles le seize du présent mois, les supplians y ont grande dévotion et qu'ils ont ressenti plusieurs fois les effets de son intercession auprès du Seigneur dans les tems de calamité, que la plus grande partie des paroissiens communiront à la messe qui y sera célébrée ». Permission accordée, « à la condition que led. paroissiens se comporteront en allant et retournant avec la modestie qui convient dans ces cérémonies » (9 juin). — Règlement à propos de la retraite des curés au séminaire de Langres (28 juin). — Pouvoirs accordés au doyen de Tonnerre pour confesser les prisonniers hollandais qui se trouvent dans la ville. — Permission au curé de Foulain de bénir « deux petites figures qui ont été trouvées décentes et de les exposer à la vénération des fidèles » (5 juillet). — Réparations ordonnées

en l'église de Montsaizeon. — Enquête ordonnée sur les faits reprochés au curé de Bisseyl-la-Côte (Côte-d'Or) (19 juillet). — Réparations à l'église de Riecy Haut (9 août). — Réparations à l'église de Saint-Broingt les-Fosses. — Visite en la chapelle des prisons de Langres (chapelle en bon état; mais il n'y a que deux vieilles chasubles blanches totalement usées; pas de linges pour la célébration de saints-mystères; deux nappes d'autel, une aube, deux corporaux, trois ou quatre purificatoires très mauvais; ordre de la fournir d'ornemens et linges décents et convenables (23 août). — Défense à l'hermite de Saint-Ayeul, dépendance de Vignes, de dire la messe en son hermitage le 3 septembre et le dimanche suivant où il y a concours de jeunesse, danses publiques. « Injonction aussi sera faite aux frères hermites qui habitent et qui habiteront lad. solitude de se conformer à lad. ordonnance sous peine de punition et d'estre expulsé de la congrégation des hermites du diocèse » (2 novembre). — Permission au sieur Maupin d'enseigner les éléments de la langue latine en la paroisse d'Hortes, « à la condition qu'il n'entreprendra rien sur les fonctions du maître d'école ordinaire qui enseigne à lire, écrire, l'arithmétique, qui tient les petites écoles et assiste les sieurs curés dans l'administration des sacrements et l'office divin » (15 novembre). — Un maître d'école de Saint-Vinnemer ayant été interdit, et ayant continué ses fonctions dans une paroisse voisine, l'interdit lui sera signifié pour toute l'étendue du diocèse. (29 nov.). — Plaintes contre le maître d'école de Saint-Ciergues au sujet de ses fréquentations avec une fille depuis plusieurs années. Le curé d'Humes a été chargé d'avertir le maître d'école pour qu'il ait à se marier ou à cesser ses fréquentations « attendu que la paroisse n'en est pas édifiée ». — « Vu le procès-verbal de la dernière visite épiscopale faite en la paroisse de Fayl-Billot, ordonnance à été rendue qui contiendra que pour obvier aux abus qui se commettent en lad. paroisse, jour de la fête de la Saint-Blaise, soit dans la bénédiction du vin qui est apporté à l'église, soit dans la formule des prières qui s'y récitent pour lad. bénédiction, on se servira de la formule qui sera jointe à la présente ordonnance, laquelle formule sera paraphée par le secrétaire; défense à tous prêtres qui seront chargés de faire lad. bénédiction de se servir d'autre formule que celle cy-dessus et ce sous les peines de droit; défense aussi de trampler l'ossement ou reliques de Saint-Blaise dans le vin qui sera offert en lad. église pour y estre béni attendu l'indécence de cette cérémonie ;

ordonné que lad. relique sera présentée à Monseigneur avec le reliquaire qui la renferme et les authentiques pour estre vérifiées, examinées et déposées dans led. reliquaire après qu'elle aura esté enveloppée d'étoffe de soie convenable et scellée du sceau des armes de Monseigneur » (1748, 10 janvier). — Décision pour prescrire de ne pas faire tirer à la milice les maîtres d'école célibataires comme on avoit voulu le faire pour ceux du doyenné de Tonnerre. — Ordre au maître d'école de La Ferté-sur-Aube de faire des excuses au curé au sujet de la conduite qu'il a eue à son égard et de lui faire la promesse « qu'il fera son possible dans la suite pour lui donner toute la satisfaction convenable ». — Approbation d'une fondation dans l'église de Champigny-les-Langres. — Approbation d'une fondation aux Carmélites de Chaumont (18 janvier). — Nouvelle décision pour interdire les abus qui se sont introduits dans les cérémonies au Fayl-Billot, le jour de Saint-Blaise (24 janvier). — Comme des plaintes ont été portées devant le Bureau qu'il n'y a point de matrone en la paroisse de Vignes, il sera prescrit dans l'ordonnance de visite « que les femmes de lad. paroisse s'assembleront après les vêpres du premier dimanche ou fête après la publication de lad. ordonnance pour faire choix d'une sage femme de bonne vie, mœurs, catholicité et qui soit instruite pour faire les fonctions de sage-femme, laquelle prêtera serment pardevant le sieur curé conformément à la formule insérée dans le rituel du diocèse » (28 février). — Résolution au sujet de la cérémonie pour la tonsure : « Monseigneur a fixé le dimanche 28 du présent mois pour faire cette cérémonie et a ordonné à cet effet que ceux qui désirent s'y présenter se muniront de leur extrait de baptême, des certificats de vie et de mœurs et d'étude et d'un certificat du préfet de la Congrégation, qu'ils se feront inscrire chez messieurs les curés des paroisses de la ville ; qu'ils se présenteront au séminaire pour y estre examiné et que le lundy 22 ils entreront en retraite aud. séminaire. Aucun ne doit se présenter qu'il n'ait 14 ans et qu'il n'ait fait sa rétorique » (17 juillet). — Lecture du traité passé entre l'évêque de Langres et l'évêque de Dijon au sujet des échanges du droit de nomination aux bénéfices dépendant de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon et de l'abbaye de Bèze. — Permission à la corporation des marchands, hôteliers, rôtisseurs et aubergistes de Langres de célébrer la fête de Sainte Marthe qu'ils ont choisie pour leur patronne (31 juillet). — Permission à mesdemoiselles de Florainville et Duhautois,

religieuses à Poulangy, d'aller, l'une, aux eaux de Plombières, l'autre dans sa famille et de se confesser toutes deux à tous prêtres approuvés des diocèses où elles iront (13 août). — Sur avis que quelques demoiselles enseignaient à Langres sans autorisation épiscopale, le Promoteur sera désigné pour leur interdire l'enseignement « d'autant plus que lesd. demoiselles n'ont pas la réputation d'être d'une saine doctrine » (13 novembre). — « Vu la requête de Claire Cochot de Piépape par laquelle elle expose que s'estant adressée au sieur curé de cette paroisse pour avoir l'extrait de l'acte de son baptême, elle auroit été fort surprise de trouver le nom de son père changé dans led. extrait et d'y lire les noms de *Jean Archeu* au lieu de celui de *Jean Cochot* qui est le véritable nom de son père; vû l'ordonnance de commission adressée au sieur curé de Villegusien et Piépape pour faire l'information en pareil cas requise; vû pareillement l'information dud. sieur commissaire par laquelle il constate que le nom d'*Archeu* n'est qu'un faux nom qui a été donné au père de la suppliante à cause que la maison où il demouroit se nommoit *Archeu* et que son véritable nom est *Jean Cochot* : ordonnance a été rendue pour rectifier l'erreur qui se trouve sur les registres de baptême de lad. paroisse de Piépape en faisant mention à la marge dud. registre à la page où se trouve inscrit led. acte de baptême, de cette correction et de lad. ordonnance » (1749, 18 juin). — Vu les procès-verbaux de visite, réparations ordonnées aux églises d'Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), de Vireaux (Yonne), à la chapelle de Notre-Dame de Lézennes (Yonne) (25 juin). — « Sur la requête présentée à Monseigneur par le sieur curé de Montigny-sur-Vingeanne et les habitants de lad. paroisse, expositive qu'on a fait présent à leur église d'une parcelle de la vraie croix de Notre-Seigneur et que Sa Grandeur, ayant reconnu l'authenticité de cette relique et en ayant permis l'exposition à la vénération des fidèles, il lui plaise de permettre de célébrer la fête de l'invention de la Sainte-Croix qui tombe le troisième jour de may », permission accordée (1750, 25 février). — « Sur les plaintes faites par le P. Gardien des Récollets de Châteauvillain que le frère qui habite la solitude de Boulaumont s'étendoit trop loin pour quêter et leur enlevoit toutes les aumônes qu'on avoit la charité de leur faire, on a décidé qu'on en écriroit à Monseigneur avant que de déterminer les paroisses où led. frère hermite pourra quêter dans la suite. » — Réformes d'abus et de désordres qui ont lieu à l'hermitage de

Saint-Peregrin (8 avril). — Défense à un cordonnier et autres de Nogent-en-Bassigny, de tenir les petites écoles (30 décembre). — Examen fait des lettres d'abjuration et certificats présentés par Mathieu Aubry, de Berne, permission lui a été donnée de quêter dans le diocèse pendant huit jours (1752, 15 mars). — Pouvoirs pour prêcher et confesser donnés à des religieux dans le diocèse (12 avril). — Approbation d'une maîtresse d'école à Meuvy (24 mai). — Permission de s'assembler donnée, sur leur requête, aux directrice et assistantes de la Conférence des petites filles de Fayl-Billot, et octroi de quarante jours d'indulgence « tous les jours qu'elles s'assembleront, en priant Dieu pour l'exaltation de la sainte Eglise catholique, l'extirpation des hérésies, l'union et la concorde entre les princes chrétiens, le salut éternel et le bien temporel des fidèles » (23 août). — Permission au curé de Fresnoy de faire une procession comme aux jours des Rogations, « à laquelle on chantera les litanies des saints et on fera l'exorcisme des insectes qui portent préjudice aux grains » (1753, 14 mai). — Sur les plaintes portées au bureau, que les Pères Capucins de Chaumont faisaient une procession du Saint-Sacrement le jour de la fête Saint-Louis à la dévotion des maîtres perruquiers sans permission, il a été décidé que pour statuer on attendrait la venue de Monseigneur (25 juillet). — Approbation d'un capucin de Jussey (Haute-Saône), après qu'il a eu subi examen « dans lequel il s'est trouvé foible sur la pénitence, les restitutions et en particulier les empêchemens dirimans » (29 août). — Approbation d'un maître d'école à Lamargelle bien qu'« il soit foible dans l'arithmétique et ne sçait pas bien son catéchisme; il est très jeune » (7 novembre). — Approbation d'un maître d'école à Chamarames quoique « foible pour la capacité et fort âgé ». — Plaintes sur les mœurs et la conduite du maître d'école de Villars-en-Azois : lettre à ce sujet pour lui interdire l'enseignement dans sa paroisse (1754, 2 janvier). — Avis au curé de Longeau « pour ses vicacités à l'égard des enfants » (23 janvier). — Plaintes contre Claude Baillet, maître d'école de la paroisse de Soyers : interdiction a été prononcée contre lui. — Décision au sujet de la visite de la paroisse de Lecey dans laquelle la première communion n'a pas été faite en temps déterminé (6 février). — « M. le curé de Biesles s'étant plaint des danses scandaleuses qui s'étoient faites dans sa paroisse pendant les jours gras de cette année, on luy a permi d'exclure des assemblées les personnes qui sont

des congrégations établies dans la paroisse et qui se sont trouvées dans ces danses un tems seulement, et jusqu'à ce qu'elles soient venues à résipiscence » (6 mars). — Claude Baillet, ci-devant recteur d'école à Soyers, autorisé à enseigner un mois encore dans la paroisse jusqu'à ce qu'un autre maître soit désigné (13 mars). — Nicolas Cammont, maître d'école à Mazmant (Aube), interdit pour tout le diocèse à cause de ses insolences et des mauvais traitements qu'il fait subir aux enfants (27 mars). — Plaintes contre le P. Victorin, capucin de Chaumont, au sujet d'un sermon qu'il a fait à l'église de l'abbaye de Poulangy et dans lequel « il a avancé imprudemment quelques propositions qui concernoient les difficultés qui sont entre Mad. l'abbesse et les dames de Poulangy » (17 avril). — Défense au curé de Giey-sur-Aujon de faire des processions quand « les habitans se mettront sous les armes, attendu le désordre et le scandale faits et causés à cette occasion » (8 mai). — Lettre au maître d'école de Dampierre-sur-Vingeanne pour qu'il ait « à se mieux comporter » (11 juin), etc., etc.

[pp. 557 et s:] Table alphabétique des matières et des localités.

G. 975. (Registre) — Grand in-4°, 395 pages
(relié en parchemin blanc).

1754-1770. — *Décisions du Bureau ecclésiastique.* — Lettre au vicaire de Saint-Vinemer (Yonne) au sujet du maître d'école que les habitants ont remercié, de leur négligence à en choisir un nouveau, et pour lui demander les raisons pour lesquelles il ne dit plus que des messes basses les dimanches et fêtes chômées (2 octobre). — Permission aux habitants de Chaumont d'anticiper ou de différer la célébration de la fête de la Sainte-Vierge qui tombe le 17 juin, même jour que la foire (1755, 25 février). — Ouverture solennelle de la châsse des reliques de Saint-Gengou, martyr, pour en tirer des reliques qui seront données à des paroisses du diocèse de Langres (28 décembre). — Lettre au vicaire de Pratz sur ce qu'il est allé un jour des Rogations en procession hors des limites de ses paroisses et en particulier sur la paroisse de Colombey-les-deux-Eglises sans en avoir prévenu l'autorité épiscopale et « quoique ses paroissiens pour la plus grande partie ne l'aient pas suivi dans cette procession ». — Enquête ordonnée sur l'état de faiblesse du curé de Baissey obligé de se faire porter par deux personnes pendant les offices et de laisser des messes imparfaites. — Enquête au sujet de

faits scandaleux de l'encontre le maître d'école de Bricon : « le secrétaire luy a écrit de se rendre à Langres : il est venu le 21 juillet 1756; Monseigneur l'évêque luy a parlé et l'a repris sur la boisson et sur sa fréquentation dans plusieurs maisons du lieu où il y avoit des filles : il est vrai qu'on n'a apporté aucun fait grave et prouvé contre luy sur les deux objets de plaintes » (1756, 12 janvier). — Le maître d'école désigné pour Gurgy (Côte-d'Or) ayant été examiné « n'a pas satisfait sur tout sur l'arithmétique et sur la lecture et écriture ». Il n'est pas approuvé avant d'avoir satisfait à un nouvel examen (25 août). — Même décision pour les maîtres d'école de Courcelles-Val-d'Esnois, de Vauxbons, de Provenchères (31 octobre). — Octroi de la requête présentée par les habitants de Poinson-les-Fayl pour obtenir la permission de solenniser la translation des reliques de Saint-Eloi (1757, 22 juin). — Approbation de maîtres d'école à Corombles (Côte-d'Or) et à Civry (Yonne) (1758, 13 juillet). — Approbation du maître d'école de Curmont : « il est foible pour tout, mais il s'applique et paroît avoir un désir sincère de devenir capable. » — Approbation d'un maître d'école dans la paroisse de Blaise « après toutes les contestations meurement examinées et sur le rapport de deux commissaires envoyés dans la paroisse au sujet de la division survenue entre les officiers et quelques habitants de lad. paroisse d'un côté et le reste de la communauté de l'autre sur le choix d'un maître d'école » (2 octobre). — « Sur ce qui a été représenté à Monseigneur qu'il y avoit plusieurs mariages qui avoient été célébrés dans la paroisse de Henilley-le-Grand avec une seule dispense quoique les parties fussent parentes de plusieurs côtés, M. le Curé a été chargé par une commission en forme de faire paroître devant luy tous les particuliers qui se trouvent dans ce cas, de les interroger sur leurs parentés, leur bonne ou mauvaise foy, les motifs qui peuvent les avoir engagé à s'exposer d'encourir l'excommunication portée par le Concile de Trente et le rituel du diocèse, etc. » (1759, 22 janvier). — « M. le curé de Vanvey (Côte-d'Or), ayant exposé dans une requête que le salut des âmes qui luy sont confiées l'obligeoit de représenter à Monseigneur l'Évêque, que, malgré tout ce qu'il avoit pu faire, il n'avoit pu parvenir à empêcher les jeux et les danses même les jours des grandes fêtes », demande qu'il lui soit permis de transférer la bénédiction du très Saint-Sacrement fondée tous les troisièmes di-

manches de chaque mois à la fête la plus prochaine de ces dimanches : accordé (2 avril). — Approbation d'un maître d'école à Choiseul : « il est jeune et très petit de figure, il est foible pour l'arithmétique, bon pour le reste » (29 mai). — « Vu la requête présentée par le sieur curé et les fabriciens de la paroisse de Lanques... par laquelle ils exposent que les marguilliers de la fabrique se chargent de fournir à perpétuité le vin à tous les communicants pour purifier la bouche après la communion le jour de Pâques; que cette cérémonie a été pratiquée dans lad. paroisse jusque vers l'an 1738, qu'elle a cessé d'être observée à cause des inconvénients qui s'en suivoient ou qui s'y rencontrent, plusieurs refusans de boire dans le même vase après les autres et d'autres même en faisant mépris » et demandait en conséquence qu'au lieu de cette fourniture et distribution de vin soit fait à perpétuité tous les ans un service solennel de messe de *Requiem*, décision épiscopale octroyant cette requête (1763, 9 mai). — Ordonnance épiscopale pour ordonner diverses réparations au collège de Langres et à sa chapelle (8 septembre). — « Résultats de l'assemblée de messieurs les doyens : le mercredi 9 avril 1766 à l'assemblée ordinaire de messieurs les doyens venus pour la réception des onctions, Monseigneur l'Évêque a dit à messieurs les doyens qu'il leur avoit donné des substituts qui porteroient le nom de vice-doyens, pour les aider et les suppléer dans le cas de besoin : qu'il les avoit mandé pour se trouver avec messieurs les doyens à la présente assemblée afin qu'ils fussent témoins comme eux des intentions qu'il avoit à leur communiquer pour le bien spirituel et la discipline du diocèse ; que Sa Grandeur desiroit que les uns et les autres se regardassent comme chargés particulièrement d'y concourir ; qu'ils y veillassent chacun dans leur doyenné ; qu'ils fissent leur remarque sur les abus qu'ils observeroient et sur les moyens d'y remédier ; qu'il les apportassent chaque année quand ils viendroient pour les onctions afin de les exposer et proposer à Sa Grandeur pour en être délibéré et y être pourveu ainsi qu'il seroit possible et à propos ; que leurs fonctions et leurs qualités et la confiance que Sa Grandeur avoit en eux les engageoient à luy donner avis exactement dans le courant de l'année, de tout ce qui se passeroit d'intéressant dans leur doyenné ou leur canton et dont il seroit nécessaire que Sa Grandeur fut informée concernant le bon ordre et la discipline ; qu'il souhaitoit de les voir tous rassemblés chaque année au même temps de la distribution des onctions, tant messieurs

les doyens que vice-doyens ; qu'ils fissent en sorte de s'y rendre tous régulièrement ; et que quand ils ne le pourroient pas absolument ils envoyassent leurs mémoires et réflexions sur ce qu'ils auroient eu à représenter eux-mêmes, s'ils fussent venu en personne ; qu'il les exhortoit d'autant plus à ranimer leur zèle pour le maintien et le rétablissement des règles que le dépérissement de la foy et des mœurs s'accroissoit pour ainsi dire chaque jour et que le moyen le plus assuré ou unique pour l'empêcher est le zèle et l'exemple des ministres de la religion, l'observation de la discipline et des règles de l'église tant pour ce qui regarde la conduite même des ecclésiastiques que pour ce qui concerne leurs fonctions ; que Sa Grandeur se propose depuis longtemps de tenir un synode générale (*sic*) des curés et autres ecclésiastiques de son diocèse pour y renouveler et confirmer ceux des statuts et des réglemens de ses prédécesseurs et des siens qui paroissent plus importans à être observés et y ajouter ceux dont l'expérience aura fait connoître la nécessité ; qu'il en a été empêchée jusqu'à présent par différens obstacles ; qu'on travaille actuellement par ses ordres à choisir et à rédiger ses statuts, qu'elle espère fermement les pouvoir donner au plus tard l'année prochaine, qu'elle sçait certainement l'empressement de ses ecclésiastiques à les recevoir ; que c'est ce qui fait sa consolation et augmente en même tems sa peine de ne pouvoir les satisfaire aussi promptement qu'elle le désireroit sur un point de cette matière ;

Que c'est pour se mettre en état de rendre ses réglemens plus utiles, plus proportionnés aux besoins praticables et plus faciles à exécuter que Sa Grandeur désire d'avoir auparavant les avis et observations de messieurs les doyens et vice-doyens et autres ecclésiastiques qui ont acquis plus d'expérience et généralement de tous ceux qui ont du zèle pour la discipline et le bien ;

Qu'elle désire pour cella que messieurs les doyens et vice-doyens travaillent incessamment à luy envoyer ou à son secrétariat leurs remarques sur les abus qu'ils croiront être à corriger et sur les réglemens qu'ils estimeront être utiles ou nécessaires ; qu'ils en confèrent avec messieurs les curés et vicaires de leur doyenné à leur prochaine assemblée pour la distribution des onctions ; et qu'ils leur témoignent de la part de Sa Grandeur qu'Elle souhaite que chacun d'eux dise son avis et propose ce qu'il croira utile à régler pour la discipline, qu'Elle recevra avec satisfaction toutes les

connoissances et observations qui luy seront envoyées à ce sujet. Monseigneur l'Evêque a ajouté qu'en attendant qu'il pût accomplir son dessein touchant la collection des statuts et ordonnances de son diocèse, il avoit jugé nécessaire de faire connoître ses intentions sur quelques points particuliers les plus importants ; qu'il étoit persuadé que la simple connoissance qu'en auroient messieurs les ecclésiastiques suffiroit pour les engager à s'y conformer ; qu'il les avoit fait rédiger par écrit ; qu'ils alloient en entendre la lecture ; qu'ils en emportoient des copies signées pour les lire et notifier à messieurs les curés et vicaires à la distribution prochaine des onctions. Lecture ensuite a été faite des articles suivans... » (1766, 9 avril). — Sur diverses requêtes demandant à Monseigneur que soient réglés les honoraires et rétributions des ecclésiastiques qui doivent être chargés d'acquitter les fondations pieuses... « s'ensuit la teneur de la taxe des honoraires et rétributions faites par Monseigneur l'Evêque : messe basse à la ville et à la campagne, cy 15 s. ; messe haute à la ville, 1 l. 5 s. ; messe haute à la campagne, 1 l. ; vêpres, 10 s. ; matines avec un seul nocturne et les laudes, 1 l. 10 s. ; exposition du Saint-Sacrement pendant l'office soit à la messe, soit à vêpres et bénédiction ensuite, 15 s. ; salut et bénédiction du Saint-Sacrement, 12 s. ; salut et bénédiction du Saint-Sacrement avec amende honorable, 15 s. ; procession et bénédiction du Saint-Sacrement ensuite, 15 s. ; procession pour le bâton, 1 l. ; procession du rosaire et autres, 10 s. ; vigilles des morts et uu nocturne avec les laudes, 10 s. ; vigilles à trois nocturnes, 15 s. ; vigilles à trois nocturnes avec les laudes, 1 l. ; un grand *Libera*, 4 s. ; un petit *Libera*, 3 s. ; annonceau prône avec les suffrages tous les dimanches de l'année, 3 l. » (1767, 2 mai). — Liste des paroisses qui seront l'objet des visites archidiaconales (5 octobre). — Suspension de l'interdit mis sur l'église de Vignory « pour un an, pendant lequel tems les habitans ont promis de faire toutes diligences pour obtenir la coupe de leur bois afin de faire les réparations de lad. église » (1768, 31 octobre).

[P. 156 et s.] « Suit la copie du registre tenu par Monsieur de Lanizeulle, grand vicaire, des décisions, réponses et ordonnances faites de lui même ou au Bureau, depuis le départ de Monseigneur de Montmorin pour Mussy, le 5 juillet 1769 et pour Paris où il est mort le 19 may 1770. » — Ordonnances de visite : Buxières-les-Clefmont (1769, 14 août) ; — Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône) (19 août) ; — Bourguignon-les-Morey (Haute-Saône) (25 août) ; — « Saulxures : le 27 août 1769 avis

par Monsieur de Lénizeulle à Monsieur Garnier, vicaire de Saulxures au lieu d'une ordonnance en forme une lettre dont copie s'ensuit : « Monsieur, vous n'avez pas donné avis à l'exécution de l'ordonnance de visite rendue le 8 septembre dernier par Monseigneur l'Evêque pour votre église et votre cimetière: vous en êtes cependant chargé par l'ordonnance.

« Ce qui pressoit le plus étoit de hausser les murs du cimetière pour empêcher les animaux d'y entrer: j'ai appris depuis peu aussi bien que par le procès-verbal de visite du 7 mars dernier que cet article n'étoit pas exécuté; on m'a assuré d'y avoir vu des animaux. « J'ai à vous accuser de négligence, du moins à donner avis. Déclarez, je vous prie, à vos paroissiens que si les murs du cimetière ne sont pas rétablis et exaucés de manière à empêcher l'entrée aux animaux il sera interdit par le fait en novembre prochain et qu'il vous est défendu par la présente d'y entrer passé ledit jour, « faute d'être satisfait à ce qui est ordonné aud. sujet. « La même peine sera encourue dans led. terme s'il y a pas des grillages mis à toutes les entrées dudit cimetière avec des fossés dessous. Cette dépence, « comme celle des murs, regarde les habitans et non la fabrique.

« Je vous aussi par le procès-verbal que vos vaisseaux des saintes huiles ne sont que d'étain, que vous n'avez point de barettes d'argent; que le tableau de la chapelle de Saint-Hubert a besoin d'être réparé; qu'il n'y a point de pavillon sur votre ciboire; point de bourse et peut-être point de pavillon sur la boîte de l'huile des infirmes pour porter l'extrême-onction aux malades; et cependant vous avez 501 l. de reliquat dû à la fabrique.

« Faites faire, je vous prie, par votre procureur fabricien toutes ces choses dont une partie est déjà ordonnée dès le 8 octobre 1768.

« J'y ajoute de faire clairer la lampe devant le Saint-Sacrement tous les jours de dimanches et fêtes et d'acheter encore quelques amicts.

« Ne perdés point de tems, je vous prie, à faire exécuter tout cela; je suis persuadé de la docilité du sieur fabricien et de vos paroissiens à n'y former point d'obstacles et à faire ce qui dépend d'eux et qui les regarde en particulier sans qu'il soit besoin de rendre une ordonnance nouvelle en forme. La visite prochaine en fournira probablement de nouveaux sujets.

« Je suis sincèrement et respectueusement, etc.

« J'oubliois l'article du marbre d'autel distant du bord de six pouces et qu'il faut faire rapprocher de moitié.

« Réponse, je vous prie, à la présente. Gardés, je vous prie, ma lettre comme une ordonnance » (1769, 16 août).

Ordonnances de visite: [p. 165:] Fouvent-la-Ville (Haute-Saône) (1769, 27 août); — [p. 166:] Vitrey (Haute-Saône) (29 août); — [p. 169:] Cohons (10 septembre); — [p. 172:] Plesnoy (14 juin); — Montsaugon (5 mai); — [p. 173:] Provenchères-en-Bassigny (1^{er} septembre); — [p. 173:] Damblain (3 septembre); — [p. 177:] Colombey-les-Choiseul (14 septembre); — [p. 179:] Chassigny (16 septembre); — [p. 180:] Dampierre (16 septembre); — [p. 181:] Chaudenay (16 septembre); — [p. 184:] Longeau (16 septembre); — Chapelle de Notre-Dame de Pitié à Bourdons (14 septembre); — [p. 185:] Noidant-Châtenoy (16 septembre); — Prauthoy (18 septembre); — [p. 187:] Choilley et Dardenay (16 septembre); — [p. 190:] Meuvy (16 octobre); — [p. 192:] Lénizeulle (16 octobre); — Germainvilliers (20 septembre); — [p. 193:] Lavilleneuve-en-Angoulancourt (29 octobre); — [p. 194:] Bassoncourt (21 septembre); — [p. 195:] Breuvannes (21 septembre); — [p. 197:] Merrey-les-Choiseul (16 octobre); — [p. 198:] Choiseul (16 octobre); — [p. 199:] Rangecourt (16 octobre); — [p. 200:] Frécourt (16 octobre); — [p. 203:] Chalindrey (12 octobre); — [p. 206:] Noyers-en-Bassigny (15 octobre); — [p. 208:] Lecy (21 octobre); — [p. 210:] Noyers-en-Bassigny (25 octobre); — Colombey-les-Choiseul (29 octobre); — [p. 211:] Plesnoy (29 octobre); — [p. 216:] Pierrefaites (29 novembre); — [p. 220:] Pressigny (30 novembre); — [p. 224:] Parnot (4 novembre); — [p. 228:] La Ferté-sur-Amance (6 janvier); — [p. 239:] Provenchères (18 novembre); — [p. 244:] Chalancy (2 décembre); — [p. 245:] Chapelle des Ruaux à Parnot (12 décembre); — Doulaincourt (23 décembre); — [p. 253:] Flagey (26 septembre); — [p. 255:] Fontaines-Sèche (Côte-d'Or) (27 décembre); — [p. 256:] Doulaincourt (27 décembre); — [p. 258:] Fouvent-la-ville (Haute-Saône) (1770, 7 janvier); — [p. 260:] Ouge (Haute-Saône) (18 janvier); — [p. 264:] Savigny (26 janvier); — [p. 267:] ordonnances diverses relatives à Coupray (7 février) et à Chameroÿ (21 février); — permission de se servir d'un bref de cour de Rome contenant dispense au 2^e degré de consanguinité pour deux conjoints de la paroisse de Saint-Ciergues (3 février); — [p. 270:] ordonnance de visite pour les paroisses de Vesvres-sous-Chalancy (26 février); — [p. 271:] Genevrières (7 mars); — [p. 272:] Rolampont (12 mars); — [p. 274:]

Cohons (14 mars); — [p. 275:] Coupray (22 mars); — Ancy-le-Franc (25 mars); — [p. 276:] Oïreaux (Yonne) (29 janvier); — [p. 278:] Vesvres-sous-Chalanceloy (3 avril); — [p. 280:] Germainvilliers (6 avril); — Poinçon-les-Larrey (7 avril); — [p. 282:] Chassigny (9 avril); — [p. 283:] Forcey (9 avril); — [p. 284:] Consigny et Morlay (9 avril); — [p. 285:] Fouvent-le-Château (12 avril); — [p. 286:] Gilley (14 avril); — [p. 287:] Noyers-en-Bassigny (14 avril); — [p. 288:] Guyonville (24 avril); — [p. 290:] La Ferté-sur-Amance (1 mai); — Sarrey (13 mai); — [p. 293:] Meuse (14 mai); — [p. 297:] Autreville (16 mai); — [p. 298:] Bonnecourt (18 mai); — Heuilley-le-Grand (18 mai); — [p. 301:] sur la requête présentée à l'Evêque au nom des ouvriers de Langres « à cause de la cherté du bled et de la longueur de l'hiver qui a empêché les ouvriers de travailler » permission a été accordée aux ouvriers et artisans de Langres de travailler le lendemain de la fête de Saint-Didier (1770, 22 mai); — [p. 302:] « maladie de Monseigneur l'Evêque (Gilbert de Montmorin) : du 20 avril 1770, prières pour la maladie de Monseigneur l'Evêque; écrite à la main et envoyée en diligence dans les villes par la poste et dans les campagnes selon les commodités dans la forme qui suit : « Monseigneur l'Evêque que étant tombé malade le vendredy saint dernier « et sa maladie étant déclarée fluette de poitrine, le « mardy suivant sa piété luy a fait désirer de recevoir « le saint viatique qui luy a été administré le même « jour sur les trois heures après midy; depuis ce tems « jusqu'au lendemain 11 heures du matin, il s'est « trouvé beaucoup mieux, en sorte que les médecins « en ont été surpris et donnent beaucoup d'espérance. » Cependant, comme le danger n'est pas entièrement passé, MM. les vicaires généraux ont ordonné les prières des 40 heures dans toutes les églises de la ville de Langres, à commencer le samedi 21 au matin après qu'elles ont été commencées la veille au soir à la cathédrale. » — [p. 303:] Nouvelle de la mort de l'Evêque. « Le mercredi 23 mai 1770, jour de la fête de Saint-Didier, on a reçu la nouvelle affligeante de la mort de Monseigneur Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'ordre de Saint-Esprit arrivée à Paris samedi précédent à 11 heures du matin en son hôtel dépendant du séminaire des missions étrangères et donnant dans la rue de Babylonne après 37 jours de fièvre continue, depuis le vendredy saint 13 avril qui le saisit à trois heures après-midi. » — [p. 304:] « Monseigneur Gilbert de Montmorin de

Saint-Hérem étoit né dans le diocèse de Clermont, 6 juillet 1691. Il fit ses hautes études au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il fut de la congrégation de Saint-Sulpice et en cette qualité il fut supérieur du Petit Séminaire à Paris. Il avoit fait sa licence avec distinction. Monsieur son père, évêque d'Aire, le demanda et l'obtint pour être son coadjuteur. Il fut nommé et sacré en cette qualité sous le titre d'Evêque de Cydon en 1723. Il devint évêque d'Aire la même année par la mort de M. son père, arrivée le jour même de son sacre, fait à Meaux par M. le Cardinal de Bissy, le 7 novembre. Il fut transféré à Langres en 1734. Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1742. Il a refusé Lion en 1745 et avoit refusé Sens en 1730, lorsque M. Languet fut transféré de Soissons. Décédé à Paris, le 19 may 1770, le 36^{me} jour de sa maladie qui fut une fièvre continue et putride. Enterré au séminaire de Saint-Sulpice dans la chapelle basse auprès de M. son père. Prélat vraiment grand et digne des respects de tous les gens de bien et de tous ceux qui aiment la religion et l'Eglise; plus grand sans comparaison par ses qualités de l'esprit et du cœur que par sa naissance et ses dignités temporelles. Sa mémoire restera en bénédiction dans le diocèse comme est celle de Monseigneur Sébastien Zamet malgré les démêlés considérables que l'un et l'autre ont eu avec leur chapitre pour des droits de leurs juridictions ou de leurs sièges soit spirituels ou temporels. *In memoria aeterna erit justus: ab auditione mala non timebit.* Il a introduit la réforme de Septfons au prieuré du Val des Choux ou du Val de Saint-Lieu. Il a mis dans son séminaire des prêtres séculiers et détachés de toute communauté au lieu des prêtres de l'Oratoire. Il a établi des missionnaires à Saint-Geosmes, une retraite pour les vieux prêtres et un petit séminaire pour les étudiants. Il brula de zèle contre l'impie et l'hérésie. Il n'en eut pas moins pour la piété et les bonnes mœurs. Grand, courageux et prudent dans ses entreprises. Infatigable dans ses travaux malgré sa santé délicate. »

[p. 304 et s.:] Déclaration de la vacance du siège et nomination des officiers de l'évêché chargés du gouvernement du diocèse. L'abbé Gauchat, chanoine et abbé de de Falaise. « célèbre par sa facilité à composer et par ses écrits contre les impies » est choisi pour composer l'oraison funèbre de l'évêque défunt, etc. — [p. 307:] Assemblée des grands vicaires chez l'archidiacre du Tonnerrois « afin de convenir entre eux de la manière dont ils agiroient pour toutes les permissions et les affaires : on est convenu qu'on s'assembleroit deux fois

par semaine, le lundy et le vendredy à 2 heures et demie; qu'on rapporteroit au bureau tout ce qui présenteroit quelque difficulté et sur quoi il pourroit y avoir diversité de sentimens afin d'éviter les surprises et de garder l'uniformité; qu'on garderoit le secret sur tout ce qui pourroit compromettre quelqu'un du Bureau ou même toute autre personne; qu'on rendroit les réponses au nom du Bureau sans citer les suffrages de ceux qui le composent; qu'on se proposeroit d'entretenir toutes choses autant qu'il seroit possible sur le pié où M. l'Évêque défunt les a établies et suivant l'esprit de son gouvernement; que chacun en particulier pourroit accorder les petites permissions d'absoudre des cas et censures réservées, de bénir des croix, images, linges, ornemens, etc. pour une fois ou des occasions particulières. Il a été dit que ces permissions s'accordent à tous les curés et prêtres approuvés quand ils les demandent sans être obligés de s'informer d'eux ou de ce qu'ils sont. Quelquefois on en accorde à ceux qu'on sait qu'ils sont pas bons, etc. ».

[p. 309:] Ordonnance de visite pour l'église de Forcey (1770, 2 juin) : — approbation d'un maître d'école à Rélampont. — [p. 310:] « Modèle d'autentique pour des reliques : Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, Certifions à tous qu'il appartiendra qu'il nous a été présenté une boîte de reliques venant de Rome avec son authentique, dont les seaux étoient sains et entiers; qu'après l'ouverture de cette boîte nous en avons fait tirer une petite partie d'ossements, portant le nom de Saint-Félix, martyr; que nous l'avons fait renfermer et envelopper sous le sceau de nos armes dans un morceau d'étoffe de soye rouge et que nous avons fait don de cette relique ainsi sellée à la paroisse des Loges. *Nota* : et donnée dans la même forme, le même jour à la paroisse de La Villeneuve, de Villouet (?) et de Chassigny. Item à Parnot, à Ouge, au Fayl-Billot. » [p. 311 :] Ordonnance relative au cimetière de Meuse. — [p. 326 :] « Copie de la lettre écrite à M. Boullier, curé de Poilly-sur-Serein, au sujet de la reconstruction de la chapelle de Saint-Potentien hors dud. village (1770, 23 juin) : « Vous n'êtes pas sans doute étonné, Monsieur, vu les « circonstances par rapport au gouvernement du dio- « cèse arrivée depuis la visite faite par M. Roudon de « votre chapelle de Saint-Potentien de n'en avoir pas « en des nouvelles plus tôt. J'ai fait le rapport du « procès-verbal au bureau de messieurs les grands vi-

« caires. Nous voyons bien l'état de caduité de [la] « chapelle et qu'elle doit rester interdite. Mais nous ne « voyons pas également la nécessité de la reconstruire. « Vous savez le désir de l'église par rapport aux cha- « pelles séparées des églises; nous lirons dans notre « bréviaire au samedy avant le 6^{me} dimanche après la « Pentecoste l'exhortation faite aux vèpres par un « canon de l'église d'Afrique d'empêcher de réédifier ces « sortes de chapelles lorsqu'elles tombent. Le canon du « conseil de Sens, du jeudy de la semaine précédente, « est dans le même esprit.

« M. le commissaire ne fait point mention dans son « procès-verbal d'aucune raison de nécessité ni de « convenance de rebâtir la chapelle de Saint-Potentien « pour qu'elle soit conservée.

« Votre requête jointe au procès-verbal marque à la « vérité le désir et la dévotion du peuple à cette chapelle; « mais vous ne dites point s'il ne s'y commet aucun de « ces abus trop ordinaires à l'égard des sortes de cha- « pelles où l'on va en pèlerinage par plaisir, où il se « fait des buvettes, des danses et autres choses sembla- « bles, où quelquefois les voleurs et les contrebandiers « se retirent; vous ne dites point si les portes restent « bien fermées et qui en est chargé, par qui elle est « décorée et entretenue.

« Puisque, comme vous l'assurez, c'est la dévotion du « peuple, et puisque ces sortes de reconstruction ne « doivent se permettre qu'avec beaucoup de réserve et « de précaution de la part des évêques, puisque cette « permission est nécessaire et quelque motif qui peut le « faire accorder et la grande dévotion du peuple jointe « à ce qu'il n'y ait pas d'abus et de désordres, il est né- « cessaire que le peuple paroisse dans la requête, qu'il « expose lui-même son désir qu'il reconnoisse la néces- « sité d'avoir la permission de l'évêque ou des supé- « rieurs qui en tiennent la place et qu'il s'engage à « éviter tout abus et tout désordre dans la dévotion.

« Vous voudrés bien, M., l'annoncer et le faire sentir « ainsi à vos paroissiens; ils pourront présenter leur « requête qui sera adressée à Messieurs les grands vi- « caires du diocèse, le siège épiscopal vacant. Ils y ex- « poseront leurs raisons, le signeront et vous attesterés « la vérité de ce qu'ils diront. J'ai l'honneur d'être avec « respect et attachement, Monsieur, votre très humbles « et très obéissant serviteur. Signé : de Lanzeulle, « vicaire général. »

[p. 331:] « Nomination de M. l'évêque: le 27 juin 1770 on a reçu la nouvelle de la nomination faite le 24 à 8 heures

du soir par le roy de la personne de M. l'abbé de la Luzerne pour évêque de Langres. Le chapitre s'est assemblé et délibéré pour lui écrire à la manière accoutumée et lui envoyer des lettres de grand vicaire qui sont sans réserve selon l'usage. *Nota.* Je luy ai aussy écrit comme supérieur du séminaire, au nom du séminaire. » — [p. 334:] « Le 1^r juillet 1770, approbation de reliques de Sainte-Marie Madeleine pour Montigny-le-Roy, avec la traduction de l'autentique: Frère Nicolas-Ange-Marie Landini, florentin, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de Porphire, préfet du trésor apostolique et assistant du trône pontifical: A tous ceux qui ces présentes lettres verront, certifions et assurons que nous avons donné au frère Anselme Aubriot, prêtre, recollet de la province de Lorraine, une petite partie des ossemens de Sainte-Madeleine penitent tirés de lieux autentiques, enchassés dans un reliquaire d'argent de figure ovale formé par un cristal et lié avec un fil de soye rouge que nous avons fait sellé de votre petit sceau et lui avons donné pouvoir en Notre Seigneur de retenir pour soi ladite relique, la donner à d'autres, l'exposer à la vénération publique des fidèles et le placer en quelque église, oratoire ou chapelle que ce soit. En foy de quoy, nous avons fait expédier par notre secrétaire ces lettres estimoniales souscrite de notre main et scellé de notre sceau. Donné à Rome le... janvier 1770. Signé, etc. Suit l'ordonnance d'approbation de la relique de Sainte-Madeleine... » — [p. 335:] Lettre au curé de Flagey pour qu'il fasse donner une démission volontaire « à un jeune maître contre lequel une partie des habitants, principalement d'Orcevaux, sont révoltés absolument et ont présenté un mémoire contenant des choses graves: qu'il maltraite les enfans, qu'il s'est habillé en fille et est allé aux veillées des femmes ». — Réponses du vicaire général à M. Martinot, vicaire de Courtenon, sur 4 articles. « Ces quatre articles regardent: 1^o une fille qui a imputé à un autre d'être l'auteur de sa grossesse; 2^o les vols de bois par les particuliers; 3^o un procès à intenter au nom de la fabrique; 4^o l'élection d'une sage femme qui manque, y ayant déjà trois enfans morts sans batême. »

Suit la copie de la lettre: « 1^o, il n'est pas question de mettre en pénitence publique la fille sur laquelle vous consultez. Mais il faut l'obliger de réparer la réparation et le tort de toute espèce qu'elle peut avoir causé sans déclarer le véritable coupable. Elle devoit dire comme on dit d'ordinaire d'un inconnu qu'on ne veut pas nommer

la personne; on n'y est pas obligé, et d'ordinaire on fait bien parce que souvent il y a de l'inconvénient à le faire. Elle n'est pas obligé à réparer par acte en justice sa calomnie à moins que la personne lésée l'exige absolument; 2^o, à l'égard des voleurs de bois, vous avés les livres qui parlent de cette espèce de vol ou faire réparer ce que l'on peut: on fait distinction des bois étrangers et des bois communaux, des bois de coupe ordinaire et des bois en réserve. On a attention à ce qui souffre ou qui ne souffre pas. On distingue ceux qui ne coupent pas leur usage, besoin et nécessité et qui volent pour vendre et qui font profit et commerce du bois volé; la moindre chose la plus essentielle néanmoins et qu'on a bien de la peine d'obtenir, c'est le bon propos qu'on n'y retourne plus. Appliqués comme vous pourrés aux circonstances et en conférant avec vos confrères ces principes...; 4^o, monsieur le vicaire de Courtenon prévendra en particulier les femmes et leur mary mêmes qui peuvent plus influer dans la nomination d'une sage-femme, leur en représentera la nécessité et la conséquence; il annoncera ensuite une assemblée de femmes à l'église après vespres en sa présence et celle du chirurgien du pays pour faire l'élection conformément au rituel... En tout cela, il faut de la prudence. M. le vicaire consultera M. le doyen de Bar-sur-Seine ou lui montrera le présent écrit. » — [p. 340:] Lettre au sujet de l'entretien de l'église de Vireaux (Yonne): « C'est aux paroissiens de faire leurs diligences vis-à-vis des décimateurs pour faire ou fournir ce à quoi ils sont obligés; ce n'est pas le promoteur qui les poursuivra; il n'a que les voies canoniques; c'est-à-dire qu'il requerra l'interdit de l'office si les choses nécessaires pour la décence du service divin ne se trouvent pas; ce sera bien alors aux habitans à se remuer et à poursuivre les décimateurs: il faut que le syndic et le marguillier leur aillent parler et leur donnent copie de l'ordonnance du moins pour les articles qui les regardent. Je me persuade que les décimateurs ne conviendront pas de tous les articles que les habitans prétendent être à leur charge. Ils ne sont tenus qu'au nécessaire: ils ne sont pas obligés à faire des beaux retables... Exhortés; donnés avis doucement prudemment et efficacement sans vous rebuter ni aller trop vite » (1770, 11 juillet). — [p. 360:] Lettres de M. de Lanizeul pour approuver le doyen de Tonnerre comme confesseur de quelques Ursulines du lieu qui avaient demandé d'être dispensées de se confesser au curé de Saint-Pierre: c'est là d'ailleurs une grâce qu'il leur fait et qui ne doit pas créer un précédent pour l'avenir: « c'est une

grande misère qu'on paie entièrement dans des filles qui se sont consacrées à Dieu; Dieu le permet pour faire voir qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Vous me faites l'honneur de m'en annoncer que 5 ou 6 qu'on avait encore pu engager à donner leur confiance à M. Danet et elles ont signé huit sur la lettre; cela s'accorde avec ce que j'avois appris que les plus opposées avoient renué depuis la mort de M. l'évêque pour en attirer d'autres dans leur parti, ce qui est très mal et inexcusable: j'auois bien de la peine de confesser de telles personnes ou je leur mettrois un si bon cadenas aux lèvres que j'espérerois qu'elle ne seroient pas tentées de le forcer. Qu'elles se bornent du moins à profiter paisiblement de la grâce qu'on leur accorde en les dispensant de la règle commune. Cette indulgence devoit les tenir davantage dans l'humilité et leur faire garder le silence, du moins quand on ne leur dit rien » (1770, 18 août). — [p. 363:] Lettre au curé de Spoy (Aube) au sujet de la profanation commise dans son église (25 août). — Lettre au même sur la manière de réparer la profanation: « changer le marbre; casser celui qui a été profané et mettre les morceaux en terre; faire repeindre, redorer ou du moins retoucher par un ouvrier, nettoier la porte du tabernacle; bénir de nouveau le tabernacle, poser le Saint-Sacrement sur l'autel; chanter le *Salutaris* et le *Miserere*, prononcer l'amende honorable, finir par le *Tantum ergo*, les versets et oraisons de la pénitence et du Saint-Sacrement et la bénédiction solennelle ou même, si les circonstances du lieu et du temps le permettent, porter le Saint-Sacrement en procession autour de l'église en chantant le *Pange lingua*; annoncer le tout en commençant la cérémonie; supposer que la profanation est l'effet d'un dérangement d'esprit et non pas de malice; sauf à la justice séculière à faire ce qu'elle croira devoir; mais il vaut mieux faire passer l'homme pour fou et l'enfermer comme tel » (5 septembre). — [p. 553 et s. :] Table alphabétique des localités et des matières.

ARCHIDIACONÉS

G. 976. (Cahier.) — 22 folios, papier.

1553. — Archidiaconés. — Barrois. — *Registre des visites.* — « *Registrum parochialium ecclesiarum ac aliarum illis annexarum in archidiaconatu barrensi lingonensis diocesis consistens per nobilem et scientificum virum magistrum Franciscum Legoux, juratum doctorem, canonicum et archidiaconum barrensem in ecclesia lingonensi, anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo tercio.* » — [f 1:] Visite de l'église

de Lusy (*ecclesia de Luseyo*): ordre de réparer les mis-sels, les couvrir; Chamarançais (*e. de Chamarançis*): nettoyer les fonts baptismaux; Chaumont: « *visitata fuit per me Franciscum Legoux, canonicum et archidiaconum barrensem in ecclesia lingonensi, juris doctorem, ecclesia parochialis sancti Joannis Baptiste oppidi de Calcomonte, presentibus magistris Adriano Rose, decano, et Roberto Gousse ac Jacobo Sageot, canonicis, et Joanne Millart, maticulario de ecclesia, quibus ordinatum fuit stagnare petrim baptisterii ul aqua benedicta fontium baptismalium decentius continere ad honorem Dei et Ecclesie. Actum die tercia, predicto mense et anno predicto* » (1553, 3 novembre); — [f 2:] églises de Condes (*e. de Condis*); Brethenay (*e. de Bertenayo*); Riaucourt (*e. de Riocuria*); Choignes (*e. de Choignis*); Reclancourt (*e. de Reclancuria*); Treix (*e. de Traeyo*); Darmannes (*e. de Darmannis*); [f 3:] Lanques (*e. de Lanquis*); Men-nouveaux (*e. de Menevaux*); Millières (*e. de Milleriis*); Longchamp-les-Millières (*e. de Longo campo*); Ecot (*e. de Scottis*); Mareilles (*e. de Maroliis*); Consigny (*e. de Cossigneyo*); Bourdons (*e. de Bordone*); [f 4:] Cirey-les-Mareilles (*e. de Cireyo in villa*); Chantraines (*e. de Cantarana*); Blancheville (*e. de Blancavilla*); Andelot (*e. de Andeloto*); Montot (*e. de Montoto*); Roches-sur-Rognon (*e. de Roches*); [f 5:] Bettaincourt (*e. de Betaincuria*); Doulaincourt (*e. de Dolaincuria*); Villiers-sur-Marne (*e. de Villario super Matronani*); Provenchères (*e. de Provencheriis*); Rimaucourt (*e. de Rimaucuria*); Vignes (*e. de Vineis*); Vouécourt (*e. de Voecuria*); Signeville (*e. de Signevilla*); Buxières-les-Froncles (*e. de Buseriis*); [f 6:] Vignory (*e. Vangionis riri*); Viéville (*e. de Veterivilla*); Rochefort (*e. de Rupeforti*); Briaucourt (*e. de Briocuria*); Soncourt (*e. de Soncuria*); Vrainscourt (*e. de Vernicuria*); Oudincourt (*e. de Oudincuria*); Ormoÿ (*e. de Ormoÿ*); [f 7:] Laman-cine (*e. de Mansina*); Roücourt-la-Côte (*e. de Roecuria*); Marault (*e. de Marau*); Meures (*e. de Meure*); Sarcicourt (*e. de Saecuria*); Annéville (*e. de Annevilla*); Bologne (*e. de Bolonia*); Sexfontaines (*e. de Saxofonte*); Montheries (*e. de Montherria*); [f 8:] Lavilleneuve-au-Roi (*e. de Villanora regis*); Saint-Martin (*e. de Sancto Martino*); Juzennecourt (*e. de Jusanacuria*); Blézy (*e. de Blesiaco*); Gillancourt (*e. de Gillancuria*); Autreville (*e. de Alteravilla*); Semoutiers (*e. de Semoutier*); Richebourg (*e. de Richeburgo*); [f 9:] Valdelancourt (*e. de Vaudelancuria*); Montsaon (*e. de Monsaone*); Châteauevillain (*e. collegiata et parochialis Sancti Bererari nee non beate Marie oppidi de Castrovillano*); Bricon (*e. de*

Bricone); Blessonville (*e. de Blessonvilla*); Créancey (*e. de Creanceyo*); Montribourg (*e. de Montcherbosa*); Latrecey (*e. de Latreceyo*); Silvarouvres (*e. de Silvaroucræ*); [f 10:] Dinteville (*e. de Dintavilla*); Villars-en-Azois (*e. de Villario in Azolo*); La Ferté-sur-Aube (*e. de Firmitate*); Ville-sous-la-Ferté (*e. de Villa sub Firmitate*); Pont-la-Ville (*e. de Pontecilla*); Essey-les-Ponts (*e. de Arseyo*); Cirfontaines (*e. de Sirofonte*); Maranville (*e. de Marencilla*); [f 11:] Aizanville (*e. de Aisanvilla*); Vaudrémonl (*e. de Vaubrinonte*); Rennepont (*e. de Renoponte*); Longchamp (*e. de Longocampo*); Bayel (*e. de Baeyo*); Arconville (*e. de Aconvilla*); Champignol (*e. de Champignoliis*); Bligny (*e. de Bleignygo*); Marville (*e. de Marcilla*); [f 12:] Barroville (*e. de Barrocilla*); Urville (*e. de Urvilla*); Bergères (*e. de Bergeriis*); Spoix (*e. de Sepeto*); Montier-en-Tisle (*e. de monasterio in insula*); Fravaux (*e. de Fravaux*); Jaucourt (*e. de Jaulcuria*); Aillianville (*e. de Aillanvilla*); église Saint-Maurice à Bar-sur-Aube (*e. Sancti Mauricii oppidi de Barro super Alban*); église Saint-Pierre aud. Bar (*e. beati Petri de dicto Barro*); [f 13:] église de La Madelaine à Bar (*e. Beate Magdalene de Barro*); Buxières-les-Villiers (*e. de Buseriis*); Euffigneix (*e. de Euffinego*); Villiers-le-Sec (*e. de Villario Siccio*); La Mothe-en-Blézy (*e. de Mota*); Curmont (*e. de Curmonte*); Champcourt (*e. de Campicuria*); Harriecourt (*e. de Harricuria*); Biernes (*e. de Bierne*); Presle (*e. de Praesle*); [f 14:] Colombey-les-deux-Églises (*e. de Columbeyo ad duas ecclesias*); Argentolles (*e. de Argentoles*); Lavilleneuve-aux-Fresnes (*e. de Villanova ad fraxinum*); Lignol (Aube) (*e. de Ligno*); Proverville (*e. de Provervilla* [Aube]); Engente (*e. de Engenta* [Aube]); Colombey-la-Fosse (*e. de Columbeyo in Fossa* [Aube]); Colombey-le-Sec (*e. de Columbeyo Siccio* [Aube]); Saulcy (*e. de Sauleiaco* [Aube]); Voigny (*e. de Voigneyo* [Aube]); [f 15:] Rouvres (*e. de Rocra proxime Lignotum* [Aube]); Rizaucourt (*e. de Risaucuria*); Cirey-sur-Blaise (*e. de Sireyo castro*); Bouzancourt (*e. de Bouzacuria*); Daillancourt (*e. de Daillancuria*); Gondrecourt (*e. de Gondricuria*); Blumeray (*e. de Bleneriis*); Arnancourt (*e. de Arnulphi curia*); Blaise (*e. de Bleso*); [f 16:] Cerizières (*e. de Seriseriis*); La Genevroye (*e. de La Genevroye*); Marbéville (*e. de Marbecilla*); Mirbel (*e. de Mirabello*); Ambonville (*e. d'Ambonville*); Verbiesles (*e. de Verbielis*); Brolles (*e. de Brothiis*); Neuilly-sur-Suize (*e. de Neulleyo super Suysam*); [f 17:] a leud. margrèliers et vicaire (de Neuilly) ont fait rapport de Jehanne Regnault dud. Neully, tenant le moulin Jehan

Regnault appartenant à Monsieur de La Romagne, lequel charria hier, jour dedieud dud. Lieu, du ble-l pour vendre à Chaulmont et versa, etc. Fait le XXI de novembre 1553 aud. Neuilley; » — Crenay (*e. de Crenayo*).

G. 977. (Cahier.) — 20 fol., papier.

1554. — Archidiaconés. — Barrois. — *Registre de visites*. — [f 1:] Vraincourt (*e. de Vernicuria*); Bologne (*e. de Bolonia supra Matronam*); Riancourt (*e. de Ryo-curia*); Brethenay (*e. de Breteneyo*); [f 2:] Condes (*e. de Condis*); Choignes (*e. de Choignis*); Troix (*e. de Treyo*); Mareilles (*e. de Marelliis*); Andelot (*e. de Andeloto*); [f 3:] Cirey-les-Mareilles (*e. de Cireyo villa*); Chantraines (*e. de Canterrana*); Rimaucourt (*e. de Ryoaucuria*); Signéville (*e. de Segnevilla*); Doulaincourt (*e. de Dolencuria*); Darmannes (*e. de Darmenna*); [f 4:] Vouécourt (*e. de Vaccuria*); Soncourt (*e. de Soncuria*); Vignory (*e. de Vangionerico*); Lagenevroye (*e. de Junipera*); Gondrecourt (*e. de Gondricuria*); [f 5:] Cirey-sur-Blaise (*e. de Cireyo castro*); Arnancourt (*e. de Arnancuria*); Blumeray (*e. de Bleneriis*); Juzennecourt (*e. de Jusancuria*); Buchey (*e. de Buchei*); [f 6:] Saulcy (*e. de Sauleiaco* [Aube]); Rouvres (*e. de Rouvre* [Aube]); Lignol (*e. de Lignoto* [Aube]); Montier-en-Île (*e. de Monasterio in insula* [Aube]); [f 7:] Arsonval (*e. de Arsonville* [Aube]); Spoy (*e. de Cepeto* [Aube]); Bligny (*e. de Bleigneo* [Aube]); Champignol (*e. de Champignoliis* [Aube]); Arconville (*e. de Aconvilla* [Aube]); [f 8:] Ville-sous-La Ferté (*e. de Villa subus Firmitate* [Aube]); Juvancourt (*e. de Jucancuria* [Aube]); Villars-en-Azois (*e. de Villario in Azolo*); Silvarouvres (*e. de Silvarouvre*); [f 9:] Dinteville (*e. de Dintevilla*); Latrecey (*e. de Latreceyo*); Blessonville (*e. de Blessonvilla*); Bricon (*e. de Bricone*); Montsaon (*e. de Monsaone*); [f 10:] Valdelancourt (*e. de Vaudelancuria*); Saint-Martin (*e. de Sancto Martino*); Blézy (*e. de Blesiac*); Juzennecourt (*e. de Juzancuria*); [f 11:] Sexfontaines (*e. de Saxofonte*); Meure (*e. de Mora*); Annéville (*e. de Annerilla*); Lamancine (*e. de Mansina*); [f 12:] Niéville (*e. de Vetricilla*).

[f 8, pièce annexée:] « du xiiij novembre v^e LIII. Didier de la Court aigé de LXXII ans a dict que messire Nicole Collot va tous les jours à la cherue tenans les mener et labourer ses terres comme ung laboureur, avec ung petit garçon pour mener les chevaux et bien souvent cherier du boysluy seul à sa chertete comme ung varlet.»

[f 20:] die XVII^a nobre V^e LIIJ; a par le plaignif de

monsieur de Villiers contre ung nommé Anthoine Richelet, laboureur dud. lieu, qui ne veult oyr prescher et quant on tient le corps de Dieu s'en fuyt hors de l'esglise et sesduit les parrochians de s'en fuyr, du frère Bertholemy de Lengres qui se moquoit de luy et de sa predication et des religieuses de Chastauvillain les appelant paillardes, *testes sunt dominus Johannes Bouequart et dominus...* »

G. 978. (Cahier.) — 17 fol., pap.

S. d. (vers 1550). — Archidiaconés. — Barrois. — *Registre de visites.* — [f° 1:] Montsaon (*e. de Monsaone*); Semoutiers (*e. de Sico monasterio*); Richebourg (*e. de Dicit burgo*); Blessonville (*e. de Blessonville*); Bricon (*e. de Bricone*); Autreville (*e. de Alteravilla*); [f° 2:] Valdelancourt (*e. de Vaudelaneuria*); Saint-Martin (*e. de Sancto-Martino*); Gillancourt (*e. de Gillaneuria*); Lavilleneuve-au-Roi (*e. de Villanova Regia*); Blézy (*e. de Blesiac*); Juzennecourt (*e. de Juzenacuria*); Montheries (*e. de Monterria*); Vaudrémont (*e. de Vaudremonthe*); [f° 3:] Aizanville (*e. de Aisanvilla*); Rennepont (*e. de Renoponte*); Leugchamp (*e. de Longo campo* [Aube]); Maranville (*e. de Maranvilla*); Cirfontaines-en-Azois (*e. de Scrofonte*); Pont-la-Ville (*e. de Pontevilla*); Essey-les-Ponts (*e. de Esseyo*); Châteauvillain (*e. de Castrovillano*); [f° 4:] Créancey (*e. de Creanceyo*); Montribourg (*e. de Montribourg*); Latrecey (*e. de Latreceyo*); Dinteville (*e. de Dintavilla*); Silvarouyres (*e. de Silvarourra*); Villars-en-Azois (*e. de Villario in Azoto*); La Ferté-sur-Aube (*e. de Firmitate*); Villesous-La Ferté (*e. de Villa sub Firmitate* [Aube]); Juvancourt (*e. de Juvaneuria* [Aube]); Arconville (*e. de Arconvilla* [Aube]); [f° 5:] Campagnolles (*e. de Campagnollis* [Aube]); Bayel (*e. de Baeyo* [Aube]); Barroville (*e. de Barrocilla* [Aube]); Urville (*e. de Urcilla* [Aube]); Bigny (*e. de Blegneyo* [Aube]); Meurville (*e. de Murvilla* [Aube]); Bergères (*e. de Bergeriis* [Aube]); Couvignon (*e. de Couvignone* [Aube]); Spoy (*e. de Cepeto* [Aube]); Fravaux (*e. de Fravaux* [Aube]); [f° 6:] Jaucourt (*e. de Jaucuria* [Aube]); Arsonval (*e. de Arsoncalle* [Aube]); Montier-en-Tle (*e. de Monasterio in insula* [Aube]); Ailleville (*e. de Aquillacilla* [Aube]); Proverville (*e. de Proverville* [Aube]); Saint-Pierre à Bar-sur-Aube (*e. beati Petri de Barro super Alban*); Sainte-Marie-Madeleine à Bar (*e. beate Marie Magdeleine dicti Barri*); Voigny (*e. de Voignuaco* [Aube]); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rorra*); [f° 7:] Colombey-la Fosse (*e. de Colombeyo in fossa* [Aube]); Colombey-le-Sec (*e. de Colombeyo-in-Sico* [Aube]); Engente

(*e. de Angente* [Aube]); Saulzy (*e. de Sauciaco* [Aube]); Rizaucourt (*e. de Risaucuria*); Buchey (*e. de Bucheyo*); Lignol (*e. de Lignoto* [Aube]); Lavilleneuve-aux-Fresnes (*e. de Villanova in Fregnis*); [f° 8:] Colombey-les-deux-Eglises (*e. de Colombeyo ad binas ecclesias*); Argentolles (*e. de Argentollis*); Pratz (*e. de Praeyo*); La Mothe-en-Blézy (*e. de Mutha in blesiac*); Biernes (*e. de Byernis*); Harricourt (*e. de Harricuria*); Curmont (*e. de Curmonte*); Champcourt (*e. de Campicuria*); [f° 9:] Blaise (*e. de Bleza*); Gondrecourt (*e. de Gondricuria*); Daillancourt (*e. de Daillaneuria*); Blumeray (*e. de Blumeriis*); Arnancourt (*e. de Arnaneuria*); Cirey-sur-Blaise (*e. de Cireyo castro*); Bouzancourt (*e. de Bouzaneuria*); [f° 10:] Marbéville, Mirbel (*e. de Mirabele*); La Genevroye (*e. de Juniperiis*); Vignory (*e. de Vungtone rivo*); Ambonville (*e. de Ambonvilla*); Cerizières (*e. de Sariziere-riis*); Buxières (*e. de Buxeriis*); Provenchères (*e. de Precvancheriis*); [f° 11:] Villiers-sur-Marne (*e. de Villario supra matronam*); Doulaincourt (*e. de Dolaineuria*); Bettaincourt (*e. de Betaineuria*); Roches-sur-Roynon (*e. de Roches*); Montot (*e. de Montot*); Vouécourt (*e. de Voecuria*); Soncourt (*e. de Soncuria*); Vraincourt (*e. de Vernicuria*); Viéville (*e. de Vetericilla*); Signéville (*e. de Segnevilla*); [f° 12:] Ormoy-les-Sexfontaines (*e. de Ormoy*); Sexfontaines (*e. de Saxofonte*); Meures (*e. de Moris*); Marault (*e. de Mareseo*); Lamancine (*e. de Mancina*); Bologne (*e. de Bolonia*); Roécourt-la-Côte (*e. de Rioecuria in costa*); Briancourt (*e. de Bryoecuria*); [f° 13:] Vignes (*e. de Vigneis*); Rimaucourt (*e. de Rymaneuria*); Andelot (*e. de Andeloto*); Blancheville (*e. de Alba villa*); Chantraines (*e. de Cantarana*); Cirey-les-Mareilles (*e. de Cireyo*); Rochefort (*e. de Rupeforti*); Mareilles (*e. de Marollis*); Darmannes (*e. de Darmenna*); [f° 14:] Treix (*e. de Traiz*); Roécourt-la Côte (*e. de Rioecuria in Costa*); Brethenay (*e. de Brethenay*); Reclancourt; Chamarandes (*e. de Chamerandiis*); église Saint-Jean-Baptiste à Chaumont; Choignes (*e. de Chonis*); [f° 15:] Brottes; Neuilly sur-Suize (*e. de Nullego*); Luzy (*e. de Luzeyo*); Verbiesles (*e. de Vielzbealis*); Laville-aux-Bois (*e. de Villa in bosco*); Bourdons (*e. de Bordonze*); Consigny (*e. de Cossigneyo*); [f° 16:] Millières (*e. de Millières*); Menevaux; Longchamp (*e. de Longocampo*); Lanques (*e. de Lanques*).

G. 979. (Liasse.) — 20 j. pièces, papier.

1556-1557. — Archidiaconés. — Barrois. — *Pièces produites par devant le bailli de Chaumont par François Le Goux, archidiacre, demandeur contre le chapitre de*

Bar-sur-Aube. — « Inventaire des pièces, titres, que produit pardevant vous monsieur le baillly de Chaumont ou son lieutenant, noble et scientifique personne M^r François Legoux, archidiacre de Barroys en l'église de Langres, demandeur et complainant au cas de saisine et nouvelleté à l'encontre des venerables doyen, chanoines et chappitre de l'église Saint-Maclo de Bar-sur-Aulbe. » (1)

G. 980. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1387. — Archidiaconés. — Langrois. — *Pièces relatives à l'union du grand archidiaconé avec la mense épiscopale.* — Protestation anonyme et sans date (sans doute du chapitre) contre cette union : « *Quam dampnosa, quam erumpnosa, quam lueluosa quam gravis et prejudicialis foret ecclesie lingonensi ipsius capitulo et toti terre juridictionis et jurium archidiaconatus lingonensis ad mensam episcopalem unio* », etc. (rouleau : 1,10 × 0,30; filigrane : un p. gothique surmonté d'une croix pattée). — Double du même (rouleau : 1,10 × 0,30; filigrane : une main surmontée d'une croix au médus). — « *Iste sunt cause propter quas capitulum pateretur dispendium si annexaretur archidiaconatus cum episcopatu in perpetuum* » (rouleau, 0,40 × 0,30; filigrane : un globe surmonté d'une croix). — Protestation du chapitre de Langres auprès de l'évêque (rouleau, 0,45 × 0,30; filigrane : une balance). — Lettre de Jean Pothier, grand archidiacre et secrétaire du duc de Bourgogne au chapitre de Langres : « *Domini mei reverendissimi, recommendatione premissa, noceritis quod per magistrum Johannem Mollis, latorem presenium, intellexi quod me instientie, ad preces domini mei, papa concessit et expediri tractatum super jurisdictionem mei archidiaconatus inter dominum episcopum lingonensem et me prolocutum, prout vobis si placet, prefatus magister Johannes Mollis reserabit, cui super dicto facto et dependentiis ejusdem, fidem eredulam, tanquam persone mee, adhibere velitis, scientes pro certo, quod semper fui sum et ero vobis omnibus servire paratus. Domini mei reverendissimi, Altissimus eos feliciter conserret. Scriptum Germolliis (2), die XVI^o julii. Vester J. Poterii, archidiaconus lingonensis.* » [Au v^o :] « *Venerabilibus et discretis viris, dominis decano et capitulo ecclesie lingonensis.* » « *Presentate fuerunt in capitulo per magistrum Jo. Mollis, die vene-*

ris post magdalenam, anno III^o septimo. » (Signet : un oiseau tenant une fleur; filigrane : un p. gothique surmonté d'une croix pattée).

G. 981. (Cahier.) — 16 fol., papier.

1482. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites.* — *Visitaciones archidiaconatus lingonensis facte per discretum virum dominum Johannem Christianeti presbiterum tanquam procuratorem et nomine procuratorio venerabilis et circospecti viri magistri Bartholomei de Borevacuria canonici et ejusdem archidiaconatus archidiaconi in ecclesia lingonensi, initulo apostolico mediante, facte in anno domini M^o III^o LXXVII^o, modis et diebus sequentibus.*

Et primo

Anno predicto domini M^o quadringentesimo octuagesimo secundo, die secunda mensis octobris per dictum dominum Johannem Christianeti, procurator venerabilis et discreti viri magistri Bartholomei de Borevacuria archidiaconi lingonensis fuit visitata parochialis ecclesia de Corleya (Corlée), et injunxit et ordinavit habitantibus loci ad personas Michaelis Saulot, matruenarii, Oudeti Henrici, Stephani Manjot parrochianorum loci ut ipsi habeant unam chasulam honestam et reparent fontes ubi necesse fuerit ac habeant unam lucernam ad portantium corpus christi de nocte, ulterius quod reparent victrinas existentes supra altare, etiam mudent cymiterium eorum et habeant reparare domum presbiteralem infra festum nativitatis domini proximo renturum, sub pena l^r s. l. applicandorum sicut est in talibus assuetis. — Anno supradicto, tertia die mensis octobris, fuit visitata ecclesia parochialis de Chalindrey (Chalindrey) per dominum Johannem Christianeti... et injunxit et ordinavit habitantibus loci... quod habeant sive reparent casa nova ad ponendum sacras unetiones, insuper reparent duo folia sacri canonis et mundant cymiterium eorum, etiam faciunt depingere duas ymagines existentes hinc et inde crucifixum, reparent murum existentem in domo presbiterali et hoc infra festum sancti Martini proxime venientis, etc. — Visite des églises de Torcenay (ecclesia de Torcenago) : avoir un reposoir, une lanterne pour porter le Saint-Sacrement, réparer les vitraux, réparer les chéneaux, réparer la toiture et nettoyer le cimetière; — Chaudenay (ecclesia de Chaudeney) : refaire la toiture, réparer les vitraux, couvrir à nouveau les fonts baptismaux, nettoyer le cimetière; — Corgirnon (ecclesia de Curogiron) : refaire la toi-

(1) Les trois registres de visites que nous avons placés en tête étaient compris parmi ces pièces.

(2) Germolles (Saône-et-Loire).

ture, réparer les chéneaux, réparer le presbytère; — Buxières-les-Belmont (*ecclesia de Buxeriis*); faire réparer les vitraux, recouvrir la toiture de la grande église et de la chapelle; — Montlandon (*ecclesia de Montelandone*); faire recouvrir les livres de chant, réparer les vitraux et les trois piliers contre le clocher (*tria pillaria existencia contra turrim tympanabuli*); — Chatenay (*ecclesia de Chatenayo*); Lecey (*ecclesia de Leceyo*); Orbigny-au-Val (*e. de Orbigneyo in valle*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneyo in monte*); Plesnoy (*ecclesia de Planneto*); Troischamps (*ecclesia de Tribuscampis*); Bannes (*ecclesia de Banna*); Noidant-le-Rocheux (*ecclesia de Noidantlo*); Perrogney (*ecclesia de Proingnayo*); faire refaire la main droite du Saint-Martin qui est au-dessus de l'autel; Bay (*ecclesia de Bayo*); Vitrey (*ecclesia de Vitreyo*); avoir un crucifix neuf et deux statues de chaque côté; Rouvres-sur-Aube (*ecclesia de Rorra super Albam*); Aubepierre (*ecclesia de Albapetra*); Cour l'Évêque (*ecclesia de Curia episcopi*); Arc-en-Barrois (*ecclesia de Area barrensi*); réparer les vitraux, couvrir la toiture, avoir une couverture de laine au-dessus des fonts baptismaux; avoir une lanterne pour porter le Saint-Sacrement; Buzières (*ecclesia de Bugneriis*); faire repeindre le crucifix ainsi que les deux statues de Saint-Jean et de Notre-Dame; Mardor (*ecclesia de Mardoto*); Saint-Ciergues (*ecclesia de Sancto Cirico*); Saint-Vallier (*ecclesia de Sancto Vallerio*); Saint-Maurice (*ecclesia de Sancto Mauricio*); Celles (*ecclesia de Sellis*); faire mettre une croix au-dessus du faite de l'église; Andilly (*ecclesia de Andilleyo*); Poiseul (*ecclesia de Pantheolis*); Bonnecourt (*ecclesia de Bonacuria*); Frécourt (*ecclesia de Frecuria*); Dampierre (*ecclesia de Dona petra*); Charmoilles (*ecclesia de Charmoillis*); Changey (*ecclesia de Chaneyo*); Neuilly-l'Évêque (*ecclesia de Neuilleyo episcopi*); Peigney (*ecclesia de Pagnayo*); Champigny (*ecclesia de Champignayo*); Charmes (*ecclesia de Charmis*); faire repeindre la statue de Saint-Didier; Bannes (*ecclesia de Bannis*); Jorquenay (*ecclesia de Jouquenayo*); Saint-Martin (*ecclesia de Sancto Martino*); Ormancey (*ecclesia de Ormanceyo*); faire repeindre la statue de Saint-Eloi; Vauxbons (*ecclesia de Valebane*); Rochetaillée (*ecclesia de Rupe-scissa*); Chameroz (*ecclesia de Clameroto*); Giey-sur-Aujon (*ecclesia de Gieyo supra Aujonam*); Saint-Loup (*ecclesia Sancti Lupi*); [f° 9:] Voisines (*ecclesia de Vicinis*); Courcelles-en-Montagne (*ecclesia de Corcellis*); Vieux-Moulins (*ecclesia de Veteri molandino*); Brennes (*ecclesia de Breno*); Versailles-le-Haut (*ecclesia de Ver-*

cellis in monte); Versailles-le-Bas (*ecclesia de Vercellis inferius*); [f° 10:] Fléagey (*ecclesia de Fleageyo*); Aprey (*ecclesia de Apreyo*); Villiers-les-Aprey (*ecclesia de Villers*); Aujeurrez (*ecclesia de Aujourra*); [f° 11:] Vivey (*ecclesia de Viviers*); « *faciant (parochiani) reparaciones eis in ultima visitacione injunctas videlicet cooperiant ecclesiam per integrum* »; Praslay (*ecclesia de Praleto*); Louchev (*ecclesia de Leucheto*); Baissey (*ecclesia de Baisseyo*); Prangey (*ecclesia de Prangeyo*); [f° 12:] Saint-Broingt-les-Fosses (*ecclesia de Sancto Benigno in Foreis*); Saint-Michel (*ecclesia de Sancto Michaele*); « *faciant (parochiani) etiam unam ymaginem Sancti Michaelis de novo* »; Villegusien (*ecclesia de Villugusana*); Bourg (*ecclesia de Bourgo*); refaire le crucifix ainsi que les statues des apôtres sous le titre desquels se trouve l'église; [f° 13:] Cohons (*ecclesia de Cothone*); « *cooperiant (parochiani) ecclesiam per integrum* »; Balesmes (*ecclesia de Balismo*); Perrancey (*ecclesia de Pranceyo*); Noidant-Chastenay (*ecclesia de Noidanto-Chastenay*); [f° 14:] Heuilley-Cotton (*ecclesia de Euleyo Coutone*); Heuilley-le-Grand (*ecclesia de Euleyo magno*); Rivières-le-Bois (*ecclesia de Rireris in bosco*); Saint-Broingt-le-Bois (*ecclesia de Sancto Benigno in bosco*); Chassigny (*ecclesia de Chassigneyo*); Choilley (*ecclesia de Chaleyo*); [f° 15:] Dommarien (*ecclesia de Dommario*); Piépape (*ecclesia de Pleopapa*); Humes (*ecclesia de Humis*); hôpital de Suxy (*hospitale Suriaei*); faire faire quatre fenêtres carrées pour éclairer l'hôpital, avoir deux couvertures sur chaque lit et donze draps; hôpital de Grossesaive (*hospitale Grosse-silre*); mettre des vitres à cinq fenêtres et à la rose au-dessus du portail, aplanir le sol du chœur et de la nef, faire refaire le toit de la cuisine qui s'ouvre au midi et dans l'hôpital des pauvres avoir trois lits munis de couvertures et de draps; [f° 16:] hôpital de Tronchoy (*hospitale de Troncheto*); refaire les vitraux, le toit, etc.; église Saint-Martin de Langres; tout est trouvé en bon état; église Saint-Amâtre de Langres; prieuré de Saint-Geosmes.

G. 982. (Cahier.) — 13 fol., pap.

1483-1484. — Archidiaconès. — Langrois. — *Registre de visites.* — « *Registrum visitacionis archidiaconatus lingonensis facte per venerabilem virum dominum Johannem Christiennot presbiterum, circumspecti neonon literati viri magistri Bartholomei de Boceraueuria ejusdem archidiaconatus archidiaconi procuratorem.* » [f° 1:] Plesnoy (*e. de Planneto*); Troischamps (*e. de Tribus*

campis; choix de la maîtresse d'école : « et eadem die (31 mars) fuit electa Barth^a, vidua defuncti Donauici Prudent ad omnia suscipiendi pueros et fecit juramentum coram prebeto procuratore agendi in tali opere, modo et forma quo ipsa poterit et hoc sub tali prebeto quod pro quolibet habebat set alius aut unum quartum frumentum eam scutella vel pro dicta scutella xij d. t. et hic presentibus domino Donauico Farenet », etc. — Marcilly (*ecclesia de Marcillego*); Andilly (*e. de Andillego*); Gelles (*e. de Sellis*); Poiseul (*e. de Puteolis*); Bonnacourt (*e. de Bonacuria*); [f° 2:] Frécourt (*e. de Frecuria*); Bannes (*e. de Banna*); Saint-Ciergues (*e. de Sancto-Cirico*); Saint-Martin-les-Langres (*e. Sancti Martini*); Mardor (*e. de Marlotto*); Ormancey (*e. de Ormanceyo*); Vauxbons (*e. de Vatebano*); Rochetaillée (*e. de Rupescissa*); [f° 3:] Saint-Loup-sur-Aujon (*e. Sancti Lupi*); Gièy (*e. de Gièyo*); Bugnières (*e. de Bugneriis*); Arc-en-Barrois (*e. de Arcbarrensi*); Courlevêque (*e. de Curiepiscope*); Aubepierre (*e. de Albatetra*); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rorra*); Vitrey (*e. de Vitreyo*); Bay (*e. de Bayo*); [f° 4:] Vivey (*e. de Viviers*); Praslay (*e. de Pralato*); Aujourres (*e. de Anjurra*); Villiers-les-Aprey (*e. de Villers*); Aprey (*e. de Apreyo*); Flagey (*e. de Flegeyo*); Prangey (*e. de Prangeyo*); Brennes (*e. de Breno*); Chameroÿ (*e. de Chamerato*); Perrancey (*e. de Paranceyo*); [f° 5:] Vieux-Moulins (*e. de veteri molendino*); Noidant-le-Rocheux (*e. de Noidanto*); Courcelles (*e. de Corcellis*); Voisines (*e. de Vicinis*); Baissey (*e. de Bassèyo*); Prangey (*e. de Prangeyo*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto-Benigno in foreis*); Piépage (*e. de Pleopapa*); [f° 6:] Villegusien (*e. de Villagusana*); Cohons (*e. de Cothone*); Bourg (*e. de Buryo*); Flagey (*e. de Flegeyo*); Leuchey (*e. de Lucheyo*); Noidant-Chatenoy (*e. de Noidanto Chastenoy*); Heuilley-Cotton (*e. de Euleyo Cottono*); Rivière-le-Bois (*e. de Riceriis in Bosco*); Saint-Broingt-le-Bois (*e. de Santo begnino in bosco*); [f° 7:] Heuilley-le-Grand (*e. de Euleyo Magno*); Saint-Broingt-le-Bois (*e. de Sancto begnino in bosco*); [f° 8:] Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Dommarien (*e. de Donomario*); Choilley (*e. de Chaleyo*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); Balesmes (*e. de Balisimo*); Corlée (*e. de Corleya*); [f° 8:] Saint-Maurice (*e. de Sancto-Mauricio*); Saint-Vallier (*e. de Sancto-Vallerio*); Torcenay (*e. de Torcenayo*); Chaudenay (*e. de Chaudenayo*); Chatenay-Mâcheron (*e. de Chatanayo*); Montlandon (*e. de Montlandone*); [f° 9:] Lecey (*e. de Leceyo*); Peignéy (*e. de Pagneyo*); Orbigny-au-Val (*e. de Orbiqneyo in valle*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbiqneyo in monte*); Dam-

perre (*e. de Donapetre*); Charmoilles (*e. de Charmoillis*); Laumes (*e. de Launo*); Charmes (*e. de Charnis*); f. 10: Changey (*e. de Changeyo*); Champigny-les-Langres (*e. de Champigneyo*); Gorginon (*e. de Gortoginone*); Buxières-les-Beumont (*e. de Buxeriis*); Neuilly-l'Évêque (*e. de Neulleyo episcopo*); église Saint-Martin de Langres; Versailles-le-Haut (*e. de Vercellis*); Versailles-le-Bas (*e. de Vercellis in colle*); Humes (*e. de Hums*); Jorquenay (*e. de Jorquanayo*).

G. 183. (Cahier. — 6 fol., papier.

1504. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites*. — [F 2:] Rivières-de-Bois (*e. de Riceriis in bosco*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Versailles-le-Bas (*e. de Versellis subtus*); f. 3: Flagey (*e. de Flegeyo*); Aujourres (*e. de Anjurra*); Aprey (*e. de Apreyo*); Perrogney (*e. de Perrogneyo*); f. 4. Courcelles (*e. de Courcellis*); Noidant-le-Rocheux (*e. de Noidanto saxoso*); Vieux-Moulins (*e. de Veteri molendino*); Perrancey (*e. de Paranceyo*); [f° 5:] Voisines (*e. de Vicinis*); Chameroÿ (*e. de Chamerato*); Vitry-en-Montagne (*e. de Vitreyo*); Rouvre-sur-Aube (*e. de Rorra super Albano*); [f° 6:] Aubepierre (*e. de Albatetra*).

G. 984. (Cahier. — 25 fol., papier

1511. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites*. — « *Papirus seu registrum visitacionis archidiaconatus lingonensis pro anno domini M^o quingentesimo ualdeimo.* »

[F 2:] Église Saint-Martin de Langres; prieuré Saint-Martin de Langres; église Saint-Amâtre de Langres; [F 3:] prieuré de Saint-Amâtre de Langres; faire recouvrir le cloître, refaire le manteau de la cheminée de la salle basse, etc.; prieuré Saint-Didier à Langres; prieuré Saint-Gengoul à Langres; léproserie de Saint-Gilles (*ecclesia et donus leproserie subtus Lingonis*); couvrir le côté gauche de l'église, faire des réparations aux mai-sons et aux granges; Peignéy (*e. de Peigneyo*); Champigny (*e. de Champigneyo*); Humes; Jorquenay (*e. de Jorquanayo*); Charmes (*e. de Charnis*); élection d'une sage-femme; [f° 6:] Lannes (*e. de Laanna*); hôpital de Trouchoy (*hospitatie de Troncheto*); Charmoilles (*e. de Charmoillis*); Dampierre (*e. de Donna petro*); [f° 7:] Changey (*e. de Changeyo*); Bannes (*e. de Banna*); Neuilly-l'Évêque (*e. de Neulleyo episcopi*); Frécourt (*e. de Frecuria*); [f° 8:] Bonnacourt (*e. de Bonacuria*); Poiseul (*e. de Puteolis*);

Andilly (*e. de Andillego*); Celles (*e. de Cellis*); Troischamps (*e. de Tribus campis*); [f° 9:] Plesnoy (*e. de Planeto*); Marcilly (*e. de Marcillego*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneyo in monte*); Orbigny-au-Val (*e. de Orbigneyo in Valle*); [f° 10:] Locey (*e. de Lecego*); Chatenay-Vaudin (*e. de Chastenay-Vaudin*); Montlandon (*e. de Montelandone*); Chaudenay (*e. de Chauldenayo*); [f° 11:] Jorquenay (*e. de Jorquenayo*); Corgirnon (*e. de Cortogirone*); hôpital de Grosse-Sauve (*hospitalis de Grossa-Silva*); [f° 12:] Rivières-le-Bois (*e. de Riveriis in bosco*); Saint-Broingt-le-Bois (*e. de Sancto benigno in bosco*); Heuilley-le-Grand (*e. de Hullego magno*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Dannemarie (*e. de Donomario*); [f° 13:] Choilley (*e. de Choillego*); hôpital de Sussay (*hospitalis de Suceyo*); Saint-Michel (*e. de Sancto Michale*); Villegusien (*e. de Villagusana*); [f° 14:] Piépape (*e. de Pleopapa*); Longeau (*e. de Longa aqua*); Bourg (*e. de Burgo*); Saint-Geosmes (*e. de Sanctis Geomnis*); Corlée (*e. de Corlega*); Balesme (*e. de Balsmo*); [f° 15:] Saint-Maurice (*e. de Sancto Mauricio*); Saint-Vallier (*e. de Sancto Valerio*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); Heuilley-Cothon (*e. de Hullego-Cothone*); [f° 16:] Noidant-Chastenay (*e. de Noidanto-Chastenay*); Cothon (*e. de Cothone*); Perrancey (*e. de Pranceyo*); Saint-Ciergues (*e. de Sancto Cirico*); Mardor (*e. de Mardoto*); Saint-Martin (*e. de Sancto Martino*); [f° 17:] Ornancey (*e. de Ormanceyo*); Marac (*e. de Marasco*); Bugnières (*e. de Buneris*); Saint-Loup (*e. de Sancto Lupo*); Giey-sur-Aujon (*e. de Gieyo super Aujonem*); prieuré de Vauclair (*prioratus de Valleclara*); [f° 18:] Valbruant (*e. de Valbruyant*); Arc-en-Barrois; Cour-l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Aubepierre (*e. de Albapetra*); Lignerolles (*e. de Lignerolliis*) (Côte-d'Or); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rorra super Albam*); [f° 19:] Vitry-en-Montagne (*e. de Vitreyo*); Bay (*e. de Bayo*); Coupray (*e. de Curto prato*); Praslay (*e. de Praslago*); Vivey (*e. de Viveriis*); [f° 20:] Rouelles (*e. de Rouellis*); Chameroz (*e. de Chamerozo*); Rochetaillée (*e. de Petracissa*); Vauxbons (*e. de Vaubone*); Voisines (*e. de Vicinis*); Courcelles-en-Montagne (*e. de Conreclliis*); [f° 21:] Noidant-le-Rocheux (*e. de Noidanto saxoso*); Vieux-Moulins (*e. de Vetero molendino*); Perrogney (*e. de Proingneyo*); [f° 22:] Brennes (*e. de Brenna*); Flagey (*e. de Flaigeyo*); Aprey (*e. de Apreyo*); Villiers-les-Aprey (*e. de Villario*); Aujourres (*e. de Aujourra*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto Begnino in fossis*); [f° 23:] Prangey (*e. de Prangeyo*); Baissey (*e. de Baisseyo*); Leuchey (*e. de Leucheyo*); Versailles-le-Bas (*e. de Versellis subtus*).

G. 985. (Cahier.) — 14 fol., papier.

1533. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites.* — « *Registrum visitacionis archidiaconatus Ingonensis per venerabilem virum magistrum Johannem Maladière presbiterum communitum a domino Johanne Guillet...* » [f° 1:] Buxières (*e. de Buxeris*); Ornancey (*e. de Ormanceyo*); Mardor (*e. de Mardoto*); Marac (*e. de Marasco*); Giey (*e. de Gieyo*); Saint-Loup (*e. Sancti Lupi*); [f° 2:] Vauxbons (*e. de Vallebona*); Arc-en-Barrois; Bugnières (*e. de Bugnières*); église du prieuré de Vauclair (*e. in prioratu Vallisclare*); Cour-l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Coupray (*e. de Curto prato*); Aubepierre (*e. de Albapetra*); [f° 3:] Lignerolles (*e. de Lignerolliis*); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rorra*); Gurgy-la-Ville (*e. de Gurgeyo-Villa*) (Côte-d'Or); Chameroz (*e. de Chamerozo*); Rochetaillée (*e. de Rupescissa*); Vitry-au-Mont (*e. de Vitreyo*); Rouelles (*e. de Rouellis*); [f° 4:] Bay (*e. de Baylo*); Praslay (*e. de Pralago*); Aujourres (*e. de Augerra*); Aprey (*e. de Apreyo*); Villiers-les-Aprey (*e. de Villerio*); Baissey (*e. de Bisseyo*); Versailles-le-Bas (*e. de Versellis bassis*); Leuchey (*e. de Leucheyo*); Flagey (*e. de Flaigeyo*); Versailles-le Haut (*e. de Versellis superius*); [f° 5:] Prangey (*e. de Prangeyo*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. Sancti Begnini in fossis*); chapelle de l'hôpital de Sussy (*ecclesia beate Marie hospitalis de Suciavo*); Dommarin (*e. de Donomario*); Choilley (*e. de Choillego*); Villegusien (*e. de Villagusana*); Saint-Michel (*e. sancti Michaelis*); Piépape (*e. de Pleopapa*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); [f° 6:] Heuilley-le-Grand (*e. de Hullego magno*); Heuilley-Cothon (*e. de Hullego-Cothone*); Noidant-Chastenay (*e. de Noidanto-Chastenay*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); église de l'hôpital de Grosse-Sauve (*parochialis ecclesia sancti Nicolai hospitalis de Grossa Silva*); Rivières-le-Bois (*e. de Riveriis in Bosco*); Corgirnon (*e. de Cortogirone*); Chaudenay (*e. de Chauldenayo*); [f° 7:] Saint-Vallier (*e. Sancti Valerii*); Saint-Maurice (*e. Sancti Mauricio*); église Saint-Gille en la léproserie de Langres; ordre de faire couvrir l'infirmierie; prieuré de Saint-Gengou; prieuré de Saint-Didier; Champigny (*e. de Champigneyo*); Peigney (*e. de Peigneyo*); Bannes (*e. de Banna*); [f° 8:] Arbigny-au-Mont (*e. de Arbigneyo-in-Monte*); Orbigny-au-Val; Locey (*e. de Leceyo*); Chatenay-Vaudin (*e. de Chastenay-Vaudin*); Montlandon (*e. de Montelandone*); Marcilly (*e. de Marcillego*); Troischamps (*e. de Tricampo*); Plesnoy (*e. de Planeto*); Celles (*e. de Cellis*); Andilly (*e. de Andillego*); [f° 9:] Neuilly-l'Évêque (*e. de Neuillego epis-*

copi); Poiseul (*e. de Puteolo*); Bonnecourf (*e. de Bonacuria*); Frécourt (*e. de Frecuria*); Charmaillès (*e. de Charmoilliis*); Changey (*e. de Changeyo*); Charmes (*e. de Charmis*); Humes (*e. de Huisnis*); Jorquenay (*e. de Jorquenayo*); Dampierre (*e. de Dampnapetra*); [F 10:] Lannes (*e. de Lanna*); église Saint-Martin de Langres; prieuré Saint-Martin; église Saint-Amâtre de Langres; prieuré Saint-Amâtre; Perrancey (*e. de Pranceyo*); Saint-Gierge (*e. Sancti Ciriaci*); Noidant-le-Rocheux (*e. de Noydanto-Saxoso*); Vieux Moulins (*e. de Veteri molendino*); [F 11:] Voisines (*e. de Voisinis*); Courcelles (*e. de Corcellis*); Brennes (*e. de Bressna*); Bourg (*e. de Burgo castris*); Longeau (*e. de Longa aqua*); Heuilley-Cotton (*e. de Cottone*); Corlée (*e. de Corlega*); Balesmes (*e. de Balesmis*); Perrogney (*e. de Proingeyo*).

G. 986. (Cahier.) — 16 fol., papier.

1573. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites.* — [F 1:] Giey-sur-Aujon (*e. de Gyeyo super Aujonem*); Ternat; Vaucclair; Vauxbons; Arc (*e. de Arcu*); Bugnières (*e. de Bugneriis*); Cour l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Coupray; Aubepierre (*e. de Alba petra*); Rouvres; Bay; [F 2:] Vitry-en Montagne (*e. de Vitreyo*); [F 2:] Chameroz (*e. de Chamerozo*); Rochefaillé (*e. de Rupescissa*); Vauxbons (*e. de Vatebaone*); Ormaney (*e. de Ormaneyo*); Marac; Mardor (*e. de Mardoto*); Voisines (*e. de Vicinis*); Courcelles-en-Montagne (*e. de Corcellis*); Perrogney (*e. de Perroingeyo*); Aujurres (*e. de Aujurra*); Leuchey (*e. de Leucheyo*); Villiers-les-Aprey (*e. de Villa sub Aujurra*); Aprey (*e. de Apreyo*); [F 3:] Baissey (*e. de Besseyo*); Versailles-le-Bas (*e. de Vercellis inferioris*); Flagey (*e. de Flageyo*); Versailles-le-Haut (*e. de Vercellis superioris*); Brennes; Noidant-le-Rocheux (*e. de Noydanto Saxoso*); Vieux-Moulins (*e. de Veteri Molandino*); Perrancey (*e. de Pranceyo*); Saint-Geosmes (*e. de Sanctis Gemmis*); Bourg (*e. de Burgo*); Longeau (*e. de Longa aqua*); Saint-Michel (*e. de Sancto Michael*); église de l'hôpital de Sussy (*ecclesia de hospitale de Suxiaco*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto Benigro*); [F 5:] Prangey (*e. de Pranceyo*); Villegusien (*e. de Villagusana*); Piépape (*e. de Pleopapa*); Dommarien (*e. de Donomarino*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Heuilley-Cotton (*e. de Euleyo-Cothone*); Noidant-Chatenoy (*e. de Noydanto-Chastenay*); Heuilley-le-Grand (*e. de Heuleyo magno*); Saint-Broingt-le-Bois (*e. de Sancto benigno in Syltris*); Rivières-le-Bois (*e. de Rivieris*); Bussières-les-Belmont (*e. de Busseriis*);

[F 5:] Corgirnon; Montlandon (*e. de Montelandone*); Troischamps (*e. de Tribus campis*); Marcilly (*e. de Marcellayo*); Plesnoy (*e. de Planeto*); Gelles (*e. de Gelis*); Andilly (*e. de Andilleyo*); Poiseul; Neuilly-l'Évêque (*e. de Neulleyo episcopi*); Saint-Martin de Langres; [F 6:] prieuré de Saint-Amâtre; prieuré de Saint-Didier; prieuré de Saint-Gengoul, Corlée (*e. de Corlega*); Balesmes (*e. de Balesmis*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); prieuré de Grossesauve (*procuratus de Grossa Silva*); Saint-Vallier (*e. de Sancto Valerio*); Chastenay-Vauldin (*e. de Chasteneyo-Vauldin*); Lacey (*e. de Laceygo*); Orbigny-au-Val (*e. de Orbigneyo in valle*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneyo in monte*); Bonnecourf (*e. de Bonacuria*); Frécourt; Dampierre (*e. de Dampnapetra*); Charmaillès (*e. de Charmoilliis*); [F 8:] Changey (*e. de Changeyo*); Lannes (*e. de Lanna*); Charmes (*e. de Charmis*); Champigny (*e. de Champingeyo*); Jorquenay (*e. de Jorquenayo*); Humes (*e. de Huisnis*).

G. 987. (Cahier.) — 4 fol., papier.

1573. — Archidiaconés. — Langrois. — *Visites.* — « *Sequuntur curati, vicarii et matricularii citati ad instantiam reverendi in christo patris ac domini Anne de Chastellet canonici atque archidiaconi majoris lingonensis.* »

G. 988. (Cahier.) — 11 fol., papier.

1574. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites.* — [F 1:] Saint-Martin; église Saint-Amâtre; prieuré Saint-Amâtre; prieuré de Saint-Didier; prieuré de Saint-Gengon; Saint-Geosmes (*e. de Sanctis Gemmis*); Bourg (*e. de Burgo*); Brennes (*e. de Brenis*); Versailles-le-Haut (*e. de Vercellis superioribus*); Versailles-le-Bas (*e. de Vercellis inferioribus*); Longeau (*e. de Longa aqua*); Prangey (*e. de Pranceyo*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto benigno in fossis*); hôpital de Sussy (*hospitale de Suxiaco*); Saint-Michel (*e. de Sancto Michael*); Villegusien (*e. de Villagusana*); [F 2:] Piépape (*e. de Pleopapa*); Dommarien (*e. de Donomarino*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Heuilley-le-Grand (*e. de Euleyo magno*); Heuilley-Cotton (*e. de Euleyo-Cothone*); Rivières-le-Bois (*e. de Rivieris*); Grosse Sauve (*e. de Grossis syltris*); Les Loges (*e. des Loges*); Bussières-les-Belmont (*e. de Busseriis*); Corgirnon (*e. de Corgirone*); Torenay (*e. de Torceyo*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); Noidant-Chastenay (*e. de Noydanto-Chasteney*); Heuilley-Cotton (*e. de Cottone*); Balesmes

(*e. de Valisno*); Saint-Vallier (*e. de Sancti Valerii*); [f 3:] Saint-Maurice (*e. Sancti Mauricii*); Corlée (*e. de Corteo*); Orbigny-au-Val (*e. de Orbigneyo in valle*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneyo in monte*); Lecey (*e. de Leceyo*); Chastenay-Vaudin (*e. de Chasteneyo-Vaudin*); Montlandon (*e. de Molendone*); Plesnoy (*e. de Plesnoy*); Troischamps (*e. de Tribus campis*); Marcilly (*e. de Marcillego*); Celles (*e. de Cellis*); Andilly (*e. de Andilleo*); Poiseul; Bonbecourt (*e. de Bonacuria*); Neuilly-l'Évêque (*e. de Neallego episcopi*); Frécourt (*e. de Freccourt*); Bannes (*e. de Bannis*); Changey (*e. de Changeyo*); Dampierre (*e. de Dampetra*); Charmoilles (*e. de Charmolus*); [f 1:] Charmes (*e. de Charmis*); Lannes (*e. de Lanno*); Humes (*e. de Hunis*); Jorquenay (*e. de Jorguenayo*); Marac (*e. de Marac*); Ormançey (*e. de Ormanceyo*); Mardor (*e. de Mardoto*); Voisines (*e. de Vœinis*); Charmoilles (*e. de Charmetto*); Vauxbons; Ternat (*e. de Turneyo*); Saint-Loup (*e. de Sancto Lupo*); Giey (*e. de Gieyo*); Vauclair (*e. de Vauclero*); Valbruant (*e. de Vaulbruant*); Arc (*e. de Arcu*); Cour l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Coupray (*e. de Couprey*); Aubepierre (*e. de Alapetra*); [f 5:] Lignerolles et Les Gouttes (Côte-d'Or); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rouvres*); Bay (*e. de Bay*); Vitry-en-Montagne (*e. de Vitreyo*); Courcelles (*e. de Corcellis*); Flagey (*e. de Flaieyo*); Baissey (*e. de Baisseyo*); Aprey (*e. de Apreyo*); Villiers-les-Aprey (*e. de Vileyo sub-Aujevra*); Leuchey (*e. de Leucheyo*); Aujourres (*e. de Aujevra*); Praslay (*e. de Preslejo*); Vivey (*e. de Vîceyo*); Noidant-le-Rocheux (*e. de Noidanto Saxoso*); Vieux-Moulins (*e. de Veteromolendino*); Perrancey (*e. de Pranceyo*); Saint-Ciergues.

G. 989. (Cahier.) — 19 fol., papier.

S. d. (vers 1550). — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites*. — [f 1:] Saint-Ciergues (*e. de Sancto Cirico*); Mardor (*e. de Mardone*); Vauxbons (*e. de Vaulleuane*); Saint-Loup-sur-Aujon (*e. de Sancto Lupo*); [f 2:] Rouvres-sur-Aube (*e. de Rouva super Alban*); Aubepierre (*e. de Alapetra*); Cour-l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Arc-en-Barrois (*e. de Arcubarrensi*); Giey-sur-Aujon (*e. de Gieyo super Aujonem*); [f 3:] Ormançey (*e. de Ormanceyo*); Perrancey (*e. de Pranceyo*); Vieux-Moulins (*e. de Veteromolendino*); Noidant-le-Rocheux (*e. de Noidanto le-Rocheux*); [f 4:] Bourg (*e. de Burgo*); Verseilles (*e. de Vercellis*); Prangey (*e. de Prangeyo*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto beni-*

gno in forcis); [f 5:] Leuchey (*e. de Leucheto*); Aujourres (*e. de Aujevra*); Villiers-les-Aprey (*e. de Villers*); Aprey (*e. de Apreyo*); [f 6:] Baissey (*e. de Basseyo*); Dommarrien (*e. de Donamrino*); Chassigny (*e. de Chassigneyo*); Villegusien (*e. de Villagusana*); [f 7:] Balesmes (*e. de Balesmo*); Corlée (*e. de Corteo*); Bannes (*e. de Bannis*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneyo in monte*); [f 8:] Orbigny-au-Val (*e. de Orbigneyo in valle*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); f 9; Saint-Vallier (*e. de Sancto Valerio*); Saint-Maurice (*e. de Sancto Mauricio*); Chastenay-Vaudin (*e. de Chasteneyo-Vaudin*); Lecey (*e. de Leceyo*); f 10; Lannes (*e. de Lanno*); Verseilles-le-Bas (*e. de Vercellis inferius*); Changey (*e. de Changeyo*); Dampierre (*e. de Dampetra*); [f 11:] Frécourt (*e. de Freccuria*); Bonbecourt (*e. de Bonacuria*); Andilly (*e. de Andileyo*); f 12; Celles (*e. de Sellis*); Marcilly (*e. de Marcillego*); Plesnoy (*e. de Planetto*); Troischamps (*e. de Tribus campis*); f 13; Heuilley-Cotton (*e. de Cothone*); Heuilley-le-Grand (*e. de Eullego magno*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto benigno in forcis*); Rivières-le-Bois (*e. de Rivièris in bosco*); Corgirnon (*e. de Courgirnon*); Torcenay (*e. de Tourcenayo*); Montlandon (*e. de Montolandone*).

G. 990. (Cahier.) — 14 folios, papier.

S. d. (vers 1550). — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites*. — [f 2:] Chastenay-Vaudin (*e. de Chasteneyo-Vaudin*); Troischamps (*e. de Tribus campis*); Plesnoy (*e. de Planetto*); Marcilly (*e. de Marcilley*); Celles (*e. de Cellis*); [f 3:] Humes (*e. de Hunis*); Marac (*e. de Marac*); Ormançey (*e. de Ormanceyo*); Bugnières (*e. de Bugnières*); Valbruant (*e. de Vaulbruant*); [f 4:] Cour l'Évêque (*e. de Curia episcopi*); Coupray (*e. de Curtoprato*); Arc-en-Barrois (*e. de Arcubarrensi*); Aubepierre (*e. de Alapetra*); Lignerolles (*e. de Liguereulle* [Côte-d'Or]); [f 5:] Gurgy-la-Ville (*e. de Gurgeyovilla* [Côte-d'Or]); Rouvres-sur-Aube (*e. de Rouvra*); Giey-sur-Aujon (*e. de Gieyo super Aujonem*); St-Loup-sur-Aujon (*e. de Sancto Lupo*); [f 6:] Perrancey (*e. de Pranceyo*); Vieuxmoulin (*e. de Vielmolin*); Courcelles-en-Montagne (*e. de Corcelles*); Voisines (*e. de Voisines*); Vauxbons (*e. de Vaulbon*); Rochetaillée (*e. de Rochetaillée*); Chameroy (*e. de Chameroy*); [f 7:] Perrogney (*e. de Perrogneyo*); Aprey (*e. de Apreyo*); Aujourres (*e. de Aujevra*); Praslay (*e. de Preslay*); Vivey (*e. de Vivey*); [f 8:] Leuchey (*e. de Leucheyo*); Baissey (*e. de Baisseyo*); Brennes (*e. de Brenna*); Bourg (*e. de Boure*); Longeau (*e. de Longeau*);

f 9: Villegusien (*e. de Villaqusana*); Prangey (*e. de Prangey*); Saint-Broingt-les-Fosses (*e. de Sancto broingto in fossis*); Piépape (*e. de Peepape*); Dommarien (*e. de Donomariano*); Chassigny (*e. de Chassigneago*); f 10: Rivières-le-Bois (*e. de Rivieris in bosco*); Grosse-Sauve (*e. de Grossa-Silva*); Les Loges (*e. des Loges*); Corzirnon (*e. de Corzironen*); Chaulenay (*e. de Chaulendeny*); Chalindrey (*e. de Chalindreyo*); f 11: Montlandon (*e. de Montelandone*); Lecy (*e. de Lecego*); Orbigny-au-Mont (*e. de Orbigneo in monte*); f 12: Audilly (*e. de Audillego*); Bonsecourt (*e. de Bonsecorto*); [f 13:] Frécourt (*e. de Frécourt*); Dampierre (*e. de Dampierre*); Charmoilles (*e. de Charmoilles*); Lannes (*e. de Lanna*); [f 14] Charmes (*e. de Charnois*); Champigny (*e. de Champigneo*); Choilley (*e. de Choilley*); Dommarien (*e. de Donomariano*); Cohons (*e. de Cohons*).

G. 991. (Liasse.) — 27 pièces, pap. et.

1393-1579. — Archidiaconés. — Langrois. — *Roles des visites.* — «*Sequuntur illiqui tenentur singulis annis die martis post mediana solvere domino archidiacono lingonensi tabulas apparatus et summas quas debent singulis annis.* » (1393; pap.; filigrane: un oiseau). — «*Papirus visitationum archidiaconatus et recepte pro anno domini millesimo quingentesimo undecimo die cetero XXX^o mensis decembris.* » (1511; pap.; filigrane: une main surmontée d'un fleuron au médus). — «*Papirus visitationum archidiaconatus lingonensis ac recepte pro anno domini millesimo quingentesimo decimo nono.* » (1519; filigrane: une main avec un fleuron au médus). — Listes de visites (s. d. vers 1525; filigrane: un petit pot à une anse surmonté d'un fleuron. 1529; filigrane: une main avec un fleuron au médus), etc.

G. 992. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1475-1495. — Archidiaconés. — Langrois. — *Brefs, quittances et mandements relatifs à un procès engagé entre Jean d'Amboise, évêque de Langres, et Barthélémy de Bocerancourt, à propos du paiement de la pension de celui-ci.* — Serment de fidélité de Barthélémy de Bocerancourt prêté au château d'Arcis-sur-Aube entre les mains de Guy IV Bernard, évêque et duc de Langres (1475, 5 août). — Appointment entre Jean d'Amboise, évêque de Langres, et Barthélémy de Bocerancourt, à propos de la diminution de la pension prise par le grand archidiaque sur l'« esmoulment du seel dud. éveschié...; au moyen des guerres et divisions qui longuement ont

eu et encores ont cours en ce royaume mesmement en dioecèse dud. Langres qui est enclavé joignant et dedans les pays de Bourgogne, les places et maisons dud. éveschié ont este et sont encores presque du tout en ruine et demoyes, le pays est fort depopule, son temporel diminué et quasi du tout en non valeur... » (1481, 14 août). — Quittances données par le cardinal de Saint-Marc à Barth. de Bocerancourt, archidiaque du Langrois, pour le paiement de la pension qui lui était due sur les fruits et revenus de l'archidiacone de Langres et brefs d'Innocent VIII, pape, à propos des retards dans le paiement de cette pension. — Collation d'un canonique et d'une prébende vacante par la mort de René Maiden à Jean d'Amboise, clerc (1495, 15 juillet, parchemin).

G. 993. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 2 pièce papier.

1380-1482. — Archidiaconés. — Langrois. — *Procès établissant le droit de visite du grand archidiaque, Barthélémy de Bocerancourt, sur les prieures.* — Vidimus du procès-verbal de visite de l'église Saint-Amâtre de Langres en 1407: (réparations ordonnées au bréviaire, écrire de nouveau les mots effacés ou déchirés, relier le missel, tenir les lampes allumées, les réparer, avoir deux cierges allumés sur l'autel pendant toute la durée de la messe); procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Amâtre en 1446: (réparer les murs et les chambres); — procès-verbal de visite de l'église Saint-Martin. — «*Briefs, raisons et articles* » proposés pardevant le prévôt de Sens par Jean Jobert grand archidiaque, contre frère Philibert de La Tour «*soy-disant prieur du prieuré Saint-Amâtre de Langres* ». — Soumission de frère Philibert de La Tour, prieur de Saint-Amâtre, à la visite de son prieuré (rouleau, parchemin, 2,50 x 0,30). — Sentence pour maître Barthélémy de Bocerancourt, archidiaque de Langres, contre les religieux, abbé et couvent de Molesmes: «*touchant la visitation et procuration du prieuré de Saint-Didier de Langres.* » (1481, 30 décembre). — Sentence en faveur de M^r Jean Jobert, chanoine et grand archidiaque de Langres, contre Philibert de La Tour, prieur de Saint-Amâtre (1484), etc.

G. 994. (Cahier.) — 48 fol., papier.

1466. — Archidiaconés. — Langrois. — *Registre de visites.* — (Côté N dans l'Inventaire de Barth. de Bocerancourt, pap.). — [f 1:] Jorquenay (*e. de Jorquenayo*);

Humes (e. de *Humis*); Saint-Ciergues (e. de *Sancto-Ciergo*); Perrancey (e. de *Perranceyo*); Mardor (e. de *Mardoto*); [f° 2;] Vauxbons (e. de *Vallebonne*); Saint-Loup-sur-Aujon (e. de *Sancto-Lupo*); Giéy-sur-Aujon (e. de *Giéyo super Aujonem*); Valbraunt (e. de *Vallebrugantem*); Arc-en-Barrois (e. de *Aren*): « die joris arlij' decembris per prefatum dominum procuratorem, requisitus fuit capitaneus castrum de *Arreu Barrensi* ut intraret castrum et ecclesiam ad eam visitandam; qui capitaneus respondit quod preceptum habebat a superiori ne ququam permetteret intrare dictum castrum, ideo prefatus dominus procurator, obstante predicta recusatione, trazit in sacramentum dominum Guillelmum *Vigesse ricarium, Guillelmum Frernol et Nicolaum Monpil, matricularium, eodemque interrogavit de dispositione ecclesie, sacramentorum et ornamentorum ejusdem ecclesie, qui responderunt per eorum prestitum juramentum quod predicta ecclesia et omnia necessaria cultui divino erant bene disposita visitarique missale ejusdem ecclesie et repertum fuit bonus »; Cour-Évêque (e. de *Curia episcopi*); [f° 3;] Aubepierre (e. de *Albopetra*); Lignerolles (e. de *Lignerollis*); Rouvres-sur-Aube (e. de *Rorra super Albam*); Bay (e. de *Baix*); Vitry-en-Montagne (e. de *Vitrego*); Rochetaillée (e. de *Rupecissa*); [f° 4;] Chameroy (e. de *Chanereto*); Voisines (e. de *Voisines*); Courcelles-en-Montagne (e. de *Courcelles*); Vieux-Moulins (e. de *Vieuxmolin*); Noissant-le-Rocheux (e. de *Neudant*); Perrogney (e. de *Perroni*); Praslay (e. de *Pralet*); Aujeuvres (e. de *Aujerra*); [f° 5;] Leuchey (e. de *Leucheyo*); Baissey (e. de *Baisseyo*); Villiers-les-Aprey (e. de *Villario Subtus Apreyo*); Aprey (e. de *Apreyo*); [f° 6;] Bourg (e. de *Burgo*); Villagusien (e. de *Villagusina*); Piépape (e. de *Pleopapa*); Saint-Michel (e. de *Sancto Michael*); Prangey (e. de *Prangeyo*); Saint-Broingt-les-Fosses (e. de *Sancto benigno in fossis*); [f° 7;] Donnemarien (e. de *Donomarinum*); Chassigny (e. de *Chassigneyo*); Saint-Broingt-le-Bois (e. de *Sancto benigno in bosco*); Rivières-le-Bois (e. de *Riviera in bosco*); [f° 8;] Bussières-les-Belmont (e. de *Buseriis*); Corgirnon (e. de *Curlogirone*); Torcenay (e. de *Torcenayo*); Montlandon (e. de *Montelandone*); Plesnoy (e. de *Planeto*); Marcilly (e. de *Marcilleyo*); [f° 9;] Celles (e. de *Cellis*); Andilly (e. de *Andilleyo*); Poiseul (e. de *Puicolis*); Neuilly-Évêque (e. de *Neulleyo*); Bonnacourt (e. de *Bonacuria*); Frécourt (e. de *Frecuria*); [f° 10;] Dampierre (e. de *Dannapetra*); Charmoilles (e. de *Charmoillis*); Lannes (e. de *Lanna*); Charnes-les-Langres (e. de *Charnis*); Champigny (e. de *Champi-**

gneyo); [f° 11;] Bannes (e. de *Bannis*); Orbigny-au-Val (e. de *Orbain au vau*); Orbigny-au-Mont (e. de *Orbain au mont*); Lecey (e. de *Leceyo*); Saint-Maurice (e. d *Saint-Maurice*); Saint-Vallier (e. de *Saint-Valier*); Corlée (e. de *Courlejo*); Chalindrey (e. de *Chalindreyo*); [f° 12;] Heuilley-le-Grand (e. de *Eullejo magno*); Heuilley-Colton (e. de *Ellejo Cothone*); Colhons (e. de *Cothone*).

G. 993. (Cahier.) — 6 folios, papier.

1477. — Archidiaconés. — Langrois. — *Inventaire des papiers de l'archidiaconé.* [f° 1;] « *Inventarium titulorum et documentorum archidiaconatus lingonensis.* Cet inventaire doit demourer es mains de monsieur maistre Nicole Giraut, chanoine de Lengres, mon très espécial seigneur et frère. Bocerancourt. [f° 2;] *Sequitur inventarium sive repertorium certarum litterarum tangentium dignitatem archidiaconalem lingonensem tam titulorum, processuum, instrumentorum visitacionum quam certarum cedularum fundatarum in fine et articulorum existencium in pluribus saccis designatarum juxta eorundem formam et tenorem, existencium in quodam capsula thesauri ecclesie lingonensis per me Johannem Jonqueti, archidiaconum ipsius ecclesie et domini nostri francie regis secretarium, eidem ecclesie capitulo et capsula die xvi^{te} mensis februarii anno domini millesimo iij^{to} lxxj^o restitutarum et repositarum in hunc qui sequitur modum :*

Et primo in uno sacco per litteram A signato in quo existunt plures littere tangentes vicitationem prioratus Sancti Amatoris lingonensis que designanter per alphabetum de retro consignantur, primo quoddam arrestum probatum in curia parlamenti in favorem quondam domini Johannis Jouberti archidiaconi contra fratrem Philbertum de Turre quondam priorem dicti Sancti Amatoris signatum per..... A

Item quosdam litteras regias executoriales dicti arresti signatas per litteram..... B

Item quoddam videlicet visitacionum facturarum per magistrum Johannem de Yannes et Johannem Jouberti, quondam archidiaconos, signatum per..... C

Item quondam copiam unicum explectu allegationis certarum litterarum casus nocivitas impetratum per dictum de turre, quondam prioris, contra dictum magistrum Johannem Jouberti, signatum per..... D

Item quosdam litteras accordii, passatas inter dictos Jouberti et de turre, signatas per litteram..... E

Item certas alias litteras cum explectu casus nocivitas

impetratas per dictum priorem contra dictum archidiaconum signatas per F
 Item quoddam instrumentum visitationis factum in dicto prioratu, signatum per litteram G
 Item quasdam alias litteras impetratas in favorem dicti Jouberti ad audiendum depositionem certorum testium unacum expletibus simul alligatis, signatas per litteram H
 [F^o 2, v^o]: Item unum processum verbale per modum instrumenti factum per Johannem de Sergey, canonicarium, signatum per I
 Item quoddam ceterum in papiro scriptum, continens quatuor folia importantià memorialià predicte materie signatum per K
 Item quasdam rationes sive articulos factas in favorem dicti Jouberti signatas per litteram L
 Item quasdam alias rationes sive articulos in pergamento scriptos et in modum rotuli existentes in favorem dicti Jouberti contra dictum de turre, signatas per litteram M
 Pariformiter, in alio sacco per litteram B signato, sunt visitationes antique dicti archidiaconatus per libros et alios ceteros gradatim per alphabetum consignatos. Et primo quendam librum modernum visitationis facte per magistrum Johannem de Bellomodo quondam archidiaconum in ecclesiis dependentibus a prioratu sanctorum memorata sub anno domini m^o iij^o lxxij^o, signatum per litteram A
 Item quendam alium librum visitationis facte per magistrum Johannem de Vannes, quondam archidiaconum, in ecclesiis predictis dependentibus a dicto prioratu sub anno domini m^o iij^o nonagesimo quinto, signatum per... B
 Item unum ceterum modernum in papiro scriptum in quo existunt aliqui articuli et motiva jurisdictionis archiepiscopalis unacum responsione episcopi lingonensis qui pro tunc erat continens xij. folia vel circa, incipiens in prima linea: ista sunt motiva et finens in ultima linea istis verbis: dum si sit opus; signatum per... C
 [F^o 3:] Item aliud cisternum continens preceptum procuracionum predictorum visitacionum, signatum per litteram D
 Item alium librum visitacionis facte per dictum quondam magistrum Johannem de Vannis sub anno domini millesimo iij^o nono, incipiens per anno et finens per undecimo, signatum per litteram E
 Item aliud cisternum in papiro scriptum continens xv^o folia incipiens in primo folio: Carta donacionis et finitus in ultima linea sub verbo: sepelietum est, super

juribus sanctorum memoratum et membrorum epus signatum per F
 Item quosdam cisternos simul ligatos ubi sunt visitationes facte per dictum archidiaconum, signatas per... G
 Item in alio sacco signato littera C in quo sunt plures allegaciones, juris memorabilia, articuli, processus, citaciones, expletus et plura alia hęc per alphabetum consignata tangencia annuum pensionem archidiacono predicti contra R, in christo dominum episcopum lingonensem. Primo unum librum coopertum in pergamento in quo in principio libri est quedam copia citacionis ad instanciam dicti donati lingonensis que incipit: per venerabile ac etiam quasdam exceptiones traditas per dominos de capitulo lingonensi, que descriptum impetratum per dictum episcopum contra dictos dominos de capitulo et magistrum Johannem Jouberti archidiaconum et exceptiones etiam traditas per dictum archidiaconum artientis traditi per dictum episcopum et quasdam rationes traditas per dictum capitulum et archidiaconum et in ultima linea libri et verbo ultimo est: disposcitur esse implorandum, signatum per... A
 Item quodam cisternum in modum libri non coopertum in quo in principio est quedam copia citacionis discernite per magistrum Jacobum Guot, judicem subreceptorum, in qua citacione inseruntur bulle excentoriales pensionis debite predicto archidiacono, tempore Martini pape, impetrate sub data: datum Rome apud apostolos, nonas marcii, pontificatus anno undecimo et quedam alie citaciones, articulos, rationes et plura alia sermentia [v^o]: in materia in quo cisternum et ultimo folio ejusdem ac linea et verbo ultimis sunt hęc ditiones: ubi fueris implorandum, signatum per B
 Item plures cedulas, in jure exceptiones, articulos et allegaciones tam pro parte episcopi quam archidiaconi tandem, unacum allegatas cum corobulo, signatas per... C
 Item unum aliud cisternum in quo est quidam processus verbalis factus per magistrum Petrum Generals notarium apostolicum ad instanciam predicti episcopi contra predictum archidiaconum signatusque in jure suo signo autentico, consignatum per litteram D
 Item unum aliud cisternum in quo est copia instrumenti intimacionis interjecte appellacionis ejusdem archidiacono predicte, consignatum per litteram E
 Item copia ejusdem sentencie sive ordinationis lite ad utilitatem predicti episcopi contra predictum archidiaconum consignata per F
 Item duo memorialia unacum existencia ad utilitatem archidiaconi predicti consignata per litteram... G

Item duo cisternarum simul cum cordulo ligati uniusque et episcopi materie et forme, continentes in quibus sunt articuli traditi per archidiaconum contra episcopum predictos et in facto consistentes signati per litteram..... H

Smiliter unum aliud saccum consignatum per litteram D, ubi sunt bullae principales pensionis, processus et alie pensiones in et super dicta pensione dicti archidiaconatus impetratae et plura alia documenta per alphabetum hic consignata: primo bulla Clementis pape super pensione annuati dicti archidiaconatus in plumbis cum cordulis circumcis bullata, signatum per..... A

Item quondam aliam bullam Martini pape quinti cum cordulo canapis plumbatam, executorialem predictae bullae, signatam per..... B

Fº 4: Item processus dicte bullae executorialis predicti Martini, qui incipit Robertus, signatus per litteram..... C

Item sententia per R. d. cardinalem spoletanensem, lata super pensione quadringentorum florenorum archidiacono lingonensi per episcopum lingonensem pro tempore debita, signata etc. per litteram..... D

Item quodam citatio, concessa per Henricum de Salbris, decanum beate Marie de Belva, eduenensis diocesis, commissarium auctoritate apostolica deputatum virtute ejusdem bullae Nicolai pape quinti, signata per..... D

Item quondam aliam bullam plumbatam in casu appellati, impetratam per dictum quondam archidiaconum signatam per litteram..... E

Item sententia arbitratis lata in favorem dicti quondam archidiaconi contra priorem sancti desiderii super visitatione dicti prioris et prioratus, signata per litteram..... F

Item quodam instrumentum renunciacionis appellacionis interjecto per dominum Symonem de placencia, priorem prioratus sanctorum geminorum, signatum per..... G

Instrumentum procuracionis concordie faciende inter predictum archidiaconum et priorem et conventum sanctorum geminorum signatum per..... H

Item vidimus ejusdem sentencie arbitratis late in favorem predicti quondam archidiaconi occasione visitacionis contra priorem sancti desiderii, per..... I

Item quasdam litteras testimoniales a decano et capitulo ecclesie predictae per dictum quondam Joberti emanatas, signatas littera..... K

Item instrumentum visitacionis facte in prioratu sancti desiderii per dictum quondam archidiaconum, signatum per litteram..... L

Item instrumentum visitacionis per dictum quondam

archidiaconum in prioratu de sancto Genulpho, signatum littera..... M

Item quasdam litteras casus noxialis emanatas per dictum quondam archidiaconum contra priorem sancti Martini, signatas per litteram..... N

Item unum cisternam continens aliquos articulos traditos quibusdam arbitrariis, arbitratoribus et amicabilibus compositoribus debati quod tunc morebatur inter dictum quondam archidiaconum et priorem prioratus sanctorum geminorum, signatum littera..... O

Au doz.

[Nº:] Uterius unum saccum signatum E in quo sunt plura instrumenta et documenta tangencia visitaciones prioratum comitatus lingonensis et primo unum instrumentum visitacionis facte per magistrum bartholomeum de Bocrancourt, archidiaconum lingonensem, in prioratu sancti genulphi ac etiam monicionis et excommunicacionis facte contra priorem dicti loci ob non parucionem mandatorum dicti archidiaconi, signatum..... A

Item aliud instrumentum absolucionis obtente per ipsum priorem sancti genulphi a sententia excommunicacionis contra eum lata per dictum archidiaconum, signatum B. Item unum aliud instrumentum in quo est recognitio et emologatio per quas ipse prior recognovit se et suum prioratum fore visitabiles per dictum dominum archidiaconum et se tenuit pro visitato, signatum..... C

Item quodam instrumentum visitacionis facte per dictum archidiaconum in prioratu sancti desiderii signatum..... D

Item aliud instrumentum per quod frater Guillelmus Radulphi, prior dicti prioratus sancti desiderii, recognovit se et dictum suum prioratum fore visitabiles per ipsum archidiaconum sequi et suum prioratum tenuit pro visitatis et composuit eum dicto archidiacono de sua procuracione ac etiam de jocundo adventu signatum..... E

Item unum folium papiri in quo continentur visitaciones facte per magistrum Johannem Jonqueti, archidiaconum lingonensem, in prioratibus sanctorum Amatoris, Martini et Desiderii lingonensis in lra, signatum per litteram..... F

Item unum registram visitacionum factarum per dictum Jonqueti archidiaconum seu ejus procuratorem in anno millesimo CCCº lxxijº signatum..... G

Item unum aliud registram visitacionum factarum per magistrum Anthonium Brun procuratorem dicti Jonqueti archidiaconi in anno Mº CCCº lxxjº signatum..... I

Item aliud instrumentum visitacionis facte per

supradictum magistrum Bartholomeum de Bocerancourt, archidiaconum lingonensem, in prioratu sancti Martini lingonensis, necnon recognitionis et post facto per fratrem hugonem de Tournay, priorem dicti prioratus, erga dictum archidiaconum de suo jure visitandi ac etiam emologationis seu ratificationis dicte visitationis, nec non solutionis XXXij grossorum pro procuracione ipsius archidiaconi signatum..... I

Item sententia lata in curia romana per reverendissimum in christo patrem dominum cardinalem Spoletanensem super pensione quadringentorum florenorum auri de camera archidiacono lingonensi per episcopos lingonenses pro tempore debita ad utilitatem magistri Johannis Jonqueti tunc archidiaconi et contra reverendum patrem Guidonem tunc episcopum lingonensem obtentata signatum..... K

[F^o 5:] *Item instrumentum compromissionis facte per reverendum patrem dominum Guidonem tunc episcopum et Johannem Jonqueti archidiaconum lingonensem de suis discordiis in personam reverendissimi domini cardinalis rothomagensis, signatum..... L*

Item alia bulla per quam reverendissimus dominus cardinalis rothomagensis, judex et commissarius in hac parte a summo pontifice deputatus, confirmavit predictam sententiam reverendissimi domini cardinalis spoletanensis et nichillominus de consensu predictorum tunc episcopi et archidiaconi lingonensis et quandiu quilibet eorum in sua dignitate presideret predictam pensionem quadringentorum florenorum moderavit et ad ducentorum et quinquaginta ducentorum summam reduxit signatum..... M

Item aliud instrumentum per quod idem reverendus pater dominus Guido, episcopus lingonensis, acceptavit, ratificavit et emologavit predictam sententiam confirmatoriam dicti reverendissimi domini cardinalis rothomagensis, signatum..... N

[F^o 6:] *Inventarium titulorum et documentorum archidiaconatus lingonensis pro ma. B. de Bocerancourt ipsius archidiaconatus archidiacono.*

[Au folio 5 est attachée la feuille de prêt, r^o et v^o:] *Die festi sancti Valerii (14 juin) anno MCCCC LXXVII^o capte fuerunt in serinio titulorum archidiaconatus lingonensis littere et registra visitacionum que sequuntur per venerabilem virum magistrum Nicolaum Gerault, procuratorem venerabilis viri magistri B. de Bocerancourt archidiaconi; videlicet in sacco signato D instrumentum concordie facte inter dominum archidiaconum et priorem sanctorum Geminorum, signatum H. Item in eodem*

sacco unum aliud instrumentum super renunciacione ejusdem appellacionis facte per dominum Symonem de Placentia, priorem prioratus dictorum sanctorum Geminorum, signatum G; item in sacco signato B registrum visitacionis magistri Johannis de Vannis, quondam archidiaconi lingonensis, anni MCCCC VII; item in eodem sacco registrum visitacionum magistri Jo. Joberti anni MCCCCXlvi; item in sacco signato A quedam memoralia signata K et M. de pluribus materiis et processibus archidiaconatus.

[En marge: restitute fuerunt.

[X^o:] *Die lune ante festum beatorum symonis et jude (26 octobre) anno Lxxviij^o captum fuit sacco signatum B et contentum in eodem per venerabilem virum magistrum B. de Bocerancourt archidiaconum, presentibus N. Girault et G. Odot, canonicis lingonensibus. [en marge:] restitutum.*

Die sabbati post martirium yterii capti fuerunt sacci signati D et C et contenti in eisdem per dictum dominum archidiaconum.

[En marge:] *restitutum in presenciam mei.*

Die martis in festo sancti Bernardi .xx^o mensis augusti, anno domini millesimo quingentesimo quarto, capte fuerunt in sacco signatum D. per venerabilem virum magistrum Johannem de Beaumont archidiaconum lingonensis, littere, bulle et instrumenta sequentia: videlicet primo bulla compositiois archidiaconatus lingonensis Clemencii pape vij; item bulla rescripti Nicolai pape quarti signata E; item bulla executiva pensionis archidiaconatus lingonensis litterarum apostolicarum martini pape quinti signatum B. Item appellacio inscriptionis signata D; item processus pro archidiacono lingonensi signatus C. Sic sunt quinque littere cum dicto sacco.

[Sign.:] de Beaumont.

G. 996. (Liasse). — 6 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1497-1510. — Archidiaconés. — Langrois. — « *En ce sac sont les dispenses de feu M^r Jehan de Beaumont ad beneficia obtinenda, procioston de l'archidiaconé, indult de visites, prothonotariat, le serment sur icelluy, son doctoral et plusieurs autres pièces et signatures.* » — Mandement du chapitre notifiant la réception au canonical de Jean de Beaumont (1497, 24 novembre). — Mandement d'Antoine de Châlon, évêque d'Autun, à Jean de Beaumont, curé de l'église paroissiale de Saint-Christophe en Briionnois (Saône-et-Loire) pour le dispenser de recevoir la prêtrise pendant sept ans à cause des longues

études qu'il a faites en la « fameuse » université de Poitiers 1497. 28 mars, orig. parch., scellé de cire rouge sur simple queue. — Mandement de Jean Pesquet, chanoine de Langres, grand vicaire de Monseigneur d'Amboise, à Jean de Beaumont pour lui conférer la dignité de grand archidiacre, vacante par la résignation de Pierre Froitier (Paris, 1504. 31 juillet). — Indult de Jules II. donnant à M^r Jean de Beaumont le droit de visiter sa vie durant en les limites du grand archidiaconé de Langres tous les monastères et autres lieux d'église (1502. 25 mai; orig. parch., bulle sur laes de soie). — « *Littera doctoratus* ». — Dispenses diverses, en particulier: pour acquérir les ordres sacrés; pour célébrer l'office suivant le mode romain, pour acquérir en commende le prieuré de Sixte (commune de Michery, Yonne) (4), etc.

G. 997. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1508-1517. — Archidiaconés. — Langrois. — « *Pour maistre Jehan de Beaumont, archidiacre de Langres, complainant et demandeur, contre maistre Gilles de Giey, chanoine de Langres, prieur de Saint-Gengoul, opposant, défendeur.* » — Procédures relatives à un procès intenté par devant le bailli de Sens par Jean de Beaumont à Gilles de Giey, prieur de Saint-Gengoul, à Langres.

G. 998. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1513-1515. — Archidiaconés. — Langrois. — *Procédures relatives à un procès entre le grand archidiacre, Jean de Beaumont et les habitants de Saint-Geosmes à propos du droit de visite en l'église de Saint-Geosmes.* — « Ce sont les possessions et saisines esuelles se entent faire maintenir noble et circumspecte personne maistre Jehan de Beaumont, chanoine et grant archidiacre en l'église de Langres, à l'encontre de maistre Jehan Thibault, curé et recteur du lieu parrochial de l'église de Saint-Iosmes... etc. »

G. 999. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1500 (circa). — Archidiaconés. — Langrois. — *Procédures à propos du droit de visite de l'archidiacre*

(4. Je dois à l'obligeance de mon confrère, M. Ch. Poret, archivist de Yonne, d'avoir pu identifier ce prieur bénédictin qui dépendait de l'abbaye de Poitiers au diocèse de Langres et est orthographié *Cytes* dans la commende donnée à Jean de Beaumont.

dans le prieuré de Flagey; — la cure de Baissey; — l'abbaye d'Auberive; — la cure de Vauxbons.

G. 1000. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1507-1529. — Archidiaconés. — Langrois. — *Procédures et pièces à propos du paiement de la pension due à Jean de Beaumont comme grand archidiacre.* — Mandats de paiement donnés par le chapitre au scelleur de Langres. — Copie de la sentence qui condamne le fermier de l'évêque à payer au grand archidiacre certains arrérages dus sur sa pension; — « double de l'accomodement entre l'évesque de Langres et moy touchant ma pension »; — extraits de comptes: — « instrument contre Estienne Gillebert, sergent de monsieur le grand archidiacre, l'an mil cinq cens et dix neuf, le septiesme jour du mois de may, heure de six heures après midi », etc.

G. 1001. (Cahier.) — 24 fol., parchemin.

1512. — Archidiaconés. — Langrois. — « *Extraiets, copies et transumptz faictz par moy Symon Pricey, sergent à cheval du roy, nostre sire, au bailltiage de Sens, en vertu de certaines lectres royaulx contenans compulsoire données en date a Paris le vingt septiesme jour de novembre l'an mil cinq cens et douze des bulles, sentences et instrumens cy après transcripites et copiées aux craiz originaulx à la diligence de noble et venerable personne maistre Jehan de Beaumont, grant archidiacre en l'église cathédral de Langres, impetrant de lectres royaulx, demandeur et complainant en cas de saisine et de nouvelleté en certaine cause neue et pendant parlerant messteurs des requestes du palais du roy nostre sire à Paris, entre ledit impetrant et demandeur d'une part et reverend père en Dieu monseigneur l'eresque dudit Langres, per de France, défendeur et opposant.* »

G. 1002. (Cahier.) — 104 fol., papier.

1512. — Archidiaconés. — Langrois. — Double du cahier précédent.

G. 1003. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1512. — Archidiaconés. — Langrois. — Inventaire en double exemplaire des pièces contenues dans les précédents cahiers. — « Pièces que maistre Jehan de Beaumont, grant archidiacre de Langres, veult estre veues par le conseil pour le paiement de sa pension: et premièrement la coppie de la bulle de notre saint

père Clement septiesme, pape de Rome, donnée en Avignon *tertio nonas junii* le neufiesme an de sa papauté par laquelle est narré que d'ancienneté le grant archidiaire de Langres par prevencion avoit pareille jurisdiction que l'evesque dud. Langres et pour apaiser les noises et debats qui en venoient, au moien desquelz les crimes et delictz souvent demouroient impugnez, en la presence des procureurs de Bernard lors evesque et de Jehan Poterii archidiaire; et de leur consentement fut statué et ordonné par led. pape Clement septiesme que doresnavant toute la jurisdiction dud. archidiaire seroit et apartiendrait aud. evesque de Langres et afin que la dignité archidiaconale ne demourast sans douaire fut statué et ordonné que, en recompense de lad. jurisdiction, led. archidiaire qui lors estoit et qui seroit pour le temps avenir prendroit tous les ans quatre cens ducatz de ferrance...; plus la copie d'une autre bulle qui se commance *Martinus episcopus servus servorum* donnée à Rome *nonas maii*, l'an dixiesme de la papauté dud. Martin pape cinquiesme, laquelle bulle s'adresse aux doiens de l'église Nostre Dame de Dole au diocèse de Besançon et aux officiaux de Besançon et de Chaalon sur la Saône et est narrative de lad. bulle et constitution dud. pape Clement septiesme; par laquelle seconde bulle ung nommé Jehan Jobert lors grant archidiaire dud. Langres donne à entendre que combien que Charles, lors evesque dud. Langres, et ses predecosseurs eussent accoustumé de paier lad. pencion de quatre cens ducatz, neantmoins led. evesque estoit refusant de luy payer, et à ceste cause la cause auroit esté commise *Jordano episcopo* lequel auroit mis et restitué led. archidiaire de Langres en sa possession et condempné led. Charles, evesque de Langres, à luy paier lad. pencion tant du temps passé que du temps advenir, laquelle sentence auroit confirmée *per Franciscum episcopum*, etc. »

G. 1004. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1529-1542. — Archidiaconés. — Langrois. — *Procédures relatives à un différend entre Richard Roussal, chanoine, et Jean Damoncourt, à propos du grand archidiaconé.*

G. 1005. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1568-1579. — Archidiaconés. — Langrois. — *Quittances données à Anne du Châtelet, grand archidiaire, de certaines sommes par lui payées.*

G. 1006. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1546-1717. — Archidiaconés. — Langrois. — *Procédures relatives à la visite des prieurés et au paiement de la pension des grands archidiaconés.*

G. 1007. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1451-1604. — Archidiaconés. — Langrois. — *Prices diocèses.* — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale de Champigny: « fut commandé que ou messel de deux volumes en l'ordinaire et en ung petit psalter soit fais de fremans et des clos: *Item* que le grand psalter soit relié dedans la feste de la Nativité Nostre Seigneur » (1451). — Vente à Didier Roillant, Jean Roillant son frère, Jean Theveny et Blaise Martin, laboureurs, habitants à Noidant-le-Rochoux, d'un certain bois « assis près le finage de Perreugney, appelé communément le Quartain » (1536, 14 novembre). — Indult des visites du grand archidiaconé en l'an 1561. — « Enquete et examen des témoins faite... contre Jehan Lhostel, fermier des amendes du seigneur reverendissime evesque duc de Lergres, pair de France » (1572). — « Mémoire des meubles qui sont esté trouvés en la maison de Messire Nicolas Gurard » (s. d., fin du XVI^e siècle).

OFFICIALITÉ

G. 1008. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1707. — Officialité. — *Requêtes, dépositions et enquêtes.* — Requête de Fr. Poinsot, laboureur, demeurant à Pressigny, demandant punition du curé doyen de Pierrefaites, coupable de violences à son égard en pleine église: le jour de la Conception Notre-Dame, il l'a frappé « à tour de bras » de grands coups d'encensoir derrière la tête. — Requête de Bidier Ferrant, marchand de Rugny (Yonne), pour demander information contre certains malfaiteurs du lieu; le six septembre (1707), ayant acheté des cercles de cuve « de bois de boulin », longs de trente-cinq pieds, il les avait mis à tremper la nuit de Notre-Dame, 8 septembre, dans le gué proche la fontaine: certains mal intentionnés les tirèrent et les mirent en pièces. — Requête en dispense présentée par Cl. Varney, fils du procureur fiscal en la justice du Pailly et Jeanne Varney, fille de Jean Varney, laboureur, demeurant à Caquerey, parentes au quatrième degré: ils ne peuvent recourir au pape « à cause de leur pauvreté, estant obligés de vivre de leur traitement journalier et industrie ». — Requête en dispense présentée par Georges Theriot et Françoise Hairoin de Be-

neuvre, parents au quatrième degré: ils ne pourraient se marier ailleurs « à cause de la petitesse du lieu de Beneuvre, sujet à main-morte et composé de cinquante ou soixante feux ou environ ». — Requête présentée par le procureur du roi en la maréchaussée de Tonnerre à propos d'une demande d'Edme Leauté, fils de David, laboureur, demeurant à Tissey (Yonne): un certain Nicolas de Lomeau, vigneron, aurait attendu Léauté à la nuit tombante sur le grand chemin qui va de Vezinnes à Tissey, alors que celui-ci revenait sur une charrette. Il est interpellé par de Lomeau: « bougre de chien il y a longtemps que je t'en veux et que je te cherche ». En même temps, celui-ci lui lâche un coup de fusil. Son épaule gauche est traversée, la clavicle brisée, et il demeure un certain temps comme mort sur la charrette. — Requête d'Antoine Choquard, huilier, demeurant à Lavilleneuve-au-Roi: on lui aurait coupé un pommier dans son verger; une nuit on aurait ouvert la porte de son huilerie, vidé un sac et une besace pleine de navette et emporté vingt-deux pintes d'huile qui appartenaient à divers particuliers. — Requête d'une demoiselle Anne Mathon, divorcée d'un garde du corps de Tonnerre, contre plusieurs particuliers du lieu de Tonnerre: depuis trois mois et plus, certains particuliers à elle inconnus ont tenu « des discours scandaleux contre l'honneur et la réputation de la suppliante, disans qu'elle estoit une p. . . , une m. . . . , que sa maison estoit un b. . . . , qu'elle se souloit tous les jours, qu'elle avoit menacé de mettre le feu et qu'elle retiroit chez elle les jeunes femmes et les jeunes filles de Tonnerre dont elle faisoit un commerce infâme et que l'un desd. quidams a dit: il faut que j'estouffe ceste chienne ou que je l'ay étranglé: je ne me soucis pas de mourir que je ne l'ay égorgée ». Pendant une absence, on lui a dérobé « quatre jupes, un drap de lit, dix serviettes, deux napes, deux grands tabliers, sept chemises, deux estuves, une chaufrette, un sacq, une paire de manches d'écarlate, une paire de bas de laine et plusieurs doublures d'habits, du fil et des cornettes et un corset de basin », etc., etc.

G. 1000. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1731-1732. — Officialité. — *Requêtes, dépositions et enquêtes.* — Enquête contre, « un certain quidam audacieux » accusé d'avoir employé toutes sortes de pratiques « illicites et pernicieuses » pour séduire Marie-Jeanne Feuillebois, fille mineure de Jacques Feuillebois, bourgeois et premier échevin de la ville de Chablis (Yonne). — Plainte par devant le bailli d'Orges, présentée par Fran-

çois Bauval, ancien greffier, commis du bailliage de Chaumont, Balhazard Doré, François Lévêque, marchands de Chaumont, Pierre Gallon, marchand de Vignory, au sujet d'un vol dans la succession de Joseph Bauval, d'Orges, avant l'apposition des scellés: des inconnus auraient dérobé les objets les plus précieux « argent monnayé, marchandise de drapperies, plusieurs douzaines de paires de bas, plusieurs pièces de toile blanche, plusieurs tonnes de harans et mortie, des fayances et ouvrages de poterie, des paquets d'épingles, le tout de la valeur de plus de deux cens livres ». — Plaintes au sujet de vols de gerbes commis la nuit par des habitants du lieu de Saint-Geosmes, au sujet de vols dans les bois, au sujet d'un vol d'une certaine somme destinée à payer les réparations ordonnées dans l'église de Poulangy par l'archidiacre lors de sa dernière visite. — Requête au bailli de l'abbaye d'Auberive présentée par les héritiers d'un certain Clerget, « vivant garde des bois de l'abbaye », au sujet du vol commis par plusieurs inconnus d'objets et d'effets appartenant à la succession: « et notamment une pièce de toile commune de trente-six aunes qui fut travaillée chez un tixier du lieu de Bay, peu de temps avant la moisson dernière, une chemise de toile fine et plusieurs autres de toile commune toute neuve à l'usage du deffunt et des cravattes dont l'une est de toile mousseline: qu'il se manque aussi plusieurs pièces d'étain commun et notamment un chandelier et sa lampe, deux escuelles, une esguyere et deux assiettes, huit livres pesant de laine et huit livres d'ouvrage destinée pour faire du droguet avec lesd. huit livres de laine, qu'il y avoit aussi une couverture d'enfant teint en rouge et qu'il manque encore plusieurs draps de lit, d'autres linges, meubles, effets et ustanciles et encore la grenne d'olivette, amassée la présente année dans les places à charbons des bois de laditte abbaye et le reste des grennes de moutardes de la menue récolte », etc., etc.

GRAND SÉMINAIRE

G. 1010. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1616-1770. — Grand Séminaire. — *Pièces relatives au procès entre l'évêque de Langres, le maire et échevins de la ville, d'une part, et les P.P. de l'Oratoire, de l'autre, à propos de l'établissement du séminaire.* — Traité entre l'évêque Sch. Zamet et le P. de Bérulle, pour l'établissement du séminaire (13 août 1616). —

Consentement de la municipalité à l'établissement du séminaire (1629). — Requête signée des principaux habitants de Langres, présentée au roi, à Dijon, en 1629, contre l'établissement d'un collège dirigé par les P. P. jésuites à Langres « principalement pour ce que vostre. ville est plustost une ville de guerre que d'estude, frontiere des pais du comté de Bourgogne possédé par l'Espagnol, Suisse, Allemagne, Lorraine, vos sujets et habitans de vostre. ville de Langres, obligés de tout temps immémorial à la garde d'icelle de jour et de nuit, sans autre assistance que des habitans pauvres et obérez pour les grands debtes qu'ils ont esté contrainct de contracter pendant les réignes des rois Henry troisiésme et Henry le Grand... sans aucun trafic ny commerce, des plus devotes et catholiques de vostre royaume, etc. Fut encores dès lors remonstré à Sad. Magesté defuncte que vostre. ville est honorée d'un célèbre clergé, évesché, duché et pairie de France, possédé à présent par l'un des plus pieux, digne et capable prélat de vostre royaume, d'une église cathédrale composée de cinquante-deux chanoines outre les dignités et archediacles, et plusieurs autres ecclésiastiques en grand nombre, trois paroisses fournies de personnages capables et sullisants, trois prieurés en l'enclos de vostre. ville », etc. [A la fin « noms et qualités » de ceux qui ont signé la requête :] « M^r Nicolas Piétrequin, promoteur, chantre et chanoine ; M^r Jean Fourret, chanoine ; M^r Étienne Courtet, chanoine ; M^r Claude Roux, chanoine et curé de Saint-Pierre ; M^r Anselme Plusbel, chanoine ; M^r Edme Petit, chanoine ; M^r Gilles Bourrellier, chanoine ; M^r François Garnier, chanoine ; M^r Jean-Baptiste Roussel, prieur de Bourg ; M^r Jean Delecey, curé de Saint-Amâtre ; M^r Claude Milleton, prêtre, chapelain ; M^r Philibert Piétrequin, lieutenant particulier, cy-devant eschevin ; M^r Claude Blondel, conseiller au siège royal, cy-devant eschevin ; M^r Antoine Plusbel, aussy conseiller et cy-devant maire ; Claude Humbelot, escuyer, bailly du duché de Lengres, seigneur de Maulain ; M^r Didier Febvre, président en l'élection, cy-devant eschevin ; M^r François Champaigne, premier esleu ; M^r Anselme Petit, esleu ; M^r Richard Febvre, esleu ; M^r Jean Petit, esleu ; M^r Jean Veron, ancien advocat ; M^r Claude Courtet, advocat ; Edme Dacier, escuyer, seigneur de Saulle ; M^r François Moussu, advocat ; M^r Jean Petitjean l'aîné, marchand, cy-devant eschevin ; M^r Jean-Baptiste Blondel, advocat ; M^r René Letondeur, bourgeois ; M^r Charles Mairey, advocat ; M^r Jerosme Veron, advocat es cours

royalles ; M^r Nicollas Fourret, procureur es cours royalles ; M^r Philibert Guerey, procureur et cy-devant eschevin ; M^r Estienne Monginot, procureur en l'élection ; M^r Joseph Labonne, procureur en l'élection ; M^r Estienne Guerey, procureur es cours royalles ; M^r Jean-Jacques Louis, procureur es cours royalles ; M^r Pierre Mongin, notaire royal ; M^r Claude d'Agenville, notaire royal ; Louis Sergent, marchand ; M^r Nicolas Humbelot, bourgeois ; Jean Petitjean le jeune, marchand ; M^r Jean-Jacque Carpon, bourgeois ; M^r Jean-Baptiste Petitjean, bourgeois ; M^r Pierre Petitjean, bourgeois ; Simon Guillaume, sergent royal ; Antoine Guiotet, sergent royal ; Michel Bassignot, sergent royal ; Pierre Oudelin, sergent royal ; Oudinet Oudelin, sergent royal ; Pierre Calmelet, sergent royal ; Michel Viard, huissier audiencier ; Antoine Esprit, sergent royal ; Hugues François, sergent royal ; Claude Tassin, sergent royal ; Nicolas Vautherin, sergent royal ; Bricc Guillaume, greffier au bailliage de S. Geosmes ; Africain Louys, M^r chirurgien et lieutenant du premier médecin du roy ; Pierre de Vaux, chirurgien du roy ; Michel Andrieu, escuyer ; Richard Tassel, peintre ; Alexis Husson, cy-devant notaire royal ; Pierre Humbelot, marchand ; Jean Frerot, paticier ; Nicolas Meschet, marchand-tanneur ; Nicolas Laurent, marchand-tanneur ; Simon Boiset, m^r chirurgien ; Antoine Regnault, marchand ; Michel Bourrier, marchand ; Jean Louis, m^r orphèvre ; Didier Midy, m^r orphèvre ; Jean Garnier, marchand ; Et. Tacet, brodeur ; Claude Journée, marchand ; M^r Didier Follot, escrivain ; Michel Chichu, m^r orphèvre ; Ant. Denisot, marchand ; Fr. Parisot, marchand-tanneur ; Claude Petré, peintre ; Pierre Lapinot, marchand ; Mammès Boulerot, marchand ; Jacque Bedot, tanneur ; Grégoire Desprey, cordonnier ; Nicolas Simon, cordonnier ; Antoine Milleton, tanneur ; Nicolas Gillot, marchand ; Nicolas Parisot, tanneur ; Claude Jardel, tonnelier ; François Gérard, marchand ; Claude Logerot, m^r boulanger. » — Extraits des registres de délibérations de la Chambre ecclésiastique (1657-1669). — Etat des meubles achetés pour chaque chambre du séminaire (1681). — Mémoire sur la propriété des bâtimens du séminaire. — Inventaire des pièces produites devant le roi à propos du procès des P. P. de l'Oratoire avec l'évêque (1737). — Requetes de l'évêque au roi. — Jugement des commissaires généraux du Conseil (1737, 6 septembre). — Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui maintient l'évêque et ses successeurs dans le droit d'être seuls supérieurs et administrateurs tant au

spirituel qu'au temporel du séminaire de la ville de Langres (1738, 12 juillet). — Pièces relatives à l'intervention de l'hôtel de ville (1740). — Inventaire sommaire des titres produits par les P.P. de l'Oratoire (1752, 27 janvier), etc.

G. 1011. (Registre.) — 263 fol., papier.

1633-1742. — Grand Séminaire. — « *Extrait des pièces produites par les P. P. de l'Oratoire pour les procès que Monseigneur l'Evêque de Langres a contre eux dans l'estat qu'il est depuis l'arrêt du 12 juillet 1738* ». — [f° 263:] « fait par moy Augustin Martenot, chanoine de l'église de Langres, archidiacre de l'Auxois, député des curés à la Chambre ecclésiastique et par elle fondé de procuration en 1739 pour aller à Paris travailler à cette affaire. Donné en ladite ville le 15 juin 1742. [sign:] Martenot. »

G. 1012. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1460-1774. — Grand Séminaire. — *Pièces relatives à la cure de Saint-Amâtre et à son union avec le Grand Séminaire.* — Transaction entre le prieur de Saint-Amâtre et les curés et paroissiens de lad. église (24 mai 1460). — Enquête pour frère Robert Gaingne, prieur de Saint-Amâtre, contre Odinet Gontran, curé de Giey-sur-Aujon (1552). — Extrait des statuts de l'église Saint-Amâtre (1607). — Consentement de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon à l'union de la cure à la congrégation de l'Oratoire (1625). — Enquête sur la prétention du curé de Saint-Amâtre d'enterrer les prêtres de l'Oratoire (1634). — Inventaire des papiers concernant la réunion de la cure Saint-Amâtre à la maison de l'Oratoire (1640). — Décret d'union de la cure de Saint-Amâtre aux prêtres de l'Oratoire (7 déc. 1640). — Baux de la maison de Saint-Amâtre. — Pièces relatives au droit de paste de MM. de Saint-Amâtre. — Procès, enquêtes et mémoires divers, etc.

G. 1013. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1629-1771. — Grand Séminaire. — *Procès du Grand Séminaire avec le curé de Saint-Amâtre.* — Fulmination de la bulle d'union du prieuré de Saint-Amâtre (1629). — Inventaire de production pour les supérieurs du séminaire contre le curé de Saint-Amâtre. — Causes et moyens d'appel pour le Séminaire contre le curé de Saint-Amâtre. — Lettres des sémi-

naires des diocèses voisins à propos de divers usage suivis dans les séminaires (1770). — Mémoires divers du curé de Saint-Amâtre et remarques du séminaire sur ceux-ci (1771). — Plan de défense du séminaire contre le curé de Saint-Amâtre, etc.

G. 1014. (Liasse.) — 140 pièces papier, 2 parchemin.

1648-1789. — Grand Séminaire. — *Fondations.* — Extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville concernant les résolutions de la Chambre ecclésiastique à propos de l'établissement du Grand Séminaire (1619). — Fondation de Nicolas Girard, prêtre chapelain en l'église Saint-Mammès (1648); — fondation de l'évêque La Rivière (1669); — fondation de l'archidiacre Cordier (1671); — traité entre l'évêque de Langres et le Père Amat de l'Oratoire par lequel ce Père s'oblige de recevoir l'établissement du petit séminaire (1674); — fondation d'une place au petit séminaire par P. Bresson (1689); — fondation de deux places de séminaristes par M. Lebrun (1700); — ratification par les Oratoriens d'une fondation de 10.000 livres faite par le sieur Lebrun pour recevoir deux jeunes clercs au séminaire (1700); — établissement du petit séminaire (1671); — confirmation de l'établissement d'un séminaire pour les jeunes clercs du diocèse (1674); — fondation de deux lampes par Jeanne Poisse (1674); — conclusions du chapitre à propos de l'établissement d'un petit séminaire (1674); — copie du contrat passé avec l'évêque de Langres pour l'établissement des prêtres de l'Oratoire; — fondation d'une place de clerc du diocèse par Pierre Bresson, curé de Soyers (1689); — fondation par Pierre Gaillard, doyen de Langres (1698); — fondation par François Lebrun, prêtre (1700); — traité portant supplément de fondation et rente viagère de 50 livres pour les prêtres de l'Oratoire; — fondation d'une bourse annuelle par Simon Parisot, chanoine (1704); — mémoire des déboursés faits par Renaudot, notaire royal, au sujet de diverses fondations (1706); — testament de M. Amat, chanoine et archidiacre (1710); — testament de Jacques Fitzjean (1714); — nomination de bourses au grand séminaire par l'évêque (1628-1735); — nomination de bourses au grand séminaire par le chapitre (1726-1749); — remarques sur l'état des fondations donné par les PP. de l'Oratoire en 1742; — fondation d'une mission à Parnot (1761); — ordonnance de l'évêque « en forme de règlement pour ses séminaires » (1766); — fondations de M. de Caqueray, abbé de Longuay (1750-1771); — copie

de l'assignation donnée à MM. les Supérieurs, Syndic et Directeurs du séminaire par MM. du Chapitre au sujet des fondations de M. Parnot et du P. Amat (1762); — fondation d'une bourse par M. Rallet (1766); — donation de deux contrats sur le clergé par M. de Lenzeulle (1769); — mémoire sur les messes fondées au séminaire et omises depuis 1738; — consultation de deux avocats au Parlement de Paris au sujet des pouvoirs des chapitres de cathédrales pendant les vacances du siège (1770); — fondation d'une bourse par M. Lebrun, à la nomination de MM. de Saint-Pierre (mars 1776); — extrait du mandement de l'intendant de Champagne au sujet de l'exemption des élèves du séminaire à la milice (1778); — fondation d'une bourse par M. Rallet (1783); — fondation du chanoine Henry (1786-1789); — mémoire pour MM. du Chapitre touchant la place gratuite qu'ils ont à désigner au séminaire (1789); — état des fondations et donations faites au grand et petit séminaire depuis leur établissement; — mémoire général sur les acquisitions faites par les PP. de l'Oratoire; — mémoires et notes concernant les donations et fondations faites au séminaire; — notice du séminaire; — recueil de pièces concernant le petit séminaire, etc.

G. 1015. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1688-1788. — *Fondations.* — Pièces relatives aux fondations de M^{me} la marquise de Housset. — Correspondance des Saulx-Tavanes relative à ces fondations.

G. 1016. (Registre.) — 732 pages, papier.

1727. — Grand Séminaire. — « *Etat du revenu annuel.* » — [p. 3:] « Le revenu annuel du séminaire consiste 1^o en contrats de rentes; 2^o en bénéfices unis à perpétuité; 3^o en terres, vignes et prés; 4^o en maisons et moulins; 5^o en droits seigneuriaux, différents cens et redevances »; — [p. 5:] contracts de constitution sur l'hôtel de ville de Paris; — [p. 19:] contrats de constitution sur le clergé de Langres; — [p. 49:] contrats de constitution sur M^{me} la comtesse de Tavanes; — [p. 53 et s.:] contrats sur divers; — [p. 138 et s.:] biens fonds du prieuré de Grosse-Sauve; — [p. 199:] Vignes de Frettes; — [p. 211:] domaine de Montsaugéon; — [p. 221 et s:] revenu du prieuré de Saint-Amâtre: « il consiste dans les dixmes de Rançonnières et un terrage; les dixmes de Saulxures, annexe de Rançonnières; les dixmes de Bannes et de Neuilly-l'Evêque; les dixmes d'Orbigny-au-Val, un préciput sur la cure et un terrage

avec les prés en dépendant; les dixmes de Jouquelay (*sic*); les dixmes de Giéy et Saint-Loup son annexe; les dixmes de Selonzey; un terrage à Corlée consistant en terres labourables et prés; un pré au finage de Poigny lieudit Gordauble; un cens sur le sieur Bournot; un cens sur une maison rue des Moulins; un cens rue des Vignes sises à Prangey »; — [p. 615:] verger de Nancerey; — [p. 633:] terrage des Loges; — [p. 651:] Maison Rouge; — [p. 659:] maison devant Saint-Amâtre; — [p. 677:] grange rue Saint-Perjeux; — [p. 693:] cave en « rupot »; — [p. 727:] table.

G. 1017. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1566-1772. — Grand Séminaire. — *Revenus et charges.* — *Déclarations générales.* — Etat des revenus des prieurés de Grosse-Sauve, Saint-Amâtre et Montigny-le-Roi; — état du revenu du séminaire (1708); — « déclaration que donnent à nos seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France qui sera tenue en l'année mil sept cent trente et à messieurs du bureau du diocèse de Langres les supérieurs et prêtres de la maison et séminaire de Langres des biens et revenus dud. séminaire »; — revenu fixe du séminaire de Langres; — déclaration générale des revenus du séminaire (1751); — état des revenus et charges du séminaire présenté à propos de l'établissement des décimes (1756); — états de 1772.

G. 1018. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1616-1772. — Grand Séminaire. — *Pièces à l'appui de la déclaration des revenus et charges du séminaire fournie en 1772.* — Traité entre M. Zamet et le Père de Bérulle (1616); — lettres patentes pour l'imposition de 3.000 livres sur le clergé au profit du séminaire (1673); — relevé des sommes payées par le séminaire pour réparations des nefs des églises et des maisons curiales depuis le premier septembre 1762 jusqu'en 1772; — « relevé de frais de voyage depuis le premier septembre 1761 au 1^{er} novembre 1771, y compris l'entretien du cheval », etc.

G. 1019. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1574-1771. — Grand Séminaire. — *Titres relatifs à l'union de divers prieurés au séminaire* (Saint-Geosmes, Grosse-Sauve, Montigny-le-Roi). — Décret de l'évêque Zamet au sujet de l'union du prieuré de Grosse-Sauve (22 juin 1623); — requête des directeurs du Sém-

naire à l'évêque : procès-verbal de visite et ordonnance de démolition de la salle de l'hôpital de Grosse-Sauve (1756) : « supplie humblement les directeurs de votre séminaire de Langres et ont l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que le prieuré de Grosse-Sauve, uni audit séminaire depuis l'année 1623, estoit autrefois et il y a plusieurs siècles un hôpital pour recevoir les malades et les pèlerins et leur donner les secours spirituels et temporels ; qu'il y avoit à cet effet une grande église qui subsiste encore, composée d'une nef, du chœur et du sanctuaire, le chœur servant aux religieux qui desservient ledit hôpital pour y faire le service divin, la nef qui est considérable servant à mettre des lits pour les malades ; que lad. nef est présentement inutile : que le chœur avec le sanctuaire est plus que suffisant pour y célébrer le service divin », etc.

G. 1020. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 32 pièces, parchemin.

1623-1779. — Grand Séminaire. — *Rentes.* — *Contrats de constitutions soufferts par les Oratoriens et depuis remboursés.* — Constitution de rente au profit du sieur Andrieu (1623) ; — au profit du sieur Thibault, docteur en médecine (1623) ; — au profit du sieur Deserrey, marchand à Langres (1624) ; — au profit du sieur Gastebois (1635) ; — au profit du chanoine Heudelot (1632) ; — au profit de Nicolas Sauvage (1634) ; — au profit du sieur Varnerot ; — au profit du sieur Petitjean (1653) ; — au profit du sieur Mahudel, médecin (1657) ; — au profit de M^r Beurrier, drapier (1659) ; — au profit de M^r Gastebois (1661) ; — au profit du sieur Parisot (1661) ; — au profit de demoiselle Elizabeth du Castel de Billy (1672) ; — au profit de damoiselle Anne de Grignoncourt (1674) ; — au profit de l'abbé de Bérulles (1674) ; — au profit des Jacobines de Langres (1675) ; — au profit de dame Nicole Ferry et de Nicolas Michel le jeune, tanneur à Langres (1676) ; — au profit des dames dominicaines de Langres (1676) ; — au profit de M^r Rose, sieur de Provenchères (1676) ; — au profit du sieur Bresson, curé de Soyers (1677) ; — au profit des Ursulines d'Arc (1679) ; — au profit des curé et chapelains de Saint-Amâtre. — Contrat d'acquisition d'une maison et d'un jardin sis rue Pot, à Langres (1706) ; — Contrat au profit de M^r Guyot, avocat (1713). — Lettre du curé de Raçonnières au sujet d'abus qui se commettent dans la perception des dimes de Saulxures (1779, 15 janvier), etc.

G. 1021. (Liasse.) — 114 pièces, papier ; 22 pièces, parchemin ; 13 plans

1723-1732. — Grand Séminaire. — *Rentes.* — *Contrats de constitution soufferts par les Oratoriens.* — Contrat de constitution en faveur de François Huguency, vigneron à Montsaugéon (1751) ; — vente d'une partie de maison aux Loges (1758) ; — quittance de remboursement au sieur Dubois, notaire à Langres (1766) ; — mémoires sur les rentes dues par l'hôtel de ville de Paris, etc.

G. 1022. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1581-1764. — Grand Séminaire. — *Procédures diverses.*

G. 1023. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1630-1755. — Grand Séminaire. — *Etudes.* — Copie des lettres patentes de Louis XIII, autorisant les pères de l'Oratoire de faire des leçons publiques (1630) ; — Thèses de philosophie (1755).

G. 1024. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1589-1753. — Grand Séminaire. — *Imprimés ; Divers.* — Extraits de comptes. — Imprimés relatifs à l'établissement d'un séminaire à Grenoble (1681) : factums, etc.

G. 1025. (Liasse.) — 180 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1270-1778. — Grand Séminaire. — *Propriétés rurales.* — *Bannes.* — Baux, transactions et mémoires divers au sujet des bois et des dimes appartenant au séminaire. — Reconnaissance par laquelle Eudes, doyen de Langres, abandonne les dimes qu'il percevait à Bannes, au prieuré de Saint-Amâtre (1270, oct. ; sceau) ; — reconnaissances, par devant l'official de Langres, données, l'une par deux habitants de Bannes (*dominicus dictus Dandeeles* et *dominicus dictus Levigne*) (1298), l'autre par un certain Didier (*dictus* Poires, de Bannes (1302), du droit de dime à raison de 12 gerbes par an dues au prieur de Saint-Amâtre ; — présentation à la cure de Bannes par le grand vicaire du prieur de Saint-Amâtre (1627) ; — « propositions » du curé pour avoir la portion congrue des P.P. (1646) ; — mémoires, procédures et quittances, au sujet de réparations à faire aux chœur et clocher de l'église : les habitants avaient fait au clocher plusieurs ouvertures « pour avoir la vue sur toute la campagne et découvrir de loing les ennemis de l'Etat » (1673-1676) ; — « transaction entre le

P. Amat, supérieur de l'Oratoire et le curé de Bannes, à propos des grosses et menues dîmes à eux appartenant au ban et finage de Bannes, sçavoir est qu'audit sieur Henry, curé, demeureront et appartiendront tous et un chacun les menues dixmes appendre audit lieu et finage dudit Bannes, consistant en navette, pois, febvre et chanvres, et quant aux dixmes d'agneaux, quoi qu'ils soient de menus dixmes, est accordé qu'il se partagera par moitié entre les partyes : accordé encore que les terres dépendantes de la cure dudit Bannes seront et à icelle lèguées pour y faire des obists, demeureront deschargées de dixme et ce par la considération et bonne amitié que led. vénérant père Amat porte audit sieur Henry », etc. (1676) ; — « mémoire des journées employées au battage des dîmes » (1738) ; — « inventaire des papiers communiqués par M. le curé de Bannes, pour justifier ses novals » (1778) ; — historique des dîmes (s. d.) ; — déclaration des terres novals, etc.

G. 1026. (Liasse.) — 130 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1533-1767. — Grand séminaire. — Propriétés rurales. — *Bussières-les-Belmont*. — Baux, transactions, mémoires, etc. — « Déclaration des héritages appartenans à Grosse-Sauve situés et assis au banc, finage, terre et seigneurie de Buxières et Champsevraine » (1533, copie) ; — procès-verbal de « la visite faite dans les bois communaux de Buxière par Esprit-Royer, gruyer de l'évêché de Langres (1681) » ; — mémoire sur la paroisse des Loges « érigée au village qui en porte le nom depuis deux siècles : autrefois la paroisse estoit à Grosse-Sauve, où les domiciliés dans les loges et barraques assistoient au service divin ; on y faisoit les batêmes et enterremens » (s. d. ; vers 1690) ; — pièces d'un procès relatif aux prés (en part. au « pré Rougi ») ; — procès-verbal d'arpentage de soixante arpents de bois en la forêt de Grosse-Sauve « lieu-dit le Chaniot », dressé par Nicolas Baillet « géomètre et arpenteur pour le roy à la maîtrise des eaux-et-forêts de Sens au département de Langres », et plan annexé (1760) ; — plan d'arpentage du pré Rougi, dressé par Didier Rigolot, recteur à Buxières, et Jean Parnot, ancien recteur d'école aux Loges (1767), etc.

G. 1027. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1640-1728. — Grand séminaire. — Propriétés rurales. — *Coublanc et Maâts*. — Baux, transactions, mé-

HAUTE-MARNE. — SÈRIE G.

moires, etc. — Mandement du « gouverneur de la justice temporelle du bailliage de Langres » pour ordonner que Girard de Longchamp, écuyer, seigneur de Coublanc, paye aux maître et frères de l'hôpital et Maison-Dieu de Grosse-Sauve, la quantité de « quinze aminotes, un boissel et un copel froment » qu'il est tenu de leur payer par année (167, n. st., 29 janvier).

G. 1028. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 plan.

1435-1780. — Grand séminaire. — Propriétés rurales. — *Cusey et Dardénay*. — Baux, transactions, mémoires, etc. — Cession par Mongin Millain, d'Occy, agissant en tant que procureur de Jean de Torcenay, chevalier, et de Jacot de Fontortes, écuyer, seigneur d'Occy, à Etienne Méchiné dit le breton, barbier à Cusey « d'une piece de vine contenant en elle huit émines assises au finage dud. Cusey ou lieu dit le Coustel de Josnein » (1435, 1^{er} août).

G. 1029. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1531-1780. — Grand séminaire. — Propriétés rurales. — *Dommariein*. — Déclarations de terrages.

G. 1030. (Liasse.) — 176 pièces, papier ; 22 pièces, parchemin ; 1 plan.

1686-1776. — Grand séminaire. — Propriétés rurales. — *Frettes*. — Baux, procédures, déclarations diverses. — Procédures au sujet du droit de dime sur la ferme des Brochères, finage de Frettes (1707-1712).

G. 1031. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1279-1784. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Giey-sur-Aujon et Saint-Loup*. — Déclarations, baux, procédures et amodiations par le curé de Giey, Girard, du droit de patronage appartenant au prieur de Saint-Amâtre sur la cure de Giey : « *ri-delicet mediocritatem omnium oblationum que sunt in dicta ecclesia de Gieyo et de sancto Luppo exceptionibus (sic) oblationibus sponsorum et sponsarum et mulierum reconciliendarum et exceptis denariis karitatis panis benedicti et denariis datis pro confessionibus et denariis pro immergendo et pro eucaristia recipienda in hospicio et denariis pro peregrinis et exceptis karitatibus que non redimuntur* » (1279) ; — amodiation du patronage de Giey en 1552, 1563, 1566, 1568, etc. — « Offrandes de

Giey : les pains des offrandes du dimanche gras en l'an mil V^e soixante-neuf appartenant à Monsieur le prieur de Saint-Amâtre de Langres sont estez venduz par moy Symon Catherinet commiz ad ce la somme de xxij d. l. ; et de ce jour jusques après quasinodo n'en a esté offert pour raison des guerres et depuis *misericordia* se sont vendues xxj d. jusques après la feste dieu et après led. jour pour raison qu'il sont diminuées de la moitié jusques après les ay vendues xij d. n'a esté depuis la Toussaint que personne n'en a volu pour le prix ; plus j'ay reçu au jour de feste Saint Barthelemy cinq frommages que j'ay venduz vij l. ; plus au jour de feste saint michiel j'ay reçu troys quardz de bled des offrandes partys contre led. vicairie ; plus au jour de feste Toussaint, j'ai reçu huit gros neuf deuiers des offrandes d'argent partys contre led. vicairie ; plus le jour des trespassés j'ay reçu des offrandes de bled une demye mesure et environ deux parties de bled ; plus à Noël j'ay reçu des offrandes en argent huit gros dix sept deniers tant bon que mauvais » (1569) ; — « état du revenu du prieuré de Saint-Amâtre, tant à Courselette, Eriseulle et Giey » (1620) ; — déclarations, baux et procédures diverses à propos du paiement des dimes, etc.

G. 1032. (Liasse.) — 160 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1534-1789. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Grosse-Sauve*. — Baux, reconnaissances, procédures, etc. — Sentence de maintenue à propos de la vaine pâture sur Buxières pour m^r Guillaume Lepage, chanoine de Langres, m^r et administrateur de l'hôpital de Grosse-Sauve contre frère Jacques de Lamps, commandeur d'Annonières, appelant du bailli de Sens (1534) ; — abornements des bois (1556-1764) ; — lettre du comte de Saux-Tavanes à propos des coupes (Dijon, 23 janvier 1739) ; — baux de la tuilerie : « lad. thuilerye consistante en un fourneau qui sert à cuire la brique et la thuille et en une halle servant à travailler et sécher lesd. briques et thuilles », etc. ; — procès-verbaux de ventes de bois (1724-1764) ; — bail de la ferme de Montsaugeon « où il y avait un pressoir tombé en ruines » (1751) ; — « arpentage des terres tant des terres labourables, prés et chenevières, appartenant à Messieurs les Supérieur et Directeurs du Séminaire de la ville de Langres, consistant en trois semailles, une desquelles se trouve emplantée de bled et une de carépage, et enfin le troisième en sombre pour la culture du vain... fait par moy Jean Pernol, recteur d'école aux Loges » (1752).

G. 1033. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1547-1781. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Grosse-Sauve*. — Déclarations générales de revenus.

G. 1034. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1632-1782. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Grosse-Sauve*. — Pièces relatives à la ferme de Montfricon.

G. 1035. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1749. — *Grosse-Sauve*. — Baux généraux.

G. 1036. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 32 pièces, parchemin.

1521-1656. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Grosse-Sauve*. — Pièces des procès contre le prieur de Fouvent au sujet d'une redevance de dix émines par moitié sur les dimes de Genevrières appartenant au sieur prieur de Grosse-Sauve.

G. 1037. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1643-1772. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Jorquenay*. — Baux des dimes.

G. 1038. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1693-1763. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Maisons aux environs de Langres*. — Baux d'une maison avec verger sise au lieudit « Nancery », faubourg de Langres (1693) ; — bail sous seing privé entre MM. du Grand Séminaire et Nicolas Carré et Diette Vincent sa femme, jardiniers de la Maison Rouge : MM. du Séminaire abandonnent à leurs fermiers « les quatre carrés de potager qui sont dans le bas jardin de la maison du séminaire, excepté les asperges, le grand carré d'artichauts et une planche d'oignon » (1736).

G. 1039. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1605-1770. — Grand Séminaire. — Propriétés. — *Langres*. — Baux, contrats, transactions au sujet de maisons appartenant au Séminaire. — Arpentage des terres « proches le moulin à vent » (1627) ; — transaction au sujet de la maison sise au coin des rues Saint-Forgeux et des moulins à vent, autrefois d'ortoir des religieux de Saint-Amâtre (1665) ; — quittance d'une somme de mil

huit cent quarante-huit livres destinée à l'achat de la maison rue Saint-Forgeux acquise sur la succession abandonnée de M^r Etienne Pigney, en son vivant président au grenier à sel de Montsaugéon (1758); — bail d'une cave du séminaire « régnaute sous la remise attenant d'une part au palais occupé par Monseigneur et de l'autre au presbytère de Saint-Amâtre en la rue du repos »; — mémoire à propos d'un échange de deux petites maisons contiguës au séminaire avec deux autres appartenant au séminaire, l'une à Langres, l'autre à Montigny-le-Roi: « le petit séminaire de Langres est composé d'étudiants en logique et en physique, de deux professeurs et d'un directeur outre le supérieur qui est le même que celui du grand séminaire. La maison assignée par les lettres patentes du roy et par l'acte d'érection du petit séminaire n'a que trente-deux pieds neuf pouces de long sur quinze et demi de large; elle consiste en trois salles compris le rez-de-chaussée, bâties l'une sur l'autre; elle n'est pas suffisante pour le logement des directeurs et des séminaristes, car dans une communauté il faut des salles pour les exercices communs, pour les classes et pour coucher, un réfectoire et des chambres pour les professeurs et directeurs; et il est impossible de trouver dans l'étendue de la maison susdite de quoy former ces appartemens du grand séminaire et d'y répandre leurs jeunes cleres, ce qui n'a pu se faire sans une grande incommodité pour l'un et l'autre séminaire et ce qui ne peut être continué maintenant, attendu le grand nombre de sujets qui se présentent pour entrer au grand Séminaire... ». En échange, on donnerait une maison sise à Langres, place Saint-Forgeux et une à Montigny-le-Roi devenue inutile depuis que la route, passant audit Montigny, y a attiré quantité d'aubergistes « qui seront toujours charmés d'admodier les dimes ou la vendront aisément parce qu'en 1753 il y a eu quantité de maisons qui ne sont pas encore rétablies » (s. d.); — mémoire concernant les appuis et servitudes sur l'église Saint-Didier à Langres (1774).

G. 1040. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1507-1789. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Lénizeul*. — Baux des dimes; — « extrait des pièces pour le prieur de Montigny-le-Roy contre le curé de Lénizeul: déclaration fournie par les habitants de Lénizeul à Messieurs les commissaires députés par le roy pour le régallement des tailles de la généralité de Châlons, des terres labourables et prés

estans au ban et finage dudit Lénizeul, des personnes qui les possèdent et du revenu d'iceux » (1634); — « déclaration véritable que les manans et habitans de Lénizeulle baillent par devant vous, Messieurs les Commissaires députés par le roy pour le régallement des tailles en la généralité de Châlons, des terres labourables et prés estans au ban et finage dud. Lénizeulle et des personnes qui les possèdent, ensemble du revenu d'iceux, ... afin de vous faire voir leurs pauvretés et qu'ilz en puissent recevoir du soulagement à l'avenir au département qui se fera des tailles royaux (déclaration des terres du seigneur, déclaration des terres de la fabrique, des pâquis communaux); « s'ensuivent les noms des habitans dud. Lénizeulle à tour de rolle... » (1634); — reconnaissance donnée par Claude Courtet, prieur de Montigny-le-Roi, « seigneur décimateur » de la paroisse, au curé de Lénizeul pour lui céder « les droits de dimes à la manière de les lever ordinaire pour par luy en jouir pendant l'espace de neuf années révolues à commencer de la présente, moyennant quoy led. Girardin rendra chaque année, terme de Saint-Martin, sur les greniers dud. Montigny, la quantité de trente-cinq paires de bichet, mesure de Choiseules, bled et avoine... » (1693); — « copies de plusieurs pièces concernant les deux tiers de la totalité des gros et menus dixme de la paroisse de Lénizeulle et autres droits appartenant au prieuré de Sainte-Marie-Magdelaine de Montigny-le-Roi réuni au séminaire de Langres » (1562-1709); — procès-verbal au sujet des réparations à entreprendre en l'église de Lénizeul (1767); — « mémoire des novalles appartenantes à la cure de Lénizeulle » (1778).

G. 1041. (Liasse.) — 142 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1519-1787. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Les Loges*. — Contrats d'acquisitions, déclarations de terrages, abornements, etc. — Reconnaissance donnée par Jean Anjourois le jeune, de Culmont, à M^e Guill. Lepage, seigneur de Grosse-Sauve, à propos de la prise en ferme d'un pré « contenant quatre fauchées, assises aude. finage ou lieudiet le vert Mangoin » (mai 1519); — copies de pièces relatives à la cure (1566-1765); — mémoire des frais de procédure dans un procès entre MM. du Séminaire et les gens des Loges (1733); — arpentage des prés dressé par Jean Pernot, recteur d'école aux Loges (1750); — arpentages, baux et déclarations de la ferme du moulin des Loges (1749-1767).

G. 1042. (Liasse.) — 271 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1517-1783. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Les Loges.* — Cens. — Déclaration des habitants aux syndic et collecteurs (17 oct. 1733); — reconnaissance des habitants des Loges qui « doivent le cens d'un sol par chacune fauchée de près » (1734); — relevé de toutes les mutations de biens sis aux Loges et dépendances (1736-1766); — exploits contre divers; — requête en dégrèvement d'imposition présentée par un tuilier de Grosse-Sauve: les impositions de 1769 « montent à la somme de soixante livres seize sols: elles sont presque doublées depuis l'an passé, quoique cependant il n'ait point acquis de biens depuis ce temps, qu'il ne fasse rien valoir de plus... qu'il ne fait aucun commerce que celui de sa thullerie dont il ne rend tant en argent que thuilles et chaux que deux cens livres » (1769); — relevé des mutations depuis 1776 à 1779; — rôles des habitants pour les corvées de faux et faucilles en 1777; — rôle des droits seigneuriaux (1777); — rôle des habitants des Loges « possédant des prés à eux appartenans et de ceux qu'ils exploient comme fermiers des cy-après nommés » (1779-1780).

G. 1043. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1643-1780. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Les Loges.* — Baux, reconnaissances, arpentages, etc., relatifs à la ferme de Courtauloin, commune des Loges.

G. 1044. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1556 1793. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Les Loges.* — Bois. — Arrêts et délivrances pour les vieilles écorces (1628-1764); — appositions de réserves et suppléments (1731-1733); — procès-verbaux d'adjudications des vieilles écorces (1735-1755); — procès-verbaux de martelage et récollements (1736-1747); — « pièces concernant les bois coupés par de prétendus officiers de la marine » (1740-1763); — procédures à propos des coupes de réserve (1751-1762); — plan géométrique du bornage entre Chalindrey d'une part et Les Loges (1757).

G. 1045. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 1 plan.

1662-1778. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montigny.* — Baux, déclarations, arpentages; plan de la ferme (1778).

G. 1046. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1135 (env.)-1670. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montigny-le-Roi.* — Reconnaissance par devant Geoffroy, évêque de Langres, d'un don fait par Rainard, seigneur de Choiseul, à Sainte-Marie-Madeleine de Montigny (*beate Marie-Magdalene de Montagne*) consistant en deux familles d'hommes à Lénizeul (s. d.; vers 1135); — désistement par Pierre Crochet, de la demande en blé et argent qu'il prétendait lui être dus sur le prieuré de Montigny (1261, juillet); — reconnaissance par devant le châtelain de Montigny d'une rente de quatre bichets froment et quatre bichetsavoine due au prieur de Montigny par les dames de Bellfays (1359, 11 juillet); — quittance d'une somme de cinq livres payée à Nicolas de Véselize par Jean de Chantaine, jadis prieur de Montigny, comme remboursement d'un prêt lui accordé (11 janvier 1401 [n. st.]); — quittances des taxes épiscopales et royales des décimes imposés sur le prieuré de Montigny (1405-1415); — vidimus d'un mandement du roi Charles VI rendu à la requête des habitants de Montigny-le-Roi: « comme pour les mortalités qui depuis peu de temps en ça ont esté au pais, durant lesquelles la tierce partie ou environ des habitans d'icelle ville est trespassee et autrement lesdis prieur et curé ont tellement demenés, irai-chiés et travaillés par citations, par menaces et bateures et autrement que lesdis complainans ou la plux grand partie d'iceux sont en voie de mandier et de laisser le pais inhabité et aller ailleurs vagabonder », le roi détermine les droits et devoirs respectifs du prieur et du curé, en particulier au sujet du salaire à eux dus pour les obsèques et du luminaire: « et entre les autres services que ledit prieur est tenu de faire en lad. église et paroisse, il est tenuz besoigner tous feux ou luminaire en lad. église excepté le cierge benoist, chanter toutes vespres, sonner complies chascun soir et aux quatre festes annuels comme à Pasques, Penthecoste, Toussaint et la Nativité Nostre Seigneur, chanter dire et célébrer la grand messe ou toutes heures, comme matines, prime, tierce, midi, none et complies, et en la semaine peneuse, le mercredi, jeudi et vendredi, chanter et dire ténèbres », etc., (5 avril 1413); — pièces au sujet du paiement des taxes dues pour les services des morts aux curé et prieur de Montigny, etc.

G. 1047. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1649-1768. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montigny.* — Déclarations de terrages. — Déclarations en 1649, 1708, 1747, 1749, 1754, 1765 ; — baux.

G. 1048. (Liasse.) — 158 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1649-1670. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montigny.* — Procédures : procès du curé pour rentrer dans le tiers des dîmes au lieu de la portion congrue ; procès intenté par les habitants contre Fr. Courtet, prieur (1649-1670).

G. 1049. (Liasse.) — 116 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1427-1778. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montsaugéon.* — Cession à la fabrique par Girard Patrey, de Longeau, habitant à Montsaugéon, d'une grange, à charge de certaines redevances (1428, 22 septembre) ; — cession par Jean Huguenin, tanneur, et Etienne Barberet, marguilliers de Montsaugéon, à l'église représentée par Girard Laurent, maréchal, « d'un amplastre appelé la forge jusques aux meurs de la ville, ensemble des aysances et appartenances, led. amplastre assis dehors la ville aud. Montsaujon au lieudit en la rue du Cheffault » (1498, 13 novembre) ; — baux et contrats d'acquisitions ; — déclarations de terrages ; — « état des vignes en 1751 selon que chaque vigneron les cultive ».

G. 1050. (Cahier.) — 74 pages, papier.

1786. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Montsaugéon.* — Procès-verbal et plan d'arpentage des terres et prés de Montsaugéon.

G. 1051. (Liasse.) — 238 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1229-1770. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Orbigny-au-Val.* — Reconnaissance par Laurent, curé d'Orbigny, que deux parts des dîmes de l'église reviennent au prieuré Saint-Amâtre (1229, 9 mars et 1231, juin) ; — autre reconnaissance donnée par Lambert, curé (1276, déc.) ; — mandement de Guillaume, évêque de Langres, au curé de Bannes pour qu'il ait à introniser Aubert, désigné comme curé d'Orbigny, à la place de Lambert de Langres (1315, 29 novembre) ; — baux des dîmes ; — déclarations des terres ; — mémoires divers, etc.

G. 1052. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin, 1 plan.

1553 1654. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Orrain.* — Baux des dîmes ; — plan d'arpentage.

G. 1053. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1575-1743. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Prény.* — Baux.

G. 1054. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1687-1698. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Perrancey.* — Baux.

G. 1055. (Liasse.) — 132 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1524-1768. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Prangey.* — Pièces concernant le droit de patronage de la cure ; — décret d'union de la cure de Prangey à la cure de Saint-Amâtre (1524, 2 mai) ; — baux, mémoires divers, etc.

G. 1056. (Liasse.) — 211 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1492-1755. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Rançonnières.* — Baux de dîmes, déclarations de terrage, transactions, etc. — « Description des villages d'alentour de Rançonnières » (début du xvi^e siècle) ; — présentations à la cure ; — mémoires et consultations à propos du patronage de la cure (1711) ; — « mémoire de la manière que les dîmes de la campagne se perçoivent sur le finage de Saulxure » (s. d.) ; — procédures contre le curé à propos de la portion congrue du vicaire de Saulxure et des noyales (1660-1746).

G. 1057. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1709. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Récourt.* — Bail d'une portion de dîmes de 120 journaux située au finage de Récourt et dépendant du prieuré de Montigny.

G. 1058. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1649-1778. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Rivière-le-Bois et Violot.* — Déclaration des prés appartenant au prieur de Grosse-Sauve (1655) ; — plan du pré « dit les grands sécherons sis au val de Violot » (1757) ; — arpentage des prés de Violot (1778).

G. 1059. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1521-1780. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Saulxures*. — Accords entre le prieur de Saint-Amâtre et le seigneur d'Aisy à propos de la dime de Saulxures (1521); — baux des dimes; — procédures contre un particulier à propos de la dime de navette (1711-1713); — état des noyales; — lettres à propos de réparations à faire au chœur de l'église (1764); — dime due à l'abbé de Morimond (1777, et s.).

G. 1060. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1281-1768. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Selongey*. — Reconnaissance du droit de patronage du prieuré de Saint-Amâtre sur l'église de Selongey (mai 1281); — quittance donnée par le prieur de Saint-Amâtre de la redevance payée à l'église de Selongey (1539); — baux, transactions et procédures diverses; présentations à la cure, etc.

G. 1061. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1200-1779. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Seuchey et ferme de Montsoy*. — Baux, transactions, etc.; — « notes au sujet du cens de Seuchey »; — pièces relatives aux droits d'usage et de pâturage dans les bois de Saules et Grenant, prétendus par les habitants de Seuchey; — déclarations des vignes; — Relevé des mutations faites à Seuchey depuis le 23 avril 1778 au 1^{er} septembre 1779; — pièces relatives à la ferme de Montsoy, territoire de Seuchey, avec plan d'arpentage (1695); — rôles des habitants qui doivent les droits seigneuriaux (1778), etc.

G. 1062. (Liasse.) — 194 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1194-1700. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Tornay*. — Don par Guillaume de Tornay au prieuré de Grosse-Sauve du droit de pâturage sur les terrains du moulin de « Coichoit » (1194); — ratification par Guillaume de Racy, écuyer, d'un échange entre Jehan Li Melle, de Tornay, et Girart le Corvoisiers (1284, [n. st.], janvier); — abandon par le seigneur de « Rais » de tous les droits qu'il possédait sur les terres des moines de Grosse-Sauve au territoire de Tornay, en particulier sur les prés du moulin de « Gursis » (1234); — accensement des terres du moulin de « Gursis » par les moines du Saint-Esprit de Fouvent aux moines de Grosse-Sauve (1236); — confirmation de la donation

faite au prieuré de Grosse-Sauve par Jean de Baujeu, écuyer, seigneur de Doncourt, d'une terre sise au territoire de Tornay (mai 1295); — confirmation d'un échange fait d'une certaine quantité de grains due sur le moulin de Tornay au prieur de Grosse-Sauve (1311, 3 pièces); — vente par Guy, fils de Simon, de Saules, clerc, à Clément Mourrier, de Tornay, d'une terre sise au finage de Tornay (1317); — amodiation des terres de Tornay par le prieur de Grosse-Sauve (1418); — baux, reconnaissances, quittances, etc.

G. 1063. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1530-1736. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Vaur-sous-Aubigny*. — Baux, acquisitions, etc.

G. 1064. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1695-1769. — Grand Séminaire. — Propriétés rurales. — *Vieux-Moulin*. — Baux, déclarations, etc., relatifs au moulin Saulnois, sur le territoire de Vieux-Moulin; — arpentage des terres, prés, chenevières, bâtiments et jardin du moulin Saulnois (1760); — mémoires sur le moulin Saulnois, etc.

G. 1065. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1754-1783. — Grand Séminaire. — Propriétés. — *Exploits et procédures*: contre le sonneur de la cathédrale de Langres (1754); — contre M^r Antoine Dubois, curé de Saint-Amâtre (1764-1765); — contre Gaspard Imbert, maître coutelier, demeurant à Langres, et Reine Guyot sa femme, à propos d'un terrage qu'ils possédaient aux Loges; — contre Joseph Lavier, laboureur, demeurant à la ferme de Montaugy; — contre les habitants de Bussières-les-Belmont; — contre le sieur Bourdillat, marchand à Villegusien; — contre le curé de Montigny-le-Roi (1771); — contre Didier Lacordaire, marchand à Langres; — contre J.-B. Jabiot, laboureur à Cusey; — contre Paul Guenier, bourgeois de Langres, à propos du paiement de dimes dues au Séminaire au lieu de Frettes, etc.

SUPPLÉMENT

ACTES ÉPISCOPAUX

G. 1066. (Registre.) — 139 fol., papier. (1)

1727-1739. — *Acta quorundam episcoporum Lingonensium.* — Actes de Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin. — Mandements pour la collation des cures de [f° 1:] Chevigny-Saint-Sauveur (Yonne); Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or); [f° 2:] Arnancourt; Poyans (Haute-Saône); canonical en l'église cathédrale de Langres en faveur de M^r Alexandre Goulley; [f° 3:] cures de Châteauvillain; Montmoyen (Côte-d'Or); [f° 4:] Epoisses (Côte-d'Or); chapelle Sainte-Catherine au château de Lanty; [f° 5:] *Ordinatio generalis*; [f° 6, v°:] Mandements pour la collation des chapelle de Notre-Dame de liesse et Sainte-Anne au Payl-Billot; cures d'Essey-les-Ponts; [f° 7:] Cirey-le-Château; Griselles (Côte-d'Or); Arnancourt; [f° 8:] trésorerie en la collégiale de Bar-sur-Aube; prieuré de Vaucclair; chapelle Saint-Nicolas en l'église de Voisines (Yonne); [f° 9:] Saint-Léger-sur-Bèze (Côte-d'Or); cure d'Esnoims; chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en l'église de Ricey-Bas (Aube); [f° 10:] chapelle Saint-Nicolas au château de Chaource; cures de Musseau; Océcy; [f° 11:] Vernot (Côte-d'Or); Ormoÿ-sur-Aube; *ordinatio generalis* (27 mars 1728); [f° 12, v°:] collation des cures de Cour-l'Évêque; Channay (Côte-d'Or); [f° 13:] Flogny (Yonne); Chalancey; Mussy-l'Évêque; chapelle Notre-Dame au portique en l'église de Bar-sur-Aube; [f° 14:] *ordinatio generalis* (22 mai 1728); [f° 15:] collation des cures de Chesley (Aube); canonical en l'église de Bar-sur-Aube; prieuré Sainte-Germaine de Bar; [f° 17, v°:] collations d'un canonical en l'église Saint-Maclou de Bar-sur-Aube; [f° 18:] des cures de Soyers; Sambourg (Yonne); chapelle Saint-Bernard en la cathédrale Saint-Mammès; canonical à Saint-Maclou de Bar-sur-Aube; cures de [f° 19:] Torcy (Côte-d'Or); Montot; chapelle de la Conception à Chazeuil (Côte-d'Or); [f° 20:] approbation pour les cures de Faverolle et Beauchemin; Jonchery; collations des cures de Balesmes; Ageville; [f° 21:] Vouécourt; approbation pour la cure de Bure-les-Templiers (Côte-d'Or); collations des cures de Doulaincourt; Arrelles (Aube); [f° 22:] canonical à Saint-

Maclou de Bar-sur-Aube; cure d'Esnoims; *ordinatio generalis* (18 déc. 1728); f° 24:] collation des cures de Maranville; Balesme (Côte-d'Or); prieuré-cure de Châtillon-sur-Seine; [f° 25:] Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or); Convingon (Aube); Baroville (Aube); Percy-le-Grand; [f° 26:] Bolampont; Autet (Haute-Saône); Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or); Condes; f° 27:] *ordinatio generalis* (16 avril 1729); collations [f° 29:] du prieuré-cure de Cours (Yonne); chapelle de l'Annonciation de Prauthoy; prieuré du Payl-Billot; [f° 30:] prieuré de Notre-Dame de Pargues (Aube); [f° 31:] cure de Saint-Seine-sur-Vinzeanne; canonical à Bar-sur-Aube; chapelle Saint-Blaise en l'église collégiale de Champlitte; cures de Roche-et-Raucourt (Haute-Saône); [f° 32:] Condes; Corgirmon; *ordinatio generalis* (11 juin 1729); collations des [f° 33:] chapelle Saint-Henis de Senoux (?) [f° 34:] chapelle-du-neuf autel à la cathédrale de Langres; chapelle Sainte-Marie de Montrot; cures de Pierrecourt (Haute-Saône); [f° 35:] Thors et Maisons (Aube); Cerilly (Côte-d'Or); Condes; chapelle du-neuf-autel à Châtillonot; [f° 36:] cures de Montot; Vouécourt; chapelle Notre-Dame de l'Aurore à Saint-Martin de Langres; cures de Denèvre (Haute-Saône); [f° 37:] Condes; prieuré de Silvarouvres; canonical à Bar-sur-Aube et cure de Colombé-le-Sec (Aube); chapelle Sainte-Catherine de Savoyeux (Haute-Saône); [f° 38:] cures de Flogny (Yonne); Noiron-sur-Bèze (Côte-d'Or); chapelle Saint-Jacques à la cathédrale; cures de Courtesoult et Gatey (Haute-Saône); [f° 39:] Châteauvillain; *ordinatio generalis* (17 déc. 1729); collations des [f° 41:] chapelle Notre-Dame des couturiers à Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; permutation de la chapelle de la Trinité avec un canonical à Bar-sur-Aube; collations de la cure de Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or); [f° 42:] chapelle Saint-Michel à la cathédrale de Langres; cures de Saint-Andoche (Haute-Saône); Fontette (Aube); Saint-Pierre-Saint-Paul à Langres; [f° 43:] Chablis (Yonne); Montsaon; Vitry-les-Nogent; [f° 44:] prieuré-cure de Blancheville; cures de Forcey; chapelle Saint-Georges à Rozières; cures d'Epoisses (Côte-d'Or); Yrouerre (Yonne); chapelle Sainte-Anne à Percy-le-Grand (Haute-Saône); cures de Villedieu (Côte-d'Or); chapelle Sainte-Anne à la cathédrale de Langres; [f° 46:] chapelle Saint-Martin à la cathédrale; cure de Saint-Remy (Côte-d'Or); chapelle Saint-Sulpice en l'église Saint-Martin; cures d'Arrelles (Aube); [f° 47:] Latrecey; *ordinatio generalis* (8 avril 1730); [f° 48, v°:] collations des chapelle Notre-Dame de Piété à Daillecourt; [f° 49:] cures de Thoires (Côte-d'Or); prieuré-cure de Cours (Yonne); chapelle Notre-Dame

(1) Conservé à la Bibliothèque de la ville de Chaumont sous le numéro 462 (anc. 76).

du Bouchot à Epoisses (Côte-d'Or); cures de Saint-Pierre Saint-Paul à Langres; [f° 50:] Sarrey; canonicat à Fouvent; cures de Pouilly; [f° 51:] permutation de la cure de Louesme; collation de la cure de Pacy (Yonne); chapelle de la Conception à Chatoillenot; [f° 52:] cures de Bricon; Choiseul; Blumeray; Lézennes (Yonne); [f° 53:] canonicat à Bar-sur-Aube; canonicat à Mussy-l'Évêque; [f° 54:] prieuré à Latrecey; prieuré-cure d'Abuy (Côte-d'Or); chapelle des riches à Dijon; cures de Bissey-la-Côte; [f° 55:] Blumeray; Choiseul; Saint-Martin de Langres; chapelle de la Résurrection à Montigny-le-Roi; [f° 56:] cures de Praslay; Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or); Colombé-la-Fosse (Aube); chapelle de la Vierge à Vignory; [f° 57:] prébende en l'église cathédrale de Langres; cures de Bouix (Côte-d'Or); Prangey; [f° 58:] Barges (Côte-d'Or); Arrentières (Aube); canonicat en l'église cathédrale de Langres; [f° 59:] cure de Celles; prieuré de Choiseul; cures de Moulins (Yonne); [f° 60:] Arconville (Aube); Ambonville; chapelle Saint-Gabriel d'Andelot; *ordinatio generalis* (23 déc. 1730); collations des [f° 62:] cures d'Yrouerre (Yonne); chapelle Saint-Hubert à Arc-en-Barrois; cure de Vanlay (Aube); [f° 63:] Larrey (Côte-d'Or); Fleys (Yonne); Prangey; Loches-sur-Ource (Aube); [f° 64:] Elais; chapelle Saint-Joseph à Annéville; cure de Marault; chapelle Saint-Jean et Sainte Claire à Saint-Martin de Langres; [f° 65:] *ordinatio generalis* (21 mars 1731); collations des [f° 67, v°:] chapelle Saint-Jacques à Châtillon; cure de Proverville (Aube); [f° 68:] chapelle des SS. Jacques et Philippe en la cathédrale de Langres; cure de Châteauvillain; chapelle Saint-Jean-Baptiste au château de Polisy (Aube); cure d'Elais (Côte-d'Or); chapelle Saint-Jean-Baptiste de Jaucourt (Aube); [f° 69:] chapelle Saint-Siméon à Saulx-le-Duc (Côte-d'Or); chapelle Notre-Dame de Gevrey-en-Montagne (Côte d'Or); cure d'Autricourt; canonicat en la cathédrale de Langres; [f° 70:] archidiaconé du Bassigny en faveur d'Etienne Guyot, chanoine; cure de Cheney (Yonne); cure de Sainte-Colombe (Côte-d'Or); rectorat de Saint-Germain de Châtillon-sur-Seine; [f° 71:] *ordinatio generalis* (19 mai 1731); collations des [f° 72:] canonicat de Saint-Maclou de Bar; cures de Junay (Yonne); Chablis (Yonne); [f° 73:] Lantage (Aube); Larrey (Côte d'Or); chapelle Saint-Siméon à la cathédrale de Langres; prieuré de N. D. de Louesme (Côte-d'Or); [f° 74:] cures de Consigny; Ancy-le-Libre (Yonne); prieuré-cure de Châtillon-sur-Seine; [f° 75:] cures de Saint-Pierre de Tonnerre; Lézennes (Yonne); Lucey (Côte-d'Or); prieuré de Vanvey (Côte-

d'Or); [f° 76:] cures de Fleys (Yonne); Lecey; Sainte-Colombe (Côte-d'Or); chapelle Saint-Espain en l'église de Chablis (Yonne); [f° 77:] cures de Rimacourt; Juzenneccourt; chapelle Saint-Martin en l'église paroissiale Saint-Martin à Langres; canonicat à Langres; [f° 78:] chapelle du cloître à Langres; chapelle Saint-Nicolas à Saint-Pierre de Langres; chapelle Saint-Vincent à Saint Pierre de Langres; canonicat à Langres; cures de Chatel-Girard (Yonne); [f° 79:] Moulins (Yonne); Juzenneccourt; [f° 80:] chapelle Saint-Espain à l'église de Chablis; chapelle Sainte-Catherine au château de Lanty; chapelle Notre-Dame de dehors à Saint-Martin de Langres; [f° 81:] cure de Juzenneccourt; canonicat à Jully-le-Château (Yonne); *ordinatio generalis* (22 décembre 1731); collations des cures de [f° 82, v°:] Varennes; [f° 83:] Magnant (Aube); Serrigny (Yonne); Balesmes; Charrey (Côte-d'Or); [f° 84:] Pothières (Côte-d'Or); Talcy (Yonne); Pisy (Yonne); Voisines (Yonne); chapelle du cloître à Langres; chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry en l'église de Bragelogne (Aube); [f° 85:] cure de Pisy; chapelle du cloître; chapelle Notre-Dame en l'église de Bissey (Côte-d'Or); cures d'Épinant; [f° 86:] Poliset (Aube); chantrerie en l'église cathédrale de Langres; chapelle Saint-Antoine en l'église de Courcelles; chapelle Sainte-Catherine en l'église de Bar-sur-Seine; [f° 87:] canonicat à Bar-sur-Aube; chapelle de la Trinité en l'église d'Aubigny; cure de Vitry-le-Croisé (Aube); canonicat à Saint-Pierre de Tonnerre; [f° 88:] prieuré de Notre-Dame de Fontenille à Tonnerre; chapelle au château de Pisy (Yonne); cure de Longchamp (Aube); [f° 89:] chapelle Saint-Mathurin en l'église de Bar-sur-Seine; cure de Daillecourt; prieuré-cure de Saint-Vorle à Châtillon-sur-Seine; chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en la cathédrale de Langres; [f° 90:] canonicat en la cathédrale de Langres; cure de Savoisy (Côte-d'Or); prébende en la cathédrale de Langres; [f° 91:] cures de Laville-au-Bois; Savigny; [f° 92:] chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube; *ordinatio generalis* (12 avril 1732); collations des [f° 94:] cures de Gondrecourt; La Chaume (Côte-d'Or); Juzenneccourt; [f° 95:] Recy-sur-Ource; prieuré d'Aisy-sur-Armançon (Yonne); cure de Dyé (Yonne); archidiaconé du Barrois en faveur de François Pêlard; attribution de certaines paroisses aux archidiaconés du Langrois et du Bassigny; collations des [f° 98:] cure de Saint-Martin de Langres; permutation de la dignité de chantre de l'église de Chablis avec celle de chapelain de Saint-Nicolas en la même église; collations des [f° 99:] cures

d'Ambonville; Saints Pierre et Paul de Langres; Chanceny (Aube); [f° 100:] Chézeaux; Gondrecourt; f° 101; Belan-sur-Ourse (Côte d'Or); prieuré de Fontenilles à Tonnerre (Yonne); cures de Brion-sur-Ourse (Côte d'Or); Longchamp (Aube); [f° 102:] Magnant (Aube); Marolles-les-Bailly (Aube); Perrancey; Servins (Yonne); Virey-sous-Bar (Aube); Poliset (Aube); chapelle Saint Amâtre à Langres; [f° 104:] chapelle Saint-Jean aux Riceys (Aube); chapelle Sainte-Anne à Aubigny; cure d'Eguilly (Aube); chapelle de La Trinité à La Ferté sur-Amanche; [f° 105:] prébende à la cathédrale de Langres; *ordinatio generalis* (20 décembre 1732); collations des [f° 107:] prieuré-cure de Bourg; canonicat à Mussy-l'Évêque (Aube); prieuré de la Trinité à Bar-sur-Seine; approbation pour la cure de Voulaines (Côte-d'Or); collations de canonicats à Chablis; à Fouvent le-Château (Haute-Saône); cure d'Odival; [f° 109:] chapelle de la Vierge et Sainte-Anne à Aubigny; cures de Thivet; Coulmier-le Sec (Côte d'Or); [f° 110:] chapelle de la Vierge à l'église de Vignory; chapelle Saint-Brice à Saint-Martin de Langres; cure de Channes (Aube); [f° 111:] cure de Sarry (Yonne); chapelle des Saints Philippe et Jacques à la cathédrale; cure de Harricourt; cure d'Ormoysur-Aube; [f° 112:] prieuré Saint-Didier à Langres; canonicat à Tonnerre; cure de Pasilly (Yonne); [f° 113:] *ordinatio generalis* (4 avril 1733); collations des [f° 114:] cures de Fontaine-Française (Côte d'Or); Fouvent-le-Château; Tanlay (Yonne); [f° 115:] Signéville; Fontaine-Française (Côte-d'Or); permutation de la cure de Poinchy avec la chapelle de la Conception à Dannemoine (Yonne); collations des [f° 116:] cures de Merrey; Odival; Forcey; chapelle Saint-Bernard à Bar-sur-Seine; [f° 117:] chapelle des Saints Jacques et Philippe à la cathédrale de Langres; cure de Harricourt; *ordinatio generalis* (30 mai 1733); [f° 119:] collations des chapelle de la Conception à Cusey; cure de Chappes (Aube); chapelle Saint-Pierre à Chablis; [f° 120:] cure de Foulain; canonicat à Fouvent; cures de Treix; [f° 121:] Luzy; Genevrières; Isômes; [f° 122:] Suaucourt (Aube); Neuilly-sur-Suize; Villiers-le-Vineux (Yonne); [f° 123:] Villedieu; chapelle Notre-Dame à Saint-Mammès; [f° 124:] chapelle Notre-Dame au château de Fontaine-Française (Côte-d'Or); cure de Chantraines; chapelle au château de Niecy (Côte-d'Or); cures d'Aujeux; Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or); prieuré de Noé (Aube); cures de Cunfin (Aube); [f° 126:] Ville-Dieu (Côte-d'Or); chapelle de la Très-Sainte Trinité à Bar-sur-Aube; cures de Pressigny; Chatoillenot; [f° 127:] Rosoy; Sennevoy (Yonne); Fontaine-Française (Côte-d'Or).

[v°: *Anno salutis reparatae 1733, die repta secunda novembriis, hora circiter tertia post meridiem, carissimus in Christo pater nec non illustrissimus ac reverendissimus dominus* f° 125; *dominus Petrus de Pardailhan de Gondrin d'Antin, episcopus, dux Lingonensis, par traneur, obiit in castro de Bougè, cui misericordiarum dominus reirigerit sedem et lucis beatitudinem indulget; intima haec vota ejus moerentis secretarii.* Sign. autogr.; Gaucher.

Intium actorum sub pontificatu illustrissimi ac reverendissimi domini Gilberti de Montmorin de Saint-Herem, olim Aduvensis episcopi in Vasconia, Lingonensis antistitis, ducis designati, die vigesima tertia maii, et ad hanc sedem Romae propositi quarto kalendas decembris ejusdem anni millesimi septingentesimi trigesimali quarti; etc.

[v°:] Provisions d'official pour M^r Nicolas de Chambrullard (3 mars 1735); provisions de grand vicaire pour le même; provisions de grand vicaire pour M^r Martin Dufau; collations des [f° 130:] cure de Blaise; canonicat à Chaumont; [v°:] *ordinatio generalis* (4 juin 1735); collations des [f° 131, v°:] cure de Riel-les-Eaux (Côte-d'Or); [f° 132:] prieuré de Saint-Thibault de Clefmont; cures de Thors (Aube); [f° 133:] Longchamp les-Millières; chapelle Saint-Michel en l'église de Laferté-sur-Aube; cure Saint-Pierre à Bar-sur-Aube; [f° 134:] cure de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; chapelle Saint-Nicolas à Saint-Martin de Langres; « ordonnance portant révocation des pouvoirs de prêcher et de confesser » (1^{er} août 1735); [f° 136:] ordonnance portant défense « à tous ceux qui dans notre diocèse sont obligés à la récitation de l'office divin de dire soit en public, soit en particulier, les leçons marquées pour matines au seize et dix-huit de ce mois dans l'octave de l'Assomption et ordonnant qu'en la place desdites leçons ils réiteront celles qui sont marquées en pareil jour dans le bréviaire romain ou dans celui qui avoit été imprimé par l'ordre de M. de Zamet; voulons que dans les bréviaires qui seront distribués à l'avenir, lesd. leçons soient supprimées et qu'on insère en leur place celles qu'on fera imprimer dans la suite ». (8 août 1735). Collations des: cure de Guindrecourt-sur-Blaise; canonicat à Mussy-l'Évêque (Aube); [f° 138:] cure de Chamesson (Côte d'Or); chapellenie de Fouvent en l'église de Fouvent; chapellenie au cloître de la cathédrale; [f° 139:] provisions de promoteur pour M^r Martenot; ordonnance autorisant des quêtes pour le rétablissement de la maison des pères capucins à Constantinople; collations des [f° 141:] cure de Lannes;

prieuré de Fontolles à Tonnerre; f 142: cures de Blessenville; Chazouil Côte-d'Or; ordonnance générale sur la discipline ecclésiastique: « les doyens ruraux s'informeront avec soin, chacun dans l'étendue de leur doyenné, des abus qui pourraient s'être glissés et de l'inobservance des lois générales de l'Église ou particulières de ce diocèse, tant en ce qui concerne les ecclésiastiques que les églises, cimetières, reliques et indulgences: des ordonnances qui auraient été cy-devant rendues en cours de visite ou autrement et de leur exécution: si on enseigne d'autres catéchismes que ceux qui ont été imprimés par ordre de nos illustres prédécesseurs M. de Tonnerre et M. d'Antin et ils enverront à notre secrétaire, dans l'espace de six mois, un état exact de tout ce que dessus: 2° les curés nous représenteront, dans l'espace de trois mois, une liste des jeunes ecclésiastiques de leurs paroisses et des jeunes gens qu'ils savent se destiner à l'état ecclésiastique, de leur nom, âge, mœurs, capacité et des endroits où ils étudient. Déclarons que nous n'admettrons jamais aux saints ordres ceux qui, ayant reçu la tonsure, iroient étudier sans notre agrément dans des collèges ou des séminaires hors de notre diocèse: 3° les procès-verbaux des conférences ecclésiastiques établies dans ce diocèse nous seront exactement envoyés par les présidents ou secrétaires des dites conférences auxquels nous défendons très expressément de continuer celles dont les procès-verbaux ne nous auront point été envoyés: 4° toutes les confrairies, associations, compagnies ou bureaux de charité qui ne sont point autorisés par des lettres patentes de S. M. seront tenus de nous représenter leurs statuts, si elles en ont, pour être approuvés et confirmés ou de nous en demander si elles n'en ont pas: voulons que toutes celles qui auront manqué à satisfaire à la présente ordonnance dans l'espace de trois mois seront et demeureront supprimées sans qu'il y soit besoin d'autre déclaration: 5° enfin nous déclarons que toutes les permissions accordées cy-devant dans ce diocèse pour un tems déterminé ou jusque à révocation, telles que sont les permissions de biner, de célébrer la messe dans les chapelles domestiques, d'exposer le Saint-Sacrement ou la porter en procession hors le tems de l'octave de la Fête Dieu, les permissions de lire les livres défendus, de toucher les vases sacrés, de bénir des croix et ornemens d'église, les permissions accordées à des religieuses de ce diocèse de sortir de leur monastère ou à des religieuses d'un autre diocèse d'être reçues dans les monastères de celui-cy, comme

aussi la permission d'y recevoir des pensionnaires au-dessus de l'âge de quatorze ans ou d'y laisser entrer des personnes séculières, et généralement tous les privilèges, dispenses, permissions de quelque espèce qu'elles soient et pour quelque motif qu'elles aient été accordées, nous seront représentées avec les raisons pour lesquelles elles ont été demandées et ce dans l'espace de six mois pour tout délai », etc. (1735, 29 septembre); [f 141:] mandement pour autoriser des quêtees en vue du rachat des captifs chez les infidèles; [f 145:] collation de la cure de Beurey (Aube); provisions de vicegerant de l'officialité en faveur de M^r Martin Dufau (3 oct. 1735); [f 146:] permission pour exposer les reliques de Saint-Hubert (11 oct. 1735); collations des cures de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte d'Or); [f 147:] Bannes; Gillancourt; [f 148:] Darmannes; canonicat à Tonnerre; [f 149:] cures de Saint-Martin; Villiers-le-Sec; *ordination générale* (17 déc. 1735); collations des [f 150:] chapelle Saint-Pierre et Marcellin en l'église Saint-Amâtre de Langres; cure de Darmannes; [f 151:] archidiaconé de Tonnerre; chapelle de la Vierge à Montormentier; v°; *ordination générale* (27 décembre 1735); collations des [f 152:] cure de Gillancourt; prieuré de Saint-Pierre à La Ferté-sur-Amance; [f 153:] chapelle Saint-Gilles à Isomes; [f 154:] canonicat à la cathédrale; chapelle Notre-Dame et Saint-Antoine à Ormancey; [f 155:] chapelle de la division des Apôtres à la cathédrale; cures d'Anrosey; Is; [f 156:] canonicat à Langres; cure de Bragelogne (Aube); chapelle à Savoisy (Côte-d'Or); [f 157:] cure de Saint-Martin à Colombé-le-Sec; chapelle Saint-Roch en l'église paroissiale de Roche; cure de Gevrolles (Côte d'Or); [f 158:] chapelle Saint-Nicolas à Coussegrey (Aube); *ordination générale* (23 et 26 mai 1736); [f 159:] ordonnance pour les maîtres et maîtresses d'école: «... faisons très expresses inhibitions et défenses à toute sorte de personnes de l'un et de l'autre sexe, de quelque âge, condition qu'elles soient, dans l'étendue de notre diocèse, de tenir école ou recevoir dans leur maison garçons ou filles pour les instruire à lire, écrire ou aux principes de la grammaire et généralement de s'ingérer en quelque instruction de la jeunesse que ce soit, qu'elles n'ayent comparu auparavant pardevant nous, nos grands vicaires ou ceux que vous voudrons commettre pour être examinées et recevoir notre permission: à quoi vous enjoignons de satisfaire dans l'espace de six mois au plus tard après la publication de la présente ordonnance sous les peines de droit: mandons, enjoignons à vos

doyens ruraux de faire distribuer chacun en leur district notre présente ordonnance, à tous les curés et à iceux curés et à leurs vicaires de la lire et publier aux prônes des grandes messes le premier dimanche après la réception d'icelle à ce que personne n'en ignore ; mandons et enjoignons aux mêmes curés et vicaires de s'informer exactement de ceux et celles qui dans l'étendue de leur paroisse instruisent la jeunesse ou garçons ou filles comme aussi des abus qui pourroient s'être glissés dans lesd. écoles », etc. (1736, 5 juin). — Collations de la chapelle Sainte-Anne en l'église de Rochetaillée; [f° 160] ; priéré de Dyé (Yonne) ; cure de Noyers en Bassigny ; chapelle du cloître à la cathédrale de Langres. — Mandement aux curés et fidèles sur leurs devoirs respectifs : « les curés et vicaires dans les paroisses desquels nous aurons indiqué notre visite auront soin de lire distinctement notre présent mandement et les avis ci-joints au prône du premier dimanche après qu'ils l'auront reçu ; ils exhortent à faire le catéchisme au moins deux ou trois fois la semaine pendant le tems qui se trouvera entre la publication de notre mandement et le jour marqué pour notre visite ; ils enseigneront le catéchisme que nous avons fait imprimer pour servir de préparation au sacrement de confirmation et outre cela ils tâcheront de mettre en état leurs paroissiens, surtout ceux qui doivent être confirmés, de répondre sur la doctrine chrétienne sur laquelle nous les interrogerons nous même ; nous donnerons la confirmation dans toutes les paroisses que nous visiterons aux paroissiens desd. paroisses et à ceux des annexes qui en dépendent ; les fidèles de ces annexes se rendront processionnellement avec toute la modestie convenable à une si sainte cérémonie dans l'église de la paroisse que nous visiterons ; aucune personne ne sera admise au sacrement de confirmer, qu'elle n'ait un billet signé de son curé qui marque sa paroisse, son nom de baptême et son âge qui doit être au moins de huit ans accomplis, qui marque aussi qu'elle est de bonnes mœurs, suffisamment instruite et qu'elle s'est confessée ; ils exhortent les fidèles de leur paroisse à s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie au jour de notre visite et afin qu'ils puissent le faire avec plus de facilité nous serons précédés par deux missionnaires qui arriveront la veille de notre visite, prêcheront à l'heure que les curés jugeront la plus convenable et commenceront à écouter les confessions ;... ils nous avertiront en particulier l° s'il y a dans leurs paroisses des malades qui n'ayent pas reçu la confirmation et qui

ne puissent venir à l'église afin que nous allions pour administrer dans leurs maisons ; à quoi ils auront soin de les préparer ; 2° s'il y a d'autres personnes qui soient languement malades et auxquelles notre visite puisse procurer quelque consolation temporelle ou spirituelle et cela sans aucune différence des conditions ; 3° s'il y a quelques pécheurs scandaleux ou quelqu'un qui n'ait point satisfait au devoir paschal, ils feront leur possible pour que nous puissions leur parler, non en les menaçant de notre visite, mais en les assurant qu'ils trouveront de notre part toutes les facilités qu'ils peuvent désirer pour rentrer dans leur devoir », etc. (1736, 1^{er} juillet). Collations des [f° 163] ; chapelle Notre-Dame à Saint-Amâtre ; priéré de Noyers ; [f° 164] ; chapelle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Martin de Langres ; priéré Saint-Martin à Langres ; [f° 165] ; chapelle Sainte-Catherine à Coilly-le-Château ; cure de Daillancourt ; [f° 166] ; canoniat à Langres ; permission de dire la messe dans la chapelle de Saint-Prix au village de Poinson ; collations des [f° 167] ; chapelle de la Purification de la Vierge à Aubigny ; cure d'Engente (Aube) ; [f° 167, v^o] ; *litteræ dimissoriae* (9 septembre 1736). Collations des [f° 169] ; cure Saint Maurice de Germaines ; Pisy (Yonne) ; [f° 170] ; Fresnois ; *litteræ dimissoriae* ; collations des [f° 171] ; cures d'Eguillon (?) ; Montigny-sur-Aube ; Mesnil Fonchart ; Dommarien ; [f° 172] ; Foulain ; *ordinatio generalis* (22 décembre 1736) ; permission pour M^r Parisot, chanoine à Langres, de célébrer la messe en sa chapelle particulière ; [f° 173] ; « acte et certificat d'abjuration de l'hérésie de Calvin par Pierre Sarazin, natif de Genève ; Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque, etc. Sçavoir faisons que l'an mil sept cent trente six, le vingt sept décembre dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de notre ville de Langres en présence de M^r Piot père et Pélchin conseillers au baillage royal, etc. Pierre Sarazin, cordonnier de profession, âge de soixant-cinq ans, fils de Martin Sarazin et de Marguerite Goiate, habitants de Genève, a fait entre nos mains librement et sans contrainte une profession expresse et solennelle de la foy catholique, apostolique et romaine, prononçant la formule prescrite à cet effet dans le rituel de notre diocèse et ensuite de cette profession nous lui avons donné publiquement l'absolution de l'hérésie » etc. (27 décembre 1736) ; — collations de canoniat à Bar-sur-Aube ; permission à Denis Charles Profilet, chanoine de Langres, de célébrer la messe dans sa chapelle particulière, desserte de la chapelle de Rugny (Yonne) ; [f° 174] ; établissement d'un vicariat à Palaiseul ; collations des

Saints-Michel et Laurent à Noyers (Yonne) : [p. 22 :] cure de Vaillant : [p. 23 :] *ordines* (12 mars 1740) ; collations des [p. 25 :] cure d'Essoyes (Aube) ; [p. 26 :] chapelle Saint-Nicolas en l'église d'Essoyes : [p. 27 :] cure de Merrey : [p. 28 :] Lucey (Côte-d'Or) ; Daillecourt : [p. 30 :] Lucey : [p. 32 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Commisses (Yonne) : [p. 36 :] Colombé-le Sec (Aube) ; [p. 37 :] *ordines generales* (11 juin 1740) ; collations des cures de [p. 40 :] Millières : [p. 41 :] prieuré de Chichée (Yonne) : [p. 43 :] cure de Langres ; [p. 44 :] statuts et réglemens pour les sieurs chapelains de la chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge au cloître de la cathédrale ; collations des [p. 53 :] chapelle des Saints-Hubert et Blaise en l'église de Fontaine-Française (Côte-d'Or) ; [p. 55 :] provisions pour la dignité d'archidiacre du Lassois en faveur d'Auguste Martenot ; collations des [p. 56 :] cure de Carisey (Yonne) ; [p. 57 :] chapelle Notre-Dame de Pitié à Maizières (Aube) ; [p. 61 :] cure de Maizières : [p. 63 :] cure de Lignièrès (Aube) ; [p. 65 :] chapelle de la Conception à Châtillon : [p. 66 :] cures de Chesley (Aube) ; [p. 69 :] Cussangy (Aube) ; [p. 70 :] chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste à Chaource (Aube) ; [p. 71 :] cures de Nuits-sous-Ravières (Yonne) ; Jonchery : [p. 75 :] Colombé-le-Sec (Aube) ; [p. 76 :] Engente (Aube) ; [p. 78 :] chapelle Notre-Dame de Pitié à Maizières (Aube) ; [p. 79 :] cure de Cirey-les-Mareilles : [p. 81 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 82 :] prieuré cure de Roches-sur-Rognon et son annexe de Bettaincourt ; [p. 84 :] chapelle Saint-Jean-Baptiste à Chaource (Aube) ; [p. 85 :] cure de Rivières-le-Bois : [p. 87 :] chapelle Notre-Dame de Pitié à Maizières (Aube) ; [p. 88 :] chapelle Saint-Jean-Baptiste à Montbard (Côte-d'Or) ; [p. 89 :] cures de Semoutiers : [p. 93 :] Buncey (Côte-d'Or) ; [p. 96 :] fondation de la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église de Colombey-les-Choiseul ; collations des [p. 100 :] chapelle de Saint-Nicolas à Colombey-les-Choiseul ; [p. 101 :] cures d'Avrecourt : [p. 102 :] Fulvy (Yonne) ; [p. 104 :] chapelle N. D. des Modots à la cathédrale ; [p. 105 :] chapelle N. D. la Blanche à la cathédrale : [p. 107 :] chapelle Saint-Sauveur hors les murs ; [p. 108 :] chapelle de la Nativité en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul ; [p. 109 :] cure de Moeslains ; [p. 111 :] *ordines generales* (25 février 1741) ; collations des cure d'Etourvy (Aube) ; [p. 115 :] prieuré de Saint-Geosme ; [p. 121 :] chapelle Saint-Nicolas à Venduvre (Aube) ; [p. 123 :] chapelle Sainte-Catherine à Châtillon ; [p. 124 :] ordonnance de discipline (13 avril 1741) ; [p. 138 :] collation de la cure de La Villeneuve-Mégrigny (Aube) ; [p. 140 :] *tonsura* (4 avril 1741) ; collations des [p. 141 :] chapelle

Saint-Jean-Baptiste à la cathédrale : [p. 143 :] cure de Charmes-les-Langres : [p. 144 :] nomination des vicaires-doyens (26 avril 1741) ; collations des [p. 145 :] cure de Clefmont : [p. 147 :] Isomes : [p. 148 :] Darimannes : [p. 150 :] *ordines generales* (27 mai 1741) ; collations des [p. 151 :] chapelle Saint-Georges à Percy-le-Pautel : [p. 152 :] chapelle des Saints-Jacques et Philippe à la cathédrale : [p. 154 :] canonicat à Epousses (Côte-d'Or) ; [p. 157 :] chapelle Saint-Jean-Baptiste à Flogny (Yonne) ; [p. 158 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 157 :] cures de Mussy-l'Évêque : [p. 158 :] Montanlon : [p. 160 :] canonicat à Chablis (Yonne) : [p. 162 :] *ordines minores* (25 juin 1741) ; collations des [p. 163 :] prieuré à Chablis : [p. 164 :] chapelle du Rosaire à Germainvilliers : [p. 166 :] cures d'Apray ; [p. 167 :] Provenchères-sur-Meuse : [p. 169 :] Moeslains : [p. 170 :] Forcey : [p. 172 :] canonicat à Epousses (Côte-d'Or) : [p. 174 :] cures de Lellonds ; [p. 175 :] Avrecourt ; [p. 177 :] chapelle Saint-Pierre et Marcellin à Saint-Amâtre de Langres : [p. 179 :] chapelle Saint-Etienne à Bar-sur-Seine ; canonicat en l'église collégiale de Saint-Pierre de Tonnerre : [p. 181 :] cure de Neuilly-sur-Suize : [p. 183 :] chapelle de l'Annonciation à Saint-Amâtre ; [p. 184 :] cures d'Arbigny-sous-Varennès : [p. 185 :] Pothières (Côte-d'Or) ; [p. 186 :] chapelle de la Vierge à la Villeneuve-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ; nomination au vicariat général pour M. J. J. de la Fare ; collations des [p. 191 :] chapelle Saint-Nicolas à Montanlon : [p. 192 :] chapelle du Rosaire à Germainvilliers ; [p. 194 :] cure de Rouzement (Côte-d'Or) ; [p. 195 :] *litteræ dimissoriales* ; [p. 196 :] collation de la cure de Fontaine-Française (Côte-d'Or) ; [p. 197 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 198 :] cures de Notre-Dame de Tonnerre : [p. 199 :] Sarrey ; [p. 200 :] Arbot et Aulnoy ; [p. 202 :] Epousses (Côte-d'Or) ; [p. 203 :] Carisey (Yonne) ; [p. 205 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 206 :] chapelle Sainte-Anne à l'église de Chauvirey (Haute-Saône) ; [p. 207 :] chapelle Saint-Antoine à Saint-Jean-Baptiste de Chaumont : [p. 209 :] chapelle de la Conception au cloître de la cathédrale ; [p. 211 :] cures de Chervy (Aube) ; [p. 212 :] Buxières-les-Belmont ; [p. 214 :] ordinations ; collations des [p. 217 :] cures de Viscrny (Côte-d'Or) ; [p. 219 :] Nod-sur-Seine (Côte-d'Or) ; [p. 220 :] Poulangy ; [p. 222 :] *litteræ dimissoriales* ; [p. 223 :] collation de la cure de Chamerois ; [p. 225 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Danvevois ; [p. 226 :] Montbard (Côte-d'Or) ; [p. 228 :] canonicat à la cathédrale de Langres ; [p. 230 :] cures de Lignorelles (Yonne) ; [p. 231 :] Lantages (Aube) ; [p. 232 :] Grancey-

1743) : p. 267.] R. (2em) au Côte-d'Or : p. 265.] M. (2e) au Côte-d'Or : p. 267.] B. S. R. (S. V. au Côte-d'Or) : p. 240.] *littera dimissoriales* : collations des cures de : p. 241.] S. (S. au Côte-d'Or) : p. 243.] Saint-Jean-Baptiste de Chaumont : p. 245.] A. S. au Seine (Côte-d'Or) : p. 247.] chapelle de N. D. des en l'église de Buxières : p. 249.] cures de Langres (Aube) : p. 250.] Nogé-les-Mallets (Aube) : p. 252.] canonieat à Mussyl-sur-Seine (Aube) : p. 254.] cure de Ravieres (Yonne) : p. 255.] chapelle Sainte-Catherine à Spoy (Aube) : p. 257.] *littera dimissoriales* : collations des cures de Charrey (Côte-d'Or) : p. 259.] Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres : p. 261.] *littera dimissoriales* : collations des : p. 263.] chapelle Saint-Jean-Baptiste à Bar-sur-Seine : p. 264.] provisions des doyennes ruraux de Chaumont et Bar-sur-Aube : collations de la chapelle de N. D. de Piété en l'église de Plesnoy : p. 266.] des cures de Lizny-le-Châtel (Yonne) : p. 267.] Saint-Vincent (Yonne) : p. 269.] Châteauvillain : p. 271.] Mussyl-Evêque (Aube) : p. 272.] Bagneux-la-Fosse (Aube) : p. 273.] Gigny (Yonne) : p. 274.] chapelle N. D. de l'Aurore en l'église Saint-Martin à Langres : p. 276.] *littera dimissoriales* : collation de la chapelle Saint-Brice à Saint-Martin de Langres : p. 278.] provisions pour le loyenné rural du Tonnerrois en faveur de M. Jean-Nicolas Riel : p. 279.] collation de la chapelle N. D. de l'Aurore en l'église Saint-Martin de Langres : p. 280.] cure de Mussyl-Evêque (Aube) : p. 282.] *ordines generales* (13 avril 1743) : p. 283.] prieuré de Vanclair : p. 284.] cure de Chantraines : p. 286.] *littera dimissoriales* : collations des cures de Marbeville : p. 288.] Epoisses (Côte-d'Or) : p. 289.] chapelle du cloître : p. 290.] cure de Bussières-les-Belmont : chapelle Saint-Martin au grand autel de l'église Saint-Mammès : p. 291.] chapelle du cloître : p. 292.] chapelle Saint-Vincent à la cathédrale : p. 293.] cures de Poincey (Yonne) : p. 294.] Corsaint (Côte-d'Or) : p. 295.] Dammartin : p. 296.] *littera dimissoriales* : p. 297.] collations des cures de Chaumont : p. 298.] Collan (Yonne) : p. 299.] Fyé (Yonne) : p. 300.] chapelle N. D. de Piété à l'église de Plesnoy : p. 301.] cures d'Avirey : p. 302.] *littera dimissoriales* : collations des cures de Montigny-le-Roi : p. 303.] chapelle Saint-Antoine à l'église de Chaumont : p. 305.] *ordines generales* (8 juin 1743) : p. 307.] collations des cures de Lantoges (Aube) : p. 308.] Millières : p. 309.] canonieat à Mussyl-Evêque (Aube) : p. 311.] chapelle des Saints-Eloi et Catherine à Dannemoine (Yonne) :

p. 312.] chapelle de la Resurrection à Montigny-le-Roi : p. 314.] ordinations (29 juin 1743) : p. 316.] collations des cures de Bagneux-la-Fosse (Aube) : p. 318.] Chamesson (Côte-d'Or) : p. 319.] Nesle (Côte-d'Or) : p. 320.] chapelle du cloître à la cathédrale : p. 321.] canonieat à Bar-sur-Aube : p. 322.] prieuré-cure de Roffey (Yonne) : chapelle à l'église de Châsseul : p. 325.] cure de Marmeaux (Yonne) : p. 326.] chapelle Sainte-Catherine à l'église de Mont-augeon : p. 327.] chapelle au château de Ville-sur-Arce (Aube) : p. 329.] chapelle Saint-Antoine en l'église de Chaumont : p. 330.] cures de Nogent-le-Roi : p. 331.] Jonchery : Poilly-sur-Serein (Yonne) : p. 333.] prieuré de Martier-en-Ile : p. 334.] *littera dimissoriales* : collations des cures de Poilly-sur-Serein : p. 335.] Montigny-le-Roi : p. 336.] Fays-Billot : p. 338.] Villemorien (Aube) : p. 339.] Saints-Pierre et Paul à Langres : p. 340.] Saint-Pierre de Bar-sur-Aube : p. 341.] Epoisses (Côte-d'Or) : *littera dimissoriales* : collations des : p. 342.] cures de Bar-sur-Aube : p. 343.] Saint-Remy et son annexe de Buffon (Côte-d'Or) : p. 345.] prieuré de Saint-Agnan de Tonnerre : p. 346.] cures de Stigny (Yonne) : p. 347.] Voigny (Aube) : p. 348.] Laignes (Côte-d'Or) : p. 350.] Ileuilley-Cotton : p. 351.] Saint-Martin à Langres : p. 352.] Frettes : p. 353.] chapelle de la Vierge à Saint-Amâtre : p. 354.] cure de Frettes : p. 355.] prieuré de Griselles (Côte-d'Or) : p. 356.] cure de Saint-Remy avec son annexe de Buffon : p. 357.] chapelle Saint-Nicolas en l'église de Colombey les deux-Eglises : p. 358.] Floigny (Yonne) : p. 359.] Bouzancourt : p. 360.] Saint-Broingt-les-Fosses : p. 361.] Molesmes (Côte-d'Or) : p. 362 et s.] mandement « pour ordonner des prières publiques pour la conservation de la personne sacrée du roy, la prospérité de ses armes », etc. (12 mai 1744) : p. 367.] *ordines generales* (30 mai 1744) : collations des : p. 371.] chapelle de la Conception au cloître à la cathédrale de Langres : p. 372.] canonieat à Mussyl-Evêque : p. 373.] cures d'Autreville : p. 374.] Buxières-les-Froncles : p. 375.] *littera dimissoriales* : collations des cures de Lignières (Aube) : p. 376.] mandement pour célébrer un *Te Deum* en actions de grâces de la prise de Menin : collations des : p. 379.] chapelle Saint-Nicolas à Colombey-les-deux-Eglises : p. 380.] cure de Braux : p. 381.] *littera dimissoriales* : p. 382.] collations des cures de Balnot-sur-Laignes (Aube) : p. 383.] prieuré de Cuntin (Aube) : p. 384.] mandement pour faire chanter un *Te Deum* en l'honneur de la prise d'Ypres : collations des : p. 387.] chapelle du cloître à la

cathédrale : [p. 388 :] cure de Voulaines (Côte-d'Or) ; [p. 391 :] Serrigny (Yonne) ; [p. 392 :] canonicaat à la cathédrale ; [p. 393 :] chapelle de la Trinité à la cathédrale ; [p. 394 :] prieuré de Choiseul ; [p. 395 :] *litteræ dimissoriales* ; collation de la cure de Montigny-sur-Aube ; [p. 396 :] *tonsura* (1^{er} septembre 1744) ; [p. 399 :] collation du prieuré d'Érville.

G. 1068. (Registre.) — 422 pages, papier. (1)

1744-1750. — *Acta quorundam episcoporum Lingonensium.* — [p. 1 :] Mandement pour faire chanter des actions de grâces en l'honneur de la prise de Fort-Dauphin ; [p. 4 :] *ordines generales* (9 septembre 1744) ; [p. 6 :] mandement pour faire chanter un *Te Deum* en vue du rétablissement du roi ; [p. 8 :] provisions du vicariat général en faveur de M. François-Gabriel de Scépeaux ; collations des [p. 10 :] cure de Chemilly-sur-Serein (Yonne) ; [p. 11 :] chapelle N. D. de Behors en l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 12 :] chapelle Saint-Martin à la cathédrale ; [p. 14 :] cure de Saint-Broingt-les-Fosses ; [p. 15 :] prieuré de Merrey ; [p. 16 :] mandement en actions de grâces de la prise du fort de Démost ; collations des cures [p. 18 :] de Corrombles (Côte-d'Or) ; [p. 19 :] Villiers-sur-Marne ; [p. 20 :] Cohons ; [p. 21 :] chapelle Saint-Gille à Villiers-sur-Marne ; [p. 22 :] prieuré de Saint-Vinnemer (Yonne) ; [p. 25 :] cure d'Andelot ; [p. 27 :] chapelle Saint-Gille à Villiers-sur-Marne ; [p. 28 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 29 :] cure de Gland (Yonne) ; [p. 30 :] chapelle Saint-Nicolas à Saint-Amâtre ; [p. 31 :] cure de Chaumont ; [p. 32 :] mandement pour chanter un *Te Deum* en l'honneur de la prise de Fribourg (23 déc. 1744) ; collations des [p. 34 :] chapelle en l'église paroissiale d'Arc ; [p. 36 :] cure de Fleys (Yonne) ; [p. 37 :] cure de Balnod-la-Grange (Aube) ; [p. 38 :] chapelle du cloître à la cathédrale ; [p. 40 :] chapelle Saint-Gilles à Isômes ; [p. 41 :] cures de Richebourg ; [p. 42 :] Andelot ; [p. 43 :] Coiffy-le-Château ; [p. 44 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 44 :] cures de Voulaines (Côte-d'Or) ; [p. 45 :] Chemilly-sur-Serein (Yonne) ; [p. 46 :] chapelle Saint-Bernard en l'église de l'hôpital Saint-Laurent à Langres ; [p. 47 :] *litteræ dimissoriales* ; [p. 48 :] collations des cure de Rizaucourt ; [p. 49 :] chapelle Saint-Laurent à la cathédrale ; [p. 50 :] cure de Créancey ; [p. 51 :] canonicaat

à Epoisses (Côte-d'Or) ; p. 52 : cures de Junay et Vézines (Yonne) ; p. 53 : canonicaat à Mussy ; p. 54 : cures de Hiévy ; [p. 55 :] Richebourg ; [p. 56 :] chapelle de Saint-Brice en l'église Saint-Martin à Langres ; [p. 57 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Laignes (Côte-d'Or) ; [p. 59 :] chapelle de la vierge en l'église de Vignory ; [p. 60 :] prieuré de Montigny-sur-Aube ; [p. 61 :] *litteræ dimissoriales* ; [p. 62 :] prières pour le roi et le dauphin ; collations des [p. 66 :] cure d'Étiévy (Yonne) ; [p. 67 :] chapelle Saint-Pierre et Marcellin à Saint-Amâtre ; [p. 68 :] mandement pour faire chanter un *Te Deum* de la victoire de Fontenoy ; collations des [p. 71 :] chapelle Saint-Brice à Saint-Martin de Langres ; [p. 73 :] cures de Saint-Andoche (Haute-Saône) ; [p. 75 :] Ninville ; [p. 76 :] prieure de Croy-le-Château ; [p. 77 :] sacristie de Marmesse ; [p. 78 :] prieure de La Trinité à Bar-sur-Seine ; [p. 79 :] prieuré Saint-Pierre de Noé-les-Mallets (Aube) ; [p. 80 :] cure de Pierrefaîtes ; [p. 81 :] provisions de la dignité de grand archidiacre en faveur de M^r Martin Dufau ; collations des [p. 83 :] cures de Thors (Aube) ; [p. 84 :] Bissey-la-Côte (Côte-d'Or) ; [p. 85 :] chapelle Saint-Jean à Flogny (Yonne) ; [p. 86 :] chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Pierre et Paul de Langres ; [p. 87 :] provisions de la dignité d'archidiacre du Bassigny en faveur de Christophe Lalane ; [p. 88 :] *litteræ dimissoriales* ; [p. 89 :] chapelle Saint-Grégoire à Saint-Martin de Langres ; [p. 90 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des cure de Vézannes (Yonne) ; [p. 91 :] chapelle des Saints Michel et Laurent à Noyers (Yonne) ; [p. 92 :] chapelle Saint-Georges à Chablis ; [p. 94 :] cures de Forcey ; [p. 99 :] Poinchy (Yonne) ; [p. 100 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 101 :] cures de Blessoville ; [p. 102 :] Autreville ; *litteræ dimissoriales* ; [p. 103 :] collation de la cure de Villars-en-Azois ; [p. 104 :] *litteræ dimissoriales* ; règlement pour le jubilé ; collations des [p. 108 :] cure de Polisy (Aube) ; [p. 109 :] chapelle Saint-Antoine à Bologne ; [p. 110 :] cures de Rançonnières ; [p. 113 :] Poliset (Aube) ; [p. 114 :] Sainte-Verlu ; [p. 115 :] chapelle à Dannemoine (Yonne) ; [p. 116 :] cures de Humes ; [p. 117 :] Rançonnières ; [p. 118 :] provisions de vicaire général de l'officialité en faveur d'Aug. Martenot ; [p. 119 :] provisions de promoteur général en faveur de Ant. Néret ; [p. 120 :] ordination générale (4 mars 1746) ; [p. 123 :] collation de la chapelle des Saints Michel et Laurent à Noyers ; [p. 124 :] *ordines generales* (5 mars 1746) ; [p. 128 :] *litteræ dimissoriales* ; collations des doyenné et prébende à l'église collégiale de Bar-sur-Aube ; [p. 127 :] chapelle de la Conception à

(1) Registre conservé à la Bibliothèque de la ville de Chaumont sous le numéro 164 (anc. 76).

Dannemoine (Yonne) : [p. 130:] cure de Rançonnières ; [p. 131:] chapelle de la Conception en l'église de Dannemoine (Yonne) ; [p. 132:] cure de Frettes ; prieuré de Louesme (Côte d'Or) ; [p. 133:] *ordines generales* (26 mars 1746) ; collations des [p. 134:] cures de Champcourt ; p. 136 ; Soyers ; [p. 137:] Brennes ; [p. 138:] canonicaat à Epoisses (Côte d'Or) ; [p. 139:] provisions de la dignité d'officiel général en faveur de Martin Dufau ; [p. 140:] provisions de la dignité d'archidiacre du Tonnerrois ; [p. 142:] provisions de l'archidiaconé du Lassois ; collations des [p. 143:] cure de Giéy-sur-Aujon ; [p. 145:] chapelle N.-D. de Piété à l'église de Bourdon ; [p. 146:] ordination (31 mai 1746) ; collations des [p. 148:] cure de Montigny-sur-Vingeanne (Côte d'Or) ; [p. 150:] chapelle Saint-Loup à l'église d'Autreville ; [p. 151:] cure de Saint-Broingt-les-Fosses ; [p. 152:] chapelle Saint-Nicolas à l'église Saint-Amâtre de Langres ; [p. 153:] cures de Trichey (Yonne) ; [p. 156:] Chassigny ; [p. 157:] Laignes (Côte d'Or) ; [p. 158:] Vic ; [p. 159:] départ en l'église de Montbard ; [p. 160:] cure d'Arsonval (Aube) ; [p. 161:] canonicaat à Mussy-l'Évêque ; [p. 162:] chapelle à l'église de Verpillères (Aube) ; [p. 163:] chapelle en l'église de Bourdon ; [p. 165:] cures de La Mothe ; [p. 166:] Corrombles (Côte d'Or) ; [p. 167:] Rivières-Le Bois ; [p. 168:] *tonsura* (28 août 1746) ; [p. 170:] collations des cures de Champigny les Langres ; p. 171 ; Gigny (Yonne) ; [p. 173:] Fontette (Aube) ; p. 174 ; provision de la dignité de trésorier de la cathédrale en faveur de M^r Christophe Lalane ; collations des [p. 175:] cures de Sacquenay (Côte d'Or) ; [p. 176:] Pasilly (Yonne) ; [p. 177:] chapelle Saint-Michel à la cathédrale de Bar-sur-Seine ; [p. 178:] provisions de la dignité d'archidiacre de Bassigny ; [p. 179:] collation d'une chapelle à Dannemoine ; [p. 200:] cure des Loges ; [p. 201:] chapelle Saint-Brice à Saint-Martin de Langres ; [p. 205:] cure de Chaserey (Aube) ; [p. 206:] chapelle des Saints Pierre et Paul à Montsaigeon ; [p. 207:] canonicaat à Tonnerre ; [p. 208:] canonicaat à Mussy-l'Évêque ; [p. 210:] chapelle de Tous les Saints à Saint-Mammès de Langres ; [p. 212:] *litteræ dimissoriales* ; [p. 213:] collations des cures de Pimelles (Yonne) ; [p. 214:] Blumeray ; [p. 215:] Percy-le-Petit ; [p. 216:] Chemilly (Yonne) ; [p. 217:] chapelle de Saint-Nicolas à la cathédrale ; [p. 218:] *litteræ dimissoriales* ; [p. 219:] collations du prieuré de Coublanc ; [p. 220:] cures d'Arc ; [p. 222:] Nogent ; [p. 223:] *litteræ dimissoriales* ; collations [p. 226:] d'un canonicaat à Mussy-l'Évêque (Aube) ; [p. 227:] chapelle Saint-Michel en l'église paroissiale de Bar-sur-Aube ; [p. 228:] *ordines*

generales (1^{er} avril 1747) ; collations des [p. 230:] cures de Musseau ; [p. 231:] Pressigny ; [p. 232:] chapelle Saint-Nicolas à La Chaume (Côte-d'Or) ; [p. 233:] chapelle Saint-Jean Baptiste à Choilly ; [p. 234:] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Bar-sur-Seine ; [p. 236:] Cunfin (Aube) ; [p. 237:] *litteræ dimissoriales* ; collation de la cure de Saint-Pierre Saint Paul à Langres ; [p. 239:] *ordines minores* (7 mai 1747) ; collations des [p. 240:] chapelle N.-D. de Piété à l'église de Maizières ; [p. 241:] cure de Vissery (Côte-d'Or) ; [p. 242:] prieuré de Vignory ; [p. 243:] cure de Guindrecourt-sur-Blaise ; [p. 245:] cure d'Arsonval (Aube) ; [p. 246:] prieuré d'Orimont (Aube) ; [p. 247:] chapelle Saint-Martin à la cathédrale ; [p. 248:] chapelle de la Conception Notre Dame au cloître de la cathédrale ; [p. 249:] prieuré de Bertignolles (Aube) ; [p. 251:] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 253:] cures de Meurville (Aube) ; [p. 254:] Latrecey ; [p. 258:] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 259:] chapelle Saint-Jean des Ponts à l'église paroissiale de Percy-le-Petit ; [p. 260:] cure de Chesley (Aube) ; chapelle Saint-Jean-Baptiste à la cathédrale ; [p. 262:] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Sarcey ; [p. 263:] Charmaillies ; [p. 265:] Maizières ; p. 267 ; Vesaignes ; [p. 268:] Châtillon-sur-Seine ; [p. 269:] Savigny ; [p. 271:] canonicaat à la cathédrale ; [p. 273:] cure de Chauffourt ; [p. 275:] *ordines generales* (23 décembre 1747) ; collations des [p. 279:] cure de Neuilly-l'Évêque ; [p. 280:] chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste à Bar-sur-Seine ; [p. 282:] cures de Perrancey ; [p. 283:] Voisines ; [p. 285:] Melay ; [p. 286:] Montigny-le-Roi ; [p. 287:] *litteræ dimissoriales* ; [p. 288:] collations des cure des Loges ; [p. 289:] chapelle Notre-Dame à l'église de Montormontier ; [p. 290:] *ordines generales* (30 mars 1748) ; [p. 293:] collations d'un canonicaat à la cathédrale ; [p. 294:] des cures d'Engentes (Aube) ; [p. 295:] Asnières (Côte-d'Or) ; [p. 296:] chapelle Saint-Georges à Chaource (Aube) ; [p. 297:] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 298:] cures de Chalindrey ; [p. 299:] Magny-Foucharde ; [p. 300:] *litteræ dimissoriales* ; collations des [p. 301:] cures de Riaucourt ; [p. 302:] Noyers-sur-Serein (Yonne) ; [p. 303:] Lanty ; [p. 304:] Asnières (Côte d'Or) ; [p. 305:] Crey-le-Château ; [p. 307:] Marolles-les-Bailly (Aube) ; [p. 308:] *ordines generales* (8 juin 1748) ; [p. 311:] Epoisses (Côte d'Or) ; [p. 312:] prieuré d'Orimont (Aube) ; [p. 313:] *tonsura* (28 juillet 1748) ; [p. 315:] traité entre l'évêque de Dijon et celui de Langres au sujet de leurs droits respectifs de présentations à certaines cures ; [p. 326:] collation d'un canonicaat à la cathédrale ; collations des [p. 328:] cures

d'Èguilly (Aube) : [p. 329 :] La Ville-aux-Bois : [p. 330 :] Rosoy : [p. 331 :] Orbigny-au-Mont : [p. 332 :] Chichèe (Yonne) : [p. 333 :] *tonsura* (25 août 1748) : collations des chapelle du Saint-Sacrement à Marac : [p. 334 :] canonicat à Bar-sur-Aube : [p. 336 :] cures de Montigny-le-Roi : [p. 337 :] Mandres : [p. 338 :] Dannemarie : [p. 339 :] chapelle Saint-Nicolas et la Vierge en l'Èglise Saint-Amâtre : [p. 340 :] cure de Lanty : [p. 341 :] *littera dimissoriales* : collations des chapelles Saint-Sauveur hors les Murs près Langres : [p. 342 :] Saint-Bernard en l'Èglise Saint-Laurent de Langres : [p. 343 :] Saint-Gilles en l'Èglise de Villiers-sur-Marne : [p. 344 :] prieuré de Saint-Gengoul à Viviers (Aube) : [p. 345 :] prieuré de Lanty : [p. 346 :] cure de Saint-Jean-Baptiste à Chaumont : [p. 348 :] aumônerie de Saint-Geosmes : [p. 350 :] cure de Mandres : [p. 351 :] *littera dimissoriales* : [p. 352 :] collation de la chapelle Saint-Michel en l'Èglise de Bar-sur-Aube : [p. 353 :] *littera dimissoriales* : collations des chapelle Saint-Nicolas en l'Èglise de Vièville : [p. 354 :] cures de Collan (Yonne) : [p. 355 :] Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or) : [p. 357 :] Rosoy : [p. 358 :] Montliot (Côte-d'Or) : [p. 359 :] Ancy-le-Serveux (Yonne) : [p. 360 :] Saint-Pierre à Bar-sur-Aube : [p. 361 :] chapelle Saint-Jacques à la cathèdrale : [p. 362 :] cure de Latrecey : [p. 363 :] chapelle des saints Pierre et Marcellin à Saint-Amâtre de Langres : [p. 364 :] cures d'Èpoisses (Côte-d'Or) : [p. 366 :] Cunfin (Yonne) : [p. 367 :] Chalindrey : [p. 368 :] Poinson-les-Nogent : [p. 369 :] *littera dimissoriales* : collations des [p. 370 :] cure de Rolampont : [p. 372 :] canonicat à Chablis : [p. 373 :] cures d'Ancy-le-Franc (Yonne) : [p. 375 :] Bourdons : [p. 376 :] Faverolles : [p. 377 :] Vix (Côte-d'Or) : [p. 378 :] chapelle au châteaude Verpillières (Aube) : [p. 379 :] cures d'Andelot : [p. 380 :] Fleys (Yonne) : [p. 381 :] Poinson-les-Nogent : [p. 382 :] Arthonnay (Yonne) : [p. 384 :] Saint-Pierre de Tonnerre : [p. 385 :] Arconville (Aube) : [p. 386 :] *littera dimissoriales* : collations des cures d'Aubepierre : [p. 388 :] Lignorelles (Yonne) : [p. 389 :] Merrey : [p. 391 :] chapelle de Notre-Dame de Piété en l'Èglise de Chaudenay : [p. 392 :] prieuré Saint-Nicolas de Grancey-sur-Oource (Côte-d'Or) : [p. 393 :] cure de Poinson-les-Grancey : [p. 394 :] canonicat à Mussy-l'Èvêque (Aube) : [p. 396 :] cure de Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or) : [p. 397 :] *littera dimissoriales* : [p. 398 :] *ordines generales* (20 déc. 1749) : collations des [p. 405 :] chapelle Notre-Dame de Piété à Chaudenay : [p. 406 :] cures de Prusly-sur-Oource (Côte-d'Or) : [p. 407 :] Fleys (Yonne) : [p. 408 :] Savigny : [p. 410 :] Andelot : [p. 412 :] Ecot : [p. 414 :] Percey (Yonne) :

p. 416 :] Praslay : [p. 417 :] Aisey-le-Duc (Côte-d'Or) : [p. 419 :] *littera dimissoriales* : [p. 421 :] collation de la cure de Runcey (Côte-d'Or).

G. 1069 (Registre. — 500 pages, papier d.).

1750-1760. — *Acta quorundam episcoporum Lingonensium.* — p. 1 : collation de la chapelle Saint-Georges à Percey (Yonne) : p. 2 : *ordines generales* (23 mai 1750) : collations des [p. 5 :] cures de Latrecey : [p. 6 :] Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or) : [p. 7 :] chapelle de la Trinité à Saint-Maclou de Bar-sur-Aube : p. 8 : collation de la cure de Collan (Yonne) : [p. 9 :] *tonsura* (21 juil. 1750) : collations des [p. 10 :] sacristie à La Forté-sur-Aube : p. 12 : cures de Jonchery : [p. 13 :] Rugny (Yonne) : p. 14 : chapelle Sainte-Croix à Saint-Martin de Langres : p. 15 : *littera dimissoriales* : collation de la cure de Saint-Jean-Baptiste à Chaumont : p. 19 : *littera dimissoriales* : collations des cures de Chervey (Aube) : p. 20 : Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or) : p. 21 : Arbigny-sous-Vareannes : [p. 23 :] chapelle de la Nativité à Saint-Amâtre de Langres : [p. 25 :] abjuration de l'hérésie luthérienne faite par Jean Bayarren, originaire de la province de Nassau en Allemagne, résidant à Chaumont (14 oct. 1750) : collations des [p. 26 :] chapelle Sainte-Marie-Mad-leine à la cathèdrale : [p. 27 :] cures de Dampierre : [p. 28 :] Lanty : [p. 29 :] La Chaume (Côte-d'Or) : [p. 30 :] Biesles : [p. 31 :] Lézennes (Yonne) : [p. 32 :] La Chaume (Côte-d'Or) : [p. 33 :] Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or) : p. 34 : chapelle Saint-Jean-Baptiste à Chalancey : [p. 35 :] cures de Civry (Yonne) : [p. 36 :] Longchamp-les-Clairvaux : [p. 37 :] *ordines generales* (27 mars 1751) : collations des [p. 40 :] cures de Lénizeul : [p. 41 :] Millière : [p. 42 :] Vanlay (Aube) : [p. 43 :] Lanty : [p. 44 :] Blaisy : [p. 45 :] dispense de port d'armes : [p. 46 :] *ordines generales* (27 avril 1751) : collations des [p. 47 :] cures de Semoutiers : [p. 49 :] Villiers-le-Sec : [p. 50 :] Saint-Jean-Baptiste à Chaumont : [p. 51 :] Grenant : [p. 52 :] Blaisy : p. 55 : *littera dimissoriales* : collations des cures de Forcey : p. 57 : Villiers-Vineux (Yonne) : [p. 58 :] abjuration du protestantisme faite par Christophe Plimel, originaire de Hesse, résidant à Vitrey : collations des [p. 59 :] cures de Chervey (Aube) : [p. 60 :] Choiseul : [p. 61 :] chapelle de l'Annonciation à la cathèdrale : [p. 62 :] cures de Vanlay (Aube) : [p. 63 :] Choiseul : [p. 64 :] chapelles Saint-Jean-Baptiste à la cathèdrale : [p. 65 :] Notre-Dame à l'Èglise de Vignory : [p. 66 :] cures

(1) Registre conservé à la Bibliothèque de la Ville de Chaumont sous le numéro 463 (anc. 76).

deLignol (Aube) ; p. 67 : Trichy (Yonne) ; p. 68 : chapelle Notre-Dame en l'église de Vignory ; p. 69 : canonicate en la cathédrale ; p. 70 : cure de Vitry-en-Montagne ; p. 72 : canonicate à Mussy-l'Evêque ; p. 73 : *litteræ dimissoriae* ; p. 74 : collation de la cure de Verdonnet (Côte-d'Or) ; p. 75 : *tonsura* ; collations des [p. 77 :] cure de Darmannes ; p. 78 : prieuré de Vanvey (Côte-d'Or) ; p. 79 : *ordines generales* (18 déc. 1751) ; p. 81 : collation de la chapelle Saint-Etienne en l'église collégiale de Chaumont ; p. 82 : *tonsura* ; collations des cures d'Orbigny-au-Val ; p. 83 : Longchamp-les-Millières ; p. 84 : *tonsura* ; collations des cures d'Orbigny-au-Val ; p. 85 : Maizières (Aube) ; p. 86 : Musseau ; p. 87 : Soyers ; p. 88 : Is ; p. 89 : Grenant ; p. 91 : *ordines sacri* (1752) ; collations des [p. 92 :] cures de Chaource ; p. 93 : Prauthoy ; p. 94 : chapelle Sainte-Marguerite en l'église de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or) ; p. 95 : Avrecourt ; p. 96 : provision pour l'offical de Bourgogne en faveur de M Pierre Crevoisier ; p. 97 : collation de l'infirmerie de Saint-Geôme ; p. 98 : *ordinatio* (2 mai 1752) ; *litteræ dimissoriae* ; p. 99 : abjuration du calvinisme par devant le curé de Choiseul de Jacob « Bonafouc » (sic), Elisabeth Crosse de « Creance en Languedoc », âgés de vingt ans, Mathieu Mirabel fils de Jean Mirabel et Marie Dubourg de Châteauneuf du Mazan en Dauphiné, âgé de vingt ans, Antoine Gogué fils de Pierre Gogué et Antonie-Maie Gauthier d'« Ost » en Dauphiné ; p. 100 : collations des cures de Massingy (Côte-d'Or) ; p. 101 : Consigny ; p. 103 : Lénizeul ; p. 104 : Treix ; p. 105 : desserte de l'hôpital de la Charité de Langres ; collations des [p. 105 :] chapelle Saint-Antoine à l'église d'Esnon ; p. 106 : cure de Ville-sur-Arce (Aube) ; p. 107 : chapelle des Couturiers en l'église Saint-Jean de Chaumont ; p. 108 : cures d'Heuilley-le-Grand ; p. 109 : Cours (Yonne) ; p. 110 : Saint-Jean-Baptiste de Chaumont ; p. 111 : chapelle Saint-Jean-Baptiste à Monthard ; p. 112 : cures de Noë-les-Mallets (Aube) ; p. 113 : Brevannes ; p. 114 : Couvignon ; p. 115 : canonicate à Mussy-l'Evêque (Aube) ; p. 117 : cure de Verseilles-le-Haut ; *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 118 :] cure d'Avrecourt ; p. 119 : vicairerie perpétuelle de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont ; p. 122 : cure de Coublanc ; p. 123 : prieuré de Collan (Yonne) ; p. 124 : cure d'Autricourt (Côte-d'Or) ; p. 125 : chapelle Saint-Nicolas en l'église de Cirey-le-Château ; sacristie à La Ferté-sur-Aube ; p. 126 : chapelle en l'église de Puits-de-Bon (Yonne) ; p. 127 : cures de Luzy ; p. 128 : Bertignolles (Aube) ; p. 129 : Perrogney ; p. 130 :

Choiseul ; [p. 131 :] Rochefort (Côte-d'Or) ; [p. 132 :] *litteræ dimissoriae* ; [p. 133 :] collation de la cure de Ville-sur-Arce (Aube) ; [p. 134 :] permutation de la cure de Lannes avec la chapelle de la Trinité à la cathédrale ; collations des [p. 135 :] cures d'Autricourt (Côte-d'Or) ; [p. 136 :] Pouilly ; [p. 137 :] Arrentières (Aube) ; [p. 138 :] chapelle Saint Jacques en l'église Saint-Nicolas de Châtillon ; *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 139 :] cures de Chézeaux ; [p. 139 :] Chemilly-sur-Yonne (Yonne) ; [p. 140 :] canonicate à Fonnerre ; [p. 141 :] chapelle Saint-Grégoire en l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 142 :] chapelle Saint-Jacques à Senailly (Côte-d'Or) ; cure de Corlée ; [p. 143 :] canonicate à Tonnerre ; p. 144 : chapelle de la Vierge et des Saints Hubert et Blaise, dite des Gevrey, à Fontaine-Française (Côte-d'Or) ; [p. 145 :] cure de Corgirnon ; [p. 146 :] chapelle des saints Jacques et Philippe à la cathédrale ; [p. 147 :] cure de Saint-Germain-les-Senailly (Côte-d'Or) ; [p. 148 :] chapelles au cloître ; [p. 149 :] Sainte-Catherine à l'église de Montsaugéon ; Saint-Nicolas en l'église de La Chaume (Côte-d'Or) ; [p. 150 :] *ordinatio generalis* (21 avril 1753) ; [p. 152 :] collation de la chapelle Saint-Nicolas au château de Cirey-le-Château ; p. 153 : *tonsura* ; collations des [p. 155 :] cures de Chaumont ; [p. 156 :] Notre-Dame de l'Aurore à Saint-Martin de Langres ; [p. 157 :] cure de Fontaine-les-Sèches (Côte-d'Or) ; [p. 158 :] prieuré de Silvarouvres ; [p. 159 :] *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 160 :] cure de Provenchères ; chapelle du cloître ; p. 161 : chapelle Saint-Nicolas à l'église de La Chaume (Côte-d'Or) ; [p. 162 :] chapelle Saint-Georges à l'église de Prangey ; [p. 163 :] cure de Corgirnon ; [p. 164 :] chapelle Saint-Nicolas à l'église de Colombey les-deux-Eglises ; cure de Vaudrémont ; p. 165 : canonicate à Mussy-l'Evêque (Aube) ; [p. 166 :] cure de Lignièrres (Aube) ; [p. 167 :] chapelle Saint-Sébastien à l'église de Sexfontaine ; [p. 168 :] chapelle Notre-Dame de Piété à l'église de Poinson-les-Fays ; [p. 169 :] cures de Collan (Yonne) ; [p. 170 :] Lignièrres (Aube) ; [p. 171 :] commission du décanat d'Is en faveur du sieur Mangin ; collations des [p. 172 :] cures de Corgirnon ; [p. 173 :] Dampierre ; *litteræ dimissoriae* ; [p. 174 :] collation de la chapelle Saint-Antoine à la cathédrale ; [p. 175 :] *litteræ dimissoriae* ; collations des cures de Fouvent (Haute-Saône) ; [p. 176 :] Montsaon ; [p. 177 :] canonicate à la cathédrale ; [p. 178 :] chapelle Notre-Dame de Piété à l'église de Poinson-les-Fays ; [p. 179 :] canonicate à Mussy-l'Evêque (Aube) ; [p. 180 :] cure de Vaudrémont ; canonicate à Epoisses

(Côte-d'Or) ; [p. 181.] prieuré de Rimaucourt ; [p. 182.] chapelle de la Trinité à Saint-Amâtre de Langres ; [p. 183.] cures de Passilly (Yonne) ; [p. 184.] Vézannes (Yonne) ; [p. 185.] Collan (Yonne) ; [p. 186.] Poinsoules-Fays ; [p. 187.] Lannes ; [p. 188.] Oudincourt ; [p. 189.] Saint-Maclou à Bar-sur-Aube ; [p. 190.] Germainvilliers ; [p. 191.] chapelle Saint-Jean-Baptiste au château de Polisy (Aube) ; [p. 192.] *ordines generales* (13 avril 1754) ; [p. 196.] collations d'un canonicat à Chablis ; [p. 197.] cure de Poinsoules-Fays ; [p. 198.] actes de bénédiction de l'abbé de Morimond (1754, 28 avril) ; [p. 199.] collation d'un canonicat à Fouvent ; [p. 200.] *litteræ dimissoriales* ; collations des cures de Chaumont ; [p. 201.] prieuré de Rimaucourt ; [p. 202.] cures de Channay (Côte-d'Or) ; [p. 204.] Saint-Broingt-les-Fosses ; [p. 205.] *litteræ dimissoriales* ; collation de la cure de Sainte-Colombe (Yonne) ; [p. 207.] *litteræ dimissoriales* ; [p. 208.] nomination à la desserte de l'hôpital de Langres ; [p. 209.] *ordines generales* ; [p. 210.] nomination à la chantrerie de la cathédrale de Langres ; collations des [p. 212.] chapelle Saint-Brice à Saint-Martin de Langres ; [p. 213.] cure de Molosme (Yonne) ; [p. 213.] *tonsura* ; collations des [p. 216.] cure de Bourdons ; [p. 217.] chapelle en l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube ; cures de Marcilly ; [p. 218.] Pont-la-Ville ; [p. 219.] Fontaine-Française ; [p. 220.] Sambourg (Yonne) ; [p. 224.] chapelle de la Nativité en l'église Saint-Amâtre ; [p. 225.] cures de Champigny-les-Langres ; [p. 227.] Molosme (Yonne) ; [p. 228.] Dyé (Yonne) ; [p. 229.] Saint-Martin à Langres ; [p. 230.] *ordines* (24 sept. 1754) ; [p. 231.] collation de la cure de Ravenuefontaine ; [p. 232.] *litteræ dimissoriales* ; collations des chapelles du petit Saint-Bernard au mont Cenis ; [p. 233.] cure de Bernouil (Yonne) ; [p. 234.] chapelle de l'hôpital de la Charité à Langres ; canonicat à Epoisses (Côte d'Or) ; [p. 236.] cure de Charmes-les-Langres ; [p. 237.] *ordines generales* ; collations des [p. 239.] cures de Civry (Yonne) ; [p. 240.] Grancey-sur-Ouche ; [p. 241.] Noidant-le-Rocheux ; [p. 242.] Mareilles ; [p. 243.] Essey-les-Ponts ; chapelle Sainte-Barbe à la cathédrale ; [p. 244.] cures de Venduvre (Aube) ; [p. 245.] Dinteville ; [p. 246.] Venduvre (Aube) ; [p. 247.] canonicat à Mussy-l'Évêque (Aube) ; *ordines* ; collations des [p. 248.] prieuré de Rimaucourt ; cure de Sauley (Aube) ; [p. 251.] chantrerie à Tonnerre ; [p. 252.] *ordines generales* (21 déc. 1754) ; [p. 254.] canonicat à Chablis (Yonne) ; [p. 255.] canonicat à Ravières (Yonne) ; chapelle Notre-Dame de Bourguignons (Aube) ; [p. 256.] chapelle Saint-Jean-Baptiste à l'église de Piépape ; [p. 257.] trésorerie à Saint-Maclou

de Bar-sur-Aube ; p. 258 ; cures de Brevannes ; p. 259 ; Ravières ; p. 260 ; Essey-les-Ponts ; p. 261 ; prestimoine de Cousserrey (Aube) ; p. 262 ; chapelle Saint-Antoine avec mépart en l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 263.] *litteræ dimissoriales* ; p. 264 ; prestimoine à Autricourt (Côte-d'Or) ; chapelle Notre-Dame de Montigny à Lagesse (Aube) ; p. 265 ; cures de Lagesse ; p. 266 ; Essey-les-Ponts ; p. 267 ; Rolampont ; p. 268 ; chapelle Saint-Jacques en l'église des Saints-Nicolas et Mamès de Châtillon-sur-Seine ; [p. 269.] cures de Rivières-les-Fosses ; p. 270 ; Villars-Montroyer ; p. 271 ; Vix (Côte-d'Or) ; p. 272 ; Foulain ; [p. 273.] Saint-Gilles à Isômes ; [p. 274.] Balot (Côte-d'Or) ; [p. 275.] *ordines generales* (20 déc. 1755) ; collations des [p. 280.] canonicat à Epoisses (Côte d'Or) ; chapelle Saint-Jean l'Évangéliste à Ricey-Bas ; [p. 282.] cures de Montroyer ; [p. 283.] Buxeuil (Aube) ; Vaudremont ; [p. 284.] chapellenie à l'hôpital de La Charité ; [p. 285.] canonicat à Mussy-l'Évêque ; p. 286 ; cure de Brazelogne (Aube) ; *litteræ dimissoriales* ; p. 287 ; *ordines generales* (17 avril 1756) ; collations des [p. 290.] cures de Commissey (Yonne) ; [p. 292.] Avreuil (Aube) ; [p. 295.] *tonsura* ; collations des [p. 296.] cure de Baon (Yonne) ; [p. 297.] prestimoine de Fain-les-Moutiers (Côte d'Or) ; [p. 298.] canonicat à Fouvent-le-Château (Haute-Saône) ; [p. 299.] cure de Germainvilliers ; [p. 300.] *litteræ dimissoriales* ; collation de la cure de Voisines ; [p. 301.] *ordines* (12 juin 1756) ; [p. 302.] collation de prestimoine à Chesley (Aube) ; ordonnance pour ordonner des prières en vue de demander la cessation des pluies et du froid qui, « régnant depuis longtemps, font craindre pour la récolte de la présente année » ; [p. 303.] *tonsura* ; collations des [p. 304.] cure de Chalindrey ; chapelle Saint-Antoine au territoire de Chaource ; [p. 305.] provisions du doyenné du Moge en faveur de M^r Samuel-François Perdueat ; collations des [p. 306.] prestimoine à Fains-les-Moutiers (Côte-d'Or) ; canonicat à Chablis ; [p. 308.] cures de Meures ; [p. 309.] Cusey ; [p. 311.] canonicat à Fouvent ; p. 312 ; chapelle Saint-Antoine d'Aubigny ; [p. 313.] chapelle de l'Assomption à Saint-Amâtre de Langres ; [p. 314.] cure de Massingy (Côte-d'Or) ; [p. 315.] chapelle Saint-Antoine à l'église d'Aubigny ; [p. 316.] chapelle de la Nativité de la Vierge à Prouthoy ; cures de Stigny (Yonne) ; [p. 317.] Rougemont (Côte-d'Or) ; [p. 318.] Louesme (Côte d'Or) ; [p. 319.] Nogent-le-Roi ; [p. 320.] Epoisses (Côte-d'Or) ; [p. 321.] *litteræ dimissoriales* ; *ordines* (18 déc. 1756) ; collations des [p. 322.] chapelle du cloître ; [p. 323.] cures de Sambourg ; [p. 324.] Carisey (Yonne) ; [p. 325.] Juzenuecourt ; [p. 327.]

Ormoÿ-sur-Aube : chapelle Saint-Michel à la cathédrale ; [p. 329.] Saint-Antoine à l'église Saint-Martin ; p. 330.] cures d'Autricourt (Côte-d'Or) ; [p. 331.] Rompout ; chapelle au château de Jancourt (Aube) ; p. 332.] cure de Channay (Aube) ; [p. 333.] canonicat à Mussy ; [p. 334.] *ordinatio* (5 mars 1757) ; collations des p. 336.] chapelle Saint-Antoine à Aprey ; p. 337.] Saint-Nicolas à l'église collégiale de Chablis ; [p. 338.] *littera dimissoriales* ; collations des [p. 339.] prieuré d'Orimont (Aube) ; [p. 340.] cure de Crussy-le-Châtel (Yonne) ; [p. 341.] *ordines* (9 avril 1757) ; [p. 342.] *tonsura* ; [p. 343.] collations de chapelles au territoire de Courcelles-sur-Aujon ; p. 344.] *littera dimissoriales* ; provisions pour la charge de promoteur général ; p. 346.] translation de la chapelle des Saint-Antoine et Evrard au maître autel de l'église paroissiale d'Aprey ; p. 348.] *littera dimissoriales* ; collations des cures de Villiers-le-Duc et Vanvey (Côte-d'Or) ; [p. 350.] Luzy ; p. 351.] Champigny-sous-Varennes ; [p. 352.] chapelle Saint-Pierre au château de Pisy (Yonne) ; [p. 354.] Notre-Dame des Couturiers à Chaumont ; [p. 355.] *littera dimissoriales* ; collations des chapelle Saint-Thibaut en l'église de Chablis ; [p. 356.] cure de Bourguignons (Aube) ; p. 357.] *littera dimissoriales* ; collations des p. 358.] cures de Lénizel ; [p. 360.] Noidant-le-Rocheux ; [p. 361.] prieuré de Varennes ; p. 362.] chapelle Sainte-Anne à l'église d'Arc ; p. 363.] canonicat à Chablis ; [p. 364.] chapelles Sainte-Anne à l'église d'Arc ; [p. 365.] Saint-Nicolas à Choiseul ; [p. 366.] cures de Bayel ; p. 367.] Nogent-le-Roi ; [p. 368.] canonicats à Mussy-sur-Aube ; [p. 369.] Tonnerre ; Époisses (Côte-d'Or) ; p. 370.] Mussy ; [p. 371.] cures de Mussy-l'Évêque ; p. 372.] Roche et Raucourt ; p. 373.] Gilley ; [p. 374.] prieuré de Choiseul ; [p. 375.] *ordines generales* (11 mars 1758) ; [p. 378.] collations des cures de Sarrey ; p. 379.] Fixey (Côte-d'Or) ; p. 380.] *ordines* (25 mars 1758) ; collations des [p. 381.] cures de Chassigny ; [p. 382.] Roche et Raucourt ; p. 383.] Colombey-la-Fosse ; p. 384.] provisions pour l'archidiaconé du Tonnerrois ; collations des [p. 385.] cure d'Oudincourt ; [p. 386.] chapelle Saint-Nicolas au château de Ville-sur-Arce (Aube) ; [p. 387.] cure de Belan-sur-Oource (Côte-d'Or) ; p. 388.] *ordinatio* (9 avril 1758) ; collations des [p. 389.] chapelle de la Vierge à Vignory ; p. 390.] cure de Perrozney ; [p. 391.] canonicat à Fouvent ; [p. 392.] chapelle de la Vierge à Ville-sur-Arce (Aube) ; p. 393.] cure de Channay (Côte-d'Or) ; [p. 395.] chapelle Saint-Nicolas au château de Chaource (Aube) ; [p. 396.] *littera dimissoriales* ; collations des

cure de Mussy-l'Évêque (Aube) ; [p. 397.] chapelle Notre-Dame à l'église Saint-Pierre et Paul de Langres ; [p. 398.] cure de Villars-en-Azois ; [p. 399.] *littera dimissoriales* ; collations des [p. 400.] prieuré de Varennes ; [p. 401.] chapelle Sainte-Catherine au château de Bligny (Yonne) ; [p. 402.] cures de Torcenay ; p. 403.] Champ-d'Oiseau (Côte-d'Or) ; [p. 404.] Blaise ; [p. 405.] Châtillon ; p. 406.] Baon (Yonne) ; [p. 407.] chapelle de la Conception à l'église Saint-Martin ; [p. 408.] *littera dimissoriales* ; p. 409.] provisions du doyenné de Langres ; collations des p. 410.] cures de Pimelles (Yonne) ; p. 411.] Marcilly ; p. 412.] Saint-Martin de Langres ; [p. 413.] Saints-Pierre et Paul à Langres ; p. 415.] provisions de l'archidiaconé du Bassigny ; [p. 416.] de l'office de chantré à la cathédrale ; [p. 418.] collation de la chapelle Notre-Dame au château de Fontaine-Française ; p. 419.] *littera dimissoriales* ; collations des cures de Tonnerre ; [p. 420.] Châtillon ; [p. 421.] Chamesson (Côte-d'Or) ; p. 425.] *littera dimissoriales* ; collations des [p. 426.] cure de Villaine-les-Prévôtes (Côte-d'Or) ; p. 427.] canonicat à Mussy-l'Évêque (Aube) ; [p. 428.] cures d'Arrelles (Aube) ; [p. 429.] Montheries ; p. 432.] Praslay ; [p. 433.] Rouvres-sur-Aube ; [p. 436.] Arrelles ; [p. 437.] *tonsura* ; collation de la cure de Sainte-Marie-Madeleine de Bar-sur-Aube ; [p. 438.] *ordines* (31 mars 1759) ; [p. 441.] *provisiones officialis* ; [p. 442.] *tonsura* ; collations des [p. 443.] cures de Roche-et-Raucourt (Haute-Saône) ; [p. 445.] Crenay ; [p. 446.] Briant-sur-Oource ; [p. 447.] Rizaucourt ; [p. 448.] *littera dimissoriales* ; [p. 449.] collation de la cure d'Ailleville (Aube) ; [p. 450.] *littera dimissoriales* ; collations des cures d'Esnois ; [p. 451.] Ageville ; [p. 452.] chapelle de la conception Notre-Dame au cloître ; [p. 453.] chapelle Saint-Loup d'Autreville ; [p. 454.] cure d'Yrouerre (Yonne) ; [p. 455.] chapelle de la Trinité à la cathédrale de Langres ; [p. 456.] cure de Sivry (Côte-d'Or) ; [p. 457.] chapelle du Bouhot à Époisses (Côte-d'Or) ; [p. 458.] prieuré de Noyers (Yonne) ; [p. 459.] chapelle à l'église de Pargues (Aube) ; [p. 460.] chapelle de la Trinité à l'église d'Autreville ; [p. 461.] chapelle des saints Vincent et Jean à la cathédrale ; [p. 462.] chapelles aux églises de Cusey, d'Aubigny et de Voisines ; [p. 463.] cures de Torcenay ; [p. 464.] Maisey-le-Duc (Côte-d'Or) ; [p. 465.] chapelle à l'église de Chervey (Aube) ; [p. 466.] cure de Bar-sur-Seine ; [p. 467.] canonicat à la cathédrale ; [p. 469.] cure de Notre-Dame de Tonnerre ; *littera dimissoriales* ; [p. 470.] *tonsura* ; [p. 471.] collations des cures de Ché-

zeaux ; p. 172 : Chassigny ; p. 173 : *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 174 :] cure de Montot ; [p. 175 :] chapelle au cloître de la cathédrale ; [p. 176 :] provision pour l'archidiaconé du Bassigny ; [p. 177 :] cure de Chézeaux ; chapelle à l'église de Pargues (Aube) ; [p. 178 :] *ordinatio* (7 avril 1760) ; collations des [p. 181 :] cures de Bourdon ; [p. 182 :] Lachapelle-Vaupelleigne (Yonne) ; [p. 183 :] chapelle de l'Annonciation à l'église Saint-Amâtre ; [p. 184 :] chapelle du cloître ; p. 185 : sacristie de Marnesse ; [p. 186 :] commission de desserte pour l'hôpital de la Charité ; collations des cures d'Autreville ; [p. 187 :] Aisey-le-Duc (Côte-d'Or) ; chapelle de l'Aurore à l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 188 :] cure de Merrey ; [p. 189 :] chapelle de la Trinité à la cathédrale ; *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 190 :] cures de Pisy (Yonne) ; chapelle Sainte-Marie-Madeleine dans la banlieue de Chaumont ; [p. 191 :] chapelle Notre-Dame à l'église de Vignory ; [p. 192 :] cures de Chalindrey ; Bistes ; [p. 193 :] chapelle Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Claire à l'église Saint-Martin ; [p. 194 :] chapelle Sainte-Luce à Chaumont ; cure d'Engentes ; [p. 195 :] provisions de doyen rural ; collations des [p. 196 :] cures de Chézeaux ; Proverville (Aube) ; [p. 197 :] Clefmont ; [p. 198 :] chapelle Sainte-Luce de Chaumont ; [p. 199 :] cure de Chaource (Aube).

G. 1070. (Registre.) — 400 pages, papier (1).

1760-1769. — *Acta quorundam episcoporum Lingonensium.* — [p. 1 :] *Litteræ dimissoriae* ; collations des cures d'Autreville ; [p. 2 :] Noë-les-Mallets ; [p. 3 :] chapelle de l'Annonciation-Notre-Dame à l'église Saint-Amâtre de Langres ; *ordinatio* (20 sept. 1760) ; collations des [p. 5 :] chapelle Sainte-Marie-Madeleine à la cathédrale ; [p. 6 :] Saint-Germain à l'église Saint-Amâtre ; [p. 7 :] *litteræ dimissoriae* ; collation de la cure de Donnemarie ; [p. 8 :] *litteræ dimissoriae* ; collations des cures de Marnay ; [p. 9 :] Villegusien ; [p. 10 :] *litteræ dimissoriae* ; collations des cures d'Ailleville ; [p. 11 :] Chatoillenois ; [p. 12 :] Mussy-sur-Aube ; Corgirmon ; [p. 13 :] *ordinatio* (20 déc. 1760) ; collations des [p. 17 :] cure de Montigny-Montfort (Côte-d'Or) ; [p. 18 :] chapelle de la Passion à Saint-Pierre de Bar-sur-Aube ; [p. 19 :] canonical à Tonnerre ; [p. 20 :] cures de Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or) ; Donmarien ; [p. 21 :] Riaux-

court ; p. 22 : prieuré-cure de Bourg ; p. 23 : chapelle du cloître ; p. 24 : cure de La Villeneuve-en-Angoulancourt ; p. 25 : *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 26 :] cures de Saucenay (Côte-d'Or) ; Autreville ; p. 27 : chapelle Sainte-Croix à La Ferté-sur-Aube ; [p. 28 :] cures de Musseau ; Voisines ; p. 29 : *ordinatio* (7 mars 1761) ; [p. 32 :] chapelle de la Conception à Villaino-les-Prévôtes (Côte-d'Or) ; [p. 33 :] *ordinatio* (21 mars 1761) ; collations des cure de Ninville ; [p. 34 :] chapelles des Saints Vincent et Catherine en l'église Saint Pierre et Paul de Langres ; p. 35 : Saint-Antoine à l'église paroissiale d'Aubigny ; [p. 36 :] provisions pour la dignité de vice-promoteur ; collations des [p. 37 :] cures de Soyers ; [p. 38 :] Guillon (Yonne) ; Perrancey ; [p. 39 :] prieuré de Griselles (Côte-d'Or) ; [p. 40 :] *litteræ dimissoriae* ; collations des cures de Rizaucourt ; [p. 41 :] Ormancey ; [p. 42 :] Marbéville ; Mëligny (Yonne) ; p. 43 : *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 44 :] chapelle de Saint-Nicolas à l'église de Colombey-les-deux-Églises ; canonical à Chablis (Yonne) ; [p. 45 :] cures de Cours (Yonne) ; p. 46 : Chézeaux ; [p. 47 :] Saint-Vallier ; [p. 48 :] Le Fayl-Billot ; [p. 49 :] prestimoine à Mëlisey (Yonne) ; cure de Ninville ; [p. 50 :] chapelle Saint-Jacques à Saint-Nicolas de Châtillon ; [p. 51 :] cures de Pouilly ; p. 52 : Marbéville ; Chalindrey ; [p. 53 :] le Fayl-Billot ; [p. 54 :] Ciry (Yonne) ; [p. 55 :] prieuré de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) ; [p. 56 :] chapelle Saint Jean-Baptiste à l'église de Piépape ; [p. 57 :] *tonsura* ; collations des [p. 59 :] cures d'Arbois ; [p. 60 :] Etourvy (Aube) ; Consigny ; [p. 61 :] *ordinatio* ; [p. 62 :] collation de canonical à Chablis (Yonne) ; [p. 63 :] provisions de l'office de vicaire général en faveur de Maurice de Lanizeulle ; [p. 64 :] *ordinatio* (21 sept. 1761) ; [p. 65 :] station de l'Avent de Chaumont ; collations des [p. 66 :] cures de Chaource (Aube) ; [p. 67 :] Fontelle (Aube) ; Neuilly-sur-Suize ; [p. 69 :] Richebourg ; [p. 70 :] Heuilley-Colton ; [p. 71 :] chapelle à l'église Saint-Amâtre ; chapellenie de l'hôpital de la Charité à Langres ; [p. 72 :] chapelle Saint Hubert à l'église paroissiale d'Arc ; cure de Fresnes ; [p. 73 :] canonical à Mussy ; [p. 75 :] cure de Nesle (Côte-d'Or) ; [p. 77 :] sacristie à la Ferté ; [p. 78 :] *ordinatio* (9 déc. 1761) ; collations des [p. 80 :] cures Sainte-Madeleine à Bar-sur-Aube ; [p. 81 :] Beauvoir (Yonne) ; [p. 82 :] Choiseul ; [p. 83 :] prestimoine à Mëlisey (Yonne) ; à Coussegrey ; [p. 84 :] cure de Briaucourt ; [p. 85 :] chapelle Notre-Dame du Dehors à l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 87 :] chapelle du cloître ; [p. 88 :] cures de Polisy (Aube) ; [p. 89 :] Provenchères ; [p. 90 :] Turgy (Aube) ;

(1) Registre conservé à la Bibliothèque de la Ville de Chaumont sous le numéro 166 (anc. 76).

[p. 92 :] prieuré de La Ferté-sur-Aube ; [p. 93 :] Ecot ; [p. 94 :] chapelle Saint-Claude à l'église de La Ferté ; cure de Brottes p. 95 :] *ordinatio* (27 mars 1762) ; collations des [p. 99 :] chapelle du cloître à la cathédrale ; [p. 101 :] cure de Vauxbons ; [p. 102 :] chapelle Saint-Joseph à l'église d'Annéville ; [p. 103 :] cures de Bonne-court ; [p. 104 :] Eufligneix ; [p. 105 :] chapelle Saint-Claude à La Ferté ; p. 106 :] cures de Montlandon ; [p. 107 :] Vauxbons ; Rosoy ; [p. 108 :] Chalindrey ; [p. 109 :] Briaucourt ; [p. 110 :] Meurville ; [p. 111 :] Montigny-le-Roi ; [p. 112 :] canonicat à Epoisses (Côte-d'Or) ; [p. 113 :] provisions de l'office de promoteur général ; [p. 114 :] collation de la cure de Provenchères ; [p. 115 :] *litteræ dimissoriæ* ; collations des [p. 116 :] chapelle de l'autel neuf à la cathédrale ; cures de Briaucourt ; [p. 117 :] Dinteville ; [p. 118 :] décret d'union de la mense conventuelle et offices claustraux de Saint-Geosme au séminaire ; [p. 124 :] *ordinatio* (15 juil. 1762) ; collations des [p. 126 :] cure de Charmes ; [p. 127 :] canonicat à Jully (Yonne) ; cures de Cirey-le-Château ; [p. 128 :] Epinant ; [p. 129 :] Consigny ; [p. 130 :] Grenant ; [p. 131 :] Ormancey ; Chatoillett ; [p. 132 :] Champignolles ; p. 133 :] *tonsura* ; collations des [p. 134 :] chapelle Saint-Antoine à l'église de Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) ; [p. 135 :] cure de Fontelle (Aube) ; prieuré de Chablis (Yonne) ; [p. 137 :] chapelle Saint-Nicolas à l'église de Choiseul ; [p. 138 :] *ordinatio* (18 déc. 1762) ; *tonsura* ; collations des [p. 139 :] cures de Louesme (Côte-d'Or) ; [p. 140 :] Giéy-sur-Aujon ; p. 141 :] rectorat de Châtillon-sur-Seine ; [p. 142 :] cures de Marcilly ; [p. 143 :] Bouix (Côte-d'Or) ; [p. 145 :] Eufligneix ; [p. 148 :] Sambourg ; [p. 146 :] *ordinatio* (19 mars 1763) ; [p. 144 :] *ordinatio* (18 mars 1763) ; [p. 149 :] *ordinatio* (27 mars 1763) ; provisions de l'office de vice-promoteur ; [p. 150 :] *ordinatio* (2 avril 1763) ; [p. 151 :] collation de la cure de Noyers ; [p. 152 :] *tonsura* ; collations des [p. 154 :] cures de Bouzancourt ; Cour-l'Evêque ; [p. 155 :] Bernon (Aube) ; [p. 156 :] Bannes ; Choignes ; [p. 157 :] Flogny (Yonne) ; [p. 158 :] Lignerolles (Côte-d'Or) ; [p. 159 :] *litteræ dimissoriæ* ; collations des cures de Vesaignes ; [p. 161 :] Treix ; [p. 162 :] canonicat à Epoisses (Côte-d'Or) ; cures de Bouix (Côte-d'Or) ; [p. 164 :] Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ; *litteræ dimissoriæ* ; collations des [p. 165 :] chapelle Notre-Dame à l'église d'Aubigny ; cure de La Chapelle-en-Blézy ; [p. 166 :] prieuré de Saint-Martin de Langres ; [p. 168 :] cures de Thors (Aube) ; [p. 169 :] Charrey (Côte-d'Or) ; [p. 170 :] canonicat à Mussy ; [p. 171 :] *ordinatio* (17 déc. 1763) ; collations des [p. 175 :] chapelle Notre-Dame de la tour à la ca-

thédrale ; [p. 177 :] Notre-Dame et Sainte-Anne d'Aubigny ; [p. 178 :] cures de Cirey-le-Château ; [p. 179 :] Urville (Aube) ; [p. 181 :] chapelle de l'Assomption de la Vierge à l'église Saint-Amâtre de Langres ; *litteræ dimissoriæ* ; [p. 182 :] collation de la chapelle des Saints-Jacques et Philippe à la cathédrale ; [p. 183 :] *ordines* (17 mars 1764) ; [p. 184 :] collations des cures d'Armoncourt ; Magnant (Aube) ; [p. 186 :] Cirey-le-Château ; [p. 187 :] Sarcey ; [p. 188 :] Ballet (Côte-d'Or) ; [p. 190 :] prieuré de Champcourt ; [p. 191 :] *ordines* ; collations des cures d'Ormoiy-sur-Aube ; [p. 192 :] Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ; [p. 193 :] prieuré-cure de Bourg ; [p. 194 :] cures de Corrombles (Côte-d'Or) ; [p. 195 :] Chichée (Yonne) ; [p. 196 :] Villars-Montroyer ; [p. 197 :] Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) ; [p. 198 :] Ville-sur-Arce (Aube) ; [p. 199 :] canonicat à Langres ; [p. 200 :] *tonsura* (29 avril 1764) ; [p. 201 :] collation de la chapelle du Christ en l'église paroissiale de Bar-sur-Aube) ; [p. 202 :] *litteræ dimissoriæ* ; collations des chapelle Sainte-Catherine à Spoy (Aube) ; [p. 203 :] canonicat à Châteauvillain ; collations des [p. 204 :] cure de Créancey ; [p. 205 :] chapelle de l'Eucharistie à l'église de Marac ; [p. 206 :] canonicat à l'église de Mussy-l'Evêque (Aube) ; [p. 207 :] *litteræ dimissoriæ* ; collations des [p. 208 :] cures de Thors (Aube) ; [p. 209 :] Fleys (Yonne) ; [p. 210 :] Maisey-le-Duc (Côte-d'Or) ; [p. 212 :] *litteræ dimissoriæ* ; collations des [p. 213 :] cure de Fyé (Yonne) ; [p. 214 :] canonicat à la cathédrale de Langres ; [p. 215 :] cure de Poinson-les-Nogent ; [p. 216 :] chapelle Sainte-Catherine à l'église de Montsaugéon ; [p. 217 :] cure d'Odival ; [p. 218 :] chapelle du cloître de la cathédrale ; [p. 219 :] cure de Blumeray ; [p. 220 :] chapelles Sainte-Anne à l'église de Montsaugéon ; [p. 221 :] Saint-Jacques à l'église de La Chaume (Côte-d'Or) ; [p. 222 :] Saint-Jacques à l'église de Coussegrey (Aube) ; cures de Corrombles (Côte-d'Or) ; [p. 223 :] Cohons ; [p. 224 :] chapelles de l'Annonciation à l'église de Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or) ; [p. 225 :] Saint-Nicolas à l'église de Bussières-les-Belmont ; Saint-Georges à l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 226 :] *ordines* (6 avril 1765) ; [p. 228 :] *litteræ excoorporationis* ; [p. 229 :] collation d'un canonicat à Chablis (Yonne) ; p. 230 :] *tonsura* ; collations des [p. 232 :] cures de Ligny-le-Châtel (Yonne) ; [p. 233 :] Saint-Geosmes ; provisions de l'office de directeur du Séminaire de Saint-Geosmes ; [p. 234 :] collations des [p. 235 :] cures d'Odival ; Perrancey ; [p. 236 :] décanat du chapitre de Fouvent (Haute-Saône) ; p. 237 :] cure de Montheries ; [p. 238 :] canonicat à Fouvent ; [p. 239 :] cure de Courlévêque ;

[p. 240:] *litteræ dimissoriae*; collations des [p. 241:] cures de Buxières-les-Clefmont; [p. 242:] Gurgy-le-Châtel (Côte-d'Or); [p. 243:] chapelle à l'église de Claudemay (Côte-d'Or); canonical à Tonnerre; [p. 244:] cure de La Chaume (Côte-d'Or); [p. 245:] chapelle de l'exaltation de la Sainte-Croix à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 246:] cure de Perrancey; p. 247: canonical à Chablis; [p. 249:] *litteræ dimissoriales*; collations des cure de Villiers-sur-Marne; [p. 250:] chapelle Notre-Dame la Blanche à l'église paroissiale de Nogent-le-Roi; [p. 251:] Saint-Germain à l'église Saint-Amâtre de Langres; [p. 252:] cure de Choignes; [p. 254:] *ordines collati* (26 déc. 1765); collations des [p. 255:] cures d'Oival; p. 257: Jazennecourt; [p. 258:] Choignes; [p. 259:] prestimoine à Bugny (Yonne); *litteræ dimissoriae*; [p. 260:] collation de la cure de Poisson-les-Larrey; [p. 261:] *ordines* (22 fév. 1766); collations des [p. 262:] cure de Courlevêque; [p. 263:] chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Montbard; [p. 264:] cure de Nogent-les-Montbard; [p. 266:] *ordines* (15 mars 1766); [p. 267:] collation de la chapelle Notre-Dame au cimetière de Baissey; [p. 269:] *tonsura*; collations des [p. 270:] cure de Bourg; [p. 272:] chapelles Saint-Antoine à l'église Saint-Marlin de Langres; p. 273: des Saints Pierre et Paul à la cathédrale; [p. 274:] Saint-Antoine à l'église Saint-Martin de Langres; p. 275: Saint-Antoine à Esnoms; [p. 276:] cures de Chesley (Aube); [p. 277:] Damblain (Vosges); [p. 278:] Rouvres-sous-Lignol (Aube); [p. 279:] chapelle Saint-Antoine à l'église d'Esnoms; [p. 280:] cure de Colombey-les-Choiseul; [p. 281:] prieuré de Clefmont; [p. 283:] *litteræ dimissoriae*; collations des chapelle Notre-Dame à l'église d'Ormançey; [p. 285:] prieuré de Lanty; [p. 286:] cure de Channes (Aube); [p. 287:] prieuré de Vendeuve-sur-Barse (Aube); [p. 289:] cures de Lignéres (Aube); [p. 290:] Meuvy; [p. 292:] Cussangy (Aube); p. 294:] Perrancey; [p. 295:] Thors; [p. 296:] Soyers; [p. 297:] chapelle Notre-Dame et Saint-Nicolas à l'église Saint-Amâtre; [p. 298:] chapelle Saint-Nicolas dite « des Faits », à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 299:] chapelle de la confraternité d'Andelot; chapelle de l'Annonciation à l'église de Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or); [p. 300:] provision de vicaire général en faveur de Nicolas Edmond d'Anstrude; collations des [p. 301:] chapelles du cloître à la cathédrale; [p. 302:] Saint-Jean l'Évangéliste à l'église d'Andelot; [p. 303:] cure de Vix (Côte-d'Or); [p. 304:] provisions du décanat de Fouvent (Haute-Saône); *tonsura*; collations des [p. 309:] cures de Ber-

nouil (Yonne); Faverolles; p. 310: Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or); p. 311: chapelle de la Trinité à l'église Saint-Amâtre de Langres; p. 312: cures de Nignoy; Prancey; p. 314: chapelle du Petit Saint-Bernard au Mont Coudis; p. 315: cure de Savoisy (Côte-d'Or); p. 317: *ordines generales* (18 avril 1767); p. 319: collation de la cure de Cry (Yonne); p. 320: provisions du vicariat général en faveur de Nicolas Edmond d'Anstrude; collations des [p. 322:] cures de Pressigny; p. 323: Châteauvillain; p. 324: Humes; Vouxhaules (Côte-d'Or); p. 325: Riel-les-Eaux (Côte-d'Or); p. 326: chapelle Sainte-Catherine à l'église de Coilly-le-Château; [p. 327:] cure de Loches-sur-Cure (Aube); canonical à Mussy-l'Évêque; p. 328: chapelles Saint-Brice à l'église Saint-Martin de Langres; p. 329: Notre-Dame la Blanche à la cathédrale; [p. 330:] Saint-Thomas en l'église des Trépassés; [p. 331:] cures de Fulvy (Yonne); Vitrey (Haute-Saône); p. 332: Thivet; [p. 333:] chapelle Sainte-Catherine à Coilly-le-Château; p. 334: cure de Germaines; p. 335: prébende à la cathédrale; [p. 336:] cures de Pothières (Côte-d'Or); p. 337: Celles; [p. 340:] canonical à Chablis; cure de Marcenay (Côte-d'Or); [p. 341:] chapelle des Gevrey en l'église de Fontaine-Française; [p. 342:] cures de Vauchonvilliers; p. 343: Moutiers-Saint-Jean; p. 344:] chapelle Saint-Jean-Baptiste à l'église de Fain-les-Moutiers (Côte-d'Or); p. 345:] cures d'Épineuil (Yonne); [p. 346:] Cry (Yonne); Villiers-sur-Suize; [p. 347:] chapelle du château de Cirey; [p. 348:] cure de Prancey; [p. 350:] chapelle Saint-Yves à la cathédrale; [p. 351:] cures de Savigny; [p. 352:] Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or); [p. 353:] chapelle de l'exaltation de la Croix à l'église paroissiale St-Martin de Langres; [p. 354:] *ordines collati* (19 déc. 1767) [p. 355:] *tonsura*; collations des [p. 357:] cures de Champcourt; [p. 358:] Magnil-Fouchard; [p. 359:] chapelle de l'Aurore à l'église Saint-Martin de Langres; p. 360: chapelle du corps de Christ à l'église de Merrey; [p. 361:] cure de Fulvy (Yonne); chapelle Saint-Antoine à l'église de Courcelles; [p. 362:] sacristie de la Genevroye; [p. 363:] *litteræ dimissoriae*; [p. 364:] chapelle de l'Aurore à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 365:] *ordines collati* (12 avril 1768); [p. 367:] provisions de l'office de promoteur du Comté de Bourgogne; collations des [p. 369:] cures de Chaseray (Aube); [p. 370:] Ancy-le-Franc (Yonne); chapelle des Saints Vincent et Catherine à l'église Saint-Pierre de Langres; [p. 371:] cures de Courlevêque; [p. 372:] Chameçon (Côte-d'Or); chapelle Saint-Nicolas à l'église de Chauvirey (Haute-Saône); [p. 373:] cures de Pouilly-

sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ; [p. 374.] Riel-les-Eaux (Côte-d'Or) ; [p. 375.] Fontaines-les-Sèches (Côte-d'Or) ; [p. 376.] Blessonville ; [p. 377.] prieuré de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) ; [p. 378.] cures d'Étivey (Yonne) ; [p. 379.] Thivot ; [p. 380.] *litteræ dimissoriae* ; *tonsura* ; [p. 382.] collation de la cure d'Avrecourt ; [p. 383.] *tonsura* ; collation de la cure de Buxeuil (Aube) ; [p. 385.] chapelle du cloître à la cathédrale ; [p. 386.] *ordines* ; (17 décembre 1768) ; collations des [p. 387.] cures de Flogny (Yonne) ; [p. 389.] Brennes ; chapelle Sainte-Marguerite à l'église de Bar-sur-Aube ; [p. 391.] chapelle Saint-Jean-Baptiste à Choilley ; chantrerie de Tonnerre ; [p. 392.] chapelle Saint-Brice à l'église Saint-Martin de Langres ; [p. 393.] cures de Lanques ; [p. 394.] Chameroy ; [p. 395.] canonicat à Epoisses (Côte-d'Or) ; cures de Bagnaux-la-Fosse (Côte-d'Or) ; [p. 396.] *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 397.] chapelle Saint-Grégoire au grand autel en l'église de Saint-Martin de Langres ; [p. 398.] cures de Saint-Broingt-les-Fosses ; [p. 399.] Mar-meaux (Yonne).

G. 1071. (Registre.) — 400 pages, papier (1).

1778-1788. — *Acta quorundam episcoporum Lingonensium.* — Collations des [p. 1.] cures de Dommarien ; Proverville (Aube) ; [p. 2.] chapelle du neuf autel à la cathédrale ; [p. 3.] cures de Thors (Aube) ; [p. 4.] Autreville ; [p. 5.] chapelle des Saints-Philippe et Jacques à la cathédrale ; [p. 6.] cure de Cunfin (Aube) ; chapelles Saint-Jean l'Évangéliste en l'église des Saints-Siméon et Jude de Langres ; [p. 7.] Saint-Jean l'Évangéliste à Quincy (Côte-d'Or) ; [p. 8.] *litteræ dimissoriae* ; [p. 9.] chapelles à l'église de Noyers ; [p. 10.] Saint-Jean à l'église de Chaource (Aube) ; cure de Bussièrès-les-Belmont ; [p. 11.] chapelle de Ricey-Haute-Rive (Aube) ; [p. 13.] cures de Montsaugéon ; [p. 14.] Torcy (Côte-d'Or) ; [p. 15.] Vitry-en-Montagne ; chapelle à l'église de Fouvent-le-Château (Haute-Saône) ; [p. 16.] cure de Marolles-les-Bailly (Aube) ; [p. 17.] chapelles de la Passion à l'église paroissiale de Bar-sur-Aube ; à l'église de Merrey ; [p. 18.] Saint-Antoine à l'église de Courcelles ; [p. 22.] Sainte-Anne à l'église de Courcelotte (Côte-d'Or) ; [p. 19.] *ordines generales* (20 mars 1779) ; [p. 23.] *litteræ dimissoriae* ; collations d'un canonicat à Chablis ; [p. 24.] cure de Chazeuil (Côte-d'Or) ; [p. 25.] *ordines collati* (3 avril 1779) ; collations des [p. 28.] cures

de Saint-Remy (Côte-d'Or) ; [p. 29.] Montigny-Montfort (Côte-d'Or) ; [p. 30.] chapelles du cloître ; [p. 31.] de la Purification Notre-Dame à l'église d'Aubigny ; [p. 32.] *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 33.] chapelles N.-D. du Dehors à l'église Saint-Martin ; [p. 34.] Saint-Michel à la cathédrale ; [p. 35.] doyenné de l'église collégiale Saint-Maclou à Bar-sur-Aube ; [p. 36.] chapelle Saint-Barthélemy à l'église de Bar-sur-Aube ; [p. 37.] cure d'Arc ; [p. 39.] chapelles Sainte-Anne à l'église Saint-Martin ; Sainte-Catherine à Coiffy-le-Château ; [p. 40.] cure de Frettes ; [p. 41.] *litteræ dimissoriae* ; collations de chapelles à Noyers ; [p. 42.] à l'église de Dannemoine ; cure de La Mothe-en-Blézy ; [p. 43.] *ordines generales* (18 déc. 1779) ; [p. 45.] *tonsura* ; collations des [p. 46.] cure de Blancheville ; canonicat à Tonnerre ; [p. 47.] chapelle des Saints-Nicolas et Barbe à Frettes ; [p. 48.] cures de Lagesse (Aube) ; Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or) ; [p. 49.] Pasilly (Yonne) ; [p. 50.] canonicat à Bar-sur-Aube ; [p. 51.] *litteræ dimissoriae* ; collations des cures de Gilley ; [p. 52.] Bologne ; [p. 53.] Arsonval ; [p. 53.] Gilley ; [p. 54.] *ordines generales* (20 mai 1780) ; collations des [p. 57.] canonicat à Chablis ; [p. 58.] cure de Dancevoir ; [p. 59.] chapellenie de Sainte-Barbe à l'église cathédrale de Langres ; [p. 60.] chapelle du cloître à la cathédrale ; [p. 61.] cures de Belan-sur-Ource (Côte-d'Or) ; [p. 62.] Nuils-sur-Armançon (Yonne) ; [p. 63.] Ecot ; [p. 65.] Lecey ; [p. 66.] Brennes ; [p. 67.] Andelot ; [p. 68.] chapelle au château de Lanly ; [p. 69.] canonicat à la cathédrale ; [p. 70.] cure d'Arrelles (Aube) ; [p. 71.] prieuré d'Orimont (Aube) ; nomination d'un chapelain à l'hôpital de la Charité de Langres ; [p. 72.] *litteræ dimissoriae* ; collations des chapelle Saint-Nicolas à l'église de Chablis ; chapellenie de Saint-Michel et Notre-Dame en l'église des Saints-Siméon et Jude à Langres ; [p. 73.] cures de Fontaine-Française ; [p. 74.] Provenchères ; [p. 75.] Valdelancourt ; [p. 76.] *litteræ dimissoriae* ; collations de canonicats à la cathédrale ; [p. 78.] à Bar-sur-Aube ; *litteræ dimissoriae* ; [p. 79.] collations de la cure de Gurgy-la-Ville ; [p. 80.] d'un canonicat à la cathédrale ; [p. 81.] *ordines generales* (31 mars 1781) ; [p. 83.] *prima tonsura* ; collation d'un canonicat à Chablis ; [p. 84.] provisions de la dignité d'archidiacre du Barrois ; [p. 85.] *ordines generales* (14 avril 1781) ; [p. 87.] collation de la chapelle de la Trinité à l'église Saint-Amâtre ; [p. 88.] *litteræ dimissoriae* ; collations des [p. 89.] cure de Châtillon-sur-Seine ; [p. 90.] chapelle Saint-André à la cathédrale ; [p. 91.] cure de Vitry-les-Nogent ; [p. 93.] chapelles à l'église Saint-Martin de

(1) Registre conservé à la Bibliothèque de la ville de Chaumont sous le numéro 167 (anc. 76).

Langres; [p. 94:] la Trinité à l'église de Laferté sur-Amanche; [p. 95:] prébende en la cathédrale; [p. 96:] chapelle de la Trinité à l'église d'Autreville; [p. 97:] cure d'Arrelles; [p. 99:] chapelles du cloître à la cathédrale; [p. 108:] Saint-Jean l'Évangéliste à Poulangy; [p. 110:] du cloître à la cathédrale; [p. 111:] cures d'Orbigny-au-Mont; [p. 112:] Rizaucourt; chapelles du cloître à la cathédrale; [p. 113:] Saint-Joseph à Annéville; [p. 115:] Saint-Michel à la cathédrale; [p. 117:] cure d'Odincourt; [p. 119:] canonica à Saint-Maclou de Bar-sur-Aube; chapelle du cloître de la cathédrale; [p. 120:] chapelle à l'église Saint-Amâtre; [p. 121:] canonica à Tonnerre; [p. 122:] cure de Saint-Andoche (Haute-Saône); [p. 123:] prieuré de Silvarouvres; [p. 124:] *litteræ dimissoriae*; *ordines generales* (16 déc. 1781); collations des [p. 128:] chapelle Saint-Michel au cloître de la cathédrale; [p. 129:] cure de Voigny (Aube); chapelle des Saints Fiacre et Antoine à Puits-de-Bon (Yonne); [p. 130:] cures de Channes (Aube); [p. 131:] Colombey-la-Fosse (Aube); Saint-Martin-les-Autreville; [p. 132:] Lefonds; [p. 133:] chapelles Saint-Nicolas à Bar-sur-Seine; [p. 133:] Saint-Joseph à Annéville; [p. 134:] la Trinité à Aubigny; [p. 135:] la Conception à Dannemoine; cures d'Arc; [p. 136:] Polisy (Aube); [p. 137:] Rivières-le-Bois; [p. 138:] Heuilley-le-Grand; *litteræ dimissoriae*; collations des cures de Fresnes (Yonne); Pranhout; [p. 140:] canonica à la cathédrale; [p. 142:] cures de Percy-le-Petit; [p. 143:] Villiers-le-Duc et son annexe de Vanvey (Côte-d'Or); [p. 146:] chapelles Notre-Dame de Pitié à la cathédrale; [p. 147:] Saint-Germain à la cathédrale; [p. 148:] cures de Coublanc; Tornay; [p. 149:] chapelles Notre-Dame de la Tour à la cathédrale; [p. 150:] Notre-Dame des Epousailles à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul; [p. 151:] Saint-Jean à Poulangy; [p. 152:] cures de Poinson-les-Nogent; Grancey-le-Château; [p. 154:] canonica à l'église de Langres; [p. 155:] cure de Coublanc; [p. 156:] *litteræ excorporationis*; collations des [p. 157:] cures de Junay et Vézannes (Yonne); [p. 158:] chapelle de Notre-Dame et Saint-Nicolas au château de Sexfontaine; [p. 159:] cures de Bragelonne (Aube); Esnoms; [p. 160:] Virey-sous-Bar (Aube); [p. 161:] provisions de la dignité d'archidiacre du Langrois en faveur de Didier-Pierre Diderot; collation des [p. 162:] chapelle Saint-Georges à l'église de Marault; cure de Nuits; [p. 163:] prieuré du Fayl-Billot; [p. 164:] cures de Taley (Yonne); [p. 165:] Junay (Yonne); [p. 166:] *ordines generales* (21 déc. 1782); collations des [p. 167:] canonica à Epoisses (Côte-

d'Or); cure d'Arrentières (Aube); [p. 170:] chapelle à l'église de Roche-et-Bancourt; [p. 171:] cures d'Arrentières (Aube); Courlevèque; [p. 172:] *ordines generales* (15 mars 1783); collations des [p. 177:] cure d'Anrosey; [p. 178:] chapelle Notre-Dame-la-Grande dite de Cerilly à l'église Saint-Vorle de Châtillon; [p. 179:] canonica à l'église cathédrale; [p. 180:] canonica à Chablis; [p. 181:] provisions de la dignité d'archidiacre du Bassigny; collations des cures de Thors (Aube); [p. 182:] Maulain; [p. 183:] chapelle Saint-Loup à l'église d'Autreville; [p. 184:] chapelle Saint-Sulpice à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 185:] cure de Molesme (Côte-d'Or); [p. 186:] chapelle Saint-Nicolas à l'église de Coilly-le-Château; [p. 187:] cures de Vezannes (Yonne); Soyers; [p. 188:] canonica à la cathédrale; [p. 189:] cure de Champigny-les-Langres; [p. 190:] prestimoine à Chesley (Aube); cures de Poinchy (Yonne); [p. 191:] Torcenay; [p. 192:] Viéville; [p. 193:] *tonsura* (10 septembre); *litteræ dimissoriae*; collations des cures de Vieq; [p. 194:] Giey-sur-Aujon; [p. 195:] Blaisy; [p. 196:] Marault; [p. 197:] Spoy (Aube); [p. 198:] *litteræ dimissoriae*; collations des chapelles aux églises de Coussegrey (Aube); Mélisey (Yonne); Rochetaillée; [p. 199:] chapelles Sainte-Croix à la cathédrale; [p. 200:] Saint-Martin à la cathédrale; [p. 201:] cure d'Esnoms; [p. 202:] *ordines generales* (20 décembre); collations des [p. 204:] cure de Flagey; [p. 205:] chapelle de Cusey; chapelle de l'Assomption à la cathédrale; [p. 206:] chapelle Saint-Brice à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 207:] prestimoine à Pisy (Yonne); cures de Grancey-le-Château (Côte-d'Or); [p. 208:] Viserny (Côte-d'Or); [p. 209:] canonica à Tonnerre; cure de Foulain; [p. 210:] *ordines generales* (6 mars 1781); [p. 214:] collations des cures de Couvignon (Aube); [p. 215:] Lézannes (Yonne); [p. 216:] prestimoine à Vanlay (Aube); *litteræ dimissoriae*; collations des chapelle Saint-Nicolas et Saint-Martial à l'église paroissiale de Bar-sur-Aube; [p. 217:] cures de Musseau; [p. 218:] Montbard (Côte-d'Or); [p. 219:] canonica à Mussy-l'Évêque; [p. 220:] chapelle de Tous les Saints à la cathédrale; [p. 221:] *litteræ dimissoriae*; collations des cures de Voulaines (Côte-d'Or); [p. 222:] Vesaignes-sur-Marne; [p. 223:] Ormancey; [p. 224:] Nod-sur-Seine; Magnant (Aube); [p. 225:] Vitry-le-Croisé (Aube); [p. 226:] canonica de Fouvent (Haute-Saône); [p. 227:] cure d'Arconville (Aube); *litteræ excorporationis*; [p. 228:] collations des cures de Grancey (Côte-d'Or); [p. 229:] Rosoy; *litteræ dimissoriae*; collations des [p. 230:] chapelle Sainte-Catherine à l'église de Spoy (Côte-d'Or);

cure de Doulevantin : [p. 232.] chapelle à l'église de Daillecourt; chapelle Notre-Dame à l'église de Fontaine-Française; [p. 233.] cures de Neuilly-sur-Seize; [p. 234.] Écot; [p. 235.] Fosse; [p. 236.] Saint-Vallier; [p. 238.] Poinson-les-Foys; [p. 239.] chapelle Notre-Dame à l'église Saint-Anatre; nomination d'un desservant à l'hôpital de Chaumont; [p. 240.] *ordines generales* (18 décembre); collations des [p. 243.] cures de Verzeilles-le-Haut; [p. 244.] Dinteville; Cérizières; [p. 245.] Recey-sur-Ource; [p. 247.] Lignerolles (Côte-d'Or); Roche-les-Fouvent (Roche et Raucourt (Haute-Saône)); [p. 248.] chapelle Saint-Nicolas à l'église de Chablis (Yonne); [p. 249.] chapelle Sainte-Croix à l'église de La Ferté-sur-Aube; [p. 250.] cures de Millières; [p. 251.] Montigny-le-Roi; Riancourt; [p. 252.] Choignes; [p. 253.] Semoutiers; *litteræ dimissoriae*; [p. 254.] *ordines generales* (26 mars 1785); collations des [p. 257.] chapelle du château de Pisy (Yonne); [p. 258.] cures de Chessy (Aube); Chaserey (Aube); [p. 260.] Snaucourt (Haute-Saône); Crenay; [p. 261.] chapelle Saint-Brice à l'église Saint-Martin de Langres; [p. 262.] cures d'Avrecourt; [p. 263.] Montigny-le-Roi; [p. 264.] Bissey-le-Côte; [p. 265.] chapelle des Saints-Nicolas et Barbe à l'église de Frettes; [p. 266.] *litteræ dimissoriae*; collations des canonial à Fouvent (Haute-Saône); [p. 267.] cures de Vignes; [p. 268.] Neuilly-l'Évêque; Saint-Broingt-les-Fosses; [p. 269.] chapelle Notre-Dame à l'église de Plesnoy; [p. 270.] cures de Fresnoy; [p. 271.] Fouvent-la-Ville (Haute-Saône); [p. 272.] *litteræ dimissoriae*; collations des cures de Marbéville; [p. 273.] Foulain; [p. 274.] Vaudrémont; [p. 275.] Griselles (Côte-d'Or); [p. 276.] canonial à Chablis; cures de Viserny (Côte-d'Or); [p. 277.] Avrecourt; [p. 278.] Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or); [p. 279.] Ésséy-les-Ponts; chapelle du cloître; [p. 280.] nomination aux fonctions d'archidiacre du Lassois; collations des [p. 281.] cure de Champcourt; [p. 282.] prieuré de Colombey les-2-Eglises; chapelle du cloître; [p. 283.] *tonsura*; collations des [p. 284.] chapelle Saint-Siméon à l'église de Saint-Martin de Langres; cures de Bligny (Aube); [p. 286.] Blésey; [p. 287.] Bonix (Côte-d'Or); [p. 288.] *litteræ dimissoriae*; [p. 289.] prestimoine à Dannemoine (Yonne); cure de Molosmes (Yonne); [p. 291.] chapelle Saint-Michel à l'église de Viéville; *ordines*; des collations [p. 292.] cures de Laignes (Côte-d'Or); [p. 293.] Charnoilles; [p. 294.] Champcourt; [p. 295.] Villaine-les-Prévôtes (Côte-d'Or); [p. 297.] Gurgy-le-Château (Côte-d'Or); chapelle N.-D. de Piété à l'église de Saint-Maurice-les-Langres; [p. 298.]

cures de Poulangy; [p. 299.] Bertignolles (Aube); [p. 300.] chapelle Saint-Nicolas à l'église de Bussières-les-Belmont; [p. 301.] chapelle à l'église Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine; [p. 302.] cure d'Époisses (Côte-d'Or); [p. 304.] *litteræ dimissoriae*; *ordines generales* (1^{er} avril 1786) [p. 306.] collations de la chapelle au cloître de la cathédrale; [p. 307.] *ordines* (15 avril); collations des [p. 308.] canonial à la cathédrale; [p. 311.] cures des Loges; [p. 312.] Treix; [p. 313.] chapelle Saint-Jean-Porte-Latine à la cathédrale; [p. 314.] *litteræ dimissoriae*; collations des cure de Raucourt; [p. 316.] chapelle du neuf autel à la cathédrale; [p. 317.] canonial à la cathédrale; [p. 318.] chapelle à l'église de Montigny-le-Roi; [p. 319.] cures de Soyers; [p. 320.] Saint-Andoche (Haute-Saône); [p. 321.] Annéville; [p. 322.] Guindrecourt-sur-Blaise; [p. 323.] Pasilly (Yonne); [p. 325.] Meures; [p. 326.] *litteræ dimissoriae*; collations des chapelle à l'église de Germainvilliers; cure de Bernouil (Yonne); [p. 328.] chapelle N.-D. de Piété à l'église de Plesnoy; [p. 329.] chapelle Saint-Jean-Baptiste à l'église de Châtillon-sur-Seine; prieure Saint-Aignan à Tonnerre; [p. 330.] cures de Ligny-le-Châtel (Yonne); [p. 331.] Bernouil (Yonne); [p. 332.] Lefonds; [p. 334.] Frettes; [p. 335.] chapelle au cloître de la cathédrale; [p. 336.] chapelle Sainte-Catherine à la cathédrale; [p. 338.] cure de Serigny (Yonne); *ordines collati* (24 déc. 1786); collations des [p. 339.] cures de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or); [p. 340.] Verzeilles-le-Haut; [p. 341.] Longchamp-les-Millières; [p. 343.] chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste à la cathédrale; cures de Bernouil; [p. 345.] Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or); [p. 346.] Monigny-sur-Aube (Côte-d'Or); [p. 348.] Fogny (Yonne); [p. 349.] Pasilly (Yonne); [p. 350.] Laignes (Côte-d'Or); [p. 351.] prestimoine à Vaulichères (Yonne); [p. 352.] chapelle Saint-Michel à Bar-sur-Seine; canonial à Tonnerre; [p. 353.] *ordines generales* (7 avril 1787); [p. 356.] chapelle de la Purification Notre-Dame à l'église d'Aubigny; [p. 360.] cure de Signéville; *litteræ dimissoriae*; collation de la cure de Voisines; [p. 361.] *litteræ dimissoriae*; [p. 362.] collation de la chantrerie de l'église cathédrale de Langres; [p. 363.] provision de la dignité d'official du Barrois; [p. 364.] *ordines generales* (2 juin 1787); [p. 367.] provision pour la dignité de trésorier de l'église cathédrale de Langres; collations des [p. 368.] cures de Saint-Martin de Langres; Écot; [p. 369.] Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or); [p. 370.] Faverolles; Mourville (Aube); [p. 371.] chapelle à La Ferté-sur-Aube; [p. 372.] cure de Daillan-

court; [p. 373:] prieuré de Vendœuvre-sur-Barse (Aube); [p. 374:] chapelle Saint-André à la cathédrale; [p. 375:] cure de Saint-Géosmes; [p. 376:] *litteræ dimissoriae*; collations des cure de La Villeneuve-en-Angoulêmeourt; [p. 377:] chapelle au cloître de la cathédrale; [p. 378:] *litteræ dimissoriae*; collations des [p. 379:] cure de Giey-sur-Seine; [p. 380:] chapelle Notre-Dame des Epousailles à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Langres; cure de Poinson-les-Grancey; [p. 381:] *ordines collati*; collations des [p. 382:] prieuré du Fayl Billot; [p. 383:] cure de Crenay; [p. 384:] chapelle du Petit Saint-Bernard; [p. 385:] cure d'Ancy-le-Serveux (Yonne); [p. 387:] chapelle au cloître de la cathédrale; [p. 388:] cure de Percy-les-Croûtes (Yonne); [p. 389:] chapelle à l'église Saint-Amâtre de Langres; cure de Voisines; [p. 391:] *ordines generales* (8 mars 1788); [p. 395:] collation de la cure de Percy-les-Croûtes (Yonne); [p. 396:] *litteræ dimissoriae*; collation d'une chapelle à l'église de Maizières; [p. 397:] cure de Pisy (Yonne); [p. 398:] *litteræ dimissoriae*; collations des [p. 399:] cures de Poulanzay; [p. 400:] Voulaines (Côte-d'Or).

ÉVÊCHÉ DE LANGRES. — SUPPLÉMENT.
CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE.

G. 1072. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1723-1740. — Chambre ecclésiastique. — *Impositions.* — Extraits imprimés des délibérations de l'Assemblée générale du clergé au sujet du don gratuit.

G. 1073. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1690-1747. — Chambre ecclésiastique. — *Impositions.* — Arrêts imprimés du Conseil d'État pour le recouvrement du don gratuit.

G. 1074. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1787-1788. — Chambre ecclésiastique. — *Impositions.* — Quittances comptables au sujet des impositions ordonnées par les Assemblées générales du clergé.

G. 1075. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1571-1784. — Chambre ecclésiastique. — *Impositions.* — Procès-verbaux des assemblées provinciales du clergé, lettres patentes et mandements pour régler les répartitions des impositions demandées par le Gouver-

nement, en particulier pour la levée de 1,000 hommes de pied et 1,000 chevau legers faite en 1577, pour l'entretien des ministres convertis, pour le siège de La Rochelle, etc., — Mémoire contenant « les plaintes et doléances des ecclésiastiques du diocèse » (vers 1616); en particulier : « que les franchises, libertés et immunités données à ceux de leur estat sont du tout perdues d'autant qu'il n'y a sorte d'imposition qui s'impose au diocèse de Langres, soit sur le pain, soit sur le vin, auxquelles les particuliers n'y soient contribuables, soit à l'entrée des vins aux portes des villes, soit pour le seel que l'on contraint les curez de prendre comme les villageois comme aussy sur toute autre darrée qui se debite...; en second lieu, on contraint plusieurs prestres résidens à Langres d'aller aux portes et aux quetz comme soldatz et contre leur profession, sans qu'il y ait nécessité apparente; troisièmement sous prétexte de la liberté de conscience permise au royaume se tiennent plusieurs personnes tant des villes que villages dudit diocèse de Langres qui veulent estre tenuz et reputéz catholiques pour quelque profession qui font à l'extérieur comme d'assister au saint sacrifice de la messe et néanmoins tiennent notoirement livres censuréz et en font lecture au grand scandel et désavantage de la religion et tiennent des propositions fort dangereuses contre l'honneur de l'église encore qu'ilz ne soient point de la ville; en quatriesme lieu se tiennent aud. diocèse plusieurs religieuz tant de l'ordre de Saint-Benoist que d'autres qui vont ordinairement par les villes et par les champs habilléz comme gentilshommes, marchants ou soldatz, négligeantz de porter leur habit religieux et leur coronne ce qui tourne au grand scandel de tout le clergé, à quoy il est malaisé de remédier sinon par une grande punition qui sera mandée au sieur révérend évesque, etc...; en cinquiesme lieu, il y a plusieurs curez aud. diocèse qui tiennent leurs bénéfices de Messieurs les Rhodiens, lesquels abusent grandement de leurs charges en ce qu'ils admettent à bénédiction nuptiale ceux que les curés ordinaires refusent pour estre parent ou pour quelque autre empeschement légitime, de quoy viennent grandz troubles et procès aud. diocèse », etc., etc.

G. 1076. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1573-1735. — Chambre ecclésiastique. — *Don gratuit.* — Contrats entre le roi et le clergé au sujet de diverses impositions; en particulier pour servir de fonds aux gages et taxations des receveurs alternatifs et con-

trôneurs des décimes (1621); — pour secourir « Sa Majesté dans les grandes et excessives dépenses qu'elle fait pour l'entretien de plusieurs armées tant dedans que dehors ce royaume » (1641); à ce contrat est joint l'impôt des taxes qu'il convient faire en suite du contrat fait et passé à Mantes entre Sa Majesté et le Clergé de France le xiiij^e aoust m^{re} quarante et ung sur les curés et chapelains de ce diocèse pour parfaire la somme de Lxij m^{re} iij^{re} vj^{re} l. t. à laquelle ce diocèse a été taxé pour les droicts d'amortissemens des biens ecclésiastiques de ced. diocèse » et l'« impost du reject des non-valeurs de la cote de Mantes et des nouveaux imposéz obmis en icelle »; — contracte de 1657 conclu en assemblée générale où il avait été remontré de la part du roi « les nécessitez de l'Etat, l'extrême pauvreté où le peuple se trouve réduit tant par les guerres civiles passées que par celles que le roi est obligé de soutenir maintenant contre les estrangers et qu'il n'a pas commencé », etc.

G. 1077. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 sceau.

1661-1735. — Chambre ecclésiastique. — *Don gratuit.* — Contrats passés entre le Roi et le Clergé: octroi de deux millions deux cent mille livres, « Sa Majesté estant obligée d'entretenir des troupes considérables de gens de guerre pour se tenir en estat de s'opposer aux desseins que les estrangers pourroient former tant contre l'Etat que la religion catholique..., pour fortifier ses places frontières, construire grand nombre de vaisseaux et de galères sur les mers Océane et Méditerranée tant pour la défense du royaume que pour y apporter l'abondance avec le commerce et répandre la foy catholique dans les climatz les plus esloignéz, nettoyer les mers du Levant des corsaires qui y causent tant de désordre et mettent tant de chrestiens dans l'esclavage, aller fermer ces mesmes corsaires jusques dans leurs ports de Thunis et de Sillé pour les obliger à donner seureté aux vaisseaux français sur la mer Méditerranée », etc. (1670); — octroi de trois millions de livres pour subvenir aux dépenses faites par le Roi pour l'entretien des armées, les secours accordés à l'agriculture, le clergé « connoissant aussi particulièrement les employs que Sa Majeste fait des secours du clergé pour le bien de l'Eglise, l'avantage de la religion, l'extirpation de l'hérésie et l'augmentation de la foy catholique, ayant depuis dix ans dans la

plupart du royaume ruiné les temples et les exercices de ceux de la religion prétendue réformée, procuré par ses soins et par les secours temporels la conversion d'une multitude innombrable de religionnaires et donné de son propre mouvement quantité d'édicts, de déclarations et d'arrests si avantageux à la gloire de l'Eglise et au bien de la religion » (1685); — octroi de douze millions de livres (1690); — « délibération de l'assemblée générale du clergé de France du trentième juin 1695, pour l'emploi de trois millions cinq cens mil livres, faisant partie des dix millions de livres accordés au roi en l'assemblée tenue par permission de Sa Majesté à Saint-Germain en Laye en 1695 ». — Contrats de 1661; 1666; 1675; 1680; 1695; 1701; 1702; 1705; 1707; 1711; 1726; 1734; 1735.

G. 1078. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1710-1725. — Chambre ecclésiastique. — *Don gratuit.* — Quittances de rachat de diverses impositions mises sur le clergé par les assemblées générales pour le paiement de secours au roi en 1710; 1712; 1715; 1723.

G. 1079. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1720-1742. — Chambre ecclésiastique. — *Don gratuit.* — Extraits des états des départements des impositions annuelles; — états de la liquidation des dettes du clergé du diocèse (1720); des remboursements faits par le diocèse en exécution des délibérations du clergé général (1723); — modèles de déclarations à fournir aux agents généraux du clergé et de quittances de remboursements (1735); — états des dettes contractées par le diocèse et des remboursements faits par le même fournis en 1735, 1736, 1738, 1740, 1742.

G. 1080. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1722-1766. — Chambre ecclésiastique. — *Titres de créances du clergé du diocèse sur le roi.*

G. 1081. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1574-1666. — Chambre ecclésiastique. — *Impositions.* — Requête, arrêts du Conseil d'Etat, etc., relatifs à des modérations de taxes imposées sur les décimes en faveur des abbayes de Vézelay, Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or) et autres bénéficiers. — Extrait fait en la Chambre des Comptes de la taxe de l'abbaye

de Vézelay pour les décimes de l'année 1516 et 1511 (1574) ; — requête présentée en dégrèvement des taxes mises sur l'abbaye de Vézelay : « . . . l'an mil V^e seize que la paix et le bon temps estoit universel en France, lad. abbaye estoit riche, opulente et en sa fleur et lors régulière ; n'estoit cotisée aux décimes pour l'abbé que à ij^e xxx d., pour le couvent que à xx l., pour l'enfermier que à neuf livres et pour le chantré que à vingt, sy ainsi qu'il appert par les extraictz de la chambre des Comptes cy attachéz ; et maintenant qu'elle est en si misérable et piteux estat, l'abbé paye lad. somme de ij^e iiiij^s tant de livres qui est quatre fois aultant, charge du tout insupportable et excessive, eu esgard aud. revenu qui n'est affermé que iij^e l. par an, ainsi qu'il se verra par le bail qui en a esté fait » (1580).

G. 1082. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1666-1733. — Chambre ecclésiastique. — *Décimes.*
— Baux pour la recette des décimes.

G. 1083. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1582-1601. — Chambre ecclésiastique. — *Décimes.*
— Pièces relatives à la juridiction ecclésiastique en matière de décimes et arrêts du Conseil d'Etat qui défendent à la cour des aides de connaître du fait des décimes levés sur le clergé de France.

G. 1084. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1732-1747. — Chambre ecclésiastique. — *Décimes.*
— Pièces relatives à la transaction passée entre le diocèse de Langres et celui de Dijon au sujet des décimes, impositions et autres charges.

G. 1085. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1733-1745. — Chambre ecclésiastique. — *Compte du promoteur général* (Martenet) et relevé des paiements effectués par la Chambre ecclésiastique : « dépense : le 6 décembre 1733, j'ai donné à l'appariteur qui a été sur les lieux exécuter le décret laché contre le sieur Gobillot, curé de Rugny, et porter les procédures à Sens la somme de quarante six livres. . . cy 46 l. ; plus le 5 janvier 1734 donné au même pour le cry public fait à Langres tant pour led. appariteur que pour le tam-

bour qu'il avoit employé trente cinq sols : le 9 juillet 1734 j'ai donné quarante sols audit appariteur pour une signification d'interdit que je lui ai fait faire au sieur Chaussechal, pour lors curé d'Engentes, attent d'un homicide pour lequel il avoit cependant obtenu des lettres d'abolition. . . ; plus, le 1^{er} décembre 1735, de l'agrement de Monsieur l'Official, j'ai fait faire une serrure pour le loeu de la porte de l'officialité, une tergette, des crochets et des pitons, faute de quoy on y entroit de jour et de nuit qui vouloit, etc. ; le 18 suivant, de l'agrement cy dessus j'ai fait marer partie de chaque fenêtre de lad. officialité si haut que les enfants n'en pussent toucher les vitres avec des baguettes et j'ai donné au masson qui a fourni et posé le parpinot à ce nécessaire la somme de 38 l. deux sols, cy. . . 38 l. 2 s. ; plus, attendu que la seule hauteur des fenêtres n'auroit pas empêché les enfans d'en briser les vitres avec des pierres, je les ai fait griller par 37 pieds quarés et un tiers de treillis de gros fil de fer, etc. . . ; le 18 janvier 1738, j'ai donné à un exprès que j'avois envoyé à Tonnerre seize livres pour son voyage et retour par un tems affreux : il étoit allé porter à M. le Doyen de ce lieu la commission à lui adressée de Langres pour informer contre le sieur Maldan, curé de Chablis, sur un refus par lui fait de sacrements », etc. Paiemens pour informations contre le sieur Maisières, ex-desservant de Saint-Amâtre, pour l'achat d'un coffre-fort ; à un notaire « pour la cherche et l'expédition de la contre lettre donnée à Monseigneur Zamet au sujet de quatre acquisitions par luy faites en rue pot », à un autre notaire « pour la cherche et l'extrait d'un titre de 1626 concernant partie des acquisitions que l'Oratoire a faites attendant le jardin du prieuré de Saint-Amâtre sur l'extrémité de la rue Saint-Forgeul près le rempart du jardin des Montjardes » ; au sieur Forgeot, entrepreneur, « pour avoir levé le plan en dehors et en dedans de toutes les maisous contigues au séminaire tout le long de la rue Saint-Forgeul dans celle de Saint-Amâtre et dans rue pot et avoir rédigé et figuré ce plan sur le papier » ; — « état des sommes que j'ai reçues et dépensées pendant mon séjour à Paris pour la poursuite de notre procès contre l'Oratoire » ; — « état des sommes que j'ai reçues tant de Monseigneur que de Monsieur l'abbé Dufau et dont j'ai rendu compte à la Chambre ecclésiastique » ; — mémoire des impressions faites pour Monseigneur l'évêque de Langres contre les PP. de l'Oratoire.

G. 1051. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1691-1764. — Chambre ecclésiastique. — *Etats de recettes et comptes des greffiers du domaine des gens de main-morte.*

G. 1057. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1697-1716. — Chambre ecclésiastique. — *Comptes des receveurs des deniers provenant de la distribution des registres de baptêmes, mariages et sépultures aux paroisses du diocèse et états de ces registres.* — Une pièce de 1586 jointe à un dossier : lettre de Charles II d'Escars, évêque de Langres, à propos des mauvais services d'un certain Hudélot, « cy-devant receveur des décimes du diocèse » (1586, 16 juin).

G. 1058. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 2 sceaux.

1586-1767. — Chambre ecclésiastique. — *Personnel.* — Édits de création des offices de receveur et contrôleur particuliers et provinciaux des décimes (1621), des cinq offices de greffiers des gens de main-morte (1692); quittances données par les receveurs alternatif et particulier des décimes, les greffiers des domaines des gens de main-morte; — pièces concernant la création et l'acquisition des offices de greffiers des gens de main-morte, etc.

G. 1059. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1588-1724. — Chambre ecclésiastique. — *Personnel.* — Lettres patentes, édits et arrêtés du Conseil d'Etat concernant l'institution des offices de greffiers, les insinuations des actes ecclésiastiques et relatifs aux notaires royaux apostoliques, aux greffiers des domaines des gens de main morte, aux contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures; — quittances de finances en acquit d'offices; — statuts et règlements pour les titulaires.

G. 1060. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1651-1766. — Chambre ecclésiastique. — *Personnel.* — Pièces relatives aux offices de greffier des insinuations ecclésiastiques, greffiers du domaine des gens de main morte, contrôleur de l'économiste sequestre; — prestation de serment du greffier des insinuations; — registre des minutes de la charge de notaire royal apostolique et garde du petit sceel de Sa Majesté (1692-

1695); — pièces et comptes concernant les offices de greffiers des registres de baptêmes, mariages et sépultures.

G. 1061. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1692-1710. — Chambre ecclésiastique. — *Personnel.* Pièces relatives à la création et à l'acquisition des offices de notaires royaux apostoliques.

G. 1062. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754. — Chambre ecclésiastique. — « Etat détaillé des bénéfices du diocèse, de leur nombre, de leurs différentes espèces et de leurs impositions. »

G. 1063. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1596-1599. — Chambre ecclésiastique. — Extraits des registres du Parlement, édits, lettres patentes concernant l'établissement des cours souveraines ecclésiastiques pour juger les procès entre bénéficiaires.

G. 1064. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1694-1717. — Chambre ecclésiastique. — Mémoires, états et pièces diverses relatives aux vacances des titulaires d'abbayes et autres bénéficiaires dont le tiers des revenus devait être affecté à l'entretien des nouveaux convertis pendant la durée de ces vacances.

G. 1065. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1749-1753. — Chambre ecclésiastique. — *Testament* de l'abbé de Caquerrey, abbé commandataire de Longuay, et extraits des registres de délibérations de la Chambre du Clergé au sujet de l'exécution de ce testament.

G. 1066. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1783. — Chambre ecclésiastique. — *Collège de Bar-sur-Aube.* — Lettres et extraits divers relatifs à l'union au collège de Bar-sur-Aube des biens de la maison du Saint-Esprit.

G. 1067. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1761-1783. — Chambre ecclésiastique. — *Collège de Bar-sur-Seine.* — Extraits des registres de délibérations de la ville, mémoires, etc., relatifs à la réorganisation du collège de Bar-sur-Seine.

G. 1098. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1783-1786. — Chambre ecclésiastique. — *Collège de Tonnerre.* — Lettres, délibérations et mémoires divers.

G. 1099. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1593-1788. — Chambre ecclésiastique. — *Imprimés:* divers. — Pièces relatives au paiement d'une certaine somme à Scipion Sardini, gentilhomme lucquois (1593); — extraits des délibérations de la Chambre pour la vérification d'erreurs dans le compte des emprunts; — mandements épiscopaux au sujet des quêtes pour les incendiés suivis de l'« état du produit des aumônes » (1782-1788).

SUPPLÉMENT
ÉRECTION D'UN EVÊCHÉ A DIJON

G. 1100. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1575-1728. — Evêché. — *Pièces relatives au démembrement de l'évêché de Langres et à l'érection d'un*

evêché à Dijon. — Protestations du chapitre, édits royaux, etc.

G. 1101. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1107 (copie)-1727. — Evêché. — *Pièces relatives au démembrement de l'évêché de Langres et à l'érection d'un évêché à Dijon.* — Copie d'une bulle de Pascal II, pape, (1107 cv, st.), 5 mars) et d'une bulle d'Alexandre III (1170 cv, st.), 30 mars); — protestations adressées au roi par les doyen, chanoines et chapitre de l'évêché de Langres; — « mémoire pour empêcher la translation et division de l'évêché de Langres »; — « réflexions » sur la réponse au mémoire du chapitre de Langres; — enquête de l'archevêque de Lyon au sujet de l'érection d'un siège épiscopal à Dijon (1726); — observations sur les mémoires envoyés de Rome; — lettres de Bossy-Babutin, évêque de Luçon, etc.



TABLE

	Pages.
Diplômes et lettres patentes (Rois, comtes de Bar, ducs de Bourgogne, comtes de Champagne). Bulles pontificales.....	1
Elections et nominations d'évêques. — Prestations de serment et prises de possession. — Testaments	11
Administration ecclésiastique. (Statuts et ordonnances, Synodaux, Synodes, mandements épiscopaux et permissions particulières).....	17
Juridiction ecclésiastique sur les paroisses, les abbayes et les prieurés....	19
Seigneuries de l'évêque. (Inventaires des xvii ^e et xviii ^e siècles).....	20
Duché-pairie de Langres. — Langres ville : terres et droits divers.....	28
Seigneuries du duché-pairie de Langres.....	39
Villes, bourgs et villages indépendants des chefs lieux.....	60
Comté de Montsaugéon	68
Baronie de Gurgy	95
Baronie de Luzy	107
Baillage ducal de Chatillon	112
Marquisat de Mussy-l'Evêque.....	125
Chatellenie de La Chaume	137
Chatellenie de Gevrolles	143
Prévôté de Hortes.....	149
Prévôté de Neully-l'Evêque	151
Prévôté de Baissey.....	158
Prévôté d'Ormancey.....	166
Pièces retrouvées après l'inventaire (mêmes seigneuries et prévôtés que ci-dessus).....	172
Documents non compris dans le classement de 1741 (par seigneuries)....	175
Insinuations ecclésiastiques.....	227
Comptes et déclarations du temporel de l'Evêché.....	318
Pouillés	329
Vacances épiscopales	337
Décimes. — Déclarations de revenus pour l'assiette des décimes.....	345
Chambre ecclésiastique des (décimes, rôles, mémoires, etc.).....	355
Délibérations de la chambre ecclésiastique des décimes.....	361
Impositions. — Trentièmes. — Subsidés divers.....	370
Bureaux ecclésiastiques. — Décisions sur la discipline et le gouvernement du diocèse en général.....	372
Archidiaconés. — (Registres des visites. — Titres et inventaires).....	428
Officialité. — (Requêtes, dépositions et enquêtes).....	443
Grand Séminaire	444
SUPPLÉMENT. — Actes épiscopaux depuis 1727, mandements, collations, etc.	455
EVÊCHÉ DE LANGRES. — <i>Supplément</i> . — Chambre ecclésiastique. — Impositions, dou gratuit, décimes	475
<i>Supplément</i> . — Erection d'un évêché à Dijon	479

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD Marne, Haute-, France (Dept.)
1215 Archives départementales
M43A466 Inventaire sommaire des
t.1 Archives départementales
antérieures à 1790

